



**HAL**  
open science

# Créer la ville de Dubai : pouvoir tribal et aménagement urbain face au défi de la mondialisation

Laure Masson

► **To cite this version:**

Laure Masson. Créer la ville de Dubai : pouvoir tribal et aménagement urbain face au défi de la mondialisation. Histoire. Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSE2017 . tel-03346318

**HAL Id: tel-03346318**

**<https://theses.hal.science/tel-03346318>**

Submitted on 16 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2021LYSE2017

## THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**

**Sciences sociales**

Discipline : Géographie, Aménagement, Urbanisme

Soutenue publiquement le 06 mai 2021, par :

**Laure MASSON**

---

### **Créer la ville de Dubaï.**

*Pouvoir tribal et aménagement urbain face au défi de la mondialisation.*

---

Devant le jury composé de :

Lydia COUDROY DE LILLE, Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2, Présidente

Taoufik SOUAMI, Professeur des universités, Université Gustave EIFFEL, Rapporteur

Marc LAVERGNE, Directeur de recherche, CNRS, Rapporteur

Christian MONTES, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Examineur

Alexandre KAZEROUNI, Maître de conférences, École Nationale Supérieure de Paris, Examineur

Fatiha DAZI-HENI, Chercheur, Ministère de la Défense (IRSEM), Examinatrice

Fabrice BALANCHE, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II

INSTITUT DE LA FORMATION DE DOCTORAT

---

**CRÉER LA VILLE DE DUBAÏ :  
POUVOIR TRIBAL ET  
AMÉNAGEMENT URBAIN FACE  
AU DÉFI DE LA  
MONDIALISATION**

*Thèse de doctorat de géographie présentée et  
soutenue publiquement par*

LAURE MASSON SEMPLE

Directeur de recherche : M. Fabrice Balanche

Novembre 2020

*A TOUTE MA FAMILLE ET À ALEXANDRE DUCHESNE*

## REMERCIEMENTS

*Incitée par mon inspecteur de l'AEFE, M. Michel Héron, j'ai passé l'agrégation en 2014. Cette expérience positive a stimulé mon désir de reprendre des études et de faire la thèse que j'avais toujours eu envie d'écrire. Mon ancien terrain d'études, la Mauritanie, étant très éloigné de l'Orient arabe où je vis depuis 2000 (au Liban d'abord, puis aux Émirats Arabes Unis depuis 2003), il me semblait plus pertinent d'opter pour la géographie ainsi que pour un sujet portant sur les mutations du territoire de Dubaï plutôt que pour l'histoire, ma discipline d'origine.*

*C'est au gré d'une recherche d'informations sur la crise syrienne que je retrouve trace de M. Fabrice Balanche que j'avais connu à la faculté d'arabe. Après avoir échangé quelques nouvelles avec ce dernier, j'évoque alors mes projets de doctorat sur Dubaï et il me propose de devenir mon directeur de thèse.*

*Je le remercie pour ses conseils avisés qui m'ont permis de finaliser cette thèse tout en conjuguant mes cours au Lycée français International Georges Pompidou et ma vie de famille. Effectivement, il a su m'aiguiller lorsque je faisais fausse route et lorsque je n'étais plus capable d'adopter une distance critique face à mon travail.*

*La finalisation de cette thèse, je la dois également beaucoup à ma famille qui supporte depuis plusieurs années une épouse, une mère, une fille, ou encore une belle-fille, toujours assise derrière sa table de travail. Mon mari a été, comme à son habitude, parfait et a consacré une partie de son temps à la mise en page de la thèse et aux différentes tables nécessaires à ce doctorat. Il est, depuis longtemps bien patient avec une femme éternelle étudiante et connaît déjà mes quelques projets à venir.*

*Mon second mentor professionnel, outre Monsieur Héron, a été M. Alexandre Duchesne, ancien EEMCP2 et ami fidèle qui a toujours soutenu mes projets et a su m'aider en faisant preuve d'un regard à la fois critique et bienveillant à mon égard. Je lui dois une aide particulière pour les schémas et organigrammes.*

*Dans l'ombre, il y a tous ceux qui m'ont aidé en me fournissant des informations sur un sujet, parfois bien glissant, et qui souhaitent que leur nom soit tu. Toutefois, je souhaite faire une mention particulière à Claude Valle pour sa vision et son recul.*

*Enfin, je remercie les Émirats Arabes Unis, mon pays d'accueil depuis plus de 17 ans. Ce pays cosmopolite m'a apporté bonheur et relancé mon envie de faire une thèse en me proposant un terrain d'étude en constante mutation.*

# **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
--------------------------	----------

\* \* \*

<b>PARTIE I: UN POUVOIR TRIBAL À LA TÊTE D'UNE CITÉ-ÉTAT.....</b>	<b>40</b>
---	-----------

<b>CHAPITRE I.1 : UN POUVOIR OMNISCIENT QUI SE STRUCTURE EN CONJUGUANT TRIBALISME ET MODERNITÉ. ....</b>	<b>45</b>
--	-----------

SECTION I.1.A : LE TRIBALISME COMME FONDEMENT D'UN ÉTAT-NATION RÉSILIENT. ....	49
--	----

SECTION I.1.B : UNE CITÉ-ÉTAT CONCURRENCÉE PAR L'ÉTAT FÉDÉRAL. ....	109
---	-----

<b>CHAPITRE I.2 : LE POUVOIR TRIBAL STRUCTURE PROGRESSIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN. ....</b>	<b>136</b>
---	------------

SECTION I.2.A : PLANIFICATION URBAINE COROLLAIRE DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE .	139
---	-----

SECTION I.2.B : LA VILLE AJOURÉE A TRAVERS L'EXEMPLE DE L'ENCLAVE RESIDENTIELLE FERMÉE DE DESERT PALM.....	155
--	-----

<b>CHAPITRE I.3 : UN POUVOIR TRIBAL QUI CONTRÔLE LES ÉTRANGERS D'UNE MAIN DE FER DANS L'ESPACE URBAIN. ....</b>	<b>171</b>
---	------------

SECTION I.3.A : POLITIQUE MIGRATOIRE ET MARCHANDISATION DES ÉTRANGERS PAR LE POUVOIR TRIBAL. ....	176
---	-----

SECTION I.3.B : POLITIQUE MIGRATOIRE ET URBANISATION.....	189
---	-----

\* \* \*

<b>PARTIE II : UN POUVOIR TRIBAL QUI PENSE LA VILLE MONDIALE POUR BRILLER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....</b>	<b>207</b>
--	------------

<b>CHAPITRE II.1 : DUBAÏ A FONDÉ SON ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE SUR SON PORT. ....</b>	<b>214</b>
--	------------

SECTION II.1.A : LE PORT A CRÉÉ LA VILLE DE DUBAÏ.....	216
--	-----

SECTION II.1.B : LE PORT DE DUBAÏ FACE A LA CONCURRENCE.....	241
--	-----

<b>CHAPITRE II.2 : DIVERSIFICATION, INTERNATIONALISATION ET AFFIRMATION DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DANS L'ESPACE URBAIN. ....</b>	<b>257</b>
--	------------

SECTION II.2.A : UNE VILLE QUI SE DIVERSIFIE POUR DEVENIR UNE PLAQUE TOURNANTE BANCAIRE ET FINANCIÈRE. ....	259
---	-----

SECTION II.2.B : INTERNATIONALISATION DU MODÈLE LIBÉRALO-TRIBAL OU FIN D'UN MODÈLE ? .....	277
--	-----



<b>CHAPITRE II.3 : PRIVATISATION ET TRIBALISATION CROISSANTES DE LA PLANIFICATION URBAINE. ....</b>	<b>304</b>
SECTION II.3.A : LA RETRIBALISATION POLITIQUE SE TRADUIT PAR L’AFFIRMATION DE LA TRIBU DANS LA VILLE.....	306
SECTION II.3.B. : FACE A LA TRIBALISATION ET A LA PRIVATISATION DE LA FABRIQUE DE LA VILLE LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SE DESAGRÈGENT. ....	325
 <b>CHAPITRE II.4 : PERMANENCE DU POUVOIR TRIBAL ET RÉÉCRITURE DU MODÈLE URBAIN : LES AMBITIONS DES ANNÉES 2020. ....</b>	<b>343</b>
SECTION II.4.A : L’ENJEU DES TRANSPORTS : CONNECTIVITÉ ET DURABILITÉ. ....	345
SECTION II.4.B : L’ENJEU ÉNERGÉTIQUE : VERS L’ÉCO-CITÉ-ÉTAT MONDIALE ? .....	365
SECTION II.4.C : L’ENJEU DE L’INNOVATION : R&D ET GLISSEMENT DE LA VILLE VERS LE SUD..	376
* * *	
 <b>PARTIE III : UN POUVOIR TRIBAL QUI SE PROJETTE PAR LA MISE EN TOURISME DE SA VILLE. ....</b>	<b>399</b>
 <b>CHAPITRE III.1 : LE TOURISME COMME RELAIS DE LA CROISSANCE. ....</b>	<b>404</b>
SECTION III.1.A : LA STRUCTURATION DU SECTEUR DU TOURISME. ....	408
SECTION III.1.B : LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SECTEUR TOURISTIQUE ET SES PROCESSUS. .	428
 <b>CHAPITRE III.2 : UN TOURISME QUI REDYNAMISE LA FABRIQUE DE LA VILLE. ....</b>	<b>448</b>
SECTION III.2.A : POUVOIR TRIBAL ET FABRIQUE DE LA VILLE MONDIALE À TRAVERS LA CONSTITUTION D’UN RÉSEAU TOURISTIQUE : L’EXEMPLE DU MÉGAPROJET DU DUBAÏ WATER CANAL. ....	451
SECTION III.2.B : UNE TOURISTIFICATION DONT L’APOTHÉOSE DOIT ÊTRE L’EXPO 2021 : UN HYMNE À LA GLOIRE DU POUVOIR TRIBAL. ....	473
 <b>CHAPITRE III.3 : DUBAÏ, VILLE TOURISTIQUE EN QUÊTE D’IDENTITÉ. ....</b>	<b>500</b>
SECTION III.3.A : LE TURÂTH FANTASMÉ : QUÊTE D’IDENTITÉ ET AFFIRMATION DU POUVOIR TRIBAL. ....	504
SECTION III.3.B : LE TURÂTH INSTRUMENTALISÉ : FABRIQUE URBAINE ET TOURISTIFICATION. .	524
* * *	
 <b>CONCLUSION.....</b>	<b>553</b>
* * *	
 <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>592</b>
 <b>ANNEXES.....</b>	<b>634</b>
 <b>TABLES.....</b>	<b>706</b>

# **INTRODUCTION**

« Dubaï était devant nous à quatre milles. D'où vient ce nom de Côte des Pirates ? Les mots eux-mêmes répondent. Avant 1913, le pays était en principe sous la domination des Turcs, mais les Turcs ne pouvaient y débarquer. A chacune de leurs tentatives, les Arabes de Doubaï les rejetaient à la mer. Ibn Séoud les aida dans cette besogne. Depuis, les Anglais leur envoient des obus en guise d'ambassadeurs. Les pirates n'en gardent pas moins farouchement leur côte. Ils pensent qu'ils ont assez de poux, sans que nous leur apportions les nôtres ». C'est ainsi qu'Albert Londres<sup>1</sup> décrit son arrivée à Dubaï. La ville peu hospitalière est encore fermée au monde et survit grâce à la pêche des perles et au commerce. Cette description est aux antipodes de ce que le nom de Dubaï véhicule comme représentations aujourd'hui, surtout depuis les années 2000 avec l'ascension économique prodigieuse et hyper médiatisée que connaît la Cité-Etat. En effet, le début du XXIème siècle se caractérise par une diversification accélérée de l'économie parallèle à l'amélioration de son insertion dans la mondialisation. Cette orientation s'explique également par la vision du pouvoir tribal qui aspire à s'inscrire sur la scène internationale comme une puissance qui fascine. Ce tournant est décidé par Maktûm bin Rachid Al-Maktûm<sup>2</sup> puis, depuis le 4 janvier 2006, par l'arrivée de Shaykh Mohammed bin Rachid Al-Maktûm à la tête de l'Emirat de Dubaï et comme vice-président des Emirats Arabes Unis. Ce dernier a entrepris de nombreuses réformes au sein du gouvernement dont notamment la stratégie du gouvernement fédéral en avril 2007 et la vision 2021 des Emirats afin que le pays devienne « *l'un des meilleurs du monde* » selon Emirates New Agency WAM<sup>3</sup>. Dubaï continue à préparer l'après pétrole en valorisant davantage sa situation de hub portuaire et aéroportuaire, en aspirant à devenir une plateforme bancaire et financière incontournable et en développant l'économie de la connaissance et le tourisme. Cette accélération des mutations économiques est lisible dans le paysage urbain qui accueille les structures et infrastructures nécessaires. En somme la mondialisation, et sa perception par le pouvoir tribal dubaïote, ne cessent pas de fabriquer la ville pour en faire un modèle admiré, fonctionnel, où chacun peut trouver sa place et réussir. Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de Lévy et Lussault<sup>4</sup> définit la fabrique de la ville comme étant le « *processus par lequel l'interaction entre société urbaine et ville, dans sa réalité matérielle, produit un urbain spécifique en perpétuelle transformation* ». Il rappelle aussi que cette notion de fabrique de la ville vient des sciences

---

<sup>1</sup> Londres (Albert), 2012 (pour la dernière édition), *Pêcheurs de perles*, Le Rocher, Motifs n°12, Paris, 191 pages. Page 143 pour la présente citation.

<sup>2</sup> Il est né en 1943 et a été émir de Dubaï de 1990 à 2006 ainsi que vice-président des Emirats. Il est décédé à l'âge de 62 ans en Australie.

<sup>3</sup> WAM agence d'information émirienne qui relaie la propagande du régime.

<sup>4</sup> Lévy (Jacques) et Lussault (Michel), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éditions Belin, Paris, 389-391 pour la définition de la fabrique de la ville.

sociales avant d'être associée à l'objet géographique qu'est la ville. Il fait ensuite référence à Henri Galinié qui donne un sens fort à cette expression puisqu'elle permet d'expliquer la construction de l'urbain sur le temps long avec une triple dimension à la fois spatiale, sociale et temporelle. Ce serait un « *processus diachronique constitué d'une multitude d'interactions chronologiquement situées, entre des configurations sociales et la matérialité morphologique d'un espace urbain* ». La définition de la fabrique de la ville a pour inconvénient d'être une généralisation qui correspond à certains types de villes dont celles d'Europe à l'histoire millénaire, mais qui ne permet que de définir très partiellement les spécificités d'une ville comme Dubaï sortie du sable depuis quelques décennies.

### **L'analyse des sources.**

Toutefois, force est de constater que si Dubaï fascine, la Cité-Etat n'a pas fait couler tant d'encre. Effectivement, peu de thèses sur Dubaï ont été pour le moment soutenues. L'une d'entre elles, celle de Clémence Montagne, compare les politiques urbaines et les mobilités à Dubaï et Abou Dhabi. Cette géographe urbaniste, qui travaille à la Sorbonne d'Abou Dhabi et est rattachée à Paris IV, n'étudie pas le lien unissant la fabrique de la ville qui se mondialise avec le pouvoir tribal. Elle se concentre sur une étude comparative des politiques de transport des deux Emirats et les mutations urbaines qui en découlent.

Une autre thèse est en préparation actuellement et peut également, lorsqu'elle sera soutenue, constituer une source à ne pas négliger même si le domaine de compétence du chercheur est la gestion. Il s'agit du doctorat d'Emad Alnasser sur l'hôtellerie à Dubaï.

Le site de la bibliothèque du Congrès des Etats-Unis regroupe des thèses du monde entier. Toutefois aucune thèse sur les relations entre pouvoir tribal et fabrique de la ville mondiale à Dubaï n'est en cours ou a été soutenue. Sur Internet, seul le travail de master de Nathan Al-Khazraji apparaît<sup>5</sup>. Ce travail est davantage une synthèse de différents auteurs anglo-saxons qui ont abordé la mondialisation qu'une réflexion sur les manifestations et les conséquences de l'intégration des Emirats Arabes Unis à la mondialisation. L'auteur note <sup>6</sup>:

---

<sup>5</sup> Al-Khazraji (Nathan), 16 juillet 2009, *The culture of commercialism: globalization in the UAE*, thèse sous la direction de John Duke Anthony, Master of Arts of Liberal Studies, Georgetown university, Washington D.C, 86 pages.

<https://repository.library.georgetown.edu/handle/10822/553278>

<sup>6</sup> Page 17. Traduction : « Selon Frauke Heard-Bey, les liens familiaux qui forment des alliances et des relations sont, comme par le passé, l'un des indicateurs les plus importants du statut social de la société des Émirats Arabes Unis. Il semblerait dès lors que les familles qui jouissaient historiquement d'une faveur ou d'un pouvoir

« According to Frauke Heard-Bey, the familial bonds that form alliances and relationships, as in the past, are one of the most important indicators of status in society today in the United Arab Emirates.<sup>3</sup> Following this point then, it would seem that those families that historically held favor or power among the tribal community (be it through origins in wealth or other determiners) in the past, would continue to hold such positions in the current decision making apparatus. This is most evident and is clearly the case with the late ruler of the UAE, Sheikh Zayid Al Nahyan, and with the ruling families of most of the seven emirates in the UAE ». Il pointe ainsi du doigt la permanence d'une structure tribale ancestrale qui s'est accommodée de la mondialisation.

Par ailleurs, concernant les ouvrages, outre la littérature officielle émanant du pouvoir dubaïote, qui fait évidemment l'apologie du modèle de développement et d'intégration à la mondialisation, les monographies sur la Cité-Etat ne sont pas légion. Seuls des ouvrages généraux brossent le paysage dubaïote. Ainsi, le livre d'Alexis Normand<sup>7</sup> adopte des perspectives multiples, historique, géographique, économique et sociologique pour présenter l'Emirat. Il interroge également ce modèle de développement sans apporter toutefois de réponse.

Il existe un troisième type d'ouvrage sur Dubaï qui, tout en décrivant cette ville champignon et ambitieuse, son architecture audacieuse et ses centres commerciaux gigantesques ainsi que les mauvaises conditions de travail et de vie des immigrés du sous-continent indien et des Philippines, la condamnent sans appel. Mike Davis est extrêmement radical dans son jugement. Dans son livre, *Le stade Dubaï du capitalisme*, il s'adonne à une critique acerbe de Dubaï reposant sur une analyse marxiste du fonctionnement capitaliste de l'Emirat. Ce livre est complété par une analyse de François Cusset avec une réflexion sur cette ville postmoderne par excellence qui pratique la « *translation* », c'est-à-dire l'adoption de ce que l'Occident produit de plus cher et de plus performant en voulant dépasser le modèle initial. C'est l'occidentalisation. La ville pratique aussi, selon lui, la « *transplantation* » car tout y est importé ou créé ex-nihilo. Dubaï est présentée comme une ville dépourvue de substrat historique, sans transition ; ce serait une anti-ville, anti-écologique, produit de la nouvelle hiérarchie mondiale

---

au sein de la communauté tribale (que ce soit par leur origine dans la richesse ou d'autres déterminants) dans le passé, continueraient à occuper de tels postes dans l'appareil décisionnel actuel. C'est le cas le plus évident et c'est clairement le cas du cheikh Zayid Al Nahyan, dirigeant décédé des Emirats Arabes Unis, et des familles dirigeantes de la plupart des sept émirats des Emirats Arabes Unis ».

<sup>7</sup> - Normand (Alexis), *Les Emirats du Golfe, au défi de l'ouverture, Le Koweït, le Bahreïn, le Qatar, les Emirats Arabes Unis*, l'Harmattan, Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 2011, 164 pages.

qui valorise les situations de carrefour. Quant à l'organisation de la ville, elle est pensée, selon Davis, en une série d'enclaves permises par les pétromonarques. C'est le cas notamment d'Internet City qui ne fait pas l'objet de censure du Net. D'une autre manière, les hôtels sont également perçus comme des enclaves car ils possèdent des boîtes de nuit et servent de l'alcool ; ils sont des villes dans la ville. Cette déterritorialisation, selon Mike Davis, garantit la jouissance pour les expatriés comme le dit l'auteur qui, selon lui, auraient « *un rapport fondamentalement touristique au monde, un rapport transparent à un monde divertissant et déréalisé* »<sup>8</sup>. Mike Davis emploie l'expression de « *cités des 1000 et une villes* » qu'il compare à « *un jeu de poupées russes faisant de chaque centre commercial, de chaque complexe d'hôtels ou de chaque thème retenu pour développer de nouveaux quartiers une ville dans la ville* »<sup>9</sup>. Il dénonce aussi l'existence d'une société coloniale dont les Occidentaux seraient nostalgiques et qui s'exprimerait à travers les inégalités entre les êtres. Quant à la diversité des nationalités, l'auteur la perçoit comme un « *simili-mondialité, ensuite, dans la mesure où chaque culture et chaque identité se trouve réduite à ses stéréotypes les plus plats* »<sup>10</sup>. Enfin, l'économie dubaïote ne rime, selon l'auteur du livre, qu'avec marketing urbain et gigantisme qu'il compare aux réalisations des régimes totalitaires dont celles de Speer dans l'Allemagne nazie. L'économie de l'Emirat serait l'expression d'un capitalisme débridé et de valeurs néolibérales du capitalisme dans tout ce qu'il a de plus laid. L'économie souterraine est dite omniprésente et cautionnée officieusement par un régime qualifié d'« *absolutisme féodal* » qui interdit le multipartisme et les libertés syndicales afin d'exploiter une main d'œuvre provenant du sud de l'Asie et remplaçant l'esclavage aboli en 1963. Ce sont ces ouvriers qui réalisent les mégaprojets fruits de la vision de Shaykh Maktûm faisant de la ville une « *futurocratie* » au fondement de l'idéologie du pouvoir. Pour Pierre Ardenne, ces projets mégalomaniacs traduisent la volonté de Dubaï de « *se donner un être* » en séduisant, en tentant de convaincre et en s'impliquant dans des projets permanents. Dubaï vise à créer une théâtralité d'ensemble avec une prolifération de signes. Pour Davis, la ville de Dubaï est une prostituée : « *soit une ville de luxe qui n'en ferait pas moins le trottoir, une ville-escorte* ». L'écrivain Nick Tosches est moins radical car pour lui la ville est plutôt l'illustration du surréalisme selon Breton associant rêve et réalité, monstrueux et grandiose. Afin de réaliser ces mégaprojets, l'Etat est géré comme une grande entreprise : « *Le pouvoir en question, comme c'est le cas à Dubaï, repose sur un subtil alliage de peur et de pétrole, de conflits régionaux et de réservoirs d'or*

---

<sup>8</sup> Page 70.

<sup>9</sup> Page 74.

<sup>10</sup> Page 72.

noir » - « pouvoir-peur-pétrole, sainte trinité dubaïote ». Un émir-PDG à la tête d'un Etat rentier, et une société rutilante de gadgets qui n'en réagit pas moins un système tribal moyenâgeux excluant l'immense majorité de la population de toute décision politique »<sup>11</sup>. Un auteur comme Heiko Schmid<sup>12</sup> dresse une étude de Dubaï qu'il compare à une autre ville désertique, Las Vegas, en utilisant comme Davis les apports de la sémiotique et de la sociologie urbaine pour évoquer l'économie de fascination et la « disnéification » de la ville post-moderne. Toutefois, il ne tient pas de propos aussi radicaux que Davis. Il en vient même à justifier l'existence de ce qu'il appelle « un non-lieu ».

Enfin, il est à noter l'existence d'un quatrième type d'ouvrage qui prend le contrepied de la littérature critique incarnée par Davis comme l'atteste le travail de Yasser Elsheshtawy<sup>13</sup>. L'auteur est professeur assistant en architecture à l'université d'Al-Ayn. Il s'oppose à ce qu'avancent les détracteurs de Dubaï, dont Davis, en leur reprochant notamment de cautionner tous les préjugés de la ville, de ne voir qu'une partie de la ville et de ne pas faire de réel travail de terrain. En somme, l'auteur réhabilite la ville de Dubaï en montrant que ce n'est pas une ville créée ex-nihilo en 1966 à la découverte du pétrole mais qu'elle dispose d'une tradition urbaine ancienne. Le livre s'accompagne d'un essai photographique original. Ainsi Elsheshtawy rappelle la diachronique de la planification urbaine à Dubaï tout en menant également des études ethnographiques par immersion au sein des quartiers populaires dans lesquels les paysages sont très différents de ceux de Shaykh Zayed Road<sup>14</sup>. Il montre que les populations se sont approprié une identité urbaine dans les interstices de la ville comme en témoignent leurs pratiques socio-spatiales. Elsheshtawy a créé le concept de « *transcience* » pour montrer en quoi l'étude en profondeur des quartiers de Dubaï est possible, innovante et intéressante. Cette « *transcience* » correspond au caractère transitoire des espaces publics fabriqués par les migrants. L'auteur évoque aussi la stratégie mondiale de Dubaï par la programmation architecturale tout en soulignant que les centres commerciaux, dits malls, sont aussi des lieux de sociabilité. Il pose la question de la transposition du modèle dubaïote ailleurs et notamment au Caire en soulignant qu'il est décisif de prendre en considération les singularités territoriales dans le cadre d'une politique urbaine sensée. En somme l'auteur montre les coulisses de la fabrique de l'urbanité même s'il fait l'ellipse de la question de la gouvernance et du droit à la

---

<sup>11</sup> Page 80.

<sup>12</sup> Schmid (Heiko), 2009, *Economy of fascination. Dubaï and Las Vegas as Themed Urban Landscapes*, Gerbrüder Borntraeger, Berlin, 272 pages.

<sup>13</sup> Elsheshtawy (Yasser), 2013 pour la seconde édition, *Dubaï Behind an Urban Spectacle*, Routledge, New York et Londres, 294 pages.

<sup>14</sup> Axe principal de circulation qui caractérise Dubaï par la présence de la skyline.

citoyenneté. Toutefois, il ouvre le champ à une réflexion sur les rouages du pouvoir qu'il n'aborde pas.

Enfin, les articles sur Dubaï se sont multipliés depuis les années 2000. Il en existe de trois types. Force est de constater que beaucoup d'articles restent souvent assez généraux comme celui de Sylviane Tabarly sur le site de Géoconfluences<sup>15</sup>. Toutefois, l'auteure de l'article porte également un regard critique sur le modèle que souhaite devenir Dubaï en évoquant l'existence d'une société à plusieurs vitesses reposant sur une organisation pyramidale. Sylviane Tabarly dénonce le cosmopolitisme de façade et s'interroge sur l'identité et son évolution. Elle mentionne la domination de la famille régnante et la question foncière. D'autre part, elle s'interroge aussi sur les concurrences régionales qui émergent et peuvent à moyen terme menacer l'hégémonie de Dubaï dans les domaines de la logistique et de la réexportation de marchandises. Enfin, elle rappelle que l'Emirat de Dubaï constitue une zone grise et joue le rôle de synapse pour les marchandises illicites. Elle joue également le rôle de lieu d'investissement pour l'argent du terrorisme. L'article de Sylviane Tabarly ouvre des pistes de recherche auxquelles, pour le moment, aucune réponse n'a été proposée.

Un second type d'article cherche à comprendre la percée fulgurante de Dubaï sur la scène internationale en en soulignant les spécificités ; c'est le cas notamment de celui de Brigitte Dumortier et de Marc Lavergne<sup>16</sup>. Parmi les moteurs du succès de la cité-Etat, les auteurs listent le rôle du pétrole, l'appât du gain pour les expatriés et la volonté de préparer l'après pétrole que le pétrole permet de financer. Parmi ces nouvelles activités le rôle du quartier d'affaires ou CBD, de la zone industrielle et des zones franches, ainsi que le tourisme jouent un rôle-clé. Dumortier et Lavergne montrent que la réussite de Dubaï relève de sa capacité à articuler les différentes activités. Ainsi, les loisirs attirent non seulement les touristes et les résidents mais aussi les entreprises qui souhaitent établir leur siège régional et recherchent pour leurs employés de bonnes aménités. Par ailleurs, les auteurs de l'article posent la question de la relation entre la prise de décision politique et l'urbanisation. Ils ouvrent ainsi une perspective de recherche qui jusqu'à aujourd'hui est restée lettre morte. Ils évoquent la question des expatriés qui cohabitent, se complètent mais ne vivent pas ensemble et parlent plutôt de « *mosaïque* » et non pas de « *creuset* ». Ils s'interrogent sur les spécificités de la société émirienne qui peut être

---

<sup>15</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/Dubaï-territoire-dun-nouveau-type-dans-le-monde-arabe>

<sup>16</sup> Brigitte Dumortier et Marc Lavergne, 2002, « Dubaï : ville du pétrole ou projet métropolitain post-pétrolier », *Annales de Géographie*.

URL: [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_2002\\_num\\_111\\_623\\_2085](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2002_num_111_623_2085)



traversée par des clivages lignagers et tribaux. Un troisième aspect est présent et concerne le lien entre la présence éventuelle d'un esprit du lieu à Dubaï et les spécificités du développement urbain. Les auteurs se livrent donc à une première analyse des grandes phases du développement urbain dubaïote qui aurait besoin d'être approfondie.

Un troisième type d'article se focalise sur la question de la crise et s'interroge sur la durabilité du modèle dubaïote. C'est le cas de l'article de René-Eric Dagor<sup>17</sup> ou de Christopher Dickey<sup>18</sup> auquel semble répondre le très optimiste article de Clémence Montagne<sup>19</sup>. L'auteure, montre que la crise économique, financière et immobilière qui a touché frontalement Dubaï en 2009 et qui continue de l'affecter n'a pas renversé la confiance des habitants, pas plus que celle des responsables de l'aménagement à poursuivre leurs projets urbains avec les mêmes méthodes et les mêmes outils. Elle explique le succès de ce modèle qui a résisté à la crise par le fait que l'Etat favorise les IDE entrants et plus globalement grâce à la politique libérale favorable aux entrepreneurs, la flexibilité, le recours à la solidarité fédérale pendant la crise, car avant celle-ci 70% des richesses de Dubaï reposaient sur la construction, par sa politique de l'image post-crise qui a permis de garantir la foi des expatriés en Dubaï tout en assurant à l'extérieur la promotion de la ville, en incitant le développement d'autres activités de la ville dont l'import/export, en bénéficiant de la crise des printemps arabes et en continuant à bénéficier d'une situation de carrefour. Elle évoque le fait que le pouvoir dubaïote s'est livré à des effets d'annonce de reprise économique pour relancer les investissements dans le pays mais elle ne s'interroge pas sur la nature d'un pouvoir politique manipulateur. En somme, de nombreux articles interrogent le modèle urbain dubaïote au sein de la mondialisation et d'autres cherchent à énoncer la source et les principes qui guident ce modèle comme Joseph Bahout<sup>20</sup>. Dans une comparaison avec Beyrouth<sup>21</sup>, il montre que les deux villes ont singé le modèle asiatique et se sont réciproquement imitées. Cet auteur ouvre un champ d'étude sur le lien unissant modèle urbain et politique en l'articulant aux emboîtements d'échelle mais il ne développe pas cet

---

<sup>17</sup> Dagor (René-Eric), Dubaï- jeu, luxe et volupté, page 40 in *Les Grands dossiers des sciences humaines*, 12/2009, n°17, 114 pages.

URL: [www.cairn.info/magazine-les-grands-dossiers-des-sciences-humaines-2009-12-page-40.htm](http://www.cairn.info/magazine-les-grands-dossiers-des-sciences-humaines-2009-12-page-40.htm).

<sup>18</sup> Dickey (Christopher), « Dubaï: Is the party over ? », in *Newsweek*, 15 décembre 2008.

<http://www.highbeam.com/doc/1G1-190249107.html>

<sup>19</sup> Clémence Montagne, « Le renforcement du modèle de développement urbain de Dubaï après la crise », *Urbanités*, 8 novembre 2013. URL: <http://www.revue-urbanites.fr/le-renforcement-du-modele-de-developpement-urbain-de-Dubaï-apres-la-crise/>

<sup>20</sup> Bahout (Joseph), « Dubaï – Beyrouth : L'ombre et son double », Editions Esprit, Novembre 2006, page 76 à 85.

[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ESPRI\\_0611\\_0076](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ESPRI_0611_0076)

<sup>21</sup> On peut s'interroger sur la pertinence de la comparaison de Dubaï et de Beyrouth car ces villes n'ont aucun point commun à l'exception, peut-être que la seconde fut une grande place bancaire et que la première aspire à le devenir. D'ailleurs, dans ce domaine une comparaison avec Manama à Bahraïn aurait davantage fait sens car il s'agit de deux villes du Golfe et Dubaï a aujourd'hui supplanté Manama.

aspect. Effectivement, il souligne que Dubaï a fondé son développement sur un autoritarisme modernisateur accepté par les élites mais l'émergence de « *nouvelles classes moyennes supérieures constituées à partir des cercles de la technocratie (le « jeunes turcs » de Maktoum) commence à concurrencer l'oligarchie des familles marchandes traditionnelles et conservatrices* »<sup>22</sup>. Ces écarts sont générateurs de tensions aux différentes échelles y compris avec la capitale du pays, Abou Dhabi. L'enjeu est donc pour Dubaï de faire perdurer son modèle tout en le soustrayant aux périls qui l'entourent dans la région.

## **Le cadre conceptuel de la recherche.**

### **Le cadre conceptuel en géographie repose sur la notion de territoire.**

La réflexion purement géographique doit s'appuyer sur la description de l'espace, en revenant au sens étymologique du terme géographie. Le territoire urbanisé doit faire l'objet d'une réflexion, sous-tendue par des schémas et des cartes rendant compte de l'organisation de l'espace, de son fonctionnement, des processus de territorialisation ou de déterritorialisation et de ses mutations en l'inscrivant dans une perspective diachronique. Sont convoqués alors des concepts géographiques fondamentaux dont la notion centrale de territoire et ses corrélats que le site géoconfluences<sup>23</sup> définit et que j'analyse plus en détails dans ma troisième partie : « **Le territoire** est un espace délimité, approprié par un individu, une communauté, sur lequel peut s'exercer l'autorité d'un État, d'une collectivité. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés. La **territorialisation** consiste en une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence). La notion de territoire implique, en principe, l'existence de **limites** précises. Mais, dans certaines de ses acceptions, symboliques ou fonctionnelles, le territoire peut avoir des limites plus floues ou peut correspondre à une organisation réticulaire : territoires de la mobilité, de l'appartenance communautaire (les diasporas), territoires virtuels par exemple. La **territorialité** exprime, outre un contenu juridique d'appropriation, un sentiment d'appartenance, mais aussi d'exclusion, et un mode de comportement au sein d'une entité, qu'elle qu'en soit l'étendue, quel que soit le groupe social qui le gère. Les territoires sont l'objet d'affects collectifs et individuels ». Pauline Guinard

---

<sup>22</sup> Page 85.

<sup>23</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoires-territorialisation-territorialite>

définit le sens du terme territoire par le prisme de la géographie culturelle<sup>24</sup> : « *dans son acception culturelle, le terme de territoire repose donc sur l'idée que toute société et que tout individu dans cette société éprouve un sentiment identitaire et que cette identité s'incarne dans l'espace, le transformant ainsi en un territoire pour celles et ceux qui se l'approprient et s'y reconnaissent* ». Ce territoire doit être perçu à la lumière de plusieurs études de cas soulignant son organisation en un réseau touristique à l'échelle locale. La surenchère des bâtiments iconiques et le déploiement des musées et des méga-projets constituent le soubassement d'une réécriture de l'histoire des Emirats dans un temps long afin d'ancrer l'identité arabe de la population et de la fédérer autour de ses Emirs. Le territoire est donc une notion polysémique qui convoque des disciplines connexes et une variété d'approches géographiques dont principalement la géographie politique.

### **Le cadre conceptuel de la géographie politique.**

Si la relation entre les mutations économiques et urbaines a été partiellement traitée, force est de constater que le terrain d'étude de la politique territoriale, et notamment urbaine, du clan Al-Maktûm demeure un champ de recherche à défricher correspondant au projet de thèse présenté. Il ne s'agit pas de réaliser une monographie de Dubaï mais d'étudier à travers le prisme de la Cité-Etat la manière avec laquelle le pouvoir s'inscrit dans l'espace. Par conséquent, ma thèse relève clairement de la géographie politique. Du fait de l'ambiguïté du terme politique, cette discipline a connu des mutations importantes au XXème siècle et ne peut plus être enfermée dans ce seul paradigme. Il ne s'agit pas d'appliquer la vision de Ratzel<sup>25</sup> ou d'Ibn Khadûn avec sa théorie cyclique des Etats, mais de s'appuyer sur la revitalisation qu'a permis la recherche anglo-saxonne car la géographie politique est restée marginale en France. Ainsi, la thèse est orientée non seulement sur l'Etat mais également sur les espaces politiques intégrant ainsi l'analyse multi-scalaire à la façon de Norman Pounds<sup>26</sup> et de Jean Gottmann<sup>27</sup>,

---

<sup>24</sup> Guinard (Pauline), 2019, *Géographies culturelles, Objets, concepts, méthodes*, Armand Colin, Collection Cursus, Paris, 207 pages. Page 93 pour la présente citation.

<sup>25</sup> Ratzel (F), 1987, *La géographie politique. Les concepts fondamentaux*, Fayard, Paris. La fondation de la géographie politique, en tant que discipline académique est due à Friedrich Ratzel (1844-1904) qui écrivit une *Politische Geographie* (1897), premier ouvrage jamais publié sous ce titre. Cette géographie politique est d'abord une géographie de l'Etat. Ratzel y examine la multiplicité des liens entre celui-ci et l'espace (considérant sols, reliefs ou espaces maritimes), mais aussi avec le temps (croissance des Etats). Cette première géographie politique, où se déploient de nombreuses typologies est marquée par l'organicisme et le déterminisme.

<sup>26</sup> Pounds (Norman John Greville), 1972 (2<sup>nd</sup>e édition), *Political Geography*, Mc Graw Hill, New York, 448 pages.

<sup>27</sup> Gottmann (Jean), 1951, « Geography and International relations », *World Politics*, volume 3, n°2, page 153 à 173.

et celle des représentations<sup>28</sup> de Gottmann. Dans cette perspective, je montrerai comment le pouvoir envisage le territoire et communique cette vision à la population locale ou étrangère afin qu'elle territorialise. Il s'agit aussi de montrer les représentations de son propre territoire que le pouvoir véhicule à l'étranger afin d'attirer IDE et touristes à Dubaï. Le tropisme de ville mondiale ouverte sur les échanges constitue le fondement du marketing urbain dubaïote. Ajoutons qu'il s'agit aussi de prendre en considération les nouvelles mutations épistémologiques qui de la signification des territoires mènent vers la territorialité et logiquement vers le rôle des acteurs. Cette impulsion est symbolisée par Roger Kasperon et Julian Minghi<sup>29</sup> (1971) qui étudient structures et interactions spatiales entre processus et systèmes politiques. Cette évolution s'explique par l'influence du postmodernisme. La géographie politique devient une géographie du comportement et de la perception. Elle prend une dimension plus critique avec le développement de la géographie radicale, comme celle de Davis, qui adopte une lecture idéologique de l'espace avec l'émergence de nouveaux thèmes : minorités ethniques, minorités sexuelles... Si les acteurs du territoire sont nombreux, le pouvoir décisionnel est concentré entre les mains de l'Emir et ses proches. Toutefois, les étrangers constituent une horde d'acteurs qui participent à la fabrique de la ville mondiale et qui font l'objet d'études de plus en plus nombreuses notamment de la part des anthropologues comme Neha Vora qui a travaillé sur la diaspora indienne.

Depuis années 1980, une nouvelle génération de chercheurs dont John Agnew<sup>30</sup>, Peter Taylor ou Kevin Cox<sup>31</sup> reconsidère leur approche et déclare : « *la géographie politique est fondée sur l'étude des concepts dialectiquement liés de territoires et la territorialité* ». Dès les années 1970, ils posent le primat de l'économie politique et mettent en exergue l'importance de l'écologie politique. John Agnew s'éloigne de plus en plus de Ratzel et parle de « *piège territorial* » en disant que les sociétés sont de plus en plus transnationales du fait de la mondialisation. Peter Taylor<sup>32</sup> en 1982 produit une géographie politique totalement rénovée qu'il analyse par le prisme du système-monde. Il réinterprète les paradigmes de puissance et met en exergue l'influence décisive de l'économie politique.

---

<sup>28</sup> Jean Gottmann est très en avance sur son temps en mettant en avant l'importance des représentations. Il travaille sur la « signification du territoire » en 1973.

<sup>29</sup> Minghi (Julian V.) and Kasperon (Roger E.) (sous la direction de), 2011 (1969 pour la 1ere édition), *The Structural of Political Geography*, Routledge, Taylor & Francis Group, London and New York, 542 pages.

<sup>30</sup> Agnew J, « The territorial Trap. The Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy*, 1994, volume 1, n°1, page 53 à 80.

<sup>31</sup> Cox (Kevin) & alii, 2008, *Handbook of Political Geography*, Sage Publication, London & California, 640 pages.

<sup>32</sup> Taylor (Peter), 2018 (7<sup>ème</sup> édition), *Geography: World-Economy, Nation State and locality*, Routledge, London & New York, 390 pages.

Mais par essence, la géographie politique est une discipline connexe. D'ailleurs, Raffestin en 1979 rapproche la géographie politique française de la géographie sociale. Claude Raffestin<sup>33</sup> se positionne contre « *une géographie du totalitarisme* », estimant que le pouvoir est partie prenante de toute relation et de ce fait et logiquement la « *géographie humaine faite d'une multitude de relations, est, à tous moments, une géographie politique* ».

Depuis 1990 dans les ouvrages écrits ou co-écrits par Jacques Lévy<sup>34</sup>, les références les plus explicites à la géographie politique se multiplient. *Le monde, Espaces et systèmes* en 1993<sup>35</sup> est le premier à lancer une véritable réflexion géographique sur la structuration politique du monde, structuration remise en cause par l'émergence universelle de la revendication démocratique suite à chute mur Berlin. *L'espace légitime* 1994<sup>36</sup> pose les bases théoriques d'une compréhension de l'espace, politique mais également civile à travers la relation entre le couple légitimation/représentation. Ces éléments me serviront de base pour évoquer les relations entre le pouvoir tribal et autoritaire et la construction de l'espace urbain hyper connecté à la mondialisation notamment à travers les commutateurs que sont les hubs portuaires et aéroportuaires et le contexte économique libéral.

### **Les apports de la géographie sociale et notamment culturelle.**

Cette perspective se double d'une géographie sociale de l'action consistant à conjuguer à la fois l'analyse sur le terrain et la pensée critique tout en étant en prise avec la société. C'est cette idée qui traverse la géographie depuis les années 70 et que revendiquait Rochefort<sup>37</sup> dès 1983 afin d'aborder le monde d'aujourd'hui et trouver les solutions aux problèmes de société. Dans le même sens Morelle et Ripoll<sup>38</sup> évoquent l'importance de « *l'engagement* » du chercheur sur le terrain comme une nécessité épistémologique. Dans cette perspective, la thèse s'appuie sur les apports de la géographie culturelle qui s'occupe d'analyser les rapports matériels ou immatériels que les personnes, individuellement ou collectivement entretiennent

---

<sup>33</sup> Raffestin (Claude), 2019, *Pour une géographie du pouvoir*, Bibliothèque idéale des sciences sociales, Ecole normale supérieure, Paris, 346 pages.

<sup>34</sup> Lévy (Jacques), 1994, *Géographies du politique*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.

<sup>35</sup> Lévy (Jacques), Retaillé (Denis), Durand (Marie-Françoise), 1993 (pour la 2<sup>nd</sup>e édition revue et augmentée), *Le monde, espaces et système*, Presse de sciences politiques, collection Amphithéâtre, Paris, 597 pages.

<sup>36</sup> Lévy (Jacques), 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique*, Presse de la FNSP, Paris, 1994.

<sup>37</sup> Rochefort (R.), 1983, « Réflexions liminaires sur la géographie sociale » in Noin (Daniel-sous la direction de), in *Actes du Colloque de Lyon*, 14-16 octobre 1982, Paris, Centre de Polycopte de l'Université de Paris 1, page 11 à 15.

<sup>38</sup> Morelle (M.) et Ripoll (F.), 2009, « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique », in *Annales de géographie*, 2009/665-666, page 157 à 168.

avec un espace. Il s'agit donc d'une relation espaces/cultures. Joël Bonnemaison a travaillé sur la dimension identitaire en lien avec le territoire dans années 1980-1990. Le territoire est vu comme espace de projection et d'incarnation de l'identité d'un groupe comme un espace d'identification c'est-à-dire dans et à partir duquel un groupe humain se reconnaît et se construit comme groupe : « *Le territoire est appréhendé comme une manifestation et une traduction spatiales de la relation dialectique qui unit une culture (ou plus précisément un groupe culturel) et un espace* » déclare Pauline Guinard<sup>39</sup>. C'est en prenant appui sur les apports de la géographie politique et de la géographie culturelle que la troisième partie de la thèse se concentre. Effectivement, cette dernière partie évoque comment le pouvoir dubaïote instrumentalise le territoire afin d'assurer sa propre légitimité et afin de créer une identité arabo-musulmane fédératrice reposant sur une recomposition fantasmée de son histoire.

### **Les apports de la géoéconomie.**

Enfin, cette thèse comprend une dimension géoéconomique. Selon Yves Lacoste<sup>40</sup>, le terme s'inspire de géopolitique et est apparu à la fin du XXème siècle, après la fin de la guerre froide sous la plume d'Edward Luttwak, expert américain en matière de stratégie et d'économie. Il estime que les capacités militaires des Etats ne constituent plus le principal facteur de leur puissance au plan international. Grâce à la libéralisation des échanges et aux autres aspects de la mondialisation, la puissance s'exerce désormais en termes économiques et financiers. La géoéconomie se fonde sur les rapports de la puissance et d'un espace théoriquement sans frontière et elle s'intéresse surtout aux stratégies financières et commerciales des Etats et des très grandes firmes. C'est justement sur des stratégies financières d'un Etat libéral que Dubaï a construit sa puissance parallèlement au développement de ses infrastructures de communication dont son port puis son aéroport. Dubaï a très rapidement compris la nécessité de diversifier son économie, à l'origine fondée sur la rente pétrolière, afin de pérenniser son existence. Ces stratégies géoéconomiques sont intimement liées à celles du pouvoir relevant de la géographie politique. C'est pour cela que la thèse comprend des aspects de géoéconomie dans chacune des trois parties qui la composent.

---

<sup>39</sup> Guinard (Pauline), 2019, *Géographies culturelles, Objets, concepts, méthodes*, Armand Colin, Collection Cursus, Paris, 207 pages. Page 93 pour la présente citation.

<sup>40</sup> Lacoste (Yves), 2009 pour la seconde édition, *De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie*, Armand Colin, Paris, 413 pages. Page 180 pour la définition de géoéconomie.

## **Les apports de la sociologie.**

D'autre part, le cadre conceptuel du géographe peut s'inspirer de la sociologie urbaine, initiée dans les années 90, par Sharon Zukin qui évoque la « *disnéfication* » et « *l'économie de fascination* » de la ville post-moderne, pensée que nous retrouvons aussi chez l'architecte urbaniste Michael Sorkin. Le risque est de proposer une lecture radicale et contestataire influencée par la géographie anglo-saxonne actuelle qui est d'inspiration marxiste et qui s'épanouit autour de David Harvey et E. Soja. Ces derniers ont tendance à n'étudier qu'une partie des villes et à omettre l'existence de quartiers plus populaires dont la vocation est bien différente. Or, le géographe doit étudier la ville dans sa singularité, sa diversité et donc sa complexité.

L'anthropologue Jim Thomas abonde dans ce sens en utilisant l'expression d'« *obligation éthique* ». Comme l'expliquent Michel Pinçon et Monique Charlot-Pinçon<sup>41</sup>, il s'agit de « *mettre au jour des inégalités et des privilèges mal connus et d'en souligner les effets* ». Quant à Callon<sup>42</sup>, à la manière de Pierre Bourdieu, il va plus loin en disant vouloir passer d'une « *sociologie du dévoilement* » permettant de comprendre les ressorts de l'ordre social mis en cause à une « *sociologie performative* » participant à la construction collective d'une réalité sociale autre. En d'autres termes, il s'agit, selon Bourdieu<sup>43</sup>, de « *transcender la frontière sacrée (...) entre le scholarship et le commitment, pour sortir résolument du microcosme académique, entrer en interaction avec le monde extérieur* ». Toutefois, se positionner par rapport aux inégalités dont le chercheur est témoin semble difficile à tenir à Dubaï sans risquer d'avoir des problèmes avec les autorités voire de se faire bannir du pays. Le chercheur doit donc dévoiler, rester critique mais demeurer discret sur le terrain s'il souhaite continuer à travailler sans être inquiété par les autorités.

## **Les apports de l'anthropologie et du champ politique.**

La géographie relève des sciences sociales. En tant que telle elle se nourrit de ses propres spécificités quant à l'étude de l'espace et du territoire, tout en refusant de négliger les apports d'autres disciplines connexes ; l'approche du chercheur doit donc être multiple grâce au

---

<sup>41</sup> Pinçon (Michel) et Pinçon-charlot (Monique), 2007, *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Le Seuil, Paris, 295 pages.

<sup>42</sup> Callon (M.), 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », in *Sociologie du Travail*, n°41, page 65 à 78.

<sup>43</sup> Bourdieu (Pierre), 2001, *Contre-Feux 2, Raisons d'agir*, Paris, 128 pages.

décloisonnement des savoirs académiques. La notion de territoire est au cœur également de la réflexion anthropologique et a notamment été utilisée chez Godelier dès 1984. Il est le résultat d'un processus de production incluant des stratégies d'organisation mais aussi de domination et d'exclusion. C'est notamment sur cette double dialectique que Neha Vora<sup>44</sup> a travaillé en se focalisant sur la communauté indienne vivant à Dubaï. Quant aux approches politique et anthropologique, elles ne peuvent être ignorées pour appréhender la structure tribale, soubassement de la société émirienne actuelle. Maurice Godelier<sup>45</sup> y a consacré de nombreux ouvrages montrant les liens entre tribus et Etats et refusant de les opposer. Je m'appuie sur ses travaux ainsi que sur ceux d'Olivier Roy<sup>46</sup> et d'Ibn Khaldûn<sup>47</sup> notamment dans la première partie de la thèse pour conceptualiser le rôle du pouvoir tribal et ses liens avec la fabrique de la ville. En effet, la géographie et l'anthropologie constituent deux regards complémentaires pour l'étude des territoires et des populations. Dans ces deux disciplines, les notions d'espace et de territoire sont abordées. D'ailleurs, Claude Lévi-Strauss<sup>48</sup> a travaillé avec des géographes comme Pierre Gourou ou Pierre Monbeig. L'étude anthropologique permet une approche culturelle de la construction du territoire et de ses enjeux symboliques qui puise ses racines dans une tradition anglo-saxonne de la géographie culturelle. A Dubaï, le discours officiel incorpore fortement la dimension de la protection des traditions et de la culture locale alors même que le pays s'engage dans la transformation de son territoire pour répondre aux exigences de la concurrence mondiale. Il faut donc réfléchir au rapport entre homme et espace dans une perspective adaptative en la reliant à la notion d'identité. Intervient alors la notion anthropologique de la résilience car Dubaï témoigne de la capacité de ses systèmes sociaux à intégrer une perturbation dans son fonctionnement sans pour autant changer de structure. En ce domaine, les sciences politiques peuvent être d'une grande aide notamment en ce qui concerne l'action publique mais aussi l'anthropologie qui travaille notamment sur les notions de résilience et de vulnérabilité<sup>49</sup>. Ces deux concepts sont utilisés pour analyser et gérer les

---

<sup>44</sup> Vora (Neha), 2013, *Impossible Citizens, Dubai's Indian Diaspora*, Duke University Press, Durham and London, 245 pages.

<sup>45</sup> Godelier (Maurice), 2001, *Les tribus dans l'Histoire et face aux Etats*, CNRS, Paris, 81 pages. Godelier (Maurice), « A propos des concepts de tribu, ethnie et Etat. Formes et fonctions du pouvoir », in Dawod (Hosham), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages. Pages 287 à 303 pour la contribution de Godelier.

<sup>46</sup> Roy (Olivier), « Tribus en terre d'Islam. Groupes de solidarité, territoires, réseaux et Etat dans le Moyen-Orient et l'Asie Centrale », in Dawod (Hosham), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages. Voir aussi Roy (Olivier), 1985, *L'échec de l'Islam politique*, Seuil, Esprit, Paris, 167 pages.

<sup>47</sup> Ibn Khaldûn, 1997 (pour la 3<sup>ème</sup> édition), *Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqaddima*, Sinbad, Actes sud, collection Thesaurus, Paris, 1132 pages.

<sup>48</sup> Lévi-Strauss (Claude), 2019, *L'identité*, PUF, Quadrige, Paris, 346 pages.

<sup>49</sup> Buchheit (Pauline), d'Aquin (Patrick), Ducourtieux (Olivier), mai 2016, « Cadres théoriques, mobilisant les concepts de résilience et de vulnérabilité », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En



dynamiques des territoires et des groupes sociaux face à des changements rapides et incertains. Ces concepts font l'objet de controverses scientifiques. En effet, si la vulnérabilité désigne la propension d'une entité à souffrir de changements, la résilience se rapporte à sa capacité à se réorganiser face à ces changements comme l'a montré Folke<sup>50</sup>. C'est en effet, l'apparition de la rente pétrolière et la mondialisation qui changent profondément le visage de Dubaï. Toutefois, si l'Emirat a fait et continue à faire preuve de résilience, la notion de vulnérabilité demeure présente et renvoie au débat des anthropologues. Ainsi, certains, comme Adger<sup>51</sup>, pensent que la résilience et la vulnérabilité sont des concepts complètement distincts alors que d'autres, comme Chapin<sup>52</sup>, pensent que la résilience est un élément de la vulnérabilité tandis qu'un troisième courant, incarné notamment par Wisner<sup>53</sup>, défend l'idée que la vulnérabilité englobe la résilience. Je montrerai que c'est à cette dernière conception que je me rattache en montrant que la perpétuelle résilience de Dubaï engendre une vulnérabilité de son économie et de ses acteurs créant des cycles socio-économiques courts et une volatilité importante. En décidant de faire preuve de résilience, Dubaï accepte de se rendre vulnérable car c'est la condition sine qua non à sa survie sur une scène mondiale en perpétuelle recomposition.

L'approche anthropologique permet également d'évoquer les mutations urbaines ou le maintien de certains quartiers face à la politique menée par Dubaï. Une étude à l'échelle des quartiers permet de s'interroger sur la survalorisation de fragments urbains réputés plus conviviaux parce qu'ils permettent la rencontre. Ces derniers fonctionnent comme des quartiers communautés ou quartiers villages. Il nous faudra donc tenter d'unir la vision du quartier du géographe, comme fraction d'espace urbain présentant des caractéristiques communes, au quartier du sociologue qui est l'unité élémentaire de la vie sociale. Les études de terrain sont donc incontournables. Les apports anthropologiques croisés avec une analyse de type politique permettent de comprendre les lignages, le rapport au chef, les liens de clientélisme ; bref, il s'agit de comprendre comment un système de type féodal qui perdure fait prospérer une cité-Etat de plus en plus engagée dans la mondialisation. L'espace de Dubaï est devenu le lieu d'expression de ce système politique traditionnel car le géographique est l'endroit où se joue le politique.

---

ligne], Volume 16 Numéro 1 | mis en ligne le 09 mai 2016, consulté le 13 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/17131> ; DOI : 10.4000/vertigo.17131

<sup>50</sup> Folke (C.), Carpenter (S.R.), Walker (B.), Scheffer (M.), Chapin (M.) et Rockström (J.), 2010, « *Resilience thinking : integrating resilience, adaptability and transformability*, *Ecology and Society* », 15, 20. URL : <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art20/>.

<sup>51</sup> Adger (W.N.), 2006, *Vulnerability, Global Environmental Change*, 16, pp. 268-281

Adger (W.N.), « Social and ecological resilience: are they related? », *Progress in Human Geography*, 2000, 24, pp. 347-364.

<sup>52</sup> Chapin (F. Stuart- sous la direction de), 2019, *Principles of Natural Resource Stewardship: Resilience-Based Natural Resource Management in a Changing World*, Springer-Verlag, New York, 401 pages.

<sup>53</sup> Wisner (B.), 1993, « Disaster vulnerability: Scale, power and daily life », *GeoJournal*, 30, pp. 127-1240.

Comme l'énoncent Nathalie Blanc et Philippe Estèbe<sup>54</sup>, le géographique constitue « *un point où s'expérimentent les limites d'un ordre ancien et où naissent les traits d'un nouveau* ». C'est dans l'espace de la ville mondiale en formation qu'est Dubaï que le pouvoir d'origine tribale expérimente les limites du système socio-politique qu'il incarne en le transposant, en l'adaptant aux exigences de la concurrence mondiale. L'espace urbain joue un rôle politique et géopolitique<sup>55</sup> car il est à la fois cadre, enjeu et théâtre.

### **Le terrain ou l'habitus disciplinaire : au coeur de la méthode de recherche.**

#### **« Savoir-faire et le faire-savoir » dans le travail de terrain.**

Au cœur du sujet de thèse qui nous occupe, le terrain ou l'habitus disciplinaire joue un rôle déterminant. D'ailleurs, dans une communication, Yann Calberac rappelle que le géographe tire sa légitimité du travail de recherche qui lui permet d'articuler trois instances qui sont le « *savoir-faire, le savoir et le faire-savoir* »<sup>56</sup>. L'étude de la ville de Dubaï est un terrain qui permet une démarche cognitive permettant d'accumuler du « capital spatial ». En effet, l'avantage pour moi est de résider à Dubaï depuis seize ans est de connaître les différents quartiers, leurs spécificités, d'avoir expérimenté la ville, de se l'être appropriée, d'avoir assisté à sa mue, mais surtout de pouvoir proposer un véritable travail de terrain en continuant à fréquenter ces lieux en les photographiant, en les schématisant et en les cartographiant. Cela permet aussi de continuer à observer les populations pratiquant l'espace urbain en utilisant nos cinq sens et de pouvoir évoquer les mobilités urbaines... S'imprégner de la spécificité du lieu s'apparente à une méthode empirique permettant de glaner des informations et à les accumuler selon ce que Yann Calberac appelle un « *capital spatial* ».<sup>57</sup> Il est possible de mener une étude de géographie sociale pour laquelle nous pouvons interroger les habitants d'un quartier sur leurs représentations et leur vécu. Une telle enquête permet de faire apparaître les processus, les pratiques individuelles et collectives permettant d'établir des faits et une démarche de compréhension. Cette approche peut se doubler d'une observation participante, méthode

---

<sup>54</sup> Blanc (Nathalie) et Estèbe (Philippe), 2003, « Géographie et politique : le face à face », in *Ecologie et politique* 1/n° 27, page 79 à 89. <http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2003-1-page-79.htm>.

<sup>55</sup> Nous entendons ici le terme géopolitique dans le sens que lui accorde Michel Foucher : « *la géopolitique est une méthode globale d'analyse géographique de situations socio-politiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées, et des représentations habituelles qui les décrivent* ». Foucher (Michel), 1991, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Fayard, page 35.

<sup>56</sup> Di Méo (Guy – sous la direction de), 28 mars 2006, *Approches des terrains de recherche*, colloque organisé par DOC'GEO, Bordeaux, UMR ADES (aménagement, développement, environnement, santé et sociétés), 94 pages et page 20 pour la présente citation. [www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/CAHIERS1ADES.pdf](http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/CAHIERS1ADES.pdf)

<sup>57</sup> Id. Page 22.

privilégiée de l'anthropologie de terrain. C'est une méthode informelle qui est susceptible de croiser les entretiens ouverts, les observations directes et la participation aux activités. Cette méthode permet de mettre à distance nos propres automatismes, nos conditionnements culturels et nos préjugés tout en étant intrusif dans un paysage social dont nous devons nous faire accepter. Toutefois, cette méthode basée sur la grande proximité de l'objet étudié pose la question de la juste distance et donc du risque de réduire l'objectivisation.

### **L'étude de Dubaï ou le terrain comme démarche cognitive permettant d'accumuler du « capital-social ».**

Dubaï constitue également un terrain permettant d'accumuler du « capital social ». L'appropriation intellectuelle de l'espace est par ailleurs rendue possible par le recours à des personnes qui détiennent l'information et contrôlent symboliquement le terrain ; il s'agit de l'ensemble des acteurs que Yann Calberac appelle « *capital social* ». Ces acteurs permettent d'accroître la connaissance du « *capital spatial* ». Pour se faire, il est possible de recourir aussi à des méthodes éprouvées par la sociologie et l'anthropologie, disciplines connexes de la géographie.

Il s'agit notamment de rencontrer les différents acteurs du secteur public dont RTA (Road and Transportation Authority), Dubaï Municipality, Jebel Ali Free Zone Authority, les responsables entre-autre du projet Expo 2020... La méthode de travail doit être double, et notamment, dans un premier temps, fondée sur des entretiens informels. Ces derniers permettent de glaner des informations sur les responsables de l'institution. En effet, il s'agit de connaître les liens familiaux ou lignagers qui unissent les responsables de l'institution à Shaykh al-Maktûm. La rencontre avec des acteurs de la construction qui dépendent du pouvoir étatique comme Nakheel et Emaar peut s'effectuer sur le même schéma.

Enfin, il s'agit de rentrer en contact avec les cabinets d'architecture et d'urbanisme participant à la fabrication de la ville de Dubaï. L'étude doit donc être à la fois qualitative et quantitative afin d'obtenir la plus grande acuité possible pour le traitement de notre sujet. Il est très important de savoir comment se fait le choix du cabinet en fonction du projet urbain et de déterminer le profil des dirigeants de ces cabinets ainsi que leur relation avec le pouvoir. Nous avons rencontré Amer Mneimneh qui s'occupe de l'urbanisme et de la stratégie de planification urbaine pour la société AECOM, FTN de 50000 personnes disposant de plusieurs branches tels que l'architecture, l'urbanisme, les infrastructures et le génie civil, la stratégie et le paysagisme. Il est une mine d'informations pour évoquer le processus décisionnel et les critères auxquels la

planification urbaine doit répondre. Dans le cadre de cette thèse, j'ai eu des entretiens formels ou informels avec de nombreux résidents de l'Emirat. Toutefois, pour respecter les informations, parfois sensibles, qui ont pu m'être communiquées, leurs noms n'apparaissent pas et sont remplacées par des initiales ne correspondant pas à celles de leur identité. C'est le cas notamment des personnes qui ont notamment eu la gentillesse de me faire confiance en me fournissant des informations concernant l'organisation du pouvoir politique et économique de Dubaï mais aussi des renseignements concernant la sécurité et la défense mais aussi le blanchiment d'argent.

Expérience et savoirs doivent donc se rapprocher par l'étude du terrain auquel toutes les sciences humaines prêtent une attention soutenue car il s'agit de l'espace substantialisé des recherches. Guy Di Méo abonde dans ce sens en disant qu'il englobe<sup>58</sup> : « *une réalité physique, humaine, sociale, matérielle et symbolique au sein de laquelle les chercheurs se livrent à leurs observations, mènent leurs expériences, formulent leurs hypothèses de travail, bâtissent, testent et appliquent leurs méthodes (...). De plus, le terrain enregistre l'histoire de l'objet* ».

### **L'étude de Dubaï ou le terrain comme démarche cognitive permettant d'accumuler du « capital scientifique ».**

Enfin, Dubaï constitue un terrain permettant d'accumuler du « capital scientifique ». Effectivement, le géographe doit donc mettre en science son expérience du territoire. Les informations fiables et abondantes permettent de faire émerger des savoirs et des énoncés scientifiques. En effet, le terrain permet d'utiliser la méthode inductive car il constitue un recours permanent pour toutes les étapes, que ce soit le questionnement, la problématisation, la définition des hypothèses et concepts, les méthodes, le traitement et l'interprétation des données, les conclusions et les perspectives de recherche.

Pour donner de la légitimité scientifique à notre travail de terrain, nous préconisons, en suivant les conseils de Yann Calberac de respecter ce qu'il appelle « *le pacte de terrain* »<sup>59</sup> et qu'il compare au « *pacte autobiographique* » de Philippe Lejeune. En d'autres termes, nous nous engageons à ne pas seulement rendre compte de nos conclusions, comme si elles étaient des arguments d'autorité, mais de restituer aussi, dans notre travail de doctorat, la méthode utilisée sur le terrain pour l'élaboration des savoirs géographiques notamment.

---

<sup>58</sup> Op. Cit. Page 3.

<sup>59</sup> Id. Page 24.

### **Les interrogations épistémologiques.**

Mais les difficultés d'une géographie du terrain sont nombreuses et sources d'interrogations épistémologiques car il n'existe pas d'objectivité du terrain, chaque chercheur ayant une approche découlant de sa formation, de sa personnalité et de sa compréhension de l'espace. C'est pour cette raison que si nous cherchons à atteindre la vérité, ou tout du moins à nous en approcher, il faut multiplier les points de vue grâce à la transdisciplinarité<sup>60</sup>.

Au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux, il a semblé nécessaire d'adopter une démarche réflexive qui relève de l'épistémologie interne. En d'autres termes, il s'agit d'effectuer un retour sur moi-même et mon activité en prenant de la distance, en réinterrogeant ma problématique par rapport à mon objet d'étude. C'est ce principe que Pierre Bourdieu appelle « *l'objectivation participante* »<sup>61</sup>, c'est-à-dire l'objectivation du subjectif à son objet d'étude car le chercheur doit être à la fois sujet et objet et celui qui agit tout en se regardant agir.

Enfin, j'ai été confrontée aux limites géographiques que nous nous sommes fixées pour notre étude. En effet, les frontières sont poreuses et la question de l'échelle est déterminante. Le travail à l'échelon du quartier ne serait être un espace clos et imperméable. Il faut étudier la manière dont il est articulé aux autres quartiers et le comparer à ces derniers. La méthode comparative semble être ici un impératif afin de rendre compte de la diversité même de la ville de Dubaï et éviter de tomber dans le piège de ceux qui n'en montrent que la dimension « *dysnéisée* ». Chaque espace traduit un contexte bien précis.

### **La question des différences culturelles et politiques : un obstacle à la recherche ?**

Quant à la présence du chercheur sur le terrain, celle-ci peut inquiéter les acteurs. Effectivement, le malentendu sur les modalités de diffusion du savoir scientifique est à l'image du décalage existant entre les préoccupations quotidiennes des acteurs, qui peuvent avoir peur d'être dévoilées et nos impératifs scientifiques. En effet, l'étude du terrain pose la question des différences politiques et culturelles qui constituent un véritable obstacle à la recherche. En effet, si être sur le terrain facilite l'établissement de contacts, il n'est pas pour autant évident de se rapprocher des sphères de décision, comme Philippe Blanchard<sup>62</sup> nous l'a confirmé lors de notre

---

<sup>60</sup> Voir la partie du projet de doctorat concernant le cadre conceptuel.

<sup>61</sup> Bourdieu (Pierre), « *L'objectivation participante* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2003, n°150.

<sup>62</sup> Philippe Blanchard qui a travaillé pour le comité des Jeux Olympiques, a été choisi par le pouvoir pour élaborer le dossier de candidature de Dubaï pour l'exposition universelle de 2020 en proposant des solutions innovantes. Il ne suit plus le projet.

entretien du 15 juin 2014. Ce dernier est responsable de la gestion de l'information et de la connaissance pour l'expo 2020. Il travaille pour la ministre Reem al-Hashimy. Au contact du pouvoir, il connaît les difficultés d'accès à l'information mais également le processus décisionnel qu'il commente en en déclinant quelques aspects.

Dans un premier temps, il insiste sur l'importance de la culture locale plus axée sur la personne que sur la structure, ce qui signifie que la confiance se construit et se gagne progressivement. Les Emiriens sont attentifs à la manière avec laquelle la personne s'inscrit dans une relation personnelle ; l'individu est au centre.

Partant de ce principe fondamental qui structure les relations humaines, les Emiriens ne demandent pas aux personnes qui travaillent avec eux sur un projet donné de compiler et d'analyser des données statistiques, d'autant plus que celles-ci sont encore peu nombreuses, mais attendent qu'ils enquêtent sur ce qui se pratique dans d'autres pays, puis, qu'ils mesurent ensuite l'adaptation de ces pratiques à Dubaï. C'est l'Emirates Competitiveness Council (ecc.ae) qui s'occupe de déterminer les pratiques à l'œuvre dans d'autres pays en s'inspirant des rapports déjà réalisés, de leur structure. L'ECC est situé au sein d'Emirates Tower également et manque de personnel pour répondre aux attentes. Ce bureau est dirigé par Abdullah Lootah, membre d'une famille montante de l'Emirat.

Toutefois, dans cette équation intervient le rôle déterminant de la culture clanique fondée sur l'opposition ou le respect du chef. Par conséquent, sont choisis les éléments qui permettent de corroborer la vision du Shaykh. Les autres éléments sont cachés, ignorés car ce qui compte c'est de créer une dynamique positive et fédératrice. Le regard objectif n'intéresse guère. La critique ou la médiation n'interviennent que bien plus tard, quelquefois des dizaines d'années après la réalisation du projet. Cette démarche est consubstantielle à la culture locale et au fonctionnement du pouvoir. Le chef inspire, le chef tranche afin de s'inscrire dans l'action ce que la démocratie ne permet que plus difficilement car elle nécessite le consensus de plusieurs acteurs en proie parfois à des conflits d'intérêt ; cela peut conduire à la paralysie décisionnelle.

En somme, les différences culturelles ainsi que politiques complexifient la recherche d'informations ainsi que leur traitement. En juin 2014, nous avons écrit un courrier destiné à la ministre chargée du projet Expo 2020. Celui-ci a été rédigé sous couvert d'une institution, en l'occurrence le GREMMO<sup>63</sup>, pour demander les fichiers numérisés du dossier de candidature de l'expo 2020 concernant le développement durable et le développement urbain (chapitre 8 du

---

<sup>63</sup> GREMMO : Groupe de Recherches et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient créé en 2013 et dont le directeur a été Fabrice Balanche.

projet). Puis, il a transité via Philippe Blanchard qui s'est gentiment proposé de nous aider. Effectivement, les demandes par courriel ne sont guère traitées faute de temps mais également car ce type de requête n'est pas formulé en des termes suffisamment officiels pour aboutir. La ministre et son service sont particulièrement sollicités par ce moyen de communication, de la part d'étudiants, ou par téléphone, de la part d'ambassadeurs ou de chefs politiques africains dont ceux du Gabon, du Mali et de la République démocratique du Congo. Ces derniers cherchent à comprendre pourquoi la voie du développement semble obstruée chez eux alors même qu'ils détiennent des richesses naturelles tout aussi importantes voire plus importantes que les Emirats. En somme, le courrier doit parvenir à l'Emirien en charge de l'institution par un intermédiaire qui exerce implicitement une caution morale et se porte donc garant de celui ou celle qui dépose la requête.

La gestion du temps est certainement un autre problème également car il faut prouver son intérêt lorsqu'une demande de renseignements est déposée et créer des liens de confiance. L'intérêt que les chercheurs portent à Dubaï est finalement relativement récent et les Emiriens sont à la fois flattés mais également méfiants car ils ne souhaitent pas que leur modèle de développement soit dépecé par des chercheurs mal intentionnés et capables d'être à l'origine d'une médiatisation de Dubaï leur portant préjudice. Les Emiriens sont réticents s'ils sentent que le chercheur ne souhaite que conforter une idée préétablie teintée de moralisme. Dans le cas inverse, il est même possible d'aborder des thèmes sensibles comme la question migratoire et la condition des travailleurs vivant dans les labour camps<sup>64</sup> comme l'a fait le cinéaste Mahmoud Kaabour qui a produit un film sur le sujet intitulé *Champ of the Camp*. Philippe Blanchard, s'est proposé de nous donner les coordonnées du cinéaste.

Enfin, lorsque l'information est offerte, elle est soumise à un fort contrôle de la part des autorités. Philippe Blanchard nous a prévenu que si nous obtenions l'accord de la ministre, la consultation des sources serait soumise à des engagements relativement drastiques à savoir une copie des articles publiés et un exemplaire de la thèse finale. L'accès aux sources pourrait s'améliorer. En effet, Dubaï prévoit la création de l'Open Data qui sera dirigé par Wessam Lootah. L'objectif de ce futur organisme est de rendre public les informations et les décisions, concernant la smart city et le smart government, qui a remplacé le e-government, prises par les Rulers Court <sup>65</sup>et le Premier ministre. Il s'agit de transférer progressivement une partie des

---

<sup>64</sup> Les labor camps, enclaves résidentielles fermées des ouvriers et employés à petits revenus, sont les espaces résidentiels dédiés à la main d'oeuvre, souvent peu qualifiée, et étrangère.

<sup>65</sup> Il s'agit des juges.

responsabilités vers les acteurs en prise directe avec une réalité donnée. Cela donne la possibilité d'influer sur la vie de la cité. Mais cet objectif suit des étapes précises :

- l'information disponible est poussée vers son environnement.
- l'information disponible est poussée vers son environnement qui apporte une partie des solutions.
- le transfert vers les acteurs locaux en utilisant le principe de subsidiarité.

Ce processus décisionnel explique les synergies très fortes entre le public et le privé à tel point qu'il est possible de parler de co-développement puisque l'objectif est de gérer et d'organiser le service public comme une entreprise afin qu'il puisse répondre le mieux possible aux besoins de ce dernier tout en le délestant d'une partie de la charge de réalisation d'un projet. En somme, le secteur privé doit prendre des responsabilités dans la cité en échange d'une concession que le pouvoir lui octroie. Une partie des richesses produites par cette concession est ensuite investie dans les infrastructures publiques ; cela explique notamment l'absence relative d'impôt à Dubaï. Quoi qu'il en soit, la réflexion organisationnelle à Dubaï demeure récente ce qui signifie que les circuits de décision sont encore parfois bien complexes à saisir ainsi que la difficulté d'accéder à l'information et comprendre les relations entre pouvoir tribal, mondialisation et fabrique de la ville.

### **La justification du projet de recherche.**

Etant à la fois l'un des sept Emirats Arabes Unis et une ville, les limites administratives se confondent. Le terme de cité-Etat est parfois utilisé sans qu'il soit pour autant complètement satisfaisant puisque Dubaï n'est pas seulement sous l'autorité de Shaykh Mohammed al-Maktûm mais aussi de la capitale politique, Abou Dhabi, tenue par la famille Al-Nahyan. L'espace proprement urbanisé de l'Emirat de Dubaï est donc difficile à délimiter car contrairement à notre expérience européenne de la ville, aucun panneau, aucune publicité, aucune grande surface n'indique l'entrée de la ville. Ajoutons que les limites sont d'autant moins évidentes que la municipalité de Dubaï a le pouvoir sur l'ensemble de l'Emirat. Dubaï n'en est pas pour autant un lieu désincarné complètement dépourvu de culture urbaine comme l'a montré Elsheshtawy <sup>66</sup>. Elle constitue même un hapax tant elle se singularise de ses homologues du Golfe. Le noyau originel est double et comprend Dubaï au sud de la Creek et

---

<sup>66</sup> Elsheshtawy (Yasser), 2013 (pour la seconde édition), *Dubaï Behind an Urban Spectacle*, Routledge, New York et Londres, 294 pages.



Deira au nord de celle-ci comme l'indique le schéma ci-dessous.



**Figure 1 : Les noyaux urbains originels.**

Le premier noyau, comprenant notamment le quartier de Bastakiyya, connaît une touristification pour reprendre une expression de Gérard-François Dumont, voire une muséification partielle. Mais la ville est devenue polymorphe car elle s'est développée de manière semi-concentrique par rapport aux noyaux initiaux et le phénomène est toujours à l'oeuvre. Les grands hôtels des années 60 jouent le rôle alors de front d'urbanisation tout en provoquant des phénomènes d'acculturation (importation de goûts culinaires, modes de socialisation...) comme le notent Brigitte Dumortier et Marc Lavergne dans leur article<sup>67</sup>. Le boom pétrolier et surtout la préparation de l'après pétrole par la diversification des activités se sont manifestés par l'étalement urbain, comme en témoigne la figure 1, d'autant plus que la ville n'a pas de limite précise et que l'automobile abolit les distances grâce aux intra-urbaines sur le modèle américain. Cet étalement s'est fait de manière privilégiée le long du littoral avant de s'étirer vers l'intérieur des terres. Cet étalement, qui n'est d'ailleurs pas le fait seulement de

<sup>67</sup>Brigitte Dumortier et Marc Lavergne, « Dubaï : ville du pétrole ou projet métropolitain post-pétrolier », *Annales de Géographie*, 2002.

URL: [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_2002\\_num\\_111\\_623\\_2085](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2002_num_111_623_2085)

Dubaï a provoqué une coalescence entre trois Emirats du nord, à savoir Dubaï, Sharjah et Ajman. Brigitte Dumortier et Marc Lavergne utilisent même le terme de « *conurbation transfrontalière* » car « *chaque ville garde sa personnalité, ses activités et, bien sûr, son autonomie politique et économique au sein des Emirats Arabes unis, sans qu'aucune entité administrative du type « communauté urbaine » ne soit chargée de gérer de façon concertée la croissance de ces capitales d'emirats limitrophes et fédérés.*

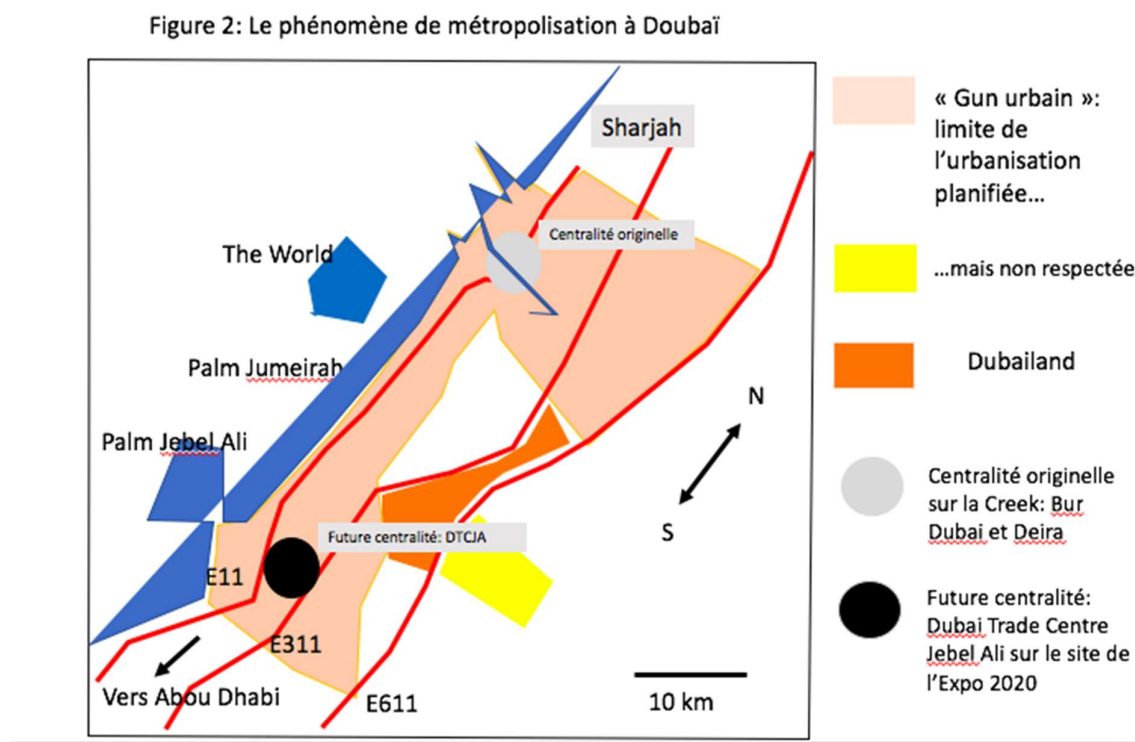


Figure 2 : Le phénomène de métropolisation à Dubaï

De plus, l'espace urbanisé est fragmenté en de nombreux pôles urbains connectés par des axes de communication ; la ville n'en est que plus difficile à appréhender. L'espace urbanisé que forme le « compound »<sup>68</sup> d'Arabian Ranches par exemple avec ses quelques 6000 maisons appartient-il à la ville de Dubaï ? Ou n'est-il que l'expression d'un mitage urbain dans l'espace désertique ? Arabian Ranches est englobé dans un projet plus vaste d'urbanisation non encore totalement réalisé et appelé Dubaïland<sup>69</sup>. En effet, si Dubaïland est loin d'être achevé, d'autres

<sup>68</sup> Terme utilisé aux Emirats Arabes Unis pour évoquer les gated communities ou en français enclaves résidentielles fermées, lotissements sécurisés dont les habitants sont aisés.

<sup>69</sup> Dubaïland est l'un des complexes de divertissements le plus ambitieux au monde. Il a été lancé en 2003 pour un coût de 64,3 milliards de dollars. La crise a freiné sa réalisation. Toutefois, le complexe devrait ouvrir ses portes en 2020 lors de l'exposition universelle. Il s'étend sur 278 km<sup>2</sup> et inclut 45 méga projets dont 200 plus petits.

espaces urbains contigus à Arabian Ranches ont vu le jour depuis 2005 avec du nord au sud : The Villas, Falcon city, Global Village, Motor City, Green Community Motor City, Victoria Heights, Sports City, Al-Bararî, Studio-city et plus récemment la réalisation d'Arabian Ranches II et Arabian Ranches III, dont les travaux ont commencé en juin 2019... Ces noyaux urbains dessinent progressivement un ruban d'urbanisation suivant les axes de communication principaux. A terme, ces espaces urbains éclatés devraient, par le processus de périurbanisation en cours, former un espace urbanisé d'un seul tenant, qui doit, selon le dernier masterplan, cantonner l'urbanisation dans une poche tracée par Emirates Road, ancienne Dubaï bypass comme le montre le schéma ci-dessus. Cette limite de l'urbanisation est déjà caduque. Quoiqu'il en soit, Clémence Montagne fait remarquer que l'urbanisation ne représente que 10% du territoire de l'Emirat majoritairement désertique soit 100 km<sup>2</sup>. Elle rappelle que<sup>70</sup> : « *La capacité d'action de la municipalité de Dubaï reste plutôt faible dans la mesure où les entreprises nationales comme Emaar et Nakheel n'ont pas d'obligation de suivre les recommandations et sont plus rapides et fortes* ». Toutefois, elle ajoute que depuis la crise : « *Pour se prémunir, le gouvernement de Dubaï et le conseil exécutif exigent désormais que des études de faisabilité soient conduites pour déterminer les fonds propres de l'investisseur, du promoteur, et de l'entrepreneur, garantissant ainsi la santé financière durable des projets* ». Il est donc intéressant d'étudier cette tension et cette imbrication entre pouvoir public et secteur privé dans la fabrique de la ville.

D'autre part, certains des pôles urbains évoqués précédemment sont des centres, à tel point qu'il est possible de parler de polycentralité fonctionnelle. La notion de centre-ville fait-elle sens pour définir Dubaï ? Les quelques maisons à tour à vent de la Creek<sup>71</sup>, rappelant le passé de port de pêche et la culture de la perle et appartenant aujourd'hui au quartier muséifié d'Al-Fahidî permettent-elles d'utiliser le terme de centre-ville dans un espace géographique en pleine mutation et intégration à la mondialisation ? L'inauguration en 2004 du DIFC, Dubaï International Financial Center, tente de répondre aux nouvelles ambitions de Dubaï sur la scène économique régionale et mondiale mais également à sa quête de centralité et d'identité faisant

---

Aujourd'hui, 22 projets sont en cours de réalisation. Dubaïland est divisé en six zones ou six mondes : parc d'attractions, zone sportive, zone d'éco-tourisme, thème loisirs et vacances, une partie commerciale et de loisirs et enfin un centre-ville/quartier d'affaires.

<sup>70</sup> Clémence Montagne, « Le renforcement du modèle de développement urbain de Dubaï après la crise », *Urbanités*, 8 novembre 2013.

<http://www.revue-urbanites.fr/le-renforcement-du-modele-de-developpement-urbain-de-Dubaï-apres-la-crise/>

<sup>71</sup> La Creek est le nom donné au bras de mer qui pénètre à l'intérieur des terres et différencie notamment le quartier de Deira au nord, du Dubaï historique au sud.

défaut à la ville, en développant de nouvelles fonctions urbaines de commandement. Dans sa volonté de légitimité internationale, Dubaï cherche à préparer l'après pétrole en diversifiant ses activités économiques : le port de Jebel Alî joue le rôle d'un hub régional, la finance se développe et le tourisme, dont le croisiérisme, connaissent une progression fulgurante. Le littoral en est le réceptacle principal. C'est pour satisfaire cette diversification que Dubaï, portée par la mondialisation, a créée des enclaves territoriales spécialisées dans une activité donnée, ce qui fragmente davantage l'urbain. Les zones franches comme le port de Jebel Alî, Internet city ou les complexes hôteliers servant de l'alcool et participant à l'animation de la « night life » dubaïote sont autant de niches soumises à des droits spécifiques au sein de l'espace urbanisé. Pour évoquer cette spécificité urbaine François Cusset<sup>72</sup> utilise 3 termes-clés qu'il articule, à savoir la « *translation* » qui est l'importation d'un modèle d'origine étrangère, la « *transplantation* » car cette urbanisation se fait sur un vide préexistant et d'« *enclavement* » en raison de l'octroi du statut de zone franche. L'ensemble de ces trois notions lui permet de définir le concept de post-urbanité. François Choay<sup>73</sup> utilisait quant à elle pour les villes occidentales et leur métropolisation fulgurante le concept de « *non-ville* ».

Force est de constater que Dubaï réinterroge la notion de ville telle qu'elle est pensée et définie dans la culture européenne. Le terme de ville est-il le plus approprié pour évoquer Dubaï ? Faut-il utiliser le terme de Cité-Etat ? Les mutations urbaines passées et en cours ne cherchent-elles pas à inventer un nouveau type de ville, à fonder une identité dubaïote et une légitimité internationale tout en assurant son insertion dans la mondialisation ? La ville se laisse difficilement enfermer dans une définition simple et pérenne car par essence son caractère est complexe, multidimensionnel et changeant. L'image de la ville est intimement liée, et probablement plus qu'ailleurs, à l'histoire et surtout au rapport au pouvoir. Elle a donné naissance à une culture urbaine singulière qui est l'adaptation des normes et valeurs des bédouins sédentarisés et nomades aux enjeux de la ville mondiale actuelle. Je reprends ainsi ici l'idée développée par Marcel Roncayolo en l'adaptant au contexte spécifique de Dubaï, à savoir que la culture urbaine est l'adaptation des normes et des valeurs des ruraux/bédouins qui à un moment de l'histoire se sédentarisent et fondent la ville ou transforment celle-ci. La ville est un lieu de rassemblement mais aussi d'affirmation des différences avec l'apparition dans la société

---

<sup>72</sup> Le livre de Mike Davis, *Le stade Dubaï du capitalisme*, est complété par un article de l'historien des idées François Cusset.

<sup>73</sup> Choay (Françoise), 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Centre Georges Pompidou, Paris, page 26 à 35.

arabe traditionnelle de l'individualisme qui se conjugue avec le tribalisme. Enfin, la ville mondiale de Dubaï en construction est plus que jamais et de manière exacerbée par rapport aux autres villes, un espace en mouvement et un territoire mouvant. A la manière de Roncayolo, Georges Pérec et Hall, la ville est un territoire qui se remodèle constamment. Individuellement, chacun déplace son espace en s'adaptant au territoire dans lequel on s'installe. Aujourd'hui, Dubaï a les caractéristiques partielles de ce que Dominique Lorrain appelle les « *métropoles XXL en pays émergents* » ou encore « *gig@cities* ». En effet, Dubaï se rapprochent de ces villes quant à ces mégacentres commerciaux, ces centres de loisirs et de congrès intégrés car pour fonctionner et être habitables ces villes doivent fournir de nombreux services. Dubaï comme ces très grandes métropoles cumulent des fonctions que différentes villes possédaient auparavant. Dubaï comme les métropoles XXL connaît un processus de croissance urbaine extrêmement rapide contrairement aux villes occidentales qui se sont affirmées sur le temps long. Elle échange davantage de biens et de services en agissant plus avec d'autres territoires hyperurbains qu'avec son hinterland, qui d'ailleurs est très exigu et ne peut que partiellement soutenir sa croissance économique. Dubaï, comme les métropoles XXL s'apparente à une série de hubs organisés en réseaux car elle est davantage soumise aux forces de la globalisation et nourrit ce désir de l'accroître pour rester concurrentielle. Elle attire aussi les migrants prêts à accepter beaucoup pour améliorer leur condition et cela de manière plus massive que les autres *gig@cities*. A Dubaï comme dans ces grandes villes émergentes, les fortunes se réalisent. Dubaï, encore plus que les autres métropoles XXL, travaillent sur le gigantisme de ses accélérateurs de croissance en faisant évoluer ses territoires vers des lieux d'innovation où se mettent en œuvre de nouvelles techniques urbaines et où émergent des bâtiments iconiques. De nouveaux modes de vie émergent à tel point que Dominique Lorrain parle de « *homos urbanus XXL* ». Si en Occident la ville médiévale dépeinte par Le Goff est vue comme un moyen de s'affranchir des lies féodaux, Dubaï quant à elle s'inscrit dans une double dialectique ouverture/fermeture. Effectivement, elle est liberté économique, ville où tout est possible mais elle est soumise au pouvoir tribalo-libéral omniscient. A Dubaï comme dans les *gig@cities*, l'action urbaine prend le monde tel qu'il est, de manière frontale, sans autre expérience que celle des traditions arabes et bédouines multiséculaires bien éloignées de la démocratie. Cela pose donc avec acuité la question de la gouvernance. Force est de constater que l'absence de démocratie ne relève pourtant pas du chaos. Je me propose donc de comprendre le fonctionnement des mécanismes de gouvernement qui ne relèvent pas d'un régime démocratique mais qui n'en reste pas moins accepté par ses habitants qu'ils soient citoyens ou non. Les institutions démocratiques sont-elles les plus performantes pour gérer la ville ? Est-ce

que la démocratie participative qui est revendiquée notamment en France n'est pas finalement contre-productive en entravant la prise de décision en raison de la difficulté, voire l'impossibilité de faire émerger un consensus ? La forte métropolisation de Dubaï ne semble pas avoir remis en cause le lien entre gouvernant et gouverné car celui-ci, contrairement peut-être à l'Occident, n'est pas fragile puisque fondé sur la 'asabiyya. C'est parce que cette idiosyncrasie dubaïote existe que la ville ne permet pas d'illustrer complètement la définition de métropole XXL de Lorrain. Outre le fait que la ville ne comporte qu'une<sup>74</sup> « *population comprise entre 15 et 20 millions d'habitants* », la question de la gouvernance ne se pose pas dans les mêmes termes car sa population citoyenne est minoritaire, environ 12%, et ses étrangers peuvent être expulsés aisément. De plus, sa tête pensante demeure incontestée et dispose de tout le pouvoir. La ville de Dubaï s'inspire de différents autres modèles urbains mais demeure un hapax urbain.

Le fait de vivre à Dubaï depuis 2003 engendre un télescopage de l'analyse de la ville dans une perspective scientifique et de la vie vécue comme le souligne Marcel Roncayolo en désignant ce phénomène par le terme d'« évocation subjective ». C'est un entre-deux géographique et social pour ce dernier<sup>75</sup> : « *La connaissance de la ville, l'appréciation de ses qualités et de ses défauts, impose au chercheur de ne pas se laisser saisir dans le code glacé, la discipline stricte, l'évaluation prédéterminée* ». Le terrain vécu et en transformation est un<sup>76</sup> « *terrain laboratoire et « un terrain fructueux pour s'aventurer dans l'analyse des processus de division sociale de l'espace* ». J'ai cherché dans cette thèse à adopter une position similaire à celle de ces deux géographes en pratiquant les balades dans la ville afin de croiser les observations urbanistiques permettant de déceler les dissymétries, les transformations et l'évocation des rapports entre la matérialité et les représentations notamment politiques de la ville.

Quoi qu'il en soit, l'ascension de Dubaï fait d'elle une centralité au Moyen-Orient. Quant à son urbanisme, il est devenu un modèle pour le Moyen-Orient arabe notamment parce qu'il parvient à faire cohabiter une population cosmopolite dans une péninsule arabe marquée par la prégnance d'une identité arabo-musulmane.

---

<sup>74</sup> Lorrain (Dominique), 2011, *Métropoles XXL en pays émergents*, Sciences Politiques, Les Presses, Paris, 408 pages. Page 16 pour la présente citation.

<sup>75</sup> Roncayolo (Marcel), et Bertran de Balandra (Sophie), 2016, *La géographie dans sa ville*, Marseille, Parenthèses, 264 pages. Page 33 pour la présente citation.

<sup>76</sup> Id. Page 9 pour la présente citation.

Dubaï n'est-elle pas qu'une vitrine de la mondialisation, un instrument de marketing au service d'une reconnaissance sur une scène mondiale de plus en plus multipolarisée et concurrentielle ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que la ville connaît des transformations considérables tout particulièrement depuis le début des années 2000. Cela s'explique par ses progrès au sein de la mondialisation, son pétrole élevé qui lui a permis de capitaliser puis de réinjecter une partie importante de son revenu dans l'aménagement urbain et enfin la diversification de son économie de plus en plus manifeste ; l'immobilier, le tourisme et les fonctions commerciales de réexportations en sont les meilleurs exemples.

Le cosmopolitisme de la population résidente, à 85% étrangère, participe à l'insertion de Dubaï dans la mondialisation. Dépendante de la main d'œuvre qualifiée, essentiellement occidentale, et non qualifiée des pays du sud, Dubaï affiche sa mixité culturelle notamment dans le cadre de la compagnie aérienne dubaïote Emirates, créée avant même la compagnie nationale Etihad. Quant aux différents quartiers ethniques, ils contribuent à forger une identité fondée sur les valeurs de cosmopolitisme, d'ouverture et de tolérance. Ils constituent des espaces fermés et revendicatifs d'une culture propre utilisant, comme à Satwa, des géo-symboles tels que la langue hindie ou les produits textiles et alimentaires typiques du pays d'origine. Cependant, ils sont aussi des espaces ouverts permettant la coprésence de nationalités diverses. Ainsi, les tailleurs indiens de Satwa font recette auprès des clientèles locales mais aussi indienne et occidentale. Ces populations étrangères agissent comme des relais de la mondialisation entre leur pays d'accueil et leur pays d'origine. Toutefois, la société cosmopolite est fortement ségréguée non pas tant sur le critère d'appartenance ethnique que sur le critère économique. Mieux vaut donc parler de mosaïque que de creuset ethnique.

Ville duale comme la nomme Saskia Sassen ou ville mondiale, c'est à cette dernière que Dubaï aspire à ressembler. A cette fin, elle s'est inspirée du modèle de développement asiatique, et plus particulièrement singapourien, porté par l'autoritarisme politique. C'est le Shaykh de Dubaï, Rashid puis Mohammed Al-Maktûm, qui transpose sa vision, comme il le dit lui-même dans son livre du même nom, à l'espace urbain. Dubaï a initié son modèle en souhaitant se substituer, dans les domaines bancaire et financier, à Beyrouth destituée de ce rôle depuis la guerre de 1975 et concurrencée par Bahraïn qui tient le devant de la scène. Toutefois, Dubaï a la particularité de tenter de maintenir des structures tribales et claniques traditionnelles en les transposant à la nouvelle donne géoéconomique afin de satisfaire ses ambitions au sein d'une mondialisation dans laquelle elle a décidé de jouer un rôle-clé. Il s'agit pour le pouvoir en place de maintenir une structure féodale de s'inscrire dans cette modernité que constitue la

mondialisation en construisant une cité-Etat économiquement assez avancée pour imposer son hégémonie à des espaces de plus en plus lointains comme le rappelle Immanuel Wallerstein. Dubaï est un Etat développeur qui doit donc maîtriser de manière endogène son processus d'accumulation interne et l'articuler au reste du monde. Ainsi, l'Emirat, longtemps perçu comme le mauvais élève avec sa désastreuse empreinte écologique, tente de changer son image en exploitant le filon du développement durable très en vogue. C'est dans ce contexte qu'est pensé notamment le projet d'exposition universelle, Dubaï 2021, porté, à l'origine, par le Français Philippe Blanchard au nom de l'Emirat. Le modèle de développement dubaïote souvent décrié instrumentalise aujourd'hui le développement durable ; les pavillons devraient être construits dans le respect de l'environnement et afin d'être reconvertis aisément. Un secteur devrait être réservé à la recherche dans les énergies durables permettant de faire concurrence tout en complétant les ambitions de Masdar City à Abou Dhabi.

Enfin, cette transposition ne va pas sans poser de questions sur la pérennité du modèle politico-économique dubaïote. Rappelons que la structure tribale traditionnelle dubaïote s'est à l'origine constituée en rupture avec celle d'Abou Dhabi comme nous le verrons dans la première partie de notre thèse. Cette rivalité perdure aujourd'hui, risquant de fragmenter le territoire national et de compromettre, à moyen ou long terme, le modèle dubaïote. Or la mondialisation n'est pas seulement synonyme de glocalisation ; elle n'est pas déconnectée de son territoire national mais bien au contraire soutenu par celui-ci et par un pouvoir central qui l'accompagne en défendant les intérêts économiques et politiques du pays auprès des grandes instances internationales.

Le second problème qui menace le modèle dubaïote d'intégration à la mondialisation est l'organisation tribale elle-même. La structure tribale s'est imposée au Vème siècle et correspond, à l'origine à une petite communauté, se structurant autour d'un chef qui va diriger les affaires courantes de la société grâce à une salle de réunions « dar al-nadwa » et d'une sorte de « congrès » composé de chefs de familles auxquels ont été attribuée une tâche précise. Cette organisation tribale repose sur la 'assabiyya, c'est-à-dire la solidarité entre membres des tribus ayant un ancêtre mythique commun. Chaque tribu, est divisée en clans et chaque clan en familles. Cette structure en cercles concentriques perdure aux Emirats Arabes Unis même si elle a été régénérée par des apports multiples, empruntant notamment à l'Etat-nation. Cette organisation tribale privilégie une minorité de nationaux et citoyens, et plus particulièrement, de grandes familles installées à des postes-clés.



Ce népotisme qui s'apparente à une pratique féodale décriée notamment par Mike Davis<sup>77</sup>, provoque la marginalisation des nationaux dans une société marquée par une distorsion forte entre nationalité et citoyenneté d'une part, et les étrangers d'autre part qui représentent à Dubaï entre 85% et 90% de la société. Pour ces derniers, il existe un vide politique et social. La classe moyenne supérieure existe parmi ces exclus et risque assez rapidement de s'opposer à un pouvoir politique tribal qui l'ignore en la privant du droit de cité.

En somme, la fragmentation s'exprime donc à l'échelle nationale mais également à l'échelle de Dubaï menaçant ainsi son devenir. La question de la nation est loin d'être dépassée. La mondialisation risque de mettre à mal les équilibres et solidarités internes aux Emirats. Ce processus violent et exogène qu'est la mondialisation joue souvent le rôle de révélateur de déséquilibres endogènes préexistants. Ces derniers, à terme, peuvent compromettre la durabilité du modèle de développement urbain et d'intégration à la mondialisation. Ce constat nous conduit à proposer les pistes de recherche suivantes : comment, depuis les années 2000, la mondialisation retribalise-t-elle la société et l'économie dubaïotes ? Cette gouvernance tribalo-libérale omnisciente constitue-t-elle un nouveau modèle de gouvernance et une économie d'agglomération transposables ?

Force est de constater que le pouvoir tribal est à la tête d'une cité-État (Partie I) grâce à l'omniscience d'un pouvoir qui se structure en conjuguant tribalisme et modernité (Chap I.1). À cette fin, le pouvoir tribal organise le développement d'un territoire urbain dans lequel les frontières de l'Émirat et de la ville se confondent (Chap I.2). Cette ville mondiale en construction permet au pouvoir tribal de contrôler les étrangers d'une main de fer (Chap I.3). Mais la ville est aussi le territoire qui permet au pouvoir tribal de briller sur la scène internationale (Partie II) en ayant construit son émergence sur son port et sur le savoir-faire portuaire exportable faisant de Dubaï un hub mondial (Chap II.1). En effet, ces infrastructures ont servi de propédeutique à la diversification économique, à l'internationalisation ainsi qu'à l'affirmation du pouvoir économique qui se projette dans l'espace urbain (Chap II.2). Cette saturation de l'espace urbain par le pouvoir tribal accroît par ricochet la privatisation de l'économie et de la planification urbaine qui échappe de plus en plus à l'administration pourtant créée à cet effet (Chap II.3). Cette emprise croissante sur le territoire urbain révèle la

---

<sup>77</sup> Davis (Mike), *Le stade Dubaï du capitalisme*, Paris, *Les prairies ordinaires*, collection « Penser/croiser », 2007 (pour l'édition française), 87 pages.

permanence du pouvoir tribal mais aussi son désir de redéfinir le modèle urbain en affichant clairement ses ambitions pour les années 2020 en termes de transition écologique et d'économie de la connaissance (Chap II.4). Cette orientation nouvelle doit à terme se superposer au développement continu du secteur touristique (Partie III). En effet, le tourisme s'est imposé comme un relais de la croissance économique (Chap III.1). Outre le fait qu'il permet de développer un nouveau pan de l'économie, le tourisme redynamise du même coup la fabrique de la ville mondiale (Chap III.2). Celle-ci est en quête d'une identité qui doit relever le défi de conjuguer à la fois la singularité émirienne dans un paysage dominé majoritairement par les étrangers de tous les horizons et, qui pourtant, peuvent et doivent se reconnaître dans cette ville cosmopolite (Chap III.3).

**PARTIE I:**  
**UN POUVOIR TRIBAL À LA TÊTE**  
**D'UNE CITÉ-ÉTAT.**

## INTRODUCTION – PARTIE I

Si le tribalisme est partagé par de nombreuses sociétés de cultures différentes comme l'ont montré les anthropologues anglais Tylor et James Frazer, force est de constater qu'il existe des différences, des spécificités à chaque tribu comme le souligne l'anthropologie française représentée par Marcel Mauss<sup>78</sup>.

L'identité tribale, délimitée par des liens de généalogie et de parenté jugés exclusifs, empêcherait l'émergence de sentiments d'appartenance à une communauté différente et plus large, définie par l'observance commune des règles et des croyances de l'Islam<sup>79</sup> :

« *Dis : si vos pères et vos enfants et vos frères et vos femmes et vos tribus et les biens que vous gagnez et le commerce dont vous craignez la faillite et les maisons qui vous plaisent vous sont plus chers qu'Allah et son envoyé et la lutte sur le chemin d'Allah, alors attendez-vous à ce que l'ordre d'Allah arrive ! Allah ne guide pas les peuples pervers* ». Le Qurân dit aussi<sup>80</sup> :

« *Lorsqu'on soufflera dans les trompettes, il n'y aura pas de registre généalogique (nasab) pour les distinguer entre eux, ce jour-là...* ». C'est bien en s'appuyant sur la colonne vertébrale du dispositif tribal, son système généalogique de parenté et d'alliance, que l'État s'est imposé. Quels intérêts collectifs et individuels lient les gens et expliquent que ce système tribal puisse se reproduire ? Que faut-il entendre actuellement par tribalisme en un moment où le discours dominant porte sur la mondialisation ? Mais surtout il s'agit de comprendre comment le tribalisme fonde l'État et s'accommode de cette notion à l'origine occidentale.

Il semble décisif de revenir sur cette notion d'État et toutes celles qui lui sont connectées comme la nation, l'État-nation et la souveraineté pour comprendre comment le pouvoir tribal influence l'État et se fait influencer par ce dernier. Si l'État est une notion occidentale, force est de constater qu'il renvoie à des réalités diverses désignant, selon les contextes, le tout et la partie du tout. Dubaï est une cité-État appartenant à un État fédéral plus vaste nommé les Émirats Arabes Unis. Il y a donc plusieurs échelles d'entités politiques dans ce petit État du Golfe à savoir 7 Émirats donc 7 cités-États appartenant à un État.

---

<sup>78</sup> Neveu et disciple du sociologue Emile Durkheim, Marcel Mauss, agrégé de philosophie, est considéré comme le père de l'ethnologie française. A la mort de son oncle il reprend la revue *L'Année sociologique*. C'est aussi un militant socialiste dont les convictions se reflètent dans son travail essentiellement sur le don, le contre don, la religion, la magie et le corps. Il a fondé avec Jean Jaurès *L'Humanité* en 1904.

<sup>79</sup> Qu'ân, sourate 9, verset 24.

<sup>80</sup> Qurân, sourate 23 verset 101

Le terme d'État désigne à la fois la société politiquement organisée mais aussi le pouvoir qui s'exerce en son centre ou plus exactement les pouvoirs qui s'exercent. Hegel voyait dans l'État le triomphe progressif de la Raison dans l'histoire. L'État appartient comme le fait remarquer Philippe Braud<sup>81</sup> : « à l'ordre des réalités sensibles lorsqu'il se manifeste à travers la pompe officielle, le déploiement des forces de l'ordre ou l'injonction fiscale. En tant que territoire, il s'inscrit dans l'espace, se trouve matérialisé par des emblèmes aux frontières. Des individus l'incarnent : dirigeants politiques, fonctionnaires. Son action est repérable dans les domaines de l'éducation, de l'équipement, de la santé, de la sécurité, etc. Mais tout ceci ne prend sens qu'à travers des représentations mentales qui, elles, relèvent de l'ordre symbolique ». Incontestablement, si nous nous en arrêtons à cette définition Dubaï est un État et un État hyper interventionniste qui ne cesse d'étendre ses prérogatives à de nouveaux domaines. Mais s'il dispose des nombreux attributs des États occidentaux, il exprime également fortement ses particularités consécutives notamment au fait que l'État est né des tribus, qu'il est né récemment d'un pouvoir colonial qui a souhaité s'effacer, contrairement à bien d'autres aires géographiques où la métropole n'a pas pris d'elle-même la décision.

Il dispose aussi d'une caractéristique liée à la langue arabe car « État » se traduit en arabe par le mot « dawla » dont l'étymologie est aux antipodes du « stato » de Machiavel reprenant le mot latin de « status »<sup>82</sup>. Ce dernier insiste sur l'idée de fondements solides alors que le mot « dawla » recouvre l'idée d'adaptation, de souplesse. Cette résilience est le fer de lance de la mondialisation. La cité-État de Dubaï conjugue l'héritage tribal et politique ancestral avec une réalité politique venant d'Occident. D'ailleurs Machiavel au XVI<sup>ème</sup> siècle dans *Du Prince*, évoque dès les premières lignes la « principauté » ou la « cité » et la question de l'État moderne alors en gestation. Cet État est souvent pensé en lien direct avec la souveraineté et c'est pour cela que des auteurs comme Machiavel et surtout Jean Bodin sont obsédés par le lien existant entre l'État et la souveraineté associant à la philosophie politique de l'époque une réflexion sur la théorie juridique. A l'époque toute une littérature se développe pour affirmer l'indépendance de l'État à l'égard de toute puissance extérieure dont l'empereur et le Pape mais aussi pour réfléchir sur les bornes du pouvoir à l'intérieur de ses frontières. Le philosophe anglais du XVII<sup>ème</sup> siècle Hobbes s'y investit corps et âme à travers sa conception du contrat social tout comme d'ailleurs Bossuet qui lui préfère fonder la légitimité du pouvoir politique sur la Bible.

---

<sup>81</sup> Braud (Philippe), 2004, *Penser l'État*, Le Seuil, Le Point, Paris, 222 pages. Page 5 pour la présente citation.

<sup>82</sup> Le terme latin « status » désignait originellement des personnes qui partageaient la même condition sociale, sens que l'on retrouve encore aujourd'hui dans l'expression du droit privé « l'état des personnes ». Par extension, la réunion de ces groupes de personnes s'appellera à la fin du Moyen-Age les « états généraux » ou les « État provinciaux », de même qu'on connaîtra jusqu'à la révolution le « tiers-état ».

Quant à Rousseau au XVIIIème siècle, il refuse de borner la liberté juridique au pouvoir des représentants du peuple. Mais la philosophie libérale est plus rationnelle peut-être et a voulu circonscrire, à la manière de Locke le contrat social ou à la manière de Benjamin Constant insister sur l'existence d'une liberté individuelle échappant à l'État. Au XIXème siècle, la philosophie politique a fait émerger une réflexion davantage fondée sur les rôles étatiques. L'État doit-il demeurer un pouvoir simplement régulateur, garant de l'ordre et de la sécurité des citoyens ou peut-il également se muer en protecteur des plus faibles, en instrument de la « justice », voire en outil de transformation de la justice ?

Dans les domaines de la sociologie et de l'anthropologie, l'État a souvent été vu comme un synonyme de pouvoir politique organisé. En sciences politiques, l'expression de « système politique » a tendu à dévaloriser le terme « État » pour lui substituer une approche plus globale. Ainsi, le système politique renvoie non seulement à la structure constitutionnelle des pouvoirs publics mais plus largement à l'ensemble des processus qui relèvent de la participation politique notamment. Cette dimension doit être prise en compte dans notre approche car le système politique de Dubaï est analysé notamment dans ses liens extrêmement puissants entre intérêts privés et structures publiques de gouvernement en raison de l'existence d'un secteur public et d'un secteur semi-public ou semi-privé ayant des accointances fortes dans les domaines économiques et politiques.

Par ailleurs, si en Occident société civile et État ne peuvent pas être séparés, force est de constater qu'à Dubaï les connexions entre les interlocuteurs extérieurs et l'État pour tenter de débattre des problèmes et trouver une solution ne sont guère manifestes car seul le Shaykh dispose du pouvoir de statuer. Toutefois, il existe des rapports d'influence et de pression réciproques entre les pouvoirs publics et les segments de la société civile les plus proches du Shaykh. Mais cela est peut-être moins le cas qu'ailleurs, car si dans les démocraties les mesures prises relèvent d'un processus parfois long et complexe en raison du nombre d'acteurs qui interviennent, à Dubaï le premier cercle qui entoure le Shaykh est limité et n'a qu'un rôle éventuel de conseil, par conséquent, le travail politique consistant à retraduire en volonté de l'État ce qui relève de stratégies d'acteurs, de réseaux ou de coalitions n'est pas vraiment d'actualité à Dubaï puisque le travail politique coïncide avec la volonté de l'État.

Quoi qu'il en soit la référence à l'État est un puissant moyen de légitimer l'exercice du pouvoir pour faciliter l'obéissance des citoyens et des étrangers aussi à la loi et continuer à faire vivre la tribu et son chef en superposant à son aura originelle celle d'un pouvoir revisité, modernisé et validé sur la scène internationale.

Pour comprendre comment le pouvoir dubaïote se projette dans l'espace, il faut tout d'abord chercher à le définir par rapport au watân (la nation), à la umma (la communauté), et par rapport à la question de la souveraineté. Mais Dubaï étant une partie d'un tout, il faut aussi comprendre la spécificité de cette cité-État vis-à-vis de la capitale Abû Dhabî dont elle relève. Je montrerai notamment comment la structure politique révèle la relation de la tribu Al-Maktûm avec la tribu Zayed. L'approche par l'entrée de la géographie politique doit donc permettre de définir la nature du pouvoir mais surtout de comprendre comment ce Pouvoir dubaïote trouve dans la fabrique de la ville un champ idéal et quasiment sans borne à l'expression de son pouvoir.

Afin de répondre à ces questions je croiserai les apports d'un document fourni par monsieur A sur la généalogie de la famille Al-Maktûm et sur l'organisation du pouvoir dubaïote avec lectures et réflexions sur l'État, la nature du pouvoir et la nation. Je montrerai notamment qu'au pouvoir préexistant représenté par la tribu s'est juxtaposé un État en cours de modernisation qui légitime la cité-État sur la scène internationale en s'ajustant en permanence à la conjoncture (Chap I.1). Cet État est résilient à l'image de la définition de « dawla » car il s'est doté d'outils de planification urbaine pour se projeter et faire de l'espace un système territorial. Ce dernier est un instrument destiné à servir de tremplin économique à une cité-État ambitieuse et fière (Chap I.2). Le pouvoir tribalo-libéral, en se dotant de technologies modernes extrêmement sophistiquées et d'une politique urbaine fondée sur la ségrégation a renforcé son autoritarisme puisqu'elle enserme sur son territoire, dans un système réticulaire toujours plus contrôlé, les Émiriens et les étrangers surtout. (Chap I.3).

# CHAPITRE I.1 : UN POUVOIR OMNISCIENT QUI SE STRUCTURE EN CONJUGUANT TRIBALISME ET MODERNITÉ.

## INTRODUCTION – CHAPITRE I.1

Les structures traditionnelles constituent le socle sur lequel repose le fonctionnement dubaïote, et plus largement Émirien. Michael Herb<sup>83</sup> classe l'Arabie Saoudite, Bahraïn, les EAU, le Koweït, le Qatar et Oman dans le groupe des monarchies dynastiques. Ce type de régime dans lequel le souverain possède le quasi-monopole du politique est le régime le plus conciliant du monde arabe. Toutefois, il n'est pas homogène comme Herb a pu le démontrer. Olivier Roy<sup>84</sup> dresse une typologie des 'asabiyyât comprenant ce qu'il appelle les « açabiyyâ tribales », les « açabiyyâ communautaires », les « açabiyyâ des marges », les « açabiyyâ transnationales », mais montre aussi les limites de l'explication par les groupes de solidarité.

Aux Émirats Arabes Unis, le régime dynastique repose sur un lignage agnatique permettant de transmettre le pouvoir de père en fils, mais pas forcément selon la primogéniture mâle. Aux EAU, le processus de succession suit une double logique. Il est notamment défini au niveau de chacun des Émirats. Ainsi, à Dubaï la succession de la primogéniture mâle s'effectue depuis l'accession au pouvoir en janvier 2006 de Shaykh Mohammed ben Rachid qui a succédé à son frère le Shaykh Maktûm ben Rachid. En somme, le principe de primogéniture mâle a prévalu dans l'ensemble jusqu'en 1995<sup>85</sup> même si aucune règle ne fixe formellement l'ordre successoral ; cela permet une certaine souplesse et une adaptation du pouvoir qui prend en considération les aptitudes des individus à gouverner. En effet, cette pratique s'est assouplie

---

<sup>83</sup> Herb (Michael), 1999, *All in the Family: absolutism, revolution and democracy in Middle Eastern Monarchies*, Albany, State University of New York Press, New York, 352 pages.

<sup>84</sup> Roy (Olivier), « Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages.

<sup>85</sup> De 1906 à 1912, le pouvoir est temporairement occupé par le cousin de Maktûm Bin Hashar.



aussi car, c'est celui que l'on appelle Fazza, qui reprendra les rênes du pouvoir et non pas son frère aîné, écarté de la succession avant même son décès. D'autre part, à Abû Dhabî, la tradition du consensus dynastique préside et inscrit également dans les statuts de la fédération créée le 2 décembre 1971 le fait que l'Émir d'Abû Dhabî est le président de la fédération en raison de ses richesses représentant 90% des hydrocarbures et que l'Émir de Dubaï est le premier ministre et le vice-président de l'instance fédérale en accord avec le collège d'Émirs qui compose la fédération.

Par ailleurs, ce qui fait la cohésion de la dynastie Al-Maktûm c'est sa taille restreinte et son histoire. Effectivement, aucun Émir de Dubaï n'a jamais été renversé par la force et cela même si des oppositions ont fait jour jusqu'en 1955 visant les descendants de Bin Hashar. Les Britanniques avaient arbitré le différend. Effectivement, ils sont intervenus à l'époque pour permettre à leur candidat, Sa'îd bin Maktûm (1912-1958) de rester au pouvoir tout en faisant une concession, à savoir en acceptant l'établissement d'un conseil consultatif en octobre 1938. L'Émir sort affaibli et méfiant à l'égard des siens et a recours régulièrement au soutien des Britanniques pour s'imposer. Pour éviter de nouveaux troubles, Shaykh Sa'îd bin Maktûm préfère même laisser la gestion de Dubaï à son fils Rashîd qui est le véritable concepteur de la cité marchande mondiale, œuvre que son fils perpétue jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, la particularité et aussi peut-être la faiblesse des Al-Maktûm au sein de la tribu des Bâni Yâs, et notamment du clan Al-Nahyân, c'est que leur autonomie et leur légitimité se sont construites par l'intermédiaire d'une puissance internationale comme l'a fait remarquer Rosemarie Zahlan<sup>86</sup>. En effet, en signant les traités de la Trêve maritime avec les Britanniques en 1835 et 1853, Maktûm Bin Butti est reconnu Shaykh de Dubaï et est devenu le fondateur de la dynastie qui s'officialise sous le règne de son petit-fils Maktûm bin Hashar entre 1894 et 1906. C'est aussi l'initiateur du développement de la cité marchande dubaïote, refuge des Perses et des Indiens pour le commerce<sup>87</sup>.

Ajoutons que les EAU naissent dans l'urgence, celle de la survie, alors que la puissance britannique protectrice annonce, en janvier 1968, son départ du territoire à la fin 1971. Cette nouvelle crée la panique car le futur État ne dispose pas des compétences et donc des ressources humaines pour gérer les programmes de développement, pour veiller à sa sécurité, surtout à une époque où les litiges frontaliers perdurent, et n'ont aucune expérience de la gestion d'un État moderne. C'est suite à cette annonce que les Émirs d'Abû Dhabî et Dubaï se rencontrent

---

<sup>86</sup> Zahlan (Rosemarie Said), 1978, *The Origins of the United Arab Emirates: A political and Social History of the Trucial States*, Londres, Macmillan, 299 pages.

<sup>87</sup> Voir en annexe la généalogie simplifiée de la famille Al-Maktûm.

le 18 février 1968 et prennent la décision de former une union. Mais il leur faudra encore trois ans pour initier une constitution qui séduise six des neuf Émirats de la Côte de la Trêve. Là encore, les Britanniques vont appuyer ce projet de fédération dans un contexte historique régional instable puisque Oman, qui acquiert son indépendance en juillet 1970, subit la guerre du Dhofar et que l'idéologie nassérienne s'implante dans le Golfe dont au Koweït, Yémen, Bahraïn et en Arabie Saoudite et vise à séduire Abû Dhabî et le Qatar mais aussi Oman. Le futur État des Émirats Arabes Unis est agressé aussi par l'attitude de l'Iran qui n'attend même pas le retrait complet des Britanniques pour s'emparer des îles de Petite et Grande Tumb le 30 novembre 1971. Pour survivre, les Émirats Arabes Unis font des concessions et normalise dès novembre 1972 leurs relations avec l'Iran via l'implantation d'ambassadeurs sur leur sol.

Toutefois, si les Émirats réussissent leur pari et fondent un système fédéral, force est de constater qu'il est dominé par deux visions concurrentes à l'origine. Effectivement, d'emblée Shaykh Zayed a été partisan d'une fédération centralisée par Abû Dhabî alors que Shaykh Rashîd soutenait un fédéralisme plus lâche qui ne renoncerait pas au souverainisme ; c'est pour cela, comme l'explique Fatiha Dazi-Héni<sup>88</sup> que « *Dubaï tient à conserver ses forces armées, rechigne à verser sa contribution au budget fédéral, et refuse de ratifier le projet de constitution provisoire en vigueur depuis 1971* ». Économiquement également l'Émirat de Dubaï se veut plus audacieux et indépendant.

Le pouvoir s'exerce sur un territoire que Philippe Braud définit ainsi <sup>89</sup>: « *Le territoire de l'État constitue donc le domaine d'extension des normes juridiques adoptées par la puissance publique qui le régit* ».

Comment cette vision, certes partisane de la fédération, mais aussi concurrente, a-t-elle réussi à légitimer ses institutions, à les moderniser tout en continuant à se fonder sur des bases tribales ?

La présentation des institutions et du fonctionnement dubaïotes n'ont été possibles que grâce à l'obtention d'un document exceptionnel donné par monsieur A. Cet organigramme complexe dont nous restituons en annexe 2 une traduction permet d'établir les relations pyramidales qui existent entre l'Émir et ses cercles proches dont le nom est donné. Il met en valeur les interdépendances entre d'une part, les systèmes politiques, à l'échelle de l'Émirat et à l'échelle fédérale, et d'autre part, le système économique et la fabrique de la ville. Définir le pouvoir de

---

<sup>88</sup> Ibidem. Page 158.

<sup>89</sup> Op.Cit. Page 19.

l'Émir de Dubaï et son fonctionnement ne prend tout son sens que s'il est replacé dans la structure fédérale à laquelle il appartient. En effet, celle-ci reflète la nature tribale du pouvoir à l'origine de la formation de l'État.

## **SECTION I.1.A : LE TRIBALISME COMME FONDEMENT D'UN ÉTAT-NATION RÉSILIENT.**

### **Introduction – section I.1.A**

Le présumé orientaliste veut que la configuration intellectuelle de l'Islâm soit un obstacle à l'apparition d'un espace du politique et à l'émergence d'un État moderne. Ce présumé orientaliste émanant des Occidentaux, consiste à définir la culture islamique comme intemporelle, cadre conceptuel qui ordonnerait aussi bien la vie politique que l'espace architectural de la ville, la façon de penser des oulâmas comme celle de leurs détracteurs et dont la conséquence serait la non-émergence d'un espace autonome du politique et des institutions selon Bertrand Badie<sup>90</sup>. La culture islamique est perçue comme un obstacle majeur interdisant l'accès à la modernité politique. Or à Dubaï, comme aux Émirats Arabes Unis, il existe bien depuis 1971, date de l'indépendance, un État comprenant des institutions, qui avec le temps se sont un peu étoffées et dont les prérogatives se sont étendues. Mais si l'État existe, je montrerai que la nation n'est quant à elle quasiment pas représentée dans les institutions. A l'origine l'État a été une caution morale permettant de justifier l'existence de territoires libérés de la présence coloniale dans un monde dominé par le concept d'État-nation érigé en un modèle absolu. En effet, l'Occident a cherché à imposer ses vues en considérant que l'espace autonome politique est plus efficace car dans une démocratie, le parlement se fonde sur les droits de l'Homme et parce que la démocratie serait éthiquement et économiquement plus efficace. La supériorité de ce modèle né dans une Europe chrétienne et qui se réclame supérieure n'est rien d'autre qu'un discours postcolonial. Mais ces institutions ne sont que la reproduction de structures tribales revisitées, étoffées et toujours résilientes. Nous montrerons qu'il y a donc bien État mais pas État-nation car les structures politiques ne rassemblent que les chefs tribaux à la tête des Émirats mais n'ont pas des citoyens élus. Cependant, l'État coexiste avec la nation, nation que l'État cherche à légitimer et à valoriser. Il faut donc revenir sur la notion même d'État et comprendre comment fonctionne l'État dubaïote et mesurer en quoi il est un modèle ou contre modèle.

---

<sup>90</sup> Badie (Bertrand), 1986, *Les Deux États*, Fayard, Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam, Paris, 334 pages.

# **1. Le concept d'asabiyya comme fondement de l'État.**

## **1.1. Origine du concept d'asabiyya et de tribu.**

Tout d'abord, l'origine de l'État à Dubaï et plus largement aux Émirats Arabes Unis s'appuie sur la tribu et le concept d'asabiyya. Maurice Godelier définit la tribu ainsi<sup>91</sup> : *« une tribu c'est une société réelle qui vit en s'appropriant et en transformant les ressources d'un territoire, d'une portion de la nature qu'elle revendique comme sienne (pour en avoir hérité ou pour l'avoir conquise) et qu'elle est prête à défendre par la force, la violence armée. Ce qu'on appelle « tribu » c'est une société qui fonctionne réellement et exerce sa « souveraineté » sur un territoire déterminé. C'est donc une entité politique qui naît à la jonction des composantes matérielles et idéelles de la vie sociale, sort de leur fusion et en gère la reproduction ». Pour résumer, appartenir à une ethnie vous donne une identité culturelle et linguistique (être Pachtou, par exemple), mais ne vous donne ni terre ni femme ni pain. C'est seulement l'appartenance à une tribu qui vous les donne. C'est donc là que se situent les enjeux les plus importants de l'existence sociale des individus et des groupes. Et c'est la raison pour laquelle la Nouvelle-Guinée, en Afrique comme dans certaines parties du monde arabo-musulman où les structures tribales demeurent vivaces, nous observons des tribus appartenant à la même ethnie, partageant la même langue et la même culture se faisait et font régulièrement la guerre »*. La tribu est pour Maurice Godelier plus que l'ethnie qui est un groupe social, une vraie société car elle repose sur l'union et la fusion dans la pratique sociale de réalités idéelles et réalités matérielles<sup>92</sup> *« sur l'interconnexion, la soudure, d'une forme sociale de contrôle des hommes et d'une forme sociale de contrôle des ressources de la nature et des produits du travail humain (...) Bref, une tribu c'est un groupe social qui naît de l'union effective de l'économique et du politico-religieux »*. Le terme « qabila » a un contenu sémantique variable et renvoie à des niveaux différents de solidarité qui ne sont pas hiérarchisés. On peut avoir plusieurs noms propres en réponse ou le même nom car il n'y a pas de vision substantialiste du groupe d'identité. Maurice Godelier<sup>93</sup> rappelle que la tribu est née au néolithique et au début de la préhistoire quand l'Homme domestique les plantes, les animaux et se sédentarise. Ainsi,

---

<sup>91</sup> Godelier (Maurice), « A propos des concepts de tribu, ethnie et état », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin/SEJER, Paris, 371 pages. Page 351 pour la présente citation.

<sup>92</sup> Op.cit. page 352 pour la présente citation.

<sup>93</sup> Godelier (Maurice), 2010, *Les tribus dans l'Histoire et face aux États*, CNRS, Paris, 81 pages.

l'organisation tribale se substitue aux formes d'existence des populations chasseurs-cueillettes car avec la croissance de la population il devient nécessaire de définir et de protéger les droits des groupes sur un territoire et sur leurs ressources. Se développe parallèlement un culte des ancêtres que l'on retrouve dans l'importance du nasab et d'un Dieu protecteur, ici l'Islâm.

Les Arabes parlent de la tribu en utilisant des métaphores anatomiques afin d'insister sur le fait que la société doit être unie « batn » (ventre), « fakhd » (cuisse) ou « 'achira » (poitrine). Si comme le rappelle Halim Barakat<sup>94</sup>, la famille est la base de tout, le fakhd ou houmoula comprend plusieurs familles ayant le même ancêtre sur environ 5 générations et « 'achira » comprend plusieurs fakhd (entre 4 et 6). Au-delà de la tribu, il y a la confédération tribale. Il existe une 'asabiyya de tribu, une 'asabiyya de fakhd... La 'asabiyya doit protéger l'honneur (charaf), concept antéislamique qui n'a pas été altéré par l'Islâm, et faire preuve de générosité (karam). Le système tribal surtout nomade permettait de vivre en communauté et de faire face dans le désert aux attaques d'autres groupes mais ne garantissait aucun droit aux individus.

A ce tribalisme s'ajoute le bédouinisme qui est un style de vie propre aux habitants des milieux désertiques mais qui n'est pas un mode d'organisation de la société. Le mot bédouin a été utilisé pour la première fois par Ibn Khaldûn<sup>95</sup>. Les bédouins pratiquent le nomadisme (mot créé en France dans la seconde moitié du XXème siècle) c'est-à-dire que leur mode de vie se caractérise par les migrations. Toutefois, certaines tribus sont sédentaires et citadines comme une partie de la tribu al-Maktûm installée à Dubaï au XVIIIème siècle suite à une scission au sein de la tribu des Banî Yâs. La famille Al-Maktûm et la famille al-Nahyan d'Abû Dhabî ont donc le même ancêtre éponyme mais l'histoire a fait d'elle à partir du XVIIIème siècle des opposants, au moins temporairement. Mais le « fakhd » l'a finalement emporté en permettant de surmonter la scission et la prise d'indépendance d'un clan devenu à son tour tribu. Cela n'empêche pas pour autant les concurrences et permet, parfois, les complémentarités.

L'arrivée de l'Islâm remet en question le principe de la tribu car l'Islâm insiste sur l'égalité entre les individus et tribus. Mohammed souhaitait substituer la 'asabiyya, fondée sur le sang, par l'instauration d'une nouvelle forme de communauté, la umma, fondée sur l'égalité devant Dieu. Mais l'Islâm ne parvient pas à détrôner la tribu, elle s'y juxtapose. En effet, la tribu a réussi à conserver son identité et son influence à la fois sur la société et sur l'individu.

---

<sup>94</sup> Barakat (Halim), 1993, *The Arab World, society, culture, and State*, Berkeley, University of California Press, 361 pages.

<sup>95</sup> Sayah (Jamil), 2000, *Philosophie, politique de l'Islam : l'idée de l'État d'Ibn Khaldun à aujourd'hui*, L'atelier de l'Archer, Paris, 172 pages.

Le chef tribal incarne la sagesse religieuse car il doit être respecté aussi en tant que bon musulman capable de s'ériger en modèle. C'est ce modèle que revendique notamment Al-Maktûm<sup>96</sup> dans son autobiographie qui vise à assurer sa propagande.

L'apparition des villes n'a pas fait disparaître les tribus comme l'a fait remarquer Ibn Khaldûn. La vie urbaine a permis aux élites tribales d'exercer leurs fonctions politiques notamment à partir des villes et à contrôler les campagnes nourricières ainsi que les échanges. Les premières formes d'État sont des cités-États comme Dubaï sauf que celle-ci est enchâssée dans un système politique fédéral. L'État naît porté par un groupe ethnique local organisé en tribus et c'est selon Godelier le point de départ de deux lignes d'évolution des rapports entre tribus et État. Dans un premier cas dont relève Dubaï, les tribus et l'État se partagent le pouvoir sur un territoire, ses ressources et ses habitants dont les rapports sont plus ou moins négociés. Dans le second cas, les tribus qui ont porté l'État disparaissent peu à peu pour faire place à d'autres groupes humains sans que les groupes ethniques disparaissent complètement. Il ajoute que : « *Cependant dès que ces tribus nomades se sont mises à occuper et à gouverner les villes dont elles se sont emparées, alors a commencé pour elles un processus de détribalisation dont Ibn Khaldoun, à la fin du XIVème siècle, fait déjà la description (...) Chaque fois s'est reposé, et se repose encore sous nos yeux, le difficile problème du partage de la souveraineté sur un territoire entre l'État et la tribu ou la confédération tribale qui gouverne ainsi que les tribus et groupes ethniques qu'ils gouvernent* ». Au contraire à Dubaï la détribalisation est un mythe ; l'urbanisation a, au contraire, contribué à accroître le rôle du chef tribal et a diversifié les formes d'asabiyyât.

A Dubaï il existe deux échelles de gouvernance et si la famille Al-Maktûm est maître sur son territoire elle est aussi inféodée à la famille Zayed comme je le montrerai dans la section 2.

Ibn Khaldûn montre que le regroupement des hommes est une réponse instinctive à la nécessité vitale de survivre. Kamel Mirawdeli rappelle que les hommes ne disposent pas tous du même potentiel naturel en reprenant les propos de Khaldûn<sup>97</sup> : « *this natural disposition to reflect upon the structure of things which is the real meaning of humanity, exists, among men in different degrees* ». Certains peuvent être agressifs et détruire l'organisation sociale car les êtres humains doivent être encadrés par un pouvoir et celui-ci doit être exercé par un membre du

---

<sup>96</sup> Al-Maktûm (Mohammed bin Rashîd), 2019, *My Story*, Dubaï, Explorer, 306 pages.

<sup>97</sup> Ibn Khaldûn, *The Muqaddima : an introduction to history*, translation Franz Rosenthal, édition N.J. Dawood, 1967. V.II, page 357. Traduction : « *Cette disposition naturelle reflète la structure des choses qui constitue le sens réel de l'humanité, elle existe entre les hommes à différents degrés* ».

groupe, un chef. Le pouvoir remplace la raison. L'autorité (mulk) est selon Khaldûn <sup>98</sup> « *a natural quality of man which is absolutely necessary to mankind, to prevent them from devouring each other* ». Et le pouvoir ne peut selon lui jamais exister sans la structure de pouvoir qui est l'asabiyya car celle-ci conduit le pouvoir et le soutient. Le pouvoir protège l'être humain de l'anarchie et de la destruction. Il doit être rationnel s'appuyer sur des codes philosophiques, politiques et sur la justice.

Tout d'abord, l'élément moteur du système est le corps ou 'asabiyya d'Ibn Khaldûn qui est l'équivalent de la solidarité mécanique de Durkheim<sup>99</sup>. Le tribalisme est souvent analysé comme l'archétype du système des 'asabiyyât. Pierre Bonte remet en question les apports de l'anthropologie qui a longtemps perçu le tribalisme arabo-musulman comme primitif car bien au contraire il a fait montre de résilience pour perdurer car ses structures sont souples. Ibn Khaldûn définit ainsi ce modèle tribal dans le premier tome de sa Muqadima<sup>100</sup> : « *L'esprit tribal est composite et résulte du mélange de plusieurs clans, dont l'un est plus fort que les autres. C'est ainsi que surviennent l'organisation sociale (ijtima) en la supériorité sur les hommes et les dynasties. La clé du succès, c'est que le clan qui domine toute une tribu corresponde au « tempérament » (mizâj) de ce qui est en gestation. Le tempérament résulte du mélange des éléments. Comme on l'a déjà vu, aucun mélange ne peut se faire si les éléments sont en proportion égale. Il faut que l'un d'eux soit supérieur aux autres pour que le mélange se fasse. De même, un des clans doit être plus fort pour unifier les autres et les fondre en un seul esprit de corps (açabiyyâ)* ». Le mot tribu a été forgé par les anthropologues de l'école fonctionnaliste anglo-saxonne pour désigner un mode de gestion du politique dans les sociétés sans État ou acéphales. C'est la traduction que l'on donne du mot arabe « qabîla ». Mais le sens que cette école met derrière le mot qabîla/tribu a été décrié par l'anthropologue Maurice Godelier. L'étymologie latine du mot tribu désignait dans l'antiquité une division de la population. Or l'organisation tribale est dans le monde extrêmement variée.

La 'asabiyya repose sur un système de parenté fondée sur le primat de la filiation agnatique pour définir les affiliations sociales et la préférence pour le mariage entre cousins

---

<sup>98</sup> Op. Cit. V.I page 92. Traduction : « *une qualité naturelle de l'homme est absolument nécessaire à celui-ci pour empêcher que la société se détruise* ».

<sup>99</sup> Durkheim (Emile), 2013 (pour la 8<sup>ème</sup> édition et 1893 pour la 1<sup>ère</sup> édition), *De la division du travail social*, PUF, Quadrige, Paris, 416 pages. La notion de solidarité mécanique est un concept qui apparaît dans le livre de Durkheim précédemment cité. Elle décrit un type de lien caractéristique de la société traditionnelle contrairement à la solidarité organique qui se retrouve dans la société moderne. La solidarité mécanique résulte de la proximité car les individus vivent ensemble dans des communautés. Le poids du groupe est très important. Ils partagent des valeurs très fortes : la conscience collective est élevée et aucun écart à la norme n'est toléré car cela remettrait en question la cohésion sociale. C'est une solidarité par similitude.

<sup>100</sup> Op. Cit. Tome I, page 326.



parallèles patrilatéraux. Il s'agit d'un dispositif endogamique et lignager dans lequel sont codifiés les rapports homme/femme et la filiation. La tribu est donc fondée sur des liens agnatiques relevant du nasab<sup>101</sup>, la généalogie et donc le sang.

Toutefois, la 'asabiyya est fondée aussi sur la parentèle et déborde le cadre strict de la filiation agnatique. Le concept de parentèle a d'ailleurs fait l'objet il y a quelques décennies d'un grand débat parmi les anthropologues anglo-saxons surtout. Ce concept de parentèle a été théorisé par John Freeman<sup>102</sup> et est la traduction du terme « ahl » en arabe. Il englobe tous les cognats connus d'un individu donné et qui ont un parent en commun par conséquent la parentèle est d'abord constituée de consanguins du côté des parents maternels et des parents paternels ainsi que leurs descendants. Ainsi, Shaykh Mohammed a placé aux postes-clés des membres de sa famille comme Shaykh Ahmad bin Rashîd à la police ou Shaykh Ahmad bin Saeed au département des affaires pétrolières comme le montre l'annexe 2. Cependant, la parentèle englobe aussi des alliés avec lesquels cette parentèle entretient des relations proches par conséquent, il existe des parentèles d'entraide, des parentèles d'héritage, des parentèles politiques... Cela permet de mettre en place une grande diversité de stratégies personnelles comme l'a également montré Francis Zimmermann<sup>103</sup>.

Olivier Roy fait le constat que<sup>104</sup> : « *Le champ d'utilisation du terme va du lignage, augmenté ou non de sa clientèle, au groupe confessionnel, voire à l'ethnie, en passant par le clan, le terroir, et le « groupe fonctionnaliste » dans les partis politiques* ». Il définit ensuite la 'asabiyya en ces termes : « *Nous définissons, quant à nous, la açabiyyâ au sens strict comme « tout groupe de solidarité » fondé sur des relations personnelles (généalogies matrimoniales, clientélisme ou d'allégeance etc) et dont la finalité est précisément cette solidarité et non la mise en œuvre d'un objectif justifiant la création du groupe. La açabiyyâ n'est pas une communauté imaginaire même si tout le monde ne connaît pas tout le monde, chacun peut se relier à l'autre par une chaîne personnalisée dont la généalogie ou les relations matrimoniales ne sont que l'expression la plus posée en nature. Elle peut aussi se démultiplier en groupes plus petits (familles étendues à l'intérieur d'un clan par exemple...)* ». La açabiyyâ peut se référer à des groupes pouvant faire l'objet d'un autre type de classification économique, confessionnelle,

---

<sup>101</sup> Bonte (Pierre), Conte (E.), Hamès (C.) et Wedoud Ould Cheikh A., 1991, *Al-Ansab. La quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 262 pages.

<sup>102</sup> Freeman (Maurice), 1961, « on the concept of kindred », in *Journal of Royal Anthropological Institute*, volume 91, page 192-220.

<sup>103</sup> Zimmermann, 1993, *Enquête sur la parenté*, PUF, Ethnologies, Paris, 256 pages.

<sup>104</sup> Roy (Olivier), « Tribus en terre d'Islam. Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et Asie centrale », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin/SEJER, Paris, 371 pages. Page 44-45 pour la présente citation.

professionnel, ethnique : « Elle peut être engagée dans des stratégies politique, économique ou idéologique (...) Elle n'est donc pas une unité « naturelle », primaire, infra-politique, même si elle est souvent vécue comme telle ».

## 1.2. Un concept résilient qui se conjugue avec celui d'État.

Les travaux de Morgan<sup>105</sup> montrant que la tribu est une forme d'organisation de la société archaïque symbole de sauvagerie, de barbarie avant l'émergence de la civilisation sont bien dépassés. En effet, d'autres schémas ont été proposés dont celui de Marshall Sahlins<sup>106</sup> dans *Tribesmen* montrant qu'au paléolithique les groupes sociaux fonctionnent en bandes, au néolithique en tribus puis en chefferies et enfin en État. L'État et la tribu ont pu continuer à exister ou l'État a pu exister sans que les tribus soient détruites. Dubaï en est la preuve.

Pour Khaldûn, l'histoire est la question de l'État, de son ascension et de son déclin dans un contexte de conflit entre la raison, l'autorité et l'asabiyya. Celle-ci est une force dynamique de l'histoire et du système politique. En ce sens Kamal Miraweldi déclare<sup>107</sup> : « *what strengthens assabiyya in this stage is men's fear of external danger or the threat of other asabiyya groups. Therefore, it is natural that the first form of asabiyya should be based on consanguinity, which conforms to the clan structure of their way of making a living.* » Toujours selon Ibn Khaldûn, le plus important changement se produit lors de la transition entre le nomadisme et la sédentarisation en ville qu'il rattache à la civilisation. Cette transformation se fait parallèlement au changement de structure économique. Il soutient que le travail ne peut conduire au développement de la civilisation humaine que par son asservissement au pouvoir.

---

<sup>105</sup> Lewis Henry Morgan est un anthropologue américain de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui a travaillé sur les tribus iroquoises. Il a développé une théorie évolutionniste défendant l'idée que l'évolution de l'humanité suit un schéma unique caractérisé par trois stades successifs : la sauvagerie, la barbarie et la civilisation. Sa thèse a eu des influences sur Engels et donc le marxisme pour qui la disparition de la société primitive a engendré la division en classes distinctes et antagonistes.

<sup>106</sup> Marshall Sahlins (David), 1968 (pour la 1<sup>er</sup> édition), *Tribesmen*, Foundations of Modern Anthropology, Prentice Hall, Londres, 118 pages.

<sup>107</sup> Miraweldi (Kamal), 2015, *Asabiyya and State. A reconstruction of Ibn Khaldun's Philosophy of history*, Bloomington, USA, 141 pages. Page 60 pour la présente citation. Traduction : « *Ce qui renforce l'assabiyya à ce stade, c'est la peur des hommes du danger extérieur ou la menace d'autres groupes d'asabiyya. Par conséquent, il est naturel que la première forme d'asabiyya soit basée sur la consanguinité, qui est conforme à la structure de clan de sa façon de gagner sa vie.* ».

C'est le cas à Dubaï. La volonté de pouvoir de l'homme est à la base de tout processus de civilisation qui se déroule parallèlement au développement de l'État. Le pouvoir et la domination sont le telos de la 'asabiyya et se matérialisent une fois que le groupe s'urbanise.

D'autre part, la 'asabiyya établit le pouvoir en soumettant le groupe ce qui facilite l'hégémonie de son chef. Progressivement le nasab s'étirole pour être remplacé ou tout du moins pour se superposer au pouvoir. La civilisation n'est rien de plus que la réalité de l'État dans une société sédentarisée. Khaldûn ajoute même que les éléments de la culture sédentaire sont proportionnels à l'importance du pouvoir<sup>108</sup> : « *For sedentary culture is the consequence of luxury; luxury is the consequence of wealth and prosperity, and wealth and prosperity are the consequence of royal authority and related to the extent of (territorial) possessions which the people of a particular dynasty have gained* ».

Une des autres bases de la thèse d'Ibn Khaldûn est la prédisposition des dirigeants à la gloire et à la suprématie personnelle qui les conduit à consommer de manière ostentatoire et à développer des institutions culturelles comme à Dubaï. De plus l'État pourvoit à la production en intervenant dans l'économie et en fédérant les forces humaines dans des projets. L'identité culturelle de la nation est liée à l'État lui-même.

D'après Olivier Roy, une des causes de la faiblesse des États au Moyen-Orient est que l'allégeance primordiale va au groupe de solidarité c'est-à-dire à l'asabiyya, mais cela ne semble pas être le cas à Dubaï ou au contraire l'État demeure et le pouvoir est solide et les 'asabiyyât perdurent sous une forme recomposée de réseaux d'allégeances sous l'impulsion de la réalité économique qu'est la mondialisation. La politisation de la 'asabiyya joue un rôle sur l'essence même de l'État et de la société. Avec la construction étatique la 'asabiyya s'est élargie vers un type d'identité communautaire qui n'est plus fondée que sur les relations personnelles. On a assisté à la fusion d'asabiyyât mineures (fondées sur la parentèle) dans des groupes démographiquement plus consistants. L'entrée dans le jeu politique amène des 'asabiyyât à tenir un discours sur l'universel, national à Dubaï et aux Émirats, ce qui modifie en retour le fondement de leur légitimité mais introduit un décalage entre leur mode de recrutement et de perpétuation, qui demeure interne, et leur discours politique. Les 'asabiyyât passent ainsi à un niveau « communautariste », où le réseau de relations personnelles cède devant le sentiment

---

<sup>108</sup> Op. Cit. VI page 351. Traduction : « La culture sédentaire est la conséquence du luxe ; le luxe est la conséquence de la richesse et de la prospérité et la richesse et la prospérité sont la conséquence de l'autorité royale et sont liées à l'étendue des biens (territoriaux) que les habitants d'une dynastie particulière ont conquis ».

d'appartenance communautaire. On quitte alors la définition donnée plus haut pour entrer dans le domaine de ce que Roy appelle les « *communautés imaginaires* »<sup>109</sup> où l'appartenance ne va pas sans un discours de fondation du groupe, qui peut varier. A Dubaï, le pouvoir autoritaire du Shaykh est omniprésent dans un État qui existe certes mais qui connaît une retribalisation. Cette retribalisation qui s'adapte bien dans le contexte de la mondialisation car elle relève de la pratique de réseaux se sert du tribalisme pour renforcer l'État et la nation en cimentant sa population. Contrairement à ce que dit Ibn Khaldûn, l'État ne détribalise pas la société, il recompose les 'asabiyyât, qui ne sont plus seulement agnatiques, et maintient vivace le fait tribal. Contrairement également à ce que dit Olivier Roy, la 'asabiyya ne dessert pas l'État, elle le sous-tend en s'ancrant dans un territoire urbain qui doit les rassembler. Et inversement, les solidarités, 'asabiyyât, se recomposent sous l'effet de la mise en place d'un État moderne. L'existence de l'État ne modifie en rien la lecture de la grammaire politique qui s'appuie sur les réseaux, les allégeances, le clientélisme, la protection. Mais ces réseaux n'empêchent pas non plus que celui qui fait allégeance soit sanctionné s'il commet une erreur. En somme les 'asabiyyât transforment l'État et la société. L'effet le plus manifeste de l'asabiyya et de sa recomposition est la territorialisation. A Dubaï on est de plus en plus dans une 'asabiyya ou communauté imaginaire par son discours identitaire. Nation et tribu réelle ou fantasmée fusionnent. La tribu devient nation dans le discours. Le terme tribu s'efface mais sa réalité demeure.

La 'asabiyya renforce l'État pour mieux asseoir son pouvoir. Elle tient un discours sur l'État et la nation. L'État peut manipuler les 'asabiyyât. Selon Maurice Godelier<sup>110</sup> : « *on ne peut pas opposer société étatique et société tribale puisque une grande partie des sociétés étatiques que nous connaissons sont aussi des sociétés tribales, c'est-à-dire que la tribu coexiste avec le développement de l'État alors qu'à une certaine époque on a pensé que le développement de l'État détruisait de fond en comble, éliminait l'organisation tribale. Il y a en réalité coexistence, interpénétrations et transformations* ». En somme la 'asabiyya correspond à ce que l'auteur allemand du XIX<sup>ème</sup> siècle, Haller, appelle l'État patrimonial que Weber reprend d'ailleurs comme l'a montré Philippe Braud quand il dit<sup>111</sup> : « *La patrimonialisme est, à ses yeux, une forme politique issue du principe patriarcal. Le pouvoir politique y assure la*

---

<sup>109</sup> Op.cit. Page 47.

<sup>110</sup> Godelier (Maurice), « A propos des concepts de tribu, ethnie et état », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin/SEJER, Paris, 371 pages. Page 352 pour la présente citation.

<sup>111</sup> Op. Cit. Page 66.

*monopolisation de la violence légitime sur un territoire* ». Schmuël Eisenstadt reprend ce concept mais préfère parler de « néo-patrimonialisme » moderne notamment dans les sociétés arabo-musulmanes du Golfe. Cet État patrimonial s'est enrichi, en se modernisant, d'une bureaucratie en cours de rationalisation mais encore aujourd'hui pléthorique et qui le restera tant que les Émiriens ne seront pas pleinement en mesure de se satisfaire d'un emploi dans le secteur privé. Cela explique d'ailleurs la politique d'Émiratisation de l'emploi et en amont, le travail d'éducation de la population locale.

Enfin, la géographie politique fondée par Ratzel en 1897, se fonde sur l'idée qu'il existe un lien étroit entre le sol et l'État. Cette perspective est déterministe car l'élément fondateur, formateur de l'État pour Ratzel a été l'enracinement dans le sol de communautés exploitant les potentialités territoriales. Pour Ratzel, l'État est le seul lieu de pouvoir, le pouvoir y est concentré par conséquent la géographie politique n'a pris en compte que l'État. A Dubaï aujourd'hui, l'État ne se distingue guère de la cité-État parce que le peuple, la nation et l'État se confondent comme l'ont analysé à leur époque Hobbes, Spinoza ou encore Rousseau. La géographie politique de Ratzel est une géographie de l'État et elle véhicule implicitement une conception totalitaire, celle d'un État tout puissant visible dans son décor spatial. A Dubaï, la géographie politique est très proche de la vision de Ratzel car si l'Émir est sous l'autorité d'Abū Dhabī dans le cadre fédéral, il reste maître de la mise en scène de son territoire. Les autres acteurs qui interviennent ne sont que ses relais qui tendent aux mêmes fins que lui. L'État se définit dans sa mise en relation de la population, du territoire et de l'autorité. L'État est fondé sur des relations de pouvoir : la stratégie des acteurs, leurs finalités, les médiateurs de la relation ainsi que les composantes spatiales et temporelles de la relation. L'analyse du pouvoir permet de comprendre les processus qui déterminent la forme des relations. Le pouvoir est difficile à définir car il s'exprime par des actes et des décisions. Le Pouvoir avec une majuscule est la souveraineté de l'État, l'unité globale de domination. Quant au pouvoir avec une minuscule, il se cache derrière le Pouvoir avec une majuscule selon Raffestin. Le pouvoir est consubstantiel de toutes les relations <sup>112</sup>: « *Toute relation est le lieu de surgissement du pouvoir et cela fonde la multidimensionnalité du pouvoir. L'intentionnalité révèle l'importance des finalités et la résistance exprime le caractère dissymétrique qui caractérise presque toujours les relations* ».

---

<sup>112</sup> Raffestin (Claude), 2019 (2<sup>nd</sup>e édition et 1980 pour la 1<sup>re</sup>), *Une Géographie du pouvoir*, ENS, Collection bibliothèque idéale des sciences sociales, Lyon, 249 pages. Page 70 pour la présente citation.

### 1.3. Diversification et analyse multiscalaire des ‘asabiyyât.

Comme le fait remarquer Pierre Bonte<sup>113</sup> : « *Les dérivés de la racine N.S.S., qui a donné nasab, soulignent une certaine ambiguïté puisque d'autres termes construits à partir d'elle peuvent désigner l'affinité* ». La ‘asabiyya est donc plus largement fondée sur des solidarités qui rendent les individus dépendants et complémentaires les uns des autres dans les domaines culturels, économiques, politiques...qui fondent la tribu aux niveaux cognitif et symbolique. Ces ‘asabiyyât peuvent d’ailleurs être concurrentes comme l’a montré Ibn Khladûn puisque ce point se situe au cœur de son analyse. Ces concurrences d’‘asabiyyât engendrent des hiérarchies qui se répercutent dans le domaine politique et dans d’autres domaines dont l’économie.

On assiste donc à une ethniciation des ‘asabiyyât car cette communauté composée d’Émiriens et d’Émiriennes se distingue des autres, les étrangers représentant 88% de la population, en s’engageant dans un politique identitaire en se servant des liens de parenté ou alors des liens de type clientéliste représentés sous forme de parenté et de clan ; elle revêt un caractère segmentaire, et se caractérise par une pratique politique sub-ethnique qui peut même franchir des frontières supposées ethniquement étanches grâce à des alliances. Maurice Godelier définit ainsi l’ethnie<sup>114</sup> : « *une ethnie c’est un ensemble de groupes locaux (tribus ou autres formes de communautés) qui se reconnaissent une origine commune lointaine, parlent la même langue ou des langues apparentées (donc dérivées d’un proto langue commune), suivent en gros les mêmes principes pour organiser la vie sociale et partagent des normes et des valeurs semblables ou divergentes mais à l’intérieur de ou à partir d’un même système. Appartenir à une même ethnie c’est d’abord reconnaître que l’on partage un même ensemble de réalités culturelles et idéelles. Mais cela ne suffit pas pour vivre. Pour cela il faut quelque chose de plus que des réalités idéelles et culturelles. Ou du moins, il faut que celles-ci agissent en tant que composantes d’un processus social d’appropriation réelle d’une partie de la nature et l’organisation d’une société* ». Mais cette ethnicité advient à l’identité nationale par le haut c’est-t-dire par l’État. Celui-ci construit l’identité nationale. A Dubaï, le support de cette construction identitaire nationale est le territoire de la cité-État, jouet d’une promotion chronique de la part du politique. Selon Lapierre ce qui fonde le pouvoir ce<sup>115</sup> « *n’est pas la*

---

<sup>113</sup> Bonte (Pierre), Tribus, hiérarchies et pouvoirs dans le nord de l’Afrique, in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d’Islam*, Armand Colin, Paris, 371 pages. Page 95 pour la citation.

<sup>114</sup> Godelier (Maurice), « A propos des concepts de tribu, ethnie et état », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d’Islam*, Armand Colin/SEJER, Paris, 371 pages. Page 351 pour la présente citation.

<sup>115</sup> Lapierre (Jean-William), 1968, *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, 2ditions Ophrys, Paris, 710 pages. Page 677 pour la présente citation.

*nécessité naturelle, mais la capacité qu'ont les hommes de transformer par leur travail à la fois la nature qui les entoure et leurs propres rapports sociaux. Par l'innovation technique et économique, les hommes transforment leur milieu naturel. Par l'innovation sociale et culturelle, ils transforment leur milieu social* ». Ici il faut remplacer les « hommes » par l'Émir qui impulse un projet porté par la nation mais auquel il fait adhérer les étrangers. C'est pour cela que la notion de pouvoir ou « mulk » doit être articulée à celle d'homme providentiel.

## **2. Le mulk ou l'Homme providentiel à la tête de la cité-État.**

### **2.1. La question successorale et la légitimité<sup>116</sup>.**

C'est parce que le territoire est l'instrument par excellence de la construction identitaire nationale que la question du « mulk » se pose avec acuité. Le pouvoir du souverain doit se parer des atours de la providence et conforter sa légitimité tout comme celle de ceux qui vont lui succéder. L'obtention du « mulk », correspondant au pouvoir relève chez Ibn Khaldûn d'une 'asabiyya kubrâ<sup>117</sup>. Au sein de cette hiérarchie existe ce que l'on appelle en arabe « munâfara » qui renvoie à l'idée de se glorifier, de se vanter d'entrer en compétition... bref autant d'éléments que l'on retrouve aujourd'hui dans l'image que veut communiquer Shaykh Mohammed notamment à travers la rhétorique de son livre intitulé *My Story*<sup>118</sup> : « *My mother gave birth to another son, Marwan ; ill fated, he died tragically when young. My mother could hardly bear this great loss. She lived a beautiful life, but for years she remained sad, very sad all the time. It is said that she dreamed she was giving birth to a new son, named Mohamed. My father rejoiced in her dream and its beautiful interpretation, for it consoled the heart and soul of his beloved life companion during her time of grief and sorrow. Soon enough the dream came true. She gave birth to a son, whom she named Mohammed bin Rashîd Al-Maktoum* ». Mais alors que la munâfara est une compétition contre un autre individu, chez Shaykh Mohammed il s'agit

---

<sup>116</sup> Voir ANNEXE 1 pour la généalogie simplifiée du Shaykh.

<sup>117</sup> La 'asabiyya kubrâ signifie la « solidarité principale ».

<sup>118</sup> Al-Maktoum (Mohammed bin Rashîd), 2019, *My Story*, Explorer, Dubaï, 306 pages. Page 33 pour la présente citation. Traduction : « *Ma mère a donné naissance à un autre fils, Marwan. Malheureusement, il est mort tragiquement quand il était jeune. Ma mère pouvait à peine supporter cette grande perte. Elle a vécu une belle vie, mais pendant des années elle est restée triste, très triste tout le temps. On dit qu'elle rêvait de donner naissance à un nouveau fils, nommé Mohamed. Mon père s'est réjoui de son rêve et de sa belle interprétation. Il a consolé le cœur et l'âme de sa compagne de vie bien-aimée assommée par le chagrin. Bientôt, le rêve est devenu réalité. Elle a donné naissance à un fils qu'elle a appelé Mohammed bin Rashîd Al-Maktoum* ».

juste d'une manière d'assurer sa légitimité en montrant à tous que de génération en génération les Al-Maktûm sont des hommes providentiels. La munâfara insiste sur l'individu au sein d'un tout qui est la tribu et permet de mettre en valeur non pas ce qui relève du nasab, c'est-à-dire des liens du sang, mais ce qui relève du hasab, à savoir les valeurs innées ou acquises par le seul individu. En somme, l'asabiyya agnatique n'est fondée que sur une égalité de façade car en fonction du hasab se dessinent un « samîm », c'est-à-dire un centre, une racine, pour reprendre une remarque de Pierre Bonte<sup>119</sup> et des « hawâshî » c'est-à-dire des marges, des périphéries. Les hiérarchies s'expriment alors sous une forme concentrique ou pyramidale. Le modèle tribal est donc parfaitement compatible avec la centralisation du pouvoir. L'annexe 2 correspondant à la traduction de l'organisation des pouvoirs, document que m'a confiée monsieur A, souligne le fait que moins l'institution est importante moins le nom de la famille Al-Maktûm apparaît au bénéfice d'autres familles Émiriennes prestigieuses et proches du pouvoir comme par exemple la famille Al-Tayer en charge notamment des transports.

Celui qui incarne le « mulk » descend d'un héros tribal, correspondant à la conception hégélienne de l'homme, et ayant été capable de construire l'État. Par conséquent, et contrairement à ce que Propper<sup>120</sup> pense, le héros tribal est lui aussi doué de raison ; en tout cas c'est ce qu'il veut montrer à la face du monde après des siècles de domination et d'errance dans un désert hostile. Il veut faire émerger un nouveau modèle. Le chef ou Shaykh incarne la loi tribale. Il bénéficie de la « tâ'a », l'obéissance totale de tous les membres de sa tribu et ses décisions sont perçues comme des ordres. Les qualités requises pour obtenir cette fonction sont la générosité, la disponibilité, la patience, la tolérance, la modestie et la clairvoyance. Une fois élu le chef reçoit « al-ba'ya » qui correspond au serment d'allégeance. Parmi les valeurs tribales et bédouines que l'on retrouve aux EAU, l'audace constitue un fondement des mentalités. Le chef doit prendre l'initiative, se mettre en avant et contrôler les débats. Il doit faire preuve aussi d'entêtement en allant jusqu'au bout de ses actes. Quant à la nervosité, elle est le résultat de l'obstination. Elle entraîne la maladresse et provoque la jalousie et les conflits. La bravoure est une qualité importante et viendrait selon Khaldûn des privations endurées dans un contexte désertique. Le chef doit être méfiant et se donner un temps de réflexion. Enfin, il incarne la fierté. D'ailleurs, l'arrivée de « l'État-nation » dans le monde arabe a renforcé ce sentiment en le mettant au profit du patriotisme national

---

<sup>119</sup> Op. Cit. Page 95.

<sup>120</sup> Propper (Karl), 1979, *La Société ouverte et ses ennemis*, tome II, Hegel et Marx, Editions du Seuil, Paris, 352 pages.



Pour représenter le « mulk », le Shaykh incarne la sagesse religieuse. Al-Maktûm prend quasiment l'allure d'un marabout détenant des pouvoirs inhabituels, presque surnaturels puisqu'il semble infléchir le cours de la vie de ses habitants en créant tel un démiurge la ville globale. Ses qualités (manâqib) se résument à des dons de vision comme l'affirme l'un de ses livres intitulé *My vision* et de prévision (mukâshafât) et à des accomplissements d'actions extraordinaires (karamât). C'est la conviction de posséder ce « mulk » et de détenir une réelle aura qui est montrée par Shaykh Mohammed dans son livre intitulé *My Story* dans lequel il raconte que suite à un tweet concernant la carence administrative mais non pas politique, il a reçu un message lui demandant de coucher sur le papier les 10 règles d'or pour gérer un pays. Il répond à cette demande dans son livre<sup>121</sup>.

Maurice Godelier distingue 4 fonctions qu'assume le pouvoir politique<sup>122</sup> :

*« 1- Avoir du pouvoir (le pouvoir politique) c'est prétendre posséder la capacité de représenter sa société dans sa totalité, comme un tout vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis des autres sociétés qui l'entourent. Cette prétention peut être revendiquée au nom d'une origine particulière (divine ou autre), ou, au contraire, être conférée par les membres de la société.*

*2- C'est posséder la capacité d'arbitrer entre les intérêts individuels ou collectifs qui nécessairement entraînent des conflits à l'intérieur de la société, des conflits qui en menacent la reproduction. C'est donc être capable d'arbitrer au nom d'un bien commun.*

*3- C'est posséder la capacité de mettre en action des décisions, d'imposer sa volonté aux autres, soit en les persuadant, soit en les contraignant. Tout pouvoir politique implique donc la possibilité d'avoir recours à la violence, que celle-ci soit physique, psychologique ou matérielle (prélevant un tribut, etc).*

*4- Mais tout pouvoir politique doit également faire appel au consentement et à l'adhésion des autres à des décisions qui se présentent comme prises dans l'intérêt de reproduire l'ordre social, d'assurer un bien commun ».*

La tribu est fondée sur l'existence d'une 'asabiyya dont Lévi-Strauss<sup>123</sup> a étudié le fonctionnement et la composition en la désignant par l'expression « structures élémentaires » de la tribu.

---

<sup>121</sup> Sahykh Al-Maktûm (Mohammed bin Rashîd), 2019, *My Story*, Explorer Publishing & Distribution, Dubaï, 306 pages. Pour les 10 règles à suivre voir page 302 à 306.

<sup>122</sup> Op. Cit. Page 353.

<sup>123</sup> Lévi-Strauss (Claude), 1983, *Le Regard éloigné*, Plon, Paris, 398 pages (livre qui aborde la question du mariage et de la relation nature/culture) et Lévi-Strauss (Claude), 1989, *Paroles données*, Plon, collection Terre humaine, Paris, 277 pages. (Livre plus centré sur l'étude ethnographique des tribus brésiliennes).

Mais comme le fait remarquer Olivier Roy<sup>124</sup> : « *cette réputation est d'autant plus surfaite que l'histoire montre que le système tribal, dans sa forme la plus codifiée, est récent et doit beaucoup aux États et aux empires* ». Ce corps ne s'est à l'origine constitué que par clivage avec Abû Dhabî mais une fois créé à Dubaï, il s'est manifesté par une unité sociale. Je reprends ici la définition d' 'asabiyya d'Olivier Roy<sup>125</sup> : « *la açabiyyâ au sens strict comme tout « groupe de solidarité » fondé sur des relations personnelles (généalogiques, matrimoniales, clientélistes ou d'allégeance, etc ), et dont la finalité est précisément cette solidarité et non la mise en œuvre d'un objectif justifiant la création du groupe (...)* Elle peut aussi se démultiplier en groupes plus petits (familles étendues à l'intérieur d'un « clan », par exemple), ou se reformer sur un système plus large d'alliances, cette fois non nécessairement redoublées par des relations matrimoniales. Elle peut aussi mêler des niveaux différents de loyauté » (...) Elle peut être engagée dans des stratégies politiques, économiques ou idéologiques et, (...) se retrouver recomposée, redéfinie, par cette stratégie, qu'elle en soit l'initiatrice ou le point d'imputation ».

C'est pour cela que, contrairement à la réalité dépeinte par Michel Seurat concernant la Syrie du général Asad, le corps n'est pas la négation de l'État<sup>126</sup>. Dubaï est devenu le centre politique de l'Émirat, le code traditionnel des préséances (hasab wa nasab) réglant les rapports entre les différentes familles (bayt/bûyût).

Aujourd'hui la spécificité tribale se manifeste par le discours de la légitimité tribale et est fondée sur la généalogie même si, comme dans le cas de la famille Al-Maktûm cette généalogie ne correspond pas à la descendance du Prophète. La classification s'organise de manière concentrique et est ramifiée en clans et tribus.

Force est de constater qu'aux postes clés de l'État se situe une poignée d'hommes de confiance, dont des membres de la famille du Shaykh liés par le nasab, les liens du sang. Cette organisation relève de la 'asabiyya également. En effet, comme l'explique Ibn Khaldûn, la 'asabiyya n'exclut pas la hiérarchie, elle l'implique même puisqu'elle est le résultat de l'intégration de plusieurs 'asabiyyât secondaires. Au sommet de cette hiérarchie se trouve une chefferie, sorte d'aristocratie tribale qui concentre dans ses mains des fonctions essentielles à la reproduction de la société et qui agit dans tous les domaines. Cette aristocratie tribale héréditaire est pour Gordelier la même chose qu'un État. Seule l'échelle est pour lui

---

<sup>124</sup> Roy (Olivier), « Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 371 pages. Page 45 pour la citation.

<sup>125</sup> Roy (Olivier), « Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale », in Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages.

<sup>126</sup> Seurat (Michel), 2012, *Syrie. L'État de barbarie*, PUF, Proche-Orient, Paris, 304 pages. Page 6.

différente<sup>127</sup> : « L'État est une sorte de super-chefferie mais qui s'appuie sur une administration qui tend à exercer le même pouvoir à tous les endroits du territoire et délègue une partie de ce pouvoir au personnel d'une administration. Dans l'État, nous avons concentration du pouvoir comme dans une chefferie mais un travail de territorialisation du pouvoir qui entraîne l'apparition d'une administration assumant les fonctions qui sont, dans une chefferie assumée directement par les clans, les groupes locaux qui composent l'organisation tribale. Il y a une transformation qualitative avec l'État mais c'est une transformation qui vient d'un changement d'échelle car, au départ, ce sont les mêmes fonctions, religieuses, militaires, etc...qui sont présentes et concentrées. Donc d'un certain point de vue, chefferie et État correspondent à des changements d'échelle du pouvoir, de nouvelles « structurée politico-religieuses mais toujours au service des mêmes fonctions concentrées dans les mains d'une fraction de la société ». Les noms des membres de cette chefferie sont présents dans la traduction de l'organisation des pouvoirs en annexe 2. Parmi ces aristocrates du pouvoir outre la famille du Shaykh nous trouvons : Abdullah al-Karam, Marwan bin Gzlitz, Ahmed Ben Byat, Hilal Saeed Al-Marri, Saeed Bin Hazeem, Hussein Nasser Lootah, Saeed Muhammad al-Tayer, Kazi Saeed Al-Moroshed, Khalifa al-Zaffin, Mohammad Ahli, Ahmed al-Matroushi, Essam Al-Humaidan, Hamad Ahmed As-Shiban, Juma al-Majid, Saeed Al-Awadi, la famille Shaibani, al-Ghurair, Belhoul, Al-Muhairy, Al-Saleh, Al-Kamali, Julfar, Zayed, Suhail, Harib, Saif al-Saafar, Sharif, Bu Jusaim. Bref, c'est une trentaine de familles qui constituent le premier cercle politique qui entoure le Shaykh sans compter que des membres de la famille de ce dernier sont souvent en binômes avec une grande famille aristocratique Émirienne. Le système est complètement verrouillé.

## **2.2. Le mode de gouvernance et sa pérennité.**

Héritage direct de la philosophie politique, la notion de souverain et celle de souveraineté se situent au cœur de l'œuvre de Jean Bodin et de Thomas Hobbes. Dans leur conception, le souverain est à l'image du Shaykh, détenteur ultime du pouvoir suprême ; il n'est donc aucune puissance terrestre qui lui soit supérieure. La souveraineté est une sorte d'essence d'un pouvoir pur. La souveraineté à Dubaï relève d'une conception substantialiste et légitimée

---

<sup>127</sup> Op. Cit. Page 352.

par l'histoire lorsqu'il est passé de clan rattaché à Abû Dhabî à une tribu indépendante installée à Dubaï. La souveraineté du Shaykh se situe à la charnière du juridique et du symbolique contribuant à alimenter la dimension mystique de la politique. Quant à Max Weber, il définit la domination (Herrschaft) comme « *la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé* », il place au centre de son analyse la question de l'obéissance. Celle-ci recoupe l'idée d'allégeance et de subordination. Cette domination peut revêtir plusieurs formes et Weber en dresse la typologie dans son ouvrage intitulé *La Domination*<sup>128</sup>. Ses travaux sont d'une grande aide pour éclairer la domination du Shaykh al-Maktûm à Dubaï. Toutefois, force est de constater que dans le cas de la famille Al-Maktûm, il s'agit de l'enchevêtrement de plusieurs formes de domination. En effet, pour Weber la domination est un principe de pouvoir qu'il définit ainsi <sup>129</sup>: « *La domination au sens tout à fait général de pouvoir, à savoir la possibilité de contrainte d'autres personnes à infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté, peut se présenter sous les formes les plus diverses* ». Pour ce qui est de l'exemple dubaïote, il est possible de dire que la domination exercée par le Shaykh correspond notamment à ce que Weber appelle « *la domination autoritaire prébureaucratique* » car elle est à l'origine celle du chef de tribu et recouvre donc l'idée de Weber qui définit cette domination comme étant celle de l'autorité du maître de maison et dont les finalités sont cautionnées par la tradition qui donne à cette domination un caractère intangible. En cela cette forme de domination rejoint également la « *domination patriarcale* » qu'il définit comme étant une soumission personnelle au maître ou au souverain qui garantit la légitimité des règles instituées par lui. Or, comme je l'ai préalablement montré l'héritage tribal fondé sur le nasab et l'importance de la figure paternelle au sein de la tribu est d'une importance cruciale. Pour qu'il y est une domination patriarcale il faut aussi la croyance en une communauté de destin et celle-ci est particulièrement forte dans la culture tribale et dans la construction actuelle de l'identité nationale que le Shaykh de Dubaï et celui d'Abû Dhabî mettent en place par la propagande. Toutefois, la domination est également de type « féodal » car le Shaykh se situe au sommet d'une société pyramidale dans laquelle il s'entoure d'un premier cercle de conseillers qui lui témoignent la plus grande fidélité mimant ainsi la cérémonie de l'hommage dans le monde médiéval. Enfin, la « *domination est charismatique* », si l'on reprend encore une fois la nomenclature de Weber, car elle renvoie à des personnes qui ne sont ni mandatées, ni destinées à remplir une charge mais qui exercent un don spécifique du

---

<sup>128</sup> Weber (Max), 2014 (pour la traduction en français), *La domination*, La Découverte, Collection politique et sociétés, Paris, 426 pages.

<sup>129</sup> Op. Cit. Page

corps et de l'esprit pensé comme naturel<sup>130</sup>. Celui qui détient le charisme se doit d'endosser la charge du pouvoir et réclame en contrepartie obéissance et dévouement. Tant qu'il satisfait par son charisme il est en mesure de garder le pouvoir qui lui a été confié. Comme l'a montré dans son article Christian Ruby<sup>131</sup> : « *Dans le charisme il y a domination par une croyance fortement émotionnelle* ». Or nous savons que Shaykh Mohammed n'était pas celui qui devait hériter du pouvoir car il n'était pas le fils aîné. Toutefois, ses qualités personnelles, dont il se fait l'écho dans son livre *My Story*, explique qu'il ait obtenu le pouvoir. En somme, si les outils des penseurs occidentaux nous aident à comprendre le pouvoir dubaïote, force est de constater que la typologie n'est pas adaptée à notre exemple qui relève davantage d'une fusion de plusieurs formes de domination.

Ajoutons que la pratique du pouvoir à Dubaï est la marque de l'État car elle vise le bien de tous les Émiriens, même si les sphères les plus proches du pouvoir en sont les principales bénéficiaires. Encore une fois, aux Émirats, le processus politique se distingue de celui du Proche-Orient ou de ce que peut décrire par exemple Michel Seurat pour la Syrie dont il dit que le politique est la négation de l'État car seuls les Alaouites sont aux commandes. Il n'y a pas à Dubaï d'État totalitaire selon la définition d'Hannah Arendt<sup>132</sup> car nous ne sommes pas dans une société de confrontation (*mujtama' al-muwâjaha*). La société est loin d'être monolithe avec ses 88% d'étrangers et encore moins d'une seule classe. Le chef de tribu est devenu chef d'un État tribalo-libéral autoritaire mais non pas totalitaire.

Comme beaucoup d'autres États arabes, Dubaï reprend le mythe de la construction nationale, thème qui détermine toute l'idéologie arabe contemporaine. Mais à Dubaï il est vidé de toute interprétation marxiste ou islamiste. Il n'est synonyme que de la volonté de réunir, de faire communier la société dans sa globalité avec le pouvoir étatique en place en le faisant adhérer à sa vision urbaine. La société est perçue comme une réalité quasi substantielle et toute durkheimienne. Si l'État ne laisse aucune place politique aux étrangers, il les inscrit dans cette construction étatique à la manière des Athéniens avec la religion civique. En effet, ces derniers participent aux grandes cérémonies qui célèbrent la grandeur de la cité. C'est le cas notamment dans le cadre de l'expo 2021 puisque l'État fait massivement appel à des volontaires Émiriens comme étrangers pour travailler sur le site de l'exposition universelle. Les étrangers participent économiquement aussi à la construction de la cité-État et à sa prospérité mais aussi profitent de

---

<sup>130</sup> Id. Page 270.

<sup>131</sup> Ruby (Christian), 5 février 2014, « De la sociologie de la domination », in *Non fiction*.  
URL : <https://www.nonfiction.fr/article-6909-de-la-sociologie-de-la-dominat.html>

<sup>132</sup> Arendt (Hannah), 2005, *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Points, Point essais, Paris, 384 pages.

ce que toute cette ville leur apporte... La pensée nationaliste Émirienne ne combat donc pas les 'asabiyyât au sens de communautés, elle les fait cohabiter voire s'impliquer lors de manifestations à la gloire de la cité-État contrairement à ce que décrit Michel Seurat quand il dit<sup>133</sup> : « *La pensée nationaliste arabe – mais de la même manière marxiste et islamique – combat les 'asabiyya (communautés) dans le champ de la connaissance, sans jamais les appréhender dans celui du réel (...) Une prédication... autrement dit une contre-'asabiyya* ». Le système étatique Émirien fait montre de sa résilience et assume pleinement son héritage tribal. En bref, la triade khaldûnienne, 'asabiya/da'wa/mulk, comme clé du processus de changement social existe à Dubaï puisque à un endroit historique donné, une communauté, 'asabiyya, soudée par les liens de sang, use d'une prédication politico-économique (da'wa) comme un tremplin pour affirmer son pouvoir (mulk) sur la ville qu'il fonde en s'appropriant sa terre. La ville devient alors le noyau, la raison de vivre de l'État moderne naissant.

L'autre élément qui explique l'unité de cette nation dubaïote et Émirienne pourtant récente est l'absence totale des influences idéologiques qui traversent le Moyen-Orient au cours du XXème siècle notamment. Ce bout de Golfe, dominé pendant 150 ans par un pouvoir britannique qui n'a pas cherché à modifier les structures traditionnelles tribales de la société mais seulement à les pacifier pour garantir la pérennité de leurs intérêts économiques, a laissé la société vierge de toute idéologie. Ajoutons que l'analphabétisme de la société et l'absence de réseau de communication a contribué également à maintenir les Émirats en marge de la diffusion des idéologies nationaliste, socialiste et islamiste qui ont été des ferments de division au Proche-Orient. Aucun parti politique n'a créé ce que Canetti<sup>134</sup> appelle « *l'État de bande ou de meute* » : « *Quand la meute fait cercle autour de son feu, chacun pourra avoir des voisins à droite et à gauche, mais le dos est libre, le dos est exposé découvert à la nature sauvage* ». L'analphabétisme a, en d'autres termes, protégé la 'asabiyya comme source de l'autorité tribale. D'ailleurs, Ibn Khaldûn jugeait l'éducation comme incompatible avec la préservation de la 'asabiyya comme source de l'autorité.

Les groupes sociaux au pouvoir se sont mis à fonctionner comme des castes assumant les différentes fonctions voire les cumulant. Cette structure à la tête de laquelle se trouve le Shaykh est tribale car elle relève d'une organisation politique à forte autonomie d'action et de décision comme le montre Maurice Godelier<sup>135</sup>. Alors que dans la conception européenne la

---

<sup>133</sup> Op. Cit.

<sup>134</sup> Canetti (Elias), 1966, *Masse et puissance*, Gallimard, Paris, 526 pages.

<sup>135</sup> Op. Cit. Maurice Godelier, « A propos des concepts de tribu, ethnies et état », page 351.

notion de personnalité morale est au cœur de la théorie juridique de l'État, permettant ainsi de distinguer une entité abstraite, à savoir l'État, et des individus qui la représentent, à Dubaï, l'État et le Shaykh fusionnent. La question de savoir si la personnalité juridique constitue une réalité ou une fiction n'a pas lieu d'être. L'État est une simple construction permettant de penser le pouvoir et de le rendre pérenne.

Pour Max Weber, il ne fait pas de doute que l'État achevé est un État légal-rationnel, fondé sur une activité de nature bureaucratique. Si nous reprenons à notre compte ce critère nous pouvons valider l'idée que Dubaï et Les EAU sont bien des États car ils ont fait l'objet d'une concertation entre chefs tribaux donnant naissance le 2 décembre 1971 à la naissance des EAU. D'autre part, à l'échelle de l'Émirat comme à l'échelle fédérale une bureaucratie s'est progressivement mise en place et étoffée pour répondre aux nouveaux enjeux auxquels l'État devait faire face.

### **2.3. Un territoire sacralisé pour fonder l'unité: « like the legendary phoenix, Dubaï would rise from the ashes<sup>136</sup> ».**

Le pouvoir et l'État, qui se confondent à Dubaï, s'appuient pour assurer leur pérennité, leur légitimité et construire la nation sur un territoire sacralisé. Il nous faut donc nous intéresser à la 'asabiyya kubrâ qui met en évidence des formes de territorialisation, d'administration, de représentation d'une unité politique. Ce qui a aidé à l'unité politique dubaïote c'est le fait qu'il n'y a pas, contrairement à d'autres États avec une culture urbaine millénaire, une opposition entre la notion khaldûnienne de bâdiya, et celle de ville (hadâra). Tous sont restés bédouins tardivement. Si la sédentarisation a été plus rapide pour certains que d'autres, elle s'exprime surtout avec l'indépendance du pays en 1971 et parallèlement à la naissance de la ville à laquelle chacun participe ou tout du moins à laquelle chacun assiste. En somme la ville a été un outil déterminant pour cimenter la nation naissante et écrire son histoire commune. C'est là une spécificité de Dubaï, et probablement du Golfe, par opposition au Proche-Orient et notamment à la Syrie qui répond à un processus inverse décrit par Seurat<sup>137</sup>. La production matérielle et idéologique de la ville est commune. Ici, la division khaldûnienne ville/campagne ne représente

---

<sup>136</sup> Expression reprise de Al-Maktûm (Mohammed bin Rashîd), 2019, *My Story*, Explorer, Dubaï, 306 pages. Pages 58 et 59 pour la citation.

<sup>137</sup> Op. Cit.

pas d'intérêt heuristique. La civilisation, en tant que produit d'une société « organique », pour reprendre un concept Durkheimien, devient donc compatible avec la solidarité communautaire, 'asabiyya, qui seule confère l'autorité et garantit la cohésion sociale. La ville n'est donc pas soumise au pouvoir du corps, elle est une construction qui célèbre le corps dans son ensemble. Elle est la fierté de ses créateurs nomades. Gilles Deleuze et Félix Guattari<sup>138</sup> ont fait du nomadisme un concept philosophique selon lequel le nomadisme serait un état antérieur à la sédentarité ainsi qu'une origine qu'il aurait fallu refouler ou tout au moins domestiquer et dominer pour que naisse la civilisation comme le fait remarquer Sibertin-Blanc<sup>139</sup>. Le nomos, loi, au sens deleuzien donc nomadique est déterritorialisant, illimité et lisse. A Dubaï la civilisation naît avec la ville. Cette civilisation urbaine fonde l'Histoire et cimente la nation.

Cette civilisation urbaine naissante devient le lieu d'une prédication politique, da'wa, celle de la réussite. Comme l'a montré Raffestin<sup>140</sup> le pouvoir est vu comme fabriquant le lieu et donc la ville fonctionne comme « *une métaphore picturale d'un système de pouvoir* ». C'est une œuvre synecdotique. Le politique se confond alors avec l'économique. L'idéologie politique est le capitalisme et la ville prospère légitime le pouvoir de celui qui la gouverne. A Dubaï, al-mulk al-tabî'î (le pouvoir primitif renvoyant au système tribal) a fusionné avec al-mulk al-siyasî (le pouvoir politique) et avec al-mulk al-iqtisâdî (le pouvoir économique).

L'activité quotidienne provoque l'affermissement de la cellule communautaire sur laquelle repose toute civilisation. Celle-ci s'épanouit dans la cité qui assure sa propre pérennité en protégeant son territoire et en organisant sa vie autour de mythes communs, mythe qu'il faut entendre au sens de construction de son histoire. Le mythe privilégie ce qui se partage et est fondé sur une double dialectique répulsion/ attraction qui lui est inhérente. Cela constitue un des facteurs du polyculturalisme sur lequel est fondé Dubaï. La cité est organisée sur le couple mythe-territoire c'est-à-dire que la cité est une poupée gigogne qui contient de nombreuses entités du même genre tels les quartiers, les groupes ethniques, les corporations, les tribus diverses qui se structurent autour de territoires réels ou symboliques et de mythes communs. Ainsi, Dubaï à la manière d'Athènes et ensuite des cités hellénistiques, repose sur une double polarité, à savoir celle du cosmopolitisme et de l'enracinement. Des groupes disparates sociologiquement, économiquement et ethniquement assurent dans les faits l'unicité de la cité.

---

<sup>138</sup> Deleuze(Gilles) et Guattari (Félix), 1980, *Capitalisme et Schizophrénie*, Tome II *Mille Plateaux*, Editions de Minuit, Paris. 526 pages.

<sup>139</sup> Sibertin-Blanc (Guillaume), 2013, *Politique et État chez Deleuze et Guattari. Essai sur le matérialisme historico-machinique*, PUF, Collection Actuel Marx Confrontation, Paris, 248 pages.

<sup>140</sup> Raffestin (Claude), 2019 (2<sup>nd</sup>e édition), *Une géographie politique du pouvoir*, ENS, collection bibliothèque idéale des sciences sociales, Lyon, 249 pages.



La tension des divers groupes les uns sur les autres assure la pérennité de l'ensemble. C'est l'expérience du vécu commun qui fonde la grandeur d'une cité et sa pérennité. Pour cela la cité ne doit pas manquer d'éclat ; c'est d'ailleurs cela que ne manque pas de faire Dubaï en créant perpétuellement l'événement par effet d'annonce. Cela relève d'une antique tradition civique que l'on trouve notamment à Athènes. Ce processus est éminemment culturel car issu d'expériences communes, d'une suite d'ajustements qui petit à petit parviennent à l'équilibre à partir d'éléments humains pourtant hétérogènes. Weber<sup>141</sup> avait d'ailleurs déjà été frappé par le va-et-vient dans la ville qui s'établit entre le peuple et la structure politique. Les célébrations dans la ville sont à cet égard des moments paroxystiques que l'auteur appelle le « *conservatoire d'une socialité* » dans lequel la morphologie urbaine et les modes de vie forment un tout relativement harmonieux<sup>142</sup> ou en tout cas complémentaires et partageant une même communauté de destin. C'est cette morphologie urbaine qui forme le creuset de l'ajustement des différents groupes entre eux. La communauté de destin est une accommodation à l'environnement naturel et social et comme telle doit se confronter à l'hétérogénéité sous ses diverses formes. A l'image de bien d'autres grandes métropoles, Dubaï possède une multitude de petites enclaves fondées sur l'interdépendance absolue.

De plus, pour identifier la capacité de la puissance publique à inculquer à la population locale un comportement d'adhésion, le Shaykh s'est livré à ce que les anthropologues appellent « un travail symbolique ». Dubaï, comme l'Occident auparavant, a compris que l'État se devait d'être épaulé par le sentiment d'appartenance à une communauté de destin dont l'État est l'expression politique et la nation sa fondation. Philippe Braud parle quant à lui « d'assises symboliques de l'État »<sup>143</sup>. Il les définit ainsi<sup>144</sup> : « *on entend par symbolique tout système de signes (ou de messages) qui condensent des connotations fortes sur un plan à la fois cognitif et émotionnel* ». Par ce travail symbolique effectué par l'État, le Shaykh, renforce sa légitimité. Cela se manifeste notamment dans des pratiques cérémonielles. Ainsi, une grande cérémonie festive a été organisée le 20 octobre 2019 pour rappeler que l'exposition universelle qui doit célébrer en grande pompe le régime et son jubilé commencera dans une année très exactement. A la manière de l'anthropologue Clifford Geertz<sup>145</sup>, nous pouvons parler d'une réelle

---

<sup>141</sup> Weber (Max), 2013, *La ville*, Les Belles Lettres, Le goût des idées, Paris, 224 pages.

<sup>142</sup> L'harmonie n'empêche pas le conflit ponctuel.

<sup>143</sup> Op. Cit. Page 82.

<sup>144</sup> Id. Page 82.

<sup>145</sup> Geertz (Clifford), 1980, *Negara: the Theater State in Nineteenth Century Bali*, Princetown University Press, New Jersey, 312 pages. Le chapitre 4 se focalise notamment sur la symbolique du pouvoir.

dramaturgie mise en place par l'État. Celle-ci a été également étudiée par Philippe Braud<sup>146</sup>. L'État devient un maître de cérémonie qui accomplit ses liturgies politiques notamment lors de la célébration nationale du 2 décembre, la signature d'un traité, l'accueil d'une personnalité politique connue, l'investiture. Les liturgies se déroulent selon des codes, qui existent certes partout mais qui sont davantage ostentatoires à Dubaï, État jeune, exigü mais particulièrement ambitieux. Par cette liturgie politique l'État impose une image mentale du pouvoir en affirmant notamment sa supériorité. Ces liturgies sont à Dubaï la seule réelle production idéologique dont le but est de veiller au maintien de la foi en son leader et de témoigner de l'organisation sociale et politique. La liturgie vise à légitimer la pratique du pouvoir du Shaykh. Force est de constater que de manière croissante depuis la création du KHDA<sup>147</sup> qui structure l'éducation dans toutes les écoles, locales et étrangères, l'État cherche aussi à se légitimer à travers l'introduction forcée de l'éducation civique Émirienne et des « social studies ». En cela, l'attitude de l'État n'est pas différente de celle utilisée par l'école républicaine depuis Jules Ferry. Mais ses difficultés principales sont d'une part de s'imposer dans des écoles étrangères et d'autre part de mettre au niveau mondial un système éducatif encore récent et lacunaire en termes d'offres. Ces liturgies ont pour but de montrer que l'État est le « toit de la nation ». La notion de nation est née de la théorie juridique allemande et française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; mais les définitions française et allemande ne recouvrent pas les mêmes réalités. Si la nation Émirienne tente de manifester ses particularismes culturels et linguistiques pour marquer son authenticité, répondant en cela à la définition de Herder<sup>148</sup>, elle n'en est pas pour autant fermée au cosmopolitisme. En effet, elle accueille l'autre mais ne l'intègre pas; elle ne fait que cohabiter cordialement avec l'autre. C'est en cela que le territoire revêt une importance cruciale. En effet, celui-ci suscite un attachement émotionnel parce qu'il incarne le symbole de la sécurité et parce qu'il renferme les traces matérielles ou non de la culture qu'il célèbre. C'est sur ce territoire que sont nées les racines de la nation. D'ailleurs, le concept de « croyance subjective » développée par Weber renvoie à l'idée de *nasab* et d'*'asabiyyâ* de la culture arabo-musulmane. En effet, comme le montre Philippe Braud<sup>149</sup> : « *ce qui est politiquement décisif, c'est la croyance subjective* » en une parenté de sang, ou, au moins, dans une origine commune, « que

---

<sup>146</sup> Braud (Philippe), 1996, *L'Emotion en politique*, Presses de Sciences-Po, Paris, 256 pages. Voir notamment le chapitre II intitulé La brèche du symbolique.

<sup>147</sup> Knowledge and Human Development Authority est l'équivalent du service français d'inspection de l'éducation nationale.

<sup>148</sup> Herder est un philosophe allemand du XVIII<sup>e</sup> siècle qui définit la nation en mettant l'accent sur ses particularismes culturels et linguistiques et s'oppose aux Lumières plus cosmopolites qui prône l'universalisme de la Raison.

<sup>149</sup> Op. Cit. Page 82.

*celle-ci soit fondée ou non* ». *La conviction, réelle ou imaginaire, d'être issu de la même souche est le seul critère de l'appartenance ethnique* ». Ce sont des critères qu'examine aussi Anne-Marie Thiesse<sup>150</sup>. Quant à Ernest Renan<sup>151</sup>, il se réfère également à ces critères du sol, de la langue et de la culture pour définir la nation même si cela ne suffit pas selon lui pour la définir. Celle-ci n'est pas immuable. Pour lui la nation n'est pas un essentialisme c'est-à-dire un être en soi car les individus sont libres d'y adhérer en acceptant les lois et car les individus doivent partager des souvenirs communs qu'il appelle le « *principe spirituel* »<sup>152</sup>. Ce qui soude selon Renan la nation n'est pas l'histoire réelle mais sa reconstruction permanente. Et c'est celle-ci même que Dubaï écrit et réécrit en permanence dans sa liturgie et sur son territoire<sup>153</sup>. Héritage du passé, la nation est également un projet de devenir parce qu'elle est une communauté de destin. Et ce destin, le Shaykh aspire à ce qu'il s'exprime à l'échelle du monde. Pour Renan aussi cette manifestation de la nation à l'échelle mondiale parachève la nation elle-même en soulignant toute sa grandeur. Reste à savoir dans le cas de Dubaï et des Émirats si la nation est première ou si l'État est premier. Avant la création de l'État Émirien, il n'y a pas de nation au sens où Renan l'entend mais un patchwork de tribus désirant s'unir ; c'est donc la construction d'un État à la fois moderne et tribalo-libéral qui donne corps progressivement à la nation. Comme l'a montré Ernest Gellner<sup>154</sup> c'est le nationalisme qui a fondé la nation et celui-ci est entretenu, dans le cas de Dubaï, par l'État et son alias le Shaykh.

### **3. Un État et une nation tribalisés ou l'invention d'un modèle ?**

#### **3.1. Tribu et nation : deux concepts proches.**

La notion de société civile émerge au XVIIIème siècle et est profondément articulée au concept d'État. L'État organise la société civile. Si la nation se définit par le désir de vivre ensemble, car les individus partagent une histoire commune, une langue commune sur un

---

<sup>150</sup> Thiesse (Anne-Marie) 2001, *La création des identités nationales*, Points, Point histoire, Paris, 320 pages.

<sup>151</sup> Renan (Ernest), 1992, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Presses Pocket, Paris, 316 pages.

<sup>152</sup> Ces souvenirs partagés ou « principe spirituel » consiste à unir les vivants et les morts. En somme le travail de mémoire est intimement lié à l'attachement à la patrie.

<sup>153</sup> Voir notamment la troisième partie de la thèse.

<sup>154</sup> Gellner (Ernest), 1989, *Nations et nationalisme*, Payot, Bibliothèque historique, Paris, 208 pages.

territoire donné, force est de constater que la tribu dispose également de cette volonté. En effet, elle bénéficie d'une force à mobiliser qui vient compléter le rôle régulateur des structures étatiques. Dans cette perspective, le territoire joue un rôle-clé comme le souligne Ibn Khaldûn lorsqu'il définit l'identité tribale. Avec l'urbanisation, la propriété collective de la tribu a cédé la place à la propriété familiale voire privée mais la terre et son sous-sol continuent d'appartenir au Shaykh aux EAU. Ce dernier a su ajouter au pouvoir tribal, progressivement, au fur et à mesure de l'ouverture du territoire au monde, des éléments régulateurs pour assurer le fonctionnement de la société, ce qui n'est pas le cas dans le système tribal originel souvent inefficace selon Zidan Mohammed. Toujours selon ce dernier<sup>155</sup> : « *Le mouvement d'urbanisation qui a suivi l'éclatement de la région grâce à la rente pétrolière n'a fait que remplacer les tentes par des maisons très modernes sans vraiment modifier les structures sociales grandement influencées par une tradition tribale très forte* ». Mais selon Saad al-Din Ibrahim<sup>156</sup>, cette modernisation de la société n'a pas altéré les mentalités bédouines reposant sur le tribalisme : « *Le changement intervenu dans la vie des Bédouins reste pour l'instant superficiel. Certes, le Bédouin se déplace désormais en voiture au lieu des chameaux et utilise des machines très modernes à son domicile, mais si cela lui a ouvert les yeux sur une réalité toute nouvelle cela n'a rien touché à sa mentalité* ». L'État intègre la tribu dans le système économique et social de l'État pour favoriser la prospérité et le bien-être de tous. L'État-nation n'est pas une transplantation ex-nihilo du concept occidental mais son adaptation. Ainsi, dans l'octroi des postes-clés, le Shaykh calque la structure tribale en accordant à chaque grande famille de la tribu une tâche spécifique que celle-ci ne peut qu'honorer avec la plus grande des loyautés comme la 'asabiyya l'exige. Ces familles loyales telles que les Al-Tayer ou Al-Shaibanî ou encore Lootah forment des cercles concentriques autour de la personne du Shaykh symbole du pouvoir patriarcal, comme l'exige la coutume tribale. Cela n'est pas sans rappeler la vie nomade originelle dans laquelle la tribu se matérialisait au travers d'un groupe circulaire de tentes à l'intérieur duquel venaient se placer celles des clans en cercles concentriques. Dubaï reprend encore aujourd'hui ce modèle. En effet, Shaykh Mohammed demande aux Émiriens de ne pas se mélanger avec les étrangers « *nahnu sha'aboun youathirou wa la yataatharou*<sup>157</sup> » ; ce qui peut conduire à un risque schizophrénique architectural et social. Ainsi autour du palais de Zaabeel, vivent les familles Émiriennes les plus proches du pouvoir. A Nad Al-Shiba et

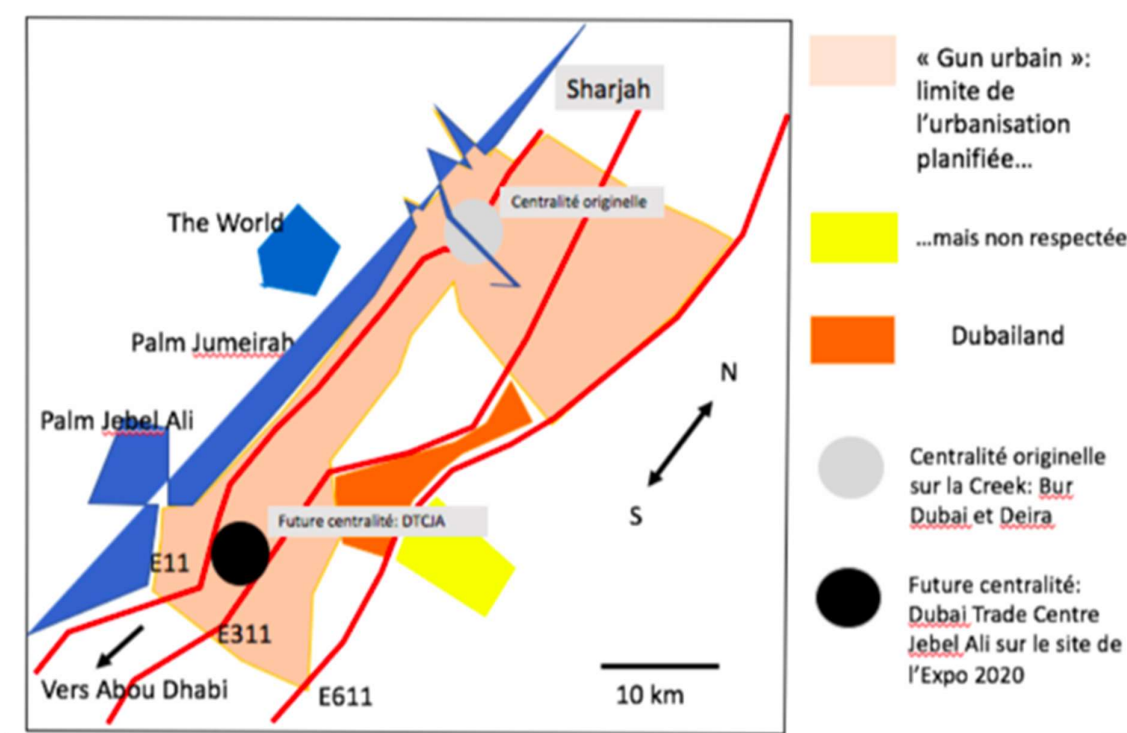
---

<sup>155</sup> Mohammed (Zidan), 2007, *État et tribu dans le monde arabe, deux systèmes pour une seule société*, L'Harmattan, Paris, 397 pages. Page 62 pour la présente citation.

<sup>156</sup> Ibrahim (Saad Al-Din), 1989, *Les dimensions sociales et culturelles du développement urbain dans les sociétés des pays du Golfe arabe*, Al-Rayad, Al-Taoun, page 24.

<sup>157</sup> « *Nous sommes un peuple qui influence mais qui ne se laisse pas influencer* ».

Jumeirah vivent les riches locaux provenant surtout des milieux économiques favorisés comme Al-Bwardî. A Rashîdiyya, Mizhar et Muhaisnah se trouvent la classe moyenne locale et à Al-Jaffiliya se concentrent les Émiriens les moins aisés. Les Émiriens préfèrent l'habitat horizontal plus discret et n'habitent guère l'habitat vertical fondé sur des espaces communs. La distribution tribale du territoire a encore un poids important dans la vie sociale et se retrouve donc dans la répartition sociale entre quartiers. Le Shaykh encourage cette réalité et les politiques urbaines ont une fonction importante dans la reproduction du système tribal et dans le système de redistribution de faveurs aux familles ou secteurs qui appuient le pouvoir en place comme le montre le croquis ci-dessous



**Figure 3 : La métropolisation à Dubaï**

C'est parce que le pouvoir Émirien est une adaptation tribale de ce que nous nommons l'État-nation qu'il oscillerait entre démocratie et tyrannie selon Robert Montagne<sup>158</sup>. Le pouvoir tribal est paternaliste et interventionniste afin d'apporter à son peuple le bien-être et la sécurité ; en cela il peut sembler démocratique. Mais étant donné qu'il n'apporte guère de droits politiques, il est tyrannique. Cette tyrannie s'exprime d'ailleurs avant même la naissance du

<sup>158</sup> Montagne (Robert), 1947, *La civilisation du désert, nomades d'Orient et d'Afrique*, Hachette, Paris.

concept puisque la tribu disposait toujours d'au moins un poète dont la mission était de transmettre l'histoire tribale et de faire l'éloge de ses héros dont le Shaykh en premier lieu. A Dubaï, Shaykh Mohammed occupe lui-même la fonction de poète puisqu'il a publié des recueils faisant l'apologie de la culture tribale mais également la promotion de sa politique dans son essai intitulé *My Vision*. Il n'y a pas à Dubaï d'État-nation, concept occidental, mais un État et une nation. Aujourd'hui, la propagande étatique et tribale est relayée dans toutes les écoles de Dubaï et des Émirats auxquels le Shaykh, à travers le KHDA (Knowledge Human Development Authority), impose l'enseignement de l'éducation morale version Émirienne ainsi que des études sociales (social studies) faisant l'apologie de la culture tribale et du succès d'un État à peine émergé des sables en passe de devenir une puissance grâce à la vision de son ancêtre mythique : Shaykh Zayed. Dans l'ensemble de ces écrits, nous retrouvons les stéréotypes de la culture tribale qui servent à fédérer un peuple autour d'un homme. Parmi ces stéréotypes, le goût prononcé pour les animaux dont le chameau, safinat al-sahara (vaisseau du désert) symbole de richesse. La tribu voue également une fascination au cheval qui est un symbole d'héroïsme et de fidélité. Ces vieilles recettes de la propagande doivent non seulement galvaniser les Émiriens et donc les faire adhérer à la vision du Shaykh mais également convaincre les étrangers, soit 88% des habitants de Dubaï.

### **3.2... qui permettent le vivre ensemble dans une communauté civique.**

Toute la vie s'organise autour de deux pôles que sont la masse, pôle englobant et la tribu qui est celui de la cristallisation particulière. Dubaï est à l'image de ce que Michel Maffesoli<sup>159</sup> appelle une « *orientalisation du monde* » qu'il définit comme la coexistence et la cospatialité de modes de vie spécifiques se traduisant par des habitudes vestimentaires distinctes, des occupations de l'espace différentes...L'auteur parle même de « *proxémie*<sup>160</sup> » qu'il définit comme une succession de « nous » qui constituent la substance même de toute sociabilité. Cette « *proxémie* » est engagée dans des matrices communicationnelles différentes qui apparaissent, disparaissent ou se refont au gré des occasions et qui rappellent la tribu. Quelle que soit la durée de la tribu, les rituels sont nécessaires et prennent d'ailleurs une place croissante dans la vie quotidienne.

---

<sup>159</sup> Maffesoli (Michel), 2019, *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La Table Ronde, La Petite Vermillon, Paris, 350 pages. Page 314 pour la présente citation.

<sup>160</sup> Op. Cit. Page 314.

Toutefois, le propre de la tribu c'est qu'en accentuant ce qui est proche (personnes et lieux), elle a tendance à se refermer sur elle-même. L'universel abstrait laisse la place au particulier que Young et Willmott<sup>161</sup> appelle « *localisme* » qui favorise ce qu'ils appellent aussi « *l'esprit mafia* » qu'il s'agisse de l'obtention d'un travail ou d'un logement, ou encore de privilèges. L'entraide est alors un devoir, un code d'honneur qui régit le tribalisme. C'est cela qui induit cet exclusivisme qui se méfie de tout ce qui n'est pas familial. L'auteur montre que<sup>162</sup> : « *Le groupe pour sa sécurité façonne son environnement naturel et social, et dans le même temps force, de facto, d'autres groupes à se constituer en tant que tels. En ce sens la délimitation territoriale (je le rappelle : territoire physique et territoire symbolique) est structurellement fondatrice de multiples socialités. A côté de la reproduction directe, il existe une reproduction indirecte qui ne dépend pas de la volonté des protagonistes sociaux, mais de cet effet de structure qui est le couple « attraction-répulsion » : l'existence d'un groupe fondé sur un fort sentiment d'appartenance nécessite que, pour la survivance de tout un chacun, d'autres groupes se créent à partir d'une exigence de même nature* ». Il existe donc de facto une reconnaissance de ces groupes, les uns par rapport aux autres. L'exclusive ne signifie pas l'exclusion mais cela entraîne un mode d'ajustement spécifique. Il existe un tiers qui, comme l'a montré la sociologie politique de Freund et Schmitt joue le rôle de médiateur ou d'intermédiaire qui conforte l'équilibre du tout. Ce médiateur est le Shaykh et par transfert de pouvoir les Émiriens et la manière dont ils envisagent l'autre. On peut rapprocher cela de la fonction de « *proxémie* » existant dans la cité antique. Ainsi, le Shaykh et les Émiriens ayant la possibilité d'employer le système de la kafala, créent du lien entre les divers groupes ethniques et nationaux qui composent la ville. C'est ainsi ce qui permet à l'étranger d'être partie prenante de la cité. Il a sa place dans l'architecture sociale. La célébration de la cité en tant que cité renvoie à la faculté qu'a celle-ci d'appriivoiser et d'intégrer l'étranger même si la citoyenneté n'est pas octroyée à ce dernier. Il y a finalement plusieurs tribus urbaines relevant de différentes nationalités, de différentes religions qui finissent par faire ville. L'effervescence dont elles témoignent est fondatrice de la ville. Autour des valeurs qui leur sont propres, les groupes sociaux façonnent leurs territoires et leurs idéologies et ensuite, par la force des choses, composent les uns avec les autres. Ce modèle macro-social se diffracte et suscite la myriade de tribus obéissant aux mêmes règles de ségrégation, de tolérance, de répulsion et d'attraction.

---

<sup>161</sup> Young (M.) et Willmott (P.), 1969, *Family and kinship in East London*, Penguin Books, London, 322 pages.

<sup>162</sup> Op. Cit. Page 314.

Cela engendre ce que Ulf Hannerz<sup>163</sup> appelle une « *mosaïque urbaine* ». En ville les allégeances sont multiples. Durkheim<sup>164</sup> avait d'ailleurs noté ce rôle de l'effervescence des différents groupes sociaux et de la nécessité de les ritualiser pour les intégrer. Le meilleur moyen qu'est trouvé Dubaï pour conjuguer ces différentes tribus c'est de les laisser être elles-mêmes afin que l'ajustement se produise naturellement. L'auteur parle de « *coesthésie du corps social* » qui est comparé à « *celle du corps humain* ». Ainsi, l'hétérogénéisation étant la règle, le pluriculturalisme, le polyethnisme caractérisent les grandes villes comme Dubaï. Le renouveau des rites d'initiation ne prend finalement que la place de ceux qui avec le temps s'était uniformisé. Cette nouvelle organisation s'organise autour d'un pivot, le Shaykh, qui lie les personnes et les laisse relativement libres tout en les surveillant étroitement sans être vu. Cette organisation est centripète et centrifuge car elle est à l'image des tribus qui se refont au rythme des migrations. L'appartenance n'est pas absolue et chacun est libre d'appartenir à plusieurs groupes qui relèvent soit de la masse soit de la tribu. L'individualisme ne règne donc pas en maître dans la ville. Chaque acteur social est agissant mais est également agi. Chaque personne se diffracte suivant les occasions et les situations.

#### **4. Une mainmise du pouvoir politique sur le domaine économique.**

Le présumé orientaliste veut que la configuration intellectuelle de l'Islâm soit un obstacle à l'apparition du capitalisme, selon Max Weber<sup>165</sup>. Non seulement cette assertion est erronée dans le cas de Dubaï qui a développé le capitalisme avant de devenir un Émirat, et qui a historiquement toujours cherché à accroître son développement économique en plaçant cette préoccupation au cœur des mesures politiques prises par la tribu puis par l'État tribal et libéral. D'ailleurs, le document confidentiel fourni par monsieur A, en annexe 3, nous donne également des informations sur l'organisation de l'économie à Dubaï et son instrumentalisation par le pouvoir politique de l'Émir.

La démarche philosophique relative à l'État soulève des questions d'une importance majeure mais principalement orientée autour de la question éthique, à savoir qu'est-ce qu'un bon gouvernement ? La réponse à apporter est fonction du système de valeurs. Or celui de Dubaï est fondé sur la prospérité économique qui permet l'insertion dans la mondialisation, la

---

<sup>163</sup> Hannerz (Ulf), 1983, *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*, Editions de Minuit, collection Le Sens commun, Paris, 432 pages. Page 48 pour la présente citation

<sup>164</sup> Durkheim (Emile), 2015 (6ème édition), *Leçons de sociologie*, PUF, Quadrige, 246 pages.

<sup>165</sup> Weber (Max), 1985, *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Plon, Paris.



reconnaissance internationale et le bonheur d'une société qui prend sa revanche sur l'histoire. Oubliée dans un désert hostile, condamnée à la misère et à la mort précoce en raison d'une pêche perlière sacrificielle, ou d'une vie exposée aux rayons d'un soleil intransigent, l'Homme Émirien l'emporte sur les éléments qu'il a défiés.

#### 4.1. Le télescopage des pouvoirs politiques et économiques à Dubaï

A Dubaï comme à Singapour d'ailleurs, planification économique et planification urbaine se confondent. Toutefois, une différence de taille existe. Si à Singapour le rôle de l'État se traduit par le désengagement progressif des activités productives pour se concentrer sur son rôle d'accompagnateur ou facilitateur, ce n'est pas le cas de Dubaï ; la comparaison avec Singapour s'arrête là. En effet, comme le montre l'organigramme ci-dessous, ce qui caractérise la vie économique et politique de Dubaï c'est la confusion qu'il règne entre les deux domaines, économique et politique puisque ces deux dimensions du pouvoir sont entre les mains de la tribu. Les intérêts de l'État se confondent avec les intérêts de la tribu. Celle-ci a systématiquement diversifié ses domaines d'action et notamment le Shaykh. En somme, on est bien loin à Dubaï de ce qu'affirmait Maurice Godelier<sup>166</sup> : « *Cependant, il semble qu'avec l'État, l'aristocratie des chefferies soit définitivement coupée de toute participation directe à la production des richesses et des biens de subsistance* ». A Dubaï, l'aristocratie tribale est à la tête de grandes entreprises relevant la plupart du temps de domaines variés.

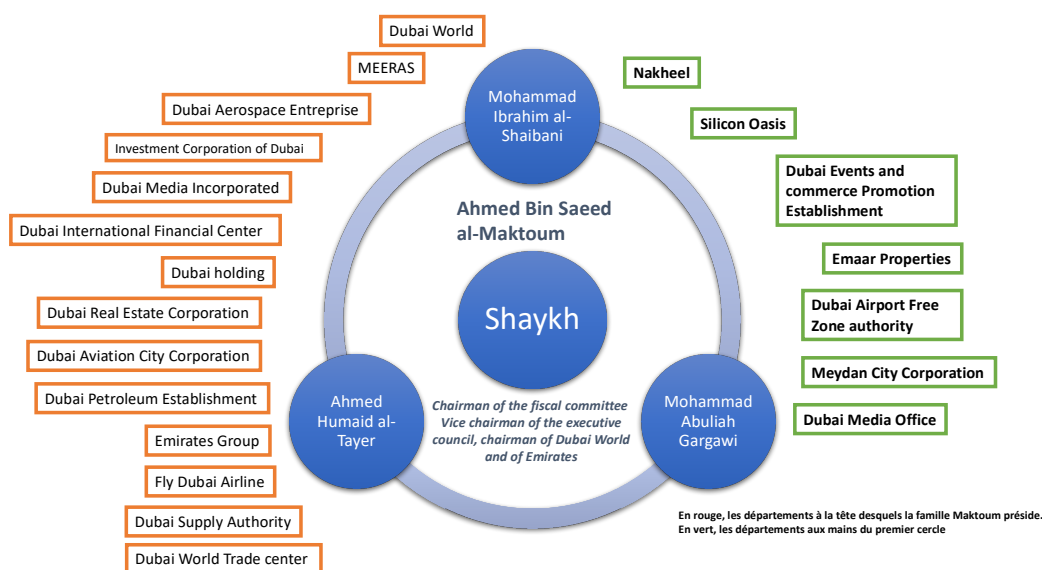
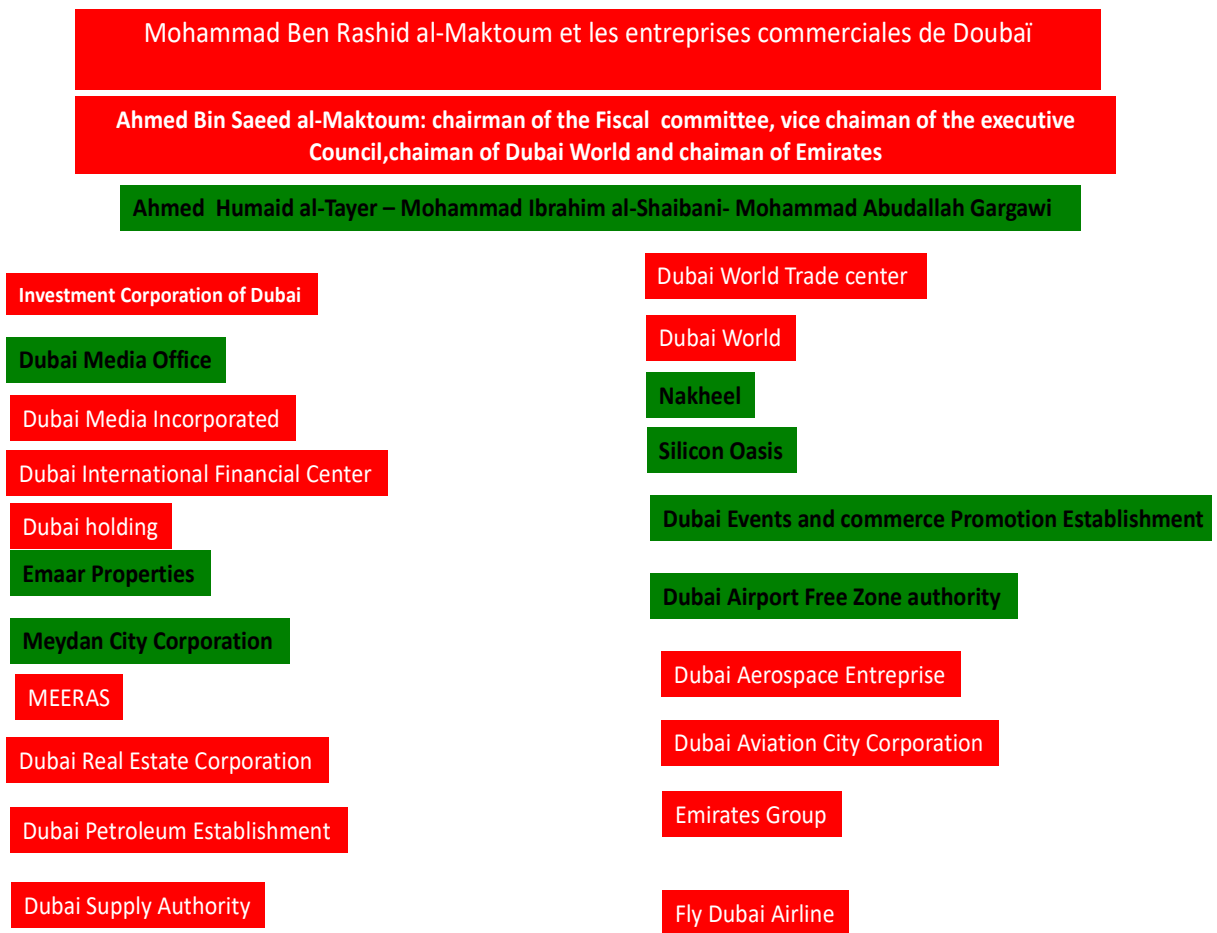


Figure 4 : Mohammad bin Rashid al-Maktûm et les entreprises commerciales de Doubaï

<sup>166</sup> Op. Cit. Page 352.

**Figure 4 : Mohammad bin Rashîd al-Maktûm et les entreprises commerciales de Dubaï**

A chaque fois, le Shaykh pilote l'économie et ses hommes liges sont ses relais. Les trois personnalités clés de la vie politique de Dubaï sont les bras droits de Shaykh Mohammedhammad et de Ahmed Bin Saeed al-Maktûm. Ils chapeautent les institutions suivantes mises en place par Shaïbani. Là encore la structure concentrique tribale est à l'oeuvre et chaque grande famille dispose de responsabilités au sein des institutions toutes contrôlées par l'Émir et son fils.



En rouge, les départements à la tête desquels la famille Maktoum préside. En vert, les départements aux mains du premier cercle

**Figure 5: Les entreprises commerciales de Dubaï.**

En somme le système est phagocyté par la 'asabiyya et se rapproche par son fonctionnement d'une pyramide féodale.

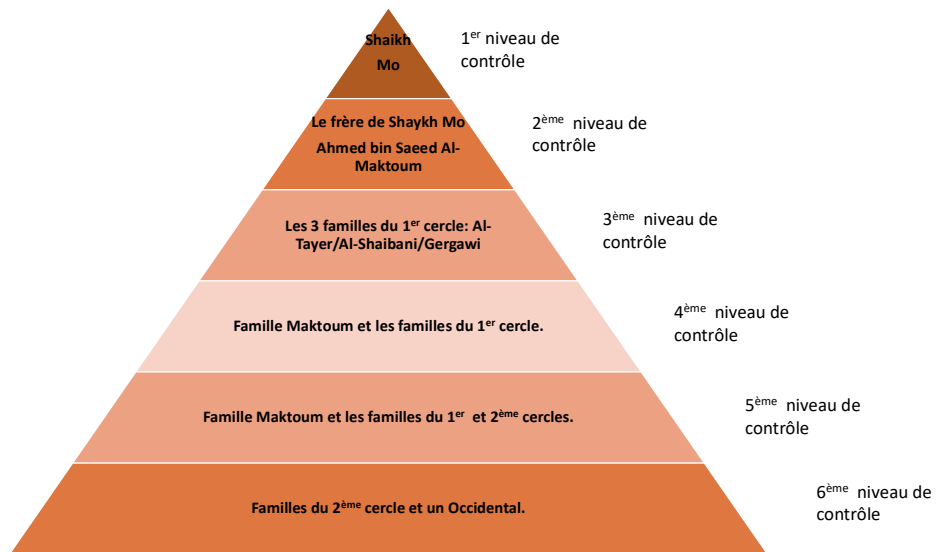


Figure 6 : un système de contrôle phagocyté par le clan al-Maktûm et ses hommes liges : l'exemple du ICD.

**Figure 6 : Un système de contrôle phagocyté par le clan al-Maktûm et ses hommes liges : l'exemple du ICD**

L'État est omniprésent dans l'économie qu'il possède. Il couvre avec la vigilance des grandes familles tribales l'ensemble des secteurs économiques, du secteur primaire avec l'extraction pétrolière jusqu'aux services en passant par l'industrie et même la publicité et les médias. Les structures économiques se sont mises en place progressivement, au fur et à mesure de la diversification économique de Dubaï. Mais les hommes qui les gèrent sont les mêmes et ont toujours eu à cœur la diversification économique. Les étrangers ont une place réduite et ne sont représentés que minoritairement au sixième niveau de contrôle. Leur maintien en fonction ne repose que sur leur loyauté absolue, leur abnégation au Shaykh et leur capacité à obtempérer aux décisions émanant du sommet de la pyramide décisionnelle. Ne relevant pas de l'asabiyya, la confiance ne peut pas exister ; elle peut éventuellement se construire progressivement sur le long terme mais l'assimilation est impossible et non envisagée.

Aux Émirats l'État et la nation sont nés de la volonté tribale par conséquent non seulement l'État a intégré la tribu dans le domaine économique mais il a surtout renforcé sa place. Cela a permis de moderniser les structures économiques tribales en les dynamisant. En renforçant la place de la tribu au sein des structures économiques, l'État a légitimé la tribu, s'en est fait un allié et l'a valorisé car la tribu a permis d'apporter à l'État la prospérité. Pour

Khaldoun al-Naquab<sup>167</sup>, c'est grâce à leur potentiel économique que les tribus ont pu former des alliances avec le pouvoir central : « *Lorsqu'on observe le rôle économique que jouaient des tribus dans le passé, on peut penser que leur potentiel économique constituait un élément de base dans leur rapport avec le pouvoir central* ». Le fait que les tribus soient médiatisées comme force politique et sociale leur a certainement permis également d'agir plus librement et prioritairement en tant qu'acteur à la pointe des enjeux économiques. A cela il faut ajouter que la nature patriarcale de la tribu a accéléré les dynamiques économiques tribales soutenues par le pouvoir. Les tribus bénéficient d'une marge de manoeuvre considérable dans le domaine économique ce qui explique le fait que beaucoup de grandes familles, à l'image de la famille Lootah aient pratiqué la diversification. Ce choix politique est atypique car ailleurs dans le monde arabe, la tribu était perçue comme une rivale à éliminer. Le rôle de la tribu a été institutionnalisé aux Émirats. En somme, si en 1971, lors de la création des Émirats, la priorité a été de mettre en place l'État en s'appuyant sur la tribu, aujourd'hui, il s'agit de mettre l'État au service de la tribu sans pour autant appeler à la disparition de cet État en tant que système politique. Le cadre étatique est suffisamment large et souple pour intégrer la tribu en tant qu'entité politique, économique et sociale. La tribu est finalement une sorte de micro-système constitutif d'un système plus global appelé État. La réussite de l'État aux EAU est essentiellement liée à la position que celui qui incarnait l'État naissant a adopté à l'égard de la tribu. D'ailleurs, l'anthropologue irakien Samir Abid<sup>168</sup> appelle explicitement à l'intégration de la tribu dans le système étatique. En somme, le phénomène tribal ne gêne pas le fonctionnement des institutions publiques tant que les tribus y participent. Cela cautionne d'ailleurs la vision khaladûnienne comme l'a fait remarquer Yves Lacoste en disant que : « *L'assabiyya est le moteur du devenir de l'État* ». Enfin, cette intégration de la tribu aux structures plus modernes de l'État et de la nation, qu'elles soient politiques ou économiques peut être perçue comme un rempart contre l'islamisme qui s'oppose à l'État-nation dans le prolongement des idées développées par les adeptes de la pensée islamique classique représentés par Ibn Taymiya, Abû Al-Hassan Mawardi, Rachid Rida, ou encore Siddik Hassan Khan, Hassan Al-Bannâ et Sayyid Al-Qutb. Les Émirats sont impliqués dans la lutte contre l'islamisme en Syrie notamment mais également au Yémen. Les Émirats contrôlent activement les frontières et ont restreint les passages frontaliers entre Oman et les Émirats.

---

<sup>167</sup> Al-Naquab (Khaldoun), 1996, *La lutte de la tribu et la démocratie : le cas du Koweït*, Dar al Saqi, Londres.

<sup>168</sup> Abid (Samir), 19 avril 2004, « De quelle tribu nous parlons et quel cheikh nous voulons », *Al-Zzaman*, n°1787, page 7.

Toutefois, la mainmise des tribus sur l'économie peut avoir des effets pervers. C'est notamment ce que montre Oussama Abdu-Alarahman<sup>169</sup> qui considère que l'esprit tribal constitue un vrai danger pour les économies des pays du Golfe. Il utilise l'expression « *d'hommes d'affaires des tribus* » pour désigner les protagonistes et pense qu'ils nuisent à l'économie nationale de leur pays et surtout au secteur privé : « *Si le secteur public est totalement contrôlé par le pouvoir public, le secteur privé quant à lui, reste soumis au contrôle des hommes d'affaires puissants qui s'appuient sur le pouvoir de leurs tribus. Pour aider au développement économique, le secteur privé doit être productif et doté de structures solides qui intègrent la technologie moderne avec la participation des acteurs qualifiés et performants. Or, les hommes d'affaires des tribus n'ont aucune qualification et leur travail se résume à jouer les intermédiaires entre les sociétés étrangères et le marché national* ». Force est de constater qu'il n'est pas possible de faire des généralités car certains « *hommes d'affaires des tribus* » ont suivi un cursus universitaire et ils sont de plus en plus nombreux à être éduqués. Toutefois, il est vrai que la première génération, s'est improvisée hommes d'affaires, et faute de pouvoir dresser la liste de leurs diplômés, l'État en fait systématiquement des « visionnaires ». De plus, si les Arabes ne sont pas les seuls à utiliser le favoritisme, force est de constater que l'usage est souvent systématisé aux Émirats notamment en raison de cette appartenance tribale fondée sur la 'asabiyya. Le risque est que le favoritisme, qu'on appelle aux EAU la politique d'Émiratisation, vide de sens la modernisation des structures économiques du pays. En effet, les Émiriens n'accordent pas leur confiance aux étrangers comme ils peuvent l'accorder à ceux de leur tribu, par conséquent, il est très difficile pour un étranger d'atteindre les plus hautes fonctions dans une entreprise ou dans les structures politico-administratives du pays. Un Émirien prend systématiquement la place de l'étranger même s'il a été formé par ce dernier et même si ses compétences restent bien inférieures. Les Émiriens considèrent qu'un des leurs n'a besoin que de deux ans pour être formé et considéré comme expérimenté. Chaque année les Émiriens attendent des promotions et s'ils n'obtiennent pas satisfaction alors ils changent d'administration. Le favoritisme crée un écart salarial important entre les Émiriens et les expatriés occidentaux puisqu'en moyenne les salaires des premiers sont 30% plus élevés que ceux des seconds. L'étranger n'a jamais de pouvoir décisionnel et souvent, au sein des groupes locaux, ses conseils ne sont pas suivis. D'autre part, l'Émirien est en quête d'une reconnaissance économique qu'il aime afficher sur sa carte de visite indiquant son titre et donc sa place dans la hiérarchie de l'entreprise. Cependant, les efforts consentis par l'État pour pousser les Émiriens

---

<sup>169</sup> Abdu-Alarahman (Oussama), 2000, *Le pétrole, la tribu et la mondialisation*, Beyrouth, Al-Moussassa Al-Arabiya Lildrassat oua Al-Nachr.

sur le chemin des études en octroyant notamment des bourses pour les universités les plus réputées au monde commencent à porter leurs fruits.

Enfin, la forte présence de la culture tribale empêche la société de compter sur la participation des femmes dans la vie économique, même si leur représentation progresse dans les fonctions subalternes. Le milieu économique reste toutefois plus ouvert à Dubaï qu'à Abû Dhabi. Madame M. s'est fait congédier du poste de directrice financière et dénonce le mode de fonctionnement des entreprises Émiriennes dans lesquelles les conflits d'intérêt sont nombreux. Ainsi, le président d'un conseil d'administration qui a des intérêts économiques dans d'autres entreprises n'hésite pas à intervenir dans les appels d'offre pour sélectionner l'entreprise dans laquelle il a des intérêts économiques même si ce n'est pas le meilleur des choix. Par ailleurs, certaines fonctions sont réservées dans les entreprises locales aux membres de leur famille dont les fonctions inhérentes aux relations humaines ainsi qu'au marketing. Elle dénonce également la virulence de Matar al-Tayer, qui est notamment à la tête de la RTA, disant qu'il est un homme caméléon dont il faut se méfier. Il est très lunatique et peut plaisanter puis tout d'un coup se mettre à hurler et déployer toute sa misogynie. Madame M. n'a jamais été payée à la hauteur de l'homme qu'elle a remplacé. Lorsqu'elle a demandé des promotions, on les lui a faites miroiter mais elle ne les a jamais obtenues. En somme, le favoritisme exercé par les Émiriens haut placés, l'absence de perspective d'évolution de carrière des expatriés voire leur licenciement abusif, ainsi que les discriminations à l'égard des femmes provoquent une véritable instabilité au sein des entreprises locales et des administrations fédérales.

Monsieur L. a travaillé vingt ans aux Émirats pour des groupes locaux dont ceux des familles Al-Futtaim<sup>170</sup> et Al-Ghurair<sup>171</sup> ainsi que pour le groupe Life Pharmacy appartenant à une famille indienne puissante. Les deux derniers groupes ont des difficultés à stabiliser leur personnel de direction car les étrangers embauchés pour présenter leur vision et leur plan d'action ne sont jamais écoutés et suivis et finissent soit par être licenciés soit par démissionnés comme cela a été le cas pour Monsieur L.

Quoi qu'il en soit la solution politique trouvée aux Émirats repose non pas sur un système politique calqué sur le modèle occidental mais sur un subtil dosage entre les principes fondamentaux de l'État de droit et les composantes de la culture locale. Toutefois, la

---

<sup>170</sup> Majid Al-Futtaim est une famille d'origine iranienne devenue Émirienne depuis 3 générations. Parmi ses activités, il a bénéficié d'un partenariat avec Carrefour pendant plusieurs années et a dorénavant la propriété pleine de la marque aux Émirats Arabes Unis.

<sup>171</sup> La famille Al-Ghurair a créé son groupe en 1960 et l'a diversifié quasiment dès l'origine. Il possède des centres commerciaux, des banques, des industries dont les secteurs de la pétrochimie, de l'emballage, de l'aluminium et du fer, ainsi que des entreprises immobilières et d'investissement. Cette famille de pêcheurs de perles à l'origine est l'une des principales fortunes des Émirats et s'est internationalisée notamment en s'implantant au Moyen-Orient, en Afrique du nord, en Amérique du nord et en Europe.

privatisation est de plus en plus forte aux Émirats et domine l'État et la fonction publique montrant la résurgence de la structure tribale. Cette dernière travaille pour l'État en y occupant des postes-clés tout en gérant parallèlement des entreprises privées ou semi-privées relevant de divers secteurs économiques. Il y a donc conflits d'intérêts entre intérêt général et intérêt personnel des grandes familles qui entourent le Shaykh. L'État est né de la volonté tribale et une fois installé cet État n'a fait que déléguer de plus en plus de pouvoir à la tribu. Il semble s'effacer, s'incliner devant les acteurs tribaux de la mondialisation.

#### **4.2. Un système économique d'un nouveau genre : l'État tribalo-libéral.**

Dubaï inaugure un système économique d'un nouveau genre : l'État tribalo-libéral. Ce sont les 'asabiyyât qui servent de fondation à l'empire politique et économique que se tissent la famille du Shaykh et les familles proches du pouvoir. Mais force est de constater que les 'asabiyyât se recomposent en s'insérant dans un système politique et économique qui leur est extérieur à savoir la mondialisation<sup>172</sup>. Elles peuvent faire l'objet d'une recomposition mais aussi en être les acteurs en prenant comme point d'imputation le système politique qui correspond aujourd'hui à l'État. Quand on réintroduit des groupes d'organisation tribale dans l'économie capitaliste et que l'on a une certaine imbrication entre la propriété capitaliste et l'ordre hiérarchique du clan on parle de régime « *d'accumulation tribale* » comme l'explique Maurice Godelier<sup>173</sup>.

Comme je l'ai montré précédemment l'État est en autre chose patrimonial à Dubaï si je reprends la définition qu'en donnent Haller puis Weber. Parmi les critères retenus pour utiliser l'expression d'« *État patrimonial* », il n'existe pas de séparation rigoureuse, voire pas de séparation du tout, entre le patrimoine privé du monarque et le patrimoine public de l'État ce qui cautionne les phénomènes omniprésents à Dubaï à savoir le fait que la terre appartient au Shaykh et que certaines entreprises sont à la fois publiques et privées. Schmuël Eisenstadt reprend ce concept mais préfère parler de « *néo-patrimonialisme* » moderne notamment dans les sociétés arabo-musulmanes du Golfe. Dans ces dernières, se pratique le système quasi discrétionnaire de distribution des ressources publiques. Si toute la population Émirienne dubaïote en bénéficie, ce système est néanmoins particulièrement favorable à une « caste »

---

<sup>172</sup> Bocco (Ricardo), 1<sup>er</sup> trimestre 1995, « Asabiyat tribales et États au Moyen-Orient : contradiction et connivences » in *Maghreb-Machrek*, n°147, page 3 à 12.

<sup>173</sup> Op. Cit. Page 280.

étroite directement liée au dirigeant par des liens familiaux et/ou tribaux relevant des ‘asabiyyât. En somme l’État patrimonial repose sur un système clientélaire.

Par ailleurs, pour s’affirmer avec le plus d’efficacité, l’État moderne naissant Émirien a suivi le même parcours que les États occidentaux mais de manière différée dans le temps. En effet, il s’est appuyé sur ses ressources, à Dubaï le pétrole, afin d’assurer son émergence dans un contexte « d’économie-monde ». Celle que décrivait Wallerstein pour l’Occident prenait corps entre le XVIème et XIXème siècle et correspondait à la première mondialisation, celle de Dubaï s’inscrit dans ce que Grataloup appelle la 3<sup>ème</sup> mondialisation. En somme, la croissance étatique dispose de ressorts économiques incontournables. Philippe Braud<sup>174</sup> parle d’« *une dynamique en spirale du développement étatique, étroitement dépendante de la prospérité relative de cet environnement* ».

Le modèle Émirien est atypique et prend le contre-pied de ce qu’ont affirmé Satih Al-Husri<sup>175</sup> et Abdulaziz Adoui<sup>176</sup> : « *considérer que les intérêts économiques contiennent un facteur primordial dans l’unification d’une nation ne correspond à aucune logique* ». En effet, si Zayed a l’idée de construire un État en regroupant des chefs de tribus, ce n’est pas seulement pour faire un État viable démographiquement et politiquement mais aussi pour mettre en commun des ressources capables d’endiguer la pauvreté crasse dans laquelle vit la population. C’est surtout le pragmatisme d’un bédouin qui est à l’origine de la création de l’État qui ne peut être viable qu’en privilégiant son développement économique. Avec cette structure tribale reposant sur la famille patriarcale il y a pour Abadallah Laroui l’apparition de la propriété privée. Il appelle cela « *l’État mondain* » qui permet la paix. L’État fait plus que réguler l’économie, il la possède. La frontière entre le politique et l’économique est abolie tout comme la distinction entre le secteur public et le secteur privé. Bon nombre d’entreprises sont considérées comme à la fois privées et publiques car si elles sont dédiées à l’aménagement du territoire urbain ou à la prospérité économique de l’Émirat, elles appartiennent aussi au Shaykh qui les gère via ses hommes liges.

D’autre part, force est de constater que la vie politico-économique Émirienne semble peu renouveler ses élites, à l’exception peut-être, depuis quelques années de la famille Lootah qui a le vent en poupe. Elle est en charge de nombreux organes de pouvoir. Mais les grandes figures

---

<sup>174</sup> Id. Page 106.

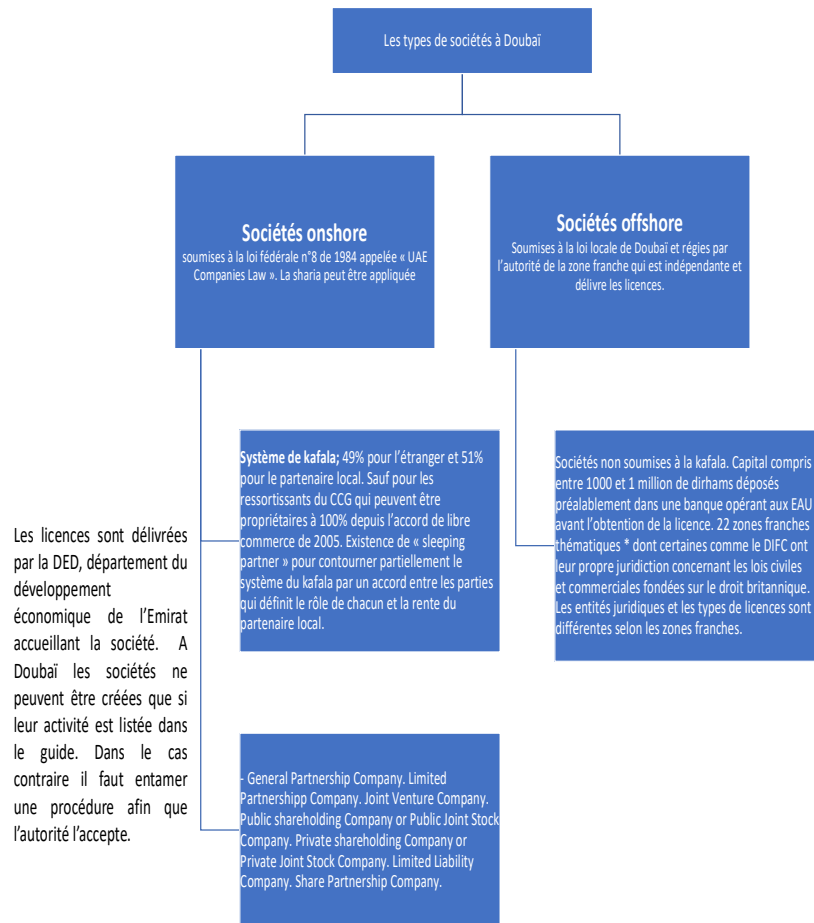
<sup>175</sup> Al-Husri (Satih), 1959, *Qu’est-ce que la nation arabe ? Recherches et études à la lumière des événements et des théories*, Dar al-Islam, Beyrouth. Page 252 pour la présente citation.

<sup>176</sup> Adoui (Abdulaziz), 1960, *Les racines historiques de la nation arabe*, Dar al-Ilm Ilmalayyin, Beyrouth.



de proue du système économique Émirien avec des noms comme celui de Gergawi, perdurent malgré les erreurs commises dans le passé. Cette obstination est propre à la société tribale qui est fondée sur la confiance et la loyauté entre ses membres alors qu'avec les étrangers la relation est fondée sur le contrat. En effet, peu d'étrangers sont mentionnés dans le document de monsieur A. Ils sont employés pour leurs compétences pointues dans un domaine lorsqu'aucun Émirien n'est capable de remplir la mission. Mais ils sont sous surveillance, n'ont qu'un pouvoir décisionnel sous tutelle d'un Émirien et peuvent être renvoyés à tout moment. C'est notamment ce qui est arrivé à monsieur A qui nous a confié ce document après avoir été congédié et dont la date du document est antérieure à sa prise de fonction.

Si les élites sont peu renouvelées, il est à noter que l'État en tant qu'acteur déterminant du système économique de production joue un rôle déterminant dans la création de classes économiquement dominantes à partir de la nouvelle élite politique dirigeante. Ici Dubaï et plus largement les Émirats ne font pas exception dans la naissance d'une nouvelle bourgeoisie. Le mécanisme est bien connu et était déjà décrit par Michel Seurat pour la Syrie. L'État contrôle tout le système politique pas seulement par la nationalisation mais aussi par l'existence d'un système semi-public ou semi-privé à la tête duquel on retrouve les membres de des 'asabiyyât et en premier lieu la 'asabiyya fondée sur le nasab. Cette nouvelle bourgeoisie, jadis composée de pauvres pêcheurs de perles, ou de chameliers affamés prélève des bénéfices considérables en phagocytant l'activité économique et en pratiquant la kafala. Celle-ci n'est utilisée que dans le cas des sociétés onshore comme le souligne l'organigramme ci-dessous. Un Émirien devient partenaire d'une entreprise privée étrangère souhaitant s'implanter sur son territoire. Pour obtenir ce titre de partenaire, l'entreprise doit payer la kafala à l'Émirien qui assure l'obtention de son permis de travail. Cela constitue une rente pour la famille Émirienne sans rien faire.



*Figure 7 : les types de société à Dubaï*

**Figure 7 : Les types de société à Dubaï**

La 'asabiyya politique est donc aussi une 'asabiyya économique unie par des intérêts communs. Au premier rang de ceux-ci on trouve la rente et à un mode de développement étatique qui vise à la redistribution des richesses. A une échelle plus basse, la pléthore de fonctionnaires surpayés constitue déjà une ponction sur les richesses de l'État. Autre terre d'élection pour cette bourgeoisie montante : c'est l'immobilier. Toutes les grandes familles proches du Shaykh disposent de plusieurs types d'entreprises dont celles relevant de la construction ou de la vente et location immobilières.

Par ailleurs, il est possible de noter un renouveau politique quant à la place croissante accordée aux femmes ; ce qui permet de moderniser l'image politique des Émirats et de Dubaï à l'étranger et d'accompagner les réelles mutations sociologiques du pays. Au mois d'avril 2017, Shaykh Maktûm a notamment annoncé que les femmes auraient une rémunération

équivalente aux hommes pour le même poste. Effectivement, les femmes Émiriennes sont de plus en plus instruites, de plus en plus ambitieuses, en quête d'une autonomie économique et remettent en question le modèle traditionnel de la place de la femme dans la société.

Cet État tribalo-libéral s'appuie sur une organisation économique complexe dans laquelle sont présentes les grandes familles aristocratiques. Cette organisation économique s'exprime à travers Dubaï Holding et Dubaï World représentées ci-dessous et expliquée plus en détail en annexe 3 de la thèse.

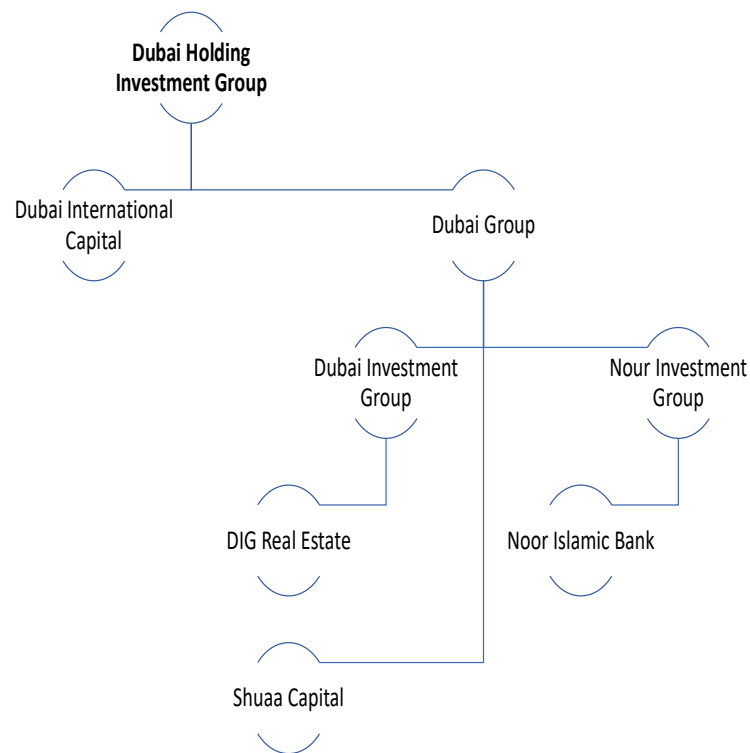


Figure 8 : L'organisation de Dubai Holding

Figure 8 : L'organisation de Dubaï Holding (1/3)

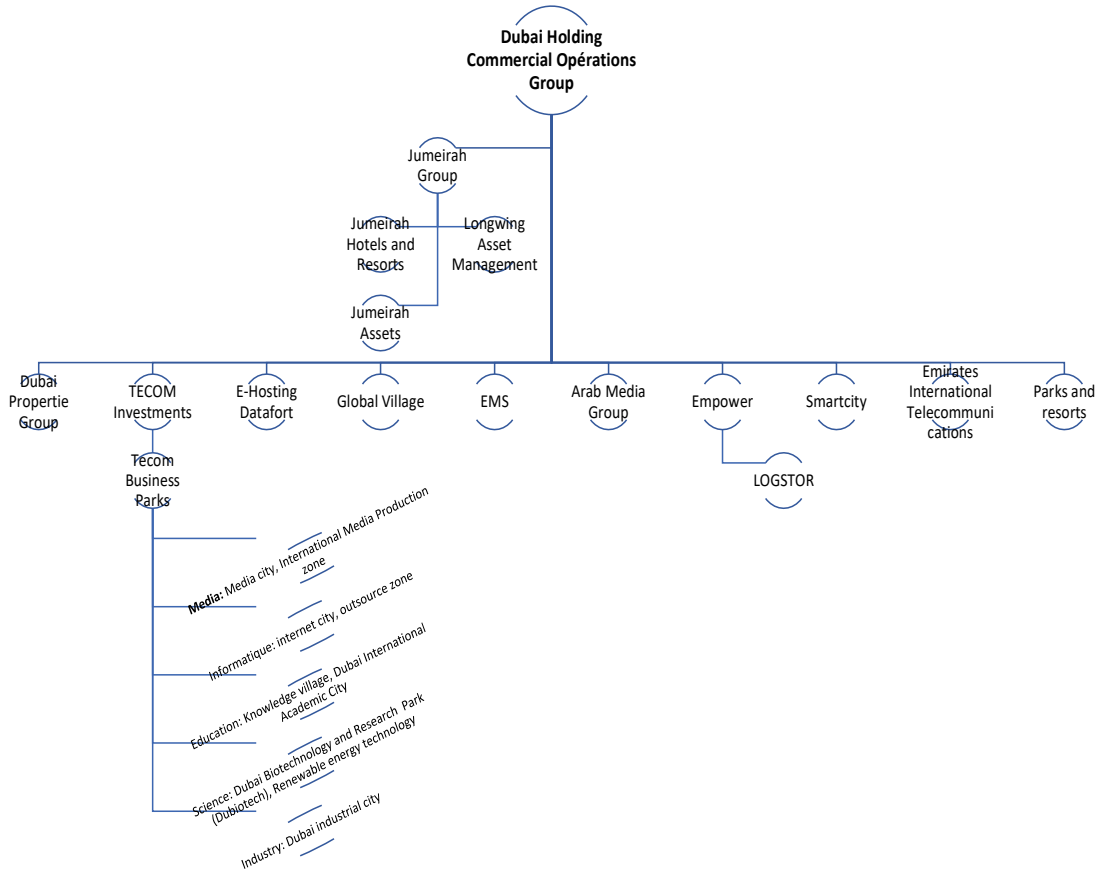


Figure 9 : L'organisation de Dubai Holding

Figure 9 : L'organisation de Dubai Holding (2/3)

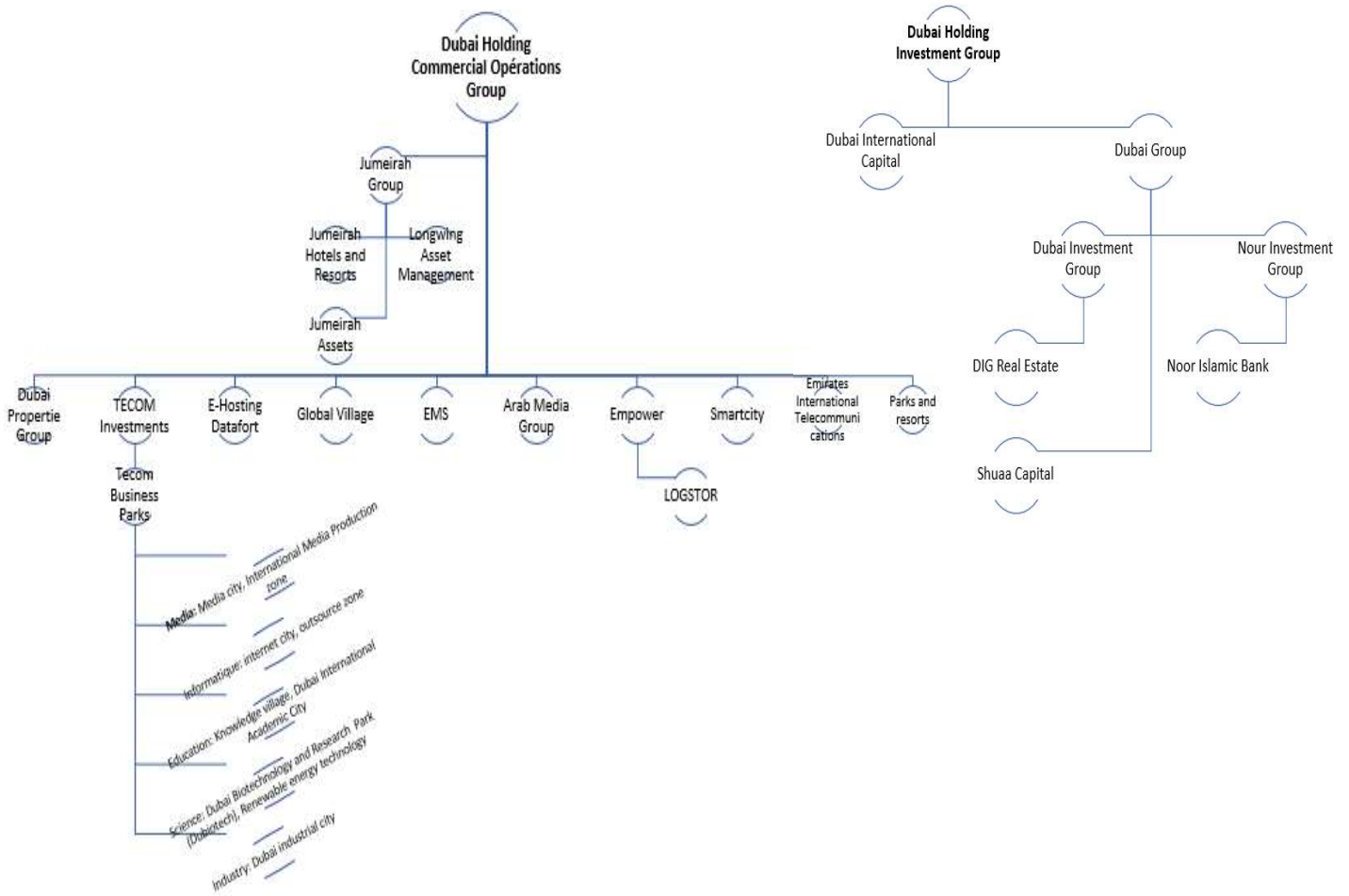
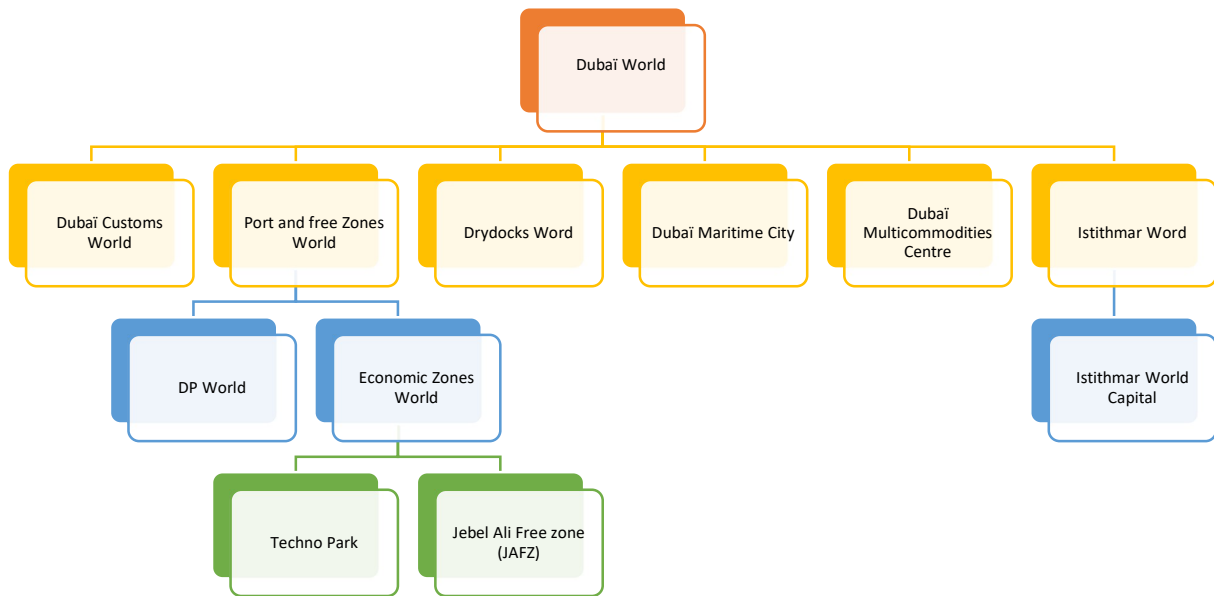


Figure 10 : L'organisation de Dubai Holding

Figure 10 : L'organisation de Dubaï Holding (3/3)



**Figure 11 : L'organisation de Dubai World**

La quasi-totalité de l'économie dubaïote est phagocytée par l'État c'est-à-dire soit par le Shaykh et sa famille soit par ses hommes-liges.

Cet État a pris exemple également sur des statuts juridiques spécifiques que la mondialisation a popularisé, à savoir les zones franches destinées à attirer des IDE. Les étrangers peuvent ouvrir également leur entreprise en zone franche pour échapper à la kafala. Ces zones franches ont été créées afin de dynamiser les investissements directs à l'étranger et de répondre à la crainte qu'inspirait le système de la kafala auprès de certaines entreprises. Ces zones franches sont actuellement au nombre de 22 comme le précise la liste ci-dessous.



**Figure 12 : Les 22 zones franches de Dubai**

**4.3. Un État providence qui pérennise le système tribalo-libéral en l’enracinant dans son territoire et en lui donnant de la consistance à l’échelle mondiale.**

Enfin, ce qui fait le succès de ce modèle qui s’appuie sur des structures tribales traditionnelles modernisées, c’est le maintien d’une économie, qui même si elle connaît des cycles plus prospères que d’autres reste aux mains d’un dirigisme d’État. Le rôle de l’État providence est ici particulièrement facilité par le fait que contrairement aux pays occidentaux, Dubai, et plus largement les Émirats Arabes Unis, n’ont pas à gérer la question du chômage et

de la marginalisation sociale qui en découle. En effet, comme la force de travail provient à 88% de l'étranger, il suffit de purger l'économie de son excédent de main-d'œuvre en cas de crise. Un licenciement provoque pour l'étranger l'obligation de plier bagage en un mois si dans ce laps de temps il n'a pas retrouvé un nouvel emploi. Quant aux étrangers qui ont fondé leur propre entreprise, ils n'en sont de toute manière propriétaires qu'à 49%, les 51 autres pourcents appartenant à un Émirien selon le système de la kafala. Enfin, en cas de mécontentement, les étrangers n'ont pas le droit de le manifester par la grève. Les conflits sociaux n'existant pas, le pouvoir n'a pas besoin de se consacrer à leur gestion.

Selon Ernest Gellner<sup>177</sup>, ce qui permet de construire la nation c'est l'évolution de l'économie et du travail qui exige l'acquisition d'un bagage culturel plus élevé et un nombre croissant d'individus. Quant à l'insertion dans la mondialisation, elle multiplie les échanges, rend nécessaire la communication afin de permettre le fonctionnement des chaînes d'interdépendance. La nation est le produit du nationalisme entretenu par l'État. Le nationalisme s'exprime fortement à Dubaï par l'ostentation de la prospérité économique. Si celle-ci est remise en question voire compromise la nation risque de céder ou en tout cas d'ébranler fortement sa raison d'être. En somme, tant que l'État providence satisfait les désirs des citoyens et des étrangers, sa violence omniprésente est rendue supportable voire légitime. Mais le jour où l'État ne peut plus satisfaire les besoins de la population, les non citoyens pourront partir mais les citoyens risquent de remettre en cause le modèle tribalo-libéral.

Quoi qu'il en soit l'exposition universelle de 2021 permet au pouvoir tribalo-libéral de faire la démonstration du succès de son modèle économique-politique en transformant, à cette occasion son territoire, et en médiatisant à l'échelle mondiale.

A l'origine, Dubaï était connue sous le nom d'Al-Wasl qui signifie la connexion, le point d'intersection en arabe, rôle que la ville souhaite valoriser aujourd'hui en développant de nouveaux secteurs d'activité dont l'économie de la connaissance qui est au cœur du progrès car l'innovation technologique permet la performance économique et l'augmentation du revenu par habitant. Le développement de l'économie et de l'économie de la connaissance se sont fondés sur le partenariat. Celui-ci serait inhérent à la culture des EAU qui se sont formés par association des 7 Émirats. De la même manière les Émirats pour se développer se sont appuyés sur les savoirs des pays étrangers et de la population de ces derniers ; ce qui fait de Dubaï un modèle à suivre : *« Les EAU sont également devenus un incubateur de nouveaux modèles institutionnels, avec une approche fondée sur l'esprit d'entreprise aussi bien public que privé,*

---

<sup>177</sup> Gellner (Ernest), 1989, *Nation et nationalisme*, Payot, bibliothèque historique, Paris, 208 pages. L'auteur compare notamment les sociétés d'Europe de l'est et du monde arabo-musulman.



ainsi que sur l'institutionnalisation de l'éducation, de la culture et de la santé ». <sup>178</sup> Dans cette perspective : « Dubaï a adopté le concept de zone franche comme une forme de partenariat public/privé. La ville en a fait un usage intensif pour tester et mettre en place de nouveaux principes de marché et explorer les gains de productivité et la dynamique des pôles de compétitivité économique, tout en favorisant une inclusion et une utilité optimales pour ses habitants. Aujourd'hui, il existe plus de 50 zones franches dans tous les EAU : la zone franche de Jebel Ali, qui abrite les ports de Dubaï, accueille plus de 6700 sociétés ; quant au Centre financier international de Dubaï, il en compte plus de 800. Contrairement aux zones franches traditionnelles, ce dernier repousse les limites de la création d'une « île » des meilleures pratiques bancaires internationales et à l'adoption volontaire d'un système juridique de nation souveraine alternatif au sein de ses frontières. La collaboration dans le domaine de la recherche entre zones franches et universités favorise également l'absorption technologique des EAU. Plus de 100 universités ont désormais leur siège aux EAU, Techno Park et TECOM n'étant que deux exemples parmi d'autres de zone franche technologique dont l'objectif est d'accélérer le transfert de technologie vers et depuis les Émirats » <sup>179</sup>. Dubaï a investi 5 milliards de dollars dans la technologie en 2010. Le partenariat privé/public a été réalisé notamment avec le groupe de Sociétés CERT, branche commerciale de l'École supérieure de technologie. Dubaï travaille aussi en coopération avec IBM, centre de calcul pour l'utilisation en biotechnologie, nanotechnologie et recherche génétique et opération de simulation pétrolière et gazière. Cette économie de la connaissance participe à la territorialisation de Dubaï.

Enfin, la territorialisation est pensée par la mise en place d'un schéma directeur, préalable à la conception du plan directeur de l'exposition afin d'envisager l'usage du site après la tenue de l'exposition. En effet, le site servira de base à un projet à usage mixte, habitations et espaces commerciaux, constituant ainsi le legs de l'exposition. Ce site sera incorporé au Dubaï Trade Center Jebel Ali, nouvelle centralité dubaïote, et comprendra une Zone Institute.

Les pavillons seront construits selon une architecture reproduisant des dunes à l'aide de <sup>180</sup> « structures gonflables (entièrement réglables) qui seront donc remplies d'air en fonction de la taille et la forme souhaités pour chacun des pavillons. Les bulles seront accrochées ensemble sur différents emplacements du site, de façon à former une « dune artificielle ». Elles seront fixes au sol par un maillage métallique commun, ce qui permettra de ne pas avoir

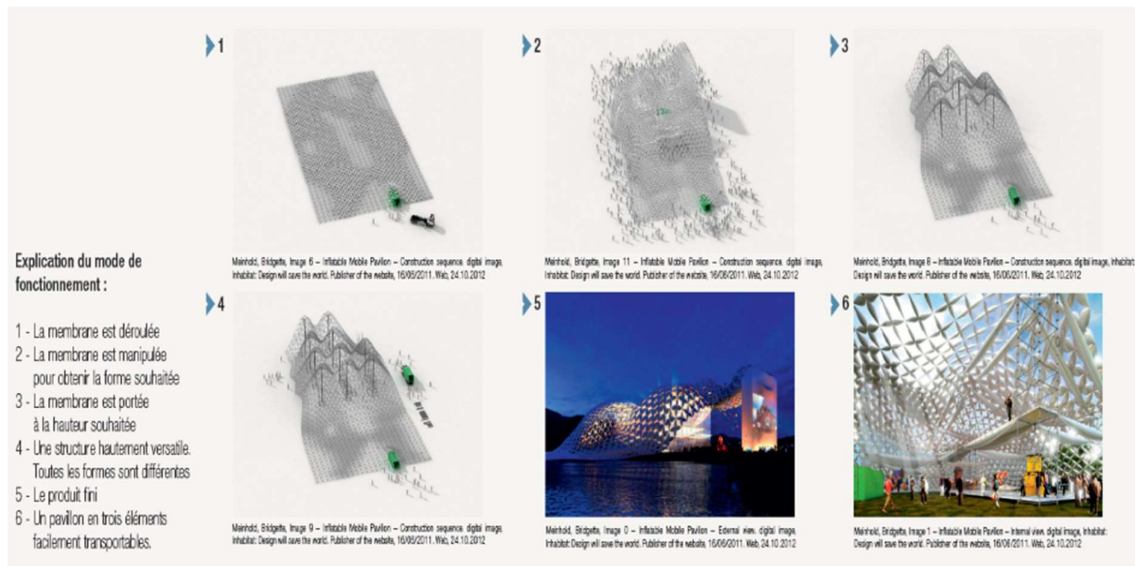
---

<sup>178</sup> Article 4 page 90 du dossier de candidature.

<sup>179</sup> Article 4 page 102 du dossier de candidature.

<sup>180</sup> Dossier de candidature page 592 article 20.

*recours à des fondations profondes. Un revêtement en béton « intelligent » recouvrira chaque structure, avec des ouvertures pour une ventilation et un éclairage naturels ».*



**Figure 13 : L'explication du mode de fonctionnement de l'exposition universelle.**

Après l'exposition, les bulles seront dégonflées et la structure déplacée au nord-est du sud pour être converties en centres de recherche. Il s'agit du Zone Institute comprenant des centres de recherche spécialisés et une université prolongeant les travaux sur les thèmes de la mobilité, de la durabilité et de l'opportunité. Ce centre de recherche sera dédié à la recherche sur le modèle de partenariat entre les entreprises, le centre de recherches et le musée national. Il sera bâti autour d'un centre d'expositions et de conférences internationales avec des salles polyvalentes, des salles de réunion. Ce centre de conférences sera lui-même composé des modules qui auront été utilisés pour construire l'auditorium et l'amphithéâtre de l'exposition centre de la zone mobilité. Il s'étendra sur 300000 m<sup>2</sup> couverts et constituera l'un des plus grands espaces de réception et l'un des plus modulaires de la région. A cela s'ajoutera le centre d'affaires, le centre de production, le centre de stockage, le centre logistique, le centre commercial, des hôtels, des appartements-hôtels, des commerces, des centres d'affaires, des entrepôts, un centre de logistique et des espaces dédiés à la restauration, un grand centre commercial, un parc de bureaux, des logements de fonction grand standing, soit au total 2,5 millions de m<sup>2</sup>. Bref, le DTCJA est appelé à devenir le futur pivot du tourisme d'affaires mondial dans la région.

Au sein de l'Expo 2020, pensés comme modulable, démontable et transférable, le pavillon national des Émirats Arabes Unis et le pavillon d'accueil seront déménagés et transformés en un musée consacré à l'histoire du pays. Le pavillon innovation sera démonté et réalloué à des centres de recherche et à une université. Le seul édifice permanent sera l'Expo Centre. Quant au village de l'Exposition universelle, il sera reconverti en logements à louer. En ce qui concerne le centre de presse situé en dehors de la zone de l'exposition, il sera transformé en bureaux permanents. Le centre commercial qui sera construit tout près de la station de métro desservant l'exposition universelle, sera lui aussi maintenu pour les habitants qui viendront s'implanter dans ce quartier.

Quant à la place centrale d'Al-Wasl comportant une salle temporaire d'une capacité de 5000 places pendant l'Exposition, elle sera modifiée et reconfigurée ailleurs dans la ville. Un parc de bureaux constitué d'immeubles de basse taille sera construit par récupération des pavillons modulables construits par les organisateurs pour l'exposition.

Le village de l'exposition universelle situé au sud-ouest, comme le montre le schéma, servant à accueillir ceux qui animent l'événement, sera maintenu comme quartier résidentiel et commercial. Il attirera notamment des personnes qui travailleront dans les bureaux proches, ce qui permettra de limiter les flux de navetteurs. Seront également maintenues la zone commerciale et hôtelière proche de l'entrée principale et la zone d'industries légères. Dans cette dernière, les installations logistiques et les espaces de stockage seront densifiés en profitant de la proximité de l'aéroport Al-Maktûm qui lui aussi devrait s'étendre et se développer.

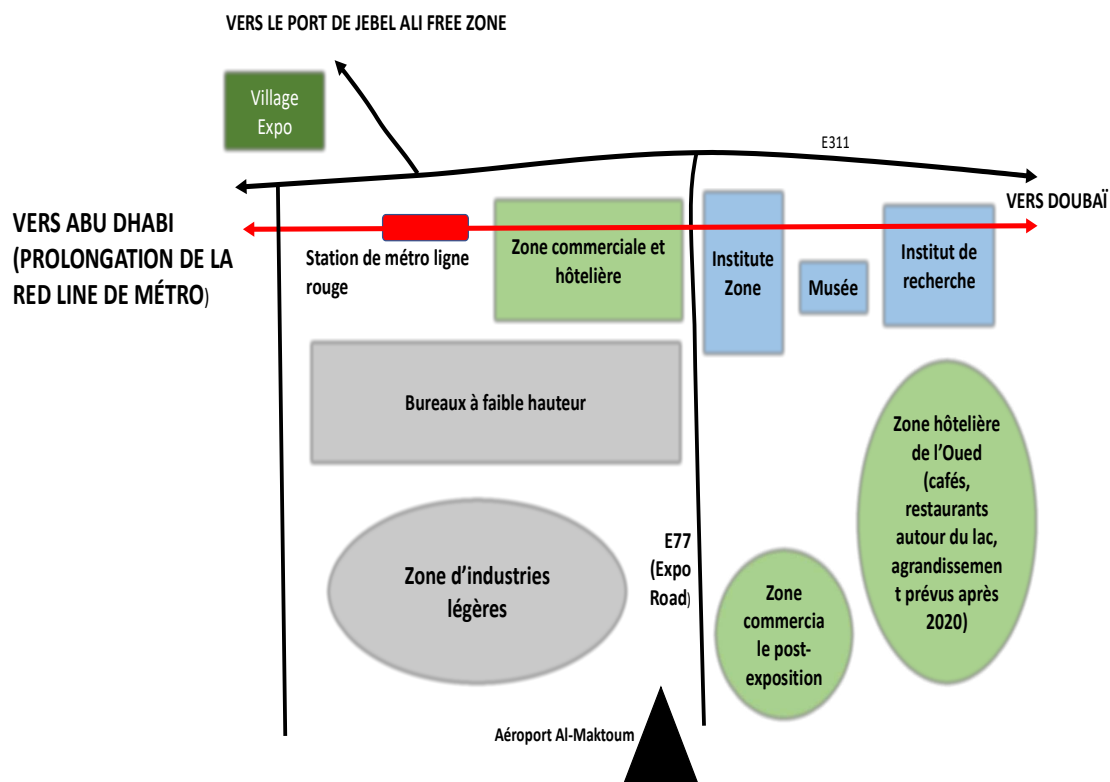


Figure 14 : Le legs de l'exposition universelle comme fondation d'une nouvelle centralité : DTCJA.

**Figure 14 : Le legs de l'exposition universelle comme fondation d'une nouvelle centralité : Dubai Trade Center Jebel Ali (DTCJA)**

D'autre part, les infrastructures seront en grande partie conservées car pensées non seulement pour l'exposition mais aussi pour l'avenir du site de DTCJA. Ainsi, les voies de communication destinées à acheminer les visiteurs à l'exposition deviendront des voies en site propre destinés aux taxis, covoiturage et aux autobus. Ces derniers fonctionneront à l'électricité car Dubaï comme Abû Dhabî prévoient de passer en huit ans à 0% de gaz à effet de serre. Dans cette optique la RTA s'équipe progressivement et sera notamment chargée de l'achat des 750 navettes ExpoRider.

Quant à la télécabine, elle sera démontée et transférée probablement au Creek Park qui en possède déjà un mais qu'il est nécessaire de remplacer en raison de sa vétusté.

Les panneaux photovoltaïques installés sur les ombrières seront, pour une partie, maintenus au-dessus du parking VIP et pour l'autre partie transférés ailleurs sur le site. De même le système de distribution par pipeline sera maintenu. Les avancées technologiques que

l'exposition souhaitent mettre en exergue pavent la voie à l'économie de la connaissance que le Pouvoir veut développer et montre sur le site de l'exposition sa capacité à conquérir l'espace pour en faire un territoire modulable donc mondialisable.

L'exposition universelle qui accueillera 25 millions de visiteurs uniques dont 7 millions de personnes résidant aux Émirats servira de propédeutique à la territorialisation progressive de cet espace pris sur le désert vierge. Les visiteurs s'habitueront pendant six mois à l'architecture, à l'emplacement, aux infrastructures et la fierté d'avoir accueilli l'exposition leur donneront le désir de conserver ce désir vivace. Commencera alors le processus de territorialisation qui s'exprimera notamment avec la création du musée des Émirats. Ce dernier incarnera les progrès d'une civilisation en retraçant l'histoire du pays, l'exposition et ses legs.

Ajoutons que les résidents des Émirats vivent depuis la création de l'État en 1971 dans un pays en perpétuel chantier, et disposent de cette capacité d'adaptation à de nouveaux pôles urbains nés du sable. La naissance ex-nihilo de DTCJA ne sera qu'une nouvelle curiosité urbanistique comme il y en a eu tant d'autres à Dubaï.

De plus, l'exposition suscite toujours un élan de mobilisation parmi les habitants qui se traduit par le bénévolat auquel d'ailleurs le dossier de candidature consacre tout son dix-neuvième article. Effectivement, 30000 bénévoles sur site et hors site seront nécessaires en vue de l'exposition pour remplir des tâches variées : services aux visiteurs, accréditation, transport, sécurité, relations internationales, la communication et les médias, les services environnementaux, les services médicaux et la coordination des bénévoles. Les EAU s'appuient à cette fin sur les nombreuses associations existantes dont notamment la plateforme TAKATOF qui enregistre déjà 26000 volontaires et probablement 50000 d'ici 2020. Les EAU revendiquent cette culture de la solidarité appelée TAKAFUL (solidarité sociale) et que le père fondateur des Émirats, Zayed, a consacré par la loi de 1974 sur les sociétés et associations nationales de bien être public. Les EAU disposent de plus de 200 nationalités capables de satisfaire les besoins de visiteurs internationaux. Le pays va développer sur deux ans son recrutement et former les bénévoles pendant l'année précédant le début de l'exposition en s'appuyant sur les retraités mais également sur les nombreux conjoints inactifs d'expatriés. Quant aux étudiants, ils sont également particulièrement visés comme en témoigne l'alignement de l'exposition avec les congés scolaires<sup>181</sup> : « *Dubaï Expo 2020 pourra devenir une composante essentielle des programmes d'enseignement. Nous sommes convaincus que*

---

<sup>181</sup> Dossier de candidature, article 19, page 569.

le calendrier de l'Expo représente une opportunité idéale de susciter l'implication des écoles et des universités à travers les EAU. Dubaï Expo 2020 s'efforcera de développer des partenariats avec des écoles et des universités afin d'offrir aux étudiants des crédits en échange de services rendus lors de l'exposition ». L'exposition devrait nécessiter trois équipes par jour et le service des bénévoles devrait être de 30 jours minimum afin de fournir un bénévole pour 120 visiteurs. En se dédiant à cette exposition, le bénévole s'approprie les lieux et par sa démarche, il traduit enthousiasme, sens civique et fierté nationale. Si l'exposition de Dubaï parvient également à obtenir l'engagement d'expatriés, non seulement il s'agira d'une consécration politique pour les Émirats qui seront parvenus à forger une sorte de religion civique, à la manière de la démocratie athénienne du Vème siècle avant Jésus Christ, dans laquelle même les métèques auront leur place, mais également un moyen d'accélérer le processus de territorialisation. L'exposition est une école de la vie dans laquelle est enseignée la prévenance, la bonne humeur et l'accueil mais aussi dans laquelle les participants expriment leur attachement à une nation en entrant dans son Histoire.

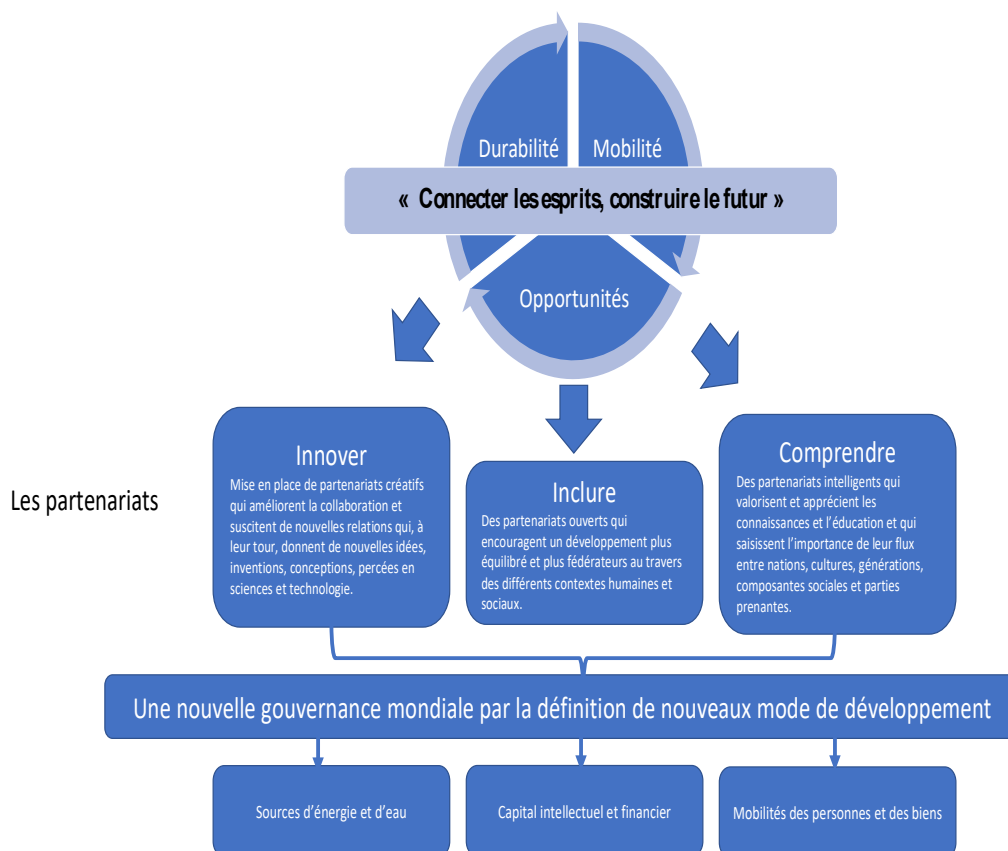


Figure 15 : Les objectifs de l'exposition 2020 (2021)

Figure 15 : Les objections de l'exposition 2020 (2021)

L'Expo 2020 comprendra une exposition live définie comme suit dans le dossier de candidature : « *Expo Live est la plateforme expérimentale, créée par Dubaï expo 2020 pour faire de l'exposition universelle un catalyseur de l'innovation* ». <sup>182</sup> L'exposition live comprend trois éléments à savoir l'identification des défis appelant l'innovation, la mise en place de laboratoires pour rechercher des solutions à ces défis et enfin des forums visant à établir des médiations et trouver des solutions. Ce sont autant de secteurs économiques innovants qui doivent poser les jalons pour la création d'une nouvelle centralité urbaine à Dubaï avec la création d'un nouveau quartier créé ex-nihilo sur un nouvel axe structurant de la ville.

Ainsi, le projet de l'exposition universelle correspond dans la réalité à un double projet urbain, à savoir la construction de l'exposition universelle à l'échelle de 2021 et à long terme le legs sera le point de départ de l'émergence d'un nouveau quartier urbain dynamique participant au rayonnement de la ville mondiale. La première étape de construction, à travers le projet de l'exposition, permet également de poser les jalons d'une première territorialisation d'un espace aujourd'hui désertique en l'ancrant dans une histoire en construction et en accroissant le pouvoir de l'État. Ainsi, les populations pourront s'approprier progressivement l'espace et en retrouver après l'exposition certains repères. Les infrastructures dédiées aux énergies et à leur recyclage sont d'ores et déjà intégrées au Plan directeur du legs. 75% des structures d'ombrage seront réutilisées sur place pour le Dubaï World Trade Centre Jebel Ali (DTCJA) qui complètera le DIFC actuel. Le dallage, le mobilier urbain, l'éclairage et les plantes utilisés dans le domaine public pendant Dubaï Expo 2021 seront installés pour être ensuite démontés et réemployés dans le cadre de l'environnement du site.

Le territoire sert de représentation au politique. Il est à son image car c'est le politique qui le conçoit. Le territoire c'est la manifestation politique du pouvoir politique pour le pouvoir politique et par le pouvoir politique. Même si la territorialité dubaïote est exiguë, elle n'en demeure pas moins un critère de la puissance, de la légitimité que Rosière compare « à l'équivalent du fief dans l'Europe médiévale ». Cette comparaison avec la structure politique du Moyen-Age, est particulièrement pertinente pour l'exemple dubaïote puisque, comme je l'ai montré précédemment, sa structure politique tribale est proche de ce nous avons connu en Occident, et parce qu'elle est très résiliente par rapport à la mondialisation. Cette puissance s'exprime sur le territoire urbain de manière concrète par sa localisation, ses formes d'extension urbaine et ses mutations. C'est ainsi que Dubaï est passé d'une périphérie oubliée, reléguée

---

<sup>182</sup> Article 5 page 125 du dossier de candidature.

dans un coin de la péninsule arabique à, non pas un centre, car le terme serait trop présomptueux, mais à l'activation de ses « sommets » ou de ses « arêtes » pour reprendre le vocabulaire de Durand, Lévy et Retailé<sup>183</sup>.

A Dubaï le territoire revêt une importance de premier plan contrairement à ce qu'écrit Stéphane Rosière lorsqu'il s'interroge sur une éventuelle fin des territoires<sup>184</sup> : « *Si Francis Fukuyama avait pronostiqué « la fin de l'Histoire », Bertrand Badie (1995) comme J.Lévy imaginaient, eux, la fin des territoires : celle de l'espace euclidien, rationnel, mesuré et cartographié et sa transformation en un espace d'un nouveau type structuré en réseaux et en mondes virtuels aussi prégnants que l'espace réel (...) Les grandes puissances d'aujourd'hui sont celles qui sont au centre des réseaux, qui les maîtrisent et qui maîtrisent l'information (knowledge power) et non pas celles qui contrôlent les territoires (concept de déterritorialisation) »*. Je ne suis pas d'accord avec cette analyse car justement le territoire est une propédeutique à la construction de la puissance puis son socle. Effectivement, il est une étape incontournable avant que la puissance atteigne celle de son inscription dans des lieux mondiaux. Quand elle commence son insertion, ce sont justement ces lieux ou territoires iconiques qui la représentent. C'est donc aujourd'hui le territoire morcelé ou le micro-territoire qui est le plus propre et le plus facile à insérer dans la mondialisation car en raison de son exigüité, il est plus facile à aménager, à contrôler. En somme, la mondialisation ne déterritorialise pas complètement, elle change d'échelle d'où le succès du terme de « glocalisation ». Contrairement à Olivier Dolfuss<sup>185</sup> ou Timothy Luke<sup>186</sup>, je ne crois pas à l'obsolescence de la notion de territoire mais plutôt à sa redéfinition et à son changement d'échelle. Il faut des territoires pour penser, pour produire, pour représenter la puissance. Quant aux acteurs même de la puissance, ils habitent ces territoires. La preuve de leur importance est la concurrence acharnée à laquelle ils se livrent et l'usage intensif qu'ils font du marketing urbain.

---

<sup>183</sup> Durand (Marie-Françoise), Lévy (Jacques), Retailé (Denis), 1992, *Le monde, espace et systèmes*, Presses de la FNSP & Dalloz, Paris, 565 pages. Page 21 pour la présente référence.

<sup>184</sup> Op. Cit. Page 396.

<sup>185</sup> <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00871654/file/CDidelonLoiseau-HDR-Vol1.pdf>

<sup>186</sup> Luke (Timothy W.), « The Discipline Of Security Studies And The Codes Of Containment : Learning From Kuwait », *Alternatives*, vol. 16, New York, 1991, page 315 à 344.



## **5-État omniscient et État violent cohabitent à Dubaï.**

État omniscient plus qu'État providence, la concentration dans les mains de la famille royale et de quelques familles aristocratiques des pouvoirs économiques et politiques interroge sur la nature du régime ainsi que sur son ressenti par la population. L'agrégation des individus assujettis au droit de l'État constitue sa population. Cette formulation classique renvoie en réalité à deux ensembles qui ne se recouvrent jamais totalement : les ressortissants et les résidents. Les premiers sont liés à l'État par le lien de la nationalité acquise par filiation et dans le cas des Émirats Arabes Unis très rarement par naturalisation. Une question se pose : l'État dubaïote est-il violent ?

Si ce qui constitue l'unité du territoire et de sa population, c'est le fait qu'ils sont régis par une commune autorité, il n'en est pas moins coercitif. En effet, comme le fait remarquer Philippe Braud<sup>187</sup> : « *le pouvoir de coercition qui s'impose sur tout le territoire et sur toute la population est nécessairement un « pouvoir central* ». Des personnes sont habilitées à faire appliquer le droit en recourant s'il le faut à la contrainte.

Dès la fin du XVIIIème siècle, l'individualisme libéral légitimait la revendication de droits opposables au pouvoir politique. C'était comme Philippe Braud l'a noté<sup>188</sup> : « *la « liberté-autonomie* » que Benjamin Constant appelait la véritable liberté des Modernes, par opposition à la « liberté-participation », apanage des Anciens dans la cité grecque démocratique. Sphère d'activités soustraite à l'intervention de l'État, la liberté civile apparaît ainsi comme l'antonyme du pouvoir politique et celui-ci comme une menace potentielle qu'il convient de réguler ». Or, ce contre-pouvoir n'existe précisément pas à Dubaï et dans les Émirats.

D'autre part, l'État est une institution politique et administrative qui entretient un rapport particulièrement étroit avec la norme juridique. Il est en effet producteur de droit puisque ce sont des organes de l'État qui l'édicte. Mais c'est en fait le Shaykh qui le valide ou en est à l'origine. Par conséquent, contrairement aux États démocratiques et libéraux, l'État, c'est-à-dire le Shaykh, ne peut pas être soumis au même droit. La théorie de la souveraineté comme le fait remarquer Philippe Braud<sup>189</sup> : « *sert à légitimer la prétention des gouvernants à refuser toute contrainte juridique supérieure* ».

---

<sup>187</sup> Op. Cit. Page 19.

<sup>188</sup> Id. Page 19.

<sup>189</sup> Ibid. Page 19.

Dubaï n'est pas un État de droit car les droits fondamentaux et plus particulièrement les libertés d'expression ne sont pas respectées. Cette notion d'État de droit est née au XIX<sup>ème</sup> siècle chez les juristes allemands et a inspiré la doctrine webérienne de l'État légal-rationnel postule donc un pouvoir exécutif n'édicte que des normes inspirées par l'utilité publique et ne s'autorisant pas le droit d'en écarter arbitrairement la mise en œuvre.

Max Weber propose sa définition, restée célèbre, de l'État :<sup>190</sup> « Nous entendons par État une entreprise politique de caractère institutionnel *« politischer Anstaltsbetrieb »* lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime ». Se dégage de cette définition la notion fondamentale de violence légitime qui pour Weber est une constante de tous les États mus par la recherche de la domination. Cette approche par la violence légitime est aux antipodes de l'approche d'Emile Durkheim pour qui le droit reproduit les formes principales de la solidarité sociale. A Dubaï l'État a le monopole de la violence et en cela se rapproche de la conception webérienne. Cette violence s'exprime de manières différentes : la contrainte physique (torture), la peine de mort, l'emprisonnement dans des conditions de détention qui ne satisfont pas les critères validés par les organisations de défense des droits de l'Homme comme par exemple l'enchaînement, les fers aux pieds. Mais la violence s'exprime aussi de manière plus insidieuse à travers les moyens modernes de surveillance : caméras dans l'espace urbain et dans les immeubles, espionnage des réseaux sociaux... Cette violence d'État doit servir à imposer l'obéissance à la norme édictée. Pour Weber il y a comme le note Philippe Braud<sup>191</sup> : *« une philosophie de la lutte et de la puissance »* qui n'est pas sans faire écho à Nietzsche et Darwin, comme l'a relevé à juste titre Raymond Aron ». Si les rivalités de pouvoir existent en sourdine entre la famille Al-Maktûm et la famille Zayed, elles sont pour l'instant canalisées par les alliances matrimoniales et la volonté de maintenir la paix, propédeutique à la prospérité et à la survie du pays. Mais la puissance est incontestablement recherchée qu'il s'agisse du Shaykh de Dubaï qui aspire à faire de sa cité-État une ville mondiale et iconique ou à l'échelle fédérale quand l'État envoie dans l'espace le premier Émirien, Hazza Al-Mansouri<sup>192</sup> ou en déployant des troupes armées jusqu'aux dents au Yémen<sup>193</sup>. Toutefois, si l'approche webérienne

---

<sup>190</sup> Weber (Max), 1971, *Economie et Société*, traduction, collection Recherches en sciences sociales, Plon, Paris, 643 pages.

<sup>191</sup> Op. Cit. Page 59.

<sup>192</sup> Hazza Al-Mansouri est le premier Émirien à voyager dans l'espace le 26 septembre 2019 et à pénétrer dans la station spatiale internationale ISS. A 35 ans, ce jeune astronaute permet aux Émirats de rentrer dans le club très fermé des pays arabes ayant envoyé un homme dans l'espace, devancés par l'Arabie Saoudite en 1985 puis par la Syrie en 1987.

<sup>193</sup> Le Shaykh d'Abû Dhabî, militaire de formation avait pris la tête des troupes armées avec un matériel très moderne pour lancer les opérations sur le Yémen avant que celles-ci dégénèrent en un véritable fiasco.

s'applique à notre exemple dubaïote, il n'exclut pas pour autant la pertinence de l'analyse d'Emile Durkheim car la violence d'État, aux Émirats, est un héritage des structures socio-politiques et socio-économiques antérieures à la création de l'État. En effet, les guerres intertribales étaient incessantes et la pratique séculaire de la razzia monnaie courante. La famille Al-Maktûm était considérée dans le domaine économique comme une famille de pirates. D'ailleurs, lorsque les Britanniques commencent à s'intéresser à la région, c'est avant tout pour sécuriser le commerce drainé par leur compagnie des Indes en pacifiant la côte des pirates ; d'où la signature de plusieurs traités et le changement de nom de cette région du monde qui devient la Côte de la Trêve.

Enfin, trop petit pour jouer, en tout cas seul, un rôle sur la scène régionale moyen-orientale, et a fortiori sur la scène mondiale, les EAU, et Dubaï particulièrement, expriment leur puissance sur le plan interne. Cette « *volonté de puissance* », pour reprendre une expression de Nietzsche, est au service d'un projet politique et géopolitique et s'appuie, en partie sur la violence. En effet, l'État est violent car pour construire sa puissance, il utilise le rôle des médias et des instruments de propagande. Dans cette architecture politique, la population, pilier traditionnel de la puissance, est repensé. En d'autres termes, la population, en raison de son faible nombre, n'a jamais constitué une manifestation de la puissance, en revanche, la capacité à mobiliser cette population est une arme redoutable que l'Émir manie à merveille. Il mobilise sa population par rapport à un projet : le renforcement de la nation. Rosière se fait l'écho de cela quand il déclare<sup>194</sup> : « *capacité de mobilisation ou de mise en oeuvre engage la structure étatique (ou l'appareil d'État) et, de ce point de vue, les États les plus anciens sont souvent les plus avantagés. Le gouvernement et un dirigeant charismatique, exprimant l'ambition ou la volonté d'une majorité de la population, jouent un rôle fondamental. Mentionnons aussi le rôle décisif de l'école, des médias et des entreprises dans cette capacité de mobilisation* ». Si les EAU ne sont pas un État ancien, la tribu joue un rôle structurant et millénaire qui justement se substitue à cette ancienneté étatique.

Cette violence étatique se manifeste par le triptyque de Ralf Bläser<sup>195</sup> pour définir la puissance. En effet, « *le framing power* », c'est-à-dire le pouvoir de cadrage qui est la capacité d'un État de conduire l'agenda à l'échelle de Dubaï et à l'échelle internationale par la captation de mega-événement comme l'exposition universelle 2020, mobilise les opinions et les acteurs. C'est

---

<sup>194</sup> Rosière (Stéphane), 2007 (pour la seconde édition), *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, collection universités Géographie, Paris, 424 pages. Page 380 pour la présente citatio

<sup>195</sup> Bläser (Ralf), 2005, « Socio-spatial opportunities and the power of place. Bankwatch-NGOs in Washington D.C. », in *Géographica Helvetica*, n°4, page 284 à 292. Page 288 pour la présente référence.

pour Dubaï une première expérimentation d'un changement d'échelle dans son « *framing power* ». Ce pouvoir de cadrage est sociospatial c'est-à-dire localisable et intimement lié à la notion de lieux de pouvoir dont l'ensemble de la ville de Dubaï s'hérise toujours davantage. Ces lieux glorifient l'Émir et agissent comme des outils de propagande.

Ce pouvoir de cadrage puise toute sa force en s'adossant à ce que Bläser appelle le « *relational power* » c'est-à-dire un pouvoir fondé sur les relations personnelles, fonctionnement que la structure tribale, dans laquelle l'Émir est au sommet, a porté à son paroxysme. Enfin, ces deux pouvoirs s'appuient sur le « *knowledge power* » qui met en évidence la nécessité de maîtriser l'information en la produisant, en la diffusant, en y accédant, et en la censurant comme je l'examinerai dans le chapitre 3 de cette même partie. L'Émir en est un virtuose.

## **Conclusion – section I.1.A**

Philippe Braud rappelle que<sup>196</sup> : « *Bertrand Badie a souligné les effets déstabilisateurs de cette importation du modèle étatique occidental dans des sociétés aux univers de références qui lui sont largement étrangers. Pour l'essentiel, il y voit le risque d'une perte de sens des institutions politiques et administratives. Elle affecte aussi bien les innovations modernistes, altérées par leur milieu de réception, que les systèmes traditionnels de légitimation politique en péril de devenir obsolètes. Dans nombre de pays nouvellement indépendants, l'État-nation est encore loin d'y avoir acquis la capacité intégrative qu'il déploie dans la vieille Europe.* » Mais à Dubaï il n'a y a pas de transplantation de l'État occidental mais une adaptation de l'État à la tribu, socle politique pérenne et résilient.

Aux EAU et notamment à Dubaï, le système étatique n'est pas que la translation d'un pouvoir tribal dans l'État, mais une gestion de la succession sur un mode tribal. Il y a une culture tribale, mais pas une réalité sociologique du tribalisme. La 'asabiyya n'est pas que la tribu des Al-Maktûm, elle est l'ensemble des populations autochtones dubaïotes et à l'échelle du pays des Émiriens. Par conséquent, pour comprendre la complexité du système politique, l'analyse multiscale des 'asabiyyât est nécessaire. L'ancêtre éponyme est commun et ce lien a été

---

<sup>196</sup> Op. Cit. page 130.

préservé par les stratégies matrimoniales. Dubaï a détribalisé en façade seulement l'Émirat ; il s'agit davantage d'une dilution du système tribal dans des 'asabiyyât plus larges qu'une réelle détribalisation. En effet, la tribu est aujourd'hui un vecteur de mémoire historique et d'appartenance qui sert de totem pour cimenter la jeune nation en territorialisant dans une ville de plus en plus vaste et dense. La détribalisation est d'autant plus un mythe qu'à Dubaï le Shaykh est garant du territoire et de ses ressources. S'il distribue des terres à la population Émirienne notamment, il ne s'agit pas d'un don mais d'un prêt car le Shaykh peut à tout moment reprendre la terre dont il garde seul la propriété. A Dubaï, il n'y a aucune détribalisation à la manière de l'Iraq par exemple qui dans les années 60 et 70<sup>197</sup> se lance dans des réformes agraires en distribuant des terres qui ne sont pas sa propriété. Il nous faut ajouter qu'en distribuant les terres et les fruits de la prospérité économique, le Shaykh prétend et légitime du même coup sa participation directe aux mécanismes politiques et économiques de l'État, alors qu'il n'exprime que ce que le tribalisme a toujours fait. L'identité tribale est réactivée par les attentes de la population et la nouvelle conjoncture. Quant à la nation en construction, elle n'est que la somme des tribus alliées mais n'existe pas au sens occidental. Quant à la nation en construction, elle n'est que la somme des tribus alliées mais n'existe pas au sens occidental.

Cette 'asabiyya recomposée tient un discours sur elle-même de plus en plus évident contrairement à ce que dit Olivier Roy<sup>198</sup> : « *La açabiyya recomposée n'a pas de discours sur elle-même* ». Cette assertion n'est pas valable pour Dubaï qui, d'ailleurs à l'image du pays, se livre à une Émiratisation de plus en plus marquée et constitue de plus en plus un carcan qui restreint la fluidité du marché de l'emploi tout en créant de manière déguisée une taxe supplémentaire pour les entreprises. Ainsi, depuis juillet 2019, lorsqu'une entreprise souhaite recruter un nouvel employé, elle doit en premier lieu chercher dans une liste d'Émiriens, l'équivalent du pôle emploi que nous connaissons en France. Elle doit ensuite impérativement convoquée au moins un candidat, même si celui-ci ne répond absolument pas au profil du poste à pourvoir, et justifier, après avoir payé le ministère du travail, de la décision de ne pas prendre la personne. Au sein de l'entreprise, les stratégies individuelles de promotion ne peuvent passer que par l'appui du groupe au pouvoir. Les EAU ne sont pas les seuls États de la région à avoir imposé la préférence nationale, Oman suit une démarche du même type également. En somme,

---

<sup>197</sup> Voir Dowod (Hosham) et Jabar (F.A.), 2002, *Tribes and Power: Nationalism and Ethnicity in Middle East*, Saqi Books, Londres, 360 pages.

<sup>198</sup> Op. Cit. Page 46.

à travers cet exemple, force est de constater que le discours sur la 'asabiyya est devenu un discours ethnico-national. Le vocable change mais pas la réalité.

Ajoutons que parallèlement, la 'asabiyya tient un discours sur l'État et la nation et sur ce point je rejoins Olivier Roy car cette nation n'est composée que d'Émiriens seuls à pouvoir accéder aux fonctions administratives et étatiques. Réciproquement, les 'asabiyyât sont l'objet d'une captation par une logique d'État donc 'asabiyya et État ne sont pas contradictoires. L'État cherche dans la 'asabiyya la loyauté. Il en résulte que la 'asabiyya est idéologisée, recomposée et que le phénomène inverse est également vrai.

Les relations de la 'asabiyya avec le pouvoir sont complexes. Effectivement, elle a fondé l'État en réunissant les différentes tribus autour d'une table et en les unissant dans un même État autour de la signature d'un texte qui ressemble plus d'ailleurs à un accord tribal qu'à une constitution étant donné qu'il ne comprend qu'une série d'articles. Contrairement à ce qu'affirme Olivier Roy<sup>199</sup> à Dubaï et aux EAU l'asabiyya a été la condition sine qua non de l'émergence de l'État : « *La açabiyya qui part à la conquête du pouvoir n'est pas l'ordonnatrice de l'ordre politique : elle s'y insinue, s'y recompose et en fait son bien* ». Les articles théoriquement temporaires avant l'élaboration d'une constitution plus achevée ont fait souche. Ils s'appuient sur une organisation du pouvoir tribal et sur un système d'allégeance au sommet duquel se trouve Shaykh Zayed. En revanche, Dubaï et les Émirats ont compris dès la fin des années 60 que l'État est irremplaçable parce qu'il est la condition de l'inscription sur la scène internationale et comme le note Olivier Roy<sup>200</sup> : « *Les açabiyyât ont besoin de l'État pour affirmer précisément leur pouvoir et leur différence, pour obtenir les biens, réels ou symboliques, qui animeront par leur circulation le réseau qui les constituent.* »

Quant à la relation que Dubaï entretient avec Abû Dhabî, elle est difficilement appréhendable car les arcanes du pouvoir sont impénétrables. Toutefois, il est de notoriété publique que Dubaï fondée sur la stratégie économique n'est pas en accord avec la posture belliqueuse d'Abû Dhabî et de son président. Ce dernier est un militaire formé par les États-Unis qui apprécie les parades militaires comme celles qu'il a déclenché lorsqu'il a décidé de l'envoi de troupes Émiriennes dans le conflit yéménite en y attirant Mohammed Ben Salman, grand admirateur de jeux vidéo belliqueux. La bataille sunnite de l'axe Riyadh/Émirats est en

---

<sup>199</sup> Id. Page 48.

<sup>200</sup> Ibid. Page 48.

fait celui de l'axe Riyadh/Abû Dhabî. Le désaccord de Dubaï est fort car la cité-État commerce depuis longtemps avec l'Iran shi'ite à travers de nombreux ressortissants qui vivent dans l'Émirat ou qui investissent dans ce dernier. Si l'opposition semble aujourd'hui en tout cas se limiter à des visions divergentes, c'est parce que justement les conflits éventuels sont réglés par des solidarités fondées entre segments de niveau supérieur de la généalogie comme l'a montré Evans Pritchard en 1968 à travers l'exemple de la tribu des Nuer. La « hamula », de la racine « HML » qui évoque l'aide mutuelle que sont censés s'apporter les hommes d'une même « qabîla », tribu, fonctionne selon un idiome agnatique, réel ou fictif dont la généalogie patrilinéaire atteste. Cette solidarité est donc le fondement de ce que l'on peut appeler le « mythe de la tribu unie ».

## **SECTION I.1.B : UNE CITÉ-ÉTAT CONCURRENCÉE PAR L'ÉTAT**

### **FÉDÉRAL.**

#### **Introduction – section I.1.B**

L'État émirien n'est pas contrairement à ce que dit Stéphane Rosière, né d'une fusion d'États, car justement à l'origine il n'y a pas d'État au sens moderne du terme, mais des tribus. La morphogenèse des Émirats se fonde davantage sur le concept de « région focale » dont le concept a été expliqué par Ratzel et a été repris par Pounds et Bell en 1964 à travers l'expression de « germinal area ». La région focale ou nodale est le point de départ de la morphogenèse. C'est à partir d'Abû Dhabî que s'est construit l'État au sens politique du terme. Cette région focale concentre toutes les fonctions fédérales de commandement dont l'armée. Mais si s'y concentre le pouvoir financier, Abû Dhabî n'est que partiellement le centre du pouvoir économique car région focale et centre ne se superposent pas forcément. Le pouvoir économique s'est déplacé de la région focale d'Abû Dhabî vers Dubaï qui depuis 2000 est le centre même si les réserves financières de la capitale sont bien plus notables. Cette morphogenèse explique la répartition des pouvoirs au sein des grandes institutions fédérales et la place de dominé de Dubaï.

Le document qui fut signé le 18 juillet 1971 par six Émirats de la Côte de la Trêve et le 11 février 1972 par Ras al-Khaimah s'intitulait Constitution provisoire des Émirats Arabes Unis. Au départ il était prévu qu'elle soit valide seulement 5 ans, période pendant laquelle une constitution définitive serait élaborée. Mais cette constitution est toujours en vigueur. En réalité, la nouvelle monarchie tribalo-dynastique est davantage un pacte entre gouverneurs locaux dont chacun bénéficie de pleins pouvoirs à l'échelle de son Émirat mais reconnaît la supériorité d'un autre car il est plus fort et plus riche. L'interprétation qui en est faite est très souple notamment pour maintenir un consensus suffisant au sein du Conseil suprême. Cette 1ere « constitution » comprend 152 articles dont la plupart traitent du cadre fondamental, social et économique de la



fédération et sont assez semblables à de nombreux autres pays, d'où la longévité de cette première constitution<sup>201</sup>.

L'esprit de la constitution lui a été insufflé par l'engagement de Doha et Bahraïn pendant trois ans, période pendant laquelle la fédération a été envisagée à neuf membres. Ces deux Émirats ont abordé des points auxquels peut-être les 7 autres Émirats n'auraient jamais pensé, notamment concernant des arbitrages intégrés dans la constitution. Quoiqu'il en soit, cette constitution qui relève plus d'un pacte révèle à la fois l'influence de la culture traditionnelle tribale et celle de l'État moderne dans sa version occidentale. Éviter de corseter de trop le pouvoir politique dans des institutions très formalisées permettait de valoriser la place des tribus, tout en laissant au Shaykh une marge de manoeuvre suffisante pour créer des institutions pouvant répondre aux besoins politiques, économiques et aux mutations des mentalités que connaîtraient les Émirats Arabes Unis. Cette stratégie montre clairement la souplesse de la structure tribale mais également sa résilience et sa complémentarité avec l'État.

Mais cet État émirien a la spécificité de chapeauter les autres Émirats dont Dubaï. Il s'agit donc de comprendre les liens qui existent entre le pouvoir dubaïote et le pouvoir détenu par l'Émir d'Abû Dhabî.

## **1. Les aspects centralisateurs et les éléments fédéralistes.**

Le nom même d'Émirats Arabes Unis évoque cette centralisation. En effet, à l'origine ils auraient dû s'appeler ittihad al-Imarat al-arabiya c'est-à-dire Union des Émirats Arabes et non pas dawlat al-Imarat al-arabiyah al-muttahida, c'est-à-dire État des Émirats arabes unis. Ce changement de nom montre l'État plus unifié et centralisé suivant les concepts des conseillers principaux de l'époque à savoir Ahmad Khalifa Suweidi et Madhi al-Tajir. Pour eux le nouvel État avait plus de chance de s'imposer en minimisant les particularismes et en renforçant les pouvoirs des autorités centrales.

Mais la diversité des niveaux d'évolution des Émirats et la difficulté de gouverner au début n'encourageaient pas les tentatives rapides d'unification d'où l'importance de maintenir des systèmes locaux très proches encore des populations et fondés sur les traditions tribales. Cette première stratégie pragmatique et respectueuse des traditions et des repères culturels de la population a rassuré les habitants. Ainsi, chaque Émir bénéficie des pleins pouvoirs à l'échelle

---

<sup>201</sup> La constitution des Émirats Arabes Unis se trouve en Annexe 4.

de son Émirat mais respecte un Émir plus puissant à l'échelle du nouvel État. Cela fait d'autant plus sens que les populations locales sont encore massivement analphabètes, très pauvres et peu ouvertes sur l'Occident et sur la culture politique occidentale.

Les tendances centralisatrices figuraient en première place dans le texte de la constitution dans le chapitre 7, articles 120 à 125. L'article 120 contient une série de 19 domaines dans lesquels l'autorité fédérale dispose de pouvoirs exclusifs, exécutif, législatif. Outre l'éducation et la défense, les services électricité et les affaires étrangères. Quant à l'article 121, il énumère 15 pouvoirs législatifs exclusifs réservés aux autorités fédérales : sécurité sociale, monde du travail, propriété foncière et expropriation.

Les articles 116 à 119 sont vagues concernant les pouvoirs exécutifs et législatifs des différents Émirats : « *Le pouvoir exécutif devra, dans chaque Émirat, s'efforcer de maintenir l'ordre et la sécurité sur son territoire, fournir des services publics à ses habitants et améliorer le niveau social et économique* ». Les articles 117 et 118 du premier paragraphe affirment que : « *Les Émirats membres de l'Union devront tous s'efforcer d'harmoniser leurs législations dans divers domaines avec l'objectif de parvenir à une unification aussi rapide que possible de ces législations* ».

De plus la législation à venir dans la plupart des domaines qui pouvaient être envisagés, ainsi que le pouvoir exécutif et judiciaire qui devaient en découler, ont été assignés aux autorités fédérales dans les articles 120 et 125.

L'absence quasi totale de législation et d'institutions administratives dans les autres Émirats facilita la mise en place du cadre général et global des activités législatives et exécutives des nouvelles autorités fédérales. Les gouvernements de chaque Émirat étaient invités à faire évoluer petit à petit leur législation et leur administration de manière à ce qu'elles s'intègrent dans ce système central en pleine évolution, bien que la constitution ne permette pas de façon formelle aux autorités de chaque Émirat d'édicter de nouvelles lois sans l'approbation de l'union. Dès les origines, l'État qui se met progressivement en place s'appuie sur l'idée de résilience définie par le sens même du mot arabe « dawla ». Ce substantif vient de la racine « dâla » qui veut dire « tourner et changer d'un État à l'autre ou encore se transformer ». La structure qui est donc mise en place en 1971 est fidèle à cette notion de « dawla » que l'on traduit faussement par « État » en français mais qui est bien antérieure à la notion d'État. En effet, le concept « d'État » vient du latin « Status » et est repris par Machiavel « Stato » qui signifie « ce qui est debout, ce qui tient ». La notion d'État est non seulement postérieure à « dawla » car elle s'exprime et est mise en place entre le XVIème siècle et le XXème siècle mais son sens est aux antipodes de « dawla ». En somme, ce que nous appelons État Émirien

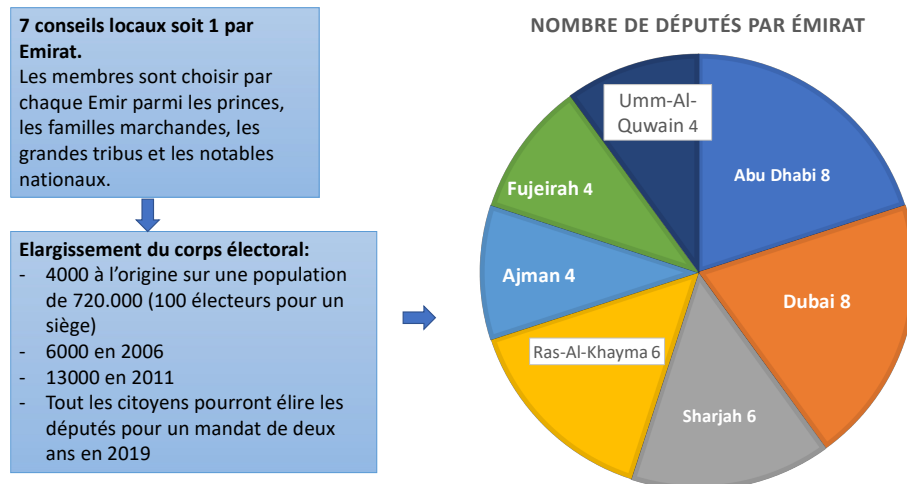
aujourd'hui n'est pas une transplantation d'un concept occidental en pays arabe mais un État arabe tribal et résilient.

Quant aux tendances centralisatrices, elles sont évidentes surtout par rapport au rôle du président. Ses pouvoirs sont décrits dans l'article 54 et pourraient être interprétés comme la volonté de ne lui attribuer qu'un rôle de représentation mais en réalité c'est lui qui a la mainmise sur la nomination de tous les membres du Cabinet selon l'article 54 paragraphe 6. De plus il a le pouvoir de « *supervision de la mise en œuvre des lois, décrets et des décisions fédérales par l'intermédiaire du conseil des ministres de l'Union et des ministres compétents* » (paragraphe 8). Cela traduit le caractère centralisateur

Sur la question financière les articles 126 à 136 ne sont pas très explicites et ne disent pas quelle doit être la somme versée par chaque Émirat pour le budget fédéral. Ce sont les généreuses contributions du gouvernement d'Abû Dhabi qui lui permettent de s'imposer au gouvernement et de prévaloir sur les tendances régionalistes. Ici, on voit à l'oeuvre la seconde et la troisième stratégies de la construction d'un État arabe tribal résilient. Le charisme de Shaykh Zayed a permis de faire l'unité et de fonder une légitimité. Cette importance du charisme joue un rôle déterminant pour maintenir la stabilité du pays et la pérennité du pays. Ainsi, le Shaykh actuel revendique la vision de ses prédécesseurs et nourrit également cette image en créant la ville avec des projets toujours plus novateurs mais aussi en rendant compte de ses visions. Effectivement, il a écrit *My Vision*, un ouvrage qui alimente la propagande et doit continuer à asseoir sa légitimité. Son fils, le Prince héritier, soigne son image grâce à une communication marketing très réussie notamment sur les réseaux sociaux. Ainsi, le Prince incarne l'audace et la modernité en pratiquant des sports dangereux et en ouvrant des infrastructures sportives de cet acabit comme le saut en parachute à l'entrée de Dubaï Marina par exemple. Parallèlement, ce fils audacieux est respectueux des traditions et pratique notamment avec brio l'équitation et la fauconnerie. L'image du prince charismatique détenant tous les atouts pour gouverner se construit donc en amont de la prise de pouvoir et progressivement. La stratégie de l'Homme providentiel, dont j'ai traité dans la section 1, s'articule à celle de l'Homme généreux qui vient en aide à son peuple dont il est proche et dont il veut améliorer le quotidien. La stratégie de la solidarité est donc articulée à la précédente. Shaykh Zayed redistribue les fruits de la prospérité à son peuple comme Abû Dhabi fait preuve de solidarité en volant au secours de Dubaï pendant la crise de 2008.



**Figure 16A: Les fonctions du FNC**



40 députés dont 18% de femmes depuis 2011  
 Pour chaque Émirat, la moitié des députés est choisie par le Shaykh

**Figure 16B : Composition du FNC**

Comme noté précédemment pour Dubaï, la structure institutionnelle est semblable à une pyramide féodale. Au sommet Abû Dhabi contrôle l'ensemble de l'édifice politique. Le pouvoir législatif intégré au conseil fédéral ne dispose que d'un rôle consultatif.

## **2. Les prérogatives du président.**

Le président a son rôle défini dans les articles 51 à 54. Ses pouvoirs exécutif et législatif sont étendus : droit de grâce envers les criminels et possibilité de confirmer ou reporter un arrêt de mort.

Le président et le vice-président sont choisis parmi les 7 Émirats pour une durée de mandat de 5 ans et peuvent être réélus. Mais en réalité ce choix est un non-choix car seul le souverain d'Abû Dhabi peut occuper le poste de président car son Émirat concentre les subsides et dispose d'une force militaire considérable contre laquelle aucun autre Émirat ne peut barrer le chemin. Abû Dhabi est sur-militarisé. Le président nomme les membres du cabinet, les ambassadeurs et hauts fonctionnaires à l'exception du président et des juges de la cour suprême. Il doit parapher les lois de l'union, les décrets et décisions approuvées par le conseil suprême, selon l'article 54 paragraphe 4, les promulguer, et superviser leur mise en œuvre par les ministres de l'union selon l'article 54 paragraphe 8. Il peut rejeter les amendements apportés à la loi par l'assemblée nationale et la promulguer dans la version proposée initialement par le conseil des ministres. L'article 113 lui donne la possibilité de promulguer des lois urgentes avec l'accord du conseil des ministres par décrets. Ces décrets doivent être soumis au conseil suprême dans un délai d'une semaine pour accord ou rejet. Quant aux pouvoirs législatifs du président, ils sont renforcés car il peut avec accord du conseil suprême et du conseil des ministres promulguer des décrets si ceux-là ne relèvent pas d'accords internationaux, n'imposent pas la loi martiale ou la guerre défensive et ne portent pas non plus sur la nomination des juges de la cour suprême.

Les rumeurs vont bon train concernant l'état de santé du Shaykh d'Abû Dhabi considéré comme moribond et ne prenant plus réellement part aux décisions politiques du pays. Dubaï prend de plus en plus d'importance dans la vie culturelle du pays puisque dorénavant le domaine de l'enseignement est complètement dominé par le KHDA qui a absorbé l'ADEC, autorité de contrôle de l'enseignement en charge de l'Émirat d'Abû Dhabi. Toutefois, c'est encore Abû Dhabi qui conduit la danse en termes de politique étrangère, ce qui a valu aux Émirats de s'engager dans les conflits en Syrie et surtout dans le borbier Yéménite car le Shaykh D'Abû

Dhabî suit la politique anti-shi'ïte de l'Arabie Saoudite. Ce bellicisme n'est pas du goût de Dubaï car il entame l'économie de la même manière que la rupture diplomatique en juin 2017 avec le Qatar a affecté le tourisme à Dubaï, les exportations vers Doha et mis en panne les projets du CCG. Si Shaykh Mohammed et son acolyte à Abû Dhabî sont généalogiquement connectés, ils ne sont pas pour autant d'accord pour tout, leur connexion agnatique l'emporte sur leurs différends. Ils ont également un ennemi commun : le fondamentalisme religieux. C'est par peur d'un prosélytisme fondamentaliste qu'ils interviennent par exemple en Syrie car ce mouvement qui prône l'Islâm politique est capable de détruire le modèle sur lequel un pays comme les Émirats est fondé à savoir le cosmopolitisme, le capitalisme, la modernité et l'ouverture au monde. C'est pour cette même raison que les Émirats mènent la vie dure au Qatar ou finance l'Égypte de Sissi qui se veut le porte étendard de la lutte contre les Frères musulmans. Sissi comme nous l'affirme notre contact Madame Y est la marionnette des Émirats depuis son arrivée au pouvoir en 2014. Reste à savoir dans quelle mesure les EAU ne sont pas à l'origine, au moins en partie de son accession au pouvoir. Le prédécesseur de Sissi, Morsi, destitué en 2013, faisait quant à lui le jeu des fondamentalistes et était financé par le Qatar. Aujourd'hui ce sont les EAU qui financent la lutte anti Frères musulmans en Égypte. Quant à la question yéménite, si elle semble être un fiasco total pour l'Arabie Saoudite et les EAU en ayant englouti des sommes astronomiques sans résultat militaire probant, force est de constater que le retrait des EAU est négocié selon le vieux principe arabe du don et du contre don. En se retirant du conflit, les EAU ont légitimé les séparatistes dont le président de Sana et Houthi Mehdi Hussein al-Machat, en place depuis le 23 avril 2018 contrairement à la communauté internationale qui apporte son soutien au président Abdrabbo Mansour Hadi. En contrepartie, les tribus séparatistes se retrouvent redevables. C'est par ce biais là que les Émirats et surtout l'Arabie Saoudite vont mettre la main sur les réserves pétrolières du sud-ouest du Yémen<sup>202</sup>, le gisement de Marib Masila qui se trouve être à cheval sur le Yémen et l'Arabie. Ici EAU et Arabie Saoudite profitent de conflits tribaux d'un PMA<sup>203</sup> pour s'approprier des richesses naturelles avec l'assentiment de la population locale. C'est un moyen aussi d'affirmer leur contrôle sur le détroit de Bâb al-Mandeb par lequel transite une grande partie du pétrole en direction du canal de Suez puis de l'Europe et d'en assurer la sécurité car ce détroit est victime

---

<sup>202</sup> Selon le rapport de l'EIA et la revue en ligne Connaissance des énergies, le Yémen dépend à 63% de ses hydrocarbures dont les réserves prouvées ne sont pas considérables et s'élevaient à la fin 2016 à 3 milliards de barils pour le pétrole et à 300 milliards de m<sup>3</sup> pour le gaz naturel. <https://www.connaissancedesenergies.org/situation-energetique-du-yemen-170724> et <https://www.eia.gov>

<sup>203</sup> Le Yémen est classé au 169ème rang mondial et est l'avant-dernier pays le plus pauvre au monde par son IDH. [Hdr.undp.org/ex/countries](http://hdr.undp.org/ex/countries)

de piraterie. D'ailleurs, les EAU luttent également depuis la Somalie contre cette piraterie en finançant des projets dont le port somalien.

Force est de constater que la structure tribale actuelle, notamment la prépondérance du Shaykh d'Abû Dhabî au poste de président et du Shaykh de Dubaï au poste de vice-président constituent l'héritage de la tribu des Banu Yas, provenant de l'oasis de Liwa (au sud-ouest du pays), qui a pris progressivement une influence décisive sur les autres tribus au XVIIIème siècle. Elle s'est implantée sur l'île d'Abû Dhabî en 1760 et en fait le siège de son pouvoir en 1792. Le clan dissident des Qawasim s'est installé quant à lui en 1830 à Dubaï où il a fixé son pouvoir qui a connu une ascension progressive tout au long du siècle.

### **3. Les autorités centrales qui se partagent le pouvoir.**

Les 5 autorités centrales qui se partagent le pouvoir sont énumérées dans l'article 45 :

- Le conseil suprême de l'union dispose des pouvoirs, législatif et exécutif. Il ratifie lois et décrets et peut ratifier une loi rejetée ou amendée deux fois par l'Assemblée nationale. Il dispose également du contrôle général sur l'union selon l'article 47 paragraphe 7. Pour les décisions dites primordiales sans autre précision, cinq voix sont nécessaires sur sept, donc des décisions peuvent être prises sans l'accord d'Abou Dhabi et de Dubaï. Toutefois, la périodicité des réunions du conseil suprême n'étant pas mentionnée dans la constitution cela peut affaiblir son pouvoir.
- Le président de l'union et le vice-président
- Le conseil des ministres de l'union est défini dans les articles 55 à 67. C'est l'organe exécutif qui est contrôlé par le président et le conseil suprême. Il est en charge des affaires nationales et de la politique étrangère selon l'article 60. Dix articles énumèrent ses pouvoirs. Il se charge de l'élaboration des projets de lois et de leur présentation ensuite à l'assemblée nationale, avant soumission au président. Par ailleurs, il élabore les projets décrets. Les derniers articles mettent l'accent sur le pouvoir exécutif.
- L'Assemblée nationale de l'union, ou conseil national, n'est pas le seul et principal organe législatif. Son rôle est surtout consultatif. Il ne propose pas de loi mais étudie celles qui lui sont proposées. Les 40 délégués devaient dès l'origine encourager la conscience fédérale tout en représentant différents intérêts régionaux. Chaque Émirat reste libre du mode de désignation de ses délégués.

Le FNC est un organe politique qui résulte de la tradition comme le rappelle l'article 3 du dossier de candidature de l'exposition universelle<sup>204</sup> : « *Pour gouverner la nation, Cheik Zayed s'est inspiré des traditions de consensus et de consultation des Bédouins, longuement pratiquées à travers l'institution des majlis (conseils) dans lesquels un membre dirigeant de la société tient un forum de discussion de type « portes-ouvertes », au cours duquel tout individu peut soumettre des idées pour discussion et prise en compte. En 1970, reconnaissant qu'Abou Dhabi était engagé dans un processus de développement rapide, Cheik Zayed a officialisé le processus de consultation et établi le conseil consultatif national, rassemblant les chefs de chacune des principales tribus. Un organisme semblable fut créé en 1971 pour tous les EAU : le conseil national fédéral, qui est inscrit dans notre constitution* ». Le FNC est un parlement unicaméral qui sert d'organe législatif et de surveillance. Selon la constitution, les projets de lois fédérales et la proposition de budget annuel doivent être soumis au FNC pour examen et recommandation. Le texte original des projets de loi du Cabinet est amendé par le FNC pour répondre aux besoins des citoyens qu'ils représentent et la vaste majorité de ses recommandations et amendements est adoptée par le gouvernement. Le FNC est habilité à convoquer les ministres et les interroger sur leur performance, ce qui ajoute un degré supérieur de responsabilité au système. Les premières élections aux FNC ont eu lieu en décembre 2006 et lors de celles de 2011 il y avait déjà 18% de femmes. Le FNC est donc une institution au carrefour du tribalisme et de l'État moderne avec le système du parlement. En somme, la mise en place d'institutions correspond bien à la définition même de dawla, car la structure bédouine tribale qui s'appuie sur un pouvoir traditionnel et très rudimentaire tend à ressembler au modèle de l'État moderne sans s'y plier complètement. Le « dawla » est donc la version arabomusulmane de ce que l'Occident appelle État. Mais cet État souhaite supprimer toute velléité politique du peuple pour rester aux mains des chefs de tribu, c'est par ce prisme que peut donc également se comprendre ce fonctionnement de l'État ainsi que toutes les pratiques de favoritisme dont les Émiriens sont bénéficiaires et qui relèvent de l'assistanat.

Le pouvoir judiciaire de l'union est décrit dans les articles 94 à 109. S'y dessinent une hiérarchie des tribunaux dominée par la cour suprême qui est une cour constitutionnelle qui se prononce sur les conflits opposants les organes de l'exécutif entre eux et sur ceux opposant ces derniers aux autorités locales. Ces articles garantissent le respect et la primauté de la constitution. Il s'agit de la plus haute instance d'appel. L'indépendance des juges et leur inamovibilité y est soulignée. La hiérarchisation entre tribunaux est évoquée et notamment entre

---

<sup>204</sup> Article 3 intitulé Soutien à l'expo, dossier de candidature à l'exposition universelle, page 71 pour la présente citation.



les tribunaux, civils, commerciaux et administratifs liés aux affaires opposant l'État aux citoyens et celles se produisant dans la capitale fédérale. Les tribunaux d'instance constituent les cours d'appel des juridictions locales mais la constitution prévoit le transfert de certaines compétences des tribunaux locaux aux tribunaux fédéraux d'instance. Elle n'est pas très explicite sur les relations entre les tribunaux locaux et fédéraux.

#### **4. Une constitution qui fait preuve de résilience pour conjuguer modernité et tradition tribale.**

Ce que l'on appelle constitution, et qui en réalité est davantage un pacte tribal, est par essence souple et donc capable de conjuguer la tradition tribale tout en s'adaptant progressivement à la modernité. Un projet d'amendement de la constitution a été proposé en juillet 1976 au conseil suprême par la commission composée de ministres et de membres du conseil fédéral national. Mais l'amendement n'a pas abouti car il a semblé prématuré de changer la constitution.

Toutefois, il existe une prise de conscience qu'il est nécessaire d'avoir un cadre constitutionnel qui se placerait au-dessus de la jouissance exclusive par chaque Émirat de ses ressources naturelles dans la limite de ses frontières. Force est de constater que les efforts pour susciter une réforme constitutionnelle ont provoqué un affrontement à la fin des années 70. En effet, des rivalités tribales ont paralysé les institutions. Dubaï était favorable à l'autonomie des Émirats alors qu'Abû Dhabî était favorable au fédéralisme. Ces visions antagonistes empêchent la formation d'une armée fédérale qui ne voit le jour qu'en 1976. Cela est suivi en 1979 d'une crise constitutionnelle, concernant le financement du budget fédéral, qui est solutionnée par un accord en 1981. Dans les années 80 peu de revendications constitutionnelles car la promulgation de nombreuses lois a permis de pallier les carences de la constitution provisoire. Cela est peut-être la preuve que le pacte de décembre 1971 entre tribus suffit à satisfaire les parties prenantes de leur loyauté au nouveau pays. C'est peut-être la preuve aussi d'un refus des mentalités d'une transplantation d'un modèle occidental qui ne constitue pas un fondement culturel des Émirats Arabes Unis et de la volonté de sauvegarder une structure tribale, essence même du pays. Ajoutons que la maladie de Shaykh Rachid l'a mis hors-jeu et a permis d'assurer la victoire définitive de son ancien rival Shaykh Zayed qui n'a plus subi d'opposition forte. La mort de Rachid en octobre 1990 et son remplacement par son fils Muhammad al-Maktûm annonce la redistribution plus égalitaire des postes et des responsabilités à l'échelle nationale.

Par ailleurs, si la constitution traduit des évolutions sociétales réelles reflétant notamment le rôle croissant des femmes dans la vie politique comme dans les États-nations modernes, force est de constater que les structures institutionnelles sont soumises à une double règle relevant de la tradition tribale et musulmane, à savoir celle de la religion et celle du clan. En effet, les institutions sont l'objet d'un processus d'incorporation de la charia, c'est-à-dire que le contrôle normatif de la constitutionnalité des lois est vérifié par les juges comme le note Eric Minnegheer<sup>205</sup> : « *Par exemple, la Cour suprême des Émirats arabes unis a rendu un arrêt en février 1984 par lequel elle a fait application de la peine de flagellation prévu par la charia pour un cas d'ébriété sur la voie publique, alors même qu'en application de la loi civile, cette infraction avait déjà été sanctionnée d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. Cette décision illustre le principe selon lequel les dispositions religieuses l'emportent sur le droit positif et peuvent apparaître pour les juges les plus légitimes que les notions d'ordre public et de sécurité.*

- *Il n'existe in fine qu'un seul ordre normatif : la charia, qui est supérieure à toutes les autres normes, y compris les lois adoptées par les pouvoirs législatifs et/ou exécutifs, et qui exclut pour les juges toute réelle possibilité d'interprétation de ces lois dès lors qu'ils doivent se soumettre à la loi islamique ».*

Bref, le rôle des femmes a certes progresser mais il demeure anecdotique et relève plutôt d'une forme de marketing servant à démontrer la modernité d'un pouvoir tribal résilient. Ajoutons que si les étrangers n'ont aucun droit politique, ils subissent pourtant la charia notamment en cas de décès ou de divorce. En effet, si un couple de Français par exemple réside depuis plus de cinq ans aux Émirats, en cas de décès de l'époux, la veuve voit les comptes bancaires bloqués et ses biens acquis aux Émirats, deviennent la propriété de son fils si elle en a un ou de son beau-père s'il est encore en vie ou des frères de son défunt mari.

D'autre part, la culture arabe a toujours reposé sur la tribu. L'arabité est une notion tribale puisque les Arabes se définissent comme les descendants d'un même ancêtre et appartiennent ainsi à un même clan familial comme le fait remarquer Eric Minnegheer <sup>206</sup>: « *La tribu implique donc un mode d'organisation social et politique spécifique excluant tout particularisme dans la mesure où les membres du clan doivent nécessairement partager les mêmes intérêts et les mêmes opinions. Dans un système tribal, la liberté se conçoit d'abord de manière collective,*

---

<sup>205</sup> Minnegheer (Eric), janvier 2015, "Justice et libertés dans les Émirats et monarchies", in Collectif, *Émirats et monarchies du Golfe*, Seuil, Pouvoirs, n°152, page 99 à 106 pour l'article et page 105 pour la présente citation.

<sup>206</sup> Op. Cit. Page 103 pour la présente citation.

*l'individu s'effaçant devant le groupe jusqu'à ne plus avoir d'existence reconnue lorsqu'il le quitte ».*

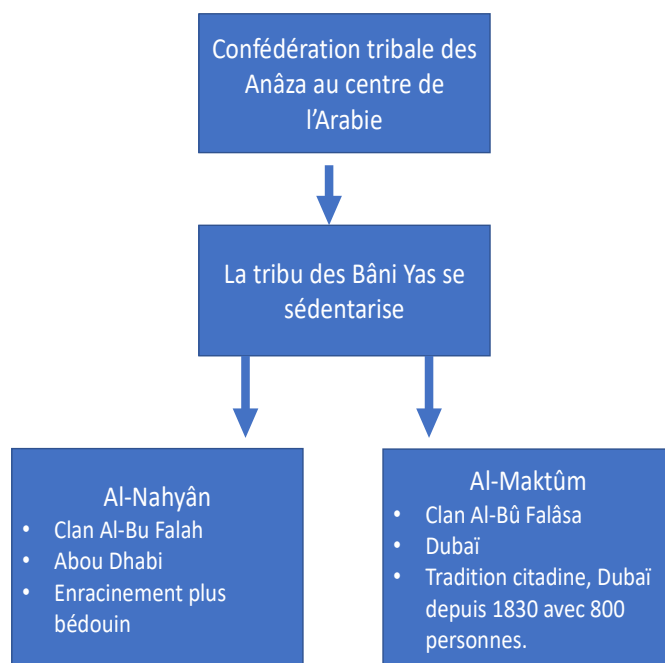


Figure 17 : Le fonctionnement et l'évolution de la confédération tribale des 'Anâza.

**Figure 17 : Le fonctionnement et l'évolution de la confédération tribale des 'Anâza**

L'État cherche à unir la société sous une même bannière en combattant l'individualisme et les tribus ennemies<sup>207</sup> ; sa visée est donc universaliste. Quant à la notion de liberté politique, elle ne correspond pas à celle qu'en donne Montesquieu.

Dans la société bédouine arabe, l'Islâm n'a traité les questions politiques que de façon très générale ; la preuve en est que le Prophète n'a pas envisagé sa succession. De plus, si la culture politique n'est pas inexistante comme le signale l'écrivain libyen Al-Sadik al-Nahyoum<sup>208</sup>, il est vrai que le territoire correspondant aux Émirats Arabes Unis est resté très périphérique face à l'installation des différents califats qui se sont historiquement succédé.

<sup>207</sup> La tribu des Bâni Yâs avait pour ennemie celle des Qâwâsîm puis ensuite celle des Saoud. Pour éviter les conflits avec ces tribus plus fortes, les Bâni Yâs pactisent avec les Britanniques qui réduisent à néant les Qâwâsîm en 1819 et permettent le premier traité de paix entre l'Empire britannique et les tribus de la côte de la Trêve. Les Britanniques décident de signer ce traité de paix avec neuf tribus pour ne pas avoir qu'un seul interlocuteur.

<sup>208</sup> Al-Nahyoum (Al-Sadik), 1995, *L'Islam fi al-Asr : qui a volé la mosquée et où est passé le jour du vendredi ?*, Riad El-Rayyes Books Ltd, Beytouth, Liban, 3<sup>ème</sup> édition.

Si les régimes dynastiques sont perçus par Herb<sup>209</sup> comme étant les plus capables de résilience au sein du monde arabe, les obstacles existent et peuvent les déstabiliser voire de les faire disparaître.

Tout d'abord, il existe des obstacles endogènes au fonctionnement du système tribal et clanique lui-même à l'échelle des Émirats. En effet, Dubaï peut apparaître comme menacé par les ambitions de l'actuel prince héritier d'Abû Dhabî, Shaykh Mohammed bin Zayed al-Nahyan. Ce dernier est l'aîné d'une fratrie appartenant au clan Fatimide, le plus puissant de la dynastie Al-Nahyan, qui compte six frères issus de la même mère, Fatima, épouse préférée de Shaykh Zayed. Cela laisse présager une lutte intra-dynastique au sein du clan d'autant plus que ce dernier incarne selon Fatiha Dazi-Héni<sup>210</sup> « *le hard power de l'Émirat : à la tête de l'industrie de défense du pays – la plus performante du CCEAG -, il possède également l'un des fonds d'investissement les plus puissants du pays, Mubadala. Mohammed Ben Zayed al-Nahyan prend une part croissante dans la gestion du développement économique de l'Émirat et dans la direction de l'appareil de défense et de sécurité, ainsi que dans les orientations diplomatiques de la fédération* ». Son frère Shaykh Mansour est gendre du Shaykh de Dubaï et également très dynamique en tant que directeur du cabinet du président de la fédération. Il multiplie notamment les alliances politiques extra-fatimides avec son demi-frère Khalifa, président de la fédération mais aussi avec son beau-père. Il est aussi un homme d'affaires très respecté et puissant. Il dirige notamment le fonds d'investissement pétrolier IPIC. Cette situation pourrait conduire à des tensions au sein du clan Fatimide mais également entre clans. Si les clans d'Abû Dhabî se déchirent trop, cela pourrait favoriser la montée en puissance de Dubaï ou bien menacer l'ensemble de l'édifice institutionnel.

D'autre part, il existe des obstacles économiques à la permanence du régime dynastique. En cas de difficultés économiques, l'État providence pourrait s'effacer, provoquant une montée des contestations politiques et la recherche d'une alternance politique. Cette situation pourrait être consécutive au ralentissement de l'économie mondiale et par exemple à la concurrence du gaz de schiste nord-américain. Si les forages se révèlent très onéreux, force est de constater que « *le taux de dépendance des États-Unis est passé de 60% en 2005 à 30% en 2015* » d'après Cécile Maisonneuve et Maïté de Boncourt<sup>211</sup>. Les États-Unis pourraient même devenir un pays

---

<sup>209</sup> Herb (Michael), 1999, *All in the family*, State University of New York Press, 352 pages.

<sup>210</sup> Dazi-Héni (Fatiha), 2015, « La résilience des monarchies du Golfe dans un monde arabe en plein tumulte », in Collectif, *Émirats et monarchies du Golfe*, Seuil, Pouvoirs n°152, page 25 à 42 pour l'article et page 38 pour la présente citation.

<sup>211</sup> Maisonneuve (Cécile) et De Boncourt (Maïté), 2015, « Révolution énergétique, révolution politiques ? » in Collectif, *Émirats et monarchies du Golfe*, Seuil, Pouvoirs n°152, page 53 à 67 pour l'article et page 55 pour la présente citation.

exportateur de pétrole d'ici 20130 à condition que l'interdiction d'exporter l'or noir mis en place depuis le contre-choc pétrolier de 1986 soit supprimé. Quant au Canada, il développe l'exploration et l'exploitation de sables bitumineux. Certains pays d'Europe dont le Royaume-Uni se sont également lancés dans l'exploration de gaz de schiste et <sup>212</sup>« *la société British Petroleum estime que la production d'hydrocarbures non conventionnels pourrait être en mesure de répondre à 70% de la croissance de la demande entre 2020 et 2030* ». Parallèlement à ce phénomène, se dessine en Europe occidentale un recul historique de la demande en hydrocarbures grâce aux énergies nouvelles et renouvelables beaucoup plus respectueuses de l'environnement. Toutefois, il faut nuancer la crise que connaîtraient les pays pétroliers du Golfe dont les EAU, en soulignant qu'ils se sont déjà repositionnés sur les pays asiatiques en pleine croissance pour 70% de leurs exportations selon Cécile Maisonneuve et Maïté de Boncourt et parallèlement ils diversifient aussi leur économie. Le système de redistribution Émirien pacifie la société mais un coup d'arrêt de cet État providence, voire clientéliste, pourrait être un facteur déstabilisateur car les mesures de redistribution apparaissent comme un dû et les attentes ne vont certainement pas décroître. C'est un lourd fardeau pour l'État qui se trouve sur une trajectoire fiscale difficilement supportable. Cela explique certainement en partie la décision de taxer à 200% les cigarettes et à 50% les boissons gazeuses à partir d'octobre 2017 et d'instaurer la TVA de 5% en janvier 2018. Il s'agit de sauvegarder la redistribution pour ne pas déstabiliser la société Émirienne. Cependant, cette hausse chronique de la cherté de vie pénalise les forces économiques vives du pays, composées de bataillons d'étrangers qui ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois et qui financent notamment le coût de l'eau et de l'électricien des Émiriens. Ajoutons qu'avec l'augmentation du niveau d'éducation, la politisation de la société progresse et pourrait remettre en cause le pouvoir.

Enfin, dans un souci de redistribution des richesses, l'État Émirien a créé une administration composée d'Émiriens absolument pléthorique et sur payée. Cela a marginalisé la production privée mais également nuit à l'organisation d'une société autonome puisque la plupart des formations sociales, des réseaux familiaux, des élites urbaines, des classes sociales...en sont venues à s'organiser de façon concentrique autour de l'État. L'inégalité qui découle de ce système constitue une véritable épine dans le système politique Émirien et donc un défi à relever.

---

<sup>212</sup> Op. Cit. Page 56.

Toutefois, le principe de la ‘asabiyya<sup>213</sup>, c’est-à-dire de la cohésion entre les membres du CCEAG est battu en brèche. Effectivement, cette institution est victime d’une grave crise depuis le 5 mars 2014<sup>214</sup>, date à laquelle ont été rappelés les ambassadeurs saoudien, bahrainien et Émirien du Qatar. Parmi les reproches faits au Qatar on trouve l’ingérence dans les affaires intérieures des États membres du CCG, le soutien à des organisations terroristes islamistes, dont les Frères musulmans et Al-Nosra en Syrie ainsi qu’aux rebelles houtistes du Yemen, qui menacent la sécurité et la stabilité des États membres du CCG. Les adversaires du Qatar dénoncent la non application de l’accord signé le 23 novembre 2014 suite à un sommet tripartite rassemblant le Koweït, le Qatar et l’Arabie Saoudite, et cela malgré les tentatives de médiation. L’Arabie Saoudite comme les Émirats ont également en ligne de mire la chaîne al-Jazira qui critique les deux pays. Les divergences sont grandes avec le Qatar concernant l’Égypte puisque les EAU et l’Arabie ont salué le coup d’État du 3 juillet 2013 alors que le Qatar l’a condamné. Cette crise a été la plus sérieuse depuis la fondation du CCG. A cela s’ajoute la crise déclenchée en plein ramadan en juin 2017, isolant le Qatar. Cette dernière traduit la condamnation de Doha pour son rôle déstabilisateur dans le cadre des printemps arabes de 2011 et l’aversion des Émirats Arabes Unis et de l’Arabie Saoudite pour les Frères musulmans. Cette crise a eu comme catalyseur la visite de Trump en mai 2017 qui a proposé la création d’une sorte d’« OTAN arabe » dont la cible serait notamment l’Iran. D’autre part, les Émirats Arabes Unis et le Qatar sont des rivaux car le second est devenu un interlocuteur privilégié dans la région d’autant plus qu’il dispose de l’arme médiatique que représente la chaîne Al-Jazîra. La médiatisation du Qatar a été perçue par l’Arabie Saoudite et les Émirats comme capable de les éclipser. De plus, le Qatar est perçu comme un allié financier des terroristes. Or, ces derniers déstabilisent le Moyen-Orient et le Proche-Orient et vont à l’encontre des intérêts capitalistes et de la modernité que souhaitent continuer à incarner les Émirats Arabes Unis. La crise avec le Qatar est un manque à gagner non négligeable pour les grands hôtels, le commerce de luxe ainsi que l’immobilier dubaïotes.

Par ailleurs, la propagande du régime se durcit surtout depuis 2018 avec la célébration du centenaire de Zayed et la multiplication des panneaux présentant Zayed ainsi que le Shaykh d’Abû Dhabî et celui de Dubaï comme une sainte trinité.

---

<sup>213</sup> Ibn Khaldûn, auteur polygraphe a travaillé, à l’origine sur Al-Andalus et le Maghreb afin d’analyser les transformations socio-économiques inhérentes à la diffusion de l’urbanisation. Ibn Khaldûn utilise le concept d’asabiyyâ qui a l’origine caractérisait l’unité sociale dans le contexte tribal et clanique, afin de rendre compte de la mutation sociale et politique engendrée par la vie en ville. En effet, le groupe se sédentarise, s’urbanise, se transforme politiquement en adoptant un appareil d’État. Il crée une classe de consommateurs de produits. La société urbaine devient alors complémentaire de celle de la bâdiya, campagne.

<sup>214</sup> <http://blog.mondediplo.net/2014-03-07-Grave-crise-entre-les-Émirats-du-Golfe> Article d’Alain Gresh

Cette propagande croissante s'explique par la volonté de renforcer la légitimité de l'histoire des Émirats Arabes et de Dubaï à l'approche de l'expo 2021 qui a pour objectif de présenter une société cohérente, soudée autour d'un pouvoir tribal fédérateur juste et moderne. Cela traduit également le point faible des Émirats Arabes Unis à savoir affirmer leur identité, non pas arabe ou/et islamique mais historique.



**Figure 18 :** *La sainte trinité émirienne.*

*Cette photo met en exergue le président et le vice-président des Émirats de part et d'autre du portrait de Zayed. Les deux hommes sont les fils spirituels de Zayed et sont placés à égalité alors que le Shaykh d'Abû Dhabî est le président du pays contrairement au second.*

## **Conclusion – section I.1.B**

Depuis la naissance des Émirats, Dubaï, à l'origine souverainiste et réticent à l'idée de perdre une partie par exemple de ses prérogatives militaires et de pourvoir aux besoins financiers de l'union, a pris progressivement plus d'importance dans les institutions fédérales et cela grâce à la vision mercantile de l'Émir Rashîd al-Maktûm. En effet, en devenant plus visible sur la scène économique internationale, avec le passage de la cité entrepôt à la cité globale, Dubaï a indubitablement contribué à renforcer la position politique des Émirats Arabes

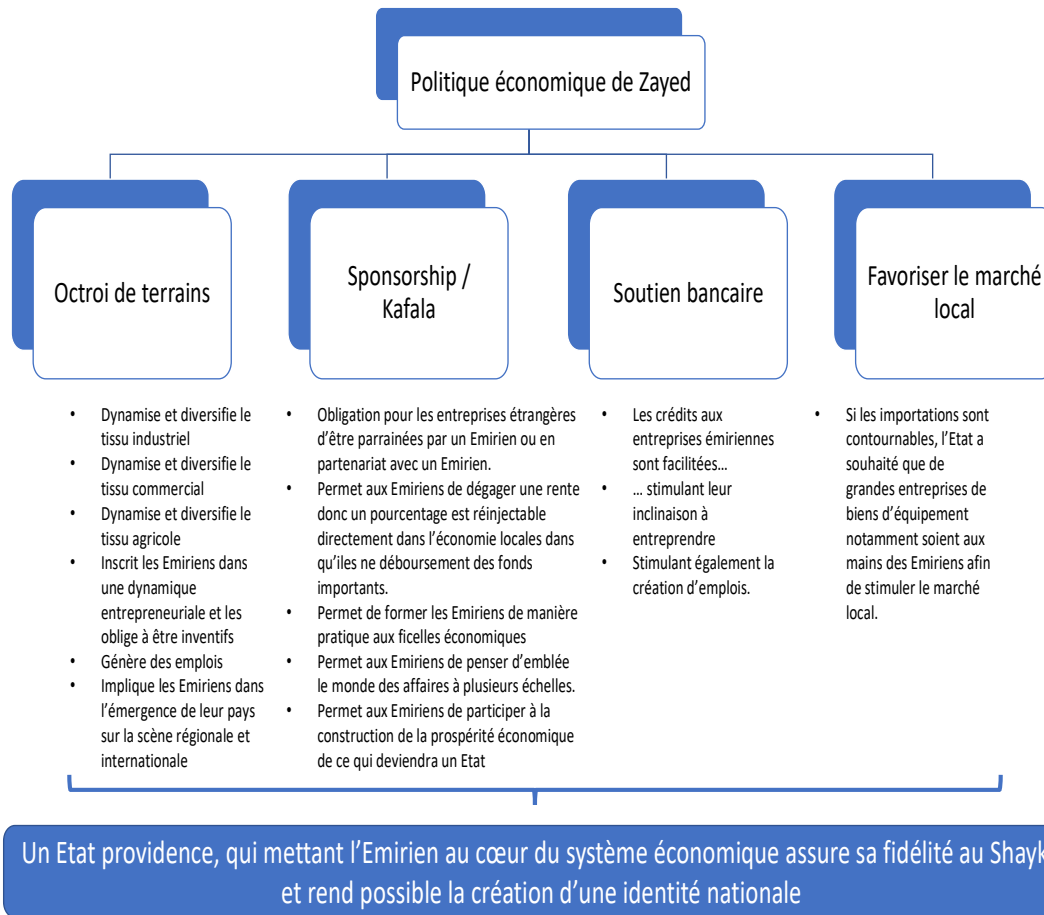
Unis sur l'échiquier mondial. Force est de constater que les deux Émirats se complètent et sont interdépendants. De plus, Abû Dhabî comme Dubaï ont su faire des concessions pour que le pays puisse avoir un avenir. Ainsi, en 1979, Dubaï s'insère mieux dans les instances fédérales comme le montre Fatiha Dazi-Héni, en participant au budget de l'union à hauteur de 25%. En 1997, les troupes militaires de Dubaï ont fusionné avec les troupes fédérales et obtiennent en échange plusieurs ministères dans le conseil fédéral des ministres ; ici encore la modernisation se conjugue avec la tradition du don contre-don. En somme, en s'internationalisant les ambitions souverainistes de Dubaï se sont effritées et les deux Émirats ont montré leur capacité de résilience.

En soutenant financièrement Dubaï pendant la crise, notamment pour finaliser la construction de Burj Dubaï, devenue pour l'occasion Burj Khalifa, Abû Dhabî a montré que l'audace de l'un profitait également au prestige de l'autre. Les intérêts économiques d'Abû Dhabî<sup>215</sup> sont imbriqués à ceux de Dubaï, cité-État par laquelle transitent 50% de son commerce. La permanence du système de redistribution de la rente pétrolière mis en place par Zayed a scellé les allégeances et donc assuré la fidélisation. Tant que ce système perdurera la fédération vivra. Ce système d'aide et de redistribution de la rente pétrolière est d'origine bédouine et s'est modernisé dans ses formes sous l'impulsion de Shaykh Zayed comme le montre le schéma ci-dessous. Plus que jamais, ce système reste vivant.

---

<sup>215</sup> Abû Dhabî possède environ 9% des réserves mondiales de pétrole, se trouve au 5<sup>ème</sup> rang pour les réserves en gaz et posséderait une manne financière comprise entre 250 et 400 milliards de dollars de capitaux étrangers dont le rendement serait de 8 à 12% par an.





*Figure 18 : La politique économique de Zayed dope la croissance.*

**Figure 19 : La politique économique de Zayed dope la croissance**

Si les EAU ont pu jusqu'à aujourd'hui assurer leur pérennité c'est grâce à une stratégie dont Shaykh Zayed va faire preuve une fois au pouvoir puis suite à la création de l'État Émirien. Il s'appuie sur son charisme et sa vision pour asseoir sa légitimité. Cette stratégie s'articule aussi sur le fait que l'État en formation épouse la tradition tribale et religieuse en s'identifiant à la société. De plus, contrairement au constat fait par le philosophe marocain de l'État Abdallah Laroui qui dit que l'État s'est construit sans tenir compte des idées fondamentales comme celles de la liberté ou de la rationalité, Zayed utilise une troisième stratégie à savoir celle du partage des fruits de la modernité avec le peuple Émirien. Les progrès sociaux engendrés sont la source de la légitimité du Shaykh. Cette politique de l'État providence est toujours d'actualité car promue par Shaykh Maktoûm. Ainsi, les étrangers sur le territoire paient l'eau et l'électricité pour les Émiriens qui en sont dispensés. Ces mêmes Émiriens occupent des emplois dans le secteur public et leur intégration à la vie économique est accélérée par une politique voulue

d'Émiratisation. Toutefois, cette stabilité de l'État Émirien construite sur l'articulation de plusieurs stratégies peut être remise en question si le nombre d'étrangers venait à diminuer, ou si leur pouvoir d'achat baissait considérablement, ce qui est actuellement le cas. Cette stabilité pourrait pâtir également d'une administration déjà pléthorique et surpayée ainsi que de l'Émiratisation non contrôlée. En somme, l'effet pervers du système mis en place par Zayed et alimenté par ses successeurs est que les Émiriens sont trop gâtés et n'ont pas développé, pour certains d'entre eux, une philosophie suffisante de l'effort pour s'atteler aux difficultés de la vie car l'État leur offre systématiquement l'aide dont ils ont besoin.

## CONCLUSION – Chapitre I.1

Si les analyses historiques ou anthropologiques sur la tribu et l'État sont intéressantes, elles sont également critiquables car elles ne permettent pas d'appréhender la réalité par le prisme des mentalités arabes du Golfe. Or, précisément, ce système politique et économique mis en place à Dubaï n'est pas une vulgaire transplantation ex-nihilo d'un État-nation à l'occidental. Et c'est parce qu'il ne l'est pas, que pour l'instant il fonctionne même s'il fait preuve également de faiblesses. En d'autres termes, Dubaï a emprunté à l'Occident ce qui était transférable et adaptable à sa structure tribale originelle.

La tribu<sup>216</sup> est la structure sociale et politique de base dans un monde à l'origine bédouine. Elle est également la forme d'organisation sociale la plus ancienne dont l'acte de naissance n'est pas connu. C'est une petite communauté fondée sur des liens de sang puisque l'ancêtre mythique est commun. Ces familles sont donc solidaires car issues de ce même ancêtre dont chaque membre peut attester par son nasab<sup>217</sup>, c'est-à-dire sa généalogie. Le nasab explique l'importance de la 'asabiyya<sup>218</sup>, terme utilisé pour la première fois par Ibn Khaldûn. Il s'agit de la solidarité entre membres afin de la mettre au profit du pouvoir collectif. Pour Erwin Rosenthal<sup>219</sup>, la 'asabiyya est un principe politique comme pour Ibn Khaldûn qu'il qualifie de « *force motrice* ». Arnold Toynbee les rejoint en parlant de « *protoplasme psychique* » de tout organisme politique et social. Olivier Roy<sup>220</sup> a étudié les différents types d'asabiyyât faisant appel à des disciplines connexes dont l'anthropologie et les travaux de Maurice Godelier<sup>221</sup>. La tribu est segmentaire c'est-à-dire composée de plusieurs groupes se définissant par une descendance commune et tous ses membres se considèrent comme awlâd al-'amm, c'est-à-dire comme des cousins proches.

---

<sup>216</sup> Les études sur le tribalisme sont nombreuses et récentes surtout dans la littérature anglo-saxonne mais elles ne sont pas centrées sur les Émirats Arabes Unis ou Dubaï en particulier. La littérature française sur le sujet est moins dense mais il est possible de citer notamment le livre de Zidan Mohammed dans son livre *État et tribu dans le monde arabe, deux systèmes pour une seule société*.

<sup>217</sup> Le nasab est la généalogie d'une famille fondée sur un lien de sang, ce qui engendrer la solidarité de ses membres. Le concept de nasab incarne le principe du pouvoir politique.

<sup>218</sup> La 'asabiyya désigne la solidarité parfois associée au nationalisme moderne, à la religion et au patriotisme. Mais avant cela, c'est un sentiment très fort d'appartenance. C'est une notion complexe. Le substantif provient du verbe « ta 'assaba » qui signifie prendre parti ou adopter une position radicale.

<sup>219</sup> Rosenthal (Erwin), 1958, *Ibn Khaldoun, the Muqaddimah, an introduction to history*, Londres, 3 tomes.

<sup>220</sup> Roy (Olivier), 2004, « Tribus en terre d'Islam. Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie Centrale », in Dawod (Hosham-sous la direction de), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, 303 pages.

<sup>221</sup> Godelier (Maurice), 2004, « Le grand retour de la tribu ? », in Dawod (Hosham-sous la direction de), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages. Godelier (Maurice), 2010, *Les tribus dans l'Histoire et face aux États*, CNRS, Paris, 81 pages.

La tribu se structure autour d'un chef qui dirige les affaires courantes de la société grâce à quelques assemblées. En effet, le Shaykh gère sa tribu avec l'aide d'un conseil se tenant dans son diwân et qui s'apparente plus à une réunion familiale au sein de laquelle les rôles ne sont que plus ou moins bien définies. La loi tribale est basée sur la tradition, la loi sacrée depuis l'islamisation et sur le culte des ancêtres. La tribu est résiliente et capable de se conjuguer à l'État. Et ce dernier a participé aussi à la mutation des 'asabiyyât en les élargissant et en créant une identité commune. Cet État a vu le jour dans la précipitation du retrait britannique annoncé en 1968 par Harold Wilson. Cet événement est une véritable rupture car les Britanniques étaient perçus comme des protecteurs qui avaient réussi à pacifier les relations violentes entre tribus et à maintenir à distance les revendications territoriales des autres États nés de mouvement de révolte, comme en Arabie Saoudite, ou de la fin des mandats. Ce départ approchant à grands pas est donc une source de stress pour les Émirats locaux qui n'ont aucune expérience politique de l'État moderne qui pourtant se diffuse à l'époque. C'est dans ce contexte que Shaykh Zayed, Émir d'Abû Dhabî, prend l'initiative, comme le veut la tradition tribale, et consulte activement les autres tribus de la Côte de la Trêve en leur proposant son projet d'union fédérale pour palier le départ du protecteur britannique qui a, lui aussi, toujours respecté ses interlocuteurs tribaux. Cette diplomatie obstinée est un élément constitutif de son image de bravoure, d'homme visionnaire aboutissant par la suite à l'idée qu'il a la carrure nécessaire pour devenir le président de l'union, d'autant qu'il appartient à la tribu la plus puissante. C'est pour cette raison que des membres de sa famille lui demandent de remplacer Shaykh Shakhbût.

Alors qu'au Maghreb, les États ont pris des mesures visant à limiter l'influence des chefs de tribus, ressentis comme concurrents aux nouveaux régimes, aux EAU, c'est le chef qui a créé l'État avec l'assentiment des tribus car tous ont compris qu'il fallait s'adapter pour ne pas disparaître. L'État, dans le monde arabo-musulman est, par essence, souple comme l'indique le sens du terme arabe « dawla ». D'ailleurs en 1971, il n'y a qu'un ensemble d'articles qui devaient être temporaires mais qui sont demeurés. Si des institutions ont été créées après l'indépendance et que leurs fonctions ont été explicitées, force est de constater qu'elles ne sont que peu nombreuses et ne permettent guère de parler d'État-nation car la nation n'est représentée que par les Émirats des différents Émirats. Nation et État existent mais ne se superposent pas car comme l'a montré Olivier Roy <sup>222</sup>: « *il y a en Islam, une société civile indifférente à l'État. Il n'y a pas de despotisme oriental.* ». Il s'agira toutefois d'essayer de

---

<sup>222</sup> Roy (Olivier), 1985, *L'échec de l'Islam politique*, Seuil, Esprit, Paris, 167 pages. Page 28 pour la présente citation.

mesurer dans quelle mesure cette assertion est encore valable au XXI<sup>ème</sup> à Dubaï en mesurant les transformations que la modernité a engendré sur la société et ses attentes.

D'autre part, la mondialisation n'a pas détribalisé l'État mais au contraire en a maintenu toute sa vigueur car à l'image de la mondialisation, la tribu est un système réticulaire. Grâce à la mondialisation, la tribu est sortie de la misère, connu une croissance exponentielle dont le chef tribal a su redistribuer les dividendes aux membres de son réseau. En retour, cette prospérité a conforté l'État et cimenté un peuple pour le faire devenir nation. C'est un État « néo-patrimonial » pour reprendre un concept de Schmul Eisenstadt dont l'origine remonte à Haller au XIX<sup>ème</sup> siècle et repris également par Weber.

Cet État est rendu pérenne grâce au « mulk » d'un homme providentiel, le chef de tribu qui relève de la 'asabiyya kubrâ. C'est un héros tribal faisant preuve de munâfara et incarnant la raison et la sagesse religieuse. Il est le « samîm » entouré de ses « hawâshi » car il est charismatique, courageux et porteur d'une vision capable de conduire un peuple en le fédérant autour d'un projet urbain qui agit comme catalyseur d'un mythe fondateur de la construction nationale. Mohammed al-Maktûm s'inscrit dans la lignée de Shaykh Zayed, héros créateur de l'État Émirien en 1971. Cette héroïsation relève de ce que Hegel et Hobbes décrivent comme étant les attributs du souverain, à la fois figure politique et mystique qui fait l'objet d'obéissance comme l'a montré Weber. Ce dernier dresse une typologie des formes de domination étatique. Force est de constater que l'État dubaïote englobe l'ensemble de cette typologie puisque l'État se traduit par une domination autoritaire prébureaucratique car d'origine tribale, patriarcale car mue par le Shaykh, féodale en raison de son système réticulaire et enfin charismatique car visionnaire. Toutes ces visions de la domination étatique fusionnent dans le mythe de la construction nationale qui pour les étrangers prend la forme d'une religion civique sur le modèle athénien du V<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ. La pensée nationaliste Émirienne compose avec les différentes 'asabiyyât même celles qui sont étrangères. On retrouve la triade khaldûnienne 'asabiyya/da'wa/mulk comme fondement d'un État résilient.

Ce peuple est constitué d'Émiriens mais également de 88% d'étrangers, acteurs et/ou observateurs de cette construction. L'État tribal a donc fondé pour ses étrangers une sorte de religion civique à la manière de l'antique Athènes de Périclès. Le Shaykh est le chef d'orchestre d'un travail symbolique semblable à une liturgie de communion. La nation est née à Dubaï et la flamme nationale est entretenue à la manière de ce que Renan décrit comme étant la réécriture permanente de son histoire : reconstruction de quartiers historiques, exposition universelle de 2020, bâtiments iconiques. C'est l'État tribal qui a permis de passer du patchwork tribal à la

nation en s'appuyant sur le nationalisme, sentiment célébré par la construction de la ville mondiale.

Cette construction rapide de la ville mondiale a été rendue possible par le télescopage des pouvoirs politique et économique qui montre que si le système de redistribution des richesses existe, il est tout de même phagocyter par un petit groupe de familles aristocratiques entourant le Shaykh. Ces derniers ont su diversifier leurs investissements dans des secteurs d'activités variés. Les EAU étant restés périphériques au foisonnement idéologique qui traverse le monde arabo-musulman à partir de la Nahda au XIX<sup>ème</sup> siècle a fondé un État vidé de toute idéologie et/ou débat politique pour instituer, surtout à Dubaï, le culte du capitalisme. En d'autres termes, l'État n'est qu'une construction humaine pour penser la prospérité économique et l'ériger en un modèle pérenne. L'État est mondain comme le définit Abdallah Laroui car il est fondé sur un régime d'accumulation tribale expliqué par Godelier. La ville est donc l'incarnation de ce pouvoir tribalo-libéral éminemment économique et autoritaire voire tyrannique. L'État exerce une violence qui transcende la violence légitime définie par Weber. Cette violence est également d'une certaine manière l'héritage du fonctionnement tribal fondé notamment sur les razzias et le rapport dominant/dominé. Le territoire urbain est un outil affichant les traces matérielles de la culture et du pouvoir qu'il célèbre et sur lequel la nation se cimente. Cette réécriture de l'histoire dans l'espace urbain est selon Renan l'essence de la nation. L'État tribalo-libéral a accouché de la nation en utilisant le territoire urbain comme étendard du nationalisme. Ainsi, la ville est devenue, pour reprendre une expression de Weber, « *le conservatoire d'une sociabilité* » fondée sur les complémentarités que traduit le cosmopolitisme. L'État est à l'origine du travail symbolique de la ville qui renforce sa légitimité à travers les cérémonies qui sont autant de mise en scène du pouvoir liturgique. Par ce biais, l'État devient « *le toit de la nation* ». Cependant, la permanence du système tribal demeure vivace dans le tissu urbain car le Shaykh encourage les Émiriens à ne pas se mélanger ce qui explique la ségrégation urbaine. En d'autres termes, comme l'a montré Raffestin, le pouvoir se projette dans l'espace urbain et le stigmatise.

Cette projection donne la prééminence à la capitale Abû Dhabî. Elle est un ensemble de système sémiques qui médiatisent les relations de pouvoir. La capitale est la représentation politique, la centralité. Elle incarne la stratégie nationale car toutes les institutions fédérales y sont implantées et toutes les décisions y sont prises sous la houlette du président et Émir d'Abû Dhabî. C'est aussi dans cette capitale que se concentrent les forces armées. L'espace et le temps

politique imposent leur structuration comme l'a montré Claude Raffestin en disant<sup>223</sup> : « *La capitale est donc souvent à l'origine d'une plus-value spatio-temporelle car elle mord sur l'espace social et le temps social des autres régions en imposant à ces dernières ses codes* ». Si économiquement, la centralité qu'incarne Abû Dhabî semble partielle en raison de l'audace dubaïote dans le domaine, il ne faut pas oublier que suite à la crise de 2008, c'est Abû Dhabî qui assure le sauvetage financier de Dubaï et finance la fin du Burj qui finalement prendra le nom de Burj Khalifa pour remercier l'Émir d'Abû Dhabî. Si en temps de prospérité Dubaï se fait remarquer par ses paillettes et ses strass laissant dans l'ombre la capitale, son audace lui coûte cher en temps de récession et menace ses fondations. Cette menace n'a pas la même ampleur à Abû Dhabî qui certes est un Émirat économiquement moins diversifié et moins audacieux mais qui possède l'essentiel du pétrole du pays, dispose de fonds considérables (comme mubadala) et ne s'est pas lancé dans des programmes qui risquent d'impacter son avenir. Dubaï est devenue une nodosité dans le réseau de pouvoir car ses ressources ont été exploitées, en l'occurrence le pétrole, et parce que la ville a su créer de nouveaux modes de production. C'est parce que Dubaï est devenue un territoire à enjeux qu'elle est aussi devenue un territoire du pouvoir tout en restant sous la coupe de sa capitale dans un État fédéral qui mime les rapports d'allégeance du système tribal.

Si l'État a avorté dans nombre de pays arabes c'est parce qu'il a copié le modèle occidental vanté par les intellectuels de la Nahda notamment. Or, ce n'est pas le cas aux Émirats Arabes Unis car le rapport à l'Occident est différent. Tout d'abord, la colonisation n'a pas été perçue comme un rapport dominant/dominé déstructurant le système politique et social. En effet, la présence britannique a permis d'apaiser les comportements belliqueux de tribus dominées par un empire ottoman déliquescents. Enfin, si les Émirats Arabes Unis semblent résister à l'épreuve du temps c'est parce que les Britanniques ont pacifié les rapports tribaux sans agir sur la structure politique et économique des territoires qui deviendront ensuite les Émirats. En effet, les Britanniques se sont inquiétés de la piraterie et ont souhaité protéger leurs seuls intérêts puisque la route terrestre qui passe à travers la Mésopotamie se prolonge par la route maritime à travers le Golfe rejoignant du même coup la fameuse route des Indes si chère aux Britanniques. La multiplication des sièges britanniques tout autour de la rive du Golfe ont témoigné de cet intérêt. Dès 1820, les navires britanniques surveillent et contrôlent la navigation

---

<sup>223</sup> Op. Cit. Page 179

au large des Émirats Arabes Unis actuels. Les accords exclusifs entre le Royaume-Uni et les principautés locales renforcent encore plus la sécurité et expliquent le changement d'appellation de côte des pirates à Côte de la Trêve ainsi que l'installation du premier représentant britannique à Dubaï ; le territoire Émirien rentre dans l'aire d'un large protectorat incluant Oman, Qatar et Bahraïn. C'est pour cela que lorsque Harold Wilson annonce en 1968 que les Britanniques vont se retirer de toutes les possessions situées à l'est du canal de Suez au Moyen-Orient pour confier le pouvoir aux tribus traditionnelles représentatives, ces dernières s'en inquiètent même car elles ne se sentent pas prêtes. Toutefois, elles ont déjà appris, grâce aux Britanniques, le vivre ensemble, fondement nécessaire à la constitution d'un État et d'une nation. Ajoutons que comme les futurs Émirats Arabes Unis n'avaient aucun ressentiment envers les Britanniques, ils n'ont jamais été dans le rejet total du système étatique occidental ni dans la quête d'une voie islamiste pour manifester leur opposition à un Occident dominant et asphyxiant. Enfin, les Émirats étant restés des territoires très périphériques aux différents califats qui se sont succédé à travers l'histoire n'ont pas nourri le fantasme d'un espace arabo-musulman unifié qui serait entré en conflit avec la constitution d'une nation arabe. En somme, l'idée de l'universalisation manquée du modèle weberien de l'État dont parle Jean-François Bayart n'est pas pertinente aux Émirats<sup>224</sup> : « *L'avortement de la revendication démocratique dans nombre de pays du Sud, la poussée de l'islamisme, la montée en puissance du nationalisme hindou, le déchaînement de la guerre identitaire dont les « opérations de purification ethnique » semblent être la conclusion logique. Il est tentant de voir dans ces phénomènes une confirmation supérieure de l'impossibilité de la greffe de l'État* ». L'échec de l'État importé dont parle Bertrand Badie<sup>225</sup> n'est pas pertinent non plus car il ne s'agit pas d'une importation in-extenso mais d'une influence partielle de l'État dans sa version occidentale sur les EAU qui n'en ont retenu que ce qui était compatible avec leurs traditions tribales et musulmanes et l'évolution de leur société ; c'est pour cette raison encore une fois que le terme de « dawla » ou d'État arabe résilient correspond mieux à cette réalité politique complexe.

Selon Locke et Rousseau, l'État repose sur un contrat. Or dans le monde arabe, il y a déjà un contrat : la tribu. Mais finalement ce contrat passé en décembre 1971 entre les différentes tribus qui forment ensuite les EAU n'est pas si différent puisque le contrat chez Rousseau comme dans la tribu est avant tout un contrat moral que chaque homme passe avec

---

<sup>224</sup> Bayart (Jean-François – sous la direction de), 1996, *La Greffe de l'État*, Karthala, Paris, 408 pages. Page 5 pour la présente citation.

<sup>225</sup> Badie (Bertrand), 1992, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 334 pages.



lui-même. Pour Montesquieu, quel que soit la forme du pouvoir, celui-ci est toujours organisé en fonction du même principe à savoir le règlement des conflits. Or, lorsque Zayed parvient à réunir les différents chefs de tribus c'est bien la preuve qu'il a réussi à transcender les différends entre eux. Quant à Hegel, il définit l'État comme la conséquence d'un processus évolutif d'institutionnalisation du pouvoir ; or, celle-ci est en cours depuis plusieurs années même si ces institutions sont aux mains des chefs tribaux. Le modèle politique Émirien a donc des visées communes à celles de l'État dans sa version occidentale même si les fondements restent tribaux et la mise en oeuvre aux mains des chefs tribaux également. Le seul bémol toutefois c'est qu'il semble qu'aujourd'hui on assiste à une progressive retribalisation de l'État avec sa privatisation. Ajoutons que les visions politiques radicalement différentes entre Abû Dhabi, qui suit à la trace Riyadh, et Dubaï qui s'oppose à la politique belliqueuse frein au business. Mais de leur échec, il faut espérer qu'ils aient tiré les leçons.

Enfin, si la Nahda désigne un phénomène de renaissance culturelle du monde arabo-musulman suite au choc que procure l'arrivée de Napoléon Bonaparte en Egypte et du constat de la supériorité occidentale dans tous les domaines, celle-ci ne s'est pas exprimée de la sorte dans les futurs Émirats Arabes Unis marqués par la prépondérance d'une culture bédouine orale et par l'analphabétisme. En somme, la notion d'État moderne ne fait pas l'objet d'une intellectualisation comme ailleurs au Mashreq. Il n'y a ni frustration coloniale ni intellectualisation de la transposition de l'État dans les futurs Émirats Arabes Unis, mais seulement pragmatisme. Le système politique monarchique et dynastique créé repose sur trois stratégies enchâssées, à savoir le tribalisme, la présence d'un chef charismatique faisant preuve d'une capacité de résilience avec la mise en place progressive d'institutions et enfin d'un chef qui a su soigner sa relation avec la société. En somme, plus qu'État au sens étymologique de « statu », aux Émirats le terme de « dawla » fait tout son sens. L'idéologie est absente. Seul le business fait idéologie à Dubaï. C'est plus par le bien-être des Émiriens que le pouvoir politique garantit sa stabilité que par l'injection de concepts occidentaux tels que la citoyenneté et la démocratie. En effet, avant même la création des EAU, Shaykh Zayed a fait du rapport avec la société un axe fondamental de son pouvoir contrairement aux autres États arabes vacillants aujourd'hui. Le modèle politique Émirien est donc atypique, stable, surtout aux regards des tourments vécus depuis 2011 dans le monde arabo-musulman, mais le défi politique demeure d'actualité. Le dawla n'intègre pas les étrangers car en le faisant il distillerait, entre de trop nombreux Émiriens, les avantages dont bénéficie sa population. Or, celle-ci vit grâce aux dépenses auxquelles seuls les étrangers font face.



# CHAPITRE I.2 : LE POUVOIR TRIBAL STRUCTURE PROGRESSIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN.

## Introduction – Chapitre I.2

L'idée que la culture urbaine est absente à Dubaï est largement répandue. La ville sortie du sable en quelques décennies, sans âme, fruit de la seule rente pétrolière est une représentation communément véhiculée. Or, c'est la ville qui a créé la cité-État. La fabrique de cette ville a sous-tendu la croissance économique, attiré une population cosmopolite et engendré la structuration d'une administration moderne et performante, bien que reposant sur des fondements tribaux. L'histoire urbaine, absente de l'historiographie concernant les pays du Golfe, est donc un champ de recherches quasiment vierge comme le fait remarquer Nelida Fuccaro dans l'introduction de son ouvrage intitulé *Histories of City and State in the Persian Gulf, Manama since 1800*<sup>226</sup> : « *It is peculiar that urban history has been conspicuously absent from the study of the Arab coast of the Persian Gulf in the nineteenth and twentieth centuries, peppered as that region is by a chain of city-states – or quasi urban societies in this region has featured only as a corollary to that of Tribes, British Empire and oil* ».

Dans le Golfe et particulièrement à Dubaï, la ville est devenue un instrument de l'élaboration et de la promotion de l'État. L'État, à travers la ville développe le sentiment nationaliste qui doit être fédérateur. La ville relève d'une téléologie légitimant la famille au pouvoir en l'inscrivant dans le temps long et en l'érigéant en un symbole du succès auquel il faut témoigner la plus grande loyauté.

Toutefois, le sociologue koweïtien Khaldoun Naqeeb perçoit la ville pétrolière comme la personnification de l'autoritarisme étatique, le ghetto d'un « *decrepit lumpenproletariat* »<sup>227</sup>.

---

<sup>226</sup> Fuccaro (Nelida), 2009, *histories of City and State in the Persian Gulf, Manama since 1800*, Cambridge university Press, Cambridge, 257 pages. Page 1 pour la présente citation.

<sup>227</sup> Al-Naqeeb (Khaldun), 1990, *Society and State in the Gulf and Arab Peninsula: a different perspective*, London and New York Routledge, London and New York, 206 pages. Page 91 pour la présente citation.

La remarquable longévité de l'empire britannique informel pendant 150 ans a permis à la ville et aux élites tribales de se maintenir dans la société pré-pétrolière et de s'affirmer comme les leaders naturels au pouvoir. Dans un second temps, avec la manne pétrolière et le soutien continu des Britanniques, la famille des al-Maktûm Dubaï n'a eu qu'à moderniser son statut de leader pour demeurer au pouvoir. Cette modernisation du pouvoir va de pair avec une centralisation accrue également. La ville devient alors le symbole d'une identité. Au cœur de la ville, le port joue un rôle décisif car dans un environnement hostile qui n'offre guère de ressources et qui était situé sur les franges de l'empire britannique, le contrôle de points commerciaux clés permet au groupe tribal dominant d'accumuler des revenus et d'établir des administrations très centralisées.

Pour traiter de cette fabrique de la ville, il faut revenir sur la notion d'espace, de territoire et de système territorial en s'appuyant notamment sur les apports de la géographie politique de Raffestin qui montre comment le pouvoir se projette sur le territoire. Il rappelle entre-autre que les termes « espace » et « territoire » ne sont pas synonymes. L'espace est en position d'antériorité par rapport au territoire. Le territoire est généré à partir de l'espace et est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme). En s'appropriant concrètement ou abstraitement, par la représentation, un espace, l'acteur « territorialise » l'espace. Lefebvre exprime aussi ce mécanisme de passage<sup>228</sup> : « *La production d'un espace, le territoire national, espace physique, balisé, modifié, transformé par les réseaux, circuits et flux qui s'y installent : routes, canaux, chemins de fer, circuits commerciaux et bancaires autoroutes et routes aériennes, etc* ». Le territoire, dans cette perspective, est un espace dans lequel on a projeté du travail, soit de l'énergie et de l'information et qui révèle des relations toutes marquées par le pouvoir comme le dit Raffestin<sup>229</sup> : « *L'espace est la « prison originelle », le territoire est la « prison que les hommes se donnent* » ». L'espace est donc préexistant à toute action. Il est produit à partir de l'espace. Tout projet qui s'exprime dans l'espace le territorialise par une représentation qui révèle l'image souhaitée d'un territoire, d'un lieu de relations. L'analyse sémique et l'importance de la pensée saussurienne jouent un rôle déterminant dans la géographie politique car toute représentation prend un sens par rapport à la vision du pouvoir comme l'a analysé également Wittgenstein : « *the limits of my language means the limits of my world* ». La représentation est une sorte de mise en scène d'un spectacle qui exprime l'emprise du pouvoir comme le dit

---

<sup>228</sup> Lefebvre (Henri), 1978, *De l'État 4. Les contradictions de l'État moderne*, UGE, Paris, 467 pages. Page 259 pour la présente citation.

<sup>229</sup> Op. Cit. Page 142.

Raffestin <sup>230</sup>: « *L'image ou le modèle, c'est-à-dire toute construction de la réalité, est un instrument de pouvoir et ce depuis les origines de l'homme (...) Nous avons même fait de l'image un « objet » en soi et nous avons pris l'habitude avec le temps d'agir plus sur les images, les simulacres des objets, que sur les objets eux-mêmes* ». L'État délimite le territoire de son action en contrôlant sa ville et ses points nodaux ainsi que ses infrastructures selon une axiomatique. A partir d'une représentation, les acteurs vont procéder à la partition des surfaces, à l'implantation de nœuds, à la construction de réseaux. Toute pratique spatiale s'exprimant par des actions et des comportements provoque une production territoriale qui fait intervenir maillage, nœud et réseau. Les systèmes de maillage, de nœuds et de réseaux organisés hiérarchiquement permettent d'assurer le contrôle sur ce qui peut être distribué, alloué et /ou possédé. Cela permet de réaliser l'intégration et la cohésion du territoire à des dynamiques économiques et politiques notamment. En somme, comme le note Claude Raffestin<sup>231</sup> : « *Les images territoriales révèlent les rapports de production et par conséquent les relations de pouvoir, et c'est en les décryptant qu'on parvient à la structure profonde* ». Il existe un maillage voulu qui est celui qui tente d'optimiser le champ opératoire du groupe, tandis que le maillage subi est celui qui tente de maximiser le contrôle sur le groupe. Le maillage est toujours une grille du pouvoir. Le maillage c'est l'aire d'exercice des pouvoirs ou l'aire de capacité des pouvoirs. Tout réseau est une image du pouvoir ou plus exactement du pouvoir du ou des acteurs dominants. Le réseau connote une idéologie de l'organisation. Le système territorial est produit et moyen de production.

C'est par le truchement d'un système sémique que l'acteur construit ses intentions sur le territoire et fonde une territorialité ou système territorial. Pour réaliser ses intentions, ou mettre ses actions en pratique, l'État s'est doté d'un outil urbanistique et a su trouver pour aménager son territoire un support : le port destiné à exporter l'or noir et à organiser les activités économiques d'une ville en marche.

Comment la fonction portuaire dubaïote est-elle à l'origine de la fabrique de la ville et l'établissement d'un pouvoir à la fois tribal et moderne ?

---

<sup>230</sup>Id. Page 143.

<sup>231</sup>Ibid. Page 148.

## **SECTION I.2.A : PLANIFICATION URBAINE COROLLAIRE DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

### **Introduction – section I.2.A**

L'arrivée de la manne pétrolière explique la nécessité de la mise en place d'une planification urbaine capable d'orchestrer le développement économique de Dubaï. Le pouvoir à partir du projet d'agrandissement des infrastructures portuaires construit alors un système territorial résilient. Cette notion de territorialité a été définie dès les années 1920 par H.E. Howard en lien avec la notion de territoire animal et a été reprise par beaucoup d'auteurs dont John B. Calhoun, Karl Von Frisch, H. Hediger et Konrad Lorenz. Pour Soja<sup>232</sup> le système territorial est un modèle de relations spatiales déterminées par des inclusions ou des exclusions. L'élément essentiel est la relation à l'altérité. La relation est conçue comme un processus d'échange et/ou de commerce. La territorialité apparaît comme constituée de relations médiatisées, symétriques ou dissymétriques avec l'extériorité. La territorialité s'inscrit dans le cadre de la production, de l'échange et de la consommation des choses. Elle est donc connectée à la dimension économique du pouvoir et du territoire, fondation de la fabrique de la ville de Dubaï.

C'est ce système territorial qu'il me faut étudier pour comprendre comment le pouvoir politique s'inscrit dans l'espace urbain dubaïote et comment ce pouvoir redessine le territoire car comme le dit Raffestin<sup>233</sup> : « *La représentation est un travail de Sisyphe à recommencer sans cesse. Imaginer une représentation stable c'est imaginer l'immobilité, donc la mort ou l'entropisation de l'acteur* ». Or, l'Émir de Dubaï a bien compris que pour maintenir les forces vives du pays et l'intérêt pour Dubaï, il fallait que la ville se réinvente. Plus la ville se réinvente plus le pouvoir de l'Émir s'accroît.

---

<sup>232</sup> Soja (Edward William), 1971, *The Political Organization of Space*, Association of American Geographers, Washington DC, 54 pages.

<sup>233</sup> Op. Cit. Page 145.

# **1. Les transformations économiques dubaïotes expliquent les mutations du port, la croissance urbaine et l'affirmation du pouvoir.**

## **1.1. L'appropriation de l'espace par l'Émir : propédeutique à la construction d'un système territorial fondé sur les échanges.**

La première description qui est faite de Dubaï date de 1822 même si le fort Al-Fahidî date quant à lui de 1799. À cette époque-là le lieutenant Cognan affirme que la population n'excède pas les 1200 âmes appartenant à la tribu des Bani Yas ayant fait sécession avec la tribu d'Abû Dhabî. La famille al-Maktûm prend le pouvoir en 1833 sous l'impulsion de Maktûm Bin Butti Bin Soheil Al-Falasi. A cette époque la vie est rythmée par la pêche ainsi que par la pêche perlière. Les chefs de cet exode, Ubaid Bin Said et Maktûm bin Buti se partagent le pouvoir jusqu'à la mort du premier en 1836. Maktûm bin Buti règne jusqu'à sa mort en 1852 et fonde la dynastie des al-Maktûm de Dubaï. Les relations sont souvent conflictuelles avec Abû Dhabî et son voisin de Sharjah ; c'est probablement pour cela que la famille Al-Maktûm entretient de bonnes relations avec les Britanniques pour obtenir leur protection.

Comme beaucoup de ports du Golfe, Dubaï dispose d'une crique ou Creek mais qui a l'avantage d'être plus profonde qu'ailleurs. Elle constitue un site d'abri tout en permettant également aux bateaux de communiquer avec la haute mer. Toutefois, le port de Dubaï est souvent ensablé en raison de courants marins parallèles à la côte. A l'origine, le village de pêcheurs des Bani Yas est situé sur la rive ouest dans le quartier de Shindagha et comprend probablement 250 maisons peuplées uniquement d'Arabes. Mais la ville commerçante se développe ensuite plus à l'intérieur des terres près du fort Al-Fahidî, là où les bateaux peuvent plus facilement décharger leurs marchandises. Les Indiens y sont présents depuis les années 1820 suite à un accord passé entre le gouvernement de Dubaï et de Bombay. La communauté indienne composée de Khodja et d'Hindou, était consignée près du fort et de la mosquée. Il y avait d'après Frauke Heard Bey<sup>234</sup> environ 100 maisons et 50 échoppes.

La morphologie urbaine à cette époque est fondée sur quelques principes traditionnels utilisés depuis des millénaires y compris dans les oasis. Ainsi, les objectifs de construction que s'assigne la ville arabe sont l'adaptation au climat afin de se protéger des tempêtes de sable et

---

<sup>234</sup> Heard-Bey (Frauke), 1999, *Les Émirats Arabes Unis*, Karthala, 483 pages.

de la chaleur notamment à l'aide de rues étroites et labyrinthiques, respecter l'intimité familiale et pratiquer la ségrégation ethnico-religieuse. Cette dernière est amendée avec l'apparition de la ville pétrolière et l'arrivée massive d'étrangers. Elle est remplacée par une ségrégation économique et isole les familles Émiriennes des familles étrangères.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, Dubaï est affectée par deux désastres majeurs. Tout d'abord en 1841 une épidémie de variole décime le quartier de Bur Dubaï et la population tente de fuir en passant de l'autre côté de la Creek à savoir dans le fameux quartier de Deira. Elle y construit des maisons et des commerces dont l'étendue devient bientôt plus importante qu'à Bur Dubaï. Toutefois, en 1884, Deira est dévasté à son tour par un grave incendie.

C'est le petit-fils de Maktûm bin Butti bin Soheil Al-Falasi, Shaykh Maktûm bin Hasher bin Maktûm, qui prend le pouvoir en 1894. Il est considéré comme étant celui qui fait de Dubaï un centre de commerce du Golfe arabo-persique en abolissant les taxes sur les importations afin d'encourager l'installation de marchands. Déjà à l'époque le cosmopolitisme de la ville ainsi que l'absence d'impôts constituent un climat favorable pour les affaires et le coup d'envoi de l'urbanisation. En effet, en Iran, le pouvoir shi'ïte, très conservateur en matière de religion, a introduit en 1902 l'impôt. C'est ainsi que le quartier de Bur Dubaï qui ne connaissait que de bien modestes maisons de arech<sup>235</sup> sans aucune commodité et qui avait le défaut de ne pas être ignifuge, se voit transformé par la construction de maisons en terre avec tour à vent importées de Bastak par les commerçants iraniens qui s'installent à Dubaï.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, Dubaï est un port relativement prospère comportant notamment 350 boutiques du côté de Deira. On trouve des Persans et des Baloutches. Vers 1910, la population de Dubaï est la plus cosmopolite de la région et parmi les Arabes, les Bani Yas sont tout juste majoritaires avec 440 maisons. Sont implantés également des Baraïnis, des Koweïtis des Soudanais et d'autres tribus arabes. Le commerce de la perle est l'activité principale. Le fait que le Shaykh exempte de taxes les bateaux et les hommes permet à la communauté de mieux vivre et encourage les entrepreneurs de l'industrie perlière à s'y implanter. Le trafic augmente du même coup à Dubaï qui devient un centre du commerce avec l'Inde puisqu'une ligne maritime hebdomadaire est ouverte dès 1904 faisant de Dubaï un centre pour réacheminer les marchandises vers l'oasis de Buraïmi et en réexporter d'autres en direction de la Perse. En 1920, les marchands de Perse font venir leur famille en acceptant la proposition de Shaykh Said bin Maktûm. Cela crée de nouveaux besoins capables de doper l'économie et de transformer le paysage urbain en introduisant des éléments architecturaux iraniens.

---

<sup>235</sup> Arrech : il s'agit de palmier permettant de réaliser des toits mais également des murs de maisons traditionnelles Émiriennes.



Figure

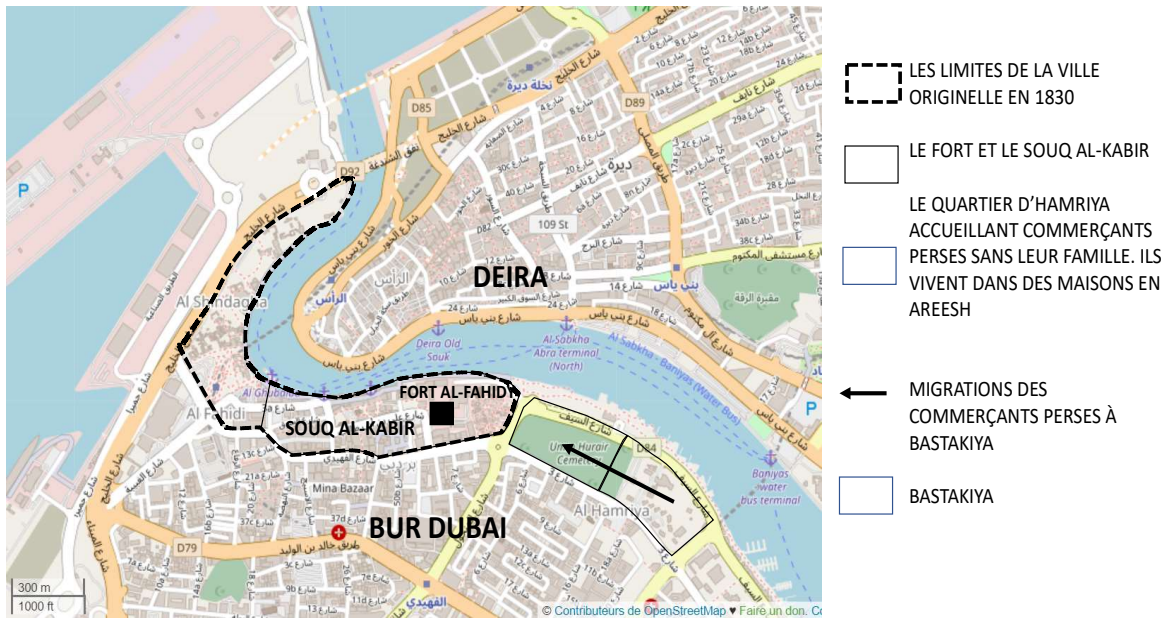


Figure 20 : Naissance de Bastakiya

### Figure 20 : Naissance de Bastakiya

Si l'Émir à cette époque essaie de régler les différends entre commerçants, c'est dans l'aménagement qu'il a son premier rôle. En effet, C'est sous l'autorité de Shaykh Said bin Maktûm que sont construits deux pontons en bois, l'un sur la rive ouest et l'autre sur la rive afin de faciliter l'accostage des bateaux. Il fait construire aussi des postes de guet pour collecter les droits de douane au niveau de Shindagah et ailleurs dans la Creek par l'intermédiaire d'un marchand. Le Shaykh demande aussi à Gray Mackenzie & Co de marquer l'entrée de la Creek par des bouées. La pêche et la pêche perlière sont des activités économiques importantes et le restent jusqu'aux années 30, mais dès la première moitié du XXème siècle, Dubaï se lance aussi dans le commerce de réexportation.

Mais pour parvenir à ses fins, l'Émir met la main sur l'ensemble des terres et accroît du même coup ses prérogatives. Effectivement, à l'origine la terre non bâtie n'était pas la propriété d'un seul individu mais pouvait être utilisée par les membres de la tribu. La règle change à cette époque en s'appuyant sur la tradition tribale qui donnait le droit à l'Émir d'arbitrer les litiges concernant la terre et la capacité à distribuer celle-ci à sa convenance. Cette appropriation de la terre permet à l'Émir de mener comme bon lui semble sa politique urbaine. Par cet acte, il commence à établir son système territorial et a opéré un quadrillage de son pouvoir. Il se fixe

une limite au Doubaï historique de Deira et Bur Dubaï englobant le port. Ce quadrillage manifeste des modes de production. Cette limite cristallisée devient un territoire idéologique puisqu'elle rend compte des rapports de pouvoir ou plus clairement de l'aire dans laquelle la vision de l'Émir va se manifester. Raffestin insiste sur l'importance de ce quadrillage du pouvoir qui est intimement lié avec l'émergence notamment d'une politique d'aménagement du territoire<sup>236</sup> : « *Tout quadrillage est simultanément l'expression d'une projection sociale résultant des rapports de production qui se nouent dans les modes de production et le champ idéologique présent dans toute relation. En tant que tel, les limites apparaissent comme une information structurant le territoire* ». Le mode sémique correspond alors au mode de production. Le système sémique change radicalement lorsque l'Émir prend la décision d'aménager le territoire dubaïote pour l'insérer de plain-pied dans l'économie. Ce dispositif sémique change à l'échelle de Dubaï mais aussi à l'échelle du monde car le pouvoir cherche alors à communiquer son projet sous une forme idéologique qui va se perfectionner progressivement et parallèlement à l'ampleur que prend l'aménagement du territoire. L'Émir a choisi un maillage qui coïncidait avec son projet. Il est vrai que si l'Émir a pu se distinguer de ses aïeux c'est en raison d'une conjoncture économique favorable pour Dubaï mais parce que ce maillage était plus facile à mettre en œuvre dans une ville quasi créée ex-nihilo ou tout du moins sur un territoire très peu urbanisé.

## **1.2. Le port : une étape décisive dans le renforcement du Pouvoir.**

Les infrastructures sont vues comme une propédeutique permettant de créer des emplois, de développer la ville et le commerce en attendant que le pétrole soit découvert. Ainsi Frauke Heard-Bey<sup>237</sup> évoque la réalisation d'une étude de dragage de la Creek en 1954 par l'entreprise britannique de Sir William Holcrow and Partners, basée au Koweït. Ce n'est qu'en émettant des « bons à la crique » achetés par les marchands à la demande du Shaykh, que l'étude est financée. C'est grâce au soutien britannique que Dubaï obtient un prêt pour la réalisation des travaux par une entreprise autrichienne Overseas Ast Ltd entre la fin de l'année 1958 et juin 1959. Shaykh Saïd bin Maktûm meurt en 1958 et ne voit pas ses réalisations. Mais il a compris que pour renforcer son pouvoir, il devait s'appuyer sur le colonisateur britannique qui pouvait lui apporter une caution morale à l'échelle de la Côte de la Trêve et sur la scène internationale mais aussi lui apporter les compétences si lacunaires dans cette région dominée par

---

<sup>236</sup> Op. Cit. Page 157.

<sup>237</sup> Id. Page 285.

l'analphabétisme. D'ailleurs, son fils Rashîd qui lui succède, prolonge cette vision en faisant construire une piste d'atterrissage entre 1959 et 1961 qui est agrandie entre décembre 1963 et juin 1965. Il réalise aussi la construction d'un pont permettant de relier les deux rives de la Creek. Celui-ci est inauguré dès décembre 1963, à peine un an après le début des travaux.

Dubaï représente un exemple typique des villes du Golfe dont la population provenait de l'intérieur des terres. Son développement a été sous-tendu par le commerce de la perle. A cela s'ajoute une situation de carrefour intéressante. Même avec la faiblesse de ses ressources la ville a mieux réussi à s'imposer que ses voisines. Comme Dubaï manquait de ressources elle a dû se réinventer sans cesse pour s'imposer : pêche, culture des dattes, activités d'entrepôt, contournement des réglementations douanières, contrebande, développement des sociétés de service, pétrole et transport du pétrole depuis 1969. La décennie des années 50 est charnière pour Dubaï car elle constitue un point de rupture avec également des continuités entre l'ordre ancien et la transition qui intègre progressivement des éléments exogènes. Dans les années 1950, la population s'établit à environ 20000 personnes. La baisse est probablement due à l'impact de la Seconde Guerre Mondiale. Les changements nécessitent que le Pouvoir mette au point un outil capable de gérer l'urbanisation et d'optimiser le développement économique.

## **2- Les premiers pas vers la planification urbaine pour appuyer le développement économique de Dubaï.**

### **2.1. Construire un pouvoir économique en se nourrissant de l'expertise britannique<sup>238</sup>.**

L'origine de la municipalité de Dubaï remonte à 1954. A cette époque sept employés avaient pour mission de nettoyer la ville. En 1956, une force de police est créée montrant la volonté de Dubaï de devenir un État structuré et moderne mais aussi pour répondre aux enjeux d'une population de plus en plus importante, diversifiée en raison du développement des activités économiques de plus en plus attractives. Avec l'augmentation du nombre d'immigrés étrangers venus avec leur famille, les attentes en termes de soin, de confort augmentent et font progresser la structure administrative de Dubaï.

---

<sup>238</sup> Pour la planification urbaine voir annex 5.

Le premier décret établissant la municipalité date du 28 février 1957. C'est Shaykh Rashîd qui après la mort de son père Shaykh Saïd bin Maktûm en 1958 crée un nouveau conseil municipal grâce à un fonctionnaire qualifié recruté au Soudan. A cette époque, elle comprend un conseil municipal de 23 membres désignés par d'anciens dignitaires du commerce. Les pouvoirs du conseil municipal sont restreints et se cantonnent notamment à la santé, à la construction et à l'embellissement de la ville en proposant des projets au gouvernement. En 1958, la municipalité se dote d'une force de police sous le commandement d'un officier britannique, cela jusqu'en 1975, alors qu'avant cette tâche était confiée aux gardes de l'Émir. Cela permet à cette police de se former à partir de l'expertise britannique avant d'être pleinement autonome.

Depuis les années 1950, il incombe à la municipalité de Dubaï de préparer les plans d'urbanisation en suivant la vision et les instructions des Shaykhs. Toutefois, quand est créée en 1954 l'Agence politique, émanation de la volonté des Britanniques d'accroître sa représentation dans les États de la Trêve, un plan quinquennal doté d'un budget de 450000 livres est établi. Et jusqu'en 1965, c'est ce même agent politique de Dubaï qui est responsable de la planification et du suivi des projets de développement. L'Émir prend progressivement modèle sur l'aménagement du territoire à la mode britannique pour asseoir son pouvoir et progressivement se substituer à la puissance coloniale.

Dans un premier temps, la nécessité d'élargir les rues et de planifier le développement de la ville entraîna l'engagement d'un bureau d'architectes britanniques, John Harris, pour établir le premier plan d'urbanisme de Dubaï en 1959, même si les préoccupations essentiellement demeuraient l'aménagement du port, avec son dragage, et la construction d'entrepôts. En sont en charge à cette époque le comité du port de Dubaï composé par les principaux marchands, les directeurs de banques, des représentants des bureaux de consultants, de Gray Mackenzie & Co et l'agent politique britannique. Comme la plupart des autres projets était en lien avec le développement de Dubaï le comité jouait aussi le rôle de coordonnateur et devient même le comité consultatif de l'Émir. Ce dernier associe donc dès l'origine les forces économiques vives Émiriennes à la fabrique de la ville afin qu'elles se l'approprient, qu'elles épaulent leur Émir en se formant auprès des Britanniques. En faisant appel à des entreprises occidentales de planification de la ville, Dubaï en adopte également les caractéristiques.

Puis entre 1959 et 1961, un système nouveau est créé qui confie à des entreprises privées la plupart des services municipaux, ce qui est un élément caractéristique de Dubaï par rapport aux autres pays du Golfe. Cette étape est essentielle car elle renforce la prise de contrôle de la tribu sur les fonctions économiques en reconfigurant les 'asabiyyât. Ainsi, Dubaï Electricity

CO qui naît en 1961, appartient dès sa création au Shaykh ainsi qu'à des marchands qui en président le conseil d'administration. Le Shaykh crée des sociétés privées mais en est systématiquement l'actionnaire majoritaire. Ce système domine toujours aujourd'hui. Les entreprises sont privées et publiques à la fois. Il place à leur tête des membres de sa famille ou des personnalités issues du premier cercle l'entourant afin de contrôler ces entreprises et l'extension urbaine de Dubaï. C'est un moyen d'anticiper l'après-colonisation en posant progressivement des jalons sans pour autant s'opposer aux Britanniques capables d'apporter une précieuse expertise.

En 1961, Shaykh Rashîd bin Saïd Al-Maktûm révoque le précédent décret sur la municipalité et promulgue un nouveau décret établissant une municipalité dotée dorénavant de ses propres caractéristiques, indépendante moralement et étendant ses pouvoirs sur l'ensemble de l'Émirat ; le quadrillage de l'espace à transformer en territoire change d'échelle et renforce encore le Pouvoir au sens géographique mais aussi administratif. En effet, la municipalité comprend dorénavant trois départements et emploie 40 cadres et 120 travailleurs au budget de 300000 roupies dont 40000 provenaient de subventions et 260000 des revenus fiscaux comme l'explique Frauke Heard Bey. A cette époque, la municipalité a la main sur le conseil municipal ainsi que l'ensemble du corps administratif qui exécute les lois et les directives. En somme, la municipalité est le fer de lance de la politique urbaine et économique de l'Émir : toutes les décisions relèvent de la fabrique de la ville.

Pour accompagner la croissance économique, de nouvelles institutions sont créées notamment pour la gestion des terres qui appartiennent d'ailleurs au Shaykh. Ainsi, des terrains sont vendus en bordure de Creek et d'autres créés ex-nihilo sont vendus également. Cela est géré à partir de 1959 par une administration foncière. Frauke Heard Bey déclare dans son livre<sup>239</sup> : *« Il n'y a pas de règlements écrits régissant la possession de la terre à Dubaï, mais le schéma reconnu est le suivant : en dehors des zones urbanisées, la terre appartient à l'Émir. Certaines enclaves dans la ville lui appartiennent également, ainsi qu'à sa famille. Le reste de la ville est partagé entre ceux qui ont acheté leur terrain ou l'ont reçu en cadeau de l'Émir (...) L'essentiel des terres appartenant à l'Émir est géré comme un bien de l'État. Une partie est attribuée à des réalisations publiques telles que routes, jardins publics ou écoles. Les fonds dont l'Émir disposait à la suite de ventes ou de locations de terres étaient utilisés pour financer des projets d'ordre public qui n'étaient pas soumis à une autorisation administrative formelle »*. La mainmise sur la terre fait fusionner le pouvoir politique et économique. Elle fait

---

<sup>239</sup> Heard-Bey (Frauke), 1999, *Les Émirats Arabes Unis*, Karthala, Paris, 494 pages. Pages 289-290 pour la présente citation.

apparaître également l'Émir comme un conquérant car son Pouvoir s'exerce toujours sur un ensemble plus vaste. Cette mainmise n'est pas perçue comme un larcin car elle relève d'une prérogative tribale ancestrale.

D'autre part, une nouvelle étape est franchie dans la légitimation progressive du Pouvoir des al-Maktûm lorsque les Britanniques fixent en 1965 le siège du Bureau pour le développement du Conseil des États de la Trêve à Dubaï, donnant ainsi une prééminence à la cité-État naissante. S'y installent des experts de tous types mais aussi des techniciens et des médecins... Les projets proposés par ce bureau sont ensuite examinés dans le majlis. C'est dans ce contexte que la santé s'améliore avec l'ouverture de l'hôpital Maktûm comprenant 38 lits. Il est géré et financé par tous les Émirats et les Britanniques. A cela s'ajoute une campagne de vaccinations lancée par le gouvernement de Dubaï en lien avec l'OMS. La municipalité améliore aussi la collecte des ordures et fixe des normes quant à la conservation des aliments et du fonctionnement de l'abattoir. En 1970, c'est toujours le Britannique John Harris qui définit le second plan d'urbanisation<sup>240</sup>. Comme le note Florian Wiedmann<sup>241</sup> ce master plan appelé Dubaï Development Plan comprend la réalisation du tunnel de Shindagha qui passe sous la Creek, la réalisation de deux autres ponts pour connecter Deira et Bur Dubaï ainsi que des espaces le long de la côte dédiés à la création de logements et enfin des infrastructures dont Port Rashîd et l'extension du plan en damier.

---

<sup>240</sup> Government of Dubaï and Dubaï Municipality, *Dubaï 2020 Urban Masterplan, A Smart Approach to Sustainable & Competent Urban Planning for 2020*, page 49.

<sup>241</sup> Wiedmann (Florian), 2012, *Post-oil urbanism in the Gulf. New Evolutions in Governance and the Impact on Urban Morphologies*, Südwestdeutscher Verlag Für Hochschulschriften, Sarrebruck, 299 pages.

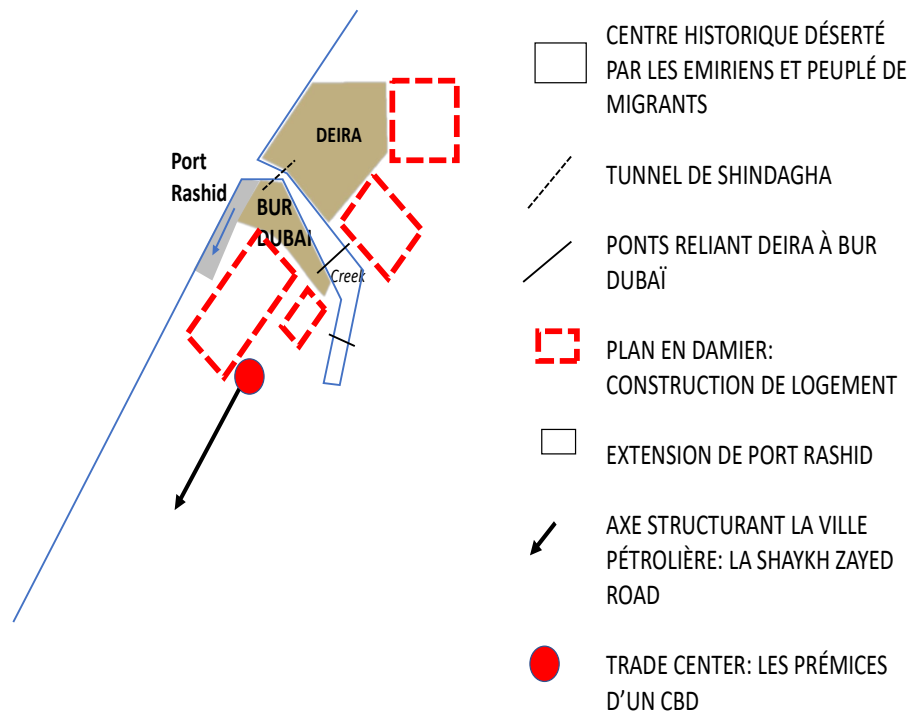


Figure 21 : Dubai Development Plan de John Harris en 1970

Figure 21 : Dubai Development Plan de John Harris en 1970

## 2.2. L'étalement urbain : expression d'un État rentier dont l'emprise territoriale s'affirme.

Avec le second plan d'urbanisme, la structure morphologique de la ville est profondément affectée traduisant du même coup l'emprise croissante de l'Émir sur le territoire tant politiquement, qu'économiquement. Délaissant les quartiers historiques, les Émiriens s'installent dans un premier temps dans des villas cubiques et confortables, comprenant un étage et étant situées en périphérie de la ville. Cela est possible grâce à l'introduction de l'automobile et à la construction de grands axes de communication qui se substituent aux routes traditionnellement labyrinthiques. Ce sont les migrants qui dorénavant occupent les quartiers historiques. Quant au CBD et centres commerciaux qui se construisent progressivement, ils s'installent le long des grands axes de communication comme Shaykh Zayed Road afin d'en faciliter l'accès. Le Trade Center est le premier bâtiment iconique de Shaykh Zayed Road en 1979. Il est avec ses 39 étages le CBD à lui seul. La ville pétrolière est née et s'impose avec ses caractéristiques architecturales, son plan en damier, la marée d'habitations individuelle, la fin

de la ville compacte et la domination de l'étalement urbain. Cette ville pétrolière construite sans prendre en considération les spécificités du milieu naturel est par essence anti-écologique et le paradis de l'automobile.

Force est de constater que les mutations socio-économiques sont à l'origine de cette transformation de la morphologie urbaine. Si le pétrole a enrichi la population locale, celle-ci est devenue une actrice de la fabrique de la ville tout comme l'Émir. En effet, en créant la ville, l'Émir conduit progressivement une politique qui permet d'unifier la population en transcendant la distinction entre nomades et sédentaires de la structure tribale. La différence s'effectue dorénavant selon un paradigme vertical opposant locaux et étrangers. Naît alors au sein de la société Émirienne l'individualisme. Si les membres de la société bénéficient tous de terres et d'un accès au système public éducatif, ils peuvent toutefois se distinguer par leur réussite économique. Cette stratégie est un des leviers de la fabrique de la ville car l'implication des familles de la tribu dans l'économie conditionne la fabrique urbaine.

En 1980, un nouveau décret est promulgué déclarant que dorénavant le conseil municipal compterait 32 membres désignés par le Shaykh, également à la tête de la municipalité de Dubaï.

Parallèlement à la croissance de l'Émirat, la municipalité a connu une explosion de ses effectifs portés à 11000 employés travaillant dans 36 départements différents appartenant à 6 secteurs distincts, à savoir :

- le secteur de la communication
- Le secteur de l'aide aux entreprises.
- le secteur de l'aide en général
- Le secteur de l'environnement de la santé et du contrôle de la sécurité.
- Le secteur de l'ingénierie et de la planification.

La municipalité est vue comme la plus importante institution gouvernementale en termes de services et d'exécution de projets. Elle guide la croissance de l'Émirat.

La vision de la municipalité ainsi que sa mission consistent à créer la ville du bonheur<sup>242</sup> dans laquelle le développement se doit officiellement d'être durable. La ville doit donc viser l'excellence. Afin d'atteindre ces objectifs, la municipalité prône la responsabilisation de tous ses partenaires économiques, administratifs et sociaux, la compétitivité pour atteindre un rôle de premier plan, la collaboration, la créativité, la transparence et le bonheur. Cette ville est dite smart city. Le président actuel de la municipalité de Dubaï est Shaykh Hamdan bin Rashîd al-

---

<sup>242</sup> La ville du bonheur est gérée par la municipalité mais est connectée au ministère du bonheur créé à cette fin.



Maktûm<sup>243</sup> qui est aussi vice-président de Dubaï et ministre des finances. Quant au directeur général de la municipalité de Dubaï c'est l'ingénieur Hussain Nasser Lootah<sup>244</sup> depuis le 2 février 2006. Son rôle est de gérer le corps civique avec l'aide d'un groupe de 6 assistants. Cette équipe est à la tête de 32 départements, quatre d'entre eux sont gérés directement par Hussain Nasser Lootah.

La municipalité est véritablement l'instrument principal du pouvoir tribal grâce auquel le Shaykh met en œuvre sa ville mondiale. Elle est aussi l'outil de la construction d'une puissance de plus en plus multiforme. Les prérogatives de la municipalité sont à cette fin nombreuses comme le traduit l'organigramme ci-dessous :

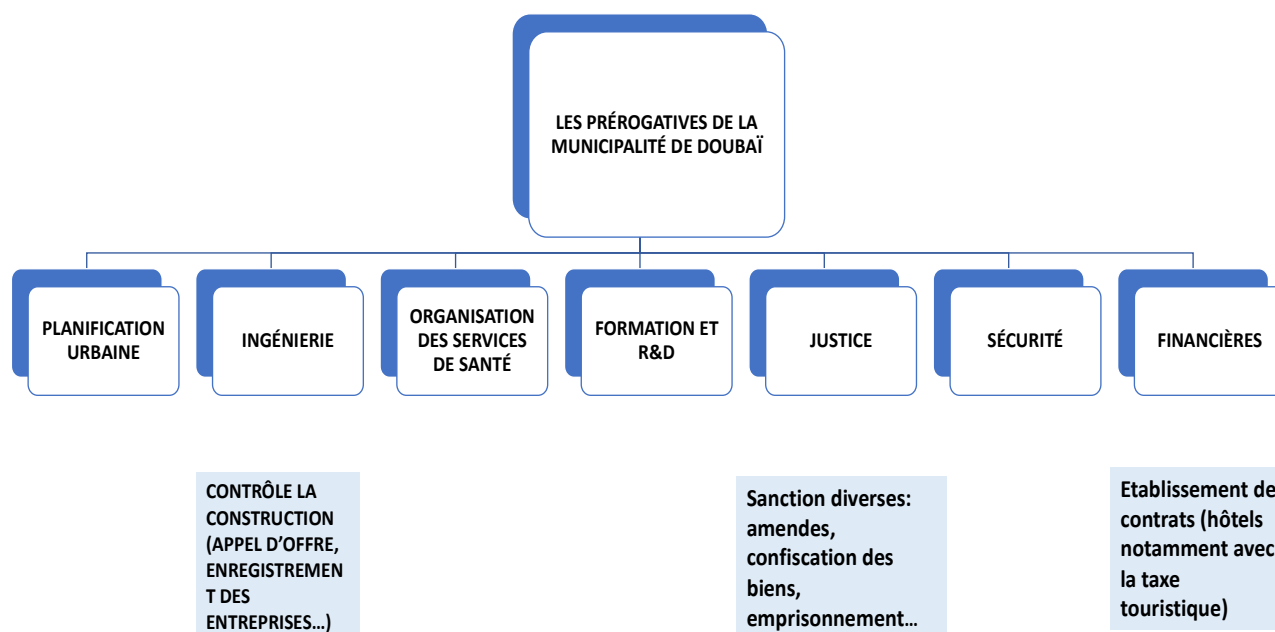


Figure 22 : Les fonctions de la municipalité de Dubaï

Figure 22 : Les fonctions de la municipalité de Dubaï

<sup>243</sup> Il est né le 25 décembre 1947. Il a été au Royaume-Uni l'anglais et les sciences urbaines à Cambridge. Il est à la tête de la municipalité de Dubaï depuis le milieu des années 60, suite à l'obtention de son diplôme. Il a par ailleurs de nombreuses fonctions liées à l'économie et au marché du travail comme la caisse fédérale des pensions, DEWA, les affaires islamiques et le département des activités de charité, la présidence honorifique du centre des études arabes et islamiques de Cambera à l'université nationale australienne, DMA, Dubal, Dugas, Dubaï World Trade centre, ENOC, EPPCO, Oilfields supply centre limited, le centre d'informations, Al-Nasr Leisure land, al-Maktoum Charity foundation.

<sup>244</sup> Hussain Nasser Lootah a succédé à Qassim Sultan en poste de 1985 à 2006 qui lui-même avait succédé à Kamal Hamza en poste de 1961 à 1985, précédé de Ali Al-Bustani de 1957 à 1961, précédé de Abdullah bin Jumaan en poste de 1954 à 1957.

Parallèlement, à cette nouvelle étape de la structuration de la municipalité de Dubaï est lancée, au milieu des années 80, une nouvelle planification urbaine, The Comprehensive Development Plan for Dubaï Émirate, dit aussi plan Doxiadis <sup>245</sup>. Ce travail a été réalisé en coopération avec the UN Development Planning Project.

Ce plan a pour objectif de contourner une loi fédérale de 1984 appelée « Commercial and Companies Law », stipulant que pour établir son entreprise l'étranger a besoin de s'assurer le sponsoring (kafala) d'un Émirien. Celui-ci en échange de son service touche un montant annuel fixé au moment du contrat. Ce plan accroît l'ouverture de Dubaï aux investisseurs ainsi que son intégration à la mondialisation grâce à la diversification de son économie qui en résulte. Il est l'acte de naissance des zones franches qui sont autant d'enclaves urbaines fragmentant le tissu.

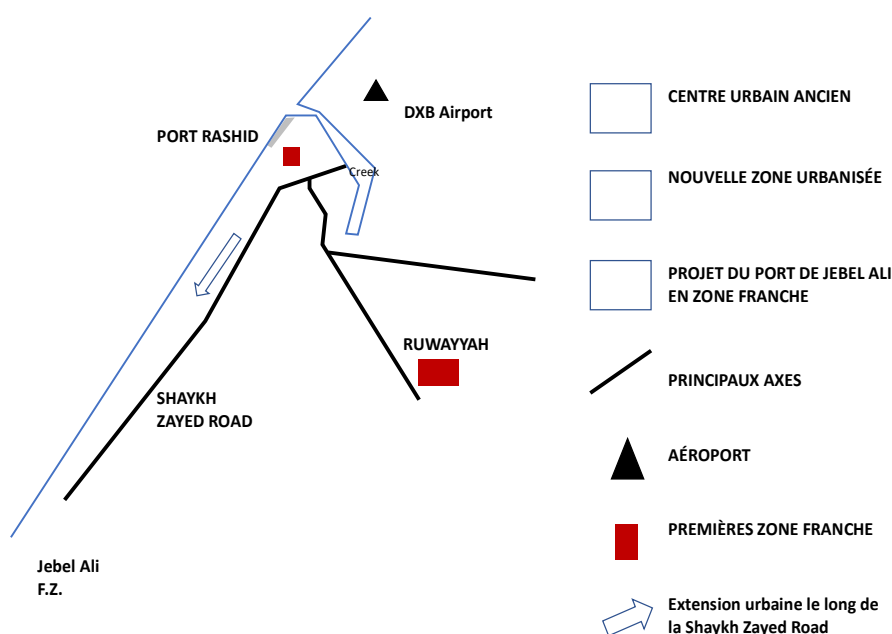


Figure 23 : Plan Doxiadis

**Figure 23 : Plan Doxiadis**

Ce plan est suivi, au début des années 90, par le Dubaï Urban Structure Plan de Parsons-Harland Bartholomew & Associates aux débuts des années 90<sup>246</sup> et devait permettre de donner une visibilité sur l'urbanisation jusqu'en 2012 en allouant de nouvelles terres à la construction de

<sup>245</sup> Government of Dubaï and Dubaï Municipality, *Dubaï 2020 Urban Masterplan, A Smart Approach to Sustainable & Competent Urban Planning for 2020*, page 50.

<sup>246</sup> Government of Dubaï and Dubaï Municipality, *Dubaï 2020 Urban Masterplan, A Smart Approach to Sustainable & Competent Urban Planning for 2020*, page 51. Plan d'urbanisation fixé pour la période 1993-2012.

résidences, d'espaces industriels et commerciaux afin d'absorber le dynamisme économique de l'Émirat tout en réalisant également de nouvelles infrastructures de transport. Le plan devait permettre d'encourager les expatriés à investir dans les entreprises implantées dans l'Émirat. Par ailleurs, une première régulation environnementale est envisagée dans ce plan.

Ce dernier a été révisé en 2003 par la municipalité de Dubaï qui a atteint sa pleine capacité d'autonomie pour réaliser l'aménagement de son territoire<sup>247</sup>. Il se nomme The Amended Structure Plan a été conçu par la municipalité de Dubaï pour l'horizon 2012 aussi. Les étrangers sont devenus inutiles car la municipalité dispose de toutes les compétences. Mais aucun des plans mentionnés n'a été à la hauteur des attentes de croissance que Dubaï a connues.

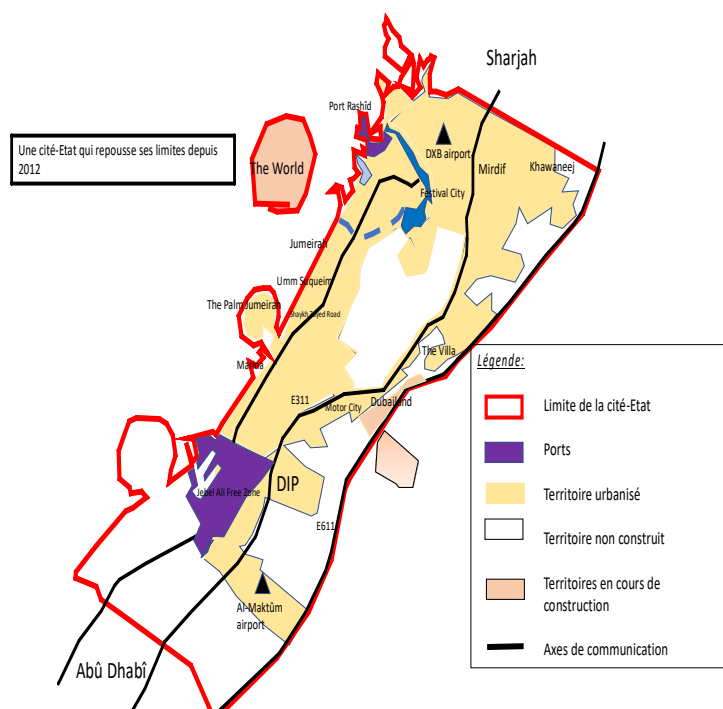


Figure 24 : Une cité-État qui repousse les limites depuis 2012

**Figure 24 : Une cité-État qui repousse les limites depuis 2012**

La planification urbaine est devenue une priorité face à la rapide croissance urbaine dont Dubaï a bénéficié suite aux deux guerres du Golfe et aux événements du 11 septembre 2001 ayant encouragé beaucoup d'entreprises à réorienter leurs investissements au Moyen-Orient et notamment à Dubaï. Cela engendre la création de nouvelles zones franches et par ricochet le

<sup>247</sup> Government of Dubaï and Dubaï Municipality, *Dubaï 2020 Urban Masterplan, A Smart Approach to Sustainable & Competent Urban Planning for 2020*, page 51. Plan révisé par la municipalité de Dubaï pour la période 2003-2012.

besoin de nouveaux logements. A partir de 2009 on assiste à la réalisation de nouveaux développements constituant de nouveaux noyaux urbains périphériques qui jusqu'à maintenant ne sont pas pleinement intégrés au tissu urbain dubaïote.

La mise en service du métro le 9 septembre 2009 a permis d'améliorer la desserte et donc l'intégration et surtout la revitalisation de certains territoires localisés le long de Shaykh Zayed Road et au sein de Bur Dubaï mais a délaissé les autres quartiers. Force est de constater que le développement du métro a renforcé la structure urbaine historique à savoir Deira et Bur Dubaï. Cela s'est accompagné et s'accompagne encore d'une rénovation de Bur Dubaï comme quartier d'affaires mais aussi comme centre historique et usages mixtes. C'est dans ce contexte, auquel il faut ajouter la tenue prochaine de l'Expo 2021, que le quartier historique de Shindagha, avec ses bâtiments reconstruits au début des années 2000, connaît, depuis 2016, une nouvelle phase d'aménagements en vue de sa touristification. Le métro a provoqué également le développement concomitant de l'axe anisotropique de Shaykh Zayed Road avec la création de Business Bay, de DIFC, la modernisation du quartier parcouru par al-Wasl Road, l'amélioration de l'accessibilité à Palm Jumeirah, Dubaï Marina, Al-Sufouh 1, Jumeirah Lakes Towers, The Greens, Tecom, Barsha 1.

Les nouvelles routes créées ont permis aussi de désenclaver les territoires dédiés à l'agriculture mais aussi de mettre en valeur les deux campus éducationnels principaux que sont al-Soufouh 1 avec notamment American University in Dubaï et surtout la zone franche d'Academic City. Enfin, le dernier plan et sa révision ont permis de limiter les concurrences entre les hubs dubaïotes en développant au contraire les complémentarités entre la zone franche de Jebel Ali, dans laquelle la plupart des fonctions industrielles présentes auparavant à Mina Rashîd ont été relocalisées, Mina Rashîd (voué de plus en plus au croisiérisme) et Garhoud, où se situe l'aéroport. Enfin, le dernier plan et sa révision ont permis de multiplier les centres commerciaux le long des principales autoroutes urbaines mais aussi d'étendre le réseau d'adduction d'eau et d'électricité.

## Conclusion – section I.2.A

Contrairement à la tribu des Qawasîm<sup>248</sup>, celle des al-Maktûm a toujours fait allégeance aux Britanniques afin de s'attirer ses bonnes grâces. La présence britannique a été pour la tribu al-Maktûm un outil pour asseoir son pouvoir sur un espace aux frontières très floues et pour l'ériger en un système territorial capable d'accueillir la modernité. Les Britanniques ont initié l'aménagement du territoire, corollaire du développement économique en apportant une expertise dans ce domaine. La colonisation a donc servi d'école à l'Émir qui s'est impliqué dans cet aménagement du territoire et qui y a fait participer également ses marchands, avides de faire fructifier leur commerce dans une ville plus moderne. Toutes les structures administratives sont contrôlées progressivement par le Shaykh et toutes les entreprises destinées à apporter les services nécessaires à la ville appartiennent soit totalement à l'Émir soit il en est l'actionnaire majoritaire avec des membres de sa famille, c'est la 'asabiyya agnatique, et/ou avec les la 'asabiyyât économiques qu'il a progressivement tissées. La fusion des pouvoirs économique et politique est en route alors que progressivement l'emprise de son dirigeant s'exprime sur un espace de plus en plus large qu'il s'est approprié, comme la tradition tribale le permet, pour en faire un système territorial en constante évolution grâce aux différents plans d'urbanisme. Si l'aide de cabinets étrangers est une nécessité, force est de constater que depuis le début des années 2000, l'État en est totalement maître.

---

<sup>248</sup> La tribu des Qawasîm est tournée historiquement vers la mer et donc vers l'Afrique orientale, l'Inde occidentale et l'Iran. Historiquement son fief était Ras al-Khayma. Mais les Qawasîm étaient présents sur les deux rives du Golfe arabo-persique. Ils ont été perçus par les Britanniques comme dangereux et par deux fois ils sont attaqués, en 1809 puis 1819. Cette dernière attaque détruit complètement leur puissance maritime. Contrairement à la tribu al-Maktûm, la tribu al-Qassimî conserve une grande animosité envers le colonisateur qui se traduit dans la politique culturelle notamment comme l'a noté Alexandre Kazerouni dans son livre *Le miroir des cheikhs* page 59 : « nourrie d'anticolonialisme de type nassérien qui est porté non pas par les marchands, mais par la famille régnante elle-même, en accord avec l'orientation idéologique et le parcours de l'Émir en place depuis 1972, le cheikh Sultan bin Muhammad Al-Qasimi ». Les al-Qawasîm sont plus nobles que les al-Maktûm. Ce sont des sada' c'est-à-dire qu'ils descendent du Prophète.

## **SECTION I.2.B : LA VILLE AJOURÉE A TRAVERS L'EXEMPLE DE L'ENCLAVE RESIDENTIELLE FERMÉE DE DESERT PALM...**

### **Introduction – section I.2.B**

La fabrique de la ville de Dubaï s'exprime à travers la construction d'enclaves résidentielles fermées le long des grands axes autoroutiers. Ces enclaves, appelées « Campounds » aux Émirats Arabes Unis, forment de véritables noyaux urbains relativement autonomes car possédant, pour la plupart d'entre eux, un « community centre ». Il s'agit d'un petit centre commercial comportant les commerces essentiels voire un centre médical. Eloignées les unes des autres, ces enclaves résidentielles forment dans un premier temps une « ville ajourée », pour reprendre une expression de François Moriconi-Ebrard et Cathy Chatel, dans laquelle la voiture est reine à l'image des edge cities états-uniennes. Pour ces deux géographes la « ville ajourée » se caractérise par le fait que<sup>249</sup> : « *l'empreinte au sol des aires bâties laisse de côté d'innombrables « trous » dépourvue de constructions* ».

Ce que nous apprend la construction de ces enclaves résidentielles fermées horizontales ou verticales, c'est comment le Shaykh délègue une partie de la fabrique de la ville à quelques familles privilégiées proches reproduisant ainsi la structure tribale originelle. En les faisant participer à la fabrique de la ville, le Shaykh s'assure de leur fidélité et assoit davantage son pouvoir. Je chercherai donc à travers l'exemple de l'enclave résidentielle fermée de Desert Palm d'expliquer comme l'octroi de la terre à ses vassaux permet à l'Émir de les inscrire dans la fabrique de la ville et par ricochet d'accroître son emprise territoriale.

D'autre part, l'adage « dis-moi où tu habites, je te dirais qui tu es » s'applique parfaitement à la fabrique de la ville dubaïote. En effet, les enclaves résidentielles fermées sont nombreuses et typées socialement et économiquement. A l'exception de Desert Palm qui n'est habitée que par des Européens, la plupart des enclaves résidentielles fermées réussissent à faire vivre en harmonie les différentes nationalités, ethnies et religions, le critère de différenciation

---

<sup>249</sup> Moriconi-Ebrard (François) et Chatel (Cathy), mars-avril 2013, « Nouvelles hiérarchie des grandes agglomérations et nouvelles formes de peuplement », in *Questions internationales*, La documentation française, Paris, n°60. Page 62 pour la présente citation.

est ici purement économique et cela même si des questions plus précises posées aux résidents permettent d'affiner la catégorisation socio-économique de la personne en fonction du quartier du lotissement occupé et du type de maison habité. Je me propose de montrer en quoi l'enclave résidentielle fermée de Desert Palm, au-delà de ses particularités, traduit-elle un mode de penser la ville et d'habiter la ville spécifique ?

### **1. Les enclaves résidentielles fermées : la ségrégation socio-économique comme principe de création de la ville.**

A la fin de la première moitié des années 1990, Shaykh Mohammed offre à Alî Bwardî une nouvelle terre afin qu'il réalise un projet personnel qui lui tient à cœur : Desert Palm. S'il peut transmettre cette terre et les villas qui y sont construites à ses descendants, il ne peut en aucun vendre les villas et les terrains ; la propriété du sol et du sous-sol demeurent l'apanage du Shaykh. Il est également impensable de mettre en vente un cadeau fait par l'Émir. Si Alî Bwardî a bénéficié des faveurs de l'Émir c'est par qu'outre le fait qu'il est un citoyen Émirien, ce dernier a partagé la jeunesse du Shaykh. La mère d'Alî aurait été une sorte de gouvernante au service de Shaykh Mohammed.

Le projet qu'Alî a à cœur est de réaliser sur les terres offertes son propre club de polo qu'il ouvrira également à ses amis qui partagent sa passion. Le choix de la localisation du polo club est donc intimement lié à la question de l'eau. C'est à l'intérieur des terres, dans un quartier aujourd'hui appelé Warsan, qui à l'époque est géographiquement en marge de l'espace urbanisé qu'Alî Bwardî obtient les 72 hectares que compte Desert Palm. L'avantage de cette localisation qui est à cette époque-là très excentrée, voire insensée, c'est que derrière Desert Palm se trouve implantée la centrale de retraitement des eaux usées de Warsan qui permet d'alimenter les terrains de polo en eau à moindre coût.



**Figure 25 :** Localisation de Desert Palm



**Figure 26 :** La station d'épuration.

Sur la carte ci-dessus, le cerclage correspond à l'implantation de la station d'épuration des eaux usées de Warsan qui alimente en eau les terrains de polo de Desert Palm ainsi que l'ensemble de la végétation.



Les travaux de construction du terrain de polo n°1, assorti des écuries, 90 écuries climatisées aujourd'hui accueillant 250 chevaux de polo, commencent en 1994. Alî Bwardî dépêche des professionnels argentins de polo qui animent les matchs pour le plaisir du club de polo à raison de 6 chukkas par semaine, mais également proposent des cours sur le terrain d'entraînement d'octobre à mai. S'y adjoint la création du bureau personnel d'Ali qui est aujourd'hui dévolu à l'accueil des handicapés qui pratiquent notamment l'équitation pour développer leur motricité.

Mais très rapidement, Alî trouve le lieu agréable et paisible et pour en améliorer la convivialité décide de la construction d'un club house. Après les matchs, amis, joueurs de polo et associés s'y retrouvent. La demeure est agréable et possède une vaste terrasse surplombant le terrain de polo. Alî transforme également cette bâtisse en une sorte de musée équin dédié à l'amour du polo.

## **2. Du terrain de polo privatif au complexe résidentiel fermé : vers la diversification économique.**

Les proches d'Alî, essentiellement des non Émiriens jouant au polo, apprécient la confidentialité, toute aristocratique de Desert Palm, et aspirent à y vivre. Cela lui donne l'idée de construire, à l'aide de sa propre entreprise de bâtiment, deux premiers lots de villas pour accueillir les passionnés de polo. Parmi ceux qui s'y implantent, beaucoup ne sont en réalité que des couples ou des familles avec des enfants en bas âge et des mères au foyer. Mais, peu à peu le public n'est plus seulement composé de passionnés équins. Ce sont des familles fascinées par le côté atypique et confidentiel de cette enclave résidentielle qui s'installent. Le profil des locataires de Desert Palm est composé d'auto-entrepreneurs et de cadres dirigeants européens. Seule une famille Émirienne y vit mais n'est pas visible dans le lotissement. En effet, les Émiriens et les familles musulmanes traditionnelles, non seulement ne sont pas attirées par Desert Palm, mais leur présence n'est pas non plus encouragée. Cela s'explique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, Alî a voulu créer à Desert Palm un art de vivre occidental et convivial valorisant les espaces de rencontre tels que les bars et les restaurants de l'hôtel où il est possible de consommer de l'alcool, la piscine et les terrains de polo, lieu de spectacle ; or, les familles Émiriennes et musulmanes préfèrent avoir une piscine privée et ne pas être trop en contact avec

les étrangers. Becky Urquhart, responsable du bureau de location de Desert Palm, mentionne « deux philosophies et arts de vivre distincts » pour souligner le décalage entre les attentes Émiriennes et musulmanes d'une part et occidentales d'autre part. De plus, si les villas sont spacieuses, elles ne possèdent au mieux que 4 chambres et un bureau et ne conviennent pas à la structure élargie de la famille musulmane traditionnelle qui fait également appel à un nombre de domestiques important. En somme, si Desert Palm représente aujourd'hui 15 nationalités différentes, les 81 familles y vivant sont pour 80 d'entre elles occidentales et seule la moitié d'entre elles ont des enfants.

La ville se construit donc pour les étrangers et notamment des Occidentaux. L'entrée de l'enclave résidentielle est fermée par un portail automatique. Les 3 premières villas, dites « old villas 1, 2 et 3 », sont implantées à l'entrée de Desert Palm, quelques mètres après le portail d'entrée. S'y ajoutent très rapidement après les maisons mitoyennes trois chambres de Palm Terrace, qui jouxtent les écuries et le terrain de polo n°1 ainsi que le terrain numéro 2, crée entre temps pour les entraînements. Afin de réaliser ce projet, Alî Bwardî s'entoure d'un cabinet d'architectes singapouriens. La cité-État constitue pour le pouvoir dubaïote et pour Alî une référence à la fois architecturale mais également un modèle urbain et économique. L'avantage de ce cabinet d'architectes c'est qu'il propose un type d'architecture avant-gardiste à cette époque pour Dubaï, en parvenant à faire la synthèse des influences occidentales ou méditerranéennes et des lignes épurées de l'architecture contemporaine. En effet, la pierre blanche de Jordanie recouvre les murs en béton et les maisons possèdent toutes un toit terrasse la plupart du temps aménageable. Ainsi, les « old villas », rappellent davantage le style hispanisant alors que le quartier de Palm Terrace est plus influencé par le monde anglo-saxon.

Dans un 3<sup>ème</sup> temps, Alî se lance dans la construction de Palm Groove près des écuries (petites maisons de deux chambres à l'origine), Palm Court et de Palm view. Les deux derniers types de maisons disposent de jardins plus grands ainsi que de 4 chambres avec bureau qui répondent à 3 types de plans différents. Les travaux sont finis en 2001, date à laquelle emménage le premier locataire, Satish, en charge des chevaux de Shaykh Mohammed. Puis rapidement après, vers 2002-2003, les maisons 3 chambres Palm Houses sont construites en même temps que le centre équestre tout proche qui accueille jusqu'à 300 chevaux et propose 7 arènes.

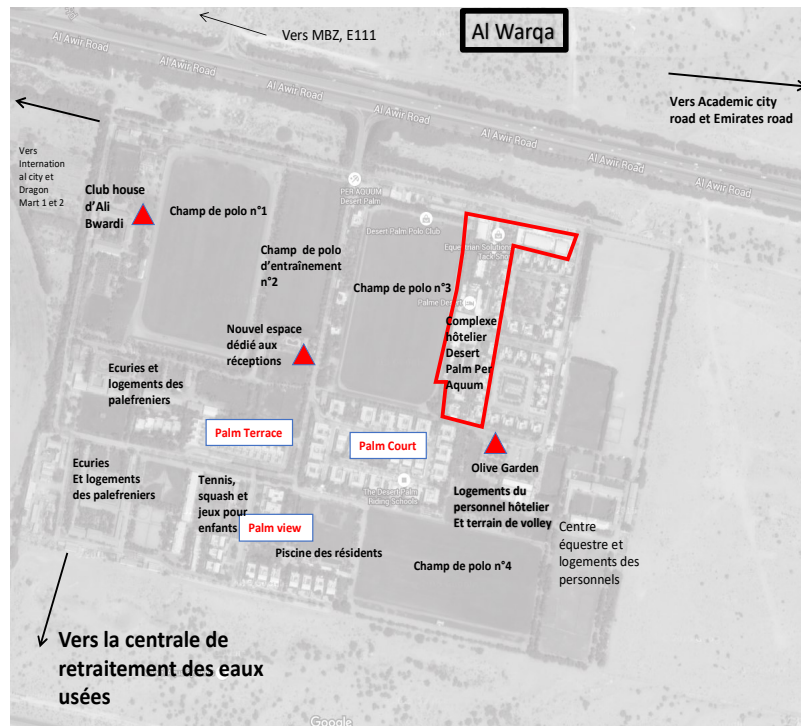
### **3. Médiatisation et diversification économique à l'échelle de l'enclave résidentielle fermée reproduisent les orientations de l'État.**

Parallèlement les matchs de polo se multiplient et se tiennent quelques grands événements dont la Spinneys Cup, Nations cup et surtout la coupe Cartier en mars, à cette époque-là. Y sont invités les grands noms du polo dont le fameux Adolfo Cambiaso. Alî Bwardî, fort de l'expérience hôtelière acquise en Argentine, aux Maldives et à Zanzibar, décide de rentabiliser davantage Desert Palm tout en maintenant son caractère sélectif et confidentiel, en créant un hôtel donnant sur le terrain de polo n°3. Les travaux commencent en 2005 et l'inauguration a lieu en mars 2008 lors de la tenue de la coupe Cartier à laquelle le Shaykh ne manque jamais d'assister.

Non seulement l'hôtel attire des touristes, surtout issu du monde équestre, mais il représente une réelle valeur ajoutée pour les locataires des villas de Desert Palm qui peuvent y manger, se dépanner grâce à l'existence d'un Delicatessen, utiliser le spa et le bar. A cette époque, la crise n'a pas encore sévi à Dubaï et la liste d'attente pour accéder à Desert Palm est longue, 6 mois est un minimum. Les prix des plus grandes villas juste avant la crise atteignent 370000 dirhams par an soit environ avec le change de l'époque 74000 euros à l'année.

En 2010, les villas situées à l'arrière de l'hôtel et correspondant au développement de Palm Houses sont pour 19 d'entre elles dédiées à l'hôtel et permettent d'équilibrer le petit nombre de chambres à louer, à savoir 13 en tout. De plus, la clientèle Émirienne est en quête de villas de luxe à louer pour le week-end. Ce sont d'abord de jeunes Émiriens qui réservent afin d'y organiser des fêtes à l'abri des regards ou se servent des villas comme garçonnières.

En 2012, Desert Palm ouvre sa salle des fêtes afin d'obtenir les 5 étoiles nécessaires pour légitimer ses prix et attirer plus de clients. Cela s'effectue avant l'ouverture d'une salle de sports, Stable fitness, et de la boutique vendant du matériel équestre, destinée non seulement à l'hôtel mais également aux résidents en janvier 2013.



**Figure 27 : Desert Palm, enclave résidentielle fermée.**

En 2015-2016, la situation économique de Dubaï s’est contractée. Les contrats d’expatriés, autrefois faramineux sont en voie de disparition, la concurrence en termes de main d’œuvre qualifiée s’est également accrue, par conséquent, les étrangers cherchent davantage à se loger dans des appartements ou des maisons de plus petite taille et donc moins chères. Or, Alî ne semble pas accepter cette réalité, ou peut-être ne s’en soucie-t-il absolument pas en raison de sa richesse ; il ne baisse que marginalement les tarifs des locations. La RERA, organisme chargé de la régulation du marché immobilier et de la protection des locataires, ajuste les prix en fonction de la superficie des maisons et de la localisation ainsi que par comparaison avec l’offre dans le quartier concerné. De ce point de vue, Alî Bwardî a les mains libres puisque à Warsan, Desert Palm reste la seule enclave résidentielle fermée ; par conséquent, aucune comparaison n’est possible et Alî Bwardî peut appliquer les prix qu’il souhaite. En 2016, les prix ont retrouvé leur niveau de 2008.

Toutefois, aujourd’hui, force est de constater que les maisons se vident progressivement en raison du maintien de prix prohibitifs et de nuisances accrues. En effet, pour rentabiliser l’hôtel, de novembre à mai, sont organisés des mariages, des anniversaires, des fêtes de tout type près du Club House, ou au Garden Olives, ou à l’hôtel au niveau du Polo Bar, mais également depuis avril 2016 au bord de la piscine de la maison privée du fils d’Alî qu’il n’utilise jamais. Avec la

récession de plus en plus criante en 2019, les maisons se vident et ne rapportent plus assez. Quant à l'hôtel, il est la proie d'une concurrence de plus en plus forte. Seuls les grands événements tels que les compétitions de polo, les mariages et les anniversaires rapportent. C'est pour cela qu'Alî décide en 2019 de mettre en gestion son hôtel, de retirer les événements en extérieur à l'hôtel près du jardin des oliviers et de les transférer à côté de son club house où il fait construire des cuisines. Il équilibre ainsi ses comptes en sa faveur et plombe l'hôtel qu'il ne gère plus. Sachant qu'un mariage comme celui organisé en janvier 2016 pour un couple koweïti-saoudien peut rapporter jusqu'à 11 millions de dirhams soit environ 2.5 millions d'euros. Desert Palm demeure viable voire lucratif.

#### **4. La multiplication des enclaves résidentielles fermées rend nécessaire la maîtrise des axes de communication.**

Si Desert Palm avec sa petite centaine de maisons est une enclave résidentielle fermée atypique et de taille bien modeste, force est de constater que Dubaï se lance de nouveau dans les mega-projets urbanistiques. Avant la crise de 2008, Nakheel annonçait un mega-projet par mois, aujourd'hui la frénésie est mesurée mais Mohammed bin Rashîd City, s'inscrit dans cette vision mégalomaniaque dubaïote. Influencé par un concept brésilien du lagon factice, le lotissement de luxe qui propose des villas allant de 8 à 85 millions de dirhams (soit entre 2.2 millions d'euros et 23 millions d'euros), dont certaines ont leur propre ponton et leur propre abra<sup>250</sup>, s'étend devant l'hippodrome de Meydan face à la skyline dubaïote. Plus qu'ailleurs dans Dubaï, le projet a été planifié par le Shaykh et les plans exécutés par Dubaï Municipality, mais l'origine des investissements est bien obscure. Si une partie des fonds provient d'investisseurs qui souhaitent acquérir une villa de luxe auprès du constructeur Sobha, force est de constater qu'une partie du terrain allouée au projet est dans les mains d'investisseurs étrangers, pour la plupart indiens et russes. Monsieur B que nous avons rencontré à de multiples occasions, suggère qu'il s'agit d'une opération de blanchiment. Mais si l'envie de parler est réelle, la raison le rappelle à l'ordre et lui fait dire qu'il ne faut mieux pas être trop prolix avec une étrangère qui risquerait de mentionner ses propos dans sa thèse ou un article qui le mettrait dans une position délicate.

---

<sup>250</sup> L'abra est un petit bateau traditionnel, d'une taille bien inférieure à celle des dhows. Il est notamment utilisé comme navette pour sillonner la Creek et donc transporter des passagers de Deira à Bur Dubaï.

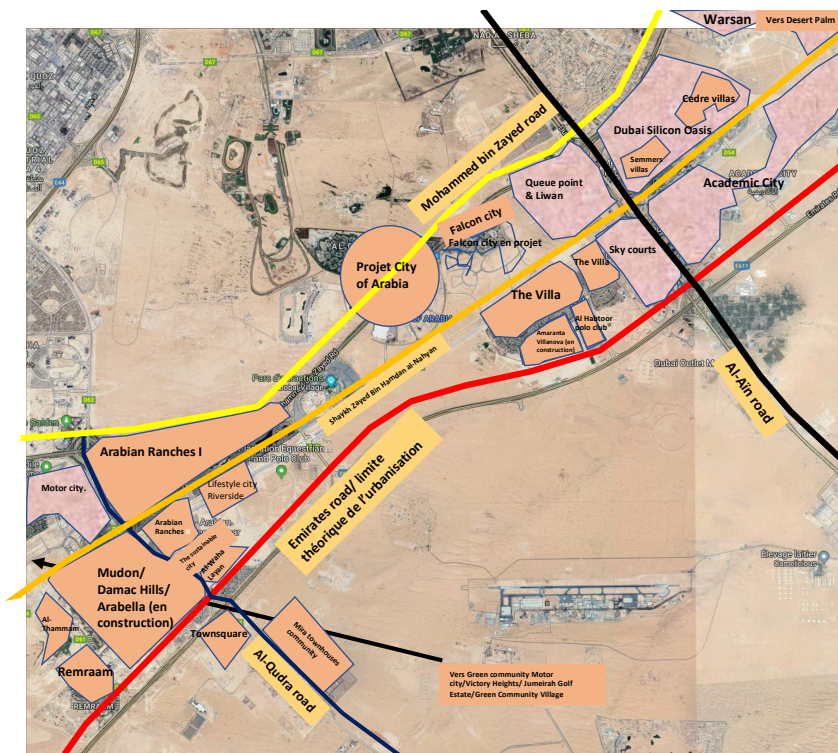
Il est difficile de quantifier le nombre d'enclaves résidentielles fermées à Dubaï car certaines ne représentent que 4 ou 6 villas. Il faut probablement les estimer à une bonne centaine en incluant les projets en cours comme par exemple Riverside sur Shaykh Zayed bin Hamdan al-Nahyan, près de la phase 2 d'Arabian Ranches. Force est de constater que l'étalement urbain se concentre entre la E311, Mohammed Ben Zayed Road et la E611, Émirates road, voire débordé cet axe défini pourtant comme la limite de l'urbanisation prévue. Aujourd'hui des investisseurs essentiellement indiens ont proposé de développer la construction au-delà de la E611, le long notamment d'Al-Qudra road comme le montre le schéma. Là encore, monsieur B nous précise la souplesse des plans d'urbanisation qui sont toujours renégociables en fonction des investisseurs. Là encore, l'origine des fonds n'est pas connue et notre contact semble suggérer qu'il s'agit encore d'un moyen de blanchir de l'argent obtenu de manière illégale.



**Figure 28 :** *Limite théorique de l'urbanisation.*

Seules quelques enclaves résidentielles fermées de Dubaïland sont représentées ci-dessous ainsi que les lotissements en construction. En rose clair est visible l'étalement urbain le long des axes de communication. Ces zones d'urbanisation correspondent à la fois à la construction d'immeubles pour les catégories sociales les plus modestes ainsi qu'aux activités des zones franches de Dubaï Silicon Oasis et d'Academic city. Le long des axes de communication que sont Mohammed Bin Zayed road, Shaykh Zayed Bin Hamdan al-Nahyan street et Émirates

road, sur environ 40 km un nouvel axe d'urbanisation est en plein déploiement. Il est complété par un autre axe d'urbanisation qui lui est perpendiculaire, sur Al-Qudra road, au-delà de la limite « théorique » d'urbanisation fixé par la planification. La ville est aux mains des promoteurs qui exécutent les commandes étatiques ou étrangères.



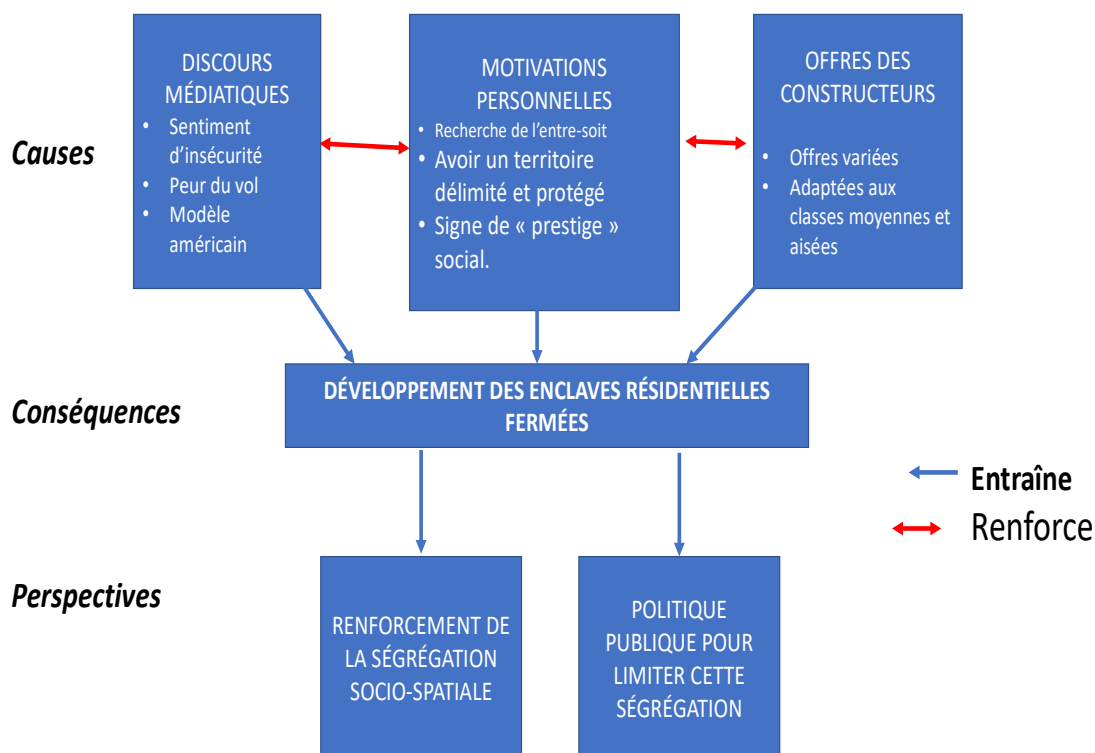
**Figure 29 : La ségrégation spatiale.**

Cette ségrégation spatiale est un processus qui traduit l'emprise du pouvoir sur le territoire et traduit une vision de la ville atypique que je me propose d'analyser dans le chapitre I.3 de cette première partie de ma thèse.

## **Conclusion – section I.2.B**

Alî Bwardî, ancien chef de la police dubaïote, est également un homme d'affaires proche du pouvoir. Il a su analyser les mutations économiques de Dubaï, s'imprégner des ambitions du Shaykh, pour participer à la construction de Dubaï et à son insertion croissante au sein de la mondialisation. En dupliquant la fabrique de la ville à l'échelle d'une enclave résidentielle fermée, Alî Bwardî reproduit la relation tribale et féodale qui le lie au Pouvoir.

A Dubaï comme de plus en plus dans le reste du monde, les enclaves résidentielles fermées connaissent un succès grandissant. Toutefois, les raisons qui sous-tendent leur création et leur processus de création sont distinctes de ce que nous connaissons en Europe et notamment en France. Le schéma ci-dessous traduit de la part des habitants une préoccupation première à savoir vivre en sécurité pour éviter les agressions et les vols<sup>251</sup>.



**Figure 30 : Le fonctionnement des enclaves résidentielles fermées en France.**

Dubaï réinvente la ville et sa définition. En effet, Dubaï est une ville ajourée qui tisse progressivement son urbanisation à partir de la notion même d'enclave résidentielle fermée. Celle-ci en s'étoffant voit l'apparition d'un « community centre » proposant des services clés tels qu'un supermarché, des services médicaux et quelques commerces et restaurants. En

251 Madoré (Façois), « La France : des territoires en mutation. Nouveaux territoires de l'habiter en France : les enclaves résidentielles fermées », Géoconfluences, mai 2006.

URL : <http://geoconfluences.enslyon.fr/geoconfluences/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient.htm>



somme, l'État impulse la création de ces enclaves qui sont d'ailleurs bien souvent construites par des entreprises semi-étatiques comme Emaar ou Nakheel.

D'autre part, le système d'enclave résidentielle fermée, ou gated community, n'a pas pour premier objectif la sécurité car les vols sont rarissimes aux Émirats. Il s'agit plutôt de permettre l'expression de son identité et de sa différence avec celui qui vit dans un autre type d'enclave résidentielle fermée. Cela est surtout vrai pour les gated communities les plus onéreuses. Appartenir à une enclave résidentielle fermée spécifique c'est avoir un style de vie particulier. Les enclaves résidentielles fermées sont donc des espaces dans lesquels la territorialisation est forte et dans lesquels l'entre soi est une philosophie revendiquée. Par essence, la ville de Dubaï n'est donc pas le lieu de la mixité économique, tout au mieux celui d'une certaine mixité ethnique. La ségrégation est un processus de création de la ville. L'enclave résidentielle est l'habiter par excellence.

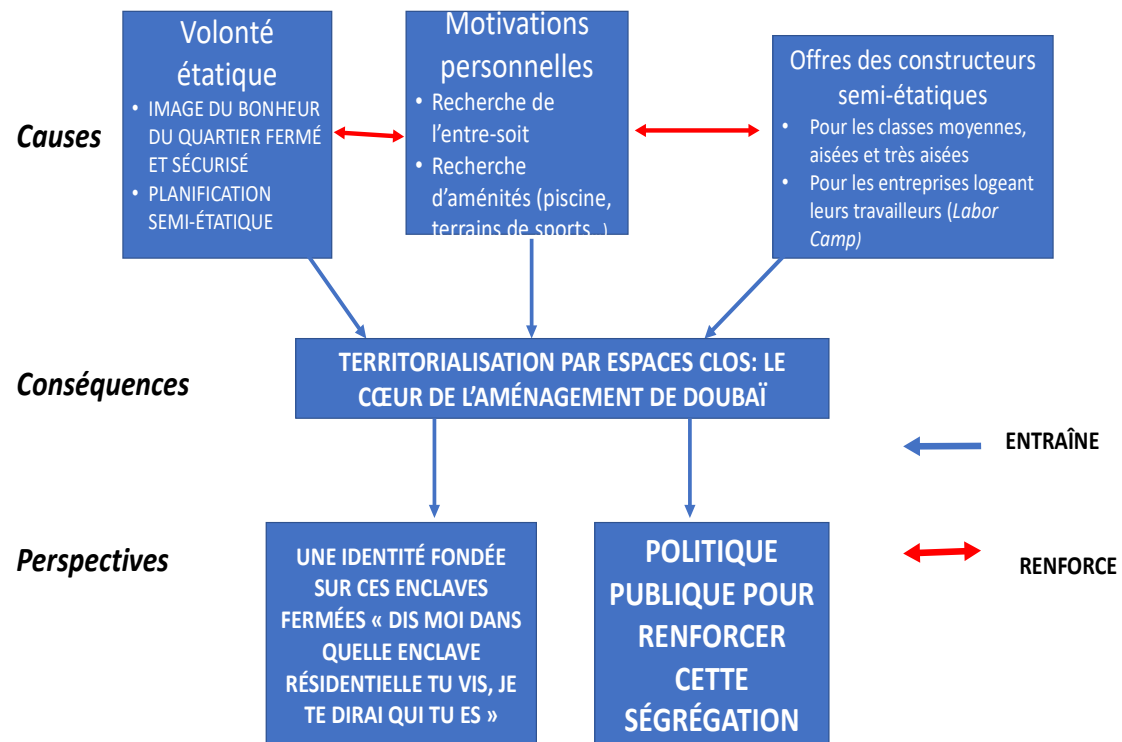


Figure 31 : Une enclave résidentielle fermée à Dubaï.

## **CONCLUSION – Chapitre I.2**

La centralisation du pouvoir, héritage du tribalisme, a été conservée, parallèlement à une vision très avant-gardiste du développement urbain perçu comme le soubassement de la construction de la puissance économique de l'Émirat. Cette ville créée quasiment ex-nihilo, à partir d'un petit port de pêche et de pêche perlière, est d'emblée perçue comme un catalyseur de la construction de la puissance économique et de la démarcation socio-économique entre les dubaïotes. En effet, c'est à partir de l'Émir bin al-Hasher que Dubaï adopte une idéologie restée sienne depuis toutes ses années : le business. Pour attirer les commerçants iraniens avec lesquels Dubaï échange, il n'hésite pas à utiliser une conjoncture économique et politique peu favorable pour ses derniers pour les inviter à résider sur la Côte de la Trêve en leur promettant que leurs activités ne seront pas taxées. Le fondement idéologique capitaliste qui préside à l'hégémonie de la puissance est en place. Pour accompagner au mieux la croissance économique, la ville, qui à cette époque ne ressemble qu'à un village rustique, doit s'adapter en proposant notamment des infrastructures portuaires adaptées au commerce maritime. Les infrastructures portuaires, puis globalement les infrastructures de communication deviennent urbanisantes. Les terres adjacentes prennent de la valeur surtout pour la famille al-Maktûm au pouvoir, qui a utilisé les traditions tribales, pour s'en assurer la mainmise. A partir de ce moment-là la fortune de l'Émir commence à dépasser celle des commerçants. Toutefois, l'Émir continue à s'appuyer sur cette bourgeoisie marchande dont il a besoin pour instaurer sa puissance en les faisant participer à l'émergence de Dubaï. Il tisse de nouvelles formes d'asabiyyât qui se superposent ou redimensionnent la 'asabiyya agnatique, mimant la tradition tribale et assurant la pérennité et la légitimité du pouvoir de l'Émir.

Enfin, dernier pilier de la construction de la puissance : le modèle britannique et occidental. L'Émir a besoin de s'appuyer sur les Britanniques en passant pour le bon élève et en utilisant toutes les compétences et l'expertise qu'un pays développé comme le Royaume-Uni peut apporter à un territoire qui n'est même pas encore un pays et qui manque cruellement d'instruction. C'est donc à l'école britannique que Dubaï forge ses services de police, d'ailleurs dominé à l'origine par la puissance coloniale puis progressivement indépendante. C'est par les Britanniques et les spécialistes de la planification urbaine de ce pays qu'ils apprennent à organiser l'espace pour en faire un territoire urbain visionnaire. Progressivement, les étrangers vont d'ailleurs s'effacer et cela de manière inversement proportionnelle à la croissance de la municipalité de Doubaï qui s'étoffe pour devenir l'outil par excellence de la planification

urbaine, traduction spatiale de la vision de l'Émir. En bref, alors qu'ailleurs dans les pays anciennement colonisés, le colonisateur et son modèle culturel qu'il incarne est devenu un repoussoir, à Dubaï, le colonisateur est une source de savoir à laquelle l'Émir s'abreuve pour construire son modèle économique et urbain. Il y a transplantation et adaptation d'un modèle économique et urbain mais politiquement le modèle tribal demeure en nouant de nouvelles 'asabiyyât faisant de lui un « dawla tribalo-libéral ».

Dubaï se dote donc d'une municipalité qui prend rapidement en charge l'ensemble de l'aménagement de l'Émirat de Dubaï, engendrant d'ailleurs le flou existant entre les limites urbaines et les limites de l'Émirat. Cette municipalité est un outil de concrétisation de la vision urbaine, politique et économique de la famille al-Maktûm. La municipalité conçoit en premier lieu les infrastructures de communication perçues comme primordiales car elles sont le support aux activités économiques. C'est à partir de ces dernières que dans un second temps la ville se diffuse spatialement : c'est l'acte de naissance de la ville pétrolière. L'architecture n'est pas la simple expression d'un style propre à la région mais est également le signe d'une allégeance politique à la famille al-Maktoum. En somme comme l'avait à son époque remarqué Ibn Khaldûn, la domination d'une dynastie familiale correspond à l'émergence d'une ville.

La modernisation de la ville de Dubaï n'est pas la seule résultante de l'entrée dans l'ère pétrolière. En effet, le pétrole n'a été qu'un facteur qui a accéléré un processus déjà enclenché en facilitant le financement. La ville pétrolière est marquée par un étalement urbain fort et la réalisation de villas d'un étage souvent de forme cubique. Quant au centre-ville historique, il a été délaissé pour ces villas plus confortables. Ce sont les classes ouvrières et populaires qui ont peuplé le centre en habitant de petits immeubles. Parallèlement à l'étalement urbain se sont construits de grands axes de communication permettant de relier les espaces purement dédiés au résidentiel. Force est de constater que toute stratégie intègre la mobilité et, par conséquent, élabore une fonction de circulation-communication. C'est une fonction de pouvoir car comme le dit Stourdzé<sup>252</sup> : « *la circulation imprime son ordre. La circulation est spectacle du pouvoir* ». Les données sur la circulation correspondent à la séquence « libérale » de la stratégie du pouvoir ». Les réseaux de circulation et de communication modèlent l'enveloppe spatio-temporelle qu'est le territoire. Ces réseaux sont inséparables des modes de production dont ils assurent la mobilité. Systèmes sémi-matériels, les réseaux de transport relèvent d'une

---

<sup>252</sup> Stourdzé (Yves), 2015, *Organisation, anti-organisation*, Repères-Mame, Paris, 168 pages. Page 7 pour la présente citation.

lecture idéologique à plusieurs niveaux car la manière dont ils sont tracés, la manière avec laquelle ils sont construits et la manière avec laquelle ils sont utilisés révèlent une lecture idéologique du territoire par le Pouvoir et l'État. Les transports révèlent les moyens et les objectifs de l'acteur : l'Émir. Le gigantisme du réseau de transport : échangeurs, autoroutes deux fois six voies... est un spectacle du pouvoir et est également à l'image du pouvoir. La multiplication des réseaux en cette période de préparation à l'exposition universelle 2020 enracine le pouvoir dans l'espace et espère par ricochet l'enraciner dans le temps. Les réseaux sont des instruments du pouvoir très étroitement contrôlés dans la plupart des cas car ils permettent d'enserrer une population dans une trame informationnelle qui les surdétermine par rapport aux stratégies des organisations. Pour expliquer la logique du pouvoir, on peut reprendre le modèle symbolique de Vance, qui au départ est génétique, et le coupler avec le mode mercantiliste en tant que pratique économique et le modèle des places centrales de Walter Christaller en tant que pratique spatiale. Ce modèle est adapté notamment aux pratiques coloniales mais aussi à Dubaï qui urbanise progressivement son territoire en pratiquant la ségrégation. Il se décline en 5 étapes :

- L'investissement dans le réseau pour acquérir une information.
- L'exploitation économique et/ou politique.
- Le système affirme sa cohérence avec l'installation d'immigrants qui produisent.
- L'apparition de centres de production spécifiques, la croissance économique, la diversification du réseau et la multiplication des échanges
- La reproduction du processus en un autre lieu.

Ce processus crée une fragmentation territoriale car chaque territoire est dédié à un type d'activité et/ou à un type de personne. Dans le cadre de ce processus de fabrication de la ville, l'Émir s'appuie sur ses vassaux, qui relèvent d'une 'asabiyya agnatique ou d'une 'asabiyya économique pour relayer son action. Derrière ces réseaux se cachent des sociétés aux mains de l'Émir et/ou de ses hommes liges. Ce système qui réplique le fonctionnement tribal explique la fabrication de la ville de manière ajourée ainsi que la multiplication des enclaves résidentielles fermées comme Desert Palm qui sont le modèle de l'habiter par excellence. L'entre-soi est de mise. Ce maillage territorial est plus facilement contrôlable par le pouvoir et ses sbires.

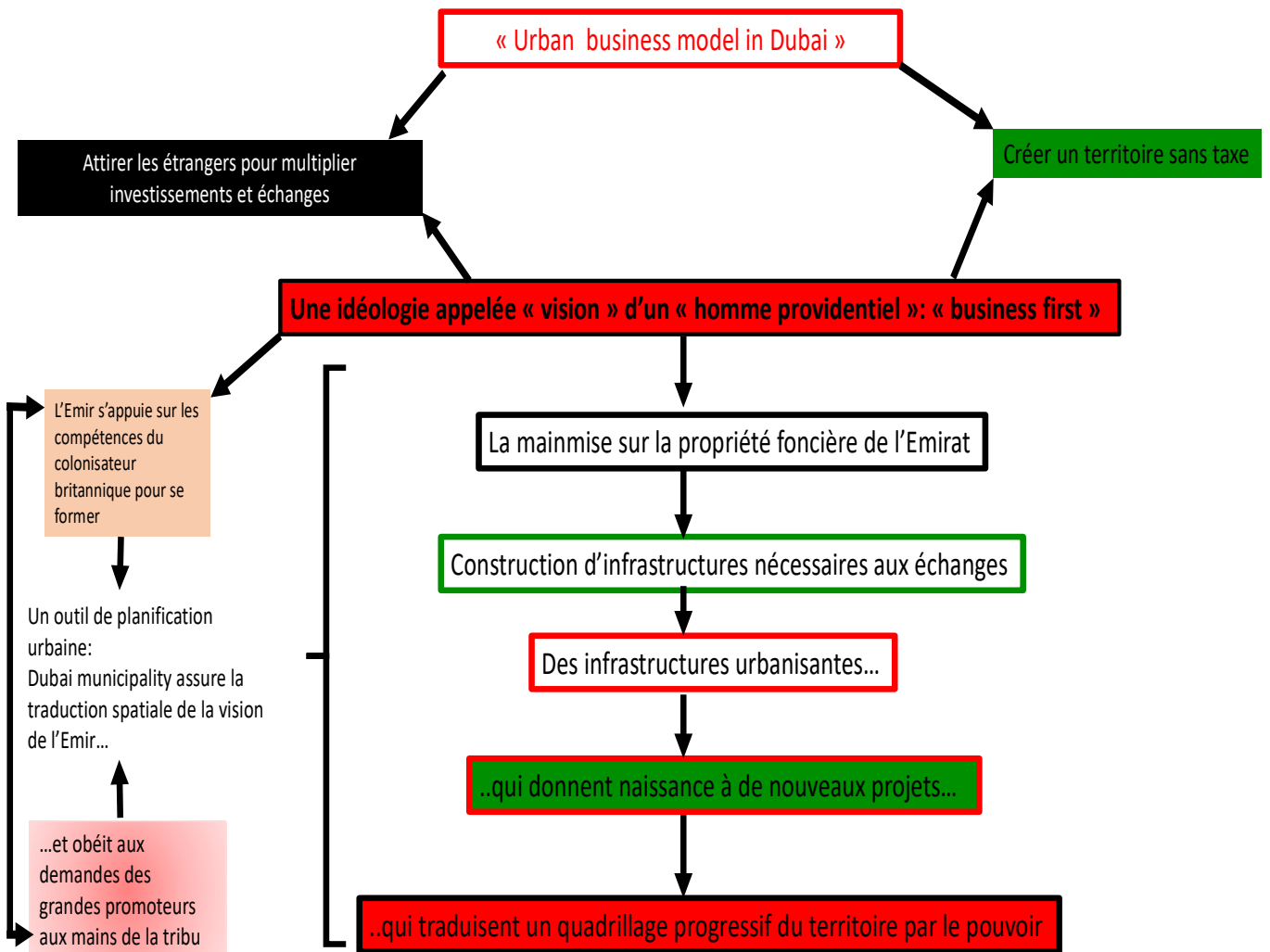


Figure 32 : «Urban business model» à Dubaï

# CHAPITRE I.3 : UN POUVOIR TRIBAL QUI CONTRÔLE LES ÉTRANGERS D'UNE MAIN DE FER DANS L'ESPACE URBAIN.

## INTRODUCTION – Chapitre I.3

L'espace urbain est contrôlé par le pouvoir tribal à travers la politique migratoire instituée par l'Émir de Dubaï. Les relations commerciales de Dubaï avec les autres pays riverains du Golfe et l'Inde dans le cadre d'échanges commerciaux sont anciennes mais les migrations ont pris une ampleur croissante avec le boom pétrolier et la fabrique de la ville qui en a découlé dans les années 60, provoquant ainsi la mise en place d'une politique migratoire par le pouvoir tribal. Avec l'accroissement des revenus pétroliers et la renégociation des accords entre l'Émir et les compagnies pétrolières étrangères assurant le forage notamment, le Shaykh a vu son pouvoir économique progressé d'autant plus que dans le même temps il déclare posséder la totalité des terres. Naissent alors un secteur public et un secteur privé qui pavent la voie à une économie capitaliste. Pour faire face aux nouveaux enjeux, l'Émir a besoin d'une main d'œuvre nombreuse aux compétences diverses. Mais celle-ci ne doit en aucun cas menacer son pouvoir et menacer les intérêts de la population locale.

Comme le fait remarquer Omar AlShehabi<sup>253</sup>, il est possible de distinguer 5 étapes migratoires :

- 1945-1973 : ce sont principalement les ressortissants de pays arabes qui viennent participer à la construction de Dubaï. Ainsi, les Palestiniens sont nombreux dans le domaine de l'enseignement par exemple. S'ils ont la préférence du pouvoir à l'époque, c'est parce qu'ils appartiennent à la umma islamiyya, qu'ils partagent une langue

---

<sup>253</sup> Abdulhadi (Khalaf), AlShahabi (Omar) et Hanieh (Adam) (sous la direction de), 2015, *Transit States, Labour, Migration & Citizenship in the Gulf*, PlutoPress, London, 266 pages.

commune l'arabe et qu'ils ont des mentalités proches capables de ne pas déstabiliser la population locale.

- 1974-1975 : les Arabes continuent d'augmenter et représentent 80% des migrants.
- A partir de 1976 : un changement s'opère dans la provenance des flux migratoires avec l'augmentation rapide du nombre de migrants d'Asie du Sud. Les migrants en provenance d'Asie, et notamment du sous-continent indien, se substituent aux Arabes. Il s'agit ici d'une volonté éminemment politique de la part de l'Émir. En effet, le monde arabe est traversé à l'époque par des courants idéologiques inspirés du nationalisme arabe et du socialisme qui s'expriment notamment à travers le baathisme et le nassérisme. Ces courants anti-impérialistes, aux ambitions démocratiques menacent le pouvoir des monarchies dynastiques du Golfe encore récentes et donc fragiles tout comme d'ailleurs l'idéologie pan-islamiste. L'Émir ne souhaite pas que la main d'œuvre arabe importe sur le territoire dubaïote des idées d'égalité, de révolution, le développement de mouvements de grève, c'est pour cela qu'on assiste à l'époque à un changement ethnique dans le choix des migrants selon Rutledge et Forstenlechner<sup>254</sup>. Parallèlement, les Asiatiques sont perçus comme plus disciplinés et migrent sans leur famille contrairement aux Arabes.
- 1980-1984 : le nombre de migrants non arabes continue sa progression parallèlement à la croissance du secteur de la construction. Les Arabes ne représentent plus que 56%.
- A partir des années 90 : la chute du nombre de migrants ressortissants de pays arabes s'accélère consécutivement à la Première Guerre du Golfe

Les migrants vont donc devenir une ressource notable pour l'Émirat rentier de Dubaï construisant ce que Tibi <sup>255</sup>appelle : « *the parallel existence of two social and political patterns with their social origins in crucially different historical periods : the old tribes and the modern nation-state* ». Cette situation crée une chaîne de dépendance entre les acteurs comme l'a fait remarquer Springborg<sup>256</sup>. En effet, le boom pétrolier a généré le développement d'un vaste marché du travail pour occuper des fonctions variées et bien souvent des emplois dangereux que la population locale boudait. Ces migrants étaient très motivés, souples et constituaient une

---

<sup>254</sup> Forstenlechner (I.) and Rutledge (I.J.), 2011, « The GCC's « Demographic Imbalance »: Perceptions, Realities and Policy Options », *Middle East*, 18 pages.

<sup>255</sup> Tibi (B.), 1990, « The simultaneity of the Unsimultaneous: Old Tribes and Imposed Nation States in the Modern Middle East », in Khoury (P) and Kostiner (J.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 351pages. Traduction : « *l'Existence parallèle de deux systèmes socio-politiques avec leurs origines propres à deux époques cruciales : les vieilles tribus et l'État-nation moderne* ».

<sup>256</sup> Springborg (R.), 2013, « GCC Countries as « Renier States » Revisited », *The Middle East Journal*, 67 pages.

main d'œuvre bon marché et facilement remplaçable. A cette époque les agences de recrutement ne sont pas encore contrôlées par le gouvernement et émettent des permis de résidence et de travail. Mais assez vite, le gouvernement exerce son contrôle sur les flux de migrants, leurs origines et leur composition. Cette prise de contrôle est inséparable de la stratégie que développe la famille régnante de Dubaï pour assurer sa pérennité, redessiner les contours de la société et redéfinir les hiérarchies sociales. Le contrôle des flux relève de la souveraineté nationale et est un sujet de débat comme l'ont montré ceux qui ont élaboré les théories des migrations internationales dont Massey<sup>257</sup>, Freeman<sup>258</sup>, Castles et Miller<sup>259</sup> ainsi que Cornelius et Tsuda<sup>260</sup>. La question migratoire est donc intimement liée à la naissance de l'État et à la fabrique de la ville. Les institutions locales travaillent souvent de concert avec les États émetteurs de flux qui de leurs côtés ouvrent des agences destinées à recruter leurs ressortissants et à les former avant de les envoyer à l'étranger. C'est un moyen aussi d'assurer la compétitivité de sa propre main d'œuvre comme l'ont montré Brush et Sochalski<sup>261</sup> ainsi que Percot<sup>262</sup>. La force et l'autonomie acquises par la famille dirigeante lui permettent de créer des institutions qui sont autant d'outils capables de pénétrer la société, de définir les relations entre ses composantes, de réguler la vie sociale et économique. Chaudhry<sup>263</sup> va même plus loin en disant que : « *the oil-states have the capacity to create and destroy social classes* ». La conséquence du contrôle de l'économie de rente par la famille régnante et la redistribution de celle-ci à sa population provoque la loyauté sociale et politique de cette dernière. L'État devient alors un intermédiaire incontournable entre le monde capitaliste et l'économie et la société locale. Cela fait que la société dubaïote n'est pas encline à critiquer l'État. Ce dernier a ainsi pu marginaliser ceux qui rechignaient à prêter allégeance et à valoriser de nouvelles familles dévouées à l'État incarné par la famille al-Maktûm. Cela lui a permis aussi de déployer une rhétorique sur la citoyenneté indispensable à la construction de l'État afin que celui-ci assure la cohérence de

---

<sup>257</sup> Massey (D.), 1999, « Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration », *Population Index*, 56 pages.

<sup>258</sup> Freeman (G.), 1995, « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States », *International Migration Review*, 29, page 808 à 902.

<sup>259</sup> Castles (S.) and Miller (M.J.), Hein de Hass, 2014 (The 5th edition), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, Red Globe Press, 420 pages.

<sup>260</sup> Cornelius (W.) and Tsuda (T.), 2004, « Controlling Immigration: Limits of Government Intervention », in W.A. Cornelius et al. (eds), *Controlling Immigration: A Global Perspective*, Standford, Standford University Press.

<sup>261</sup> Brush (B.) and Sochalski (J.), 2007, « International Nurse Migration: Lessons from the Philippines », *Policy Politics Nursing Practice*.

<sup>262</sup> Percot (M.), 2006, « Indian Nurses in the Gulf: Two Generations of Female Migration », *South Asia Research*, 26, page 41 à 62.

<sup>263</sup> Chaudhry (Kiren Aziz), 1997, *The Price of Wealth: Economics and Institutions in the Middle East*, Ithaca, Cornell University Press, collection Cornelle Studies in Political Economy, 344 pages. Traduction : « *les États pétroliers ont la capacité de créer et de détruire les classes sociales* ».



l'identité nationale. Cela s'est fait en affaiblissant les identités religieuses, l'appartenance à des classes, à un clan ou à une ethnie mais en jouant sur la double dialectique inclusion/exclusion. La population locale a été incluse et s'est différenciée des migrants exclus de cet État et de cette nation, assouvissant ainsi son désir de garder la main sur les richesses et le développement. La peur de perdre sa culture face au nombre croissant de migrants a aussi été un facteur de rapprochement entre le pouvoir et les citoyens. Cette stratégie a renforcé la légitimité et l'autorité de la famille régnante en segmentant la société entre citoyens et migrants et en imposant un contrôle croissant sur ces derniers.

La politique migratoire dans les pays du Golfe et notamment à Dubaï a été médiatisée et fait l'objet de travaux toujours plus nombreux. Jusqu'à récemment les dernières publications se sont focalisées sur les rapports désastreux d'associations humanitaires dénonçant la violence et les conditions de vie et de travail assimilées à l'esclavage moderne. Les études avaient tendance à présenter les migrants comme un groupe homogène. Des analyses montrant la diversité des migrants et des situations au-delà des points communs manquent. Les expériences migratoires ne sont pas toutes négatives. Les travaux actuels dont ceux de Neha Vora empruntent davantage les chemins de l'anthropologie pour examiner comment la classe moyenne indienne a créé une diaspora ancrée à Dubaï. Elle parle de « société ethnocratique ». En 2013 elle a catégorisé les migrants en un triptyque composé de travailleurs migrants exploités, d'expatriés qui consomment et de locaux improductifs. Elle a voulu comprendre comment les résidents étrangers ont vécu leur expérience et parle de « sujets biopolitiques ». Elle cherche à sortir de la vision marxiste et de la vision d'Ali<sup>264</sup>, dont les travaux remontent à 2010, qui envisage les migrants comme des « Faustian bargain », c'est-à-dire qui ont vendu leur âme au diable en renonçant à leurs droits politiques pour accroître leurs revenus comme dans le livre *Dubaï : Gilded Cage*.

La politique migratoire pose avec acuité la question de l'émergence d'une double gouvernance, à savoir celle destinée aux locaux et celle destinée aux étrangers. Alors que ces derniers participent à différentes échelles à la fabrique de la ville, leur condition est subordonnée à celle d'un État tribal et de ses membres. Il nous faudra donc comprendre qui sont les migrants à Dubaï en lien avec leur évolution ethnique et quantitative qui correspond avec les besoins de l'Émirat et la conjoncture politique et économique. Les étrangers occupent des fonctions différentes posant avec acuité la question de leur hiérarchie et de leur localisation dans l'espace

---

<sup>264</sup> Ali (Syed), 2010, *Dubaï: Gilded Cage*, Yale University Press, London and New Haven, 288 pages.

urbain dubaïote. Les locaux étant 12 % de la population totale dubaïote, comment cette minorité parvient-elle encore à s'imposer face à des migrants toujours plus nombreux ? Comment le pouvoir tribal parvient-il à contrôler ces migrants ? Alors que les étrangers sont soumis à un pouvoir tribal autoritaire, comment peut-on expliquer que Dubaï continue d'être attractif pour une main-d'œuvre ségréguée et privée de droits politiques ? Est-ce un paradoxe ou un nouveau modèle pérenne de fonctionnement de l'espace urbain ?

La politique migratoire traduit une marchandisation des étrangers qui par ailleurs sont l'objet d'une ségrégation spatiale dans l'espace urbain qu'ils produisent. Les étrangers, pourtant majoritaires, puisqu'ils représentent 88% de la population dubaïote, sont exclus politiquement et n'ont aucun « droit à la ville » pour reprendre une formulation de Lefèbvre. Leur ségrégation et le contrôle auxquels les étrangers sont soumis s'expliquent par la volonté d'assurer et de perpétuer la domination de la population locale et de l'éloigner des risques géopolitiques qui menaceraient la survie de l'Émirat.

## **SECTION I.3.A : POLITIQUE MIGRATOIRE ET MARCHANDISATION DES ÉTRANGERS PAR LE POUVOIR TRIBAL.**

### **Introduction – section I.3.A**

L'expression politique du Pouvoir sur le territoire est visible à travers la politique migratoire qu'imprime l'Émir sur ce territoire engendrant une ségrégation socio-spatiale et donc un rapport dominant/dominé. Ce rapport de force politique est complété par un rapport de force économique fondé sur le principe de la kafala. Les hommes, y compris les Émiriens dans une moindre mesure, sont enserrés dans une relation de domination qui amplifie l'aspect tribal du pouvoir grâce à l'usage de techniques de contrôle hyper modernes. Conjugué au culte de la personnalité, le pouvoir très autoritaire peut vite dériver vers le totalitarisme. La frontière est ténue. Il s'agit donc ici de montrer comment la politique migratoire et la marchandisation des étrangers révèlent sur le territoire de la cité-État l'existence d'un pouvoir tribal de plus en plus autoritaire.

### **1. Le système de la kafala : miroir du fonctionnement tribal.**

Parce que l'obtention du droit de résidence et des droits de mobilité à Dubaï sont connectés à un visa de travail que seul l'employeur peut octroyer, celui-ci dispose d'un pouvoir colossal sur le marché du travail et sur les conditions de travail et de vie de la main d'œuvre. Ce système se nomme « kafala » et est ancré dans les traditions tribales et dans la tradition islamique. Etymologiquement, ce terme recouvre deux sens en arabe littéraire. Le premier signifie « garantie » et le second signifie « prendre soin ». Le terme de « kafala » est employé dans le domaine économique et commercial pour désigner des transactions dans le premier cas. Dans le second cas, il est utilisé pour exprimer la manière dont il faut se comporter avec une personne mineure ; par conséquent, le terme traduit l'idée d'une relation asymétrique de pouvoir. Cette dualité sémantique se retrouve également dans les origines du système bédouin garantissant la protection et l'affiliation temporaire à la tribu d'un étranger dans des situations particulières

comme l'a précisé Longva<sup>265</sup>. Ce double sens du mot joue un rôle crucial dans la manière dont Dubaï, et plus généralement les pays du Golfe, conçoivent leurs relations avec les migrants, relations fondées sur la hiérarchie. Cela a commencé à être étudié à la fin des années 1990 par les anthropologues surtout lorsque le système de la kafala est devenu un véritablement dilemme pour la gouvernance économique à l'échelle du CCG. D'ailleurs, se sont développées de plus en plus de zones franches pour contourner ce système de la kafala, qui pouvait être perçu par les investisseurs comme répulsif. La rumeur court depuis le premier semestre 2019 que le système de la kafala pourrait disparaître, en tout cas sous sa forme actuelle. Quoi qu'il en soit, il exprime une relation de pouvoir entre l'employeur qui peut être l'Émir, ou un citoyen Émirien et le migrant.

Dans un premier temps l'État rentier emploie des Émiriens dans le secteur public ce qui crée un système de transfert d'une partie de la rente vers la population, souvent pléthorique et surpayée comme l'ont montré Kamrava et Babar<sup>266</sup>. Parallèlement, les dépenses de l'État dans différents secteurs comme les infrastructures et la construction par exemple, ont permis de redistribuer les revenus pétroliers en direction du secteur privé. Cette redistribution des richesses a été particulièrement forte pendant le boom pétrolier. Le lien entre la redistribution des richesses et l'exclusion doit être perçu pour comprendre l'évolution de la kafala. En effet, le pouvoir tribal détenu par les familles dirigeantes signifie que les élites ont tendance à voir la nation comme naturelle et ethniquement pure contrairement à la communauté fondée sur l'égalité des droits et devoirs. L'exclusion relève intrinsèquement de la nature du pouvoir tribal. La stratégie de redistribution ne peut pas multiplier les bénéficiaires ; l'exclusion demeure donc déterminante pour maintenir la redistribution des richesses aux seuls citoyens. La kafala est donc une conséquence de l'État rentier et de la vision tribale. Ce système s'exprime dans deux sphères distinctes mais connectées l'une à l'autre. Dans le domaine étatique, le pouvoir tribal décide qui a le droit d'entrer dans le pays pour travailler et résider. Seuls les travailleurs ayant un revenu minimal de 2500 dirhams par mois (environ 600 euros) peuvent faire venir leur famille de leur pays d'origine.

---

<sup>265</sup> Longva (A.N.), 2005, « Kipping Migrant Workers in Check: The Kafala System in the Gulf », *Middle East Report*, 29 (211), 20-2.

<sup>266</sup> Kamrava (Mehran) and Babar (Zahra), 2012, *Migrant Labor in the Persian Gulf*, Hurst & Co, London, 242 pages.

D'autre part, le pouvoir économique inhérent à la kafala est délégué en partie aux seuls citoyens Émiriens puisqu'à leur tour ils peuvent octroyer des visas de travail et donc de résidence à des étrangers. Cela leur procure un pouvoir et une source de revenus non négligeable. La kafala est un moyen pour l'Émirien d'assurer une rente qui peut revêtir deux formes. Dans un premier cas, le sponsor Émirien embauche par exemple un étranger pour tenir un petit commerce. C'est un accord non officiel par lequel l'Émirien obtient un montant mensuel ou plus souvent annuel contre l'obtention d'un permis de travail permettant à l'étranger de gérer son commerce. Ce type d'arrangement est illégal mais pourtant extrêmement répandu. Mais le citoyen Émirien peut aussi utiliser la kafala d'une autre manière en en faisant le commerce. Cette technique est surnommée par Longva « *backdoor* » du système du sponsoring. L'Émirien et l'étranger négocient les termes de leur contrat avant d'obtenir l'accord des autorités pour ouvrir leur entreprise. Le processus commence de manière légale avec le sponsor ou kafil qui dépose une demande de permis de travail en vue de l'ouverture prochaine d'une entreprise. Après l'approbation par l'autorité concernée, il envoie à l'étranger son visa. Ce dernier peut ensuite, en fonction des termes de l'accord non officiel, lui verser une rente régulière, mensuelle ou annuelle, en échange de son permis de travail il paie une somme plus conséquente en une fois à son entrée dans le pays. Steffen Hertog<sup>267</sup> appelle ce type de sponsoring « *courtiers en main-d'œuvre* » ou « *labour brokers* ». Il ajoute que de nombreux sponsors demandent aussi de l'argent lors de l'annulation des visas quand les travailleurs décident de rentrer dans leur pays d'origine ou lorsqu'ils souhaitent changer d'employeurs. Toutefois, ce genre d'attitude est peu fréquente envers les travailleurs occidentaux et touche plus souvent les travailleurs les plus fragiles en provenance d'Asie du Sud comme les Indiens, les Pakistanais, les Sri Lankais et les Bengalis. Force est de constater que peu à peu leur traitement s'améliore notamment par le biais des États émetteurs de flux comme les Philippines. En effet, le pays a organisé un vaste réseau de bureaux de recrutement dans tout l'archipel. Ces bureaux recrutent et forment en fonction de la demande sa main d'œuvre avant de l'envoyer à l'étranger. Mais dans le même temps, l'État philippin a passé des accords avec l'État Émirien pour fixer un salaire minimum pour ses ressortissants. Quoi qu'il en soit, le système de la kafala utilisé comme une rente est très lucratif et a fait émerger dans le Golfe une catégorie socio-économique que l'on peut appeler les nouveaux riches. Le fait que l'État délègue la tâche de gérer les migrants légaux à ses citoyens Émiriens rendent les frontières floues entre la question de la résidence et celle du travail. Un étranger peut être victime des négligences de son kafil si

---

<sup>267</sup> Hertog (Steffen), 2010, « the Sociology of the Gulf Rentier systems: Societies of Intermediaries », *Comparative Studies in Society and History*, London, 52 pages, page 1 à 37.

ce dernier oublie de renouveler par exemple son permis de travail ou oublie de payer les taxes lui incombant. L'étranger devient alors illégal et peut être expulsé.

Ce pouvoir économique est doublé d'un pouvoir politique que le Shaykh délègue à ses ressortissants qui partagent ainsi le contrôle de la population étrangère comme l'a montré Longva<sup>268</sup> : « *Researchers have pointed to the inadequate capacities of the state to deal with the substantial expatriate presence on its territory, which could be solved by outsourcing the responsibility of the alien surveillance to the citizens which can be considered as a kind of « civic duty »*. Ce système reproduit donc la structure tribale fondée sur une organisation concentrique dont le cœur correspond au pouvoir de l'Émir et les cercles concentriques à un réseau de citoyens plus ou moins proches du pouvoir. Ainsi, le pouvoir et le contrôle sur les étrangers s'exerce à trois niveaux :

- L'Émir est un employeur.
- Les citoyens deviennent des employeurs à leur tour.
- Les étrangers disposant de leur propre société emploient et contrôlent également ceux qui travaillent pour eux.

Chaque employé exerce une autorité et un contrôle sur les entrées et les sorties de son employé à travers le visa de travail à son octroi mais aussi lors de chaque renouvellement ou annulation. L'employeur peut décider de bannir son employé et donc lui interdire pendant un an voire plus de revenir travailler aux EAU et dans le CCG. En cas de changement d'employeur, l'employé doit obtenir l'assentiment de son précédent employeur ; par conséquent, le système de la kafala permet de contrôler la mobilité professionnelle. Étant donné que l'État gère les permis de travail directement avec l'employeur, l'employé n'a donc pas son mot à dire. Les permis de travail sont de deux types à savoir soit un permis de travailleur ou un permis de domestique. Il existe ensuite plusieurs cas de figure. Dans le premier cas de figure, le système de contrôle qu'est la kafala peut s'exercer dans le secteur privé. Mais la kafala est partiellement définie dans la loi et cette faille est utilisée pour exploiter davantage la main d'œuvre. Par exemple lorsque les travailleurs s'endettent, ils se fragilisent et sont donc dans une position encore plus vulnérable pour renégocier en leur faveur les termes de leur contrat de travail.

Le sponsor est souvent montré du doigt pour confisquer le passeport de son employé, limitant la marge de liberté de ce dernier. C'est une porte ouverte à tous les types d'abus ou de

---

<sup>268</sup> Op.cit. Traduction : « *Les chercheurs ont pointé du doigt l'inadéquation des capacités des États à gérer le flux substantiel d'expatriés sur leur territoire qu'ils ont pu juguler en externalisant la responsabilité de la surveillance à des citoyens dont ils considèrent que c'est un devoir civique.* »

harcèlement. Dubaï et plus largement les pays du Golfe sont également épinglés pour les mauvaises conditions de travail de leurs employés dont certains travaillent plus de 10 heures par jour et ne sont pas payés pour leurs heures supplémentaires, ne sont parfois pas payés régulièrement. Enfin, Neha Vora fait remarquer à juste titre que le fait que le cadre institutionnel gérant les migrants est fragmenté entre les ministères du travail, de la santé et de l'intérieur, rend la tâche plus difficile au migrant qui souhaiterait dénoncer la violation de ses droits. Cela est d'autant plus difficile que le travailleur étranger est emprisonné dans un réseau de dépendance complexe aux Émirats mais aussi dans son pays d'origine puisque sa famille restée au pays dépend de ses remises.

Dans le cas des domestiques, le cadre légal est souvent plus trouble et cela fait des travailleurs domestiques les étrangers les plus fragiles en proie à la marchandisation. Selon l'organisation internationale du travail<sup>269</sup>, aux Émirats chaque foyer a en moyenne trois domestiques en 2013. La norme est donc le fait de posséder des domestiques.

Si la kafala semble être, à première vue, un moyen de contrôler les étrangers à Dubaï et de les taxer voire de les exploiter, force est de constater que Neha Vora a montré qu'à l'échelle de la diaspora indienne à Dubaï, les Indiens eux-mêmes reproduisent ce système colonial fondé sur une relation dominant/dominé. En effet, les chefs d'entreprises indiennes embauchent essentiellement du personnel indien et deviennent à leur tour les sponsors de leurs employés. Ainsi, ils sont responsables de leurs conditions de travail et de vie<sup>270</sup> : « *Many of these patriarchal informal economic forms are reproduced in the transnational space of Dubai-India business relations, where (male) Indian merchants actually rely in economic practices that exploit the labor of other (male) Indians in order to maximize wealth accumulation.* » En somme les entrepreneurs indiens, dans l'exemple analysé par l'anthropologue, participent à une forme de gouvernance économique néo-libérale, dédouanant du même coup une partie des Émiriens de cette responsabilité civique pour leurs concitoyens. La kafala s'exprime à plusieurs niveaux car si c'est pour les Émiriens la délégation d'un pouvoir économique féodal dont ils héritent de la part du Shaykh et qu'ils exercent à leur tour en tant que vassaux sur leurs vavassaux, les étrangers résidents et entrepreneurs reproduisent ce mécanisme de privatisation à travers l'exercice de la kafala.

---

<sup>269</sup> ILO (International Labour Organization), 2013, *Domestic Workers Across the World: Global and Regional Statistics and the extent of Legal Protection*, Geneva.

<sup>270</sup> Vora (Neha), 2013, *Impossible citizens. Dubai's Indian diaspora*, Duke University Press, Durham and London, 245 pages. Page 113 pour la présente citation. Traduction : « *Nombre de ces structures économiques patriarcales et informelles sont reproduites dans l'espace transnational des relations commerciales Dubaï-Inde, où les marchands indiens (de sexe masculin) s'appuient sur des pratiques économiques qui exploitent le travail d'autres Indiens (de sexe masculin) afin de maximiser l'accumulation de richesse* ».

En somme, le système de la kafala donne non seulement un pouvoir économique et politique à l'Émir, mais aussi à ses ressortissants permettant de définir la citoyenneté par opposition et exclusion de ceux qui ne pourront jamais y accéder. La compréhension de la kafala est donc une propédeutique à la compréhension de la citoyenneté. Toutefois, je ne peux cautionner complètement les propos de Neha Vora<sup>271</sup> qui déclare : « *This duality leads to the compartmentalisation of thinking and a process of depersonalisation. Both can underpin racist sentiments and a lack of concern towards the suffering of others, reflected in the weak engagement of citizens with migrant workers rights* ». Si la mondialisation a eu pour conséquence l'exploitation des travailleurs et notamment des plus fragiles, elle a aussi participé à l'inverse à la mise en lumière des pratiques d'exploitation à Dubaï, ce qui fait mauvaise presse à l'Émirat et dessert ses intérêts à moyen ou long terme. L'Émir en a pris conscience et tente d'améliorer progressivement les conditions de travail et de vie de cette main d'œuvre. S'il reste encore beaucoup à faire, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un pays neuf né le 2 décembre 1971. Les pays occidentaux, dont la France, ont commencé à légiférer sur la question du travail à partir de la révolution industrielle dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et cela ne s'est pas fait sans heurt.

Le système de la kafala appliqué à de simples ouvriers et employés traduit une relation de travail particulièrement dissymétrique. Cela construit artificiellement un marché intérieur qui nécessite la création de magasins dédiés à ce type de clientèle peu fortunée et discriminée sur des territoires ségrégués renforçant encore davantage la visibilité de cette ségrégation dans la ville. Cela est une forme subtile de contrôle sur la population. Tous les organismes au pouvoir (l'Émir, le ministère du travail, l'entreprise qui emploie le travailleur), convergent pour isoler et exploiter les groupes dominés manifestant des différences dans lesquelles on trouve la légitimation du pouvoir exercé. Les dominés, ici la masse laborieuse essentiellement venue du sous-continent indien, est parquée sur un territoire et l'accès au reste de la ville leur est fortement déconseillé et notamment l'accès, le vendredi, à la plage sur laquelle des femmes en bikini se font bronzer et se baignent.

---

<sup>271</sup> Op. Cit. Page 99. Traduction : « *Cette dualité conduit à compartimenter la pensée et à un processus de dépersonnalisation. Tous deux peuvent être à l'origine de sentiments racistes et d'un manque d'intérêt pour la souffrance d'autrui, ce qui se traduit par le faible engagement des citoyens en faveur des droits des travailleurs migrants* ».



## **2. Des contrôles de plus en plus drastiques au sein de la ville et de l'Émirat.**

Par ailleurs, Dubaï pratique des contrôles de plus en plus drastiques sur la population étrangère notamment et la gestion des flux de migrants. Comme l'a montré Claude Raffestin, en collectant les informations sur la population : recensement, travail...le pouvoir accroît son emprise sur cette dernière car un recensement c'est<sup>272</sup> : « *une information sur un stock d'énergie. Une énergie que l'organisation étatique va intégrer dans ses stratégies* ». La population donne des informations qualitatives et non pas que quantitatives sur les propriétés économiques, politique, sociales et culturelles. Les informations sur la population sont nécessaires à l'action des organisations. Le pouvoir s'intéresse à la répartition et à la distribution du stock dans l'espace.

Mais l'étranger n'est pas le seul à être contrôlé. En effet, l'individu Émirien en tant que reproducteur, est contrôlé par l'État. Il est réifié car ses relations sexuelles doivent être utiles à l'État. Il y a intervention de l'État dans la sphère la plus privée, la plus intime des citoyens. Un Émirien est prié de se marier avec une Émirienne afin de bénéficier des avantages de sa nationalité : prime au mariage avec un ou une Émirienne, obtention de terrains pour faire construire sa maison, un commerce...Le couple Émirien est prié de maintenir la langue arabe car elle est un des plus puissants moyens d'identité dont dispose la population. La langue dit la culture, elle est un enjeu et est au centre des relations :

- Elle est langage vernaculaire.
- Elle est langage véhiculaire national.
- Elle est langage référentiaire (tradition, culture)
- Elle est langage mythique en raison de sa dimension sacrée.

En somme la langue offre la communion et la communication. Aux Émirats, l'anglais est la langue du colonisateur et la langue du business pour l'essentiel mais les administrations procèdent en arabe dont la justice. L'anglais n'est pas la langue du groupe, certes minoritaire en nombre, mais dominant par son pouvoir. Les étrangers doivent par exemple fournir une traduction de leurs documents officiels : mariages, diplômes...en langue arabe. Dans toutes les écoles, les enfants doivent suivre des cours d'arabe jusqu'à l'équivalent de l'entrée en seconde. Il est conseillé aux Émiriens de limiter leurs contacts avec les étrangers pour protéger leur culture car la mixité mettrait en péril la culture Émirienne.

---

<sup>272</sup> Id. page 84.

L'entretien avec Monsieur V. le 5 juillet 2019 m'a permis de mieux comprendre les différents dispositifs mis en place par le pouvoir tribal pour contrôler la population étrangère. Dubaï, et les Émirats Arabes Unis plus globalement, ne lésinent pas sur la sécurité et achètent le matériel le plus performant et le plus en pointe pour assurer leur sécurité.

La sécurité est une notion vaste qui parfois est dissociée de celle de défense qui relève davantage de l'armée alors que la sécurité concerne davantage les aspects intérieurs. Les notions de défense, de sûreté et de sécurité se trouvent à l'intersection de la stratégie et de la (géo)politique. La sécurité est pour Dubaï et plus largement les Émirats une propédeutique à la survie de l'État et du pouvoir. La sécurité garantit la sûreté ou l'absence de danger ce qui fait du territoire un élément attractif pour capter les flux économiques et migratoires. A Dubaï contrôler va de pair avec dominer le territoire. La domination s'y exerce par un contrôle direct et indirect.

Ainsi, le contrôle s'exprime de manière directe et témoigne d'une maîtrise de la souveraineté de l'État à travers par exemple le contrôle des passeports en douane qui est doublé d'un scan de l'iris. Dans le cadre de ce contrôle il existe bien sûr un dispositif coercitif comme la police mais également des institutions attractives parce qu'elles fournissent des emplois bien rémunérés comme à Dubaï et assurent une promotion sociale et donc suscitent le soutien de la population. C'est la fameuse notion de « *relational power* » de Bläser, mentionné préalablement. C'est sur celui-ci que s'adosse le « *framing power* » du Shaykh. L'obtention d'un visa est très individualisée et comprend le scan de l'iris et la morpho-détection grâce à une machine située à la douane. Pour obtenir un visa de travail, le migrant doit arriver dans le pays avec un visa touristique et entamé ensuite avec son employeur la procédure. Cet employeur sert de sponsor ou kafil. Le travailleur doit se soumettre à une prise de sang, à la prise de empreintes, fournir son passeport, une photocopie de celui-ci ainsi que compléter un dossier montrant que les qualifications sont bien en adéquation avec le poste que le travailleur occupera. Le visa est valable 3 ans. S'il change d'employeur, le travailleur doit annuler son visa et en refaire un nouveau. Mais si le travailleur célibataire notamment vivant dans les camps de travail souhaite changer d'employeur avant les trois ans requis, il faut qu'il obtienne le consentement de son employeur car dans le cas contraire il peut se retrouver très vite illégal. C'est seulement après avoir obtenu son visa que le travailleur peut entreprendre les démarches nécessaires pour acheter une voiture, louer un logement et prendre une ligne téléphonique. Souvent, les travailleurs de force et les domestiques voient leur passeport retenu par leurs employeurs. Dans son livre Syed Ali mentionne à juste titre une pratique inhérente aux employeurs qui font le jeu du rapport colonial dominant/dominé en confisquant le passeport de leurs employés sous prétexte de vouloir éviter leur fuite ou les vols. Or, la cour de justice dubaïote a mentionné que

cette pratique était illégale et un membre du département des naturalisations et de la résidence a signifié à l'organisation des droits de l'Homme a tenté de la justifier en disant que cette pratique permettait d'éviter les pertes de document. Bref, l'instinct esclavagiste, pratique abolie en 1963 seulement, met du temps à disparaître. Le système de la kafala limite la mobilité des travailleurs et institue un rapport colonial.

L'ensemble de la population doit, au moment de son renouvellement de visa, renouveler du même coup son Émirates ID depuis la loi fédérale n°9 en 2006. Si celle-ci peut être utilisée par tous en tant que e-gate et que smart gate en arrivant à l'aéroport, elle sert aussi à voter au Federal National Council pour les Émiriens, à leur déplacement dans les autres pays du CCG mais elle sert surtout à rassembler des informations sur les étrangers et à les ficher en leur octroyant un numéro. Parmi les renseignements collectés : l'adresse, la fonction, la nationalité, le sexe, les empreintes digitales. Enfin, cette Émirates ID est une source de revenus non négligeable puisqu'il en coûte 300 dirhams à l'employeur du travailleur étranger et 20 dirhams de pénalité par jour de dépassement avec un maximum de 1000 dirhams au-delà du délai de 30 jours après l'expiration de la pièce d'identité. En cas de changement de situation, le travailleur étranger doit s'engager à informer les autorités au maximum un mois après ce changement. C'est cette Émirates ID qui est quasi systématiquement demandée lorsqu'une personne souhaite entrer dans un immeuble de bureaux ou parfois même lorsqu'elle souhaite rendre visite à un habitant d'un immeuble. En cas de problème, la police peut ainsi retracer l'itinéraire de la personne recherchée.

En 2005, le gouvernement de Dubaï a institué une nouvelle loi pour exiger des entreprises qu'elle limite leur recrutement à trois nationalités différentes pour la main d'œuvre. Cela facilite le contrôle des Émiriens mais est réalisé avec l'appui des consulats qui se livrent à une terrible concurrence pour vendre leur main d'œuvre. En effet, les consulats se livrent à un réel marketing pour mettre en avant leurs propres ressortissants<sup>273</sup>. Ils mettent notamment en valeur, leur force, leur résistance à un long labeur et aux conditions climatiques extrêmes, mais aussi leurs qualités morales<sup>274</sup> : « *They are for the most part faithful, they don't cheat on their spouses back home by going to brothels here. They are disciplined workers. They don't*

---

<sup>273</sup> Mc Dowell (L.), 2009, "Working Bodies: Interactive Service Employment and Workplace Identities", Wiley-Blackwell, Oxford.

<sup>274</sup> Buckley (Michelle), 2015, « Construction Work, « Bachelors », builders and the Intersectional Politics of Urbansiation in Dubaï », in Khalaf (Abdulhadi), AlShehabi (Omar) et Hanieh (Adam), *Transit States, Labour, Migration & Citizenship in the Gulf*, PlutoPress, London, 266 pages. Page 142 pour la présente citation. Traduction : « *Ils sont pour l'essentiel d'entre eux parmi les plus croyants, ils ne trompent pas leurs épouses pour aller au bordel ici. Ce sont des travailleurs disciplinés. Ils ne boivent pas* ».

*really drink* ». L'objectif est de montrer que la moralité des travailleurs respecte les principes et valeurs du pays d'accueil.

Face à l'augmentation du nombre de travailleurs du sous-continent indien, la ségrégation s'est renforcée ainsi que les contrôles de police. La police interdit aux migrants célibataires<sup>275</sup> de fréquenter les plages, les lieux touristiques et les lieux de vie et de fréquentation par les familles. Les contrôles sont organisés de manière préventive pour identifier ceux qui pourraient avoir le potentiel de devenir criminel. En effet, les autorités redoutent les viols et notamment les viols d'enfants. Afin de mieux contrôler les camps de travail, ces derniers sont nombreux et disséminés sur le territoire au voisinage des zones industrielles et dans les franges urbaines.

Cette peur des travailleurs pauvres n'est pas nouvelle mais elle a pris différents visages. En effet, dans les années 70, l'État s'était débarrassé des travailleurs arabes d'Égypte, de Syrie et de Palestine trop politisés et qui avaient des idées de gauche très anti-monarchistes. Il leur avait substitué des ressortissants du sous-continent indien considérés plus malléables, efficaces et obéissants. L'aspect économique, à savoir une main d'œuvre moins onéreuse, n'était qu'un argument supplémentaire<sup>276</sup>.

Ajoutons, qu'il existe une surveillance protéiforme avec l'existence de personnels domestiques chargés d'espionner, de reporter et de dénoncer leurs employeurs. Mais cette pratique n'est pas généralisée et bien moindre notamment qu'en Syrie. Dubaï utilise plutôt la technologie pour surveiller la population étrangère notamment dans les quartiers et lieux iconiques. Ainsi, le centre opérationnel du Burj Khalifa comprend plus de 1000 caméras, selon notre contact, permettant de suivre une personne du Dubaï Mall par exemple à son appartement dans la Burj Khalifa ou à la porte de sa chambre à l'Address Hotel. C'est notamment grâce à ce système de caméras que le pouvoir a pu retrouver les auteurs du casse avec une voiture bélier dans une boutique de luxe au Wafi Mall il y a quelques années.

Les Émirats ont également le monopole de la téléphonie avec Etisalat et Du, ce qui leur permet de localiser les téléphones, de les mettre facilement sur écoute. De la même manière, les services de police et d'espionnage de Dubaï et des Émirats sont performants et parviennent à entrer dans les comptes Facebook et notamment dans Messenger. Force est de constater que la population étrangère n'est pas la seule à être surveillée. En effet, Dubaï et les Émirats se

---

<sup>275</sup> Ce que Dubaï et les EAU appellent "Bachelors policy" ou "politique des célibataires" concerne la main d'œuvre peu payée qui migre seule pour envoyer dans leur pays d'origine de quoi faire vivre leur famille. Les travailleurs célibataires ne sont donc pour un grand nombre d'entre eux pas célibataires mais comme leurs salaires sont trop maigres ils ne sont pas autorisés à faire venir leur femme et leurs enfants.

<sup>276</sup> Voir Foad (H.), 2009, « The Effects of the Gulf War on Migration and Remittances », Unpublished Paper, Department of Economics, San Diego State University. Et voir aussi Ghabash (M.), 1986, *Immigration and development in the United Arab Emirates*, Cairo, Al Wafa Press.

livrent à une chasse intense à l'islamisme. C'est grâce à l'espionnage des comptes Facebook que les autorités ont réussi à débusquer une tentative d'attentat pendant les Printemps arabes. Une Émirienne d'Abû Dhabî a été arrêtée dans les toilettes d'un centre commercial alors qu'elle s'apprêtait à jouer les kamikazes lors du premier Grand Prix de Formule 1 dans la capitale en 2009. Elle avait fomenté sa tentative d'attentat avec son mari qui a été condamné à la prison à vie. De la même manière au printemps 2019 de jeunes Émiriens islamistes fréquentant la mosquée d'Al-Manara à Umm Suqueim ont été débusqués grâce à leurs conversations sur Messenger. Un autre contact, monsieur Y, m'a précisé que les services de renseignements étaient capables de s'introduire dans whatsapp alors que cela constitue une réelle difficulté technique. Ils peuvent également s'introduire dans la caméra d'un ordinateur personnel et privé. Quant aux flux de voitures, ils sont surveillés par drones, technique qui se développe de plus en plus dans la région. Le pouvoir déclenche donc des stratégies horizontales pour couvrir la plus vaste surface possible à l'intérieur de laquelle il tente de collecter le maximum d'informations. Contrôler les réseaux c'est contrôler les hommes et leur imposer un ordre nouveau.

Par ailleurs, l'attaché de sécurité de l'ambassade de France est en lien avec le CID, la police en charge des enquêtes qui est formée par les Français. Les CID<sup>277</sup> sont l'équivalent des renseignements généraux en France, du GIGN et des unités d'intervention du RAID. Seuls les Émiriens peuvent intégrer le CID alors que dans les forces de police il est possible de trouver d'autres nationalités. Dans l'armée Émirienne au Yémen interviennent de nombreux mercenaires. L'Émir fait appel à des conseillers étrangers mais demeure le seul maître de sa sécurité. A cette fin, les EAU sont selon monsieur Y le second pays le plus militarisé et le plus contrôlé du monde après Singapour et avant la Chine. Les contrôles sont beaucoup plus fondés sur la technologie que sur l'humain grâce aux sommes investies dans le domaine de la sécurité. Pour rester maîtres de cette sécurité, Dubaï, et plus largement les Émirats, ont segmenté l'activité de sécurité afin d'éviter que les informations clés soient dans les mains des étrangers. Seuls les Émiriens sont au sommet de ce secteur. Ils sont très compétents et maîtrisent parfaitement l'intelligence artificielle. Dans ce secteur-clé, la politique d'Émiratisation a été accélérée pour garantir la souveraineté et la non diffusion de l'information. Toutefois, les EAU et notamment Dubaï s'appuient sur les services de la sécurité et d'espionnage les plus performants au monde dont par ordre décroissant d'importance : la sécurité d'Israël, des États-Unis et du Royaume-Uni. La France vient ensuite mais surtout dans la formation des soldats et

---

<sup>277</sup> Criminal Investigation Department.

dans la vente d'armes. La sécurité est encore davantage corsetée et importante dans la capitale d'Abû Dhabî dans laquelle les forces armées sont concentrées. Dans le cadre de l'exposition universelle de 2020, notre contact nous précise qu'un cluster de sociétés françaises est impliqué dans la sécurité et travaille en lien avec le comité de sécurité de l'exposition qui relève des services de police de Dubaï signifiant que l'Émirat est le seul décideur. Au niveau fédéral, c'est le ministère de l'intérieur qui gère cette sécurité et décide des interventions à l'étranger. Ainsi, si Dubaï n'était pas favorable, selon notre contact, pour participer à une intervention armée au Yémen avec l'Arabie Saoudite, Shaykh Mohammed n'avait pas son mot à dire car Abû Dhabî paie l'armée fédérale avec l'argent de la rente pétrolière et a le dernier mot et cela bien que l'Émir de Dubaï soit ministre de la défense. Si ce dernier est à la fois à l'échelle fédérale, vice-président des EAU et ministre de la défense, c'est un héritage du passé. Effectivement, il a été nommé par Shaykh Zayed ministre de la défense à l'âge de 19 ans car il avait fait un stage dans les commandos britanniques et a eu à son retour la difficile mission de créer l'armée nationale. Selon monsieur Y, jamais Dubaï n'oserait s'opposer ouvertement à Abû Dhabî car les pouvoirs politiques y sont installés ainsi que l'armée. Abû Dhabî vient au secours de Dubaï mais Abû Dhabî pourrait ne faire qu'une bouchée de Dubaï si l'Émirat contestait sa domination. Ces rivalités ou tensions qui existent probablement entre les deux têtes pensantes des EAU comme dans toutes relations humaines, sont toutefois jugulées par le fait que les Émirats sont frères, ou en tout cas cousins éloignés mais connectés par leur relation agnatique, et que leurs relations sont confortées, comme nous l'avons évoqué précédemment, par des mariages. Ils sont dans un rapport de concurrence et de complémentarité, dans un rapport parfois passionnel. Là encore, les enfants sont un objet d'échange servant à pérenniser les liens familiaux et à garantir le maintien d'un État tribal. En ce sens, le fonctionnement étatique aux EAU et à Dubaï, n'est pas sans nous rappeler celui des monarchies occidentales à l'époque moderne.

En somme à Dubaï, les propos de Raffestin sur l'emprise du pouvoir sur le territoire font tout leur sens quand il déclare<sup>278</sup> : « *Ainsi, on livre au grand jour les données sur la circulation, c'est la séquence « libérale » de la stratégie du pouvoir. En revanche, on ne livre que fort peu de choses sur la communication de l'information car il est beaucoup plus aisé de la dissimuler, de la cacher : c'est la séquence « totalitaire » de la stratégie du pouvoir* ». En effet, il existe une véritable opacité des flux immatériels. Le pouvoir se déplace vers ce qui est invisible. Le territoire est vampirisé car il devient une source d'informations de plus en plus denses mais également une source potentielle de risques. Ces informations glanées sont

---

<sup>278</sup> Op. Cit. Page 186.

organisées en un système réticulaire qui emprisonne l'être humain et libère le Pouvoir en désamorçant tout risque potentiel et donc en le pérennisant. Le réseau est donc par excellence un instrument du pouvoir.

### **Conclusion – Section I.3.A**

Le pouvoir tribalo-libéral aux EAU et notamment à Dubaï est par essence violent car fondé sur un contrôle étroit de la population étrangère, en permanence fichée et recrutée par le 2<sup>nd</sup> système de sécurité du monde. Il s'agit d'une relation dominant/dominé qui s'exprime à plusieurs niveaux et est calquée sur un modèle socio-politique ancestral et tribal qui rappelle la structure féodale occidentale. Ce qui fait la force de ce système c'est bien sûr les sommes colossales englouties par l'État pour détenir les technologies les plus pointues et les conseillers les plus chevronnés au monde, mais c'est aussi l'intelligence d'un pouvoir pragmatique. En effet, celui-ci a compris que ce domaine régalien de la sécurité devait être Émiratisé le plus rapidement possible et segmenté. Ainsi, les conseillers étrangers n'ont un accès que limité à une partie d'un tout bien plus complexe. Les informations collectées sont sauvegardées grâce à une capacité phénoménale de conservation des données. Le succès de Dubaï et des Émirats tient du rapport délicat entre coercition et attractivité afin que le territoire soit contrôlé directement et avec succès. L'Émir et plus largement les Émirats, dont Abû Dhabî en tête, ont atteint ce que Claude Raffestin appelle<sup>279</sup> : « *l'idéal du pouvoir* », à savoir « *voir sans être vu. C'est pourquoi la communication a pris une telle importance dans la société contemporaine car elle peut se dissimuler : cas dans lequel le pouvoir peut contrôler, surveiller, intercepter pratiquement sans être vu* ».

---

<sup>279</sup> Id. Page 186.

## **SECTION I.3.B : POLITIQUE MIGRATOIRE ET URBANISATION.**

### **Introduction – section I.3.B**

Le pouvoir évolue toujours entre deux pôles qu'il utilise et manipule tour à tour et à sa convenance : l'unité et la pluralité. Cette manipulation trouve son terrain d'application dans le territoire urbain en introduisant la discrimination.

En quoi la planification urbaine, et particulièrement celle concernant les mega-projets, a-t-elle reconfiguré la relation entre les citoyens et les étrangers mais aussi imbriquée bien davantage les secteurs politique et économique ? Cette nouvelle donnée née au début du XXIème siècle pose avec encore plus d'acuité la question du droit à la ville.

#### **1. Une politique migratoire créatrice d'une ségrégation urbaine et sexuelle.**

Quand on fait émerger les différences dans une société, on cherche également à les utiliser donc à en déduire un pouvoir. En effet, en introduisant la notion de discrimination, la compétition du ou des groupes qui constitu(ent) des concurrents par rapport aux enjeux est réduite. Comme le fait remarquer Claude Raffestin<sup>280</sup> : « *La discrimination prend des formes diverses dont spatiale. Mais la discrimination spatiale est rarement la seule discrimination dont un groupe peut être frappé, elle est généralement accompagnée par d'autres mesures. Un groupe peut être parqué, comme c'est le cas des travailleurs dans les « labour camps ». Cela revient à les isoler pour mieux les contrôler et les dominer. C'est une relation dissymétrique avec l'espace, une relation imposée de l'extérieur par A qui en tire toutes sortes de profits puisqu'il limite la concurrence du groupe B sur la plus grande partie du territoire.* » La discrimination peut être économique comme avec la crise de 2008 qui a été une « *récession masculine* » pour reprendre une expression de Burns<sup>281</sup>. Elle a touché essentiellement les secteurs occupés par les hommes à savoir l'industrie, la finance et la construction, pierre angulaire de l'économie dubaïote avant la crise.

---

<sup>280</sup> Ibid. Page 136.

<sup>281</sup> Burns (G.), 2009, "Men Take Lead at the Unemployment Line", *Chicago Tribune*, 3 avril 2009. [http://articles.chicagotribune.com/2009-04-03/news/0904020524\\_1\\_job-losses-job-market-unemployment](http://articles.chicagotribune.com/2009-04-03/news/0904020524_1_job-losses-job-market-unemployment).

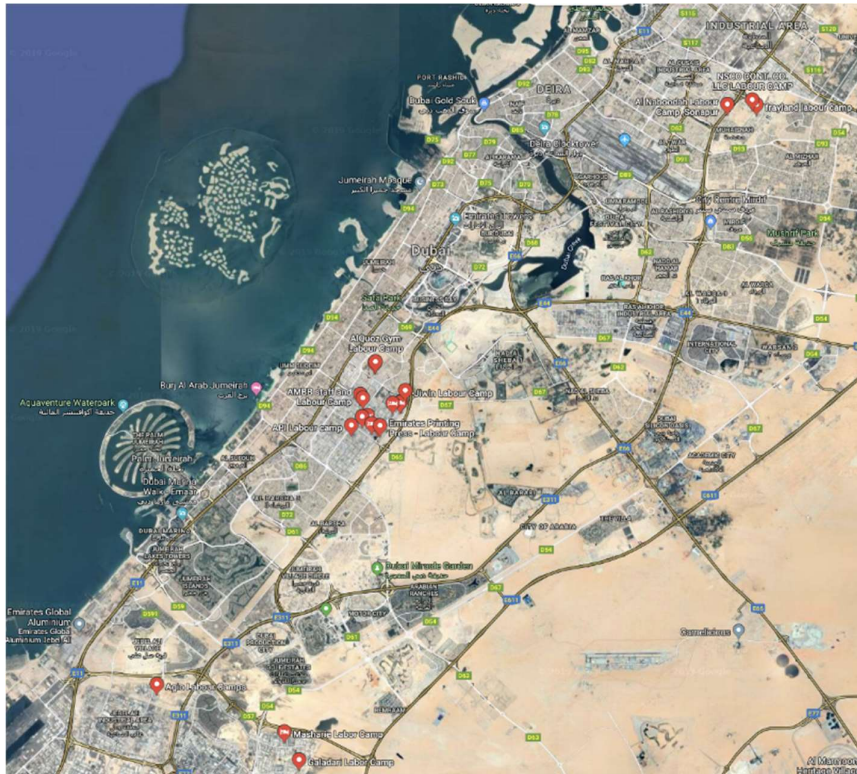


Au milieu des années 2000, les travailleurs ont afflué et l'État a mis alors en place des contraintes fortes pour inscrire et contenir dans l'espace les migrants et pour les surveiller. Cet objectif a été inscrit à l'agenda étatique « anti-terreur ». Ces migrants sont surtout indiens, pakistanais, bengalis, népalais, sri lankais, philippins ainsi que plus récemment vietnamiens et cambodgiens car leur coût est moins élevé. Quant aux Chinois, ils sont également de plus en plus nombreux. Effectivement, le nombre d'entreprises chinoises augmente et ces dernières recrutent essentiellement leurs paires. En 2008, on estimait que 80% de la population étrangère était formée de jeunes hommes de 20 à 45 ans dont 700000 travailleurs de la construction sur une population totale à l'époque de 1.4 millions de personnes<sup>282</sup>. Le discours sur la gestion des flux de migrants par l'État et par les pays émetteurs est au milieu des années 2000 allé de pair avec l'intensification des ségrégations socio-spatiales. Les travailleurs pauvres se sont installés dans des « labour camps » toujours plus nombreux et objets d'une spéculation immobilière, près des zones industrielles et aux franges de l'espace urbanisé. L'image satellite ci-dessous en localise certains. Cette politique a marqué la volonté de « désinfecter » la ville afin que ces travailleurs ne fassent pas peur aux familles. C'est pour cela qu'ils n'ont notamment pas le droit de s'installer à plusieurs dans des maisons ou des appartements.

---

<sup>282</sup> Renaud (B.), 2010, « Dubaï's Real Estate Boom and Bust of 2002-2008: Dynamics and Policy Responses », *Housing Finance International*, 24 (4), 6-17.

Khalil (A.), 2007, "UAE Denies Mass Expulsion of Striking Asia Workers". [www.middle-east-online.com/English/?id=22891](http://www.middle-east-online.com/English/?id=22891).



**Figure 33 :** Localisation des camps de travailleurs.



**Figure 34 :** Photographie d'un camp de travailleurs à Al-Quoz.

Une photo ci-dessous du « labour camp » destiné au personnel du magasin de bricolage et de décoration Ace dans le quartier industriel d'Al-Quoz.

La ségrégation pour ce type de population pauvre s'effectue suivant le genre et la nationalité, selon ce que Longva<sup>283</sup> appelle une « société ethnocratique ». A Dubaï la politique d'Émiratisation vise à remplacer les immigrés par des Émiriens mais cela ne concerne que les postes qualifiés et non pas la main d'œuvre. Cette forme de ségrégation s'ajoute à la ségrégation néo-coloniale qui hiérarchise les nationalités faisant des Occidentaux les privilégiés parmi les non citoyens. Vora parle même de triptyque composé des exploités, incarnés par la main d'œuvre issue du processus de NDIT, des expatriés qui consomment correspondant essentiellement aux Occidentaux et les locaux, à savoir les Émiriens qui sont improductifs. Ce triptyque est à nuancer car même si la situation des premiers n'est pas satisfaisante elle s'est améliorée. Quant à la situation des seconds elle s'est érodée parallèlement à la chute de la croissance économique. Enfin, la situation des Émiriens est de moins en moins oisive avec la progression de l'éducation et la politique d'Émiratisation. La lecture marxiste proposée notamment par Vora, dans une certaine mesure ou Davis<sup>284</sup> ou encore Ali qui dans Dubaï *Gilded Cage*<sup>285</sup> compare cette migration au pacte de Faust car le migrant troque ses droits démocratiques contre son enrichissement personnel est marxiste. Dès la première page du chapitre 3 intitulé « Iron Chains », Ali déclare<sup>286</sup> : « *They are nothing more than labour, they are simply factors of production. As human beings they are socially invisible, interchangeable and ultimately disposable* ». Si la condition de ces travailleurs s'est améliorée en termes de logements, de transport (avec la fin progressive des bus non climatisés), et la fixation d'un salaire, Dubaï, très attentive à sa réputation, l'a fait pour redorer son blason en Occident plus que par empathie envers cette classe laborieuse selon l'auteur. Il rappelle que la population des travailleurs de la construction représente environ un quart de la population de Dubaï et travaille 11 heures par jour 6 jours et demie par semaine. Les conditions de travail sont dangereuses causant chaque année la mort de plus de 700 personnes auxquelles il faut ajouter une moyenne de 90 suicides par an. Ces conditions inhumaines se sont améliorées avec la loi de 2005 qui dit

---

<sup>283</sup> Longva (A), 1997, *Walls Built on Sand: Migration, Exclusion, and Society in Kuwait*, boulder, Westview Press.  
Longva (A.), 2005, "Neither Autocracy nor Democracy but Ethnocracy: Citizens, Expatriates and the Socio-political System in Kuwait", in Dresh (Paul) and Piscatori (James), 2013, *Monarchies and Nations: Globalization and Identity in the Arab States of the Gulf*, London, I.B. Tauris, Library of Modern Middle East Studies, 320 pages.

<sup>284</sup> Davis (Mike) et Monk (Daniel B.) (sous la direction de), 2008, *Paradis infernaux, les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Les prairies ordinaires, collection Penser/Croiser, Paris, 315 pages.

<sup>285</sup> Ali (Syed), 2010, *Dubaï Gilded Cage*, Yale University Press, Yale, 360 pages.

<sup>286</sup> Traduction : « *Ils ne sont rien de plus que de la main d'œuvre, ils ne sont que de simples facteurs de production. En tant qu'êtres humains, ils sont socialement invisibles, interchangeables et finalement jetables* ».

que les travailleurs doivent se reposer entre midi et 14h30. La loi a été respectée que progressivement avec l'augmentation du nombre d'inspections et d'amendes. Toutefois, si à partir de 50° les travailleurs ne doivent plus travailler en extérieur, la météo officielle se débrouille systématiquement pour que ce chiffre ne soit jamais atteint !

Qu'en est-il de la classe moyenne et supérieure dans l'espace urbain dubaïote ? Elles sont également soumises à une ségrégation spatiale mais les espaces urbains qui leur sont destinés sont bien plus nombreux et agréables. Pour cette catégorie de la population, on ne peut guère parler de ségrégation ethno-spatiale mais davantage de ségrégation spatio-économique. Il existe en effet une diversité ethnique dans de nombreuses enclaves résidentielles fermées contrairement par exemple à l'Occident où à la ségrégation économique se superpose la ségrégation ethnique. La ségrégation spatio-économique est multi-scalaire et s'exprime également à l'échelle de l'enclave résidentielle fermée. En effet, le type de maison habité par la famille indique son niveau de revenu. Les enclaves résidentielles fermées sont d'ailleurs organisées selon un système de quartiers dans lequel on trouve le même type de villa ou tout du moins les mêmes tailles de villa. En somme, plus qu'en Occident peut-être, le lieu de résidence définit le niveau socio-économique de l'individu. Ce n'est pas la même chose que de vivre à Arabian Ranches dans une villa type Rim, correspondant à une petite maison française mitoyenne et dans une villa type Hattan qui dépasse les 600 m<sup>2</sup>.

La ségrégation spatiale est la conséquence de l'absence de citoyenneté pour les étrangers. En effet, la cité-État s'est construite sur une double dialectique d'ouverture aux flux humains et économiques et dans le même temps sur la fermeture des Émiriens. La construction de l'identité de la nation Émirienne et de l'État moderne sont nés d'un système violent de rejet de ceux qui ne sont ni Émiriens donc non-citoyens et non musulmans. En somme, le flot des étrangers a fondé un État ethnoracial, à la culture musulmane. Cette thèse de Neha Vora est adaptée notamment à la classe moyenne indienne qui vit reléguée dans les quartiers jouxtant la Creek à savoir Bur Dubaï et Deira, quartiers que Yasser Elshestawy<sup>287</sup> appelle « forgotten places ». Mais son approche est très contestable si on s'intéresse à la classe moyenne supérieure et à la classe supérieure indiennes qui ont réussi à s'approprier les nouveaux territoires urbains nés de l'entrée de plain-pied dans la mondialisation. Ces deux dernières classes ne sont pas plus ségréguées que les Occidentaux qui occupent massivement les enclaves résidentielles fermées.

---

<sup>287</sup> Elsheshtawy (Yasser), 2008, « Transitory Sites: Mapping Dubaï's « Forgotten Urban Spaces » », in *International Journal of Urban and Regional Research*, 32, n°4, page 968 to 988.

## **2. Une politique migratoire qui exclut du droit à la ville.**

Au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle et du XXI<sup>ème</sup> siècle, le développement de mégaprojets a engendré des mutations profondes dans les dynamiques des expatriés à Dubaï. En effet, ils n'ont plus été seulement des travailleurs mais sont devenus des consommateurs et des investisseurs en devenant par exemple propriétaires de villas. La planification urbaine est alors devenue un outil économique. Les étrangers ont repoussé les frontières de la ville et ont participé à attirer d'autres étrangers et investisseurs. Ils sont finalement des acteurs-clés du marketing urbain à leur insu. Toutefois, en offrant la possibilité aux étrangers d'investir et de se projeter à Dubaï sur le long terme, s'installer sur le territoire de manière permanente et en obtenir la citoyenneté est resté une illusion. C'est pour cela que Dubaï est parfois vu comme un urbanisme sans racine qui peu à peu a joué un rôle croissant au sein du pouvoir entre l'État, le domaine économique, les citoyens et les expatriés. La crise de la COVID risque de remettre cette question sur le devant de la scène car la pandémie montre la dépendance de l'économie aux expatriés.

La place de ces mega-projets dans l'ensemble du CCG avant la crise de 2008 représentait 57% de la valeur totale des projets dans la région soit environ 1,2 mille milliards de dollars<sup>288</sup>. Pour que ces projets colossaux voient le jour il fallait qu'ils s'accompagnent d'investissement dans les secteurs énergétique et routier. Le tout a provoqué une croissance conséquente des revenus générés par la construction, location et vente de biens qui ont été multipliés par 24.5<sup>289</sup>. La population locale ne pouvait pas absorber l'ensemble de ces nouvelles constructions, il fallait donc attirer de nouveaux expatriés d'où l'introduction dans 4 des 6 Émirats du CCG de lois ouvrant l'accès à la propriété à des non citoyens. C'est le cas à Bahraïn en 2001 qui est suivi dès 2002 par Dubaï puis par le Qatar en 2004 et Oman en 2006 et enfin en 2010 en Arabie Saoudite (King Abdullah Economic City). Seul le Koweït n'a pas donné accès à la propriété pour les étrangers. Se posait alors la question de l'obtention du permis de résidence. Dans ce domaine la politique de Dubaï a fluctué proposant dans un premier temps un visa de résidence de 3 ans renouvelables puis abaissant ensuite cette durée à 6 mois. En 2017, seuls les propriétaires ayant investi au moins 5 millions de dirhams (soit environ 1.23 million d'euros) dans un bien immobilier ont accès au visa de résidence même s'ils ne travaillent pas sur le territoire. Avec la récession actuelle qui touche de plein fouet le secteur de l'immobilier, pour obtenir un visa, il suffit d'acheter un bien d'une valeur de 2.5 millions de dirhams soit environ

---

<sup>288</sup> MEED, 2010.

<sup>289</sup> Khalaf (Abdulahdi), AlShehabi (Omar) et Hanieh (Adam), 2015, *Transit States, Labour, Migration & Citizenship in the Gulf*, Plutopress, London, 266 pages. Page 103.

615000 euros. En 2006, les chiffres donnés par Dubaï révélèrent que 28% des acheteurs étaient d'origine arabe puis venaient les Indiens avec 24% suivis par les Britanniques pour 21%, les Pakistanais pour 12% et les Iraniens pour 10%. En 2011, le secteur générait 13 milliards de dollars. Le printemps arabe a accéléré les investissements en provenance des pays arabes. Mais en fonction des quartiers la proportion des Arabes est plus ou moins forte. En effet, dans le quartier de la Marina où l'habitat vertical domine, les acheteurs sont essentiellement des non-arabes car ce type d'habitat sied moins bien aux traditions et au mode de vie des Arabes préférant la maison individuelle préservant mieux l'intimité.

Lorsqu'après la crise la loi a changé permettant d'obtenir un visa de résidence contre l'achat d'un bien, les Russes et les Chinois ont commencé à investir dans l'immobilier. Ce sont ces migrants et investisseurs qui forment ce que Khalaf, AlShehabi et Hanieh appellent « *transit state* » ou « État de transit ». Quoi qu'il en soit, cela a profondément changé la donne entre les étrangers et le pouvoir local en connectant l'accession à la propriété avec le visa de résidence et donc en sortant du lien de dépendance qui reliait auparavant celui qui n'était qu'un employé et son employeur. Les étrangers ne pouvant acheter que dans des enclaves résidentielles fermées, celles-ci sont devenues de véritables enclaves équivalentes aux zones franches. La souveraineté ne s'en trouve que plus fragmentée. Des associations de propriétaires se forment et peuvent exercer différentes formes de lobbying envers le promoteur qui gère aussi les parties communes de l'enclave résidentielle fermée dont il facture le montant aux propriétaires.

Si le phénomène de méga-projet n'est pas propre à Dubaï et a pu participer à dynamiser l'économie en Inde, en Chine ou encore en Espagne, ce qui est caractéristique des pays du Golfe c'est tout d'abord les montants délirants investis dans les projets qui segmentent la ville en enclaves s'étalant sur plusieurs kilomètres carrés et constituant de nouvelles centralités. De plus, ces projets titanesques s'adosent non pas à la population locale Émirienne mais aux étrangers et à la volonté d'en attirer toujours davantage, suivant ainsi le célèbre adage de Shaykh « *Construisez et ils viendront* ». Ces deux facteurs cumulés fondent ce que Khalaf, AlShehabi et Hanieh<sup>290</sup> appellent « *l'urbanisme sans racine* » ou « *le hub sans racine* ».

La fabrique de la ville est donc destinée non pas qu'aux locaux mais surtout aux étrangers. Toutefois, la fabrique est intrinsèquement paradoxale puisqu'elle n'octroie pas la citoyenneté ou tout du moins la résidence permanente aux étrangers, posant ainsi la question du droit à la ville explorée par Lefebvre. Les auteurs précédemment cités pensent que ce modèle urbain n'est pas viable sur le long terme car les Émiriens et les étrangers ne partagent pas le

---

<sup>290</sup> Op. Cit.

même intérêt ni les mêmes coutumes et parce que le territoire est sous le signe d'une ségrégation qui pourrait conduire au sentiment de marginalisation des populations locales par rapport aux dynamiques de la ville. Cette théorie me paraît complètement infondée car les Émiriens sont les seuls maîtres de leur planification urbaine et s'ils font appel, d'ailleurs de moins en moins, à des cabinets étrangers, ces derniers n'ont qu'un rôle de conseil et de proposition. D'autre part, si les traditions dubaïotes sont différentes de celles des étrangers ils n'ont pas pour autant des intérêts si divergents car tous recherchent la prospérité et le confort de vie ; ils tendent donc vers le même but. Enfin, il est peu probable que la population se sente marginalisée dans la ville car c'est elle qui justement cherche à se couper de la population étrangère en suivant d'ailleurs les recommandations de Shaykh Mohammed. Cette « auto-ségrégation spatiale » a justement pour but de protéger l'identité arabo-musulmane, qui est, il est vrai, entrée en concurrence avec la langue anglaise et la culture occidentale.

La dépendance du secteur immobilier aux expatriés a été vérifiée lorsqu'en 2011, les EAU annoncent que le visa de résidence sera dorénavant donné non plus pour 6 mois mais pour 3 ans à tout propriétaire d'un bien afin de réanimer le marché de l'immobilier moribond depuis la crise de 2008<sup>291</sup>. Dès 2007 l'État avait créé également la RERA (Real Estate Regulating Authority) ainsi qu'une loi pour réguler le montant à payer en cas d'un achat immobilier sur plan.

Cette décision d'ajuster la durée du visa pour séduire des acheteurs potentiels pose avec acuité la question du droit à la ville explorée par Lefebvre et revisité par Purcell<sup>292</sup>. Pour ce dernier, la politique des grands projets dans le Golfe attise la compétition pour l'espace entre plusieurs acteurs, à savoir les expatriés, les citoyens Émiriens, le monde du business et l'État. Peut-on parler véritablement de tension ? Je ne crois pas car l'État a besoin de garder le secteur de l'immobilier dynamique tant qu'il n'est pas capable de développer d'autres secteurs économiques assurant sa prospérité. Il existe plutôt une attente de la part des expatriés pour l'obtention d'un statut de résident permanent correspondant à la carte qu'émet par exemple le gouvernement singapourien. Ce statut serait d'autant plus le bienvenu que le nombre de familles indiennes, pakistanaïses, ou occidentales restant sur le long terme voire sur plusieurs générations augmente et cela même s'il existe toujours des expatriés qui restent pour des séjours bien plus courts. Il semblerait d'ailleurs que Bahraïn ait moins résisté que Dubaï puisque

---

<sup>291</sup> John (I), 2011, « Property visa for 3 Years », *Khaleej Times*, 29 of June. [www.khaleejtimes.com/DisplayArticle09.asp?xfile=data/theuae/2011/June/theuae\\_June819.xml&xsection=theuae](http://www.khaleejtimes.com/DisplayArticle09.asp?xfile=data/theuae/2011/June/theuae_June819.xml&xsection=theuae)

<sup>292</sup> Purcell (Mark), 2002, "Excavating Lefebvre: The Right to the City and its Urban Politics of the Inhabitant", *GeoJournal*, 58:99-108.

parallèlement à un grand projet urbain réalisé sur un polder, l'État s'est lancé dans une politique de naturalisation lui ayant permis d'accroître sa population de 15% entre 2001 et 2007 soit 62000 citoyens supplémentaires<sup>293</sup>. Par ailleurs, contrairement à ce que pensent Purcell il n'existe pas de querelle entre ceux qui font l'espace urbain car justement ceux qui fabriquent la ville ne suivent que les directives qui viennent d'en haut.

En revenant à la source de la notion de droit à la ville de Lefebvre, force est de constater que ce dernier distinguait trois étapes dans l'urbanisation correspondant à trois temps historiques distincts et trois visions différentes de la ville. Dubaï est passée directement à la troisième étape celle dite des promoteurs qui peut quasiment être superposée à celle de l'État à Dubaï. Il la définit ainsi<sup>294</sup> : « *Ils (les promoteurs) conçoivent et réalisent, sans le dissimuler, pour le marché en vue du profit. Le nouveau, le récent, c'est qu'ils ne vendent plus du logement ou de l'immeuble, mais de l'urbanisme (...) La quotidienneté ressemble à un conte de fée. (...) Ils imposeront en la rendant « lisible » une idéologie du bonheur par la consommation, la joie par l'urbanisme adapté à sa nouvelle mission. Cet urbanisme programme une quotidienneté opératrice de satisfaction (...) Le consommation programmée et cybernétisée (prévue par les ordinateurs) deviendra règle et norme pour la société entière. (...) L'urbanisation désurbanisée. Toutes les conditions se réunissent ainsi pour une domination parfaite, pour une exploitation raffinée des gens à la fois comme producteurs, comme consommateurs de produits, comme consommateurs d'espace. La convergence de ces projets comporte donc les plus grands dangers. Elle pose politiquement le problème de la société urbaine* ». Lefebvre semble être un prophète quand il fait paraître en 1968 son livre intitulé *Le droit à la ville*. Il y décrit ce qu'est Dubaï à savoir un produit de consommation dont la vitrine doit être la plus alléchante possible pour susciter les flux migratoires et les IDE. Mais pour être attractive, la ville doit cacher, reléguer les troubles fête dans leurs camps de travail. C'est ainsi qu'une politique relativement agressive a été mise en place par la police de Dubaï et les acteurs du secteur privé pour décourager les travailleurs pauvres du sous-continent indien notamment à affluer sur les plages ou à fréquenter les night clubs ou à marcher le long des boulevards fréquentés par des femmes et des touristes. C'est notamment ce qu'a voulu montrer Mahmoud Kaarbour dans son film *Champ of the Camp*. La vie se concentre dans le camp de travail et dans les commerces qui bordent les camps de travail et qui sont destinés à ces simples ouvriers.

---

<sup>293</sup> Marzooq (A.), 2011, « 780 Monthly Naturalized Individuals in Bahrain », Al-Wasat Newspaper, 19 March. [www.alwasatnews.com](http://www.alwasatnews.com).

<sup>294</sup> Lefebvre (Henri), 2013 (pour la 3ème édition et 1967 pour la 1ère édition), *Le Droit à la Ville*, Anthropologie, Economica, Paris, 135 pages. Pages 22 et 23 pour la présente citation.



Neha Vora montre que le droit à la ville de la classe moyenne indienne s'est réduit comme « peau de chagrin ». En effet, avant la création des Émirats Arabes Unis en 1971, les Indiens bénéficient du statut de sujets de la reine et donc relèvent de la puissance coloniale dominante. Ils occupaient le quartier de la Creek qui était vue comme une prolongation de leur identité. Cette dernière suppléait d'ailleurs à l'érosion de leurs droits politiques dans leur pays d'origine depuis Nehru. En 1973, la loi indienne, « Foreign Exchange Act », leur redonne des droits économiques mais toujours aucun droit politique ; c'est le statut de NRI (Non resident Indian) destiné à accroître les remises en provenance du Golfe et en direction de l'Inde. C'est donc l'État indien qui a marginalisé en premier les Indiens de la diaspora avant de leur redonner des droits politiques que tardivement en 2011. Toutefois, cette marginalisation de l'État indien s'est progressivement accompagnée d'une marginalisation au sein de la ville avec l'insertion croissante dans la mondialisation depuis les années 2000. De nouveaux quartiers sont apparus et cette classe moyenne s'est retrouvée reléguée, oubliée et non représentée dans la ville. D'ailleurs, aucune publicité pour les développements urbains de type enclaves résidentielles fermées ne les montrent. Ce sont les Arabes et les Occidentaux qui sont présentés. Certains Indiens de la classe moyenne sont là depuis 3 voire 4 générations et n'obtiendront jamais la citoyenneté comme l'a montré Neha Vora<sup>295</sup> dans le titre même de son ouvrage *Impossible citizens*. Pourtant, nombreux sont ceux qui ont participé à l'émergence économique de la cité-État et à sa gouvernance en travaillant pour la municipalité ou à la logistique des palais. Aujourd'hui quand le quartier de la Creek est médiatisé c'est pour mettre en valeur le soit-disant héritage historique et urbain des Émiriens ou attirer les touristes dans un environnement vidé de ses habitants comme Al-Fahidî neighbourhood ou créé ex-nihilo comme al-Seef.

Enfin, les catégories sociales les plus aisées de la population étrangère quelle que soit leur nationalité ont droit à la ville. En effet, elles consomment cette ville en achetant des logements, en consommant dans les malls, en participant à des activités touristiques tels que les safaris dans le désert, les courses de chameaux, en allant au restaurant... Mais en même temps cette ville qui se réclame cosmopolite et se projette en tant que telle dans l'avenir efface progressivement les traces de son histoire cosmopolite en cherchant à l'arabiser à travers ses constructions : le souq de Madina Jumeirah et le complexe hôtelier attenant de style arabe, le centre commercial qui porte le nom du grand explorateur médiéval Ibn Battuta, la redécouverte de la fauconnerie, la multiplication des musées sur l'histoire des Émirats... Les traces des autres cultures s'effritent. Ainsi, les visiteurs ne savent pas que le bois de teak utilisé pour les

---

<sup>295</sup> Op. Cit.

encadrements de porte et de fenêtres vient d'Inde ou que l'argile dont on fait les poteries provient d'Iran. Là encore, le droit à la ville s'étirole au fur et à mesure que s'affirme l'identité nationale et l'emprise de l'État sur l'espace urbanisé.

Le groupe stigmatisé s'impose aussi lui-même une localisation précise de manière à contenir l'emprise du groupe dominant. En procédant ainsi, le groupe dominé fait le jeu du pouvoir dominant qui ne fait que s'affirmer davantage dans sa différence ethnique et sa supériorité. Cette double discrimination voulue par le pouvoir et voulue par le groupe lui-même ne peut pas à Dubaï se retourner contre le pouvoir car le groupe dominé n'étant pas citoyen serait automatiquement expulsé définitivement du pays s'il se rebellait.

### **3. Une politique migratoire qui se télescope aux enjeux géopolitiques dans l'espace urbain.**

Les impératifs du marché capitaliste sont interconnectés avec les agendas géopolitiques destinés à garantir la sécurité de l'Émirat et les règles de la planification urbaine. Avec l'augmentation des migrants les manifestations ont également augmenté pour des raisons liées, la plupart du temps au non-paiement des salaires, aux conditions de vie déplorables dans des camps de travail surchargés et dépourvus de confort et enfin en raison de l'érosion drastique des remises liées à l'inflation du pays. Les travailleurs ont risqué l'incarcération et la déportation pour exprimer leurs doléances. Ces manifestations, outre le fait qu'elles sont illégales aux EAU, ont provoqué l'inquiétude des marchés de l'immobilier à une époque de boom correspondant aux années 2006 et 2007.

D'autre part, les manifestations ont inquiété le ministère du travail car elles se sont souvent déroulées en hurlant « Allahu Akbar ». À une époque de montée en puissance de l'islamisme et notamment du mouvement Al-Qaïda, les autorités politiques ont craint d'être submergées par l'islamiste et ont renforcé les contrôles. Comme l'a montré Lori<sup>296</sup>, le service de sécurité s'est focalisé sur les réseaux non-étatiques pour apaiser sa paranoïa. La gouvernance aux Émirats et notamment à Dubaï, qui détient le plus grand nombre de travailleurs célibataires, s'est faite

---

<sup>296</sup> Lori (N.), 2011, « National Security and the Management of Migrant Labor: A case Study of the United Arab Emirates », *Asian and Pacific Migration Journal*, 20 (3-4), page 315-337.

comme le dit Amar<sup>297</sup> « *governance through the panic* ». Ce qui montre bien l'existence d'un État violent comme je l'ai montré dans le chapitre I.

La politique migratoire ne doit par ailleurs pas nuire à l'identité Émirienne que Shaykh Mohammed vise à préserver absolument. C'est notamment un des buts clairement annoncés de son plan stratégique pour 2015. Cette identité s'exprime à travers l'architecture qui doit mettre à l'honneur l'héritage arabe, mais aussi à travers des activités liées à cette même culture et enfin par une politique nataliste et favorisant le mariage entre Émiriens.

L'afflux d'étrangers remet également en question la pérennité de l'identité Émirienne notamment lorsque se produisent des mariages mixtes. Ainsi une femme étrangère mariée avec un Émirien mais souhaitant divorcée serait exposée à la déportation. Les enfants fruits de l'union pourraient être reniés et déchus de leur accès à la citoyenneté Émirienne ou encore garder dans le pays alors que leur mère en serait ostracisée. Les femmes Émiriennes qui épousent des étrangers ne peuvent transmettre la nationalité Émirienne à leurs enfants. Afin d'éviter le cas de mariages mixtes, il existe un fonds destiné à doter ceux qui consentent à un mariage entre Émiriens.

Ajoutons que le fait de détenir un passeport Émirien n'est pas synonyme d'accès aux bénéfices de l'État providence. En effet, seuls ceux qui ont également une carte d'identité nationale et un livre attestant de leur généalogie en sont les bénéficiaires. Ce qui signifie que les Palestiniens ou Yéménites installés depuis longtemps sur le territoire et détenteurs d'un passeport Émirien n'ont pas accès à la gratuité des soins, de l'éducation, à une allocation logement... Ils demeurent des citoyens de seconde zone. Toutefois, ces citoyens de seconde zone tentent de faire oublier leurs origines africaines, iraniennes ou indiennes en s'appropriant une ville comme s'ils étaient tous Émiriens depuis des temps immémoriaux. Par conséquent, la ville cache les origines d'une population qui est loin d'être arabe dans sa globalité et qui se construit de manière imaginaire par opposition avec celui ou celle qui n'est pas Émirien ou Émirienne, c'est ce que je montrerai notamment dans la troisième partie de la thèse à travers le musée-racine. Comme le dit Alexandre Kazerouni<sup>298</sup> : « *Les principautés affichent une adhésion au panarabisme, mais en pratique, elles ont été au cœur du refus de sa logique qui signifie pour elles le partage des privilèges des citoyens de l'État rentier avec les expatriés arabes présents sur leur sol d'autre part* ». Cette réalité est encore plus forte pour ceux qui ne

---

<sup>297</sup> Amar (P.), 2009, « Operation Princess in Rio de Janeiro: Policing « Sex Trafficking », Strengthening Worker Citizenship, and the Urban Geopolitics of Security in Brazil », *Security Dialogue*, 40 (4/5), 513-541.

<sup>298</sup> Kazerouni (Alexandre), 2017, *Le miroir des cheikhs*, Musée et politique dans les principautés du golfe persique, PUF, collection Proche-Orient, Paris, 378 pages. Page 64 pour la présente citation.

sont ni Arabes ni Musulmans et qui n'ont aucune chance d'accéder à la citoyenneté, tout au mieux à un permis de résidence long terme.

### **Conclusion – section I.3.B**

La politique migratoire à Dubaï a été créatrice d'une ségrégation urbaine et sexuelle voulue par le pouvoir pour mieux contrôler les classes laborieuses composées de cohortes de célibataires perçues comme dangereuses pour les familles. Par ailleurs, lorsqu'à partir des années 2000, Dubaï entre de plain-pied sur la scène mondiale et développe ses mega-projets, le Pouvoir fragmente d'autant plus la ville en créant de nouveaux systèmes territoriaux destinés aux catégories sociales aisées dont essentiellement des Arabes et des Occidentaux. Quant à la classe moyenne indienne notamment installée à Dubaï parfois depuis plusieurs générations, elle se sent reléguée. Cela se traduit d'ailleurs par son propre repli spatial sur les quartiers traditionnels de Bur Dubaï et Deira. C'est donc la population étrangère qui a le moins d'accès au droit à la ville.

C'est par opposition à ces populations étrangères que la nation Émirienne existe et affirme sa différence et enfin exprime son pouvoir dominant. Celle-ci vit dans des quartiers distincts et pratique l'entre-soi et le réflexe NIMBY.

## CONCLUSION – Chapitre I.3

Si le territoire est perçu dans les démocraties comme le corollaire spatial de la citoyenneté pour expliquer le fondement de la légitimité politique, il peut également fonctionner seul comme un instrument de propagande et de légitimation d'un pouvoir autoritaire mais cherchant à assurer la co-existence et la co-spatialité de ses habitants qu'ils soient citoyens ou étrangers. Selon Vincent Banos<sup>299</sup> : « *le territoire ferait ainsi l'objet d'une instrumentalisation, moins pour signaler l'émergence de nouveaux espaces de discussion que pour reproduire une cohésion sociale et une organisation politique héritée* ». Sur ce territoire cohabitent donc des « munwatinun » qui disposent de la citoyenneté « jinsiyya », provenant de la péninsule arabique, d'Afrique ou d'Iran, des « munwatinun » sans citoyenneté et les étrangers issus de l'immigration.

Les institutions du pouvoir et l'inégalité géographique, spatiale sont nées de manière concomitante. Les migrants sont des « homo economicus » dans une société où la dichotomie entre citoyens et non citoyens est rigide et dans laquelle l'économie est fondée sur l'esclavage moderne. Le pouvoir tribal a créé ce que Kanna<sup>300</sup> a appelé une « *hiérarchie néo-coloniale* » qui privilégie parmi les migrants les Blancs originaires d'Occident. La citoyenneté est à Dubaï une technique d'organisation spatiale et de catégorisation des non citoyens non pas en fonction de leur ethnie mais de leurs revenus. Le développement d'une ville gérée à la manière de ce que Kanna appelle « City Corporation » permet de satisfaire les attentes des expatriés les plus riches en leur donnant plus de droit à la ville mais maintient simultanément l'État providence dont seuls bénéficient les citoyens ; ainsi, la pureté nationale est préservée. Quoiqu'il en soit les deux systèmes qui cohabitent sont interdépendants et constituent un écosystème harmonieux pour les deux catégories mentionnées tant que la prospérité est pérenne.

Mais des pans entiers de la société immigrée sont relégués. Ainsi, les classes laborieuses sont confinées dans des quartiers situés dans les zones industrielles et les franges urbaines ou près de la Creek. Leur mobilité est réduite à ce quartier où ils dorment et consomment dans les magasins proches. Ils sont sévèrement refoulés par la police quand le vendredi, jour non travaillé, ils s'approchent des plages réservées aux touristes et aux résidents aisés dont

---

<sup>299</sup> Banos (Vincent), 2009, « Relecture critique du territoire à la lumière du concept de place », in Rosière (Stéphane), Cox (Kevin), Vacchinani-Marcuzzo (Céline), Dahlman (Carl), *Penser l'espace politique*, Ellipses, Paris, 346 pages. Page 127 pour la présente citation.

<sup>300</sup> Kanna (Ahmed), 2011, *Dubai, the City as Corporation*, University of Minnesota Press, 296 pages.

notamment le développement La Mer. Quant à la classe moyenne indienne, elle est devenue transparente. Son identité est gommée par la fabrique de la ville mondiale qui ne représente que les Émiriens et les Occidentaux.

Contrairement à ce que Retaillé pour les territoires dans les démocraties, à Dubaï, le territoire permet de maintenir la coprésence d'être hétérogènes qui cohabitent mais qui ne se mélangent pas. L'altérité demeure altérité à laquelle on s'habitue sans découvrir l'autre dans sa différence car la mise en récit du lieu par le phénomène de patrimonialisation interdit l'accès au droit à la ville. Les hauts lieux d'un territoire demeurent donc une matrice identitaire à laquelle le pouvoir tente de faire communier les métèques comme dans les cérémonies de religion civique de la Grèce antique. Mais, l'impossibilité pour le moment d'accéder à une carte de résidence telle que la « green card » états-unienne par exemple fait que l'étranger n'est qu'en transition dans une cité-État aux inspirations de ville mondiale mais dans laquelle le pouvoir ne le laisse pas territorialiser. La difficile situation économique actuelle et la crise du secteur immobilier, dont le ralentissement n'avait été anticipé que pour l'après expo 2021, va peut-être pousser le pouvoir à reconsidérer la place des étrangers sur leur territoire par l'octroi d'un visa de résidence permanent.

Le fractionnement du territoire en plusieurs systèmes territoriaux dont l'essentiel est peuplé de migrants traduit l'emprise du pouvoir comme le déclare Claude Raffestin<sup>301</sup> : *« Chaque système territorial secrète sa propre territorialité que vivent les individus et les sociétés. La territorialité se manifeste à toutes les échelles spatiales et sociales, elle est consubstantielle de tous les rapports et on pourrait dire qu'elle est en quelque sorte « la face vécue » de la « face agie » du pouvoir »*. Les étrangers font l'objet d'un contrôle de plus en plus serré par différents biais visibles : visa, contrôle aux frontières, informations collectées pour les enseignants dans le cadre de demandes du KHDA<sup>302</sup>...et des contrôles invisibles : caméras, micros...Si les étrangers sont les plus concernés par ses procédures, les Émiriens eux-mêmes sont surveillés dans leurs décisions de mariage, dans leurs relations sociales, dans leur espace urbain dédié...afin de protéger l'identité de cette minorité, de protéger sa supériorité et de prévenir toute déviance. L'autoritarisme est de plus en plus manifeste et concomitant à la maîtrise des technologies les plus sophistiquées dans le domaine.

---

<sup>301</sup> Op. Cit. Page 155.

<sup>302</sup> Depuis novembre 2019 les enseignants doivent tous remplir en ligne un dossier répertoriant de nombreuses informations personnelles mais aussi leurs diplômes et les notes obtenus à ces derniers ainsi qu'une sorte de casier judiciaire local traduisant leur bonne conduite. Cela n'est pas sans faire penser au « crédit social » chinois testé dans 43 villes du pays pour noter les citoyens et qui devrait être complètement opérationnel en 2020. Les notes octroyées à tous les Chinois permettent de classer les citoyens. Ceux qui sont sur liste noire sont marginalisés et perdent toute existence sociale.

## **CONCLUSION – Partie I**

L'État dubaïote est pérenne car il n'est pas une transplantation ex-nihilo de l'État-nation occidental. Il est « dawla » c'est-à-dire un État résilient qui s'appuie sur la structure de la « qabîla », tribu, structure politique, économique, et sociale ancestrale. Celle-ci est organisée sur l'appartenance agnatique, c'est-à-dire, sur la reconnaissance d'un nasab commun qui crée des solidarités de parenté entre les membres. Ce système reconnaît dans son nasab un chef qui se distingue par son « hasab » et à qui les membres de la tribu font allégeance en confiant leur destinée. Mais la tribu sert également aujourd'hui de fondation à la nation que souhaite confortée et cimentée l'Émir ou chef tribal. La nation, dans sa définition occidentale, partage avec la tribu la volonté commune d'un ensemble de personnes de vivre ensemble car cet ensemble partage aussi des traditions communes, une histoire commune et une langue commune. L'État qui comprend des institutions propose un cadre à cette population et délimite des frontières dans lesquelles son autorité s'exerce. Mais contrairement à l'État-nation qui en Occident occupe une place de choix dans la vie politique, les Émiriens n'ont aucune réalité politique. La comparaison s'arrête là et le terme d'État-nation ne semble pas adéquat pour désigner Dubaï. Il s'agit plutôt d'un État résilient qui gère une nation composée de ressortissants citoyens et non citoyens ainsi que d'une majorité de migrants.

Ces migrants sont sous la houlette d'un Pouvoir qui se confond avec l'État et se superpose quasiment aux pouvoirs. Cet État est de plus en plus autoritaire et revêt des manifestations différentes : pouvoir féodal, pouvoir charismatique, pouvoir patriarcal...et pouvoir violent par la surveillance toujours plus forte sur les étrangers et sur ses ressortissants. Cette emprise est proportionnelle à l'obtention d'une technologie de surveillance toujours plus pointue et d'une volonté toujours plus forte de s'affirmer sur la scène internationale en présentant en vitrine une image urbaine lisse et parfaite. C'est dans cette perspective que le territoire urbain est le miroir du pouvoir de l'Émir.

Si ce dernier dispose d'une place de choix par rapport aux cinq autres Émirats et même s'il demeure le vassal d'Abû Dhabî, c'est parce qu'il a su faire de son espace un système territorial productif dont il contrôle les noeuds et les arêtes, à savoir les axes de communication connectant ces nœuds pour fonder un système territorial et sémique célébrant sa puissance

conquérante. Le Pouvoir s'exprime selon un « axe anisotropique » que j'évoquerai en détails dans la troisième partie de ma thèse. C'est parce que ce Pouvoir est dépourvu d'idéologie politique et centré sur un capitalisme débridé qu'il est tribalo-libéral. Il est l'État et fait fusionner le Pouvoir et les pouvoirs. Sa prospérité économique a renforcé l'emprise du tribalisme sur le territoire en le contrôlant d'une main de fer grâce aux technologies de surveillance. Cet autoritarisme en voie de renforcement se manifeste également dans la propagande annonçant le jubilé du pays qui coïncidera, avec quelques arrangements par rapport à la chronologie, avec l'exposition universelle médiatisée dans le monde entier. En quête d'une crédibilité internationale, la ville doit revêtir ses plus beaux atours ce qui explique la frénésie de constructions d'immeubles, d'enclaves résidentielles fermées, de bureaux et d'infrastructures de communication. Mais la récession économique actuelle interroge sur la pertinence de ce pouvoir megalomane dont on peut douter qu'il ait encore les moyens de sa politique.

Le territoire est toujours une propédeutique à la puissance, mais les territoires sont éclatés en des lieux multiples pensés par le pouvoir, conçus par le pouvoir et pour le pouvoir qui contrôle l'architecture urbaine comme politique de Dubaï. Cette défractation du territoire en « places », concept de la géographie anglo-américaine portée notamment par Nicholas Entrikin<sup>303</sup>, est essentiel pour interpréter le message politique mais aussi son fonctionnement. C'est d'ailleurs pour cela que Micoud<sup>304</sup> utilise l'expression d'« *espace interprétatif* ». Il sert de médiation dans la construction des identités sociales. Le territoire, fortement contrôlé par l'État qui en oriente la vocation doit progressivement prendre une valeur ontologique. Le citoyen comme l'étranger ne doivent retenir du territoire que le bien-être et/ou la fascination qu'il procure en oubliant qu'il est le résultat d'un processus de politisation comme Guy Di Méo l'a notamment fait remarquer<sup>305</sup> : « *Il me semble que dans l'imaginaire des individus, le territoire est de plus en plus abstrait, un territoire repère, un territoire ouvert, un territoire désir, un territoire bien être ou recherche de bien-être. Il me semble que ce sont là les valeurs*

---

<sup>303</sup> Nicholas Entrikin est professeur émérite de géographie et de sociologie à l'université de Californie à Los Angeles dont il a été également le directeur. Il a créé l'institut de l'environnement. Ses recherches portent sur la géographie culturelle et la philosophie de la géographie dont notamment la relation entre l'environnement et l'identité culturelle. Parmi ses livres, 1991, *The Betweenness of Place: Towards a Geography of Modernity*, Johns Hopkins University Press, 204 pages. Il montre notamment que la mondialisation n'a pas fait qu'homogénéiser le monde. Il insiste donc sur les différences.

<sup>304</sup> Micoud (A.), 1991, « La production symbolique des lieux exemplaires », in *Des Hauts Lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, CNRS, Paris, 7-16.

<sup>305</sup> Di Méo (Guy), 2001, *Géographie sociale et territoire*, Nathan Université, collection Fac. Géographie, Paris, 317 pages. Page 36 pour la présente citation.



*majeures qui ressortent, même si elles sont quelque peu occultées par la puissance de la frontière, par la puissance du pouvoir, de la domination ».* C'est parce que le territoire est devenu une norme d'appartenance qu'il revêt une dimension patrimoniale qu'il est également une métaphore du pouvoir politique qui se veut le garant de la société qu'il protège et contrôle. Les hauts-lieux sont des portions de territoire dans lesquels la puissance et le pouvoir politique se condensent et infusent. Dubaï est dans une surenchère constante des hauts-lieux et des records techniques dans le domaine de l'architecture. Mais la multiplication excessive des hauts-lieux est peut-être à terme contre-productive car elle risque de réifier le territoire en en faisant un outil de patrimonialisation et de marchandisation et le pouvoir en en faisant un monstre hybride voire un monstre totalitaire avec une ville figée dans le temps et prisonnière de son propre espace. La profusion de hauts-lieux porteur du même message sature le territoire, impose une absence de remise en question. C'est cet aspect que je me propose d'étudier dans les parties II et III de ma thèse.

**PARTIE II :**

**UN POUVOIR TRIBAL QUI PENSE LA**

**VILLE MONDIALE POUR BRILLER**

**SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.**

## **INTRODUCTION – Partie II**

Avant le temps du pétrole et le « *Gulf dream* »<sup>306</sup>, Dubaï a été la ville de la perle. Son exploitation remonte à l'époque du néolithique. En effet, les habitants échangeaient des perles pêchées contre des produits de première nécessité. Ce sont ces mêmes perles qui ont attiré dans la région initialement les commerçants étrangers et les envahisseurs portugais au XVIème siècle puis les marchands indiens au XVIIème siècle. Si Dubaï n'est devenue une place saisonnière de la perle qu'à la fin du XVIIIème siècle, ce qui lui permet une complémentarité d'activités dans une région où les ressources sont bien rares, c'est vraiment vers les années 1870, lorsque les commerçants de Linjah s'installent à Dubaï. Ces derniers décident de migrer suite à l'introduction d'une fiscalité pénalisante pour les Iraniens alors même que le commerce s'intensifie. Peu à peu la cité s'inscrit dans les réseaux commerciaux.

C'est pour satisfaire les attentes de cette communauté marchande que : « *Dubaï décida d'aménager et de recreuser le chenal d'accès à la crique* » rappelle Marc Lavergne<sup>307</sup>. Cela fait que « *dès l'origine donc, Dubaï dispose d'un débouché, et même d'un commanditaire, le marché iranien, avec un milieu d'affaires « clés en main »*. Les vicissitudes de la situation politique et économique du pouvoir central et embargos étrangers, assurent encore aujourd'hui le socle marchand de la ville ». Marc Lavergne ajoute : « *Avec le développement des relations commerciales ensuite vers l'Inde et l'océan indien, en particulier la contrebande de l'or, base des grandes fortunes marchandes actuelles, la position de Dubaï à l'entrée du Golfe est devenue un avantage décisif sur des ports plus éloignés du détroit d'Ormuz (...). A l'heure des transports aériens naissants, l'or débarquait à Dubaï par les avions des Imperial Airways avant d'être transbordé sur les boutres à voile. C'est cette position qui a permis à Dubaï de devenir une station-service majeure pour les tankers, avec sa cale de Radoub, puis un hub de rang mondial avec son port en eau profonde de Djebel Ali, pôle de redistribution pour les porte-conteneurs transcontinentaux* ». Fidèle à la tradition marchande du monde musulman, l'économie de marché a été structurante dans l'histoire des villes et des sociétés depuis le Moyen-Âge, notamment avec Baghdâd, la ville carrefour. Comme le rappelle d'ailleurs

---

<sup>306</sup> Piquet (Caroline), 2013, Les pays du Golfe de la perle à l'économie de la connaissance, les nouvelles terres du libéralisme, Paris, Armand Colin, 223 pages. Page 12 pour la présente citation.

<sup>307</sup> Op. Cit.

Rosenberger<sup>308</sup> : « *ce sont d'abord les conditions naturelles qui confèrent au Dâr al-islâm une vocation commerciale. Dans de vastes espaces steppiques ou semi-désertiques, des pasteurs nomades, sont voués par leurs conditions de vie aux voyages et aux échanges avec les sédentaires voisins. Les productions assez similaires des régions qu'il recouvre donnent au commerce extérieur une signification souvent plus grande* ». L'économie marchande vise à procurer des éléments de confort. Il est du rôle du pouvoir, depuis le VIIIème siècle, de protéger les commerçants et de garantir leur sécurité, héritage repris intégralement par les Émirats de Dubaï depuis le début du XXème siècle. Le capitalisme en tant qu'il vise à faire fructifier son travail et le produit du travail, est un concept qui est inhérent aux structures tribales depuis toujours. L'émergence de Dubaï a simplement amplifié le phénomène en en démultipliant les secteurs économiques. C'est pour cela que dans cette partie, je m'appuierai sur la permanence de la structure tribale pour expliquer le capitalisme et le rôle du « crony capitalism ». C'est en effet, l'appartenance à une 'asabiyya agnatique et/ou économique qui fonde le modèle dubaïote et non pas la transplantation hors sol et anachronique du modèle marxiste utilisé par Adam Hanieh<sup>309</sup> ou Harvey<sup>310</sup> ou encore Davidson<sup>311</sup> pour lire le pouvoir économique à Dubaï. La pensée marxiste n'a de sens que pour éventuellement fournir une grille de lecture concernant les relations de pouvoir économique qu'entretiennent par exemple les Émiriens avec les étrangers et surtout la main d'œuvre non qualifiée mais pas pour expliquer l'essence et la mutation du pouvoir économique dans le groupe que constituent les Émiriens. On peut retenir de la vision marxiste l'idée d'Henri Lefebvre que la production de l'espace urbain reflète la nature des relations sociales car la ségrégation socio-spatiale étudiée dans ma première partie s'en fait l'écho. Mais l'apport marxiste s'arrête ici.

L'activité commerciale à Dubaï est première et imprime fortement les mentalités. L'arrivée du pétrole n'a fait qu'amplifier l'état d'esprit entrepreneurial. Avec l'extraction et l'exportation du pétrole de Bahraïn en 1932, l'intérêt porté aux ressources pétrolières dans la région s'intensifie aux cours des années 30, 40 et 50. Ayant signé et renouvelé des accords qui interdisent aux Souverains et aux Shaykhs toutes relations avec d'autres pays, les Britanniques

---

<sup>308</sup> Rosenberger (B), « La pratique du commerce », in Garcin (Jean-Claude) & alii, *Etats, sociétés et culture du monde musulman médiéval Xème-XVème siècle*, Paris, PUF, Nouvelle Clio l'histoire et ses problèmes, tome 2, 556 pages. Page 246 pour la présente citation.

<sup>309</sup> Hanieh (Adam), 2011, *Capitalisme and class in the Gulf Arab States*, New York, Palgrave Macmillan, 264 pages.

<sup>310</sup> Harvey (D.), 1985, « The Geopolitics of Capitalism » in *Social Relations and Spatial structures*, London, D. Gregor and J Urry, Macmillan.

<sup>311</sup> Davidson (C.), 2008, *Dubaï : the Vulnerability of Success*, New Rok/London, columbia University Press/hurst,

sont les premiers à profiter des ressources pétrolières. D'ailleurs, Shaykh Shakhbût finit par signer en 1935 un accord autorisant l'exploration du pétrole à Abû Dhabî, ce qui lui permet de financer la construction de son palais et de donner du travail au peuple qui en est dépourvu suite à la crise perlière. Mais le premier souverain émirien qui octroie une concession d'exploitation du pétrole et des droits exclusifs aux Britanniques sur les fonds marins est celui de Dubaï en 1937. Shaykh Saïd Bin Maktûm décide de changer le statut de la propriété foncière en se l'octroyant. Ainsi, il s'aligne sur une pratique devenue courante dans les autres émirats depuis la découverte du pétrole, à savoir la mainmise sur les rentes annuelles versées par la Petroleum Concession Ltd et le gouvernement britannique. La question est de savoir comment gérer cette manne financière née de la rente. Selon le principe de David Ricardo<sup>312</sup> c'est la rareté qui crée la rente. Mais il faut ajouter que dans l'équation doivent également être pris en considération le coût de l'extraction du pétrole et sa qualité.

Comme le fait remarquer Alexandre Kateb<sup>313</sup> « dans un article publié en 1993, les économistes Jeffrey Sachs et Andrew Warner ont popularisé l'idée de « malédiction des ressources »<sup>314</sup>. De manière empirique, ils montraient dans cet article que les pays abondamment dotés en ressources naturelles réalisaient une croissance plus faible que ceux qui en étaient dépourvus. De nombreux économistes ont remis en cause les résultats de Sachs et Warner et l'idée même de malédiction des ressources ». Je rejoins ceux qui disent que la rente n'est pas une malédiction mais plutôt une bénédiction qui a démontré la capacité de résilience de la gouvernance tribale et amplifié le prestige et le pouvoir de l'Émir. En effet, ce dernier a décrété que l'ensemble des terres lui appartenait. En agissant avec un tel autoritarisme, il devient l'homme le plus riche de Dubaï et le seul à pouvoir orienter à la fois la vie économique de l'Émirat mais également sa politique urbaine. Il devient du même coup sur la scène internationale un interlocuteur incontournable capable de s'opposer aux « Seven Sisters » en intégrant l'OPEP en 1971 pour Dubaï et dès l'origine en 1960 pour Abû Dhabî. Le pétrole devient une arme énergétique et géopolitique dont Zayed recommande l'usage, provoquant ainsi le premier choc pétrolier de 1973. Ce changement d'échelle dans la visibilité des Émirats sur la scène internationale accroît l'autorité et la légitimité des Émirats sur leur population.

---

<sup>312</sup> Ricardo (David), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817.

<sup>313</sup> Kateb (Alexandre), *Les économies arabes en mouvement, 2019, Un modèle de développement pour la région MENA*, Louvain-la-Neuve, DE Boeck Supérieur, 221 pages. Page 28 pour la présente citation.

<sup>314</sup> Sachs (Jeffrey) et Warner (A.), « Natural Resource Abundance and Economic Growth », NBER Working paper, 5398, 1993.

La volonté de diversifier l'économie dubaïote est ancienne, comme l'avait pressenti d'ailleurs Shaykh Saïd Bin Maktûm avant 1958 en lançant une politique de grands travaux afin d'attirer les investissements. Pour cela il s'était appuyé d'abord sur les Britanniques grâce à sa politique de proximité avec la puissance tutélaire. Ainsi, l'argent de la rente pétrolière est systématiquement réinvesti dans les infrastructures. L'idée de diversifier l'économie en s'appuyant sur la rente tout en s'en amendant a toujours été présente dans les esprits.

Si « *la maladie hollandaise* » ne convient pas pour évoquer Dubaï, qui a toujours eu à cœur de diversifier son économie et qui par ailleurs a adopté une politique monétaire conservatrice à taux de change fixe par rapport au dollar américain, force est de constater que l'Émirat en a toutefois certains travers. Effectivement, la dépendance au pétrole se traduit par des politiques budgétaires pro-cycliques et les dépenses publiques s'ajustent avec un certain retard voire un trop grand retard face aux appétences de Dubaï pour les projets immobiliers. Il en résulte une succession de « *booms and busts* »<sup>315</sup>. Ainsi, Dubaï a vécu suite à la crise 2008 puis depuis 2016/2017 la conséquence de la rente pétrolière à savoir la formation de bulles immobilières. Le développement de l'immobilier s'explique par la difficulté à recycler les liquidités pétrolières dans les économies aux capacités d'absorption limitées. Alexandre Kateb parle même de « *Business model* » en ajoutant que « *Dubaï est devenue une sorte de Hong Kong au Moyen-Orient, attirant les familles fortunées dans la région qui désiraient mettre leur patrimoine à l'abri du chaos géopolitique ambiant* ». Mais, cette explication est partielle selon moi car à Dubaï la construction s'explique réellement par un désir de construire une ville mondiale et de vendre à l'étranger un savoir-faire dubaïote qui traduit une manière de penser la ville de demain. En somme, la construction immobilière doit être une locomotive pour internationaliser le secteur de la construction au sens large : architecture, urbanisme... De plus, l'économie de Dubaï ne repose plus seulement sur l'immobilier. Dans le cadre de cette diversification et cette internationalisation, les familles marchandes proches du pouvoir depuis toujours participent à la gouvernance. En effet, comme le rappelle Peterson<sup>316</sup> : « *Ruling families are distinctive for three reasons. First, they exercise a political monopoly of the top positions. (...) Ruling families are also distinctive for their social superiority as a 'cast'. (...) the third reason why ruling families are distinctive concerns their economic advantages. (...)* »

---

<sup>315</sup> Corden (W.M.), Neary (P.J.), « Booming Sector and Deindustrialisation in a Small Open Economy », *The Economist Journal*, volume 92, n°368, 1982, page 825-848.

<sup>316</sup> Peterson (J.E.), « Rulers, Merchants and Shaikhs in Gulf Politics, in collectif, 2007, *The Gulf Family, kinship Policies and Modernity*, London, Middle East institute at SOAS, 200 pages. Page 21 à 24 pour la citation.

*How do ruling families function as families to protect their privileged status ? First, they constitute a hierarchy or chain of command in the government and society that is absolutely loyal to family and regime. They also provide intelligence and feedback for the regime<sup>317</sup> ».* Cette hiérarchie est fondée sur la 'asabiyya. Les familles tribales, en bénéficiant d'une politique de redistribution des richesses, participent elles-mêmes à leur tour à faire prospérer ces richesses. Par leurs succès elles obtiennent la reconnaissance de l'Émir, et en échange deviennent ses serviteurs et protègent le système. Fortes de ses compétences, les familles de marchands deviennent des conseillères de l'Émir et donc obtiennent des postes politiques. C'est le cas notamment de la famille Al-Tayer, famille de commerçants à la tête aujourd'hui de la RTA (Road and Transport Authority) notamment. Pour s'internationaliser l'Émir peut également compter sur des familles commerçantes transfrontalières comme la famille Kanoo<sup>318</sup>. De cette situation, les familles marchandes gagnent la sécurité et la légitimité tandis que l'Émir gagne la prospérité et la reconnaissance. L'économie et le politique sont donc la somme d'un rapport don/contre-don qui ordonne les relations humaines du monde arabe. Ce phénomène ancestral n'est qu'amplifié par la rente pétrolière qui est à l'origine de la fabrique de la ville et de la gouvernance d'un territoire urbain toujours plus diversifié.

Comment l'apparition de la rente pétrolière constitue-t-elle une rupture dans la manière d'envisager, avec toujours plus d'autoritarisme, la gouvernance du territoire urbain et sa diversification économique ?

La rente pétrolière a permis de construire un port puissant qui a eu un effet d'entraînement sur les autres infrastructures de communication et les dynamiques économiques. Le port a donc été urbanisant. Mais si la situation de hub de Dubaï est incontestable, le petit Émirat fait face à des concurrents bien plus puissants à l'échelle mondiale (Chapitre II.1). La diversification économique n'en est que d'autant plus urgente d'où la nécessité pour Dubaï de se doter d'une plateforme bancaire et financière pour moderniser son économie et accompagner son insertion dans la mondialisation (chapitre II.2). Réinventer la ville, faire preuve de réactivité pour

---

<sup>317</sup> Traduction : « *Les familles régnantes sont différentes pour trois raisons. Premièrement, elles exercent un pouvoir politique dont elles ont le monopole dans tous les domaines. (...) Les familles régnantes se distinguent par leur supériorité sociale comme une « caste ». (...) La troisième raison pour laquelle les familles régnantes se différencie concerne leurs avantages économiques. (...) comment les familles régnantes fonctionnent avec des familles capables de protéger leur statut privilégié ? Premièrement, elles constituent une hiérarchie ou chaîne de commandement au sein du gouvernement et de la société qui est absolument loyale envers la famille royale et le régime. Elles apportent par leurs compétences des conseils au régime ».*

<sup>318</sup> La famille Kanoo pratique l'export mais est engagée aussi dans les services aéroportuaires, dans le tourisme, dans la construction, dans l'industrie et dans le secteur de l'assurance. Initialement bahreïnienne, cette famille est aussi saoudienne et émirienne.

conserver sa place et sa légitimité se sont traduits à Dubaï par une privatisation et une tribalisation croissantes de la planification urbaine. Les noms des grandes familles tribales saturent l'espace urbain (chapitre II.3). La ville tribalo-libérale est-elle transposable ailleurs ou est-elle déjà à bout de souffle face aux défis multiformes qui l'assaillent ? Il semble qu'elle doive passer des rentes de situation à des rentes d'innovation environnementale (chapitre II.4) pour maintenir ou renforcer sa position sur la scène internationale et soutenir ses autres secteurs économiques.



# CHAPITRE II.1 : DUBAÏ A FONDÉ SON ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE SUR SON PORT.

## INTRODUCTION – chapitre II.1

La mondialisation n'est pas un phénomène récent mais plutôt le produit d'un processus historique passé et encore à l'œuvre. Elle est la somme de l'histoire humaine et du développement progressif du capitalisme. En effet, pour définir les mutations économiques du XVIème siècle en Méditerranée, Fernand Braudel avait employé et défini le *concept* « *d'économie-monde* » pour les échanges qui, alors, parcouraient la surface de la planète connue à cette époque.

A cette première mondialisation succède la révolution industrielle durant laquelle les puissances européennes, surtout le Royaume-Uni, dominent la scène mondiale. Comme le fait remarquer Laurence Daziano<sup>319</sup> : « *Le volume du commerce mondial est multiplié par sept entre 1860 et 1913* ». Mais les deux guerres mondiales assènent un coup fatal à ce monde eurocentré. Si les États-Unis s'affirment au cours du XXème siècle comme la première puissance mondiale, ils sont concurrencés depuis les années 2000 par les BRICS et autres pays émergents. C'est la troisième mondialisation évoquée par Christian Grataloup dans sa *Géohistoire de la mondialisation*<sup>320</sup>. Le système réticulaire mondial se complexifie, les concurrences s'intensifient et le monde est de plus en plus multipolaire. Quoi qu'il en soit le concept de Braudel montre que le système économique a toujours un centre, une périphérie en cours d'intégration et des périphéries marginalisées. C'est dans ce monde-là que les Émirats, et notamment Dubaï aspirent à s'ériger au rang de puissance entre-autre économique. Depuis les années 2000, la puissance a émergé. Mais cette puissance qui s'apparente à une périphérie en cours d'intégration brigue le centre.

---

<sup>319</sup> Daziano (Laurence), 2014, *Les pays émergents, approche géo-économique*, Armand Colin, collection U, Paris, 222 pages. Page 21 pour la présente citation.

<sup>320</sup> Grataloup (Christian), 2010, *Géohistoire de la mondialisation le temps long du monde*, Armand Colin, collection U géographie, Paris, 288 pages.

Si la « vision » semble être une caractéristique fondamentale du rôle de l'Émir, force est de constater que celui de Dubaï l'a démontré en anticipant les besoins qu'une découverte du pétrole engendrerait en termes d'infrastructures. En effet, en modernisant le port originel, Dubaï pouvait redynamiser ses fonctions commerciales existantes, voire les diversifier s'il s'avérait que le territoire recélait l'or noir. Quoi qu'il en soit, la croissance portuaire et ses activités ont attiré une main d'œuvre toujours plus nombreuse, ce qui a engendré l'urbanisation de part et d'autre de la Creek dans un premier temps. Dubaï a donc connu ce que de nombreuses villes ont vécu avant elles dont Rotterdam par exemple. Outre l'urbanisation qui s'est développée parallèlement à l'extension du port, celui-ci a eu un effet d'entraînement sur le développement des activités du secteur primaire, secondaire et sur la tertiarisation progressive de l'économie.

Toutefois, si le port et la ville de Dubaï constitue un hub, ce statut n'est pas forcément pérenne car un hub peut se déplacer, il peut être tellement concurrencé qu'il peut se faire éliminer. Ce statut est d'autant plus fragile que le petit Émirat n'est pas une puissance comparable à ses concurrents internationaux qui disposent d'un vaste territoire, d'un rayonnement économique, culturel et politique planétaires.

Si l'on reprend la définition de « hub » donnée par *Géoconfluences*<sup>321</sup> : « *Le terme peut qualifier également les grands **hubs maritimes** ou **ports pivots** qui servent de centre d'éclatement pour le transport des marchandises, en général conteneurisées. Le terminal à conteneurs est le lieu du transbordement des conteneurs entre les navires-mères engagés sur les grandes lignes transocéaniques et les navires *feeders* engagés sur des lignes régionales qui desservent des ports secondaires. Les transbordements peuvent se faire aussi entre navires mères (...). Les hubs maritimes sont situés à l'intersection des grandes routes est-ouest et des routes nord-sud. Les hubs de transbordement n'ont pratiquement pas de trafic d'hinterland* ». C'est le cas de Dubaï, point nodal d'un système réticulaire qui a su se densifier et donc se complexifier.

Comment les constantes modernisations et extensions du port de Dubaï l'ont inscrit dans un système réticulaire complexe propre à la mondialisation provoquant la naissance de la ville mais également son remodelage permanent ? Comment les mutations du port et de sa gestion sont-elles corrélées à celles de la gouvernance urbaine ?

Dubaï a fondé son émergence économique sur son port. Ce dernier a été urbanisant (Section II.1.A) et s'il fait preuve de résilience, c'est qu'il doit se débattre face à une concurrence toujours plus forte (Section II.1.B).

---

<sup>321</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/hub>

## **SECTION II.1.A : LE PORT A CRÉÉ LA VILLE DE DUBAÏ.**

### **Introduction – section II.1.A**

Le port a accouché de la ville en métamorphosant un pauvre village de pêcheurs hérissé de cabanes en arîsh<sup>322</sup>. La croissance urbaine dubaïote est liée aux différents aménagements portuaires pour améliorer l'accessibilité des navires, spécialiser les quais en fonction du type de navires et donc de marchandise et en diversifiant les produits échangés. Très vite l'Émir comprend qu'investir dans les aménagements portuaires dynamise l'économie et crée des emplois qui ne peuvent être absorbés que par des migrants en raison de la faiblesse de la population locale et de son manque de qualification. Il en découle une demande accrue en termes de logements qui se traduit par la croissance urbaine. Ce dernier phénomène corrélé à la croissance du port a fait l'objet d'études en histoire comme le livre de Caroline Le Mao<sup>323</sup> ou en géographie avec des cas tels que Singapour et Hong Kong<sup>324</sup> qui, clairement pour le premier, a servi de modèle à Dubaï.

Il s'agit donc de montrer les interactions entre croissance portuaire et croissance urbaine mais aussi de mesurer si les concurrences portuaires régionale et mondiale peuvent impacter la croissance urbaine dubaïote.

### **1. Naissance d'une ville portuaire et commerciale adossée à l'économie de rente.**

#### **1.1 L'extension portuaire fait apparaître...**

Tout d'abord, la découverte du pétrole et la rente pétrolière qui en découle à partir de 1968 a selon moi réactivé les mécanismes du capitalisme que le monde arabe et le monde musulman ont toujours utilisé dans des formes primaires. Pour cela, je peux m'appuyer sur les

---

<sup>322</sup> Arîsh est le terme arabe pour désigner les branches de palmier qui servent à construire les logements traditionnels de la population émirienne sédentaire le long de la Creek de Dubaï.

<sup>323</sup> Le Mao (Caroline), 2015, *Les villes portuaires maritimes de la France moderne*, Paris, Armand Colin, Collection U, 256 pages.

<sup>324</sup> Verlaque (Christian), « Port et développement économique de la ville : les cas de Hong Kong et de Singapour », in Bulletin de l'association des géographes français, 1982, page 166 à 170. L'article est visible en ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/bagf\\_0004-5322\\_1982\\_num\\_59\\_487\\_5337](https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1982_num_59_487_5337)

travaux, certes anciens, du sociologue et arabisant Maxime Rodinson. La réédition de son livre en 2014 prouve la pertinence de son analyse. En effet, Maxime Rodinson propose d'appeler « *capitalistique* » l'ensemble du secteur couvert par le capital marchand et le capital financier, Ces deux formes représentant le mode d'existence le plus ancien du capital caractérisant les sociétés précapitalistes. Si la problématique du livre de Rodinson se fonde sur une comparaison avec les formes précapitalistes du Moyen-Âge en Europe et dans les pays musulmans pour déterminer pourquoi le développement socio-économique capitaliste n'a pas été identique dans les deux aires géographiques, son but est de déterminer si l'Islâm en est l'explication. Il montre qu'au Moyen-Âge, les prescriptions de l'Islâm tout comme la pratique économique du monde arabo-musulman soulignent l'existence d'une structure marchande dynamique parallèlement à l'épanouissement urbain. En effet, il dit que<sup>325</sup> : « *C'est d'un développement urbain essentiellement qu'il faut partir, l'accumulation d'une fortune monétaire considérable et l'accumulation de la production avant tout de la production industrielle vers le marché* ». Pour cela il s'appuie aussi sur les témoignages et le travail d'Ibn Khaldûn. Il ajoute aussi que la praxis historique du ribâ, qui est le prêt à intérêt est inconstante, ce dont se fait écho notamment Robert Mantran en citant Rodinson : « *Les docteurs de la Loi se sont ingénies à inventer des manières de tourner les prohibitions théoriques. Ces méthodes portent le nom de hîyâl (ruse, astuce). L'école hanéfite est allée jusqu'à proclamer que la nécessité rend licite ce qui, à strictement parler, est interdit* ».

L'idéologie musulmane comprise dans le texte coranique et les hadîths sont compatibles avec le capitalisme contrairement à ce qu'affirmait Max Weber<sup>326</sup> qui disait qu'en « *attribuant à la rationalité spécifique de l'Européen le développement moderne en Europe et en Europe seulement* ». Si le capitalisme en tant que notion est né en Europe, les pays arabo-musulmans l'ont pratiqué dans ses formes primaires car l'idéologie musulmane ne va pas à l'encontre du profit, bien au contraire. En revanche, je ne partage pas la conclusion finale de Rodinson qui englobe l'ensemble du monde musulman dans une lecture qu'il fait à travers le seul prisme du marxisme<sup>327</sup> : « *On ne peut penser le rôle de la religion musulmane en tant qu'idéologie (mobilisatrice ou non) à l'époque actuelle autrement que dans un contexte de luttes de classes. Le monde musulman est spécifique. Il n'est pas exceptionnel. Il n'échappera pas aux lois*

<sup>325</sup> Rodinson (Maxime), 1966, *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil, 302 pages. Page 82 pour la présente citation.

<sup>326</sup> Weber (Max), 1991, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Pocket, Agora, Paris, 285 pages. Page 128 pour la présente citation.

<sup>327</sup> Rodinson (Maxime), 1966, *Islam et capitalisme*, Seuil, Paris, 302 pages. Page 235 pour la présente citation. Citation relayée par l'article en ligne suivant : <https://www.contretemps.eu/discussion-sur-islam-capitalisme-maxime-rodinson/>

*générales de l'histoire humaine. Son avenir est un avenir de luttes. Luttes de classes ou plus généralement de groupes sociaux, luttes de nations ou plus généralement de sociétés globales. On pourra atténuer ces luttes, les apaiser, leur faire adopter des formes de compétition pacifique. L'idéologue pourra planer au-dessus de la mêlée, s'en désintéresser, poursuivre ses recherches ou ses méditations en dehors ou au-delà de ces luttes, les déclarer sans importance. Les appels à Allah à l'âme musulmane, à la solidarité de l'omma traditionnelle ou de la nation pourront les masquer, toujours au profit de certains. Ils ne pourront les supprimer ».*

J'ajoute que le monde musulman est loin d'être homogène et qu'à l'époque où Rodinson écrit son livre, en 1966, les pays du Golfe sont marginalisés par la recherche car ce sont les pays du Maghreb et du Mashreq qui focalisent son attention. Enfin, cette étude ne prend pas en considération la structure tribale du monde arabe, antérieure à l'Islâm. Celle-ci se caractérise par son aspect englobant car sa structure est intégrale et intégrante en orchestrant la vie sociale, politique, économique et culturelle dont j'ai montré, dans ma première partie, qu'elle demeurait vivace, même si remodelée pour coller davantage aux exigences de la modernité. En somme, ce que je souhaite souligner à présent c'est d'une part que l'ère pétrolière a réactivé la capacité d'une société musulmane à s'approprier les mécanismes modernes du capitalisme, faisant passer Dubaï d'un précapitalisme rudimentaire au capitalisme. D'autre part, l'ère pétrolière a réactivé le concept d'asabiyya propre à la tribu en le modernisant et en multipliant les formes. Les relations sociales entre l'Émir, autrefois plus pauvre que les grandes familles marchandes, et ces dernières sont retissées. En effet, son pouvoir qui était jusque-là essentiellement politique et qui ne se déclinait que par l'existence d'un majlis, se dote de nouveaux organes, mais surtout prend un virage économique. En s'octroyant dès 1937, la propriété de toutes les terres, la découverte et l'exploitation pétrolière amplifient son capital initial. Il devient l'homme le plus riche au sein de la tribu. En tant que propriétaire terrien, il gère son domaine à sa convenance, renforçant du même coup son pouvoir politique et son influence sur les familles tribales qui dépendent de lui dorénavant pour accroître leur capital. A l'asabiyya agnatique se juxtapose l'asabiyya économique. Le capitalisme étant compatible avec l'Islâm et la structure tribale, le territoire dubaïote sert alors de tremplin à la prospérité et à ses déclinaisons sectorielles. Au sein de l'espace urbain, le port originel, devient obsolète pour les tankers à fort tirant d'eau, imposant la nécessité de construire ex-nihilo port Rashîd. De la rente pétrolière qui apporte des dividendes considérables naissent de nouveaux besoins et de nouveaux échanges commerciaux qui dynamisent alors le port et attirent emplois directs et indirects. Le dernier facteur sur lequel je souhaite attirer l'attention est d'ordre socio-psychologique. En effet, la rapidité du développement du capitalisme s'explique par la

frustration séculaire d'un peuple oublié dans un coin de désert où l'existence était douloureuse. La rente pétrolière est une rupture historique car elle permet de rattraper le temps, de mettre un terme aux souffrances et aux frustrations d'une existence jusque-là bien rude. Quant aux Britanniques, ils vont aiguiller Dubaï et l'ensemble de la Côte de la Trêve vers le chemin du développement, servant ainsi de modèle.

La pax britannica<sup>328</sup>, née avec la création des Etats de la Trêve favorise le commerce d'entrepôt et de redistribution et amplifie la vocation portuaire inhérente à l'industrie perlière. Les commerces d'entrepôt et de redistribution nécessitent des aménagements portuaires et une flotte commerciale. Il en résulte donc que :

- Se développe alors le négoce.
- Se développe également un réseau de services associés également créateur d'emplois indirects.
- Un mouvement d'immigration est à l'œuvre pour combler le déficit de main d'œuvre disponible en raison de la population locale réduite.
- Les premiers effets positifs se manifestent par l'arrivée d'IDE.

Ainsi, vers 1964 il apparaît évident que le port de la Creek n'est pas capable d'absorber un trafic maritime en pleine expansion composé de navires pakistanais et iraniens toujours plus nombreux. Quant à l'arrivée de navires de haute mer faisant escale à Dubaï, ils étaient contraints de décharger au large en raison de leur trop important tirant d'eau. La Creek était encombrée comme le rappelle également Frauke Heard-Bey par des entreprises industrielles comme Mc Dermott qui construisaient des plateformes pétrolières off-shore et oilfield Supplies Co basées également dans la Creek. Frauke Heard Bey ajoute<sup>329</sup> : « *Quant on comprit en 1965 que le pétrole serait bientôt exporté à partir de Fateh, le champ pétrolifère off-shore de Dubaï, la société Halcrows fut chargée de faire une étude de faisabilité pour la construction d'un port en eau profonde. Le plan retenu consistait à créer un port permettant d'accueillir 4 navire à la fois, avec une extension possible jusqu'à 9 navires. L'obtention de crédits à l'étranger ne posait pas de problème, puisque le champ pétrolier off-shore de Dubaï était sur le point de produire* ». Avant même que les travaux soient réalisés, Shaykh Rashîd augmente sa capacité jusqu'à 15 points d'amarrage. En 1972, Dubaï se dote donc d'une nouvelle zone portuaire, port Rashîd,

---

<sup>328</sup> De plus, Hong Kong, Singapour et Dubaï sont trois ports nés d'une pax britannica puisque la métropole coloniale a obligé les tribus à pacifier leurs relations faisant de la Côte des Pirates les Etats de la Trêve, ce qui lui permettait de sécuriser les approvisionnements de la compagnie des Indes qui transitaient par le golfe arabo-persique. Dubaï est aussi un port de pirates redouté comme l'a décrit Albert Londres dans son livre intitulé *Pêcheurs de Perles*<sup>328</sup>. La famille Al-Maktûm passe d'ailleurs pour être d'origine pirate.

<sup>329</sup> Heard-Bey (Frauke), 1999 (pour a version française et 1981 pour la version anglaise), *Les Émirats Arabes Unis*, Khartala, Paris, 494 pages. Page 290 pour la présente citation.

situé juste au sud de l'embouchure de la Creek, près de la ville et de l'aéroport. Frank Tétart le décrit en ces mots<sup>330</sup> : « *Il offre 7 km de quais de déchargement et plus de 167000 m<sup>2</sup> d'entrepôts couverts. Il se prolonge au sud par des bassins de radoub (bassin qui permet l'accueil de navires et leur mise à sec pour leur entretien) et une cale sèche pour les pétroliers géants* ».

Ce commerce se développe comme il l'a fait également à Hong Kong et Singapour et c'est pour cela que Dubaï s'est également appuyé sur l'expertise d'autres cités-États ouvertes au capitalisme et plus expérimentées qu'elle. En effet, il est à noter que les croissances portuaire et urbaine de Dubaï ressemblent beaucoup à celle de Hong Kong. En effet, Christian Verlaque rappelle<sup>331</sup> : « *Quand en 1841 Charles Eliott prend possession de l'île de Hong Kong, il n'y trouve que quelques villages de pêcheurs plus ou moins pirates* ».

La croissance de la ville se fait parallèlement au port. Ainsi, Frauke Heard-Bey rapporte qu'en 1964 la population à Dubaï est de 59000 habitants puis quasiment dix ans plus tard en 1973 elle a doublé avec 120000 habitants avant de passer à 250000 personnes en 1981 sous l'impulsion de l'immigration. Cette croissance exponentielle de la population est due à l'offre d'emplois proposée grâce à une communauté marchande dynamique qui a su signer des contrats juteux avec l'étranger. En somme, le pétrole agit comme un accélérateur pour redynamiser le capitalisme, mais la rente pétrolière n'est pas la seule responsable de ce boom économique. En revanche, Frauke Heard-Bey ajoute que c'est la rente pétrolière qui a financé l'industrie à partir de 1973<sup>332</sup> : « *Mais après les bouleversements économiques engendrés par la guerre d'octobre 1973 et l'énorme accroissement des ressources pétrolières, on décida de s'engager dans un programme d'industrialisation* ». La diversification était à l'œuvre et le port de Jebel Alî en sera le nouveau symbole avec à l'origine 67 postes d'amarrages destinés aux grands cargos, 650 entreprises dont la plus grande est la fonderie d'aluminium. Tous les secteurs ont été alors dynamisés ainsi que les autres infrastructures de communication.

La croissance démographique urbaine a nécessité d'améliorer les conditions de vie. Une politique de développement est menée notamment par les Britanniques, ce qui va servir de modèle à Dubaï. Des progrès sont accomplis dans les domaines de la santé, de l'épidémiologie, de l'éducation, expliquant la décision britannique d'y installer en 1954 l'agence politique puis en 1965 le siège du bureau pour le développement du conseil des États de la Trêve. Les

---

<sup>330</sup> Tétart (Frank), 2017, *La péninsule arabique : cœur géopolitique du Moyen-Orient*, Armand Colin, Collection U, Paris, 516 pages. Page 451 pour la présente citation.

<sup>331</sup> Op. Cit. Page 166.

<sup>332</sup> Id. Page 292.

Britanniques enverront à Dubaï des experts de tous les domaines, donnant ainsi à la principauté un réel élan et une voie à suivre.

## **1.2. ...la ville pétrolière.**

Contrairement à Singapour, île particulièrement exiguë ou à Hong Kong, site très vallonné, Dubaï est facilement aménageable et peut s'étendre ; cela donne lieu à la ville pétrolière. L'arrivée d'une manne financière consécutive à l'économie de rente a fait naître le désir chez les populations locales de vivre dans des logements plus confortables et notamment équipés de l'air conditionné. Ce sont les Occidentaux qui réalisent les premiers plans d'urbanisme et qui transplantent le modèle de la villa individuelle à Dubaï comme l'a montré Florian Wiedmann<sup>333</sup>. La ville pétrolière s'est développée le long de Creek du côté de Deira en construisant logements et hôtels, ainsi que de l'autre côté de la Creek avec les quartiers de Bur Dubaï, dans lequel les immeubles dépassent vite les maisons à tour à vent du bord de la creek, Oud Metha, Karama, Satwa, Bada'a, Jumeirah 1 et 2. L'axe structurant est alors Shaykh Zayed road qui marque la limite de la ville. À cette époque le bâtiment du Trade Centre, reconnaissable à son architecture en nid d'abeille est le seul gratte-ciel visible de l'autre côté de cet axe. Parallèlement à Shaykh Zayed Road, sur la rive gauche de la Creek, al-Wasl Road et Jumeirah Road dite également Beach Road structurent la ville pétrolière. Le long de ces axes se sont construits des villas de forme cubique la plupart du temps.

---

<sup>333</sup> Wiedmann (Florian), 2018 (pour l'impression états-unienne), *Post-oil Urbanism in the Gulf, New Evolutions in Governance and the Impact on Urban Morphologies*, Lexington, éditions SVH, 299 pages.





**Figure 35 : La ville pétrolière.**

Les populations locales abandonnent donc les maisons à tour à vent et à patio du vieux centre-ville pour occuper des villas individuelles cubiques à un étage dans des quartiers desservis par de grands axes de communication. Ces villas sont situées, à l'époque, dans les banlieues tandis que le centre-ville historique se peuple de travailleurs migrants. Pour se déplacer et faire leurs courses les habitants vivant en villas individuelles n'ont pas d'autre choix que d'utiliser un nouveau moyen de communication, l'automobile. Ils empruntent le principal grand axe de communication qu'est Sheikh Zayed Road, le long duquel se trouvent les supermarchés, les banques et le CBD ainsi que les écoles. Le modèle de la ville pétrolière est aux antipodes de l'habitat compact et écologique des oasis. Il encourage en effet l'étalement urbain et l'usage d'un mode de déplacement individuel et polluant. Ajoutons que les populations locales refusent d'habiter dans des logements collectifs souvent plus petits mais qui surtout multiplient les

espaces collectifs alors que la famille arabe souhaite les espaces les plus privatifs possibles. Cette particularité est un des facteurs explicatifs de l'absence de mixité et même le début d'une réelle ségrégation ethnique entre les populations locales et les autres ainsi que d'une ségrégation économique. En somme la ville pétrolière qui naît des activités portuaires et de l'économie de rente se divise en 3 espaces urbains distincts : le centre historique peuplé par les travailleurs migrants pauvres, le CBD et les banlieues peuplées par les habitants plus aisés, Émiriens ou étrangers. En 1975, en plein boom pétrolier la population dubaïote ne compte que 183187 habitants selon Florian Wiedmann<sup>334</sup>.

Le port est urbanisant. Le port développe une « *économie de bazar* » fructueuse en l'absence d'une production manufacturière peu développée ou nulle et n'est fondée que sur des licences d'importation et de distribution qui ont permis à leurs bénéficiaires d'engranger des profits colossaux. Le recyclage de la rente pétrolière bénéficie au Shaykh mais aussi à la population locale qui a intérêt à maintenir le statu quo. Douglas North<sup>335</sup> parle à cet égard de « *dépendance au sentier* ». Avec l'indépendance et l'absence de secteur privé, l'État a pris en charge le développement. Les ressources produites par le port ont été utilisées pour soutenir ce « *capitalisme d'Etat* ». Cette orientation trouvait une assise dans l'idée de « *big push* », promue par l'économiste Paul Rosentain-Rodan<sup>336</sup> dans la théorie de l'industrialisation tardive de l'historien Alexander Gerschenkron<sup>337</sup>. Ce prisme « *développementaliste* » transcendait les clivages idéologiques et politiques. Le développement économique associé à la redistribution

---

<sup>334</sup> Wiedmann (Florian), 2018 (pour la version en langue anglaise), *Post-oil Urbanism in the Gulf, New Evolutions in Governance and the Impact on Urban Morphologies, USA, SVH*, 299 pages. Page 27 pour les chiffres.

<sup>335</sup> North (Douglas), « *Economic Performance through time* », Nobel Prize Lecture, 9 décembre 1933.

<sup>336</sup> Paul Narczyk Rosenstein-Rodan (1902 - 1985) était un économiste né en Pologne, à Cracovie. Paul Rosenstein-Rodan a émigré en Grande-Bretagne en 1930 et il a enseigné à l'UCL, puis à la London School of Economics jusqu'en 1947. Il a travaillé pour la Banque mondiale, avant de passer au MIT, où il a enseigné de 1953 à 1968. ADAM SMITH au XIX<sup>e</sup> siècle et Allyn Young au début du XX<sup>e</sup> siècle avaient eu l'intuition de la notion de "rendements croissants" : grâce notamment aux complémentarités entre secteurs, qui renforcent la productivité dans chacun d'eux, la production augmente plus qu'en proportion de l'utilisation des facteurs. L'un des artisans du retour de cette intuition au premier plan de la théorie économique a été Paul Rosenstein-Rodan, économiste né en Pologne et formé en Autriche. Son article publié en 1943, "Les problèmes d'industrialisation de l'Europe de l'Est et du Sud-Est", a fait date. Il y expose la théorie du « *big push* » selon laquelle la solution pour sortir les pays pauvres de leur "trappe à pauvreté" serait d'y investir massivement, via l'aide internationale, afin d'exploiter ces complémentarités.

<sup>337</sup> Alexander Gerschenkron est né le 1<sup>er</sup> octobre 1904 à Odessa, dans l'Empire russe et est mort le 26 octobre 1978 à Cambridge, Massachusetts. C'est un historien de l'économie américaine. Gerschenkron a montré que les pays connaissant un développement plus tardif profitaient de l'histoire des nations les ayant précédés, et connaissaient un rattrapage accéléré et sautaient même certaines étapes. Gerschenkron dans *Economic Backwardness in Historical Perspective* (1962) reformula la théorie du développement économique par étapes linéaires qui postule que le développement économique se déroule dans un ordre relativement déterminé. Cependant, il démontrait qu'à différentes périodes historiques correspondaient différents types de développement : par exemple, en raison de la coexistence à une même époque de pays avancés et d'autres en retard, ces derniers pouvaient éviter de franchir certaines étapes que les premiers avaient suivies, en adoptant leurs avancées technologiques.

des richesses était impératif pour consolider leur pouvoir. Les EAU dont Dubaï sont un modèle de State building. C'est un cas unique dans le monde arabe de formation d'un État par transfert de souveraineté à un niveau fédéral basé sur la redistribution des revenus pétroliers vers les Émirats – bien dotés en ressources naturelles : éducation, infrastructures, appel de travailleurs étrangers. Dubaï devient la tête de pont pour les investisseurs étrangers

## 2. La création du port de Jebel Afi ou le glissement de la ville vers le sud.



Figure 36 A: Les ports dubaïotes



**Figure 36 B: La distance entre deux principaux ports dubaïotes**

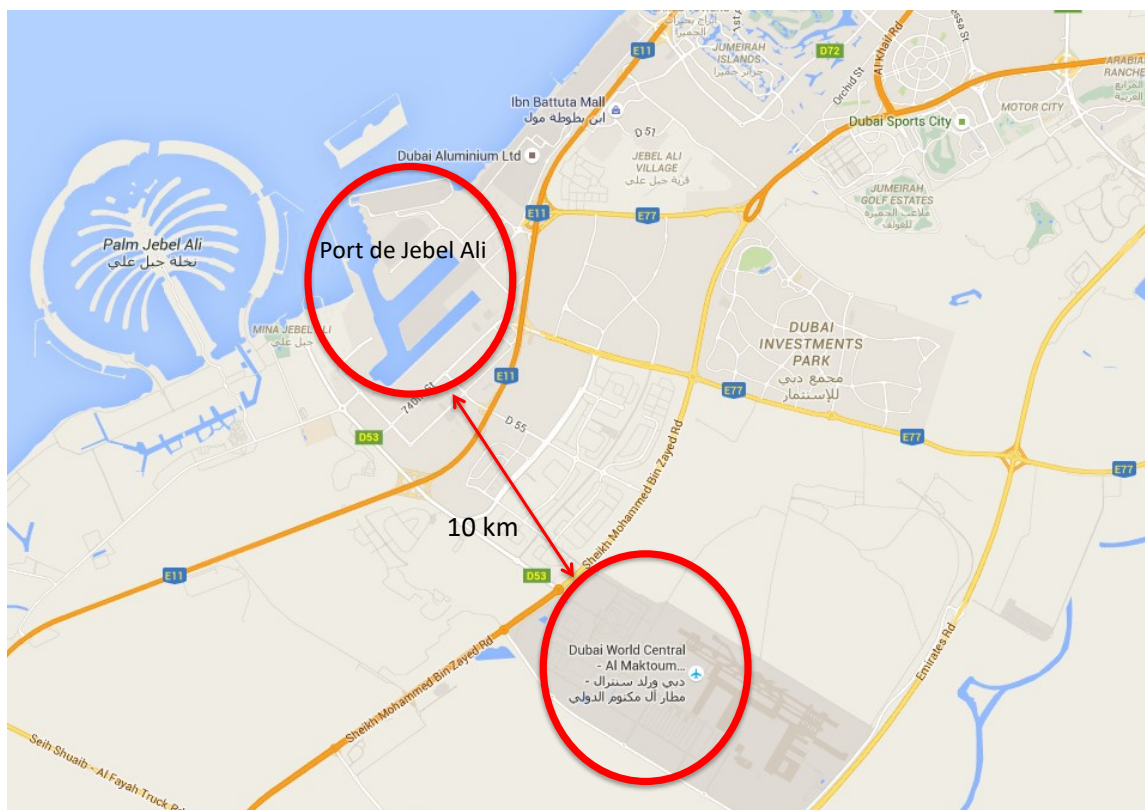
## 2.1. De 2000 à aujourd’hui : une croissance portuaire exponentielle qui donne naissance à l’émergence d’un nouveau modèle urbain.

La croissance exponentielle de port Rashîd a rendu nécessaire la création ex-nihilo de celui de Jebel Alî.

Il est inauguré en 1979 et se situe à 47 km au sud du centre historique. Sa zone franche, la première aux Émirats, est établie en 1985 et s’étire sur 48 km<sup>2</sup>. JAFZA est l’autorité de gestion des entreprises qui s’y installe. A partir de 1986, la connectivité avec Emirates est assurée en faisant de la cité-État un véritable hub. Elle enregistre près de 6500 entreprises d’une centaine de pays différents. Elle attire rapidement les succursales de grandes multinationales et les activités de transbordement prospèrent très vite. Il comporte aussi une cale sèche pour accueillir les supertankers faisant du port le rival de Bahraïn.

Le port de Jebel Alî constitue aujourd’hui le 6<sup>ème</sup> terminal à conteneurs du monde en termes de fréquentation. C’est le plus grand port artificiel du monde et le plus grand port à conteneurs entre Rotterdam et Singapour. C’est l’opérateur semi-public DP World qui le gère. Le port

possède deux terminaux d'une capacité totale de 14 millions d'équivalents vingt pieds (EVP). En 2011, 11821 bateaux ont fait escale à Jebel Ali. Il est relié à 115 ports d'escale. Il accueille 170 compagnies maritimes, dispose de 98 liaisons hebdomadaires. En 2011 DP World a commencé l'agrandissement de 5 millions d'EVP pour 850 millions de dollars dont 19 EVP en 2014.



**Figure 37 :** Le corridor logistique entre le port de Jebel Ali et l'aéroport al-Maktûm.

Si Jebel Ali est un port puissant c'est grâce à sa technologie hypermoderne et sa grande connectivité. Il dispose de 22 postes d'amarrage pour les terminaux à conteneurs, 7500 mètres de long pour les quais et 17 mètres de tirant d'eau, 79 portiques à conteneurs pour les plus grands porte-conteneurs. Le port est équipé d'un réseau sophistiqué pour la réservation des postes d'amarrage permettant le paiement via un portail en ligne appelé Dubaï Trade. Ce dernier constitue un moyen d'interagir entre les clients, les fournisseurs, les transitaires, les agents maritimes, les agents de compensation exportateurs, les importateurs et la société de transport. Le port de Jebel Ali possède un centre de groupage des conteneurs qui s'étire sur 218400 m<sup>2</sup> dont une zone de stockage de 11900 m<sup>2</sup>. Tous les services : groupage de conteneurs, empotage,

dépotage, manutention de fret en transbordement, transfert inter-ports, ripage interne, inspection des douanes...sont proposés. Le terminal de cargaison générale comporte 33 postes d'amarrages offrant une aire de stockage d'une superficie totale de 1,1 million de m<sup>2</sup>.

Des entrepôts réfrigérés et frigorifiques au centre du port sont disponibles aussi pour une capacité de 66400 m<sup>3</sup>. Le frais est stocké entre 10 et 20° alors que les produits congelés nécessitent des températures allant de -29° et -13°. Pour s'assurer de la qualité de l'entreposage dans ce type d'entrepôt un système de surveillance à distance existe. Cela explique que Jebel Alî soit perçu comme le meilleur port maritime du Moyen-Orient et qu'il ait reçu le World Travel Awards pour le Moyen-Orient durant cinq années consécutives et quatre fois de suite le prix pour la chaîne d'approvisionnement et le transport.

Le port de Jebel Alî se situe à 10 km de DWC (Dubai World Centre, le nouvel aéroport al-Maktûm) auquel il est relié par un couloir logistique régional air-mer. Ce couloir fonctionne depuis 2010 avec une seule piste pour 1380 avec 5 millions de passagers et 600000 tonnes de fret/an. En 2011, selon les chiffres donnés par le dossier de candidature de l'exposition universelle, le fret a quadruplé pour atteindre 50062 tonnes. Le DWC compte parmi les dix premiers aéroports de fret. Le Dubai Sea-Air Logistics Corridor va être connecté au réseau Etihad Rail des Emirats Arabes Unis, lui-même rattaché au réseau ferroviaire du CCG.

Quant à port Rashîd, il a continué son évolution en complémentarité avec le port de Jebel Alî. Il représente 1500000 EVP avec 9 portiques à conteneurs et des rouliers, c'est aussi un port qui se spécialise de plus en plus dans le croisiérisme puisqu'à partir de 2008 les premiers aménagements ont été réalisés à cette fin. Dubai Cruise Terminal accueille depuis 2012 à Port Rashîd cinq paquebots parmi les plus grands du monde. La volonté actuelle est d'accueillir 7 paquebots de croisière simultanément et de dépasser les 800000 passagers. Ce projet fait partie du plan de réaménagement de port Rashîd par Dubai Ports World. Port Rashîd a l'avantage de posséder un rayon de braquage intérieur de 160 mètres et un tirant d'eau de 11,5 millions dans le bassin intérieur de Coastal Berth.



**Figure 38 : Dimension et localisation de Port Rashid.**

Force est de constater que la prospérité du port permet de diversifier ses fonctions, notamment touristiques, tout en les structurant davantage. Ainsi, DMCA (Dubai Maritime City Authority) créé en 2007 est géré par Dubai Maritime Sector Strategy qui fixe les objectifs du secteur en relation avec le Dubai Maritime Vision 2030 : la régulation du secteur notamment dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, la vitesse, l'usage des feeders, l'introduction des systèmes de licences, la promotion de l'Emirat en matière industrielle, pousse à avoir recours aux technologies les plus puissantes, veille au maintien d'une haute qualité des infrastructures et du développement du capital humain.

Le secteur est dépendant aussi d'Emirates Maritime Arbitration Centre (EMAC) qui a été créé en septembre 2014 et dont l'objectif est d'introduire un cadre juridique au Moyen-Orient. Cela doit apporter plus d'attractivité à l'industrie maritime dubaïote.

Cette industrie continue à être florissante et à se développer dans le cadre de Dubai Maritime City (DMC). Le projet a été freiné suite à la crise de 2008 mais reprend. DMC doit englober à la fois des locations, des marinas pour les yachts, une ZIP, des bureaux pour les compagnies de commerce et d'assurance à des taux préférentiels. Cela doit permettre d'atteindre 66 milliards

de dollars de recettes et doit contribuer à hauteur de 35% aux IDE en provenance du Moyen-Orient. Le but visé est 19 millions d'équivalent 20 pieds fin 2015 grâce à 26 postes d'amarrage et 78 quais comportant des grues portuaires. Le terminal cargo comporte quant à lui 26 postes d'amarrage et 1.4 millions de m<sup>2</sup> d'espace de stockage.

Jebel Alî est le plus grand port à conteneurs entre Rotterdam et Singapour et l'un des dix premiers ports mondiaux en 2016<sup>338</sup>.

**Les 100 premiers ports à conteneurs du monde en 2016**  
(Trafic en millions d'EVP)

	2016	Évol. %
1 - Shanghai	37,1	+1,6%
2 - Singapour	30,9	-0,1%
3 - Shenzhen	24,0	+0,9%
4 - Ningbo / Zhoushan	21,6	+4,6%
5 - Hong Kong	19,8	-1,3%
6 - Busan	19,4	-0,2%
7 - Guangzhou	18,8	+6,8%
8 - Qingdao	18,0	+3,3%
9 - Los Angeles / Long Beach	15,6	+1,8%
10 - Dubai Ports	14,8	-5,2%
11 - Tianjin	14,5	+2,9%
12 - Port Klang	13,2	+10,8%
13 - Rotterdam	12,4	+1,2%
14 - Kaohsiung	10,5	+2,0%
15 - Anvers	10,0	+4,0%
16 - Xiamen	9,6	+4,7%
17 - Dalian	9,6	+1,5%

**Figure 39 : Les 100 premiers ports à conteneurs du monde en 2016**

<sup>338</sup>[https://www.lantenne.com/Debut-de-reprise-pour-les-100-premiers-ports-mondiaux\\_a36257.html](https://www.lantenne.com/Debut-de-reprise-pour-les-100-premiers-ports-mondiaux_a36257.html)



Il est devenu un modèle pour le développement de ceux d'Arabie Saoudite et d'Oman en particulier. La capacité du CCG en matière d'industrie portuaire devrait connaître une croissance de 200% selon le rapport de la Chambre de commerce de Dubaï<sup>339</sup> : « *According to the consulting group AT Kearney, GCC port capacity will increase by more than 200% or 70 m TEU in the next two decades. As such, there is likely to be overcapacity in the region. Jebel Ali, however, has a pedigree that will make it difficult to challenge. Jorn Hinge, president and CEO of united Arab Shipping Company, told OBG, « Despite substantial investment in new ports and related infrastructure expected to come on-line in the next few years throughout the GCC, the maturity, volume and sophistication of Jebel Ali Port will make it difficult for other ports in Gulf to persuade shipping lines to shift business ».*

L'opérateur gérant le port est DP World se trouve aujourd'hui au troisième rang mondial. Cet opérateur est en train de multiplier le nombre de ports dans lesquels il intervient. Il est présent dans déjà 65 terminaux maritimes dans le monde entier. Sa capacité était de 55 millions d'équivalents 20 pieds en 2013 et son objectif est d'atteindre 100 millions d'équivalents 20 pieds en 2020.

DP World a créé une nouvelle joint-venture en septembre 2014 en annonçant le rachat de l'opérateur espagnol off-shore Remolcadores de Puerto y Altura SA. Cela permet à DP World de pénétrer le domaine des opérations offshore de gaz liquéfié et d'avoir un accès plus large aux marchés de la Méditerranée et de l'Afrique de l'ouest. En septembre 2014, DP World a témoigné de l'intérêt pour les ports albanais de Durres et Shengjin. En octobre 2014, DP World a fait l'acquisition de World Security FZE, une entreprise qui vend des solutions de sécurité aux ports et aux zones franches à Dubaï. L'Émirat montre clairement sa volonté de jouer un rôle de leader et de se positionner sur tous les continents.

Toutefois, les banques restent prudentes concernant le financement dans ce domaine surtout que l'activité maritime tend à ralentir à l'échelle mondiale même si cela ne concerne pas Dubaï. Dans le domaine de la construction navale Dubaï dispose d'un savoir-faire ancien et continue

---

<sup>339</sup> Page 3 du rapport sur l'industrie maritime de la Dubaï Chamber. Traduction : « *Selon le groupe de conseil AT Kearney, la capacité portuaire de GCC augmentera de plus de 200% ou de 70 m EVP au cours des deux prochaines décennies. En tant que tel, il y aura probablement une surcapacité dans la région. Jebel Ali, cependant, a un pedigree qui le rendra difficile à contester. Jorn Hinge, président et chef de la direction de la United Arab Shipping Company, a déclaré à OBG : « Malgré les investissements considérables dans de nouveaux ports et infrastructures connexes qui devraient être mis en ligne dans les prochaines années dans l'ensemble du CCG, la maturité, le volume et la sophistication du port de Jebel Ali il sera difficile pour les autres ports du Golfe de persuader les compagnies de transport de changer leurs activités ».*

d'investir ; en 2013, cet investissement s'est monté à 220 millions de dollars. Dubaï de par sa situation géographique constitue la station-service des navires. D'autre part, l'amélioration de la situation géopolitique de l'Iran et la fin de l'embargo aurait pu stimuler le rôle de Dubaï car l'Iran ne possède pas encore les infrastructures nécessaires<sup>340</sup> : « *If the West strikes a deal with Iran and the sanctions regime is dismantled, there will likely be a considerable uptick in demand for services from Dubai-based builders and repairs companies* ». Mais l'attitude de Donald Trump a éloigné au moins temporairement cette possibilité. Concernant la situation du trafic conteneurisé le rapport de la Dubaï Chamber est moins positif car le marché est plus déprimé et est dominé par la Chine, la Corée du sud et le Japon.

Le transport maritime devrait continuer à prospérer et à croître selon le rapport de la Dubaï Chamber car Dubaï est en interface avec les nouveaux marchés émergents asiatiques et africains. Les réexportations continueront donc par passer par Dubaï car de nouvelles entreprises y établissent leur quartier général en profitant du rôle de hub de l'Émirat. De plus, consécutivement et parallèlement à la croissance du marché domestique et à l'organisation de l'Expo 2021, le transport maritime s'intensifiera.

Dubaï est devenu un hub portuaire mondial et régional grâce au port de Jebel Alî et à sa zone franche. En effet, à partir de 2010, Jebel Alî se place parmi les 10 premiers ports à conteneurs du monde puis atteint la 10<sup>ème</sup> place en 2016 comme l'indique le tableau avec un trafic de 15,6 millions d'EVP (équivalent vingt pied), devant Rotterdam, premier port européen avec 12.23 millions d'EVP, selon les données du World Shipping Council.

De plus, Jebel Alî compte parmi les plus importants ports de transbordement avec Hong Kong et Singapour puisqu'il est capable d'accueillir des porte-conteneurs de 400 m de long et d'une capacité de 18000 EVP connectant l'Europe à l'Asie via le canal de Suez notamment comme le notent Alix et Carluer<sup>341</sup>. Le basculement du commerce en faveur de l'Asie depuis la fin des années 1990 a permis à Dubaï de construire son hub à l'articulation de 3 continents. Jebel Alî, avec sa situation de carrefour est le seul port parmi les 10 premiers mondiaux à ne pas être

---

<sup>340</sup> Page 5 du rapport de la Dubaï Chamber sur l'industrie maritime. TRADUCTION : « *Si l'Occident conclut un accord avec l'Iran et que le régime de sanctions est démantelé, il y aura probablement une augmentation considérable de la demande de services des constructeurs et des entreprises de réparation basés à Dubaï* ».

<sup>341</sup> Alix et Carluer, 2014, About the industry, World shipping council, partners in trade.

URL

: [www.worldshipping.org/about-the-industry/global-trade/top-50-world-container-ports](http://www.worldshipping.org/about-the-industry/global-trade/top-50-world-container-ports)

situés en Asie orientale. Il est le 3<sup>ème</sup> port de réexportation au monde derrière Singapour et Hong Kong en 2017 selon Frank Tétart<sup>342</sup>.

La croissance de la ville est aussi liée à l'intégration croissante du port à l'économie mondiale comme le souligne l'expansion de la compagnie de gestion portuaire Dubaï Ports World qui est née en 2005 suite à la fusion de Dubaï Ports Authority (DPA) qui assure la gestion des ports de Dubaï et Dubaï Ports International (DPI) qui gère les acquisitions à l'étranger. L'État est le principal actionnaire de DPWorld. Il dispose comme le note Frank Tétart : « à travers des contrats de concessions de longue durée, 77 terminaux pétroliers dans 40 pays du monde, dont l'Inde, la Chine, la Corée du Sud en Asie ; la France, les Pays-Bas, l'Espagne en Europe ; l'Égypte et Djibouti en Afrique et le Brésil, l'Argentine, le Pérou, le Canada en Amérique. En 2015, la compagnie a traité un total de 61.7 millions d'EVP (équivalent vingt pieds) et s'impose comme le troisième opérateur mondial. Son expansion se poursuit actuellement en Afrique, où elle a signé de récents accords : en 2015 avec le Sénégal pour la mise en place d'une zone franche logistique, puis en 2016 avec le Rwanda pour la gestion d'un centre logistique, et avec le Somaliland pour le développement du port de Berbera situé dans le golfe d'Aden. Toutefois, son expansion mondiale a été freinée aux États-Unis, où la compagnie avait acquis en février 2006 la gestion de six ports américains, dont New York, pour 6.8 milliards de dollars. Face à la levée de boucliers de plusieurs sénateurs américains, au nom d'intérêts sécuritaires, elle a dû y renoncer et céder quelques mois plus tard ces ports à une compagnie d'assurances AIG ayant peu d'expertise dans les affaires portuaires. En cause, le fait que Dubaï ait servi de transit aux terroristes ayant participé au 11 septembre 2001 ». L'État dubaïote a donc la mainmise sur l'économie et notamment sur une activité vitale pour l'Émirat, à savoir le commerce ; c'est pour cela, que Dubaï tente de contrôler des ports géostratégiquement bien placés sur la route maritime connectant notamment le Moyen-Orient à l'Europe via l'Afrique. Parallèlement, la cité-État diffuse un modèle de gestion du commerce portuaire. L'intégration croissante de DPWorld à la mondialisation a provoqué une augmentation des emplois directs et indirects dans la ZIP de Jebel Alî. Des quartiers, jouxtant le port sont alors apparus et se sont progressivement densifiés comme le montre la carte ci-dessous. Non seulement la ZIP s'est étendue mais elle a attiré l'installation d'une zone industrielle récente car Dubaï ambitionne de développer son secteur secondaire très limité. La proximité du port et du nouvel aéroport a également motivé l'implantation d'Investment Park,

---

<sup>342</sup> Tétart (Frank), 2017, La péninsule arabe : cœur géopolitique du Moyen-Orient, Armand Colin, collection U, Paris, 516 pages. Page 451 pour la présente information.

un quartier composé d'entrepôts de toutes sortes et de camps de travailleurs. L'activité croissante a entraîné des besoins de construction de logements non éloignés du sud de Dubaï. Dans un premier temps, Jebel Alî Village destiné aux classes moyennes a vu le jour en même temps que sortait de terre La Marina, Springs, Meadows, puis JLT (Jumeirah Lake Towers) et Jumeirah Islands.

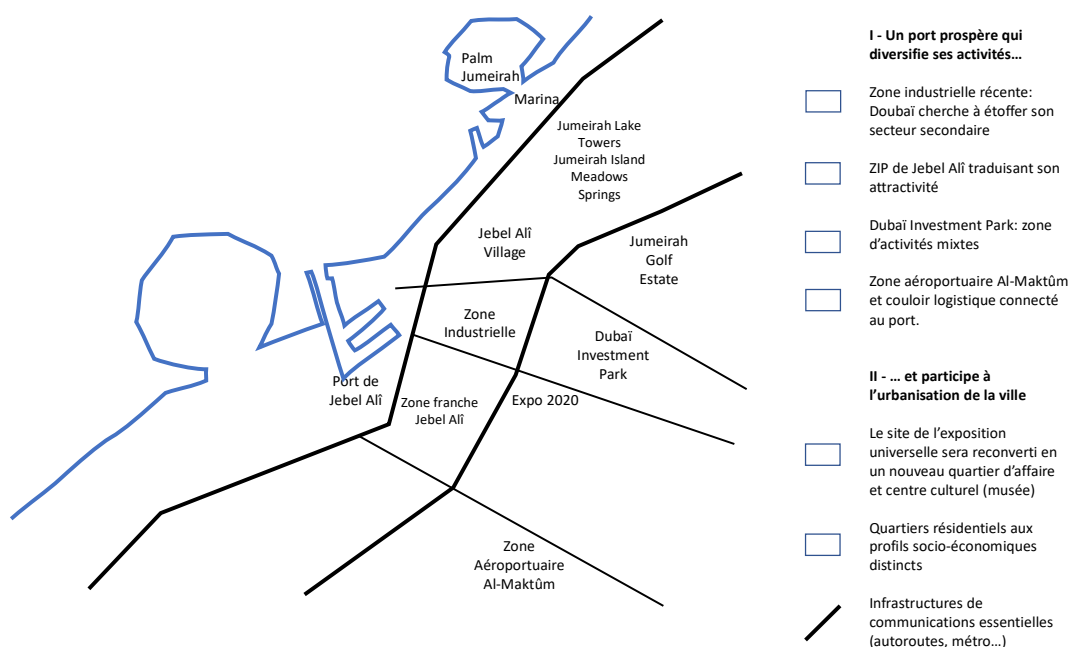


Figure 40: Urbanisation et maritimisation autour de Jebel Alî

**Figure 40 : Urbanisation et maritimisation autour de Jebel Alî**

## 2.2. Le port accélère et diversifie l'économie dubaïote.

Les principes de gouvernance mis en place par les EAU et surtout par Dubaï, relèvent de la gouvernance d'entreprise, principes qui ont été définis par l'OCDE dans le rapport Cadbury, loi Sarbanes-Oxley. En 2006, une institution destinée à la gouvernance d'entreprise, baptisée Hawkamah, ce qui signifie État, a été créé à Dubaï pour combler le déficit qui existait. L'idée de séparer la propriété du capital de la gestion des entreprises commence à être acceptée. Se développent le recours à l'arbitrage et à la médiation : « *Il s'agit de moderniser un mode de résolution des différends pratiqués depuis des millénaires par les sociétés tribales et les communautés marchandes arabes* »<sup>343</sup>.

<sup>343</sup> Op. Cit. Page 65.

Cela a engendré la mise à niveau des systèmes bancaires et financiers jouant un rôle dans la modernisation économique. L'une des particularités est le succès de la finance islamique qui engrange plus de 2 trillions de dollars en 2018 dont 40% des actifs du monde dans le Golfe puis l'Iran. L'ijâra est le crédit-bail islamique, et de l'istisna qui est un contrat de vente à termes plus populaires. Succès également des sukuks qui sont des sortes d'obligations à taux variable afin d'accroître le nombre d'investisseurs auprès desquels État et entreprises peuvent se financer. Les institutions financières sont résilientes et c'est pour cela que l'impact du contre-choc 2014 a été limité ce qui traduit une meilleure régulation et la gestion des risques. L'économiste Anne Krueger<sup>344</sup> parle de « plafond de verre » dans une monarchie dans laquelle peu de PME et de prêts aux PME sont possibles car la structure économique est dominée par des entreprises publiques et un nombre restreint de groupes familiaux. Beaucoup d'entreprises familiales ont recours à des fonds d'investissement comme mubadala à Abû Dhabî avant de lever des fonds sur les marchés financiers.

Les marchés financiers jouent un rôle de plus en plus important dans la Golfe avec le DIFC qui remplit cette fonction depuis 2004. Alexandre Kateb parle de capitalisme de la connivence quand il dit<sup>345</sup> : « *dans les pays arabes, les réformes ont abouti à la conversion de monopoles publics en oligopoles privés, par le jeu des licences d'exploitation et des privatisations. Ces insiders connaissent les arcanes du pouvoir : ce sont les membres de la tribu. Ils ont investi dans les secteurs qui promettaient un retour sur investissement rapide : grande distribution, services financiers, construction et promotion immobilière, téléphonie. En obtenant les agréments nécessaires pour exercer dans ces secteurs, ces insiders ont sécurisé de confortables rentes de situation* ». La libéralisation économique a bénéficié aux grandes familles marchandes insérées dans les réseaux. On parle de rentes de situation issues de cette libéralisation top-down<sup>346</sup> : « *Cela peut aboutir in fine à une capture de l'État par des intérêts privés, sous la forme d'un « capitalisme de connivence » (crony capitalism). Ce dernier substitue au principe de la libre concurrence une logique de patronage clientéliste* ». Selon Jacques Ould Aoudia<sup>347</sup> : « *c'est bien sous la protection de l'État que se constituent ces rentes, mais l'État est aussi « capturé » par les acteurs privés (locaux et étrangers) qui dictent les lois et organisent leur contournement à leur profit* ». Des ressources considérables peuvent être

---

<sup>344</sup> Krueger (Anne), « The Political Economy of the Rent-Seeking Society », *American Economic Review*, American Economic Association, volume 64 (3), juin 1974, page 291-303.

<sup>345</sup> Op. Cit. Page 46.

<sup>346</sup> Id. Page 46.

<sup>347</sup> Ould Aoudia (Jacques), *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, AFD, Karthala, décembre 2008.

dépensées pour entretenir ces rentes de situation. L'économiste Anne Krueger a théorisé ces activités de « chasse à la rente » (rent seeking) qui prolifèrent partout où les entreprises privées bénéficient de protections importantes.

### **3. Le modèle singapourien a influencé le modèle urbain dubaïote.**

Enfin, si la vision personnelle de l'Émir demeure une caractéristique d'un pouvoir autoritaire, est-ce que pour autant la fabrique de la ville de Dubaï suit le modèle singapourien ou est-elle un modèle en lui-même ? En somme, se pose la question de la Dubaïfication notamment à l'échelle régionale. Force est de constater que la Dubaïfication est visible, avec un décalage temporel et à moindre échelle, dans l'Émirat du Qatar, perçu comme un grand rival surtout depuis la crise de 2017. Doha cherche à multiplier ses gratte-ciel en proposant une architecture toujours plus audacieuse et en se lançant dans des mega-projets dont celui de la coupe du monde de football en 2022. Quant à l'Arabie Saoudite, elle commence à peine avec la tour de Jeddah qui devrait être la plus haute du monde, au moins temporairement, ou encore la ville futuriste ex-nihilo Neom en face du Sinaï, sur la mer Rouge.

Tout d'abord, Dubaï et Singapour ont souvent été comparées par le prisme du politique. Dès les premières années de l'indépendance de Singapour, Lee Kwan Yew et le PAP<sup>348</sup> structurent la vie politique et sociale autour du nouvel État avec le slogan de la « survie de la nation ». Shaykh Zayed en fait de même lorsqu'il réussit à unir les tribus sous la bannière des Émirats Arabes Unis en 1971. S'il ne l'avait pas fait les différents territoires tribaux auraient été absorbés par les voisins dont l'Arabie Saoudite.

Force est de constater qu'à Singapour, l'administration possède un pouvoir discrétionnaire très important<sup>349</sup>. Effectivement, en vertu du Land Acquisition Act de 1966, l'État singapourien dispose de la possibilité d'intervenir à grande échelle sur le marché foncier. Il peut notamment contraindre le propriétaire privé à vendre pour rassembler des parcelles avant de les rétrocéder pour de nouveaux usages ; une seule notification suffit au journal officiel. C'est l'administration qui fixe la valeur du bien. À Dubaï, le processus est différent mais donne à l'État, en l'occurrence à l'Émir, la possibilité de distribuer ou de reprendre les terres à sa convenance.

---

<sup>348</sup> PAP : est le parti d'action populaire à Singapour.

<sup>349</sup> Sevin (Olivier), 2012, « Existe-t-il un modèle singapourien de développement urbain ? ».

URL :

<https://journals.openedition.org/belgeo/8613>.

Les deux cités-États ont par ailleurs des régimes autoritaires surveillant de près les relations sociales pour donner l'image d'un État où le climat social est apaisé. C'est dans cette perspective que les grèves sont interdites, que les associations sont limitées voire n'ont pas le droit de fonctionner, que l'homosexualité est proscrite et que les châtiments corporels perdurent. Mais Singapour ne repose pas sur une structure tribale.

Ajoutons qu'à Singapour l'État est passé d'un rôle d'entrepreneur à un rôle de régulateur. Cela s'est traduit dès 1987 par une baisse de la fiscalité, par la réforme du marché du travail, par la baisse du prix des services et le développement entrepreneurial. En somme, l'État singapourien aujourd'hui n'est plus engagé dans des activités productives reposant sur de grandes entreprises publiques. Si Dubaï a été influencé par le modèle singapourien, force est de constater qu'il ne l'a pas transposé in extenso. En effet, l'État dubaïote a toujours facilité le décollage économique mais contrairement à Singapour la fiscalité est croissante et récente avec la TVA. De plus, si les deux États semblent se désengager des activités productives en s'orientant vers la privatisation, la voie dubaïote est très particulière puisqu'elle redonne tout son lustre au pouvoir économique tribal alors que dans le même temps les structures administratives mises en place dans le cadre d'un pouvoir étatique s'étiolent, traduisant une incapacité ou un manque de volonté étatique de réformer les structures administratives obsolètes constituées par une armée pléthorique d'Émiriens sous qualifiés disposant d'un emploi de complaisance. La privatisation de la fabrique de la ville et l'existence de structures semi-étatiques créent une concurrence entre entreprises de construction mais nuit à la coordination des acteurs de l'aménagement du territoire urbain, rôle de médiateur que l'État aurait pu occuper.

D'autre part, Singapour a été envisagé comme le modèle économique de Dubaï. Singapour dès son indépendance en 1965 a opté pour une stratégie d'attraction des IDE. Si Dubaï s'y est lancé à son tour ce n'est qu'à partir des années 80 et progressivement. L'urbanisation s'est faite parallèlement à l'industrialisation à Singapour alors qu'à Dubaï elle s'est appuyée sur le développement d'une économie de rente pétrolière ; ce qui constitue le coeur du modèle urbain dubaïote. En effet, si les deux cités-États n'ont, à l'origine, ni capitaux, ni savoir-faire, elles possèdent toutes deux une gateway. Singapour est un port en eau profonde sur la route maritime entre Extrême-Orient et Occident, ouverte sur le détroit de Malacca. Quant à Dubaï, elle dispose aussi d'une situation de carrefour entre trois continents, d'une crique profonde et d'un port ouvert sur l'une des grandes routes pétrolières du monde. Les deux cités-États sont des hubs portuaires et aéroportuaires. Cependant, contrairement à Singapour, Dubaï a l'avantage d'avoir une ressource naturelle fossile même si les réserves s'étiolent. En revanche,

les deux cités-État ont assuré leur décollage économique en s'appuyant sur une main d'oeuvre immigrée abondante.

Alors que Singapour a appuyé son décollage économique sur la mobilisation d'une épargne nationale grâce aux prélèvements sur les salaires, Dubaï suit le chemin inverse en menant depuis sa création une politique de redistribution des richesses à la population locale voire d'assistanat. Quant aux salaires des étrangers, ils ne sont pas ponctionnés par un impôt direct sur les salaires mais par quelques impôts indirects.

De plus, Dubaï a souvent été perçue comme une copie de la politique urbaine singapourienne. Dans les années 90, Singapour se revendique être un modèle capable de se diffuser en Asie grâce à ses capacités de bonne mise en oeuvre de plans de développement et d'aménagements urbains sous la houlette d'un gouvernement autoritaire et d'agences spécialisées<sup>350</sup>. À Dubaï au contraire la planification est indicative, souple et donc susceptible d'être amendée au gré des opportunités d'investissements. Mais Dubaï et Singapour ont toutefois pour point commun le fait que planification urbaine et planification économique se confondent.

Alors que Singapour a privilégié la ville compacte à travers la verticalisation de son habitat et la poldérisation pour faire face à la rareté de ses terrains, Dubaï continue son étalement même si la ville tend à devenir moins ajourée qu'elle ne l'était. Dubaï s'oriente donc aujourd'hui vers un triple processus en urbanisant davantage le littoral, par la construction de polders et en repoussant les limites urbaines qu'elle s'était fixée à savoir la E611 dite Emirates Road, mais aussi en colmatant les espaces laissés vacants entre deux zones construites. La ville n'en est que plus en chantier.

Toutefois, Singapour et Dubaï ont pour point commun de créer des espaces urbanisés mixtes c'est-à-dire associant logements, activités économiques et loisirs pour limiter les déplacements. Mais cela s'est effectué avec des décalages chronologiques importants entre les deux cités-États puisque Dubaï s'y lance depuis les années 2010 seulement et en est qu'aux balbutiements. Singapour a veillé très tôt à coupler développement durable et développement économique contrairement à Dubaï qui ne s'y intéresse que depuis peu dans le sillage du projet Masdar

---

<sup>350</sup> Curien (Rémi), 2017, « Singapour, modèle de développement urbain (durable ?) en Chine ? Regard sur 20 ans de coopération sino-singapourienne », in Perspectives chinoises.

URL :

[https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/pdf/7596.](https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/pdf/7596)



d'Abû Dhabî et d'un marketing urbain qui relève du greenwashing et qu'alimentera l'expo 2021.

Singapour a axé ses efforts sur la formation pour rester une ville concurrentielle. Dubaï suit ce chemin avec un décalage chronologique notable. Ses universités sont très mal classées contrairement à celles de Singapour. Toutefois, la création de la seule zone franche éducative au monde, Academic City, traduit cette volonté et cette prise de conscience que formation et économie De la connaissance sont intimement liées.

De la même manière Dubaï est influencée par le modèle singapourien qui a diversifié son économie en devenant un hub médical. Dubaï a créé Health Care City et tente de rattraper son retard en créant des pôles secondaires de santé notamment en périphérie de la ville.

Les deux cités-États ont procédé, avec des décalages dans le temps à une instrumentalisation du patrimoine dans un objectif de touristification et dans une volonté de cimenter la communauté autour du partage d'une identité commune comme je l'analyserai avec plus de détails dans la dernière partie de ma thèse.

Sur le modèle singapourien, Dubaï n'a pas politisé l'économie. Mais les facteurs explicatifs sont différents même si les objectifs capitalistes sont les mêmes. A Singapour, l'absence de politisation est consécutive à l'existence d'un pouvoir autoritaire qui veut garantir la souplesse de ses décisions économiques pour les adapter à la conjoncture économique internationale. A Dubaï, la souplesse économique nécessaire à la conjoncture est intrinsèque à la structure tribale ancestrale. De plus, la proximité des dirigeants économiques avec les responsables politiques donne un pouvoir de négociation avec les partenaires étrangers pour conclure des joint-ventures ou licences de production. Cette proximité relève du système tribal des 'asabiyât qui se déclinent par une relation agnatique et/ou économique dans ce cas de figure. Cela explique le développement de groupes tels qu'Emirates, Emaar... Pour éviter les problèmes, Dubaï et les Émirats ont regroupé leurs entreprises publiques au sein de fonds stratégiques d'investissements comme Mubadala à Abû Dhabî. Ces fonds stratégiques d'investissement ont vocation à soutenir les activités émergentes et à se désengager partiellement ou totalement de celles qui sont matures. Ils investissent dans des sociétés étrangères pour faciliter la conclusion de partenariats stratégiques. Ils s'inspirent du fonds singapourien Temasek<sup>351</sup> : « *Comme à Singapour, le modèle de gouvernance des Etats du Golfe repose sur des participations croisées entre entreprises publiques et privées. Mais il s'en distingue par la place occupée par les familles royales dans les conseils d'administration* ». La

---

<sup>351</sup> Op. Cit. Page 65.

gouvernance a donc un caractère néopatrimonial qui doit peut-être contre-balancer par une administration méritocratique : « *Les Emirats ont réussi à opérer cette synthèse en gardant le meilleur de l'ancien Civil service britannique, tout en modernisant grâce à un management « à l'américaine ».* Dans les années 90, alors qu'il n'était encore qu'un jeune prince héritier, *Shaykh Mohammed s'est entouré d'une équipe de technocrates de haut vol surnommé la « Dream Team ».* Cette équipe comptait en son sein *Mohammed Al-Abbâr, nommé par la suite à la tête de la holding immobilière Emaar et Mohammad al-Gergawi, qui est devenu le secrétaire particulier de l'Emir et le gestionnaire de son fonds d'investissement, Dubai Holding.* »

Enfin si Singapour a tenté de brasser les populations et de faire disparaître les quartiers ethniques en promouvant l'égalité en termes d'accès aux services publics, Dubaï a maintenu une ségrégation héritée de la tribu en séparant les populations locales des étrangers et en opérant une ségrégation économique de la ville. Toutefois, les mesures prises par le gouvernement singapourien n'ont pas enrayé le racisme chinois à l'égard des Malais.

En somme, Dubaï a été fortement influencée par Singapour mais n'a pas reproduit le modèle singapourien parce que culturellement le monde arabe a ses spécificités qu'il entend bien préserver. Dubaï dispose d'un modèle organisationnel qui lui est propre et qui se caractérise par la souplesse : c'est le fait tribal. Quarante-sept ans après la création des Émirats Arabes Unis, les administrations dubaïotes, outils de gouvernance de l'État, s'effritent tandis que le tribalisme reprend les rênes de l'économie libérale et de la fabrique urbaine dans une cité-État où les intérêts économiques l'ont toujours emporté sur la politique. Dubaï a créé un modèle tribalo-libéral appelé *crony capitalism* ou économie de la connivence. Et c'est ce modèle dubaïote qui s'impose progressivement dans le reste des pays du Golfe où la tribu est la structure d'organisation qui a servi de propédeutique à celle de l'État.

## **Conclusion - section II.1.A**

La rente pétrolière à partir de 1968 constitue une rupture dans la gouvernance du territoire urbain et de sa diversification économique. Le pétrole réactive l'esprit capitaliste qui existait depuis toujours dans le monde arabo-musulman. Propriétaire de toutes les terres, l'Émir devient l'homme le plus riche. Il peut s'appuyer sur une cohorte de marchands issus de la tribu. Leurs destins entremêlés renforcent la 'asabiyya en superposant aux liens agnatiques des relations économiques. Le pétrole accélère les échanges et la diversification économique et à

partir de 1973 finance même l'industrialisation. Les opportunités professionnelles se multipliant, la demande de logements s'accroît ainsi que la multiplication des services destinés à améliorer le quotidien des populations. La croissance urbaine se développe parallèlement au nouveau port Rashîd entre le littoral et Shaykh Zayed Road érigeant immeubles et villas individuelles. Cette ville pétrolière glisse un peu plus vers le sud avec la construction du port de Jebel Alî qui devient un hub incontournable certes, mais de plus en plus en menacé aux différentes échelles.

## **SECTION II.1.B : LE PORT DE DUBAÏ FACE A LA CONCURRENCE.**

### **Introduction – section II.1.B**

Le port de Dubaï est un véritablement commutateur qui a fait changer d'échelle l'économie de Dubaï en l'insérant dans la mondialisation. Résilient et moderne, le port et sa ZIP ont eu un effet d'entraînement sur de nombreuses activités de commerce et d'industrie. La croissance des fonctions a alors conduit à la mise en place d'outils de gestion du port et des activités. L'influence d'autres cités portuaires, comme Singapour, a fait émerger un savoir-faire dans la gestion portuaire que Dubaï tente de populariser en s'implantant dans les ports géostratégiquement localisés sur les principales routes maritimes.

### **1. La ville portuaire face à la concurrence régionale.**

#### **1.2. Un contexte d'émergence du monde multipolaire...**

La cité-État de Dubaï fait preuve de résilience pour faire face à la concurrence notamment régionale. Son ascension illustre le contexte d'émergence du monde multipolaire. Le concept d'émergence économique est apparu au milieu des années 70 après le premier choc pétrolier. Au début des années 2000, le concept d'émergence économique est réemployé pour classer les économies prometteuses dans lesquelles il faut investir. Les grandes banques anglo-saxonnes s'y adonnent à l'instar de Goldman Sachs<sup>352</sup> et HSBC. Dubaï n'est pas membre des BRICS mais appartient au sein des Émirats au groupe des pays émergents. En effet, si l'on s'appuie sur les critères de l'émergence définis notamment par Laurence Daziano, on note :

- L'existence d'un modèle économique fondé sur un État fort et une priorité donnée à l'exportation. En effet, les Émirats Arabes Unis et Dubaï sont fondés sur un système tribal héréditaire et un système réticulaire apparenté en certains points à un système féodal. D'autre part, les exportations pétrolières ont constitué le fondement du décollage économique du pays obligeant le pays à mettre en place les infrastructures nécessaires

---

<sup>352</sup> C'est notamment le chef économiste de la banque américaine Goldman Sachs, Jim O'Neill qui invente l'acronyme BRIC en 2001 (peu de temps après les attentats terroristes) puis de BRICS en 2011.

à cette économie extravertie. De plus, si les Émirats et en particulier Dubaï, ont transcendé cette économie de rente, l'exportation et la réexportation des marchandises demeurent une priorité grâce aux plateformes multimodales que constituent les hubs portuaire et aéroportuaire. Dubaï y occupe la troisième place mondiale pour le trafic aérien, tous passagers confondus, après Atlanta et Pékin. Dubaï est cependant le 1<sup>er</sup> hub au monde pour le trafic international avec 89,15 millions de passagers en 2018, place que l'aéroport occupe pour la 5<sup>ème</sup> fois de suite. Quant à l'aéroport Al-Maktûm International, il a vocation à devenir le plus grand aéroport au monde avec 130 millions de passagers puis à terme 260 millions<sup>353</sup>. Dubaï a fortement été influencé par le modèle singapourien de développement lui aussi fondé sur un Etat fort communément désigné sous le nom de « démocratie autoritaire ».

- Dubaï a des enjeux similaires aux pays des BRICS, qui ne concernent certes pas la démocratisation du pays mais plutôt le rééquilibrage du modèle économique. Pour le premier, l'enjeu n'est pas crucial tant que prévalent la prospérité économique, en déployant son tourisme, sa plateforme financière et bancaire et actuellement son économie de la connaissance.

Si Dubaï a bien compris une chose, c'est que le fonctionnement de la libéralisation des échanges qui repose sur la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo<sup>354</sup> approfondie par le modèle HOS<sup>355</sup>, est la condition sine qua non au décollage économique. Mais cette théorie, Dubaï a aussi su l'adapter. En effet, l'Émirat a su attirer une main-d'œuvre peu chère pour aménager le territoire et proposer des services à moindre coût. Il a aussi su attirer une main-d'œuvre qualifiée d'abord proche-orientale puis occidentale pour diversifier son économie.

Dubaï a aussi compris que l'insertion dans la mondialisation se caractérise par la mobilité et la rapidité. A cette fin, la cité-État a construit peu à peu son hub mondial. Le développement du transport de marchandises est un accélérateur du commerce mondial.

---

<sup>353</sup> Rtb.be

<sup>354</sup> David Ricardo a écrit *Principes de l'économie politique et l'impôt* en 1817. Il y développe la théorie de l'avantage comparatif, fondement du commerce international. Il a démontré qu'il était intéressant pour chaque pays de se spécialiser dans le type de production pour laquelle il possède un avantage le plus fort ou un désavantage le plus faible. Pour lui les échanges valent bien mieux que l'autarcie.

<sup>355</sup> Dans les années 1930, la théorie de Ricardo est approfondie par Heckscher, Ohlin et Samuelson. Pour eux, les échanges internationaux reposent sur les différences de dotation dans les facteurs de production et sur leur rémunération. Ce modèle connaît toutefois quelques limites comme l'a démontré Wassily Leontief, prix Nobel d'économie en 1973. En effet, il n'existe pas au niveau international d'égalisation des salaires alors même que la mobilité des capitaux a progressé. De plus, ce modèle provoque une spécialisation excessive des Suds dans les productions intensives nécessitant beaucoup de main-d'œuvre sans faire pour autant progresser les salaires.

Les flux de capitaux ont également contribué à augmenter les investissements notamment dans les pays émergents, entraînant une augmentation de la croissance et une amélioration du niveau de vie. Cela est le lot commun de tous les pays émergents comme le fait remarquer Laurence Daziano <sup>356</sup>: « *A la fin des années 1990, les entrées nettes de capitaux dans les pays émergents se montaient à plus de 150 milliards de dollars, soit trois fois plus qu'à la fin des années 1980* ». Ce dynamisme des capitaux est à mettre en relation avec la concomitance d'une révolution des technologies de l'information et des communications qui a engendré la transformation des services financiers à l'échelle du globe. Les pays émergents, dont les BRICS en tête, ont pris l'ascendant dans les échanges mondiaux et constituent le moteur mondial de la croissance, même si cette dernière se réduit actuellement.

Quant à Dubaï, Marc Lavergne déclare que la ville insère des pans entiers de la population dans une mondialisation dont elle était rejetée <sup>357</sup>: « *Dubaï est aussi l'eldorado des oubliés et des exclus de la mondialisation, des forêts africaines aux steppes d'Asie centrale, nombreux sont les pays enclavés, encerclés, sous embargo comme l'Iran, en proie à des régimes politiques ou à des systèmes économiques qui les étranglent quand ce n'est pas à l'incompétence, à la corruption et au manque d'infrastructures modernes de transport et de communication. Pour eux, c'est de Dubaï que parviennent les biens de consommation, c'est par Dubaï que l'on accède au monde, alors que se ferment tous les autres réseaux, ceux des anciennes métropoles coloniales ou de l'ex-URSS et que l'Amérique hostile et honnie rejette dans les limbes les périphéries maléfiques de la planète. Dubaï est le supermarché des pauvres, individus mais aussi Etats d'Asie et d'Afrique* ».

Dubaï est également insérée dans la mondialisation car elle entretient des liens très forts avec les BRICS. En effet, l'Inde est son premier partenaire économique<sup>358</sup>. En effet, en septembre 2018 Dubaï et l'Inde ont décidé de consolider leurs relations bilatérales après la décision de la chambre de commerce et d'industrie de Dubaï (DCCI, Dubaï Chamber of Commerce and Industry) d'ouvrir un second bureau de liaison dans le pays qui est le plus important partenaire commercial de Dubaï. Les objectifs sont de permettre de mieux identifier les nouvelles

---

<sup>356</sup> Ibidem page 26.

<sup>357</sup> Lavergne (Marc), 2009/2, « Dubaï, utile ou futile ? », in *Herodote*, revue de géographie et de géopolitique, Editions de la Découverte, n°133, 136 pages. De la page 32 à 57 pour l'article.

<http://www.cairn.info/revue-herodote-2009-2-page-32.htm>

<sup>358</sup><https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiKqILj9uLhAhUWwAIHHQBtAGgQFjABegQIAxAB&url=https%3A%2F%2Fwww.thefirstgroup.com%2Ffr%2Fnews%2F2018%2F9%2FDuba%C3%BC-consolide-ses-relations-economiques-avec-linde%2F&usg=AOvVaw37rhssKRTAuDVjRVzjOrQK>

opportunités d'affaires pour Dubaï et d'attirer des IDE Indiens dans l'Émirat tout en renforçant les échanges. D'ailleurs, le nombre d'entreprises indiennes immatriculées auprès de la DCCI a augmenté en passant de 27717 en 2015 à 38238 au premier semestre 2018, soit une progression de 38%. L'Inde est aussi le premier marché touristique pour Dubaï avec plus de 12% des 8.1 millions de touristes au premier semestre 2018.

### Main Partner Countries

Main Customers (% of Exports)		2016	Main Suppliers (% of Imports)		2016
India		3.8%	China		8.3%
Switzerland		2.5%	United States		7.6%
Oman		1.7%	India		6.9%
Saudi Arabia		1.6%	Germany		4.6%
Belgium		1.5%	Japan		3.6%
<b>See More Countries</b>		88.9%	<b>See More Countries</b>		69.0%

Source: Comtrade, Latest Available Data

**Figure 41 :** Les principaux partenaires commerciaux de Dubaï

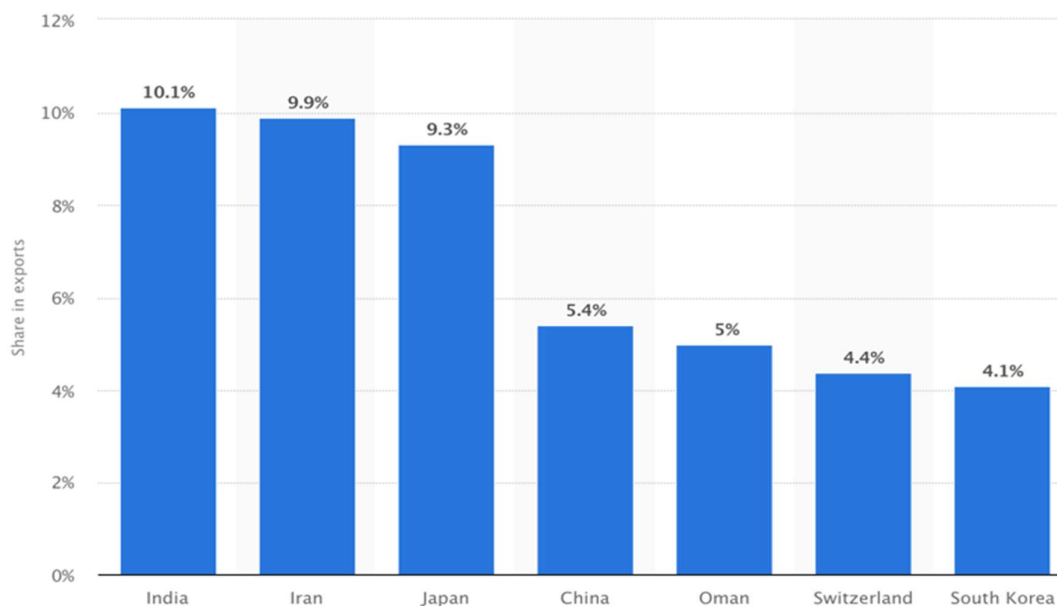
Si la balance commerciale des Émirats avec l'Inde est positive c'est grâce au pétrole<sup>359</sup>.

En 2017, l'Inde est également le principal partenaire concernant les exportations<sup>360</sup>.

<sup>359</sup> <https://en.portal.santandertrade.com/analyse-markets/united-arab-emirates/foreign-trade-in-figures>

<sup>360</sup> <https://www.statista.com/statistics/297798/uae-export-partners/>

## United Arab Emirates: Main export partners in 2017



© Statista 2019

**Figure 42 :** Les principaux partenaires commerciaux des Émirats Arabes Unis en 2017.

Les principales exportations des Émirats vers l'Inde sont le pétrole raffiné et les diamants. Leurs relations économiques sont anciennes et datent du commerce de la perle. De plus, outre les travailleurs sans qualification qui arrivent d'Inde, Dubaï est le réceptacle des flux de main d'œuvre indienne qualifiée, les cols blancs, qui ne trouvent pas de travail à Bangalore.

Enfin, Dubaï est insérée dans la mondialisation économique car l'émirat accueille aussi des populations aisées venant essentiellement des pays émergents comme le remarque Marc Lavergne<sup>361</sup> : « *Dubaï vise désormais aussi à faire rêver les riches et d'abord ceux de ces pays dits émergents, lieux de phase de croissance parfois fortes mais instables (...). Les nouveaux riches cherchent un abri pour leur fortune, cherchent à se détendre et à s'amuser ; ils cherchent aussi à faire des affaires* ».

Les EAU possèdent 9 grands ports. Ceux de Dubaï et d'Abû Dhabî accueillent aussi les croisières soit 503000 de passagers. Dorénavant les EAU sont sur les 5 principales lignes de croisière du monde.

<sup>361</sup> Op. Cit



Le port de Jebel Alí a été achevé en 1979 et constitue aujourd'hui le 6<sup>ème</sup> terminal à conteneurs du monde en termes de fréquentation. C'est le plus grand port artificiel du monde et le plus grand port à conteneurs entre Rotterdam et Singapour. Situé à 35 km au sud-ouest de Dubaï, c'est l'opérateur semi-public DP World qui le gère. Le port possède deux terminaux d'une capacité totale de 14 millions d'équivalents vingt pieds (EVP). En 2011, 11821 bateaux ont fait escale à Jebel Alí. Il est relié à 115 ports d'escale. Il accueille 170 compagnies maritimes, dispose de 98 liaisons hebdomadaires. En 2011 DP World a annoncé un agrandissement de 5 millions d'EVP pour 850 millions de dollars dont 19 EVP en 2014.

C'est le 9<sup>ème</sup> port mondial pour les conteneurs en 2018<sup>362</sup> grâce à sa technologie hypermoderne et sa grande connectivité. Il dispose de 22 postes d'amarrage pour les terminaux à conteneurs, 7500 mètres de long pour les quais et 17 mètres de tirant d'eau, 79 portiques à conteneurs pour les plus grands porte-conteneurs. Le port est équipé d'un réseau sophistiqué pour la réservation des postes d'amarrage permettant le paiement via un portail en ligne appelé Dubaï Trade. Ce dernier constitue un moyen d'interagir entre les clients, les fournisseurs, les transitaires, les agents maritimes, les agents de compensation exportateurs, les importateurs et la société de transport. Le port est devenu la première zone de transit maritime entre Rotterdam et Singapour

Le port de Jebel Alí possède un centre de groupage des conteneurs qui s'étire sur 218400 m<sup>2</sup> dont une zone de stockage de 11900 m<sup>2</sup>. Tous les services : groupage de conteneurs, empotage, dépotage, manutention de fret en transbordement, transfert inter-ports, ripage interne, inspection des douanes...sont proposés. Le terminal de cargaison générale comporte 33 postes d'amarrages offrant une aire de stockage d'une superficie totale de 1,1 million de m<sup>2</sup>.

Des entrepôts réfrigérés et frigorifiques au centre du port sont disponibles aussi pour une capacité de 66400 m<sup>3</sup>. Le frais est stocké entre 10 et 20° alors que les produits congelés nécessitent des températures allant de -29° et -13°. Pour s'assurer de la qualité de l'entreposage dans ce type d'entrepôt un système de surveillance à distance existe. Cela explique que Jebel Ali soit perçu comme le meilleur port maritime du Moyen-Orient et qu'il ait reçu le World Travel Awards pour le Moyen-Orient durant cinq années consécutives et quatre fois de suite le prix pour la chaîne d'approvisionnement et le transport.

Le Port de Jebel Alí se situe à 10 km de DWC (Dubaï World centre) auquel il est relié par un couloir logistique régional air-mer. Ce couloir fonctionne depuis 2010 avec une seule piste pour 1380 avec 5 millions de passagers et 600000 tonnes de fret/an. En 2011, selon les

---

<sup>362</sup> Le Bec (Christophe), « Dubaï : Jebel Ali, port à la croisée de trois continents », in *Jeune Afrique*, 28 mars 2018.<https://www.jeuneafrique.com>.

chiffres donnés par le dossier de candidature de l'exposition universelle, le fret a quadruplé pour atteindre 50062 tonnes. Le DWC compte parmi les dix premiers aéroports de fret. Le Dubaï Sea-Air Logistics Corridor va être connecté au réseau Etihad Rail des Emirats Arabes Unis, lui-même rattaché au réseau ferroviaire du CCG.

Si port Rashîd représente 1500000 EVP avec 9 portiques à conteneurs et des rouliers, c'est aussi un port qui se spécialise de plus en plus dans le croisiérisme puisqu'à partir de 2008 les premiers aménagements ont été réalisés à cette fin. Dubaï Cruise Terminal accueille depuis 2012 à Port Rashîd cinq paquebots parmi les plus grands du monde. La volonté actuelle est d'accueillir 7 paquebots de croisière simultanément et de dépasser les 800000 passagers. Ce projet fait partie du plan de réaménagement de port Rashîd par Dubaï Ports World. Port Rashîd a l'avantage de posséder un rayon de braquage intérieur de 160 mètres et un tirant d'eau de 11,5 millions dans le bassin intérieur de Coastal Berth.



**Figure 43 :** Port Rashîd en aval de la Creek

## **1.2...qui explique la montée en puissance des concurrences aux échelles nationale et régionale.**

Par définition, une position de hub peut-être remplacée, déplacée lorsque la concurrence devient trop insoutenable ou lorsque la conjoncture modifie le tracé d'une route commerciale maritime. Le statut du port de Dubaï en tant que hub n'est donc pas définitivement acquis. Ainsi, de manière assez peu compréhensible Abû Dhabî, a installé un port dont l'ambition, outre sa volonté de se substituer au port de Mina Zayed enkysté dans la ville, est de devenir un port d'envergure mondiale. De facto, cette ambition fait que le port Khalifa et sa ZIP KIZAD (Khalifa Industrial Zone Abu Dhabi). Ce port fait partie intégrante de la vision Abu Dhabi 2030. L'objectif présenté par le directeur général du port, Mohamad Juma Al-Shamisi est le même que celui de Dubaï plus de 30 ans en arrière, à savoir diversifier l'économie en développant le secteur industriel dont l'agroalimentaire mais aussi la logistique et la conteneurisation. Le port mise sur l'intermodalité des transports avec la proximité de la route, de l'aéroport et du futur train. Le port Khalifa lancé en 2012 se situe à 5kilomètres off-shore de Taweelah à Abû Dhabî sur un polder afin de protéger Ras Ghanad Coral Reef. Une fois qu'il sera complètement développé, en 2030, il devrait être, selon les vœux du gouvernement, l'un des plus grands ports mondiaux avec une capacité de stockage aujourd'hui de 100000 m<sup>2</sup> mais qui est quasi illimitée. Le port connecte d'ores et déjà 52 destinations internationales et attire 30 milliards de dollars d'IDE ainsi que de grandes FTN comme Brazil Food. Port Khalifa qui appartient à ADPC (Abu Dhabi Ports Company) et est opéré par ADT (Abu Dhabi Terminals) pour 30 ans, doit à terme contribuer à la hauteur de 22 milliards de dollars au PIB d'Abû Dhabî. Ce port très moderne et en pleine expansion est connectée à 52 destinations et à terme devrait pouvoir manutentionner au moins 15 millions de tonnes EVP<sup>363</sup>. Si Dubaï a une bonne longueur d'avance sur Khalifa Port et KIZAD, on peut s'interroger sur le fait que cette concurrence nationale non fondée risque d'être surtout contre-productive pour les deux Emirats.

Quant au port de Fujairah, il suffirait que des tensions avec l'Iran explosent pour que ce port devienne incontournable pour évacuer le pétrole émirien. Stratégiquement, son existence est bien plus pertinente que celle du port Khalifa. En effet, le port de Fujairah a été créé en 1978 et est entré en service en 1983. L'Emir Hamad bin Mohammed al-Sharqî a élaboré des plans pour développer les capacités du port aux niveaux local, régional et mondial selon l'agence de presse WAM. Il est relié à Abû Dhabî situé à 180 km et au gisement de pétrole de la capitale par un pipeline, Habshan-Fujairah oil pipeline, de 406 km de long. Ce port est situé sur la mer

---

<sup>363</sup> <https://www/ship-technology.com/projects/khalifa-port-abu-dhabi-uae>

d'Arabie à 70 milles nautiques du détroit d'Ormuz et à 80 milles nautiques du port iranien de Jask. Fort de ses deux terminaux pétroliers, le port de Fujairah est capable de transporter actuellement 600000 barils de brut chaque jour et si les Iraniens venaient à bloquer le détroit en cas de conflit avec les Etats-Unis, comme ils ont déjà menacé de le faire, ils pourraient augmenter leur capacité à 1.6 millions de barils par jour. Le port peut également accueillir des VLCC (Very Large Crude Containers) depuis 2016 grâce à la création de quais pour supertankers. Quant à la capacité de stockage, elle s'élève aujourd'hui à 10 millions de tonnes soit l'équivalent de 70 millions de barils. Et Abû Dhabi, qui dispose de 90% des réserves de pétrole du pays a signé un contrat d'un montant de 1.2 milliard de dollar pour développer la seconde zone de stockage de 42 millions de barils dans cet émirat. Ajoutons que le port de Fujairah a également annoncé le 1<sup>er</sup> mars 2020 qu'il allait investir 750 millions de dirhams pour agrandir et moderniser les quais sur les deux années à venir<sup>364</sup>. Bref, le port de Fujairah présente une vraie valeur ajoutée surtout en cas de crise et peut, si un conflit s'inscrivait dans la durée, menacer le port de Jebel Alî.



**Figure 44 :** Les principaux ports du golfe arabo-persique.

<sup>364</sup> Lorientjour.com Le port émirati de Fujairah, l'alternative au détroit d'Ormuz

A l'échelle régionale, le modèle de développement commercial est copié dans les pays du Golfe qui aspirent à rivaliser à terme avec Dubaï. Ainsi, à Oman, une zone industrialoportuaire, celle de Duqm, entre Mascate et Salalah, est un des grands projets du sultanat pour diversifier son économie. Cette ZIP est ouverte sur l'océan indien. Elle est articulée à la construction d'un nouvel aéroport, d'un pôle logistique ainsi qu'à l'installation d'infrastructures touristiques. Le projet a pris du retard suite à la baisse du coût du baril de pétrole en 2015.

Au Koweït, sur l'île de Boubiyan, à la sortie du Chott-el-Arab, fleuve qui reçoit les eaux du Tigre et de l'Euphrate dans le sud de l'Iraq, une grande plateforme portuaire est prévue. Elle devrait être effective en 2023.

## **2. La ville portuaire menacée à l'échelle mondiale.**

### **2.1. Une ville portuaire qui peine à s'imposer sur la scène internationale sans pouvoir militaire.**

Posséder un grand port ne suffit plus dans le cadre de la mondialisation. Il faut également contrôler les points maritimes stratégiques et les grandes routes maritimes pour garantir l'acheminement des énergies comme de tous types de produits. A cette fin, la stratégie de Dubaï est de contrôler les ports africains de la Corne de l'Afrique près du dangereux détroit de Bab el-Mandeb afin de sécuriser les navires se dirigeant vers l'Europe via le canal de Suez. Mais c'est aussi l'occasion de bénéficier d'une porte d'entrée sur le continent le plus riche en matières premières et qui est perçu comme le détenteur des futurs pays émergents d'ici quelques décennies. Dans sa logique d'internationalisation, DP World avait investi 400 millions de dollars dans Doraleh Container Terminal (DCT) suite à un accord datant de 2000 avec Djibouti. Ce dernier mentionnait notamment que Djibouti détenait 66% du DTC et DPWorld 33%. Shaykh Rashîd al-Maktûm avait à l'époque accepté de financer le port en eau profonde de Djibouti que lui réclamait le président djiboutien Ismaïl Omar Guelleh, faute d'avoir obtenu gain de cause auprès de l'ancien métropole française et de son président Jacques Chirac. Dubaï avait également financé un terminal pétrolier hyper moderne ainsi qu'un hôtel 5 étoiles. L'Émirat avait alors même envisagé de construire un pont de 29 km de long enjambant la mer Rouge et connectant Djibouti au Yémen. DPWorld a exploité de 2006 au 22 février 2018 le port de Doraleh. Le port de Djibouti était devenu une escale incontournable avec 900000 conteneurs manutentionnés par an. Mais le contrat défavorisait Djibouti d'autant plus que ses termes avaient été signés avec le directeur du port de l'époque qui se trouvait être aussi un

négociant en cigarettes Abdurahman Bouh. D'ailleurs, le directeur de port, qui a très certainement touché des pots de vin, s'est réfugié à Dubaï dès 2008 avant de s'installer à Londres. Le président a voulu remettre en question cette concession de 50 ans accordée à Dubaï. Djibouti a tenté de renégocier les termes du contrat mais en vain. Djibouti chasse donc DPWorld de Doraleh en février 2018. DP World tente de récupérer ses installations et répand de fausses rumeurs sur des épidémies de choléra, de typhus et menace de poursuites les entreprises maritimes qui voudraient s'implanter sur le littoral djiboutien. De plus François Caslin<sup>365</sup> souligne que Dubaï ait vexé quand Thomas Waldhauser, chef du commandement des États-Unis pour l'Afrique annonce que le port de Djibouti fonctionnait mieux sans la présence de DPWorld. Cette dernière entreprise s'est alors livrée à une véritable guerre des ports et a multiplié les projets concurrents dans la Corne de l'Afrique. Pour ne pas perdre la main sur cette manne financière, le décret présidentiel du 9 septembre 2018 avait engendré la nationalisation du port. Quoiqu'il en soit le 4 avril 2019, la cour de Londres avait demandé que Djibouti verse 385 millions de dollars d'indemnisation à DPWorld pour avoir rompu unilatéralement le contrat. Cette saga judiciaire et médiatique dont Dubaï est sortie blanchie par 6 fois par la cour de Londres, et cela malgré les ombres dans la signature du contrat, peut servir à la principauté pour discréditer les investissements directs à Djibouti et donc se présenter comme un port bien plu sûr.

## **2.2. Une cité-État qui ne peut concurrencer la puissance chinoise.**

Alors que la Chine ne cesse de monter en puissance et que son expansionnisme, notamment en Chine, a donné naissance au vocable de chinafrique, la deuxième puissance mondiale semble avoir profité de l'éviction des Émiriens à Doraleh pour s'implanter. Mais les Chinois ont également profité d'être le créancier de Djibouti. En effet, 70% de la dette extérieure de ce petit État de la Corne de l'Afrique ont été contractés en Chine selon une étude de la China Africa Research Initiative de l'université John Hopkins. La dépendance de la Chine au pétrole l'oblige aussi à contrôler de plus en plus étroitement les routes d'approvisionnement notamment celles en provenance de l'Afrique, le continent le plus riche en ressources naturelles. Cette politique de mainmise sur l'Afrique n'épargne pas non plus l'Asie centrale et le Moyen-Orient à travers le projet des routes de la soie. D'ailleurs la route de la soie maritime a pour but de

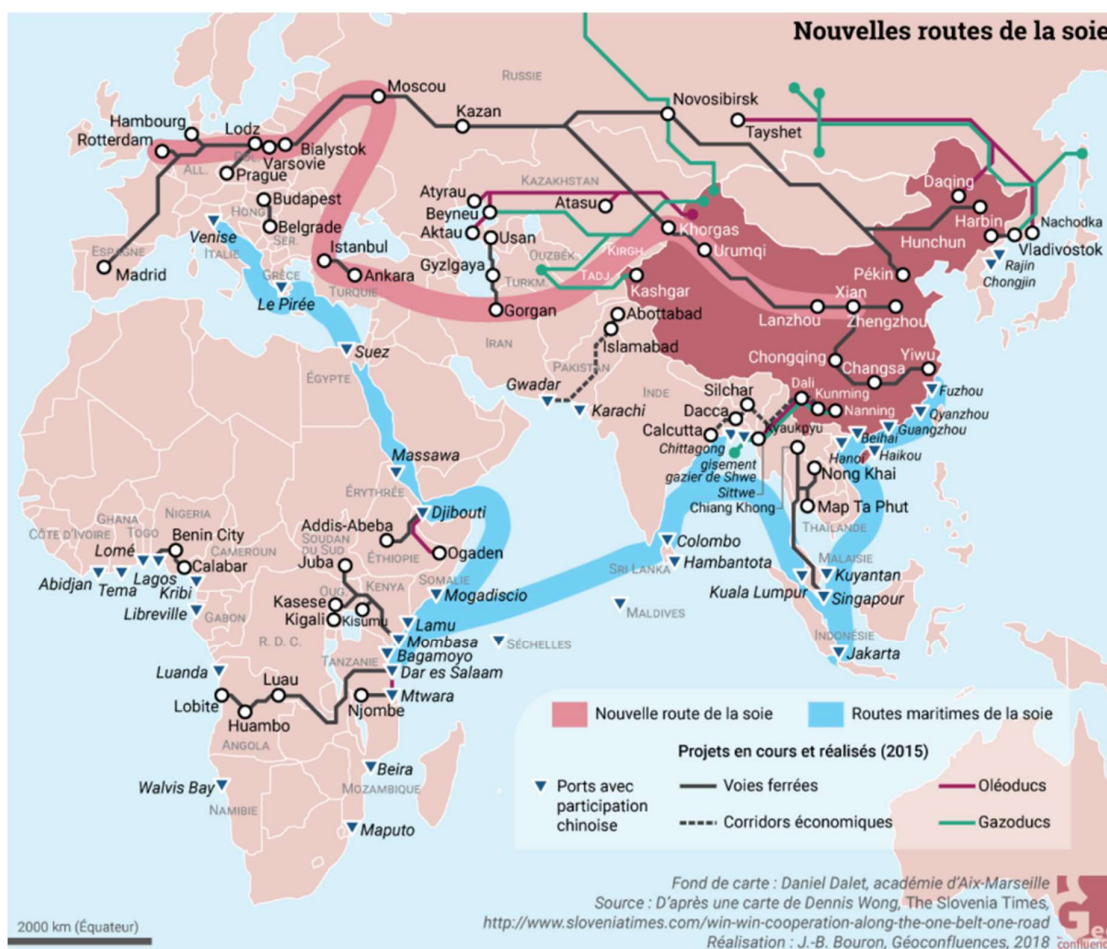
---

<sup>365</sup> Olivier Caslin, « Djibouti : bras de fer portuaire » 24 juin 2019.

URL :

<https://www.jeuneafrique.com/mag/792303/economie/edito-djibouti-bras-de-fer-portuaire/>

connecter la Chine à l’Afrique comme le montre la carte ci-dessous<sup>366</sup>. A cette fin, la Chine tente de multiplier ses points d’appui sur les grandes routes maritimes notamment en des points géo-stratégiques. C’est la stratégie du collier de perles <sup>367</sup> qui est encore à l’œuvre. La Chine, outre le premier port du monde Shanghai et ses autres ports puissants comme Tianjin, ou Hong Kong qui s’ouvrent sur la façade maritime de l’Asie orientale, a mis la main sur des ports au Pakistan, au Sri Lanka, au Bangladesh et au Myanmar. Enfin, à travers la création de la Belt and Road, la Chine oriente la politique économique du monde et vise à faire adhérer le reste de la planète à sa propre vision.



**Figure 45 :** Les routes de la soie.

<sup>366</sup> Rouiaï (Nashidil), septembre 2018 (pour la dernière mise à jour), « Route de la soie, nouvelle route de la soie », *Géoconfluences*.

URL:

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/routes-de-la-soie>

<sup>367</sup> Le terme de stratégie du « collier de perles » a été utilisé la première fois en novembre 2004 dans un rapport de la société de conseils Booz Allen Hamilton pour le département d’Etat des Etats-Unis ayant pour titre Energy Futures in Asia. La notion a été abondamment reprise par les médias américains et indiens mais n’est pas utilisée par les publications gouvernementales chinoises.

Pour toutes ces raisons, la Chine a dans un premier temps, en juillet 2017, implanté une base logistique et militaire à Djibouti pour exécuter ses manœuvres et se rendre maître de la Corne de l’Afrique, zone stratégique à l’entrée de la mer Rouge. En contrepartie Djibouti voit sa dette réduite. Ce nouveau jalon posé par la Chine en Afrique avec vue sur l’un des espaces maritimes géostratégiques n’est pas pour plaire aux États-Unis dont la base militaire, Camp Lemonnier, fait quasiment face à la base chinoise.

La Chine a investi 14 milliards de dollars à Djibouti et comme le fait remarquer le journaliste Sébastien Le Balzic <sup>368</sup>: « *on parlait même de l’émergence d’un Dubaï africain* ». China Merchants Port Holdings Company, basée à Hong Kong, détient une participation actuellement de 23.5% des installations de Doraleh et s’est donc substitué à Dubaï. La Chine exploite également une zone de libre-échange de 3.5 milliards de dollars que DPWorld avait créé avec l’accord de Djibouti. Dubaï s’est fait doubler également sur ce point. Mais la lune de miel entre les deux États semble avoir été de courte durée. Effectivement, les entreprises chinoises espéraient décrocher des contrats dans la zone dont les deux nouveaux aéroports confiés à China Civil Engineering Construction Corporation (CCECCC) mais ces contrats ont été remis en question dont, comme le souligne Sébastien Le Balzic <sup>369</sup> : « *celui d’Ali Sabieh, la deuxième ville de Djibouti, qui devait compter deux pistes d’atterrissage avec la capacité de traiter 60000 tonnes de fret par. Le second devait quant à lui quant à lui desservir le détroit de Bal Al-Mandeb, une zone stratégique pour le commerce international et pour la Chine* ». Mais le même article montre combien la Chine déçoit face à la désorganisation de l’administration djiboutienne, la corruption, l’instabilité politique et les fausses promesses du président d’octroyer à la Chine le monopole de zones franches dans le pays. La Chine, grâce à son rouleau compresseur financier pensait éradiquer la concurrence mais elle s’est retrouvée face aux Émirats qui sont en procès avec Djibouti et ne souhaitent pas se faire spolier d’une zone de libre-échange qu’ils ont construit, et à l’Inde. Le partenaire chinois s’éloignant et cherchant d’autres ports d’attache, Djibouti mise sur la cité-État de Singapour dont elle a rencontré le Premier Ministre Lee Hsien Loong afin d’en copier le modèle de développement en signant des accords bilatéraux dans divers domaines dont la logistique et les aménagements urbains. Dubaï semble avoir perdu l’opportunité de diffuser son modèle mais il n’est pas sûr que la versatilité

---

368 Le Balzic (Sébastien), 6 février 2018, « A Djibouti, « la Chine commence à déchanter » », Le Monde.

URL :

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/05/a-djibouti-la-chine-commence-adechanter\\_5252153\\_3212.htm](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/05/a-djibouti-la-chine-commence-adechanter_5252153_3212.htm)

369 Op. Cit.



djiboutienne permette de faire triompher un de ses rivaux. Quant à la multiplication de hubs le long de la principale route maritime qui transporte les hydrocarbures depuis le golfe arabo-persique à la Méditerranée, elle ne peut que réduire le rôle du port de Dubaï. La cacophonie de la diplomatie djiboutienne est finalement un avantage pour Jebel Ali.

## **Conclusion – section II.1.B**

La cité-État portuaire émerge dans le contexte d'un monde de plus en plus multipolaire. Elle multiplie ses relations avec tous les pôles d'impulsion de la mondialisation en mettant à profit sa situation de carrefours entre trois continents, pour se tourner vers les BRICS et les futurs pays émergents africains. Mais Dubaï fait face à des concurrences aux échelles nationale, régionale et internationale qui risquent de faire vaciller son rôle de hub. Force est de constater qu'à l'échelle internationale, Dubaï, ne disposant pas de réelle puissance militaire, n'a que peu de chance de s'imposer sur les grandes voies maritimes de commerce, face au géant chinois et au projet du siècle de son président Xi Jinping.

## **Conclusion – chapitre II.1**

L'apparition de la rente pétrolière dans les années 60 a constitué une première rupture dans la manière d'envisager la gouvernance du territoire urbain et sa diversification économique. Il a réactivé l'esprit entrepreneurial et redynamisé les asabiyyât. Port Rashîd est créé ex-nihilo sur la côte pour se substituer au port historique de la Creek qui ne pouvait pas accueillir des navires à fort tirant d'eau et s'ensablait. La manne née de la rente pétrolière finance une extension de la ville dans ce qui apparaît alors une périphérie, car en dehors des quartiers centraux et historiques de Deira et Bur Dubaï. Une marée d'immeubles et de villas cubiques, sans charme mais offrant tout le confort, que ne proposaient pas les maisons à tour à vent et à cour intérieure, s'étire le long du littoral. Cet habitat typique de la ville pétrolière, pensé par des urbanistes occidentaux, transforme la ville mais aussi les mobilités en entérinant le règne de l'automobile individuelle. Celle-ci devient un produit de consommation et un marqueur de réussite économique ainsi que de modernité. Dans les années 80 et 90 la montée en puissance du port de Jebel Alî, créé en 1979, traduit la diversification des échanges économiques. La zone franche s'étend créant toujours plus d'emplois. Jebel Alî finit par capter le trafic conteneurisé, sur le modèle singapourien, tandis que port Rashîd se spécialise dans l'accueil des bateaux de croisière. Parallèlement, la ville glisse vers le sud : c'est la ville post-pétrole. Le littoral se densifie avec la création des quartiers d'Umm Suqueim, d'Al-Sufouh puis de la Marina, JBR, JLT... tandis que l'intérieur des terres fait l'objet d'une emprise territoriale croissante sous formes de noyaux urbains distincts. La ville devient polycentrique mais ajourée. Le port a donc été urbanisant car créateur d'emplois directs et indirects. La glocalisation est donc visible sur le territoire urbain.

Toutefois, Dubaï fait face à des concurrences à plusieurs échelles notamment de la part de la capitale qui aspire à faire de son nouveau port Khalifa un hub. Cette concurrence semble stérile en raison de la proximité géographique de Jebel Alî, qui a l'avantage d'être mieux situé par rapport au détroit d'Ormuz. La concurrence est visible aussi à Fujairah, gateway sur l'océan indien, capable de palier un éventuel blocage du détroit d'Ormuz par l'Iran. Quant à Oman, le pays aspire avec l'aide de capitaux chinois, à voler la vedette à Dubaï. Conscient du fait que le statut de hub n'est pas inscrit dans le marbre, Dubaï, à travers DPWorld, s'est internationalisé

et hissé au 3<sup>ème</sup> rang mondial. L'entreprise a tenté de prendre pied à Djibouti pour contrôler le passage stratégique du Golfe d'Aden et le détroit de Bab el-Mandeb assurant la connexion entre l'océan indien et la mer Rouge en direction de la Méditerranée via le canal de Suez. Évincés par Djibouti, ni Dubaï ni les Chinois n'ont réussi à s'imposer. Mais comme Dubaï, ils sont en quête d'une nouvelle localisation géostratégique pour contrôler cette route maritime cruciale qui correspond d'ailleurs à un jalon sur les nouvelles routes de la soie. Le rapport de force semble bien asymétrique pour Dubaï, cité-État non adossée à un réel pouvoir militaire. De sa capacité à maintenir son statut de hub portuaire dépendra l'avenir de la cite-État. La diversification et l'internationalisation de son économie impactent la structure urbaine et pourront maintenir le hub entre les trois continents.

## CHAPITRE II.2 : DIVERSIFICATION, INTERNATIONALISATION ET AFFIRMATION DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DANS L'ESPACE URBAIN.

### INTRODUCTION – chapitre II.2

C'est véritablement dans les années 2000 que Dubaï émerge sur la scène internationale et que son nom se différencie progressivement des autres monarchies du Golfe dans lesquelles elle se fondait jusqu'alors dans l'imaginaire populaire. Cela s'explique par la diversification de ses fonctions marchandes et son internationalisation croissante symbolisée par les mutations de son espace urbain. La skyline qui se dessine et s'étoffe devient le symbole de cette émergence sur la scène locale, régionale et internationale. Elle fascine par son engouement pour les superlatifs.

La gouvernance économique dubaïote s'appuie sur une culture économique moyen-orientale partagée, à savoir le dirigisme. L'État joue un rôle considérable dans le contrôle des moyens de production et la répartition de la richesse. Le commerce fait partie du code génétique de la région. En effet, la société mekkoise, où est né l'Islâm, était fondée sur le commerce ; le prophète était lui-même commerçant, ce qui a donné une image positive des marchands depuis le VIII<sup>ème</sup> siècle. Cette importance du commerce est d'autant plus grande que Christophe Picard<sup>370</sup> rappelle que les marchands font l'objet d'une typologie par al-Damashqî qui parle de « *Khazzan ou marchand sédentaire, achetant, stockant et vendant sur place ses produits, s'enrichissant par spéculation (...) de rakkad (...) marchand itinérant, voyageant pour son compte (...) « marchand voyageur » ou « tâjir musâfir »*. Il ajoute que : « *le nom de mujabbiz ou « marchand sédentaire » susceptible de fournir des fonds importants en Orient le plus considéré, n'avait pas d'équivalent en Occident, du moins dans le vocabulaire* », ce qui montre

---

<sup>370</sup> Picard (Christophe), 1997, *La mer et les Musulmans d'Occident au Moyen-Age VIII-XIII<sup>ème</sup> siècle*, PUF, Islamiques, Paris, 253 pages. Page 172 pour la présente citation.

bien que la culture commerciale est au cœur des mentalités. Les riches marchands étaient d'ailleurs souvent les conseillers des califes.

Mais dans le Golfe, et contrairement par exemple à la Syrie et à l'Égypte, qui ont politisé leur économie sous l'influence des idées socialistes, Dubaï a réalisé un syncrétisme du dirigisme et du libéralisme. De plus, contrairement aux pays du Moyen-Orient, l'attitude pacifiste des pères fondateurs, Zayed en tête, a contribué à ne pas détourner la rente pétrolière vers des dépenses militaires stériles mais au contraire à investir dans l'économie et sa diversification.

D'autre part, comme le fait remarquer Robert Mantran<sup>371</sup> : « *Reprenant les éléments d'information fournis par M. Rodinson, on constate qu'il n'y a rien dans la Coran contre la propriété privée, qui peut être indivise dans une famille aussi bien que strictement personnelle (...) cela n'empêche nullement le propriétaire musulman de faire fructifier ses biens de façon légitime. L'activité économique de recherche du profit, le commerce et par conséquent la production pour le marché sont regardés avec autant de faveur par le Coran que par la Tradition* ». En somme, dirigisme et libéralisme ne forment pas un oxymore dans la culture arabo-musulmane, mais se nourrissent l'un de l'autre.

Le grand commerce, tout comme l'ensemble de la société tribale traditionnelle était fondée sur les 'asabiyyât, c'est-à-dire sur des solidarités agnatiques puis religieuses auxquelles s'en est superposé une nouvelle, à savoir la solidarité économique. L'acuité commerciale du marchand renforce donc le prestige de l'ensemble du groupe. Nous verrons donc comment la diversification économique de la ville de Dubaï repose sur une structure tribale ancestrale et revisitée par la modernité, traduisant une permanence du capitalisme de connivence et non son invention. Ainsi, la gouvernance tribale assume sa vocation économique en construisant une plaque bancaire et financière dont l'ambition se lit dans l'espace urbain et les choix architecturaux du DIFC (section II.2.A). En stimulant le capitalisme de connivence propre à la culture traditionnelle, l'Émir a aiguïé le désir de reconnaissance des grandes familles propriétaires de groupes puissants qui ont pu s'insérer dans la mondialisation (section II.2.B).

---

<sup>371</sup> Mantran (Robert), 1991 (pour la 4<sup>ème</sup> édition), *L'expansion musulman VIIème-XIème siècle*, PUF, Nouvelle Clio l'histoire et ses problèmes, Paris, 334 pages. Page 281 pour la présente citation.

## **SECTION II.2.A : UNE VILLE QUI SE DIVERSIFIE POUR DEVENIR UNE PLAQUE TOURNANTE BANCAIRE ET FINANCIÈRE.**

### **Introduction – section II.2.A**

Consciente très tôt de la nécessité de diversifier son économie, face à une rente pétrolière en baisse, la cité-État de Dubaï a su prendre en considération les déficiences économiques de la région pour y palier. En effet, depuis la guerre du Liban en 1975, le pays a perdu sa place de centre bancaire et financier. Quant à Bahreïn, qui a été intégré dès le XIX<sup>ème</sup> siècle aux circuits commerciaux, il a bénéficié de la présence des autorités britanniques pour devenir dès les années 1920-1930 un pays moderne dans le Golfe<sup>372</sup>. Très vite, Bahreïn a dû penser à sa reconversion économique face à l'érosion de sa rente pétrolière et a misé sur les activités bancaires et financières que le Liban ne pouvait plus assurer avec la guerre civile. Bahreïn est devenu le pionnier dans la finance islamique au Moyen-Orient dès les années 1970 avec Bahreïn fintech. En 2018, cette monarchie du Golfe gérait 2000 milliards de dollars d'actifs<sup>373</sup>. Elle s'est également dotée d'un écosystème de start-up grâce à la présence de la banque centrale de Bahreïn et Tamkeen, agence publique en charge de la diversification économique du pays et grâce aux avantages fiscaux proposés. Mais depuis 2005-2006, Manama, vit une érosion de son rôle bancaire et financier liée à la concurrence acharnée que lui livre Dubaï. La création du DIFC renforce l'urbanisation de l'axe anisotropique de la ville qui s'hérise de bâtiments iconiques et d'une forêt de bureaux dont ceux de l'Émir dans les Emirates Towers. En somme, cet axe d'urbanisation traduit la tertiarisation de l'économie. Mais cela révèle des traits spécifiques aux mentalités émiriennes et dubaïotes que Wafi<sup>374</sup> a notamment montré dans sa thèse en 2014, dans laquelle il insiste sur « *la prise en compte des facteurs non-économiques, notamment des facteurs historiques, géographiques, ainsi que politiques* » pour expliquer cette émergence. « *La création d'une identité corporative, la flexibilité de la main-d'œuvre,*

---

<sup>372</sup> Fuccaro (Nelida), 2011, *Histories of City and State in the Persian Gulf, Manama since 1800*, Cambridge University Press, Cambridge, 258 pages.

<sup>373</sup> Ruscher (Nicolas), le 26 février 2018, « Bahreïn, la nouvelle puissance émergente de la fintech ».

URL :

Journaldunet.com

<sup>374</sup> Wafi (T.), 2014, *A l'exploration de la stratégie de développement des cités-états globales : une étude de cas comparative entre les facteurs-clés de développement à Hong Kong, Singapour, Abu Dhabi, et Dubaï*, Thèse, commerce international, Paris-Sorbonne (thèse confidentielle jusqu'en décembre 2016).

*l'intégration régionale-internationale, ainsi que l'utilisation des outils de city branding » en sont les clés. « Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une forte intervention de l'État coexiste avec des mesures de libéralisation économique », ajoute-t-il.*

## **1. La création du DIFC : un CBD symbole de la fabrique d'une ville mondiale.**

### **1-1. Dubaï concurrence Bahreïn et transforme son paysage urbain.**

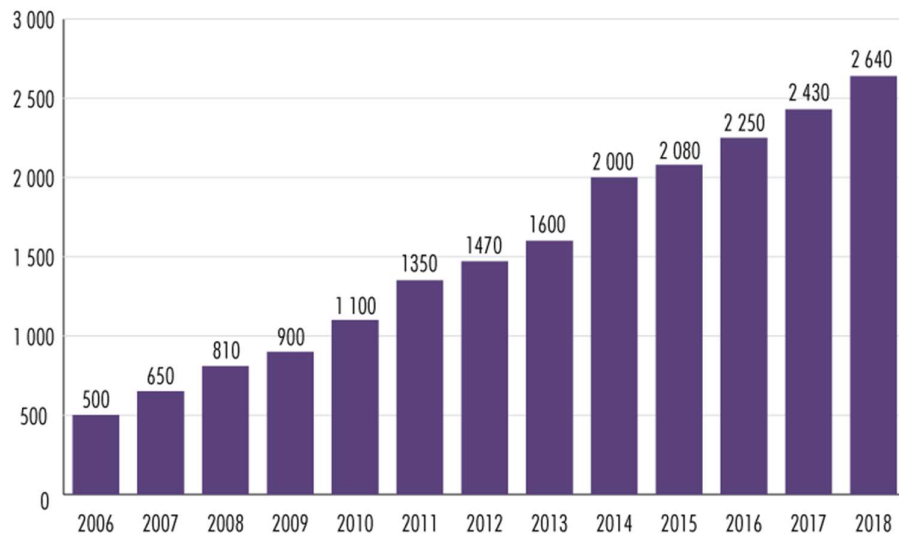
Pour diversifier son économie, Dubaï empiète sur les plates-bandes de Manama et ne souhaite pas lui laisser profiter seule de la manne financière que représente la finance islamique. Dubaï profite probablement au passage d'un CCG en panne qui veut créer une monnaie unique depuis 2006, sur le modèle de l'euro, mais qui n'est guère solidaire et ne passe pas à l'action. Ainsi, Dubaï crée en septembre 2005 une bourse électronique. L'Émirat se lance parallèlement dans la construction du DIFC qui borde Shaykh Zayed Road. La principauté profite certainement également du fait que contrairement à Manama, qui est active dans la lutte contre le blanchiment d'argent, Dubaï fait fi de ce délicat sujet, en tout cas dans un premier temps. La cité-État se livre à une véritable guerre marketing qui est reportée en ces termes dès 2006<sup>375</sup> : « *Dubaï n'était qu'un petit port de pêche en 195, aujourd'hui c'est devenu une place de services, constate Nicolas Trad, l'un des responsables de Caleyon à Bahreïn. En rapidité et en adaptabilité, ils sont imbattables. Tout cela paraît séduisant, c'est Dubaï Inc* ». Dubaï a profité des pétrodollars et des capitaux revenus des États-Unis après les attentats de 2001. Certes, Dubaï propose les mêmes avantages que Bahreïn mais son marketing urbain fonctionne à plein et en quelques mois en 2006, elle a déjà réussi à attirer de grands noms de la finance comme Morgan Stanley ou Deutsche Bank comme le note le journal en ligne *Le Devoir*<sup>376</sup>. La modernité de l'Émirat a forcé Manama à construire également de grands complexes inspirés de l'architecture de sa voisine en poldérisant notamment. Le nouveau quartier d'affaires de Manama ouvre ses portes en 2006 et le Financial Harbour est terminé en 2008. De plus Bahreïn a institutionnalisé sa position en accueillant une branche de l'école supérieure des affaires de Beyrouth qui fait partie du réseau des écoles de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, destiné à l'enseignement de la finance islamique. Malgré tous les efforts Dubaï érode les positions de Manama d'autant plus que la finance islamique augmente de 15% par an depuis

---

<sup>375</sup> Ledevor.com. *Bahreïn et Dubaï se disputent le leadership financier du Golfe*, 10 avril 2006

<sup>376</sup> Id.

2013 et cherche des produits financiers conformes au code de la charia pour une manne financière qui en 2006 représentait plus de 300 milliards de dollars<sup>377</sup>. En effet, le Coran interdit le ribâ. Cette décision de l'Émir date de janvier 2013 et vise à redorer son blason comme le suggère l'article intitulé « Dubaï, future capitale de l'économie islamique »<sup>378</sup> : « *L'Emirat avait bien besoin de revaloriser son image aux yeux de nombreux pays musulmans, et l'annonce de la création d'un conseil islamique de l'économie, chargé de mettre en place un système « charia-compatible », arrive à point nommé* ». Toutefois, l'idée ne date pas d'hier puisque la première banque islamique à voir le jour, Dubaï Islamic Bank, a été fondée en 1975 et est aujourd'hui en 2020 la plus grande banque des Émirats dans ce domaine. Il s'agit d'accroître les investissements notamment en provenance d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, où se situent les plus grands foyers de Musulmans au monde soit un marché d'environ 1,6 milliard de personnes. Le graphique<sup>379</sup> ci-dessous montre d'ailleurs l'accroissement de l'encours financier des actifs islamiques en milliards de dollars.



Sources : lafinancepourtous.com d'après E&Y, les echos, CIBE, The CityUK, Innovation in Islamic Liquidity Management

**Figure 46 :** L'encours financier des actifs islamiques en milliard de dollars de 2006 à 2018.

<sup>377</sup> Ibidem.

<sup>378</sup> Joëlson Marteau (Delphine), 15 janvier 2013, « Dubaï, future capitale de l'économie islamique », *Financial Islam*.

URL :

<http://fr.financialislam.com/actualiteacutes/duba-future-capitale-de-lconomie-islamique>

<sup>379</sup> Anonyme, 24 juin 2019, « La finance islamique dans le monde », *La finance pour tous*.

URL :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-islamique/la-finance-islamique-dans-le-monde/>



A l'échelle des Émirats, la finance islamique joue un rôle déterminant rapporté dans l'article précédemment cité : « *Ces dernières années, la finance islamique s'est développée de façon significative et représente aujourd'hui 25% de l'industrie bancaire des Émirats ; elle joue déjà un rôle important dans l'industrie de la finance dans sa globalité* » a expliqué Afaq Khan, CEO de la banque d'affaires islamique internationale Standard Chartered Saadiq ». Si le secteur joue un rôle important, il est aujourd'hui impacté. En effet, le magazine *Challenges* rapporte que<sup>380</sup> : « *Dans un rapport publié avant la pandémie, l'agence Standard&Poor's relevait que le secteur de la finance islamique pesait environ 1.900 milliards d'euros et prévoyait une croissance "lente". Mais l'effondrement des marchés en raison du Covid-19 a déjà des répercussions susceptibles de faire plonger le secteur : l'émission d'obligations charia-compatibles par la Dubaï Islamic bank a par exemple été retardée, selon des médias locaux* ». C'est toutefois peut-être une bonne nouvelle pour Dubaï d'avoir pu accueillir 1.5 milliard de dollars d'obligations sociales islamiques émises par la Banque islamique de développement (BID) comme l'annonce le magazine *Finance*<sup>381</sup>, agence Ecofin, le 30 juin 2020. Ces capitaux levés serviront à financer des projets médicaux dans 57 pays membres de la Banque. Ces obligations sociales sont très en vogue en période de COVID. Idriss Linge ajoute que<sup>382</sup> : « *Selon un récent décompte effectué par des analystes de S&P Global Ratings, les émissions d'obligations sociales ont déjà atteint les 40,7 milliards \$. Ce montant dépasse la totalité des produits financiers de cette catégorie émis entre 2016 et 2019* ».

Par ailleurs, ce secteur manque encore de régulateurs et de normes internationales d'autant plus qu'il doit obtenir la validation de conseils d'experts religieux souvent très subjectifs. Cela s'ajoute au fait que selon le document ci-dessous, en 2017, les EAU représentaient 9,3%

---

<sup>380</sup> AFP, 12 avril 2020 « La finance islamique mise sur tech et éthique pour attirer de nouveaux adeptes », *Challenges*.

URL :

[https://www.challenges.fr/economie/la-finance-islamique-mise-sur-tech-et-ethique-pour-attirer-de-nouveaux-adeptes\\_705717](https://www.challenges.fr/economie/la-finance-islamique-mise-sur-tech-et-ethique-pour-attirer-de-nouveaux-adeptes_705717)

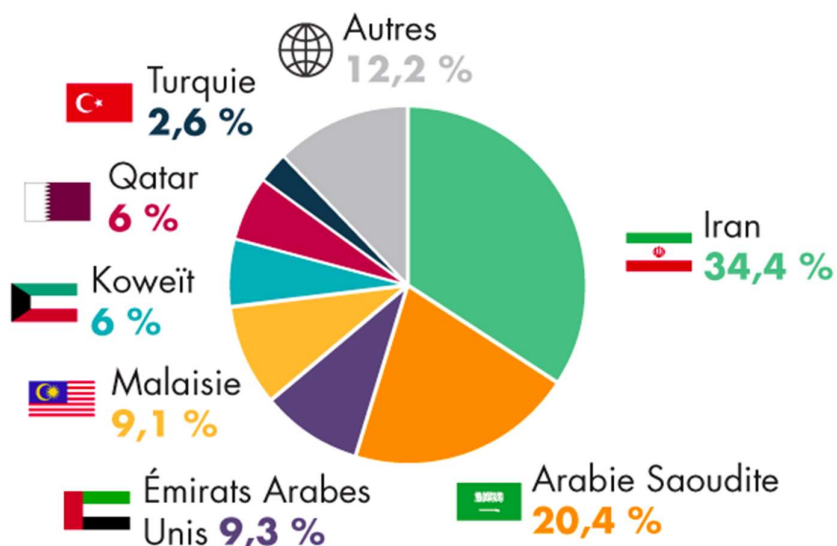
<sup>381</sup> Linge (Idriss), 30 juin 2020, « Le Nasdaq Dubaï accueille l'introduction de 1.5 milliard de \$ d'obligations sociales islamiques », *Finance*, Agence Ecofin.

URL :

<https://www.agenceecofin.com/finance-islamique/3006-78010-le-nasdaq-Dubaï-accueille-lintroduction-de-1-5-milliard-dobligations-sociales-islamiques>

<sup>382</sup> id.

des encours des actifs islamiques dans le monde, se classant à la quatrième position mondiale derrière l’Iran, l’Arabie Saoudite et la Malaisie<sup>383</sup>.



Sources : lafinancepourtous.com d'après Islamic Financial Services Industry Stability Report 2018



**Figure 47 : La répartition de la finance islamique dans le monde en 2018.**

Si la finance islamique connaît des progrès notables, elle demeure marginale par rapport à la finance classique<sup>384</sup> : « *Malgré son encours estimé à plus de 2 500 milliards de dollars, la finance islamique ne représente qu'un peu plus de 1 % de la finance classique. Autrement dit, son activité reste relativement marginale. Cette forme de finance est essentiellement pratiquée dans les pays du Moyen-Orient qui, avec quelque 1 800 milliards de dollars, représentent plus de la moitié de son encours total* ».

## 1.2. Une puissance économique et financière qui se projette dans le paysage urbain.

L'État joue un rôle-clé et réaffirmé depuis 2008 suite à la crise. Le concept d'État stratège a été adoubé par l'OCDE au lendemain de la crise alors que cette institution prônait jusque-là une baisse du rôle de l'État dans l'économie donc la crise a remis en cause le modèle

<sup>383</sup>Anonyme, 24 juin 2019, « La finance islamique dans le monde », *La finance pour tous*.

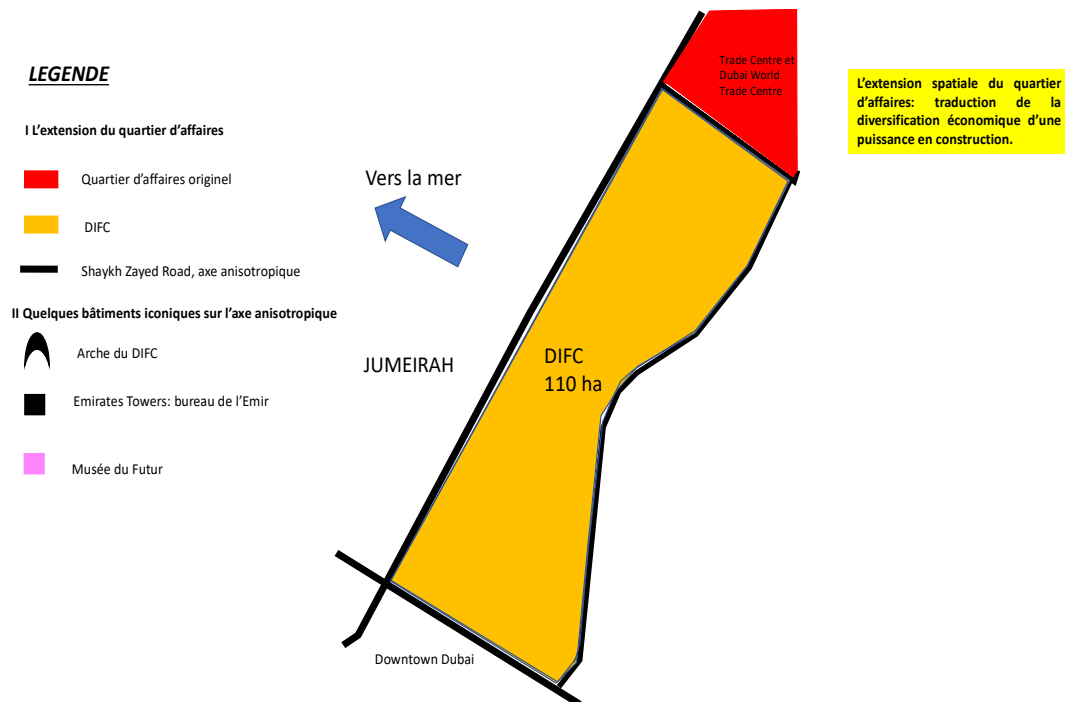
URL :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-islamique/la-finance-islamique-dans-le-monde/>

<sup>384</sup> id.

néolibéral et revalorisé les modèles alternatifs. L'État-stratège associe un degré élevé de cohésion sociale et une culture méritocratique en investissant dès les années 60, et particulièrement actuellement, dans les infrastructures et l'éducation avec un système de bourses couplé à une obligation de service au sein d'institutions et d'entreprises nationales. L'introduction en bourse de sociétés a permis d'augmenter les performances, d'augmenter la taille en bourse des sociétés. C'est un capitalisme hybride à la fois dirigiste et libéral qui valorise la réussite individuelle tout en s'appuyant sur une forte cohésion sociale.

Afin de poursuivre ses objectifs, l'État dirigiste et libéral inscrit sa puissance économique et financière dans l'espace, sur l'axe anisotropique de la ville qu'est Shaykh Zayed Road en construisant en 2004 le DIFC sur 110 hectares jouxtant le Trade Centre originel. Le DIFC est géré par le DFSA, Dubai Financial Service Authority dont le directeur général est Arif Amiri<sup>385</sup>.



**Figure 48 :** *L'extension spatiale du quartier d'affaires : traduction de la diversification économique d'une puissance en construction.*

<sup>385</sup> <https://www.entrepreneur.com/author/arif-amiri>. Il a obtenu un bachelors en aviation et administration à l'université d'aéronautique de Floride puis a un diplôme de l'université de Cambridge en organisation du comportement et de la stratégie marketing. A la tête de la Middle East Investors Relations Society de 2008 à 2011, il a développé le commerce de détail à l'échelle de la région et de l'Asie et a obtenu deux prix. Puis, il a travaillé 8 ans à la banque HSBC Middle East pour laquelle il était en charge de développer de nouvelles innovations bancaires pour les grands groupes. Il a également travaillé pour Emaar en tant que responsable des opérations commerciales. En tant que directeur général du DIFC il essaie d'être de plus en plus innovant et de diversifier les activités économiques de Dubaï. C'est dans cet état d'esprit qu'il a rédigé le plan stratégique 2024.

Il s'agit d'un hub financier notamment pour l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie du sud dont la régulation juridique relève du droit britannique et qui dispose de ses propres cours de justice. Le DIFC possède une cour internationale d'arbitrage sur le modèle de celle de Londres. Les entreprises qui s'installent dans le DIFC bénéficient d'une propriété pleine de leur entité et ne sont pas taxées. Le DIFC comprend une bourse qui a ouvert ses portes en septembre 2005 sous le nom de DIFX (Dubai International Financial Exchange) et qui en 2008 a pris le nom de Nasdaq Dubai. Selon le site du DIFC<sup>386</sup> et le bilan annuel 2019, le nombre d'entreprises financières a augmenté de 18% entre 2018 avec 625 entreprises et 2019 avec 737 entreprises. Quant au nombre d'entreprises elles ont connu une croissance de 11% en passant de 1512 en 2018 à 1700 en 2019. Cette même année, le DIFC aurait créé 2000 emplois supplémentaires passant ainsi à 25600 employés.

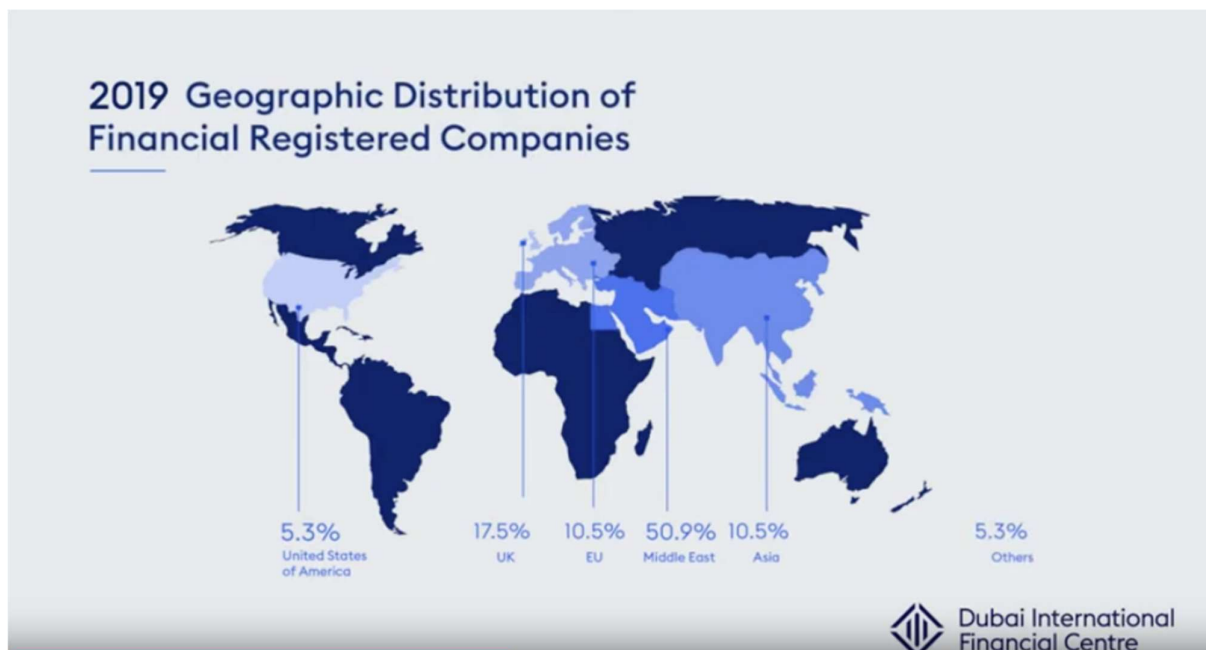
Le secteur financier est bien sûr le plus développé avec une taille de marché représentant 700 milliards de dollars. Le DIFC accueille 17 des 20 premières banques mondiales, 737 entreprises dédiées à la finance. Quant aux actifs bancaires, ils s'élèvent à 178 milliards de dollars. Avec l'émergence des technologies disruptives telles que la Blockchain, l'innovation est devenue un impératif pour les acteurs financiers de la région. A Dubai et Abû Dhabî les autorités monétaires ont introduit des Regulatory sandboxes sur le modèle de la FCA britannique : environnements aux exigences réglementaires assouplies qui permettent de tester de nouveaux produits financiers avant de les déployer à grande échelle. DIFC a créé un accélérateur de start-up, le Fintech Hive, en partenariat avec la société Accenture : FinTechs spécialisés dans le transfert d'argent comme Now Money, gestion fortune autonomisée comme Finerd, Sarava ou micro-assurance (Democrance). Le secteur de prédilection du DIFC est la FinTech. En effet, en avril 2017, le DIFC a annoncé la croissance du pôle technologique financier de la région avec FinTech Hive permettant de multiplier les interactions avec les banques, les institutions financières afin d'accroître l'impact sur les marchés émergents. Dubai passe à la vitesse supérieure le 22 janvier 2020 en annonçant le lancement d'une startup dont l'objectif est d'accélérer les programmes pour le FinTech MEASA<sup>387</sup> sous le nom de FinTech Hive Scale Up Programme qui est une plateforme dont l'objectif est d'aiguiller et dynamiser l'innovation. Quoi qu'il en soit, force est de constater que le DIFC a une envergure surtout

---

<sup>386</sup> <https://www.difc.ae>

<sup>387</sup> Middle East Africa South Asia.

régionale même s'il travaille à accroître toujours davantage son insertion mondiale comme le montre le document ci-dessous<sup>388</sup> :



**Figure 49 :** Répartition mondiale des entreprises financières en 2019.

Force est de constater que le DIFC est de plus en plus en interaction avec l'économie de la connaissance. En effet, il existe depuis 2019 des masters en droit<sup>389</sup> opérés en association avec l'université Paris II Panthéon. L'objectif est de professionnaliser davantage le secteur. En 2019, 1978 personnes ont été diplômées. Comme le rappelle Laurène Gris<sup>390</sup> : « Né aux États-Unis dans les années 1960, le concept d'économie de la connaissance, ou *knowledge-based-economy*, s'appliquait initialement aux sociétés industrielles et désignait la part croissante de la main-d'œuvre qualifiée parmi les travailleurs. Dans un ouvrage paru en 1969, l'économiste autrichien Peter Drucker<sup>391</sup> met ainsi en évidence l'émergence d'une société du savoir, dans laquelle l'enjeu n'est plus la production, mais la qualification et la manipulation de l'information\*. Il s'agit désormais « d'apprendre à apprendre » (...) Véritable outil de « marketing politique », l'économie de la connaissance sert aussi l'image et la réputation des

<sup>388</sup> <https://www.difc.ae>

<sup>389</sup> Master of Law Executive Leadership programme.

<sup>390</sup> Gris (Laurène), 2 janvier 2020, « Aux Émirats arabes unis, le savoir comme nouveau pilier de l'économie », *Journal de l'économie*.

URL :

[https://www.journaldeleconomie.fr/Aux-Emirats-arabes-unis-le-savoir-comme-nouveau-pilier-de-l-economie\\_a8282.htm](https://www.journaldeleconomie.fr/Aux-Emirats-arabes-unis-le-savoir-comme-nouveau-pilier-de-l-economie_a8282.htm).

<sup>391</sup> Peter F. Drucker, *The Age of Discontinuity. Guidelines to Our Changing Society*, New York, Harper & Row, 1969.

*Émirats arabes Unis, critiqués pour leur opulence* ». En somme, le DIFC est un microcosme qui fonctionne comme une ville à échelle réduite. Les employés sont nombreux à vivre dans les tours d'habitation qui s'égrènent le long de Shaykh Zayed et à venir à pied au bureau. Ils laissent au passage le matin leurs enfants à la crèche, déjeunent sur place à midi, font du lèche vitrine devant les galeries d'art et en quittant le bureau le soir, ils s'arrêtent à la salle de sport et au supermarché avant de rentrer chez eux.

Cependant, si le marché financier joue un rôle croissant dans l'économie dubaïote avec ses 700 milliards de dollars, cela ne représente que 0,37 % de la finance mondiale qui elle s'élevait en 2019 à 190000 milliards de dollars, soit 225% du PIB mondial<sup>392</sup>. En somme, Dubaï avec 0,37% des transactions mondiales reste très marginal.

## **2. Dubaï : la grande lessiveuse du Moyen-Orient ?**

### **2.1. Le secteur bancaire dubaïote face au blanchiment.**

En 2016, j'ai rencontré monsieur Z, qui dirige l'une des grandes banques non émiriennes au DIFC, afin d'évaluer la stabilité financière de l'Émirat et aussi déterminer si Dubaï est toujours la grande lessiveuse du Moyen-Orient. Afin de protéger monsieur Z et la banque dont il est question, je ne peux révéler leurs identités.

La fonction de monsieur Z consiste à s'occuper des sociétés, des institutions financières dont les fonds souverains. Il a un alter ego qui travaille à Abû Dhabî. Les deux tiers des clients de sa banque sont aux EAU et un tiers dans les autres pays du CCG dont surtout l'Arabie Saoudite. Au total, sa banque a au grand maximum une centaine de clients dans le CCG et obtient 80% de ses revenus avec seulement 20 clients.

Notre contact nous raconte que pour l'année 2016, Emirates avait commandé 16 A380 et le rythme de livraison était de 2 avions par mois. C'est le 1<sup>er</sup> client d'Airbus. Emirates voudrait que Airbus produise de nouveaux A380 plus économiques et plus modernes. La banque de monsieur Z est très impliquée dans le financement des avions et les projets d'infrastructures

---

<sup>392</sup>Anonyme, 15 novembre 2019, « La dette mondiale dépassera 255.000 milliards de dollars fin 2019, selon une étude », *Reuters*.

URL :

<https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKBN1XP216>

dont al-Maktûm Airport pour un montant de 25 milliards de dollars ce qui dépasse la capacité d'endettement de Dubaï. Face au coût exorbitant le projet doit s'étaler dans le temps selon plusieurs phases. Mais la question du financement est très complexe. La banque essaie de se positionner sur le crédit export pour se faire couvrir par un tiers à savoir la coface<sup>393</sup> afin de consommer moins de risque pays et obtenir une meilleure rémunération. Généralement pour ces projets d'infrastructures, ce sont des fournisseurs de services qui viennent voir la banque avec des Émiriens, c'est notamment le cas des Japonais pour le métro. La banque participe aussi à des PP, Private Partnership, sur la base d'une concession telle qu'une raffinerie par exemple pour se procurer des devises

Depuis la crise de 2008, le secteur bancaire a été recadré. Les erreurs des banques sont liées au fait qu'elles étaient trop nombreuses. Même encore aujourd'hui rien qu'au DIFC, il y a une soixantaine de banques qui essaient tant bien que mal de se différencier. Mais le domaine bancaire est très exposé aux risques et la marge est fine, environ ½ % avec les meilleurs clients. La rentabilité de l'activité bancaire étant faible, il faut d'autres sources de revenus d'où des activités plus risquées en lien avec le marché et son évolution. Ces activités plus risquées sont par exemple le leverage<sup>394</sup> et le buyout<sup>395</sup> ainsi que la titrisation<sup>396</sup> pour faire de la désintermédiation bancaire. Les activités de marché demandent moins de capital initial mais il y a eu des abus provoquant une bulle financière puis son implosion. L'activité de marché s'apparente à une activité de casino avec la prise de paris sur des évolutions potentielles de marché.

---

<sup>393</sup> La coface est un assureur à l'origine publique devenu privé. Quand la coface assure une créance, elle propose un coût qui est déterminé par la combinaison du risque client (qualité de l'entreprise, historique de paiement, solvabilité...) et le risque pays (le pays est-il en guerre, instable politiquement, en crise économique, faible bancarisation et problème de change...).

<sup>394</sup> Utilisation d'instruments financiers de capitaux empruntés et d'accroître la marge pour améliorer le retour sur investissement. D'autre part, l'endettement est un mode de financement privilégié. Une entreprise fortement endettée par rapport à ses fonds propres est dite « leverage ». Dans le domaine financier, le leverage consiste à s'endetter pour acheter, notamment en prenant des options sur des produits financiers à terme, donc en dehors du marché à règlement comptant. Boursedecredits.com

<sup>395</sup> Leverage and buyout, LBO : cela signifie de levier et achat total. Cette technique consiste à constituer un holding pour acquérir une entreprise en ayant principalement recours à l'endettement. Les actifs de l'entreprise acquise, ainsi que ceux de l'entreprise acquéreuse, serviront de garantie pour l'emprunt. L'objectif est d'acheter des entreprises importantes sans avoir besoin de mobiliser son propre capital. On parle d'effet de levier, car la holding remboursera les dettes et leurs intérêts grâce aux revenus générés par l'entreprise rachetée. Boursedecredits.com

<sup>396</sup> Titrisation : technique financière qui transforme des actifs peu liquides, c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas véritablement de marché tels que les crédits, en valeurs mobilières facilement négociables comme des obligations. Chaque investisseur acquiert en quelque sorte une fraction du portefeuille d'actifs titrisés sur la base des flux financiers futurs des actifs, qui garantissent le remboursement des obligations. Née aux Etats-Unis dans les années 70, cette technique a d'abord été utilisée par les banques pour consentir davantage de crédits. Plus tard, et notamment durant le début des années 2000, elle a permis aux banques de se débarrasser partiellement des mauvais risques. Les banques ne peuvent accorder de crédits que dans une certaine proportion de leurs propres ressources.

Avant 2008, il y avait des activités très sophistiquées comme la vente de crédit en spéculant sur l'augmentation de la valeur du bien. Mais depuis la crise, la réglementation progresse et elle est croissante en s'adaptant à une conjoncture non pérenne. Partout dans le monde il est demandé aux banques d'avoir plus de capital pour faire la même chose et pour une rentabilité bien moindre car la concurrence s'est accrue en raison du nombre excessif de banques. Les banques de dépôt doivent être couvertes par les États pour attester qu'elles ne feront pas faillite.

J'ai interrogé notamment monsieur Z sur le système émirien de gestion de l'État et des Émirats afin de comprendre s'il est très intrusif dans les pratiques bancaires et de déterminer ses forces. Enfin, je l'ai interrogé sur la question du blanchiment d'argent aux EAU.

Le contrôle des pratiques bancaires des banques émiriennes relève de l'État lui-même ce qui engendre bien évidemment des conflits d'intérêt. En somme, si les États ont des difficultés financières, les banques en ont aussi.

Concernant l'origine des fonds par rapport aux flux illégaux, force est de constater que les blanchiments d'argent sont concentrés surtout dans l'immobilier résidentiel achetés par une partie des 85% d'étrangers résidents aux Emirats dont les Russes et les gens du sous-continent indien. Mais il est très difficile voire impossible de connaître réellement la provenance de l'argent. Là encore, l'état se resserre et la provenance des fonds est de plus en plus surveillée sous la houlette de la superpuissance états-unienne qui impose de lourdes sanctions en cas de pratiques bancaires illégales. Ainsi, la banque de monsieur Z a dû payer 750 millions d'euros pour avoir joué avec le feu. Ce qui explique que les États-Unis aient un droit de regard et de sanction aussi notable, c'est le fait que deux tiers des activités des banques sont réalisées en dollars.

Les banques émiriennes qui opèrent une partie non négligeable de leurs activités hors de la zone dollar ne sont pas aussi regardantes que les banques européennes et états-uniennes sur la provenance de l'argent mais elles sont moins mafieuses qu'avant 2008. En effet, avant cette date, il existait une banque, la BCCI spécialisée dans les années 80 dans le blanchiment d'argent. Force est de constater que si ce créneau rapporte beaucoup d'argent, il est dangereux et les banques ne peuvent pas rester très longtemps sur ce créneau. Monsieur Z me fait comprendre que toutes les banques, quelle que soit leur nationalité, pratiquent à la marge, encore aujourd'hui le blanchiment pour renflouer leur trésorerie sans prendre trop de risque. Pour les banques émiriennes, les pratiques de blanchiment restent tout de même plus aisées car elles ne sont pas présentes aux États-Unis et disposent de moins de comptes en dollars, par conséquent, leur risque de sanction est beaucoup plus réduit. Les banques occidentales ont quant à elles peur également pour leur réputation.



La banque centrale gère la partie on shore pour laquelle les banques sont taxées à environ 15%. Dans ce type de banque, il est obligatoire d'avoir des employés émiriens sinon la banque est assujettie à une amende. Ce type de banque on shore est également soumise à la régulation de la banque centrale des EAU. Par ailleurs, il existe un système bancaire off-shore présent au DIFC. Les banques peuvent tout faire sauf travailler avec la monnaie locale. La régulation imposée à ces banques est le fait du DFSA<sup>397</sup>. Il y a un véritable manque d'accès des banques aux comptes et un manque de transparence. Cela relève d'une volonté de l'Etat qui d'ailleurs ne fournit aucun chiffre sur le budget de Dubaï et des EAU.

Quant au printemps arabe, il a servi les intérêts économiques dubaïotes, c'est pour cette raison que je pose la question à monsieur Z sur ce qu'a pu représenter la manne financière en provenance des pays en guerre vers Dubaï. Monsieur Z rappelle que bien avant les printemps arabes, des gens plaçaient de l'argent aux EAU et notamment dans l'immobilier. Avec les printemps arabes, le processus s'est intensifié mais n'est pas chiffrable. De plus, les pays en crise aujourd'hui n'ont pas mis tous leurs œufs dans le même panier comme le montre notamment la composition ethnique aujourd'hui du centre-ville parisien où se trouvent beaucoup d'étrangers qui laissent des logements vides. La famille Ben Ali quant à elle possède 5 ou 6 villas sur la Palm. Ceux qui achètent le plus d'immobilier à Dubaï sont les Indiens non-résidents. Ils constituent d'ailleurs le principal fonds de commerce qui dispose d'une banque privée en Suisse.

Par ailleurs, concernant la concurrence du gaz de schiste et la baisse des cours du pétrole qui ont un impact sur la situation économique des Émirats et de Dubaï, monsieur Z m'explique que ADNOC subventionnait la production et la vente de pétrole. EPCO et ENOC qui ne produisaient pas et qui produisent aujourd'hui au Turkménistan raffinent et vendent dorénavant. ENOC a accumulé une créance sur le gouvernement de Dubaï. Emarat est une société fédérale qui bénéficie d'une garantie fédérale. Il n'y a plus de pompe ENOC à Sharjah car cet Émirat n'a pas voulu subventionner l'essence. Les gens pouvaient faire leur plein à Dubaï qui continuait à subventionner l'essence donc cela coûtait cher à Dubaï. Une partie des liquidités des banques locales ont été reprises par le gouvernement de Dubaï consécutivement à la chute du baril de pétrole. La force de Dubaï c'est d'avoir su se diversifier par rapport aux hydrocarbures très tôt sur ce qui a fait la force de la mondialisation. En effet, l'Émirat s'est positionné en termes de services, de logistique et donc a su trouver une place au sein de la mondialisation. Ainsi, Emirates Airlines a su tirer profit des 1.5 milliards de personnes vivant

---

<sup>397</sup> DFSA= Dubaï Financial Service Authority.

dans la région, une population d'ailleurs en croissance, afin de développer son hub aéroportuaire. Le trafic sur Dubaï baisse de 12 à 13% mais le trafic international de transit augmente. D'une autre manière, l'activité de DPWorld inscrit Dubaï dans un vrai fonctionnement de ville mondiale puisque DPWorld est devenue le 3ème ou 4<sup>ème</sup> opérateur mondial de conteneurs qui ne se cantonne pas seulement aux fonctions de redistribution. En somme Dubaï a su prendre des risques notamment en choisissant de devenir un hub car ce type de fonction est risqué puisque la localisation du hub peut changer si celui-ci se fait dépasser technologiquement par un autre ou si la conjoncture géopolitique se dégrade. La force d'Emirates et de DPworld en tant que hub contiennent également en germe leur faiblesse.

## **2.2. Contrôler le blanchiment d'argent à Dubaï : le rôle des organes internationaux.**

La question du blanchiment d'argent retient toute mon attention surtout lorsque l'on voit ses étendues d'enclaves résidentielles fermées en construction qui empiètent au-delà de la ligne d'urbanisation que le gouvernement de Dubaï s'était fixé, à savoir la E611. De plus, il faut rappeler qu'en théorie le Coran interdit les pratiques commerciales frauduleuses dont le blanchiment fait partie. Si mon entretien avec monsieur Z m'avait permis de comprendre que le phénomène avait régressé très clairement à Dubaï, quelques années après il semblait bon de faire un nouveau point avec une autre personne ressource qui travaille pour une institution française et dont je ne révélerai pas l'identité. J'ai eu un entretien avec cette personne le 15 juillet 2019 à Paris. Pour Madame P, Dubaï n'est plus la grande lessiveuse du Moyen-Orient. C'est le GAFI (Groupe d'Action financière)<sup>398</sup> qui traque les blanchiments d'argent à destination d'actions terroristes et qui élabore les normes pour lutter contre cette pratique. Les Émirats Arabes Unis sont évalués et cela donne lieu à un rapport public. Dans ce domaine, peu de pays sont non coopératifs. Selon mon contact il existe non pas un manque de volonté de la part des Émirats sur ce sujet mais un problème d'immaturation de l'État sur la question bancaire. En effet, le pays ne dispose d'aucune structure administrative et d'aucune compétence pour gérer ce type de problème. Le dernier rapport en date est déjà très ancien car il date de 2008. Un nouveau est paru en mars 2020. En 2008, le système existant était très basique pour

---

<sup>398</sup> Le Gafi est un organisme intergouvernemental indépendant, le Groupe d'Acte Financier créé en 1989 lors du sommet du G7 de Paris a reçu pour mandat de concevoir les normes et d'impulser des stratégies en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et à partir de 2001 contre le financement du terrorisme. Le Gafi compte 37 membres, 2 observateurs qui collaborent avec 8 groupes régionaux de type Gafi qui ont pour fonction de promouvoir la reconnaissance et d'évaluer la mise en œuvre effective des standards internationaux sur leurs membres. Au total le « réseau Gafi » couvre 183 juridictions engagées dans la lutte contre la délinquance financière internationale.

combattre le terrorisme et avait besoin d'être amélioré car il n'existait aucune possibilité de poursuivre les responsables. Mon contact m'informe toutefois de l'usage du système Hawala<sup>399</sup> qui est utilisé pour blanchir l'argent. C'est un système bancaire, très discret de transfert d'argent en cash qui s'appuie sur un homme de confiance qui surfacture à une autre personne. Cela efface toute trace d'activité illégale dans les comptes. Ce système millénaire est utilisé par les communautés pour envoyer de l'argent ailleurs. Il est notamment très employé dans les zones faiblement bancarisées. Christophe Kuntz rappelle son principe initial<sup>400</sup> : « *Historiquement, les financements hawala sont un mode de transfert de fonds originellement apparus en Chine et sur le sous-continent indien en des temps reculés dans l'optique de protéger les marchands qui étaient trop souvent attaqués par des brigands sur la fameuse route de la soie. Cette technique fonctionnait donc bien avant que les banquiers italiens n'inventent la lettre de change – qui est en quelque sorte le petit frère occidental de l'hawala. L'hawala « confiance » en arabe – est un système de transfert informel de fonds qui porte différents noms selon les régions où il est pratiqué : de fei'chien en Chine – littéralement « argent qui vole » - à hundi en Inde, en passant par padala aux Philippines, hui kuan à Hong Kong ou encore Phei Kwan en Thaïlande. Ces systèmes ont depuis les années 60 trouvé un terrain favorable à leur expansion auprès des diverses diasporas chinoise, pakistanaise, indienne, philippine et arabe présentes aux quatre coins du globe. Ces travailleurs émigrés préfèrent en effet faire appel à des hawaladars pour transférer des fonds à leur famille restée dans leur pays d'origine plutôt que de traiter avec des établissements occidentaux comme Western Union qui prennent des commissions beaucoup trop élevées. Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si cet instrument n'avait pas été pris en otage par quelques trafiquants de drogue, officiels corrompus, services secrets, blanchisseurs d'argent sale et autres terroristes* ». L'hawala est un système souple qui fonctionne 24h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours sur 365. Il permet aussi à ceux qui sont détenteurs d'une monnaie non convertible comme la roupie indienne ou la roupie pakistanaise de changer leur argent en dollar et dans ce cas de figure Dubaï joue le rôle de chambre de compensation. Mais si l'Émirat est un hub il l'est bien moins que New York. La hawala sert à l'évasion fiscale aussi ainsi qu'aux flux illégaux. Toutefois, ce système représenterait 200 milliards de dollars par an alors que chaque jour selon Christophe Kluntz sont échangés 1210 milliards de dollars sur les marchés de change. Enfin, l'hawala est un système légal à Dubaï et dans le monde musulman. D'ailleurs dès le Moyen-Âge, les juristes musulmans ont connu en

---

<sup>399</sup> [Infoguerre.fr/fichiers/transferts\\_fonds\\_hawala](http://Infoguerre.fr/fichiers/transferts_fonds_hawala) Christophe Kuntz rappelle l'historique de l'hawala pour montrer comment celle-ci est utilisée à des fins criminelles.

<sup>400</sup> Op. Cit.

la suftaja un type primitif de lettre de change qui correspond à un prêt pour éviter les aléas de la route. L'hawala est une catégorie de suftaja dont il existe deux types : la mutlaha qui est à durée illimitée et la moukayda, à durée limitée. Elle n'exige pas d'écrit car seule la parole suffit dans un monde marqué par le code de l'honneur et la culture orale ; ce qui explique probablement son nom. Le code civil des Émirats Arabes Unis, très imprégné de droit musulman pour les transactions entre fidèles ont emprunté au droit musulman la notion de cession de dette hawala. Cette dernière est réglementée dans les articles 1106 à 1197 du code civil. Interpol distingue la « hawala blanc » quand il s'agit d'une remise d'un travailleur à sa famille restée au pays de l'« hawala noir » qui relève de transferts illégaux. Franklin Jurdo, chargé de blanchir l'argent pour le cartel de Cali a différencié trois étapes dans ce processus dont la première est le placement puis la « kennedyfication », correspondant à rendre l'argent plus honorable avant de procéder à sa « sanctification » en le rendant à son commanditaire.

Après le rapport de 2008, l'Union européenne et la France ont pratiqué un suivi du pays et des progrès ont été effectués en renforçant notamment le système de vigilance client et en augmentant les renseignements clients. Les EAU coopèrent notamment avec Tracfin<sup>401</sup>, la cellule de renseignement fiscal, la DGSE, la DGSI... bref, en tout avec six services de renseignements, Tracfin, affilié à Bercy, reçoit tous les soupçons de la part de notaires, banquiers... Si les soupçons sont justifiés, une enquête est alors ouverte. Tracfin est une organisation pivot qui est à l'interface du préventif et du répressif. D'autre part, il est avéré que les Émirats Arabes Unis, et Dubaï en tête ne contrôlent pas bien les zones franches ou en tout cas pas toutes car des flux illégaux y transitent tels la cocaïne et le tabac. Ces zones franches sont des zones de transit pour éviter taxes et contrôles.

Enfin force est de constater que les sanctions pour terrorisme sont très basses. Ainsi, en 2015-2016, 85 cas de blanchiment de capitaux ont été décelés surtout à Abû Dhabî mais le gouvernement n'a procédé à aucune expulsion, aucune sanction. La même année, 15 cas de

---

<sup>401</sup> Tracfin est un service de renseignement placé sous l'autorité du Ministère de l'Action et des Comptes publics. Il concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le service est chargé de recueillir, d'analyser et d'enrichir les déclarations de soupçons que les professionnels assujettis sont tenus, par la loi de lui déclarer. Tracfin n'est pas habilité à recevoir et traiter les informations transmises par des particuliers. La directrice en est Maryvonne Le Brignonen. L'action opérationnelle s'organise autour de 3 départements et d'une division : le département de l'analyse, du renseignement et de l'information/ le département des enquêtes/ le département international et la division de lutte contre le financement du terrorisme (département juridique et judiciaire, le département des systèmes d'information, la cellule d'analyse stratégique et le département des affaires administratives et financières). Tracfin participe aux travaux du Gafi et du groupe Egmont ainsi qu'aux réflexions menées au niveau européen concernant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre de relations bilatérales, Tracfin échange également des informations opérationnelles avec ses homologues étrangers. Au niveau communautaire, Tracfin est impliqué au sein de groupes de travaux spécifiques avec le Comité de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la Fiu et la Fiu Net. En lien avec la direction générale du Trésor et l'Autorité de contrôle prudentiel, Tracfin est engagé dans les travaux du Comité sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme au sein de la Commission européenne.

financement du terrorisme ont été déplorés mais aucune information n'a été communiquée à la France et/ou à l'Union européenne concernant les sanctions décidées par l'État.

Si Dubaï semble coopérer sur la question du blanchiment et du terrorisme car l'Émirat ne souhaite pas entacher sa réputation, force est de constater qu'il est non coopératif concernant l'évasion fiscale. L'OCDE publie une liste des paradis fiscaux mais sur celle-ci peu de pays apparaissent car les critères utilisés sont mal ciblés. C'est pour cela que l'Union européenne s'est saisie du dossier surtout grâce à la France qui insiste pour prendre des mesures et faire accepter à l'Émirat notamment des normes internationales fiscales permettant de lever le secret bancaire et donc d'échanger des informations bancaires. Parmi une bonne centaine de pays considérés par l'Union européenne figure bien sûr les Émirats Arabes Unis et Dubaï en tête avec ses activités exercées au DIFC. Un ultimatum a été adressé à chacun des pays concernés pour se mettre en conformité avec la législation internationale en 2017 par la signature d'un accord. Chaque pays avait ensuite un an, c'est-à-dire jusqu'en 2018, pour se mettre en règle ; dans le cas contraire les sanctions devaient tomber. Ce type de chantage ne fonctionne clairement pas avec Dubaï et les Émirats Arabes Unis en général car l'Union européenne n'est pas leur principal partenaire économique. Ils préfèrent donc payer les sanctions. Parmi ces sanctions il y a notamment le fait que la TVA n'est plus déductible, que la juridiction ne procédera pas à des financements de projet et qu'elle ne signera plus de convention de non-imposition. Cela vise surtout les entreprises. Celles-ci pratiquent le « profit shifting ». Il s'agit d'un accord sur les sociétés pour éviter la concurrence déloyale. Les Émirats dont Dubaï servent alors de juridiction internationale intermédiaire avant de renvoyer l'argent ailleurs comme en Afrique notamment. Cela empêche le pays en développement de lever des impôts.

Concrètement, selon le dernier rapport de février 2020 de Tax Justicenetwork<sup>402</sup> classant les paradis fiscaux, force est de constater que les EAU n'arrivent qu'à la dixième place derrière les îles Caïman, les États-Unis, la Suisse, Hong Kong, Singapour, Le Luxembourg, le Japon, la Hollande et les îles vierges britanniques.

Qu'est-ce que les EAU ont-ils mis en place pour améliorer la lutte contre le blanchiment ? Tout d'abord le 16 mai 2002, les EAU ont signé la déclaration d'Abû Dhabî sur l'hawala qui comporte 6 articles<sup>403</sup> : « *tournés de façon pour le moins sibylline pour donner l'impression*

---

<sup>402</sup> <https://www.taxjustice.net/2020/02/18/financial-secrecy-index-2020-reports-progress-on-global-transparency-but-backsliding-from-us-cayman-and-uk-prompts-call-for-sanctions/>

<sup>403</sup> Infoguerre.fr/fichiers/transferts\_fonds\_hawala Rapport de Christophe Kuntz, 15 pages. Page 13 pour la présente citation.

*d'agir tout en ménageant un statu quo qui arrange tout le monde. Les articles sont creux mais la déclaration incite toutefois les Etats à adopter les 40 recommandations du GAFI sur le blanchiment de l'argent sale ainsi que les 8 recommandations spéciales sur le financement du terrorisme et à désigner des autorités compétentes pour surveiller l'application de ces recommandations par les fournisseurs de prestation de transfert informel de fonds (article 5 alinéa 2) ».* A cela s'est ajoutée une autre conférence le 3 avril 2003 lors de laquelle le Sultan Ben Nasser Al-Suweidi, gouverneur de la banque centrale des EAU a proposé au CCG d'enregistrer tous ceux qui pratiquent l'hawala afin de mieux les contrôler. Mais cela est resté lettre morte. La lutte commence à se structurer sous la forme d'un partenariat le 30 novembre 2004 avec la création de MENAFATF pour mettre en place les 40 recommandations du FATF contre le blanchiment d'argent et les recommandations spéciales concernant le financement du terrorisme. Ce partenariat qui unit des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a organisé des workshops sur ces questions notamment à Fujairah les 12 et 13 novembre 2008 et des évaluations mutuelles publiées notamment dans un rapport de 2008<sup>404</sup> qui a été réévaluée en novembre 2016. Concernant les EAU l'activité illégale relèverait surtout du transit portuaire et serait le fait des zones franches. Les EAU auraient mis en place des mesures plus draconiennes envers ceux qui blanchissent mais elles ne sont pas connues. Le rapport donne plutôt l'impression que les EAU créent des lois et des comités mais que ces derniers sont peu actifs et sont là pour que le pays se donne bonne conscience et fasse bonne impression. En effet, les EAU ont créé la loi fédérale 4, article 9 en 2002 par laquelle naît le National Anti-Money Laundering Committee. Quant à l'article 36 de la loi fédérale 1 de 2004, il donne naissance à un autre comité, le NCFCT, National Committee for Combating Terrorism. Chaque Émirat a ses propres services de douane mais les EAU ont renforcé leur système de contrôle en créant le Federal Customs Authority. Les EAU ont criminalisé le blanchiment de l'argent par la loi fédérale d4 de 2002 qui s'applique aussi aux zones franches financières par l'Article 3 de la loi fédérale 8 de 2004 mais il n'existe aucune loi s'appliquant aux autres zones franches. Enfin, le financement du terrorisme est un crime selon la loi fédérale 1 de 2004 et l'article 3 de la loi 8 de 2004. Mais le rapport montre les faiblesses des EAU qui n'ont pas une structure juridique suffisamment robuste pour lutter contre ces problèmes notamment les transferts financiers en cash ou en ligne. Les procès sont trop peu nombreux et le dispositif répressif insuffisant. Certes, il est mentionné qu'un procès pour financement du terrorisme s'est tenu à Abû Dhabî dans la

---

<sup>404</sup> [Menafatf.org/sites/default/files/Newsletter/MENAFATF\\_2\\_09\\_E\\_P9\\_Final.pdf](http://Menafatf.org/sites/default/files/Newsletter/MENAFATF_2_09_E_P9_Final.pdf). C'est le 4ème rapport Middle East & North Africa Financial Action Task Force, 2008. Voir aussi [menafatf.org/sites/default/files/UAEoptimized.pdf](http://menafatf.org/sites/default/files/UAEoptimized.pdf)

seule cour qui a l'autorité de juger de tels actes, mais les coupables ont été punis de 1 à 7 ans de prison seulement. Le Syrien tout comme le Russe, impliqués dans ce crime, ont été ensuite déportés vers leur pays respectif. De plus le nombre de procès ne semble pas en adéquation avec le nombre de crimes. En septembre 2019, une nouvelle étape est franchie avec la signature d'un accord entre le ministre de l'intérieur des Émirats Shaykh Saif bin Zayed al-Nahyan et le directeur d'Europol, Rob Wainwright pour améliorer la coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé dont le blanchiment.

Les Émiriens soignent leur image et sont plus prompts à consentir quelques efforts pour la lutte contre le terrorisme que contre l'évasion fiscale. C'est parce que Dubaï n'impose pas les résidents sur le revenu que Dubaï demeure un Émirat attractif ; changer cette politique reviendrait à se tirer une balle dans le pied.

## **Conclusion – section II.2.A**

Dubaï se diversifie pour devenir une plaque tournante bancaire et financière. Le seul quartier d'affaires que possédait la ville jusqu'en 2004 était localisé autour de l'iconique bâtiment nid d'abeille du Trade Centre. Les maigres réserves pétrolières de Dubaï nécessitent alors la construction en 2004 du DIFC pour diversifier l'économie. Celui-ci est à la fois un outil permettant d'améliorer l'insertion dans l'économie mondiale, et de tertiariser l'économie pour participer à l'émergence de la ville mondiale. Le long de l'axe anisotropique de Shaykh Zayed Road, le DIFC exhibe sa puissance en hérissant les tours extravagantes de sa skyline. Ce cœur économique rutilant est dénoncé comme étant la grande lessiveuse du Moyen-Orient. Le blanchiment de l'argent sale aurait fait la fortune du petit Emirat. Mais si Dubaï ne dispose que de peu de structures de contrôle de ces procédés illégaux, la pression internationale est de plus en plus forte. Aujourd'hui Dubaï est davantage le paradis de l'évasion fiscale plus que la lessiveuse du Moyen-Orient. Cela interroge le modèle tribalo-libéral.

## **SECTION II.2.B : INTERNATIONALISATION DU MODÈLE LIBÉRALO-TRIBAL OU FIN D’UN MODÈLE ?**

### **Introduction – section II.2.B**

Cette soif de s’affirmer comme une puissance économique et financière incontournable sur la scène internationale ne s’exprime pas seulement par la construction du DIFC mais également par les entreprises émiriennes qui se diversifient, s’internationalisent pour devenir des acteurs emblématiques de la puissance dubaïote, capables d’en assurer la promotion hors des frontières. La ville libéralo-tribale est toujours en mouvement, forte de ses innovations, de ses dynamiques et de sa résilience. C’est aussi l’essence de son branding pour attirer de nouveaux IDE, ce qui explique le titre de la thèse d’Ahmed Kanna<sup>405</sup> *Dubai, the City as a Corporation* ou encore le récent livre hagiographique de Yasar Jarrar<sup>406</sup> intitulé *The Sheikh CEO, Lessons in Leadership from Mohammed bin Rashid Al Maktoum*.

#### **1. Une ville qui cherche à faire de ses entreprises des FTN.**

Certaines entreprises typiquement dubaïotes à l’origine ont réussi leur internationalisation ou sont en cours d’intégration à la mondialisation. En effet, la rente pétrolière n’irrigue pas seulement les pays exportateurs de pétrole car par capillarité ses effets ont un impact dans l’ensemble de la région MENA. Comme le fait remarquer Alexandre Kateb avec l’exemple d’Etisalat qui est majoritaire dans Maroc Telecom. Quant aux remises des travailleurs arabes expatriés, elles constituent selon l’auteur « un recyclage de la rente ». En Egypte en 2018, les remises provenant de l’ensemble du Golfe étaient trois fois supérieures à celles du tourisme. Même si en période de récession, les remises diminuent, comme lors du contre-choc pétrolier

---

<sup>405</sup> Kanna (Ahmed), 2011, *Dubai, the City as Corporation*, Minneapolis-Londres, University of Minnesota Press, 262 pages.

<sup>406</sup> Jarrar (Yasar ), février 2020, *The Sheikh CEO, Lessons in Leadership from Mohammed bin Rashid Al Maktoum*, Explorer Publishing & Distribution, Dubaï, 208 pages.



de 2014, elles demeurent un soutien non négligeable pour les économies des pays d'origine des travailleurs.

Par ailleurs, les entreprises dubaïotes s'implantent à l'international et tentent de populariser leur « branding ». Ainsi, le constructeur EMAAR est particulièrement bien inséré dans le territoire dubaïote et celui de ses voisins avec les projets The Valley, Mina Rashîd, Arabian Ranches I II et III et le Burj Khalifa. Le groupe s'est diversifié et possède des hôtels de luxe, des centres commerciaux comme Dubaï Mall, des loisirs comme des salles de cinéma, le Dubaï Aquarium et le zoo sous-marin, l'opéra, la patinoire, Kidzania... Il possède également des locaux commerciaux et une branche centrée sur les technologies ainsi que des secteurs de l'entreprise consacrée à la santé, à l'éducation et aux industries. Bref, au total le groupe comprend 6 segments et 60 entreprises pour une valeur cotée à la bourse de Dubaï de 9.7 milliards de dollars en juin 2018. Mohamed al-Alabbar, fondateur de EMAAR, a su diversifier le groupe et l'internationaliser pour parer à la disparition progressive de la rente pétrolière et aux variations du marché.

Nous pouvons également prendre le cas de Carrefour en nous appuyant sur l'entretien réalisé avec Frank Witek<sup>407</sup>, directeur régional, le 3 décembre 2014, pour souligner l'internationalisation progressive de l'entreprise.



**Figure 50 :** *Majid al-Futtaim.*

Majid al-Futtaim est un homme qui a environ 85 ans et qui est complètement autodidacte. Venant d'une famille qui à l'origine avait déjà un peu d'argent, il fait partie des grandes familles dubaïotes du premier cercle de l'Émir. Il a commencé à s'engager économiquement avec son cousin en tant que représentants de marques. Ces marques voulaient s'implanter aux EAU mais

---

<sup>407</sup> Frank Witek à l'époque de l'entrevue s'occupait d'une zone couvrant 13 pays et qui devrait progressivement passer à 38 pays. Frank Witek a toujours travaillé avec Carrefour et a beaucoup voyagé et vécu notamment en Asie. En 2014, le groupe était encore une joint-venture avec Carrefour France, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

étant donné que les investissements étrangers n'étaient pas encouragés le seul moyen que les sociétés avaient était de travailler en lien avec un sponsor local. Il crée sa holding en 1992. C'est ainsi que les deux cousins al-Futtaim représentent des marques automobiles dont Toyota aux EAU et dans la région. Puis, ensuite ils diversifient les produits et représentent Marks and Spencer, Toys R'us, Ikea... Afin de regrouper toutes ces marques sous un même toit l'idée du centre commercial naît et par conséquent les premiers investissements immobiliers. Les cousins sont des pionniers en réalisant le centre commercial de Deira City Centre. A cette fin, ils ont bénéficié de l'aide du Shaykh qui a octroyé au premier cercle de familles des terrains, à conditions que celles-ci inscrivent leurs projets dans le business masterplan et plan d'urbanisation de Dubaï. En cas de non-respect de ce contrat, les familles se voyaient retirer la terre. Celle-ci comme son sous-sol appartient au Shaykh. L'Émir s'appuie, à l'époque, sur le modèle de Singapour. Il a su s'entourer de consultants spécialisés, a voyagé ; cela a permis d'allier une vision, une stratégie économique et une stratégie urbaine pour obtenir la réussite. Le Shaykh est parti du constat que Dubaï avait une position de hub naturel qu'il fallait valoriser en devenant un hub de marchandises puis un hub touristique et enfin un hub financier. De plus, l'Émir a su faire les choses dans l'ordre en pensant d'abord aux infrastructures et ensuite au bâti.

Majid al-Futtaim cherche des personnes ayant l'expertise pour réaliser des centres commerciaux. Ces tribulations par le monde le conduisent à rencontrer les experts dans le domaine, notamment les Australiens. Il lui faut ensuite faire fonctionner ce centre commercial en y implantant un hypermarché suivant le modèle français qui l'a bien plus convaincu que celui des Anglo-Saxons. A cette fin, il s'adresse à Carrefour qui dispose par ailleurs d'une expérience à l'export. A cette époque, Carrefour n'a pas du tout l'intention de s'implanter au Moyen-Orient. De plus, autant que possible, Carrefour aime être libre sans partenaire, ce que ne permet pas les lois en vigueur aux EAU. Par conséquent, Majid al-Futtaim décide de se tourner vers le groupe PROMODES qui comprend la société Continent. Une joint-venture est signée entre les deux partis : 75% pour MAF (Majid Al-Futtaim), 25% pour Continent et un accord de franchise. MAF bénéficie du savoir-faire de Continent contre des royalties. Continent n'a guère cependant d'expérience à l'international et son expertise est meilleure pour les supermarchés que pour les hypermarchés. Quoi qu'il en soit le premier centre commercial ouvre le 27 août 1995. Suivront d'autres malls dont Sharjah City Centre puis Ajman City Centre. En 1999, intervient la fusion entre Carrefour et Promodes décidant de débaptiser tous les Continent qui prennent l'enseigne Carrefour.

**Le groupe Carrefour annonce ce jour-là la vente de 25% pour de ses parts à Majid al-Futtaim Hypermarkets, soit un montant de 530 millions d'euros. Le partenariat de franchise exclusive est renforcé, prolongé dans le temps et élargi sur son périmètre.**

Partenaires depuis 1995, le Groupe Carrefour et Majid al Futtaim exploitent 50 hypermarchés et 44 supermarchés dans plusieurs pays au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale via leur filiale Majid al Futtaim Hypermarkets. Selon l'accord signé aujourd'hui, Majid al Futtaim devient actionnaire à 100% de Majid al Futtaim Hypermarkets. Le partenariat de franchise exclusive avec le Groupe Carrefour est renouvelé jusqu'en 2025 et étendu à de nouveaux formats et de nouveaux pays. Carrefour exprime sa confiance en Majid al Futtaim, qui saura continuer à développer l'enseigne avec succès et consolider ses positions sur ces marchés porteurs. La réalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Le groupe MAF se divise en 3 pôles : Immobilier avec les shopping malls/ Carrefour retail/Venture qui comprend toutes les activités complémentaires du shopping mall comme Delkia pour la climatisation, les cinémas, les cartes bancaires et plus récemment l'immobilier résidentiel avec le projet Tillal al-Ghaf...Depuis 2013, il s'agit d'une franchise. Il existe une autre branche de la famille al-Futtaim qui possède Toyota et le centre commercial de Festival city. A l'origine, ce sont deux frères qui possèdent l'ensemble de cet empire. Mais, leurs fils se détestent à tel point qu'ils sont convoqués par le Shaykh qui exige que les deux cousins divisent leur empire en deux ; ce qui montre bien le poids de l'autorité du chef tribal pour régler les litiges qui relève du privé. Depuis cette époque, c'est la guerre froide. Carrefour interdit l'achat pour l'entreprise de véhicules Toyota !

Concernant les circuits décisionnels, le groupe suit une logique décentralisée. Carrefour loue les locaux dans la tour n°1 de Deira city Center sur Ittihad road à MAF. Le développement de Carrefour se fait hors du groupe aussi. Le projet de Mall of Emirates a représenté 1 milliard de dollars. Il s'agit d'un investissement lourd. Tous les 4 ans un shopping mall est ouvert. Aujourd'hui, Carrefour dispose de 130 magasins dans 30 pays dont une quarantaine à Dubaï y compris hors des shopping malls de MAF. Carrefour demeure un locataire et non un investisseur. Le modèle de fonctionnement est très occidental. Aucun membre de la famille MAF ne travaille au sein du groupe. La gouvernance est très anglaise avec la recherche de l'impartialité au sein du conseil d'administration formé de spécialistes du secteur. C'est devant

ce conseil d'administration que Frank Witek propose des plans d'action qu'il a auparavant soumis à MAF et que le conseil d'administration valide ou non. En cas de désaccord entre le conseil d'administration et MAF, ce dernier l'emporte mais est mis en garde sur toute une série de points.

Chez Carrefour, il y environ 70 nationalités et 5 à 6% d'Émiriens situés à tous les niveaux. La structure du groupe Majid al-Futtaim est atypique car elle n'est pas tribale. Cela s'explique peut-être par le fait que Majid al-Futtaim a été échaudé par les tensions familiales et souhaite mener son groupe comme il le souhaite sans subir les interférences de la tribu. D'ailleurs, ce qui explique selon Frank Witek le succès du groupe, c'est une vision, l'ouverture au monde pour trouver des sources d'inspiration et des modèles et une organisation très professionnelle structurée à l'occidental en se dotant de la capacité de s'entourer de bons consultants. La gouvernance est devenue de plus en plus professionnelle.

Par ailleurs, si ce groupe a un poids financier conséquent, Majid al-Futtaim a refusé d'entrer à la bourse car selon lui vouloir y entrer c'est avoir besoin de capital. Or, il n'en a pas besoin pour étendre l'activité. C'est une volonté du propriétaire mais cela souligne aussi l'héritage tribal. Effectivement, les Émiriens n'ont jamais vu d'un bon œil la perte de contrôle de leurs entreprises. Le groupe a ressenti la crise après 2008, mais le fait que des magasins existent ailleurs et que Carrefour travaille aussi sur l'alimentaire, a atténué les conséquences de cette crise, preuve en est que le groupe n'a jamais été endetté ou véritablement fragilisé.

Quant à la stratégie du groupe, elle repose sur la planification et l'implantation dans 38 pays au lieu de 13 actuellement dont par exemple la fermeture d'Alep en raison de la guerre en Syrie et l'ouverture en janvier 2015 d'un magasin en Arménie. Les plans sont pensés pour 5 ans. En 2016, ont été ouverts des hypermarchés au Kazakhstan, Azerbaïdjan et au Kenya qui est le premier pays africain. La zone à couvrir va de Moscou en Afrique du Sud comprenant le Proche-Orient, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Afrique de l'est anglophone. Avoir plusieurs pays permet de diversifier les risques. Toutefois, des effets boule de neige à l'échelle géopolitique peuvent apparaître. Ainsi les événements syriens ont des conséquences sur le Liban et dans toute la région.

Aujourd'hui MAF n'obtient plus d'aide particulière de la part du Shaykh et doit acheter les terrains pour ces nouveaux investissements. Cependant, dans le cadre de l'Expo 2021 un nouvel axe de développement va être ouvert entre MOE (Mall Of the Emirates) et Abû Dhabî. Le Shaykh a alloué des terres dans le cadre de l'aménagement urbain.

J'ai demandé à Frank Witek si le modèle de MAF était pérenne à Dubaï mais également transposable ailleurs. Selon ce dernier, le modèle est pérenne et probablement que Dubaï creusera les écarts avec les autres pays de la région selon lui car :

- Le plan successoral est en place et continuera à fonctionner ce qui maintiendra la force du pays.
- Rien ne changera d'ici 30 ans en termes de rapport de force entre Dubaï et Abû Dhabi sauf si le statut du pétrole change.
- Dubaï s'est remis de la crise rapidement car la dette était surtout concentrée aux EAU. Dubaï rembourse cette dette qui a été rééchelonnée et cela lui permet d'emprunter notamment dans le cadre de l'expo 2021. Il restait encore 130 milliards de dollars à rembourser (en 2014), surtout de la part de Dubaï qui est le principal emprunteur
- Dubaï a un plus grand degré de maturité que les autres pays de la région en termes de vision de la gouvernance n'ont pas ou pas encore. A Dubaï il y a une vision, un calendrier et une population locale homogène religieusement et soudée.
- Le côté tribal, au sens traditionnel du terme, a quasi disparu à Dubaï laissant place à une véritable solidarité nationale forte, fondée notamment sur des logiques d'éducation. Pendant le printemps arabe les Émirats ont massivement redistribué des richesses, notamment à Umm al-Quwain qui est l'Émirat le plus pauvre. Quant à la construction du grand port en eau profonde de Fujairah, il a dopé la croissance de cet Émirat ainsi que l'ouverture de trois centres commerciaux. Ce grand port est vu comme une alternative pour faire transporter le pétrole en cas de problème avec l'Iran. Le côté tribal et belliqueux a disparu comme le montre le fait que la tour la plus haute du monde est changé de nom en quelques heures : cela traduit la domestication de l'ego.
- La situation politique ne risque pas de s'améliorer dans la zone voire empirer et c'est pour cela que les EAU ont toutes les chances de creuser l'écart avec les autres pays de la région.

En revanche, la situation géopolitique peut nuire au développement du pôle financier. Comme à Singapour, beaucoup de redistribution pour cette cité-État qui a servi de modèle avec Lee Kew New. Dubaï cherche à évoluer comme Singapour en éduquant notamment. Elle doit relever le défi comme d'ailleurs l'ensemble du pays de l'immigration car la démographie émirienne va baisser et il est prévu à l'horizon 2030 d'avoir 25 millions de personnes. Comment gérer de tels flux migratoires. Se pose la question de la précarité du statut juridique de ceux qui vivent longtemps à Dubaï et qui y détiennent tous leurs avoirs. Si je partage le point de vue de Frank Witek sur de nombreux points, je m'en dégage toutefois sur l'aspect tribal. Certes, MAF

n'a pas voulu s'encombrer d'un trop grand nombre d'Émiriens de sa famille ou de ses amis dans son entreprise, mais l'histoire a montré qu'il se faisait rappeler à l'ordre par l'Émir et que ses réflexes économiques oscillent entre tradition tribale (refus d'entrer en bourse) et modernité toute occidentale et propre aux mécanismes de la mondialisation. C'est justement cette double tension qui est la marque de fabrique dubaïote.

Cette internationalisation et cette diversification des entreprises constituent une pratique systématique des grandes entreprises publiques et privées de Dubaï. Cette politique a été fondée sur quelques principes dont tout d'abord l'optimisation financière maximale des ressources quitte à accélérer leur déplétion et d'autre part sur l'équité intergénérationnelle, notion liée au développement durable, née avec la commission Brundtland. Si Dubaï est loin d'être un modèle écologique, elle a toutefois suivi les principes énoncés en 1977 par l'économiste John Hartwick<sup>408</sup> poussant au réinvestissement des ressources engrangées par la vente des ressources naturelles afin de transformer la rente épuisable en un capital renouvelable ; c'est ce que l'on appelle « la règle Hartwick ». Ce principe permet de constituer un fonds pour les générations futures. Toutefois, il est vrai que le fonds souverain<sup>409</sup> créé par Abû Dhabî, ADIA (Abû Dhabî Investment Authority) constitue une réelle assurance vie en aidant notamment Dubaï pendant la crise débutée en 2008. Mais ces fonds sont suspicieux et opaques et c'est pour cela que le FMI a créé les principes de Santiago pour une bonne gouvernance et y a fait adhérer les fonds souverains du Moyen-Orient. Ces fonds constituent toutefois certains risques car leurs placements étant à long terme, les retombées économiques à l'échelle nationale ne sont pas immédiates.

Comme l'a montré Hazem Belhawi<sup>410</sup> en 1987, dans un État rentier<sup>411</sup> la richesse n'est pas le résultat du travail mais une manne financière extraite du sous-sol, ce qui engendre des « mentalités rentières » dont il est parfois bien difficile de se défaire. Il en est de même de la kafala qui permet l'obtention d'un revenu en se contentant d'être un prêt nom. Cela peut conduire à un manque de résilience du système économique et a des répercussions politiques car l'État assoit sa légitimité sur un système de redistribution de la rente et risque d'en devenir

---

<sup>408</sup> Hartwick (John), « Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources », in *American Economic Review*, 67, n°5, 1977, page 972 à 974.

<sup>409</sup> Rozanov (Andrew), « Who holds the wealth of nation? », in *State Street Global Advisor*, août 2005. C'est dans cet article que pour la première fois apparaît le terme de « fonds souverain ».

<sup>410</sup> Behlawi (Hazem), « The Rentier State in the Arab world », in *Croom Helm and the Instituto Affari Internazionali*, 1987

<sup>411</sup> L'expression Etat rentier a été forgée en 1970 par Hosein Mahdavy dans un essai consacré à l'Iran intitulé « The Patterns and problems of Economic Development in a Rentier State: The Case of Iran », in Cook (M.A.) éditions, *Studies in Economic History of the Middle East*, OUP, 1970.

prisonnier. Si Dubaï n'est évidemment pas exempt des aspects pervers de ce système, la cité-État tente en partie de s'en affranchir en faisant montre de résilience par la diversification et l'internationalisation de son tissu économique. De plus, ces grands noms de l'économie qui s'affichent dans la ville et qui correspondent aux grandes familles tribales servent d'exemples aux Émiriens et aux dubaïotes pour s'engager dans l'économie du pays en commençant par se former via le système scolaire, en pleine extension, ou directement sur le terrain. Dans ce dernier cas de figure, les Émiriens sont fortement aidés par la politique d'émiratisme de l'économie. Celle-ci correspond finalement à accorder la préférence nationale s'il est jugé qu'un Émirien est compétent pour le poste. C'est toutefois, sur ce point que le bât blesse dans un certain nombre de cas car la compétence est souvent oubliée pour servir les intérêts des 'asabiyyât de tous types.

## **2. Les instruments de cette internationalisation des entreprises.**

### **2.1. A l'échelle régionale : le CCG est un instrument d'influence économique.**

L'insertion des entreprises dans la mondialisation est facilitée par l'usage d'instruments dont, à l'échelle régionale le CCG, qui exerce une influence économique. Dubaï et les Émirats Arabes Unis appartiennent depuis le 26 mai 1981 au CCG, Comité de Coopération du Golfe. Il a été fondé à Abû Dhabî lors de la réunion des six ministres des affaires étrangères des pays concernés. La genèse du CCG s'explique par un contexte géopolitique particulier.

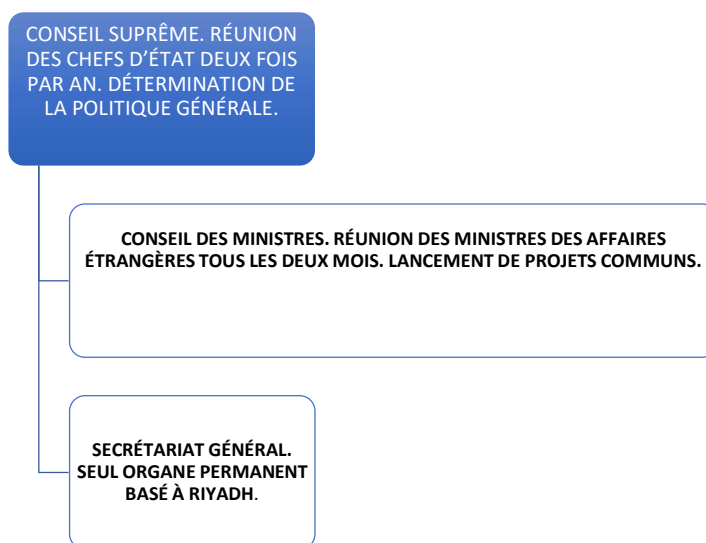
Tout d'abord, l'idée émane du Shah d'Iran qui s'oppose à la montée en puissance des régimes socialistes et anti-occidentaux pendant la période de la Guerre Froide. Des cellules révolutionnaires liées à Baghdâd se développent à Bahraïn et à Oman et sont vues comme déstabilisatrices. Les pays du Golfe refusent de devenir le terrain d'affrontement des deux blocs surtout après la révolution islamique de 1979 en Iran et l'entrée de l'URSS en Afghanistan cette même année.

De plus, les États du Golfe, qui n'avaient jusqu'aux années 70 aucun poids sur la scène internationale comprennent qu'ils ont les moyens de s'affirmer par l'arme énergétique comme l'a démontré le choc pétrolier de 1973. Ils deviennent également des pays capables de faire pression sur le monde occidental du point de vue des autres pays arabes. Cependant, si les différents événements qui ont ensanglanté les pays du Golfe dont la guerre Iran/Iraq ou la révolution iranienne, ont plutôt permis aux Émirats Arabes Unis de résister aux puissances

régionales et de devenir même une destination de l'exil pour des milliers d'Iraniens qui se réfugient à Dubaï, les petits pays du Golfe prennent conscience de leur fragilité militaire. C'est ce contexte belliqueux qui les conduit à former le CCG.

Sous l'égide du GATT puis sous l'impulsion de l'OMC, suite aux accords de Marrakech du 15 avril 1994, la mondialisation s'intensifie grâce à une série de « rounds » commerciaux. Mais après une phase d'expansion, le commerce international connaît un ralentissement en raison de l'échec du cycle de Doha<sup>412</sup>. Cet échec ainsi que la crise du multilatéralisme commercial ont dopé les accords régionaux et pour ceux déjà existants, ont provoqué leur approfondissement.

Le CCG dispose d'institutions<sup>413</sup> lui permettant de fonctionner et de mener des projets communs notamment dans les domaines économiques et sociaux comme le montre le schéma ci-dessous qui retrace le fonctionnement institutionnel.



**Figure 51 : Le fonctionnement des institutions du CCG.**

Parmi les projets économiques portés par le CCG, ceux concernant la mise en place d'infrastructures sont les plus nombreux. Ainsi, une voie ferrée est en construction et reliera les pays du CCG afin de multiplier les échanges économiques dans un premier temps, puis dans un

<sup>412</sup> Le cycle de Doha est une négociation multilatérale qui s'est tenue dans le cadre de l'OMC. Le cycle a commencé en novembre 2001 et s'est terminé en Indonésie à Bali en décembre 2013. Ce cycle de Doha visait à mieux prendre en compte les problèmes des pays en développement face à la libéralisation du commerce suite à l'échec de la conférence de Seattle de 1999. Mais le cycle de Doha est déstabilisé par les contestations du G20 et plus particulièrement par les pays émergents comme le Brésil. Les positions se parcellisent et les antagonismes font progressivement jour.

<sup>413</sup> Réalisé à partir <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe.html>



second temps de faciliter les flux humains. D'autre part, d'après un rapport établi pour Dubai Chamber concernant l'industrie maritime<sup>414</sup> : « *According to the consulting group AT Kearney, GCC port capacity will increase by more than 200% or 70 m TEU in the next two decades. As such, there is likely to be overcapacity in the region. Jebel Ali, however, has a pedigree that will make it difficult to challenge. Jorn Hinge, president and CEO of United Arab Shipping Company, told OBG, « Despite substantial investment in new ports and related infrastructure expected to come on-line in the next few years throughout the GCC, the maturity, volume and sophistication of Jebel Ali Port will make it difficult for other ports in Gulf to persuade shipping lines to shift business ».*

Ajoutons que la coordination des politiques concernant la production et l'exportation de pétrole est essentielle au sein du CCG. La politique douanière commune permettant l'émergence d'un vaste marché commun a été réalisée en 2007, soit 24 ans après que l'idée ait été émise. Toutefois, le CCG n'enregistre que très peu de réalisations communes faute d'investissement financier et d'une administration suffisamment étoffée pour mettre en place et suivre les projets. L'absence de régulation dans de nombreux domaines empêche aussi le CCG d'adhérer à l'OMC.

Force est de constater que la situation géopolitique actuelle montre au CCG l'importance de renforcer leur coopération face à la menace que représente l'État islamique, comme le souligne d'ailleurs Colin Shep<sup>415</sup> dans un rapport du 19 novembre 2015<sup>416</sup> : « *The Paris attacks and*

---

<sup>414</sup> Page 3 du rapport sur l'industrie maritime de la Dubai Chamber. Traduction : « Selon le groupe de consultants AT Kearney, la capacité portuaire de CCG va augmenter de plus de 200% ou 70 m EVP au cours des deux prochaines décennies. En tant que tel, il y aura probablement une surcapacité dans la région. Jebel Ali, cependant, a un pedigree qui rendra difficile la contestation. Jorn Hinge, président et chef de la direction de la United Arab Shipping Company, a déclaré à OBG : « Malgré des investissements substantiels dans de nouveaux ports et des infrastructures connexes qui devraient être mises en ligne au cours des prochaines années dans l'ensemble du CCG, la maturité, le volume et la sophistication du port de Jebel Ali il sera difficile pour les autres ports du Golfe de persuader les compagnies maritimes de déplacer leurs activités ».

<sup>415</sup> Notes du cabinet Eurasia Group de New York pour le compte de Manitowoc group.

<sup>416</sup> Traduction : « *Les attentats de Paris et les récents procès d'individus accusés d'essayer de créer des antennes de l'État islamique (EI) aux Émirats Arabes Unis et à Bahreïn illustrent la menace croissante que représentent les États plus petits du GCC pour des raisons de sécurité. Le gros des activités liées à l'État Islamique dans les pays du GCC ciblera probablement l'Arabie Saoudite. Cependant, une vague déstabilisatrice de militantisme faisant de nombreuses victimes parmi les ramifications de l'État Islamique local est moins probable dans les plus petits États du GCC. Les petits États du Golfe n'ont pas l'histoire de l'extrémisme local, des longues frontières poreuses et du grand nombre de citoyens se battant en Syrie et en Irak qui ont permis aux affiliés de l'État de prendre une empreinte et de mener des attaques répétées en Arabie saoudite. De plus, ils ont moins d'importance politique et religieuse que leur grand voisin.*

*Cependant, l'attentat-suicide meurtrier perpétré dans une mosquée chiite au Koweït en juin dernier a montré que les plus petits États du Golfe ne sont pas à l'abri du terrorisme de l'État Islamique. En ce qui concerne le GCC, il existe d'importantes vulnérabilités qui rendent probables des incidents sporadiques dans les années à venir, car la montée de l'EI est difficile à enrayer. Alors que peu de combattants en Irak et en Syrie appartiennent en réalité aux petits États du GCC, les rapatriés détestent presque certainement les régimes de leur pays d'origine, qu'ils considèrent comme corrompus et liés à la coalition anti-État Islamique. En outre, le rôle de certains États membres du GCC en tant que centres de collecte de fonds terroristes - ainsi que la complaisance des gouvernements locaux*

recent trials against individuals accused of trying to set up offshoots of the Islamic State (IS) in the UAE and Bahrain illustrate the increasing security threat the smaller GCC states face. The bulk of IS-linked operations in the GCC will probably target Saudi Arabia. However, a destabilized wave of mass-casualty militancy but local IS offshoots is less likely in the smaller GCC states. The smaller Gulf states lack the history of homegrown extremism, the long porous borders, and the large number of citizens fighting in Syria and Iraq that have allowed IS affiliates to gain a footprint and mount repeated attacks in Saudi Arabia. Moreover, they are considered of less political and religious importance than their large neighbor.

However, the deadly suicide bombing at a Shia mosque in Kuwait in June highlighted that the smaller Gulf States are not immune to IS terrorism. Across, the GCC, substantial vulnerabilities exist that make sporadic incidents likely in the coming years as IS's rise proves hard to stem. While few fighters in Iraq and Syria are actually from the smaller GCC states, returnees almost certainly hate the regimes in their home countries, whom they view as corrupt

---

à l'égard de ce problème - indiquent que le soutien à l'idéologie de l'Etat Islamique s'étend au-delà de ceux qui souhaitent prendre les armes. De plus, les grandes communautés de migrants transitoires des États du Golfe peuvent servir d'écran de fumée pour les opérations potentielles.

Au-delà de cette dynamique, l'une des principales vulnérabilités réside dans le fait que les capacités de sécurité de la plupart des petits États du Golfe sont largement non testées (à l'exception discutable de Bahreïn, connu depuis longtemps pour son militantisme chiïte). Bien que la menace des extrémistes régionaux islamistes ne soit pas un phénomène nouveau, les incidents de sécurité qui y sont liés ont été raciaux. Les efforts des États du GCC en matière de lutte contre le terrorisme se sont considérablement intensifiés parallèlement à l'escalade des conflits en Syrie et en Iraq et permettent dans une certaine mesure de réduire la menace, d'autant plus que les pouvoirs des gouvernements sont pratiquement incontrôlables. Cependant, ils manquent encore souvent de focalisation : certaines des lois récentes contre le terrorisme et le discours de haine, par exemple aux Émirats Arabes Unis, semblent autant axées sur la suppression de la dissidence politique que sur le blocage des activités militantes. Malgré le financement et la formation à l'étranger que reçoivent les autorités de sécurité du Golfe, une certaine inefficacité et une mauvaise coordination en réponse aux attaques sont probables.

Un autre sujet de préoccupation est le manque de coordination entre les pays du GCC. En 2014, le GCC a adopté un pacte de sécurité commun tant attendu incluant également des dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Cependant, le partage des renseignements entre les États membres reste insuffisant, en partie à cause de la suspicion existant entre les États membres du GCC sur des questions allant de l'Iran aux Frères Musulmans. Cela facilitera probablement le mouvement de militants potentiels à travers les frontières relativement ouvertes du bloc - comme ce fut le cas lors de l'attaque du Koweït -, tandis que les financiers bénéficient des différences entre les lois sur le financement du terrorisme dans les six pays.

Après l'Arabie Saoudite, le Koweït et Bahreïn sont probablement les plus vulnérables aux attaques. Leurs importantes populations chiïtes constituent des cibles attrayantes et l'intensification des conflits sectaires (auxquels Bahreïn est déjà sujet) est l'un des objectifs clés de l'Etat dans ses zones d'intervention. De plus, l'environnement sécuritaire plus instable de Bahreïn et la frontière achalandée avec l'Arabie saoudite pourraient faciliter l'accès des militants à des armes et à leurs complices. Au Koweït, la proximité de l'Iraq et la prévalence de riches donateurs privés pourraient aider à faciliter les opérations militantes. Cela dit, des incidents ponctuels ou très sporadiques dans d'autres États du GCC, y compris des pôles d'activité ou de tourisme, constituent une possibilité crédible. En particulier, le militantisme du « loup solitaire » est pratiquement impossible à empêcher. Les attaques improvisées et non sophistiquées de militants individuels inspirés par l'idéologie de l'Etat Islamique contre des cibles légères n'exigent pas une expertise technologique ou une capacité organisationnelle significative, et peuvent se produire même dans des États étroitement contrôlés tels que les EAU, où l'Etat Islamique devra faire face à un moment plus difficile pour s'établir fermement. »

*and in league with the anti-IS coalition. Furthermore, some GCC states' role as terrorist fundraising hubs – and local governments' complacency towards this problem- indicates that support for IS's ideology extends beyond those willing to take up arms. Moreover, the Gulf states' large and transient migrant communities can act as a smokescreen for potential operations.*

*Beyond these dynamics, a core vulnerability is that the security capabilities of most the smaller Gulf states go largely untested (with the arguable exception of Bahrain, which has a history of low-level Shia militancy). Though the threat of regional Islamist extremist is not a new phenomenon, security incidents linked to it have been rare. GCC states' counter-terrorism efforts have been stepped up significantly in tandem with escalation of the Syria and Iraq conflicts and do go some way to reduce the threat, particularly as governments' powers are virtually unchecked. However, they still often lack focus: some of the recent laws against terrorism and hate speech, for example in the UAE, appear as much geared towards suppressing political dissent rather as towards obstructing militant activity. Despite the funding and foreign training that Gulf security authorities receive, some inefficiency and poor coordination in response to attacks is likely.*

*Another area of concern is lack of coordination between GCC countries. In 2014 the GCC adopted a long-awaited joint security pact that also included some counter-terrorism provisions. However, intelligence-sharing between member states still falls short, partly as a result of the suspicion that exists between GCC member states over issues ranging from Iran to the Muslim Brotherhood. This is likely to facilitate the movement of potential militants across the bloc's relatively open borders – as happened in the Kuwait attack – while financiers benefit from differences in terrorist financing laws in the six countries.*

*After Saudi Arabia, Kuwait and Bahrain are probably most vulnerable to attacks. Their sizable Shia populations make for attractive targets, and increasing sectarian strife (which Bahrain is already prone to) is one of IS's key goals across its areas of operation. Moreover, Bahrain's more volatile security environment and busy border with Saudi Arabia may make it easier for militants to access weaponry and accomplices; in Kuwait, its closeness to Iraq and prevalence of wealthy private donors could help facilitate militant operations. That said, one-off or highly sporadic incidents in other GCC states – including business or tourism hubs – are a credible possibility. In particular, « lone wolf » militancy is virtually impossible to prevent. Improvised, unsophisticated attacks by individual militants inspired by IS's ideology against soft targets do not require significant technological expertise or organizational capacity and can occur even in tightly controlled states like the UAE where IS will face a tougher time*

*establishing a firm permanent foothold* ». En somme, la situation actuelle pousse les pays membres du CCG à approfondir leurs relations politiques et militaires mais aussi à affirmer sur la scène internationale leurs alliances politiques. Le CCG doit donc mettre fin à sa politique de double jeu, à savoir jouer la carte de l'amitié occidentale en accueillant notamment des bases militaires états-uniennes et européennes et de l'autre financer DAECH. C'est notamment cette critique qui est adressée essentiellement à l'Arabie, dont le rigorisme du régime fait frémir un Occident qui ne semble avoir pris conscience que maintenant de la perversion du régime saoudien wahabbite et de ses similitudes avec l'État Islamique. Les États du CCG ont toujours eu des difficultés à adopter une politique étrangère commune car ils n'entretiennent pas les mêmes relations avec l'Iran et l'Iraq par exemple. Outre les différends territoriaux, notamment entre les Émirats et l'Iran sur la possession d'îles situées près du détroit d'Ormuz, des oppositions religieuses sur la question shi'ite. En choisissant aujourd'hui la lutte contre l'État islamique, les pays du CCG doivent également assouplir leur attitude de défiance voire de relégation de leurs minorités shi'ites. L'enjeu est particulièrement de taille pour l'Arabie Saoudite qui comme l'a montré Olivier Da Lage,<sup>417</sup> voit dans l'établissement du CCG un « *instrument privilégié de l'influence saoudienne sur les autres monarchies du Golfe* ». Si l'Arabie ne modère par sa politique à l'égard des shi'ites, et si l'Iran entame une nouvelle percée géopolitique et géo-économique sur la scène régionale, le royaume wahabbite risque de perdre sa position de leader régional encore plus vite et de manière encore plus abrupte. Aujourd'hui le CCG est en panne malgré le potentiel dont il dispose. Cette crise est devenue véritablement visible depuis juin 2017 avec la rupture des relations entre le Qatar d'une part et les EAU et l'Arabie Saoudite de l'autre côté.

## **2.2. Dubaï projette son avenir en direction de nouveaux pays émergents grâce à un outil : la chambre de commerce.**

A l'image des pays émergents dont les BRICS en tête, Dubaï est parvenu à une nouvelle ère économique marquée par la diversification de son économie et son intégration à la mondialisation. Dubaï se tourne vers les nouveaux pays émergents qui constituent des marchés potentiels pour s'approvisionner en matières premières lui faisant défaut mais aussi pour exporter son modèle urbain et ses grandes entreprises de construction.

---

<sup>417</sup> Olivier DA LAGE : « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », *Outre-Terre* 1/2006 (no 14), pp. 295-305.

Le gouvernement dubaïote omniscient notamment dans le secteur économique a créé la Dubai Chamber, Chambre de commerce de Dubaï, en 1965 avant la création des Emirats Arabes Unis. A l'origine, celle-ci ne comprenait que 450 membres alors qu'aujourd'hui elle en totalise 170000. C'est une société privée à but non lucratif qui comprend un conseil d'administration formé par les grandes familles proches du Shaykh que nous retrouvons impliquées dans les grandes instances politiques et économiques étatiques évoquées dans notre première partie ainsi que dans le secteur privé puisque beaucoup d'entre elles sont à la tête d'un empire commercial diversifié<sup>418</sup> :

Name	Position
Majid Saif Al Ghurair	Chairman
Majid Hamad Rahama Al Shamsi	1st Vice Chairman
Hisham Abdullah Al Shirawi	2nd Vice Chairman
Abdul Jalil Yousuf Darwish	Treasurer
Helal Saeed Al Marri	Vice Treasurer
Raja Easa Saleh Al Gurg	Member of the Executive Committee
Yahiya Saeed Bin Ahmed Lootah	Member of the Executive Committee
H.E. Obaid Humaid Al Tayer	Member of the Board
Amna Kalfan Al Jallaf	Member of the Board
Ebrahim Ahmed Al Abbas	Member of the Board
Dr. Ahmed Saif Belhasa	Member of the Board
Buti Saeed Al Ghandi	Member of the Board
Rashid Humaid Ali Al Mazroei	Member of the Board
Shehab Mohamad Gargash	Member of the Board
Sofia Abdulla Saleh	Member of the Board
Abdulla Saeed Juma Al Naboodah	Member of the Board
Abdul Hamied Ahmad Seddiqi	Member of the Board
Essa Abdulla Al Ghurair	Member of the Board
Ali Abdullah Al Shafar	Member of the Board
Omar Abdullah Al Futtaim	Member of the Board
Faisal Juma Kalfan Belhoul	Member of the Board
Faiza Alsayed M.Y.ALHashemi	Member of the Board
Hani Rashid Bin Rashid Al Yateem	Member of the Board

Source : <http://www.Dubaichamber.com/en/about-us/board-members>

**Figure 52 : Les grandes familles proches de l'Émir**

<sup>418</sup> On notera la présence de la famille Al-Tayer à la tête notamment de la Road Transportation Authority et de la famille Lootah, omniprésente en politique comme en économie notamment dans le secteur de la construction.

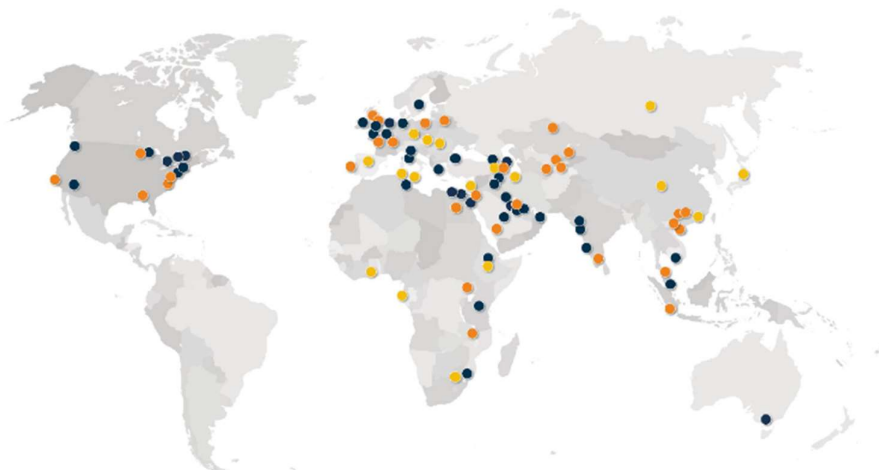
Le président et PDG de la Chambre de Dubaï est Hamad Buamim<sup>419</sup>.

Celle-ci doit remplir plusieurs missions.

- Défendre les intérêts économiques de Dubaï et promouvoir les IDE en séduisant les entreprises étrangères.
- Un rôle de régulateur et de facilitation des activités économiques par un rôle de médiateur et d'arbitrage auprès de clients toujours plus nombreux grâce à un service clientèle efficace.
- La Chambre de commerce de Dubaï propose des services d'avocat des affaires grâce à une maîtrise des lois fédérales et locales, des lois commerciales, des lois du travail et la connaissance des partenariats privé/public.
- Elle offre aussi un service d'information commerciale régulier sous forme notamment de bulletins économiques et des rapports sur différents pays émergents d'Afrique et d'Amérique latine. Elle donne accès à une librairie en ligne.
- La Chambre de commerce de Dubaï a créé la Dubaï association Centre en février 2014. Celle-ci est gérée et soutenue par le Dubaï World Trade Center, le Dubaï Tourism, la Dubaï Chamber. Elle a 5 vocations : s'occuper de la mise en place d'une International Association of Public transport, créer la Gulf Heart Association, Institution of Fire Engineers, l'Arab society for Pediatric endocrinology and diabetes, ainsi que le Group special Mobile Association.
- Par ailleurs la chambre de commerce de Dubaï organise des délégations dans un nombre croissant de pays (41 villes et 37 pays en 2014) comme le souligne la carte ci-dessous.

---

<sup>419</sup> Hamad Buamim a commencé sa carrière en 1996 chez DEWA. a fait ses études en Californie à Los Angeles où il a obtenu un bachelor en science dans le domaine de l'ingénierie électrique en 2002 puis ensuite un MBA de finance de l'université du Missouri à Kansas City. Il a été secrétaire général du conseil économique de Dubaï, à la tête de la banque HSBC et a enseigné la finance et la banque au College of Business and Economics de Dubaï. Depuis novembre 2006 il est président et PDG de la Chambre de Dubaï. Il est par ailleurs membre du conseil des directeurs de Dubaï World depuis 2010, membre du conseil des directeurs d'Emirates-NBD Bank, directeur d'Emirates Financial Services et de National General Insurance et enfin membre du conseil d'administration d'Union Properties.



47 cities, 37 countries

**Figure 53 :** *L'ouverture des « Dubai Chamber » dans le monde.*

Les informations provenant de Dubai Chamber ont été obtenues grâce à Claude Valle<sup>420</sup>. Il a parmi ses connaissances Jérôme Aucher, un Français parfaitement anglophone également, qui travaille pour Dubai Chamber. Les solidarités françaises ont joué un rôle déterminant puisque Jérôme Aucher a facilité, non sans difficulté, la création du statut d'association, auparavant interdit à Dubaï. C'est cette même solidarité française qui nous a permis d'obtenir des documents à caractère économique de Dubai Chamber. Toutefois, force est de constater que seuls les documents qui soulignaient le dynamisme économique et les investissements sur les marchés émergents ou africains ont été fournis. Interrogé sur la situation de crise que traverse le commerce de détail et les services hôteliers, Jérôme Aucher fait mine de ne rien savoir et de ne posséder aucune information sur le sujet. Il feint même la surprise. Dire les difficultés de Dubaï risquerait de ternir l'image d'Épinal que la cité-État s'emploie à valoriser.

Les objectifs que s'assigne la Chambre de Dubaï :

- Il apparaît clairement que les Émirats, dont Dubaï, s'intéressent de plus en plus au continent qui émergera au cours de ce XXI<sup>ème</sup> siècle à savoir l'Afrique comme le montre notamment la destination des délégations. Il s'agit de créer une porte d'entrée pour Dubaï en Afrique. 32 pays africains sont particulièrement concernés et déjà 132

<sup>420</sup> Ce dernier est l'ancien président du FBC, French Business Council, et actuellement consultant en aéronautique et aérospatial. Dans le cadre de ces deux activités, il a souvent joué le rôle d'interface entre la communauté française et les Émiriens.

rencontres bilatérales ont eu lieu pour la seule année 2014 afin de prendre part au décollage économique que devrait connaître le continent en développant des bureaux en Afrique, en ayant un meilleur accès à ce marché et à ses appels d'offre, en adoptant le commerce à la demande du continent africain. Face à la raréfaction des ressources, et notamment pétrolières, ainsi qu'aux caractéristiques propres à une zone désertique pauvre en eau et en terres arables, Dubaï prépare son avenir pour poursuivre son développement. Dans ce cadre-là, Dubaï prépare par exemple son mix énergétique en développant le nucléaire, nécessitant l'achat d'uranium en Afrique et les énergies durables. Le concept d'intensité énergétique est au centre du lien entre croissance économique et croissance énergétique c'est-à-dire que la croissance économique est intimement liée à la capacité de produire de l'énergie pour la ville et pour ses activités économiques. Le développement des Emirats, comme d'ailleurs de nombreux pays émergents, s'est construit sur l'usage des énergies fossiles. Cette question de l'énergie est au cœur de la redistribution des cartes entre le Nord et le Sud. Les cartes ci-dessus montrent que Dubaï multiplie ses relations avec le Mozambique. Cette ancienne colonie portugaise passe aujourd'hui pour un nouvel eldorado des matières premières disposant d'une immense interface maritime qui s'étire sur plus de 2000 km. Le pays dispose de charbon d'une qualité exceptionnelle au nord-ouest du pays, du gaz au large de sa côte nord, d'essences diversifiées provenant de ses forêts, des mines de phosphates, de fer, de rubis. L'Afrique constitue une réserve hydraulique importante notamment avec les fleuves du Mozambique et possède une réserve de terres cultivables, c'est pour cela que le continent est victime du land grabbing. D'une manière globale, l'agro-business est devenu un sujet de premier plan en Afrique. Pendant les années 2000, plus de 3 millions d'hectares ont été achetés au Mozambique, en Ethiopie, au Mali, au Ghana ou au Soudan. Dubaï s'inscrit aujourd'hui dans cette logique en raison de l'accroissement démographique global, de l'urbanisation et de son nouveau régime alimentaire. Etant donné que l'Afrique a besoin de ressources financières et dispose de terres disponibles, le continent constitue le premier front victime de ce phénomène. Les acheteurs ne sont pas situés au Nord mais au Sud. Le Mozambique est déjà un terrain d'affrontement des nouvelles puissances dont l'Inde et la Chine en tête. Va-t-on faire une dubaïafrique ? En contrepartie des richesses africaines, Dubaï pourrait commercialiser son modèle urbain et donc internationaliser davantage ses grandes entreprises comme Emaar ou Nakheel d'autant plus que les chefs d'Etats africains sont bien souvent impressionnés par le modèle dubaïote. Monsieur Blanchard, que nous avons contacté dans le cadre de



- l'exposition universelle a mentionné que le Shaykh de Dubaï était très souvent sollicité par les pays africains souhaitant copier le modèle de développement économique et le développement urbain. En effet, les pays africains ont des points communs avec les Émirats puisque le tribalisme y joue un rôle déterminant tout comme l'économie de rente. Mais celle-ci ne permet pas le décollage économique du pays car elle n'est pas industrialisante. Toutefois, le modèle urbain dubaïote est-il véritablement transférable en Afrique en proie aux conflits ethniques et religieux, problématiques inconnues des Émirats et à l'héritage colonial douloureux ? Ce passé colonial vu comme une entrave au développement en Afrique n'a pas été facteur de traumatisme aux Émirats.
- Le développement de l'économie islamique à l'échelle de 108 pays en organisation des tables rondes et en stimulant la recherche sur l'économie islamique. Pour cela Dubaï compte s'appuyer sur 8 pays leaders en ce domaine dont la Malaisie en tête, Bahraïn, Oman, l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Koweït et la Jordanie selon l'indicateur GIE<sup>421</sup>. L'objectif ici est de diversifier les fonctions urbaines dubaïotes en proposant des innovations avec l'économie islamique comme nous l'avons évoqué préalablement concernant le DIFC.

---

<sup>421</sup> GIE : indicateur dont l'acronyme signifie Global Islamic Economy.

TOP 15 COUNTRIES IN THE GIE INDICATOR



Figure 54 : Les 15 principaux pays de la finance islamique.

Cet objectif s'appuie sur un constat, à savoir que le marché potentiel islamique représente 3,735 milliards de dollars américains d'ici 2019 et qu'en 2013 il s'élevait à 2.001 milliards de dollars américains soit 12% du marché mondial. La Chambre de commerce de Dubaï ouvre donc des bureaux dans les pays du sud.



**Figure 55 :** Les « Dubai Chambers » s'implantent dans les pays du sud.

### 3. Continuer à attirer des entreprises.

J'ai rencontré un des anciens directeurs d'UBI France<sup>422</sup>, François Sporrer<sup>423</sup>, et la juriste, Delphine Sauty<sup>424</sup>, le 30 novembre 2014 pour évoquer notamment avec eux deux l'attrait que Dubaï peut susciter notamment auprès des entreprises françaises mais aussi les difficultés que ces dernières peuvent rencontrer afin d'évaluer la vitalité du tissu économique dubaïote. J'ai réactualisé cet entretien avec Marie-Astrid Mneimneh, en poste d'octobre 2019 à mai 2020 au département mode et santé chez Business France.

Force est de constater qu'UBI France n'a que peu de contacts avec les grands décideurs locaux car le public est celui des PME. UBI France a relativement peu de contacts avec les autorités émiriennes car la structure s'occupe essentiellement d'apporter une aide économique aux PME qui cherchent à entrer en relation avec des interlocuteurs opérationnels et non pas avec des décideurs chargés de la stratégie que sont les grandes familles locales. Toutefois, il est vrai que le fait qu'UBI France relève de l'ambassade française, facilite la prise de rendez-vous et la légitimité du travail effectué. Cependant, il existe un conseil économique à Dubaï qui est un héritage des structures tribales car il s'apparente au fonctionnement du diwân pour la prise de décision. Ce conseil économique au sommet comprend les grandes familles. Au-dessous de cette institution décisionnelle, se trouve un fonctionnement très libéral. Les autorités n'ont pas d'état d'âme à s'entourer de conseillers divers, de spécialistes dans un domaine de compétence précis afin de mettre en œuvre un projet. Il ne se soucie guère non plus de la nationalité de la personne qui remplira cette fonction.

---

<sup>422</sup>

UBI France est l'ancien réseau de la DREU qui à l'époque jouait finalement le rôle du bureau de Bercy à l'étranger. Il a été lancé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, du ministère du Commerce extérieur et de la Direction générale du Trésor et de la Politique économique, La DREU s'occupait alors des grandes négociations multilatérales et de l'aide aux PME. Petit à petit, elle s'est de plus en plus spécialisée dans le support aux PME. Puis en 2007-2008, la ministre de l'économie Lagarde, décide de spécialiser les réseaux. Ainsi, aux Émirats Arabes Unis existent aujourd'hui les services économiques de l'ambassade de France, situés dans la capitale d'Abû Dhabî et UBI France à Dubaï. Les services économiques ont conservé les missions régaliennes alors qu'UBI France aide les PME à se développer à l'international : export et implantations. Dans un environnement extrêmement concurrentiel, UBI France participe à de grands salons sous le pavillon France, organise des rendez-vous sur mesure pour les PME cherchant à travailler à Dubaï ou en relation avec Dubaï et gère les VIE. Ces derniers sont au nombre de 170 aux Émirats dont 16 à Dubaï et environ 40 dans le reste du Moyen-Orient.

Pour l'année 2013, UBI France s'est occupée de 750 entreprises en mode collectif, c'est-à-dire à travers le pavillon français des salons comme celui de Gulf Food par exemple. Les Émirats Arabes Unis sont devenus le second pays au monde pour les salons, juste après l'Allemagne. La spécificité de Dubaï c'est que ses salons drainent des participants de tout le GCC, du continent africain, de l'Asie non arabe dont le sous-continent indien et l'Asie centrale voire orientale. UBI France s'est également occupé de 160 entreprises individuelles. En somme, UBI France a vendu des prestations à 910 entreprises françaises auxquelles il faudrait ajouter un grand nombre de demandes informelles par courriel, probablement une vingtaine par semaine selon Delphine Sauty.

Quoi qu'il en soit, Dubaï est un pôle important dans le Golfe qui représente 85 à 90% des activités d'UBI France sur la zone en mode collectif et 60 à 70% des activités de la zone concernant le mode individuel.

<sup>423</sup> François Sporrer est directeur d'Ubi France Dubaï et D'UBI France Qatar.

<sup>424</sup> Delphine Sauty est avocate de formation et dans le cadre d'UBI France, elle est attachée juridique chargée de l'implantation des entreprises.

François Sporrer insiste sur le fait qu'à l'échelle de l'ensemble des Émirats, les structures politiques comme économiques sont fortement marquées par le tribalisme. Il en donne pour preuve que le grand groupe français Total a créé un centre de formation dans le domaine du pétrole à Abû Dhabî afin de former des ingénieurs de puits et des techniciens. Les techniciens qui suivent la formation sont tous issus des Émirats du Nord, moins riches, qui ne trouvent pas dégradant d'apprendre des métiers manuels et de terrains. Les dubaïotes et les Abu Dhabiens sont plus bégueules.

Par ailleurs, la législation dubaïote est vue comme facilitant les investissements dans le pays notamment à travers les zones franches, monsieur Sporrer confirme lui-même qu'il oriente davantage les PME françaises voulant s'implanter dans l'Émirat à avoir recours au système des zones franches. Celles-ci remportent un franc succès car le processus administratif d'ouverture d'une entreprise en zone franche est simple, très guidé par les fonctionnaires assignés à cette tâche, exemptés de droits sur les entreprises. La zone franche propose un écosystème aux entreprises qui s'y installent avec la présence en un même lieu de concurrents mais également de fournisseurs. Il existe 23 zones franches à Dubaï et 3 à Abû Dhabî. Administrativement, une entreprise implantée en zone franche est considérée comme n'étant pas installée sur le sol des Émirats. Par conséquent, afin de commercialiser les produits, il faut que l'entreprise travaille en collaboration avec un importateur.

La seconde possibilité pour une entreprise c'est de s'implanter sur le territoire dubaïote directement. Cette stratégie commerciale fait sens si l'entreprise cherche un contact direct avec sa clientèle. A cette fin, il faut que l'entreprise fasse appel à un sponsor local qui doit tenir 51% des parts contre 49% pour l'entreprise étrangère qui s'installe. Toutefois, ce système dit du « 51/49 » peut être en partie détourné de la contrainte et de la crainte qu'il inspire en faisant appel à un « sleeping partner »<sup>425</sup>.

---

<sup>425</sup> Dans cette perspective l'entreprise signe un contrat avec son « sleeping partner » définissant le montant forfaitaire que ce dernier touchera chaque année. Le contrat peut mentionner également que celui-ci n'a aucun droit de regard sur la gestion et les décisions de l'entreprise. C'est un lien d'homme à homme ressemblant au fonctionnement du système féodal vassalique fondé sur la confiance réciproque. Toutefois, si l'entreprise prospère et que le « sleeping partner » aspire à bénéficier de cette manne financière, il peut demander à renégocier le contrat originel afin de percevoir une rente plus conséquente. L'Emirien peut vouloir aussi mettre la main sur l'ensemble de l'entreprise. Dans le cas où les deux partis ne parviennent pas à trouver un accord amiable, le différend se règle au cours d'un procès. Les juges tiennent normalement compte de cet accord tacite, signé par les deux partis mais cet engagement n'est enregistré nulle part contrairement aux statuts de l'entreprise. Il faut donc que l'entreprise qui porte plainte contre son sponsor parvienne à prouver devant la cours que son sponsor n'a en rien contribué au succès de l'entreprise. Citroën a passé 5 ans en procédure pour se débarrasser de son distributeur et obtenir gain de cause.

Enfin, en aparté, les autorités sont prêtes, si l'entreprise étrangère investit massivement dans le pays, à exonérer du « 51-49 » la société étrangère. Ce contournement de la loi qui reste exceptionnel bénéficie d'une garantie du gouvernement de Dubaï lui-même.

Par ailleurs, Monsieur Sporrer et sa collègue Delphine Sauty indiquent bien dit qu'il est également difficile d'avoir des informations car les lois ne sont pas toutes publiées et disponibles aisément. Certains sites gouvernementaux publient en ligne des lois en arabe ou plus rarement en arabe avec une traduction anglaise. Il faut bien souvent se déplacer dans les ministères pour avoir une réponse aux questions. Mais, les fonctionnaires ne savent pas répondre aux questions juridiques et ont besoin d'interroger leur supérieur hiérarchique. Il arrive même, notamment en zone franche, d'obtenir des informations divergentes ce qui peut faire perdre la crédibilité d'UBI France devant les PME qui demandent de l'aide. Cela souligne le rôle de l'État providence qui octroie des emplois souvent pléthoriques à des Émiriens qui ne sont pas capables de se faire embaucher dans le secteur privé faute de compétence. Il existe donc une nécessité à former le personnel du secteur public. Par ailleurs, l'entreprise qui s'implante à Dubaï ne doit pas oublier qu'il existe une convention fiscale entre les Émirats Arabes Unis et la France. Si une entreprise française ne fait pas remonter ses bénéfices à la société basée en France afin d'échapper au fisc, elle peut subir un contrôle fiscal en détachant temporairement un fonctionnaire de l'État français à cette fin. C'est l'article 19.2.

Parmi les autres difficultés inhérentes au monde des affaires dubaïotes, et plus largement émirien, la mise en place de relations d'homme à homme en s'appuyant sur les bons contacts joue un rôle déterminant. En effet, plus qu'ailleurs dans le monde, le contact direct est prégnant. Cela s'explique par les traditions émiriennes fondées sur l'instauration de liens de confiance entre les personnes, relations qui se construisent dans le temps. Cela s'explique également par un climat des affaires extrêmement concurrentiel. Dans leur relation avec les entreprises françaises, les Émiriens apprécient les rapports directs avec des Français, sans origine arabe, qui incarnent selon eux mieux la marque qu'ils souhaitent commercialiser. En somme, placer à la tête d'un bureau de représentation ou d'une entreprise française à Dubaï un franco-arabe, sous prétexte qu'il parle arabe, est une erreur de jugement.

Lorsque l'entreprise souhaite ouvrir une franchise, notamment dans l'agro-alimentaire, très prisée par les locaux même si pas toujours rentable (c'est un caprice), mieux vaut avoir des interlocuteurs locaux.

Une société française a voulu, via UBI France, travailler avec la compagnie pétrolière ADNOC. Dans ce cas de figure, il convient d'avoir un agent référencé par ADNOC afin qu'il fasse

l'interface. Cet agent peut être de nationalité différente mais la société de l'agent appartient à un Émirien. Par ailleurs, l'avantage de Dubaï aux yeux des sociétés françaises souhaitant s'implanter c'est qu'il s'agit d'un environnement non corrompu.

D'autre part, le droit des affaires à Dubaï est également complexe car il est produit en langue arabe et les traductions sont partielles et souvent variables, c'est pour cela qu'UBI France préfère orienter les entreprises qui ont besoin de conseils juridiques spécifiques vers des cabinets d'avocats spécialisés.

Le droit commun commercial manque de solidité car non seulement il est récent mais également lacunaire et repose sur une jurisprudence encore pauvre.

Plusieurs systèmes de droit sont utilisés aux Émirats :

- Le droit égyptien car il a été rédigé par des Égyptiens qui eux-mêmes s'appuyaient sur le code napoléonien français.
- Le droit anglophone, common law, est prégnant dans la vie des affaires. DIFC bénéficie d'un régime juridique dérogatoire et son droit est fondé sur le système anglosaxon. Cette enclave juridique utilise un droit du travail complètement anglosaxon. DIFC dispose notamment de sa propre cour de justice si le contentieux relève de la juridiction de DIFC.
- Le droit islamique<sup>426</sup> : la Shari'a, droit privé.

Enfin, le coût de la vie a pu être un frein pour l'implantation de PME à Dubaï. Après la crise de 2008, les entreprises sont revenues rapidement s'implanter à Dubaï car l'éclatement de la bulle immobilière spéculative avait favorisé la baisse du coût du logement. En 2014, avec la nouvelle hausse liée à l'annonce de l'Expo 2020, les entreprises sont frileuses face à la cherté du logement et au prix des écolages. Les entreprises ne veulent plus s'impliquer dans le logement ou louer en leur nom propre. Elles ne veulent pas non plus procéder à des réévaluations du prix du logement. Cela peut nuire temporairement à l'implantation des PME

---

<sup>426</sup> La Shari'a joue sur la vie privée y compris dans celle des expatriés. En effet, la communauté française est aujourd'hui de plus en plus étoffée avec près de 30000 Français sur Dubaï. En cas de décès du mari, les comptes bancaires joints sont bloqués et l'argent est transmis au fils et non pas à la mère. C'est pour cela qu'il est conseillé aux Français de disposer d'un compte joint ainsi que de deux comptes personnels. Si les ressortissants possèdent un bien dans le pays et que survient le décès du mari, la femme n'hérite pas du bien mais c'est son fils qui en hérite si elle en a un, ou le frère de son mari, ou son beau-père ou un cousin du mari. Il est donc fortement conseillé de rédiger devant notaire un testament spécifique.

La Shari'a peut jouer également un rôle dans la vie économique notamment en ce qui concerne le financement. Cela n'affecte guère les PME qui demandent des lettres de crédit, mais plutôt les grands groupes à qui il peut être demandé un financement par la banque islamique afin que la transaction soit « Shari'a compatible » avec les principes coraniques proscrivant le prêt usuraire.

dans le tissu économique dubaïote mais la nouvelle baisse de l'immobilier depuis 2017 n'a pas constitué une barrière à l'installation des entreprises sur place ; c'est plutôt la léthargie du marché au Moyen-Orient qui freine l'implantation de nouvelles entreprises.

## **Conclusion – section II.2.B**

Le pouvoir a forgé des entreprises à la tête desquelles se trouvent des proches de l'émir. Plus que des entreprises tribales, il s'agit de groupes diversifiés qui ont réussi progressivement à s'internationaliser ou tout du moins, à prendre une envergure régionale. Le CCG a constitué un outil déterminant dans ce processus de régionalisation et d'internationalisation. Le groupe EMAAR ; dédié à la promotion immobilière, en est un fleuron. Les grands groupes émiriens sont souvent mixtes, à la fois privés et publics. Forts de leurs capitaux et soucieux de leur internationalisation, ils cherchent à investir et à d'implanter dans les pays émergents ou dans les pays considérés comme de futurs pays émergents, notamment sur le continent africain, par le truchement de la chambre de commerce. Tout l'enjeu pour Dubaï consiste à continuer à attirer des entreprises, à diversifier son économie, et à maintenir sa percée sur la scène internationale face à une concurrence toujours plus agressive.



## **Conclusion – chapitre II.2**

La gouvernance s'est fondée à l'origine sur une économie de rente pétrolière couplée avec le concept de redistribution des richesses de Zayed via, notamment, la kafala. Cette manne financière redistribuée est l'origine du « crony capitalism » ou « économie de la connivence » en français. Forts de leurs privilèges octroyés par un pouvoir tribalo-libéral, les Émiriens ont participé à la fabrique de l'économie et de leur ville en réinvestissant leurs capitaux, selon la règle d'Hartwick, dans des entreprises, des boutiques, la construction... bref tous les secteurs économiques qui assuraient un retour sur investissement rapide et lucratif. Le pétrole, aujourd'hui marginal, est donc à l'origine de la diversification et de l'internationalisation progressive de l'économie et de son inscription spatiale.

Dubaï, en se diversifiant, a parallèlement intensifié son urbanisation avec la construction du DIFC, et doté la structure économique tribale originelle d'une institution de gouvernance moderne en 2006. Celle-ci se nomme Hawkamah. Il s'agit de l'appropriation par l'Émir d'outils de la gouvernance d'entreprise pour les appliquer à l'État. L'absorption de cette modernité par la structure tribale traditionnelle n'est finalement qu'un calque de l'organisation millénaire des marchands arabes. Il ne s'agit que d'effectuer une mise à niveau des systèmes bancaires et financiers qui participent à la modernisation économique. Les progrès de la bancarisation s'expriment à travers la multiplication des banques émiriennes et étrangères. Ces dernières apportent aux premières un savoir-faire servant de modèle. Ensuite, ce système bancaire s'étoffe en se nourrissant des spécificités culturelles du monde musulman dont la finance islamique. Par ricochet, l'accroissement du nombre d'investisseurs permet de financer l'État comme les entreprises. Ces institutions financières sont résilientes à l'image des structures tribales comme montré dans la première partie de la thèse. De plus, elles sont également complémentaires et de plus en plus innovatrices avec le blockchain et les incubateurs qui accélèrent l'innovation et l'insertion des start-ups dans l'économie mondiale.

Cette diversification économique dans la finance et l'activité bancaire a pris corps dans l'espace urbain avec l'ouverture du DIFC en 2004 concurrençant Bahrein, remplaçant Beyrouth et prenant de cours toutes les autres villes du Golfe. L'insertion dans la mondialisation se renforce. Cette zone franche voulue par l'Émir crée des emplois et des outils pour accompagner et soutenir l'économie de l'Émirat. Ce nouveau CBD avec ses gratte-ciel parfois fantasques et toujours plus hauts traduisent les aspirations d'un Émirat ambitieux et fait fusionner le pouvoir économique et politique puisque l'Émir fixe, dans les Emirates Towers, ses bureaux. Shaykh Zayed Road devient encore plus clairement l'axe anisotropique de la ville, statut que renforce

encore l'ouverture de la ligne de métro, qui la longe, le 9 septembre 2009. Décrit comme la grande lessiveuse du Moyen-Orient, le quartier d'affaires est de plus en plus confronté à la pression des organismes européens et internationaux. Le blanchiment se marginalise mais pas l'évasion fiscale.

L'État a donc joué un rôle stratégique en planifiant sa mutation. Son capitalisme est hybride car il se définit tout d'abord par son dirigisme puisque l'Émir en est le chef d'orchestre, et d'autre part libéral car érigeant la concurrence en une valeur. De la réussite économique naît l'image d'un Émir pentocrator, d'un deus ex-machina. Toutefois, les ressorts de la concurrence à Dubaï n'ont rien à voir avec ceux de la concurrence comme elle peut s'exprimer ailleurs dans le monde. C'est une libéralisation « top-down » propre au « crony capitalism » dans laquelle les entreprises étrangères ne sont là que pour inspirer, transférer des compétences que les Émiriens adaptent ensuite à leurs propres valeurs respectueuses des codes tribaux. L'entreprise étrangère n'est que transitoire et la concurrence n'existe réellement qu'entre les entreprises privées et/ou publiques émiriennes, faisant de l'économie un secteur complètement phagocyté. Encore une fois, l'asabiyya prime, y compris dans la sphère économique. Cette réalité explique la réticence des entreprises dubaïotes à entrer sur le marché boursier, car la perte de contrôle n'est pas envisageable. La rente pétrolière a donc créé d'autres formes de rente. Ce trait de caractère explique également la volonté de se protéger des vicissitudes de l'économie mondiale en créant des fonds stratégiques d'investissement. Leur vocation est de soutenir les activités émergentes et d'investir, par le truchement de la chambre de commerce de Dubaï, dans des sociétés étrangères pour conclure des partenariats stratégiques dans certains domaines de compétences, pour investir dans les futurs pays émergents. Le but ultime est de pérenniser le modèle dubaïote en assurant l'avenir des jeunes générations. Pour élargir son marché exigu, le CCG a voulu copier l'Union européenne en réalisant un espace Schengen du Golfe, avec la même monnaie, un réseau de communication transfrontalier... Mais la crise que traverse le régionalisme, surtout depuis juin 2017, laisse ce projet en friche.

Ajoutons qu'en développant le capitalisme de connivence l'État a réussi la synthèse de la cohésion sociale, propre à la tribu dans laquelle l'individu s'efface, devant l'intérêt du groupe, et la valorisation des réussites individuelles. A son tour cette valorisation de la réussite personnelle aiguise les rivalités économiques entre membres de la tribu. Cette fusion des genres contribue à dépolitiser l'économie et est le miroir de l'absence de débat politique inhérent à une structure politique tribale par essence autoritaire. Cette tribalisation de l'économie, ou retribalisation, se reflète dans la planification urbaine en inscrivant les grandes familles au cœur de la ville.

## **CHAPITRE II.3 : PRIVATISATION ET TRIBALISATION CROISSANTES DE LA PLANIFICATION URBAINE.**

### **Introduction -chapitre II.3**

Dubaï s'inscrit dans une perpétuelle course aux meilleurs classements dont ses médias comme What's on se font l'écho. Le superlatif est donc une tournure grammaticale que l'Émirat affectionne particulièrement : la plus haute tour du monde, le plus grand mall du monde, l'hôtel le plus étoilé au monde, le plus grand parc de loisirs au monde... L'esprit compétitif est de mise pour imposer Dubaï sur la scène régionale, parmi ses voisins qui se livrent au même jeu, et pour se rendre visible à l'échelle internationale. Construction et architecture sont des vecteurs de démonstration de la puissance. En ce sens, le principe est loin d'être nouveau. Le château de Versailles en son temps reflétait le pouvoir du roi soleil, monarque absolu de droit divin. L'architecture monumentale a été le fer de lance de tous les régimes totalitaires européens à partir des années 30, participant au culte de la personnalité et donc à l'embrigadement des masses. Si le principe n'est pas nouveau c'est toutefois en cela que la géographie politique nous aide à décoder les messages du pouvoir ancré dans le territoire urbain, à analyser les orientations politiques et économiques de ce pouvoir mais aussi à approcher son organisation. La notion de territoire est donc déterminante en géographie politique. En 1980, Claude Raffestin théorise la géographie du pouvoir en redonnant toutes ses lettres de noblesse à la notion de territoire. Il introduit notamment le lien entre intentionnalité des acteurs et transformation d'une portion de l'espace terrestre en déclarant que<sup>427</sup> : « *le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement un espace, l'acteur territorialise l'espace* ». Le

---

<sup>427</sup> Raffestin (Claude), 1986, « Écogenèse territoriale et territorialisation », in Auriac (F.) et Brunet (R.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard et Fondation Diderot, 343 pages.

territoire est donc la somme des projets, des intentions et des réalisations. Il est donc un produit politique. Il incarne une vision politique. Il traduit les interactions à savoir celles du pouvoir sur les supports matériels de son existence et celles du système de représentation. Puisque ce sont les idées qui guident les interventions humaines sur l'espace terrestre, les arrangements territoriaux résultent de la « sémiotisation » d'un espace progressivement traduit et transformé en territoire. Dubaï est un vaste terrain de jeu, encore aujourd'hui en chantier ; certains territoires sont déjà encodés et d'autres restent à encoder, laissant toute latitude au pouvoir pour orienter, réorienter, sur-imprimer sur un même territoire plusieurs messages. Reposant sur deux piliers, le matériel et l'idéal, la territorialisation en tant qu'appropriation est alors possible. Henri Lefebvre<sup>428</sup> avait déjà montré dès 1974 que la transformation d'un espace pour en faire un territoire approprié servait les besoins et les possibilités d'un groupe. En cela, l'étude de la géographie politique partage avec l'anthropologie le même objet d'étude, à savoir le territoire. D'ailleurs, en 1984 Godelier<sup>429</sup> le définissait comme le résultat d'un processus de production incluant des stratégies d'organisation mais aussi de domination et d'exclusion. Berque<sup>430</sup> en 1982 allait dans ce sens en montrant que l'étude du territoire comme marqueur identitaire consiste à révéler le projet qui permet de le penser. Quant aux comportements des acteurs sociaux, ce sont des messages à décrypter qui disent quelque chose sur la territorialité.

Dans l'Émirat de Dubaï, le territoire est le produit du pouvoir politique et des pouvoirs économiques fusionnés. Ces derniers se sont accrus avec les succès économiques enregistrés par la diversification et l'internationalisation. Les grandes familles tribales ont bénéficié du capitalisme de connivence renforçant les logiques tribales de la 'asabiya et en renforçant le rôle omniscient de l'Émir. Dans quelle mesure la fabrique de la ville de Dubaï reflète-elle les mutations de sa gouvernance, mais également la manière avec laquelle le pouvoir s'exerce et se représente dans l'espace urbain ? Force est de constater que la retribalisation politique se traduit par l'affirmation de la tribu dans la ville (section II.3.A). Ce phénomène s'opère parallèlement au délitement des structures administratives dédiées à l'origine à la planification et à la construction de la ville (section II.3.B).

---

<sup>428</sup> Lefebvre (Henri), « La production de l'espace », in Offner (J.M) et Pumain (D.), 1996, *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, Editions de l'Aube, Anthropos, 284 pages.

<sup>429</sup> Godelier (Maurice), 2010 (1982 pour la 1ère édition), *L'idéal et le matériel, Pensée, économies, sociétés*, Flammarion, 348 pages.

<sup>430</sup> Berque (Augustin), 1982, *Vivre l'espace au Japon*, Paris, Presses universitaires de France, 222 pages.

## **SECTION II.3.A : LA RETRIBALISATION POLITIQUE SE TRADUIT PAR L’AFFIRMATION DE LA TRIBU DANS LA VILLE.**

### **Introduction – section II.3.A**

La retribalisation politique analysée dans la première partie de ma thèse s’accompagne d’une affirmation de la tribu dans l’espace urbain. Cela a été rendu possible par le pouvoir économique croissant que l’Emir a octroyé aux familles émiriennes membres de la tribu. Ces dernières, en diversifiant leurs activités économiques, sont devenues parties prenantes dans la construction de la ville dont elles saturent aujourd’hui l’espace.

#### **1. « Construisez et ils viendront »<sup>431</sup> !**

##### **1.2. Le boom de la construction traduit la reprise en main de la fabrique de la ville par la tribu.**

Parmi les explications rationnelles du décollage économique de Dubaï, dans son article *Emirats arabes Unis. Dubaï, l’espace mondialisé par excellence ?*<sup>432</sup> Frank Tétart explique les raisons du succès de la cité-Etat : « *La réussite économique de Dubaï peut aussi s’expliquer par le contexte régional, dont elle a su bénéficier, de manière opportuniste et réactive, c’est-à-dire les crises régionales à répétition : la guerre civile libanaise de 1975 à 1989 à 1991 qui décline Beyrouth comme pôle de stabilité et des services au Moyen-Orient, la révolution iranienne en 1979, la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988, la guerre du Golfe de 1990-1991, l’effondrement de l’URSS (1991) ainsi que les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, qui ont incité nombre de ressortissants arabes à rapatrier leurs capitaux D’Amérique du Nord, où ils étaient placés* ». A cela il faut ajouter également le rôle des printemps arabes qui a provoqué une fuite des capitaux du pays d’origine vers les Emirats Arabes Unis dont Dubaï.

A partir de 2000 Dubaï connaît un véritable boom économique qui se traduit notamment dans la dynamique du secteur de la construction et la réalisation d’infrastructures. Celui-ci bat son plein en 2003-2004. Il faut dire que cette nouvelle période faste pour l’économie dubaïote fait suite à une récession liée à la baisse du pétrole entre 1997 et 1999 consécutive au non-

---

<sup>431</sup> Citation de Shaykh Mohammed.

<sup>432</sup> [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com) *Emirats arabes unis. Dubaï, l’espace mondialisé par excellence ?*, 27 mai 2018.

respect des quotas par l'OPEP. A partir de 2000, le prix du pétrole connaît une nouvelle hausse. De plus, la fracture entre le monde occidental et les pays musulmans suite aux attentats du 11 septembre 2001 ont conduit à un repli sur le sol national des capitaux jusque-là investis dans l'immobilier en Europe ou dans des fonds américains. Cette réorientation financière favorise le secteur de la banque islamique et participe à la diversification de l'économie. C'est dans ce contexte précis que l'entreprise Manitowoc, jusque-là installée à Beyrouth, ville dans laquelle elle ne dispose que d'un bureau de représentation, décide de délocaliser son bureau régional à Dubaï. Celui-ci est ouvert en mai 2003, sous couvert d'un visa octroyé par le distributeur local situé à Abû Dhabî, NFT (Nouman Fouad Trading). A partir de l'automne 2003, le bureau régional se structure dans ce qui est à l'époque un nouveau quartier, Al-Quoz residential area. Il comprend à l'époque un directeur commercial régional pour les grues à tour, David Semple, aidé d'un service de vendeurs, un directeur commercial pour les grues mobiles, Hamid Summers, un responsable des ventes de grues sur chenille, une administratrice des ventes gérant les différents types de grues tant d'occasion que neuves, un service Crane care géré directement par un vice-président basé au siège d'Ecully, à côté de Lyon et un service comptabilité dirigé également depuis le siège.

La croissance du marché ainsi que l'analyse du système de vente démontrent que les structures existantes sont obsolètes pour faire face à la concurrence et répondre à la demande croissante du marché. Forts de ce constat, en octobre 2004 Hamid Summers et David Semple présentent leur plan de développement et leur budget prévisionnel devant le conseil d'administration de l'entreprise qui croit en l'avenir de ce nouvel eldorado économique que sont les Émirats Arabes Unis dont on ne parlait quasiment pas avant le début des années 2000.

Dans leur présentation du 4 octobre 2004, Hamid Summers et David Semple partent du constat de dynamisme du secteur de la construction depuis le début du XXIème siècle. Face à cette manne financière que représente le Moyen-Orient, et surtout les Emirats Arabes Unis, la concurrence devient plus rude notamment de la part des constructeurs de grues chinoises et italiennes. Par conséquent, les distributeurs installés dans le pays ont à la fois des difficultés à faire face à la demande, à la maintenance ainsi qu'au support technique, à la concurrence et aux besoins de financement ; c'est notamment le cas de NFT. D'autre part, David Semple et Hamid Summers notent le rôle croissant joué par les Emirats et notamment la plateforme portuaire de la zone franche de Jebel Ali dans la réexportation des grues d'occasion à destination d'autres pays du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient, du sous-continent indien, de l'Asie Centrale et du nord ainsi que de l'est de l'Afrique. Dubaï est non seulement devenu un hub régional à l'époque mais également bénéficie de la NDIT (nouvelle division internationale du travail) permettant

aux entreprises de faire des économies d'échelle en reconditionnant les grues usagées aux Emirats et non plus en Europe, continent sur lequel le coût de la main d'œuvre est trop onéreux. Si ce constat est valable pour les grues à tour Potain du groupe Manitowoc, la situation est encore plus délicate pour les grues sur chenille de Manitowoc. Effectivement, alors que le marché sort de l'atonie en absorbant 8 à 10 grues par an, le distributeur local, MCG, n'en a vendu qu'une à l'entreprise Saihati. Ce dysfonctionnement montre alors clairement la nécessité de repenser le réseau de distribution qui non seulement manque d'agressivité sur le marché mais ne dispose également pas d'une structure financière suffisamment solide pour absorber la demande et aider le financement des clients.

Enfin, un dernier élément commun quel que soit le produit commercialisé aux Emirats ou plus généralement dans le monde arabo-musulman, les clients recherchent une relation de proximité, qui se construit dans le temps car le temps construit également la confiance. A cette fin, seule une installation du fabricant dans le pays permet de donner du crédit à la marque aux yeux du client arabe.

Forts de ce constat, David Semple et Hamid Summers établissent des objectifs clairs passant pour le premier d'entre eux par la relance de la vente de machines neuves et d'occasion en gagnant la loyauté du client. Le second objectif consiste à améliorer l'exploitation du parc de grues existant à travers la création du service Crane Care, qui assure la maintenance, le support technique et la vente de pièces détachées ainsi que reconditionnement des machines d'occasion. Le troisième objectif concerne la restructuration du réseau d'agents distributeurs.

Afin d'atteindre ces objectifs, les deux hommes proposent d'ouvrir une structure dans la zone franche de Jebel Ali comprenant d'une part, un espace bureau dédié au service commercial, au service Crane Care et au service de comptabilité, et d'autre part, un atelier ainsi qu'un terrain destiné à accueillir les grues ayant besoin d'un reconditionnement avant leur revente.

Le choix de Jebel Ali s'impose à l'époque comme le plus sûr et le plus stratégique puisque Dubaï apparaît comme un hub portuaire pour les machines et un hub aéroportuaire pour les mobilités humaines. La zone franche est une enclave juridique permettant d'éviter le 49/51 et le système de kafala. De plus, l'entreprise n'est pas taxée et bénéficie d'un environnement efficace. Effectivement, la zone franche dispose d'une administration qui répond rapidement aux attentes des entrepreneurs pour l'obtention de visas, l'ouverture d'une entreprise... Enfin, le personnel de l'entreprise se voit proposer de belles aménités capables d'attirer les expatriés : grands logements, aide à domicile, choix non négligeable d'écoles et de systèmes scolaires,

qualité de la santé, sécurité pour les familles, qualité des loisirs même si à l'époque la vie culturelle n'est guère plus développée que celle d'une petite ville française.

L'ouverture de Manitowoc à Jebel Ali engendre la fermeture de la structure de Bahrain qui ne constituait ni un hub, ni un marché suffisamment dynamique notamment pour les grues à tour. La structure de Bahrain appartenant à un Britannique joue le rôle de distributeur pour les produits Manitowoc depuis 1973. Mais monsieur Hollyer qui était à la tête de la société alors qu'il avait quatre-vingt ans ne s'est pas vu renouveler la confiance car le dynamisme n'était plus au rendez-vous et la structure de l'entreprise n'était pas pérenne faute de repreneur.

Les budgets prévisionnels sur trois années indiquent tous une hausse notable notamment dans le secteur Crane Care, créé ex-nihilo aux Emirats. En effet, entre 2004 et 2005, ce secteur croît puisqu'il passe d'un chiffre d'affaires nul à 216000 dollars, puis ensuite la croissance est maintenue mais certes moins soutenue.

## 1.2. Lecture sémiologique du pouvoir : le temps de la « starchitecture ».

Le boom de la construction donne des ailes au pouvoir qui prend de l'envergure et transforme la ville dans sa morphologie urbaine, comme je l'ai vu précédemment avec l'érection du quartier de DIFC qui se prolonge par Business Bay, mais aussi à travers les choix opérés en matière d'architecture. Ces derniers doivent être à l'image d'un pouvoir grandissant et ambitieux.

Si l'architecture, par sa skyline élevée n'est pas sans rappeler les quartiers d'affaires nord-américains, elle s'en distingue également par la « *monumentalité spatiale* », pour reprendre une expression d'Henri Lefebvre, et par l'usage de ce que Anne-Marie Broudehoux<sup>433</sup> appelle la « *starchitecture* ». C'est ce constat qui fait dire à Henri Lefebvre<sup>434</sup> : « *No Gulf country has been as aggressive in advancing top-down, large scale institutional urbanism as the united Arabe Emirates* ». Cette manière de bâtir conforte les discours sur le progrès de l'Émir et la prospérité justifie aussi des projets aussi grandioses. Dans ce sens Ahmed Kanna<sup>435</sup> dit que

---

<sup>433</sup> Broudehoux (Anne-Marie), 2007, « Spectacular Beijing : The Conspicuous Construction of an Olympic Metropolis, *Journal of Urban Affairs* 29, n°4, 383-99

<sup>434</sup> Lefebvre (Henri), 2003, *The Urban Revolution*, R.Bononno, trans.Minneapolis, University of Minnesota Press. Page 79 pour la citation. Traduction : « *Aucun pays du Golfe n'a été aussi agressif pour faire progresser l'urbanisme institutionnel à grande échelle de haut en bas que les Émirats Arabes Unis* ».

<sup>435</sup> Kanna (Ahmed), 2011, *Dubaï, the City as Corporation*, London, University of Minnesota Press, 262 pages. Page 82 pour la présente citation. Traduction : « *Les centres-villes se sont transformés passant principalement d'une centralité fonctionnelle en centres de capitale symbolique. Avec le développement des technologies de l'information et du design, il est devenu possible de concevoir des bâtiments de plus en plus grandioses et flamboyants (« iconiques ») et de diffuser instantanément des images de cette architecture photogénique à l'échelle mondiale. Des images de centres-villes regorgeant de bâtiments esthétiquement fantaisistes, immédiatement consommables pour leur vivacité et leur superficialité, sont désormais des outils standard dans la trousse*



« *Downtowns have become transformed from contexts primarily for functional centrality to centres of symbolic capital. With the development both of info and design technologies, it has become possible to design increasingly radical and flamboyant (« iconic ») buildings and to disseminate images of this photogenic architecture instantaneously on a global scale. Images of downtowns replete with aesthetically fanciful buildings, instantly consumable for their vividness and superficiality now standard implements in the advertising toolkit both of established major urban centres and, like Dubaï, cities attempting to establish a cutting-edge reputation themselves* ». Le recourt à la starchitecture est systématique, selon Ahmed Kanna, lorsque le pouvoir n'est pas démocratique. L'accent est alors mis sur l'esthétique en utilisant des formes épurées. L'architecte sélectionne des éléments de l'histoire culturelle locale qui ne sont en réalité que des stéréotypes, érigés par l'architecture au rang de symboles. Ces symboles se veulent autant de témoignages romantiques de l'authenticité culturelle arabe qui, articulés avec la modernité, voire l'avant-gardisme des technologies utilisées, projettent la vision politique de l'Émir dans l'espace et le rend visible aux autres. En somme l'Émir se représente dans l'espace urbain. Il est la résultante de ses fameuses « visions ». Le recours à des architectes de renom international intensifie la polarisation des lieux de pouvoir le long de Shaykh Zayed Road. De plus, comme l'indique Kanna, le fait de conjuguer référence à la culture locale, réelle, fantasmée ou appropriée, et à la modernité dépolitise l'architecture. Là encore le choix n'est pas innocent car justement à Dubaï il n'y a pas de place pour la politique, dans le sens de débats idéologiques ; tout n'est que vision du Shaykh projetée dans l'espace urbain et dans les orientations économiques que la cité-État doit suivre. La starchitecture renvoie donc à un pouvoir unique et autoritaire. La ville et l'Émir fusionnent en une réalité architecturale qui doit fasciner le monde. Ce sont aussi les bâtiments grandioses qui pérennisent la mémoire de ses bâtisseurs perçus comme des pionniers, des visionnaires. Selon un professeur du collège d'architecture, d'art et de design de l'université américaine de Sharjah auquel Ahmed Kanna fait référence, la densité du bâti serait<sup>436</sup> : « *the experience of the vacuum, of the void* ». Le vide représentatif selon lui de la culture bédouine serait alors inscrit dans une éternité.

Par ailleurs, c'est parce que les nouveaux quartiers portent une telle empreinte de pouvoir que les communautés installées depuis plusieurs générations à Dubaï dans les quartiers centraux originels, n'ont pour certaines d'entre elles pas réussi à s'approprier le nouveau Dubaï.

---

publicitaire à la fois des grands centres urbains établis et, comme Dubaï, des villes qui tentent d'établir elles-mêmes une réputation de pointe ».

<sup>436</sup> Op.Cit. Page 92. Traduction : « *l'expérience de l'aspiration du vide* ».

D'ailleurs, Ahmed Kanna fait une remarque très intéressante en ce sens en montrant que lorsque le père de l'actuel Émir était au pouvoir, il n'avait pas à l'époque les moyens de s'offrir les services d'un grand architecte de renom. Il a donc travaillé avec le Britannique Harris ; tous deux ont eu à cœur d'intégrer les quartiers centraux originels dans le tissu de la ville pétrolière des années 70 afin de créer une continuité urbaine. En faisant d'autres choix, Shaykh Mohammed écrit un nouveau chapitre de l'histoire urbaine de Dubaï.

Enfin, en même temps qu'elle est symbole du progrès et de la puissance de son Émir, la starchitecture est aussi un investissement marketing qui relève du « branding » de Dubaï. C'est dans ce sens qu'elle est l'outil de l'« urban entrepreneurialism ». Dubaï est un paradis pour les architectes qui peuvent se livrer à de multiples fantaisies. Celles-ci sont autant d'arguments de vente pour les investisseurs, pour tous ceux qui, en quête de bâtiments iconiques, solliciteraient le savoir-faire des grands promoteurs immobiliers dubaïotes tel que Emaar par exemple, et pour les touristes qui aspirent au rêve exotique. Dubaï devient le lieu de l'expérimentation, une sorte de grand laboratoire de l'urbanisme qui suscite l'intérêt et la curiosité de celui ou celle qui la visite.

## **2. Les familles tribales saturent l'espace urbain de leur présence : l'impact sur la morphologie urbaine.**

Les grandes familles tribales se diversifient et sont de plus en plus parties prenantes dans le domaine de la construction en tant que promoteurs. Elles ont quasiment toutes investi dans ce domaine.

### **2.1.La famille Al-Habtoor au cœur de la fabrique d'une ville mondiale de culture.**

Si la plupart des grandes familles émiriennes sont visibles dans le paysage urbain en affichant leur nom sur les devantures des commerces comme Al-Tayer Motors ou en accolant le nom de Majid Al-Futtaim à celui de Carrefour, c'est certainement la famille Al-Habtoor qui est l'une des plus visibles en participant à la construction de la ville par quartiers entiers et en relayant son emprise urbaine sur les réseaux et notamment sur You Tube<sup>437</sup>.

La famille Al-Habtoor a lancé sa première entreprise d'ingénierie en 1970 et est aujourd'hui à la tête d'un groupe très diversifié, règle d'ailleurs que suivent toutes les grandes

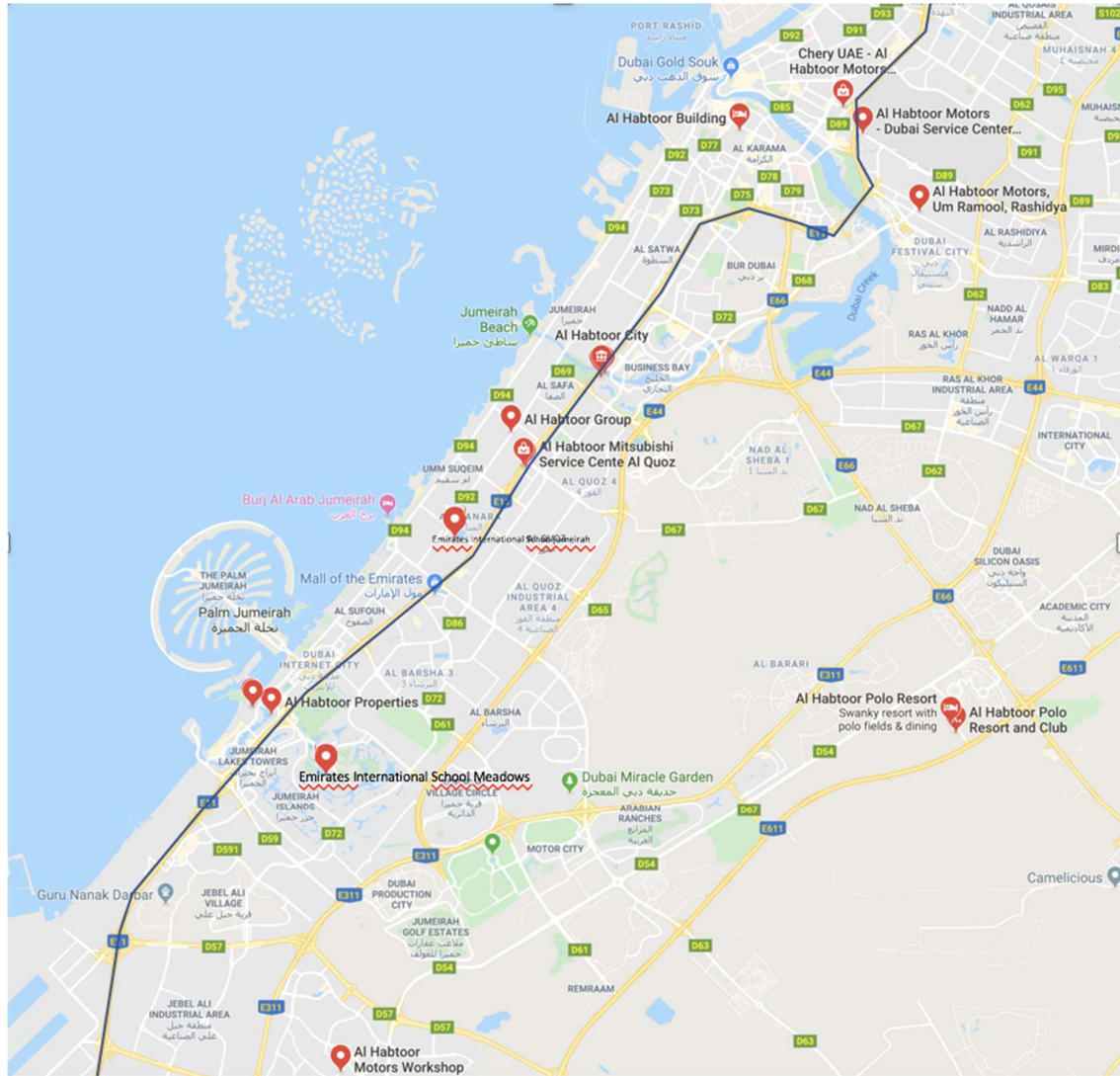
---

<sup>437</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=-VmL6-zpgx8>

familles émiriennes, et qui s'internationalise en s'installant en Europe, en Amérique du nord et au Moyen-Orient. La diversification du groupe s'exprime à travers les structures hôtelières, des loisirs comme une académie de tennis indoor, la seule à Dubaï, et le fameux spectacle « La Perle » à Al-Habtoor City, sur Shaykh Zayed Road près du grand canal. Le groupe s'intéresse aussi à la vente et à la location d'automobiles avec une gamme variée, à l'immobilier, à l'éducation, à l'édition et dispose d'un département dédié à la philanthropie. Dans la vidéo promotionnelle du groupe, un personnel hyper compétent, jovial et multiculturel est présenté ; personnel qui bénéficie d'ailleurs toutes les années du « Al-Habtoor Group Employee Excellence Awards » disponible en ligne. La vidéo met en scène également la modernité de l'entreprise en donnant la parole à deux femmes, Noura Badawi, en charge de la communication du groupe et de Noora Al-Habtoor, en charge du département de philanthropie et membre de la famille comme Ahmad Al-Habtoor fils de Khalaf Ahmad al-Habtoor, le fondateur et président du groupe. L'entreprise est clairement familiale.

Il est intéressant de noter que la vidéo promotionnelle de l'entreprise qui dresse un inventaire à la Prévert des entreprises du groupe et vante ses mérites en répétant le mot « excellence », montre les liens qui unissent la famille Al-Habtoor au Shaykh par une photographie. Il est dit aussi que la famille dispose de tout le soutien de l'Etat. Ahmad Khalaf le fondateur, réutilise les mêmes mécanismes que celui du chef de tribu en parlant de « *vision* », qui se substitue à la compétence acquise par les études, et en disant « *this is a mission* », à savoir celle de participer à la construction de la ville et « *it is in my blood* ». Cet argument d'autorité rend compte de la hiérarchie tribale et de son rôle de leader. La famille Al-Habtoor est connue pour sa volonté ostentatoire et son désir de « rivaliser » avec la famille régnante. Ceci explique certainement la visibilité dont elle s'est dotée dans la ville.

D'autre part, cette présence dans la ville est représentée sur la carte ci-dessous qui localise toutes les entreprises de la famille Al-Habtoor dans l'espace urbain dubaïote. Force est de constater que l'essentiel des entreprises est concentré sur l'axe anisotropique de la ville correspondant à Shaykh Zayed Road qui connecte également tous les grands bâtiments iconiques de Dubaï. Cet axe est représenté en noir ci-dessous. Le territoire urbain est donc sémantiquement saturé par l'expression de la puissance des familles tribales.



**Figure 56 :** *La présence des grandes familles tribales dans le paysage urbain.*

Outre l'existence de bâtiments et d'un quartier portant le nom de la famille Al-Habtoor, les choix architecturaux révèlent cette volonté de s'imposer dans l'espace urbain. Le bureau du groupe est situé à Al-Safa 2 sur Al-Wasl road. Le bâtiment, avec son influence néo-classique, n'est pas sans rappeler l'architecture de la Maison Blanche à Washington, ce qui en dit long sur les ambitions du groupe.



**Figure 57 :** *Le bureau du groupe Al-Habtoor à Al-Safa 2*

De la même manière l'architecture d'Al-Habtoor City qui s'inscrit dans le prolongement de la skyline élevée de Dubaï en proposant des tours résidentielles comme Noora et Anna de 73 étages et Meera avec 52 étages, s'accompagne de 3 complexes hôteliers très massifs de style vaguement néo-classique également.



**Figure 58 :** *Al-Habtoor City sur Shaykh Zayed Road.*

Le projet d'Al-Habtoor City avait été présenté au salon de l'immobilier de Dubaï, Cityscape Global, un événement pendant lequel les projets les plus ambitieux et les plus farfelus sont révélés au public.

Ce côté massif de l'architecture et cette influence néo-classique, qui frise bien souvent le kitsch, vient de Las Vegas. D'ailleurs, c'est à Al-Habtoor City que le spectacle intitulé « La Perle », devant raconter de manière féérique l'histoire perlrière de Dubaï, se produit chaque jour. Créé par Franco Dragone, il s'inscrit clairement dans la continuité des super productions de la sin-city états-unienne.

La fabrique de la ville reflète également les rivalités des familles au sein de la tribu. Ainsi, Al-Habtoor Polo Resort & Club qui se situe à Dubaïland, comprend 122 villas à la location, un hôtel de luxe, 4 terrains de polo capables d'accueillir des compétitions internationales et un centre équestre. Il s'est établi en 2017 et jouxte une autre enclave résidentielle fermée, The Villa, à laquelle vont s'ajouter prochainement Villa Nova et Dubaïland Oasis. Si la famille Al-Habtoor s'intéresse au sport des rois et possède sa propre équipe portant son nom, elle souhaitait également rivaliser avec Al-Bwardy et son complexe de

Desert Palm, suite à des disputes. Par conséquent, al-Habtoor a créé un complexe plus grand, plus neuf, et proposé des écuries plus luxueuses aux grandes familles arabes dont aux chevaux de Shaykh Hamdan. La rivalité est d'autant plus forte entre les deux clubs qu'ils ne sont éloignés que d'une quinzaine de kilomètres. La famille Al-Habtoor s'active pour multiplier les événements de polo et s'imposer face à Desert Palm : Halloween cup, Ladies Charity Cup, AHPRC league, UAE National Day Cup, Montercarlo Polo Diamond Cup by Billionaire Mansion, Churchill Cup et AHPR Festive League. C'est peut-être aussi l'occasion pour la famille Al-Habtoor de faire valoir davantage ses origines agnatiques par rapport à celles d'un de ses concurrents, notamment en matière de club et d'équipe de polo, Alî Al-Bwardî. Les rumeurs disent qu'il serait issu d'une famille de Zanzibar en Tanzanie ; c'est une manière de remettre en question ses origines émiriennes puisque Zanzibar était un comptoir omanais mais aussi de laisser planer le doute quant à ses origines africaines.



**Figure 59:** *Al-Habtoor polo club, Dubaïland*

L'architecture est ici aussi trapue et fondée sur la symétrie chère au classicisme. Seules les arcades donnent un air plus méditerranéen au complexe et tente d'alléger la structure d'ensemble.

## **2.2. Alî al-Bwardî, un proche de l'Émir également au cœur de la fabrique de la ville.**

Quant à Alî al-Bwardî, il est né, le jour où le vent s'est engouffré dans la tente, en janvier ou en juillet 1948 probablement. Petit, il traversait la Creek à la nage avec ses amis. Alî Al-Bwardî fait ensuite ses études aux Etats-Unis et s'imprègne de la culture occidentale. Il en retient ce qui est compatible avec son appartenance à la communauté musulmane car il reste un croyant pratiquant. Avec l'enrichissement que connaît Dubaï suite à la production de pétrole à partir de 1968, les Emiriens voient leur pouvoir d'achat augmenter considérablement et leurs conditions de vie s'améliorer. Aujourd'hui Alî al-Bwardî est à la tête d'une fortune considérable et a participé à la construction de Dubaï. Cette fortune, il la tient de son travail et de la diversification de ses secteurs d'activité mais aussi de la 'asabiyya qui le connecte à l'Emir. En effet, si son origine agnatique est pour certains douteuses, il n'en demeure pas moins qu'Alî est proche de l'Emir car ils jouaient ensemble petits. La mère d'Alî aurait été une sorte de gouvernante pour l'Emir. Les liens d'amitié qu'ils ont tissés constituent probablement une 'asabiyya plus forte qu'avec la famille al-Habtoor qui aspire à rivaliser de prestige avec l'Emir. C'est cette 'asabiyya qui explique qu'Alî a obtenu des terres de la part du Shaykh dont celle qui lui a permis de construire Desert Palm. C'est ainsi que la famille d'Alî obtient également une vaste parcelle bordant la mer dans le quartier de Jumeirah. Il reçoit aussi une terre à Khawaneej pour bâtir une ferme et une maison dite de « campagne » dans le désert. C'est l'occasion pour les Emiriens de conserver leurs attaches et leur identité avec ce désert dont ils sont issus. En tant que proche de la famille royale, Alî al-Bwardî obtient aussi une terre dans le quartier, réservé aux Emiriens, de Zaabeel où se trouve également le palais du Shaykh. Enfin, il acquiert une parcelle à Hatta, non loin de la frontière omanaise.

Alî est donc le propriétaire d'une enclave résidentielle fermée et d'un complexe hôtelier appelés Desert Palm. Ce concept d'enclaves résidentielles fermées vient notamment des Etats-Unis avec les edge cities. Il touche aujourd'hui de plus en plus l'Europe et de plein fouet les pays du CCG dont les Emirats Arabes Unis. A Dubaï, l'habiter s'exprime essentiellement à travers les enclaves résidentielles fermées. Toutefois, leurs formes sont variées par la taille, la qualité des aménités et le profil socio-économique visé. Certaines enclaves ne regroupent qu'une poignée de villas se partageant une piscine. Dans ce cas précis, aucun signe extérieur ne laisse présager qu'il s'agit d'une enclave résidentielle si ce n'est l'uniformité du style architectural des villas. Dans d'autres cas de figure, les « compounds », comme ils sont dénommés à Dubaï, apparaissent comme une fragmentation de l'espace urbain reconnaissable à son enceinte et son entrée surveillée par des vigiles et une barrière. C'est le cas notamment d'Arabian Ranches ou



de Meadows. Quant à Desert Palm, il demeure atypique car sa taille est moyenne, son espace clos et surveillé. Cette enclave résidentielle fermée possède de vastes espaces verts destinés à la pratique du polo et lui donnant cette impression d'oasis en bordure du désert.

C'est sur ce modèle que Dubaï fabrique sa ville mondiale. Celle-ci se doit d'être hyper sécurisée. Pour obtenir des informations, j'ai contacté une première fois par courriel Alî al-Bwardî en arguant de mon expérience personnelle de ce lotissement dans lequel j'ai vécu dix ans et en expliquant que je voudrais vanter les mérites du lieu dans articles et thèse. Mais Alî al-Bwardî ne daigne répondre ni à ce courriel ni au suivant d'ailleurs, ne serait-ce que par la voie de son secrétaire. Il faut donc que j'active mes contacts. Je connais un de ses proches, Cédric Coucke. Fou de polo, il joue aux côtés d'Alî depuis plus de dix ans et partage ses voyages en Argentine quand celui-ci part s'entraîner et y acheter des chevaux. Cédric Coucke m'assure lui avoir tenu le même discours que dans mon courriel et avoir juré à Alî que j'étais une personne en qui il pouvait avoir confiance car il me connaissait depuis longtemps. Celui-ci lui répond que ça ne l'intéresse pas et qu'il faut que je cesse de lui envoyer des courriels car il n'avait ni le temps ni l'envie de me rencontrer et que je l'importunais. Il faut donc activer le seul contact qui me reste, à savoir Rebecca Urquhart, qui dirige le service de location des villas de Desert Palm. Elle est aux Emirats depuis une quinzaine d'années, à l'époque, et s'occupe de Desert Palm depuis douze ans environ. Elle connaît bien le lotissement mais elle a quelques hésitations sur la chronologie des différentes phases de construction de Désert Palm. Elle tente d'y remédier par quelques coups de téléphone passés auprès notamment du comptable qui travaille à Desert Palm depuis l'origine. Mais à aucun moment elle tente de contacter le secrétaire d'Alî al-Bwardî par peur que celui-ci se fâche vraiment et lui défende de nous répondre. Rebecca Urquhart est véritablement de bonne volonté et cherche à m'aider, elle décide donc d'en porter la responsabilité même si ce qu'elle me dit n'est pas confidentiel, à l'exception peut-être du lien qui semble unir le propriétaire de Desert Palm à la famille du Shaykh. Ces informations couplées avec celles de quelques joueurs de polo qui fréquentent mon propriétaire depuis plusieurs années, me permettent de montrer comment la terre est allouée à des Emiriens et comment la ville se fabrique à Dubaï. En somme, Alî Bwardî incarne, par son itinéraire personnel, l'émergence de Dubaï sur la scène internationale en participant à la construction de cet Emirat et de cette ville.

Le site de l'entreprise d'Alî al-Bwardî<sup>438</sup> reprend les éléments du succès que nous retrouvons dans toutes les publications sur Dubaï, à savoir la vision quasi prophétique du

---

<sup>438</sup> <http://www.albwardy.com/chairmans-message.html>

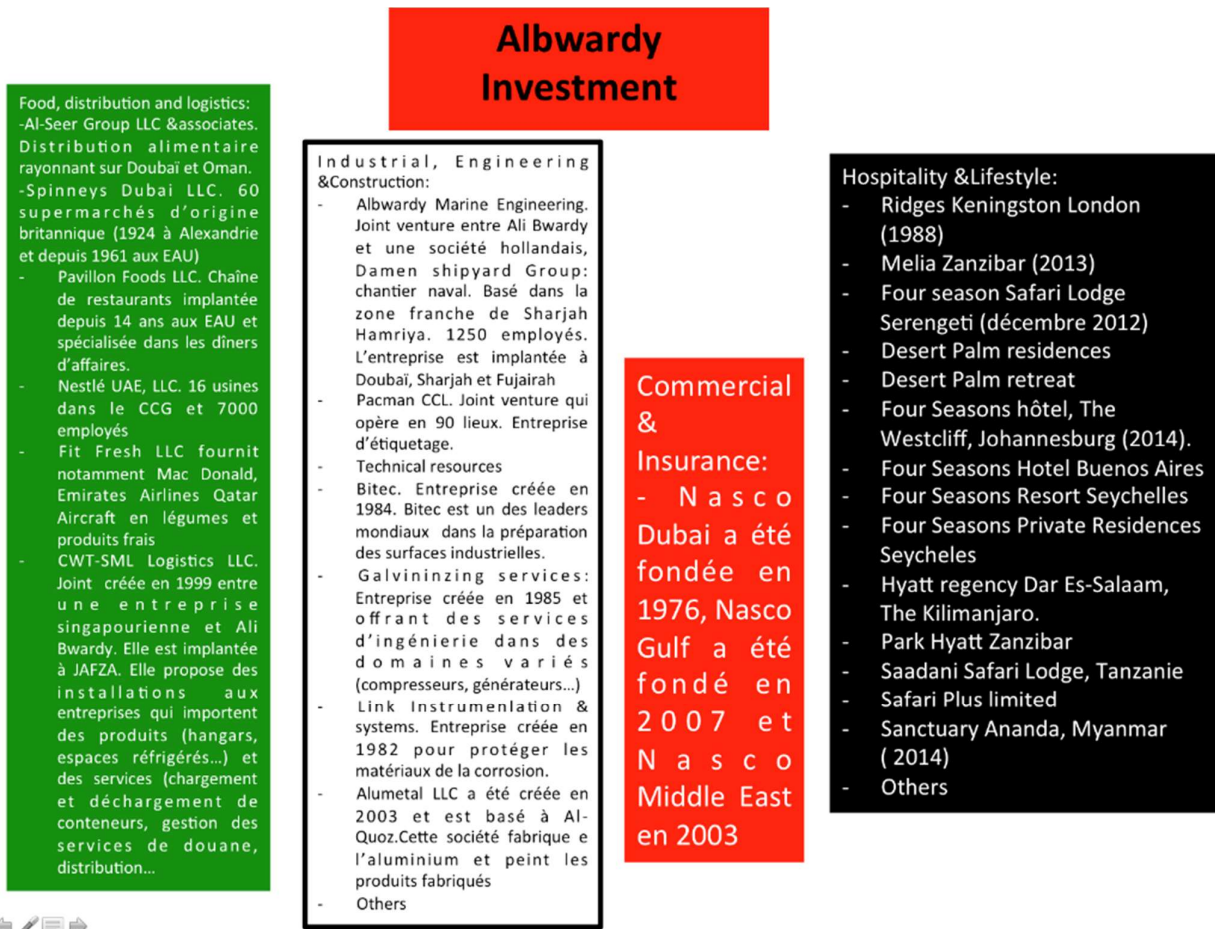
Shaykh de Dubaï, l'inscription de l'Emirat comme territoire mondial dans une trajectoire et un héritage historique revendiqué et enfin la participation personnelle d'Alî Al-Bwardî à ce succès dubaïote <sup>439</sup>: « *The Emirate of Dubaï is synonymous with trade and development. A tiny pearl fishing village on the coast of the Arabian Sea, which over the past few decades has emerged triumphantly to become a world-class international city. Dubaï now stands at the forefront of regional development and its outstanding growth must be attributed to the amazing vision and foresight of the late ruler H.H. Sheikh Rashid bin Saeed Al Maktoum, who undoubtedly laid the foundations for the prosperity that has followed within the Emirate. This success has been enhanced still further by his offspring and in particular the current ruler H.H. General Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum who has been responsible for the Emirate of Dubaï reaching even higher levels of recognition and economic progress. The development of Dubaï has been quite phenomenal and I, my company, and my colleagues are proud to have been a part of this economic evolution. It is companies like ours who have contributed to the growth of this wonderful city which has allowed the Group to expand into a diverse range of activities thus generating both employment opportunities and prosperity. Much of our success, I think, has been due to our innovative approach to conducting business. The main reason for our progress has been our pioneering spirit and willingness to step into areas at the time unknown to us, whilst not sacrificing either our integrity or commitment to excellence* ».

L'entreprise d'Alî al-Bwardî a été créée en 1975. Son chiffre d'affaires représente 1 milliard de dollars. L'entreprise se compose de plusieurs entités autonomes mais chapeautées par un tout petit siège social comportant un audit interne.

Le groupe al-Bwardî Investment comprend 4 entités :

---

<sup>439</sup> Traduction : « *L'Emirat de Dubaï est synonyme de commerce et de développement. Un petit village de pêcheurs de perles sur la côte de la mer d'Oman qui, au cours des dernières décennies, a triomphé pour devenir une ville internationale de classe mondiale. Dubaï est désormais à la pointe du développement régional et sa croissance exceptionnelle doit être attribuée à la vision étonnante et à la clairvoyance de feu le dirigeant, H.H. Sheikh Rashid bin Saïd Al Maktoum, qui a sans aucun doute jeté les bases de la prospérité qui a suivi au sein de l'Émirat. Ce succès a été encore renforcé par sa progéniture et en particulier par l'actuel dirigeant, H.H. Général, le général Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktûm, qui a permis à l'émirat de Dubaï d'atteindre des niveaux encore plus élevés de reconnaissance et de progrès économique. Le développement de Dubaï a été assez phénoménal et mon entreprise, ainsi que mes collègues, sommes fiers d'avoir participé à cette évolution économique. Ce sont des entreprises comme la nôtre qui ont contribué à la croissance de cette ville merveilleuse qui ont permis au Groupe de se développer dans un large éventail d'activités, générant à la fois des opportunités d'emploi et de la prospérité. Je pense que notre succès repose en grande partie sur notre approche novatrice de la conduite des affaires. La principale raison de nos progrès a été notre esprit de pionnier et notre volonté de nous engager dans des domaines inconnus à notre époque, tout en ne sacrifiant ni notre intégrité ni notre engagement en faveur de l'excellence* ».



**Figure 60 : L'entreprise Alwardy sous le signe de la diversification.**

Force est de constater que la variété des activités du groupe al-Bwardî Investment traduit la volonté de Dubaï de se diversifier pour préparer l'après-pétrole et traduit donc également l'évolution économique de l'Emirat. En effet, depuis le début des années 2000 l'orientation du groupe vers le secteur tertiaire est claire notamment dans le domaine de l'hôtellerie.

D'autre part, le groupe al-Bwardî Investment en s'étoffant s'est également internationalisé. Effectivement, il est non seulement implanté dans le CCG mais également en Afrique, dont Zanzibar dont la famille d'Alî serait originaire<sup>440</sup>, et en Amérique latine, notamment en Argentine, pays dans lequel Ali se rend régulièrement pour le polo notamment. En somme, outre ses activités économiques dans différents domaines, Ali al-Bwardî, comme beaucoup de grandes familles émiriennes proches du pouvoir tribal a construit sa fortune grâce à l'obtention

<sup>440</sup> Ali évite d'évoquer ses origines familiales et son lien avec Zanzibar car l'Afrique était une terre d'esclaves. Quoiqu'il en soit, Ali serait issu d'une famille omanaise installée à Zanzibar. Il se peut que sa famille est connue des métrissages qu'il préfère taire.

de terres et c'est grâce à celles-ci qu'il participe, à son échelle, à la fabrique de la ville à travers la diffusion d'un modèle, certes atypique, d'enclaves résidentielles fermées

Les exemples de la famille al-Habtoor et al-Bwardî ne sont pas isolés. En effet, la famille Al-Futtaim, très proche du pouvoir, sature l'espace urbain également à travers notamment la présence de Carrefour, qui était à l'origine une joint-venture, avant que Majid AL-Futtaim prenne complètement le contrôle de la marque aux Emirats. Installés à l'origine près de la Creek, les hypermarchés se sont multipliés au fur et à mesure de la croissance urbaine, en suivant tout d'abord l'axe d'urbanisation parallèle à Shaykh Zayed Road. Puis avec le développement de vastes enclaves résidentielles fermées dans les franges urbaines de la ville, les hypermarchés, supermarchés et Carrefour Market s'y sont déployés également. Le nom d'Al-Futtaim y est systématiquement accolé et très visible puisque supermarchés et hypermarchés sont sur les grands axes de communication et intégrés dans les malls comme Mirdif City Center sur la E311, Mall of Emirates sur le E11. Quant aux nouveaux grands axes de communication correspondant au front pionnier urbain, comme la D54 avec le nouveau mall City Land. L'emprise urbaine Majid Al-Futtaim est organisée en un système réticulaire auquel on ne peut échapper. La marque Carrefour, n'est pas la seule détenue par Majid Al-Futtaim. Les grands groupes familiaux dubaïotes s'adaptent aux changements de conjoncture et font preuve de clairvoyance. En effet, depuis la formation du pays, la troisième génération d'Emiriens parvient à l'entrée dans la vie active.

Mais les Emiriens semblent avoir pris conscience de la nécessité d'une véritable réflexion sur la transformation nécessaire du « family business » comme le dit notre contact Laurent Cabioch<sup>441</sup> à propos d'al-Ghurair par exemple. Ils adaptent leur mode de gouvernance en passant d'une structure familiale à la holding à laquelle sont rattachées les différentes sociétés. Ainsi, aujourd'hui le CIO de la holding n'appartient pas à la famille mais a été recrutée pour ses compétences. Ce n'est d'ailleurs pas un Emirien. Pour le groupe Al-Ghurair, le CIO a longtemps été Constantin Salamé, Libanais, qui a quitté le groupe où la pression était très forte. Il occupait un haut poste à l'interface du patron du groupe et des directeurs des sociétés souvent membres de la famille. Il était en somme pris en étau entre les membres de la famille. La famille

---

<sup>441</sup> Laurent Cabioch a passé 20 ans aux Emirats Arabes Unis. Au cours de son service militaire sur un navire qui revenait de Djibouti, il fait escale à Dubaï, trouve du travail et s'y installe. Il a travaillé pour Carrefour-Al-Futtaim puis ensuite pour les pharmacies Ibn Sina, puis dans le commerce de détail avant de partir rejoindre Al-Ghurair et enfin un groupe indien spécialisé dans le domaine des pharmacies et implanté à Dubaï. Laurent Cabioch a quitté les Emirats en juillet 2018.

est encore très présente mais son rôle tend à s'estomper car les leaders des grands groupes prennent conscience qu'il n'est plus possible de diriger un groupe avec un nombre toujours croissant de membres de la famille demandant tous des responsabilités afin de tirer parti des retombées économiques du groupe. De plus, les membres de la famille ne sont pas forcément tous compétents pour participer à la gestion du groupe ou des entreprises du groupe. L'intérêt de la holding c'est que le patron du groupe peut octroyer des actions aux membres de sa famille afin qu'ils bénéficient de la prospérité du groupe sans interférer dans son fonctionnement. Cela touche l'essence même du système clanique. Mais pour le moment c'est le système économique qui connaît de telles réformes et non pas le système politique.

### **2.3. Peut-on parler de capitalisme de la connivence à Dubaï pour expliquer cette saturation de l'espace urbain ?**

Si l'espace urbain dubaïote est saturé par le nom d'une élite économique qui bénéficie des largesses de l'Émir, se pose la question de savoir si la notion de capitalisme de connivence est adaptée pour qualifier la réalité dubaïote. L'expression de capitalisme de la connivence, ou *crony capitalism* en anglais, est de plus en plus récurrente depuis son premier usage pour expliquer la crise asiatique de 1997/1998. Elle exprime l'idée que le succès en affaire est fonction des accointances du pouvoir économique avec le pouvoir politique. Le capitalisme de connivence crée donc des formes de favoritisme et de clientélisme. Cette définition légitime alors l'idée que le *crony capitalism* est vu comme « *une déviance foncièrement illibérale du capitalisme qui dévoie et travestit l'esprit originel de ce système économique via la collusion des pouvoirs politiques, économiques, financiers* »<sup>442</sup>. Si je m'arrête à cette définition très synthétique du capitalisme de connivence, elle peut en effet être utilisée pour expliquer le fonctionnement de la ville de Dubaï et la saturation de son espace urbain par une élite émirienne. Cela est d'autant plus vrai que j'ai répété que l'économie dubaïote était à la fois libérale et dirigiste. Les deux termes associés ne sont pas antithétiques dans la cité-État comme d'ailleurs le sens du mot « capitalisme de connivence » dont l'antinomie n'est qu'apparente. Effectivement le dirigisme est le cadre idéal pour la connivence car il soumet l'économie à un pouvoir et donc engendre logiquement des questions de connivence. Le capitalisme de connivence peut être vu comme un capitalisme dénaturé, détourné car le pouvoir d'ingérence

---

<sup>442</sup> « Réflexion sur le capitalisme de connivence », *L'Economiste, comprendre l'économie*, 2 mai 2016. [Hhttp://www.leconomiste.eu/decryptage-economie/480-reflexion-sur-le-capitalisme-de-connivence.html](http://www.leconomiste.eu/decryptage-economie/480-reflexion-sur-le-capitalisme-de-connivence.html).

n'est pas restreint. C'est un libéralisme limité à une seule élite économique. En cela Dubaï relève bien du capitalisme de connivence.

La connivence entre les élites économiques et politiques serait amplifiée au cours des dernières années<sup>443</sup> : « *Caroline Freund, économiste à la Banque mondiale a calculé qu'entre 1996 et 2014, la part du patrimoine des milliardaires proches du pouvoir ou dont l'activité dépend de l'accès des ressources contrôlées par l'Etat a augmenté pour atteindre 20.4% du patrimoine total des milliardaires en Europe, 16.7% au Chili et 33% au Liban. Cette connivence s'est aussi manifestée par l'arrivée au pouvoir de milliardaires comme Sebastian Piñera au Chili, ou l'ascension fulgurante de certains chefs d'entreprises, comme Gautam Adani ou Mukesh Ambani, proches du dirigeant indien Narend Modi* ». Le crony capitalism est dénoncé comme pénalisant l'économie et la société toute entière notamment par des chercheurs de l'université états-unienne d'Harvard<sup>444</sup>. En quoi les situations évoquées sont-elles comparables à Dubaï. Est-ce que le capitalisme de connivence ne relèverait-il pas plutôt de la transplantation ex-nihilo d'une notion utilisée en dehors d'un contexte culturel très spécifique qui est celui de la tribu ? Cela n'est pas transférable in extenso à la réalité dubaïote car dans l'idée d'économie de connivence, il y a l'idée d'illicite et d'implicite ; or, à Dubaï le télescopage des intérêts économiques et politiques est de notoriété publique et s'applique avec des degrés divers à tous les Émiriens. Seuls les étrangers n'en bénéficient pas. Le crony capitalism est inhérent à l'organisation tribale fondée sur les 'asabiyât. En cela il respecte la tradition ancestrale. Il est donc difficile d'accuser l'Émirat de corruption comme cela pour être le cas en Occident. L'étranger connaît les règles du fonctionnement et si elles ne lui conviennent pas il peut partir à tout moment. En revanche, le coût de cette économie de la redistribution et du favoritisme a impacté la seconde et la troisième génération d'Émiriens post-pétrole. En ayant eu la vie très facile, un certain nombre d'Émiriens n'a pas cru que la réussite scolaire et l'obtention d'un diplôme était nécessaire puisqu'il suffisait d'une connexion politique ou économique pour accéder à un emploi ou créer son entreprise. Cela a donné lieu à :

- Un service public pléthorique et sous performant qui s'améliore progressivement grâce à la politique de smart city et de e-gouvernement.

---

<sup>443</sup> Bouissou (Julien), « Une révolte contre le capitalisme de connivence », Le Monde, 8 novembre 2019. URL : [https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/08/une-revolte-contre-le-capitalisme-de-connivence\\_6018425\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/08/une-revolte-contre-le-capitalisme-de-connivence_6018425_3210.html).

<sup>444</sup> Deux chercheurs en économie à Harvard, Ishac Diwan et Jamal Haidar, ont dénoncé les effets pervers du crony capitalism dans une étude publiée en 2017 et visible à partir de l'URL : <https://scholar.harvard.edu/files/haidar/files/diwanhaidar-pcjc-01142017.pdf>

- A l'imposition d'un personnel émirien hors zone franche et à une politique d'émiratisation peu fructueuse.
- D'une politique scolaire offensive avec un intérêt tout particulier du KHDA (knowledge Human Development Authority) pour l'intégration et la mesure des progrès réalisés par les Emiriens en milieu scolaire.

Bref, le capitalisme de connivence entretient des similarités avec le système de gouvernance de Dubaï mais il ignore les réalités culturelles. Si le capitalisme de connivence ne recouvre qu'imparfaitement la réalité de la cité-État, il est peut-être possible de parler d'une tribalisation du monde, dictée par la mondialisation.

### **Conclusion – section II.3.A**

Les années 2000 marquent une rupture dans l'histoire urbaine dubaïote avec le boom de la construction et de l'immobilier qui transforme la morphologie urbaine. Le nouvel Émir, Shaykh Mohammed accompagne cette mutation en érigeant des lieux de pouvoir le long de Shaykh Zayed. Faisant appel à la starchitecture, il renforce la polarisation urbaine et projette sur le territoire sa vision et sa puissance. Il incarne Dubaï et Dubaï l'incarne.

Les grandes familles proches du pouvoir qui ont profité de cette prospérité pour diversifier leur économie sont elles aussi devenues des familles-promoteurs qui progressivement se taillent des quartiers complets dans la ville et participent à son étalement. A la manière de l'Émir leurs choix architecturaux sont une démonstration de puissance et de rivalité dans la ville. Cette liberté appelée « urban entrepreneurial » traduit un délitement des structures administratives de la municipalité de Dubaï au profit des promoteurs.

## **SECTION II.3.B. : FACE A LA TRIBALISATION ET A LA PRIVATISATION DE LA FABRIQUE DE LA VILLE LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SE DESAGRÈGENT.**

### **Introduction – section II.3.B**

La municipalité de Dubaï est pendant plusieurs décennies de fer de lance de la planification urbaine qu'elle apprend notamment aux côtés de grands cabinets étrangers d'urbanisme et d'architecture. Mais progressivement son rôle s'est érodé traduisant l'hégémonie des familles proches du pouvoir et leur emprise croissante sur la ville.

#### **1. La montée en puissance des familles tribales promoteurs immobiliers depuis les années 90.**

Durant la dernière décennie, le territoire dubaïote a été développé de manière fragmentée avec des promoteurs distincts, essentiellement membres de la tribu, des agences, des zones franches... Cette tribalisation et privatisation de la fabrique de la ville ont participé à la désagrégation des structures administratives. Les plans d'urbanisation préparés par le principal promoteur le sont avec l'aide de consultants internationaux. Une fois que le promoteur est satisfait du plan, il le présente à l'Émir de Dubaï pour obtenir son approbation. Toutefois, dans le cadre de ce processus, la municipalité est souvent court-circuitée par les promoteurs qui dorénavant occupent le devant de la scène. Ce sont des entreprises semi-étatiques qui ont le dernier mot et ne sont pas tenues de suivre les recommandations de la municipalité de Dubaï comme le montre le schéma ci-dessous. Par conséquent, les mega-projets sont en inadéquation avec le projet de développement urbain initial pensé à l'échelle de l'Émirat ; il en résulte donc un manque de coordination et d'intégration à l'échelle nationale. Toutefois, si le promoteur principal ne communique guère avec la municipalité, il consulte systématiquement RTA (Road and Transportation Authority) et DEWA (Dubaï Electricity and Water Authority). Force est de constater que ceux qui sont à la tête des grandes sociétés immobilières de développement sont aussi à la tête de la municipalité et occupent des places au sein du gouvernement de Dubaï en tant que familles proches de celle du Shaykh. La structure tribale est encore ici visible ici. Ainsi,



la famille Lootah détient le poste de direction à la municipalité de Dubaï, juste au-dessous de Shaykh Hamdan, mais est également détentrice de la société Lootah Real Estate development<sup>445</sup> qui réalise 50% de la construction à Jumeirah Village Circle, 25% à Al-Barsha et 25 % à DIP, cumulant ainsi des investissements dans l'immobilier résidentiel ainsi que dans l'immobilier destiné à l'industrie et aux services. Il y a donc télescopage entre les intérêts personnels et ceux de Dubaï. Le fondateur du groupe est Haj Saeed Ahmed et aujourd'hui c'est Yahya bin Saeed Al-Lootah qui le seconde.



**Figure 61 : Hilal Bin Ahmed bin Lootah.**

Parallèlement, la famille Lootah, issue principalement du milieu économique, dispose de fonctions politiques, à travers Hilal Bin Ahmed bin Lootah<sup>446</sup>, au sein du Federal National Council (Al-Majlis al-Watani al-Ittihad), corps législatif de 40 membres dont la moitié est

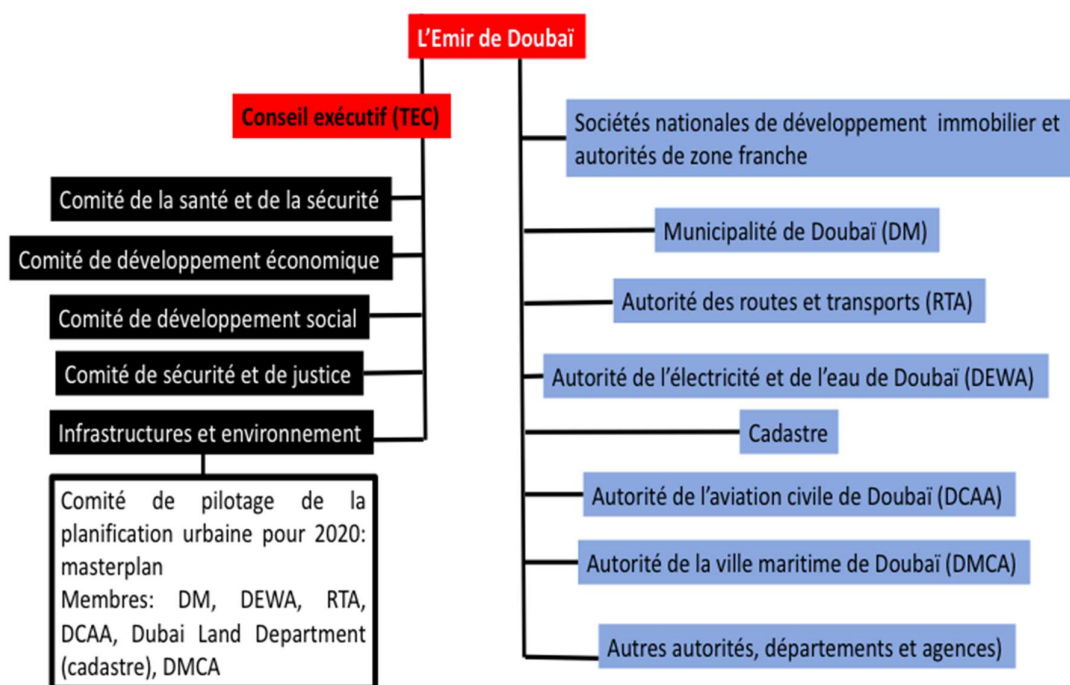
---

<sup>445</sup> La famille Lootah est issue de la tribu Al Bu Humeir d'Abou Dhabi et a pris le nom de Lootah en arrivant à Dubaï. A l'origine cette famille de commerçants échangeait avec l'Iraq et travaillait dans le commerce de la perle avec l'Inde ainsi que sur les bateaux de la compagnie britannique de l'Inde orientale. Voir <https://gulfnews.com/uae/general/a-dream-come-true-for-lootah-1.405023>

La famille Lootah a créé son groupe en 1956 grâce à Haj Saeed Ahmed Al-Lootah, et a pratiqué dès l'origine la diversification. Ainsi, le groupe est présent dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'immobilier, de l'énergie, de la restauration et de l'hôtellerie, des services financiers, de l'informatique, de l'éducation, de la santé, de la R&D, de la banque avec la première banque islamique du monde, de l'ingénierie, du commerce dont le commerce de détail, de l'architecture et du design d'intérieur et des médias.

<sup>446</sup> Hilal Bin Ahmed bin Lootah a occupé un poste au FNC de 1981 à 1991. La famille Lootah faisait partie du majlis quotidien de Shaykh Rashid comme le rapportait Gulf news en novembre 2018.

désignée par leur émirat respectif et l'autre moitié ne bénéficie que de fonctions de conseil pendant deux ans. En somme, pour faire valoir leurs intérêts personnels, les grandes familles, dont la famille royale, sont à la fois à la tête de leurs entreprises privées, à la tête des institutions qui sont en charge de valoriser l'économie du pays et enfin participent aux grandes orientations politiques de l'Emirat et de Dubaï. Le système est verrouillé et la contestation n'émanera pas de ceux entre lesquels existe l'asabiyya et qui sont les principaux bénéficiaires de l'insertion de Dubaï dans la mondialisation grâce à leur participation à sa fabrique. Se télescopent donc ici des liens tribaux, des intérêts économiques et politiques, autant d'interdépendances qui rendent peu probable une quelconque opposition au Shaykh. En effet, celle-ci risquerait de détruire l'ensemble du système.



**Figure 62 :** *Le processus de planification urbaine à Dubaï*

Avec la mondialisation et l'insertion croissante de Dubaï dans la mondialisation, le pouvoir des grandes familles tribales s'est renforcé et a considérablement empiété sur les prérogatives de la municipalité de Dubaï. En effet, si en 1961 Shaykh Rashid bin Saeed Al-Maktûm avait promulgué un décret établissant une municipalité dotée de ses propres caractéristiques, indépendante moralement et étendant ses pouvoirs sur l'ensemble de l'émirat lui donnant la mainmise sur le conseil municipal, cette tendance s'est effritée à partir de 1980 et surtout 90. En effet, progressivement, la municipalité de Dubaï s'est vue dépossédée de ses

prérogatives qui ont été transférées aux grandes familles entourant le Shaykh. Ainsi, la municipalité n'est plus qu'un organe qui dresse les plans des projets des grandes entreprises détenues par les grandes familles dubaïotes et préalablement validés par le Shaykh. D'ailleurs, la main-d'oeuvre utilisée à la municipalité est d'origine arabe, du Maghreb ou du Mashreq, et est dirigée par des Emiriens, conséquence de la politique d'émiratisme et la volonté de maintenir un contrôle émirien sur l'ensemble des secteurs économiques. La municipalité de Dubaï est en charge de la préparation et de l'approbation de la planification pour les zones résidentielles destinées aux Emiriens, et pour quelques autres zones sauf celles relevant des méga-projets. Elle est aussi en charge de la revitalisation des zones préexistantes sauf celles des méga-projets. Tous les projets pilotés par la municipalité de Dubaï doivent faire l'objet d'une approbation par l'Emir. Ce sont les promoteurs qui les réalisent à leur convenance. Quant aux consultants étrangers qui par le passé proposaient la planification, ils n'ont plus leur place car les entreprises se sont appropriées ce domaine en lien avec la municipalité.

## **2. Le télescopage des intérêts politiques et économiques.**

La fabrique de la ville est devenue un terrain laissé en pâture aux plus offrants. La planification n'a un rôle qu'indicatif et est revue et corrigée en fonction des opportunités d'IDE. Ainsi, l'avant dernier plan d'urbanisation avait prévu de borner la croissance urbaine le long de la E611, Emirates road, ancienne By pass road. Mais des investisseurs, notamment indiens, ont décidé d'utiliser les entreprises locales comme Dubaï Property, Meraas...pour construire immeubles et maisons au-delà de la E611 et à l'intersection avec Al-Qudra road. La manne financière que représentaient ces IDE a changé le plan d'urbanisation. Ces investissements permettent du même coup aux étrangers de blanchir une partie de leur argent. Cela pose par ailleurs la question de l'occupation à terme de tous ces logements et donc de la nécessité pour Dubaï de demeurer attractive. Si l'émirat cherche à atteindre les 5 millions d'habitants, la question de l'accès à la propriété se pose avec acuité. En effet, le marché immobilier était à Dubaï l'un des plus volatiles au monde. Mais l'instauration de la RERA en 2007 a permis de canaliser la spéculation. En effet, à l'origine les constructeurs construisaient à bas coût ce qui engendraient une spéculation forte car les acquéreurs revendaient dans les mois suivants le bien 300% plus cher. Les prix de la construction ont fortement augmenté pour réduire cette spéculation mais ont du même coup limité l'accession à la propriété. En 2019, le prix a baissé d'environ 20% pour relancer la vente. Comme dit précédemment le Land Department, qui joue

le rôle de notaire, il a été enregistré une augmentation des transactions de vente. Même si la taxe sur les transactions immobilières a augmenté, l'accès à la propriété est plus facile qu'à Singapour, son modèle, malgré quelques points communs. En effet, à Dubaï les étrangers peuvent acheter sans pour autant payer de taxe liée au fait qu'ils ne sont pas émiriens, alors qu'à Singapour, les étrangers sont soumis à l'ABSD (Additional Buyer's Stamp Duty) de 15% venant s'ajouter au prix du logement. A Singapour l'ABSD ainsi que l'apport de 20% du prix de vente doivent impérativement être payés en cash, ce qui est équivalent à ce que demande Dubaï soit 35% du prix de vente pour un bien de plus de 5 millions de dirhams<sup>447</sup>. A cela, les deux cités-Etats ajoutent des frais d'enregistrement quasi équivalents. Dubaï toutefois a accru les localisations de son offre : enclaves résidentielles fermées, appartements mais les maisons individuelles ne peuvent généralement pas être vendues aux étrangers, alors que Singapour circonscrit bien plus les quartiers dans lesquels les étrangers peuvent acheter. Ainsi, seules les villas de Sentosa Covent sont en vente pour les étrangers. Singapour est encore plus rude concernant la question foncière car il y a bien plus de biens en vente pour 99% c'est-à-dire en « leasehold » que de biens en « freehold » (sans limite dans le temps) qui d'ailleurs coûtent 50% de plus que les premiers. Enfin, les biens à Singapour sont plus onéreux qu'à Dubaï pour des superficies plus réduites. Il faut dire que la cité-Etat de Singapour bénéficie d'un territoire urbanisé et urbanisable bien plus exigu que celui de Dubaï ; les densités y sont plus fortes d'autant plus que l'habitat verticalisé prédomine et la pression immobilière y est également plus forte.

Par ailleurs, l'évaluation et le contrôle du développement s'organisent selon deux modalités, à savoir le parc immobilier géré par la municipalité et celui sous la houlette de l'autorité des zones franches. A l'origine, la municipalité s'occupait de tout.

Quant à la législation, elle a un fort impact sur la planification également. Dubaï a dû légiférer dans ce domaine resté anarchique en raison de l'accroissement du nombre de parties prenantes. La législation qui s'est mise en place progressivement a dû tenir compte du nombre d'acteurs ainsi que des questions d'environnement, d'accessibilité, de mobilité...qui s'expriment à différentes échelles.

Dubaï s'est appuyée sur des études comparatives avec d'autres villes bénéficiant d'un système de planification urbaine efficace, à savoir Le Caire, Brisbane, Londres, Milan, New

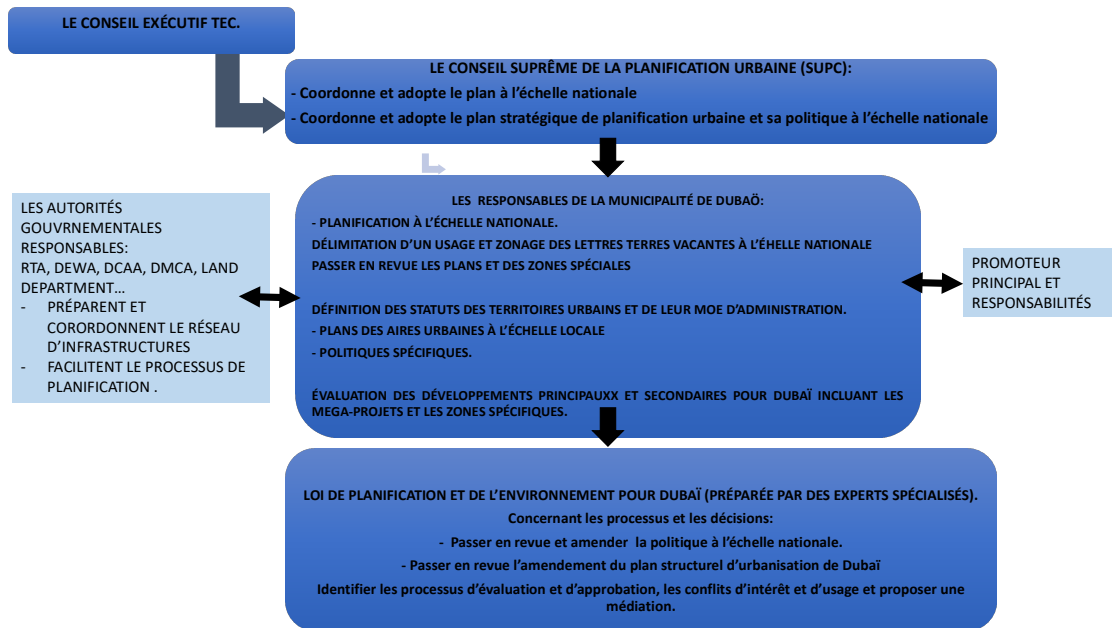
---

<sup>447</sup> Attention, les chiffres donnés étaient vrais en 2017 et 2018 mais changent constamment en fonction de la conjoncture et du marché de l'immobilier.

York, Phoenix, Singapour et Sydney, afin d'explorer les bonnes pratiques en la matière et envisager la possibilité de les appliquer à Dubaï. Les critères sur lesquels Dubaï s'est appuyée pour sélectionner ces villes de référence relèvent, outre le système de planification urbaine, de la qualité de vie, une expérience ancienne dans la planification, des villes ayant des contextes et une manière de gouverner similaires à Dubaï, des villes qui ont des problématiques de planification proches de celles de Dubaï, des villes d'échelle comparable, des villes ayant des populations aux tailles similaires et un taux de croissance proche. Cette étude comparative a permis d'identifier les pistes suivantes :

- Le système de planification doit prendre en compte la stratégie, la gestion, l'évaluation du développement et du contrôle.
- La planification relève de plusieurs échelles : locale, régionale et nationale.
- La nécessité de coordonner la planification
- Le rôle des acteurs nécessite d'être clairement défini.
- La consultation des différents acteurs y compris du secteur public est encouragée.
- La nécessité de résoudre en amont les conflits d'intérêt et d'usage.

Le type de planification le plus adapté à Dubaï a conduit à établir un conseil suprême de la planification urbaine (SUPC Supreme Urban Planning Council) responsable de l'administration stratégique de l'urbanisation pour l'Emirat de Dubaï. Cela inclut notamment la coordination et l'approbation d'un plan plus global pour l'ensemble de l'Emirat. Le rôle et les attributions du conseil suprême de planification urbaine apparaît dans la nouvelle loi sur la planification et l'environnement pour Dubaï. Dans ce cadre législatif, le SUPC consulte et se coordonne avec le TEC et les différents comités associés. Le conseil suprême de la planification urbaine fonctionne donc comme suit :



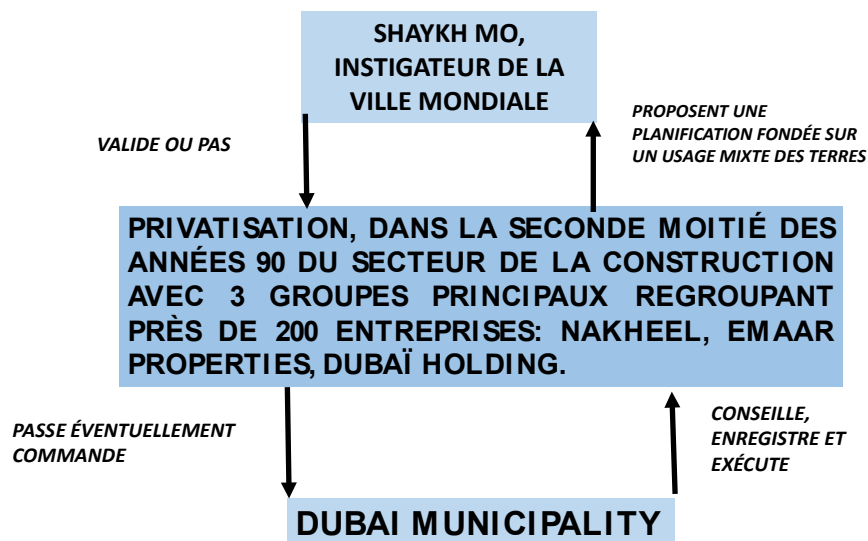
**Figure 63 :** *Le conseil suprême de la planification sous l'autorité de l'Émir.*

Le Dubaï Masterplan 2020 recommande la mise en place d'une nouvelle loi de planification et de l'environnement afin d'aborder plus sereinement les enjeux du plan d'urbanisme et de la gestion de l'environnement à l'échelle des Emirats-Arabes Unis. A cette fin, il est prévu notamment de définir les prérogatives des autorités de planification et leurs responsabilités, de clarifier la relation de travail entre les différentes parties prenantes, d'amender la stratégie de planification, de classifier les types de projets selon une nomenclature plus claire : master plan du mega-projet, développement urbain principal, développement urbain spécifiques..., définir le processus d'attribution, d'évaluation et d'approbation de chaque type de développement en prenant en considération les dispositions connexes dont la question de la médiation en cas de difficulté, définir les négociations et la question de l'arbitrage quant au zonage et à l'usage des terrains, décider d'un processus d'amendement de la loi de planification et de l'environnement.

En réalité, la gouvernance urbaine a complètement changé et la municipalité de Dubaï n'est plus que force de proposition et un organe d'exécution des transactions immobilières en jouant le rôle de notaire ainsi que d'un organe d'exécution au service d'entreprises privées spécialisées dans la construction. La mue a commencé dans la seconde moitié des années 90 sous l'impulsion du futur Shaykh de Dubaï. En effet, si Shaykh Mohammed devient émir de Dubaï au début de l'année 2006 à la mort de son frère aîné Shaykh Maktûm bin Rashîd al

Maktûm qui était au pouvoir depuis 1990, son ascension a commencé avant. Certes, Shaykh Mohammed a été initié à la vie politique dès ses 23 ans en devenant le plus jeune ministre, à cette époque-là dédié à la défense. Mais c'est à partir de 1985 qu'il s'affirme en prenant de plus en plus d'initiatives et en proposant la vision de Dubaï ville mondiale à laquelle il aspire. C'est à cette fin qu'il crée en 1985 la compagnie aérienne Emirates et au milieu des années 90 propose de diversifier l'économie en s'appuyant notamment sur le développement du tourisme. C'est cette ambition qui fait de lui le successeur officiel dès 1995 et non pas son frère Hamdan pourtant plus âgé que lui.

Shaykh Mohammed oriente ensuite l'émirat vers un tout autre modèle de gouvernance urbaine consacrant le retour en force du rôle économique de la tribu dans l'aménagement du territoire. Cette nouvelle stratégie trouve son origine dans le constat d'une baisse de la rente pétrolière dans le PIB de l'émirat, la nécessité de diversifier l'économie pour s'adapter et survivre. Il faut donc ouvrir le marché de l'immobilier aux étrangers pour susciter les IDE. Mais le domaine de la construction immobilière s'il est privatisé et si le nombre d'entreprises se multiplie, il est plus que jamais commandé par l'Emir et les grandes familles tribales. On assiste donc à une retribalisation de la vie économique parallèlement à celle de la fabrique de la ville comme le montre le schéma ci-dessous. Les entreprises privées de construction proposent elles-mêmes leur projet de planification urbaine directement au Shaykh qui le valide ou pas. La municipalité de Dubaï en est donc réduite à la portion congrue.



**Figure 64 :** *Privatisation ou tribalisation de la fabrique de la ville mondiale.*

Sous les traits de la privatisation se cache en réalité des conflits d'intérêt entre fonction politique, que possède la plupart des grandes familles dont la famille royale, et fonction économique. En effet, si Nakheel, chargé de la réalisation des îles artificielles en forme de palmier comme l'indique son nom, appartient complètement à l'émir, ce dernier et les grandes familles disposent de parts dans la société EMAAR PROPERTIES née en 1997 et Dubaï Holding qui englobe 7 grandes entreprises. Il n'y a donc pas décentralisation comme Florian Wiedmann<sup>448</sup> le dit mais confusion des genres, ce qui provoque un manque de coordination entre les multiples projets planifiés par les entreprises entre elles, mais aussi avec RTA et DEWA. Cela nuit à l'intégration des noyaux urbains à la ville elle-même. C'est parce que la tribalisation est à l'oeuvre et vise à maximiser les profits que lui procure la fabrication de la ville et l'exportation de son modèle à l'étranger que notre interlocuteur à la municipalité de Dubaï préfère se taire lors de notre troisième visite. Emporté par une réelle envie d'aider et l'occasion de parler le français, il avait promis de me fournir d'autres documents et de m'en dire plus sur le fonctionnement de la ville et de sa commercialisation. Sauf qu'entre deux visites, il s'est peut-être bien fait rappeler à l'ordre par l'un de ses supérieurs émiriens qui avait remarqué la présence régulière d'une étrangère dans les locaux de la municipalité.

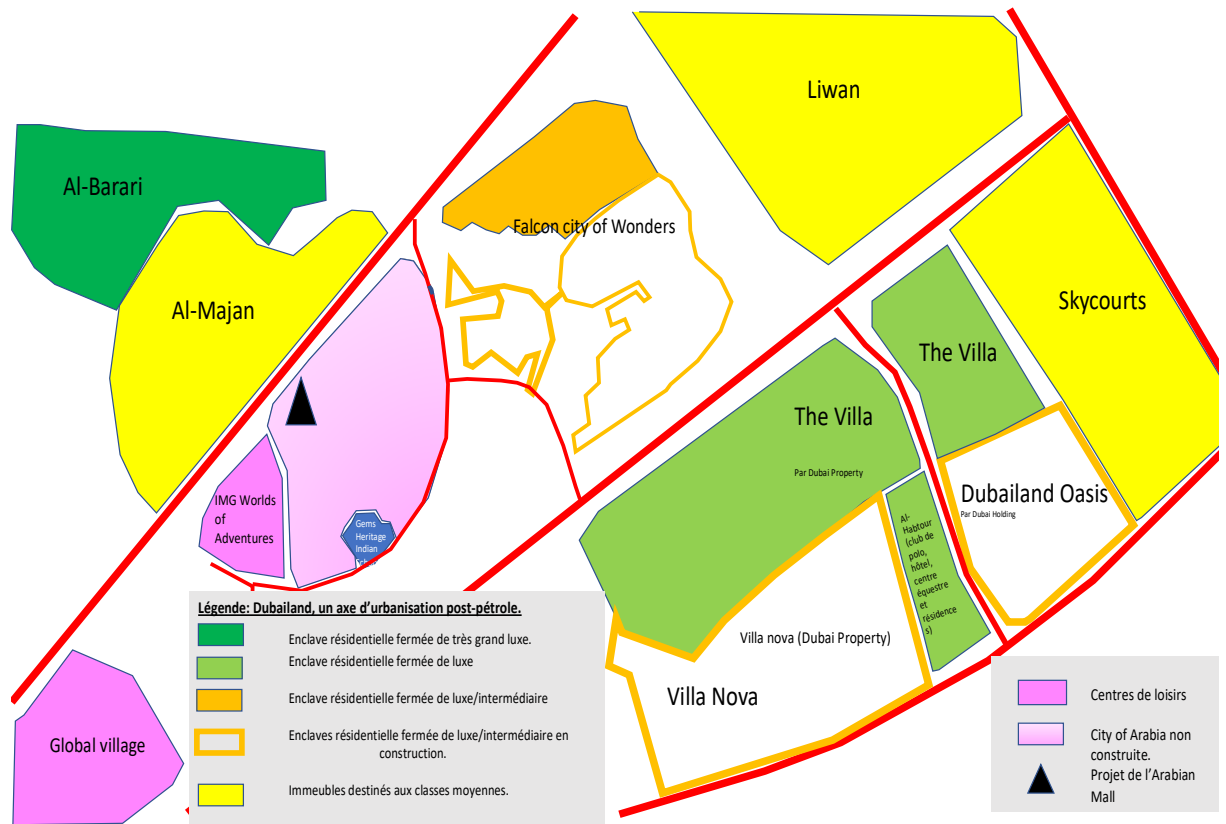
Parmi les projets que réalisent les entreprises tribales privées ou semi-privées, l'exemple de Dubaïland est intéressant et a été relancé avec l'expo 2020 mais avec des changements de physionomie par rapport au projet initial. Effectivement, cet axe d'urbanisation lancé au début des années 2000 a connu un coup d'arrêt avec la crise de 2008. Il renaît actuellement partiellement de ses cendres avec la construction encore en cours de Majan, la réalisation en cours de Villanova et de Dubaïland Oasis<sup>449</sup>, deux enclaves résidentielles fermées contiguës à celle de The Villa, l'ouverture en 2016 de IMG Worlds of Adventures, grand parc à thème couvert, qui survit malgré ses difficultés financières, mais City of Arabia n'est toujours pas sortie du sable. Or, ce centre-ville devait comprendre un grand centre commercial, Mall Of Arabia, devenu City Land, des hôtels, des logements, une sorte de canal servant de promenade, un monorail connecté au métro et imité finalement Las Vegas Strip. Si ce modèle Las Vegas influence Dubaï, les hôtels, logements, canaux et monorails ne semblent plus être à l'ordre du jour.

---

<sup>448</sup> Op. Cit.

<sup>449</sup> Après des travaux d'aplanissement des sols en 2019, force est de constater que Dubaï Property a pour le moment laissé choir le projet.





**Figure 65 : Dubaïland, un axe d'urbanisation post-pétrole.**

En somme, Dubaï semble en avoir fini avec le zonage et la vision fonctionnaliste de la ville dans sa globalité. Le concept a été élaboré par la pratique scientifique de l'ethnologie anglo-saxonne, dans les années 30. La notion de « fonction », provenant du vocabulaire physiologique, est utilisée alors pour montrer que l'on peut réduire les phénomènes sociaux à leur fonction c'est-à-dire au rôle joué par rapport à la ville dans son ensemble si l'on transpose cette notion à la géographie urbaine. Mais force est de constater que ces différents noyaux urbains manquent de cohésion et demandent à être consolidés pour s'intégrer pleinement à la ville. Le fonctionnalisme est devenu dysfonctionnement. Les infrastructures ne suivent pas la cadence effrénée des projets. Des besoins notables existent encore en termes d'accès aux écoles et aux équipements de santé de proximité à l'échelle des quartiers. Les transports en commun ont progressé dans certains quartiers périphériques comme Silicon oasis mais demeurent encore très insuffisants. Il faut donc pratiquer le fonctionnalisme à l'échelle du quartier et non plus à celle de la ville.

### **3. Le rôle des promoteurs étrangers dans la fabrique de la ville.**

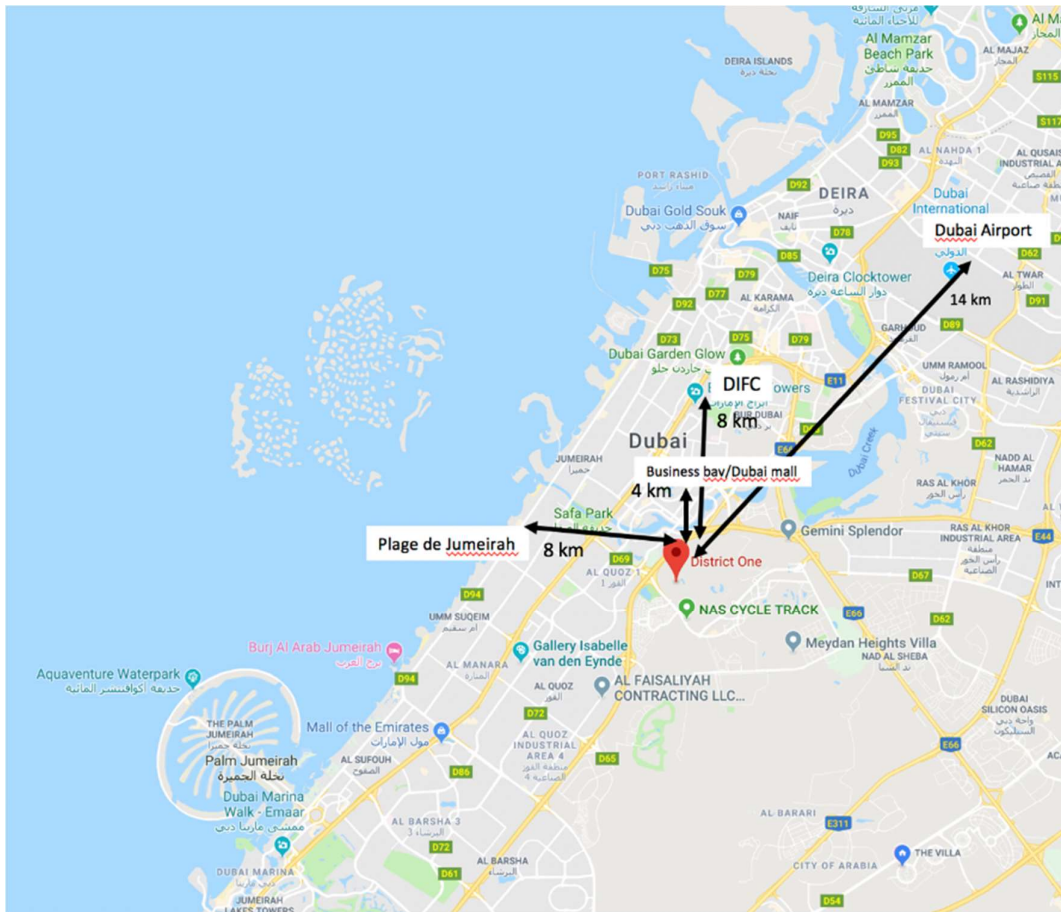
Si incontestablement l'économie est retribalisée dans une perspective capitaliste, force est de constater que des promoteurs privés participent aussi à la construction de la ville. L'Emir leur propose des terres à bâtir et ils en assument complètement le risque. C'est notamment le cas de la multinationale indienne Sobha<sup>450</sup> en charge de la réalisation du District One. Elle fonctionne à Dubaï en association avec le Shaykh. Mon interlocuteur de la municipalité de Dubaï laisse entendre que la « privatisation » des entreprises permet délibérément d'opacifier l'origine des capitaux des investisseurs notamment sur le vaste projet de Shaykh Rashid Bin Maktûm city District One. Quoi qu'il en soit cette information, invérifiable va à l'encontre de ce que madame P pensait de Dubaï à savoir que la cité-Etat n'était plus la grande lessiveuse du Moyen-Orient mais permettait juste l'évasion fiscale. Mais ces informations me sont données à l'oral, sur le ton de la confiance et de manière très informelle. Quant au collègue de mon interlocuteur, censé m'expliquer son travail, il me congédie à peine poliment en m'expliquant que tout est dit sur le site de Dubaï Municipality.

Ainsi, Sobha vend ses constructions à des investisseurs qui en réalité viennent blanchir leur argent. Ils sont russes, indiens... Ils cherchent des demeures somptueuses et onéreuses dans un quartier bien placé<sup>451</sup>, en l'occurrence entre le quartier de Dubaï Mall et l'hippodrome de Meydann comme le montre la carte ci-dessous :

---

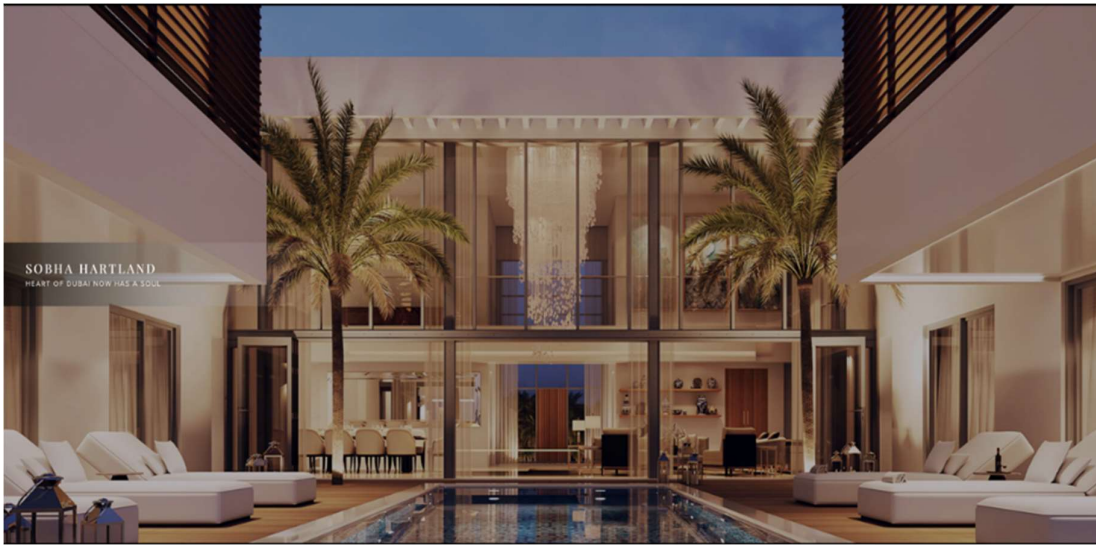
<sup>450</sup> Sobha est une multinationale d'origine indienne créée en 1979 et implantée aux Emirats Arabes Unis, au sultanat d'Oman, au Qatar, Bahraïn, Brunei et en Inde.

<sup>451</sup> Images tirées du site de vente : <https://www.districtonevillas.com>. Voir aussi : [https://www.youtube.com/watch?v=J4sHS9L1BHU&feature=emb\\_rel\\_end](https://www.youtube.com/watch?v=J4sHS9L1BHU&feature=emb_rel_end).



**Figure 66 :** District One, une situation centrale à Dubaï.

*Cette petite carte représente le temps pour relier District One aux quartiers économique et iconiques de Dubaï. Le temps est souvent plus pertinent que les distances pour appréhender la qualité d'une localisation.*



**Figure 67 : Luxe, calme et blanchiment à District One.**

C'est mon contact à la municipalité de Dubaï qui avait mentionné très furtivement et avec la peur au ventre que des terres de ce projet étaient réservées à ceux qui venaient blanchir leur argent dans la cité-Etat.

L'image de synthèse est tirée du site du promoteur du projet District One. Si l'objectif d'une communication marketing est bien sûr de faire rêver l'acheteur, cette publicité exprime véritablement l'image que Dubaï souhaite véhiculer de la ville en construction. Ainsi, Dubaï témoigne de son gigantisme à toutes les échelles. La superbe villa ci-dessus est immense et propose un cadre de vie somptueux digne des stars de la jet set<sup>452</sup>. Elle est la synthèse de la modernité occidentale avec ses lignes épurées mais aussi de l'exotisme inhérent à l'orient avec ses palmiers et lanternes. Ce gigantisme est visible également à travers l'immensité de l'enclave résidentielle fermée à laquelle appartient la villa. Cette dernière joue également sur cette double identité fondée sur la modernité et l'exotisme en proposant un accès à un lagon artificiel. La nature est ici encore artificielle et articule systématiquement la verdure et la présence de l'eau. District One se veut à la fois une oasis mais aussi une île au coeur d'une zone urbanisée de plus en plus étendue, environ 7km de périmètre, et en cours de densification.

---

<sup>452</sup> Le projet quasiment finalisé comporte 1500 maisons de 3 styles différents, de la plus petite avec 4 chambres (583 m<sup>2</sup>) à 8 chambres (2430m<sup>2</sup>), à partir de 10000000 de dirhams soit environ 3 millions d'euros. L'enclave résidentielle fermée sera à proximité du plus grand mall du monde, de l'hippodrome, et possédera un club house, un supermarché, une école, des hôtels une piste équestre et cyclable...



**Figure 68 :** *District One, l'oasis à deux pas de l'axe anisotropique de la ville.*

Au fond, la skyline dubaïote représentée en blanc donne à la ville un côté futuriste. District One est un projet construit sur une double dialectique ouverture/ fermeture ; ouverture sur le rythme trépidant du quartier d'affaires mais fermeture aussi à celui-là pour garantir un retour au calme de celui ou celle qui a besoin de se ressourcer après le travail. Dans cette enclave résidentielle tout semble rappeler le vers de Baudelaire dans son poème *L'Invitation au voyage* : « Ici tout n'est qu'ordre et beauté/ Luxe, calme et volupté ». Par ailleurs, deux modes d'habiter la ville cohabitent et échangent. Mais là encore ce projet n'est fait que pour les plus fortunés car le concept urbain de Dubaï repose sur la volonté d'attirer une population riche composée notamment d'hommes d'affaires, de rentiers et bientôt de joueurs probablement. Dubaï se veut le havre de paix à l'intersection de deux continents agités, l'Afrique et l'Asie arabe.

Cette privatisation et tribalisation s'accompagnent d'un double processus qui affecte la morphologie urbaine post pétrole de Dubaï. Tout d'abord, la ville devient plus compacte en construisant les espaces laissés vacants par la ville pétrolière qui se composait de noyaux urbains reliés entre eux par de grands axes de communication.

Les territoires en cours d'urbanisation associent dorénavant résidences (horizontales et verticales), espaces commerciaux et espaces de loisirs afin d'en faire des villes autonomes dans la ville et limiter les migrations pendulaires. Parallèlement, l'urbanisation continue aussi l'étalement en dépassant la limite fixée par le plan d'urbanisation et coïncidant avec Emirates Road (ancienne By Pass) pour satisfaire les opportunités d'investisseurs étrangers. C'est ainsi que sont nés les développements urbains de Town Square et de Mira.

De plus, cette ville post pétrole se caractérise par des changements dans son architecture moins monotone, plus thématique et qui remet au goût du jour l'orient pour renouer avec son identité même si d'autres types d'architecture s'expriment également. Cette ville post-pétrole a

aussi pour caractéristique d'avoir créé des bâtiments iconiques, d'avoir entraîné la spéculation immobilière dans un premier temps. Elle se caractérise de plus en plus par la volonté de construire des centres-villes incarnés par l'implantation d'un « community centre » à l'échelle de l'enclave résidentielle fermée, et d'un centre commercial « city Centre » comprenant un hypermarché, des commerces et des restaurants. Ces centres-villes sont systématiquement dans les espaces urbanisés les plus périphériques, en tout cas pour le moment, des espaces clos à l'exception de Up Town Mirdif ouvert au milieu des années 2000. Ils proposent aux habitants résidences, loisirs, commerces, bureaux pour limiter les migrations pendulaires.

### **Conclusion – section II.3.B**

La fabrique de la ville mondiale s'est traduite depuis les années 90 par la désagrégation des structures administratives chargées de la planification urbaine à savoir Dubaï Municipality qui en a été le fer de lance. En effet, parallèlement à l'insertion dans la mondialisation, les grandes familles tribales ont diversifié leurs activités et se sont internationalisées pour certaines d'entre elles. Quasiment toutes les plus grandes familles ont leur entreprise immobilière et participent à la construction de la ville mondiale. Ces familles, ayant également toutes des fonctions politiques, les intérêts politiques économiques se télescopent tout comme les intérêts privés et publiques. Mais la fabrique de la ville s'ouvre également à quelques promoteurs privés. Si les risques économiques pèsent sur ces derniers, Dubaï n'en perçoit aucun réel avantage économique si ce n'est qu'une éventuelle croissance du marché de consommateurs. La crise immobilière actuelle oblige la ville à se réinventer en prenant en considération l'enjeu de sa durabilité.

## **Conclusion – chapitre II.3**

Force est de constater que la gouvernance urbaine s'est renforcée en dehors de l'institution prévue à cet effet à l'origine, à savoir la municipalité de Dubaï. La retribalisation politique observée dans la première partie de la thèse s'est opérée également dans la sphère économique en procédant à une privatisation accrue de la fabrique de la ville. Ce tournant se dessine dans la seconde moitié des années 90 sous la houlette de Shaykh Mohammed, qui pourtant n'était pas encore aux rênes. Une frénésie de construction caractérise le début des années 2000 correspondant à la véritable émergence de Dubaï sur la scène internationale. La construction est soutenue à l'époque par un prix élevé du baril de pétrole. L'Émir y voit l'opportunité de montrer au monde ses succès et imprime sa puissance sur l'espace urbain en recourant à la starchitecture. Les bâtiments prodigieux qui s'érigent le long de l'axe anisotrope de la ville polarisent davantage son pouvoir et l'attention. Les gratte-ciel sont des investissements marketing qui symbolisent alors le nouveau branding dubaïote. De leur côté, les familles tribales proches du Shaykh se taillent un patrimoine immobilier conséquent qui agit comme une véritable rente. Articulées avec la diversification progressive de leurs actifs, les familles tribales-promoteurs saturent peu à peu l'espace urbain de leur nom et laissent entrevoir leurs rivalités. C'est notamment le cas de la famille Al-Futtaim qui se sépare. Majid al-Futtaim gère les centres commerciaux et l'enseigne Carrefour notamment avant de se lancer dans la construction d'enclaves résidentielles fermées alors qu'Abdullah al-Futtaim se consacre au marché automobile avec ses magasins qui bordent Shaykh Zayed Road.

Sous les coups de cette retribalisation de l'économie la municipalité de Dubaï se désagrège pour n'avoir plus qu'un rôle de conseil, d'enregistrement et d'exécution. Elle est à la botte des familles tribales-promoteurs et des entreprises étatiques. Les familles-promoteurs proposent directement à l'Émir leurs projets pour obtenir son aval et utilisent les services de la municipalité de Dubaï pour en précisant les plans. Les intérêts politiques et économiques se télescopent rendant la lecture de l'espace urbain complexe. Cette réalité est souvent nommée « crony capitalism ». Ce concept décrié en Occident n'est pas complètement transférable à une société tribale en raison même de sa connotation négative. En effet, la société tribale use par définition du favoritisme qui repose sur des liens familiaux. L'insertion dans la mondialisation ne fait que renforcer ce type de solidarité et les diversifier.

Le territoire s'insère dans un système politique au sein duquel il fonctionne en théorie selon une boucle de rétroaction avec la société. Effectivement, le territoire, si l'on prend notamment l'exemple européen est aménagé, géré, organisé par le politique puis il rétroagit sur la société. Cela explique notamment que la territorialisation, au sens d'appropriation, est à nuancer car il existe des discordances entre les objectifs et les résultats d'un projet. Des processus identiques n'aboutissent pas aux mêmes résultats. La démocratie participative sollicitée en Europe pour élaborer un projet d'aménagement du territoire est un outil pour éviter cet écueil. De même, en Europe les dynamiques territoriales ne peuvent pas être réduites à la seule dimension économique sinon des discordances produisent des conflits territoriaux, comme l'a montré Subra<sup>453</sup> en 2007 à travers l'exemple du réflexe NIMBY, et l'inefficience des instances de régulation. A Dubaï ce genre de questions ne se pose pas. Le territoire pensé par le pouvoir politique ou proposé par les pouvoirs économiques est validé ou non par l'Émir. La société n'exerce pas de rétroaction sur le territoire car elle ne le modifie pas. Le territoire devient ce pourquoi il a été pensé et c'est tout. S'il ne convient pas à tous, c'est normal puisqu'il a été pensé pour un segment particulier de la population dans une logique de ségrégation socio-spatiale. Le territoire n'aspire jamais à la mixité et c'est pour cela que la territorialisation du groupe visé s'exerce rapidement car si un territoire ne vous est pas destiné un autre le sera. En n'établissant pas d'objectif de mixité, le territoire n'a pas besoin, comme en Europe de faire le grand écart entre des attentes sociales différentes voire antagonistes, diminuant du même coup le risque de non appropriation du territoire. En somme, le territoire ne peut pas ne pas être en adéquation avec le cadre de la vie quotidienne des populations visées. Seule une crise économique peut réduire l'attractivité du territoire ou ajourner son appropriation. Toutefois, en le gentrifiant à l'excès, la ségrégation s'accroît, réduit les quartiers destinés aux moins aisés dans des inter-territorialités asphyxiantes et menaçantes. Ainsi, le territoire de vie des ouvriers non qualifiés à Dubaï se résume aux bâtiments clos de murs dans lesquels ils sont parqués, ainsi qu'aux quelques magasins proches adaptés à leurs bourses. Les mobilités sur le territoire de vie sont limitées ; elles ne s'élargissent que par le truchement de déplacements organisés par car par l'entreprise vers les chantiers. Le territoire aménagé à Dubaï plus qu'ailleurs n'a pas une fonction salvatrice mais entérine voire accroît consciemment les déséquilibres économiques et sociaux. Il nous montre une organisation du pouvoir très hiérarchisée. Il y a d'un côté les membres de la tribu et de l'autre côté les étrangers. Au sein de la première catégorie,

---

<sup>453</sup> Subra (Philippe), 2014 (pour la seconde édition), *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, collection Perspectives géopolitique, 350 pages.



l'organisation est pyramidale favorisant les grandes familles émiriennes proches du Shaykh. Dans la seconde catégorie, la hiérarchisation et la ségrégation s'opèrent en fonction de la compétence et des revenus. Si la lecture marxiste est souvent utilisée pour décrire ce phénomène, puisque ceux qui disposent du capital dominant le prolétariat, force est de constater que la lutte des classes n'existe pas pour autant car l'opposition est synonyme d'éviction du pays.

## **CHAPITRE II.4 : PERMANENCE DU POUVOIR TRIBAL ET RÉÉCRITURE DU MODÈLE URBAIN : LES AMBITIONS DES ANNÉES 2020.**

### **Introduction – chapitre II.4**

Protocole de Kyoto en 1997, sommets de la terre organisés par l'ONU, COP21, appels alarmistes des scientifiques, éco-quartiers...l'environnement est devenu une préoccupation majeure depuis le rapport Brundtland de 1987 et la définition des piliers du développement durable.

Si les EAU ont toujours fait pâle figure dans le domaine de l'environnement avec une empreinte écologique<sup>454</sup> catastrophique en raison de la construction de maisons gigantesques avec jardin et piscine et de ses voitures de luxe très consommatrices en hydrocarbures, le pays a paradoxalement développé une forme de conscience environnementale très tôt. En effet, si les Émirats semblent avoir sacrifié le développement du pays sur l'autel du capitalisme, Shaykh Zayed a fait planter une forêt entre Dubaï et la capitale pour abaisser la température et créer de l'humidité. C'est l'inhospitalité climatique qui a longtemps fait croire aux Émiriens qu'ils étaient les damnés de la terre car rien ne pouvait pousser au milieu de l'étendue de sable, exceptions faites des oasis. Or, depuis une dizaine d'années, en écho au green washing occidental, Dubaï multiplie les initiatives dites écologiques comme Clean up Dubaï ou l'usage de sacs de course réutilisables dans les supermarchés ou encore la multiplication des prestataires de collecte des déchets et de recyclage. Mais, la pratique écologique tarde à s'imposer. C'est vraiment l'exposition universelle qui aspire à faire entrer de plain-pied Dubaï dans cette nouvelle aire de la ville durable du futur.

---

<sup>454</sup> Les EAU ont la troisième empreinte écologique au monde et par habitant. « Si tous les Terriens vivaient comme dans cet Etat du Golfe persique, il faudrait cinq planètes afin de subvenir à leurs besoins » selon Aude Raux [footprintargos.com/emirats-arabes-unis/](http://footprintargos.com/emirats-arabes-unis/)

L'urgence de la question se pose avec de plus en plus d'acuité. En effet, le Max Plank Institute<sup>455</sup> a réalisé une étude montrant que la région du Golfe pourrait devenir inhabitable à l'horizon 2050 même si la température n'augmente pas de 2° Celsius. Les vents de sable de plus en plus nombreux, la diminution des pluies naturelles conjuguées à l'évaporation peuvent faire des populations du Golfe des migrants climatiques, pour reprendre une expression de Gérard-François Dumont<sup>456</sup>. Par conséquent, l'environnement est une priorité pour le pouvoir émirien qui surfe la vague écologique. Masdar City<sup>457</sup> a ouvert la voie au domaine de recherche sur la ville durable et les énergies renouvelables, relayé par Dubaï avec le projet de parc solaire créé par Mohammed bin Rashîd al-Maktûm<sup>458</sup>. Parallèlement, les autorités dubaïotes organisent le « Zayed Sustainable Prize »<sup>459</sup>, en mémoire au legs environnemental de Shaykh Zayed, destiné aux professionnels de la construction durable du monde entier et ouvrent un concours spécifique aux établissements scolaires. Le champ de recherche à développer revêt un potentiel considérable et des applications nombreuses notamment dans les transports, dans la production d'électricité, dans la préservation des ressources en eau douce...

En somme, Dubaï compte bien devenir un des leaders mondiaux dans la réflexion sur la ville mondiale et le développement de savoirs en ce domaine. Cet objectif est clairement annoncé dans la profession de foi de l'exposition universelle. Ce secteur constitue une manne financière prometteuse. En effet, outre le secteur économique des panneaux solaires, du recyclage, de l'architecture durable, pour n'en citer que quelques aspects, l'arrivée dans l'Émirat d'une population très bien formée, aisée capable de faire vivre le secteur constitue aussi de potentiels futurs résidents capables de soutenir le secteur immobilier et de dépenser une partie de leur salaire dans le pays. Le secteur de l'écologie doit donc être urbanisant. L'Émir lui a déjà alloué un territoire : le site de l'exposition universelle.

Il nous faut donc comprendre les mécanismes de la réécriture du modèle dubaïote, ville résiliente à l'image du pouvoir tribal. De sa capacité à relever le défi des technologies de pointe pour construire la ville durable du futur dépend la survie de l'Émirat. Mais de sa capacité à relever le défi des technologies de pointe dépend également la crédibilité voire la pérennité du

---

<sup>455</sup> Rapporté par alexandre khateb. op.cit.

<sup>456</sup> Voir notamment Dumont (Gérard-François), « Le système migratoire méditerranéen », in *Outre-Terre*, 2009/3 (n°23), page 257 à 272. <http://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2009-3-page-257.htm?contenu=resume>.

<sup>457</sup> Masdar signifie en arabe « la source de toute la vie ». Masdar city englobe notamment une université spécialisée dans les technologies de pointe du développement durable appelé Masdar Institute of Science and Technology (MIST). Environ 500 étudiants expérimentent la vie de demain dans une ville conçue comme un test grandeur nature par la capitale d'Abû Dhabi

<sup>458</sup> Mohammed bin Rashîd al-Maktûm Solar Park a commencé en 2012.

<sup>459</sup> Suite au sommet mondial des énergies du futur en 2008, Shaykh Mohamed bin Zayed al-Nahyan, a annoncé le lancement du Prix Zayed des énergies du futur.

modèle tribalo-libéral. En effet, cet enjeu se décline selon trois axes principaux. Tout d'abord, il s'agit de construire de manière concomitante un réseau de transport connectant les différentes échelles du territoire urbain tout en renforçant à la fois la glocalisation et la durabilité de celui-ci (section II.4.A). Toutefois, le défi de la transition énergétique est certainement le plus exigeant pour faire de Dubaï une éco-cité-État du futur, inspirante pour le reste de la planète (section II.4.B). Effectivement, pour opérer cette révolution technologique et culturelle, Dubaï doit s'imposer comme un centre de R&D dans ce domaine alors qu'elle n'a aujourd'hui que très peu d'expérience dans le domaine. Relever ce défi aurait alors un effet d'entraînement sur les autres secteurs économiques en dynamisant notamment la consommation ainsi que l'immobilier et la construction pour ne citer que ces secteurs (section II.4.C).

## **SECTION II.4.A : L'ENJEU DES TRANSPORTS : CONNECTIVITÉ ET DURABILITÉ.**

### **Introduction – Section II.4.A**

L'internationalisation des entreprises émiriennes privées, semi-privées ou publiques a pour but de pallier un marché intérieur léthargique depuis 2016-2017. Mais cette internationalisation n'a de sens que si l'Émirat continue de relever les principaux enjeux, à savoir compléter son réseau d'infrastructure de transport encore lacunaire, trouver des alternatives à l'immobilier et penser la ville durable de demain, un des fers de lance actuels qui relève du green washing et du marketing urbain, comme dans beaucoup de pays actuellement. Ces défis à relever doivent permettre de continuer à construire la ville du futur en la rendant plus écologique et en créant des emplois dans ce nouveau secteur économique prometteur ; encore une fois Dubaï vise le leadership. Il reste donc à comprendre quelles sont les stratégies que la cité-État met en œuvre pour y parvenir.

## **1. Adapter les infrastructures pour articuler les différents noyaux urbains.**

Force est de constater que depuis leur naissance, les EAU ont développé 3 modes principaux de transport, à savoir le transport maritime, aérien et routier. Ce sont même devenus des marqueurs de l'identité dubaïote et de leur insertion dans la mondialisation. Mais il manquait toutefois un réseau intra-urbain efficace. En effet, Clémence Montagne et Jack Keilo<sup>460</sup> rappellent que : « *Until 2004, most of the investments have been concentrated on the highways, flyovers, road under bridge and road over bridge. Because of the growing traffic congestion, the planning department of Dubaï Municipality has been separated and transformed into a Road and Transport Authority of Dubaï in 2005 (hence RTA Dubaï)*<sup>461</sup> ». Mais, la multiplication des noyaux urbains nécessite la création d'un nombre colossal d'infrastructures de communication routière dont l'objectif est la recherche d'une cohérence territoriale mais aussi l'articulation des échelles dans le cadre de la glocalisation. Ainsi, non seulement il s'agit de construire de nouvelles infrastructures à l'intérieur des nouveaux quartiers mais aussi d'en assurer la connectivité aux hubs principaux dont par exemple l'aéroport international, enclavé dans le tissu urbain, au cœur de la ville, et qui entrave par sa localisation le trafic routier entre Dubaï et Sharjah. La route de l'aéroport a été en travaux afin de faciliter l'accès à celui-ci par les intersections de Rashidiya et de Casablanca ainsi que l'intersection de Nad Al-Hamar et celle de Marrakech Street comme le montre le plan ci-dessous. Le projet de la RTA<sup>462</sup> est finalisé depuis le vendredi 27 avril 2018. Ces quatre ponts autoroutiers visent à faciliter aussi l'acheminement des touristes de l'Exposition universelle. En effet, ces 4 ponts autoroutiers avec échangeurs absorbent 5000 voitures par jour. Il y a deux ponts à Rashidiya avec 3 voies à double sens. Le second pont, situé au niveau de Nad Al-Hamar comprend deux voies. Le troisième pont à l'intersection de la rue de Marrakech comprend 3 voies dans chaque direction et une rampe d'accès au terminal 3 ainsi qu'à Dubaï Aviation Engineering Projects. Il faut y ajouter

---

<sup>460</sup> Keilo (Jack and Montagne (Clémence), « Dubaï Metro and RTA Dubaï Bus : Local Efficiency and the City's Global Image », in Megaron volume supplémentaire 1/2012, Yildiz Technical University, Planning Architecture, Design and Construction, page 113 à 121. Page 114 pour la présente citation.

URL : :

[https://www.researchgate.net/publication/293452588\\_Dubaï\\_Metro\\_and\\_RTADubaï\\_Bus\\_Local\\_Efficiency\\_and\\_the\\_City's\\_Global\\_Image](https://www.researchgate.net/publication/293452588_Dubaï_Metro_and_RTADubaï_Bus_Local_Efficiency_and_the_City's_Global_Image)

<sup>461</sup> Traduction : « *Jusqu'en 2004, la plupart des investissements se sont concentrés sur la construction d'autoroutes urbaines, d'échangeurs, de trémies et de routes. En raison de la croissance des embouteillages, le département de la planification de la municipalité de Dubaï a été divisé et transformé en l'autorité des routes et transports de Dubaï en 2005 (connu sous le nom de RTA)* ».

<sup>462</sup> RTA, Road Authority and Transportation, qui a été créée le 1<sup>er</sup> novembre 2005 pour planifier les besoins de la ville et de l'Emirat. Cet organe-clé lance des appels d'offre aux sociétés pour réaliser ensuite les travaux. En 2016 le budget de la RTA s'élevait à 7609 milliards de dirhams et en 2017 employait 6310 personnes.

deux voies souterraines pour le trafic provenant de la route de l'aéroport en direction de la rue de Marrakech. Enfin, le dernier pont se trouve à l'intersection entre la route de l'aéroport et la rue de Marrakech avec une rampe pour le trafic en direction de la rue de Casablanca avec la construction d'une route alternative provenant de Garhoud et permettant l'accès aux terminaux 1 et 3. Parallèlement la rue Casablanca a été élargie d'une voie.

C'est dans cette même perspective que depuis la fin 2017 et le début 2018, de nombreux échangeurs sont élargis ou créés pour fluidifier le trafic des résidents habitant dans des quartiers qui se densifient et afin d'accueillir, en théorie, les voies en site propre de l'ExploRider chargé de conduire les touristes jusqu'au site de l'exposition universelle. C'est ainsi le cas notamment sur l'échangeur situé à l'intersection de Manama Street et de Mohammed Ben Zayed Road.



**Figure 69 :** Les échangeurs pour desservir l'aéroport.

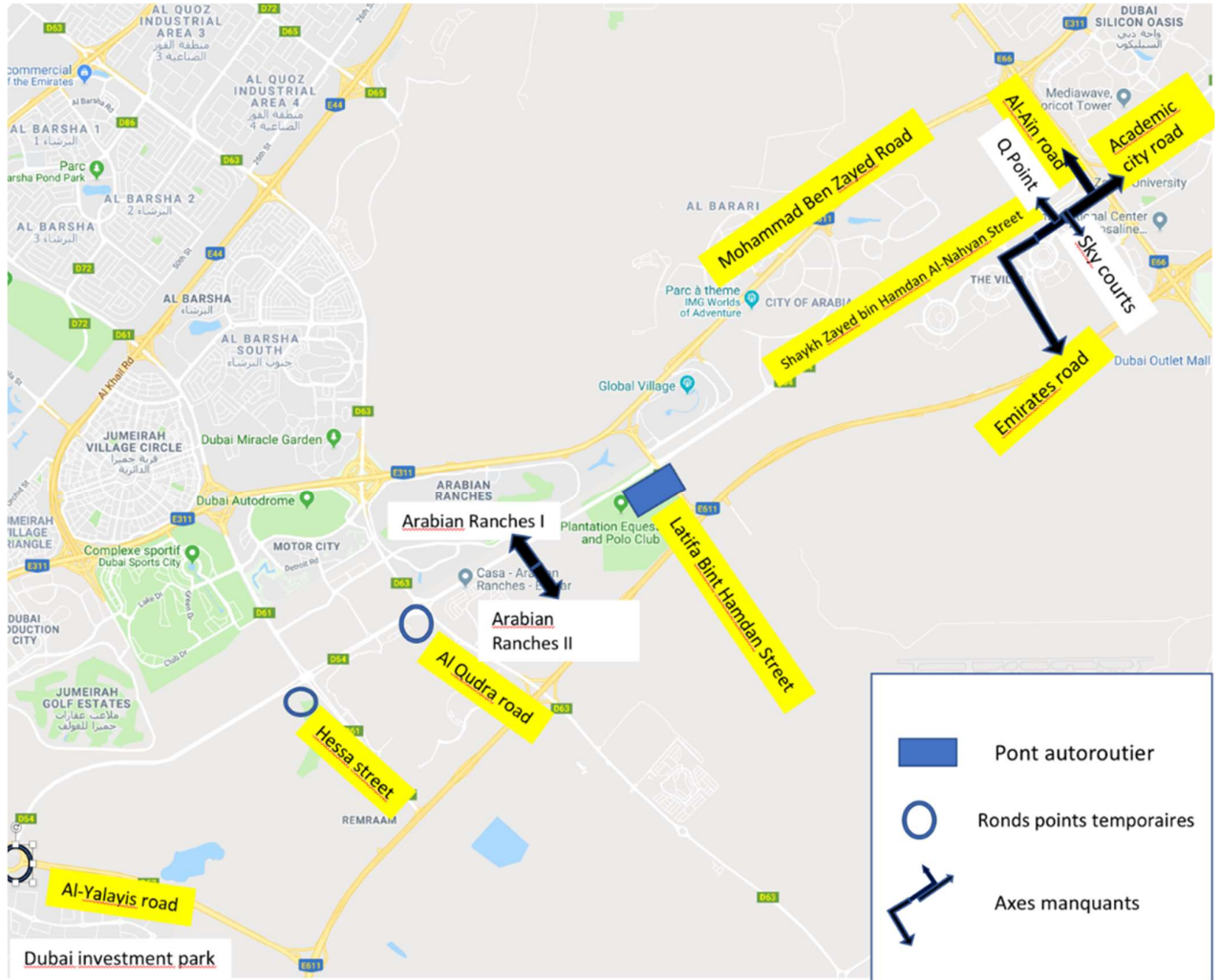
Le projet d'extension d'Academic City road a pour le moment été réalisé en deux phases. Tout d'abord, la phase 1 a été lancée en 2015 et s'est achevée au second trimestre 2016. Il s'agissait de désenclaver Reemraam et Dubaï Sports City en facilitant l'accès à Mohammed Ben Zayed Road. Il s'agissait aussi de raccorder al-Yalayis road à la route d'al-Aïn. Dans une seconde phase, un nouveau tronçon de route a été créé sur 25 km et 4 voies afin de connecter la route d'al-Aïn à al-Qudra road et Hessa street par deux ronds-points temporaires et un pont enjambant Latifa Bin Hamdan Street, axe longeant Global Village. Le projet a été finalisé en mars 2018 au lieu du dernier trimestre 2017 comme cela avait été prévu à l'origine. Le projet

dans sa globalité a coûté 474 millions de dirhams, soit environ 113 millions de dirhams pour 3 échangeurs, un pont et deux ronds-points. A titre comparatif, le seul échangeur autoroutier construit sur l'autoroute 62 dans le Lot et Garonne a coûté 17,5 millions d'euros (soit 30% plus cher que le prix initialement prévu). Le projet semble plus onéreux à Dubaï même s'il n'est pas équivalent à celui réalisé sur l'A62. Par ailleurs, si le projet a été réalisé par la RTA en collaboration avec Dubaï Property Group, il est longtemps resté très insatisfaisant car le lotissement The Villa n'est connecté à Shaykh Zayed Ben Hamdan al-Nahyan Street (prolongement d'Academic city road rebaptisée pour l'occasion) qu'en direction d'al-Aïn et complexifie l'accès aux quartiers les plus au sud de l'enclave résidentielle fermée. Quant aux lotissements gigantesques d'Arabian Ranches I et II, ils n'ont pour le moment aucun accès à cette route dans aucun des deux sens. Il en est de même pour les quartiers de « Q Point » et de « Sky Courts » qui longent la route d'al-Aïn. Enfin, la connexion entre Shaykh Zayed Ben Hamdan al-Nahyan Street et l'ancienne Academic City en enjambant la route d'al-Aïn est en cours de finalisation et permettra notamment d'acheminer les touristes vers l'exposition universelle et le Global Village<sup>463</sup> tout en facilitant la vie des populations installées sur cet axe de communication. Dubaï Property, entreprise semi-étatique de construction, n'a pour le moment pas honoré sa promesse quant à la desserte de The Villa. En effet, à l'origine du projet lancé avant la crise de 2008, prévoyait un accès direct à Mohammed Ben Zayed road par le biais d'un pont enjambant Shaykh Zayed Ben Hamdan al-Nahyan. Dubaï Property n'a donc pas participé au financement de la desserte du lotissement contrairement à ses engagements. C'est une vision économique à court terme de la part d'un promoteur immobilier qui, par ailleurs, assure l'entretien du lotissement en facturant ses services à près de 25 000 dirhams par an et par maison (le prix étant fonction de la taille de la villa. Nous nous basons ici sur une maison de 5 chambres et deux bureaux d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>). Cette somme non négligeable représente près de 6000 euros annuels soit l'équivalent d'une taxe d'habitation et d'une taxe foncière pour une maison de près de 200 m<sup>2</sup> et d'un terrain avoisinant les 2000 m<sup>2</sup> dans une commune touristique du littoral guadeloupéen par exemple. Cette vision à court terme risque de nuire à la valeur locative et à l'achat de maisons à The Villa d'autant plus que ce lotissement qui a une dizaine d'années entre en concurrence avec l'arrivée sur le marché de lotissements flambant neufs. Une pétition a été lancée par les résidents de The Villa en avril 2018 afin d'attirer l'attention de la RTA ainsi que de Dubaï Property. Sans réponse positive, on note le problème de coordination entre l'État incarné par le RTA et les différents promoteurs

---

<sup>463</sup> Le Global Village est un complexe ouvert de fin octobre à la fin mars proposant des espaces commerciaux tenus par des populations du monde entier : Sénégal, Inde, Chine, Syrie...ainsi que des spectacles et une fête foraine.

immobiliers privés ou semi-étatiques malgré l'existence de lois sur le sujet comme le rappellent Jack Keilo et Clémence Montagne<sup>464</sup> : « *Some specific laws have been passed by the Dubai Executive Council to ensure a control over the real estate developers and makes sure that every large development has to submit a transport master plan along* ».



**Figure 70 :** Fluidifier la circulation à Dubaï à travers l'aménagement de la D54, E66 et E311<sup>465</sup>.

<sup>464</sup> Op. Cit. Page 114. Traduction : « Des lois spécifiques ont été votées par le Conseil exécutif de Dubaï pour s'assurer que les promoteurs immobiliers soumettaient des plans destinés à raccorder les importants projets de construction aux routes principales créées par RTA ».

<sup>465</sup> Réalisation à partir des informations du site de Road And Transportation Authority.



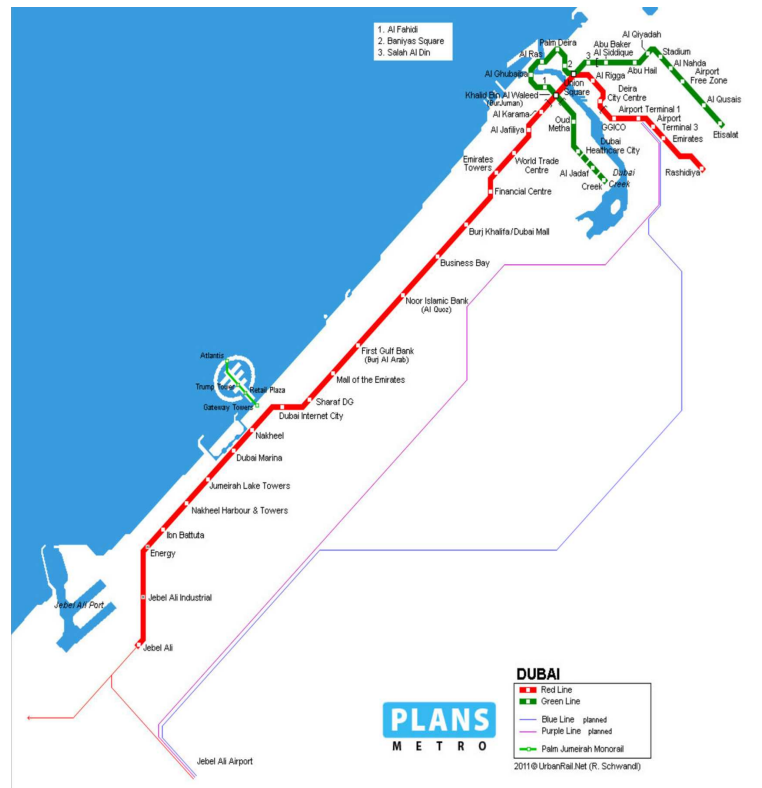
## **2. Les transports durables ou la nécessité de changer l'image de Dubaï pour renforcer la compétitivité des territoires.**

### **2.1. Le métro de Dubaï annonce une bifurcation vers une réflexion de la gouvernance tribale sur la ville durable.**

Si la construction d'axes de communication revêt aujourd'hui un rôle décisif pour l'intégration des différents noyaux urbains au tissu urbain dubaïote, le défi est renforcé par la nécessité de transports en commun performants et qui permettraient d'abaisser l'empreinte écologique de la cite-État. Celle-ci doit donc accélérer la construction de son réseau de transport en commun. Aujourd'hui, le rôle des transports durables est de plus en plus notable comme l'indique le document ci-dessous. En 2019, le site de RTA déclare 380,95 millions de trajets par an effectués en transport en commun, soit 202,98 millions en métro, 6,51 millions en tramway, 157,1 millions en bus et 14,36 millions en abras et autres. Ces chiffres font mentir notamment ceux qui disaient que le métro ne fonctionnerait pas à Dubaï car les habitants auraient été trop attachés à leur voiture individuelle de luxe. Toutefois, si l'usage des transports en commun à Dubaï rencontre un franc succès, il demeure géographiquement très circonscrit car surtout localisé le long de l'axe anisotropique et les quartiers le bordant, le vieux Dubaï ainsi qu'à l'aéroport. Si on compare ces chiffres avec ceux d'Île-de-France à la même date, nous obtenons 3431 millions de trajets par an (RATPS, SNCF et réseau de bus). En ramenant ces chiffres à la population dubaïote de 3.331 millions d'habitants en 2019 et 12200000 habitants pour l'Île-de-France, il s'avère que si Dubaï est trop fois moins peuplée que l'Île-de-France, ses habitants utilisent environ dix fois moins les transports en commun. Cela s'explique par le fait que Dubaï dispose d'un réseau très récent et très incomplet. Les territoires des franges urbaines ne sont quasiment pas dotés de bus et ne disposent d'aucun métro. En d'autres termes, plus nous nous éloignons de l'axe anisotropique de Dubaï et plus nous nous dirigeons sur les franges urbaines à l'intérieur des terres et moins le territoire est équipé. Si je prends un exemple lié à mon territoire du quotidien, je ne peux me déplacer qu'en voiture pour aller travailler au lycée français international Georges Pompidou situé à Academic City, alors même que j'habite à environ 5 mn en voiture de mon lieu de travail. Pour la communauté française très implantée au bord de mer, dans les quartiers de Jumeirah et Umm Suqueim, il est impossible pour les élèves de se rendre dans l'établissement scolaire en transport en commun.

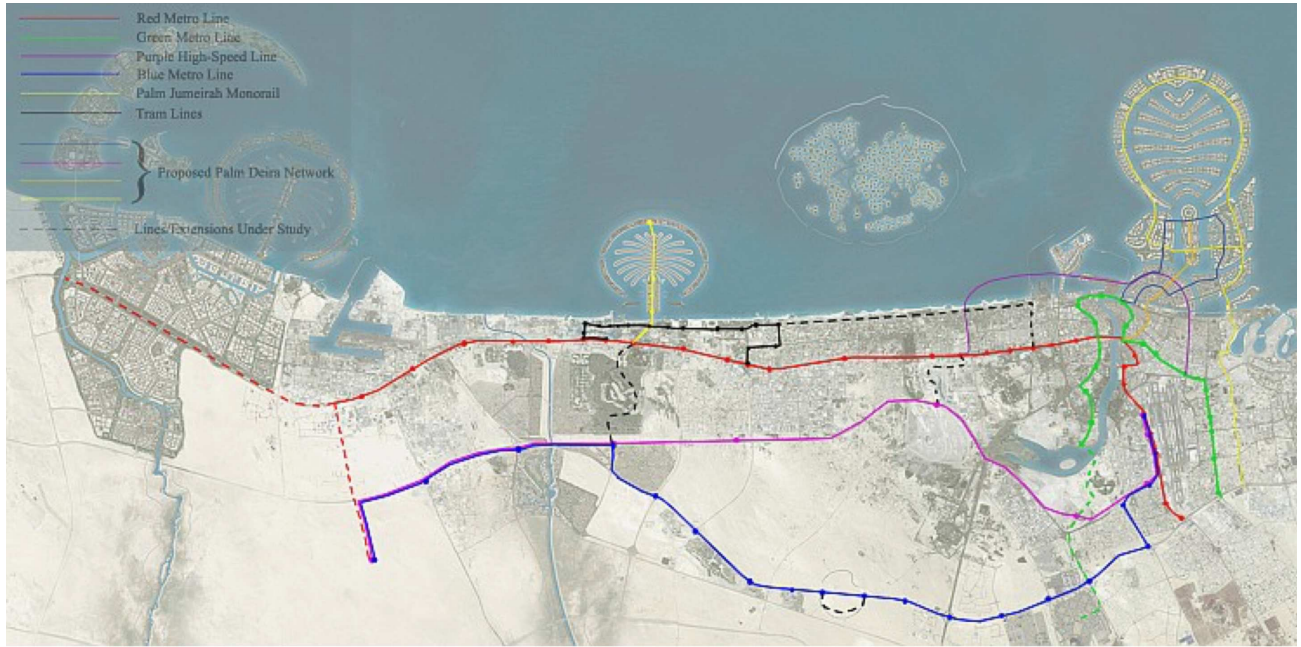
Quoi qu'il en soit, Dubaï bénéficie d'un métro qui fonctionne depuis le 9 septembre 2009 et qui comprend aujourd'hui deux lignes seulement comme le montre la carte suivante.

Sa technologie sans conducteur, avec 5 trains de 5 voitures chacun, a coûté 7 milliards de dollars. Les deux lignes du métro couvrent un total de 75 km comprenant 47 stations soit 52 km et 29 stations pour la ligne rouge longeant Shaykh Zayed Road et 23 km avec 17 stations pour la ligne verte. Huit millions de passagers par mois empruntent ces deux lignes soit 285000 personnes par jour et deux millions par semaine. La capacité maximale quotidienne est toutefois bien plus importante car elle peut potentiellement atteindre 900000 personnes soit le tiers de la population totale de la cité-État.



**Figure 71 :** Plan du métro.

Outre l'extension de la ligne rouge du métro pour desservir le site de l'exposition universelle, Dubaï souhaite reprendre la construction de lignes de métro que l'Émirat avait planifiées avant la crise de 2008. Toutefois, les informations sur le sujet ne sont pas légion. Le site de la RTA ne se focalise que sur le projet en cours de l'extension de la ligne rouge et a supprimé de son site les projets de nouvelles lignes. Seules des cartes obsolètes, car datant de 2007, sont disponibles comme celle ci-dessous.



Dubai Metro lines operating and planned (old map, possibly May 2007)

**Figure 72 :** Les projets de nouvelles lignes de métro en 2007.

Mais l'urbanisation a depuis cette date a progressé notamment le long de Mohammed Ben Zayed Road à Dubaïland mais aussi dans le quartier d'al-Warqa, entre Mirdif et Hatta road. En revanche, le projet de Palm Deira est loin d'être abouti alors que la carte le représente innervé par une ligne de métro. La carte ci-dessous est plus précise mais d'une qualité médiocre. Elle fait référence à plusieurs projets de métro qui devraient être réalisés à l'horizon 2030.



Dubai Metro 2030 lines future expansion map

**Figure 73 :** Les projets de nouvelles lignes de métro pour 2030.

Force est de constater qu'il s'agit de connecter les quartiers en cours de densification qui se trouvent à l'intérieur des terres avec les aéroports notamment mais aussi avec le littoral. L'effet produit devrait être similaire aux transformations des dynamiques territoriales engendrées par l'ouverture des lignes verte et rouge le 9 septembre 2009, qui avait conduit à une redynamisation de l'axe de la Shaykh Zayed Road mais surtout des quartiers adjacents. Le métro a joué un rôle structurant dans l'espace urbain. Il a également participé à changer profondément l'expérience du territoire urbain des résidents dont notamment celle des plus modestes. Le métro a donc décloisonné l'espace des populations indiennes et philippines par exemple, cantonnées auparavant dans leur quartier ou vouées à supporter les embouteillages à bord des minibus affrétés pour les acheminer jusqu'à leur travail. C'est alors une nouvelle expérience de la ville qui s'offre à tous ceux qui prennent le métro et qui découvrent la ville en la surplombant depuis les rames surélevées. C'est également un nouveau rapport distance/temps et confort qui s'établit. Si les petits revenus sont ceux qui bénéficient le plus du métro<sup>466</sup>, celui-

<sup>466</sup> Le prix d'un billet de métro à la journée est de 20 aed soit environ 5 euros et le prix d'un abonnement mensuel de 350 dirhams soit 90 euros. Si le coût du transport est pris en charge par certaines entreprises, il est vrai qu'il grève considérablement le budget de la domestique en représentant un peu plus du dixième de son salaire mensuel. C'est généralement les employés de bureau qui y ont le plus recours et dont les salaires s'échelonnent entre 3000 et 8000 dirhams (entre 720 et 1900 euros). En Île-de-France, le budget transport représente 16% du budget d'un ménage soit moins qu'à Dubaï si la personne qui voyage est une domestique mais bien moins s'il s'agit d'un

ci, et malgré l'existence de wagons dédiés à la « gold class », est peut-être le lieu qui symbolise le plus la mixité à Dubaï, participant ainsi à changer l'image de l'Émirat. C'est d'ailleurs dans ce sens que va l'article de Raymond Woessner<sup>467</sup> quand il dit qu'outre le fait que le métro et le tramway serviraient de modèle aux pays arabes « *ils ne seraient donc pas une fin en soi mais plutôt, par l'image positive qu'ils veulent générer un moyen de promouvoir les Emirats auprès des investisseurs et des consommateurs* ».

Quant aux futures lignes, dont la ligne violette ou ligne 3, elle devrait proposer 52 km supplémentaires en desservant al-Khail et en connectant cet axe au nouvel aéroport Al-Maktûm situé près de Jebel Alî. La ligne bleue ou ligne 4 devrait s'étirer le long d'Emirates Road jusqu'à l'aéroport Al-Maktûm. La ligne dorée ou ligne 5 devrait connecter Port Rachîd à Downtown Dubaï en passant par le quartier historique de Bur Dubaï avant de rejoindre la ligne violette à Meydann. Elle serait également interconnectée à la ligne rouge au niveau de al-Barsha Heights (l'ancien TECOM) mais cela pas avant 2025. La ligne Magenta ou ligne 6 irait de Mall of The Emirates et longerait ensuite Umm Suqueim et al-Qudra avant d'être connectée à la ligne dorée sur la E611, Emirates road. Enfin, la ligne de métro verte devrait être prolongée entre Al-Jaddaf et Academic city sur 20.6 km grâce à 11 stations. Al-Jaddaf serait ainsi connecté à la zone industrielle de Ras al-Khor, à International City et à Dubaï Silicon Oasis.

### Number of Riders that used Mass Transit Modes in 2017

Mode	Number of riders (Million)	Percentage out of total number
Metro	200.75	36.4%
Tram	6.23	1.1%
Buses	155.32	28.2%
Marine	13.76	2.5%
Taxis	175.6	31.8%
Total	551.7	100%

#### Number of Red & Green Lines Metro riders and its percentage of total number of mass transit riders

Mode of transport	Number of riders (million)
Metro (Red line)	128.54
Metro (Green Line)	72.21
Total	200.75

employé de bureau. Selon <https://www.dossierfamilial.com/actualites/budget-quelle-est-la-part-du-logement-et-du-transport-400117>

<sup>467</sup> Wossner (Raymond), « Automobile et transport aux Emirats Arabes Unis : d'un monde à l'autre », in *Population & Avenir*, 2015/3, n°723, page 20.

### **Figure 74 : L'usage des transports en commun à Dubaï.**

Pour Clémence Montagne et Jack Keilo, la réalisation du métro est un choix de reconstruction de la ville après la crise de 2008 alors que la ville était dépendante de la spéculation immobilière. Je ne partage pas cette opinion car l'Émir avait envisagé la construction du métro bien avant le début de la crise, conscient de l'engorgement de plus en plus insoutenable de la cité-État et de la nécessité de construire une ville du futur plus durable. Il reprenait d'ailleurs un constat fait par la municipalité de Dubaï qui avait demandé une étude en 1997 sur ce sujet<sup>468</sup>. Toutefois, il est vrai que le projet du métro a permis d'orienter la fabrique de la ville vers la voie de la protection de l'environnement. Quant à la réussite du métro, elle a donné confiance au pouvoir pour poursuivre sur cette voie par le truchement d'un marketing urbain performant. En effet, la signalisation du métro a été réalisée dans les artères principales des trois centres commerciaux<sup>469</sup> qui possèdent des stations et qui sont sur l'axe structurant de la ville. Le métro pave le chemin à une réflexion sur les transports durables tout en l'articulant aux secteurs-clés de l'économie dubaïote à savoir le commerce de détail et le tourisme. Parallèlement, la stratégie marketing exprime l'idée de transformer les mentalités en vantant la modernité de ce moyen de transport pour que l'ensemble des habitants se l'approprient avec le slogan « My City. My Dubaï ». Ce phénomène d'appropriation est possible car son message sous-jacent semble rapprocher la gouvernance et les résidents.

#### **2.2 Vers une multiplication des transports en commun.**

Si le métro a été le fer de lance d'une bifurcation progressive vers la ville durable en tant qu'incarnation de la modernité et de la haute technologie, les bus n'ont pas profité d'un tel marketing. D'ailleurs, les quelques années qui ont suivi l'ouverture du métro ont montré que le report modal s'effectuait mal faute de bus assurant le *feeding* du métro et desservant l'intérieur des quartiers. Le métro perdait de son intérêt s'il fallait que le navetteur utilise les services des taxis plus coûteux. De plus, comme le font remarquer Clémence Montagne et Jack Keilo<sup>470</sup>, la signalétique des bus a été bien moins soignée par RTA et a participé à la confusion des voyageurs. Cependant, la desserte s'est améliorée même si elle demeure lacunaire.

---

<sup>468</sup> <https://www.railway-technology.com/projects/Dubaï-metro/>

<sup>469</sup> Il s'agit des centres commerciaux, du nord au sud, de Dubaï Mall, Mall of the Emirates and Ibn Battuta.

<sup>470</sup> Op. Cit.

Effectivement, il existe 80 lignes à Dubaï et 15 lignes inter-émirats fonctionnant de 5 heures du matin à minuit, soit 810 autobus et 2700 abribus transportant 105 millions de personnes par an. En ce qui concerne les bateaux-taxis, bateaux-bus et bus abra, ils transportent 20 millions de personnes par an. Dans le cadre de l'exposition universelle, la ligne rouge du métro est prolongée. Eurolink est le consortium mené par Alstom et également composé d'Acciona et de Gulermak qui a signé avec RTA pour concevoir et construire l'extension de la ligne rouge du métro et améliorer le système actuel. Le projet également appelé Route 2020 s'élève au total à 2.6 milliards d'euros. Cette extension représente 15 km de long dont 11.8 km surélevés et 3.2 km en souterrain qui s'écarte de l'actuelle ligne rouge au niveau de la station Nakheel Harbour & Tower. L'extension comprendra 7 stations et une correspondance au niveau de Nakheel Harbour. Cela porte le réseau métropolitain et le tramway à un total de 101 km. Si je compare le coût avec la très discutée ligne 3 du métro toulousain en m'appuyant sur l'article de *la Dépêche*<sup>471</sup>, il s'avère que le prix du kilomètre de métro souterrain s'élève à 120 millions d'euros, à 45 millions pour le réseau aérien sans viaduc et à 70 millions pour le réseau en viaduc. Si j'applique à présent ses montants à la Route 2020, j'obtiens 1, 260 milliard d'euros, soit un montant deux fois inférieur à celui payé par Dubaï. Le projet d'extension semble donc à première vue dispendieux. Toutefois, il faut probablement ajouter à mon calcul le prix des stations de métro qui s'égrène tout le long de la route. En bref, il est très difficile de comparer les prix et les travaux sans être spécialiste de la question ou avoir obtenu l'aide de professionnels de l'ingénierie civile.

Par ailleurs, RTA développe des pistes cyclables ainsi que des stations de location de vélos le long de la ligne de tramway qui parcourt, comme le montre le tracé jaune sur la carte, Al-Soufouh, Knowledge Village, Media City, The Palm Jumeirah, et dans une seconde phase JLT (Jumeirah Lake Towers), Dubaï Marina et JBR (Jumeirah Beach Residence). A ce réseau, s'ajoutent des pistes construites ou en construction côté désert.

---

<sup>471</sup> Url :

<https://www.ladepeche.fr/article/2017/03/07/2530341-prix-3e-ligne-metro-fait-toujours-polemique.html>



**Figure 75 : Les pistes cyclables à Dubaï.**

Cette piste cyclable s'inscrit dans un projet plus vaste de création d'un vaste réseau de pistes cyclables connectant le littoral à l'intérieur du désert. Une partie de la piste cyclable se trouve également dans le quartier de Nad Al-Sheba 1 près du palais de Shaykh Hamdan et remonte ensuite en direction de l'enclave résidentielle fermée, The Villa, avant de longer la E611 dite Emirates road. Puis, elle repique en direction du Global Village.



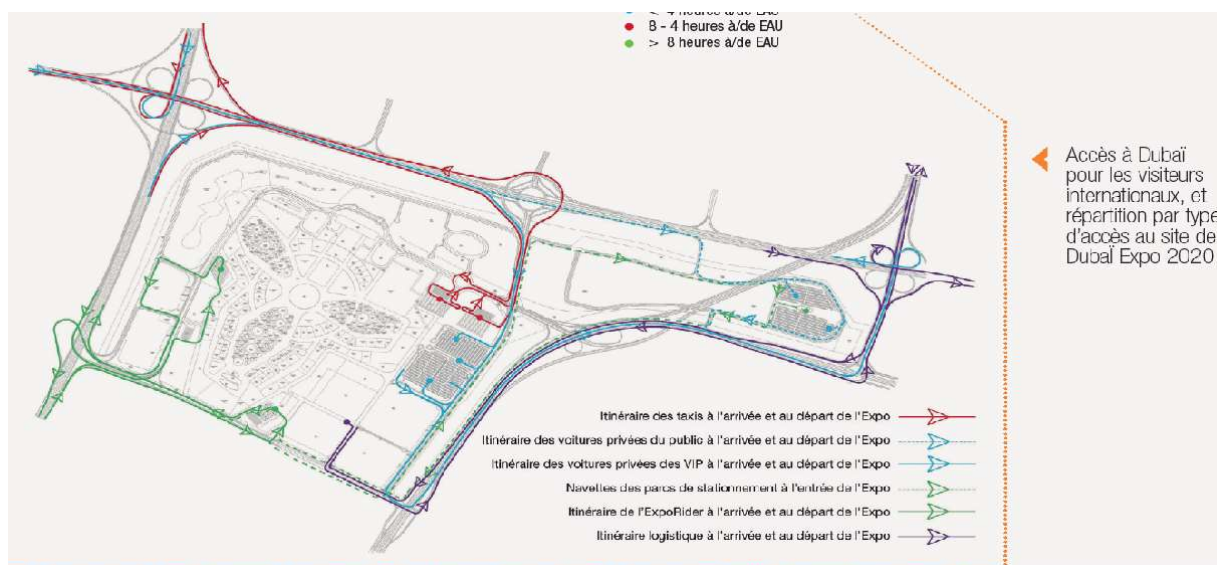
Par ailleurs, en termes de transport en commun d'un genre particulier, DP World a montré tout son intérêt pour le projet Hyperloop<sup>472</sup> en signant un accord dès novembre 2016 avec la société états-unienne Virgin Hyperloop One. Il s'agit de construire des capsules appelées hyperpods et de les propulser dans une sorte de tube sous vide alimenté par des panneaux solaires à une vitesse de 1200 km/h. C'est un système de propulsion magnétique capable d'acheminer 10000 passagers mais aussi de transporter des marchandises. DP World a investi 50 millions dans le projet. Quant à RTA, elle a financé l'étude de faisabilité qui est réalisée par l'associé de Hyperloop One à savoir BIG (Bjarke Ingels Group). La première ligne aurait dû être ouverte en 2020, pour l'exposition universelle pour permettre de connecter Dubaï et Abû Dhabî en l'espace de 12 minutes. Le projet aurait dû être réalisé ensuite avec les autres membres du CCG pour pouvoir, par exemple, accomplir la distance entre Dubaï et Riyadh en 48 minutes ou Dubaï Mascate en 27 mn. Mais le projet est ajourné aujourd'hui et les tensions au sein de CCG n'aident pas à la réalisation de ce projet fou tout comme d'ailleurs l'érosion de la situation économique. Par ailleurs, le projet Hyperloop risque de marginaliser la capitale d'Abû Dhabî dans le domaine de l'achat et de la location de biens immobiliers. En effet, les emplois sont plus nombreux à Dubaï qu'à Abû Dhabî, notamment pour les étrangers. Par ailleurs, les logements sont encore plus chers dans la capitale qu'à Dubaï et surtout moins nombreux et d'une qualité moindre.

Parmi les transports communs moins futuristes qui verront le jour dans le cadre de l'exposition universelle, il faut compter avec le service de bus ExpoRider. Il s'agit d'un service de bus conçu sur mesure pour desservir les points névralgiques dans les EAU. Les tickets ExpoRider pourront être regroupés avec le Passe-Entrée à Dubaï Expo 2020 pour en améliorer l'utilisation. Si l'on s'en réfère au plan du site ci-dessous, les flux sont répartis sur plusieurs entrées afin d'éviter l'engorgement. Ainsi, en arrivant en taxi 0 émission, les visiteurs seront déposés à l'entrée est alors que ceux qui auront pris un taxi non accrédité seront déposés vers le parking relais en bordure nord-est. Les visiteurs ayant opté pour les bus ExpoRider, disponibles à partir des hôtels et des zones les plus densément peuplées, arriveront aux entrées ouest ou sud. Ils n'auront plus de contrôle de sécurité à passer car ceux-ci auront eu lieu en amont dans le bus. Les visiteurs ayant emprunté le métro sont déposés à l'entrée nord dans la nouvelle station construite pour desservir l'Expo 2021. Afin de décourager les visiteurs de venir en taxi, des réductions sur les billets de transport à tarif réduit seront proposées et intégrées aux

---

<sup>472</sup> La revue mensuelle en ligne de la RTA, Almasar, évoque l'hyperloop. Chaque capsule mesure 18 m de long, 4 m de large et 4.5 m de hauteur. Il comprendra deux classes avec notamment 19 sièges de luxe.

frais d'admission de l'exposition. Seuls les visiteurs ayant acheté un billet d'entrée à tarif majoré pourront utiliser le parking automobile VIP comprenant un nombre limité de places.



**Figure 76 : Les enjeux du transport pendant l'exposition universelle 2021.**

La Dubaï Intelligent Transport System (ITS) fournira et communiquera en temps réel des données sur tous les trajets afin de faciliter la gestion trafic.

### **3.L'enjeu des transports redéfinit le fonctionnement des noyaux urbains périphériques.**

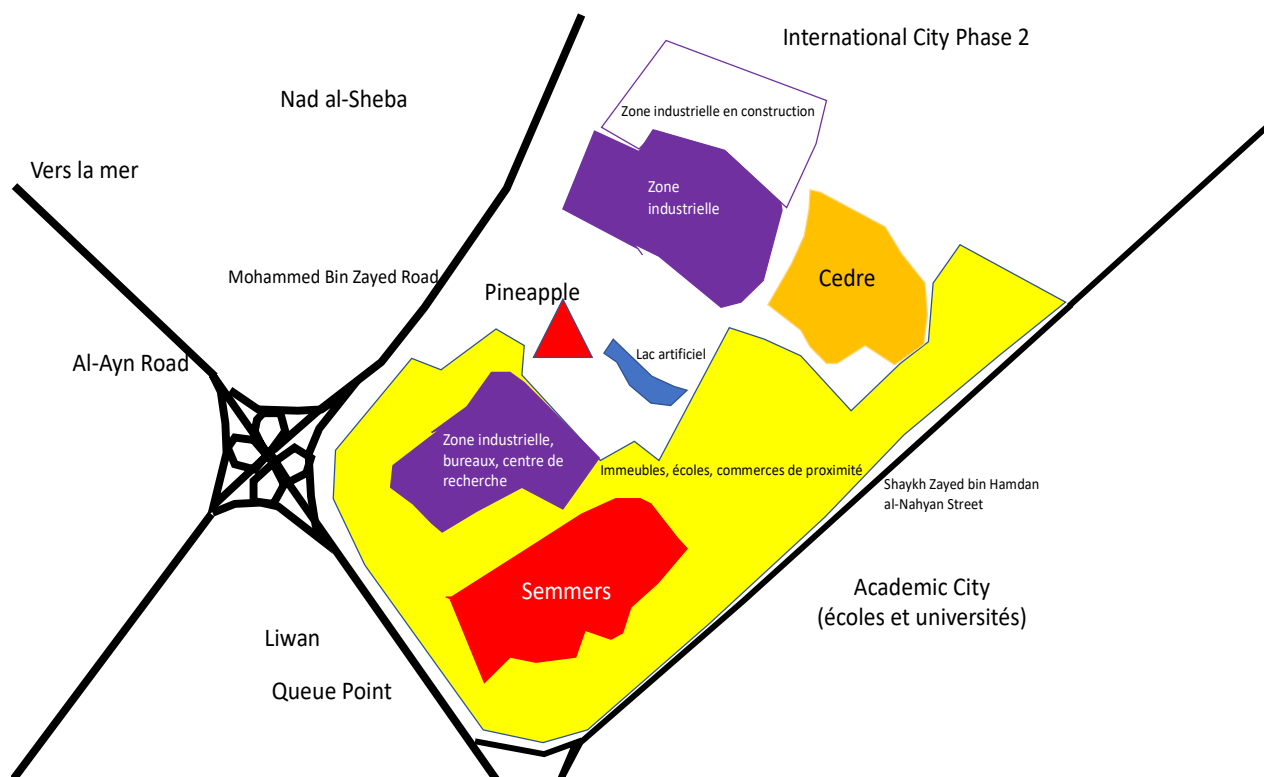
L'objectif de Dubaï est de plus en plus marqué par la volonté de limiter les navetteurs car plus les routes sont nombreuses et larges et plus elles sont vite saturées. L'objectif, encore embryonnaire aujourd'hui, est de créer au sein des zones résidentielles les commerces essentiels et d'installer des zones d'emplois : bureaux, terrains disponibles à la construction pour les entreprises...C'est la zone franche de Silicon Oasis, créée en 2004, qui est pour l'instant le modèle le plus avancé.



**Figure 77 :** *La localisation de Dubaï Silicon Oasis, une enclave résidentielle fermée.*

Elle s'étire sur 7.2 km<sup>2</sup>. Cette zone franche à l'intersection de 2 grands axes de communication que sont la E311, Mohammed Ben Zayed, et la route d'al-Aïn. Elle se trouve à 20 mn de l'aéroport de Dubaï, 20 mn du DIFC, 30 mn des ports de Jebel Alî et Rashîd. Elle accueille des zones résidentielles composées essentiellement d'immeubles et de deux lotissements, Semmers et Cedre, ainsi qu'une zone commerciale et des magasins au bas des immeubles, d'écoles et une zone d'activités économiques. Dans cette dernière sont venues s'installer des entreprises spécialisées dans les hautes technologies dont les télécommunications comme l'entreprise Schneider. Les autres entreprises relèvent du consulting, des services juridiques, des finances, des biotechnologies, de l'automobile, de l'aéronautique et du secteur des hydrocarbures. Quant au French Business Council, il a choisi d'ouvrir un second bureau dans le « Pineapple », immeuble en forme d'ananas dans lequel se situent l'administration de la zone franche mais également des bureaux à louer soit en tout 97740 m<sup>2</sup> avec des bureaux allant de 15 m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup>. Bref, ces aménités doivent permettre d'attirer une main d'œuvre hautement qualifiée, comme celle de l'entreprise Schneider, capable de vivre et travailler au même endroit et donc

de limiter les migrations pendulaires. Cela correspond aussi à un processus de construction d'un quartier dont nous rendons compte sur le schéma ci-dessous élaboré à partir de Google Maps et de notre connaissance du quartier.



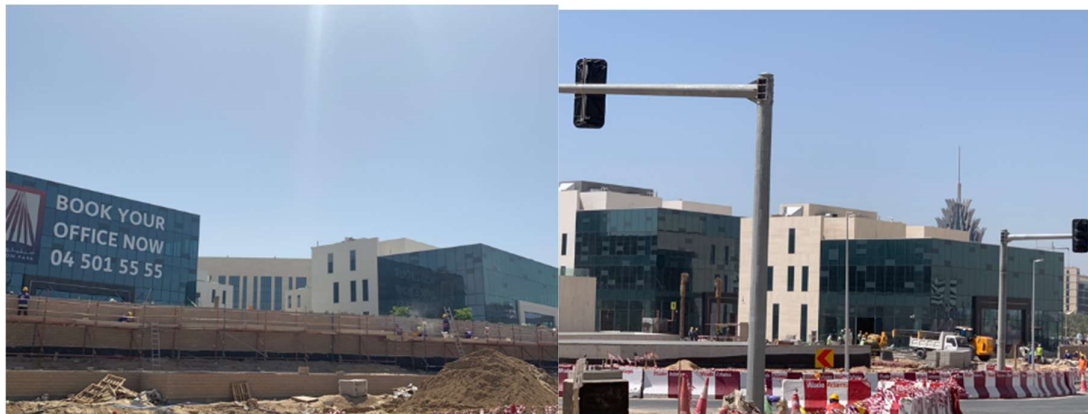
**Figure 78 :** La construction de la zone franche de Silicon Oasis.

La première enclave résidentielle fermée à voir le jour à Silicon Oasis est Semmers villas. Il s'agit de maisons construites par la zone franche et louées massivement aux pilotes d'Emirates à partir de 2005. Aujourd'hui le lotissement s'est vidé suite au départ massif des pilotes Emirates qui ont soit été relogés dans des villas de Meydann South appartenant à la compagnie aérienne et récemment construites, soit ont décidé de déménager en choisissant d'encaisser la somme allouée au logement pour s'installer ailleurs. Le lotissement a beaucoup de mal à retrouver preneur étant donné la baisse actuelle des loyers et la crise du COVID. Il est possible de trouver des logements plus grands avec piscine individuelle pour un prix moins élevé ou équivalent.



**Figure 79 :** *Dubaï Silicon Oasis, une zone franche symbolisée par le « pineapple ».*

Ci-dessus, le fameux « Pineapple », bâtiment iconique de Silicon Oasis dans lequel se trouvent les bureaux de la zone franche de Silicon Oasis, un service de poste, une épicerie, des restaurants ainsi que des bureaux en location pour les entreprises comme Mitsubishi Electric par exemple. Autour du Pineapple une zone complémentaire de bureaux et d'industries est construite depuis 2019 comme l'indiquent les photographies ci-dessous :



**Figure 80 :** *La construction de bureaux dans la zone franche de Dubaï Silicon Oasis.*

Non loin de la zone industrielle se trouve l'enclave résidentielle fermée de Cedre dont les villas (3 styles différents et 3 tailles distinctes) ont été commercialisées en plusieurs phases, à l'achat ou à la vente (en propriété pleine) à partir de 2007.



**Figure 81 :** *Les aménités de l'enclave résidentielle fermée de Cedre à Silicon Oasis.*

L'enclave comprend des aménités dont le « community centre », c'est-à-dire un petit centre commercial disposant d'un supermarché, d'un cabinet médical, de restaurants, d'un club de sports, et de quelques boutiques diverses ainsi que des écoles. Jouxant le « community centre » les habitants disposent d'une petite mosquée, d'une crèche, de terrains de basket et de tennis.



**Figure 82 :** *Les aménités de l'enclave résidentielle fermée de Cedres à Silicon Oasis.*

En contre-bas de Cedre, en direction de Mohammed Ben Zayed Road se développe une zone industrielle. La politique urbaine crée un quartier qu'elle subdivise ensuite en différentes fonctions pour tenter de fixer la population sur place et d'éviter les migrations pendulaires et leurs incidences sur la pollution. Dubaï Silicon Oasis possède toutefois encore des terrains non construits aujourd'hui.

## **Conclusion – section II.4.A**

Les transports sont incontournables dans une grande métropole qui vise à maintenir son statut de hub mondial. La ville est le laboratoire de la mondialisation s'exprimant à l'échelle locale ; c'est pour désigner cette réalité que le néologisme de glocalisation a été forgé. Le hub s'appuie donc sur la capacité à développer l'intermodalité des transports qu'il s'agisse d'autoroutes munies d'échangeurs et ramifiées en un réseau secondaire destiné à innover les quartiers, ou grâce aux transports en commun. Avant la crise de 2008, la nouvelle orientation que doit prendre Dubaï pour devenir la ville modèle du futur est d'entreprendre une dynamisation de ses territoires, dont en premier lieu son axe anisotropique, en s'appuyant les transports en commun plus respectueux de l'environnement. Cette orientation est évidente dans l'esprit de l'Émir. La crise de 2008 donne un coup d'arrêt à ce projet titanesque. Ajoutons que les mesures destinées à attirer la population sur l'enjeu environnemental, se multiplient sans véritablement changer drastiquement les pratiques. L'exposition universelle est alors l'occasion de réactiver le projet en l'inscrivant dans une politique plus large : Dubaï doit devenir le laboratoire de la recherche environnementale en menant notamment une réflexion de fond sur les énergies renouvelables.

## **SECTION II.4.B : L'ENJEU ÉNERGÉTIQUE : VERS L'ÉCO-CITÉ-ÉTAT**

### **MONDIALE ?**

#### **Introduction – section II.4.B**

Si les transports et notamment les transports en commun sont un enjeu colossal pour Dubaï afin d'assurer une meilleure connectivité entre des territoires urbains distincts et éloignés les uns des autres, ils jouent un rôle également déterminant dans le « branding » de la ville. C'est donc pour cette raison que la cité-État se doit de repenser sa politique énergétique en l'articulant à ses besoins.

#### **1. Une ville qui doit pourvoir aux besoins énergétiques tout en créant de nouveaux emplois et en protégeant son environnement.**

Consciente de ses réserves très modestes et en phase d'épuisement en matière de pétrole et de gaz<sup>473</sup>, Dubaï prévoit de travailler sur la mise en place d'un mix énergétique exprimé dans la « Dubaï's Integrated Energy Strategy » (DIES) pour 2030. Les deux objectifs majeurs consistent à faire face à la demande croissante du marché et à développer le secteur des énergies renouvelables, pour lequel l'Expo 2020 doit jouer le rôle moteur. Rappelons qu'à l'échelle de du pays et dans le sillon de la conférence des Nations Unies en 2018, le « National Committee on sustainable development goals » des EAU a mis en place l'Agenda 2030 dont est en charge l'Émir Abdullah bin Zayed al-Nahyan, Rim bint Ebrahim al-Hashimî, en charge également de

---

<sup>473</sup> Le pétrole représente 3% du PIB de Dubaï aujourd'hui. Aujourd'hui les EAU ne disposent plus que 97.8 milliards de barils de pétrole ce qui représente 5.8% des réserves mondiales. Les réserves devraient être épuisées dans 73.5 ans selon la *BP Statistical Review of World Energy* 2014. Les EAU disposent également de 3.3% des réserves mondiales de gaz naturel. Abû Dhabi a la part du lion avec 94% des réserves de pétrole et de gaz des EAU. Quant aux réserves estimées de pétrole pour Dubaï, elles s'élèvent à 4 milliards de barils seulement et 3.53 tcf de gaz. Soit respectivement 4% des réserves des Emirats et 1.64%.

Les champs pétroliers offshore Dubaïote sont Fateh, South-West Fateh, Falah and Rashid.

La production est régulée par Dubaï Petroleum Establishment (DPE), compagnie nationalisée en 2007. Cette compagnie travaille sur l'exploitation d'un nouveau champ pétrolifère Al Jalila mais pour le moment la production est bien en-deçà des espérances.

En octobre 2014 une nouvelle agence étatique a été créée et reportée directement à Dubaï Petroleum Establishment suite à la découverte de gaz à Pre Khuff rock formation dans le champ de Fateh à une profondeur de 18248 mètres, le gaz le plus profondément enterré à Dubaï.



l'exposition universelle, et Abdulla Nasser Lootah. 15 ministères travaillent sur ces questions afin d'assurer une continuité avec le projet « Vision 2021 » et en plaçant cette question de la durabilité parmi les 6 priorités de l'État. Outre l'amélioration de la qualité de l'air, il s'agit d'accroître les ressources en eau, notamment par l'ensemencement des nuages pour remplir les nappes phréatiques, et de développer des sources d'énergie propres. Ce secteur doit participer aussi à la diversification économique en créant des métiers nés des besoins écologiques afin d'abaisser l'empreinte écologique de Dubaï. Ce projet ne peut être mené que par phase, l'objectif étant d'atteindre 50% d'énergie propre en 2050<sup>474</sup> pour l'ensemble du pays, notamment en changeant les modalités de construction comme cela est le cas depuis 2014 avec l'usage de nouveaux standards dans l'Émirat appelés « Dubaï's Sa'fa »<sup>475</sup>.

Le gouvernement tient donc à intervenir de plus en plus massivement dans le secteur énergétique pour préparer la ville durable de demain. Cette ambition est notamment rappelée dans l'article 2 du dossier de candidature de l'exposition universelle de 2020<sup>476</sup> : « *Au mois de janvier 2012, son Altesse Cheik Mohammed bin Rashed Al-Maktoum a lancé la Stratégie d'Economie Verte des Emirats Arabes Unis afin de construire une économie qui respecte l'environnement tout en soutenant la croissance, en s'efforçant de structurer un écosystème diversifié fondé sur la connaissance et l'innovation, en protégeant nos ressources naturelles et environnementales et en renforçant notre compétitivité dans les produits et technologies d'énergie renouvelables. Le parc solaire Mohammed bin Rashed Al-Maktoum – le plus grand parc solaire de la région- est un projet de 3,27 milliards de dollars qui produira 1000 MW (1 gigawatt) lorsqu'il sera achevé* ». Dans ce projet pharaonique qui doit alimenter la ville et plus largement tout l'Émirat, Dubaï s'appuie sur l'expertise de Masdar City à Abû Dhabî. Masdar est un laboratoire urbain de la ville durable par excellence qui ne produit aucun gaz à effet de serre ainsi qu'aucun déchet. Les efforts s'expriment à l'échelle nationale mais également à l'échelle mondiale car les EAU ont ratifié le protocole de Kyoto en 2005 ainsi que les accords de Paris.

Le pouvoir dubaïote orchestre le green washing à merveille et compte en faire, dans le cadre de la ville de demain et du tourisme écologique, son fonds de commerce. Parmi les projets en cours, celui du parc solaire Mohammed bin Rashid Al-Maktûm, est probablement le plus ambitieux<sup>477</sup>. Il se situe comme le montre la carte ci-dessous à Seih Al-Dalal, à 50 km au sud

---

<sup>474</sup> Engerran (Yoni S.N.) et Djermoun (Soraya Hanel), 2019, *Dubaï 5.0 The New Model International Innovation Challenge*, Paris, L'Harmattan, 170 pages. Page 116.

<sup>475</sup> En arabe « sa'fa » signifie la pureté.

<sup>476</sup> Article 2, page 44 du dossier de candidature à l'exposition universelle.

<sup>477</sup> <https://ddz7474oltxxd.cloudfront.net/wp-content/uploads/2017/09/solarpark-780x520.jpg>

de Dubaï et couvrira à terme 77 km<sup>2</sup>. Le montant total est estimé à 50 milliards de dirhams. Lancé en 2012, le programme a pour objectifs de faire de Dubaï la plateforme incontournable pour les énergies propres et l'économie verte en produisant 7% de l'électricité totale en 2020, 25% en 2030 et 75% en 2050. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre seront réduites de 6.5 millions de tonnes par an. C'est un défi ambitieux car en 2019, selon le site d'EDF<sup>478</sup>, la production photovoltaïque en France ne représente que 2% de la consommation électrique globale. Si les EAU ont un potentiel solaire considérable, le développement actuel semble prometteur. De plus, dès 2015, le coût de cette énergie solaire défiait toute concurrence puisque la revue *Techniques de l'ingénieur*, parlait de « tsunami » avec un prix de 2,99 cents le KWh<sup>479</sup> : *« Le record de compétitivité à Dubaï (2,99 cents) s'explique en partie par un coût de la main d'œuvre modeste et par un ensoleillement optimal. Mais surtout par le fait que Masdar est liée au fond souverain d'Abu Dhabi (l'Abu Dhabi Investment Authority), ce qui permet d'obtenir des taux d'intérêts très bas, bien inférieurs à ceux que peuvent offrir les banques commerciales. Un projet solaire, c'est en effet essentiellement du capital (CAPEX). Contrairement aux centrales thermiques à flamme le coût du combustible est nul. Pour reprendre la formule de Jeremy Rifkin « le soleil n'envoie pas de facture ». Le niveau du taux d'intérêt impacte ainsi fortement le coût final du KWh ».*

---

<sup>478</sup><https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/le-solaire-photovoltaïque-en-chiffres>

<sup>479</sup> URL:

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/record-du-monde-de-competitivite-du-solaire-pv-26-centimes-le-kwh-a-Dubaï-33695/>



**Figure 83 :** Le parc solaire Mohammed bin Rashid Al-Maktûm

Le projet s'échelonne selon 4 étapes. La première phase a été lancée par le Shaykh le 22 octobre 2013 dans l'objectif de produire 13 MW, ce qui constitue à l'époque le plus grand projet du genre pour la région Moyen-Orient-Afrique. Ainsi, avec 152000 photocellules générant 28000000 de KW/h soit une réduction de 15000 tonnes de CO2 par an. Quant à la seconde phase, elle débute le 20 mars 2017 et vise à produire 200 MW, faisant du projet le plus ambitieux du monde. Cette seconde phase a été réalisée en lien avec le consortium ACWAPower d'Arabie Saoudite et l'entreprise espagnole TSK pour un montant de 1,2 milliard de dirhams. Ainsi, 50000 résidences ont pu bénéficier d'une énergie propre et par conséquent réduire les émissions de CO2 de 214000 tonnes par an grâce aux 2.3 millions de panneaux photovoltaïques installés dans le parc solaire sur 45 Km<sup>2</sup>. La phase 3 s'est étendue jusqu'au

troisième trimestre 2020. DEWA a travaillé en étroite relation avec Masdar-Led-Consortium pour produire 800 MW à un prix record de 2,99 cents (dollar) / KW /h. Enfin, la phase 4 débutera au cours du dernier trimestre 2020 avec le concours de ACWAPower d'Arabie Saoudite et China's Shanghai Electric. Le montant de cette dernière phase est évalué à 14.2 milliards de dirhams pour la réalisation d'une tour solaire de 260 mètres de haut. Mais ce parc serait en effet le plus vaste au monde et devrait être capable de produire, à l'horizon 2030, 5000 MW d'électricité selon DEWA (Dubai Electricity and Water Authority)<sup>480</sup>. Comparativement, la France produit, en 2019, 1903 MW d'électricité solaire par an<sup>481</sup> soit 2,5 fois moins qu'à Dubaï. Mais contrairement à la cité-État, la France a diversifié ses sources d'énergie notamment avec l'hydroélectricité dont la production s'élève à 5237 MW. Toutefois, Dubaï et plus globalement les EAU développent le nucléaire qui représente 35442 MW en France contre 5,6 GW soit 5600 MW<sup>482</sup> à terme, soit un quart des besoins du pays. En somme, la production nucléaire française et émirienne seront équivalentes lorsque nous la ramenons au nombre d'habitants.

Le parc se situe au sein de la réserve Al-Marmoom, projet lancé par l'Émir et dont l'objectif est de devenir la destination du tourisme durable proposant le plus vaste site au monde. La performance technologique deviendrait alors une nouvelle forme de tourisme capable de diversifier cette activité et de changer l'image de la cité-État. La réserve serait capable d'accueillir un million de visiteurs par an. Elle renfermera des plantes, des animaux et des oiseaux dont des oiseaux migrateurs. L'électricité nécessaire au parc sera produite par des panneaux photovoltaïques positionnés sur le toit terrasse de la réserve.

---

<sup>480</sup> <http://www.arabianbusiness.com/energy/392930-wkd-dewa-reveals-plans-to-power-uaes-largest-eco-friendly-attraction>

<sup>481</sup> <https://www.rte-france.com/eco2mix/la-production-deelectricite-par-filiere>

<sup>482</sup> <https://fr.euronews.com/2020/09/04/avec-la-centrale-de-barakah-les-emirats-arabes-unis-se-tournent-vers-l-energie-nucleaire>



**Figure 84 :** *Des panneaux photovoltaïques à perte de vue.*

Si le projet semble aller dans le bon sens alors que Dubaï souffre d'une empreinte écologique catastrophique<sup>483</sup> qui entame sa réputation auprès notamment des Européens, bien plus investis dans la transition écologique, les efforts ne sont guère relayés par la population résidente dans son ensemble. En effet, les Européens vivant à Dubaï oublient un peu le contrat moral qu'ils avaient en Europe face à l'environnement pour profiter des conditions exceptionnelles de logement qu'offrent les Émirats. Seule la classe laborieuse issue du sous-continent indien ou des Philippines a une empreinte écologique bien moindre que les Occidentaux et les Émiriens. Le tri sélectif, pendant longtemps au stade embryonnaire, s'améliore. Mais l'attitude des promeneurs du week-end qui se baladent dans le désert, le négligent grandement en laissant sur place les débris du pique-nique dans des sacs poubelles en plastique.

Le programme Shams Dubaï<sup>484</sup> lancé par DEWA en mars 2016 s'inscrit dans le prolongement de la résolution 46 de 2014. Il encourage les propriétaires à installer des panneaux solaires pour répondre à leurs propres besoins et laisser le surplus à DEWA. Mais quasiment aucune publicité

---

<sup>483</sup> Footprintargos.com/reportage/emirats-arabes-unis/ Les Emirats ont la 3<sup>ème</sup> empreinte au monde et par habitant (en 2014), ce qui fait dire à Aude Raux dans son article « Masdar, une cité laboratoire au pays de l'or noir » publié sur le site, que : « si tous les Terriens vivaient comme dans cet Etat du Golfe Persique, il faudrait cinq planètes afin de subvenir à leurs besoins ».

<sup>484</sup> En arabe « Shams » signifie « soleil ».

est faite via les médias, aucun travail de sensibilisation des adultes comme du public scolaire n'est encore proposé. Le programme Shams Dubaï n'est pour l'instant qu'une préoccupation du gouvernement et de quelques agents immobiliers qui souhaitent redynamiser un marché déclinant en faisant miroiter aux futurs acquéreurs une baisse de leur facture énergétique. Ainsi, Propertyfinder<sup>485</sup> faisait paraître en ligne un article intitulé « How to go solar with DEWA- a simple guide » le 9 février 2017. Certains sites qui accompagnent les étrangers dans leur installation à Dubaï comme Encompass, s'en sont faits l'écho plus d'un an après la publication de l'article, à savoir le 9 avril 2018. Chaque panneau produit entre 250 et 270 watts d'électricité. Le nombre de panneaux nécessaire est fonction de la taille de la maison. Les propriétaires peuvent faire une demande en ligne et obtiennent la réponse en une semaine pour les petites installations, et entre quatre et huit semaines pour les installations plus importantes. Cela nécessite l'émission d'un certificat de non-objection, un projet présenté, la mise en place d'une connexion avec le réseau DEWA et un investissement financier. Si le prix est amené à baisser dans les années à venir, l'investissement peut certes être rentabilisé en huit ans, mais cette durée peut apparaître parfois bien longue pour des expatriés qui n'ont aucune idée précise du temps qu'ils vont passer à Dubaï ou qui viennent pour des contrats de trois ans renouvelables, le plus souvent. Pour une maison de 2 à 3 chambres le coût de 35000 dirhams, soit 850 euros environ, peut paraître prohibitif d'autant plus qu'une maintenance est à prévoir tous les quinze jours par une entreprise spécialisée. Ce coût représente 6% de l'investissement et est à ajouter au coût d'installation des panneaux solaires. Bref, une baisse de la facture de 250 à 300 dirhams par mois, soit 60 à 70 euros, risque de ne pas séduire suffisamment les propriétaires. Ajoutons que certaines enclaves résidentielles fermées comme The Villa, géré par Dubaï Property, qui est aussi le promoteur, ont interdit aux propriétaires de se doter de panneaux photovoltaïques en prétextant leur laideur. En somme, c'est aujourd'hui plutôt une préoccupation gouvernementale, et donc celle de DEWA plutôt que celle des résidents. D'ailleurs, Dubaï installe de plus en plus un éclairage urbain fonctionnant grâce au soleil. L'écologie, si elle devient un souci gouvernemental, elle est aussi une arme brandie pour changer l'image du pays à un moment où tous les yeux seront rivés sur l'Expo 2021. Ainsi, le site de DEWA, a créé un onglet dédié à l'exposition universelle afin d'y présenter son engagement à la réalisation d'un site fonctionnant grâce aux énergies propres. DEWA mentionne à cette occasion que le parc solaire Mohammed Rashid al-Maktûm produira 464 MW pour l'exposition auquel s'ajoutera la nécessité pour DEWA de construire une station appelée Opportunité, mobilité et

---

<sup>485</sup> Propertyfinder est un site immobilier qui propose des villas et appartements aux Emirats pour les locations et les ventes. Il anime un vaste réseau d'agents immobiliers. [www.propertyfinder.ae](http://www.propertyfinder.ae)

environnement, comme les sous-thèmes de l'exposition, à 45 km de celle-ci, afin de compléter les besoins de site. Force est de constater que la production d'énergie solaire planifiée pour l'exposition universelle est 7 fois plus importante que celle de la ville de Bordeaux qui est vue comme très avant-gardiste dans le domaine. En effet, le 28 septembre 2020, un article Simon Barthélemy du journal *La Croix*<sup>486</sup> écrivait en manchette : « *La plus grande centrale photovoltaïque urbaine d'Europe se construit à Bordeaux sur une ancienne décharge. Fin 2021, elle produira l'équivalent de la consommation électrique de 70 000 habitants* ». Dubaï semble avoir une réelle avance et faire preuve d'agressivité sur le marché du solaire. Cela semble donc de bon augure pour l'Émirat comparativement à la France qui pourtant était au 4<sup>e</sup> rang des producteurs européens d'électricité photovoltaïque en 2019 avec 8,6 % de la production européenne, derrière l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

DEWA insiste aussi sur l'investissement à hauteur de 4.26 milliards de dirhams, soit un peu plus d'un milliard d'euros, pour développer les infrastructures électriques et le réseau d'adduction d'eau nécessaire à l'exposition. En France l'investissement étatique dans le solaire se fait sous la forme d'une réduction de la TVA à 10% et de l'octroi d'une prime à l'investissement versée sur 5 ans. Il est donc difficile de comparer les deux systèmes. A l'échelle mondiale, un rapport de l'ONU, programme pour l'environnement <sup>487</sup> indique qu'en une décennie, les investissements pour le solaire ont atteint dans le monde 2500 milliards de dollars.

Enfin, les procédés architecturaux sont étudiés dans l'objectif de rafraîchir les bâtiments et de diminuer les déperditions énergétiques. Si le DIFC dispose de bâtiments à double façade, entre lesquelles l'air circule, une technologie hollandaise, déjà expérimentée au World Trade Center pour apporter de la fraîcheur aux piétons circulant sur une distance de 70 mètres, cette méthode devrait se populariser à Dubaï. Il s'agit d'un éco-dôme appelé Shaded Dome. Cette structure semi-permanente est supportée par un réseau de câbles métalliques. La technologie a été mise au point par Roya Hoskoning DHV, ZJA Zwarts and Jansma Architects and Poly-Ned.

---

<sup>486</sup> Barthélemy (Simon), 27 septembre 2020, « Bordeaux, championne d'Europe de l'énergie solaire », *La Croix*.  
URL :

<https://www.la-croix.com/Economie/Bordeaux-championne-dEurope-lenergie-solaire-2020-09-27-1201116248>

<sup>487</sup> URL :

<https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/communique-de-presse/une-decennie-dinvestissement-dans-les-energies>

## **2. Protection et exploitation d'un patrimoine naturel.**

Dans le cadre du respect environnemental, il s'agit pour Dubaï de maîtriser la croissance urbaine. En effet, les terres agricoles sont protégées de tout développement urbain d'autant plus que l'Émirat tente de promouvoir son agriculture, pour assurer sa sécurité alimentaire, et notamment ses produits au label bio. De même, des espaces dédiés à l'élevage des chameaux sont maintenus car ils relèvent du patrimoine du pays. Comme le dit Clémence Montagne dans son article intitulé « Le renforcement du modèle de développement urbain de Dubaï après la crise » paru dans *Urbanités*<sup>488</sup> : « *La première règle mise en place par le nouveau plan de régulation du développement urbain est de préserver le désert et e territoire de pâturage de « 90000 chameaux ». Plus qu'une réelle protection de leur pâturage, c'est surtout une façon de préserver le paysage du désert et de continuer le développement urbain à l'intérieur des limites précisées pour la première fois de l'histoire de Dubaï, tout en offrant la possibilité d'urbaniser sur la mer* ». Il convient de nuancer à la fois ce que dit le plan d'urbanisation de 2020 et également les propos de Clémence Montagne. Effectivement, si une limite géographique de l'urbanisation est fixée correspondant à la E 611, soit Emirates Road, force est de constater que cette limite est souple et très relative. Elle est d'ailleurs tellement souple qu'elle a déjà été outrepassée par l'urbanisation à l'intersection de Al-Qudra Road et d'Emirates. La limite demeure indicative et s'accommode de quelques amendements si les investissements sont au rendez-vous comme nous le fait comprendre Monsieur B. qui travaille à la municipalité de Dubaï et comme le prouvent également les constructions réalisées et en cours. Il reste toutefois encore un vaste territoire destiné au désert et à sa faune. Le milieu désertique fait l'objet d'un véritable marketing notamment sous l'impulsion du prince héritier surnommé Fazza qui perpétue, comme son père avant lui, le goût de la fauconnerie. N'oublions pas non plus que le désert est un argument de vente des sorties 4X4 pour connaître les joies du « dune bashing » et du safari.

Quant à la possibilité de construire par poldérisation, après une période de mise en veille des projets, notamment de The World, ces derniers semblent renaître de leurs cendres. En effet, The World accueille des projets dont la réalisation en cours d'un hôtel de luxe et la construction de villas de luxe. Ces dernières constituent des investissements spéculatifs pour des personnes fortunées. Mais The World rencontre des difficultés techniques pour faire venir

---

<sup>488</sup>URL:

<http://www.revue-urbanites.fr/le-renforcement-du-modele-de-developpement-urbain-de-Dubaï-apres-la-crise/>



l'eau douce, l'électricité, Internet... Quant à la connexion avec la partie continentale de Dubaï, elle n'est réalisée que par bateau en une quinzaine de minutes de navigation. Il est possible que la reprise des projets sur The World soit concomitante au souhait de développer des casinos. Aujourd'hui, Dubaï a réalisé des extensions polderisées proches du littoral comme The Peninsula, dans le prolongement du Grand Canal, Blue Water près de Palm Jumeirah et de Dubaï Marina ou la réalisation de marinas dans le cadre du quartier qui émerge de Dubaï Creek Harbour. Ajoutons que la réalisation de Blue Waters traduit cette même nouvelle dynamique de construction sur l'eau de la ville. Comme de nombreuses grandes métropoles du monde, Dubaï se dote de la grande roue Dubai Eye à l'image de la London Eye ou de la Grande roue de Honk Kong. La ville est donc un observatoire, un lieu d'extase devant la folie et la créativité débordante des hommes. Si le XIX<sup>ème</sup> siècle avait vu l'épanouissement du courant romantique, nostalgique de ne pas avoir vécu les transformations de la France à l'époque de la révolution de 1789 et qui s'extasiait sur les paysages ruraux, Dubaï a inventé sa version de la cité romantique mais veut à tout moment que résidents comme visiteurs aient l'impression de la voir se construire devant leurs yeux. Ces polders semblent toutefois à contre-courant des objectifs écologiques que s'assigne la ville.

Enfin, le plan urbain pour 2020 a visé à accroître le pourcentage d'espaces verts par habitant car celui-ci n'est que de 7.7% par habitant contre 18%, considérés comme la norme, à Barcelone ou à New York et à 24% à Sydney. Dubaï accuse donc un retard notable dans ce domaine avec 1396 hectares d'espaces verts. Aujourd'hui le parc Mushrif, au voisinage de Mirdif, est le seul parc dit régional et représente 739 hectares soit environ 53% de la superficie totale des espaces verts (plages et promenade exclus). Les 10 parcs dits de « district » représentent 388 hectares soit 28%, les « community parks » couvrent 241 hectares soit 17% du total et les « local parks » ne comportent que 28 hectares soit 2% du total. A cela, il est possible d'ajouter les plages publiques s'étirant sur 58.2 hectares et la promenade d'Al-Khor de 12.5 hectares portant le tout à 1466 hectares.

Face à ce constat que permet de pointer la planification urbaine, la municipalité de Dubaï a dressé une typologie des types d'espaces publics dont les parcs et de leur distance par rapport aux habitations afin de lister les manques en termes d'espaces verts et d'atteindre à l'horizon 2020 les 18m<sup>2</sup> par habitant recommandés.

<b>Types d'espace vert</b>	<b>Nombre de résidents concernés</b>	<b>Distance par rapport aux habitations</b>	<b>Nombres d'espaces verts à créer d'ici 2020.</b>
Regional park (au-delà de 400 ha)	TOUS	Au-delà de 20 km	3
District park (entre 20 et 100 ha)	30000 à 50000	De 5 à 10 km	19 à 56
Community park (5 ha)	6000 à 12000	De 1 à 1.5 km	140 à 281
Neighbourhood park (0.4 ha)	2000 à 4000	400 m	
Tot lots	2000 à 5000		
Local Plaza	2000 à 5000		
Town plaza	5000 à 180000		

**Figure 85 : La répartition des espaces verts à Dubaï.**

Ces parcs sont arrosés grâce à des stations d'épuration qui se sont multipliées. Les parcs forment très progressivement un réseau, notamment grâce à l'extension des pistes cyclables, destinés à protéger la santé des habitants les poussant notamment à pratiquer des activités sportives, la biodiversité, faire baisser la température et proposer des aménités attrayantes.

## **Conclusion – section II.4.B**

La transition énergétique doit permettre d'engager Dubaï vers la construction d'une ville du futur en assurant le leadership dans le secteur des énergies renouvelables dont le solaire. Cette transition écologique, qui s'appuie sur l'économie de la connaissance est créatrice d'emplois et devrait rendre pérenne cette cité née du sable dans un milieu, qui a longtemps paru inhospitalier. Le soleil de plomb qui tuait à petit feu le bédouin sur les routes caravanières sera demain peut-être son salut et sa survie.

Quoi qu'il en soit la gouvernance dubaïote demeure paradoxale car tout en bifurquant vers la transition écologique, elle hésite entre protection de désert, site originel du pouvoir tribal et la surexploitation de celui-ci et de son littoral. La cite-État continue de poldériser et à envisager des projets urbains toujours plus extravagants

## **SECTION II.4.C : L'ENJEU DE L'INNOVATION : R&D ET GLISSEMENT DE LA VILLE VERS LE SUD.**

### **Introduction – section II.4.C**

Le plus important défi est d'opérer la transition énergétique pour bâtir la ville durable et devenir un leader dans ce domaine très prisé et concurrentiel. Il faut donc innover en améliorant le secteur éducatif et en attirant dans les établissements du supérieur des enseignants-chercheurs de renom. L'exposition universelle doit constituer le catalyseur des innovations dans différents domaines, dont essentiellement le développement durable, et permettre d'opérer, après l'événement, une nouvelle diversification économique urbanisante sur le site même de l'exposition reconvertie.

#### **1. De « construisez et ils viendront » à « innovez et ils viendront » : l'éducation comme propédeutique.**

Depuis 2016, la crise s'installe à Dubaï et les espoirs nés de l'exposition universelle de 2020 n'ont pas permis de relancer le secteur de l'immobilier, bien au contraire, les enclaves résidentielles fermées se multiplient mais ne pourront guère trouver acquéreurs à l'achat comme au locatif malgré la chute des prix engendrée par la COVID. La situation est tellement inquiétante qu'à l'automne 2019, le promoteur DAMAC a appelé au pragmatisme en demandant à ses confrères de finir les constructions en cours mais de renoncer à de nouveaux projets immobiliers afin de maintenir les prix de ce secteur. La célèbre phrase de Shaykh Mohammed « *Construisez et ils viendront !* » n'est plus d'actualité.

Face à un secteur immobilier en panne, Shaykh Mohammed a déclaré : « *Nous continuerons à rechercher l'excellence dans tous les domaines, car nous sommes une nation qui n'accepte rien d'autre que la première place* ». Dans cette perspective, Alexandre Khateb ajoute que : « *Le 24 janvier 2018, en marge du forum de Davos, un accord est signé entre Klaus Schwab, le semillant octogénaire qui dirige ce rendez-vous annuel du gotha des affaires, et Mohammad Al-Gergawi, ministre de la Prospective des Emirats et secrétaire particulier de l'Emir de*

Dubaï. Cet accord vise à créer aux Emirats un centre d'études sur la Quatrième révolution industrielle. Le gouvernement émirati se prépare également à lancer une sonde sur Mars en 2020-2021, coïncidant avec le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Fédération ». Cet objectif a été réalisé le 19 juillet 2020 avec le lancement de la sonde al-Amal (l'Espoir) vers Mars. Le décollage de l'engin spatial non habité a été retransmis en direct depuis le centre spatial de Tanegashima au Japon. Il y a une véritable ambition de développer l'économie de la connaissance, qui nécessite un capital humain comme l'ont montré les économistes Robert Barso et Xavier Sali-Martin. Dans ce cadre-ci l'éducation revêt une importance décisive conduisant à la création en avril 2007 d'Academic City, première zone éducative du monde ainsi qu'à la création de Knowledge Village.

Les EAU<sup>489</sup> font des efforts pour multiplier l'offre et accueillir des universités étrangères, en octroyant des accréditations. D'ailleurs les Émirats sont le pays qui accueille le plus grand nombre d'universités étrangères au monde, telles que l'université australienne de Wollongong, ou l'université canadienne de Waterloo, l'université britannique Herriot-Watt ou encore l'école française ESMOD depuis 2006. Dubaï dispose de deux douzaines d'universités étrangères qui s'ajoutent aux universités proprement émiriennes L'objectif est de diversifier l'économie et de développer la recherche. Toutefois, le secteur de l'éducation manque d'unité à l'échelle du pays, et Dubaï dispose notamment de son propre système de régulation de l'éducation, le KHDA, Knowledge Human Development Authority, de son propre système d'accréditation des universités, « University Quality Assurance International Board (UQAIB) » qui concurrence donc la « Commission Academic Accreditation » qui est un organisme fédéral ayant la même vocation. De plus, les étudiants s'intéressent surtout aux études de commerce et non pas aux humanités ou encore aux sciences et aux mathématiques alors que des besoins réels existent. L'enseignement n'est pas toujours en adéquation avec les besoins des Émiriens. Les universités peinent à attirer d'excellents professeurs et d'excellents élèves ; par conséquent, la recherche est bien faible malgré l'existence d'un fonds pour la recherche créé par le ministère

---

<sup>489</sup> Fox (Warren Halsey) et Al-Shamisi (Sabha), « United Arab Emirates Education Hub: a Decade of Development », in Knight (Jane), 2014, *International Education Hubs : Student, Talent, Knowledge, Innovation Models*, Springer science & Business Medias, New York, 250 pages. Page 63 pour le chapitre concernant les Emirats.

URL :

<https://books.google.ae/books?id=xbDBAAAAQBAJ&pg=PA79&lpg=PA79&dq=date+de+création+d%27Academic+City+Dubai&source=bl&ots=e35LX->

[IERx&sig=ACfU3U2PqCUiLlSS1njHXWq6Ra5WGEmx2A&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewi2l6HMneXoAhXFQUEAHWF\\_CTQQ6AEwB3oECBQQPg#v=onepage&q=date%20de%20création%20d'Academic%20City%20Dubai&f=false](https://books.google.ae/books?id=xbDBAAAAQBAJ&pg=PA79&lpg=PA79&dq=date+de+création+d%27Academic+City+Dubai&source=bl&ots=e35LX-IERx&sig=ACfU3U2PqCUiLlSS1njHXWq6Ra5WGEmx2A&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewi2l6HMneXoAhXFQUEAHWF_CTQQ6AEwB3oECBQQPg#v=onepage&q=date%20de%20création%20d'Academic%20City%20Dubai&f=false)

de l'éducation supérieure. C'est en raison de ces lacunes que finalement les enfants des étrangers restent peu étudiés aux Émirats. L'enjeu pour les Émirats et Dubaï est donc d'améliorer la qualité de l'enseignement dédiée aux Émiriens mais aussi de parvenir à fixer les étudiants étrangers sur place pour profiter de cette manne financière et développer la recherche.

## **2. L'exposition universelle catalyseur d'une dynamique de l'économie de la connaissance.**

*Le Petit Journal*<sup>490</sup> titrait le 18 janvier 2020 « Dubaï va créer la plus grande zone dédiée à l'innovation du monde », suite à l'annonce de l'Émir « d'un projet nommé « Dubaï Future District » qui prévoit de relier, par un pont les quartiers de Dubaï World Trade Centre, Emirates Towers et de Dubaï International Financial Centre (DIFC), afin de créer la plus grande zone dédiée à l'innovation au monde ». Pour réaliser ce projet l'Émir a dit vouloir débloquer un fonds d'un milliard de dirhams soit 272 millions de dollars pour promouvoir l'installation des entreprises. A cette fin l'article ajoute que « 50 bureaux de promotion de l'Émirat ouvriront également leurs portes, un peu partout dans le monde d'ici 2025, afin de promouvoir les offres commerciales, touristiques et d'investissement offertes par Dubaï ». La stratégie de l'Émir est véritablement de développer l'économie de la connaissance à Dubaï qui est aujourd'hui balbutiante faute de laboratoires de recherche privés et publics pouvant concurrencer ceux des pays du Nord ou de Chine. Cette annonce faite dix mois avant le lancement de l'exposition universelle de 2021 qui justement est fondée sur l'innovation et l'économie de la connaissance a pour but de montrer que l'exposition ne sera pas juste une profession de foi mais qu'elle sera accompagnée de mesures concrètes destinées à attirer les IDE dans ce domaine ainsi que l'accueil d'un véritable brain drain.

Parallèlement, Dubaï va devoir investir régulièrement et massivement dans ce domaine pour rattraper le retard. Il faut que l'Émirat puisse faire la différence avec ses concurrents pour que la main d'œuvre hautement qualifiée dans les secteurs des nouvelles technologies vienne s'installer dans l'Émirat. C'est cette main d'œuvre encore très hypothétique qui pourrait redonner de la vitalité au secteur de l'immobilier notamment qui offre de belles aménités, mais aussi plus globalement à la consommation. Mais pourquoi des entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies viendraient-elles à Dubaï plus qu'à New York ou dans le technopôle

---

<sup>490</sup> Il s'agit d'un journal francophone d'informations en ligne : [lepetitjournal.com](http://lepetitjournal.com)

Zhangjiang situé dans le district de Pudong à Shanghai ou encore Shenzhen ? Il est bien difficile de trouver des arguments à l'exception peut-être de ceux de la qualité de vie et de l'absence de fiscalité. Toutefois, la ville de Shenzhen qui n'était qu'un petit port de pêche avant que Deng Xiaoping y crée une ZES en 1979, est devenue un immense incubateur pour les start-up du monde entier comme les grandes entreprises passant du « made in China » au « created in China ». Centre technologique de Chine, les entrepreneurs conçoivent leur prototype au tiers du prix et en un quart du temps français. Pour attirer les chercheurs à Dubaï, il faudra que les contrats des expatriés soient juteux et surtout il semble peu probable que la cité-État puisse avoir un rôle mondial rivalisant avec le géant chinois ; au mieux Dubaï pourrait obtenir un rôle à l'échelle régionale du Golfe.

Quoi qu'il en soit l'exposition universelle doit être le catalyseur du développement de l'économie de la connaissance en convoquant les intellectuels du monde entier à réfléchir sur les grands thèmes à savoir l'opportunité, la mobilité et la durabilité. Le thème de l'exposition est « *Connecter les esprits et construire le futur* ». Le terme « *connecter* » traduit le phénomène de mondialisation à savoir le système réticulaire qui la sous-tend, la construit et la définit. La métaphore est filée et martelée tout au long du dossier de candidature : « *Dubaï Expo 2020 agira comme catalyseur, connectant les esprits de par le monde* ». Ce terme traduit également, à une autre échelle, la volonté de multiplier les partenariats entre le public et le secteur privé. Enfin, si la mondialisation se définit comme la mise en réseau du monde et la multiplication des flux, Dubaï veut clairement incarner le « système-monde »<sup>491</sup>. En effet, le rappel du cosmopolitisme dubaïote est récurrent : « *C'est un lieu où des personnes de plus de 200 nationalités différentes vivent, travaillent, apprennent, grandissent et s'intègrent harmonieusement. C'est un pays au sein duquel les différences s'effacent* »<sup>492</sup>. Cette dernière affirmation est certes un miroir aux alouettes étant donné la forte ségrégation socio-spatiale visible dans l'espace urbain et la domination de ce que Michel et Monique Charlot-Pinçon appellent « l'entre soi ». Toutefois, il est exact que plus de 80% de la population des EAU est constituée d'expatriés qui maintiennent des liens solides avec leurs familles et leurs amis dans leur pays d'origine, ce qui permettra de connecter les différents espaces mondiaux en accueillant les visiteurs qui viendront à la fois pour une visite familiale et pour visiter l'Expo. L'exposition doit permettre le progrès humain. La notion d'éthique sert au pouvoir pour justifier

---

<sup>491</sup> Expression du géographe Olivier Dollfuss.

<sup>492</sup> Page 27 du dossier de candidature.

son organisation politique : « Cette éthique constitue le fondement même de notre fédération et de notre politique étrangère ».

Enfin, l'expression « *construire le futur* » prend sens à plusieurs échelles. Effectivement, il s'agit de l'intégration des Émirats et plus particulièrement de Dubaï, cité-État émergée récemment de la mondialisation. Cette intégration n'est envisageable que par la construction d'une puissance économique, culturelle et politique étrangère solide. « *Construire le futur* » du slogan de l'exposition, c'est aussi montrer sa résilience, critère déterminant selon Renard<sup>493</sup> pour définir la puissance car la mondialisation nécessite une perpétuelle adaptation. Enfin, il s'agit pour l'Exposition universelle d'asseoir sa légitimité en s'inscrivant dans la perspective onusienne de l'Objectif Millénaire pour le développement<sup>494</sup>

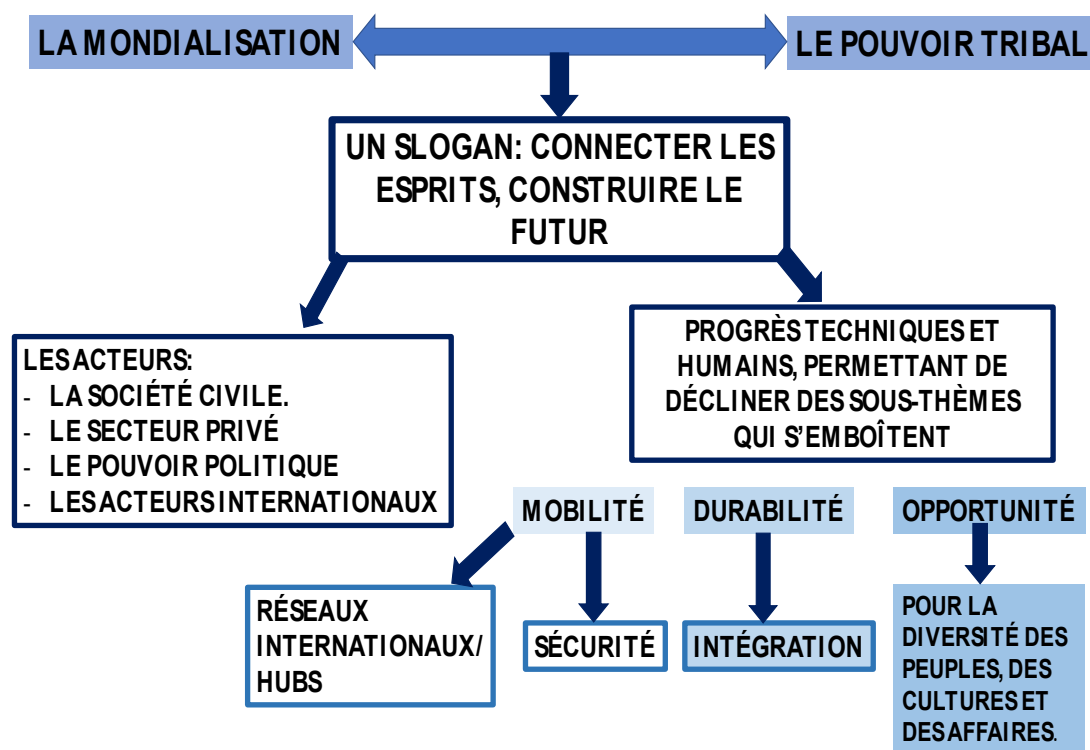
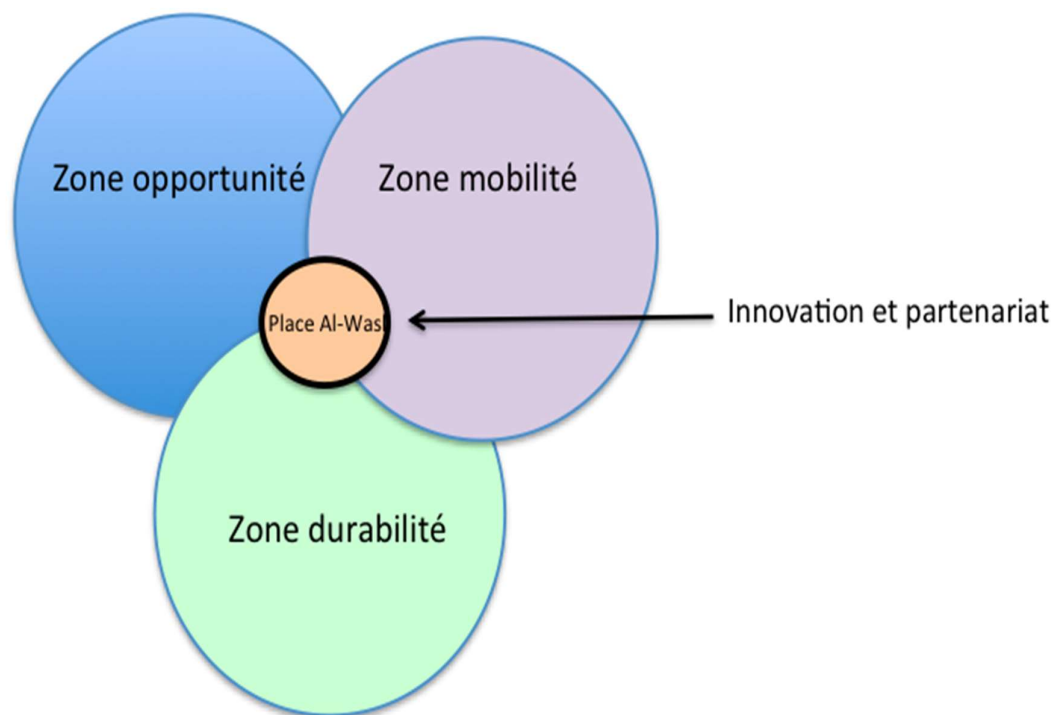


Figure 86 : L'exposition universelle 2021 et ses thématiques.

<sup>493</sup> Renard définit la puissance en reprenant les critères de Gérard Dorel mais en y ajoutant de nouveaux critères capables de mieux prendre en compte les exigences de la mondialisation, à savoir : la cohérence spatiale (qui se fonde sur l'idée de solidarité en étudiant les réseaux, les langues, les associations, les logiques organisationnelles...), l'identification spatiale (la reconnaissance des marqueurs territoriaux comme les CBD, les capitales, les monuments, les entreprises, les médias...), la résilience territoriale (capacité à réagir, à reconstruire, à s'adapter) et enfin l'influence qui renvoie aux critères de Dorel (lieux et espaces d'intervention, lieux de décision internationale, diffusion économique, politique, culturelle, valeurs projetées...)

<sup>494</sup> Page 26 du dossier de candidature.



**Figure 87 :** *L'organisation d'ensemble de l'exposition universelle.*

Dans chaque zone thématique visible ci-dessus, sera proposée une exposition éducative dans laquelle interviendront orateurs des secteurs public et privé et jurys pédagogiques. Un calendrier de conférences sera diffusé et l'interaction sera privilégiée.

S'ajoutera à l'exposition éducative des mini-forums de réflexion appelés « Think Tank » mobiles destinés à ce que les visiteurs puissent poser des questions en temps réel à des experts. Quant à l'exposition imagination, elle sollicitera les visiteurs qui pourront transmettre des images et des messages par voie numérique. Le tout sera intégré à une œuvre d'art située dans la zone opportunité et l'ensemble de ces rêves sera incorporé à la cérémonie de clôture afin d'incarner l'idée de connexion énoncée dans le slogan de l'Expo 2021 tout en la conjuguant avec le leitmotiv de l'innovation.

Dans chaque zone thématique les pavillons proposeront des expositions didactiques dont l'ambition est de faire naître des vocations. L'Expo centre accueillera les cours, les conférences... Elle sera implantée au nord de la zone mobilité. Elle comprendra deux salles de théâtre soit 5000 places et un auditorium « plus intime » de 600 à 800 places notamment pour les conférences officielles. L'exposition est donc un espace didactique et ludique. Quant au pavillon de l'innovation et des partenariats, il trouvera sa place au cœur de l'architecture de



l'Expo 2020 à savoir place Wasl, au point d'articulation des zones correspondants aux sous-thèmes opportunité, mobilité et durabilité. Ce pavillon de l'innovation organisera des événements dont des débats, des expositions représentant la contribution des visiteurs et des participants dont l'exposition live. Ce pavillon de l'innovation comportera aussi les laboratoires de l'innovation c'est-à-dire des incubateurs pour les activités innovantes associées à l'Exposition Live parmi lesquelles les forums formels ou informels dans les sous-zones de chaque zone thématique. Les pavillons thématiques présenteront une synthèse du concept des sous-thèmes. Ainsi, les pavillons pédagogiques seront destinés à l'accueil, aux sous-thèmes opportunité, mobilité et durabilité. Quant aux pavillons de l'innovation c'est un nouveau type de pavillon comprenant l'Expo Live ainsi que les laboratoires mobilité<sup>495</sup>, durabilité et opportunité. Cette exposition live est définie comme suit dans le dossier de candidature : « *Expo Live est la plateforme expérimentale, créée par Dubai expo 2020 pour faire de l'exposition universelle un catalyseur de l'innovation* ». <sup>496</sup> Elle comprendra trois éléments, à savoir l'identification des défis appelant l'innovation, la mise en place de laboratoires pour rechercher des solutions à ces défis et enfin des forums visant à établir des médiations et trouver des solutions.

Enfin, les zones des meilleures pratiques concerneront également les sous-thèmes mobilité, durabilité et opportunité. Ce concept des zones de meilleures pratiques a été inauguré à l'exposition universelle de Shanghai et repris dans le dossier de candidature de Dubaï. Il s'agit d'offrir une plateforme afin que les différentes parties prenantes puissent échanger leurs expériences.

La ballade à l'Exposition universelle doit correspondre à un voyage expérimental de découverte personnelle ou pourrait-on dire une expérience pédagogique en immersion. D'ailleurs, à leur entrée dans l'exposition, les visiteurs recevront un bracelet équipé d'un dispositif de radio-identification (RFID) permettant de vivre cette expérience de manière plus connectée et plus personnalisée pendant toute la durée de l'exposition et grâce également à l'exposition augmentée.

---

<sup>495</sup> Le thème de la mobilité est récurrent depuis la fin des années 70, début des années 80. Séville en 1992 a abordé cette question tout comme Okinawa, Vancouver et Gênes ainsi que Lisbonne.

<sup>496</sup> Article 5 page 125 du dossier de candidature.

### **3. Mutations urbaines et territorialisation : « de la rente de situation à la rente d'innovation »<sup>497</sup>.**

A l'origine, Dubaï était connue sous le nom d'Al-Wasl qui signifie la connexion, le point d'intersection en arabe, rôle que la ville souhaite valoriser aujourd'hui en développant de nouveaux secteurs d'activité dont l'économie de la connaissance qui est au cœur du progrès car l'innovation technologique permet la performance économique et l'augmentation du revenu par habitant.

Le développement de l'économie et notamment de l'économie de la connaissance se sont fondés sur le partenariat. Celui-ci serait inhérent à la culture des EAU, formés par association des 7 Émirats. De la même manière les Émirats pour se développer se sont appuyés sur les savoirs des pays étrangers et de la population de ces derniers ; ce qui fait de Dubaï un modèle à suivre : *« Les EAU sont également devenus un incubateur de nouveaux modèles institutionnels, avec une approche fondée sur l'esprit d'entreprise aussi bien public que privé, ainsi que sur l'institutionnalisation de l'éducation, de la culture et de la santé »*.<sup>498</sup> Dans cette perspective : *« Dubaï a adopté le concept de zone franche comme une forme de partenariat public/privé. La ville en a fait un usage intensif pour tester et mettre en place de nouveaux principes de marché et explorer les gains de productivité et la dynamique des pôles de compétitivité économique, tout en favorisant une inclusion et une utilité optimales pour ses habitants. Aujourd'hui, il existe plus de 50 zones franches dans tous les EAU : la zone franche de Jebel Ali, qui abrite les ports de Dubaï, accueille plus de 6700 sociétés ; quant au Centre financier international de Dubaï, il en compte plus de 800. Contrairement aux zones franches traditionnelles, ce dernier repousse les limites de la création d'une « île » des meilleures pratiques bancaires internationales et à l'adoption volontaire d'un système juridique de nation souveraine alternatif au sein de ses frontières. La collaboration dans le domaine de la recherche entre zones franches et universités favorise également l'absorption technologique des EAU. Plus de 100 universités ont désormais leur siège aux EAU, Techno Park et TECOM n'étant que deux exemples parmi d'autres de zone franche technologique dont l'objectif est d'accélérer le transfert de technologie vers et depuis les Emirats »*<sup>499</sup>. Le partenariat privé/public a été réalisé notamment avec le groupe de Sociétés CERT, branche commerciale

---

<sup>497</sup> Op. Cit. Expression d'Alexandre Khateb.

<sup>498</sup> Article 4 page 90 du dossier de candidature.

<sup>499</sup> Article 4 page 102 du dossier de candidature.

de l'Ecole supérieure de technologie. Dubaï travaille aussi en coopération avec IBM, centre de calcul pour l'utilisation en biotechnologie, nanotechnologie et recherche génétique et opération de simulation pétrolière et gazière. Cette économie de la connaissance participe à la territorialisation de Dubaï. Cependant, les investissements dans les technologies restent encore insuffisants. Le 21 novembre 2017, Dubaï avait inauguré l'« innovation hub on wheels » de l'entreprise française Schneider Electric en présence de Mohammed Alzarooni, vice-président et directeur général de Dubaï Silicon Oasis Authority, qui disait vouloir renforcer sa collaboration avec la France dans de nouveaux secteurs tels que les villes intelligentes, la santé, le blockchain et les technologies innovantes afin de devenir la ville la plus intelligente au monde<sup>500</sup>. Il s'agit pour l'instant d'un effet d'annonce car le montant des investissements n'est pas connu et la dette de Dubaï s'est accrue dans le contexte de la COVID. En 2018, le budget de Dubaï avait connu une forte augmentation (plus de 19%) en s'élevant à 56,6 milliards de dirhams, soit 13,5 milliards d'euros environ, afin d'absorber les dépenses en termes d'infrastructures de communication nécessaires pour l'exposition universelle, soit 21% du budget total. Mais le budget destiné aux technologies de l'innovation n'est pas connu car les informations sont distillées avec parcimonie par le pouvoir. Les investissements restent pour le moment modestes et l'idée est probablement d'attirer les IDE en complément des investissements étatiques, à la suite de l'exposition universelle.

Enfin, la territorialisation est pensée par la mise en place d'un schéma directeur, préalable à la conception du plan directeur de l'exposition afin d'envisager l'usage du site après la tenue de l'exposition. En effet, le site servira de base à un projet à usage mixte, habitations et espaces commerciaux, constituant ainsi le legs de l'exposition. Ce site sera incorporé au Dubaï Trade Center Jebel Ali, nouvelle centralité dubaïote fondée sur l'économie de la connaissance, et comprendra une « Zone Institute ».

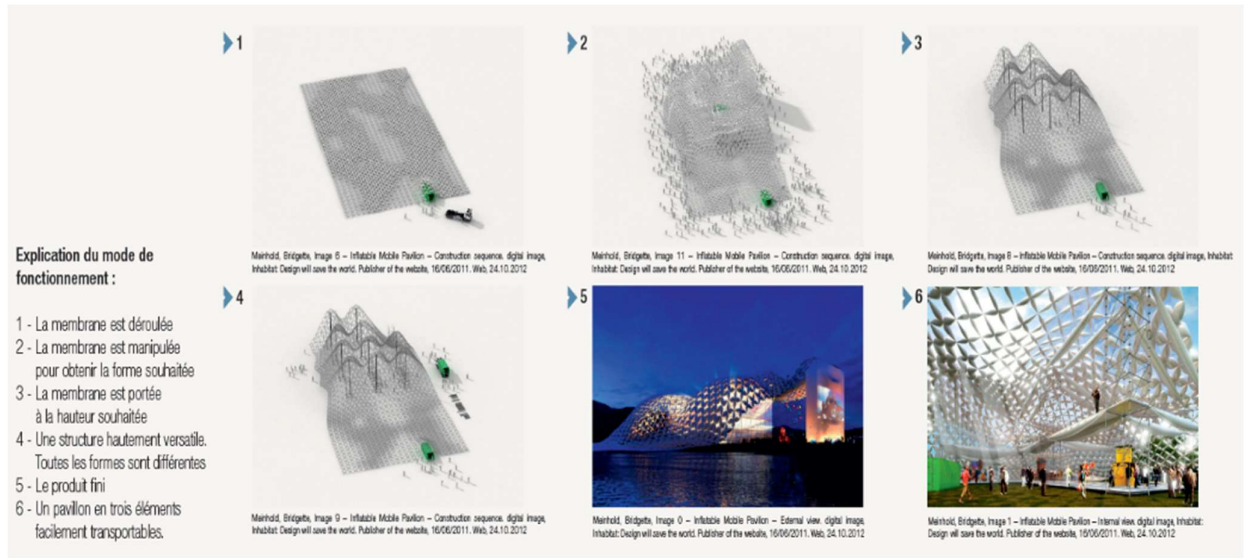
Les pavillons seront construits selon une architecture reproduisant des dunes à l'aide de<sup>501</sup> « structures gonflables (entièrement réglables) qui seront donc remplies d'air en fonction de la taille et la forme souhaités pour chacun des pavillons. Les bulles seront accrochées ensemble sur différents emplacements du site, de façon à former une « dune artificielle ». Elles seront fixes au sol par un maillage métallique commun, ce qui permettra de ne pas avoir

---

<sup>500</sup><https://www.actuia.com/actualite/Dubaï-cherche-des-investissements-francais-dans-lia-et-dans-dautres-technologies-innovantes/>

<sup>501</sup> Dossier de candidature page 592 article 20.

*recours à des fondations profondes. Un revêtement en béton « intelligent » recouvrira chaque structure, avec des ouvertures pour une ventilation et un éclairage naturels ».*



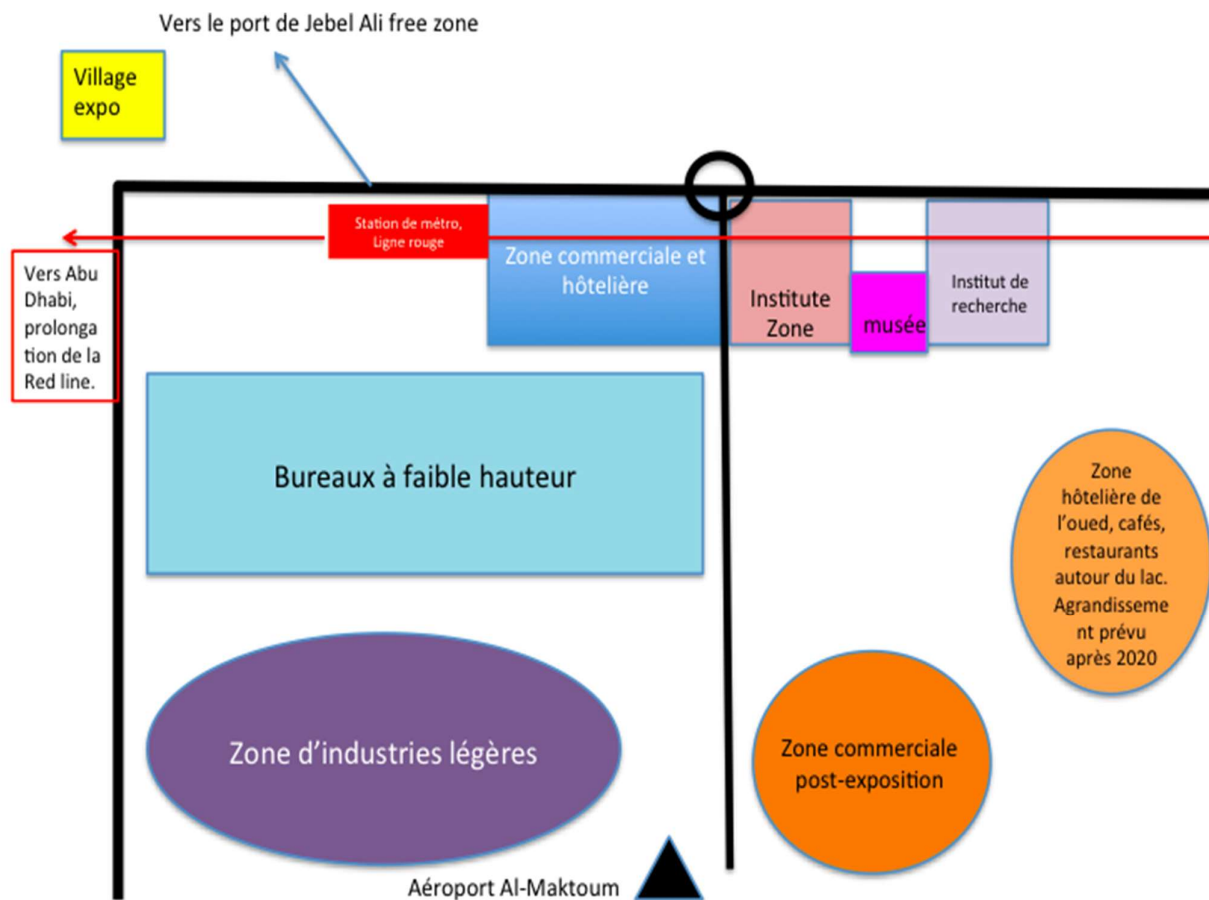
**Figure 88 : La membrane protectrice de l'exposition.**

Après l'exposition, les bulles seront dégonflées et la structure déplacée au nord-est du sud pour être converties en centres de recherche. Il s'agit du Zone Institute comprenant des centres de recherche spécialisés et une université prolongeant les travaux sur les thèmes de la mobilité, de la durabilité et de l'opportunité. Ce centre de recherche sera dédié à la recherche sur le modèle de partenariat entre les entreprises, le centre de recherches et le musée national. Il sera bâti autour d'un centre d'expositions et de conférences internationales avec des salles polyvalentes, des salles de réunion. Ce centre de conférences sera lui-même composé des modules qui auront été utilisés pour construire l'auditorium et l'amphithéâtre de l'exposition centre de la zone mobilité. Il s'étendra sur 300000 m<sup>2</sup> couverts et constituera l'un des plus grands espaces de réception et l'un des plus modulaires de la région. A cela s'ajoutera le centre d'affaires, le centre de production, le centre de stockage, le centre logistique, le centre commercial, des hôtels, des appartements-hôtels, des commerces, des centres d'affaires, des entrepôts, un centre de logistique et des espaces dédiés à la restauration, un grand centre commercial, un parc de bureaux, des logements de fonction grand standing, soit au total 2,5 millions de m<sup>2</sup>. Bref, le DTCJA est appelé à devenir le futur pivot du tourisme d'affaires mondial dans la région.

Au sein de l'Expo 2020, pensés comme modulable, démontable et transférable, le pavillon national des Emirats Arabes Unis et le pavillon d'accueil seront démenagés et transformés en

un musée consacré à l'histoire du pays. Le pavillon innovation sera démonté et réalloué à des centres de recherche et à une université. Le seul édifice permanent sera l'Expo Centre. Quant au village de l'Exposition universelle, il sera reconverti en logements à louer. En ce qui concerne le centre de presse situé en dehors de la zone de l'exposition, il sera transformé en bureaux permanents. Le centre commercial qui sera construit tout près de la station de métro desservant l'exposition universelle, sera lui aussi maintenu pour les habitants qui viendront s'implanter dans ce quartier.

Le village de l'exposition universelle situé au sud-ouest, comme le montre le schéma, servant à accueillir ceux qui animent l'événement, sera maintenu comme quartier résidentiel et commercial. Il attirera notamment des personnes qui travailleront dans les bureaux proches, ce qui permettra de limiter les flux de navetteurs. Seront également maintenues la zone commerciale et hôtelière proche de l'entrée principale et la zone d'industries légères. Dans cette dernière, les installations logistiques et les espaces de stockage seront densifiés en profitant de la proximité de l'aéroport Al-Maktûm qui lui aussi devrait s'étendre et se développer.



**Figure 89 :** Le legs de l'exposition universelle comme fondation d'une nouvelle centralité :  
Dubai Trade Center Jebel Ali (DTCJA)

D'autre part, les infrastructures seront en grande partie conservées car pensées non seulement pour l'exposition mais aussi pour l'avenir du site de DTCJA. Ainsi, les voies de communication destinées qu'à acheminer les visiteurs à l'exposition deviendront des voies en site propre destinés aux taxis, covoiturage et aux autobus. Ces derniers fonctionneront à l'électricité car Dubaï comme Abû Dhabî prévoient de passer en huit ans à 0% de gaz à effet de serre. Dans cette optique la RTA s'équipe progressivement et sera notamment chargée de l'achat des 750 navettes ExpoRider.

L'exposition universelle qui devrait accueillir 25 millions de visiteurs uniques dont 7 millions de personnes résidant aux Émirats servira de propédeutique à la territorialisation progressive de cet espace pris sur le désert vierge. Les visiteurs s'habitueront pendant six mois à l'architecture, à l'emplacement, aux infrastructures et la fierté d'avoir accueilli l'exposition leur donneront le désir de conserver ce désir vivace. Commencera alors le processus de territorialisation qui s'exprimera notamment avec la création du musée des Émirats. Ce dernier incarnera les progrès d'une civilisation en retraçant l'histoire du pays, l'exposition et ses legs.

Ajoutons que les résidents des Émirats vivent depuis la création de l'État en 1971 dans un pays en perpétuel chantier, et disposent de cette capacité d'adaptation à de nouveaux pôles urbains nés du sable. La naissance ex-nihilo de DTCJA ne sera qu'une nouvelle curiosité urbanistique comme il y en a eu tant d'autres à Dubaï.

De plus, l'exposition suscite toujours un élan de mobilisation parmi les habitants qui se traduit par le bénévolat auquel d'ailleurs le dossier de candidature consacre tout son dix-neuvième article. Effectivement, 30000 bénévoles sur site et hors site seront nécessaires en vue de l'exposition pour remplir des tâches variées : services aux visiteurs, accréditation, transport, sécurité, relations internationales, la communication et les médias, les services environnementaux, les services médicaux et la coordination des bénévoles. Les EAU s'appuient à cette fin sur les nombreuses associations existantes dont notamment la plateforme TAKATOF qui enregistre déjà 26000 volontaires et probablement 50000 d'ici 2020. Les étudiants sont également particulièrement visés comme en témoigne l'alignement de l'exposition avec les congés scolaires<sup>502</sup> : « *Dubaï Expo 2020 pourra devenir une composante essentielle des programmes d'enseignement. Nous sommes convaincus que le calendrier de l'Expo représente une opportunité idéale de susciter l'implication des écoles et des universités*

---

<sup>502</sup> Dossier de candidature, article 19, page 569.

à travers les EAU. Dubaï Expo 2020 s'efforcera de développer des partenariats avec des écoles et des universités afin d'offrir aux étudiants des crédits en échange de services rendus lors de l'exposition ». En se dédiant à cette exposition, le bénévole s'approprie les lieux et par sa démarche, il traduit enthousiasme, sens civique et fierté nationale. Si l'exposition de Dubaï parvient également à obtenir l'engagement d'expatriés, non seulement il s'agira d'une consécration politique pour les Emirats qui seront parvenus à forger une sorte de religion civique dans laquelle même les métèques auront leur place, mais également un moyen d'accélérer le processus de territorialisation. L'exposition est une école de la vie dans laquelle est enseignée la prévenance, la bonne humeur et l'accueil mais aussi dans laquelle les participants expriment leur attachement à une nation en entrant dans son Histoire.

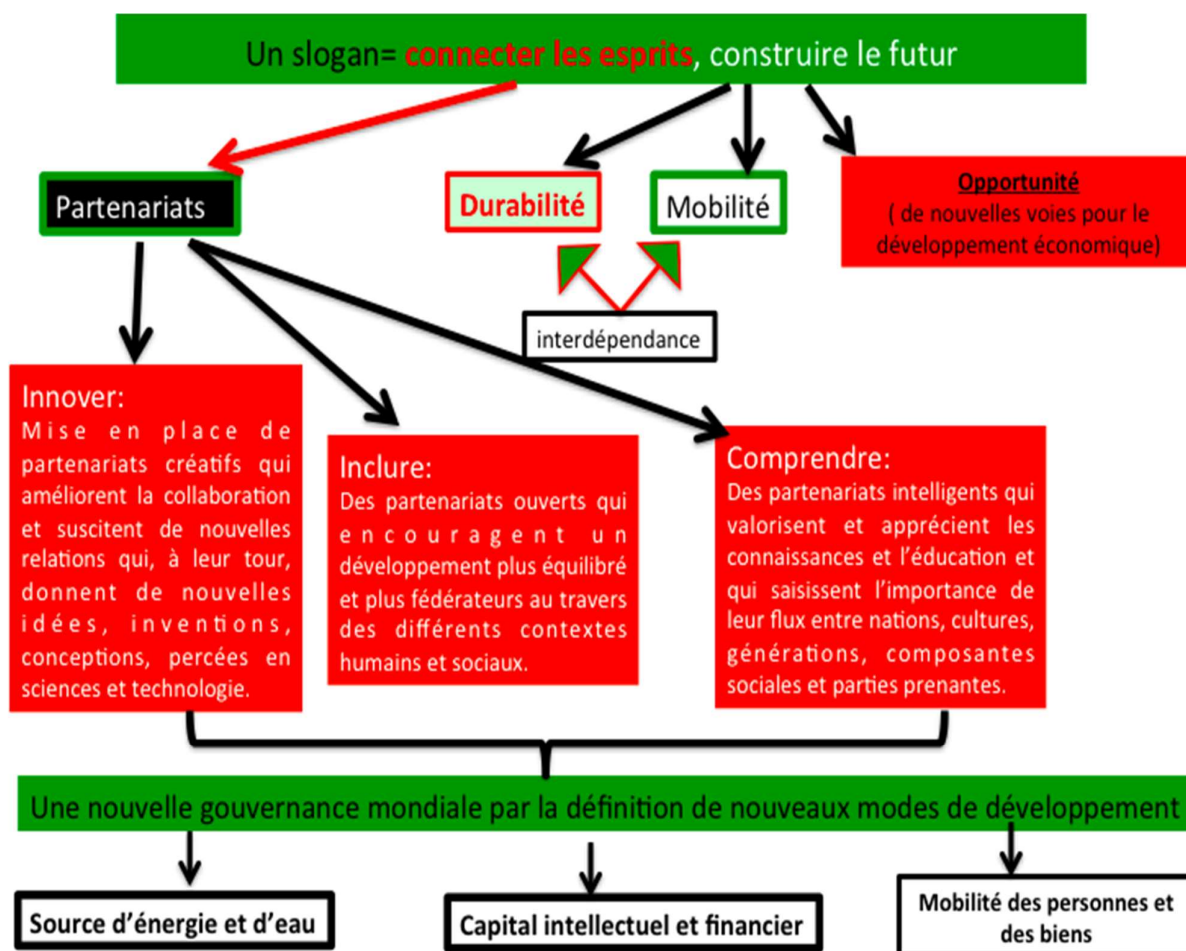


Figure 90 : Les objectifs de l'exposition 2021.

L'exposition universelle pose les jalons pour la création d'une nouvelle centralité urbaine à Dubaï avec la création d'un nouveau quartier créé ex-nihilo sur un nouvel axe structurant de la

ville. Cette nouvelle centralité se fixe pour objectif d'être le cœur de l'économie de la connaissance et du commerce qui en découle ; je propose donc d'appeler ce type de territoire SDBD (Sustainable development Business District).

Ainsi, le projet de l'exposition universelle correspond dans la réalité à un double projet urbain, à savoir la construction de l'exposition universelle à l'échelle de 2020 et à long terme le legs sera le point de départ de l'émergence d'un nouveau quartier urbain dynamique participant au rayonnement de la ville mondiale. La première étape de construction, à travers le projet de l'exposition, permet également de poser les jalons d'une première territorialisation d'un espace aujourd'hui désertique en l'ancrant dans une histoire en construction. Ainsi, les populations pourront s'approprier progressivement l'espace et en retrouver après l'exposition certains repères. Les infrastructures dédiées aux énergies et à leur recyclage sont d'ores et déjà intégrées au Plan directeur du legs. 75% des structures d'ombrage seront réutilisées sur place pour le Dubaï World Trade Centre Jebel Ali (DTCJA) qui complètera le DIFC actuel. Le dallage, le mobilier urbain, l'éclairage et les plantes utilisés dans le domaine public pendant Dubaï Expo 2020 seront installés pour être ensuite démontés et réemployés dans le cadre de l'environnement du site car justement l'environnement et sa protection constitue un secteur-clé de l'économie de la connaissance que Dubaï veut développer.

## **Conclusion – section II.4.C**

Le secteur de la construction des infrastructures de communication travaille intensément pour relever les défis qui s'expriment à l'échelle des quartiers comme à l'échelle de la ville toute entière. En effet, il s'agit de créer des infrastructures à l'intérieur des nouveaux quartiers qui sortent de terre comme des champignons. Mais il faut aussi parallèlement, articuler ces nouveaux quartiers aux grands axes de circulation dans une ville ajourée qui continue à connaître un fort étalement urbain. La qualité des transports est la clé de l'attractivité des territoires. Cependant, cette attractivité se pose de plus en plus en termes de transports en commun, bien moins polluants, mais encore très lacunaires à Dubaï, hormis sur l'axe anisotropique de la ville et son quartier historique muséifié. Enfin, cette question de la durabilité des transports renvoie à une problématique plus large qui est celle de la protection de l'environnement pour en garantir la pérennité pour les générations futures. Dans ce domaine, Dubaï doit transformer de fond en comble son image désastreuse quant à son empreinte écologique. La cité-État travaille au développement des énergies durables et à l'élaboration de



nouveaux standards de la construction face au défi de la croissance urbaine et démographique. Ce secteur porteur doit entraîner la recherche et le développement afin de satisfaire les ambitions en termes d'innovation. Mais afin d'y parvenir, l'éducation constitue une propédeutique à la dynamique de la recherche. Cette éducation doit davantage se concentrer sur les mathématiques et les sciences en attirant les meilleurs spécialistes et en améliorant la formation des étudiants. L'exposition universelle doit servir de tremplin à cette ambition en suscitant les vocations, en attirant les IDE. La finalité de l'exposition va bien au-delà de l'organisation flatteuse d'un événement mondial, elle doit être urbanisante, avec le nouveau SDBD, « quaternalisante » pour une économie toujours plus diversifiée et capable d'offrir de nouveaux emplois.

## Conclusion – chapitre II.4

Si les transports sont encore lacunaires à Dubaï, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la ville est encore en construction, obligeant chaque nouveau quartier à se doter d'infrastructures propres mais aussi à les connecter au réseau d'autoroutes urbaines existantes, en cours d'amélioration ou en en construction. D'autre part, le second facteur explicatif est le fait que la voiture individuelle n'est plus l'alpha et l'omega des déplacements à l'heure où la pollution semble sonner le glas de la planète.

Conscient de cette réalité, le premier métro sans chauffeur du Golfe transporte ses premiers navetteurs le 9 septembre 2009. Il incarne la modernité et devient le fer de lance d'une bifurcation dans l'histoire de la fabrique de la ville de demain à laquelle aspire l'Émir. Toutefois, les mentalités évoluent trop lentement et le réseau est encore bien lacunaire ce qui explique que Yasser Elshstawy<sup>503</sup> en 2010 appelle à relancer le transport en commun. C'est ce même souci qui s'exprime également dans la thèse de doctorat d'Ahmed Kanna<sup>504</sup> lorsqu'il déclare : « *a clean orderly city with modern infrastructure* ».

L'urgence climatique se faisant plus insistante, elle façonne le marketing. Quant à l'Émir, en quête d'une diversification constante de l'économie de la cité-État, il s'engage dans l'écriture de Dubaï de demain en construisant pas à pas le nouveau branding de la ville. Le nouveau credo consiste à faire de la cité-État le leader de la ville du futur, ce qui nécessite non seulement de l'armer de transports durables mais également de préparer la transition énergétique en valorisant notamment le potentiel solaire.

L'orientation vers les nouvelles technologies de l'environnement qui se dessine depuis 2009, a hiérarchisé les priorités en s'essayant aux transports en commun, plus respectueux de l'environnement. S'il reste un long chemin à parcourir dans ce domaine, ce sont les énergies renouvelables qui focalisent toute l'attention dans le sillon du programme Masdar lancée par Abû Dhabî. Laboratoire à l'échelle d'un quartier urbain, Masdar étoffe son réseau de chercheurs, pour travailler sur des projets divers : l'architecture durable, la captation des vents et leur usage pour créer une climatisation nouvelle en réactivant les vieilles techniques des tours

---

<sup>503</sup> Elshstawy (Yasser), 2009, *Dubaï Behind an Urban Spectacle*, Routledge, New York, 294 pages.

<sup>504</sup> Kanna (Ahmed), 2011, *Dubaï : The City as Corporation*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 296 pages. Page 197 pour la présente citation. Voir aussi la fiche de lecture de Laura Lenell Garland avec l'URL : <https://journals.openedition.org/cy/1951>

à vent d'antan, le recyclage de matériaux et surtout l'exploitation de l'énergie solaire. Dubaï a ainsi suivi ce modèle en le concurrençant et en espérant le dépasser avec le parc solaire. Il s'agit aujourd'hui de dépasser les difficultés inhérentes au vent de sable qui endommagent les panneaux photovoltaïques. Il s'agira ensuite de démocratiser leur acquisition car même si DEWA enjoint les propriétaires à s'en doter, le jeu n'en vaut encore pas la chandelle.

Quant à la question de l'or bleue, elle est encore plus centrale dans une cité-État qui dessale l'eau de la mer pour couvrir la moitié de ses besoins. Cette ressource non renouvelable explique les essais croissants d'ensemencement des nuages afin de déclencher des pluies qui en lavant le ciel remplissent les nappes phréatiques. Mais ces pluies artificielles posent des questions environnementales quant à leurs répercussions sur les écosystèmes que le gouvernement n'a pas encore évaluées. D'autre part, elles démontrent que les constructions dubaïotes sont loin d'être étanches et donc adaptées à des pluies diluviennes tout comme les infrastructures de communication dépourvues d'égouts. Les nouvelles routes prennent aujourd'hui en considération cette réalité dans leur équation. Mais les pluies dans un pays désertique sont un ferment de panique. Les écoles ferment et les routes deviennent vite impraticables.

Ce sont donc tous ces enjeux de la transition énergétique qui sous-tendent la ville de demain que l'exposition universelle catalysera, en attirant une expertise internationale capable de susciter l'innovation. L'exposition est vue comme une promenade initiatique et pédagogique capable d'éveiller l'intérêt de la jeunesse pour des sciences exactes aujourd'hui trop souvent délaissées par les étudiants.

L'exposition sera le tremplin vers sa propre mutation territoriale puisque son quartier accouchera du DTCJA. Cette nouvelle centralité conjuguera quartier d'affaires avec toutes les déclinaisons de la recherche environnementale. J'ai choisi d'appeler ce quartier d'un nouveau genre, Sustainable Development Business District (SDBD), car il réutilisera le legs architectural de l'exposition démontable et transférable, ainsi que la prolongation de la ligne rouge du métro. Il fonctionnera en autonomie avec ses laboratoires, ses bureaux, son centre commercial né de la reconversion des bureaux de presse de l'exposition, ses écoles et ses lieux de culture qui écriront l'histoire de la ville. Il doit permettre d'ancrer une population qui se sera préalablement imprégnée des lieux pendant l'événement, commençant ainsi le travail de territorialisation. Le DIFC ne sera donc pas concurrencé mais complété et la ville continuera d'opérer un glissement vers le sud en direction d'une capitale qui procède, elle aussi, par étalement urbain en direction du nord. Toutefois, même en misant sur le fait que Dubaï parvienne à s'orienter vers l'économie et la connaissance et des nouvelles technologiques suite à l'exposition universelle, il semble peu raisonnable de penser que la cité-État puisse devenir la première ville mondiale de l'intelligence

artificielle par exemple ; au mieux, pourra-t-elle prétendre à une inscription à l'échelle régionale, en profitant de son avance par rapport aux autres monarchies du Golfe.

Le pouvoir tribal, qui se veut visionnaire comme nous l'avons vu dans la partie I de la thèse, suscite, oriente, orchestre et dote en moyens financiers ; mais, le défi est de taille et s'apparente, certes à une échelle moindre, à ce que la Chine à réaliser entre le moment où elle est passée d'un pays atelier à un pays de plus en plus tourné vers l'économie de la connaissance en un temps très court. Mais la force de frappe chinoise n'est en rien comparable à celle d'une petite cité-État peuplée de 88% d'étrangers en quête de belles aménités et de forts salaires. La pérennité de la cité-État dépend de la réussite de cette bifurcation économique dans un contexte mondial mais aussi régional de plus en plus concurrentiel. Dubaï peut toutefois escompter obtenir une dimension régionale si la cité-État réussit à relever le défi qu'elle s'est elle-même fixée. Pérenniser la prospérité c'est aussi pérenniser la dynastie tribale aux commandes puisque son modèle est notamment fondé sur la redistribution des richesses. Sans cet État providence généreux la contestation pourrait naître, remettant en question le modèle tribalo-libéral.

## **Conclusion- Partie II**

Dès 1968, la rente pétrolière constitue une rupture dans la manière d'envisager avec toujours plus d'autoritarisme la gouvernance du territoire urbain et sa diversification économique. Propriétaire de toutes les terres, l'Émir devient l'homme le plus riche et réactive l'esprit capitaliste pré-existant dans le monde arabo-musulman. Le destin du Shaykh étant intimement lié à celui des marchands, aux liens agnatiques se superposent dorénavant des relations économiques, renforçant et diversifiant les 'asabiyyât.

Tout d'abord, la rente pétrolière a permis de construire un port puissant qui a eu un effet d'entraînement sur les autres infrastructures de communication et sur les dynamiques économiques. Effectivement, port Rashîd est créé ex-nihilo sur la côte, pour se substituer au port historique de la Creek qui ne pouvait accueillir des navires à fort tirant d'eau et s'ensablait. La manne financière née du pétrole renforce le commerce, lance les balbutiements d'une industrie. La création d'emplois attire les migrants. Le port est urbanisant. A partir des quartiers centraux et historiques bordant la Creek, l'étalement urbain s'exprime sur ses franges selon un plan en damier. Villas modernes et cubiques incarnent la ville pétrolière. Shaykh Zayed Road en devient l'axe structurant le long duquel se déplacent les voitures de plus en plus nombreuses. L'automobile est devenue le marqueur social de la richesse, de la réussite.

En 1979, le port de Jebel Alî est créé et exprime la diversification économique de l'Émirat avec une large ZIP. L'État facilite l'installation des entreprises et attire les investissements en érigeant le port en une zone franche. Ce port moderne capte les flux du trafic conteneurisé entre Occident et Orient tout en continuant d'exercer son rôle d'entrepôt. Quant au port Rashîd, s'il est devenu trop exigü en tant que port de commerce, il opère sa mutation en se spécialisant dans le croisiérisme. Parallèlement, la ville glisse vers le sud. C'est le début de la ville post-pétrole avec les quartiers qui bourgeonnent d'Umm Suqueim, d'al-Sufouh, de JBR, de la Marina puis de JLT. La ville devient polycentrique et ajourée.

Le port de Jebel Alî est aujourd'hui un hub et une plateforme multimodale, connectée notamment à l'aéroport al-Maktûm par le corridor logistique. Le port Khalifa, qui relève de l'Émirat d'Abû Dhabî, souhaite concurrencer le port de Jebel Alî. Toutefois, cette concurrence semble bien stérile en raison de la proximité géographique des deux ports et de l'avance incontestable de Jebel Alî.

Si la concurrence est possible, c'est davantage du côté du port de Fujairah qu'il faut chercher. En effet, dans un contexte géopolitique instable en raison des rivalités régionales opposant les pays du bloc sunnite, dirigé par l'Arabie Saoudite et du bloc shi'ïte, dirigé par l'Iran, Fujairah serait une issue de secours à l'acheminement du pétrole via le détroit d'Ormuz. C'est d'ailleurs parce que l'Iran brandit souvent la menace de bloquer le détroit d'Ormuz, qu'Abû Dhabî a construit un oléoduc connectant ses principaux puits de pétrole au port. Celui-ci a augmenté de manière conséquente ses cuves de stockage.

Si les Émirats ont des moyens de jouer un rôle croissant dans la région, ils ne peuvent que difficilement endiguer le rouleau compresseur chinois. L'empire du milieu déploie depuis son annonce en 2013 par son leader Xi Jinping, le projet du siècle. La réactivation du concept de route de la soie s'articule à celle du collier de perles. L'autoroute qui doit connecter à terme la Chine au Moyen-Orient et s'ouvrir sur l'Europe sera doublée par une voie maritime jalonnée de ports puissants, parfois associés à des aéroports flambant neufs, connectant l'Extrême-Orient, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe voire un jour le continent américain. Ce smart power ou hard power économique, selon les points de vue, est adossé à une puissance militaire considérable contre laquelle les Émirats Arabes Unis font pâle figure. Cette agressivité économique chinoise peut menacer le hub portuaire que constitue Dubaï.

Par ailleurs, la diversification économique de la ville de Dubaï repose sur une structure tribale ancestrale et revisitée par la modernité, traduisant une permanence du capitalisme de connivence et non son invention. Ainsi, la gouvernance tribale assume sa vocation économique en construisant une plaque tournante bancaire et financière dont l'ambition se lit dans l'espace urbain et les choix architecturaux du DIFC. Le seul quartier d'affaires que possédait Dubaï jusqu'en 2004 se résumait à l'iconique bâtiment du Trade Centre, qui est voué à devenir bâtiment historique. C'est pour cette raison que commence en 2004 la construction du DIFC dont l'objectif est de diversifier l'économie en prenant la place laissée vacante suite à la guerre du Liban et en concurrençant Bahreïn. Le DIFC est également un outil visant à améliorer l'insertion de Dubaï dans l'économie mondiale. L'architecture gigantesque, parfois extravagante est un manifeste de prouesses technologiques qui se concentre le long de l'axe anisotropique de Shaykh Zayed Road. Ce CBD est perçu comme la grande lessiveuse du Moyen-Orient. L'argent de tous les trafics serait blanchi dans les tours qui forment la skyline. Mais la pression internationale est de plus en plus forte surtout depuis la crise de 2008. Aujourd'hui, Dubaï est davantage le paradis de l'évasion fiscale plus qu'une lessiveuse. De plus

après la crise de 2008 les entreprises sont revenues rapidement s'implanter à Dubaï car l'éclatement de la bulle spéculative avait favorisé la baisse du coût du logement.

Force est de constater que l'Émir s'est approprié des outils de la gouvernance d'entreprise pour les appliquer à l'État. De la réussite économique naît l'image d'un Émir *deus ex-machina*. En stimulant le capitalisme de connivence propre à la culture traditionnelle, l'Émir a aiguisé le désir de reconnaissance des grandes familles propriétaires de groupes puissants qui ont pu s'insérer dans la mondialisation. Ce *crony capitalism* est l'essence d'un pouvoir ; c'est sa seule idéologie. Cette économie de la connivence est désignée par Maurice Godelier sous le nom de « régime d'accumulation tribal » et est qualifié par Laroui « d'État mondain » car il garantit la paix en possédant l'économie.

L'économie de Dubaï est à la fois dirigiste car inspirée de la vision du Shaykh qui est le grand ordonnateur et le régulateur de la vie économique. Mais parallèlement, c'est une économie libérale qui se laisse conduire par les opportunités d'investissement ainsi que par une logique « top-down » propre au *crony capitalism*, ou économie de connivence, dans laquelle les entreprises étrangères ne sont là que pour inspirer, transférer des compétences que les Émiriens adaptent ensuite à leurs propres valeurs respectueuses des codes tribaux. La concurrence n'existe réellement qu'entre les entreprises privées et/ou publiques émiriennes faisant de l'économie un secteur complètement phagocyté car encore une fois l'*'asabiyya* prime. Cette réalité explique la réticence des entreprises dubaïotes, comme celle de Majid al-Futtaim, à entrer sur le marché boursier, car la perte de contrôle n'est pas envisageable. La rente pétrolière a donc créé d'autres formes de rente. Ce trait de caractère explique également la volonté de se protéger des vicissitudes de l'économie mondiale en créant des fonds stratégiques d'investissement. Leur vocation est de soutenir les activités et d'investir par le truchement de la chambre de commerce de Dubaï, dans des sociétés étrangères pour conclure des partenariats stratégiques dans certains domaines de compétences, pour investir dans les futurs pays émergents et enfin pour pérenniser le modèle dubaïote en le léguant aux jeunes générations.

Par ailleurs, cette tribalisation de l'économie, ou plus exactement cette retribalisation, se reflète dans la planification urbaine en inscrivant les grandes familles au cœur de la ville. Les années 2000 marquent une rupture dans l'histoire urbaine dubaïote avec le boom de la construction et de l'immobilier qui transforme la morphologie urbaine. L'Émir fait appel à la *starchitecture* pour mieux projeter sa vision et sa puissance sur le territoire. Il incarne Dubaï et Dubaï l'incarne.

Les grandes familles, proches du pouvoir, ont profité de la prospérité pour diversifier leur économie et sont aussi devenues des familles-promoteurs, qui se taillent des quartiers entiers dans la ville, et participent à son étalement. Sur le modèle du pouvoir de l'Émir, leurs choix architecturaux sont une démonstration de puissance mais aussi de rivalité. La famille al-Habtoor est probablement celle, ou l'une de celles qui sature le plus l'espace urbain de sa présence avec notamment, al-Habtoor City, le long de l'axe anisotropique et tout près du Grand Canal.

Ce rôle exponentiel des grandes familles dans l'espace urbain s'appelle « urban entrepreneurial » et traduit le délitement des structures administratives de la municipalité de Dubaï au profit de promoteurs des grandes familles. Dubaï Municipality qui était devenue jusqu'en 2000, le centre névralgique de la planification urbaine en travaillant en étroite collaboration avec des cabinets occidentaux, n'est plus qu'une chambre d'exécution des commandes transmises par les grandes familles et validées par l'Émir. Intérêts économiques et intérêts politiques se télescopent tout comme les secteurs publics et privés.

Enfin, Dubaï compte devenir un des leaders mondiaux dans la réflexion sur la ville mondiale et le développement des énergies durables dont le solaire. Cet objectif est d'ailleurs clairement annoncé dans la profession de foi l'exposition universelle. Cela doit permettre de réécrire le modèle dubaïote en soulignant son caractère résilient, à l'image du pouvoir tribal. C'est de cette capacité du pouvoir politique à relever les défis de demain que dépend sa crédibilité, voire la pérennité du modèle tribalo-libéral. Cet enjeu se décline. Tout d'abord, il s'agit de construire de manière concomitante un réseau de transport connectant les différentes échelles du territoire urbain tout en renforçant à la fois la glocalisation et la durabilité de celui-ci. La force de Dubaï s'appuie sur son rôle de hub, mais son intermodalité des transports est encore en construction. Si le réseau autoroutier est de plus en plus impressionnant, la voie ferrée fait défaut et les transports en commun, moins polluants, sont encore limités à deux lignes de métro desservant le quartier historique et l'axe anisotropique. Les franges urbaines sont pour le moment délaissées. Quant aux pistes cyclables, si elles se développent, elles n'ont essentiellement aujourd'hui qu'une vocation sportive. Si le bilan est insuffisant, il ne faut pas pour autant faire preuve d'un jugement trop sévère pour une cité-État sortie des sables depuis la fin des années 1960.

Le second défi est celui de la transition énergétique dans un Émirat et un pays dans lesquels l'empreinte écologique est catastrophique. Cette transition énergétique doit permettre d'engager Dubaï vers la construction d'une ville du futur en assurant le leadership dans le



secteur des énergies renouvelables dont le solaire. Cette transition écologique pourvoyeuse d'emplois nécessite d'attirer des profils très pointus capables de conduire Dubaï sur le chemin de l'économie de connaissance. Se pose avec acuité la question de la capacité de la cité-État à capter des élites intellectuelles alors que le réseau universitaire est encore pauvre. Les étudiants sont peu nombreux et les centres de recherche balbutiants. Créer un écosystème scientifique capable de rivaliser avec les grands centres de ce monde semble illusoire. Toutefois, Dubaï peut envisager sérieusement, avec le support financier d'Abû Dhabî, d'acquérir un rôle d'envergure régionale. Si l'exposition universelle, par ses thématiques, assure le rôle de déclencheur de quaternarisation de l'économie de l'Émirat, le DTCJA (Dubaï Trade Centre Jebel Alî), pourrait alors devenir ce que j'appelle un SDBD (Sustainable Development Business District). Pour maintenir son positionnement sur l'échiquier régional et international, Dubaï doit toujours avoir un coup d'avance.

**PARTIE III : UN POUVOIR TRIBAL**  
**QUI SE PROJETTE PAR LA MISE EN**  
**TOURISME DE SA VILLE.**

## **INTRODUCTION – Partie III**

Le tourisme est un objet géographique non complètement identifié malgré un renouveau de la recherche dans ce domaine connexe à différentes disciplines. En effet, si le tourisme n'est possible que grâce à la mobilité, ce déplacement n'a pas seulement un sens géographique mais un sens freudien car en se déplaçant, les touristes « bougent » les lieux, « *grâce à quoi, les territoires aussi possèdent des itinéraires*<sup>505</sup> ». Ces territoires du tourisme sont des points d'ancrage, qui véhiculent des messages. L'analyse sémiotique des paysages urbains et touristiques véhiculent la vision politique et économique du pouvoir. Mais traduisent aussi les intentionalités des touristes qui participent à façonner ce territoire. Touristification et fabrique urbaine s'entremêlent.

La mise en tourisme de Dubaï s'est traduit par une nouvelle approche du territoire envisagé notamment par le prisme culturel. Le terme de territoire appartient au domaine de l'éthologie et est utilisé en 1920 dans cette acception par Howard. Mais il est devenu un concept central aujourd'hui de la géographie au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle et notamment de la géographie culturelle également car il traduit les rapports matériels ou immatériels que les personnes, individuellement ou collectivement entretiennent avec un espace. Joël Bonnemaïson<sup>506</sup> a travaillé sur la dimension identitaire en lien avec le territoire dans les années 1980-1990 qu'elle envisage comme un espace de projection et d'incarnation de l'identité d'un groupe, comme un espace d'identification dans lequel et à partir duquel un groupe humain reconnaît et se construit comme groupe. C'est ce qu'affirme aussi Pauline Guinard<sup>507</sup> : « *Le territoire est appréhendé comme une manifestation et une traduction spatiales de la relation dialectique qui unit une culture (ou plus précisément un groupe culturel) et un espace. (...) Dans son acception culturelle, le terme de territoire repose donc sur l'idée que toute société et que tout individu dans cette société éprouve un sentiment identitaire et que cette identité s'incarne dans l'espace, le transformant ainsi en un territoire pour celles et ceux qui se l'approprient et s'y reconnaissant* ». Les géographes culturels travaillent à comprendre la manière dont l'identité,

---

<sup>505</sup> Freud (Sigmund), 1953, *Le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, Gallimard Éducation, Folio Essais, Paris, 442 pages.

<sup>506</sup> Bonnemaïson (Joël), 1981, « Voyage autour du territoire », in *L'Espace géographique*, tome 10, n°4, page 249 à 262.

<sup>507</sup> Guinard (Pauline), 2009, *Géographies culturelles, objets concepts méthodes*, Armand Colin, collection Cursus, Paris, 207 pages. Page 93.

plus particulièrement collective, se cristallise dans des points de l'espace. La notion de « *haut-lieu* » proposée par B. Debarbieux<sup>508</sup> vise ainsi à caractériser les lieux qui sont reconnus et érigés collectivement par une société comme des symboles identitaires. Bonnemaïson, préfère le terme « *géosymbole* » pour souligner la dimension à la fois symbolique et concrète de l'attachement identitaire d'une société à un espace. A Dubaï ces géosymboles sont esthétiques et ont fait l'objet d'une patrimonialisation portant la griffe d'un pouvoir politique omniscient qui souhaite conforter sa légitimité de chef tribal en s'entourant de son peuple. Pour cela le territoire et le patrimoine fusionnent c'est-à-dire que comme l'a montré Guy Di Méo<sup>509</sup> le territoire impacte le patrimoine comme le patrimoine transforme le territoire. La notion est à l'origine européenne et apparaît au XII<sup>ème</sup> siècle<sup>510</sup>. Elle traduit l'existence de biens de famille qui peuvent se transmettre de génération en génération mais aussi la transmission de biens collectifs depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>511</sup> dont la teneur est symbolique et idéale.

Territoire et patrimoine deviennent histoire ou plutôt histoire réécrite en cristallisant l'identité d'un groupe, en l'occurrence le groupe tribal dominant politiquement dans un Émirat socialement dominé par une société à 88% composée d'étrangers. Le territoire est donc une construction culturelle et une réalité mouvante émanant d'une volonté politique qui la façonne à sa guise. Comme l'a montré Claude Raffestin<sup>512</sup> dès 1986, le processus de territorialisation n'est pas achevé une fois pour toutes et au contraire est réversible et peut se recomposer. Bonnemaïson<sup>513</sup> avait montré dès 1981 que le territoire recouvrait également une réalité politique. Mais selon lui, cette réalité est secondaire alors que pour moi, dans le cas de Dubaï, cette réalité est première en raison de la toute-puissance de l'Émir. La dimension culturelle n'est qu'une manifestation d'un rapport de domination politique. En cela je rejoins, les géographes anglophones qui politisent l'analyse des processus de territorialisation. En effet, D. Mitchell<sup>514</sup> a montré que la culture pouvait être instrumentalisée par le politique dans l'objectif d'exprimer une vision, celle de l'Émir. On peut parler de « culture wars » dans le sens où la

---

<sup>508</sup> Debarbieux (B), 1993, « Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier », in *L'Espace géographique*, tome 22, n°1, page 5 à 13.

<sup>509</sup> Di Méo (Guy), 2008, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de Géographie*, volume 660-661, n°2, page 47 à 66.

<sup>510</sup> L'étymologie du mot « patrimoine » remonte au XII<sup>ème</sup> siècle et vient de « *pater familias* » qui signifie « bien de famille » renvoyant à la sphère privée.

<sup>511</sup> Le statut public et collectif du patrimoine se dessine au cours du Moyen-Âge mais au XVIII<sup>ème</sup> le sens s'enrichit d'une valeur symbolique et idéale qui raconte l'origine d'un groupe.

<sup>512</sup> Raffestin (Claude), 1986, « Ecogenèse territoriale et territorialité », in Auriac (F.), Brunet (R.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & fondation Diderot, Paris, 343 pages. Page 175 à 185 pour l'article.

<sup>513</sup> Op. Cit.

<sup>514</sup> Mitchell (D.), 1995, « There's No Such Thing as Culture: Towards a Reconceptualization of the Idea of Culture in Geography », *Transactions of the Institute of British Geographers*, volume 20, n°1, page 102 à 116.

culture est un instrument politique qui permet d'inscrire et même territorialiser le rapport de force entre le chef de tribu et sa population dans un espace circonscrit mais toujours plus vaste car il reflète la place croissante de l'Émirat sur la scène internationale. En 2005, Emmanuelle Bonerandi<sup>515</sup> a montré que le patrimoine pouvait être un moyen pour un groupe de revendiquer et plus encore de légitimer son appartenance.

C'est parce que la notion de territoire est un objet géographique mais aussi un concept articulé à de nombreuses disciplines connexes qu'il revêt une dimension économique. Le pouvoir à Dubaï l'a notamment reconfiguré pour en faire un support au marketing touristique. La géographie touristique s'articule alors aux enjeux de l'aménagement du territoire perçu, sous l'impulsion de la mondialisation, comme un réseau puisqu'il est territoire de la circulation. Laurent Faret<sup>516</sup> parle notamment de « *territoires de la mobilité* ». Si Faret montre de quelles façons les circulations internationales participent à la construction des territoires, je dirai plutôt, dans le cas spécifique de Dubaï, que les mobilités internationales suivent les parcours touristiques que le pouvoir tribal a dessiné pour elles afin de les canaliser, de les contrôler, de galvaniser leur quête d'exotisme, de les fasciner par la surenchère de hauts-lieux concentrés sur l'axe anisotropique de la ville qui est également un axe de consommation. En somme le « *territoire réticulaire* », pour reprendre une expression de Jérôme Monnet<sup>517</sup>, est un réseau né d'une volonté politico-économique qui dans une grande métropole comme Dubaï est de plus en plus composé d'itinéraires et de lieux appelés par Cresswell<sup>518</sup> « *Mobility turn* » ou « tournant mobilitaire ».

Le patrimoine résulte donc d'une production sociale en Occident. Cette notion européenne de patrimoine a été transmise au reste du monde et a pu être perçue comme une posture post-coloniale. A Dubaï, l'appel à la sauvegarde du patrimoine a été lancé par des Européens en premier lieu et révélé par la visite du Prince Charles. Cela n'a pas été perçu comme une tentative de domination culturelle bien au contraire, l'Émirat a compris tout le bénéfice économique, qu'il pourrait en tirer. Le tourisme à Dubaï s'est imposé progressivement suite à la prise de conscience de l'existence d'un patrimoine. Le tourisme est une mise en système et en réseau d'acteurs, d'espaces, d'institutions et de pratiques comme le définissent

---

<sup>515</sup> Bonerandi (Emmanuelle), « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, volume 80 (2), 2005, page 91 à 100.

<sup>516</sup> Faret (Laurent), 2003, *Les territoires de la mobilité : migration et communautés transnationales entre le Mexique et les États-Unis*, CNRS éditions, Paris, 351 pages.

<sup>517</sup> Monnet (Jérôme), 2010, « Le territoire réticulaire », *Anthropos*, page 91-104.

<sup>518</sup> Cresswell (T.), 2006, *On the Move : Mobility in the Modern Western World*, Routledge, Londres, 340 pages.

Lévy et Lussault<sup>519</sup> dans leur dictionnaire. Ce système est le fruit d'un rapport au monde qui change avec le temps et que John Urry<sup>520</sup> appelle « regard touristique ». Je ne me propose pas ici d'embrasser tout le champ touristique, bien trop ample et complexe car à la croisée des sciences, mais de souligner les spécificités de ce phénomène à Dubaï en termes d'organisation spatiale et de structuration de ce secteur.

Par quels processus le pouvoir tribal fait-il de la fabrique de la ville un produit touristique mondialisé ? Le tourisme est devenu le relais de la croissance à partir des années 2000 en se structurant (chapitre III.1). L'objectif de cette mise en tourisme consiste à redynamiser la fabrique de la ville (Chapitre III.2). Mais elle n'est pas sans poser avec acuité la question de l'identité (chapitre III.3).

---

<sup>519</sup> Lévy (Jacques) et Lussault (Michel), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1127 pages. Page 1018 à 1021 pour l'article sur le tourisme.

<sup>520</sup> Urry (John), 2012 (3rd edition), *The Tourist Gaze 3.0*, SAGE publications Ltd, Londres, 297 pages.

# CHAPITRE III.1 : LE TOURISME COMME RELAIS DE LA CROISSANCE.

## INTRODUCTION – Chapitre III.1

Marx dit que<sup>521</sup> : « *Le capital est contradictoire en acte : il tend à réduire au minimum le temps de travail, tout en en faisant l'unique source et la mesure de la richesse* » et son remplacement par le temps libre permettant « *l'appropriation pour l'homme de sa propre force productive universelle, (...) bref, l'épanouissement de l'individu social* ». En somme c'est l'évolution du capitalisme qui fait naître le tourisme et les loisirs pendant le temps libre. Comme le fait remarquer l'article intitulé<sup>522</sup> « Une approche géographique du tourisme », la notion de temps libre a muté car si elle est mal perçue à l'époque industrielle, aujourd'hui elle est devenue un enjeu civilisationnel dont Gorz<sup>523</sup> dit qu'« *une perspective nouvelle s'ouvre à nous : la construction d'une civilisation du temps libéré* ».

Mais ce nouvel espace-temps libéré qui s'impose progressivement à partir du XXème siècle a tardivement intéressé les géographes. En France, les premières thèses portant sur le tourisme datent des années 30 avec par exemple la thèse de Jean Miège<sup>524</sup> sur la Savoie en 1933 ou encore celle de Raoul Blanchard qui se penche sur les Alpes françaises en 1937 ou encore celle de Louis Papy sur le littoral Atlantique en 1941. Il faut attendre les années 60 pour la soutenance de nouvelles thèses en géographie du tourisme comme celles de Barbaza<sup>525</sup> en 1966 ou de Cribier<sup>526</sup> en 1968. Mais dans les années 70 la géographie du tourisme se limite à l'analyse des flux et à une approche économique. Ce n'est qu'en 1971 que la Commission de

---

<sup>521</sup> Cité dans Deprest (Florence), Duhamel (Philippe), Bruston (Murielle) et Knafou (Rémy), janvier 1997, « Une approche géographique du tourisme », in *L'Espace géographique*, 2 :193-204. Page 194 pour la citation de Marx. URL : <https://www.researchgate.net/publication/262378252> Une approche géographique du tourisme  
Voir aussi Marx (Karl), 1968, « Machinisme, science et loisir créateur, in *Principes d'une critique de l'économie politique* (ébauche 1857-1858), Gallimard, collection « La Pléiade », Volume II, Paris, page 304-312.

<sup>522</sup> Op. Cit. Page 194.

<sup>523</sup> Gorz (André), mars 1993, « Bâtir une autogestion du temps et des horaires », in *Le Monde diplomatique*, page 13.

<sup>524</sup> [https://www.persee.fr/doc/rga\\_0035-1121\\_1933\\_num\\_21\\_4\\_5380](https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1933_num_21_4_5380)

<sup>525</sup> Barbaza (Y), 1966, *Le Paysage humain de la Costa Brava*, Armand Colin, Paris, 718 pages.

<sup>526</sup> Cribier (F), 1968, *La Grande Migration d'été des cités en France*, Editions du CNRS, Paris, 404 pages.

géographie du tourisme et des loisirs du Comité national français de géographie a été créé précédant d'un an la mise sur pied d'un groupe au sein de l'union géographique internationale. Si la géographie du tourisme ne fait guère d'émules c'est parce qu'elle est perçue comme peu sérieuse. C'est l'approche historique du tourisme qui réanime la géographie du tourisme. En effet, les travaux de Jean Viard<sup>527</sup> en 1984 ont montré comment la classe aristocratique du XIIIème siècle a créé le « Tour » et une forme de villégiature, que les nouvelles classes dirigeantes se réapproprient au XIXème siècle en fondant le tourisme. A l'époque, le tourisme n'est qu'une pratique de rentiers oisifs et c'est probablement pour cela qu'il est mal perçu au début de la révolution industrielle. Toutefois, les avancées sociales parmi lesquelles les congés payés en 1936 en France, constituent une rupture dans la manière de percevoir le temps libre et donc les loisirs et le tourisme. Le fait que d'autres sciences humaines telles que l'anthropologie par exemple ou l'histoire avec Corbin<sup>528</sup> s'intéressent au phénomène touristique contribue à régénérer l'approche géographique qui cette fois rompt avec une lecture purement économique pour tenter une approche fondée sur l'activité humaine. Dewailly et Flament<sup>529</sup> ainsi que Cazes<sup>530</sup> incarnent cette nouvelle vague de la géographie du tourisme.

Aujourd'hui, le tourisme est puissamment étudié par les géographes à tel point qu'il est possible de parler de « tourismologie » selon Jean-Michel Dewailly<sup>531</sup> et Hoerner<sup>532</sup>. Le tourisme est devenu le champ d'investigation par excellence. Il est complexe et interdisciplinaire ce qui fait dire à Alan Williams<sup>533</sup> : « *disciplinary limits are enemies of knowledge* ». A une géographie du tourisme succède une approche géographique du tourisme qui apporte un regard sur la nature du tourisme en tant que phénomène social mais dans le cas des Émirats et notamment de Dubaï il s'agit de comprendre par le prisme du tourisme la vision politique dubaïote car les aménagements urbains destinés au tourisme sont une projection du pouvoir dans l'espace. Ils témoignent d'une volonté de construire la puissance économique de l'Émirat parallèlement à la fabrique de la ville mondiale. Cela interroge sur le rapport entre la

---

<sup>527</sup> Viard (Jean), 1984, *Penser les vacances*, Actes Sud, Arles, 206 pages.

<sup>528</sup> Corbin (A) et alii, 1995, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, Paris, 471 pages.

<sup>529</sup> Dewailly (J.M), Flament (E.), 1993, *Géographie du tourisme et des loisirs*, SEDES, collection « Dossier des images économiques du monde », Paris, 288 pages.

<sup>530</sup> Cazes (G.), 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny, Bréal, collection « Amphi Géo », Paris 192 pages.

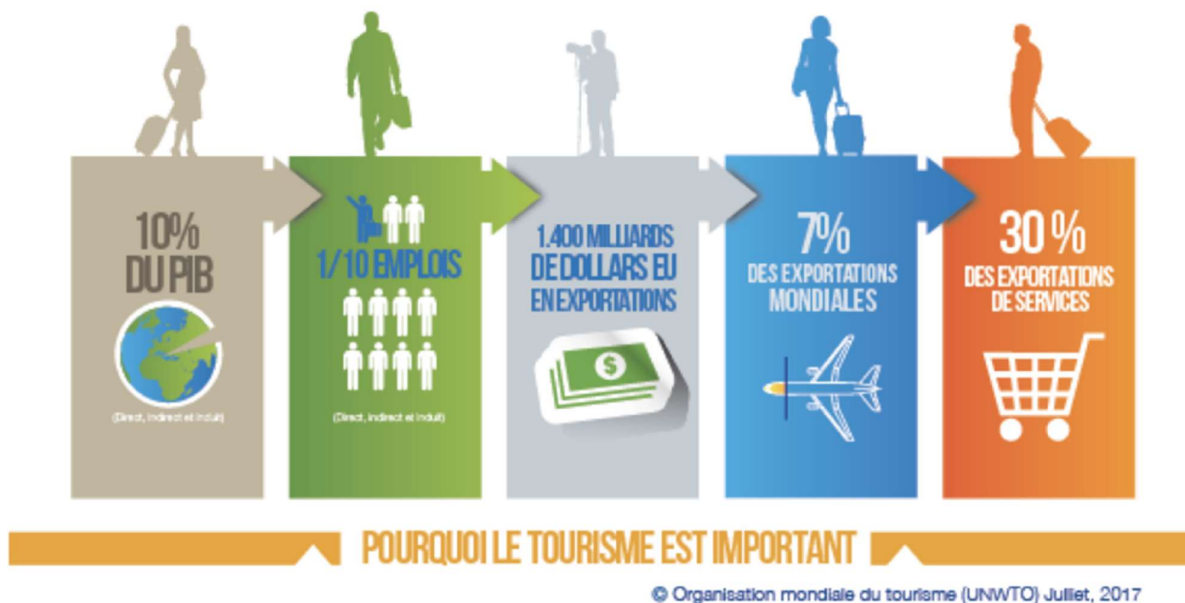
<sup>531</sup> Dewailly (Jean-Michel), 2006, *Tourisme et géographie, entre pègrinité et chaos?*, L'Harmattan, Paris, 274 pages. Page 4. Ce concept vient de la recherche anglo-saxonne.

<sup>532</sup> Hoerner (J.M.), 1997, *Géographie de l'industrie touristique*, Ellipses, Paris, 255 pages.

<sup>533</sup> Williams (Alan.M.), Hall (C.M.) et Lew (A.A.), 2004, « Contemporary themes and challenges in tourism research, in Lew (A.A.), Hall (C.M.) et Williams (A.M.), 2004, *A companion to tourism*, Maldern-Oxford-Victoria, Blackwell Publishing Ltd, Oxford, page 611 à 618.



ville et le tourisme comme le souligne Rémy Knafou<sup>534</sup> : « Dans le cadre de la mutation actuelle, il est sans doute aussi de nouveaux rapports aux lieux de vie. Ce n'est sûrement pas un hasard si les collectivités locales assimilent de plus en plus les éléments de qualité du cadre de vie à des atouts touristiques ». En d'autres termes, les aménités dont bénéficient les populations résidentes sont à l'image des aménités offertes aux touristes. Ainsi, le tourisme est une ressource économique en elle-même. Elle a un impact sur la fabrique en tant qu'elle génère des aménagements mais la ville impacte le tourisme car, en soulignant la qualité de vie, elle peut séduire ceux qui seraient en quête d'un pied à terre dans l'Émirat. En somme, une partie des touristes, probablement les plus aisés, pourrait être amenée à envisager un investissement immobilier à Dubaï, soutenant ainsi le secteur de la construction. La dérive est le tout tourisme dans lequel le patrimoine joue un rôle central.



**Figure 91 : Le poids du tourisme dans l'économie mondiale**

Source : OMT-UNWTO (Organisation Mondiale du Tourisme), *Faits saillants du tourisme, rapport 2017*.

<sup>534</sup>Knafou (Rémy) et Mazurek (Hubert), 1992, « L'espace touristique français : flux et potentiel », in *Mappemonde*, n°2, pages 38-39.

URL :

[https://www.researchgate.net/publication/26445292\\_L'espace\\_touristique\\_francais\\_flux\\_et\\_potentiel/link/57aaa99608ae3765c3b4fd36/download](https://www.researchgate.net/publication/26445292_L'espace_touristique_francais_flux_et_potentiel/link/57aaa99608ae3765c3b4fd36/download)

Le tourisme est articulé au patrimoine, lui-même devenu un objet commun des géographes, Vincent Veschambre a montré l'entrée tardive et décalée des géographes dans « le concert patrimonial » par rapport à d'autres sciences sociales. Suite aux premières réflexions au milieu des années 1990 par Guy Di Méo sur le patrimoine urbain, le début des années 2000 voit un intérêt marqué pour ce nouveau champ d'études qui permet de mettre en exergue la transformation des sociétés et des dynamiques spatiales. Le foisonnement des travaux montre l'importance des connexions de la géographie culturelle avec les autres sciences humaines et sociales. Vincent Veschambre distingue trois grands types d'approches géographiques du patrimoine<sup>535</sup> : « *une approche en termes d'aménagement et de développement des territoires, sous l'angle touristique notamment, une approche en termes de paysage, de représentation et d'environnement, associée plutôt à la géographie sociale et à la géographie urbaine, une approche en termes d'identité, associée fortement à la géographie culturelle et dans une moindre mesure à la géographie historique* ».

Je tenterai d'expliquer comment s'effectue la mise en tourisme de Dubaï et comment elle participe à la fabrique de la ville mondiale par le pouvoir tribal. Ce n'est qu'au tournant du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle que ce nouveau secteur économique commence à s'inventer et à se structurer à vive allure (Section III.1.A). Dubaï assure sa montée en puissance touristique en ayant recours à des processus utilisés ailleurs dans le monde mais également en faisant du tourisme une métaphore de la mondialisation par son organisation réticulaire (section III.1.B).

---

<sup>535</sup> Hertzog (Anne), 2011 « Les géographes et le patrimoine », in *EchoGéo*, 18.  
URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12840> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12840>

## **SECTION III.1.A : LA STRUCTURATION DU SECTEUR DU TOURISME.**

### **Introduction – section III.1.A**

Les habitants de la planète sont devenus « *nomades* » déclare Rémy Knafou<sup>536</sup> en 1998. En 2009, Virilio<sup>537</sup> parle de « *dromosphère* » pour souligner la vitesse des déplacements. Le secteur du tourisme bénéficie de la révolution des transports qui permet d'augmenter le nombre de déplacements et la vitesse d'acheminement. En somme, l'accessibilité et la connectivité jouent un rôle déterminant dans l'épanouissement du secteur touristique qui se structure progressivement et déploie une offre hôtelière de plus en plus riche. Le tourisme au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) est un réel succès. Les arrivées de touristes internationaux sont passées de 32 millions en 2000 à 54 millions en 2015. Boualem Kadri et Djamel Benhacine ajoutent que les<sup>538</sup> « *recettes générées par les exportations du tourisme grimpaient de 21 milliards à 61 milliards de dollars des États-Unis. Aujourd'hui, le tourisme international représente 5% de toutes les exportations dans la région et 60% des exportations de services. Ces chiffres positifs nous rappellent les possibilités immenses qu'offre le secteur en termes d'emploi et de développement. (...) L'OMT prévoit que, d'ici 2030, la région MENA recevra 195 millions de touristes internationaux, triplant presque son volume actuel. (...) La poursuite de l'essor du tourisme constitue, pour la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, une occasion phénoménale de se positionner non seulement comme une des régions touristiques les plus concurrentielles au monde, mais aussi comme une région de pointe en matière de durabilité* ». Ce que ne précisent pas ici les auteurs, c'est la place croissante que les Émirats Arabes Unis et particulièrement Dubaï occupent dans l'offre touristique depuis les années 2000. Il me faut donc appréhender à présent la manière dont le secteur touristique s'est structuré et participe à la diversification de l'économie pour palier une rente pétrolière réduite à « *peau de chagrin* » (3% du PIB de l'Émirat).

---

<sup>536</sup> Knafou (Rémy), 1998, *La planète « nomade »*. *Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, Paris, 250 pages.

<sup>537</sup> Virilio (P.), 2009, *Penser la vitesse*, DVD, Editions Arte.

<sup>538</sup> Kadri (Boualem) et Benhacine (Djamel), 2016, *La mise en tourisme des territoires dans le monde arabe*, L'Harmattan, Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 376 pages. Page 11 pour la citation.

## 1. L'invention du lieu touristique : de la répulsion à l'attraction.

### 1.1. Une situation de carrefour : tourisme et accessibilité.

La situation de carrefour de Dubaï est liée à la centralité de la ville. Cette centralité est systématiquement associée à deux notions dont celles de « nœud » et « pôle ». Ainsi Francis Beaucire et Xavier Desjardins, définissent ainsi la notion de nœud, capitale dans la fabrique de la ville et dans le développement du tourisme<sup>539</sup> : « *Le nœud est un entrecroisement serré de fil. Par métaphore, dans le territoire, « un nœud » est un lieu de rencontre entre des lignes appartenant au même réseau ou bien à des réseaux différents. Les nœuds sont hiérarchisés : certains n'ont qu'une fonction locale, d'autres ont une importance nationale ou mondiale (un hub aéroportuaire par exemple). La position d'un nœud par rapport aux autres nœuds est un élément déterminant de son développement. La ville, parce qu'elle est un territoire marqué par l'échange, est le plus souvent un territoire développé à partir d'un nœud de communication, un fait que les géographes ont exprimé par la notion de « situation* ». Paul Claval<sup>540</sup> définit d'ailleurs la ville comme un « commutateur social » car pour lui la ville est avant tout un nœud dans les réseaux de circulation. Ce nœud produit des polarisations et des centralités. Quant au pôle, ils le définissent en prenant une image de la physique : « *Le pôle est l'extrémité d'un aimant qui attire le pôle opposé. Par métaphore, pour la géographie et l'économie, le pôle est un lieu qui attire et concentre les flux de personnes et de biens. La pratique du recours au service le plus proche organise des niveaux de polarité hiérarchisés selon la plus ou moins grande rareté de l'usage des services, qui se traduit elle-même par une hiérarchie de la taille des pôles et de la dimension de leur aire d'influence* ». Enfin, le centre est défini ainsi : « *Alors que la dimension polarisante d'un lieu peut se mesurer par une quantité de flux, la centralité repose sur la diversité et l'abondance des hommes qui font société et celles des fonctions qui font l'économie* ». Les trois composantes forment le fait urbain. Dubaï joue de l'architecture « star-system », de l'espace public et du patrimoine pour fabriquer et renforcer l'attractivité de la ville. Mais en se diversifiant, en se métropolisant la ville de Dubaï ne perd-elle pas sa centralité pour devenir davantage polycentrique ? La centralité est alors dispersée mais connectée par des axes de communication, elle reste ce que Marcel Roncayolo<sup>541</sup> appelle : « *un*

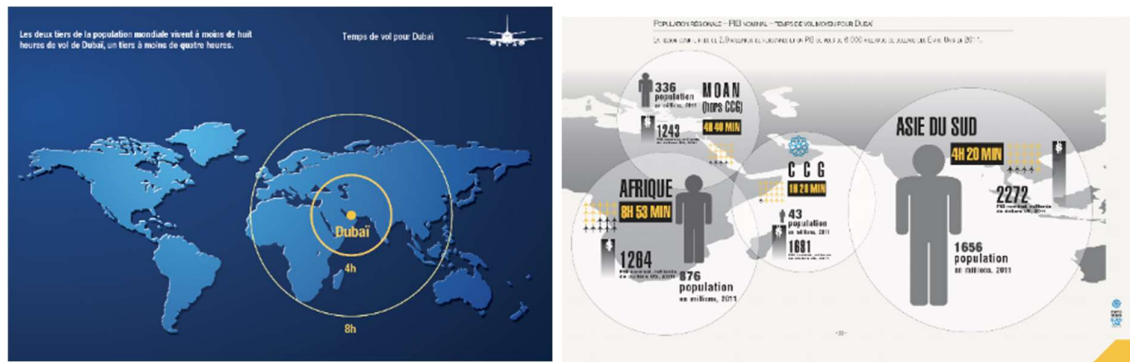
<sup>539</sup> URL : [http://www.citego.org/bdf\\_fiche-document-123\\_fr.html](http://www.citego.org/bdf_fiche-document-123_fr.html)

<sup>540</sup> Claval (Paul), 1981, *La logique des villes : essai d'urbanologie*, Litec, collection géographie économique et sociale n°15, Paris, 633 pages.

<sup>541</sup> Roncayolo (Marcel), 11-17 septembre 1966, « Le « centre de la ville » à Marseille », *Urban Core and Inner City*, Actes du colloque de l'université d'Amsterdam, Leiden, E.J. Brill, 1967, pages 162 à 182. Cette communication a été reprise dans *Lectures de villes, formes et temps*, Parenthèses, 2002, page 128 et est cité par Francis Beaucire et Xavier Desjardins : [http://www.citego.org/bdf\\_fiche-document-123\\_fr.html](http://www.citego.org/bdf_fiche-document-123_fr.html)

*microcosme de la société urbaine, non seulement son point de convergence. (...) Le centre reste à la fois moyen et symbole d'intégration dans la vie urbaine pour la plus grande partie de la population »*

Le dossier de candidature de l'exposition universelle valorise la situation de carrefour dès l'article 1 comme le montrent les documents suivants<sup>542</sup>:



**Figure 92 : Dubai : une situation de carrefour.**

Au site attractif que représente la Creek, bras de mer, qui s'étire sur une quinzaine de kilomètres, s'ajoute la situation de carrefour. En effet, Dubaï est à 4h de vol d'une aire géographique qui compte 25% de la population mondiale. La cité-État est également à 8h de vol de 75% de la population mondiale.

Dubaï dispose de hubs déjà existants dont elle contribue à accroître l'importance : « *Selon les estimations l'Aéroport International de Dubaï devrait dépasser Heathrow de son titre d'aéroport le plus fréquenté d'ici 2020 (...) La demande en connectivité est si grande en particulier avec l'expansion des nouveaux centres de population du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, que Dubaï a non seulement agrandi son premier aéroport (Aéroport International de Dubaï), mais a également lancé la construction d'un second ouvrage, Al-Maktoum international. Une fois complètement opérationnel, il apportera 160 millions de passagers supplémentaires, élevant la capacité aéroportuaire totale de Dubaï à 270 millions. Ce sont des chiffres stupéfiants, mais soutenus par la demande commerciale et culturelle de l'arrière-pays des Émirats Arabes Unis, vaste hinterland comprenant l'Afrique, le Moyen-Orient, plusieurs pays de la CEI et de l'Asie du Sud-Est* »<sup>543</sup>. Aujourd'hui l'aéroport est relié à 300 villes du monde, 4<sup>ème</sup> place mondiale pour les aéroports et 6<sup>ème</sup> place mondiale pour le port et 7<sup>ème</sup> place

<sup>542</sup> Pages 33 et 35 du dossier de candidature de l'exposition universelle.

<sup>543</sup> Article 1 page 30 du dossier de candidature.

pour l'intermodalité. En 2020, l'Aéroport International de Dubaï accueille plus de 150 compagnies aériennes, 110 millions de voyageurs et propose 220 destinations directes. Ces chiffres prévus doivent être évidemment amendés suite à la pandémie de COVID-19 qui a cloué au sol la flotte d'Émirates et par le report de l'exposition universelle.

Quant à l'aéroport Al-Maktûm, il accueille essentiellement du fret mais il s'apprête à accueillir aussi de plus en plus de passagers. Il constitue une plateforme multimodale en devenir car il est proche de l'aéroport de Jebel Alî, à savoir le plus grand port à conteneurs de la région MENASA et l'un des dix premiers ports mondiaux permettant en moins de 30 minutes le transit des marchandises entre les voies maritimes et aériennes.

L'aéroport Al-Maktûm appartient au DWC qui possède donc des espaces-clés comme le rappelle le dossier de candidature de l'Exposition à savoir une cité du commerce destinée aux affaires, aux finances et à l'hébergement et permettant d'employer 1300 personnes ; une cité de la logistique sur 25 km<sup>2</sup> de zone franche, une cité de l'aéronautique avec un pôle de fabrication aéronautique, la maintenance, la recherche développement et la formation ; une cité résidentielle ; une cité du golf qui constitue une résidence de loisirs avec 5000 logements en pleine propriété.

C'est la situation de carrefour au sens géoéconomique qui a conduit à l'émergence des EAU. En effet, Dubaï se trouve au carrefour des marchés émergents et du développement croissant des échanges Sud/Sud. Dubaï se désigne même comme <sup>544</sup>: « *la nouvelle route de la soie* » avec un commerce entre le Moyen-Orient et l'Afrique qui a été multiplié par 4 en 10 ans. Les EAU sont parmi les vingt premiers investisseurs mondiaux en termes d'infrastructures en Afrique subsaharienne surtout dans les domaines de l'équipement portuaire et les télécommunications. Les échanges s'élèvent à 800 millions de dollars hors hydrocarbures et ont cru de 14% entre 2007 et 2011.

Les liens avec l'Inde, pays des BRICS, sont anciens et en constante augmentation puisqu'il y a plus de vols entre l'Inde et Dubaï qu'entre l'Inde et toutes les autres destinations étrangères confondues. En 2011, l'Inde était le premier partenaire économique de Dubaï et vice-versa. L'Inde constitue le premier pôle émetteur de flux de touristes au premier trimestre 2011. Une augmentation radicale du commerce entre l'Asie et l'Afrique est prévue à l'horizon 2030 et les EAU occupent un rôle de carrefour.

---

<sup>544</sup> Page 48 dans l'article 2 du dossier de candidature.

La GCAA, direction générale de l'aviation civile créée en 1996 fixe les normes du secteur. Cet organisme est responsable du développement et de la mise en œuvre des infrastructures de gestion du trafic, des normes de sûreté et collabore par ailleurs avec la RTA et la DCAA.

D'autre part, le fonctionnement du système de transport au service de la mobilité touristique peut être analysé à 3 niveaux. Outre le premier niveau qui relie, à petite échelle, l'origine et la destination et est précédé par un trajet de rabattement et un trajet final (par taxi, voiture, Métro...), le second niveau couvre le transport consommé à l'intérieur de la destination qu'il s'agisse d'un transport dédié ou pas. Enfin, à l'échelle d'un bâtiment à fonction touristique, d'autres technologies du transport sont proposées et soigneusement mises en scène : ascenseurs, trottoirs roulants. Dubaï dispose d'excellents premier et troisième niveaux tandis que le second progresse et se diversifie. Effectivement, outre les croisières sur paquebots, Dubaï propose des croisières en boutre à la demi-journée par exemple ou la visite de la marina ou encore du grand Canal avec un bateau pirate. Le succès du tourisme s'appuie donc sur l'existence de cette offre de transport à triple échelle comme le rappelle Nacima Baron<sup>545</sup> « *On devine l'articulation entre un système de transport fonctionnel, strictement véhiculaire, vers et dans la destination, et un dispositif de mobilité plus intégré au produit touristique et plus qualitatif* ». Cette offre de transport est particulièrement dense le long de Shaykh Zayed Road qui constitue la dorsale du tourisme.

## **1.2. Le groupe Emirates : le bras armé du tourisme.**

On constate en reprenant la conjecture de Zahavi que<sup>546</sup> « *malgré l'extraordinaire accélération des transports, le budget temps des déplacements quotidiens (calculé en moyenne, en prenant de très grandes tailles d'échantillon) reste globalement stable. Si on transpose ce principe dans le champ touristique, on observe que la majorité des touristes convertit le temps gagné (par le progrès technologique des transports) pour élargir la portée des destinations. En somme, le touriste choisit d'aller plus loin pour la même durée de déplacement* ». Force est de constater que Dubaï profite de cette nouvelle réalité consécutive à la révolution des transports pour créer sa compagnie aérienne, aujourd'hui l'une des premières mondiales. Il me faut donc

---

<sup>545</sup> Fagnoni (Édith), 2017, *Les espaces du tourisme et des loisirs*, Armand Colin, Horizon, histoire géographie CAPES agrégation, Paris, 816 pages. Page 116 pour la présente citation.

<sup>546</sup> Op. Cit. Page 123 pour la présente citation.

revenir rapidement sur l'historique de cette création et la stratégie atypique d'Émirates qui est bien loin de n'être qu'une compagnie aérienne.

Durant les années 70 les Émirats lancent une politique d'ouverture du ciel afin d'améliorer la compétitivité et d'ouvrir de nouveaux secteurs économiques. La compagnie aérienne Gulf Air, soutenue par les pays du Golfe opérait plusieurs vols régionaux avec Dubaï. Mais la compagnie connaît un conflit avec Pakistan International Airlines (PIA) concernant les droits d'atterrissage. Gulf Air demande alors à Dubaï notamment de prendre parti en sa faveur contre PIA en exerçant un véritable chantage. Dubaï refuse de renoncer à sa politique de libre concurrence et Gulf Air décide alors de réduire ses vols pour sanctionner la cité-État. C'est cette situation de crise qui accélère la création d'Emirates comme le rappelle Shaykh Maktûm<sup>547</sup> dans son livre. En effet, en 1984, il consulte Maurice Flanagan sur les possibilités de créer une compagnie aérienne dubaïote privée, financée sur les fonds propres du Shaykh. C'est donc Maurice Flanagan<sup>548</sup> qui établit la stratégie nécessaire à la naissance d'Emirates avec une équipe de dix personnes. La compagnie voit le jour six mois après en 1985 avec à l'origine 4 destinations offertes : Karachi, Bombay, Delhi et Koweït. Le premier vol est effectué le 25 octobre 1985 vers Karachi. En 2018, la compagnie a généré 28 milliards de dollars et transporte chaque année 60 millions de passagers avec une flotte de 260 avions et 100000 employés. Les succès économiques de la compagnie ont permis son auto-financement, sa diversification et son internationalisation. Le groupe Emirates est l'un des plus importants employeurs du Moyen-Orient.

Il est dirigé par le président Shaykh Ahmad bin Saeed et par le vice-président Maurice Flanagan, décédé en 2015. Le groupe se divise en deux branches principales :

- Emirates Airline est présidé par Tim Clark. Outre la gestion des vols aériens, Émirates Airline dispose d'Emirates Aviation College pour former son personnel.
- DNATA est présidé par Gary Chapman. Dubaï National Air Travel Agency est née en 1959. L'organisation s'occupe de la gestion des opérations à partir de l'Australie, Singapour, les Philippines et le Pakistan. Elle gère également les ressources humaines et médicales, l'information, la technologie, le cadre légal et financier ainsi que MMI et African Eastern qui alimentent le Duty free de Dubaï.

---

<sup>547</sup> Al-Maktoum (Mohammed bin Rashid), 2019, *My story*, Explorer Publishing & Distribution, Dubaï, 306 pages. Voir chapitre 37 de la page 212 à 217.

<sup>548</sup> Maurice Flanagan est un expert en aéronautique. Il a commencé sa carrière chez British Overseas Airways Corporation (BOAC), puis dans la Royal Air Force avant de devenir membre du management de British Airways. En 1985 il est employé par le Shaykh pour lancer la compagnie Emirates.



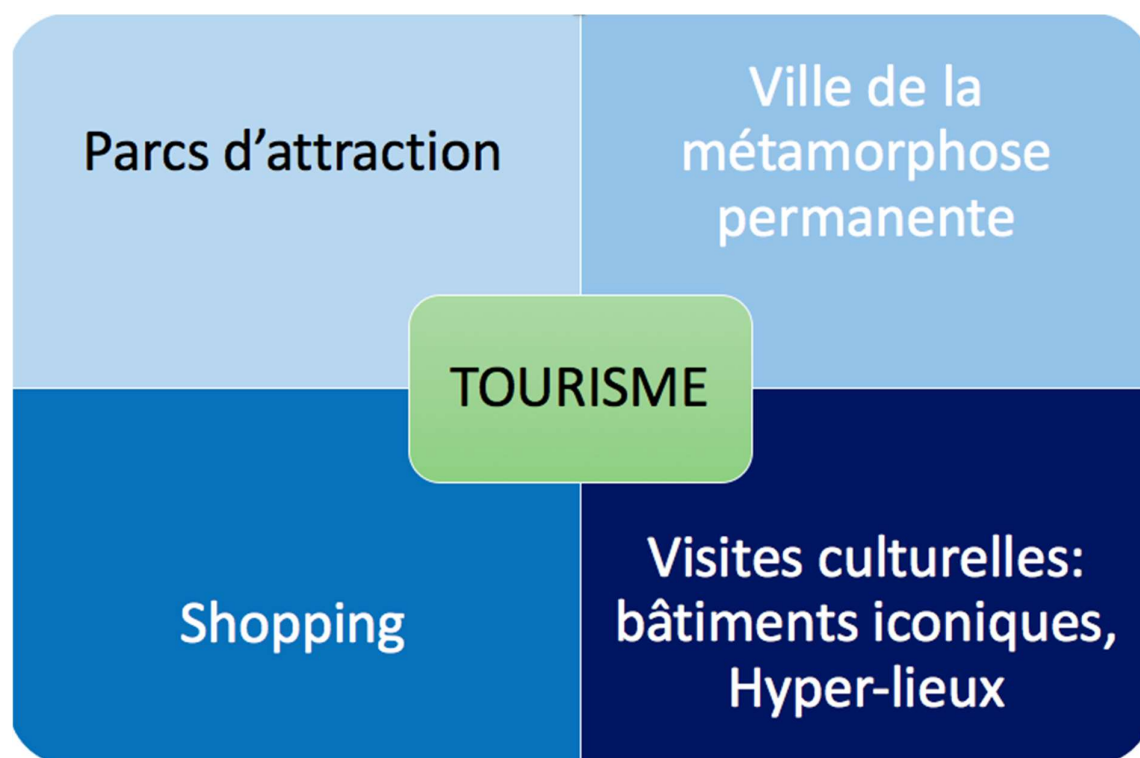
L'internationalisation du groupe explique la structuration de son secteur proprement touristique avec Emirates Holidays. L'innovation propre à Dubaï repose sur l'association de la compagnie aérienne et de l'agence de voyages. Ce qui cautionne les propos de Nacima Baron<sup>549</sup> : « *Il n'y a pas de lien univoque entre la croissance des réseaux et celle des volumes de visiteurs, même si évidemment, la taille et le débit des « tuyaux » influencent la fréquentation d'une destination. L'infrastructure de transport et l'organisation des réseaux ne représentent ni de simples prérequis à l'émergence des lieux touristiques, ni des solutions miracles pour développer celles qui manquent de visiteurs. L'étude du rôle de l'infrastructure de transport apporte d'autres perspectives : elle révèle des potentialités d'accès, elle devient levier de pilotage stratégique d'une destination, elle peut aussi être abordée depuis l'expérience touristique qu'elle offre au visiteur.* »

Emirates Holidays ne propose que des voyages s'effectuant à bord des avions Emirates, ce qui permet d'accroître le nombre de passagers sur les vols. Parallèlement, si l'agence organise des voyages partout dans le monde en utilisant une brochure typique des agences de tourisme, elle propose également des escales de quelques jours à Dubaï afin que le touriste puisse cumuler deux expériences différentes de l'altérité et puisse vouloir revenir plus longtemps dans l'Émirat. C'est une occasion aussi de dynamiser le secteur hôtelier ainsi que les services locaux. La brochure Emirates Holidays se distingue des brochures touristiques habituelles parce qu'elle commence par présenter la compagnie en mettant en avant l'accueil, la qualité du service et aussi le fait que sa flotte d'avions est récente<sup>550</sup> : « *with one of the youngest fleets in this world made up entirely of Emirates A380 and Boeing 777s, we exceed expectations on flights to over 150 destinations every year* ». Le marketing dubaïote repose toujours sur la même recette à savoir montrer l'excellence et la supériorité de l'Émirat par rapport aux autres compagnies aériennes ; c'est le marketing du superlatif. La présentation de la compagnie aériennes est suivie par une double page de mise en lumière de Dubaï soulignant au passage la métamorphose du port perlier en une ville mondiale. La publicité ci-dessous rend compte des quatre dimensions qui constituent les fondations du tourisme dubaïote :

---

<sup>549</sup> Fagnoni (Édith), 2017, *Les espaces du tourisme et des loisirs*, Armand Colin, Horizon, histoire géographie CAPES agrégation, Paris, 816 pages. Page 115 pour la présente citation.

<sup>550</sup> <https://online.flippingbook.com/view/758091/48/>



**Figure 93 :** La diversité de l'offre touristique.

La ville et ses mutations sont une attraction en elle-même. Le touriste peut multiplier son expérience de la ville car justement elle ne sera jamais identique puisque la ville se renouvelle inlassablement ; c'est l'argument de vente de Dubaï : vendre la ville en train de se créer. Force est de constater que la publicité fait bien attention de souligner l'existence de nouveaux bâtiments iconiques, de nouveaux centres commerciaux... Si Urry<sup>551</sup> et Burns<sup>552</sup> expliquent combien les frontières sont floues entre tourisme, sport, culture, shopping que mêlent d'ailleurs Dubaï, la cité-État y ajoute la fabrique de la ville comme produit touristique.

<sup>551</sup> Urry (J.), 1990, *The tourist gaze. Leisure and travel in contemporary societies*, Sage Publications, London, 200 pages.

<sup>552</sup> Burns (P.M.), 1999, *An introduction to tourism anthropology*, Routledge, London and New York, 188 pages.

**Welcome to Dubai**



**Be there  
DUBAI**

The heart of modern Dubai lies in its Downtown district, featuring some stellar structures for both business and leisure visitors, and a global icon for a skyscraper. The world's tallest building at 828 metres, the Burj Khalifa, stands skyward like a huge mirrored comet. It is particularly impressive after sundown, when crowds are also drawn to nightly performances of the dancing Dubai Fountain. Its spectacular illuminated display is expertly choreographed to music.

Downtown Dubai also houses Dubai Mall, one of the most regularly visited buildings on the planet. Its famous focal point is Dubai Aquarium, a vast tank of over 30,000 fish, sharks and sea creatures. Three floors of the central atrium that visitors can walk through, rise above in a glass bottom boat, or even dive into.

Dubai's waterparks are not to be missed, either. Set well in Atlantis, The Palm, Aquaventure challenges you to ride the Aquaducts, the world's largest water slides. Wild Water slides, from the iconic Bull at Arabi hotel and offers rides and attractions for all ages, most notably the most vertiginous drop scream fest that is the Jumeirah Soukati!

A more relaxing option is a trip to The Green Planet, a rainforest ecosystem inside a modern mall, exposing a 1,000 species of jungle plants, exotic birds and other critters. Wildlife zones are also well served by the Dubai Safari Park, open during the winter months, where visitors can take in the big game animals of Africa and Asia at close quarters.

Finally, there's one of Dubai's longer running institutions, the Dubai Mall, an indoor ski resort at the Mall of the Emirates where the family can downhill, toboggan, zorb, or even waddle with the resident penguins.

Dubai's resort beaches and pools are second to none, but in recent times the public beach areas have undergone a complete renaissance in order to provide an even better experience.

Located near Dubai Marina, the Beach at JBR provides a backdrop, warmed up by the sea. Sun bather enjoy unimpeded views across to the island of Jumeirah, a newly opened retail and entertainment complex that also houses the Dubai Eye (aka Dubai), which when open, will be the world's biggest observation wheel.

Towards the north lies La Mer, an eclectic, eye-catching and highly photogenic beachfront development of cafés, boutique shops, restaurants, coffee and even Laguna, its own waterpark.

Beyond the hub is Jumeirah, the city's focal point for community beach life, where the laid-back morning stroll of coffee hunters and joggers gives way to afternoon water sports and tennis, enjoying the expansive stretch of golden sand.

If you've ever felt the urge to skip the World in a day without the added hassle or expense of a transatlantic flight, you can do just that in Dubai, where Bloomington, Harvey Nichols and Gucci's Lafayette are well to wish reach. With over 100 accredited shopping malls to choose from, a string of traditional souks and bustling local markets, Dubai is nothing if not a heaven for the shopaholic.

At Box Park, urban adventurers explore a contemporary, clean and official landscape that's close to Dubai. Over 200 converted shipping containers house some of Dubai's coolest food, fashion and design outlets, as well as a boutique cinema.

City Walk is Dubai's downtown, design-minded neighbourhood, which is a magnet for locals browsing high-end stores, culture vultures promoting through world-class street art, and folks indulging in afternoon tea or evening fine dining as they watch the world pass by.

Dubai's changing landscape

Dubai continues to evolve with every year that passes, meaning there is always something new to experience here.

The Dubai Frame sets a brand new architectural landmark on the skyline; one that stands 150 metres tall and reveals in its interior an evocative window between old and modern Dubai by providing superb views of both.

The district of Al Seef adorns the banks of the iconic Dubai Creek, in a meticulous recreation of the city's trading heritage. Here you can explore narrow alleyways, or dhikri, and dine on the waterfront promenade, as the traditional dhow boats drift past.

The Dubai Water Canal makes it possible to traverse the city's waterways under the span of several stunning new bridges from the Creek to the Gulf via the blossoming Business Bay.

Dubai Creek Harbour is another vibrant development due to complete in 2020 that could prove to be the jewel in the crown; three times bigger than Downtown, with a new space nearly the double of Dubai Mall, and most impressively, a tower that will outdo even the Burj Khalifa.

The future is bright and exciting for Dubai and its visitors.

**Welcome to Dubai**

The days of Dubai being a convenient global stopping-off point are long over. The city that we proudly call home is a modern marvel in itself, and a testament to human endeavour that begs to be both seen and experienced. From a humble desert community trading in pearls and simple commodities just 50 years ago, Dubai has undergone a remarkable transformation into a world-class destination, a beacon of progress and a magnet for globetrotters.

**Downtown delights**

Downtown's most outlandish addition is the strikingly designed Dubai Opera, which has already become the hub of the emirate's thriving arts scene, supporting a year-round programme of performances of both regional and international renown.

**Bring the family**

Beyond the obvious attractions, Dubai has all the necessary ingredients for a most rewarding family holiday, with the major resorts and kids clubs to keep their younger guests entertained.

The city's theme park landscape has seen some significant additions in recent years, notably Dubai Parks and Resorts, the Miracle Beach's largest integrated leisure and theme park that houses the Hollywood-inspired Hollywood, its Bollywood-themed counterpart, as well as LEGOLAND® Water Park.

Year-round entertainment is guaranteed at IMG Worlds of Adventure, the world's largest indoor theme park, where the Avengers sub-division with its latest attraction and the PowerPort Cars, all in the name of fun.

Real-estate investment is guaranteed at IMG Worlds of Adventure, the world's largest indoor theme park, where the Avengers sub-division with its latest attraction and the PowerPort Cars, all in the name of fun.

**Hit the beach**

Dubai's resort beaches and pools are second to none, but in recent times the public beach areas have undergone a complete renaissance in order to provide an even better experience.

Located near Dubai Marina, the Beach at JBR provides a backdrop, warmed up by the sea. Sun bather enjoy unimpeded views across to the island of Jumeirah, a newly opened retail and entertainment complex that also houses the Dubai Eye (aka Dubai), which when open, will be the world's biggest observation wheel.

Towards the north lies La Mer, an eclectic, eye-catching and highly photogenic beachfront development of cafés, boutique shops, restaurants, coffee and even Laguna, its own waterpark.

Beyond the hub is Jumeirah, the city's focal point for community beach life, where the laid-back morning stroll of coffee hunters and joggers gives way to afternoon water sports and tennis, enjoying the expansive stretch of golden sand.

If you've ever felt the urge to skip the World in a day without the added hassle or expense of a transatlantic flight, you can do just that in Dubai, where Bloomington, Harvey Nichols and Gucci's Lafayette are well to wish reach. With over 100 accredited shopping malls to choose from, a string of traditional souks and bustling local markets, Dubai is nothing if not a heaven for the shopaholic.

At Box Park, urban adventurers explore a contemporary, clean and official landscape that's close to Dubai. Over 200 converted shipping containers house some of Dubai's coolest food, fashion and design outlets, as well as a boutique cinema.

City Walk is Dubai's downtown, design-minded neighbourhood, which is a magnet for locals browsing high-end stores, culture vultures promoting through world-class street art, and folks indulging in afternoon tea or evening fine dining as they watch the world pass by.

Dubai's changing landscape

Dubai continues to evolve with every year that passes, meaning there is always something new to experience here.

The Dubai Frame sets a brand new architectural landmark on the skyline; one that stands 150 metres tall and reveals in its interior an evocative window between old and modern Dubai by providing superb views of both.

The district of Al Seef adorns the banks of the iconic Dubai Creek, in a meticulous recreation of the city's trading heritage. Here you can explore narrow alleyways, or dhikri, and dine on the waterfront promenade, as the traditional dhow boats drift past.

The Dubai Water Canal makes it possible to traverse the city's waterways under the span of several stunning new bridges from the Creek to the Gulf via the blossoming Business Bay.

Dubai Creek Harbour is another vibrant development due to complete in 2020 that could prove to be the jewel in the crown; three times bigger than Downtown, with a new space nearly the double of Dubai Mall, and most impressively, a tower that will outdo even the Burj Khalifa.

The future is bright and exciting for Dubai and its visitors.

**6**

We offer an array of holidays to Dubai and the rest of the United Arab Emirates. Talk to our travel experts to combine a holiday to any of our destinations with a stay in Dubai.

**Figure 94 : Le marketing d'Emirates**

A la manière du MIT<sup>553</sup> je m'interroge sur la liberté du touriste car à Dubaï, encore plus qu'ailleurs, la publicité, la sémiotique de l'image conditionnent les pratiques du touriste qui, une fois sur place suit l'itinéraire défini par le pouvoir de l'Émir. Les touristes qui viennent à Dubaï ne sont probablement pas tous des prosommateurs<sup>554</sup>. Si le touriste peut difficilement échapper à son instrumentalisation, force est de constater qu'il la suscite aussi en se laissant porter par un service payant clé en main.

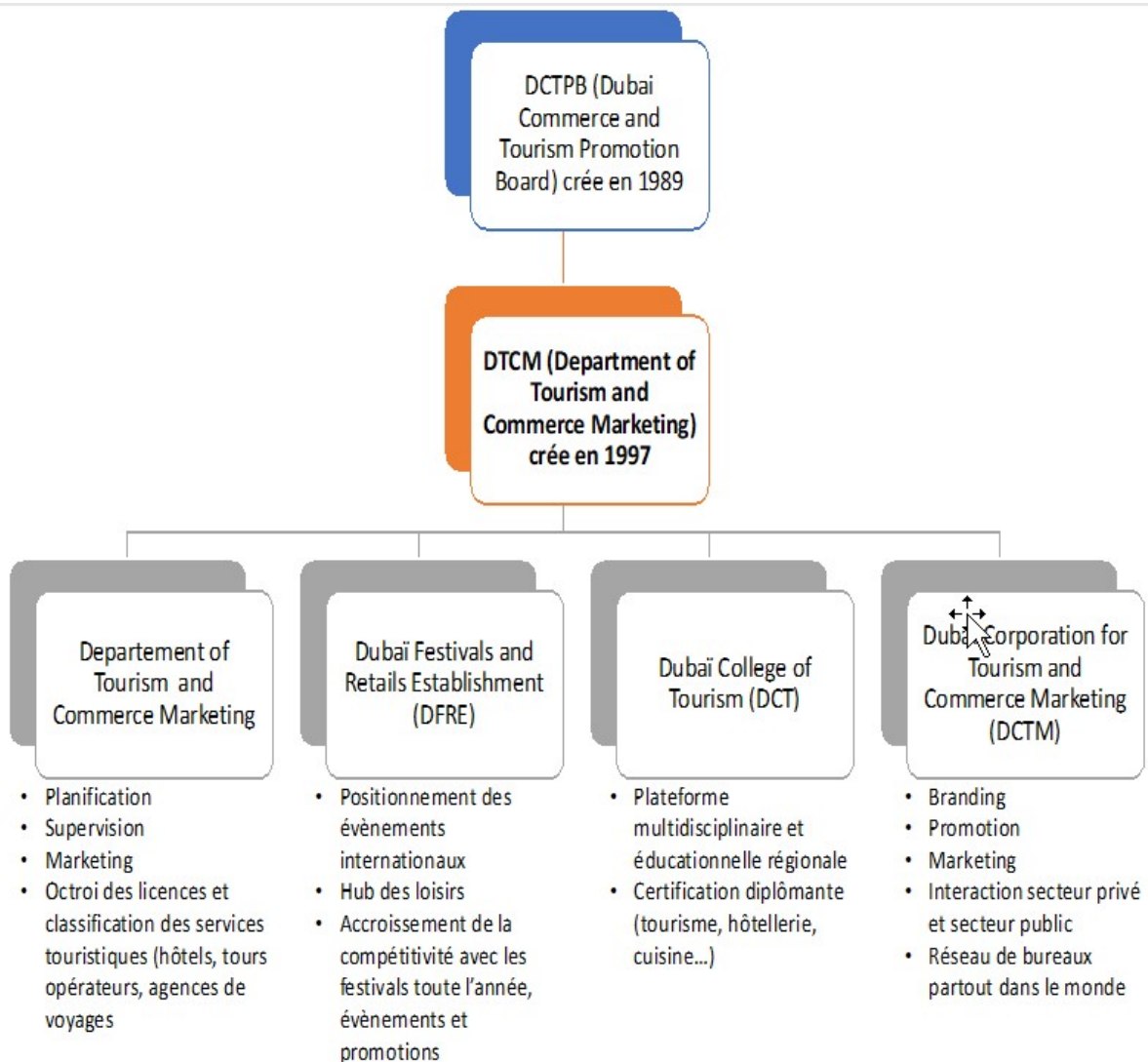
<sup>553</sup> Équipe MIT, 2002, « La mise en tourisme des lieux : un outil de diagnostic », in *Mappemonde*, n°1 (57), page 51.

<sup>554</sup> Prosommateur est un néologisme issu du terme anglais « prosumer ». Il cherche à décrire les tendances qu'ont les consommateurs à se professionnaliser et se rapprocher de la figure du producteur.

## 2. La structuration du secteur touristique.

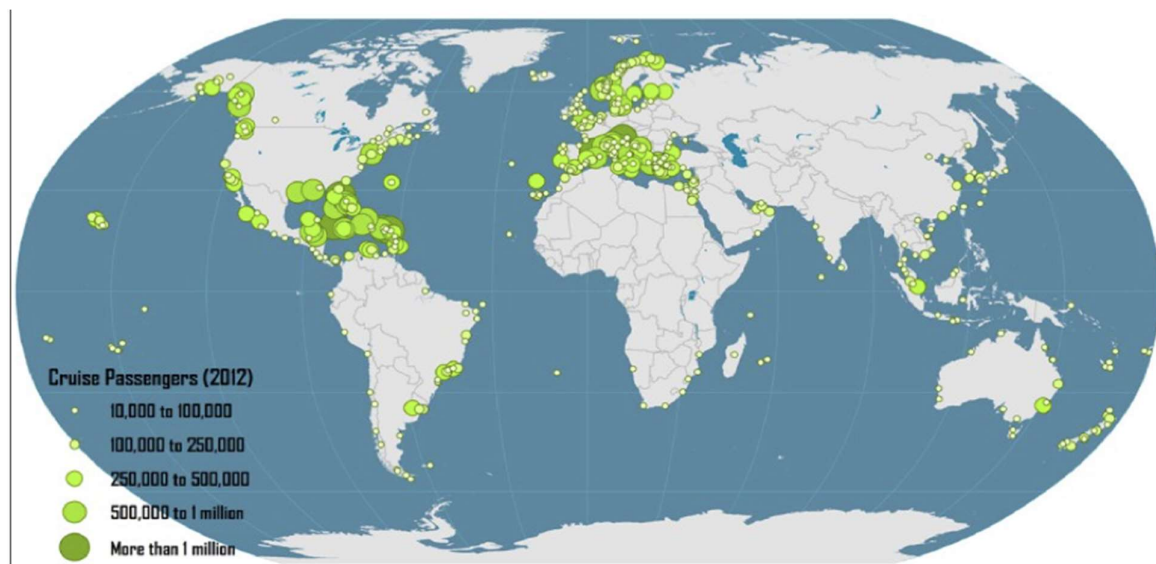
### 2.1. De nouvelles entités administratives dédiées au tourisme et leur impact sur le territoire urbain.

Dubaï s'est doté d'un ministère du tourisme performant qui se définit comme un système de réseaux permettant de créer des complémentarités afin de dynamiser le secteur touristique. Ainsi, en 1989 est créé Dubaï Commerce and Tourism Promotion Board qui est devenu DTCM, department of tourism and commerce Marketing en 1997. Ce ministère est organisé en quatre départements :



**Figure 95 :** L'organisation du DTCPB.

Ce qui fait donc la force touristique de Dubaï, c'est que ses différents secteurs et administrations sont pensés en réseau et notamment avec les organisations portuaires car le croisiérisme progresse. La ville s'est même dotée d'un symbole en rachetant le paquebot de croisière Queen Elizabeth II qui demeure à quai et est devenu un lieu de sortie original. Le tourisme de croisière est un secteur d'activité en pleine expansion dans le monde puisque le nombre de passagers est passé de 23,3 millions de passagers en 2015 à 28,2 millions en 2018 avec une hausse attendue de 6% en 2019 qui permettra à l'industrie d'atteindre les 30 millions de passagers. 314 paquebots en activité à la fin 2018 et 67 autres en cours de construction pour 2019-2020. Si la majeure partie de l'activité reste centrée sur les mers des Caraïbes qui constitue le premier territoire maritime mondial avec 33,7% des clientèles, ainsi que sur la Méditerranée et la Baltique, elle se diffuse à travers le monde, du lointain océan Pacifique aux rivages de la mer de Chine, de l'Alaska à la Patagonie mais aussi dans le golfe arabo-persique<sup>555</sup>.

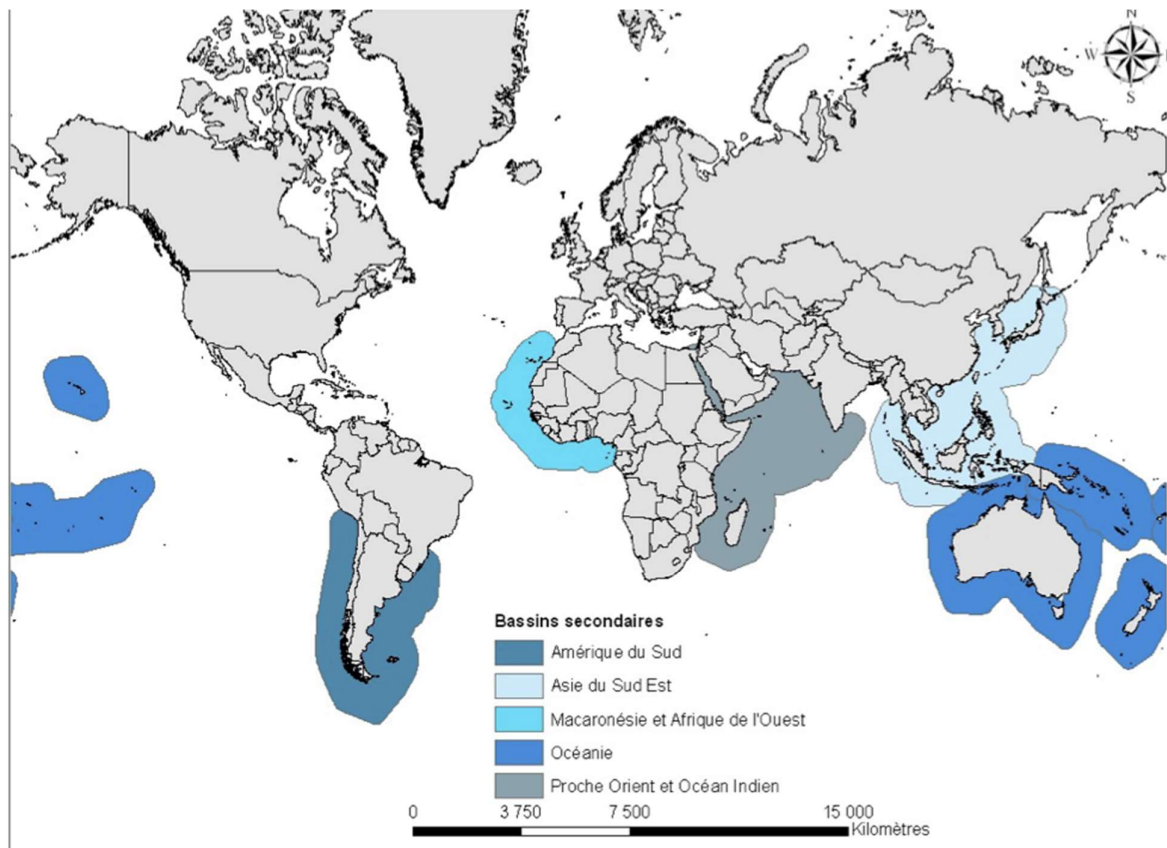


**Figure 96 : La place du croisiérisme dans le monde**

**Source : (RODRIGUE J-P. et al., 2013)<sup>556</sup>**

<sup>555</sup> URL : <https://calenda.org/728408>

<sup>556</sup> Carte utilisée dans Furlanetto (Guennaëlle), thèse soutenue le 26 novembre 2014, L'essor contemporain de la croisière maritime. Enjeux et politiques de développement dans les villes portuaires de la Rangée nord-européenne, université du Havre, école doctorale HRST, 395 pages. Page 76 pour la carte. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02073583/file/FURLANETTO.pdf>



**Figure 97 : Les principales routes de croisière.**

**Réalisation<sup>557</sup> : Furlanetto G., CIRTAI – IDEES, 2014.**

Cette carte indique la localisation de chacun des ports de croisières et leur importance en termes de nombre de passagers en transit pour l'année 2012. On voit clairement deux bassins : l'Amérique du Nord (Caraïbes comprises) et l'Europe. La place des pays du Golfe est encore en émergence. Cela s'explique par les mutations en cours concernant la clientèle. En effet, si elle reste majoritairement nord-américaine avec 52%, et européenne avec 23%, les économies émergentes s'affirment et constituent une nouvelle clientèle. Ainsi dans ce contexte, Mohamed Al-Moallem, PDG et directeur général de DP World UAE Region, a déclaré<sup>558</sup> : « *DP World UAE Region est déterminé à développer au maximum le secteur des croisières à Dubaï, conformément aux objectifs énoncés dans la stratégie de la Route et de la soie de Dubaï, élaborée par la Société des ports, des douanes et des zones franches en collaboration avec des entités gouvernementales clés* ». Force est de constater que le Golfe arabo-persique ne veut plus

<sup>557</sup> Op. Cit. Page 78.

<sup>558</sup> <https://wam.ar/fr/details/1355302800814>

être seulement la grande route maritime des super-tankers mais également celle des croisières. Le fait que Dubaï est un grand port de commerce moderne a servi de propédeutique à son adaptation pour l'accueil des croisières grâce à ses infrastructures modernes comme le note Guennaëlle Furlanetto<sup>559</sup> : « Dans l'analyse de la demande de croisière, un aspect particulier de celle-ci peut être identifié. Il s'agit des efforts d'attractivité des ports pour augmenter le nombre de navires en escale dans leurs infrastructures. En effet, il a été prouvé qu'avoir des terminaux modernes, spacieux et bien équipés s'avère une méthode très efficace pour attirer les compagnies de croisières. La qualité des services portuaires proposée joue également un rôle non négligeable, de même que la présence de tours opérateurs réputés permettant de proposer des excursions de qualité aux passagers ». Ainsi, celles-ci sont organisées depuis Dubaï<sup>560</sup> ou transitent par Dubaï. Elles peuvent relier plusieurs pays du Golfe dont le Qatar, Bahraïn, Oman ou les Émirats, le Proche-Orient et l'Europe pour diversifier les expériences du monde arabe.



**Figure 98 : Dubaï sur la route des croisières.**

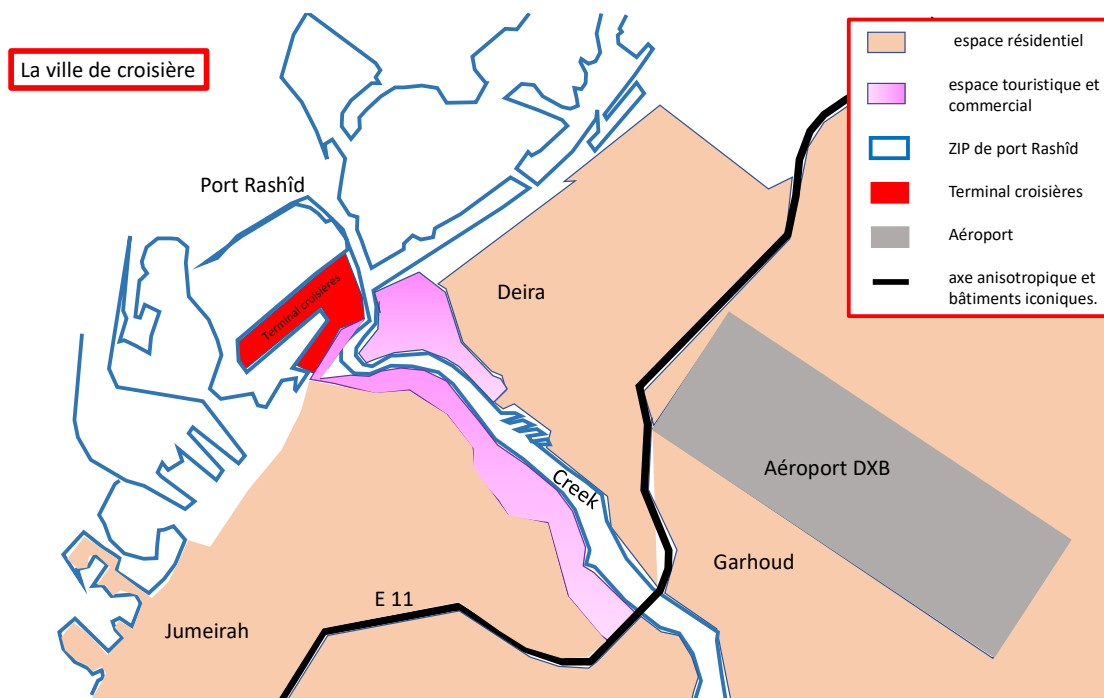
Mohamed Abdel Aziz Al-Mannai, PDG de P & O Marinas et directeur exécutif de Mina Rached, a déclaré : « Le statut de Mina Rached en tant que premier port de croisière de la région se reflète non seulement dans le nombre de touristes qui arrivent chaque année ; mais aussi, le nombre croissant de paquebots de croisière qui en font leur port d'attache préféré. Ils

<sup>559</sup> Op. Cit. Page 83.

<sup>560</sup> <https://www.croisiernet.com/ports/287/Émirats-arabes-unis/croisière-Dubaï.html>

sont ici en raison des améliorations continues que nous apportons aux installations et à notre service à la clientèle dans nos terminaux de luxe, dirigés par le terminal phare Hamdane ben Mohamed Cruise Terminal ». Le terminal Hamdane ben Mohamed de port Rashîd, en plein cœur de la ville, a enregistré en 2019 accueille les plus gros paquebots dont « Mein Schiff 5 » de TUI Croisies, transportant plus de 6000 passagers, mais aussi Costa Diadema, MSC Bellissima, Le Joyau des mers de Royal Carribean, la Belle des océans de Croisieurope...Le terminal peut gérer jusqu'à 7 mega-navires de croisière simultanément, ce qui explique que l'Émirat représente un million de croisiéristes en 2019, soit l'équivalent de 200 escales, selon l'agence étatique d'information Wam. Si Dubaï est une étape incontournable des croisières dans cette région, la cité-État ne dispose encore pas de sa propre compagnie de paquebots de croisière.

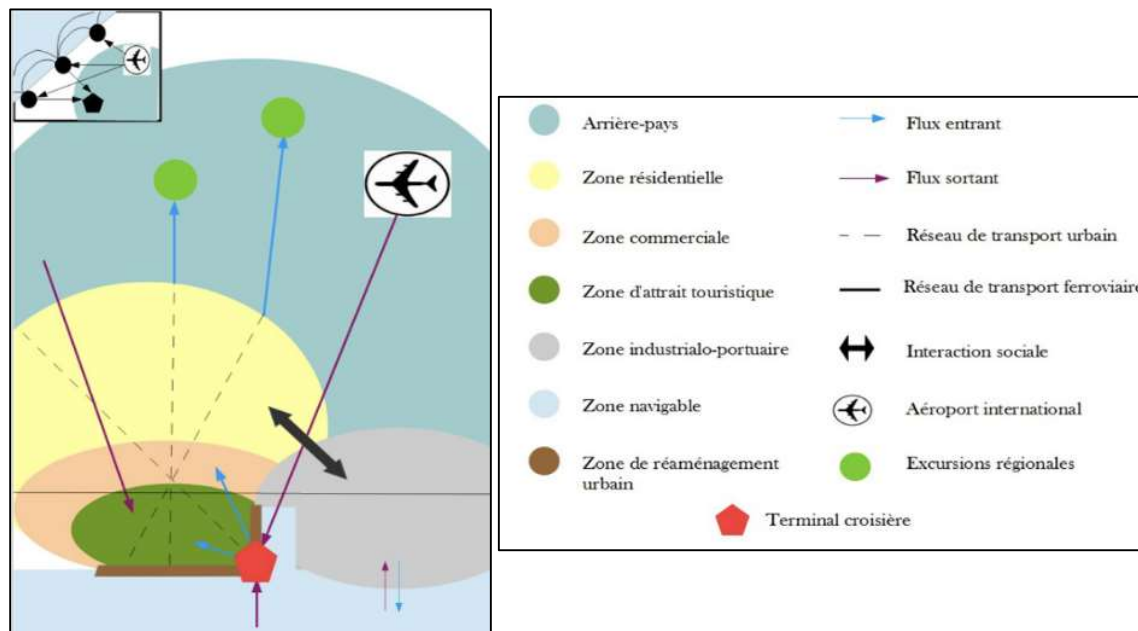
L'interconnexion des services est pensée également par Émirates qui facilite le séjour des passagers en mettant en place un enregistrement à distance directement au terminal des croisières de port Rashîd. Ainsi, les croisiéristes débarquant au port peuvent s'enregistrer sur leur vol Émirates et déposer leurs bagages pour se délester de cette contrainte et vaquer à leur shopping et visite. La ville de Dubaï correspond au modèle de la ville de croisière avec un terminal portuaire à 20 minutes de l'aéroport et juxte le quartier commercial et historique bordant la Creek. Les touristes se trouvent à proximité de l'axe anisotropique de la ville avec ses bâtiments iconiques comme le Burj Khalifa et Dubaï Mall.



**Figure 99 : Dubaï : ville des croisières**



Cette organisation de l'espace touristique soutenue par les autorités portuaires répond à la modélisation des villes portuaires pratiquant le croisiérisme et étudié par Guennaëlle Furlanetto dans sa thèse de doctorat<sup>561</sup>.



**Figure 100 : L'organisation spatiale de la ville portuaire et le croisiérisme**

Enfin, les structures administratives dédiées au tourisme dressent un véritable agenda des grands événements touristiques qui attirent d'ailleurs aussi une partie des résidents. Ces différentes manifestations ont été mises en place, en collaboration avec le MCKD (Ministry of Culture and Knowledge Development) ainsi que le Dubaï Cultural Council (DCC)<sup>562</sup> créé en 2004 pour superviser une partie des nouveaux projets à forte visibilité internationale, qui est devenu en 2008 le Dubaï Culture & Arts Authority (DCCA)<sup>563</sup> avec à la clef le succès escompté <sup>564</sup>:

<sup>561</sup> Op. Cit. Pages 290 et 291.

<sup>562</sup> Le DCC est dirigé par Muhammad al-Murr, un proche parent de l'Émir qui est à la fois collectionneur de calligraphies et écrivain.

<sup>563</sup> DDCA est dirigé par Michael Schimdhelm, un ancien directeur des trois opéras de Berlin. Un Européen a été choisi car capable de créer un réseau pour attirer les touristes occidentaux.

<sup>564</sup> Article 1 page 29 du dossier de candidature de l'exposition universelle.

ÉVÉNEMENTS	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Événements sportifs		DP World Tour Championship	Dubai Rugby Sevens	Dubai Motor Racing	Dubai Desert Classic	Dubai World Cup	
		F1 Powerboat World Championship		Dubai Marathon	Dubai Duty Free Tennis Championships	Dubai Golf Cup	
		Formula 1 Abu Dhabi Grand Prix				Dubai International Boat Show	
Événements culturels		Abu Dhabi Art	Dubai International Film Festival	Dubai Shopping Festival	Dubai Jazz Festival	Emirates Literature Festival	Dubai Fashion Week
						Art Dubai	
Conférences internationales	World Energy Forum			WEF GAC			Dubai Global Energy Forum
	Forbes Global CEO Conference			GA of IRENA			
				World Future Energy Summit			
Expositions	GITEX	The Big 5	Mother, Baby & Child Show	Intersec Exhibition	Gulfood		Dubai Int'l Humanitarian Aid & Development Exhibition
	ITU			Arab Health	Gulf Education Supplies & Solutions		World Congress of Cardiology

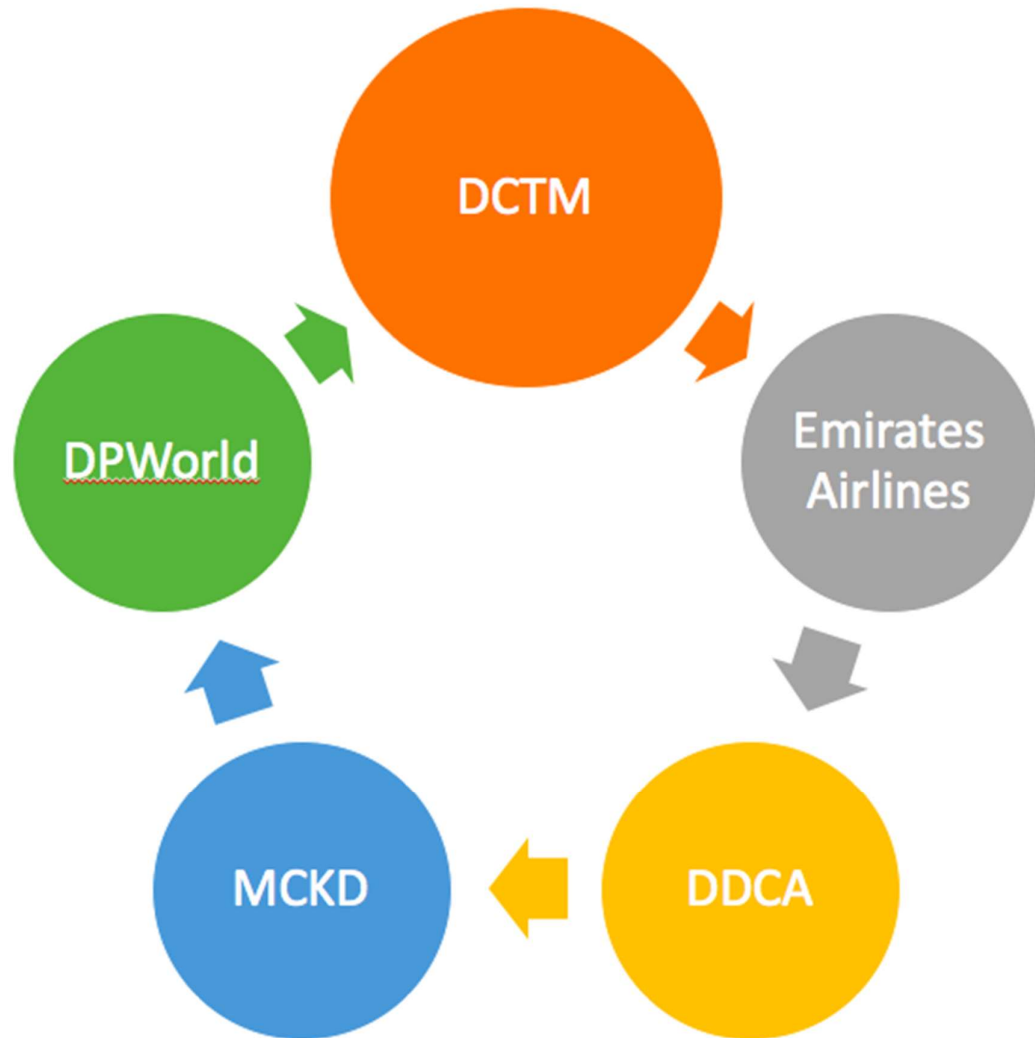
**Figure 101 : L'agenda évènementiel de Dubaï.**

L'attractivité de la ville est renforcée avec la multiplication des promotions offertes par les expositions, des musées, les guides touristiques, théâtre, opéra... Et à Dubaï ses distractions proprement urbaines se combinent avec les activités balnéaires et le tourisme de la « nature » reposant sur l'organisation de virées dans le désert. Le tout se combine avec des atmosphères différentes qui sont autant de jalons temporels qui rythment la ville. Ainsi, fondée sur le calendrier lunaire, la fête du Ramadan dure un cycle lunaire complet soit 30 jours. Les restaurants en profitent pour proposer des buffets d'iftar. Le retour de la lune marque la fin du Ramadan, et s'ensuit alors de nombreuses festivités et événements durant lesquels tous les résidents et touristes se retrouvent pour faire la fête dans un cadre chaleureux et festif. Quant à Diwali, cette fête religieuse liée au calendrier lunaire également permet de célébrer la communauté indienne et hindouiste de Dubaï mais aussi de populariser ses traditions. Durant ces festivités de nombreuses animations et fêtes se déroulent. Dans les rues sont distribuées de nombreuses pâtisseries indiennes. Alors que le temps est rude en Europe, Dubaï connaît une très belle saison de fin octobre à fin avril et cela constitue un avantage non négligeable.

Jean-Michel Dewailly<sup>565</sup> en 1991, affirme qu'il n'est pas possible de parler d'industrie du tourisme et préfère tout simplement utiliser l'expression « *économie touristique* ». Il rejoint en

<sup>565</sup> Dewailly (J.M.), 1991, « Le tourisme est-il une industrie ? », in *L'information géographique*, n°5, page 197 à 202.

cela Peter M. Burns<sup>566</sup>. Quant à Smith<sup>567</sup>, il préfère parler de consommation et non pas de production, idée, selon lui trop connectée à la notion d'industrie. Je ne partage pas ce point de vue mais davantage celui de J.M. Hoerner<sup>568</sup> car à Dubaï le pouvoir, en se structurant et en interconnectant ses départements, produit des espaces touristiques consommés par les touristes comme le souligne le schéma ci-dessous.



**Figure 102 : Des administrations pensées en réseau.**

<sup>566</sup> Burns (Peter M.), 1999, *An introduction to tourism anthropology*, Routledge, London and New York, 202 pages.

<sup>567</sup> Smith (L.J.), 2004, « The measurement of global tourism: old debates ; new consensus and continuing challenges », in Lew (A.A.) et Hall (C.M.) et Williams (A.M.), 2004, *A companion to tourism*, Malden-Oxford-Victoria, Blackwell Publishing Ltd, Oxford, page 25 à 35.

<sup>568</sup> Hoerner (J.M.), 1997, *Géographie de l'industrie touristique*, Ellipses, Paris, 255 pages.

## 2.2. L'offre hôtelière croissante.

En 1995, seuls 900 Français s'étaient rendus à Dubaï. Il n'existait que trois tours opérateurs. Dans les années 80, il n'y avait que 80 hôtels d'affaires ouverts et quelques hôtels de tourisme et de loisir. Dubaï en 1995 cherchait une personne capable d'assurer le marketing de Dubaï. La ville a donc choisi Monsieur Maigniez<sup>569</sup>, conseiller en attractivité territoriale. La tâche était facilitée du fait que la destination était bien dotée en axes de communication et que le pays était vierge de tout aménagement touristique.

En 2017, 25% du PIB provient du tourisme et cela représente 10% du PIB à l'échelle des Émirats Arabes Unis. En 2018, Dubaï comptait 120000 chambres soit 700 unités, avec un taux d'occupation de 75% et 30 hôtels supplémentaires par rapport à l'année précédente. Le parc hôtelier à cette époque augmentait de 10% par an. Aujourd'hui Dubaï représente 4% des flux d'affaires et du tourisme mondial. 356 projets hôteliers en cours avec une évolution rapide en termes de nombre d'hôtels. En effet, 17 nouveaux projets hôteliers d'une valeur de 860 milliards de dollars ont été livrés au premier trimestre. Dubaï compte cent hôtels 5 étoiles avec une occupation de 85% pour 36000 chambres en janvier 2018. Quant au niveau d'occupation des hôtels et hôtels-appartements ayant entre 1 et 3 étoiles ils représentant un taux d'occupation de 89% en janvier 2018. La croissance du parc hôtelier s'élève à 10% par an. 43 milliards de dollars ont été investis entre 2017 et 2018 pour construire de nouveaux hôtels et hôtels-appartements au cours du 1<sup>er</sup> trimestre ; ce qui représente une croissance de 6.1% par rapport au premier trimestre 2017.

Le gouvernement cherche à diversifier sa clientèle d'où la multiplication des hôtels à plus petit budget. Ces derniers ont bénéficié de mesures d'allègement fiscal. Quant aux hôtels luxueux (3 et 4 étoiles), ils sont passés de 114 à 138 et représentent 25% du nombre total de chambres.

L'objectif pour 2020 était de parvenir à 20 millions de visiteurs dont 300000 visiteurs par an soit une augmentation du tourisme français de 36% par rapport à 2014. Ces résultats sont écornés par la pandémie de COVID 19.

Concernant les parts de marché, Dubaï aspire à augmenter les parts de marché chinois et indiens et d'arriver en 2020 à 150000 chambres. L'Émirat compte donc sur les marchés émergents. L'exposition universelle repoussée en 2021 doit accueillir 25 millions de visiteurs, nombre de visiteurs que souhaite maintenir Dubaï à partir de 2025 selon le site du ministère du tourisme.

D'autre part, l'offre hôtelière dubaïote s'est déployée en trois temps. Tout d'abord, la cité-État s'est dotée d'une structure capable d'accueillir le tourisme d'affaires. Les séminaires

---

<sup>569</sup>[https://www.pantheonsorbonne.fr/feleadm/IREST/conferences\\_de\\_1\\_IREST/Cycle\\_20182019/CP\\_conf\\_Dubaï\\_28-11.pdf](https://www.pantheonsorbonne.fr/feleadm/IREST/conferences_de_1_IREST/Cycle_20182019/CP_conf_Dubaï_28-11.pdf)

se comptent par centaines comme ceux concernant la pétrochimie ou les conférences sur l'acier, les nouvelles énergies, les nouvelles technologies... Si Jean-Michel Dewailly affirme que le tourisme d'affaires est du tourisme, cette notion a fait couler beaucoup d'encre en raison de son hybridité. En effet, à l'origine du déplacement il y a une demande de l'employeur et non pas un choix personnel. Mais en marge des séminaires ou réunions de travail, celui ou celle qui vient pour travailler peut se livrer sur son temps libre à des activités touristiques et occupe des hébergements hôteliers dédiés au tourisme ; c'est ce que Dewailly appelle le « *tourisme au noir* »<sup>570</sup>. D'ailleurs, il arrive même que dans le cadre du tourisme d'affaires, le partenaire commercial organise des visites touristiques ou des soirées divertissantes. Les arguments touristiques ont donc un réel poids quand les organisateurs d'un séminaire cherchent à déterminer une localisation. Si l'OMT fait de ce type de tourisme une catégorie à part entière que reconnaît J.M. Hoener, le MIT la récuse en parlant de « préfiguration ». Pour ma part, elle est une pratique hybride à la fois touristique et professionnelle qui traduit la complexité de cet objet géographique ; sur ce point, je suis plus proche de la position de Mathis Stock<sup>571</sup> car l'expérience du tourisme d'affaires peut également conduire le touriste à revenir dans un but de tourisme familial par exemple. Mais le tourisme d'affaires à Dubaï est concentré dans les tours jalonnant Shaykh Zayed Road et permettant d'accéder à pied au quartier d'affaires.

Puis s'est déployé le tourisme de luxe avec les hôtels bordant les plages et incarné d'abord par le Jumeirah Beach Hotel, surnommé la vague et utilisé comme symbole de Dubaï avant d'être détrôné par le Burj al-Arab, seul hôtel au monde à s'être octroyé 7 étoiles. Iconique, cet hôtel de l'architecte Tom Wright est construit entre 1994 et 1999. Son ouverture pour le nouveau millénaire annonce l'entrée de Dubaï sur la scène touristique mondiale et l'orientation vers le tourisme de luxe. Cette nouvelle orientation touristique engendre la construction d'un grand nombre d'hôtels de luxe sur le littoral mais aussi dans le désert avec par exemple Maha Desert Resort. A cette époque, il s'agit surtout pour les touristes d'expérimenter le luxe et le farniente mais l'offre culturelle et de loisirs demeure pauvre au début des années 2000. Cette orientation vers le tourisme de luxe est re-pensé à partir de la crise de 2008. C'est alors le début d'une troisième étape pour Dubaï qui pratique alors une diversification de ses loisirs et pôles d'attractivité culturelle mais aussi une diversification de son offre hôtelière qu'il s'agisse d'hôtels-appartements ou de chambres d'hôtels 2 à 3 étoiles.

---

<sup>570</sup> Op. Cit. Page 84 pour la présente citation.

<sup>571</sup> Stock (Mathis) & alii, 2003, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, collection Belin Sup, Paris, 299 pages. Page 18.

Parallèlement, une offre se développe également pour les activités scolaires. En effet, loisirs et apprentissages se conjuguent avec séjours dans les Émirats pour les écoles installées sur place. En diversifiant son public, Dubaï intensifie les flux de voyageurs alors que dans le même temps l'offre de loisirs et activités culturelles progressent.

### **Conclusion – section III.1.A**

La structuration du secteur du tourisme à Dubaï a été facilitée par l'exploitation d'une situation de carrefour géographique entre trois continents, européen, asiatique et africain. Mais, c'est le pétrole ainsi que le rôle d'entrepôt qui ont permis de financer des infrastructures de communication de rang mondial, capables d'acheminer les touristes à un moment où cette pratique est devenue de plus en plus en vogue. Toutefois, l'accessibilité et la connectivité n'expliquent pas tout. En effet, la particularité de Dubaï, c'est la manière avec laquelle le secteur s'est structuré rapidement grâce à la mise en interaction du secteur touristique avec les instances portuaire, aérienne, culturelle pour hisser le tourisme dubaïote sur la scène mondiale. Cela s'est effectué parallèlement à la fabrication de la ville devenue un objectif touristique en elle-même

## **SECTION III.1.B : LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SECTEUR**

### **TOURISTIQUE ET SES PROCESSUS.**

#### **Introduction – section III.1.B**

*« We aim to be the most visited city. Our goal is to Dubai's profile among global travellers by promoting the dynamic evolution of the city and its delivery of customisable experiences for every visitor »<sup>572</sup>, déclare Shaykh al-Maktûm.*

Les EAU sont entrés dans l'Organisation Mondiale du Tourisme des Nations Unies le 7 mai 2013. Mais ce qui manquait à Dubaï c'est un coup de projecteur international qu'elle a obtenu avec l'exposition universelle qui devrait générer 22.9 milliards de dollars et créer 277000 emplois selon Barclays Bank (décembre 2013).

Pour envisager les stratégies touristiques utilisées par la ville de Dubaï, l'approche sociologique et psychosociologique de Raymond Ledrut<sup>573</sup> me semble pertinente. En effet, c'est en exerçant son attractivité de centre que les touristes déferlent et déferleront sur Dubaï : *« Le pouvoir d'attraction du centre – ou d'un centre - ne tient pas à l'insuffisance de l'équipement des quartiers. Le centre ou les centres primaires assureront toujours les services rares d'usage peu fréquent. Cependant ce n'est pas seulement cette fonction de service qui donne son rôle urbain et sa valeur aux centres. La concentration porte à un très haut degré d'intensité certains états psychologiques que la vie de quartier aussi riche qu'elle soit ne peut développer suffisamment. L'homme de la ville est périodiquement un homme du centre, sinon il devient l'homme d'une sous-bourgade. La ville entretient des tensions que le centre seul peut amener à leurs résolutions. (...) Le centre est concentration d'objets surdéterminés et fascinants (...). Symbolique, onirique, ludique, le centre des villes l'est par sa multiplicité fiévreuse (...) Tout, dans ce centre effervescent, porte à une rêverie et à une ivresse, parfois douloureuse par son excès même, mais qui ne cesse d'attirer de plus en plus les hommes fuyant la monotonie – complémentaire souvent, il faut bien le dire, de cette fébrilité- de leur quartier de résidence. Ils cherchent une excitation particulière dans un jeu dont ils sont, au sens strict, les poètes, les*

---

<sup>572</sup> « Nous aspirons à devenir la ville la plus visitée. Notre objectif est d'inscrire le profil de Dubaï parmi ceux des destinations mondiales en promouvant l'évolution dynamique de la ville et en offrant des expériences taillées sur mesure pour tous les visiteurs ».

<sup>573</sup>Ledrut (Raymond), 1979 (3<sup>ème</sup> édition et 1968 pour la 1<sup>ère</sup> édition), *Sociologie urbaine*, PUF, collection Supérieur, Paris, 223 pages. Pages 164-166.

metteurs en scène. Baudelaire, Léon-Paul Fargue, Aragon, Paul Léautaud ont été les poètes de la ville parce qu'ils ont saisi la poésie immanente aux démarches du promeneur dans les grands centres urbains ». Comment le seul poète de Dubaï, l'Émir, vend-il du rêve aux touristes en leur donnant le sentiment d'être partout au centre ?

## **1. Hors-quotidien et récréation : deux conditions sine-qua-non au tourisme.**

Pour comprendre le hors-quotidien, il faut revenir sur la distinction entre tourisme et récréation. Ce dernier terme englobe la notion de loisirs. En premier lieu, le tourisme est comme le rappellent Rémy Knafou et Mathis Stock un<sup>574</sup> : « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la récréation des individus, par le déplacement temporaire hors des lieux du quotidien ». Le tourisme relève du hors-quotidien contrairement au terme « loisirs » qui s'effectuent dans le temps et dans l'espace du quotidien. Le loisir est une catégorie plus floue et plus subtile que le tourisme. Cette subtilité tient à ce que le terme change de sens en fonction de son nombre. Au singulier, « le loisir », renvoie au temps affranchi des exigences du temps contraint, en particulier du temps travaillé. Au pluriel, LES loisirs se réfèrent à l'ensemble des activités récréatives s'exerçant autant dans l'espace local et le temps du quotidien que dans l'espace-temps du tourisme. Ainsi, non seulement les loisirs constituent une catégorie spécifique du loisir (par distinction du sommeil, du repas, des discussions...) mais les loisirs ne se posent pas en rupture avec le quotidien, ni avec le travail, ni avec le tourisme. Les loisirs participent des trois et peuvent se déployer dans ces trois sphères, sans en être constitutifs. Le tourisme est une forme particulière de loisirs. Effectivement, pour l'historien M. Boyer<sup>575</sup>, le tourisme est « un loisir impliquant migration ». Selon le géographe Georges Cazes<sup>576</sup>, il existe au sein des loisirs une forme particulière qui est le loisir touristique.

D'autre part, le tourisme permet la récréation qu'il faut distinguer de la récréation. En effet, comme le signale Mathis Stock<sup>577</sup>, la « récréation dépasse les seules activités de plaisir et d'agrément que suggère l'étymologie française de « récréation ». Dans la littérature anglo-

---

<sup>574</sup> Knafou (Rémy) et Stock (Mathis), 2003, « Tourisme », in Lévy (Jacques) et Lussault (Michel), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, page 931 à 934.

<sup>575</sup> Boyer (Marc), 1972, *Le tourisme*, Le Seuil, Paris, 261 pages.

<sup>576</sup> Cazes (Georges), 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, éditions Bréal, collection Amphi-Géographie, Paris, 189 pages.

<sup>577</sup> Stock (Mathis), 2004, *Le tourisme, acteurs, lieux et enjeux*, Belin, Sup Géographie, Paris, 304 pages.



saxonne, la « *recreation* » englobe des activités relatives au tourisme et au loisir que le Français traduit par « récréation » ou activités récréatives...Or, le tourisme est aussi un moyen pour l'individu de se reconstituer physiquement et mentalement en parvenant à un épanouissement personnel. La récréation se distingue du travail par le fait qu'elle est une reconstitution du corps et de l'esprit, une reconstitution de la force de travail. La récréation est un relâchement des contraintes par rapport au temps de la routine et du self control comme l'expliquent Elias Norbert et Dunning<sup>578</sup>. Tourisme et loisirs sont deux modes de récréation qui se distinguent par leurs espaces-temps. La récréation échappatoire du quotidien, de l'ordinaire est quête d'altérité. D'ailleurs, les croisières à partir de Dubaï sont dénommées Mille et Une nuits. L'utilisation de cette référence culturelle, qui d'ailleurs ne mentionne guère le Rub al-Khâlî bien trop désertique, est une récréation de l'exotisme. Les contes de Mille et Une Nuits se réfèrent bien plus à la Syrie, à l'Iraq, à l'Inde ou à l'Iran actuels. Le loisir est quotidien et de proximité par rapport à l'aire urbaine alors que le tourisme correspond à un déplacement, hors-quotidien, avec une distance plus importante permettant de passer du régional au mondial. Les modalités de la récréation sont de se reposer, de jouer et de découvrir.

Enfin, si aujourd'hui les pratiques de tourisme et de loisir questionnent de nouveau la dichotomie ordinaire/extraordinaire. Cette réalité ne se pose pas de la même manière à Dubaï qu'en Europe par exemple. Si sur le vieux continent, l'ordinaire constitue un nouveau mode d'extension spatiale du tourisme dans lequel par exemple des habitants se chargent d'organiser des visites touristiques de leur quartier, il n'en va pas de même à Dubaï où le touriste ne sort pas des sentiers battus par le pouvoir en place. Dubaï n'est pas parvenue à cette nouvelle étape du tourisme que décrivent Cominelli, Fagnoni et Jacquot<sup>579</sup> : « *Toutefois, si cette approche en termes de hauts-lieux touristiques n'est pas devenue obsolète, elle est aujourd'hui de plus en plus dédoublée par un mouvement de déspecialisation du tourisme sur la base de l'identification des liens entre tourisme et ordinaire* ». Les hauts-lieux et hyper lieux sous-tendent l'ensemble de l'activité touristique à Dubaï. Le tourisme dans la cité-État relève à la fois de l'ordinaire et de l'extraordinaire dans le sens où l'ordinaire, qui correspond à la découverte de territoires vécus par les habitants comme par exemple le quartier d'affaires doit devenir une expérience extraordinaire par la saturation territoriale de bâtiments iconiques. Mais l'ordinaire ne se traduit jamais par la rencontre avec les habitants contrairement à ce qui existe

---

<sup>578</sup> Elias (Norbert) et Dunning (Eric), 1994, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Fayard, Essais, Paris, 396 pages.

<sup>579</sup> Cominelli (Francesca), Fagnoni (Edith) et Jacquot (Sébastien), 2018, « Les espaces du tourisme et des loisirs : entre ordinaire et extraordinaire », in *Bulletin de l'association de géographes français*, 95-4, 11 pages. Page 5 pour la présente citation.

en Europe notamment. Cette expérience de l'altérité doit susciter la fascination du visiteur, lui faire envier la vie de ceux qui y vivent, y travaillent, assistent à sa métamorphose quotidienne et s'y amusent. La ville doit incarner un modèle, le Dubaï Way of Life. L'attraction du modèle doit pouvoir faire que le touriste revienne dans la cité-État en tant que touriste ou en tant que résident ou encore en tant qu'investisseur. La fabrique de la ville touristique incarne le smart power dubaïote. Elle est un outil de pouvoir et de puissance.

Par ailleurs, le touriste est à la fois un voyageur et un visiteur qui de temps à autre choisit une destination pour se récréer voire se recréer. L'OMT établit six catégories de touristes :

- Loisirs, détente, vacances
- Visite à des parents et amis
- Affaires et motifs professionnels
- Motifs médicaux et de santé
- Motifs religieux et pèlerinage
- Autres motifs

Toutefois, il n'y a pas forcément un seul motif au voyage. La nomenclature de l'OMT est trop ancienne et doit être revisitée. En somme il est particulièrement difficile de définir le terme « touriste » et notamment le tourisme d'affaires. Sa définition pose problème car elle brouille la frontière entre le travail et le loisir comme.

Dans la pratique du tourisme, le touriste est en quête d'altérité comme le rappelle Jean-Michel Dewailly<sup>580</sup> : « *Toutes ces pratiques et les aménagements qui y sont liés procèdent d'une véritable quête d'altérité et de distinction, qui sont plus d'une fois aussi explicitement ou implicitement mentionnées, dans des formes variées, par les Romains concernés, et dans lesquelles le MIT d'une part, M. Boyer d'autre part, voient les véritables moteurs du tourisme et de son émergence moderne* ». L'altérité semble une exigence anthropologique propre à l'homme. Cette quête est une expérience qu'il est possible d'apparenter à un divertissement dont Pascal disait dans ses Pensées : « *Les hommes n'ayant pu guérir la mort, la misère, l'ignorance, ils se sont avisés, pour se rendre heureux, de n'y point penser...La seule chose qui nous console est le divertissement* ». Cette altérité comme divertissement se cherche dans un hors-quotidien. Mais, Jean-Michel Dewailly écrit, en faisant référence à d'autres géographes

---

<sup>580</sup> Dewailly (Jean-Michel), 2006, *Tourisme et géographie, entre pérégrinité et chaos?*, L'Harmattan, Paris, 274 pages. Page 80 pour la citation.

que <sup>581</sup>« *Même si elle est indiscutable, cette recherche de l'altérité ne va pas, le plus souvent, jusqu'à faire accepter au voyageur de sacrifier son confort pour rencontrer « l'autre ». Le touriste est un être souvent assez égoïste, même s'il y a, là aussi, des gradations. A l'hospitalité ancienne où l'accueillant et l'accueilli se rencontraient comme ils étaient, a succédé rapidement une commercialisation des formes de la rencontre, et d'abord du voyage : d'où les innombrables « classes », qui subsistent toujours, dans les bateaux, les trains, les hôtels (...) La recherche de l'Autre par le touriste a ses limites* ». Cette assertion est particulièrement vraie à Dubaï, où le touriste ne rencontre jamais l'Autre, l'Émirien ; il ne rencontre que sa mise en scène notamment dans les musées-racines sur lesquels je reviendrai. Finalement, le touriste qui vient à Dubaï rencontre ce qu'il est venu chercher à savoir un moyen de se démarquer de celui qui ne peut pas voyager, de vivre, par tourisme interposé, la vie de l'étranger venue travailler à Dubaï et bénéficiant de belles aménités. Le tourisme dubaïote est à la fois quête de l'altérité et projection de ce que le touriste aspire à être dans son quotidien. Si le touriste se satisfait de sa visite de l'Émirat c'est parce qu'il est marqué par les inégalités comme l'est la société et le territoire de la cité-État. La dichotomie touriste/population résidente renvoie à la dichotomie pérégrin/population locale. En effet, selon les Anciens, dans la Rome Antique, le pérégrin est un étranger sur une terre d'accueil sur laquelle il est arrivé après des pérégrinations. Le touriste moderne est comme l'a montré Dewailly proche des Anciens. Mais le touriste a un point commun avec le résident étranger car ils sont tous les deux des étrangers, des invités. La seule différence c'est que le résident a une expérience de l'habiter moins temporaire que celle du touriste.

Nacima Baron fait remarquer, en pensant davantage à l'Occident, que: « *Les individus appréhendent désormais l'expérience de la destination comme un tout, y compris l'expérience de mobilité, et adorent la produire eux-mêmes (c'est un effet du mouvement d'individuation) en expérimentant sans guide non plus des hauts lieux mais des « hors lieux » et en goûtant, avec des trottinettes ou segways, l'innovation technique, le plaisir du corps en mouvement, la distinction sociale à l'écart des foules et des gadgets informatiques associés (du fun, du distinctifs, du décalé et du smart)* ». Il s'agit ici probablement de la seule forme de tourisme que Dubaï ne propose pas pour probablement deux raisons. En premier lieu, Dubaï refuse la banalité et aspire à ce tourisme des superlatifs comme je l'ai dit précédemment. Deuxièmement, tout ordinaire n'est pas bon à voir pour les Émirats qui souhaitent que le touriste utilise le parcours qui a été balisé pour lui. Il paraît impensable que demain Dubaï se mette à organiser

---

<sup>581</sup> Dewailly (Jean-Michel), 2006, *Tourisme et géographie, entre pérégrinité et chaos?*, L'Harmattan, Paris, 274 pages. Page 129 pour la citation.

des visites touristiques dans les enclaves résidentielles fermées destinées à ses travailleurs issus du sous-continent indien pour l'essentiel d'entre eux. Rien ne doit ternir l'image d'Épinal de Dubaï. Ce qui est présenté comme ordinaire, par exemple la visite du quartier d'affaires, doit demeurer extraordinaire et susciter la fascination ; c'est cette capacité précise de Dubaï qui est l'essence du tourisme : l'ordinaire est extraordinaire.

## **2. Hauts-lieux et star-system patrimonial.**

### **2.1. Les hauts-lieux touristiques concourent à enrichir le concept de centralité urbaine à Dubaï.**

A Dubaï, la demande de patrimoine s'exprime dans la continuité d'une demande mondiale croissante depuis ces dernières 30 années. Il existe notamment dans la cité-État un réel développement de ce que Maria Gavari-Barbas<sup>582</sup> appelle le « *développement d'un star-system patrimonial alimenté-entre autres-par le tourisme international* ». Je préciserai cette citation de Maria Gavari-Barbas en disant que le star-system patrimonial est d'abord créé par Dubaï pour attirer les touristes et que l'arrivée de ces derniers, qui sont en quête d'un ailleurs spectaculaire, a contribué également à une surenchère dans la fabrique de ce patrimoine à sensation. C'est ainsi que la ville, et particulièrement son axe anisotropique, Shaykh Zayed Road, s'est hérissé et s'hérissé encore de bâtiments iconiques qui se distinguent dans la skyline grâce à l'audace de leurs architectes de renommée internationale. Ces bâtiments atypiques sont des haut lieux c'est-à-dire des symboles territoriaux que le *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* définit ainsi<sup>583</sup> : « *Le haut lieu est donc à la fois une localisation géographique particulière, vécue comme étant singulière en raison de sa forte charge symbolique, et un lieu qui rend possible l'expression d'une adhésion individuelle à une idéologie collectivement partagée* ». En somme, au-delà d'une démonstration de pouvoir économique, les hauts lieux révèlent une ambition politique de la part du pouvoir qui les bâtit. Ils impriment dans l'espace leur ambition de puissance politique en martelant au rythme de la construction des bâtiments la croissance de celle-ci. Les bâtiments aux fonctions économiques

---

<sup>582</sup> Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris.

URL : [cafegeo.net](http://cafegeo.net)

<sup>583</sup> Lévy (Jacques) et Lussault (Michel), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1127 pages.

comme par exemple le monumental arche du DIFC<sup>584</sup> deviennent aussi une curiosité touristique rendant complètement perméable la distinction entre les fonctions urbaines quand celles-ci sont puissamment insérées dans la mondialisation. D'ailleurs, Michel Lussault<sup>585</sup> préfère utiliser dans ce cas précis l'expression d'« *hyper lieu* ». Ce préfixe qui exprime l'excès décrit parfaitement les ambitions dubaïotes en termes de construction et l'usage récurrent que fait son marketing urbain du superlatif. Les hyper lieux sont des « prises » de la mondialisation car comme le rappelle le café géographique<sup>586</sup> « *la mondialisation s'y met en scène, en exergue* ».

En somme, les « hyper lieux » sont les plus connectés à la mondialisation et les plus représentatifs des inégalités sociales car ils ne sont pratiqués que par les plus aisés, résidents ou touristes. La prolifération par juxtaposition d'hyper lieux à Dubaï fait de la ville toute entière un hyper lieu. Pour Michel Lussault, l'exemple le plus représentatif de cette réalité urbaine est le centre commercial de Dubaï Mall, construit par un peuple de travailleurs de l'ombre pauvre pour une population argentée venant des quatre coins du monde. C'est ainsi que le compte-rendu du Café géo synthétise les propos de Michel Lussault : « *L'hyper lieu le plus fréquenté du monde est un centre commercial à Dubaï. Ce lieu est paradoxal : le caractère insoutenable de la mondialité se lit aisément. Des personnes pauvres notamment du Yémen, de l'Inde, du Bangladesh...construisent Dubaï à côté des commerces de grandes marques. Dubaï est un espace touristique fondé sur le commerce. Aucune ressource naturelle ou patrimoniale ne se situe à la base de ce tourisme. C'est le maximum de chalandise qui est recherché. Dubaï est une global city qui accole différents lieux de loisir. L'aéroport devient un centre commercial. Le « devenir Dubaï du monde » comme le dit M. Davis pose vraiment question. Le caractère inégal est relativement fort. Dans un hyper lieu les inégalités sociales sont mises en scène* ».

Force est de constater que les hyper lieux n'existent et prennent sens que lorsqu'ils sont articulés en amont et en aval grâce à un aéroport, commutateur d'échelles et commutateur d'univers. En effet, l'aéroport de Dubaï constitue une propédeutique pour le touriste qui s'apprête à découvrir la cité-État car en « *s'appropriant l'imaginaire local*<sup>587</sup> », l'aéroport est un concentré des attentes du touriste. Celui-ci opère en même temps sa transition géographique vers un autre espace que celui de son quotidien, un espace de l'altérité, de l'exotisme. Sur le

---

<sup>584</sup> Ce bâtiment monumental qui s'apparente à l'arche de la Défense à Paris est le symbole du DIFC c'est-à-dire du quartier d'affaires de Dubaï

<sup>585</sup> Lussault (Michel), 2017, *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Le seuil, collection La Couleur des idées, Paris, 320 pages.

<sup>586</sup><http://cafe-geo.net/hyper-lieux-les-nouvelles-géographies-de-la-mondialisation/>

Compte-rendu d'Émeline Comby.

<sup>587</sup> <http://cafe-geo.net/hyper-lieux-les-nouvelles-géographies-de-la-mondialisation/> compte-rendu d'Émeline Comby.

chemin du retour, l'aéroport est un sas entre le monde visité et le monde vécu du quotidien. Le touriste est à l'extérieur de Dubaï celui qui exprime son expérience touristique, suscite l'envie de la part de ceux qui écoutent son récit ou découvrent ces photos de voyage ou encore ses vlogs sur les réseaux sociaux. L'information et le message sont alors démultipliés. Le touriste assure de manière plus ou moins inconsciente le marketing urbain de la cité-État car s'il a apprécié son expérience il devient source de légitimité de reconnaissance de ce que le pouvoir dubaïote a réalisé. L'aéroport de Dubaï est un hyper lieu car il recouvre cinq dimensions :

- L'intensité d'un espace dense et divers : ce concept analysé par Henri Lefebvre est repris par Lussault pour signifier l'intensité des interactions et la saturation de l'espace.
- L'hyperspatialité car il dispose d'un rôle décisif dans la connectivité communicationnelle par « *le truchement d'instruments d'hyperliaison communicationnelle* ». L'hyperspatialité et la cospatialité ne font qu'un.
- L'hyperscalarité : ces hyper lieux fonctionnent à toutes les échelles en même temps à tel point que l'on peut parler de « collision d'échelles ».
- La dimension expérientielle : les touristes restituent leurs expériences sur les réseaux sociaux.
- L'affinité : les touristes se déplacent en groupe pour venir jouir collectivement de leur expérience.

L'aéroport est donc le médiateur qui permet d'accéder aux hauts lieux dubaïotes qui progressivement sont organisés en un réseau de plus en plus complexe formant un itinéraire touristique pensé par le pouvoir dubaïote. Je me focaliserai dans le chapitre 2 sur un des tronçons de ce parcours touristique dit « historique ». Mais cet itinéraire est articulé à un ensemble plus vaste dont la colonne vertébrale est l'axe anisotropique de Shaykh Zayed Road, espace dense et saturé de bâtiments iconiques à partir duquel s'opère une ramification et une diversification des itinéraires touristiques<sup>588</sup>.

---

<sup>588</sup>[https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.shutterstock.com%2Ffr%2Fvideo%2Fclip-10293200-aerial-Dubaï-skyscrapers-sheikh-zayed-road-desert&psig=AOvVaw3V\\_moL](https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.shutterstock.com%2Ffr%2Fvideo%2Fclip-10293200-aerial-Dubaï-skyscrapers-sheikh-zayed-road-desert&psig=AOvVaw3V_moL)



**Figure 103 :** *L'axe anisotropique de Shaykh Zayed Road.*

Dubaï a annoncé vouloir protéger ses gratte-ciels historiques<sup>589</sup>. Cela renvoie à une problématique plus large de sélection des objets ou monuments capables de recevoir le nom de patrimoine comme la montréalaise la sociologue Nathalie Heinich<sup>590</sup>. Cela renvoie à la sociologie et à l'étude des valeurs qui justifie les choix. En même temps il faut éviter que tout devienne patrimoine car dans le cas contraire le patrimoine disparaît. Or, Dubaï est déjà tombé dans ce travers que l'Occident a connu avant la cité-État, avec le fameux culte du patrimoine. Cela pose également la question d'une réelle gouvernance du patrimoine.

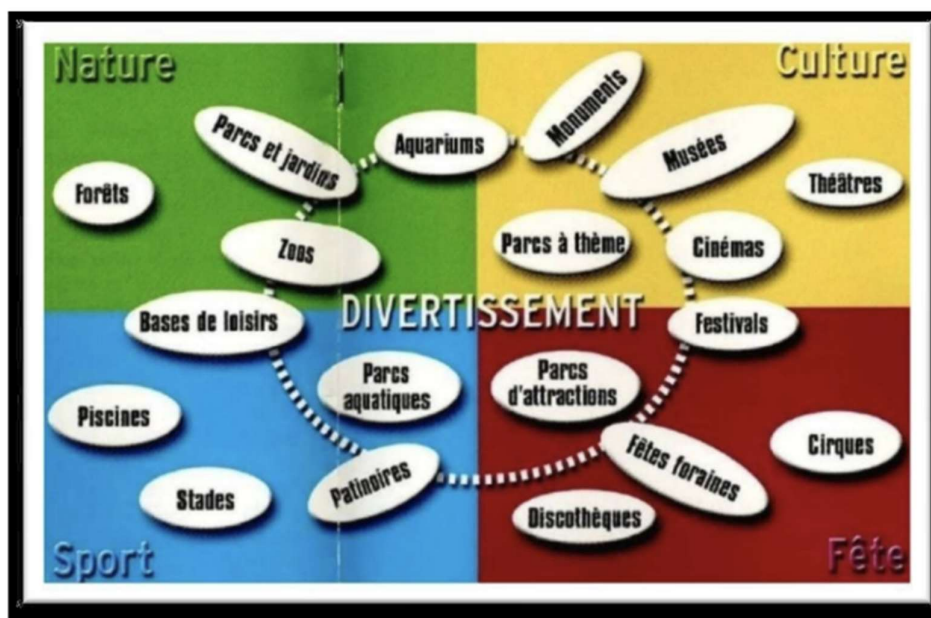
Concernant les itinéraires touristiques connectés à la dorsale que constitue Shaykh Zayed Road se trouvent notamment un grand nombre de parcs d'attractions. Toutefois, il n'existe aucune définition officielle pour comprendre ce secteur des parcs de loisirs. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un terme générique englobant une variété de parcs de différentes tailles et natures. La caractéristique qui les regroupe est le fait que ce sont tous des espaces clos à vocation récréative et/ou éducative, aménagés et comportant des attractions de diverses natures (manèges secs et/ou aquatiques, spectacles culturels ou de divertissements) d'installations fixes ou permanentes, ouvertes au public avec un droit d'entrée aux attractions et ce, tout au long de l'année et/ou de manière saisonnière.

---

<sup>589</sup> [https://immobilier.lefigaro.fr/article/Dubaï-va-protéger-ses-gratte-ciel-historiques-\\_49190eda-a228-11e8-bebd-9680eb8f985a/](https://immobilier.lefigaro.fr/article/Dubaï-va-protéger-ses-gratte-ciel-historiques-_49190eda-a228-11e8-bebd-9680eb8f985a/)

<sup>590</sup> Heinich (Nathalie), 2009, *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des Sciences de l'Homme, collection Ethnologie de la France, Paris, 286 pages.

La définition du Ministère du Tourisme met l'accent sur la distinction entre le parc de loisir, le parc naturel et la base de loisir ainsi que sur sa nature financière. Il s'agit « *d'un espace clos, consacré au jeu de distraction...moins orienté vers les loisirs de plein air et plus marqué par sa vocation commerciale...* ». En effet, tous ces parcs fonctionnent comme de véritables industries dans le sens où leur offre change constamment et que la politique de ces parcs évolue également en permanence. La nature commerciale est omniprésente dans ces lieux avec « le droit d'entrée », la restauration et les boutiques, qui permettent de dégager des profits notables. Les parcs de loisirs sont intégrés à l'industrie du loisir au sens large car même les résidents en bénéficient. Cette industrie regroupe une vingtaine de produits touristiques (piscines, musées, discothèques...). Pour distinguer les parcs de loisirs de cette marée de produits touristiques, voici un schéma que l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique a établi<sup>591</sup> et qui permet de dresser une typologie :



© AFIT - Parcs de loisirs : état du marché et facteurs d'évolution

**Figure 104 : La typologie des activités touristiques.**

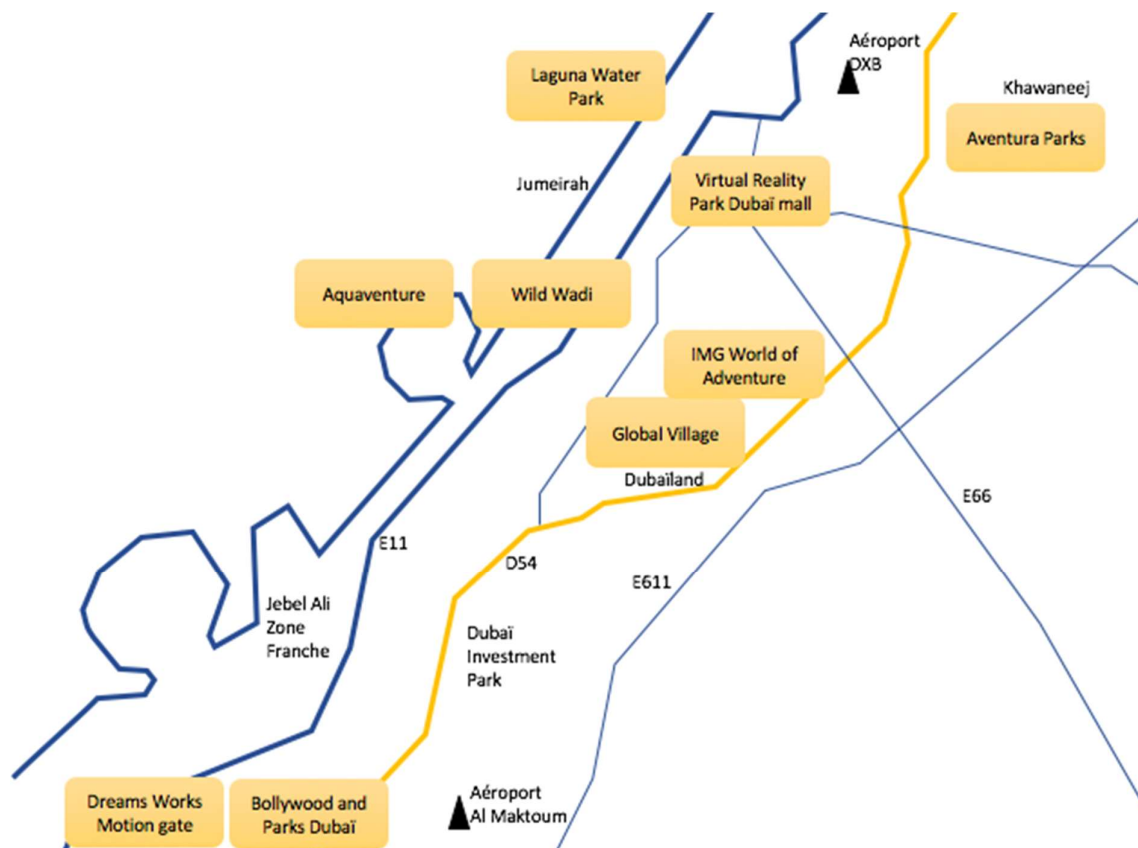
Dubaï tente de diversifier son offre pour satisfaire le public le plus large possible. Force est de constater qu'aujourd'hui son panel est complet et devrait se renforcer. Les parcs à thème sont des arguments de vente touristique que les EAU ne sont pas les seuls à brandir<sup>592</sup>. Les parcs

<sup>591</sup> URL : <http://guide-parc-attractions.fr/parc-de-loisirs-parc-dattractions-parc-theme-differences/> Voir Atout France ODT France, 2004, *Parcs de loisirs : état du marché et facteurs d'évolution*, Les cahiers de l'Afit, Panorama de l'offre, 120 pages.

<sup>592</sup> En janvier 2012 le président Barak Obama avait annoncé depuis le parc d'Orlando son souhait de faire des États-Unis la première destination touristique au monde.



d'attraction sont nombreux d'IMG à Dubaïland, aux parcs aquatiques situés sur le littoral (Wild Wadi connecté à l'hôtel Jumeirah Beach et proche du Burj al-Arab), Aquaventure Waterpark (sur The Palm connecté à l'hôtel Atlantis) ou encore Laguna Waterpark à « La Mer » (à Jumeirah I) en passant par le complexe Parks and Resorts sur Shaykh Zayed Road avec Legoland et Motiongate<sup>593</sup> notamment.



**Figure 105 : Les parcs d'attraction de Dubaï.**

Clairement, Dubaï vise ici une clientèle familiale qui cherche à satisfaire également des enfants et adolescents en quête de pratiques récréatives. Le phénomène de multiplication des parcs d'attraction n'est pas propre à Dubaï et date de 1955<sup>594</sup> mais il est dans la cité-État, concentré dans un espace déjà saturé et restreint. Pour décrire ce phénomène Sylvie Brunel utilise l'expression « une planète disneylandisée »<sup>595</sup> et en fait d'ailleurs le sujet d'un article. Elle part du constat notamment qu'en France Disney Paris attire chaque année 16 millions de personnes

<sup>593</sup> URL vers la page touristique en français : <https://www.visitDubai.com/fr/pois/Dubai-parks-and-resorts>

<sup>594</sup> La société Disney à l'origine du concept de parc à thème a ouvert le premier à Anaheim près de Los Angeles en 1955 qui portait le nom de « Magic Kingdom ». Le vif succès a conduit à l'idée de construire une ville entière destinée à ce divertissement en Floride, dans la ville d'Orlando.

<sup>595</sup> Brunel (Sylvie), août-septembre 2012, « Une planète disneylandisée ? », in *Sciences humaines*, n°240S.

contre 7 millions pour la tour Eiffel. Dubaï a bien compris l'importance de cette manne financière ce qui explique que l'aménagement urbain de son territoire consacre une large place à ces parcs thématiques diversifiés pour satisfaire tous les goûts. Les parcs à thèmes (divertissements ou animaliers...) se veulent donc un concentré du monde. Sylvie Brunel a une lecture qui plaide en la faveur de la disneylandisation quand elle déclare : « *Contre les stratégies de sélection des lieux, qui les rendent inaccessibles au commun des mortels, la disneylandisation est d'abord et avant tout une démocratisation : elle met le merveilleux à portée de tous. C'est aussi un moteur de reconnaissance et de développement, qui valorise les cultures et souligne les points forts des territoires. Le paysage familier que l'on finissait par ne plus voir est transfiguré par le regard que lui porte le touriste. C'est lui qui justifie la sauvegarde de bâtiments ou de sites que l'on aurait détruits ou dénaturés. Là où l'avant-garde touristique, jouant sur l'ignorance et la pauvreté des locaux, pille sans vergogne leurs objets de culte et leurs outils traditionnels, la disneylandisation les porte au pinacle et leur restitue leur valeur* ». Je ne partage pas l'opinion de la géographe car dans le cas spécifique de Dubaï, il n'y a pas démocratisation de l'expérience touristique du monde. L'orientation vers les parcs à thème s'explique par une recherche de devises capable de stimuler l'économie et ne relève en rien d'une quête d'égalité sociale d'autant plus que l'entrée de ces parcs est particulièrement onéreuse. De plus, cette réflexion idéalisée sur les vertus des parcs d'attraction me paraît contredire son assertion concernant la disneylandisation de l'ensemble du territoire : « *La clé de la disneylandisation réside dans la capacité à susciter l'envie du lieu, à garantir une émotion. Et comme le parc à thème coûte trop cher pour être dupliqué à l'infini, l'industrie touristique a réussi un tour de force : sortir le parc à thème de son enclave pour faire du territoire un parc à thème grandeur nature* ». Toutefois, je trouve que cette idée correspond à la réalité dubaïote que dénonçait avant lui la géographie marxiste. En effet, un auteur comme Heiko Schmid<sup>596</sup> dresse une étude de Dubaï qu'il compare à une autre ville désertique, Las Vegas, en utilisant comme Davis les apports de la sémiotique et de la sociologie urbaine pour évoquer l'économie de fascination et la « dysnéification » de la ville post-moderne. Toutefois, il ne tient pas des propos aussi radicaux que Davis. Il en vient même à justifier l'existence de ce qu'il appelle « *un non-lieu* ». Si l'ouvrage de Davis est excessif dans ses critiques, il serait possible de reprocher à Schmid de ne pas l'être suffisamment et de rester un peu trop au stade de la description y compris dans la présentation des acteurs de l'urbanisation. Son travail n'articule pas suffisamment l'économie de fascination, le capitalisme et l'émergence de

---

<sup>596</sup> Schmid (Heiko), 2009, *Economy of fascination. Dubaï and Las Vegas as Themed Urban Landscapes*, Gerbrüder Borntraeger, Berlin, 272 pages.

territoires glocaux. Je ne suis pas pour autant complètement d'accord avec cette vision de Dubaï qui me semble n'être qu'un regard extérieur du géographe et qui ne correspond pas à une expérience vécue du territoire. Sur ce point je rejoins les critiques formulées d'un ouvrage qui prend le contrepied de la littérature critique incarnée par Davis comme l'atteste le travail de Yasser Elsheshtawy<sup>597</sup>. L'auteur est professeur assistant en architecture à l'université d'Al-Ayn. Il s'oppose à ce qu'avancent les détracteurs de Dubaï, dont Davis, en leur reprochant notamment de cautionner tous les préjugés de la ville, de ne voir qu'une partie de celle-ci et de ne pas faire de réel travail de terrain. En effet, les espaces touristiques dont les parcs à thème font partie intégrante sont également des territoires pratiqués par les résidents, qui d'ailleurs souvent bénéficient de prix plus avantageux pour le paiement de leur droit d'entrée. Ces parcs organisent des services à destination des résidents comme par exemple l'organisation d'anniversaires pour les enfants et les adolescents.

## **2.2. Bâtiments miroirs et soft power artistique : du tourisme à la représentation politique.**

Dans le cadre de sa touristification, Dubaï a construit progressivement son marché de l'art, activant ainsi son soft power au sens de Joseph Nye<sup>598</sup>. Shaykh Maktûm, avant même de prendre le pouvoir s'était lancé dans une politique de redéfinition des quartiers afin de déployer l'attraction artistique de la cité-État pour faire mentir ceux qui dénonçaient son vide culturel et son artificialité. Cette stratégie vise à préparer son accession au pouvoir. Celle-ci doit s'inscrire à la fois dans la continuité de son père mais aussi dans la rupture en dotant l'Émirat d'une nouvelle dimension, celle de l'art, et d'une indépendance face au pouvoir central. Alexandre Kazerouni<sup>599</sup> fait remarquer que l'origine du développement de l'art à Dubaï est liée à la présence accrue de capitaux iraniens suite à la révolution islamique, qui conjugués avec ses succès commerciaux ont rendu l'Émirat plus autonome. Or, Abû Dhabî aspirait à diminuer le rôle politique de Dubaï en vassalisant la cité-État grâce à ses pétro-dollars. Cette autonomisation financière croissante de Dubaï lui permet alors de s'engager dans une politique culturelle et artistique capable de polariser le tourisme. Les projets vont alors privilégier l'image à l'écrit,

---

<sup>597</sup> Elsheshtawy (Yasser), 2013 pour la seconde édition, *Dubaï Behind an Urban Spectacle*, Routledge, New York et Londres, 294 pages.

<sup>598</sup> Joseph Nye est un analyste et théoricien des relations internationales. Il a créé la notion de « soft power » et de « hard power ». Le soft power est le pouvoir d'influencer en passant par des voies culturelles ou économiques alors que le second est le fait de contraindre par le recours au militaire le plus souvent. Toutefois, les champs économique et culturel peuvent être utilisés comme moyens de contraindre également.

<sup>599</sup> Kazerouni (Alexandre), 2019, *Le miroir des Cheikhs. Musée et politique dans les principautés du Golfe persique*, PUF Collection Proche-Orient, Paris, 378 pages.

l'anglais à l'arabe et ciblé par conséquent non pas un public arabe mais international. Rashîd al-Maktûm crée en 2004 la DCC, Dubaï Cultural Council, dont la gestion revient à l'un de ses proches, Muhammad al-Murr, écrivain et collectionneur. Son cahier des charges comprend la réalisation d'un opéra, d'un musée d'art et d'un musée généraliste. L'art et la culture vont devenir un terrain d'affrontement des deux puissances en construction. Alexandre Kazerouni<sup>600</sup> déclare que : « *le positionnement réussi de Dubaï comme principal nœud moyen-oriental du marché de l'art mondialisé repose en effet sur trois piliers, qui ont tous vu le jour entre 2005 et 2007, avec un fort tropisme iranien : un réseau de galeries locales, une foire d'art contemporain et des ventes aux enchères de la maison Christies. Les deux premières « galeries leaders » de Dubaï, The Third Line et B21, ouvrirent leurs portes en 2005 et 2006. Ce sont ces deux galeries qui importèrent les standards du marché occidental ainsi que la production contemporaine de la « région » à Dubaï, et toujours elles qui les premières parvinrent à s'insérer dans les circuits internationaux du monde de l'art* ». A cela s'ajoute en 2007, la première édition de la foire d'art contemporain Art Dubaï, appelée à l'époque DIFC Gulf Fair. Les fondateurs, Benedict Floyd et John Martin ont été séduits par la qualité de l'infrastructure hôtelière déjà existante. Puis, le troisième pilier de ce marché de l'art a reposé sur les ventes aux enchères dont celles de Christie's, qui permettait, à partir de Dubaï, de s'ouvrir aux marchés émergents chinois et indien et de vendre de l'art iranien, impossible de commercialiser dans le pays d'origine en raison des sanctions américaines. Le 10 mai 2008, l'Émir de Dubaï annonce la création sous l'égide du DCCA, qui a remplacé la DCC, de la construction d'une dizaine de musées ou projet « musées universels ». Ces derniers devaient reposer sur des partenariats avec des établissements occidentaux mais la crise de 2008 balaie ces projets. D'ailleurs, Alexandre Kazerouni montre que l'art est un prisme par lequel se comprennent les rivalités politiques entre Dubaï et Abû Dhabî quand il déclare<sup>601</sup> : « *La crise économique contraignit l'émir de Dubaï à rentrer dans e rang en acceptant l'aide de son riche voisin pétrolier. Abou Dhabi eut l'opportunité d'éponger une partie des dettes de la principauté séditieuse* ».

Dubaï, à la botte financière d'Abû Dhabî n'a pas réalisé tous ses projets et a même pris du retard par rapport à la capitale qui s'est affirmée avec l'ouverture du Louvre. Toutefois, Dubaï a relancé ses projets culturels avec notamment l'ouverture de l'opéra de 2000 places en 2016 au pied du Burj Khalifa. L'opéra<sup>602</sup> participe à la transformation de l'image de Dubaï et de son Émir, qui n'est pas seulement un homme riche au sens financier du terme mais devient

---

<sup>600</sup> Op. Cit. Page 126.

<sup>601</sup> Id. Page 158.

<sup>602</sup> Le coût de l'opéra n'a jamais été communiqué. Il est estimé plusieurs centaines de millions d'euros.

aussi un homme de culture et d'arts. L'Émir personnalise l'action publique culturelle et artistique en devenant le porte flambeau de projets d'envergure. En accueillant des spectacles essentiellement occidentaux, Dubaï étend ses réseaux en Occident et donne une légitimité à la fois à son pouvoir à l'extérieur, et notamment en Occident, tout en faisant rayonner aussi cette culture dans l'Émirat. Preuve en est, il a choisi Jasper Hope, ancien directeur du Royal Albert Hall de Londres comme directeur général de l'opéra de Dubaï. Quant au bâtiment, il a été réalisé par l'architecte danois, de la société AECOM, basé à Dubaï, Janus Rostock. Ajoutons que c'est le ténor et chef d'orchestre Placido Domingo qui a présidé la soirée d'ouverture de l'opéra. Cet opéra est une opération de soft power dont la cible prioritaire reste l'Occident, à un moment où Dubaï continue à être montré du doigt pour la situation de ses travailleurs et ses engagements dans des conflits géopolitiques. Toutefois, l'architecture de l'opéra en forme de boutre montre que Dubaï tente de faire la synthèse de l'histoire culturelle du golfe avec celle de l'Occident vers lequel la principauté se tourne très clairement par ses spectacles qui veulent rivaliser avec ceux de Londres ou de Broadway. Cette offre culturelle correspond particulièrement aux attentes de résidents et de touristes occidentaux, justifiant ce qu'Alexandre Kazerouni appelle « l'effet miroir ». A l'inverse, il parle d'« effet d'éclipse » soulignant ainsi que les attentes d'un public émirien ne sont pas forcément comblées.

Sur le même modèle, l'Émir a commandité « mathaf al-mustaqbâl », le musée du futur, dont la construction se finalise actuellement et qui accueillera des expositions sur des thèmes variés mais avec à chaque fois le fil conducteur de l'innovation. Le rôle de l'Émir est d'autant plus prégnant que le musée se situe sur l'axe anisotropique, aux pieds des Émirates towers où il a établi ses bureaux. Ce projet est plus qu'un musée car il doit jouer le rôle d'incubateur et donc d'accélérateur destiné aux entreprises technologiques capables de proposer de nouvelles solutions ou expériences aux touristes. Projet innovant et atypique, il témoigne d'un partenariat public-privé puisque, dans le cadre d'un concours lancé en 2018, sont sélectionnées les entreprises les plus innovantes. Une fois retenues, elles sont invitées à tester leur technologie au musée comme le déclare Saeed Al-Falasi<sup>603</sup>, directeur exécutif de Future Platforms à Dubaï Future Foundation. Celle-ci est le résultat de cinq années d'expositions immersives temporaires qui se sont tenues au sommet Mondial des Gouvernements. Les défis à relever sont de trois types, à savoir l'utilisation de capteurs sensibles et d'applications pour créer une expérience incroyable, créer également des expériences personnalisées à travers l'utilisation de chatbots conversationnels et enfin créer des expériences interactives dynamiques au sein du musée. Le

---

<sup>603</sup> <http://www.club-innovation-culture.fr/musee-du-futur-Dubaï-accelerateur-entreprises-technologiques/>

touriste est au cœur de la réflexion muséographique. Là encore, il s'agit pour l'Émir de montrer la modernité de sa gouvernance versus arabe avec cette architecture en croissant de lune aplati et ornée de calligraphies, citations de l'Émir concernant l'avenir<sup>604</sup>.



**Figure 106 :** Le musée du futur sur Shaykh Zayed Road

Comme le rappelle Alexandre Kazerouni<sup>605</sup> : « Les musées à forte visibilité internationale sont des extenseurs de réseau pour ceux qui les contrôlent au sein des familles régnantes. Ils permettent à ces derniers de « clientéliser » des individus appartenant aux segments de population jouissant d'une capacité de façonnement de l'opinion publique dans les démocraties occidentales, de les attirer ». Cette notion de visibilité, qui n'est ni un concept de science politique ni de sciences sociales, a été défini par Nathalie Heinich<sup>606</sup> en 2012. La visibilité correspond à l'image projetée par Dubaï et la renommée c'est le nom de Dubaï accolé à celui de l'Émir, qui fonctionne comme ce que les anglo-américains appelaient dans les années 1980 « la celebrity-culture ». Le tourisme made in Dubaï & Maktûm devient une marque, une sorte de label qualité-innovation. Cette nouvelle donne culturelle à vocation touristique cautionne mon idée développée dans la première partie de la thèse par le prisme du politique et dans la seconde partie par celui de l'économie, à savoir que s'opère un phénomène de retribalisation

<sup>604</sup> Ibidem. Le musée a été réalisé par Killa Design et a pour devise « Voir et créer le futur ». La forme est inspirée de l'idée de feng shui suivant laquelle la rondeur représente « les champs fertiles de la terre et les champs illimités de l'imaginaire associée au ciel, et donc à la fois le passé, le présent et l'avenir » (<https://www.autodesk.fr/redshift/musee-du-futur/>). Le vide représente l'inconnu c'est-à-dire ce qu'il faut découvrir. L'enveloppe du musée faite de calligraphies, outre son élégance, délivre un message de l'Émir sur l'avenir et a une fonctionnalité, à savoir faire pénétrer la lumière dans le bâtiment. Le bâtiment se veut écologiquement responsable en obtenant la certification LEED platine, en utilisant des produits recyclés, des technologies photovoltaïques et la récupération de l'air.

<sup>605</sup> Op. Cit. Page 148.

<sup>606</sup> Heinich (Nathalie), 2012, *De la visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique*, Gallimard, Paris, 2012, 593 pages.

de l'Émirat sous les ornements de la modernité. Les médias ne relaient que le sensationnel qui relève d'une modernité innovante. Cette retribalisation est qualifiée par Alexandre Kazerouni<sup>607</sup> « dédoublement de l'État dans son ensemble » et appelée « Divan moderne » car il insiste sur l'essor d'un réseau d'organisations culturelles. Pour ma part, en utilisant le terme de « retribalisation » ou d'« État tribalo-libéral », j'insiste sur celui qui en est l'instigateur.

### **Conclusion – section III.1.B**

Dubaï utilise divers processus pour assurer la montée en puissance du secteur touristique. Tout d'abord, l'Émirat opère la fusion de l'ordinaire et de l'extraordinaire de telle façon que même l'ordinaire devient extraordinaire. L'expérience du hors-quotidien du touriste atteint sa plénitude et permet la recreation évoquée par Norbert et Dunning. Cette transmutation de l'ordinaire en extraordinaire se réalise à travers la visite de bâtiments du quotidien devenus iconiques mais aussi à travers celle de bâtiments véritablement atypiques et relevant du star-system patrimonial. A cela s'ajoute une offre de plus en plus étoffée capable de satisfaire tous les âges et toutes les attentes qu'elles relèvent des loisirs versus ville disneylandisée ou du tourisme balnéaire...D'autre part, la force de la production touristique à Dubaï est de faire fusionner l'alter et l'ego pour donner le sentiment au touriste que la Dubaï Way of Life est possible ; elle est devant ses yeux, il n'a plus qu'à la saisir en profitant des opportunités professionnelles et de logements en vente ou en location. Touriste aujourd'hui, résident demain, la politique des visas s'ajuste, telle pourrait être le slogan de Dubaï. Enfin, tout est fait pour que le touriste se sente au centre partout pour cacher qu'il n'y a pas de centre ou qu'il y en a trop ; l'hyper-centralité dubaïote doit conduire à une ivresse touristique. Celle-ci est la meilleure publicité du régime tribalo-libéral au-delà de ses frontières et c'est le touriste qui est le détenteur de ce message. Ajoutons que la politique des bâtiments-miroirs lancée dans les années 2000 a médiatisé la nouvelle scène culturelle et artistique de Dubaï en renforçant la renommée de l'Émir.

---

<sup>607</sup> Op. Cit. Page 227.

## CONCLUSION – Chapitre III.1

Si dans l'histoire de Dubaï, la construction d'infrastructures de communication a servi de propédeutique au développement du commerce à l'échelle internationale et d'acheminement du pétrole dans les années 60, force est de constater que c'est cette même logique qui a présidé à l'orientation vers le tourisme au tournant du XXème et du XXIème siècles. En effet, Dubaï a devancé le constat du MIT qui en 2002 déclarait que<sup>608</sup> « *Si toutes les sociétés ne sont pas touristiques, toutes peuvent le devenir* ». Dubaï a fixé ses objectifs pour 2025 en comptant sur 25 millions de touristes par an c'est-à-dire en maintenant le nombre de touristes que l'exposition universelle devrait lui permettre d'accueillir en 2021. A cette fin, Dubaï n'a eu de cesse de valoriser sa situation de carrefour géographique entre trois continents en s'appuyant sur son aéroport, port Rashîd, qui a connu un repositionnement économique en se spécialisant progressivement dans le croisiérisme et en relocalisant son trafic conteneurisé vers le port de Jebel Alî.

Si les infrastructures de communication jouent un rôle déterminant dans l'acheminement des touristes, elles ne suffisent pas pour autant à créer l'attractivité touristique. Effectivement, l'originalité de la vision émirienne est de faire de la fabrique urbaine l'objet lui-même de la visite touristique. Les mutations de la ville sont alors l'occasion de nouvelles expériences touristiques pour mesurer l'ampleur de la métamorphose. En somme, le touriste est un des acteurs de la fabrique de la ville et par réciprocité, la ville façonne le regard, l'intérêt et suscite de nouvelles attentes de la part du touriste. Ce cercle, qu'il est possible de juger vertueux ou pas, participe à multiplier les hauts-lieux et les hyper-lieux et donc à multiplier aussi les centralités urbaines. Finalement, la ville devient une hyper-centralité hyper-connectée. De la création d'une hyper-centralité touristique découle une complexité accrue du tourisme lui-même en tant qu'objet géographique, à tel point que Remy Knafou<sup>609</sup> parle de « *constat d'impuissance* » ou d'« *entreprise de non-définition* ». Par conséquent, de cette complexité, qui certes n'est pas limitée à Dubaï, est né un nouveau concept géographique celui de « flou » ou « fuzzy approach<sup>610</sup> » dans la littérature anglo-saxonne.

---

<sup>608</sup> Équipe MIT, 2002, *Tourismes.1. Lieux communs*, Belin, collection Mappemonde, Paris, 320 pages. Page 29 pour la présente citation.

<sup>609</sup> Knafou (Rémy), 1998, « Un manuel « classique » de géographie du tourisme », *L'Espace géographique*, n°2, page 188 à 190.

<sup>610</sup> Poria (Y.), Butler (R.), et Airey (D.), 2003, « Revisiting Mieckowski's conceptualization of tourism », *Tourisme Géographies*, volume 5, n°1, page 26 à 38.



Ainsi, à Dubaï particulièrement, le touriste explore le hors-quotidien à travers l'expérience d'un territoire urbanisé de plus en plus saturé par l'extraordinaire, provoquant une forme de vertige ou de frénésie touristique. Dans le cas de Dubaï la dichotomie ordinaire/extraordinaire est particulièrement réinterrogée. Effectivement, en faisant le choix de constructions réalisées par des grands noms, la starchitecture s'impose aux bâtiments du quotidien, donc de l'ordinaire, tels que les quartiers d'affaires, centres commerciaux, habitats... en les rendant extraordinaires. Cette starchitecture est utilisée aussi pour les musées miroirs et articulée au star-system patrimonial, l'espace urbain saturé n'en devient que plus fascinant et attrayant.

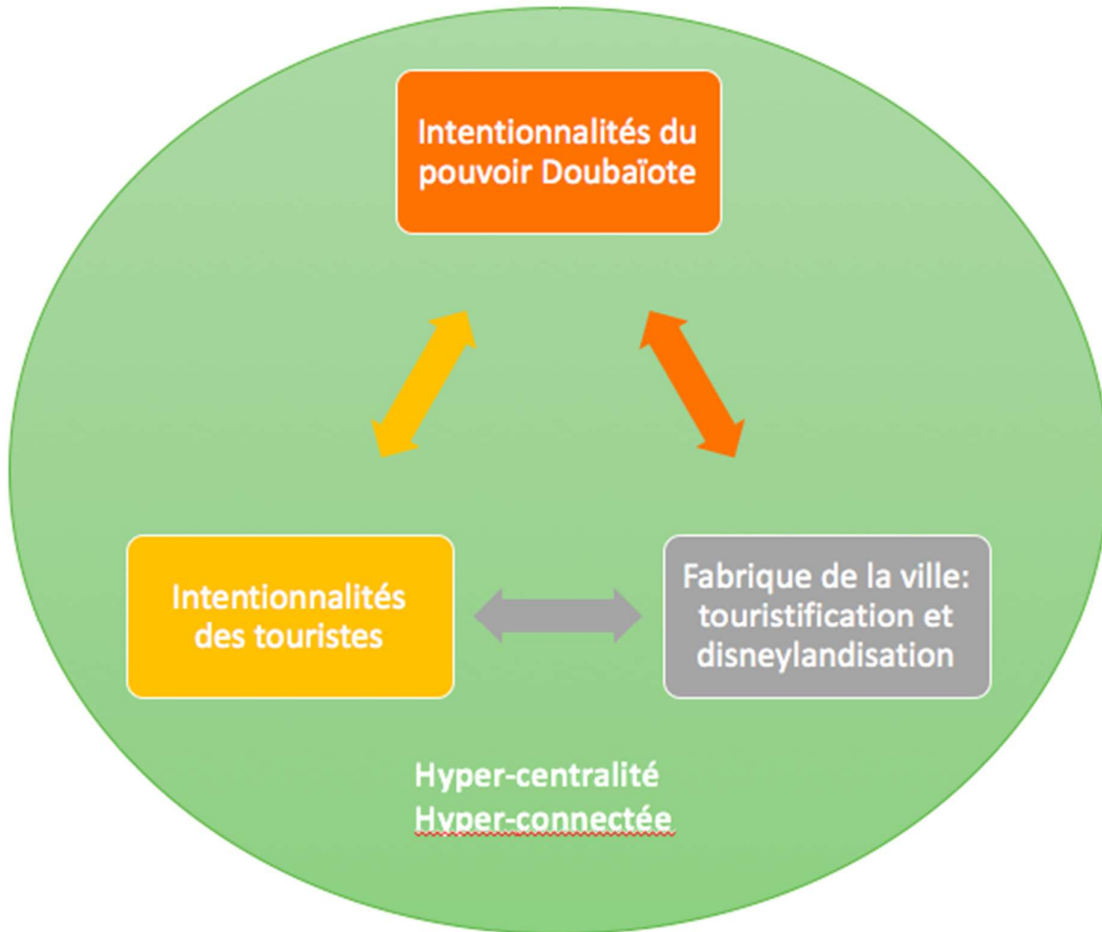
De plus, il faut ajouter que le déploiement d'une offre toujours plus riche en termes de culture et de loisirs pensés par le prisme du gigantisme et de la mise en scène, ont permis de diversifier les profils touristiques et de massifier le phénomène. Si les intentionalités ne rencontrent pas les attentes du touriste, celui-ci sera déçu. En multipliant les intentionalités, l'Émir diminue le risque de ne pas satisfaire les attentes du touriste. D'ailleurs, dès 1980 Claude Raffestin<sup>611</sup> note qu'« *il y a autant d'images territoriales qu'il y a de visées intentionnelles différentes* ». La politique de promotion et d'aménagement touristique est donc en adéquation avec ces intentionalités. L'une de ces intentionalités depuis les années 2000 est de s'inscrire sur la scène internationale en emportant la reconnaissance occidentale. Cela explique la politique du « musée-miroir » ou plus largement des « bâtiments-miroirs » qui visent à satisfaire les attentes de touristes occidentaux et à conforter l'image et la renommée de l'Émir qui en est à l'origine. En somme, par le prisme des projets touristiques je montre encore une fois cette retribalisation de l'Émirat, faisant ainsi écho aux deux premières parties de la thèse.

Ces lieux de loisirs et de culture sont devenus des hauts-lieux voire des hyper-lieux comme Dubaï Mall. Ils sont connectés pour l'essentiel d'entre eux par un système de transport en commun qui longe l'axe anisotropique sur lequel ils sont majoritairement concentrés. C'est un itinéraire touristique balisé par le pouvoir qui souhaite éviter de montrer ce qui n'est pas valorisable dans le modèle de gouvernance de Dubaï reposant sur la ségrégation économique, notamment avec la relégation de la main d'œuvre du sous-continent indien. Le pouvoir donne alors à voir aux touristes ce qu'il veut que celui-ci voit et garde en mémoire : sa résilience, sa modernité, son ouverture d'esprit à travers une scénographie qui n'est que projection du pouvoir. En d'autres termes, si Dubaï tente de satisfaire les intentionalités des touristes, force est de constater que ces derniers n'échappent pas à une instrumentalisation de la part du pouvoir toujours plus omniprésent dans le secteur. Un touriste satisfait est un touriste qui vantera la

---

<sup>611</sup> Raffestin (Claude), 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, collection Géographie économique et sociale, Paris, 249 pages. Page 133 pour la présente citation.

gouvernance de l'Émirat et suscitera l'intérêt de ses proches qui constitueront potentiellement les nouveaux bataillons de touristes. Cette notion d'intentionnalité a été reprise par Lussault <sup>612</sup>: « le fait que les actions humaines préexistent dans les représentations des agents sous forme de finalités de la volonté ou du désir et les transforment en acteurs ».



**Figure 107 :** Les acteurs d'une hyper centralité touristique hyper-connectée

<sup>612</sup> Lussault (Michel), 2001, « Action(s) ! », in Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (sous la direction), *Logique de l'espace, esprit des lieux*. Géographie à Cerisy, Belin, collection Mappemonde, Paris, page 11 à 36. Page 19 pour la présente citation.

# CHAPITRE III.2 : UN TOURISME QUI REDYNAMISE LA FABRIQUE DE LA VILLE.

## INTRODUCTION – Chapitre III.2

Si le tourisme est perçu avant 2000 comme le relais de la croissance, c'est parce qu'il correspond à un secteur qui dynamise à la fois l'économie, la culture et les arts par l'aménagement du territoire. Ce dernier, en relançant notamment le secteur de la construction, constitue l'outil de projection du pouvoir dans l'espace urbain. D'ailleurs, très vite les géographes anglo-saxons ont analysé les liens unissant l'aménagement du territoire et la géographie politique. En France ce sont les géographes spécialistes de la ville, au premier rang desquels Raoul Blanchard<sup>613</sup>, qui dès 1922 articule politique urbaine et aménagement du territoire. Mais cette articulation est davantage théorisée dans les années 1940 avec Maurice – François Rougé qui visait à promouvoir une nouvelle discipline, la géonomie, science de l'organisation de l'espace, qui n'a pas vraiment vu le jour. Quant aux géographes universitaires, ils n'ont guère été présents dans le champ de l'aménagement du territoire à l'exception de Pierre George. Il faut attendre les années 1960 et la géographie appliquée de Michel Rochefort pour que ce domaine devienne un champ d'investigation de la géographie

L'aménagement du territoire est un champ de la géographie connexe notamment à la géographie du tourisme. Mais il ne s'appréhende pas seulement à travers le prisme de la géographie. D'ailleurs, le débat entre deux visions de l'aménagement du territoire demeure vivace. Est-il un aspect de la géographie ou une discipline en elle-même ? Si ce n'est pas ici que je trancherai ce débat, il me faut revenir tout d'abord sur la définition de l'aménagement du territoire que le *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*<sup>614</sup> définit comme « l'ensemble des savoirs et des savoir-faire dont la construction et l'application servent à

---

<sup>613</sup> Raoul Blanchard a publié dans une revue fondée en 1919 et appelée *La vie urbaine*. Celle-ci servait de support de diffusion aux thèses de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines.

<sup>614</sup> Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (sous la direction de), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1127 pages. Page 73 pour la présente citation.

*transformer et adapter volontairement des espaces d'échelles (au-delà de celle du bâtiment isolé) et de types variés au bénéfice des sociétés qui les produisent et les occupent* ». Si l'aménagement a toujours existé, le terme ne se diffuse en France qu'à partir de 1919 avec la loi Cornudet qui généralise « les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension ».

Dans le cadre de la mondialisation et de la concurrence accrue des territoires, l'aménagement est devenu un véritable enjeu du marketing urbain et touristique nécessitant des compétences professionnelles de plus en plus variées et pointues. En effet, historiquement en France, et c'est également le cas à Dubaï avec un décalage chronologique, l'aménagement du territoire structure l'espace par la réalisation d'un réseau de transport nécessitant une approche double, à la fois géographique et technique avec le rôle de l'ingénierie. Cette primauté s'explique par le fait que les transports sont par définition des commutateurs d'échelles. Dans un second temps, seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle en France, et années 1980 à Dubaï, l'aménagement du territoire se focalise sur les villes, sans pour autant éluder la question des infrastructures. Les compétences convoquées s'enrichissent de nouveaux regards croisés dont ceux du sociologue, de l'économiste, de l'architecte... Mais si la transversalité des problématiques d'aménagement du territoire s'est concrétisée par la création d'institutions forces de propositions et de décisions, à Dubaï seul l'Émir émet des idées, nées de ses « visions » et statue. Si traditionnellement l'aménagement du territoire relève de l'État par le truchement en France de la DATAR, il n'existe rien d'équivalent à Dubaï. Le Shaykh démiurge en son Émirat s'appuie sur la RTA, Dubaï Municipality, Dubaï Land Department, Dubaï Economic Department et des acteurs semi-publics tels qu'EMAAR, Nakheel, DMCC et TECOM, gérés par des Émiriens proches de la famille régnante ou appartenant à cette dernière comme j'ai pu le dire dans la partie II de la thèse. Si Dubaï a dû mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire dans l'urgence en s'appuyant d'abord sur le savoir-faire britannique et sur le modèle singapourien par exemple, l'absence d'une institution capable de faire la synthèse de l'ensemble de ces acteurs fait défaut encore à la principauté. Toutefois, contrairement à la France qui connaît une quadruple crise de l'aménagement du territoire, à savoir une crise du centralisme, une crise du nationalisme, une crise de légitimation et une crise de la représentation, force est de constater que Dubaï se situe aux antipodes de cette situation. Effectivement, comme je l'ai montré dans les deux premières parties de ma thèse, l'Émirat connaît une retribalisation marquée par un centralisme concentré dans les mains de son chef. Quant au nationalisme, il est vanté par la création d'un mythe national qui se superpose à la tribu et sur lequel je reviendrai dans le chapitre 3. De ces deux premiers constats découlent la

question de la légitimation et de la représentativité sur lesquelles travaillent L'Émir à travers l'aménagement du territoire urbain et touristique dans une perspective multi-scalaire. Réceptacle de ses ambitions le territoire urbain, en perpétuelle mutation, accroît son exposition au monde.

Quelles sont les stratégies du pouvoir tribal pour l'aménagement du territoire touristique ? Force est de constater que le pouvoir tribal tisse le territoire urbain en se dotant d'un réseau touristique le long du megaprojet du Dubaï Water Canal et ses ramifications. Par ce type de megaprojet, l'Émir accroît la visibilité sur la scène internationale. Mais, l'accueil de l'exposition universelle est certainement l'apothéose de cette politique de légitimation à l'échelle internationale. Dubaï devient une sorte de marque labellisée.

**SECTION III.2.A : POUVOIR TRIBAL ET FABRIQUE DE LA VILLE**  
**MONDIALE À TRAVERS LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU**  
**TOURISTIQUE : L'EXEMPLE DU MÉGAPROJET DU DUBAÏ WATER**  
**CANAL.**

**Introduction – section III.2.A**

Si Dubaï fascine c'est en raison du nombre de projets pharaoniques que mène la cité-État pour s'imposer sur la scène internationale et s'inscrire définitivement dans le concert des villes mondiales attractives entre Occident et Orient. Dubaï et Singapour sont les deux nations pionnières dans le domaine des techniques de marketing pour obtenir une reconnaissance internationale ; c'est ce que l'on appelle le nation branding<sup>615</sup>, qui est une forme de marketing territorial : « *Si le nation branding est enfant de la mondialisation, il est aussi l'héritier des professionnels du tourisme qui ont valorisé des « destinations » (selon l'expression consacrée) et des milieux de la finance soucieux d'attirer des investissements directs étrangers.* ». Avant la tenue de l'exposition universelle de 2020, plus d'une dizaine de mega-projets devraient parvenir à leur terme<sup>616</sup>. Tous ont le même objectif : développer le tourisme à Dubaï. Parmi ces megaprojets celui du Dubaï Water Canal<sup>617</sup>, annoncé le 2 octobre 2013, que le Shaykh devait inaugurer impérativement le 16 septembre 2016 sur son yacht. Toutefois, ce n'est que le 24

---

<sup>615</sup> William Guéraiche a consacré un ouvrage à cette notion de Nation branding appliquée à Dubaï. Il rappelle notamment que ce terme de marketing donne la définition d'une marque. Gueraiche (William), Nancy, *Géopolitique de Dubaï et des Émirats Arabes Unis*, éditions Arbre bleu, 346 pages.

<sup>616</sup> Outre le Dubaï Water Canal, il est prévu de construire sur Shaykh Zayed Road, juste devant Emirates Towers le museum of the future d'ici 2017 pour un montant de 200 millions de dollars, le Jewel of the creek qui devrait être prêt à la fin du premier trimestre 2017, Deira Islands serait prévu pour le troisième trimestre 2018 pour un coût de 150 millions de dollars, Mohammed Bin Rasheed City district one devrait aboutir entre le milieu 2016 et la mi 2017, Aladdin City au milieu de la Creek, Dubaï Amusement parks pour un montant de 1 milliard de dollars, Dubaï Frame aurait dû être terminé en décembre 2015 et coûter 6 milliards de dollars et Mall of the world devrait voir sa première phase accomplie en 2017. Ce dernier projet devrait s'élever à 6,8 milliards de dollars. <https://zyerproperty.com/en/.../top-11-Dubaï-mega-projects-you-should-know-about-...>

<sup>617</sup> A l'origine, Shaykh Maktûm avait planifié un canal long de 75 km de long, appelé Arabian Grand Canal. Ce dernier devait aller jusqu'à Palm Jumeirah en passant par Dubaï World Central International, aujourd'hui l'aéroport Al-Maktûm. Le masterplan avait été conçu par l'entreprise Cathorpe Associates et le paysagisme par SWA Group en collaboration avec Limitless. Force est de constater que ce projet a été amendé pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en 2008, Dubaï est touchée par la crise et doit freiner ses projets. De plus, ce projet ne permettait pas de redynamiser le tissu urbain de Jumeirah en en faisant non plus seulement un espace urbain résidentiel destiné aux cols blancs mais également un territoire dédié au tourisme. Voir [www.arabianbusiness.com/grand-canal-190881.html](http://www.arabianbusiness.com/grand-canal-190881.html)

octobre 2016 que le canal a été mis en eau permettant ainsi de connecter Business Bay au golfe arabo-persique. Ce mega-projet avait été pensé à l'origine pour devenir l'Arabian Canal qui devait s'étirer sur 75 km<sup>618</sup>. Mais la crise de 2008 a balayé cette ambition et a amendé le tracé originellement prévu tout en conservant l'esprit.

En quoi le mégaprojet du Dubaï Water Canal est-il l'une des traductions des processus de gentrification et de touristification à l'œuvre à Dubaï pour accroître le rayonnement mondial de la cité-État ? Ce mégaprojet, vitrine de la ville de Dubaï, constitue-t-il un concept urbain capable d'inspirer d'autres villes ?

## **1. Le « branding » : un outil de la politique urbaine dubaïote...**

### **1.1. Un site et une situation privilégiés pour s'adonner au nation branding.**

Le projet s'inscrit dans un contexte particulier qui relève de la vision du pouvoir pour la cité-État de Dubaï depuis les années 1980 et dont il faut rappeler ici les étapes clés. Comme l'explique William Guéraiche dans son ouvrage<sup>619</sup> : « *La genèse du succès du nation branding remonte aux années 1980 et trouve son aboutissement au début du millénaire. Les techniques de nation branding imposent de définir des icônes, des lieux ou des événements immédiatement reconnaissables, de même que des leaders, en l'occurrence les Al-Maktûm, la famille régnante* ». Les hauts lieux iconiques de Dubaï se sont multipliés au fur et à mesure du processus de métropolisation. Burj Khalifa, la plus haute tour du monde a été particulièrement médiatisée. Elle est créatrice d'une nouvelle centralité commerciale et touristique pour Dubaï car à ses pieds s'étend le plus vaste centre commercial au monde : Dubaï Mall. La Burj Khalifa et le Dubaï Mall appartiennent au quartier de Business Bay à travers lequel passe le Canal. Ce quartier est connecté par Saada Street et Shaykh Zayed à celui du DIFC, le quartier d'affaires de la ville dans lequel se trouvent Emirates Towers et notamment le bureau de Shaykh Maktoum ainsi que le Musée du Futur<sup>620</sup>. En amont, en direction de l'Émirat de Sharjah se trouve le

---

<sup>618</sup> Il s'agissait de l'Arabian Grand Canal qui devait aller jusqu'à Palm Jumeirah en passant par Dubaï World Central International, le nouvel aéroport Al-Maktûm. Le masterplan avait été conçu par l'entreprise Calthorpe Associates et le paysage par SWA Group en collaboration avec Limitless. Mais le projet s'est avéré trop onéreux surtout suite à la crise de 2008 et peu lucratif. [www.arabianbusiness.com/grand-canal-190881.html](http://www.arabianbusiness.com/grand-canal-190881.html).

<sup>619</sup> Page 24.

<sup>620</sup> Le musée du Futur, de forme ovale, sera construit juste devant Emirates Tower et surplombera donc Shaykh Zayed Road. Ce projet de 500 millions de dirhams est davantage conçu comme un incubateur que comme un musée traditionnel. En effet, son objectif est de d'attirer les scientifiques et les chercheurs afin qu'ils réfléchissent au futur urbanistique de Dubaï. Le projet qui doit être achevé en 2017 prendra certainement du retard. Voir [www.visitDubai.com](http://www.visitDubai.com)

quartier historique de la ville de Dubaï à savoir Bur Dubaï et Deira, en cours de touristification<sup>621</sup>, le Dubaï Frame<sup>622</sup>, Jewel of the Creek<sup>623</sup>, Aladdin City<sup>624</sup>, Deira Islands<sup>625</sup> et AYKON City<sup>626</sup>. En aval, en direction de Jebel Alî et d'Abû Dhabî, les travaux de construction du Mall of the World<sup>627</sup> ont juste commencé en octobre 2016. Quant au legs de l'exposition 2020, il laissera place à un nouveau quartier d'affaires et à un cluster scientifique. En somme, Dubaï Water Canal est sur l'axe anisotropique de la ville. Cet axe, sur lequel se situe de nombreux bâtiments symboliques, est parallèle à un littoral déjà très anthropisé et médiatisé avec les réalisations, certes inachevées, de Palm Jumeirah, de la Marina et The World comme la carte ci-dessous en témoigne. L'agencement des espaces touristiques s'effectue sous forme d'un système réticulaire<sup>628</sup> dont les nœuds sont les lieux iconiques, hautement symboliques. Il en découle la création d'une nouvelle centralité touristique qui s'appuie donc sur l'hyper-concentration et l'hyper-proximité entre les lieux.

<sup>621</sup> Le projet doit être finalisé en 2018, avant l'exposition universelle. L'objectif étant de faire inscrire Al-Fahidi parmi les sites classés patrimoine mondial par l'UNESCO.

<sup>622</sup> Le Dubaï Frame est une sorte de cadre en verre, de 150 mètres de hauteur et de 93 mètres de largeur dont l'objectif est de proposer une perspective géo-historique sur la ville de Dubaï tout en en faisant une attraction touristique. Le projet devait être terminé fin 2015 mais il est toujours en cours de finalisation. Voir [www.visitDubai.com](http://www.visitDubai.com)

<sup>623</sup> Jewel of the Creek est un complexe qui s'étire sur les berges de la crique de Dubaï du côté de Deira, cœur historique de la ville. Le projet comprend de nombreuses tours dont 3 dédiées à des bureaux. S'y ajoutent deux hôtels, un centre récréatif, un centre destiné à accueillir des expositions, des conférences, une vaste salle des fêtes, une marina ainsi qu'un espace consacré aux boutiques, aux restaurants et au cafés. Le projet se situe à l'angle d'Al-Maktoum Bridge, de Banyas Road et du floating bridge. Il couvre 123955 m<sup>2</sup>.

<sup>624</sup> Aladdin City est un projet pour lequel les informations ne sont pas encore très importantes. Il devrait se situer au milieu de la Crique. Son nom a pour source d'inspiration les Mille et une nuits et notamment les personnages mythiques d'Aladdin et de Sindbad le marin. Trois tours orientales comprenant des commerces et des hôtels seront reliées par des ponts couverts et climatisés ; le tout s'étirera sur près de 450 mètres de longueur.

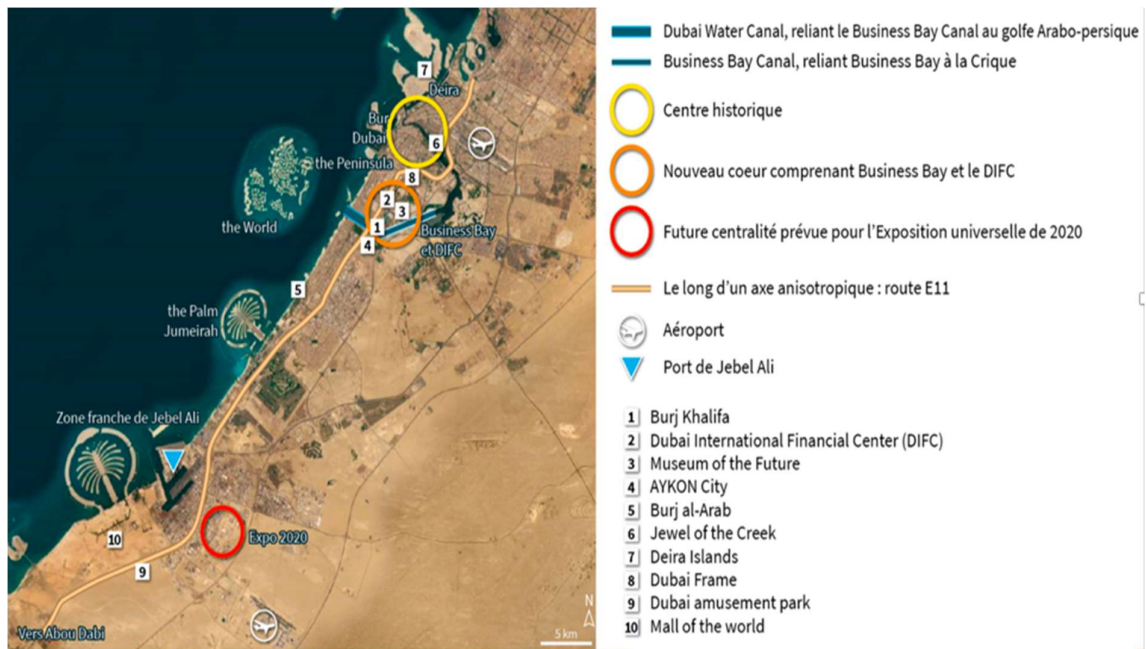
<sup>625</sup> Deira Islands doit voir le jour dans le quartier historique de Dubaï et s'étirera le long du littoral. Il accueillera un centre commercial, un souk arabe fonctionnant comme un marché de nuit, un amphithéâtre capable d'accueillir 30000 personnes et une marina. Le projet doit être finalisé pour le troisième trimestre 2018 mais pour le moment les travaux n'ont pas débuté.

<sup>626</sup> Le 20 février 2016, le président du groupe DAMAC Properties, Hussain Sajwani, a annoncé un nouveau projet qui doit constituer un autre symbole de la ville d'autant plus qu'il sera implanté à l'intersection de Safa Park et du canal sur 1,2 million de m<sup>2</sup> le long de Shaykh Zayed Road. Il comprend 6 tours dont un hôtel de luxe ne proposant que des suites sur 80 étages, une tour résidentielle avec des services hôteliers, une tour de 60 étages avec des appartements, une tour de 65 étages dédiée aux bureaux et enfin deux tours résidentielles très haut standing de 30 étages chacune avec vue sur le canal et le Safa park. L'objectif est clairement touristique puisque AYAKON DARE proposera une attraction très originale, à savoir une promenade au 80<sup>ème</sup> étage de l'hôtel, en plein air, pour profiter du panorama. Ce projet, réalisé en partenariat avec l'entreprise publique MEERAS Holding, prévoit enfin des piscines, spa, beach club, cafés, restaurants, zones de yoga et Thaï Chi, clubs privés. Le début des travaux est planifié un peu avant l'été 2017 et devraient se terminer en 2021, peu après l'exposition universelle. Voir.

<sup>627</sup> Mall of the World n'est pas que le plus grand centre commercial du monde. Outre ses 743000 m<sup>2</sup> de boutiques et restaurants courant le long de 7 km de promenade à climatiser, le complexe comprendra également le plus grand parc d'attractions à thème couvert au monde ainsi qu'un quartier culturel composé de plusieurs théâtres. Le tout sera connecté à une centaine d'hôtels et appartements meublés. La particularité de ce complexe, outre son gigantisme, c'est le fait que le réseau de promenades sera couvert pendant la saison estivale et ouvert aux beaux jours afin que Dubaï ne soit plus une destination touristique saisonnière mais attractive toute l'année. L'objectif étant d'accueillir à terme 180 millions de touristes par an soit près de cinq fois plus que Paris. Le pilotage du projet est confié à Dubaï Holding qui appartient au Shaykh.

<sup>628</sup> Le réseau est défini par Chapelon comme des « éléments linéaires, permanents ou temporaires, qui traduisent l'existence de relations et en garantissent la possibilité, mais également d'éléments nodaux nécessaires à l'organisation des flux et au fonctionnement du système dans lequel s'inscrit le réseau. » <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article 80>





**Figure 108 : Une politique fondée sur l'image.**

Pour Dubaï, le territoire est symbole et dispose d'une valeur intrinsèque car il fonde la légitimité du pouvoir de la famille Al-Maktûm et de ses élites. En effet, si ce territoire a valeur de symbole au sens étymologique du terme<sup>629</sup>, c'est-à-dire en tant que signe de reconnaissance, c'est qu'il fait « *immédiatement sens pour un groupe déterminé* » comme le fait remarquer Stéphane Rosières<sup>630</sup>. Quant à Monnet<sup>631</sup>, il parle : « *d'une production sociale des espaces symboliques* » qui ne doit rien au hasard. C'est un territoire qui sert de repère et de « *boussole identitaire* »<sup>632</sup> dans un espace qui se complexifie et qui est en pleine mutation urbaine. Le symbole est instrumentalisé et lié à un projet, en l'occurrence ici le projet du Dubaï Water Canal. Celui-ci participe à la mise en tourisme de la ville qui est dotée de qualités singulières comme le rappellent Jacques Lévy et Michel Lussault dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*<sup>633</sup> : « *la symbolique du lieu a des effets sur la quête de distinction des touristes* » qui attendent d'être dépayés, impressionnés et fascinés.

<sup>629</sup> Au sens étymologique, symbole, en grec *symbolon*, signifie signe de reconnaissance.

<sup>630</sup> Rosières (Stéphane), 2007, *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, universités géographie, Paris, 426 pages. Page 349 pour la présente citation.

<sup>631</sup> Monnet (Jean), 1998, *La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité*, Cybergéo, n°56. <http://www.cybergeopresse.fr/geocult/texte/monet.htm>

<sup>632</sup> Idem. Page 350.

<sup>633</sup> Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (sous la direction de), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris. Article sur le tourisme page 1018 à 1021.

Les travaux du Dubaï Water Canal ont débuté dès décembre 2013. Le projet vise à construire un canal artificiel reliant le quartier de Business Bay, la Creek et la mer en créant au passage des marinas ex-nihilo. L'ensemble du projet verra l'implantation de 60 marinas, 1817 résidences, 957 chambres d'hôtels cinq étoiles et 347 commerces et restaurants.

Le projet ne se limite pas à la construction du canal mais aussi à la réalisation d'un polder nommé Peninsula et visible sur le projet ci-dessous. Cet espace polderisé de 80 mètres par 120 mètres permet de créer 80000 m<sup>2</sup> supplémentaires dévolus au tourisme pour l'essentiel. Sur la Peninsula seront construits 4 hôtels, 450 restaurants, des maisons de luxe, une piste cyclable et une promenade destinée aux piétons. Les aménagements prévus sont visibles ci-dessous.



**Figure 109 :** *Le mega-projet du grand canal.*

Comment vendre un projet touristique aussi onéreux ? Les Émirats ont à cette fin une stratégie qu'ils ont élaborée progressivement. En effet, pour promouvoir l'Émirat, a été créée dans un premier temps la compagnie aérienne Emirates le 25 mai 1985. Cette entreprise étatique naît dans le contexte de la dérégulation du trafic aérien des années 1980 et repose sur les principes du libéralisme dont le recours à une main d'œuvre étrangère peu coûteuse permettant de réduire les frais fixes de la compagnie et d'en faire une entreprise des plus redoutables en termes de concurrence.

Dans un second temps, l'entreprise a su construire un système réticulaire international de publicité. Cette structure établit des connexions entre 120 agences dans le monde dont l'objectif est de promouvoir Dubaï comme une marque.

La troisième étape pour promouvoir la fabrication de la ville champignon a été la création par décret du Shaykh le 20 avril 1989 du DCTPB, Dubaï Commerce and Tourism Promotion Board, décidé pour promouvoir le commerce et le tourisme en vendant la ville. Dubaï ne recherche pas le tourisme de masse mais une clientèle haut de gamme prête à dilapider son argent dans les loisirs et les centres commerciaux. Mais Dubaï souhaite aussi attirer les IDE de tous ceux qui sont séduits par son modèle urbain et son art de vivre. Enfin, Dubaï a compris très tôt qu'il fallait charmer les touristes d'affaires par la qualité des services.

La quatrième étape de ce processus de marketing urbain à l'étranger traduit la capacité de résilience de Dubaï qui dès septembre 1993 sous l'impulsion de Khalid Ahmed ben Sulayem, nouveau directeur du DCTPB, axe ses efforts vers les pays émergents dont l'Afrique du Sud et l'Inde et plus largement l'Asie du sud-est. Cette orientation s'effectue quasiment de manière concomitante avec la volonté de séduire la clientèle du Golfe. Celle-ci apprécie de venir passer le week-end à Dubaï et n'hésite pas à investir dans l'immobilier.

### **1.2. Un projet titanesque par ses infrastructures et onéreux, permettant un partenariat public/privé.**

Le projet est réalisé par un partenariat entre RTA (Road and transportation authority) Meydan et Meraas, deux entreprises semi-étatiques contrôlées par la famille Maktûm, pour un montant de 2.7 milliards de dirhams.

Le projet a permis de réaliser un canal de 3,2 km de long entre Shaykh Zayed road et le Golfe arabo-persique, d'aménager 6,4km de littoral et enfin de creuser un canal de 80 à 120 m de large. A cette fin, il a fallu retirer 3.000.000 de m<sup>3</sup> de sable entre Shaykh Zayed Road et le golfe et y faire couler 1.800.000 de m<sup>3</sup> d'eau. Ce volume s'ajoute aux 6.000.000 d'eau m<sup>3</sup> d'eau de Business Bay Canal entre Ras al-Khor et Shaykh Zayed Road.

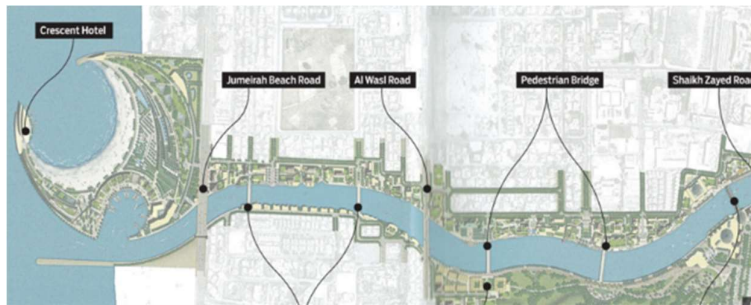
4600 travailleurs ont été mobilisés pour mener à bien ce projet sous la houlette de quatre principales entreprises de construction qui elles-mêmes ont travaillé avec une soixantaine d'entreprises sous-traitantes<sup>634</sup>.

---

<sup>634</sup> Etant donné l'ampleur des travaux, le projet a été divisé en 5 contrats distincts. Le premier a concerné la réalisation de la surélévation de Shaykh Zayed Road afin de laisser passer le canal tout en n'empêchant pas les automobilistes de circuler. Il a donc fallu maintenir les 8 voies de circulation de chaque côté. Le montant des travaux a été de 580 millions d'AED. Une société turque a été en charge de cette réalisation. Le second contrat a concerné la réalisation d'un pont routier situé à l'intersection de Al-Wasl road et de la Beach road comprenant



**Figure 110 : Les travaux du grand canal.**



**Figure 111 : Plan du grand canal**

En amont, le Dubaï Water Canal est connecté au Business Bay Canal préexistant. Sur la gauche de la photographie, on distingue la Burj Khalifa à côté duquel est implanté Dubaï Mall. Des travaux sont actuellement en cours pour aménager les lieux de promenade qui s'étireront sur les berges du canal.

---

deux fois trois voies. Le troisième contrat concerne les travaux de terrassement du canal pour le connecter au Business Bay Canal. Ces travaux comprenaient également la réalisation de trois ponts destinés aux piétons (Ces derniers sont en cours de finalisation<sup>634</sup>), cinq stations de transport maritime ainsi que le polder The Peninsula. Ces travaux<sup>634</sup> sont réalisés par RTA en collaboration avec China State Corporation ainsi que Belhassa Six Construct LLC et l'entreprise belge Besix. Le quatrième contrat a été établi pour la réalisation de la promenade principale et des infrastructures contiguës au canal. Le cinquième contrat avait pour objectif la question du traitement des eaux stagnantes, le retrait du dépôt du sel marin au niveau du Business Bay Canal, le dragage et la construction de quatre stations maritimes.



**Figure 112 : Le Grand canal avec vue sur le Burj Khalifa.**

En longeant les berges du canal pour contourner le quartier de Business Bay, la connexion à la Creek s'effectue à la hauteur du pont allant vers la route de Ras al-Khor-Hatta-Oman.

## **2....pour renforcer la centralité du quartier de Business Bay et redynamiser Jumeirah en en faisant un pôle touristique.**

Le projet Dubaï Water Canal vise à renforcer la centralité du quartier de Business Bay, redynamiser Jumeirah, quartier résidentiel accueillant les cols blancs, afin d'en faire un pôle touristique. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de marketing visant à promouvoir l'Émirat comme haut lieu du tourisme. En effet, le vœu du Shaykh est d'attirer avec ce projet 20 millions de touristes supplémentaires par an selon *Gulf News*<sup>635</sup>.

---

<sup>635</sup>[Gulfnews.com/news/uae/Dubaï-creek-extension-project-canal-to-pass-under-new-bridge-on-shaikh-zayed-road-1.1238576](http://Gulfnews.com/news/uae/Dubaï-creek-extension-project-canal-to-pass-under-new-bridge-on-shaikh-zayed-road-1.1238576). Article de décembre 2013.

## 2.1. Gentrification et extension d'un quartier dévolu au tourisme.

Le méga-projet du Dubaï Water Canal engendre une littoralisation accrue de la ville qui se mondialise et la bétonisation de sa côte. Même si Jumeirah Park sera ouvert de nouveau, cet espace vert en bord de plage est privatisé puisque l'entrée est payante. C'est un phénomène qui n'est pas propre à Dubaï mais qui est plus rapide dans l'émirat et plus visible. Le méga-projet a commencé à engendrer une gentrification car l'hyper-concentration de services, née sous l'impulsion du projet va provoquer la spéculation immobilière. Les villas de Jumeirah qui en 2016 ont connu, avec la crise inavouée, une baisse plus importante que dans bien d'autres quartiers dont les enclaves résidentielles fermées, devraient connaître une prochaine hausse. Quant aux dernières vieilles maisons bordées par des rues de sable, elles devraient disparaître au profit de villas flambant neuves. Parallèlement, Jumeirah connaît une « gentrification en peau de léopard », avec la disparition de vieilles maisons, une gentrification liée à la rénovation de certaines villas qui avaient gardé un style trop années 80 et enfin un processus de reconstruction sur les terres laissées vacantes suite à la destruction des vieilles maisons (en jaune sur la carte ci-dessous) et de la prison (en saumon sur la carte correspondant à la réalisation du complexe de City Walk).



**Figure 113 : Jumeirah et Bada'a : une gentrification en peau de léopard.**

Si la stratégie vise ici à gentrifier c'est pour valoriser le patrimoine immobilier des Émiriens qui sont les seuls à pouvoir accéder à la propriété dans ce quartier. C'est pour satisfaire

également une élite et les investisseurs que Dubaï, comme bien d'autres villes d'ailleurs, s'engagent dans une compétition acharnée pour améliorer ses aménités ou faire croire qu'elle les améliore. Les villas bénéficient de la proximité des commerces, avec une ambiance très européenne, et de la mer dont le nouveau développement de MEERAS qui porte ce nom. Les étrangers qui ne pouvaient pas acheter avant à Jumeirah et Umm Suqueim peuvent dorénavant s'offrir un pied à terre à La Mer<sup>636</sup>.

Outre ce phénomène de transformation du paysage littoral à Jumeirah 1, il faut ajouter la fameuse Gate Tower<sup>637</sup>, qui sera construite pour l'expo 2021, et qui marquera à la fois l'entrée du Dubaï Water Canal<sup>638</sup>. Ce bâtiment soi-disant durable et iconique à Dubaï possédera deux tours connectées par un pont ; le tout formera une arche. Une partie du bâtiment sera destinée à l'implantation d'un hôtel, de boutiques, d'un parking et à la connexion avec ce qui reste de Safa Park. Les trois étages inférieurs, seront destinés au centre commercial qui sera également connecté à Safa Park. Il accueillera 247 commerces, 67 lieux de restauration.



**Figure 114 : La Gate Tower du Grand Canal**

---

<sup>636</sup> Ce développement réalisé par MEERAS s'adresse aux étrangers et notamment aux Européens comme son nom français et très chic l'indique. Cet espace extérieur n'est pas un espace public même si la plage est libre d'accès. Les aménités en font par excellence un territoire de l'entre soi ou l'autre, celui qui n'a pas intégré les codes occidentaux et n'a pas les moyens, ne vient pas car il ne se sent pas à sa place. La Mer est donc le résultat d'une ségrégation socio-spatiale renforcée par deux phénomènes concomitants, à savoir la gentrification ainsi que la littoralisation des activités et notamment ici du tourisme.

<sup>637</sup> The Gate Tower sera construite par Meydan Group et Meeras Holding et devrait être réalisé en 2020 pour l'exposition universelle.

<sup>638</sup> Image tirée de <http://whatson.ae/Dubaï/2016/11/Dubaï-canal/>

Cette touristification de Jumeirah et de Business Bay s'effectue de manière concomitante avec l'affirmation d'une centralité de ces deux quartiers connectés au-delà de la fracture ou tout du moins de la discontinuité que peut représenter l'axe autoroutier de Shaykh Zayed Road : « *Le tourisme peut lui-même être considéré comme développant une centralité spécifique, produite par des habitants temporaires.* » On assiste donc à une requalification spatiale, sociale et fonctionnelle par des projets touristiques où le « *tout tourisme s'allie au tout patrimoine* »<sup>639</sup>. En cela Dubaï ne se différencie du reste des destinations touristiques que par l'intensité et la rapidité des transformations de son espace et leur gigantisme.

D'autre part, la ville se distingue des autres destinations touristiques par le fait que le gouvernement crée le patrimoine devant nos yeux et que celui-ci n'a rien d'historique. Le tourisme n'est donc pas à étudier comme objet scientifique mais plutôt comme un moyen d'explorer la société dubaïote et surtout le pouvoir qui pilote les aménagements urbains faisant de la ville un vaste CTD pour reprendre l'expression de Rémy Knafou. Il s'agit d'un<sup>640</sup> « *périmètre aisément délimitable, au-delà duquel leur (les touristes) présence disparaît rapidement* ». Dans la recherche française, Philippe Duhamel et Rémy Knafou<sup>641</sup> sont parmi les premiers à avoir réfléchi aux impacts du tourisme sur la ville.

Le tourisme à Dubaï est organisé selon ce que Dennis R. Judd<sup>642</sup> appelle le « *tourism bubble* » ; c'est une dialectique d'ouverture/fermeture. En effet, tout se passe comme si l'expérience touristique ne laissait aucune possibilité de s'éloigner des chemins battus par le gouvernement de Dubaï. Le touriste se rend dans quelques espaces touristiques balisés et le gouvernement veut surtout lui éviter la possibilité d'avoir une mauvaise expérience qui laisserait un souvenir peu flatteur comme par exemple la découverte des quartiers où s'étirent sur des kilomètres les labour camps, camps de travailleurs, dont ceux de Muhaisnah 3 ou d'Al-Quoz. La bulle touristique est par définition aseptisée. Elle doit proposer de belles aménités et une sécurité à toute épreuve et donc ainsi être clairement identifiable dans la trame urbaine.

---

<sup>639</sup> Idem. Page 1020.

<sup>640</sup> Duhamel (Philippe), Knafou (Rémy), 2007, « le tourisme dans la centralité parisienne » in Pumain (D.), Le Goix (R.), *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, page 39 à 64.

<sup>641</sup> La recherche sur le tourisme dans sa relation avec la ville est devenue un véritable objet géographique dans les années 2000 notamment dans la recherche anglophone. En France la recherche est impulsée en 2004 par les chercheurs spécialisés dans le domaine Philippe Duhamel et Rémy Knafou qui organisent un colloque international intitulé « Les mondes urbains du tourisme » dans lequel les auteurs se proposent de réfléchir au tourisme comme « une clé pour mieux comprendre la ville et le Monde qui s'y façonne » selon la page de couverture du livre qui en découle et comme le cite Laurie Lepan dans sa thèse de doctorat, réalisée à l'université d'Angers sous la direction de Philippe Duhamel. Thèse n°1284 soutenue le 30 septembre 2013 et visible en ligne : [halshs-archives-ouvertes.fr](http://halshs.archives-ouvertes.fr).

<sup>642</sup> Judd (Dennis), 1999, « Constructing the Tourist Bubble » in Judd (Dennis R.) et Falstein (S.), *The Tourist City*, Yale University Press, London, 340 pages.



L'aménagement du Dubaï Water Canal participe également de l'émergence de la « funcity », c'est-à-dire un espace dans lequel les aménagements, les agencements et la signalétique ainsi que la gestion des temporalités sont complètement contrôlées jusqu'à ce que la ville devienne un parc d'attraction. Ce désir de contrôle renvoie à celui du pouvoir politique hyper centralisateur et tout puissant. C'est ce que les États-Uniens appellent le Festival Market Place dédié à la consommation touristique. L'ambiance urbaine est en rupture avec d'autres quartiers de la ville. S'y concentre un nombre d'activités maximal. Parallèlement, la requalification touristique de Jumeirah, consécutive à la construction de Dubaï Water Canal, peut faire apparaître ce quartier comme une sorte de cluster<sup>643</sup> car comme le dit Fabry il s'agit d'un « système d'acteurs interconnectés (entreprises, institutions et pouvoirs publics) qui engendrent une multitude d'opérations sur un espace délimité ».

Le projet du Dubaï Water Canal, comme nous l'avons signifié plus haut, n'est pas qu'un « tourist bubble » car il est un maillon d'une spatialisation polycentrique des espaces touristiques et participe aussi à mettre en réseau ces différentes bulles touristiques pour former un véritable CTD<sup>644</sup>. Celui-ci se déroule parallèlement au littoral sur le fameux axe anisotropique mentionné plus haut. La notion de CTD correspond bien aux mutations du territoire urbain et touristique de Dubaï car cette notion s'intéresse aux touristes, à leurs pratiques et à leurs mobilités mais surtout elle n'est pas figée dans le temps et l'espace. Cette notion indique même que le CTD est en pleine construction et expansion.

Le projet participe aussi à la métropolisation de Dubaï ainsi qu'à sa mondialisation car il engendre aussi des mobilités qui s'étirent notamment le long des berges du canal mais aussi sur le canal lui-même. La mise en tourisme de la ville et notamment ici des quartiers de Business Bay et de Jumeirah est l'élément principal permettant le passage de la ville à la métropole. Elle participe au fonctionnement et à la fabrication de la ville mondiale car elle est une priorité du gouvernement dans le cadre de la diversification de son économie. Le tourisme à Dubaï devient un identifiant de la ville. Si à l'origine, et notamment à l'époque du tour en Europe<sup>645</sup>, les touristes étaient attirés par le patrimoine historique au sens de vestiges, c'est aujourd'hui la modernité et les transformations mêmes de la ville qui doivent attirer le touriste et le faire

---

<sup>643</sup> Le terme de cluster a été transféré au domaine du tourisme par Michael Porter en 1998 in Porter (Michael), « Clusters and competition ; new agenda for companies, governments and Institutions », in Porter (M.) (éditeur), *On competition*, Boston, Harvard Business Review Press, 1998. Et repris ensuite par Fabry dans Fabry (N.), « Clusters de tourisme, compétitivité des acteurs et attractivités des territoires » in *Revue internationale de l'intelligence économique*, 2009, volume 1, n°1, page 55-56.

<sup>644</sup> Duhamel (Philippe) et Knafou (Rémy), 2005, *Les mondes urbains du tourisme*, Belin, Paris, 365 pages.

<sup>645</sup> Le terme tourisme vient de l'anglais tour qui était un déplacement de longue durée qu'effectuaient à l'origine les jeunes Anglais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient notamment en quête de bâtiments historiques.

revenir à Dubaï, car dans cette ville sortie du sable en quelques décennies plus qu'ailleurs l'avant et l'après exacerbent l'intérêt touristique. Ces mutations traduisent la puissance d'un gouvernement visionnaire et atypique dans un monde arabo-musulman sclérosé et actuellement particulièrement chaotique. En somme, c'est la ville comme laboratoire des aménagements urbains et de l'avant-garde architecturale qui crée la ville mondiale. L'architecture qui se développe le long de ce Dubaï Water Canal, à travers les projets cités précédemment notamment, est un outil de promotion et de revitalisation touristiques. C'est aussi un moyen d'accélérer le tourisme, de contribuer au rayonnement mondial de la ville en la faisant changer d'échelle. La ville de Dubaï et ses quartiers touristifiés agissent comme des commutateurs assurant l'articulation des différentes échelles. C'est en cela que les transports jouent un rôle déterminant dans l'accessibilité.

Le fait que la ville comporte un hub aéroportuaire lui permettant de la connecter à d'autres destinations touristiques participe à son insertion dans la mondialisation.

De plus, le projet de réduire la saisonnalité du tourisme à Dubaï participe également de l'accroissement de son attractivité mondiale. Le but du gouvernement de Dubaï est de faire de la ville ce que Robert Maitland et Peter Newman<sup>646</sup> appellent une métropole touristique ou « *world Tourism city* » : « *Les métropoles multifonctionnelles sont bien intégrées aux circuits mondiaux de l'économie et de la population (...) Notre idée de la métropole touristique mondiale (...) inclut des métropoles avec des atouts historiques majeurs et des monuments iconiques ; elles sont aussi des centres d'excellence culturelle, avec un rôle dans les réseaux commerciaux mondiaux, et attirent un nombre important d'hommes d'affaires en complément des touristes séduits par la tradition et les images culturelles. Ce groupe de métropoles est relativement riche, polycentrique, multifonctionnel, avec une diversité culturelle et un flux important de visiteurs* ».

La ville de Dubaï n'est pas pensée pour le touriste flâneur qui se promène selon son bon vouloir sans avoir prévu à l'avance son itinéraire. A Dubaï la logique du gouvernement est davantage celle proposée par Lew et Mckercher<sup>647</sup> à savoir que : « *les flux de touristes ont lieu du point de départ le matin, et retournent à celui-ci en fin de journée (similairement au concept de hub and spokes)* ». La traçabilité du touriste est évidente et le gouvernement en est le chef d'orchestre. Le fait que Dubaï soit très peu équipée en transports durables, sauf justement le

---

<sup>646</sup> Maitland (R.) and Newman (P.), 2008, *World Tourism Cities, Developing Tourism off Beaten Track*, Routledge, New York, 159 pages. Page 2 pour la présente citation.

<sup>647</sup> Lew (A) and Mckercher (B.), 2006, « Modeling tourist movements: A local destination analysis » in *Annals of Tourism Research*, Vol.33, n°2, page 403 à 423.

long des itinéraires touristiques, rend la traçabilité des mobilités touristiques facile et le risque que les touristes se perdent dans des quartiers voués aux labour camps, camps de travailleurs, peu probables. A Dubaï, l'espace est apprêté pour la pratique touristique afin que celui-ci se l'approprié plus aisément mais il s'agit ici d'un tourisme de luxe. L'appropriation par le touriste d'un quartier comme Jumeirah va être d'autant plus facile que le touriste aura l'impression de découvrir la ville de l'intérieur en étant mélangé à ses habitants car, à l'exception du quartier d'Al-Fahidi, tous les quartiers touristiques de Dubaï ne sont pas seulement destinés à cette finalité. En effet, ils sont des quartiers mixtes proposant également des bureaux et des résidences destinées aux populations locales comme aux expatriés. Reste à savoir si l'expérience touristique, sera à l'origine d'une véritable « métropolité », c'est-à-dire de ce que Di Méo considère comme étant l'association d'une nouvelle sociabilité et spatialité en milieu métropolitain. La capacité des touristes à refaçonner l'espace touristique dubaïote par leurs propres pratiques et leurs mobilités reste une question à laquelle il est impossible pour l'instant d'apporter une réponse définitive.

## **2.2. L'illusion de la nature en ville.**

Le regain d'intérêt des autorités dubaïotes pour le thème de la nature en ville s'explique par l'influence sur elles des modèles singapourien et sud-coréen. En effet, Singapour comprend une forêt primaire dans la cité-État. Des Émiriens ont été envoyés à Singapour pour étudier la ville et son fonctionnement. Parmi les projets qui inspirent les Émiriens figure aussi l'aménagement du Cheong Gyr Cheon à Séoul en Corée. Initialement, ce cours d'eau traversait d'est en ouest une partie de la ville. Sous la présidence de Syngman Rhee entre 1948 et 1960, le fleuve est recouvert par une route. Mais en 2003, le maire de Séoul, Lee Myunk-Bak, lance un projet destiné à supprimer la route et la voie express et faire apparaître de nouveau le fleuve. Ses abords ont également été réaménagés pour donner naissance à une promenade de presque 6 kilomètres, ouverte au public en septembre 2005. D'une manière générale, la récupération des berges et des fronts de mer est un mouvement global dont Dubaï n'a pas la paternité. Si en Europe et en France, le constat du peu de place accordée à la nature est fait dans les années 1990, les Émirats quant à eux le font bien avant. En effet, face à la rigueur du climat, shaykh Zayed fait planter une forêt le long de la route entre Dubaï et Abû Dhabî, espérant ainsi faire baisser de quelques degrés les températures. Il existe différentes catégories de nature : la nature

« naturelle »<sup>648</sup>, la nature « socialisée »<sup>649</sup> et enfin la nature désirée et produite. C'est cette dernière qui l'emporte aux Émirats et à Dubaï en voulant créer, notamment à travers le projet du Dubaï Water Canal, des promenades arborées le long d'un canal créé ex-nihilo pour faire émerger l'idée de l'oasis en plein désert ; une oasis capable de rafraîchir la ville, d'attirer les touristes qui pourraient venir toute l'année. Cette oasis doit faire écho à la culture et à l'identité locale de manière revisitée par la modernité. Il s'agit aussi d'esthétiser la ville afin que certains quartiers dont celui de Jumeirah se retrouvent dynamisés. Il s'agit de se protéger de la pollution par la verdure ou d'oublier le ciel gris et sa couche de pollution qui agit comme un véritable couvercle sur Dubaï, en égayant la ville avec la couleur verte purificatrice. Végétaliser la ville c'est aussi le moyen de changer l'expérience visuelle du modèle urbain mais également son expérience olfactive en se débarrassant du goût de la poussière transportée par les vents de sable. Cette nature, à l'interface nature/culture urbaine est une construction politique. Elle l'est inévitablement dans la mesure où la nature est l'expression de catégories sociales et de rapports d'autorité et de légitimité entre groupes sociaux historiquement constitués. La nature est politique dans la mesure où elle est l'expression, par son mode de catégorisation et de définition même, des espèces et des espaces qui ont de la valeur et de ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui possèdent assez de capital financier pour disposer des biens environnementaux et ceux qui, à défaut d'argent, sont assignés à résidence, contraints à demeurer dans des environnements pauvres voire toxiques. Le réflexe NIMBY est la politique de Dubaï.

Cette démarche est couplée, dans le cadre du Dubaï Water Canal, avec celle de la conquête et de la reconquête des fronts d'eau urbains. Sur ce point, Dubaï n'innove pas. Le thème de la ville saisie dans ses relations avec l'eau est l'un des plus féconds de la géographie urbaine contemporaine. Cela est la conséquence d'une forte dynamique de retournement vers les fronts d'eau urbains qui s'est engagée depuis plusieurs décennies, en Amérique du Nord dans un premier temps, puis en Europe occidentale et plus récemment dans certains pays en voie de développement<sup>650</sup>. Les fronts d'eau comprennent l'ensemble des berges et des espaces adjacents. Dans les faits, il s'agit aujourd'hui des territoires soumis à un développement ou un redéveloppement urbain. Dubaï ici redéveloppe le territoire urbain de Jumeirah et crée en même temps un développement urbain le long du canal, qui lui, est créé ex-nihilo. Ce processus géographique relève à la fois de l'environnement, du patrimoine urbain dont Dubaï essaie de se

---

<sup>648</sup> C'est la nature qui échappe au contrôle humain.

<sup>649</sup> Il s'agit de ce qui participe à la vie en ville et sa représentation. Cela englobe les phénomènes qui résultent de l'interaction avec l'espace urbain construit (ex : les insectes qui trouvent une niche écologique dans les espaces construits)

<sup>650</sup> Chaline (C), 2010, *Les politiques de la ville*, PUF, Que sais-je ? Paris, 128 pages.

doter pour ancrer son identité en construction, du cadre de vie, de l'urbanité, de la qualité de vie en ville. Cela permet aussi de fabriquer de l'espace public, de l'espace de loisirs et de détente, et cette nouvelle trame urbaine avec sa coulée verte se veut structurante. Cet espace est une rupture, se veut être une bouffée d'oxygène et de verdure dans une forêt de béton continue. Elle est aussi une rupture socio-économique dans le territoire et le paysage car c'est un espace public pour les résidents aisés et les touristes mais qui n'offre aucune mixité Cet environnement est un anthroposystème qui traduit l'artificialisation de Dubaï tout en voulant faire oublier l'image cindynogène de la ville. Le pouvoir politique oscille entre la vision de Le Corbusier, qu'il codifiait en 1933 dans la Charte d'Athènes en prônant l'emprise totale de la ville sur le naturel et le fameux Livre Vert de 1990 publié par la commission européenne qui encourage la ville durable et abouti ensuite à la charte d'Aalborg de 1994. Mais à Dubaï il n'est pas possible d'utiliser le terme d'éco-quartier et encore moins celui d'éco-cité. Les mêmes travers qu'ailleurs sont visibles : gentrification, augmentation des prix de l'immobilier lorsque les territoires sont reconvertis et exclusion des plus défavorisés, la question du coût et de la fiscalité. On assiste ici comme ailleurs à une instrumentalisation de la rhétorique de la durabilité au service du marketing territorial dans le cadre de la compétitivité des territoires. Mais comme ailleurs également, la concentration des personnes, des biens et des activités augmente mécaniquement le risque.

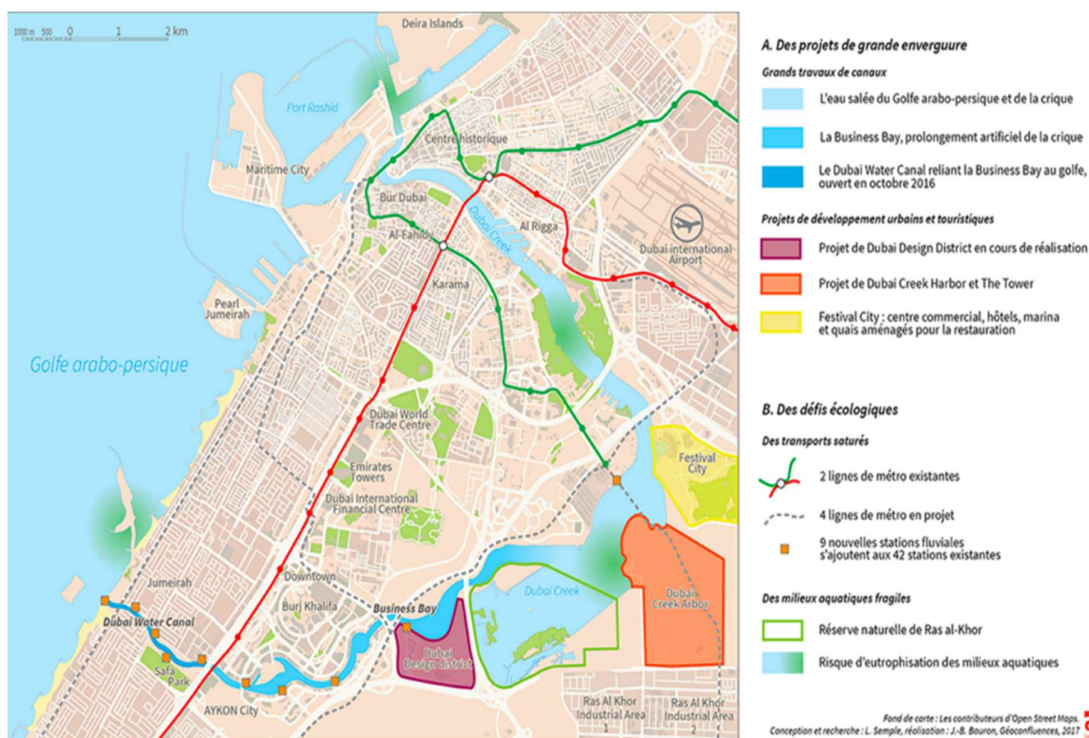


Figure 115 : Mégaprojets urbains, touristiques et défis écologiques.

### **2.3. Un mega-projet sur l'itinéraire touristique de la Creek relayé par des quartiers iconiques.**

Jalon sur l'itinéraire touristique, d3 est une nouvelle centralité en devenir accessible par terre mais aussi grâce au Dubaï Water Canal et ses stations fluviales de transport. Aujourd'hui, d3 est occupé à hauteur de 85% selon les autorités locales. Ce sont des designers, créateurs de toutes sortes qui ont décidé de louer des ateliers à d3. Toutefois, à terme, les ateliers seront assortis de locaux commerciaux (la plupart sont déjà occupés aujourd'hui). Il s'agit pour Dubaï de continuer à diversifier son économie pour rester concurrentielle, pour créer des emplois et donc continuer de construire la ville. d3 a donc pour vocation d'attirer les créateurs mais aussi d'attirer également les boutiques de décoration d'intérieure internationales ou locales pour susciter la consommation.

Parallèlement, le système éducatif de l'art et du design prend petit à petit ses quartiers à d3, ce qui est une nouveauté aux Émirats. L'économie de la connaissance est le nouveau maître-mot dans l'Émirat et doit se décliner dans tous les domaines. C'est pour cela que Dubaï Institute of Design and Innovation a ouvert ses portes en septembre 2018 à sa première promotion d'étudiants. Cette volonté de fonder des écoles post-baccalauréat dans ce domaine s'inscrit dans la continuité de la politique que le KHDA (Knowledge and Human development authority), sorte d'inspection locale, met en place et ne cesse d'intensifier.

En marge des bâtiments principaux qui constituent le cœur de d3, se trouvent Hai d3. Hai est la translittération du mot arabe qui signifie « quartier ». L'architecture choisie se veut écologique et moderne avec la superposition de conteneurs pour accueillir dans l'incubateur nommé In 5 Design Innovation, ouvert depuis janvier 2017, des étudiants, des entrepreneurs et des startups qui souhaitent transformer leurs idées en succès commerciaux. Il s'agit d'un lieu de rencontres artistiques, un lieu d'échanges d'idées par le partage de bureaux, de bibliothèques et de salles de réunions. L'incubateur dispose d'un matériel moderne et performant comme les fameuses imprimantes 3D notamment.

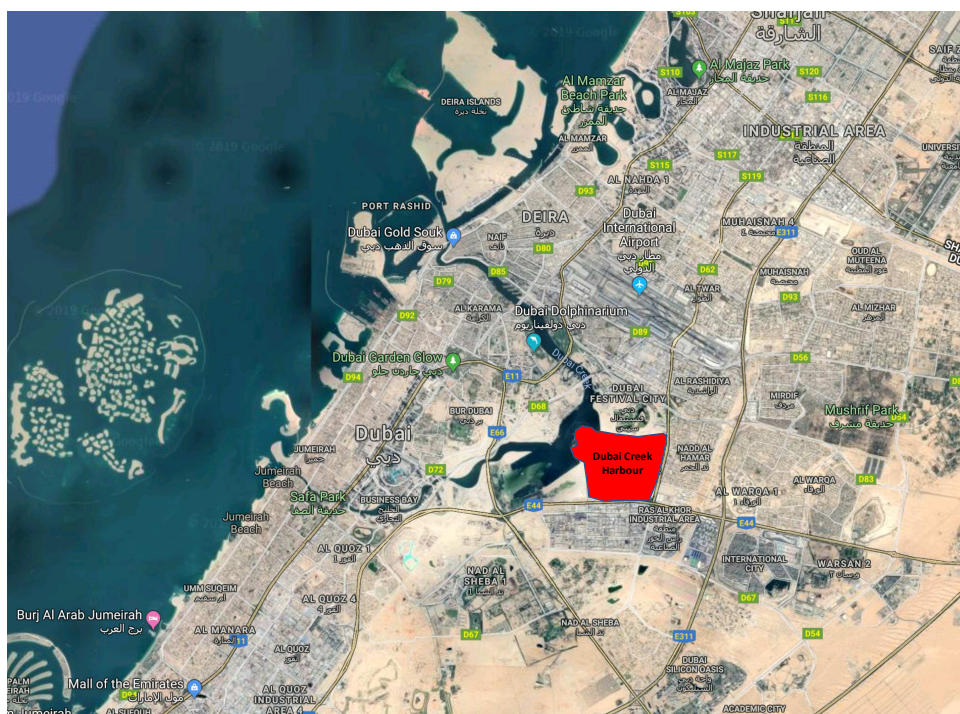
Là encore, le nouveau quartier dont la construction devrait être parachevée en 2021 est destiné à une population favorisée que l'on qualifierait volontiers, à l'image de la France, de bobo. Le ton est d'ailleurs donné quand on lit sur le site de HAI d3<sup>651</sup> : « *This is a place where Bohemians can live, work and play* ». Les habitants de d3 s'installeront dans les immeubles qui seront construits sur les bords de la Creek et profiteront de la vue sur la skyline dubaïote. Ils

---

<sup>651</sup> Traduction : « *Voici le lieu où les Bohémiens peuvent vivre, travailler et se divertir* ».

constitueront probablement et essentiellement la main d'œuvre qualifiée qui travaillera sur place dans le design et la création ; l'objectif de Dubaï est de contenir les migrations pendulaires trop importantes aujourd'hui surtout en l'absence d'un système de transport en commun suffisant. Le quartier est pensé pour faciliter la vie de ses habitants et développer un art de vivre à l'europpéenne fondé notamment sur le mode autogène de déplacement. Ainsi, les résidents auront accès aux commodités notamment avec la présence d'une garderie pour les enfants qui a déjà ouvert ses portes en septembre 2018.

Autre jalon incontournable sur le Dubaï Water canal : Dubaï Creek Harbour, quartier créé lui aussi ex-nihilo. Le projet Dubaï Creek Harbour se trouve en amont de la Creek



**Figure 116 : La localisation du Dubaï Creek Harbour.**

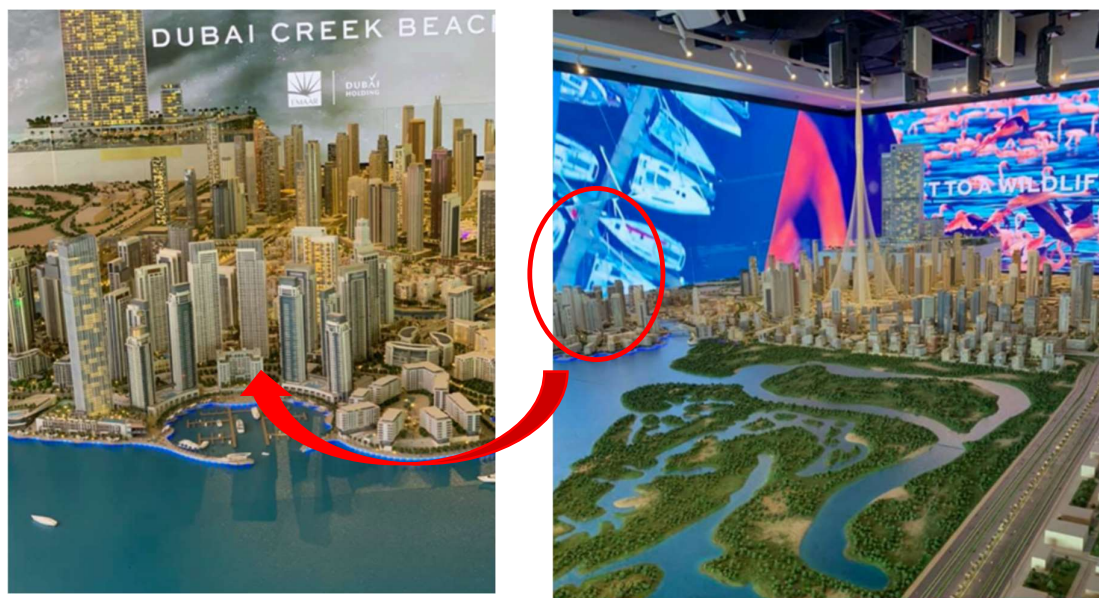
C'est ce site que souhaite valoriser le projet via son marketing urbain en s'appuyant sur l'image de la tradition arabe et d'une vision d'avenir pour Dubaï<sup>652</sup> : « *The Dubaï Creek is the cradle of our heritage ; an arterial lefeline that has underpined Dubaï's growth. The Dubaï Creek Harbour development will take residents and tourists to the very source of Dubaï's*

<sup>652</sup> Citation de Mohamed Ali Alabbar, chairman d'Emaar properties PJSC. Ces propos sont visibles sur le site présentant les maquettes du projet. Voici une traduction des propos : « *La crique de Dubaï est le berceau de notre patrimoine ; une artère qui a soutenu la croissance de Dubaï. Le développement de Dubaï Creek Harbour mènera les résidents et les touristes à la source même de l'histoire de Dubaï et leur fournira un environnement moderne, luxueux et durable dans lequel vivre, travailler, apprendre et se divertir* ».

*history and provide them a modern, luxurious and sustainable environment in which to live, work, learn and entertain ».*

Il s'agit à travers ce vaste projet d'agrandir le coeur de la ville par la création d'un quartier moderne, connecté au quartier historique, et respectueux de l'écosystème de la Creek. La situation de ce nouveau coeur de ville est très intéressante. En effet, Dubaï Creek Harbour se trouve à 7 minutes de voiture de l'aéroport international de Dubaï situé à Garhoud, à 10 minutes du quartier d'affaires de Downtown Dubaï et du Burj Khalifa ainsi qu'à 35 minutes de route du nouvel aéroport international Al Maktûm. Toutefois, ce coeur de ville est assez loin du futur quartier d'affaires qui se substituera à terme à l'exposition universelle et loin également de la zone franche de Jebel Ali.

Ce nouveau quartier qui se veut incarner la ville du futur à la manière des villes mondiales les plus vastes et les plus cosmopolites, est sur le point de posséder un nouveau bâtiment iconique dont les objectifs principaux sont de battre le record du bâtiment le plus haut du monde et de proposer une vue imprenable sur la skyline de Dubaï et ses autres bâtiments iconiques. Dubaï Creek Harbour permet en quelque sorte une mise en abîme de la ville. Mais elle est aussi une ville dans la ville et la métonymie de la ville de Doubaï car l'observer et en comprendre son fonctionnement c'est aussi saisir l'essence de la ville dubaïote. Vaste comme deux fois la taille de Business Bay, l'aménagement de ce territoire devrait courir jusqu'en 2030.



**Figure 117 :** *Un quartier créé autour de marinas.*



De ce quartier émergera un nouveau bâtiment symbolique de la ville, The Creek Tower. Cette tour est ambitieuse quant à ce qu'elle aspire à incarner<sup>653</sup> : « *The Tower is a symbol of diversity, inclusion and human achievement. A gift to be enjoyed for generations to come* ». La tour est avant tout une réponse aux défis architecturaux mondiaux qu'ils soient techniques, historiques ou relèvent du design. Tout en incarnant la modernité et le futur, l'architecture de la tour vise à faire le lien avec le passé glorieux du Moyen-Orient. Ainsi, les balcons rotatifs qui s'ouvrent sur la structure constitueront des jardins suspendus en hommage à l'une des sept merveilles du monde, Babylone. Ce lieu est dit « VIP Observation Garden Deck ». La tour offrira un nouveau point de vue sur le paysage urbain dubaïote. Quant au vaste atrium, il sera éclairé par la lumière naturelle. L'empreinte au sol de The Tower Plaza sera de 600 m de diamètre, c'est-à-dire bien plus vaste que l'empreinte de la Tour Eiffel, de la place Saint-Pierre de Rome, du stade de Sports City à Dubaï et du Dubaï Mall. Le fait que l'exposition du projet fasse ces comparaisons montre bien la rivalité dans laquelle la fabrique de la ville s'inscrit et l'ambition démesurée de son émir. Au faite de la tour, un deck d'observation sera installé afin de pouvoir bénéficier d'une vue à 360 ° sur la ville. Ce deck d'observation est appelé The Pinnacle Room. Toutefois, la hauteur totale de la tour est encore tenue secrète car Dubaï attend de connaître la taille finale de la tour du Kingdom Centre à Riyadh.

La forme de la tour s'inspire du bourgeon du nénuphar, connecté à la tige élancée de la fleur. C'est aussi une tour d'inspiration musulmane car elle s'apparente à une sorte de minaret connectant la terre et le ciel ; Dubaï sème des symboles de l'identité arabo-musulmane. C'est le starchitecte Santiago Calatrava<sup>654</sup> qui a été choisi pour réaliser ce projet ambitieux d'un nouveau quartier iconique. Sélectionner un architecte qui a été plusieurs fois récompensé, est un gage de qualité du projet pour Dubaï qui réutilise le curriculum vitae de Calatrava pour son marketing urbain.

Outre le fait que le projet de Dubaï Creek Harbour, comme de nombreux projets urbains dubaïotes, ne prennent pas en considération la mixité des profils économiques, le marketing

---

<sup>653</sup> « *La tour est un symbole de diversité, d'inclusion et de réussite humaine. Un cadeau à savourer pour les générations à venir* ».

<sup>654</sup> Le curriculum vitae de l'architecte est déjà fort étoffé puisqu'il est connu pour avoir réalisé le pont de Sundial en Californie, connu pour la simplicité de ses formes mais également leur élégance, le musée d'art du Milwaukee, le Turning Torso à Malmö en Suède. Ce qui a séduit Dubaï chez l'architecte c'est sa capacité à régénérer les structures architecturales et les standards des bâtiments iconiques des villes. Le fait que Santiago Calatrava soit à la fois ingénieur, architecte est sculpteur est peut-être à l'origine d'un design qui permet la fusion d'une architecture à la fois fonctionnelle, innovante et respectueuse de l'environnement au sens écologique du terme mais également culturel.

urbain exclue bien souvent tous ceux qui ne sont ni Arabes, ni Occidentaux comme le soulignent notamment ces deux publicités<sup>655</sup>.



**Figure 118 : Des projets réservés aux Émiriens et aux Occidentaux.**

La première publicité présente un espace commercial très vivant dans lequel les Émiriens, ou Arabes du Golfe d'une manière générale, se distinguent bien des autres passants par leur costume traditionnel, à savoir le port de la dishdasha<sup>656</sup>. Quant aux autres passants, ils sont occidentaux. Sur la seconde publicité vantant les aménités du développement qui propose de vastes piscines au pied des immeubles, ce ne sont que des Occidentaux qui sont représentés dans leur vie de famille. Les Asiatiques n'apparaissent dans aucune publicité, pourtant la communauté indienne est la plus nombreuse et la plus diversifiée par son profil socio-économique. Lorsque nous nous sommes rendus au bureau de vente d'Emaar pour nous faire passer pour une cliente potentielle cherchant des informations sur le projet de Dubaï Creek Harbour, nous étions la seule occidentale et les acheteurs potentiels étaient essentiellement arabes ou indiens. Les Occidentaux investissent de moins en moins à Dubaï en raison de l'instabilité économique et d'une érosion de leur revenu. Dubaï n'est plus perçue comme une expatriation difficile ni même un eldorado. Il n'y a pas de place non plus sur les publicités pour la communauté africaine. Parmi les Africains, issus essentiellement de la partie orientale du continent, les Ethiopiens sont implantés aux Émirats et étaient autrefois l'un des enjeux de l'esclavage qui n'a été aboli qu'en 1963. Quant aux Philippins, ils sont aux Émirats employés de maison et vendeurs dans les boutiques ou encore serveurs dans les restaurants. Pourtant, sur

<sup>655</sup>

[https://www.google.com/search?q=Dubaï+Creek+harbour&client=safari&rls=en&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=0ahUKÉwid8MPPp5jhAhWIyqQKHW12CD0Q\\_AUIDigB&biw=1234&bih=1299&dpr=2#imgrc=Pvu48fH1TCY62M](https://www.google.com/search?q=Dubaï+Creek+harbour&client=safari&rls=en&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=0ahUKÉwid8MPPp5jhAhWIyqQKHW12CD0Q_AUIDigB&biw=1234&bih=1299&dpr=2#imgrc=Pvu48fH1TCY62M):

<sup>656</sup> La dishdasha est une grande robe blanche portée par les hommes émiriens notamment.

la publicité de droite c'est un père de famille blanc qui porte sa fille dans les bras pour passer avec elle un moment à la piscine. Or, si les Occidentaux sont ceux qui sont les plus nombreux autour du bassin, ils sont bien souvent accompagnés de leur Philippine qui veille sur leur progéniture ou les accompagne au cours de natation. Mais, ces communautés sont absentes car la ville qui se construit n'est pas pour eux ; elle est pour les Arabes devenus les égaux des Blancs qui les ont dominés par le passé. Les Arabes du Golfe n'auraient-ils pas besoin de montrer qu'ils sont parvenus à rivaliser avec les Occidentaux ?

### **Conclusion – section III.2.A**

Dubaï Water Canal s'inscrit dans le cadre des transformations urbaines impulsées par le gouvernement de Dubaï afin d'assurer l'accueil et le rayonnement des touristes de l'exposition universelle de 2020 mais aussi pour rénover et redynamiser le tissu urbain de Jumeirah. Le quartier résidentiel très prisé par les cols blancs notamment, connaît avec ce projet une gentrification et une touristification. Le littoral sur lequel le quartier s'étend est profondément anthropisé par les aménagements de The Peninsula et des berges du canal. Ces aménagements complètent ceux des plages à l'œuvre depuis plusieurs années.

Dubaï Water Canal ne prend tout son sens que dans le cadre d'une mise en tourisme de la ville visible dans la trame urbaine. Les hauts lieux constituent des nœuds d'un réseau touristique qui s'étire sur un axe anisotropique parallèle au littoral. Le tourisme est vu comme l'activité par excellence de la diversification économique de la Cité-État qui souhaite valoriser sa situation de carrefour entre Europe et Asie grâce à son hub portuaire, qui accueille les croisières notamment, et aéroportuaire. La fabrique de la ville mondiale s'exprime à Dubaï par sa touristification. Cette ville doit être créatrice d'identité pour les Émiriens et incarnée un idéal citoyen capable d'être vendu à ceux qui, fascinés par Dubaï, désireraient investir, ou exporter chez eux ce modèle urbain. Les entreprises semi-étatiques dont Meeras vendent leur savoir-faire à l'étranger. De la mise en tourisme de la ville naissent donc de nouvelles opportunités économiques pour l'industrie de la construction et l'ingénierie.

## **SECTION III.2.B : UNE TOURISTIFICATION DONT L'APOTHÉOSE DOIT ÊTRE L'EXPO 2021 : UN HYMNE À LA GLOIRE DU POUVOIR TRIBAL.**

### **INTRODUCTION – section III.2.B**

*« Les âmes ont leurs fêtes depuis toujours : liturgies religieuses. Les corps aussi, depuis la Grèce : Jeux olympiques. La fête des machines ne remonte qu'au milieu du dix-neuvième siècle : c'est l'Exposition universelle. Ainsi s'équilibre le calendrier des sociétés industrielles. »<sup>657</sup>*

C'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que naissent les expositions universelles. La première se tient à Londres en 1851, puis à Paris quatre ans plus tard. La première est née du modèle français de l'exposition nationale périodique inventée sous la Révolution française en 1798. Les États-Unis prennent ensuite le flambeau. 1928 est un tournant dans l'histoire des expositions universelles puisqu'à l'initiative de la France, la Convention réunit quarante pays afin de définir les expositions coloniales et leur objet et de mettre en place un organe permanent chargé d'élaborer le cadre des Expositions et leur mise en œuvre. Ainsi, naît le BIE, Bureau International des Expositions, dont le siège est installé à Paris et dont la langue officielle est le français même si l'anglais est de plus en plus usité. Une révision de la Convention aboutit à la signature d'un protocole le 30 novembre 1972 distinguant les expositions spécialisées des expositions universelles. Celle de Dubaï sera la treizième.

Cette manifestation n'a jamais eu lieu au Moyen-Orient ni au Maghreb. Dubaï est la vitrine rêvée pour l'Expo, à la fois ville hyperconnectée et un carrefour stratégique commercial entre L'Europe, l'Afrique et l'Asie. Pour le monde arabe, en pleine mutation où le taux de chômage des jeunes y est très élevé, Dubaï parfois décriée est montrée désormais comme exemple de réussite dans des secteurs-clés du transport, du tourisme, du commerce et des énergies renouvelables. D'autre part, l'exposition universelle, historiquement liée à l'émergence des nations du XIX<sup>ème</sup> siècle traduit avec le choix de Dubaï comme pays hôte, l'avènement d'un monde multipolaire, ce que Christian Grataloup appelle « la troisième

---

<sup>657</sup> Debray (Régis), 7 juin 1990, « Voyage au pays des expositions universelles. Entre Diderot et Disneyland », *Le Monde*.

mondialisation», monde dans lequel les Émirats tentent d'affirmer leur légitimité en s'inscrivant dans la compétition des modernités.

En quoi les aménagements urbains, en cours de finalisation dans le cadre de l'Expo 2020, traduisent-ils la volonté du pouvoir tribal de consacrer leur pouvoir tout en promouvant le tourisme ?

## **1. Un pouvoir tribal moderne et omniscient qui orchestre l'organisation de l'exposition.**

### **1.1. Les acteurs et la structure organisationnelle.**

La convention de 1928, et par la suite le BIE, n'ont pas cru devoir s'immiscer dans les modalités d'organisation des expositions. C'était une prérogative relevant de la souveraineté de l'État accueillant l'exposition d'autant plus que les différentes législations et pratiques juridiques s'accommodaient mal des schémas types. L'exposition est par tradition toujours ou presque placée sous le haut patronage ou la présidence d'honneur du chef de l'État ou d'un proche. L'Expo 2020, reporté en 2021 ne déroge pas évidemment à cette règle. Dans l'article 6 du dossier de candidature intitulé Cadre organisationnel et opérationnel, il est noté en gras l'engagement du Shaykh : « *Son Altesse Cheik Mohammad bin Rashid Al-Maktoum, Vice-président et Premier ministre des EAU et Gouverneur de Dubaï, a apporté son soutien inconditionnel à la candidature de Dubaï pour l'Expo 2020 et a garanti la mise en œuvre de tous les moyens financiers et humains nécessaires pour faire de l'Exposition universelle aux EAU un événement inoubliable* ». <sup>658</sup> Shaykh Mohammedhammad a donc proclamé l'Expo 2021 priorité nationale stratégique pour le pays qui doit non seulement être un phénomène macroéconomique pendant les six mois de l'exposition mais aussi se prolonger dans la durée et faire que Dubaï soit inscrit dans l'Histoire des expositions universelles.

A Dubaï, comme ce fut le cas dans d'autres expositions dont celle de Paris en 1937, l'État opère directement<sup>659</sup>. Un Comité directeur pour l'Expo 2020 a été créé par le décret n°2 de 2012 afin de coordonner les actions avec les entités gouvernementales au plan local ainsi

---

<sup>658</sup> Article 6 page 149 du dossier de candidature.

<sup>659</sup> Des cas très différents existent comme celui de Gênes qui en 1992 a accueilli une exposition pendant laquelle l'État central a été tenu à distance.

qu'avec les ministères au plan fédéral<sup>660</sup>. Il interagit avec les secteurs privé et public, la jeunesse, les professionnels, les entités académiques et gouvernementales. En octobre 2012, la composition du Haut Comité a été étendue afin d'inclure de nouveaux acteurs du gouvernement de Dubaï dont les directeurs de la municipalité, de RTA et de la police. Le Comité a été spécialement constitué avec des représentants du gouvernement et du monde des affaires afin de mobiliser des compétences différentes et tisser des réseaux utiles pour l'avenir en Occident notamment. S'opère un dédoublement de l'État dans le cadre de cet événement à grande visibilité internationale et s'inscrivant dans la stratégie que j'ai exploré dans le chapitre précédent.

Si dans la distribution des rôles domine toujours le vieux débat entre commissaire général et responsable de la société de l'exposition, direction bicéphale, le cas ne se pose guère à Dubaï puisque le comité directeur est présidé par son Altesse Shaykh Ahmed Bin Saeed al-Maktûm. Le vice-président est Mohammad Ibrahim Al-Shaibani. Ce dernier appartient au premier cercle de Shaykh Mohammed. Quant à la directrice générale des opérations Dubaï Expo 2020, c'est Reem Ebrahim Al-Hashimy<sup>661</sup>. Parmi, les acteurs du Comité directeur pour l'Exposition 2020, Ahmed Abdullah Al-Sheikh<sup>662</sup>. Enfin, le dernier acteur est Helal Saeed Al-Merri<sup>663</sup>.

Depuis octobre 2012, de nouveaux membres ont été impliqués dont des hauts responsables de la municipalité de Dubaï et des autorités en charge des routes et transports, eau, électricité, santé et police.

Son Altesse Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan a internationalisé l'événement bien avant que le BIE rende sa décision puisqu'il a organisé un séminaire sur le thème de l'Expo 2020 à Abû Dhabî pour tous les ambassadeurs des EAU. D'autre part, en marge d'une assemblée générale à l'ONU à New York en septembre 2012, il a également organisé un événement privé rassemblant les chefs d'État, les ministres des Affaires étrangères et des célébrités afin de les informer des ambitions des EAU de concourir. Si Abû Dhabî et Dubaï sont souvent dans une relation de concurrence, le projet de Dubaï Expo, traduit davantage la complémentarité entre les Émirats et le pragmatisme du président de la fédération. Celui-ci est

---

<sup>660</sup> Voir le décret du Shaykh en 2012, annexe 6.

<sup>661</sup> Cette dernière est par ailleurs ministre d'État des Émirats Arabes Unis et siège au cabinet fédéral. Elle préside aussi Dubaï Cares, le conseil de compétitivité des Émirats et le bureau national des statistiques.

<sup>662</sup> Il est aussi directeur général du Bureau de presse du gouvernement de Dubaï et président de Dubaï Media Incorporated et de Meydan Development.

<sup>663</sup> Il est par ailleurs PDG du Dubaï World Trade Center et opérateur désigné de Dubaï Expo 2020.

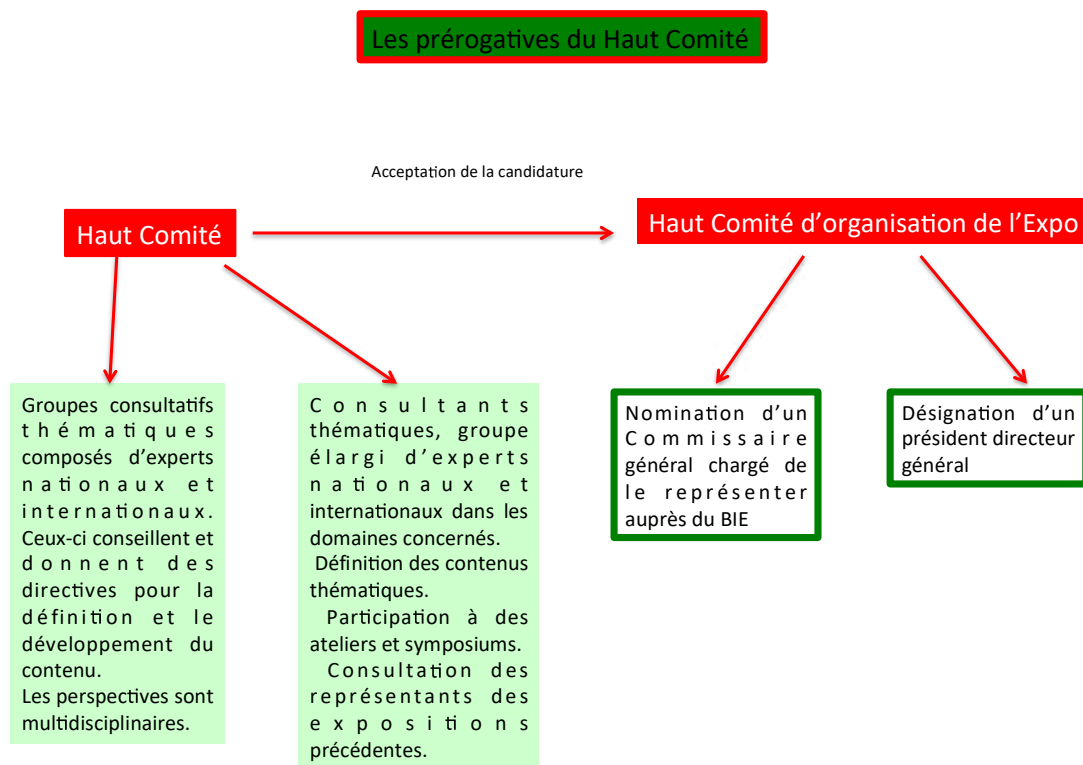
conscient que Dubaï est la tête de pont de la mondialisation par son avant-garde et son audace. Cette attitude montre clairement que depuis la crise de 2008, la relation entre les deux chefs tribaux a changé. Maktûm a compris qu'il avait besoin du soutien financier inconditionnel d'Abû Dhabî et que la capitale avait besoin de l'audace de Maktûm. De leur complémentarité, leur visibilité sur la scène internationale dépend.



**Figure 119 : Le cadre organisationnel et opérationnel de l'Expo 2020**

Généralement, les expositions universelles sont gérées par un commissaire général et un responsable de la société de l'exposition. Le premier a des devoirs à l'égard de la communauté des participants officiels en en étant l'interlocuteur et le porte-parole officiel auprès de son gouvernement. Le second est en charge de la manifestation dans toutes ses phases matérielles et financières. La logique politique et la logique d'entreprise sont donc dissociées. Le fonctionnement à Dubaï est distinct car c'est comme l'indique le schéma ci-dessus le directrice

générale, Reem Al Hashimy, symbole féminin<sup>664</sup> fort, qui cumule toutes ses fonctions sous l'autorité du président directeur général de l'Exposition qui rapporte au Haut Comité lui-même sous la dépendance du gouvernement de Dubaï et donc du Shaykh. La structure organisationnelle est donc plus pyramidale et vassalique.



**Figure 120 : Les prérogatives du Haut Comité.**

L'Exposition a su utiliser en amont de l'événement puis utilisera tout au long de l'exposition un vivier d'experts pour les tâches particulières. Leur consultation doit aller vite. Le facteur temps constitue une véritable épée de Damoclès. Ces derniers ont été invités à prendre part à la série d'ateliers de développement thématique. L'Exposition s'est appuyée sur toute une littérature scientifique de fond et sur de nombreux entretiens avec différents spécialistes et d'organisations spécialisées aussi dans les activités liées aux sous thèmes et aux sujets connexes. Toutefois, il est surprenant que le dossier de candidature de l'Exposition ne dise rien de celui qui est le compositeur et le chef d'orchestre de cette exposition et notamment du dossier

<sup>664</sup> Le choix d'une femme n'est probablement pas anodin car dans le dossier de candidature Dubaï se vante d'appartenir à un pays qui ne cesse d'accroître la représentation politique de tous les Émirats et d'intégrer de plus en plus de femmes à la vie politique du pays.



de candidature, à savoir Philippe Blanchard<sup>665</sup>. Il s'est occupé pourtant de la conceptualisation, de la stratégie et de l'organisation. Il analyse de façon transversale les problématiques complexes et coordonne les compétences verticales (expertises) nécessaires à leur réalisation. Mais si Philippe Blanchard a été sollicité par le gouvernement de Dubaï, ce n'est que pour son expertise des mega-événements et au comité olympique, car pour le reste, le Français est poings et mains liés. Selon une source, il a été convoqué et rappelé à l'ordre par Rim al-Hashimy car il communiquait de trop sur l'exposition. Celle-ci lui a rappelé que c'était au pouvoir de communiquer ce qu'il voulait communiquer et quand il voulait le communiquer. Il est vrai que Philippe Blanchard, à sa décharge, a été énormément sollicité notamment par la communauté francophone. Avant que cette convocation lui parvienne, monsieur Z<sup>666</sup> avait déjà prévenu l'ambassadeur de France en lui disant de limiter la médiatisation de Philippe Blanchard et de son travail afin qu'il ne soit pas mis sur la touche par le pouvoir dubaïote. Depuis cet incident, Philippe Blanchard n'est plus accessible facilement et ne répond plus à mes sollicitations suite à mon premier entretien avec lui. Il est d'ailleurs parti de l'organisation de l'exposition ou en a été écarté. Le projet est donc complètement phagocyté par le pouvoir qui ne fait confiance qu'aux siens. Les étrangers ne sont qu'un moyen et non une fin.

Pendant l'exposition, les participants vont pouvoir présenter leurs meilleures réussites ou opérations qui sont autant de solutions aux défis lancés par les sous thèmes mobilité, durabilité et opportunité. Mais ils pourront montrer aussi les limites de leurs réalisations afin de s'adresser à des interlocuteurs capables de les aider grâce à leur expertise à obtenir de meilleurs résultats ; c'est la définition même de partenariats. Les participants doivent choisir un sous thème et en montrer l'articulation avec les deux autres. Ce concept reprend un principe développé lors de l'exposition de Shanghai en 2010 qui avait donc introduit les zones des meilleures pratiques. Mais la nouveauté proposée par l'Expo 2020 est de rendre les participants encore plus actifs notamment en s'appuyant sur la mise en place d'une plateforme technologique interactive appelée crowdsourcing<sup>667</sup>. Parmi les acteurs, le grand public est pris

---

<sup>665</sup> Avant de rejoindre l'équipe dirigée par Son Excellence Reem Al Hashimy, Ministre d'État, Philippe Blanchard avait déjà participé à l'organisation des JO d'hiver d'Albertville en tant que consultant, puis travaillé pendant plusieurs années au Comité International Olympique à Lausanne. Il a même été le directeur du CIO. Il a travaillé pendant plusieurs années dans un grand cabinet de conseil, et s'est adapté à des missions dans des environnements aussi divers que la sécurité sociale, l'armée de terre ou le MEDEF.

<sup>666</sup> Il est souhaitable de protéger l'identité de cette source.

<sup>667</sup> Celle-ci suit un calendrier qui définit des étapes à suivre. Ainsi, de 2014-2015, les thèmes sont explorés par des forums d'experts et les forums mondiaux existants. 50 à 100 défis par sous thème doivent être relevés. En 2016, des priorités sont définies en mettant en place un comité international de sélection interdisciplinaire pour

en compte et pourra pendant l'exposition participer aux ateliers, orienter les problématiques et proposer des sujets de recherche.

## **1.2. Le cadre juridique souple et novateur.**

L'organisation d'un tel événement nécessitait par ailleurs de se doter d'un cadre juridique souple et novateur. Aujourd'hui 36 nationalités n'ont pas besoin de visa pour entrer aux EAU. Pour les autres nationalités, les procédures ont été rationalisées avec des visas de transit valides pendant 96 heures via Emirates Airlines lors de l'achat du billet d'avion.

Pour attirer des visiteurs pendant l'Expo 2021, les procédures de visas vont être simplifiées. Seront mis en place des visas spéciaux pour Dubaï Expo 202, ce qui souligne la résilience de l'État.

Dans le dossier de candidature, les autorités dubaïotes s'engagent « à mettre en œuvre un cadre complet de protection des droits de la propriété intellectuelle par les brevets, marques, modèles déposés... cela sera fait en respectant les accords internationaux OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) ».

Le site de l'exposition dispose du statut de zone franche comme l'article 6 le déclare : « Au vu du succès rencontré par les zones franches et leur environnement législatif et réglementaire propice à l'économie, le gouvernement des Émirats Arabes Unis a décidé d'accorder un statut d'autorité de zone franche au Haut Comité. Ce statut permet aux organisateurs de Dubaï Expo 2020 d'accueillir favorablement les pays participants, de gérer en direct le cadre réglementaire de l'Expo et de s'assurer de sa conformité au Règlement général du BIE ». <sup>668</sup> Les avantages de statut de zone franche sont nombreux comme le note le dossier de candidature. La gestion d'un afflux considérable de visas par les services migratoires peut inquiéter le BIE, c'est pour cela que le dossier de candidature anticipe la question en soulignant que les services administratifs en charge de l'immigration sont d'ores et déjà prêts <sup>669</sup>.

---

sélectionner parmi les défis les 21 questions principales, soit 7 par sous thème, reflétant les défis pour le progrès. Les meilleures solutions à ces questions seront annoncées en 2021 lors de la clôture de Dubaï 2020.

En 2017, un partenariat pour l'innovation avec la recherche de partenaires pouvant fournir le financement est lancé. Sont mis en place des laboratoires d'innovation entre 2018 et 2020. Il s'agit de plateformes mobiles qui seront mises en place en divers endroits du monde puis pendant l'exposition dans celle-ci. Il y aura un laboratoire mobilité, un laboratoire durabilité et un laboratoire opportunité. Pendant l'exposition les laboratoires organiseront des rencontres et des ateliers. Enfin, en 2021 sont sélectionnées des présentations de l'exposition avec l'annonce des résultats lors de la cérémonie de clôture.

<sup>668</sup> Article 6 page 150 du dossier de candidature.

<sup>669</sup> Cette affirmation du dossier de candidature doit être nuancée par la réalité conjoncturelle depuis 2015. La sécurité aux Émirats est renforcée considérablement depuis les attentats qui ont eu lieu en France et

Quant aux commissaires généraux et leurs représentants ainsi que leurs familles seront proposés des statuts diplomatiques de douze mois avant l'exposition et six mois après l'exposition ainsi qu'une exonération des droits de douane pour l'usage personnel.

D'autre part, une législation innovante a été pensée également pour les biens et non pas seulement pour les personnes. En effet, les marchandises importées aux fins d'utilisation ou de consommation aux EAU lors de l'Expo 2021 de Dubaï sont exonérées de droits de douane et ne seront pas soumises à une mise en quarantaine. Un certificat sera établi pour l'exposition conférant à la marchandise un régime d'admission temporaire<sup>670</sup>. Force est de constater que les membres de la GZALE (Grande zone Arabe de Libre Echange) dans laquelle les marchandises importées provenant d'États arabes bénéficient automatiquement d'une exonération de droits de douane.

Pour cautionner cette souplesse juridique des Émirats Arabes Unis, ou pourrait-on dire leur résilience, le dossier de candidature s'appuie sur le rapport de 2011 du « *Trading Across Borders* » de la Banque mondiale qui plaçait le pays « à la 5<sup>ème</sup> place mondiale »<sup>671</sup>. La raison pour laquelle les EAU disposent d'un tel classement relève du traitement électronique intégré de dédouanement ; ce qui évite les démarches multiples dans les services administratifs. Le traitement du fret aérien se fait en ligne. Les usagers quant à eux disposent d'un programme d'accréditation. Il existe aussi un programme OEA (Opérateur économique autorisé), un système de dédouanement électronique avec une ligne utilisable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le pré-dédouanement s'effectue grâce à un portail unique de dédouanement qui permet d'entrer en contact avec le centre des douanes 24h/24h et 7jours/7jours. Ce canal de dédouanement intégré et créatif a d'ailleurs remporté un prix en 2011. A cela s'ajoute l'existence d'une intégration douane à douane conformément aux normes de l'Organisation mondiale des Douanes. Mais l'Expo 2021 aspire à parfaire ce système en mettant en place un canal spécifique pour l'exposition qui fonctionnera en lien avec une zone douanière dédiée à l'Expo 2020 dans les ports, aéroports et bureaux des douanes ainsi que sur le site de l'exposition afin de faciliter aussi la ré-exportation.

---

l'administration va devoir contrôler davantage les personnes entrant ou voulant entrer sur son territoire. Les Émirats ont des services, certes performants, mais ils ne sont pas pour autant à l'abri de la menace terroriste.

<sup>670</sup>Ce principe existe déjà à Dubaï et est valide jusqu'à six mois, renouvelables pour des périodes équivalentes sans excéder trois ans. Les douanes de Dubaï vont étendre cette période à quatre ans pour les participants de l'Expo 2020. Il s'agit du décret fédéral n°59 de 2010 ratifiant l'adhésion des EAU à la convention d'Istanbul relative à l'admission temporaire des marchandises.

<sup>671</sup> Article 6 page 159 du dossier de candidature.

### **1.3. Un marketing urbain multi-scalaire.**

Dubaï est capable de promouvoir l'Expo 2021 grâce à un marketing urbain planifié par le pouvoir central. A l'échelle mondiale, Shaykh Mohammed a désigné 5 ambassadeurs pour représenter Dubaï à la réception organisée par le Comité de candidature à Paris en novembre 2012.

Toutefois, si le marketing de l'exposition revêt un rôle décisif dans le projet, les visiteurs retrouveront-ils dans celle-ci la représentation qui leur en a été faite ? En effet, si le pays organisateur tente de modeler le produit final, il n'en est que partiellement le fabricant : le contenu des pavillons est, pour l'essentiel, le résultat des apports des participants, d'où l'importance pour Dubaï d'orienter et d'accompagner les participants afin que la réalité soit à l'image véhiculée par le marketing.

La publicité fait appel aux réflexes de mémorisation sur le mode visuel et ludique, toutes les expositions ont désormais leur mascotte. Au-delà d'un certain seuil de publicité, il n'est plus possible de résister et la visite de l'exposition devient une obligation.

Les acteurs mettent au point une stratégie de communication et de promotion développée dans l'article 7 du dossier de candidature. Cette stratégie s'assigne quatre objectifs principaux :

- Gagner les cœurs de tous.
- Sensibiliser l'opinion publique au thème et aux sous-thèmes de l'Expo.
- Impliquer les participants et les partenaires dans une exposition destinée à tous.
- Promouvoir les valeurs de l'Exposition et du BIE.

Ces objectifs doivent permettre de toucher 25 millions de visiteurs, 33 millions de visites en tout dont 70% de visiteurs venus de l'étranger. Ainsi, les acteurs pronostiquent la répartition géographique suivante : 29% d'Européens, 28% venant du MOAN (Moyen-Orient Afrique du Nord), 27% d'Asie, 8% d'Amérique, 6% d'Afrique et 3% d'Océanie. Cette répartition géographique des visiteurs est très différente du modèle de Shanghai puisqu'en 2010, les touristes étaient essentiellement d'origine chinoise. La politique extérieure des EAU ayant pour orientation actuellement de multiplier les relations avec les pays des BRICS, le nombre de visiteurs en provenance de ces pays devrait augmenter. La campagne de promotion de l'exposition vise tout le monde, à savoir les participants, les visiteurs, les partenaires, mais cible plus particulièrement les jeunes générations nées dans les années 2000 car ces dernières peuvent agir comme de puissants relais de communication puisqu'ils maîtrisent parfaitement les réseaux

sociaux. C'est également pour cela, que des jeunes gens seront engagés dans le bénévolat pendant l'exposition.

Pour atteindre ces objectifs, les acteurs ambitionnent de s'appuyer sur le savoir-faire développé dans le cadre du Dubaï Shopping Festival (DSF) encore Summer Surprises Festival. Toutefois, outre ce savoir-faire, des campagnes de sensibilisation et de promotion aux différentes échelles ont été élaborées. A l'échelle mondiale, il s'agit d'encourager les voyageurs qui en temps normal n'auraient fait que transiter à l'aéroport de Dubaï quelques heures à s'arrêter un peu plus longtemps pour visiter l'exposition. Pour capter ces visiteurs potentiels, la stratégie de communication s'appuie sur les célébrations du Jubilé d'or des EAU, sur le fait que l'exposition doit agir comme un catalyseur de partenariats et d'innovations au travers de l'Expo Live et sur le fait enfin que l'exposition se veut véritablement universelle ne serait-ce que, comme le rappelle l'article 1 de la Convention de Paris de 1928, une exposition : « *a pour principal objectif l'éducation du public* ».

A toutes les échelles, les organisateurs de l'exposition souhaitent une large couverture médiatique. A cette fin, ils s'appuient sur les journalistes, de toutes les nationalités, basés dans les pays du CCG, sur les médias spécialisés dans les sous-thèmes de l'exposition, sur les médias nationaux et internationaux, sur les médias spécialisés dans le tourisme<sup>672</sup>. A travers ces médias, les messages communiqués porteront sur le fait que l'exposition constitue un environnement ouvert et collaboratif, sur l'hospitalité de Dubaï et les EAU, sur le fait que l'exposition représente un espace de rencontres et est un catalyseur multiculturel. Si l'attitude du monde médiatique, notamment à l'échelle nationale, est souvent ambiguë voire déconcertante lors de l'annonce d'un méga-événement qui risque de provoquer une hausse des prix, une montée de l'insécurité... Dubaï semble protéger de ce risque-là car sa presse est contrôlée ; par conséquent, le danger d'anathème n'existe guère. Il s'agira plutôt de faire l'éloge d'un pays faisant bloc derrière le fastueux projet de son leader. L'exposition doit être l'occasion d'une grande fête de communion civique.

Afin que la stratégie de communication porte ses fruits, le message doit s'incarner dans des lieux à savoir une ville globale qui a déjà su organiser de grands événements et aux infrastructures de grande qualité, un lieu sûr dans lequel la lingua franca est l'anglais, langue internationale.

---

<sup>672</sup> Les médias, objet de tous les soins, bénéficient sur le site d'un bâtiment entier doté d'équipements techniques. Avant Dubaï d'autres expositions en ont fait de même. Ainsi Osaka en 1970 avait réuni plusieurs années à l'avance un club de presse de 73 journaux d'information, 18 sociétés de radio et 41 télévisions. Une visite de l'exposition en avant-première est toujours réservée également aux journalistes. A Brisbane, 1200 journalistes y avaient participé.

Quant à la stratégie marketing, elle doit être progressive et mêlée systématiquement implication et interaction à l'échelle mondiale. Ainsi, trois étapes chronologiques sont suivies. De 2013 à 2015, a lieu une phase d'explication au public. Il s'agit d'augmenter la notoriété et de susciter l'intérêt pour éduquer, recruter et établir des réseaux. Dans ce cadre vont être lancés un programme de fidélité Expo Miles pour les visiteurs, organiser des laboratoires de l'innovation dans les EAU et sur des marchés cibles, profiter de l'exposition Milan 2014, promouvoir l'exposition pendant les événements relatifs aux questions de l'énergie, du transport, de l'économie, des sports... Quoi qu'il en soit, sur l'année 2015, la publicité concernant l'Exposition est assez limitée. Seule la grande palissade délimitant le site se fait l'écho de l'événement et est visible depuis Shaykh Zayed road. Pendant la seconde phase de 2015 à 2018 : une phase d'exploration qui consiste à créer des partenariats, à faire appel aux participants et aux partenaires en suscitant l'intérêt, en informant et en coopérant et en établissant un centre média. Cette étape vise à accroître le niveau d'implication des intervenants à travers la participation à une variété d'initiatives relatives à l'Expo Live ainsi qu'à travers la confirmation des parrainages, des pavillons et des stands. Cela permet du même coup à veiller à ce que le nombre de participants soit atteint, à renforcer la participation aux laboratoires et à établir un centre médiatique national et international ouvert 24h/24h et 7jours/7 jours. La troisième phase de 2018 à 2020 se concentre sur l'intensification de la communication. Enfi, de 2020 à 2021, il s'agit d'une phase d'extension de la communication. Chaque phase doit associer publicité/marketing, relations avec les médias, communication avec les parties prenantes, événements et relations publiques.

De plus, le marketing urbain se traduit également par la sécurité. A cette fin les agences de sécurité du gouvernement ont été consultées pour mettre en place la vidéosurveillance, les données biométriques. La sécurité destinée à l'exposition sera étendue à celle du village de l'expo 2021. L'ensemble du dispositif sera géré par une salle de contrôle à laquelle la police de Dubaï aura accès. Ce centre de commandement sera directement relié au centre de commandement national du pays, à Dubaï Traffic Centre et à la principale salle de contrôle des événements de Dubaï Expo 2020. C'est le dispositif C3I (Control, Communication and Intelligence).

A l'échelle nationale, l'équipe de l'Expo 2021 a défini une stratégie de médias numériques pour promouvoir la sensibilisation nationale à travers des sites de médias sociaux, des médias Internet et de courriers ciblés. En mars 2012, la Chambre du commerce et de l'industrie de Dubaï a organisé un dîner du cercle diplomatique avec Reem Al-Hashimy et 62 diplomates étrangers résidant aux EAU pour soutenir Dubaï Expo 2020. Pendant 88 journées

de suite des stands ont été installés dans les centres commerciaux et de loisirs à travers tous les Émirats afin de sensibiliser l'opinion publique à l'esprit de l'Expo. Dubaï a organisé en octobre 2012 un événement spécial destiné aux PDG des entreprises de Fortune 500 et les autres entreprises importantes de Dubaï soit 400 PDG pendant trois jours de discussions et d'échanges. Les étapes du projet<sup>673</sup> ont été articulées à un marketing urbain tous azimut. En effet, à l'échelle nationale, l'équipe de l'Expo 2021 a défini une stratégie de médias numériques pour promouvoir la sensibilisation nationale à travers des sites de médias sociaux, des médias Internet et de courriers ciblés.

En mars 2012, la Chambre du commerce et de l'industrie de Dubaï a organisé un dîner du cercle diplomatique avec Reem Al-Hashimy et 62 diplomates étrangers résidant aux EAU pour soutenir Dubaï Expo 2021. Pendant 88 journées de suite des stands ont été installés dans les centres commerciaux et de loisirs à travers tous les Émirats afin de sensibiliser l'opinion publique à l'esprit de l'Expo. Dubaï a organisé en octobre 2012 un événement spécial destiné aux PDG des entreprises de Fortune 500 et les autres entreprises importantes de Dubaï soit 400 PDG pendant trois jours de discussions et d'échanges

## **2. Les objectifs de l'exposition universelle.**

### **2.1. Une exposition entre innovation et foire touristique.**

On retrouve dans le projet de candidature de Dubaï les huit fonctions communes aux expositions universelles comme le fait remarquer Pascal Ory<sup>674</sup> :

- « - *fonction d'exhibition économique ;*
- *Fonction de foire commerciale ;*
- *Fonction d'exercice architectural ;*
- *Fonction de levier urbanistique ;*
- *Fonction d'exposition d'art ;*
- *Fonction de « garden-party de la puissance invitante ;*
- *Fonction de société des nations ;*

---

<sup>673</sup> Les étapes de livraison du projet de l'Expo 2020 sont les suivantes : étape de conceptualisation et de stratégie d'enregistrement : 2014-2015. Dubaï dispose de deux ans pour soumettre les plans de l'exposition/ étape conception et planification : 2014-2018/ étape construction et exécution 2014-2020/ Livraison, exploitation et étape d'exécution (6 mois avant l'ouverture et 6 mois après l'ouverture de l'Expo)/ étape d'héritage et de dissolution : 2014-2021.

<sup>674</sup> <http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-des-arts/conference-expos-universelles.pdf>

L'intervention de Pascal Ory s'intitule *Les expositions universelles, de 1851 à 2010 : huit fonctions de la modernité*. Pages 2 et 3 pour les présentes citations.

- *Enfin, last but not least, fonction de fête populaire* ».

Concernant les fonctions économiques et commerciales, j'ai évoqué cet aspect dans la partie II de la thèse avec l'orientation vers l'innovation environnementale. Toutefois, elle est un enjeu touristique devant permettre une expérience complète de Dubaï. Si l'Expo 2021 se déroulera du 20 octobre 2021 au 10 avril 2022, c'est en raison des conditions météorologiques favorables aux visites mais c'est également parce que la saison est riche en événements sportifs comme le Golf Dubaï Desert Classic et culturels comme je l'ai mentionné dans la section I du chapitre I de cette troisième partie en proposant le calendrier événementiel annuel. En effet, outre l'itinéraire touristique proposé et étudié précédemment, l'exposition universelle est aussi une expérience scientifique, pour une frange des visiteurs et une expérience ludique. Marcel Galopin<sup>675</sup> fait remarquer que l'on distingue trois étapes<sup>676</sup> dans l'organisation des expositions universelles et que celle qui nous intéresse s'inscrit bien sûr dans la dernière étape qui a débuté, selon ce même auteur, à la fin des années 70 mais a connu la transition des années 60<sup>677</sup> : « *La période des années 60 est celle de l'accélération et de l'extension des concepts nouveaux (...) à partir du thème et des sous-thèmes vont se dessiner une géographie de l'exposition et naître toute une symbolique dans la toponymie, voire l'architecture et la décoration du site* ». A travers le thème le message culturel est renforcé ainsi que sa dimension pédagogique. Comme le dit Marcel Galopin<sup>678</sup> : « *L'homme et son destin occupent une place plus centrale et font l'objet d'interrogations* ». Il poursuit en disant<sup>679</sup> : « *les thèmes, tout en restant connectés au monde matériel, vont tendre à se projeter dans une introspection des consciences et, dérivant toujours plus avant vers un futur imaginaire, prenant appui sur une science boulimique, vont accentuer la part de la fiction sur celle de la réalité* ». Cela s'applique au thème de l'exposition très futuriste qu'est l'Expo 2020 car comme le souligne Anne Rasmussen et Brigitte Schroeder dans les *Fastes du Progrès*<sup>680</sup> : « *Le visiteur n'est plus un acheteur de marchandises, il est devenu un consommateur de concepts, de genres de vie, de projets de société* ». Cela est d'autant plus important que les dernières expositions ont montré une orientation privilégiée vers

---

<sup>675</sup> Galopin (Marcel), 1997, *Les expositions internationales au XXème siècle et le bureau international des expositions*, L'Harmattan, Paris, 361 pages.

<sup>676</sup> Id. La première période qui commence en 1851 et enjambe la seconde guerre mondiale utilise une approche classificatoire (9 sections), organise des concours et vise à promouvoir économiquement les inventions et innovations. La seconde période abandonne la vision commerciale, même si les concours sont toujours organisés. L'aspect culturel l'emporte en introduisant une réflexion sur l'organisation et l'avenir de la société. Quant à la troisième période, elle a commencé à la fin des années 70 en abandonnant toute classification.

<sup>677</sup> Ibid. page 197 pour la présente citation.

<sup>678</sup> Ibid. page 199 pour la présente citation.

<sup>679</sup> Ibid. page 200.

<sup>680</sup> Rasmussen (Anne) et Schroeder-Gudehus (Brigitte), 1992, *Les Fastes du progrès, le guides expositions universelles, 1851-1992*, Flammarion, Paris, 253 pages. Page 22 pour la présente citation.



le décor aux dépens de la substance comme le note Marcel Galopin<sup>681</sup> : « Depuis longtemps déjà, les participants introduisaient des artifices de présentation qui donnaient aux démonstrations un caractère « dramatique », une atmosphère propre à créer la surprise, l'émotion, l'évasion. Mais au décorateur ou au designer, surtout sensibles aux formes, aux couleurs, aux matériaux, s'est substitué ou s'est ajouté le scénographe, personnage clé des expositions d'aujourd'hui. A celui-ci incombe la responsabilité de toute la force du discours, de toute la gamme des sentiments qui doivent animer le visiteur, par une disposition suggestive des éléments d'exposition, par leur animation, par les effets visuels et sonores que permet la technologie moderne –fibres optiques, laser, hologrammes, stéréophonie... ». Cependant, l'exposition de Dubaï revendique un visiteur actif qui interagisse avec l'exposition de plusieurs manières. Si la technologie est convoquée, la remise à l'honneur des concours réactive l'idée d'un visiteur observateur et participatif et non pas simple consommateur. L'objectif est ici d'éviter que l'exposition universelle ne soit que science-fiction.

Comme le fait remarquer Florence Pinot de Villechenon les expositions universelles ne sont pas que des olympiades du progrès et de l'innovation<sup>682</sup> : « Toutefois, malgré ces intentions édifiantes, les expositions universelles firent très tôt une large place aux éléments ludiques et devinrent de véritables fêtes des peuples. Les attractions de tout genre s'avèrent le complément nécessaire pour un public sollicité par l'instinct de divertissement. Elles permirent, en même temps, de maximiser la fréquentation des lieux et de contribuer à l'équilibre financier de l'opération. L'élément festif est, depuis, inscrit dans le code génétique des expositions universelles ». L'aspect ludique et populaire de l'exposition universelle est présent dans le projet Expo 2021 et se décline sous plusieurs angles. D'ailleurs, l'esprit foire de l'exposition est pensé dans ses moindres détails. Ainsi, pour éviter l'ennui dans les files d'attente qui pouvait être de quatre heures à Shanghai, l'Expo 2020 a pour projet de divertir ses hôtes : « Des musiciens, danseurs, marionnettistes et autres artistes divertiront les visiteurs faisant la queue à l'extérieur de certains pavillons nationaux et aideront à orienter la circulation vers d'autres parties du site afin d'éviter les engorgements. Ces représentations auront lieu sur de petites scènes temporaires qui seront montées sporadiquement selon le moment et le lieu ». <sup>683</sup> Partie intégrante du concept « Rêver, découvrir, transmettre », trois spectacles thématiques individuels marqueront le début des spectacles sur la scène de chaque zone : « Les trois pièces se déroulant dans leurs espaces respectifs, les actions sur une scène

---

<sup>681</sup> Op. Cit. Page 218-219.

<sup>682</sup> <http://www.expoFrance2025.com/presentation-des-expositions.html>

<sup>683</sup> Article 9 page 281 du dossier de candidature.

*affecteront celles se déroulant sur les autres ; les artistes auront une présence physique sur une scène et une présence virtuelle sur une autre. Les mouvements d'un interprète auront des effets sur les interprètes des autres spectacles, se combinant ainsi dans un événement théâtral plus grand à travers des scénarios et des médias conjugués »<sup>684</sup>.*

Quant à l'exposition familiale, elle doit quant à elle permettre d'entretenir des relations entre générations. Elle comprend plusieurs aspects ce qui fait qu'elle se situe à l'articulation de la fonction population et artistique : avec la rencontre et la salutation de la mascotte, les jeux pour enfants dont ceux sur les énergies nouvelles, La sculpture de sable cinétique dans la zone mobilité qui utilisera des données en temps réel à travers le monde (données démographiques, réseaux sociaux...) pour créer des effets visuels physiques à partir d'informations itinérantes. Un kiosque voisin expliquera comme les informations sont recueillies...

En ce qui concerne les aspects culturels relevant de la fonction société des nations, ses objectifs sont de faire naître le sentiment d'universalité et de mettre en exergue la culture émiratie, et enfin pratiquer les échanges culturels avec les autres nations présentes. Ainsi, seront proposées les célébrations des fêtes nationales pour chaque pays participant, un spectacle retraçant les cinquante ans d'histoire des Émirats Arabes Unis lors du Jubilé, des parades culturelles, le Jubilé d'or lui-même, des fêtes mondiales comme Diwali, le nouvel an chinois, mawlid nabawi, Pâques, Noël. Des nocturnes sont également prévues avec des spectacles organisés en différents lieux dont l'oasis, des pavillons fermés, des chemins lumineux ainsi qu'un spectacle de lumières sur la thématique des Mille et une nuits arabes au théâtre aquatique et enfin des concerts.

Quant à l'exposition piétonne, c'est un concept fondé sur l'idée de mettre en place des spectacles rapidement mobilisables avec marionnettistes, mimes, musiciens, troupes de faucons, flash mob jaillissant du milieu de la foule et transportables pour diriger les flux des visiteurs, animer les files d'attente et gérer leur taille et améliorer l'expérience des visiteurs.

Enfin, une exposition connectée est prévue. Il s'agit avant et après l'exposition de préparer et de prolonger l'expérience des visiteurs grâce à la mise en place d'une exposition augmentée. Celle-ci consiste en la création d'un espace virtuel pour la mise en réseau avec des tweets, des vues de type photosynthèse, des visites virtuelles, des partages de photos et de vidéos. Le bracelet RFID de chaque visiteur sera connecté à l'exposition augmentée. La connectivité sera de l'ordre géographique aussi avec des sites satellites et des kiosques interactifs de l'exposition disséminés à travers Dubaï et des villes sœurs du monde entier diffuseront le contenu de

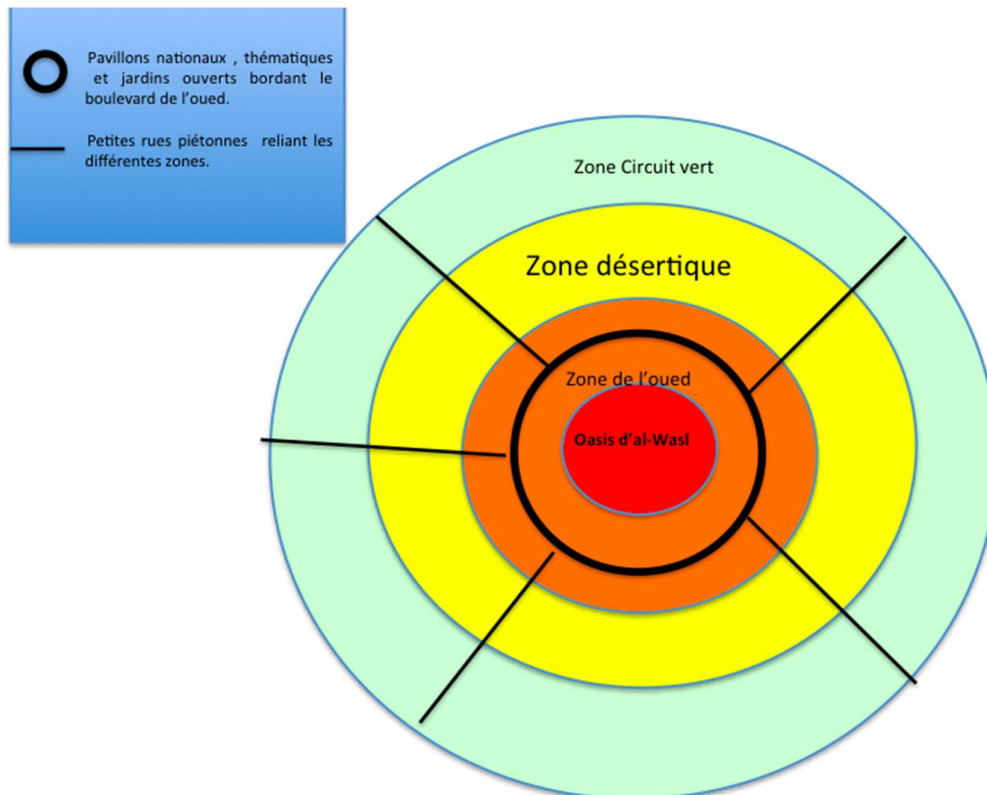
---

<sup>684</sup> Id. Page 286 du dossier de candidature.

l'exposition et permettront ainsi à d'autres de prendre part au dialogue. En complément l'exposition « échange » sera une fenêtre sur le monde, une sorte de forum interactif.

L'exposition universelle atteste d'une réelle volonté de poursuivre la métropolisation de Dubaï mais également d'une volonté de paradigme sociétal. Jusqu'alors c'est l'arrivée massive de migrants qui avait provoqué la croissance urbaine, dorénavant, c'est la croissance urbaine, qui doit attirer la population. Cette croissance urbaine bifurque en direction de l'intérieur des terres près du nouvel aéroport Al-Maktûm pour créer une aérotrropole sur des territoires qui correspondent encore à un front pionnier.

La fonction architecturale des expositions est un élément décisif car elle doit susciter le rêve et l'exotisme. En cela, elle s'appuie sur les mêmes ressorts que ceux examinés auparavant pour l'itinéraire touristique, à savoir l'usage du stéréotype, du symbole pour faire surgir l'exotisme. Ainsi, le boulevard de l'ouest relie les places de l'Opportunité, de la durabilité et celle de la mobilité. Il est bordé de grands pavillons nationaux, thématiques et de jardins ouverts. Il est relié aux boulevards ombragés et au circuit vert par de petites rues piétonnes et des espaces ouverts et assure la transition entre les plantations du désert et celles de l'oasis. La structure ombragée installée sur les principaux boulevards piétonniers du site de l'Exposition apportera un confort aux visiteurs mais la structure vise aussi à esthétiser le site tout en faisant référence à la culture locale. Effectivement, cette structure dessinera des ombres sur les chemins qui exprimeront la fluidité du mouvement et prendront une dimension artistique en rappelant les courbes de la calligraphie arabe.



**Figure 121 : L'expo 2020 ou l'éloge de la culture bédouine.**

## **2.2. L'exposition : une occasion pour le pouvoir tribal de fêter son jubilé.**

Comme aime à le rappeler Pascal Ory<sup>685</sup> les expositions sont pour lui des « *garden party* » : « *les gouvernements en place au moment de la tenue de l'Exposition font tout pour en faire, sous couvert de patriotisme, une opération de propagande à leur profit. Ils y sont encouragés par l'unité de façade qui se doit de régner dans les rangs du pays organisateur au long de la manifestation, sous le regard des étrangers* ». Dans cette perspective l'Expo 2021 pourra coïncider avec le Jubilé d'or des Émirats Arabes Unis qui sera célébré en grande pompe. D'ailleurs, cette volonté est affichée clairement dans le dossier de candidature : « *Les Émirats*

<sup>685</sup> <http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-des-arts/conference-expos-universelles.pdf>

Page 8 pour la présente citation. Ory rappelle au cours de son exposé que l'enjeu politique est de taille : « *en 1889 si les résultats des élections législatives de l'automne, qui menaçaient de voir une victoire des adversaires de la République parlementaire, tournent en faveur des républicains, plusieurs observateurs considéreront que l'Exposition, donnant du jeune régime une image glorieuse, vivant démenti de la propagande de l'opposition de droite, dénonçant un pouvoir affaibli et affaiblissant, aura été le meilleur argument électoral des gouvernants* ». Dubaï n'a pas d'enjeu électoral mais l'Émirat doit convaincre de la puissance de son pouvoir tribal capable d'articuler modernité et tradition en l'inscrivant dans le temps : celui du jubilé.

*Arabes considèrent la tenue éventuelle de l'Expo 2020 à Dubaï comme un prolongement du plan stratégique 2021, l'année du Jubilé d'or* ». Ce qui constitue un moyen de s'imposer comme une puissance politique en devenir sur la scène internationale. Force est de constater que faire coïncider un événement national fondateur et l'ouverture des portes d'une exposition universelle revient à renouer avec les origines mêmes des expositions universelles comme le note Joël Le Quément<sup>686</sup> : « *Ce furent d'abord des lieux de célébration d'événements historiques fondateurs, comme à Philadelphie en 1876 pour le centenaire de la Déclaration d'indépendance et à Paris en 1889 pour le centenaire de la Révolution française* ». Dubaï ne déroge donc pas à une des fonctions anciennes de l'exposition universelle. Mais force est de constater que l'Occident y a eu recours lorsqu'il voulait exprimer une bifurcation politique de son histoire. Depuis que la république est fermement enracinée en France, le pays n'a plus eu recours à ce stratagème. Il convient donc de comprendre pourquoi Dubaï en a besoin.

Tout d'abord, le statut d'État des Émirats Arabes Unis est récent puisqu'il ne date que du 2 décembre 1971, mais en fêtant son demi-siècle et en montrant ses réalisations le pouvoir vise à légitimer son action sur la scène internationale.

Ajoutons que le pouvoir cherche aussi à renverser la vision que les Émiriens avaient d'eux-mêmes, à savoir un peuple de damnés qui crevait sous une chaleur accablante, mourrait aveugles et les tympans éclatés par la plongée dans le cadre de la pêche perlière et qui perdait ses femmes en couche faute d'un système de santé des plus rudimentaires. Le jubilé est donc un miroir inversé du passé émirien. C'est aussi un moyen de renverser une vision orientaliste que cautionnait ce passé de pauvreté. Je souhaite revenir plus précisément sur l'orientalisme selon Edward W. Said<sup>687</sup> et son fameux livre de 1978 dont le titre suggère à lui tout seul la thèse défendue : *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Said délimite le territoire oriental dans lequel il transpose la relation savoir et pouvoir emprunté à Michel Foucault. Selon lui, l'orientalisme est un courant de pensée occidentale qui envisage le monde arabo-musulman comme un ailleurs exotique mais « *inassimilable, voire dangereux* »<sup>688</sup>. Ainsi, pour reprendre

---

<sup>686</sup> Le Quément (Joël), 2011, *L'Exposition universelle de Shanghai, Shanghai, une cite du monde*, L'Harmattan, Paris, 144 pages. Page 22 pour la présente citation.

<sup>687</sup> Said (Edward W.), 2005 (pour la 3<sup>ème</sup> édition), *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Seuil, Points Essais, Paris, 578 pages. Voir aussi le compte rendu réalisé en 1981 par Guy Harpigny dans la *Revue théologique de Louvain* : [https://www.persee.fr/doc/thlou\\_0080-2654\\_1981\\_num\\_12\\_3\\_1857\\_11\\_0357\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/thlou_0080-2654_1981_num_12_3_1857_11_0357_0000_1).

<sup>688</sup> Kober (Marc), 2014/1, « Pourquoi l'orientalisme d'Edward W. Said n'est-il pas un japonisme ? », in *Sociétés et représentations*, n°37, page 91 à 105. URL: <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2014-1-page.91.htm>

les propos de Jean-Pierre Filiu<sup>689</sup> : « *L'Autre oriental serait ainsi construit en termes de « déficit », d'une infériorité qui appellerait la prise de pouvoir, l'invasion, la mise en place de la colonisation ou de l'empire* ». En d'autres termes, l'orientalisme consisterait en l'idée que l'Occident a créé un savoir et un imaginaire, voire un savoir imaginaire, sur l'Orient en profitant de sa position de puissance dominante comme l'a noté Rabâa Abdelkéfi<sup>690</sup>. Avec le jubilé, la théorie de Said est renversée par les Émirats Arabes Unis. Les mêmes symboles ou stéréotypes exotiques sont conservés mais positivés. Dans le concept initial on a<sup>691</sup> « *d'un côté, l'Europe, une culture qui se perçoit elle-même comme dynamique, innovatrice, en expansion, de l'autre, une culture éternelle, uniforme, incapable de se définir, qui serait l'orient* ». L'Occident aurait donc eu pour Said besoin de se définir par opposition à l'Orient. Dans le cas des EAU, le pouvoir se définit non pas par opposition à l'Occident mais inverse sa seule représentation pour devenir l'égal de cet Occident. « L'occidentalisme » du pouvoir émirien traduit ce besoin de reconnaissance sur la scène internationale mais abolit également ce courant subalterniste dont Said était le père fondateur. « L'occidentalisme » semble enfin pouvoir rendre possible la rencontre Orient/Occident sur un pied d'égalité. Le nouvel Orient incarné par les Émirats Arabes Unis semble vouloir se présenter comme uni à travers cette cérémonie qui ne célèbre pas seulement Dubaï et son Émir mais le pays dans sa globalité.

### **2.3. L'exposition universelle : un événement historique pour écrire l'Histoire.**

L'exposition universelle est l'occasion d'écrire une histoire fantasmée capable de cristalliser la légitimité du pouvoir. « *Expo 2020 amènera l'Expo au monde et le monde à l'Expo de Dubaï* »<sup>692</sup> tel est le slogan. L'idée de flux est illustrée par la représentation d'une caravane de chameaux. La tradition n'empêche pas la modernité et l'ouverture au monde et à la mondialisation. Dubaï est un pôle du système réticulaire mondial et revendique également son héritage culturel fondé sur le commerce caravanier. Revendiquer l'héritage historique permet également de montrer au monde tout le chemin parcouru en l'espace d'un demi-siècle.

---

<sup>689</sup> Filiu (Jean-Pierre), 19 octobre 2011, « La révolution arabe marque la fin de l'orientalisme », in *Libération*. Propos recueillis par Alexandra Schwartbrod.

<sup>690</sup> Abdelkéfi (Rabâa), « La représentation de l'Occident dans l'Orientalisme d'Edward Said : théorie ou discours idéologique ? »

URL: [revel.unice.fr/loxias/index.html?id=2700](http://revel.unice.fr/loxias/index.html?id=2700)

<sup>691</sup> Kober (Marc), 2014/1, « Pourquoi l'orientalisme d'Edward W. Said n'est-il pas un japonisme ? », in *Sociétés et représentations*, n°37, page 91 à 105. URL: <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2014-1-page.91.htm>

<sup>692</sup> Article 1 du dossier de candidature à la page 23.

D'ailleurs, le terme « *d'Odysée* » est utilisé, faisant référence au poème d'Homère et renvoyant à un voyage mouvementé et rempli d'aventures. Dubaï s'invente donc une histoire, un passé culturel riche pour réécrire son Histoire, la rêver, et la fantasmer : « *De tout temps, les voyageurs du monde entier ont convergé vers Dubaï* ». S'inventer un ancrage historique permet de s'octroyer une légitimité, une reconnaissance sur la scène internationale. A cette fin, l'argument archéologique est également brandi pour venir à la rescousse de la construction d'une légitimité historique : « *Des recherches archéologiques suggèrent que les Émirats Arabes Unis servaient de route de migration importante pour les premiers hommes de l'Afrique et de l'Asie* »<sup>693</sup>. D'ailleurs, l'archéologie est devenue un centre d'intérêt des EAU pour légitimer une histoire longue et donc l'existence d'une civilisation riche. Dans ce sens, l'article 8 du dossier de candidature revient sur ce point en évoquant l'existence de sites archéologiques remontant à 4000 ans et montrant l'existence du commerce de pêcheurs dans le quartier actuel d'Al-Sufouh. L'existence du fort d'Hatta, ouvert au public, agit de la même volonté. Dans cette perspective, les Émirats ont fondé en 2008 le NCTA, National Council for Tourism and Antiquities. Il s'agit pour cet organisme de mettre l'accent sur le patrimoine et la préservation des antiquités.

Enfin, l'exposition universelle de Dubaï est vue comme un des moyens d'écrire l'Histoire des Émirats et d'inscrire également l'Histoire de Dubaï dans celle du monde. Mais cela, pour Pascal Ory semble une utopie<sup>694</sup> car il s'agit de « *concentrer en un lieu limité de la planète une sorte de trésor du génie humain –sans intervention d'aucune autre entité transcendante que le Progrès- et à en faire sortir, avec une saine émulation, une relation positive entre les peuples, gage de la paix future. Que cette utopie ait été régulièrement déçue ne retire rien à son charme.* » La volonté de construire l'identité émirienne est clairement affichée dès l'article 2 du dossier de candidature<sup>695</sup> : « *Organiser Dubaï Expo 2020 s'inscrit de façon cohérente dans la construction de l'identité nationale des EAU* ». Pour le pays il s'agit d'une occasion de faire connaître l'histoire réelle et fantasmée de cette fédération composée de sept Émirats.

En outre, Accueillir une exposition universelle permet de resserrer la communauté internationale et traduit le désir de bonnes relations avec les pays participants. C'est la diplomatie du « *good will* » dont on escompte quelques bienfaits en retour dont la

---

<sup>693</sup> Id. Page 28.

<sup>694</sup> <http://www.ac-orleans-tours.fr/hist-des-arts/conference-expos-universelles.pdf>

Page 10 pour la présente citation.

<sup>695</sup> Article 2 page 38 du dossier de candidature.

reconnaissance internationale. Dubaï se présente à plusieurs reprises comme une puissance émergente fondée sur une économie solide capable de servir de modèle et de locomotive aux autres États encore en marge : « *Nous représentons le principal moteur de la croissance dans le monde arabe, et nombreux sont ceux qui nous considèrent comme un modèle de développement constructif dans la région MENASA* » car cette puissance en devenir se veut moderne et innovatrice<sup>696</sup> : « *Leaders des indices de développement humain dans la région, nous incubons les talents et créons des idées* ».

Ce n'est pas seulement un modèle économique que propose ici Dubaï mais également un modèle culturel et social dont elle fait l'apologie<sup>697</sup> : « *Les Émirats arabes unis sont également une nation promouvant et modelant un pluralisme tolérant, harmonieux et multiculturel, appliquant la liberté de religion, l'égalité des sexes, les droits de l'Homme et la dignité pour tous* ». Ce modèle revendiqué est appuyé sur l'argumentaire de l'attractivité de Dubaï et de la croissance exponentielle de sa population : « *Lors de sa création officielle en tant que nation, le pays comptait une population de moins de 280000 habitants. 40 ans plus tard, les sept Émirats formant les Émirats Arabes Unis, y compris Dubaï, abritent plus de 8,3 millions de personnes originaires du monde entier* ». Si Dubaï admet ses lacunes dans le domaine culturel, « *Comblers les fossés : la culture et les arts* »<sup>698</sup> l'Émirat souligne toutes ses réalisations en matière d'art notamment avec la transformation à Al-Quoz d'entrepôts en galerie d'art et en foyer de rencontres artistiques. En effet, à l'heure actuelle, Al-Sirkal à Al-Quoz draine des artistes locaux, iraniens, indiens et algériens. L'Émirat s'appuie également sur les réalisations de l'Émirat de Sharjah qui promeut surtout la culture arabe, et l'ouverture à venir du musée du Louvre à Abû Dhabî.

Les EAU ont des relations économiques très intenses avec l'Inde qui est son premier partenaire mais également avec d'autres pays émergents dont la Chine. En effet, 200000 Chinois résident aux EAU. La Chine est le second partenaire économique des EAU avec des échanges qui s'élevaient en 2011 à 35 milliards de dollars et des touristes qui représentaient en 2011 également 215000 touristes soit 9 fois plus qu'en 2001. Les liens avec cette grande puissance émergente sont d'autant plus importants que le tourisme chinois devrait représenter 14% du tourisme mondial en 2020. Quant aux grandes sociétés chinoises, elles sont également présentes aux EAU dont Bank of China et le géant pétrolier PetroChina qui a ses bureaux au DIFC.

---

<sup>696</sup> Ici il est fait référence aux différents clusters scientifiques, qui constituent autant d'enclaves juridiques, mis en place dans Dubaï et permettant d'intégrer la ville polycentrique à la mondialisation. C'est aussi ce que deviendra le legs de l'exposition universelle.

<sup>697</sup> Article 1 page 27 du dossier de candidature.

<sup>698</sup> Article 2 page 44 du dossier de candidature.



Enfin, les relations économiques s'épanouissent avec l'Amérique latine puisque DP World exploite par exemple des ports en Argentine, au Pérou, au Surinam et en République dominicaine<sup>699</sup>.

Enfin, il s'agit de construire un modèle politique pouvant s'appliquer à différentes échelles. Tout d'abord, à l'échelle nationale, les Émirats Arabes Unis se présentent comme une démocratie participative<sup>700</sup> : « *50 ans de développement, de modernisation et de prise en main de leur destin par les habitants du pays* ». A l'échelle régionale, les EAU repensent la Umma arabiya en voulant inspirer le monde arabe : « *Les Émirats Arabes Unis ont pris l'engagement d'apporter une valeur ajoutée au monde arabe en dirigeant par exemple* ». Ne serait-ce que pour le CCG (constitué par Bahrein, Koweït, Oman, Qatar, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis), le poids démographique du Golfe s'accroît. Le nombre d'habitants devrait dépasser les 60 millions à l'horizon 2020 contre 43 millions actuellement. Ajoutons que les EAU veulent promouvoir les forces vives des pays arabes puisque la moitié de la population du monde arabe est âgée de moins de 25 ans et 22% de celle-ci ayant entre 15 et 24 ans est au chômage. Toutefois, cette ambition émirienne de devenir un leader du monde arabe risque d'être battue en brèche par la conjoncture régionale et internationale. En effet, le monde arabo-musulman est en pleine déliquescence avec la montée en puissance de l'État islamique et de son action terroriste. Il s'agit également de redorer le blason du monde arabe aujourd'hui éclaté et divisé par les conflits confessionnels et politiques. Dubaï veut devenir un modèle à l'échelle des pays du Sud car l'Émirat a su se démarquer avec succès des pays du Sud dont elle provient en devenant une puissance émergente<sup>701</sup> : « *Nous savons ce qu'est d'être une nation en développement. Nous savons ce qu'est le désir commun d'un avenir meilleur (...) Nous, dans les Émirats arabes Unis, comprenons les marchés émergents et les pays en développement. Il n'y pas si longtemps, nous étions pauvres et connaissions les épreuves imposées par un désert inhospitalier. Nous avons, nous aussi, dû lutter contre l'adversité. Nous comprenons les défis auxquels sont confrontés les pays en développement, mais nous voyons également leur potentiel immense* ». Ce rôle de « leader du tiers-mondisme » revêtu par Dubaï est martelé tout au long du dossier de candidature en montrant notamment que les pays du Sud constituent un foyer de peuplement représentant 75% de l'humanité et qui va continuer à se densifier puisque la

---

<sup>699</sup> De même les investissements latino-américains aux EAU progressent car la fédération est perçue comme la porte d'entrée du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie. Avec le Brésil les exportations ont connu une progression exponentielle entre 2010 et 2011 de 170%. Cela a conduit à la création d'une chambre de commerce arabo-brésilienne avec plus de 70 rencontres d'entreprises des deux pays.

<sup>700</sup> Article 2 page 40 du dossier de candidature.

<sup>701</sup> Id. Page 45.

transition démographique n'y est pas encore terminée. D'ailleurs, c'est fort de ce constat que l'Expo 2020 offre aux pays du Sud ayant monté un dossier pertinent de les héberger dans des pavillons gratuits. Toutefois, cette idée n'émane pas de Dubaï, Shanghai l'avait déjà expérimentée en 2010. Par ailleurs, les EAU ont alloué 200 millions de dollars d'aides aux pays africains. Ils ouvrent aussi des ambassades dont en Angola en 2009 et se sont vus décernés la distinction de « Ami de l'Afrique ».

### **Conclusion – Section III.2.B**

Au cœur de la construction de l'Expo 2020, il y a tout d'abord la construction d'une nouvelle cité marquée par la volonté du pouvoir politique d'y concentrer les principaux outils de la puissance du XXI<sup>ème</sup> siècle. En d'autres termes, les ambitions du pouvoir tribal dépassent largement l'espace dédié à l'exposition d'où un contrôle omniprésent de l'État sur ce projet, sur la ville, sur l'Émirat et sur les Émirats. L'exposition n'est que la vitrine attrayante capable d'hypnotiser les regards étrangers. Il s'agit de créer une alliance stratégique entre les intérêts politiques et financiers dubaïotes, d'une part, et les décideurs économiques internationaux d'autre part. Les expositions sont donc avant tout comme le fait remarquer Florence Pinon de Villechenon<sup>702</sup>: « *une manifestation du génie créateur de l'homme qui, en démiurge, tend toujours à se surpasser* ». Et ce démiurge, deus ex-machina, est l'Émir de Dubaï qui souhaite inscrire la progression fulgurante de sa cité-État dans l'Histoire nationale et dans l'Histoire mondiale catalysées par cet événement historique pour le monde arabe : l'organisation d'une exposition universelle. La célébration du jubilé, correspondant au 50<sup>ème</sup> anniversaire des Émirats Arabes Unis, sera l'occasion de fêtes fastueuses et mémorables qui contribueront à diffuser son image de pouvoir dans le monde grâce à la couverture médiatique de l'événement.

La diversité des touristes doit être conquise par la floraison d'activités proposées. Dans cette perspective, le BIE a toujours privilégié l'idée de rassemblement en proposant des thèmes de rencontres autour de projets de plus en plus vitaux pour l'humanité dont les questions environnementales traités par l'exposition. Comme l'ONU est de plus en plus associée au travail du BIE comme le note Joël Le Quément<sup>703</sup>: « *Depuis 2000, la sélection du thème des Expos est étroitement liée aux principaux sujets traités par les Nations unies, notamment à travers différents programmes et accords comme l'Agenda 21 de la conférence de Rio en 1992*

---

<sup>702</sup> <http://www.expofrance2025.com/exposition-universelle-de-shanghai-2010.html>

<sup>703</sup> Le Quément (Joël), 2011, L'Exposition universelle de Shanghai, Shanghai, une cité du monde, Paris, L'Harmattan, 144 pages. Pages 25 et 26 pour la présente citation.

*et les Objectifs du Millénaire pour le développement »* ; la légitimité des orientations politiques de Dubaï s'en trouve renforcée. Mais le touriste doit se laisser envoûter par les charmes d'une architecture exotique orientale ou encore « l'esprit foire » de l'exposition avec ses jeux et ses parades de rue. La dimension culturelle n'est pas omise notamment à travers l'art et les spectacles organisés en soirée. L'expérience touristique doit donc s'achever en une apothéose avec l'exposition universelle.

## **CONCLUSION – chapitre III.2**

Si l'Émir s'inscrit dans les pas de son père en continuant à faire de la principauté un succès économique, il a également compris avant même son accession au pouvoir, qu'il se devait de refaçonner l'Émirat à son image c'est-à-dire en imprimant sur son territoire ses ambitions. La fabrique de la ville devait donc être parallèle à celle de la puissance touristique. Secteur pour le moins complexe, le tourisme articule les ambitions économiques et culturelles par l'aménagement du territoire. Celui-ci est un outil vecteur de puissance politique également car aménager c'est vouloir maîtriser, c'est projeter et se projeter dans un espace. C'est aussi véhiculer un message à l'extérieur en donnant à voir le territoire aménagé par les canaux médiatiques et les réseaux sociaux. C'est dans cette perspective que le pouvoir tribal s'est doté d'un réseau touristique dans sa ville moderne. Celui-ci s'adosse à l'axe anisotropique de la ville en le ramifiant par le megaprojet du Dubaï Water Canal. Ce nouveau territoire touristique porte le signe de reconnaissance de la dynastie Maktûm. En renforçant l'hyper-centralité dubaïote, il renforce son accessibilité par un canal qui dessert les différentes étapes du parcours touristique. Il crée de nouveaux quartiers à construire, stimulant ainsi ce secteur et en redynamise d'autres. C'est notamment le cas de Jumeirah, quartier résidentiel vieillissant, aux mains de propriétaires émiriens, il est toujours convoité par les étrangers en raison de sa proximité avec la mer et les commerces qui rappellent le mode de vie européen. Le nouveau lustre touristique qui lui est donné, s'accompagne d'un processus de gentrification. Le tourisme dubaïote est avant tout un tourisme aseptisé.

Porteur du projet de l'exposition universelle, l'Émir de Dubaï montre que la fabrique de la ville mondiale ne peut être qu'adosée à la co-construction de la puissance de l'Émirat. Cette dernière ne fait sens qu'en accroissant la visibilité de Dubaï sur la scène internationale. Abû Dhabî soutient cette orientation. Dubaï est un laboratoire expérimental pour la capitale par lequel l'Émirat relève le défi de s'organiser pour accueillir un tel événement mais aussi de poursuivre de manière accélérée l'aménagement de son territoire résilient. L'exposition universelle traduit la volonté énoncée dans la première partie de massifier le tourisme en le diversifiant et à cette fin de présenter un territoire où chaque touriste satisfait ses attentes. L'exposition a servi d'accélérateur à la réflexion marketing à l'échelle mondiale dont le but ultime est de façonner une image de Dubaï auprès d'une clientèle internationale. Dubaï doit devenir une marque labellisée inspirant la confiance. Effectivement, l'exposition ne recueille pas seulement un gain financier mais aussi le bénéfice d'une promotion au deuxième degré à

travers les partenaires officiels, les fournisseurs qui orientent largement leur publicité sur l'image de l'exposition escomptant un retour substantiel. Sur la plupart des autres expositions universelles, le montant de la publicité indirecte serait d'environ 80 millions de dollars australiens selon Galopin soit environ cinq fois plus que le budget publicitaire de l'exposition.

Le gigantisme de l'exposition et sa volonté d'être innovante expriment l'ambition du Shaykh sur le territoire dont il est l'aménageur. Au-delà du déploiement d'un arsenal d'incubateurs, de think tanks sur de nouvelles technologies du monde de demain qui doivent dynamiser les secteurs économiques et l'emploi, Dubaï soutient le secteur de la construction et aspire à construire une rente de la connaissance. Celle-ci se doit de prendre le relais du pétrole notamment. Elle doit incarner également ce que cherche à dessiner l'Émir avant même son accession au trône une puissance culturelle dont il aurait la paternité. Changer l'image d'un Émirat perçu comme artificiel pour devenir un Émirat du savoir et « rattraper » le niveau d'un Occident qui a manifesté de cet intérêt pour la connaissance tout au long de son histoire. Le chef tribal semble vouloir rompre avec des siècles de frustration qui ont relégué cette région du monde en une périphérie oubliée. Dans cette perspective où la psychologie vient au secours de la géographie politique, le jubilé devient consécration d'une gouvernance qui se veut visionnaire. C'est aussi une nouvelle naissance, à savoir celle de la reconnaissance de Dubaï dans le monde dont la médiatisation parachève cinquante années de mue.

Se pose avec acuité la question du coût engendré par un projet aussi titanesque que la réalisation de l'exposition universelle. Dans un entretien Philippe Blanchard annonçait que <sup>704</sup>: *« On estime que Dubaï Expo 2020 générera près de 17,7 milliards d'euros en valeur ajoutée brute, ainsi que 277 000 emplois – 40% dans l'hôtellerie restauration, 30% dans la construction, 30 autres % pour les transports, la logistique, les services commerciaux – sur la période allant de 2013 à 2021. Ces postes devraient être maintenus après l'événement »*. Si les organisateurs ne sont pas avares de prévisions, plus rares sont les évaluations ou les bilans sérieux dressés lors de la clôture des expositions. Si les retombées financières sont a priori non négligeables, la question est de savoir si de telles manifestations sont susceptibles de s'inscrire dans la durée et sont capables de relancer l'économie suite à une période de pandémie qui a différé l'ouverture de l'événement. Sur ce point, les réponses que font les spécialistes de la

---

<sup>704</sup> <http://www.voyages-d-affaires.com/interview/estime-que-Dubaï-expo-2020-generera-pres-17-7-milliards-d-euros-philippe-blanchard-charge-strategie-l-expo-2020-8461>

question dont Marcel Galopin sont plus mitigées. En effet, généralement, au cours des quelques cinq ou six ans qui voient la préparation de l'événement et son déroulement, les secteurs du bâtiment et des travaux publics notamment sont dynamiques et relayés par les services et les commerces. Toutefois, la clôture d'une exposition, après avoir catalysé toutes les énergies, engendre une chute de tension, un relâchement voire une léthargie, au moins temporaire. La question est de savoir comment Dubaï se comportera. Quoi qu'il en soit le régime s'appuie également sur sa quête identitaire pour séduire les touristes toujours plus nombreux.

# CHAPITRE III.3 : DUBAÏ, VILLE TOURISTIQUE EN QUÊTE D'IDENTITÉ.

## INTRODUCTION – Chapitre III.3

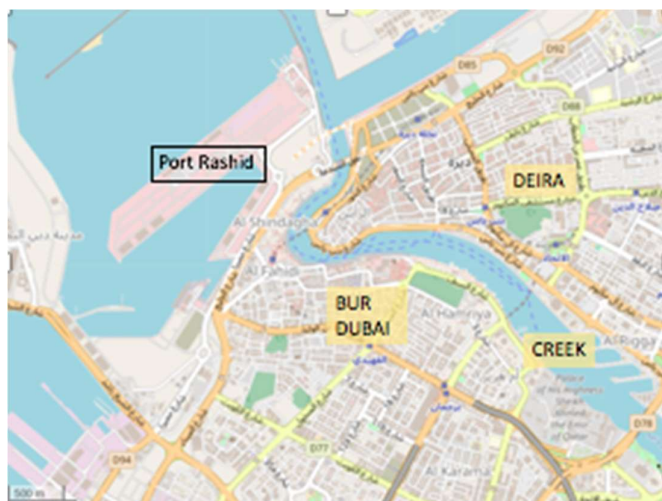
Posséder un centre historique est un argument de vente touristique que toutes les villes mondiales brandissent dans leur marketing urbain afin d'améliorer leur classement dans la concurrence impitoyable des villes mondiales. Dubaï n'échappe pas à la règle mais la spécificité de l'Émirat c'est qu'il l'a créé de toute pièce sur un territoire qui n'a justement historiquement qu'une culture urbaine très ténue. Dubaï illustre donc les propos de Leniaud<sup>705</sup> : « *Le patrimoine n'existe pas a priori* ». Le patrimoine comme le territoire procèdent, selon Guy Di Méo, de la même manière, c'est-à-dire par l'appropriation par un groupe qui s'identifie à travers ce patrimoine et ce territoire. Cela rejoint la pensée de Raffestin<sup>706</sup> qui disait dès 1980 que l'espace devient territoire et l'objet patrimoine lorsqu'ils sont « *pris dans une relation sociale de communication* ».

Le centre historique dubaïote reconfiguré et redimensionné dans le cadre de la ville mondiale se doit de devenir la colonne vertébrale d'une organisation urbaine vouée, notamment, au développement exponentiel de l'activité touristique. Par conséquent, le pouvoir tribal se lance, parallèlement à la touristification du centre historique longeant la Creek du côté de Deira et de Bur Dubaï, dans l'aménagement de territoires adjacents. Il s'agit de capter le plus grand nombre de touristes dans un espace circonscrit, articulé et facilement maîtrisable par les pouvoirs publics.

---

<sup>705</sup> Leniaud (J.M.), 1992, *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Editions Mengès, Paris, 180 pages.

<sup>706</sup> Raffestin (Claude), 2019 (1980 pour la 1ère édition), *Pour une géographie du pouvoir*, École Normale Supérieure, Bibliothèque idéale des sciences sociale, Paris, 346 pages.



**Figure 122 :** Le quartier touristique et historique de la Creek.

Cette touristification du centre historique s'appuie sur la notion de patrimoine dont nous discuterons plus tard la réalité. La géographie culturelle et l'essor de la géographie sociale ont rendu possible la géographie du patrimoine qui s'articule avec des impératifs d'aménagement du territoire. Il en résulte alors des constructions identitaires qui relèvent à la fois de la sociologie mais aussi de l'anthropologie de Chevallier<sup>707</sup>. Le renouvellement de l'intérêt des géographes pour le patrimoine dans les années 2000 régénère la discipline à travers notamment les notions de mémoire en lien avec l'histoire politique de Nora<sup>708</sup> notamment, mais aussi d'identité en confrontant les géographes à la question du sens et de la valeur des lieux. Les premières thèses soutenues sur le patrimoine au sens d'héritage culturel sont comme le fait remarquer Vincent Vesbranche<sup>709</sup> « concomitantes de « l'effervescence patrimoniale » qui se manifeste au tournant des années 1970-1980, consacrée « année du patrimoine » par le ministre de la culture J.P. Lecat, est celle à partir de laquelle s'impose cette nouvelle acception du mot patrimoine parmi les thèses ». Force est de constater que l'articulation entre patrimoine et géographie politique, si elle a été moins importante que le lien avec l'histoire politique, ouvre un champ scientifique intéressant ; c'est donc également par ce prisme que je

<sup>707</sup> Chevallier (R.), 1976, « Le paysage palimpseste de l'histoire », in *Mélanges de la Casa Velasquez*, XII, page 503 à 510.

<sup>708</sup> Nora (Pierre- sous la direction de), 2009, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Quarto, Paris, 1664 pages.

<sup>709</sup> Veschambre (Vincent), 2007, « Le patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », in *Les Annales de géographie*, n°656, page 361-381.

URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm>. Dans les années 80 plus du tiers des thèses soutenues sur le patrimoine sont des thèses de géographie. Il fait remarquer que le nombre de thèses faiblit ensuite à la fin des années 80 et dans les années 90 éclipsant la géographie du patrimoine qui ne renaît que dans les années 2000.



montrera comment le pouvoir politique dubaïote perçoit l'autre dans sa différence avec l'Émirien, la place qu'il lui octroie ou lui refuse et la légitimité qu'il cherche à atteindre à toutes les échelles, par la mise en valeur du patrimoine.

Il me faut donc revenir à présent sur la définition de ce terme en m'appuyant sur le dictionnaire de Lévy et Lussault<sup>710</sup> qui dit : « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent (...)* Le patrimoine est un ensemble d'attributs, de représentations, de pratiques, fixé sur un objet non contemporain (chose, œuvre, idée, témoignage, bâtiment, site, paysage, pratique) dont est décrétée collectivement l'importance présente ». Cette définition appelle immédiatement celle de patrimonialisation<sup>711</sup> puisque c'est l'Homme qui décide de faire d'un monument un patrimoine. La patrimonialisation est donc le « *processus s'appliquant aussi bien à un objet qu'à une réalité idéale* ». C'est aussi le processus de reconnaissance et de mise en valeur d'édifices, d'espaces hérités, d'objets et de pratique au sens collectif d'appartenance commune.

En France, la problématique du patrimoine est d'abord l'affaire des historiens avec le rapport de François Guizot<sup>712</sup> de 1830 concernant le classement des monuments historiques et la loi de 1913 sur les monuments historiques qui reste à ce jour le fondement du dispositif de la protection et de la conservation du patrimoine. Quant à la loi Malraux de 1962, elle étend la procédure d'inventaire à l'ensemble des monuments et richesses artistiques de France. Le travail de protection est colossal en raison du foisonnement culturel français. Comme le fait remarquer Elisabeth Bonnet-Pineau<sup>713</sup> : « *bien après les historiens, urbanistes, sociologues et ethnologues, les géographes vont s'impliquer dans la question du patrimoine par le biais d'aménagement et du développement local, des constructions identitaires, des jeux d'acteurs, des conflits, des jeux du pouvoir* ».

A Dubaï la notion de patrimoine a fait éruption très progressivement grâce à des Britanniques à partir de 1972, grâce à l'architecte Harris, puis en 1976 grâce à l'architecte et résidente du quartier historique, Alison Collins, puis, en 1978 avec la mission de l'UNESCO<sup>714</sup>

---

<sup>710</sup> Lévy (Jacques), et Lussault (Michel), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1127 pages. Page 748 à 749.

<sup>711</sup> Op. Cit.

<sup>712</sup> Il est intéressant de noter que François Guizot (1787-1874) est à la fois historien et homme politique. Après son rapport sur le patrimoine de 1830, il ouvre en 1833 des galeries historiques à Versailles dont Prosper Mérimée devient le premier inspecteur du patrimoine. Puis, il organise dès 1837 le rôle patrimonial de l'État. A cette époque, il existe un engouement pour la question patrimoniale au sein de l'élite française et notamment dans le courant romantique.

<sup>713</sup> Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris.

URL : [cafegeo.net](http://cafegeo.net)

<sup>714</sup> La convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 est signée lors de la conférence de Stockholm. Elle a contribué à l'essaimage de la notion de patrimoine notamment à Dubaï, d'autant plus qu'elle a été suivie par

aux Emirats. Cependant, la protection du patrimoine commence véritablement à être effective à partir de la fin des années 90 et au début des années 2000. C'est dans cette perspective que la municipalité de Dubaï a créé l'AHAD (Dubaï Municipality Architectural Heritage and Antiquities Department) et l'a installé au bord de la Creek dans le quartier d'Al-Fahidî. Dans le cas de Dubaï, le patrimoine urbain est non seulement relativement récent, mais également exogène et plus particulièrement iranien. Ce patrimoine devient un outil dans la mondialisation du tourisme ; l'épicentre des initiatives patrimoniales s'est donc déplacé de plus en plus de l'Occident à l'Orient. Historiquement, la patrimonialisation était intimement liée à l'expression d'une construction nationale et identitaire mais aujourd'hui elle se trouve aussi en interaction avec les logiques de la mondialisation nécessitant la construction sur le territoire d'une identité qui doit avoir un impact multi-scalaire. A la manière de l'article de Guy di Méo<sup>715</sup> en 1995 qui marquait une rupture en s'intéressant aux processus de patrimonialisation, je me focaliserai sur la manière avec laquelle le pouvoir dubaïote procède à une patrimonialisation pour reconstruire un territoire historique et fantasmé dont on veut qu'il dise l'identité d'un peuple soudé autour de son chef. Ce phénomène explique la polysémie du terme « turâth ». A l'origine ce terme qui est traduit généralement par « héritage » en français fait référence à l'héritage d'un bien ou d'un legs financier. Alors que le monde arabe a hérité à son tour d'une vision européenne du patrimoine et bénéficié du classement par l'UNESCO, le terme a pris le sens de patrimoine également. Mais le périmètre de la notion de patrimoine est en pleine inflation et progressivement « *tout est potentiellement patrimoine* » comme le rappelle Olivier Poisson<sup>716</sup> en 2008 car tout est potentiellement source de revenu.

Comment Dubaï participe à la transformation du patrimoine culturel en un capital culturel, inscrit dans un nouvel espace urbain adapté aux standards de l'OMC et de l'OMPI et dont le tourisme est le moteur ? Force est de constater que le capital culturel de Dubaï repose sur la notion de turâth. Celui-ci est fantasmé et fait l'objet d'une quête d'identité tout en affirmant le pouvoir tribal (section III.3.A). Mais ce turâth est également instrumentalisé, participant ainsi à la fabrique urbaine et sa touristification (section III.3.B).

---

la convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, par la convention de 2005 sur la diversité culturelle.

<sup>715</sup> Di Meo (Guy), 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espaces et Sociétés*, n°78, page 15 à 34.

<sup>716</sup> Olivier Poisson est en 2008 conservateur général du patrimoine et Inspecteur général des Monuments historiques. Il est cité par Le Hégarat (Thibault), 2015, « Un historique de la notion de patrimoine », in *Hal archives ouvertes*, 12 pages.

URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>

## **SECTION III.3.A : LE TURÂTH FANTASMÉ : QUÊTE D'IDENTITÉ ET AFFIRMATION DU POUVOIR TRIBAL.**

### **Introduction – Section III.3.A**

Toutes les villes mondiales ont leur quartier touristifié à tel point que Rémy Knafou a forgé la notion de CTD, Central Touristic District, par mimétisme avec l'acronyme CBD, central business district, soulignant ainsi la proximité entre tourisme et commerce. A Paris, le quartier de la cathédrale Notre-Dame est investi par les touristes et les boutiques à touristes alors que parallèlement il connaît une déterritorialisation car ses habitants se sentent évincés ; la vie de quartier s'étirole devant l'emprise du tourisme. Il en est de même à Shanghai où les Hutongs se font rares mais sont visités avec frénésie par les touristes en quête d'authenticité. Depuis 2000, Dubaï connaît une hégémonie sur la scène internationale. Recherchant légitimité et reconnaissance, cette principauté crée ce qui lui manque encore pour rivaliser avec d'autres villes mondiales au patrimoine historique plus riche et plus ancien : un CTD. Ce dernier naît sur la Creek dans le cœur historique de Dubaï. Il comprend notamment Bastakiya aujourd'hui inséré dans un ensemble appelé al-Fahidî Historical Neighbourhood. Toutefois, Dubaï exprime clairement ses ambitions à travers sa réhabilitation visible de manière virtuelle<sup>717</sup>, comme en témoigne le site de Dubaï culture & Arts<sup>718</sup> :

*« The Dubaï Culture & Arts Authority (Dubaï Culture) was launched on March 8, 2008 by his Highness Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, UAE Vice-Président & Prime Minister and Ruler of Dubaï. Dubaï Culture plays a critical part achieving the vision of the Dubaï Stratégic Plan 2021 of establishing the city as vibrant, global Arabian metropolis that shapes culture and arts in the region and the world ».*

Comment Dubaï s'appuie-t-elle sur la représentation communément partagée d'un Orient fantasmé pour construire son identité et sa légitimité, perçues par le pouvoir, comme les fondations nécessaires au parachèvement de sa ville mondiale et touristique ?

<sup>717</sup> <http://www.dm.gov.ae/Heritage/AlFahidi/samples/AlFahidi/index.html>

<sup>718</sup> <http://www.Dubaïculture.gov.ae/en/Pages/eservices.aspx>: Traduction : « La Dubaï Culture & Arts Authority (Culture de l'Art de Dubaï) a été créée le 8 mars 2008 par son Altesse Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, vice-président et premier ministre émirien, et souverain de Dubaï. La culture de Dubaï joue un rôle essentiel pour concrétiser la vision du Plan stratégique de Dubaï 2021 visant à faire de la ville une métropole arabe dynamique et mondiale qui façonne la culture et les arts dans la région et dans le monde ».

## **1. Du turâth sha‘biy dans les années 1970 avec le « musée-racine »...**

Tout d’abord, le turâth sha‘biy s’exprime dans les années 1970 à travers le « musée-racine ». Les musées-racines ont pour fonction de cimenter la population émirienne au-delà de ses origines pour faire naître la nation. Il s’agit donc de comprendre comment, à partir des enjeux de développement urbain, de transmission mémorielle et de conservation patrimoniale, le musée-racine renouvelle la relation politique avec les Émiriens.

### **1.1.L’effacement des autres dans leur différence et l’indifférence...**

Force est de constater que patrimoine en tant que bien public était limité au turâth Sha‘biy ou patrimoine populaire qu’Alexandre Kazerouni<sup>719</sup> appelle le « *musée racine* ». Celui de Dubaï, vu comme « *un idéal-type* »<sup>720</sup> a été inauguré le 12 mai 1971 dans le quartier de Bur Dubaï, dans les locaux du fort Al-Fahidî. Il définit le « musée racine » comme étant la traduction d’une volonté<sup>721</sup> : « *d’enraciner les principautés dans une identité régionale distincte, dite « golfienne » (khalijiyya), propre aux principautés, à l’Arabie et à Oman. Cet effort de distinction, à partir de traditions en grande partie inventées que ces premiers musées ont mis en scène, a également visé à dresser une barrière protectrice face aux vagues idéologiques des séismes politiques des grands voisins, du panarabisme égyptien de Nasser à l’islamisme révolutionnaire de Khomeyni* ». Le musée-racine exprime la mainmise nouvelle du Shaykh sur les ressources économiques du jeune pays grâce à la rente pétrolière. A travers la construction du musée, l’Émir donne un nouveau lustre à son pouvoir politique sans marginaliser pour autant les marchands qui demeurent le fer de lance d’une économie d’entrepôt plus pérenne que les ressources pétrolières dubaïotes vite épuisées.

Le musée-racine met en exergue des scènes de la vie quotidienne de ses habitants. C’est la représentation de ces derniers qui est particulièrement importante. Il existe traditionnellement dans le monde arabe deux niveaux d’identification nationale. Tout d’abord, ceux qui disposent de la nationalité (jinsiyya) sont appelés « muwatinum » que l’on peut traduire par « citoyens » en français. Il existe ensuite un second niveau lié à une segmentation en fonction des origines propres à la péninsule arabique. Le musée racine exprime le nationalisme, wataniyya, à l’échelle

---

<sup>719</sup> Kazerouni (Alexandre), 2017, *Le Miroir des Cheikhs. Musée et politique dans les principautés du golfe Persique*, PUF Collection Proche-Orient, Paris, 378 pages.

<sup>720</sup> Id. Page 57.

<sup>721</sup>Ibid. Page 19.

du nouvel Etat, que Marlène Nasr <sup>722</sup>appelle « *infra-national* » par opposition au panarabisme qui inclut le nouvel Etat dans un tout plus vaste qui s'appelle al-qawmiyya al-'arabiyya ou que Kazerouni appelle « *matriotisme* ». En privilégiant l'échelle de l'Etat, le musée-racine se focalise davantage sur l'archéologie et l'ethnologie. Dubaï comme les autres principautés de l'ancienne Côte de la Trêve englobe une population bigarrée venant d'Iran, mais arabisés que l'on appelle Huwala, mais aussi d'Inde et d'Afrique orientale. Les huwala sont vus comme des 'ajam<sup>723</sup> qui cacheraient leurs origines iraniennes. Certaines familles sont capables d'attester d'une origine tribale et d'autres non. Le musée-racine a une fonction politique et patrimoniale « *de faire exister une entité collective, laquelle est toujours abstraite, en la rendant visible métaphoriquement par l'exposition publique de ces biens qu'elle aurait en commun*<sup>724</sup> ». Le patrimoine est ainsi l'objet d'une médiation, l'opérateur d'un lien notamment entre le peuple émirien et son chef, ce qui traduit une volonté, que j'appelle, « quête d'identité-nation » et qui procède par (ré)écrire de l'Histoire. Comme le dit Anie Montigny<sup>725</sup> : « *On ne peut pas en effet montrer que seuls certains groupes sociaux pratiquèrent une activité particulière, et encore moins nommer ces groupes. En outre, les éléments du système sont réduits à la folklorisation c'est-à-dire que le contenu et la finalité du système socio-économique sont détournés de leur sens et des éléments partiels, voire pittoresques sont présentés* ». Évoquer l'histoire serait évoquer aussi les relations conflictuelles entre les tribus, entre les groupes sociaux et les ethnies. Or, le pouvoir cherche une et une seule identité comme le rappelle Anie Montigny<sup>726</sup> : « *Une aspect complémentaire de nivellement social recherché par le gouvernement et d'affirmation de son identité passe par l'affirmation de l'arabité et des valeurs bédouines. Là encore, la folklorisation est à l'œuvre. Même si la population est majoritairement arabe, son origine géographique peut-être l'Arabie ou l'Iran. L'impasse est donc faite sur cette dichotomie pour ne privilégier que le lieu d'origine du peuplement arabe, l'Arabie, et son lieu le berceau de l'Islam.* ». C'est pour cela que l'histoire et la généalogie montrées commencent avec les fondateurs des EAU, c'est-à-dire avec l'idée d'unité et de paix. C'est la réussite de ses dirigeants dans le présent qui est offerte à voir à la population comme représentation de

<sup>722</sup> Nasr (Marlène), 1987, « L'univers national arabe nassérien », in Chevalier (Dominique – sous la direction de), *Renouvellements du monde arabe. 1952-1982*, Armand Colin, Paris, Page 17 à 46.

<sup>723</sup> 'Ajam est un mot qui désigne un non-arabe par opposition à asil (pluriel usala') qui désigne celui qui serait originaire de la péninsule arabique et donc considéré comme un « Arabe pur donc noble par son origine ». Parmi ces « Arabes authentiques », Alexandre Kazerouni dit que l'on distingue les « Arabes originels » dits al-'Arab al-'araba qui descendraient d'Abraham via Adnan et les « Arabes arabisés » dits al-'Arab al-msusta 'riba qui seraient les descendants de Noé via Qahtan.

<sup>724</sup> Micoud (André), 1995, « Le Bien Commun des patrimoines », in Collectif, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, La documentation française, École Nationale du Patrimoine, Paris.

<sup>725</sup> Op. Cit. Page 24.

<sup>726</sup> Id. Page 25

l'histoire d'où la présence dans l'espace public de nombre de bâtiments ou de routes portant le nom des fondateurs. Le domaine culturel est a-historique et s'incarne dans la mémoire et c'est pour cela qu'il n'est que l'expression matérielle des modes de vie où le temps et l'explication sont bannis.

Par ailleurs, cette communauté qui est représentée dans le musée-racine de manière abstraite pose la question du rapport de la population avec son passé et son héritage. Est-ce que pour celle-ci cette construction du patrimoine relève plutôt d'une construction passéiste, déconnectée du « *champ de l'expérience*<sup>727</sup> » ou trouve-t-elle un écho ? La question est de savoir si ce type de territoire dispose du potentiel, surtout à long terme, que de tels dispositifs culturels à faire médiation, à être des opérateurs de lien entre les individus par rapport à leur ville. Les dispositifs à construire la ville comme objet patrimonial permettent-ils véritablement de relier les individus en leur permettant de se penser en tant que collectif dans l'historicité ? Cette question que se posent les chercheurs en histoire culturelle dont Bianca Bota-Coulaud<sup>728</sup> revêt un intérêt également pour Dubaï. Il est probable que cet héritage fasse sens pour la vieille génération mais que le lien soit de plus en plus ténu pour les jeunes générations qui n'ont pas connu Dubaï avant le pétrole. Force est de constater que ces espaces patrimoniaux ne sont guère investis par les Emiriens et n'ont qu'une valeur symbolique. Ce ne sont que ce que j'appelle des « totems mnémotechniques » dans la ville. Le tourisme-racine n'est pas une évidence chez les Émiriens. Seule l'école en fait de plus en plus une pratique capable peut-être de changer les habitudes et l'expérience du territoire car les musées sont vus comme des supports éducatifs et non pas comme des loisirs. C'est davantage la célébration en grande pompe de la fête nationale le 2 décembre qui crée la ferveur en l'identité nationale et symbolise l'écriture d'une nouvelle page de l'histoire. Ce type de manifestations populaires sont celles qui se déroulent en plein air et revêtent une forme festive. Par conséquent, le musée-racine est l'apanage des touristes étrangers

### **1.2.... et la quête de l'identité-nation : pour (ré)écrire l'Histoire .**

Face à une société composite dans un État naissant, l'Émir a cherché à réaffirmer son pouvoir en homogénéisant la population pour se prémunir d'éventuelles tensions. Le musée-racine a servi cet objectif en gommant les origines des uns et des autres pour mieux les faire

---

<sup>727</sup> Koselleck (Reinhardt), 2016 (1990 pour la première édition), *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'EHESS, Paris, 400 pages. Pour l'auteur la notion d'expérience correspond à ce qui l'appelle un « horizon d'attente » qui rend compte des liens et des imbrications entre les rapports au temps.

<sup>728</sup> Bota-Coulaud (Bianca), 2016, « Nouveaux enjeux des musées en contexte de reconversion urbaine et de tourisme des racines. L'exemple d'une ville de Roumanie », in Fagnoni (Edith) et Gravarai-Barbas (Maria) (sous la direction de), *Nouvelles ères urbaines, Nouvelles mobilités touristiques*, PUL, Québec, 432 pages.

communier dans ce nouvel Etat qui dorénavant commandait l'existence de tous. C'est pour cette raison qu'Alexandre Kazerouni déclare que<sup>729</sup> : « le musée est en effet un lieu qui montre, mais plus encore il est une institution qui cache, participant ainsi au travail d'oubli, mécanique universelle de la définition d'une identité, fut-elle individuelle ou nationale ».

Cette « quête d'identité-nation » utilise le musée qui a pour fonction de légitimer les « logos » de l'histoire réécrite. Benedict Anderson<sup>730</sup> : « utilise le mot « logo » pour nommer les formes et les objets qu'un Etat choisit de promouvoir en les reproduisant sur divers supports de diffusion, allant du timbre-poste, au poster en passant par la carte postale, pour construire un « imaginaire national ». Ils peuvent se référer à des monuments, des objets de la vie quotidienne, d'art et d'archéologie, mais aussi à des sites naturels. Il faudrait ajouter les êtres vivant sur la liste, tant le chameau, le faucon, et dans une moindre mesure cheval et l'huître perlière, mais aussi et surtout le Bédouin occupent une place importante dans la liste des logos des principautés. Cette « logoïsation » est pour l'auteur d'*Imagined Communities* la dimension la plus importante de ce qu'il nomme la « muséification politique ». Il faut compléter la liste avec la dalla<sup>731</sup> et le barjil<sup>732</sup> que l'on retrouve dans le quartier iranien de Bastakiya devenu al-Fahidî. Ces deux objets servent à définir la culture bédouine. Il s'agit en réalité d'une appropriation car comme nous l'avons dit précédemment la tour à vent est d'origine iranienne comme le terme « barjil » l'indique. Le musée-racine est donc a-historique car il ne propose aucun récit, aucune explication, aucune contextualisation. Le musée-racine passe sous silence l'histoire. Nabila Oulébsir<sup>733</sup> utilise l'expression d'« *impensé patrimonial* ». A Dubaï cet « *impensé patrimonial* » est l'absence de reconnaissance de la diversité ethnique qui compose le peuple émirien et qui a apporté avec lui des éléments de culture distincts ; l'Iran ou la Perse sont des mots tabous. Le musée-racine de Dubaï présente, comme tous les musées de sa génération, des objets retrouvés suite à des fouilles archéologiques et des données ethnographiques appelées turâth sha'biy, patrimoine populaire ou encore folklore. Sont mis en scène des scènes de la vie quotidienne qui sont perçues comme culture et à laquelle sont associées des scènes liées à la mer, relevant selon le musée de la culture maritime ou al-thaqafa al-bahariyya et de la culture du désert ou al-thaqafa al-sahrawiyya. Anie Montigny a noté

---

<sup>729</sup> Op. Cit. Page 53.

<sup>730</sup> Anderson (Benedict), 1983 (2002 pour la traduction), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduction française Pierre-Emmanuel Dauzat, La Découverte, Paris, 212 pages.

<sup>731</sup> La Dalla est une cafetière arabe avec un long bec.

<sup>732</sup> Il s'agit de la tour à vent qui est devenu un motif décoratif mais qui a été importé d'Iran et servait de climatisation avant l'électrification de la ville. Le terme est persan et signifie littéralement « rendre le vent ». Cette technique aurait été inventée dans la ville de Yazd au Moyen-Âge.

<sup>733</sup> Oulébsir (Nabila), 2004, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 411 pages.

l'importance de ce double turâth dans le cas du Qatar mais pas seulement<sup>734</sup> : « *Ce qui est intéressant, c'est que par le patrimoine bédouin et le patrimoine maritime, le gouvernement met l'accent sur la complémentarité de ce qu'il appelle la tradition populaire du pays (al-turâth al-sha'bi). Ces deux composantes se retrouvent systématiquement dans tous les musées* ».

Mais créer un musée c'est montrer son désir d'autonomie, c'est démontrer son pouvoir et le chemin parcouru depuis l'époque de la vie sous la tente au milieu du désert ou dans les maisons de arîsh. Le musée-racine, équipé de quelques panneaux sur Dubaï aujourd'hui est une volonté du Shaykh, pour glorifier la famille régnante par la mise en scène finale de son Émir sur les genoux de son père sur une photographie de famille. Ce bambin a accompli le miracle dubaïote en métamorphosant Dubaï tel un démiurge. Mais là aussi, comme le fait remarquer Alexandre Kazerouni<sup>735</sup> : « *la figure du Bédouin est étroitement associée à la famille régnante au musée-racine. Cette opération est d'autant plus importante que l'identification du cheikh au badu ne va pas de soi. Les familles régnantes des principautés se sont toutes sédentarisées aux XVIIIème et XIXème siècles. Elles ont bâti leurs fortunes en se tournant vers la mer et la récolte des perles à laquelle leurs membres pouvaient même s'adonner directement comme au Qatar. Cette réinvention des familles régnantes, leur appropriation de valeurs bédouines posées comme les seules à être « authentiques », sont des constructions récentes. De concert avec l'arasement des aspérités identitaires nées de l'immigration, l'Etat rentier a érigé dans les années 1970 l'émir bédouin au sommet d'une pyramide sociale organisée suivant la lignée* ». C'est un moyen de contrôler et de domestiquer la classe sociale des marchands qui a commencé à bénéficier des progrès de la scolarisation en l'intégrant à une administration naissante. En somme, le paradoxe du musée-racine c'est d'avoir gommé les spécificités ethniques de Dubaï tout en affirmant la hiérarchisation sociale fondée sur la lignée, comme je l'ai montré dans ma première partie, mais surtout en faisant du Bédouin le garant de l'authenticité. Il faudra attendre les années 80 pour que les composantes africaine, iranienne et indienne de la population émirienne apparaissent dans le musée-racine sous forme de mannequins. Mais habillés de la même manière, ils font partie d'un tout appelé nation, rendant toujours le musée a-historique. En les représentant, le pouvoir reconnaît leur place croissante dans un Etat de plus en plus structuré et au sein de la nation. Cela correspond à ce que Weber appelle « la domination

---

<sup>734</sup> Montigny (Anie), 1998, « Turâth comme construction de l'identité nationale au Qatar », in *Cahiers de recherche du Gremmo*, n°6, Lyon, page 23 à 29. Page 23.

URL : <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16706649/turath-comme-construction-de-identite-nationale-au-qatar-gremmo>

<sup>735</sup> Op. Cit. Page 72.



bureaucratique ». Les mutations du récit quasi-mythique de Dubaï à travers le musée-racine traduisent donc l'espace croissant occupé par les Émiriens aux fonctions-clés de la ville.

## **2...au quartier-racine.**

### **2.1. La destruction du quartier de commerçants iraniens dans les années 1980.**

Si le musée-racine a semblé un support nécessaire au pouvoir pour unir la nation au-delà de ses différences, il n'en a pas été de suite quant aux bâtiments du centre historique bordant la Creek. Ses origines remonteraient aux années 1830. Mais les premiers Perses venant de Bastak s'installent et vivent d'abord au milieu de la communauté indienne avant de s'établir dans un quartier créé ex-nihilo : Bastakiya. Frauke Heard-Bey, dans son ouvrage de référence intitulé *Les Emirats Arabes Unis*, révèle comment en 1902, un événement extérieur a eu une incidence majeure sur l'essor de la cité marchande. Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, une partie de la côte sud de l'Iran était sous contrôle arabe. Effectivement, la famille Qawasim est établie en de nombreux points du littoral dont Lingeh qui est administrée comme une principauté tribale. Mais le gouvernement perse accroît sa présence dans cette région jusqu'à ce que le Shaykh soit déposé en 1889. A ce moment-là le port de Lingeh est directement géré par le gouverneur perse de Bushire et incorporé à l'administration des ports du Golfe persique. Les troupes militaires en garnison dans la ville partent et les biens de la famille Qawasim sont confisqués. En 1898, cette dernière tente en vain de reprendre la ville. Les gens de Bastak, située à 130 km à l'intérieur des terres par rapport au port de Lingeh, comme le montre la carte ci-dessous, disposaient d'un centre de négoce à Lingeh<sup>736</sup>.

---

<sup>736</sup> Coles (Anne) et Jackson (Peter), 2009 (pour la seconde édition et 2007 pour la première), *Windtower*, UAE, 194 pages.



**Figure 123 :** Carte<sup>737</sup> localisant le port de Lingeh et la ville de Bastak en Iran ainsi que leur proximité avec Dubaï.

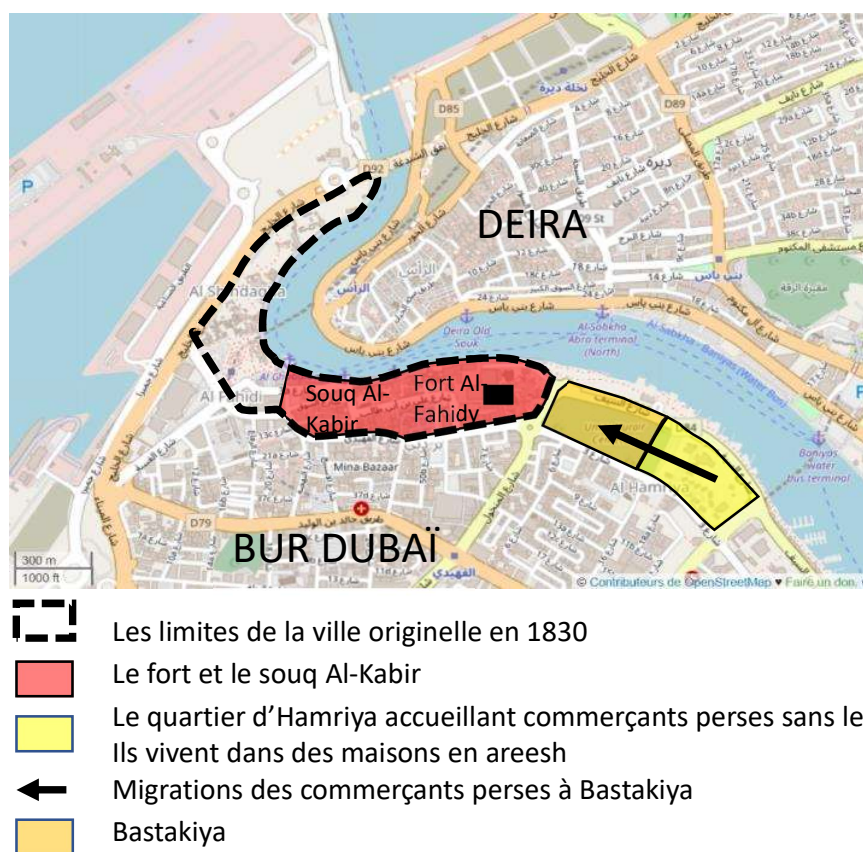
Ils importaient des perles qu'ils réexportaient ensuite à Bombay. Ils commerçaient aussi avec Oman, Zanzibar et Aden. La population de Bastak était ethniquement bigarrée comprenant des Arabes, des Perses et des Africains serviles et libres. Mais en 1889, afin d'accroître le Qanjar, les revenus du gouvernement perse, les douanes sont réformées et aspirent à se moderniser par mimétisme avec l'organisation belge des douanes. En effet, l'Iran décide de mettre en place une loi introduisant des droits de douane très élevés sur toutes les importations et exportations. Cette imposition est la cause essentielle du départ des marchands qui transfèrent leur commerce de l'autre côté du Golfe : à Dubaï, à Bahraïn et au Koweït<sup>738</sup>. Cela a pour effet de détourner les marchandises venant d'Inde et transitant autrefois par le port iranien de Lingeh, vers Dubaï qui devient la nouvelle plaque tournante du commerce dans la région. Shaykh Maktûm bin Hasher al-Maktûm (1894-1906) est alors perçu comme un visionnaire et un libéral en accordant des exemptions de taxes aux grands marchands de la région dans un premier temps

<sup>737</sup> Id. Carte extraite de la page 11 de l'ouvrage.

<sup>738</sup> Force est de constater que les premiers marchands qui quittent l'Iran sont ceux qui ont connu la domination de la famille Qawasim et qui décident de s'installer à Ras al-Khaimah, à Sharjah et à Umm al-Quwayn.

puis ensuite une taxation modique ; Dubaï devient une zone franche avant l'heure. Les bateaux à vapeur arrivent dès 1904, toutes les semaines dans le port de Dubaï avec à leur bord de nouveaux migrants venus de Perse.

Shaykh Saïd bin Maktûm s'inscrit dans les traces de son grand-père en proposant en 1920, aux marchands qui s'étaient établis de manière provisoire à Dubaï de venir s'y installer définitivement avec leurs familles. Alors qu'ils vivaient à l'origine à Hamriyah dans des maisons en barasti dans lesquelles ils avaient au rez-de-chaussée leur échoppe et juste au-dessus une chambre, ils se voient attribuer une zone située à l'est du Fort al-Fahidî, à proximité de la Creek et du souq dans le quartier qui prend alors le nom de Bastakiya<sup>739</sup> avant d'être rebaptisé al-Fahidî.



**Figure 124 : Le quartier iranien de Bastakiya.**

<sup>739</sup> Bastakiya vient du perse Bastak désignant une ville et une région du sud de l'Iran. Bastak est situé sur des collines proches des montagnes de Zagros. Le nom de Bastak fait référence à une barrière et peut-être à un lieu où la sécurité est assurée. Après le sac de Baghdâd à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, des membres de la famille abbasside se replient à Bastak où pendant plusieurs siècles les Bani Abbasi deviennent Khans c'est-à-dire une dynastie d'émirs locaux. Bastak a été aussi un lieu refuge pour la communauté sunnite lorsque la dynastie Safavide impose au XVI<sup>ème</sup> siècle l'Islâm shi'ite comme religion de la population perse. Bastak est enfin un centre culturel foisonnant pour les philosophes et les théologiens et non pas seulement un centre de commerce pour les perses.

Cette terre est cédée par le Shaykh pour un montant dérisoire. Elle est également allouée pour une durée correspondant à la période de résidence de la famille perse à Dubaï. Elle ne pouvait pas être vendue. En cas de départ de la famille, la terre devait revenir dans le giron du Shaykh comme le montre ce document-source traduit en anglais<sup>740</sup> :

*« In the name of the one God, from Saeed bin Maktoum Al-Hasher to everyone who sees this document. Regarding the areesh house related to Abdullah bin Mohammed Al-Bastaki who is in Dubaï, which is next to the new Farouk arresh house to the south, which land east to west is 50 dheraa, and its width is south to north 50 dheraa, and its width is south to north 50 dheraa. We permit it to build his boundary wall with gypsum and stone as he wishes, and no-one is to object, Except if the above mentioned person wishes to leave Dubaï forever to wherever he wants, then he has no authority to dispose of this house, to sell or rent or mortgage or grant it to anyone else, but this house will revert to ourself, and this must to be clear to everyone »<sup>741</sup>.*

La hiérarchie sociale de Bastakiya est calquée sur celle de Bastak. A son sommet se trouve la famille Abbassi<sup>742</sup>. Ces familles ont inspiré la vision des Maktûm en communiquant le goût du commerce de part et d'autre du golfe arabo-persique. Ce sont ces hommes clés du monde des affaires qui vont dès le début entretenir des relations avec Shaykh Saïd et Shaykh Rashîd et leur faire allégeance comme en témoignent leur participation à la tenue des majlis. Shaykh Rashîd s'est entouré d'intellectuels d'origine iranienne dont Shaykh Mohammedhammad Shareef Al-Ulama qui était un professeur de théologie et son conseiller juridique. L'intégration est rapide. C'est à ce moment-là que monde économique et monde politique commencent à ne faire qu'un ou plus exactement que le pouvoir économique du chef de tribu prend un nouveau lustre et se juxtapose à son pouvoir politique. Une autre vague migratoire se produit suite à l'instabilité que connaît l'Iran dans les années 1909<sup>743</sup> et les problèmes de disette consécutifs en 1918 à une

---

<sup>740</sup> Ce document source a été rédigé en arabe par Salim bin Abdullah le 21 Ramadan de l'an 1364 soit le 30 août 1945 et a été signé par Saeed bin Maktoum al-Hasher. Citation tirée de Coles (Anne) et Jackson (Peter), 2009 (pour la seconde édition et 2007 pour la première), *Windtower*, UAE, 194 pages. Page 121 pour la présente citation.

<sup>741</sup> *« Au nom du Dieu unique, de Saeed bin Maktoum Al-Hasher à tous ceux qui voient ce document. En ce qui concerne la maison Areesh liée à Abdullah bin Mohammed Al-Bastaki qui se trouve à Dubaï, à côté de la nouvelle maison Farouk arresh au sud, dont la superficie varie de 50 dheraa d'est en ouest et de 50 dheraa du sud au nord. Sa largeur va du sud au nord à 50 dheraa. Nous lui permettons de construire son mur d'enceinte avec du gypse et de la pierre comme il le souhaite, et personne ne peut s'y opposer, sauf si la personne susmentionnée souhaite quitter Dubaï pour toujours, où il le voudra, alors il n'a pas le pouvoir de disposer de cette maison, pour vendre ou louer ou hypothéquer ou donner à quelqu'un d'autre, mais cette maison reviendra à nous, et cela doit être clair pour tout le monde ».*

<sup>742</sup> Cette famille Abbassi serait issue de la dynastie abbasside de Damas qui fuit la Syrie en 750 lorsqu'elle est contestée et attaquée. Une partie de cette famille aurait trouvé refuge en Perse avant de s'établir sur la Creek à Dubaï. Effectivement, c'est Abbas Abdullah Abbas qui a affrété le premier bateau à vapeur appartenant à la compagnie des Indes britanniques en 1928 pour Bombay. C'est cet homme qui lance les liaisons maritimes régulières entre les deux ports.

<sup>743</sup> Entre 1906 et 1907 l'Iran connaît une révolution constitutionnaliste qui marque le début de l'autonomie du politique, la mise en place s'une souveraineté de la nation et l'apparition d'une sorte de citoyenneté. En somme,

épidémie de grippe. Dans ce contexte difficile, les marchands perses qui ne résidaient à Dubaï que temporairement décident de s'y installer définitivement avec leurs familles. Une troisième vague migratoire commence en 1926, suite à l'accession du Shah Reza, et 1936, date à laquelle la réforme constitutionnelle iranienne décide de supprimer le port du voile pour les femmes et demande aux hommes de porter des pantalons modernes. De nombreuses familles sunnites consternées par cette politique décident de quitter l'Iran et de s'installer à Dubaï.

La ville s'étend donc vers l'amont de la Creek. Les immigrants introduisent les maisons en dur et les tours à vent, dits *barâjîl*<sup>744</sup> (pluriel de *barjîl*), permettant d'intercepter le vent quelque soit son sens, afin de rafraîchir, en passant par une sorte de cheminée, la pièce située à la base de la tour, le majlis, pièce principale et salle de réunion de la maison. Ce système extrêmement original est ancien puisque Marco Polo<sup>745</sup> s'en fait l'écho dès le XIII<sup>e</sup> siècle au cours d'un voyage qu'il fait dans le détroit d'Ormuz<sup>746</sup>.

## 2.2. Un patrimoine bafoué face aux attraits de la modernité.

Au milieu des années 60, Bastakiya s'étend sur une superficie d'environ 4 hectares soit 250 mètres de long et 150 mètres de profondeur. Le commerce recommence à être florissant car Dubaï est devenue le centre de négoce de l'or. La ville est désenclavée grâce à la mise en place d'une première ligne aérienne en 1961 avec le Royaume-Uni puis d'une liaison internationale en 1965. Quant aux deux rives de la Creek, elles sont enfin reliées par l'ouverture

---

le pouvoir s'occidentaliste comme en témoignent les débats publics sur la conduite des affaires politiques et l'existence de partis embryonnaires qui proposent de séparer le clergé du pouvoir civil. Mais cela ne se fait pas sans heurt. C'est à cette époque que Téhéran est choisie comme capitale, qu'un drapeau tricolore est déterminé et que les frontières deviennent intangibles notamment. Toutefois, Yann Richard considère qu'il s'agit d'« *une fausse modernité politique, constituée de leurres, de discours frontal, de dissimulation, entraînant confusion et rejet* ». Voir l'article de Richard (Yann), « *La constitution de la république islamique d'Iran et l'Etat-nation* », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1993, volume 68, numéro thématique intitulé *Etats modernes, nationalismes et islamismes*, page 151 à 161 et page 153 pour la présente citation. L'article est également numérisé sur Persée [http://www.persee.fr/doc/remmm\\_0997-1327\\_1993\\_num\\_68\\_1\\_2562](http://www.persee.fr/doc/remmm_0997-1327_1993_num_68_1_2562).

<sup>744</sup> L'architecture composée de tours à vent date de 2000 ans avant Jésus-Christ.

<sup>745</sup> Marco Polo (vers 1254-1324) est surpris par l'existence de ce système ingénieux qu'il décrit en ces termes : « *The heat is tremendous, and on that account their houses are built with ventilators to catch the wind. These ventilators are placed on the side from which the wind comes, and they bring the wind down into the house to cool it. But for this the heat would be utterly unbearable* ». Traduction : « *La chaleur est très forte et leurs maisons sont construites avec des ventilateurs pour capter le vent. Ces ventilateurs sont placés sur le côté d'où vient le vent et ils le ramènent dans la maison pour la refroidir. Sans cela, la chaleur serait insupportable* ».

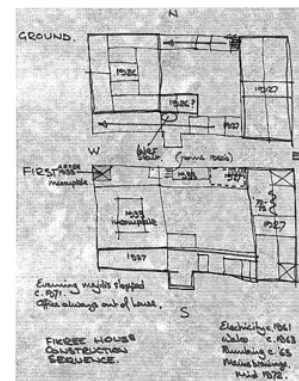
Citation tirée de Coles (Anne) et Jackson (Peter), UAE, Windtower, 2009 (pour la seconde édition et 2007 pour la première), 194 pages.

<sup>746</sup> Quelque-soit le sens du vent, la tour le capte et le fait redescendre dans le majlis. Pendant les mois d'été, les brises proviennent essentiellement des terres intérieures, du sud-est, et les brises de l'après-midi sont essentiellement orientées nord-ouest. Les premières sont un peu plus fraîches mais plus humides aussi (jusqu'à 70% d'humidité en juillet et 80% au mois de septembre). Les maisons de Bastakiya sont pour cette raison orientées nord-nord-ouest/sud-sud-est. L'étroitesse des rues permet d'éviter d'exposer les murs à l'ensoleillement et permet également de faire baisser la température de 5°C.

d'un premier pont en 1963. Mais le port de Dubaï s'ensable et cela constitue un frein au développement de l'activité portuaire et à l'accueil de navires au gabarit de plus en plus important. 1969 est une date-clé puisqu'elle correspond à la première exportation de pétrole de Dubaï. Avec l'intégration progressive de Dubaï sur la scène internationale grâce à la rente pétrolière, la population urbaine croît passant de 59000 habitants en 1967 à 120000 en 1973. Avec l'accroissement de la population, les échanges commerciaux augmentent aussi nécessitant de nouvelles infrastructures portuaires. Celles-ci, qui étaient concentrées à l'époque près du diwân, s'étendent vers l'est le long de la Creek tout comme les bureaux de l'administration portuaire et les hangars. Les routes séparent de plus en plus la Creek du quartier de Bastakiya. Quant aux maisons traditionnelles de Bastakiya, elles deviennent inconfortables et incompatibles avec les exigences de la vie moderne. De plus, les maisons traditionnelles coûtent cher en maintenance et les habitants ne voient pas l'intérêt de conserver ces vestiges du passé d'autant plus que les modes de vie connaissent une importante mutation<sup>747</sup>. Le quartier se modernise aussi. Le palais du Shaykh, fidèle à l'architecture iranienne, est remplacé par un bâtiment plus moderne sur deux étages qui intègre l'espace privé ainsi que les bureaux de l'Émir. S'y adjoignent des entrepôts et de nouveaux locaux destinés à accueillir le service des douanes. Shaykh Rashid commissionne un bureau d'étude londonien, John R. Harris Architects & Planners pour préparer le premier plan d'urbanisation en 1960. En 1961, Dubaï Electricity Company dispose de deux centrales électriques capables d'alimenter Deira et Dubaï.

La modernisation du quartier s'exprime aussi par le développement d'un port en eau profonde du côté de Deira en 1967 afin d'anticiper le développement économique de Dubaï lié à la découverte de pétrole en 1966 et pour faire face aussi à la montée en puissance du commerce. Par ailleurs, la construction de routes modernes ensere dorénavant Bastakiya. Le quartier est connecté au réseau d'eau potable venant du puits artésien d'al-Awîr au début des années 1970 à l'exception de quelques maisons situées au nord et au nord-ouest de Bastakiya.

<sup>747</sup> En effet, la famille Bukhash a expliqué le mode de vie de sa famille. En période estivale, la famille élargie abandonnait le premier étage pour n'occuper que le majlis ventilé par les tours à vent. La combinaison de températures très élevées en été et de la forte humidité créent des conditions de vie très difficiles pour les habitants que les tours à vent rendaient plus supportables. La nuit l'ensemble de la famille dormait sur le toit-terrasse. Le mode de vie qu'il décrit est antérieur à l'avènement de l'électricité dans les villas traditionnelles. Ce document manuscrit<sup>747</sup> provient du père de Rashad Mohammed Bukhash, propriétaire d'une vaste demeure à Bastakiya. Le document met en valeur le fait que le bâtiment a été construit progressivement en fonction des moyens financiers à disposition et du nombre de personnes de la famille élargie vivant dans l'habitation. La maison est électrifiée seulement en 1961.





**Figure 125 : La Creek de Dubaï en 1970.**

***La photographie aérienne date de 1970 et montre le développement considérable de la ville. Un port en eau profonde a été créé ex-nihilo du côté de la Deira et un réseau de voies de communications modernes enserme Bastakiya<sup>748</sup>.***

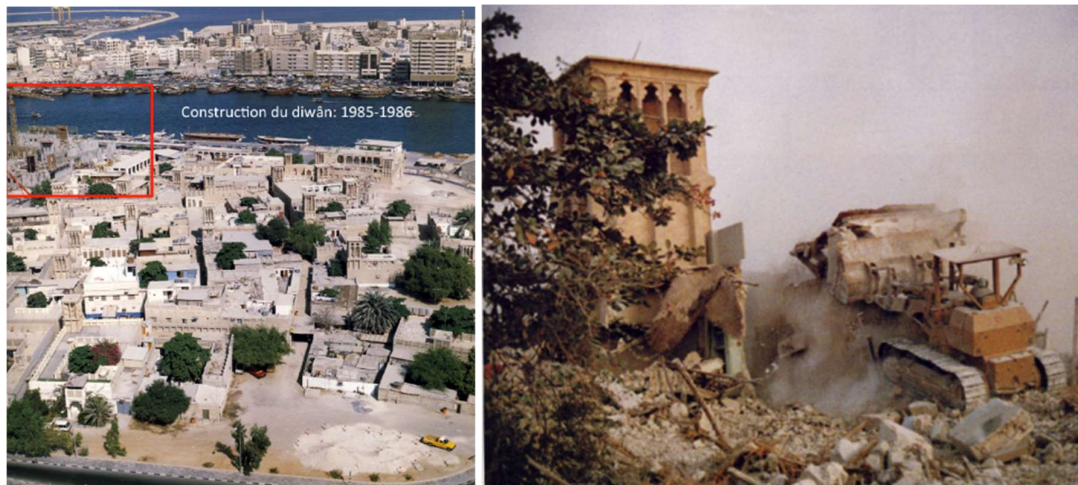
Les familles commencent à délaisser le quartier dans les années 70, peu après la naissance des Emirats, pour s'installer dans des logements plus modernes. Ainsi, la demeure de Shaykh Mohammedhammad Shareef Al-Ulama est progressivement vidée de ses occupants au cours des années 1970 qui s'installent pour certains dans trois nouvelles villas construites à l'arrière du souq al-Kabîr dans un premier temps puis à al-Barsha en 1985. Le phénomène de déterritorialisation par les habitants commence.

De nouvelles lois urbaines en 1971 annoncent la construction de nouveaux bâtiments signant la fin des maisons traditionnelles. Ces dernières sont vues comme un symbole d'un passé révolu, d'une histoire qui est loin de n'être qu'arabe et une ville qui ne correspond en rien avec la figure de proue qu'est le bédouin comme c'est le cas dans le musée-racine. Le champ est donc libre pour les bulldozers qui se mettent à l'œuvre en février 1985<sup>749</sup>. Une vingtaine de

<sup>748</sup> Coles (Anne) et Jackson (Peter), 2009 (pour la seconde édition et 2007 pour la première), *Windtower*, UAE, 194 pages. Carte aérienne extraite de la page 19 de l'ouvrage.

<sup>749</sup> Id. Page 79 pour la présente photographie.

maisons sont détruites sur le terrain destiné au diwân. D'ailleurs, au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles, des bâtisseurs comme le baron Haussmann ou Le Corbusier et ses disciples, ont eux aussi détruit des quartiers entiers pour les fonctionnaliser. En moins d'une semaine, les demeures qui gênent la construction du nouveau diwân sont à terre y compris les plus éblouissantes dont le palais Farouk, la maison de la famille Al-Arshi et celle des Bukhash. En 1986, est érigé sur le site le nouveau diwân et la nouvelle extension de la mosquée Farouk qui domine ce qui reste des maisons à tour à vent.



**Figure 126 : La destruction des maisons à tour à vent de Bastakiya.**

**La photographie aérienne<sup>750</sup> montre sur la gauche une partie de la construction du nouveau diwân du Shaykh et par conséquent la surface qui a été démolie à cette fin.**

En 1985, la maison est démolie<sup>751</sup> pour être remplacée par le nouveau diwân du Shaykh alors même que la famille espérait que la maison puisse au moins devenir un musée. La démolition de l'une des plus belles demeures de Bastakiya a été filmée et photographiée par Dariush Zandi. Mais la maison reste connue grâce aux archives de la famille et aux travaux de Peter Jackson qui en 1974 l'avait étudiée et en avait pris les mesures. Le travail de l'architecte avait fait l'objet d'une publication à Londres qui a été rééditée dans le livre intitulé *Windtower*<sup>752</sup>. Quant à la

<sup>750</sup> Ibid. Photographie extraite de la page 180 de l'ouvrage.

<sup>751</sup> Ibid. Photographie extraite de la page 79 de l'ouvrage.

<sup>752</sup> Ibid.



famille d'Abulraheem Mohammad Janahi Al Abbassi<sup>753</sup>, elle déménage en 1982 pour s'installer dans le quartier d'Al-Mankhool où le chef de famille devient imâm de la mosquée.

Vincent Veschambre<sup>754</sup> a étudié les enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition en développant l'idée que le patrimoine est un processus social d'appropriation de l'espace au profit de groupes déterminés, ici en l'occurrence le pouvoir politique. Mais contrairement à ce que dit Vincent Veschambre ce n'est pas par opposition à la remémoration mais tout simplement parce que le patrimoine n'avait pas à l'époque à Dubaï de réelle signification en termes social, politique et économique. C'est la jeunesse d'un pouvoir récent et dont la hiérarchie des priorités n'est pas la même qu'en Occident, qui explique la disparition d'une partie du quartier historique. La démolition du quartier est décidée contre toutes les recommandations internationales. Aucun de ces propriétaires ne s'offusque de cette demande car beaucoup d'entre eux avaient déjà déménagé et parfois même laissé derrière eux leur mobilier. Jusqu'à la fin des années 90 le terme turâth n'a encore que le sens de legs financier ou de bien matériel relevant du contexte privé et ne peut s'incarner que dans un musée-racine ; l'idée de monuments historiques ne relève pas encore du turâth. Des acteurs étrangers, participent à la redéfinition du terme de turâth.

### **3. Le sauvetage du quartier de Bastakiya : vers une nouvelle définition du turâth.**

#### **3.1. Les acteurs du sauvetage du turâth.**

Face à cette démolition, des acteurs vont émerger pour sauver le patrimoine. Ils sont dans un premier temps étrangers. En effet, Harris dès 1971 alerte les pouvoirs publics sur la nécessité de préserver le patrimoine architectural qui s'étirait le long de la Creek et de le restaurer.

---

<sup>753</sup> Abdulraheem Mohammad Janahi Al-Abbassi était originaire de Janah, un petit village de la localité de Bastak. Jeune il plongeait à Lingeh pour ramener des perles pendant la saison estivale. En hiver, il se consacrait à l'étude du Qur'an et à la Sharia. Il s'est installé à Dubaï probablement en 1918 d'abord à Shindagha jusqu'à ce qu'il cesse de plonger dans les années 1930. Il construit ensuite à Bastakiya sa propre maison mais également une école Qur'ânique pour lutter contre l'illettrisme et vise à l'édification des fidèles. Il avait également des connaissances en botanique et les utilisait pour fabriquer des remèdes. Il a délivré ses bons soins à des hommes pauvres qu'il ramassait dans la rue et soignait dans une sorte de dispensaire en barasti installé à Bastakiya. Il a été un des proches du Shaykh.

<sup>754</sup> Veschambre (Vincent), 2007, « Le patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », in *Les Annales de géographie*, n°656, page 361-381. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm>.

De plus, en 1976, une Anglaise, Alison Collins, tombe amoureuse du quartier, pourtant décrépi, lors de son arrivée à Dubaï, où elle est venue pour occuper un emploi d'architecte d'intérieur. Elle emménage dans la villa 19 en juin 1978 avec son mari et sa fille. Peu de temps après un homme du nom de Julian Barrow vient taper à sa porte ; il se présente comme un peintre voyageur. Alison Collins, fervente admiratrice des arts, l'accueille et décide de transformer son majlis en un atelier ; le peintre y installe ses toiles et ses pinceaux. Cela présage l'acte de naissance de la galerie.

La famille déménage définitivement de sa maison à tour à tour et la dédie complètement à l'accueil des artistes. C'est la première maison convertie en galerie. Le partenaire commercial d'Alison Collins est son propriétaire, à savoir la famille Mir Amiri. Très vite, la demeure-galerie acquiert une réputation internationale en accueillant des artistes que l'on appelle les nouveaux orientalistes car ils se consacrent à l'exploration et l'interprétation personnelle du Moyen-Orient. La galerie organise par ailleurs des séminaires et tous types d'événements et de rencontres créatives. La Majlis Gallery d'Alison Collins enchaîne les expositions devenant l'avant-garde artistique des Emirats.

Parallèlement, dès 1976, Anne Coles ainsi que Jennifer Scarce, spécialiste de l'art islamique du XIX<sup>ème</sup> siècle au département d'art et d'archéologie du musée royal écossais d'Edinburg, proposent de conduire une enquête sociale et architecturale dans le quartier de Bastakiya. Mais cette proposition est restée lettre morte. En 1978, une mission de l'UNESCO aux Emirats Arabes Unis publie un rapport préparé par le cabinet Shankland Cox Partnership pour sauvegarder le patrimoine de Bastakiya même si les demeures sont désertées par les habitants afin d'éviter la démolition. En 1981, l'architecte iranien Dariush Zandi rejoint l'équipe de la municipalité de Dubaï qui s'occupe de la planification urbaine et propose la restauration de la maison de Shaykh Saeed à Shindagha en la présentant comme la maison des émirs de la famille Maktûm. Ce sont des architectes irakiens du cabinet Makiya Associés qui sont commissionnés pour les travaux de restauration.

Alison Collins s'engage alors dans un combat pour sauver sa maison ainsi que l'ensemble du quartier historique de Bastakiya. Elle organise notamment quotidiennement des sit-ins devant la municipalité. Au printemps 1989, une association se forme et propose un plan de sauvetage patrimonial avec l'aide technique de l'architecte Dariush Zandi. Elle finit par obtenir gain de cause. Cette démarche, première du genre à Dubaï, produit du patrimoine ou plus exactement le discours que tient Alison sur le patrimoine construit le territoire et donne sa valeur au lieu tout en posant la question essentielle de la démarche d'appropriation. Celle-ci est à mettre au compte d'une étrangère britannique, qui maîtrise ces questions de patrimoine et qui

va réussir à mobiliser d'autres acteurs pour défendre cette cause ; Dubaï suit donc le même processus qu'en France mais avec un décalage chronologique<sup>755</sup>. Comme le suggère Edith Fagnoni<sup>756</sup> le territoire est « *une ressource territoriale* ». Il est « *familier ou universel* ». En novembre 1989 les expositions reprennent de plus bel à Majlis Gallery. Mais en 1998, le bâtiment tombe de nouveau en ruine et cette fois les lourds travaux de restauration sont pris en charge par les bâtiments historiques de la municipalité de Dubaï qui a préalablement racheté toutes les maisons. Cela s'inscrit dans le prolongement de la restauration en 1994 du fort d'al-Fahidî situé dans le même quartier ainsi que l'élaboration d'un plan de protection du quartier en 1995<sup>757</sup>. La villa d'Alison est la première à bénéficier de restauration. Les travaux durent un an. La demeure est de nouveau une galerie dès 1999 qui accueille des artistes peintres mais également des créateurs de bijoux et des potiers. Force est de constater que le Shaykh envisage finalement le sauvetage de ce quartier historique dans le prolongement des travaux déjà réalisés plus en aval de la Creek et commencés en 1995 avec la restauration du souq al-Kabîr.

L'architecte de la réhabilitation de Bastakiya est Rashad Mohammed Bukhash, directeur du département des projets à la municipalité de Dubaï. Il a travaillé pour la municipalité de Dubaï après l'obtention de son diplôme d'architecte en 1986 à l'université de Syracuse à New York. En 1991, il fonde au sein des locaux de la municipalité le département appelé Historic Building Section. Pendant 12 ans il se dédie à la restauration et la réhabilitation de plus de 115 monuments historiques dont le fort d'Al-Fahidî et Bastakiya.

Son intérêt pour les bâtiments historiques est lié à son histoire personnelle. En effet, sa famille possédait l'une des plus vastes maisons dans ce quartier. Rashad Bukhash est un descendant de Mohammad Sharif Bukhash<sup>758</sup> (1871-1946) de Bastak. La maison familiale était considérée

---

<sup>755</sup> En France c'est pendant la révolution française qu'est créé le terme de « vandalisme » pour désigner la destruction des bâtiments anciens et historiques. Mais c'est le XIX<sup>e</sup> siècle, dans le sillage des romantiques, qui véritablement traduit un engouement pour le patrimoine à travers des textes célèbres de ses élites. Ainsi, Victor Hugo écrit en 1825 un pamphlet intitulé *Guerre aux démolisseurs*. Il est relayé en 1833 par le comte de Montalembert qui rédige un texte intitulé *Du vandalisme en France*.

<sup>756</sup> Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris.

URL : [cafegeo.net](http://cafegeo.net)

<sup>757</sup> En 1995 la municipalité de Dubaï a dépêché des consultants britanniques en architecture du cabinet Llewelyn-Davies. Leur rapport a servi de base de travail à la reconstruction de 55 bâtiments de Bastakiya et à l'élaboration plus large ensuite, en 1997, d'un plan décennal de restauration du patrimoine historique des Émirats Arabes Unis dans leur ensemble.

<sup>758</sup> L'aïeul de Rashad Bukhash a commencé à commercer à Dubaï au tournant du XX<sup>e</sup> siècle tout en vivant d'abord, entre 1913 et 1923, à Bombay grâce au négoce de tissus, de riz et de thé. Puis dans les années 50 son fils s'est spécialisé également dans le commerce de biens divers comme les réfrigérateurs, les radios, les ventilateurs et les télévisions en développant des agences à Lingeh, Karachi, Bombay, Aden, Kalba et Buraïmi. Quant au commerce de tissus, de riz, de thé d'épices et de poivre, il était destiné surtout à Dubaï, au Koweït et à Bahraïn en utilisant des caravanes de chameaux qui ramenaient ensuite des fruits. En 1924, la famille achète au Shaykh un

comme l'une des plus belles et la plus grande de Bastakiya. Elle comprenait notamment deux étages.

C'est à l'époque où Rashad Mohammad Bukhash<sup>759</sup> déménage aux Etats-Unis pour faire ses études que la maison paternelle est démolie. En 1987, le jeune diplômé, rejoint l'équipe de planification urbaine de la municipalité. Il travaille en collaboration avec Anne Coles<sup>760</sup> et Peter Jackson<sup>761</sup> qui se sont intéressés au quartier de Bastakiya dès les années 70. En 1990, Rashad Mohammad Bukhash dresse un rapport des pratiques de préservation du patrimoine dans la région suite à des voyages réalisés à Bahraïn, au Qatar, à Oman, au Koweït et en Arabie Saoudite.

Quant à l'architecte iranien Dariush Zandi qui intègre l'équipe des bâtiments historiques de la municipalité de Dubaï en 1981, il réalise une enquête et des photographies des bâtiments d'amont en aval : Bastakiya, le vieux souq al-Kabîr, Shindagha et Al-Ras à Deira, en identifiant les constructions représentant un intérêt historique et nécessitant une préservation. Il est soutenu dans sa mission par le responsable de la planification urbaine Abdullah al Gaith ainsi que par le directeur de la municipalité de Dubaï, Kamal Hamza.

L'ensemble de ces acteurs a tenté de mobiliser l'opinion publique émirienne et internationale sur la question patrimoniale. Le livre de Shirley Kay intitulé *Architectural Heritage of the Gulf* a participé à promouvoir l'intérêt pour la protection patrimoniale. Enfin, la visite du Prince de Galles Charles en mars 1989 a par sa médiatisation permis de développer l'intérêt pour les bâtiments historiques et finit de convaincre le pouvoir qu'il ne fallait absolument pas continuer à détruire ce quartier. Le Prince avait reçu la même année une lettre de l'architecte britannique Rayner Otter, qui avait participé lui-même à la restauration de la demeure qu'il occupait, afin que le prince Charles, puisse venir visiter ce quartier lors de son voyage et plaider auprès du Shaykh en faveur de sa protection.

Enfin, dans les années 1980, le rapport du cabinet grec Doxiadis associés a travaillé en partenariat avec la municipalité de Dubaï et le programme de développement des Nations Unies

---

terrain à Bastakiya comprenant un bâtiment de plusieurs petites pièces. Le bâtiment originel est rasé. La maison est construite sur les plans de Ostad Muhammad Al-Banna puis successivement agrandie afin d'accueillir notamment la famille élargie ainsi que des visiteurs et des partenaires commerciaux.

<sup>759</sup> Par ailleurs Rashad Mohammad Bukhash a participé à la restauration du Fort d'al-Fahidî datant de 1799, de la première école construite à Deira en 1912 qui s'appelle Al-Ahmadiya et du village d'Hatta.

<sup>760</sup> Anne Coles dès 1969 a étudié les migrations estivales dans le nord des Émirats à partir d'un réseau d'amitié qu'elle avait construit avec une association de femmes.

<sup>761</sup> Cet architecte a été selon Rashad Mohammed Bukhash celui qui lui a donné envie d'être architecte à son tour. Il l'a connu lorsqu'il avait 13 ans alors que le Britannique Jackson n'était encore en 1972 qu'un étudiant en architecture.

sur l'élaboration d'un plan de développement permettant de comprendre les problématiques propres à Dubaï. Ce rapport a souligné que le maintien de bâtiments historiques permet de renforcer les activités du quartier d'affaires en montrant la valeur intrinsèque de Dubaï.

### **3.2. De nouvelles institutions instrumentalisent le turâth.**

Ce sauvetage s'inscrit dans la logique aussi d'une politique culturelle fédérale. Le ministère de l'information et des affaires culturelles d'Abû Dhabî gère la représentation de l'héritage traditionnel du pays et à la fin des années 70 il fédère un vaste réseau d'associations d'arts populaires, *jam'iyât al-funûn asha'biyya*, qui dépendent financièrement et administrativement du ministère. Ces institutions constituent comme le fait remarque Maho Sebiane<sup>762</sup> : « *un maillage territorialisé dense et très actif dans la légitimation du discours officiel sur le turâth (...) l'État a développé un rapport de rente vis-à-vis des associations* ». Alors que la politique culturelle de Zayed avait pour but d'harmoniser l'héritage culturel des différents Émirats afin de construire un État-nation, sa mort en 2004 est une rupture comme le fait remarque Maho Sebiane, car ses successeurs se lancent dans une politique de modernisation qui s'exprime à travers la création d'institutions gouvernementales et de programme de privatisation. Ceci explique pourquoi la Creek a subi deux mises en patrimoine successives. La seconde étape commence après 2005 et s'accélère dans les années 2010, notamment suite à l'annonce de l'Exposition universelle. En effet, la capitale d'Abû Dhabî transforme le ministère de l'information et de la culture, de la jeunesse et du développement communautaire. Le but affiché clairement à l'époque comme le montre Maho Sebiane<sup>763</sup> c'est « *de transformer les EAU en un « important centre international de la culture. Ces nouvelles préoccupations sont d'ordre économique et correspondent à la décision de développer une industrie touristique à grande échelle et de renforcer la politique d'émiratisation après la prise de conscience des limites de la manne pétrolière. Ces incitations à entrer dans la compétitivité du marché a pour conséquence (...) la transformation du patrimoine en « capital culturel* ». En 2005 Abû Dhabî fait du « *cultural Fondation* » une nouvelle autorité plus vaste et aux prérogatives élargies l'ADHAC, l'autorité d'Abû Dhabî pour la Culture et l'Héritage, qui exprime clairement ses prétentions de développer une représentation unique de la culture des EAU au reste du monde. Quant à Dubaï, le « *Dubaï Cultural Council* » est intégré en mars 2008 à une nouvelle structure

---

<sup>762</sup> Sebiane (Maho), 2017, « La patrimonialisation des musiques traditionnelles aux Émirats Arabes unis : état des lieux et enjeux d'une politique culturelle en mutation (1971-2010) », 15 pages. Page 5 pour la présente citation. URL : [journals.lib.unb.ca/index.php/MC/article/view/20227/23329](http://journals.lib.unb.ca/index.php/MC/article/view/20227/23329)

<sup>763</sup> Op. Cit. Page 9.

comme le note Maho Sebiane, appelé DCAA, Dubaï Cultural and Art Authority, qui travaille de concert avec l'Architectural Heritage Department, émanation de Dubaï Municipality, créé et installé depuis 2008 sur la Creek, dans une maison à tour à vent.

### **Conclusion – section III.3.A**

L'évolution vers la territorialisation du patrimoine se manifeste tout d'abord par la volonté de cimenter la nation nouvelle, autour de son chef en forgeant le mythe de l'unité. Sur le plan idéal, à la patrimonialisation historiquement utilisée comme soubassement d'un récit national voire nationaliste, se superpose une ambition internationale. Le turâth qui n'était réduit qu'au musée-racine dans les années 70, englobe à la fin des années 80 et au début des années 90 les monuments historiques. La prise de conscience de l'importance identitaire du turâth s'est effectuée sous l'impulsion d'étrangers qui ont transféré leur définition du patrimoine à Dubaï. Mais parallèlement à la montée en puissance de la cité-État, le patrimoine fait coexister une ambition identitaire avec une ambition économique et touristique. Dans sa dimension matérielle, la patrimonialisation est mobilisée pour faire ville mondiale et se voit conférer de nouvelles fonctions spatiales destinées au tourisme. Comme l'a montré Robertson<sup>764</sup> : « *La patrimonialisation est produite par et produit de la glocalisation* » ce qui explique que Badie<sup>765</sup> utilise l'expression de « *fin des territoires* », dans le sens de fin de territoire national et élaboration d'un réseau patrimonial touristique. Géraldine Djament-Tran<sup>766</sup> s'appuie sur des géographes pour rappeler cette réalité<sup>767</sup> : « *Plus fondamentalement, la patrimonialisation tend à sortir du paradigme national-patrimonial (Bobbio 1992) pour être de plus en plus régie par des logistiques touristiques (Gravari-Barbas 2012). L'archipel touristique mondial constitue aujourd'hui un horizon d'attente majeur pour la patrimonialisation* ».

---

<sup>764</sup> Le concept de glocalisation date de 1995 et a été créé par Roland Robertson.

<https://warwick.ac.uk/fac/arts/history/students/modules/hi31v/syllabus/week18/robertson-1995.pdf>

<sup>765</sup> Badie (Bertrand), 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris, 278 pages.

<sup>766</sup> Op. Cit.

<sup>767</sup> Id.

## **SECTION III.3.B : LE TURÂTH INSTRUMENTALISÉ : FABRIQUE URBAINE ET TOURISTIFICATION.**

### **Introduction – Section III.3.B**

Les grandes transformations économiques et politiques entreprises vont de pair avec l'intérêt porté au domaine culturel provoquant une redéfinition du turâth. Celui-ci fait du patrimoine un territoire et du territoire le patrimoine. En somme, le couple patrimoine/territoire devient un support au déploiement d'une activité touristique qui prend les atours de la culture et de l'art. Cela renvoie à une nouvelle étape de la mondialisation inhérente à la globalisation de l'économie, de la métropolisation et qui se caractérise par le triptyque déterritorialisation, reterritorialisation et changement d'échelle. Cela change les dynamiques d'ancrage territorial et le primat de l'échelle nationale devient l'échelle globale pour reprendre un concept de Robertson<sup>768</sup>. La territorialisation du patrimoine est devenue une « maille de gestion politique » pour l'Émir. Cette territorialisation entretient également des relations dialectiques avec un processus de déterritorialisation du patrimoine au sens d'une mise en réseau dont il nous faut appréhender les processus.

### **1. L'interaction patrimonialisation-territorialisation- touristification et fabrique de la ville.**

#### **1.1. Patrimonialisation et territorialisation**

Guy Di Méo<sup>769</sup> a montré l'existence d'une réciprocité d'action entre les deux termes de territoire et de patrimoine qui sont des ciments identitaires qui entretiennent des parentés structurelles. Il parle même de « *gémellité du patrimoine et du territoire* ». Géraldine Djament-Tran rappelle, quant à elle, que la patrimonialisation est<sup>770</sup> « *l'ensemble des processus de*

---

<sup>768</sup> Op.Cit.

<sup>769</sup> Di Méo (Guy), « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espaces et sociétés* n°78, 1994, Page 15 à 34.

<sup>770</sup> Djament-Tran (Géraldine), 2015, « La (dé)territorialisation et les changements d'échelle du patrimoine. La co-construction sociale du temps et de l'espace dans la nouvelle étape de mondialisation », in *Espaces Temps*, 14 pages.

*collecte et de valorisation par lequel un collectif social décide de sortir des objets – au sens le plus large du terme – du commerce ordinaire des choses pour leur accorder un statut d'objets emblématiques de son identité dans le temps, entretient un rapport structurel au temps, elle représente également une opération spatiale. (...) Les objets patrimonialisés sont soumis soit à une déterritorialisation-reterritorialisation muséale, le musée constituant une hétérotopie (Foucault 2009), soit en cas de conservation in situ, à des procédures de normalisation de l'espace, la transmission du patrimoine passant par des servitudes urbanistiques ». Musée-racine et sauvegarde du patrimoine de Bastakiya sont donc complémentaires et étendent le périmètre géographique mais aussi la définition même du patrimoine.*

Ce processus s'exprime à Dubaï lors d'une nouvelle étape franchie après la première rénovation et réhabilitation du turâh à la fin des années 90 et se termine vers 2005. Elle correspond aussi à la première instrumentalisation du turâth dont la définition tend à se rapprocher de plus en plus de la définition occidentale. En effet, le turâth devient un bien public qui doit dire et célébrer la nation et l'État qui la conduit. Les maisons à tour à vent de la Creek sont rénovées ou reconstruites complètement comme celle de Mohammad Abdulrazaq. Comme le dit Guy Di Méo<sup>771</sup> : *« le patrimoine établit une relation verticale intergénérationnelle, une sorte de cheminement dans le temps qui se perd, inévitablement, jusqu'aux origines des groupes sociaux. Il fait écho aux mythes fondateurs de toute entité sociale construite dans une certaine durée. Dès lors, il cristallise l'affect collectif, le religieux, le sacré. Échappant souvent aux rigueurs de l'histoire dont il intègre pourtant une mémoire très sélective, ce rapport à d'obscures origines s'inscrit dans une certaine intemporalité (...) Il acquiert un caractère de permanence et d'éternité. Il s'avère le repère intangible et le référent emblématique des identités collectives, capable de transcender le groupe dans son actualité, auxquelles il confère un caractère essentialiste parfois (politiquement) dangereux »*

---

URL: <https://www.espacestems.net/articles/la-deterritorialisation-et-les-changements-dechelle-du-patrimoine/>

<sup>771</sup> Di Méo (Guy), 2008, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Hal archives ouvertes*, 19 pages.

URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>



## 1.2. La mise en tourisme de la ville : naissance d'un CTD.



**Figure 127 :** *La réhabilitation d'une maison à tour à vent à Bastakiya.*

Ainsi, les travaux de reconstruction de la maison de Mohammad Abdulrazaq<sup>772</sup> ont commencé en 2003 à partir d'un plan datant de 2001. Les mêmes matériaux ont été utilisés et l'aide de l'architecte, Khaled al-Zarouni et d'un architecte du département des bâtiments historiques Khaled al-Hammadi ainsi que du docteur Essa qui s'est appuyé sur des photographies et les souvenirs de la famille. Les travaux ont pris fin en 2004 et la maison est devenue un restaurant, The Bastakiyah Nights<sup>773</sup>, dont on voit ci-dessous la cour centrale. Quant à la maison de Shaykh Mohammedhammad Sharref al-Ulama ci-dessous, elle a été rénovée entre 1996 et 2000 et accueille aujourd'hui le département des bâtiments historiques de la ville de Dubaï<sup>774</sup>.



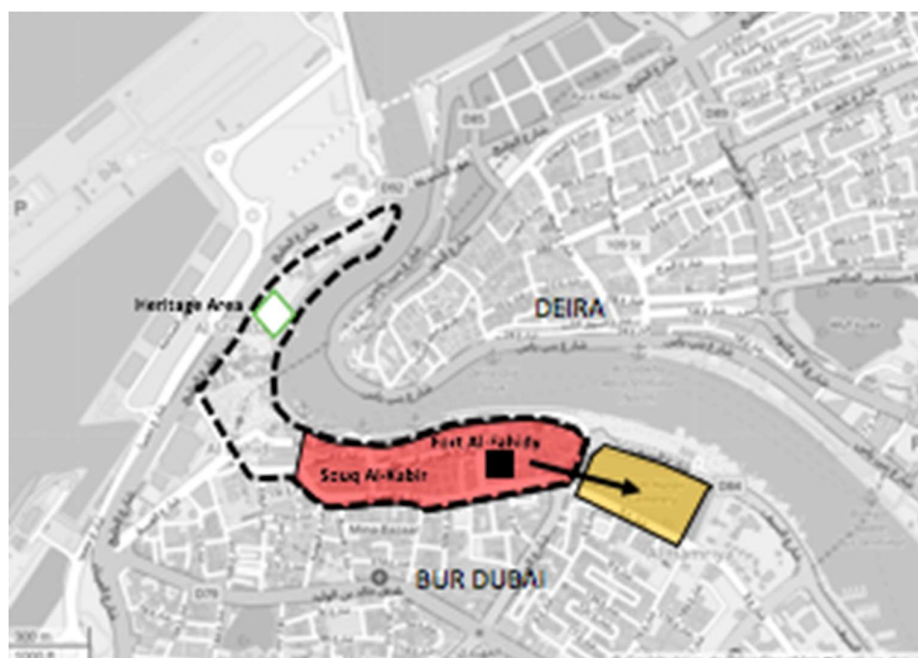
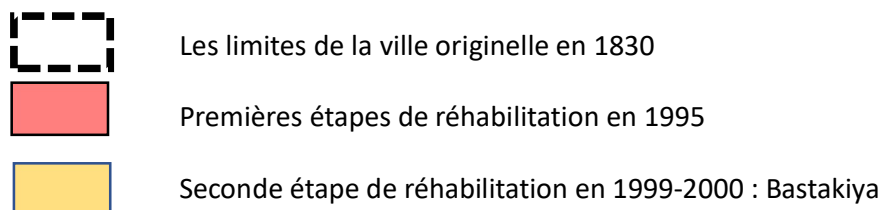
**Figure 128 :** *Le département des bâtiments historiques de Dubaï à Bastakiya*

<sup>772</sup> Photographie tirée de Coles (Anne) et Jackson (Peter), 2009 (pour la seconde édition et 2007 pour la première), *Windtower*, UAE, 194 pages.

<sup>773</sup> Photographie de Laure Semples.

<sup>774</sup> Photographie de Laure Semples.

La rénovation s'effectue donc par étape et s'insère dans un projet plus large de renaissance de la Creek, centralité historique de Dubaï. Ainsi, au début des années 2000 la rénovation commence avec le souq et le quartier de Bastakiya comme le souligne la carte ci-dessous :



**Figure 129 :** Les étapes chrono-spatiales de la création d'un CTD.

### 1.3. Identité et tourisme dans la fabrique de la ville mondiale.

Ce qui est spécifique à Dubaï c'est, outre la rapidité de la rénovation/reconstruction, que la patrimonialisation est parallèle à la métropolisation fulgurante de la ville.

Ce désir de cimenter le peuple dubaïote autour d'une histoire commune est fondé sur la fonction identitaire du territoire que Michel Lussault appelle les « *rhétoriques spatiales identitaires* ».

Le territoire doit aussi agir comme catalyseur d'énergie pour construire la ville de demain. C'est d'ailleurs ce que rappellent avec force l'omniprésence des drapeaux et les affiches de propagande, lessivées par le soleil, dans la villa à tour à vent qui accueille le service du gouvernement de Dubaï, Architectural Heritage and Antiquities Department. Effectivement, le

message est martelé avec force par Shaykh Maktûm, le visage tourné vers l'avenir, l'air inspiré du visionnaire, il déclare <sup>775</sup>: « *We cherish our past, are proud of present, we move forward towards the future with certainty, awareness, a genuine intention, a will that does not know hesitation and an endeavor that does not slowdown* ».

La même affiche est présente avec le portrait de Shaykh Nahyan, le président des Emirats Arabes Unis<sup>776</sup> : « *Whomever does not have an identity, does not exist in the present time and shall not have a place in the future* ».



**Figure 130 : Les pères fondateurs.**

**Shaykh Maktûm, vice-président des EAU et émir de Dubaï : un visionnaire.<sup>777</sup>**

**Shaykh Nahyan exprime aussi cette confiance en l'avenir en s'inscrivant dans une perspective historique. Shaykh Khalifa président des Emirats Arabes Unis<sup>778</sup>.**

Les deux maîtres des Emirats se font donc écho et s'inscrivent dans la filiation de Shaykh Zayed, père fondateur des EAU dont un portrait et une citation sont placardés sur les murs de la villa<sup>779</sup> : « *He, who has no past no present, and shall have no future* ». Shaykh Zayed<sup>780</sup> regarde l'avenir avec détermination et calme.

Cet héritage spirituel concernant la sauvegarde du patrimoine perdue à travers le fils et successeur actuel de Shaykh Maktûm, Shaykh Hamdan bin Rashid al-Maktûm qui a organisé la 4<sup>ème</sup> conférence<sup>781</sup> et l'exposition internationales d'architecture qui s'est tenue du 8 au 10 février 2016 à Dubaï.

<sup>775</sup> « *Nous chérissons notre passé, nous sommes fiers du présent, nous avançons vers l'avenir avec certitude, conscience, une intention réelle, une volonté qui ne sait pas hésiter et une entreprise qui ne ralentit pas* ».

<sup>776</sup> « *Celui qui n'a pas d'identité, n'existe pas dans le temps présent et n'a pas de place dans le futur* ».

<sup>777</sup> Photographie de Laure Semple à partir d'une affiche couvrant un mur de l'Architectural and Antiquities Heritage area department à Bastakiya.

<sup>778</sup> Photographie de Laure Semple à partir d'une affiche couvrant un mur de l'Architectural and Antiquities Heritage area department à Bastakiya.

<sup>779</sup> « *Celui qui n'a pas de passé, pas de présent et qui n'a pas d'avenir* ».

<sup>780</sup> Photographie de Laure Semple à partir d'une affiche couvrant un mur de l'Heritage area and Antiquities department à Bastakiya.

<sup>781</sup> Des conférences s'étaient tenues notamment en 2004 et 2007 déjà.



Figure 131 : Le patrimoine au cœur du tourisme.

Première de couverture (à droite) et dernière de couverture (à gauche) du dépliant consacré à la 4<sup>ème</sup> conférence et exposition internationale de conservation architecturale<sup>782</sup>. Informations et programme de la 4<sup>ème</sup> conférence et exposition sur la conservation du patrimoine architectural.

Ce dépliant de l'exposition<sup>783</sup> montre la résilience du pouvoir dubaïote. En effet, la capacité à s'adapter aux exigences et aux grandes problématiques du monde actuel est le maître-mot. Ainsi, Shaykh Hamdan recentre le débat sur la sauvegarde du patrimoine en proposant un traitement durable inhérent au concept de Smart City, mot d'ordre qui doit guider le développement urbain aujourd'hui. Il martèle comme ses aïeux avant lui le slogan, la ligne de conduite<sup>784</sup> : « *Our heritage is our identity* » ou en arabe « *turathunâ hawitunâ* ». La patrimonialisation ne peut s'opérer que par un phénomène concomitant d'appropriation car le patrimoine relève de plus en plus du lien social, du « faire-ensemble » comme l'indique Maria Gravari-Barbas<sup>785</sup> d'où : « *le glissement de l'objet patrimonial vers la relation établie avec/par l'objet* ». Cela explique les injonctions des Émirats ci-dessus à inscrire l'Émirien dans une

<sup>782</sup> Document provenant de l'Heritage area and Antiquities department à Bastakiya.

<sup>783</sup> Id.

<sup>784</sup> « *Notre héritage est notre identité* ».

<sup>785</sup> Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris.

URL : [cafegéo.net](http://cafegéo.net)

histoire présente qui ne fait sens que parce qu'elle reconnaît son passé et l'accepte. Ce passé est à la fois banalisé et en même temps réapproprié à travers le processus de reterritorialisation créé par l'État. C'est cette identité qui s'appuie sur une musée-racine et un quartier historique soi-disant typique de l'identité arabe émirienne qui sert de marketing touristique.

La restauration de Bastakiya commence en 1999 et le quartier change ensuite de nom pour emprunter celui du fort<sup>786</sup>, qui est considéré comme le plus vieux bâtiment de Dubaï, datant probablement du XVIIIème. Ce changement de nom intervient dans la seconde étape de rénovation différenciant ce quartier du nouveau quartier d'Al-Seef qui se veut l'extension, mais artificielle du quartier historique. Ce changement de nom gomme l'origine bigarrée de la population dubaïote constituée notamment ici d'Iraniens en cherchant une stabilité sociale en désamorçant les clivages mais aussi en la vidant de son passé comme le dit Anie Montigny à propos du Qatar<sup>787</sup> : « *L'ensemble du patrimoine est soumis à un strict contrôle afin de gommer tout particularisme comme il est assujetti au folklore au mépris de l'histoire et des conditions sociales* ». Tout particularisme est écarté pour fonder un espace symbolique sur lequel l'État construit l'imaginaire collectif et exacerbe le sentiment d'appartenance à une et même nation ; les bâtiments historiques utilisent ici le même procédé que le musée-racine.



**Figure 132 : Le musée-racine dans le fort al-Fahidi.**

<sup>786</sup> Il semblerait que le fort al-Fahidî ait été tour à tour défensif, palais, caserne et même prison avant de devenir en 1971, à la naissance des EAU, le musée de Dubaï. La première mention du fort d'al-Fahidî remonterait à 1799 selon Coles (Anne) et Jackson (Peter), 2009 (pour la seconde édition), *Windtower*, UAE, 194 pages. Photographie de Laure Semple.

<sup>787</sup> Montigny (Anie), 1996, « Les Arabes de l'Autre rive », in CEMOTI (Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien), 22, page 51 à 82. Page 76 pour la présente citation.

URL : [https://www-persee.fr/doc/cemoti\\_0764-9878\\_1996\\_num\\_22\\_1\\_1344](https://www-persee.fr/doc/cemoti_0764-9878_1996_num_22_1_1344)

*Les ruines du mur<sup>788</sup> sont protégées par un toit. Ce mur de corail et de gypse ne faisait que 50 cm d'épaisseur, 2.5m de hauteur et 600m de longueur. Il date probablement de 1800. Il a été détruit au début du XXème siècle en raison de l'extension urbaine. La restauration de celui-ci par la municipalité de Dubaï date de 2001. Celui-ci était jadis chargé de protéger l'ensemble de la ville enserrée dans ses murs dont Dubaï garde fièrement trace.*

La métamorphose urbaine s'opère donc parallèlement à un changement de nom pour inscrire ce quartier dans une histoire purement arabe alors même que Dubaï et les Emirats Arabes Unis sont vus par le monde extérieur comme un ensemble géographique neuf à peine sorti du sable, des querelles tribales et sans fondement culturel et architectural. C'est ainsi que Bastakiya, quartier de commerçants iraniens, devient al-Fahidî Historical Neighbourhood. L'arabisation du nom du quartier traduit bien une volonté d'appropriation de ce patrimoine architectural ainsi qu'une recomposition de l'histoire urbaine. En somme, comme le fait remarquer F. Péron<sup>789</sup> l'étude du patrimoine permet de comprendre des réalités sociales c'est-à-dire des « *phénomènes d'exclusion, de marginalisation, d'exploitation des groupes sociaux dominés par les groupes sociaux dominants* ». Mais il faut ajouter pour le cas notamment de Dubaï que le territoire traduit les enjeux politiques d'ailleurs explorés par Maria Gravari-Barbas<sup>790</sup> pour un tout autre territoire. En somme, le patrimoine est un prisme par lequel s'analysent les rapports des sociétés à leur territoire mais aussi à la sphère politique. Seul le quartier historique a fait l'objet d'une arabisation de son nom, avec peut-être l'ensemble que constitue le souq de Madîna Jumeirah avec ses hôtels de luxe dans le style arabe mais créé ex-nihilo. Les autres développements urbains plus récents ont souvent des noms européens comme « La Mer » par exemple. Ce changement de nom du quartier s'appuie donc sur un élément du patrimoine qui doit agir comme un géosymbole car le pouvoir veut en faire un haut lieu. A terme le but recherché pourra être illustré par ce propos de Michel Lussault<sup>791</sup> : « *La construction sociale de l'espace humain « un emblème fonctionne comme une icône du territoire. Cette icône lorsqu'elle est vue, permet de dire, comme de la Tour Eiffel pour Paris, non seulement : ça c'est à Paris, mais ça c'est Paris* ».

---

<sup>788</sup> Photographie de Laure Semple.

<sup>789</sup> Péron (F.), 1999, Colloque de géographie sociale de Caen.

<sup>790</sup> Gravari-Barbas (Maria- sous la direction de), 2005, *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 618 pages.

<sup>791</sup> Lussault (Michel), 2007, *L'Homme spatial : la construction sociale de l'espace urbain*, Seuil, Paris, 400 pages.

## **2. La théâtralisation de l'art et de la culture « traditionnels » au service de la touristification.**

### **2.1.L'orient fantasmé.**

Le quartier de Bastakiya, devenu al-Fahidî, propriété du gouvernement de Dubaï, est dédié depuis 1999-2000 à la culture sous tous ses aspects. Le décor est planté surtout si le touriste arrive par la route qui longe la Creek et dont les quais ont été réhabilités pour mieux accueillir les restaurants-croisières. En effet, Dubaï donne à voir l'Orient fantasmé : du sable, un chameau et une tente bédouine en tissu traditionnel sont au- rendez-vous pour plonger le touriste dans le monde onirique de l'Orient d'antan tandis que se dessinent, au second plan, les tours à vent et le minaret de la mosquée. La théâtralisation du patrimoine utilise des hydrômes qui suscitent l'exotisme et donnent à croire aux touristes qu'ils ont atteint l'essence, l'authenticité. En somme, le signifié compte plus que le signifiant car la théâtralisation doit provoquer l'émotion à la vue d'une tente, d'un dromadaire<sup>792</sup>... En même temps, ces images ou « totems mnemotechniques » pour la population émirienne sont donc devenus ensuite des « totems touristiques » par lesquels les touristes étrangers croient accéder à une culture et une histoire émiriennes. Ils doivent obtenir aussi une image positive de Dubaï, image que souhaite aussi se donner d'elle-même la société et que le l'Émir cherche à donner au monde de sa gouvernance.



**Figure 133 :** *Le quartier d'al-Fahidî ou la mise en scène de la vie bédouine.*

<sup>792</sup> Il y a même détournement de sens avec le chameau, surnommé vaisseau du désert, est aussi utilisé dans la culture tribale pour les razzias ; mais cet usage peu valorisant est gommé.

Aucun quartier historique au monde n'a poussé aussi loin ses mutations. En effet, si en France grâce à la loi Malraux de 1962, les centres-villes historiques comme le quartier du Marais ou le Vieux-Lyon ont été sauvés par des restaurations considérables permettant leur renaissance grâce au développement d'un attrait touristique, jamais ces quartiers n'ont fait l'objet d'une déterritorialisation. Leur population a changé de profil sociologique mais a continué d'habiter le quartier. Or, à Dubaï le quartier n'est qu'un décor. Seules deux familles l'occupent à savoir une famille émirienne et un dentiste britannique passionné d'architecture qui a entrepris d'importants travaux dans la villa. Al-Fahidî obéit à une double dialectique avec d'une part la territorialisation toujours plus poussée du patrimoine qui d'un côté débouche sur une réalité qui est de faire territoire par le patrimoine et, d'autre part, un quartier qui est déterritorialisé par les habitants car pensé seulement comme une vitrine identitaire capable d'aimer les touristes. Cette déterritorialisation est d'autant plus forte que le quartier d'Al-Seef jouxtant Al-Fahidî est essentiellement composé de bâtiments qui copient l'architecture de tours à vent. La ville historique est donc en partie falsifiée pour retenir un peu plus longtemps le touriste.

Quant aux villas à tour à vent, elles accueillent outre, l'Architectural Heritage and Antiquities Department, Restoration and Heritage association, des musées variés : musée de la philatélie, très peu intéressant même s'il amuse le touriste par la présence à son entrée d'une machine du bonheur<sup>793</sup>, un musée de la calligraphie et un musée de la numismatique qui permettent aux EAU de s'inscrire dans le concert des grandes civilisations moyen-orientales en présentant des pièces des périodes sassanide, omeyyade, abbasside et bouyide qui doivent conduire le touriste, crédule, à penser que Dubaï appartenait activement à ces grands empires arabo-musulmans. Ici, l'histoire et l'identité émiriennes sont englobées dans celles des grandes civilisations arabo-musulmanes, auxquelles Dubaï suggère qu'elle a été partie prenante.

Enfin, les nouveaux orientalistes de la Majlis Gallery continuent de leur côté à nourrir ce fantasme oriental et à bercer d'illusion le touriste en exposant leurs aquarelles, répliques d'un passé à jamais englouti. Le peintre Daniel Wegera est né en France et a vécu en Algérie. Influencé par les paysages méditerranéens et l'architecture arabe, il a développé une passion pour les orientalistes du XIX<sup>ème</sup> siècle. Sa peinture est une tentative de réappropriation et une

---

<sup>793</sup> En février 2016, Shaykh Maktûm a créé de nouveaux postes ministériels dont l'un est occupé par la ministre chargée du bonheur. En plusieurs points de la ville ont été placées des « machines du bonheur » qui permettent d'exprimer son humeur et donc la capacité de la ville et de l'Émirat à rendre heureux sa population et tous ses touristes.



recomposition voire une transposition de l'orient fantasmé au cœur de l'espace urbain de Dubaï. C'est ce que suggère d'ailleurs sa série de portraits intitulée *Vanishing Dubai* où romantisme et orientalisme commencent. Or est-il besoin de rappeler que le premier sens du romantisme est la mélancolie de ne pas avoir été témoin et acteur d'une époque que l'on place sur un piédestal ? Son aquarelle *The Textile Souk* met en scène l'architecture du souq al-Kabîr mais les commerçants indiens et pakistanais sont redevenus émiriens et exhibent non pas des châles indiens ou chinois mais leurs tapis faits main, à des badauds qui sont également des Émiriens. Ainsi, tout est fait comme si l'exotisme ne pouvait alimenter l'imaginaire du touriste qu'en gommant la présence des Indiens et des Pakistanais. C'est d'ailleurs le même procédé que les promoteurs immobiliers utilisent encore pour vendre leurs villas ou appartements dans des enclaves résidentielles fermées, point évoqué d'ailleurs dans notre seconde partie. La ville rêvée est blanche (caucasienne et arabe).



**Figure 134 : Une peinture orientaliste<sup>794</sup> qui contraste avec le paysage du souq al-Kabîr aujourd'hui<sup>795</sup>**

## 2.2. L'orient des arts.

Cette dernière remarque sur le rôle des nouveaux orientalistes me permet de montrer que l'identité fantasmée des Emiriens de Dubaï est une touristification du territoire par art interposé. Comme le fait remarquer Maria-Gravari-Barbas<sup>796</sup> : « *La métropolisation, en tant que concentration des flux, des migrations, des richesses, des savoirs et des pouvoirs dans*

<sup>794</sup> Wegara (Daniel) et Toëbat (Erica), 2014, *Inspiration Dubaï, Voyage pictural au cœur des Emirats Arabes Unis*, EAU, 63 pages et page 44 pour la reproduction.

<sup>795</sup> Photographie de Laure Semples.

<sup>796</sup> Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris. URL : [cafegeo.net](http://cafegeo.net)

*certains grands pôles urbains, marque également la production sociale des patrimoines (intense recyclage urbain, concurrence exprimée par la concentration de patrimoines ou par leur « événementialisation », utilisation du patrimoine comme argument marketing et avantage différenciatif dans la compétition entre territoires) ». L'art est devenu un outil marketing. D'ailleurs, il a gagné des lieux qui ne lui étaient pas réservés c'est-à-dire qu'il est sorti des musées, s'est diversifié et a investi les rues, les quartiers dont celui d'al-Fahidi... Cela traduit une volonté de redéfinir l'art et sa place dans la société mais aussi l'économie dont dans la fonction touristique ; l'art n'a plus seulement une fonction esthétique comme l'a montré Zukin<sup>797</sup>. Il ne s'agit pas seulement de diffuser l'art ou de mettre en art les espaces mais aussi de les transformer par cette mise en art. L'art devient alors un médium pour saisir des phénomènes spatiaux car ses lieux de production comme sa localisation sont un moyen de renforcer les centralités comme l'a montré Françoise Lucchini<sup>798</sup>. L'art crée des liens entre les différents quartiers comme entre celui de la Creek et le quartier industriel d'Al-Quoz ou encore celui des créations à Dubaï Design District ou encore les galeries de DIFC. Un vaste réseau artistique s'est créé centré bien davantage sur des complémentarités plus que sur des concurrences. Ce réseau crée du lien entre des quartiers déconnectés et entre les centres. En cela l'art traduit la politique volontariste de son leader car il permet d'initier des processus de rénovation urbaine, comme à la Creek, des processus de création urbaine aussi comme l'a montré Tatiana Debroux<sup>799</sup>. L'art est instrumentalisé par l'Etat tribal pour développer le marketing touristique. L'artiste reproduit une représentation dominante associée à un imaginaire collectif et le recompose aussi avec ses propres fantasmes. Dans un contexte de concurrence exacerbée entre les villes, l'art et la culture peuvent apparaître comme un avantage comparatif permettant à chaque ville de se créer une identité. Cette conception a été influencée par des théories d'urbanistes américains comme Reichard Florida<sup>800</sup>. L'attractivité de la ville selon lui relève de la capacité à attirer ce qu'il appelle « les classes créatives ». L'enjeu pour les villes serait alors de proposer à ces personnes un cadre de vie et des conditions d'emploi attrayantes qui leur donnent envie de s'installer et de rester dans la ville. Cela constituerait un élément-clé de la fabrique de la ville créative et qui participerait à la création d'une ambiance*

<sup>797</sup> Zukin (S.), 1996, *The cultures of Cities*, Willey Blackwell Publishers, Cambridge, 338 pages.

<sup>798</sup> Lucchini (Françoise), 1999, « Les équipements culturels au service de la population des villes », *Cybergeog : European Journal of Geography*.

URL: <https://journals.openedition.org/cybergeog/4988>. Voir aussi Lucchini (Françoise), 2002, *Culture au service des villes*, Anthropos, collection Villes, Paris, 266 pages.

<sup>799</sup> Debroux (Tatiana), 2012, « Des artistes en ville. Géographie rétrospective des plasticiens (1833-2008) », thèse de doctorat en géographie, Bruxelles, université Libre de Bruxelles.

<sup>800</sup> Florida (Reichard), 2004, *Cities and the Creative Class*, New York, Routledge, Londres, 208 pages.

urbaine dynamique et à la mise en place d'un secteur économique capable d'offrir des emplois. Cela changerait l'image de la ville de Dubaï vu comme artificielle. Cela permet d'installer des équipements culturels car art et culture sous forme événementielle permettent à la ville de rester attractive et compétitive : marketing urbain, attrait des touristes et industrie culturelle récréative fonctionnent ensemble. Mais il y a des effets pervers que montre Elsa Vivant<sup>801</sup> et qui sont encore bien plus flagrants à Dubaï, à savoir le processus d'exclusion de certaines populations et activités. L'art en viendrait à s'inscrire dans une vision néo-libérale de la ville dans laquelle les espaces, les activités et les personnes sont mises en concurrence.

L'Etat a confié la mission à la famille al-Serkâl, très investie dans l'art avec sa grande galerie de la zone industrielle d'Al-Quoz, de restaurer une vieille villa à tour à vent d'al-Fahidî. La famille s'y est engagée dès mars 2015 et a fondé une association à but non lucratif dont l'objectif est de promouvoir sans distinction aucune les artistes émiriens et étrangers résidents aux EAU en leur permettant d'exposer gratuitement et de vendre. A l'entrée de la maison se trouve la boutique dans laquelle sont présentés plutôt des articles de créateurs, dont les fameux sacs et troussees Kefieh de la Française Carinne Abou-Huguet, fondatrice de la marque Keen bag. Selon le même principe que dans la galerie XVA, la cour est consacrée à la restauration branchée et les pièces qui se situent autour de celle-là sont destinées à accueillir les artistes comme Clare Napper et ses collections vintage et humoristiques sur Dubaï qui donne une vision très moderne de Dubaï présentant la cité-Etat comme un eldorado tout en se moquant des expatriés occidentaux.

Force est de constater que le concept plaît qu'il s'agisse de la galerie XVA ou de l'association Serkâl car ceux qui ne s'y sont pas lancés ferment leurs portes comme c'est le cas de la galerie Art Connection aujourd'hui désertée. L'Emirien Yusûf bin Sayed a décidé d'arrêter temporairement les expositions et réfléchit à une reconversion de sa maison à tour à vent.

Quant à la galerie Tashkîl, que la municipalité laisse à la disposition des artistes émiriens et artistes résidents aux EAU, elle n'est guère fréquentée. Les artistes, dont l'Emirien Saif Mhaisen, sont toutefois bien lotis car ils disposent de deux salles d'exposition et d'un atelier pour travailler sur place.

---

<sup>801</sup> Vivant (Elsa), 2009, *Qu'est-ce que la ville créative?*, PUF, Collection La ville en débat, Paris, 96 pages.

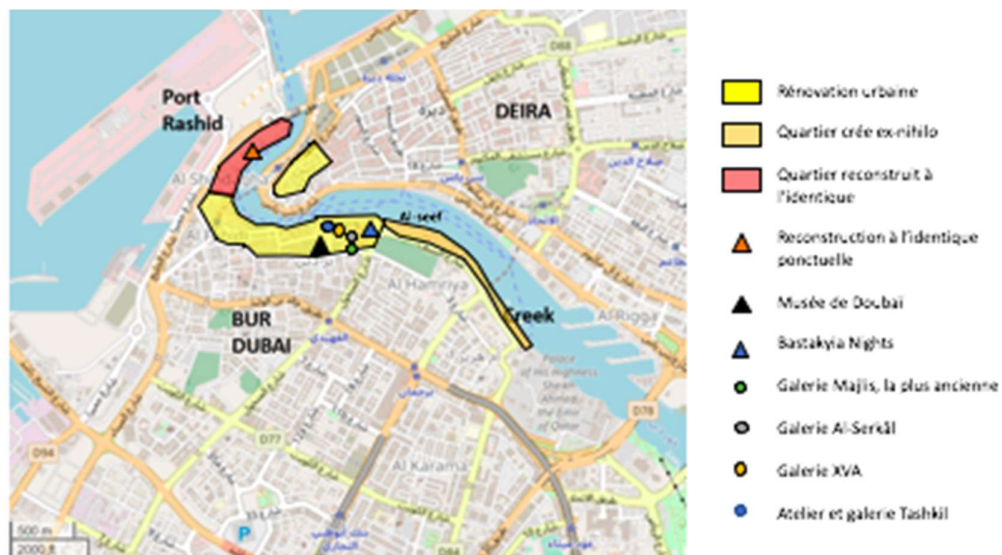


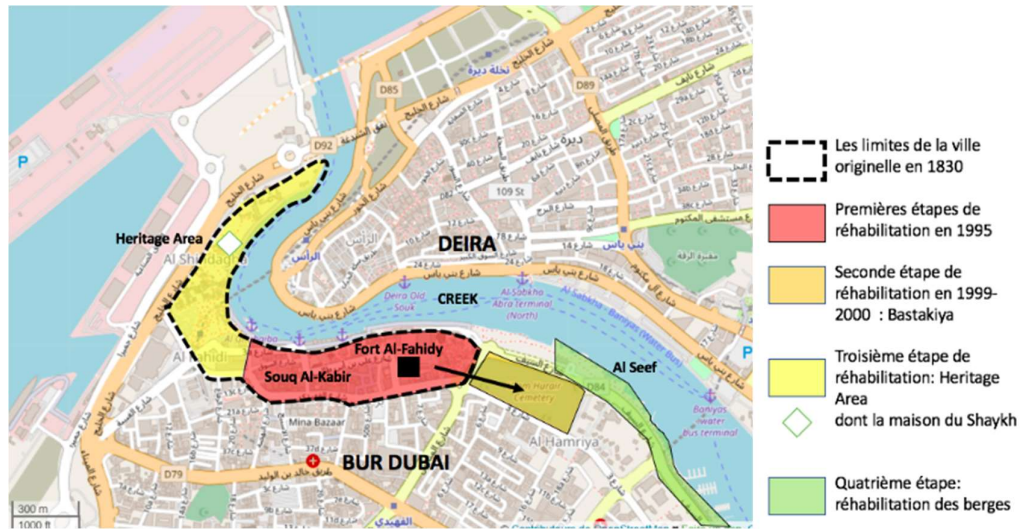
Figure 135 : Un centre historique qui concentre les galeries.

En somme, la réhabilitation de l'ancien quartier de Bastakiya est pensée comme un itinéraire artistique et culturel qui se prolonge en dehors des villas à tour à vent, et s'intègre au mobilier urbain comme le souligne la présence d'un mur peint notamment mais également de statues.

### 2.3.L'Orient glocalisé à consommer.

L'État utilise la patrimonialisation pour contribuer à la constitution de communautés imaginées et contribuer conjointement à insérer dans la mondialisation al-Fahidi et ses extensions en aval de la Creek, avec Shindagha, et en amont de celle-ci avec le quartier créé ex-nihilo d'al-Seef. En somme comme le dit Maria Gravaris-Barbas<sup>802</sup>: le territoire est « *conçu comme mondialisateur* ». Et La Creek est un des territoires du glocal, jalon incontournable des pérégrinations touristiques mais où l'authentique émirien est absent du paysage urbain.

<sup>802</sup> Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris.  
URL : cafegeo.net



**Figure 136 : Un centre historique glocalisé : entre identité arabe et déterritorialisation.**

S'appuyant sur l'idée que seules les grandes civilisations historiques ont un avenir est à l'origine de la politique de sanctuarisation du quartier d'al-Fahidî qui doit permettre de montrer aux touristes et aux résidents étrangers le passé culturel et architectural de Dubaï en glorifiant l'art et en le rendant consommable ; il ne faut jamais perdre de vue que nous sommes aux EAU et que business is business ! Cette seconde phase commence à partir des années 2005. Le plus chic et le plus ancien est XVA ; les locaux ont fait l'objet d'une rénovation. Comme toutes les maisons à tour à vent, les pièces qui accueillent la boutique mais aussi des artistes invités, essentiellement moyen-orientaux s'ouvrent toutes sur le patio central. En sirotant son « lemon and mint » et en attendant son mujaddara<sup>803</sup>, le client peut faire le tour de l'exposition, demander au calligraphe posté dans un coin de la cour de bien vouloir lui écrire son nom en koufiq pour 50 dirhams. XVA souhaite concilier zen et art en proposant aussi des cours de yoga, toujours avec un lemon and mint à la clé et même la possibilité de réserver un dîner yoga. XVA loue aussi quelques chambres à l'étage sur le concept de l'hôtel de charme. C'est aussi dans le dédale des ruelles arabes et au détour d'une entrée coudée d'une maison traditionnelle que le touriste doit remonter le temps et découvrir à la fois l'essence culturelle de Dubaï tout en entrant de plein pied dans sa modernité. Les restaurants dits traditionnels se multiplient. Le restaurant The Bastakiyah Nights n'est pas sans rappeler les *Mille et une Nuits*. Quant à Bayt al-Mahlî, il propose de la cuisine soi-disant locale dont des camel burgers, comme si les Bédouins sous leur tente en avaient inventé le concept avant que les fast food américains

<sup>803</sup> Plat arabe à base de riz parfumé, de lentilles et de yaourt.

le leur volent ! L'expérience culinaire peut également se poursuivre juste dans la villa voisine, l'Arabian Tea House. Mais le touriste ou le bobo dubaïote trouve davantage son compte dans les restaurants-café-galerie. La mise en tourisme se traduit par la marchandisation accélérée du patrimoine et par une course effrénée au « tout patrimoine ».

L'expérience culturelle et commerciale peut se poursuivre soit aux abords du quartier al-Fahidî, côté ouest, en longeant une ruelle dans laquelle les commerçants ne manquent pas de solliciter les touristes. Y est installée depuis 2000 la boutique Home of Easter Arts d'un vieil Iranien de plus de 70 ans<sup>804</sup>. Ce vendeur est fier de louer la boutique 1 du building n°37. Après avoir passé 18 ans dans un magasin installé dans l'hôtel Regency de Deira, il a déposé une demande pour ouvrir un magasin auprès de Dubaï Cultural qui gère les locaux qui sont la propriété du gouvernement. Il l'a obtenu car la municipalité de Dubaï dédie les commerces à ceux qui souhaitent y vendre des articles traditionnels du Moyen-Orient et non pas seulement de l'artisanat émirien très peu développé d'ailleurs. C'est ainsi que cet Iranien vend des cadres, des boîtes en marqueterie iraniennes, des aquarelles ainsi que ces grandes tentures de coton imprimées avec des motifs dans les tons de bleu et de rouge en provenance directe d'Iran. Il propose aussi ses talents de calligraphe aux touristes, de plus en plus nombreux à venir de Chine et en quête d'un souvenir typique. Notre boutiquier maintient que c'est son expertise en antiquités orientales, reconnue par les autorités dubaïotes qui expliquent qu'il ait obtenu le local. Toutefois, la boutique attenante à celle du vendeur iranien est spécialisée en souvenirs orientaux d'un kitsch extraordinaire et n'a visiblement aucune expertise dans les antiquités moyen-orientales.

Si le touriste a malencontreusement manqué cette escale touristique, il a toutefois le loisir de se rattraper en s'adonnant à des achats compulsifs dans le souq al-Kabîr qui prolonge l'ancien quartier de Bastakiya vers l'aval de la Creek. A l'origine, ce souq était le domaine des vendeurs de tissus et notamment de soies. Là encore, avec la touristification d'al-Fahidî, le souq a perdu sa vocation première comme le rappelle Jeetu Ballani de la boutique Dia Textiles. Présent aux Émirats depuis plus de 20 ans, sa boutique était à l'origine spécialisée dans la vente de tissus et la confection d'abayas<sup>805</sup> ; sa clientèle était uniquement composée de locales. Mais, il a dû se rendre à l'évidence, les Emiriens ne viennent plus, le souq est dorénavant le territoire de prédilection des touristes ; par conséquent, il y a 8 ans, il a relocalisé sa boutique spécialisée en abayas à Fujairah, Emirat bien plus traditionnel, et a reconverti sa boutique du souq al-Kabîr

---

<sup>804</sup> Voir Annexe

<sup>805</sup> Robe manteau noire assortie d'un foulard que portent les femmes émiriennes. Les abayas sont souvent ornées d'un galon ou de motifs brodés aux manches notamment.

en boutique touristique. Il y vend des keffiehs, des pashminas d'Inde ou de Chine et de qualité bien médiocre que les boutiquiers de Madina Jumeirah, quartier créé ex-nihilo en copiant l'architecture du quartier historique, viennent lui acheter pour moins de 20 dirhams afin de les revendre à 125 dirhams dans le complexe carton-pâte attenant aux hôtels de luxe et à proximité du Burj al-Arab, dans le quartier d'al-Sufûh. Si le travail est dur puisque la boutique est ouverte 12 heures par jour et 7 jours sur 7, les revenus sont bien meilleurs et les marges importantes. Les autres échoppes du souq sont essentiellement consacrées à la vente de l'artisanat indien ou de textiles en provenance directe de Chine. Il n'y a aucune trace de produits traditionnels du Moyen-Orient arabe dont les fameux tapis notamment. L'Orient restera donc fantasme ou le touriste se persuadera qu'il a acheté et touché l'Orient en exhibant à ses amis à son retour de voyage son keffieh « made in China » ou « made in India ».

### **Conclusion de section III.3.B :**

Avec la prise de conscience de l'importance du patrimoine pour construire non seulement l'identité, mais aussi l'Histoire et dynamiser l'économie, l'interaction patrimonialisation-territorialisation-touristification et fabrique de la ville est devenue déterminante. De là est née l'idée d'une mise en tourisme de la ville et la réalisation d'un CTD. En somme, l'Émir trace dans la ville un itinéraire touristique qui permet de catalyser les flux et de donner à voir ce que les touristes sont venus chercher. Face au succès touristique, Dubaï se dirige vers le « tout patrimoine », déjà réalité en Europe. Ce processus se veut légitimer la fabrique de la ville mondiale en l'appuyant sur une histoire et une identité, toutes deux récompensées et théâtralisées. Dubaï dépoussière les ressorts du courant orientaliste en les inscrivant dans l'écrin de la modernité.

### **Conclusion chapitre III.3**

Le touriste, au cours de ses pérégrinations, est passé de la culture historique et gratuite, mise en scène pour donner du corps à l'identité émirienne, à la culture dite « traditionnelle » et actuelle toutes deux commerciales mais toujours mises en scène. L'économiste peut voir à travers cette mise en scène du patrimoine par l'aménageur un véritable écosystème économique capable par les efforts de mise en valeur du patrimoine de susciter le développement d'emplois. C'est d'ailleurs l'objet des travaux de Xavier Greffe<sup>806</sup> qui étudie l'économie de la culture et déclare : « *Les hommes ont besoin du témoignage d'autres hommes et chaque époque puise dans celles qui l'ont précédé et les émotions qui lui permettront de créer et fabriquer* ». Cette quête identitaire qui passe par l'écriture d'une Histoire, d'un roman national exprime l'emprise politique de la dynastie des al-Maktûm. En effet, à part des années 70, ils fondent « un musée-racine » près de la Creek et du fort al-Fahidî. Ce musée illustre le « turâth sha'biy », dans le sens où il met en scène la vie traditionnelle de la population avant le boom pétrolier. Cette vie simple qui s'articule autour du souq et de quelques maisons en arîsh est rythmée par la pêche et le commerce perlier. Les personnages sont tous arabes alors qu'à l'époque la population est déjà bigarrée. L'intention politique est claire : il s'agit de gommer les différences d'origine pour valoriser l'identité nationale commune autour de son chef. Progressivement, le musée-racine est devenu un « quartier-racine ». Cette mutation est un corollaire à la volonté de développer le tourisme. Le long de la Creek, la touristification s'opère. Le patrimoine que l'on détruisait hier, est reconstruit à partir de photos, de témoignages ou réhabiliter. Si les habitants l'ont quitté pour des logements plus modernes, le quartier est dorénavant destiné à accueillir des touristes. Parallèlement, on note l'existence de phénomènes d'appropriation culturelle. Effectivement, le nom du quartier bordant la Creek, Bastakiya, nom rappelant l'arrivée d'une population iranienne, est arabisé. Quant aux souvenirs qui y sont vendus, ils viennent pour beaucoup d'entre eux de Chine mais sont mis en scène de telle manière qu'ils ont l'air d'avoir appartenu depuis des temps immémoriaux au patrimoine émirien. En somme, progressivement, le pouvoir politique a dessiné un itinéraire touristique en redéfinissant la notion de turâth, nourrie à présent par les apports européens.

---

<sup>806</sup> Greffe (Xavier), 1999, *La gestion du patrimoine culturel*, Economica, Paris, 250 pages. Page 22.



Cet itinéraire urbain se construit à partir d'un réseau de ruelles qui s'étend de l'ancienne Bastakiya en amont à l'Heritage area de Shindagha<sup>807</sup> en aval où se trouve notamment la demeure originelle de la famille régnante, en passant par le souq al-Kabîr<sup>808</sup>.



**Figure 137 : L'Heritage area de Shindagha<sup>809</sup>.**

*Au premier plan des constructions en barasti (palmier) et des nattes posées à même le sol. De vieilles femmes en abaya et en masque doré se mettent en scène pour les touristes afin de présenter des tableaux historiques et traditionnels. A cette fin, elles préparent des petites boulettes qu'elles plongent dans la friture et qu'elles vendent aux touristes extatiques surtout en fin d'après-midi.*

En amont de Bastakiya pour réaménager les berges de la Creek, le Shaykh al-Maktûm, a commandé un itinéraire paysager et un espace commercial s'étirant sur près de deux

---

<sup>807</sup> En 1991, le gouvernement a ordonné la démolition du quartier de Shindagha en 15 jours. Rashad Mohammad Bukhash et Dariush Zandi ont mobilisé des agents d'entretien de la voie publique et des véhicules de maintenance pour récupérer le gypse, les portes et fenêtres et ont pris de nombreuses photographies avant que la démolition ne commence. Toutefois, le quartier a été rasé malgré la mobilisation de l'opinion publique et des bâtiments historiques de Dubaï soit quelques années avant que le pouvoir comprenne le potentiel économique et touristique qu'il pouvait tirer d'une politique patrimoniale de conservation. C'est pour cela qu'en 2005, le gouvernement décide finalement de reconstruire le quartier de Shindagha.

<sup>808</sup> Le souq al-kabîr couvre une superficie de 15 hectares et comprend 166 bâtiments ayant nécessité une restauration.

<sup>809</sup> Photographie de Laure Semples.

kilomètres<sup>810</sup>. Ainsi, sont installés des boutiques et des restaurants destinés aux résidents, certes, mais surtout aux touristes. Les équipes de construction ont travaillé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour réaliser le quartier d'Al-Seeef.



**Figure 138 : Le quartier d'al-Seeef.**

***Le quartier d'al-Seeef n'est peuplé que d'échoppes de produits « orientaux », de cafés et de restaurants spécialisés dans la cuisine levantine et du golfe.***

Si le pouvoir ressent le besoin de se construire une centralité historique et culturelle dans leur ville mondiale pour cimenter une population locale très minoritaire chez elle et lui donner foi en l'avenir, force est de constater que les artistes occidentaux alimentent également cet objectif gouvernemental. En effet, en fantasmant l'Orient perdu, ils participent à la construction d'une identité et d'une légitimité dubaïotes d'une part, et parviennent d'autre part à contenter les désirs de touristes venus vérifier ce qu'ils cherchaient. Toutefois, si une centralité historique et culturelle existe aujourd'hui, l'Émirien ne l'habite pas<sup>811</sup>, ne territorialise pas car il est au fond de lui-même tourné vers l'avenir et la modernité. Le décor n'est qu'un carton-pâte pour convaincre et s'auto-convaincre, mais il n'est en aucun cas un « *espace vécu* » comme Armand Frémont<sup>812</sup> le définit, à l'exception d'une ruelle, difficilement accessible, qui accueille le seul temple hindouiste et sikh de Dubaï et des boutiques vendant des articles religieux.

<sup>810</sup> Photographie de Laure Sempé.

<sup>811</sup> Quelques familles émiriennes originaires de Bastakiya ont toutefois conservé un enracinement dans le quartier. C'est notamment le cas des descendants de la famille Mir Abdulwahid Mir Ali Amiri qui possédait l'actuel musée de la philatélie et qui possède toujours dans le souq al-kabîr une boutique de tissus comme aux origines.

<sup>812</sup> Frémont (Armand), 2009 (2<sup>de</sup> édition et 1<sup>ere</sup> en 1976), *La région, espace vécu*, Flammarion, Champs Essais, Paris, 288 pages.

Bastakiya, aujourd'hui al-Fahidî Historical Neighbourhood, fait partie d'un ensemble patrimonial plus large allant jusqu'à Shindagha en aval et formant aujourd'hui un véritable CTD. En tout 49 maisons traditionnelles à tour à vent ont été préservées mais 39 ont été détruites. Certaines d'entre elles ont été reconstruites, notamment à Shindagha<sup>813</sup> comme c'est le cas pour la maison de Shaykh Saeed al-Maktûm mais d'autres ont définitivement disparu.

L'architecture à tour à vent est reproduite aussi à Madîna Jumeirah, au pied du Burj al-Arab pour le plaisir de riches touristes en mal d'exotisme. Cela renvoie à deux des trois étapes que François Cusset<sup>814</sup> appelle la translation, car il s'agit de la réutilisation d'un modèle d'architecture urbaine exogène devenu endogène avec les années et sa transplantation car la construction est réalisée ex-nihilo. C'est ce qui fait que dans son analyse marxiste de Mike Davis<sup>815</sup> compare Dubaï à une prostituée. Cette identité arabe se marie à Madîna Jumeirah avec une modernité innovante technologiquement et architecturalement à l'image d'un pouvoir dont la structure tribale a traversé les millénaires tout en s'adaptant aux enjeux de la globalisation. Cette muséification est la résultante du culte du patrimoine que dénonçait déjà il y a vingt ans Françoise Choay<sup>816</sup> et dont elle a dénoncé dans son dernier livre en 2019<sup>817</sup> l'usage comme d'un profit ou d'un musée.

---

<sup>813</sup> Si le quartier de Bastakiya a été rénové et réhabilité, celui de Shindagha fait encore l'objet d'une reconstruction. En effet, l'ensemble des bâtiments avait été rasé et recouvert de sable. Les architectes de l'Heritage and Antiquities department de la Municipalité de Dubaï travaillent à sa résurrection en s'appuyant sur le tracé des fondations des maisons ainsi que sur des photos, des plans et des témoignages d'époque. C'est la demeure du Shaykh qui a été reconstruite en priorité. Ce travail de titan suit le protocole de reconstruction de l'UNESCO et ne devrait s'achever que vers 2017-2018. A terme, Shindagha devrait accueillir de nombreux restaurants, des musées et des galeries également. Le site représente 34.04 hectares ainsi que 226 bâtiments.

<sup>814</sup> Article accompagnant le livre de Davis (Mike), Paris, 2007 (pour l'édition française), *Le stade Dubaï du capitalisme*, Les Prairies ordinaires, collection Penser/Croiser, 87 pages.

<sup>815</sup> Davis (Mike), Paris, 2007 (pour l'édition française), *Le stade Dubaï du capitalisme*, Les Prairies ordinaires, collection Penser/Croiser, 87 pages.

<sup>816</sup> Choay (Françoise), 1996, *L'Allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 272 pages.

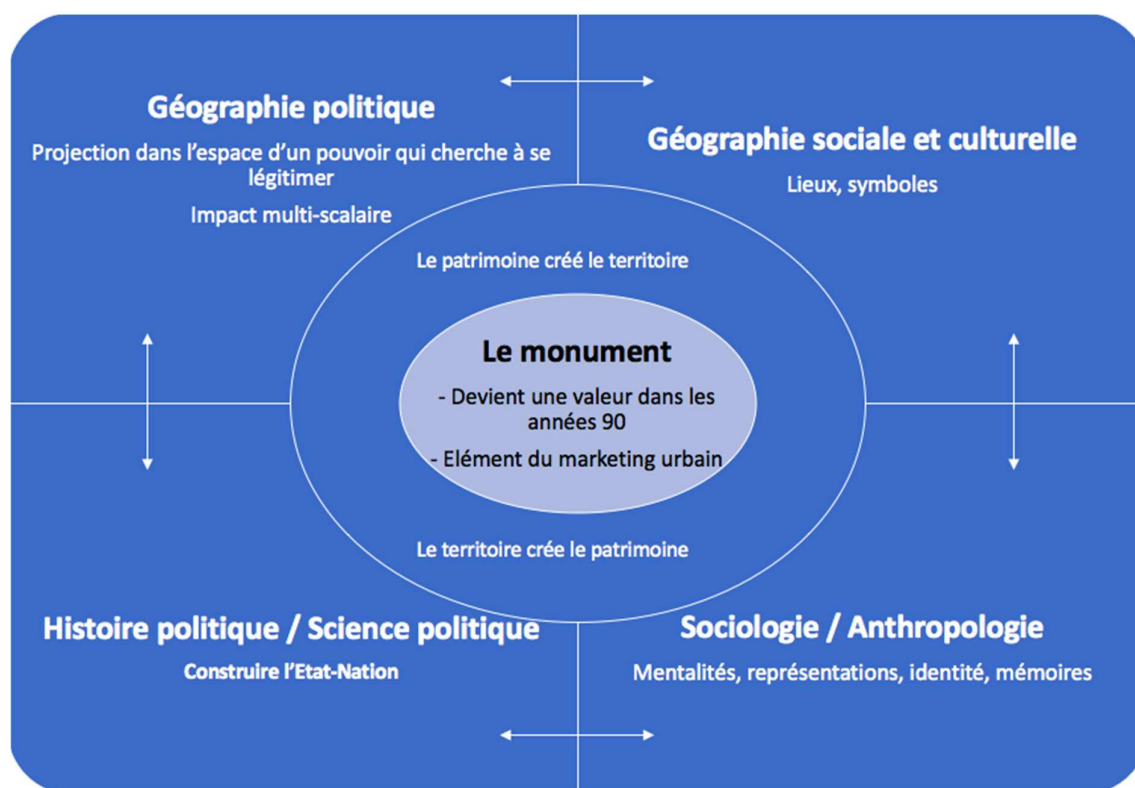
<sup>817</sup> Choay (Françoise), 2019, *Le Patrimoine en questions – Anthologie pour un combat*, Seuil, Paris, 270 pages.

## **CONCLUSION – Partie III**

Ce qui caractérise le processus de patrimonialisation à Dubaï a été rapide et condensé sur une période très courte. Ajoutons que les étrangers ont joué un rôle déterminant, avant l'UNESCO, pour transférer la définition du patrimoine en Occident à celle de turâth. Les EAU, et notamment Dubaï, sont la tête de pont de ce phénomène dans le Golfe et ont été suivis ensuite par d'autres pays de la région dont le Qatar qui a commencé à rénover le souq al-Waqif à partir de 2008.

Cette mise en tourisme de la Creek de Dubaï s'effectue chronologiquement en plusieurs étapes entre 1970 et aujourd'hui. En effet, au début des années 70, le turâth ne se réduit plus au legs de biens au sein d'une famille, mais s'étoffe d'une conception folklorique avec le musée-racine. Croiser géographie culturelle et géographie politique permet de montrer comment le pouvoir relègue l'Autre, l'Iranien, l'Indien et l'Africain pour asseoir la primauté de la tribu bédouine en lui conférant une identité nationale ; d'ailleurs, j'ai pu observer dans ma première partie que la notion de tribu n'était en rien incompatible avec la notion de nation. Cette dissolution des particularités ethniques dans la nation se retrouve dans ce qui devient le quartier-racine dans les années 1990. Cela se fait par appropriation et par arabisation du patrimoine iranien de Bastakiya qui prend le nom du fort arabe d'al-Fahidî. Le processus continue à partir de 2005 jusqu'à aujourd'hui dans la perspective notamment de l'accueil des touristes qui iront également visiter l'exposition universelle. La Creek devient un véritable CTD et est l'objet d'une muséification.

Cette mise en tourisme de la Creek s'effectue également géographiquement. Réduit à sa portion congrue de musée-racine, le patrimoine a connu une réelle inflation en englobant des territoires toujours plus vastes le long de la Creek car au-delà d'al-Fahidî c'est également Shindagha qui a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une construction et al-Seef qui en amont a été créé ex-nihilo par mimétisme de l'architecture iranienne avec ses tours à vent. La patrimonialisation a transformé le territoire et le territoire a renforcé la patrimonialisation et nécessite une analyse prenant en considération les disciplines connexes de la géographie comme le montre le schéma ci-dessous :



**Figure 139 : Patrimonialisation et territorialisation.**

Le patrimoine est quant à lui un refuge identitaire, notamment pour une population autochtone minoritaire, car il fait référence et permet la mémorialisation. En cela, il rejoint ce que Pierre Nora appelle les « lieux de mémoire », repris du concept cicéronien, car ces lieux s’efforcent d’enraciner dans l’espace des valeurs a priori immatérielles qui justement participent à la fusion des notions de patrimoine et de territoire. Le territoire est le support de pratiques symboliques c’est-à-dire « *l’expression d’idéalisés matérialisés* » pour reprendre une expression de Chivallon<sup>818</sup> ou pour reprendre une phrase de Guy Di Méo<sup>819</sup> : « *Ce qui caractérise la rencontre du patrimoine et du territoire c’est incontestablement pour chacun, la consubstantialité du matériel et de l’idéal, du concret et de l’abstrait* ». La géographie du patrimoine se trouve donc à l’articulation entre le matériel et l’idéal. En tant que construction sociale, il flirte aussi avec l’anthropologie.

<sup>818</sup> Christine Chivallon citée par Dauriac (Jean-Michel), 15 septembre 2016, « Patrimoine et politique, jeux d’échelles et de pouvoir », in *La marge Geographica*.

<sup>819</sup> Op. Cit.

Cette mise en tourisme s'est opérée par croisement des échelles. En effet, le musée-racine puis le quartier-racine ont une vocation socio-politique, à savoir gommer la diversité pour célébrer l'unité de la nation autour de son chef tribal. L'État est jeune et la population émirienne minoritaire. Mais cette quête d'identité-nation se télescope progressivement avec l'inscription de Dubaï dans les itinéraires touristiques internationaux. En se faisant entrepreneur du patrimoine, l'Émir cherche à inscrire la tribu/nation dans le temps long des grandes civilisations capables d'attiser l'intérêt du touriste ; sa perspective est donc multi-scalaire. Le territoire prend une vocation globale alors que le patrimoine doit satisfaire le désir d'ailleurs du touriste qui doit trouver sur place ce qu'il vient chercher. Les totems mnémotechniques, qui cimentent l'identité culturelle émirienne deviennent alors des totems touristiques.

Ce télescopage des échelles révèle des objectifs distincts de la mise en tourisme orchestrée par l'Émir. La retribalisation des sphères politique et économique, étudiées dans les deux premières parties est visible à travers le prisme de la patrimonialisation du territoire qui satisfait la quête d'identité-nation. En effet, la notion de territoire est devenue prégnante en géographie, y compris, en géographie sociale et culturelle auxquelles j'ai eu recours dans cette partie. D'ailleurs, si le dictionnaire de Pierre Georges<sup>820</sup> en 1970 ne comportait pas ce terme, il est présent dans celui de Roger Brunet<sup>821</sup> en 1992 et fait l'objet d'une définition fleuve de 10 pages dans celui de Lévy et Lussault<sup>822</sup> en 2003. En effet, multiplier les prismes géographiques par lesquels on analyse le territoire permet de montrer qu'il est le résultat d'une construction sociale où le patrimoine et la patrimonialisation jouent un rôle crucial notamment pour cimenter l'identité. On passe ainsi d'une identité tribale, par essence fragmentée, à une identité nationale. Ajoutons que le prisme de la patrimonialisation du territoire satisfait aussi l'orientation touristique du territoire urbain. La touristification à Dubaï suit les mêmes étapes partout qu'ailleurs, certes en mode accéléré, mais ici il n'y a qu'un acteur et ses exécutants. Il ne s'agit pas non plus que de donner à voir aux touristes la soi-disant culture arabe traditionnelle pour répondre au fantasme de l'exotisme, il s'agit de défendre la validité d'un modèle politique, économique et urbain de la réussite en donnant à voir. Se construit alors une identité touristique mondialisable territorialisée grâce à l'aménagement du territoire pour renforcer son attractivité. Ce que je désigne par « identité touristique mondialisable territorialisée », c'est un territoire

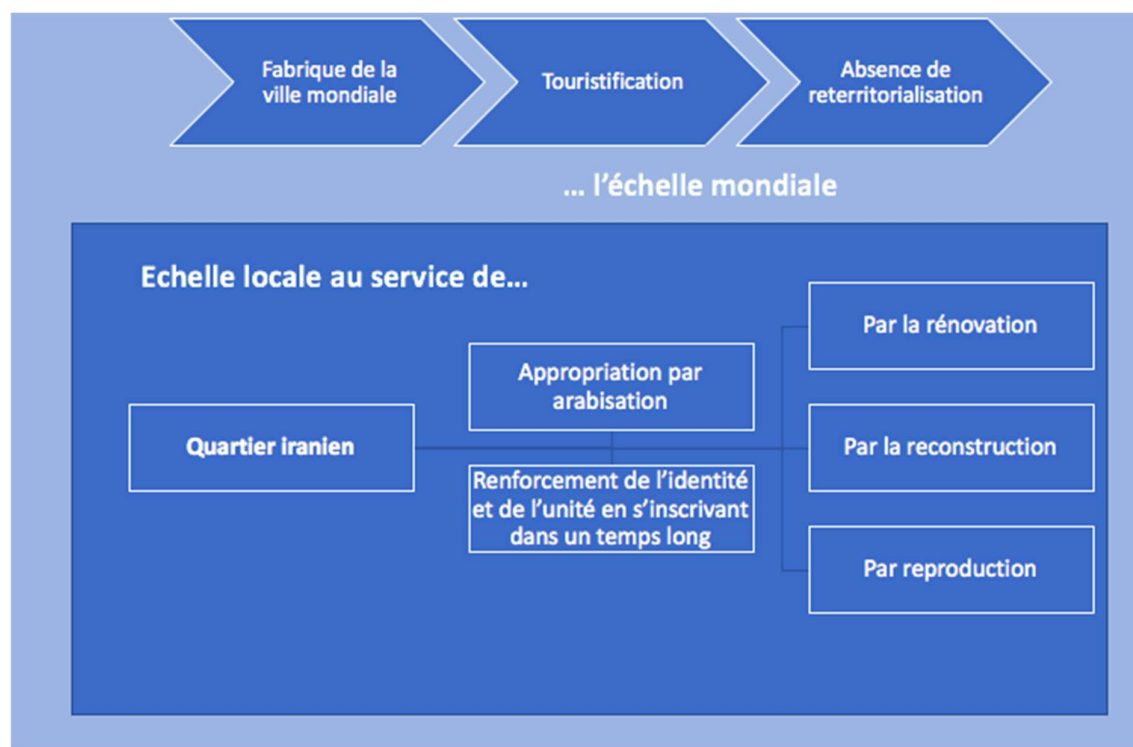
---

<sup>820</sup> Georges (Pierre), 2001 (1970 pour la 1<sup>ère</sup> édition), *Dictionnaire de géographie*, PUF, Les grands dictionnaires, Paris, 485 pages.

<sup>821</sup> Brunet (Roger), 1992, *Les mots de la géographie*, Reclus, La documentation française, Paris.

<sup>822</sup> Lévy (Jacques), et Lussault (Michel), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1127 pages.

circonscrit par le pouvoir, aménagé pour accueillir des touristes du monde entier grâce à une scénographie ou théâtralisation qui suscite chez le touriste une envie d'ailleurs, l'exotisme.



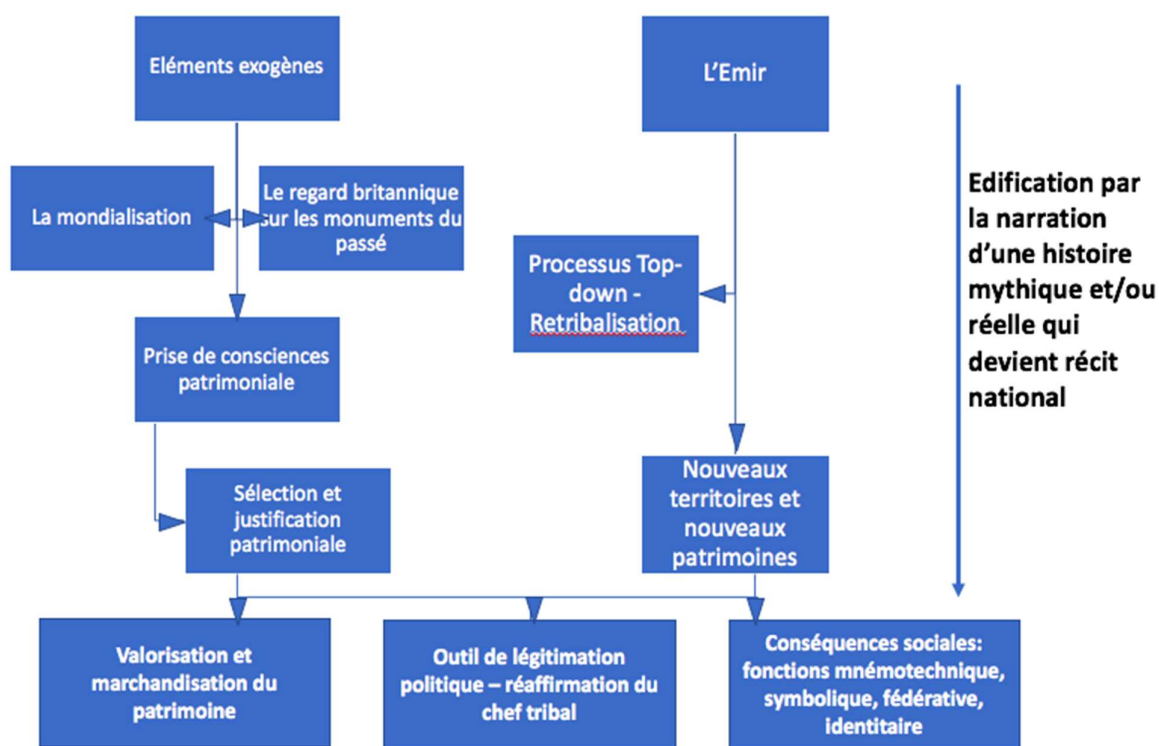
**Figure 140 : La glocalisation d'un centre historique : l'absence d'habiter.**

Cela n'est évidemment possible qu'avec le relais du marketing urbain et touristique. En cela, le patrimoine comme le territoire fonctionnent de manière concomitante comme l'ont noté Raffestin<sup>823</sup> et Di Méo<sup>824</sup>. Ajoutons qu'ils sont le produit du pouvoir que ce dernier peut remodeler au gré des mutations des pratiques sociales, des attentes et des représentations. Le territoire est une construction historique, humaine et instable. En outre, il est un vecteur politique, économique et d'aménagement faisant de lui un support de communication capable de délivrer des messages. La patrimonialisation est un processus de reconnaissance et de mise en valeur mais aussi un outil de manipulation. D'ailleurs, la sinologue Danielle Elisseef disait que « *pour s'affirmer, pour durer, pour assurer la domination future de sa descendance, le chef d'une cité-Etat a besoin de mythes, d'ancêtres, de traces pérennes d'une histoire qui liera sa*

<sup>823</sup> Raffestin (Claude), 2019 (1980 pour la 1ère édition), *Pour une géographie du pouvoir*, École Normale Supérieure, Bibliothèque idéale des sciences sociales, Paris, 346 pages

<sup>824</sup> Di Méo (Guy), « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle, *Espaces et sociétés*, 1994/4 n°78, page 15 à 34. Le site du Cairn : URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-1994-4-page-15.htm> renvoie à une consultation sur le portail de Gallica : gallica.bnf.fr

personne au présent, tout en lui donnant une place dans le passé »<sup>825</sup>. Le patrimoine est un miroir dont la contemplation narcissique apaise les angoisses et les frustrations nées d'un passé douloureux, revendiqué, mais définitivement révolu, car dorénavant l'Émirien, a acquis la compétence d'édifier. Notons que Françoise Choay évoquait le contexte français d'incapacité à créer ou plutôt à recréer la ville alors qu'à Dubaï, le patrimoine doit légitimer la création en cours de la fabrique de la ville mondiale. Je rejoins Guy Di Méo qui envisage le patrimoine comme un « détour » pour mieux cerner le territoire plus que pour le patrimoine en soi. Ce qui m'intéresse c'est donc la valeur d'ancrage mémoriel, identitaire que le politique veut donner au patrimoine plus que le patrimoine en lui-même. Ce dernier catalyse la fonction territoriale touristique. Le territoire, en tant qu'ayant une fonction identitaire, joue un rôle de ciment social à l'échelle locale ; mais, en réhabilitant le patrimoine, il l'inscrit dans une éternité destinée à être contemplée également par le touriste.



**Figure 141 : La co-construction du territoire et du patrimoine à Dubaï**

<sup>825</sup> Danielle Elisseff est citée par Dauriac (Jean-Michel), 15 septembre 2016, « Patrimoine et politique, jeux d'échelles et de pouvoir », in *Dans la marge Geographica*.



Le système touristique produit de plus en plus de patrimoine sur les plans idéal comme matériel. Mais il faut relativiser ce que dit Maria Gravari-Barbas, c'est moins le territoire qui produit son patrimoine que les circulations touristiques elles-mêmes qui participent à la déterritorialisation-reterritorialisation. Territorialisation et déterritorialisation ne s'opposent pas mais se complètent. Ce changement d'échelle appelé rescaling par Brenner<sup>826</sup> ou patrimonialisation par Maria Gravari-Barbas<sup>827</sup> est typique de la nouvelle étape de la mondialisation. Mais contrairement à ce qui se passe en Occident, la mondialisation reste sous contrôle de la tribu et les acteurs ne sont jamais renouvelés.

Enfin, ce quartier historique s'inscrit dans un itinéraire touristique plus vaste et centré sur l'axe anisotropique de Shaykh Zayed mais de plus en plus ramifié, comme le montre la carte ci-dessous. Le tourisme culturel s'articule ici avec les loisirs pour plus de complémentarité.











**Figure 142 : La fabrique de la ville mondiale et la construction d'un itinéraire touristique.**

<sup>826</sup> Brenner (Neil), 2004, *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford, 351 pages.

<sup>827</sup> Gravari-Barbas (Maria), « tourisme et patrimoine, le temps des synergies ? » in Khaznadar, Chérif (Sous la direction de), 2012, *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine?*, Éditions Babel, collection Internationale de l'imaginaire, Paris, n°27, page 375 à 399.

**I Un axe anisotropique structurant le tourisme: Shaykh Zayed Road.**

-  2- Le centre historique de Doubaï: Shindagha (maison originelle du shaykh, Al-Fahidi, al-Seef)
-  3-The Frame ouvert en janvier 2018.
-  4-La Mer
-  5- DIFC: CBD dont Emirates Towers, Musée du futur en construction, galeries d'art.
-  6- Dubai Creek Harbour dont The Creek Tower en construction (devrait être la plus haute tour du monde)
-  7- D3: centre des arts et de la création.
-  8- Business Bay dont les fontaines et le Burj Khalifa (plus haute tour du monde).
-  9-The Great Canal (canal artificiel connecté à la Creek).

-  10- Al-Serkâl: galerie d'art avant-gardiste dans la zone industrielle d'Al-Quoz.
-  11- MOE: centre commercial et piste de ski.
-  12-Burj al-Arab (hôtel 7 étoiles) et complexe de Madina Jumeirah (souq, restaurants, hôtels de luxe).
-  13- Burj Jumeirah (550 m de haut). Posée sur un plan d'eau imitant l'empreinte digitale de l'émir. Projet lancé le 31 janvier 2019. Fin prévue en 2023. Futur centre de Downtown Jumeirah. Activités culturelles et artistiques.
-  14- Palm Jumeirah (dont hôtel Atlantis et parc aquatique)
-  15-Blue Water en cours de finalisation: promenade, commerces, grande roue et hôtels de luxe dont le César Palace.
-  16- Dubai Marina et JBR (marinas créées ex-nihilo bordées de gratte-ciels, plage).
-  17- Site de l'Expo 2020 en construction.



18- Parcs thématiques et d'attraction : loisirs

**II Vers un second axe anisotropique le long de MBZ?**

-  A- Meydan: hippodrome et centre commercial en construction.
-  B-Dragon Mart: centre commercial chinois (on y trouve tout).
-  C- IMG (parc d'attraction)/Global Village (boutiques par pays et parc d'attraction. Projet Dubailand).
-  D- Dubai Miracle Garden (Réalisations florales gigantesques). Dubailand
-  E- Motor City (circuits automobiles et karting) Dubailand

**Figure 143 : Les hauts-lieux de Dubaï**

Le branding est un outil de la politique urbaine dubaïote qui renforce la centralité du quartier de Business Bay et de Jumeirah par le truchement du megaprojet du Grand Canal. Les bâtiments iconiques de Business Bay sont mis en exergue et constituent des Hauts-lieux comme Dubaï Mall ou encore l'opéra en forme de navire. Le territoire est de plus en plus hérissé, le long de l'axe anisotropique de Shaykh Zayed, de hauts-lieux, qui sont pour certains des lieux hors du quotidien, admirables par leur audacieuse architecture. Ces bâtiments sont le miroir du pouvoir et l'expression du soft power des al-Maktûm. Ils sont admirables également pour certains d'entre eux par leurs atouts récréatifs capables de satisfaire tous les âges. Ajoutons que les territoires du quotidien sont à Dubaï souvent remarquables par leur architecture et en cela participent à nourrir l'idée de la vie dorée des populations émiriennes et expatriée. C'est le mythe de l'eldorado que le pouvoir cherche à perpétuer. Les territoires sont pensés pour potentiellement devenir des aimants à investissements et à migrants.

Quant au quartier de Jumeirah, il fait en partie peau neuve grâce à une gentrification en peau de léopard. Ce quartier résidentiel qui borde la mer est recherché par les étrangers mais les villas appartiennent aux Émiriens, qui voient ainsi leurs biens revalorisés. Le Grand Canal opère donc la métamorphose de Jumeirah en développant le waterfront et en donnant l'illusion de la présence de la nature en ville. Lieu de promenade paysagé, le Grand Canal, est sur le point de devenir un lieu de consommation et de sociabilité pour les résidents comme pour les touristes qui descendront dans les grandes chaînes hôtelières internationales.

L'apothéose de cet itinéraire touristique réside en l'exposition universelle de 2020, devenue exposition universelle 2021. Force est de constater que si la pandémie de COVID-19, a nécessité le report de l'événement, cela permettra toutefois de célébrer véritablement le jubilé du pays, sans mentir sur les dates ! En effet, c'est le 2 décembre 2021 que les Émirats célébreront réellement leur cinquantenaire. Le succès économique est aussi la traduction d'un succès politique, d'un véritable smart power, celui de deux leaders tribaux et avant-gardistes, à savoir les dynasties Al-Nahyan d'Abû Dhabi et al-Maktûm de Dubaï.

Cependant, dans ces parcours touristiques, il est à noter qu'aucune place n'est faite aux migrants, à ceux qui construisent et rénovent les bâtiments iconiques de la ville, les infrastructures de construction, ceux qui dessinent les contours des nouveaux gratte-ciels, ceux qui travaillent dans les bureaux, ceux qui font fonctionner la ville. Ce sont les grands invisibles du système car ils ne sont ni arabes, ni bédouins, et encore moins citoyens.

# **CONCLUSION**

Oubliée du monde arabo-musulman, cette région du Rub al-Khalî, a longtemps été un repoussoir. Terre inhospitalière, la vie des tribus nomades était rude. Mais les damnés de la terre deviennent progressivement, à partir du début du XXème siècle, un centre d'intérêt des puissances européennes en quête de pétrole. Facteur de richesse, la rente pétrolière sert d'assise à la naissance de l'État le 2 décembre 1971 et à la diversification économique. C'est véritablement au tournant du millénaire que Dubaï, et plus largement les Émirats Arabes Unis, entrent de plain-pied dans la mondialisation. Le pays, et surtout la principauté dubaïote, sont alors de plus en plus médiatisés. Ils incarnent alors ce que les États-Unis représentaient au XXème siècle, à savoir la modernité, la société de consommation de luxe et une terre sur laquelle tout est possible pour ceux ou celles qui font preuve d'audace et qui sont appelés les self-made men et self-made women. En somme, la Dubaï Way of Life devient attrayante traduisant la capacité de Dubaï à avoir su changer son image en un clin d'œil. C'est finalement la première fois qu'un pays arabe se présente au monde comme moderne et pionnier. Cette métamorphose s'explique par la nature même du régime qui n'est en rien novatrice puisqu'il s'agit d'une réactivation des dynamiques tribales ancestrales qui ont su s'adapter à la modernité et aux exigences de la mondialisation.

## **I - Un pouvoir tribal qui s'appuie sur les asabiyyât pour construire l'État.**

### **1. La tribu résiliente comme le dawla.**

Tout d'abord, le concept d'État s'impose en s'appuyant sur le dispositif tribal séculaire, antérieur à la naissance de l'Islâm. Comme Maurice Godelier<sup>828</sup> l'a défini, la tribu est à la fois une société réelle et une représentation idéale sur un territoire qu'elle transforme. Elle est une vraie société qui s'est imposée par la force. Contrairement au bédouinisme qui n'est pas un mode d'organisation sociale mais traduit l'idée d'habiter le désert, la tribu, quant à elle, structure et protège les droits du groupe et ses ressources. Le tribalisme est fondé sur la généalogie, c'est-à-dire sur le sang. Ce lignage agnatique explique l'importance du culte de l'ancêtre éponyme réel ou fantasmé. L'Islâm a tenté de remettre en question la tribu mais a échoué ; La umma islamiyya s'est superposée à la tribu sans s'y substituer.

Contrairement à ce que l'école fonctionnaliste anglo-saxonne d'anthropologie affirmait en appelant tribu toute organisation sociale acéphale, Dubaï conjugue tribu et État dans le sens où la première se confond, au moins partiellement, si ce n'est totalement, avec l'État. La tribu travaille pour l'État et tente de renforcer sa prospérité en apportant à ce dernier ses alliances ou 'asabiyyât. Mais à l'inverse, l'État renforce la tribu en lui apportant une légitimité sur la scène nationale et surtout internationale. Alors qu'ailleurs la tribu est vue comme une ennemie, à Dubaï, elle a été institutionnalisée et l'État est aujourd'hui au service de la tribu. C'est pour cela que Dubaï ne connaît absolument pas une détribalisation mais bien au contraire une retribalisation dans le cadre de l'insertion croissante à la mondialisation. Faire référence à l'État est un puissant moyen de légitimation de l'exercice du pouvoir pour faciliter l'obéissance des citoyens et des pérégrins. Cet État, dawla en arabe, est à l'image de la tribu, résilient et ne relève pas d'un transfert in extenso et ex-nihilo du concept occidental d'État, status. C'est pour cette raison que je préfère parler d'État arabe résilient. Si l'État a avorté dans certains pays arabes, ou tout du moins rencontré des difficultés<sup>829</sup>, c'est parce qu'il a copié le modèle occidental

---

<sup>828</sup> Godelier (Maurice), « A propos des concepts de tribu, ethnie et état », in Dawod (Hosham – sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, SEJER, Paris, 371 pages.

<sup>829</sup> Corm (Georges), "Crise de légitimité dans le monde arabe", *Grand Angulaire*, Afkar/Idées, printemps 2014, page 16 à 19.

URL:<https://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/afkar/afkarideas41/Crise%20de%20legitimite%20de%20Etat%20dans%20le%20monde%20arabe%20-Georges%20Corm.pdf>

Dans son article, Georges Corm a montré que les difficultés rencontrées par les États nés du démantèlement de l'Empire ottoman connaissent des crises dont les origines ne sont pas liées aux questions communautaires et ethniques mais aux politiques économiques et sociales. Georges Corm énumère notamment les coups d'État vécus

vanté par les intellectuels de la Nahda ; or, à Dubaï, la propagation des idées politiques tels que le baathisme ou l'islamisme n'ont jamais pris racine car le pouvoir s'est toujours méfié des idéologies et n'a pas hésité à endiguer le flot des migrants arabes en les remplaçant par exemple par des migrants du sous-continent indien afin d'endiguer la propagation idéologique. Le pouvoir dubaïote n'est pas politisé dans le sens où il ne revendique aucune idéologie politique tout comme la tribu. L'absence d'idéologies antagonistes règle la question du débat politique et impose le chef tribal comme seule source de pouvoir et de gouvernance.

Rappelons que ce pouvoir étatique naît dans un contexte d'urgence à savoir le retrait britannique de la péninsule arabique. Le fait que l'État soit une monarchie dynastique, et selon Herb<sup>830</sup>, la forme de gouvernance la plus adaptée, permet d'assurer la pérennité du pouvoir tribal tout en étant souple sur la succession. En effet, la monarchie est dynastique mais ce n'est pas forcément la primogéniture qui est choisie pour succéder à son père. En effet, à l'image de la tribu qui pratique la shura, le conseil de famille peut mettre en avant un autre descendant mâle si celui-ci dispose d'un réel hasab, c'est-à-dire de qualités innées et/ou acquises supérieures à celles de son aîné.

Dubaï est un État fédéral car les Émirats Arabes Unis sont nés d'une concertation des chefs tribaux qui ont signé une constitution qui a plus l'allure d'un pacte tribal. Selon Locke et Rousseau, l'État repose sur un contrat, or dans le monde arabe, il y a déjà un contrat : celui de la tribu qui nous renvoie à la réalité et à la nature de l'État dubaïote, et qui est renforcé par la « constitution » de 1971. Effectivement, celle-ci est un contrat supplémentaire unissant les tribus entre elles. L'État est la condition sine qua non de l'inscription de l'Émirat sur la scène internationale afin de traiter d'égal à égal avec les autres États du reste du monde.

Force est de constater que ce sont les alliances qui apportent prospérité à la tribu et par ricochet à l'État. Ces alliances sont ce qu'Ibn Khaldûn appelle les 'asabiyyât et qu'en Occident Durkheim<sup>831</sup> appelle les « solidarités mécaniques ». En effet, la 'asabiyya repose sur le primat de la filiation agnatique relevant du nasab, c'est-à-dire de la généalogie et englobant la parentèle (ahl), à savoir l'ensemble des consanguins. La 'asabiyya est extensible dans le sens où elle englobe aussi les alliés avec lesquels la parentèle entretient des relations. La 'asabiyya est donc

---

par la Syrie en 1949, en 1950 en 1955 (pour la fin du troisième coup d'État) puis l'échec de la rapide expérience de la république arabe unie entre 1958 et 1961. Il mentionne aussi les crises politiques au Liban et en Jordanie en 1958 et le coup d'État irakien de la même année. Ensuite, il fait référence aux années 1970 qui conduisent à l'installation du parti baath dont la dictature de Saddam Hussein en 1974 en Irak.

<sup>830</sup> Herb (Michael), 1999, *All in the Family: absolutism, revolution and democracy in Middle Eastern Monarchies*, Albany, State University of New York Press, 352 pages.

<sup>831</sup> Durkheim (Émile), 2013 (pour la 8<sup>ème</sup> édition et 1893 pour la 1<sup>ère</sup> édition), Herb (Michael), 1999, *All in the Family : absolutism, revolution and democracy in Middle Eastern Monarchies*, Albany, State University of New York Press, 352 pages., PUF, Quadrige, Paris, 416 pages.

un concept résilient et qui se diversifie car les 'asabiyyât sous-tendent l'État et ne le desservent pas contrairement à ce que déclare Olivier Roy<sup>832</sup>. Ainsi, avec la construction étatique la 'asabiyya dubaïote s'est élargie et s'est recomposée.

## **2. La ville : la tribu sédentarisée diversifie ses asabiyyât et fait naître la civilisation.**

D'autre part, la 'asabiyya s'est élargie et recomposée également sous l'effet de la sédentarisation qui a engendré la naissance de la ville. Cette dernière a servi de support, de socle à l'exercice du pouvoir et du même coup a accru le pouvoir du chef tribal en décuplant les 'asabiyyât et cela contrairement à ce qu'énonce Maurice Godelier. Le pouvoir et la domination s'expriment à travers la 'asabiyya quand le groupe s'urbanise, ce qui facilite l'émergence du chef. L'État devient civilisation avec la sédentarisation. Effectivement, la surimposition des 'asabiyyât se matérialise par la territorialisation. Le territoire urbain est la manifestation politique du pouvoir politique pour le pouvoir politique et par le pouvoir politique. Ibn Khaldûn<sup>833</sup> avait déjà remarqué que la domination d'une dynastie familiale correspondait à l'émergence d'une ville. Dubaï ne répond donc en rien aux interrogations de Bertrand Badie<sup>834</sup> ou Stéphane Rosière<sup>835</sup> sur ce qu'il appelle « *la fin des territoires* » car au contraire à Dubaï, la ville est une propédeutique à la construction de la puissance, son assise, son écran de projection. La mondialisation ne déterritorialise pas mais change le territoire d'échelle d'où l'importance de la notion de glocalisation. Bref, Dubaï n'illustre pas l'obsolescence du territoire envisagée par Dollfuss<sup>836</sup> et Timothy Luke<sup>837</sup> mais l'essence du pouvoir et de sa mondialisation.

L'État joue le rôle de caution morale pour garantir la survie du territoire urbain et en retour la ville renforce le pouvoir de l'État et de l'Émir. Par conséquent, il est de l'intérêt de ces derniers de parfaire l'urbanisation. La ville est l'essence de l'État car c'est sur celle-ci que

---

<sup>832</sup> Roy (Olivier), Groupes de solidarité, territoires, réseaux et État dans le Moyen-Orient et l'Asie centrale, in Dawod (Hosham – sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages.

<sup>833</sup> Ibn Khaldûn, *The Muqaddima: an introduction to history*, translation Franz Rosenthal, édition N.J Dawood, 1967. V.II page 357.

<sup>834</sup> Badie (Bertrand), 1995, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Espace du politique, 280 pages.

<sup>835</sup> Rosières (Stéphane), 2007 (pour la seconde édition), *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, collection universités Géographie, Paris, 424 pages.

<sup>836</sup> <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00871654/file/CDidelonLoiseau-HDR-Vol1.pdf>

<sup>837</sup> Timothy W. Luke, « The Discipline Of Security Studies And The Codes Of Containment: Learning From Kuwait », *Alternatives*, vol. 16, 1991, page 315 à 344.



l'Émir projette sa da'wa et par ricochet son mulk. Cette civilisation urbaine se raconte par l'Histoire qui consacre la nation et la légitime. Comme le dit Weber, la ville est la célébration comme « conservatoire d'une socialité » dans laquelle la morphologie urbaine et les modes de vie forment un tout partagé. Ainsi, avant son accession au pouvoir Mohammed ben Rashîd al-Maktûm a redessiné le visage de certains quartiers afin de leur donner une couleur culturelle et artistique capable de répondre notamment aux aspirations des touristes. Héritier de son père qui avait véritablement transformé la ville en une cité marchande, il poursuit l'œuvre de son aïeul mais y imprime sa propre griffe. Cette ambition marque une nouvelle ère ainsi qu'une nouvelle aire qui intègre encore davantage la principauté dans la mondialisation en utilisant le territoire urbain à cette fin.

### 3. Les 'asabiyyât et le discours de fondation du groupe.

Activant la culture au sens large du terme et s'appuyant sur les 'asabiyyât qui tiennent un discours sur la nation et le sentiment communautaire, l'Émir parachève l'unité nationale qui devient le decorum nécessaire à la légitimité sur la scène internationale. C'est alors que naît le discours de fondation du groupe. La pensée nationaliste fait cohabiter les 'asabiyyât au sens de communautés pour qu'elles s'impliquent dans la cité-État. La ville est le ciment de la nation car elle est une construction qui célèbre le corps dans son ensemble. Toutes les visions de la domination étatique fusionnent dans le mythe de la construction nationale qui pour les étrangers prend la forme d'une religion civique sur le modèle athénien.

Comme mentionnée précédemment, la civilisation se raconte par l'histoire réelle ou fantasmée. D'ailleurs, Renan<sup>838</sup> a montré que ce qui soudait l'identité ce n'est pas l'Histoire mais sa reconstitution permanente. Cette histoire se matérialise dans l'invention du patrimoine au cœur du territoire urbain. D'ailleurs, Guy Di Méo<sup>839</sup> est l'un des premiers avec Claude Raffestin<sup>840</sup>, a montré que l'espace connaissait un processus de territorialisation quand il faisait l'objet d'une patrimonialisation et qu'inversement, le patrimoine faisait territoire. Ces processus concomitants ont redéployé le champ de la géographie sociale et culturelle à travers l'étude du patrimoine faisant surgir les représentations du territoire nées de la lecture et de l'interprétation

---

<sup>838</sup> Renan (Ernest), 1992, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Presses Pocket, Paris, 316 pages.

<sup>839</sup> Di Méo (Guy), « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, France. pp.87-109. Mise en ligne en 2008 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>

<sup>840</sup> Raffestin (Claude), 2019, *Pour une géographie du pouvoir*, École Normale Supérieure, Bibliothèque idéale des sciences sociales, Paris, 346 pages.

de ses symboles en convoquant la sociologie et l'anthropologie. La territorialisation et la patrimonialisation créent un idéal à la fois matériel et empreint de valeurs, d'affect qui convoquent tous les sens pour participer à la mémorialisation du lieu. L'Émir, entrepreneur du patrimoine, a ancré l'identité nationale d'un peuple tribal en un lieu dont l'héritage, clairsemé aux quatre vents s'inscrivait dans un paysage désertique. L'Émir a en quelque sorte comblé le vide culturel tout en conservant un vide-paysage comme symbole fort d'un potentiel écologique, historique et touristique. Du dur passé de la vie d'avant, la page est définitivement tournée ; il ne reste qu'une mémoire assumée qui montre aux yeux du monde que le déterminisme est une chimère et que seule la vision en l'avenir compte. Cette vision, elle s'exprime dans ce qui est la ville touristique actuelle et ville également du futur, déjà patrimoine, car elle ne se regarde que de manière zénithale. Quant au paysage symbolique du désert, Chastel a montré le potentiel écologique du paysage, image de l'authenticité qui est récupérée à Dubaï à des fins touristiques avec les multiples safaris, promenades dans le désert, spectacles de fauconnerie.

En tant qu'elle produit un discours sur soi et sur l'autre, le patrimoine est lié à l'histoire politique en donnant de l'épaisseur à une nation et à un État neufs. Le patrimoine projette du politique sur le territoire et le politise du même coup en montrant sa grandeur, son talent, ses ambitions. Je rejoins donc Jean-Michel Dauriac<sup>841</sup> lorsqu'il dit que patrimoine et politique sont liés : « *cela s'appuie sur une collusion originelle de renforcement mutuel des pouvoirs. On trouve donc là un risque, avéré et vérifié, de l'abus du patrimoine à des fins politiques à toutes les échelles* ». Une de ces échelles c'est justement l'échelle mondiale que le touriste incarne car il est par l'expérience du voyage le relais du message social, culturel, économique et politique que portent le territoire patrimonialisé observé. Cela explique que Dubaï utilise plusieurs stratégies politico-patrimonialo-spatiales à travers la réalisation de ces projets urbains. Je m'appuie donc ici sur la typologie dressée par Maria Gravari-Barbas<sup>842</sup>, pionnière dans la géographie du patrimoine. En premier lieu, elle distingue le « *patrimoine-cumul* » qui en réalité correspond bien davantage au profil des vieilles capitales culturelles européennes dans la surenchère de musées, d'expositions, d'institutions...mais qui se dessine très progressivement à Dubaï depuis 2013 avec l'obtention de l'exposition universelle de 2020, reculée à 2021. Mais

---

<sup>841</sup> Dauriac (Jean-Michel), « Patrimoine et politique, jeux d'échelles et de pouvoir », in *La marge Geographica*, 15 septembre 2016.

<sup>842</sup> Gavari-Barbas (Maria), « Le sang et le sol. Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », in *Géographie et Culture*, n°20, 1996, page 55 à 68. Voir aussi : Gavari-Barbas (Maria), Violet (Philippe), 2003, *Lieux de culture-culture des lieux. Productions culturelles locales et émergence des lieux : Dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 300 pages.

ce qu'elle appelle « *le patrimoine-étendard* », est clairement plus évident au sein de la ville de Dubaï. Il est un drapeau identitaire qui permet aux différents groupes reflet du cosmopolitisme de la ville de trouver leur place grâce à des atmosphères culturelles distinctes. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de Khor Dubaï, la Creek de Dubaï, en 2012 traduit le triomphe de la dimension politique du patrimoine, de sa valeur symbolique et de sa fonction collective et sociale. C'est le phénomène que Guy Di Méo<sup>843</sup> appelle le « *glissement du privé au public* ». Guy Di Méo identifie aussi le « *glissement de l'objet au territoire : une spatialisation croissante* ». Des espaces toujours plus vastes deviennent territoires par la patrimonialisation grâce par exemple au classement au patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 2012.

Le « *patrimoine-lien social* » est convoqué particulièrement dans les quartiers historiques d'al-Fahidî et de Shindagha étendus ici au quartier d'al-Seef, copiant l'architecture des tours à vent, ou encore les gratte-ciels futuristes d'inspiration nord-américaine. Une phase se dessine à Dubaï à savoir « *le glissement du sacré à l'ordinaire profane* », correspondant à la mise en patrimoine annoncée des plus anciens gratte-ciels de Dubaï, contemporains mais portant en même temps d'un témoignage d'un passé comme chargé de l'histoire actuelle construite ensemble. Ce n'est pas que ces gratte ciels ont intrinsèquement une valeur grâce à leur esthétique mais ils symbolisent les débuts de la ville moderne. Seul le « *patrimoine-bouclier* » n'a été utilisé qu'une seule fois dans les années 80 pour sauver le quartier historique de Bastakiyya devenu al-Fahidî. Il va de soi que l'usage conjugué d'au moins trois types d'usage du patrimoine démultiplie son instrumentalisation politique tout en l'étendant à l'ensemble de la ville ; la ville revêt une fonction jumelle du territoire et du patrimoine comme l'a souligné Françoise Choay<sup>844</sup> : « *la ville a joué le rôle mémorial (forcément patrimonial) des monuments : objet paradoxalement ont élevé à cette fin, et qui, comme tous les anciens villages et tous les établissements collectifs traditionnels du monde, possédait à un degré plus ou moins contraignant le double et merveilleux pouvoir d'enraciner ses habitants dans l'espace et dans le temps* ».

On peut se demander si la dernière phase que Guy Di Méo<sup>845</sup> détermine, à savoir « *le glissement de la culture à la nature ou, plutôt, à l'environnement* », n'est peut-être qu'une prochaine étape puisque Dubaï valorise les représentations du désert à travers la fauconnerie par exemple ou la

---

<sup>843</sup> Di Méo (Guy), « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Hal archives ouvertes*, 2008, 19 pages. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>

<sup>844</sup> Choay (Françoise), 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, La couleur des idées, 270 pages.

<sup>845</sup> Op. Cit.

reconstitution de scènes traditionnelles en plein milieu des zones touristiques. Sharjah est dans ce domaine peut-être plus avancé car l'Émirat limite l'accès à son désert depuis 2017. En somme, les étapes données par Guy Di Méo<sup>846</sup> se révèlent pertinentes dans le cas de Dubaï mais ne suivent pas le même ordre. Les étapes 3 et 5 seront peut-être les prochaines. Seules les étapes 1, 2 et 4 sont en cours.

Dubaï semble se destiner à suivre les pays de l'Europe avec la tendance au « tout patrimonial ». Guy Di Méo<sup>847</sup> évoque le « glissement du matériel à l'idéal » qui s'est opéré en Occident par exemple avec les événements du patrimoine immatériel comme la fête des Lumières. Le risque à Dubaï, c'est que des événements tels que le DSF ou le Dubaï Art Festival soient élevés au rang de patrimoine. Guy Di Méo explique pour l'Europe la patrimonialisation croissante par la crise des systèmes sociaux et la contestation profonde de la modernité et de son système de valeurs qui ont provoqué une crise identitaire. A Dubaï, il n'existe pas de crise de la modernité mais une véritable louange de celle-ci en soulignant la rapidité avec laquelle la ville s'est construite. S'il n'y a pas de crise liée à la modernité, il existe toutefois une crise sociale non avouée. En effet, la richesse a pu déstructurer les secondes générations nées dans l'exubérance du luxe. Créer le patrimoine c'est réinsuffler le sens de l'effort qui a été nécessaire pour construire la ville moderne et pour ne pas revenir au temps passé. Mais c'est aussi l'affirmation d'un passé assumé, que l'on veut fini, pour universaliser la culture tout en affirmant son unité. Construire le patrimoine c'est aussi réinsuffler l'esprit tribal fondé sur la solidarité. C'est écrire dans l'espace ce qui était autrefois essentiellement oral. On assiste donc non pas seulement à l'invention du patrimoine à Dubaï mais à son inscription spatiale dans la ville qui s'accompagne de l'écriture de son histoire. La patrimonialisation et la territorialisation sont deux phénomènes concomitants qui obéissent à une double dialectique ; la patrimonialisation et la territorialisation sont à la fois réactions à la mondialisation mais aussi outils de la mondialisation.

Dubaï procède par mimétisme de l'Europe et co-construit son patrimoine et son territoire comme l'ont montré François, Hirczak et Senil<sup>848</sup> et que l'on peut synthétiser, en l'adaptant, sous la forme d'un organigramme :

---

<sup>846</sup> Les étapes de la production du patrimoine contemporain selon Guy Di Méo sont les suivantes : le glissement du privé au public, le glissement du sacré à l'ordinaire et au profane, le glissement du matériel à l'idée, le glissement de l'objet au territoire : une spatialisation croissante et le glissement de la culture à la nature ou, plutôt, à l'environnement. Voir Di Méo (Guy), « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Hal archives ouvertes*, 2008, 19 pages. URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>

<sup>847</sup> Op. Cit.

<sup>848</sup> François (H.), Hirczak (M.) et Senil (N.), « territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2006, n°5, page 683 à 700.

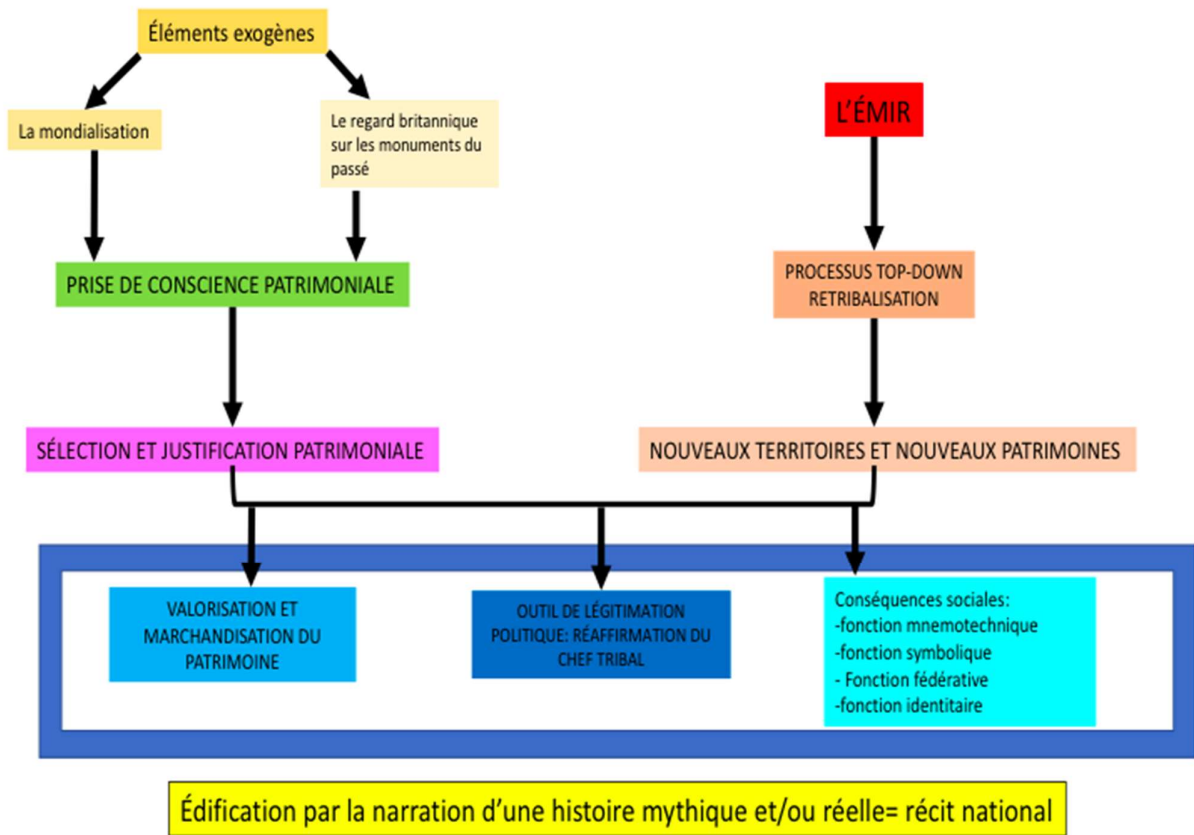


Figure 144 : La co-construction du territoire et du patrimoine à Dubaï.

## **II - Une société pyramidale.**

### **1. Samîm et hawâshî.**

Dans cet édifice national construit par l'Émir pour donner de la chair à l'État et à sa représentation sur la scène internationale, comment la société dans son ensemble est-elle organisée et lisible dans l'espace urbain ? Au sommet d'une organisation qu'il est possible de représenter comme pyramidale, à la manière d'une structure vassalique, ou constituée de cercles concentriques tel le positionnement des tentes tribales dans le désert, le point focal est l'Émir. Il dispose du « mulk », le pouvoir, c'est un homme providentiel qui fait preuve d'hasab, c'est-à-dire de valeurs innées et/ou acquises. Il est capable de démontrer à tout moment sa « munafâra » c'est-à-dire sa compétitivité. Il est un samîm c'est-à-dire un centre différent des hawâshî qui constituent ses périphéries ou hommes-liges. Contrairement à ce que pense Propper, le héros tribal est doué de raison et veut montrer à la face du monde qu'après des siècles de domination et d'errance dans le désert hostile, il fait émerger un nouveau modèle. A son succès on ne peut qu'obéir, c'est la tâ'a car l'Émir est généreux (karîm) et mérite qu'on lui prête allégeance, la ba'ya. Audacieux, l'Émir fait preuve d'un esprit d'initiative et sait se mettre en avant en manifestant son entêtement et sa bravoure. Cela le conduit à prédictions qui sont le fruit de visions. Cette prédication est la da'wa et traduit des mukâshafât légitimant d'engager des actions extraordinaires appelées karâmat. La da'wa est une prédication politico-économique qui sert de tremplin pour le pouvoir (mulk) sur la ville.

L'Émir, cœur du centre, est entouré de citoyens émiriens, « munwatinun », qui disposent d'une carte d'identité mais également d'un livre attestant de leur généalogie. Ce sont ces derniers qui bénéficient de l'ensemble des prestations sociales. Depuis les années 2000, le réflexe NIMBY a amplifié l'auto-ségrégation, encouragée par le Pouvoir sans pour autant faire disparaître la co-existence et la co-spatialité sur d'autres territoires.

Les hawâshî sont les Émiriens qui possèdent la nationalité, jinsiyya, mais qui ne sont pas citoyens ; ils sont un peu à l'image des métèques à Athènes. Ils sont souvent d'origines iranienne, africaine... Ils essaient de faire oublier leurs origines mais celles-ci les rattrapent comme le montre le fait qu'ils ne peuvent pas bénéficier de prestations sociales. Ces hawâshî correspondent à des 'asabiyyât pouvant être concurrentes et engendrées des hiérarchies. Effectivement, elles s'expriment à plusieurs échelles et au sommet se trouve toujours une chefferie, sorte d'aristocratie tribale. Avec l'urbanisation, la propriété collective a cédé la place à la propriété familiale voire privée mais la terre et le sous-sol sont restés propriétés de l'Émir. Ce dernier octroie des postes-clés en calquant la structure tribale. Chaque famille a une tâche

dont elle doit s'acquitter avec loyauté comme l'exige la 'asabiyya. La politique d'émiratization découlant de la logique des 'asabiyyât est la traduction actuelle de cette retribalisation du pouvoir politique. Le système de redistribution est plus favorable à une caste. Toutefois, la politique d'émiratization risque de vider de son sens la modernisation des structures économiques.

## 2. Citoyens et étrangers.

Les citoyens émiriens et les nationaux sont les relais économiques et régulateurs sociaux de l'Émir. En tant qu'employeurs et que détenteurs de la kafala, ils sont capables d'octroyer un visa de travail et de résidence. Il en découle une relation asymétrique de pouvoir. La kafala, en tant qu'elle est une « garantie » et un moyen « de prendre soin », permet temporairement l'affiliation d'un étranger à la tribu. La kafala est la conséquence de l'État rentier et de la vision tribale. En tant que manifestation d'un pouvoir tribal il est intrinsèquement fondé sur l'exclusion. Toutefois, si les Émiriens sont des courtiers en main-d'œuvre, ils partagent aussi avec l'Émir le contrôle de la population étrangère, force est de constater que les étrangers participent à une forme de gouvernance économique néo-libérale en procurant par ricochet des visas permettant de résider et de travailler. C'est le flot d'étrangers qui explique l'État ethnoracial, par conséquent, la question migratoire est liée à la naissance de l'État dont elle assure les soubassements économiques. Effectivement, les étrangers sont des « homo economicus » et le pouvoir tribal a perpétué voire accru au fur et à mesure qu'il se renforçait ce que Kanna<sup>849</sup> appelle « la hiérarchie néo-coloniale » dans une « City Corporation ». Si la nation montre ses particularismes, elle ne récuse pas pour autant le cosmopolitisme. Dubaï repose donc sur une double polarité : cosmopolitisme et enracinement. Dubaï est à l'image de ce que dit Michel Maffesoli<sup>850</sup> une « proxémie », c'est-à-dire une succession de nous qui se refaçonnent.

L'Émir demande aux Émiriens de ne pas se mélanger avec les étrangers notamment dans les quartiers résidentiels. Le territoire relève donc d'une distribution tribale. Mais l'exclusif ne signifie pas pour autant l'exclusion car justement l'Émir est le médiateur, le garant de l'équilibre. Les étrangers peuvent être assimilés à des tribus de seconde zone car ils obéissent

---

<sup>849</sup> Kanna (Ahmed), 2011, *Dubaï, The City as Corporation*, University of Minnesota Press, Minnesota, 296 pages

<sup>850</sup> Maffesoli (Michel), *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La Table Ronde, La Petite Vermillon Paris, 350 pages. Page 314 pour la citation.

aux règles édictées par l'Émir ce qui explique ce que Ulf Hannerz<sup>851</sup> appelle la « mosaïque urbaine ». La fabrique de la ville est d'ailleurs largement destinée à accueillir des étrangers que l'Émir souhaite toujours plus nombreux car ces derniers sous-tendent la croissance économique par la consommation, dont l'achat de propriétés, et deviennent ainsi, inconsciemment, les acteurs-clés du marketing urbain. Ils repoussent les frontières de la ville notamment avec la multiplication des enclaves résidentielles fermées prisées par les étrangers. Elles sont une représentation de la ségrégation économique de la ville. Celles-ci, construites par le secteur public et/ou privé, accroissent la ségrégation qui s'est donc accentuée depuis les années 2000 avec l'insertion dans la mondialisation. Cette ségrégation amplifie un phénomène ancestral d'essence tribale. L'habiter, dont les enclaves résidentielles fermées, sont l'expression de l'identité et de la différence. Ces enclaves sont autant de nouvelles centralités qui fragmentent la ville à tel point que Khalaf, Al-Shehabi et Hanieh<sup>852</sup> parlent d'« urbanisme sans racine ». La spéculation sur les camps de travailleurs ségrègue aussi la ville et la « désinfecte » de tous types de risques. Les étrangers, selon leur hiérarchie, participent à la création de la ville en la construisant ou en l'achetant mais ne la possèdent pas au sens où Lefebvre parle de « droit à la ville ». La ville demeure une nouvelle forme de rente. Si la question de Lefebvre<sup>853</sup> reste d'actualité, elle n'implique pas que l'étranger ou en tout cas les étrangers les plus aisés en souffrent car comme le géographe l'a montré il existe trois étapes ou visions historiques de la ville (la ville industrielle, la ville éclatée en périphéries et banlieues et enfin la ville des promoteurs). Mais Dubaï a connu directement la troisième étape, celle des promoteurs, du profit qui est assortie d'une idéologie du bonheur par la consommation. Il pense qu'il s'agit d'une société urbaine désurbanisée. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce dernier point car la ville est un patchwork ou une mosaïque dans laquelle chacun peut se reconnaître ou expérimenter, à la manière du touriste, l'exotisme et l'hédonisme. En effet, la vitrine urbaine doit être la plus alléchante possible pour attirer les IDE et les flux de migrants.

Toutefois, le départ des migrants à partir du confinement de mars 2020 consécutif au coronavirus, pourrait provoquer une perte notable de population à l'échelle de l'ensemble des Émirats Arabes Unis. Si les départs sont pour le moment difficiles à quantifier d'autant plus que l'État ne communique guère sur le sujet, j'observe parmi mes connaissances et sur les

---

<sup>851</sup> Hannerz (Ulf), 1983, *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Éditions de Minuit, collection Le Sens commun, Paris, 432 pages. Page 48 pour la citation.

<sup>852</sup> Khalaf (Abdulhadi), AlShehabi (Omar), Hanieh (Adam), 2015, *Transit States, Labour, Migration & Citizenship in the Gulf*, Pluto Press, London, 266 pages.

<sup>853</sup> Lefebvre (Henri), 2013 (pour la 3<sup>ème</sup> édition et 1967 pour la 1<sup>ère</sup> édition), *Le Droit à la Ville*, Paris, Anthropologie, Economica, 135 pages.



réseaux sociaux<sup>854</sup> un grand nombre de départs suite à des licenciements notamment dans le domaine touristique et le transport aérien. Cela impactera probablement toute l'économie de la ville de Dubaï. Cette fragilisation est d'autant plus forte que le droit à la ville s'étirole au fur et à mesure que s'affirme l'identité nationale et l'emprise étatique. Force est de constater que le phénomène de patrimonialisation interdit l'accès à la ville et ce phénomène est justement croissant car il permet d'ancrer la nation et de dynamiser le tourisme. Le résident est étranger est donc lui aussi un touriste perpétuel.

Par ailleurs, ce flot d'étrangers fait l'objet d'une surveillance étroite dans le second État le plus contrôlé de la planète. C'est l'expression du « framing power » de l'Émir qui s'adosse au « relational power » de Bläser<sup>855</sup> fondé sur l'émiratisation. Si les États, notamment du Sud, se concurrencent pour placer leur main d'œuvre excédentaire à Dubaï en ayant recours à un véritable marketing, force est de constater que les migrants sont vus comme de potentiels risques (agression sexuelle, vols...). Leur présence, surtout si les migrants sont des hommes célibataires appartenant aux catégories socio-économiques les plus défavorisées, a renforcé la ségrégation. Ainsi, ils n'ont pas le droit de fréquenter les plages le vendredi, pourtant jour de congé, ni les lieux touristiques, ni plus globalement tous les lieux familiaux. La vidéosurveillance complète donc le dispositif policier tout comme l'encouragement à la délation. Les réseaux de transport ont la même finalité que les réseaux de caméras ou informatiques relevant de l'intelligence artificielle, à savoir contrôler les Hommes. On retrouve ici l'État violent évoqué dans la première partie de la thèse et qui s'applique ici aux étrangers comme l'a montré Lori<sup>856</sup>. Si seuls l'Émir et une poignée d'Émiriens sont maîtres de la sécurité, les relations sociales des Émiriens sont également contrôlées qu'il s'agisse de Facebook ou des mariages. Effectivement, les mariages entre Émiriens sont encouragés par des avantages financiers. Shaykh Mohammed, ministre de la défense depuis Zayed, est particulièrement vigilant à la surveillance de la principauté et se méfie des mouvements islamistes. C'est ce que Raffestin appelle la « séquence totalitaire de la stratégie du pouvoir ». Le territoire urbain devient alors une source d'informations et de risques symbole d'une relation dominant/dominé calquée sur l'organisation tribale. L'idéal du pouvoir pour Raffestin est de « voir sans être vu ». Faire émerger les différences permet d'en tirer un pouvoir. Le territoire urbain permet de

---

<sup>854</sup> Il est en juillet 2020 trop tôt et très difficile de quantifier les départs mais les réseaux sociaux comme « Ze French » ou « The Villa mums » multiplient les annonces de vente de meubles ou de villas vacantes pour cause de départ. Des collègues dont les conjoints travaillaient pour Emirates ont dû plier bagage.

<sup>855</sup> Bläser (Ralf), 2005, « Socio-spatial opportunities and the power of place », Bankwatch-NGOs in Washington D.C, in *Geographica Helvetica*, n°4, page 284 à 292. Page 288 pour la citation.

<sup>856</sup> Lori (N.), 2011, « National Security and the Management of Migrant Labor : A Case Study of the United Arab Emirates », *Asian and Pacific Migration Journal*, 20 (3-4), page 315 à 337.

construire le Pouvoir et constitue une nouvelle étape de l'économie de rente comme le suggère le schéma ci-dessous :



**Figure 145 :** La rente comme soubassement économique et à la fabrique urbaine.

La défraction du territoire, pensée en « places » par Nicholas Entrikin, sert de support à la construction des identités multiples que Guy Di Méo voit comme un territoire du bien-être.

### 3. Le touriste, un étranger.

D'autre part, l'arrivée de la rente pétrolière fait bifurquer l'économie ainsi que le pouvoir politique du Shaykh qui s'en trouve consolidé. En effet, les marchands ne dominent plus l'économie. Seul le Shaykh, qui possède la totalité de la terre est maître de l'économie et peut priver les marchands de leur base sociale. Beaucoup d'entre eux entrent alors progressivement au service de l'État et des administrations qui se multiplient ; c'est ce qu'Alexandre Kazerouni<sup>857</sup> décrit comme <sup>858</sup> : « *ce transvasement de population signifiait une résorption de la « sphère publique bourgeoise » et une extension rapide de la « sphère publique de la cour » ».*

Dans le cadre de la diversification économique post-pétrolière, le tourisme se développe et s'appuie sur les réseaux de transport, inséparables des modes de production du territoire. Ces réseaux, de rang mondial, traduisent les ambitions du Pouvoir. Effectivement, outre le fait qu'ils enserment la population résidente, ils acheminent les touristes et les accompagnent tout au long de leur périple touristique dessiné par le Pouvoir. Canalisés, les flux touristiques ne doivent pas sortir des sentiers battus, mais au contraire célébrés, par leur émerveillement les hyper-lieux créés par le Pouvoir. Les touristes ont en commun avec les migrants de constituer une rente. Ces touristes sont à l'image des résidents étrangers vivant en co-présence avec ce que Neha Vora<sup>859</sup> appelle « la société ethnocratique » mais aucun mélange contrairement à ce que Retailé avait pu noter.

<sup>857</sup> Kazerouni (Alexandre), 2019, *Le miroir des cheikhs, Musées et politique dans les principautés du golfe persique*, PUF, collection Proche-Orient, Paris, 378 pages.

<sup>858</sup> Page 9.

<sup>859</sup> Vora (Neha), 2013, *Impossible citizens. Dubai's Indian diaspora*, Duke University Press, Durham and London, 245 pages.

### **III - La fusion État-Émir : des pouvoirs cumulés projetés sur un territoire urbain.**

#### **1. Vers une définition du pouvoir de l'Émir et de l'État.**

A l'origine, Zayed était favorable à une fédération centralisée sous la houlette d'Abû Dhabî alors que le fédéralisme avait la préférence de Rashîd car ce système plus lâche permettait de ne pas renoncer au souverainisme. Le pouvoir à Dubaï est la fusion de plusieurs formes de domination étatique que Max Weber<sup>860</sup> définit pour expliquer que l'obéissance est au centre. Ainsi, l'État est patrimonialiste comme le note Philippe Braud<sup>861</sup>, c'est-à-dire qu'il a le monopole de la violence légitime ou autoritaire, une domination patriarcale, une domination féodale, une domination charismatique.

Fort de l'ensemble de ces pouvoirs, l'État et l'Émir ne font qu'un et l'État ne peut pas se confondre avec la nation contrairement à ce que soulignent Spinoza, Hobbes ou Rousseau. Pour Robert Montigny<sup>862</sup>, le pouvoir de l'Émir se situe entre démocratie et tyrannie car d'un côté il protège, notamment la population locale et de l'autre côté il n'existe pas de réel contre-pouvoir et de droits politiques. Le pouvoir du Shaykh est coercitif donc violent car aucune instance ne le contrebalance à l'exception du président des Émirats Arabes Unis installé dans la capitale d'Abû Dhabî. Mais à Dubaï l'Émir produit le droit et entérine les lois. S'il existe une violence légitime mentionnée par Weber<sup>863</sup> et visible à Dubaï, l'État a le monopole de la violence. Il est possible d'y voir un héritage tribal avec la pratique de la razzia par exemple. Pour décrire la toute-puissance de l'Émir, la nomenclature de Ralf Bläser est adaptée car le maître de Dubaï dispose bien du « framing power », du « relational power » propre à une société tribale ainsi que du « knowledge power » dont le schéma ci-dessous rend compte notamment.

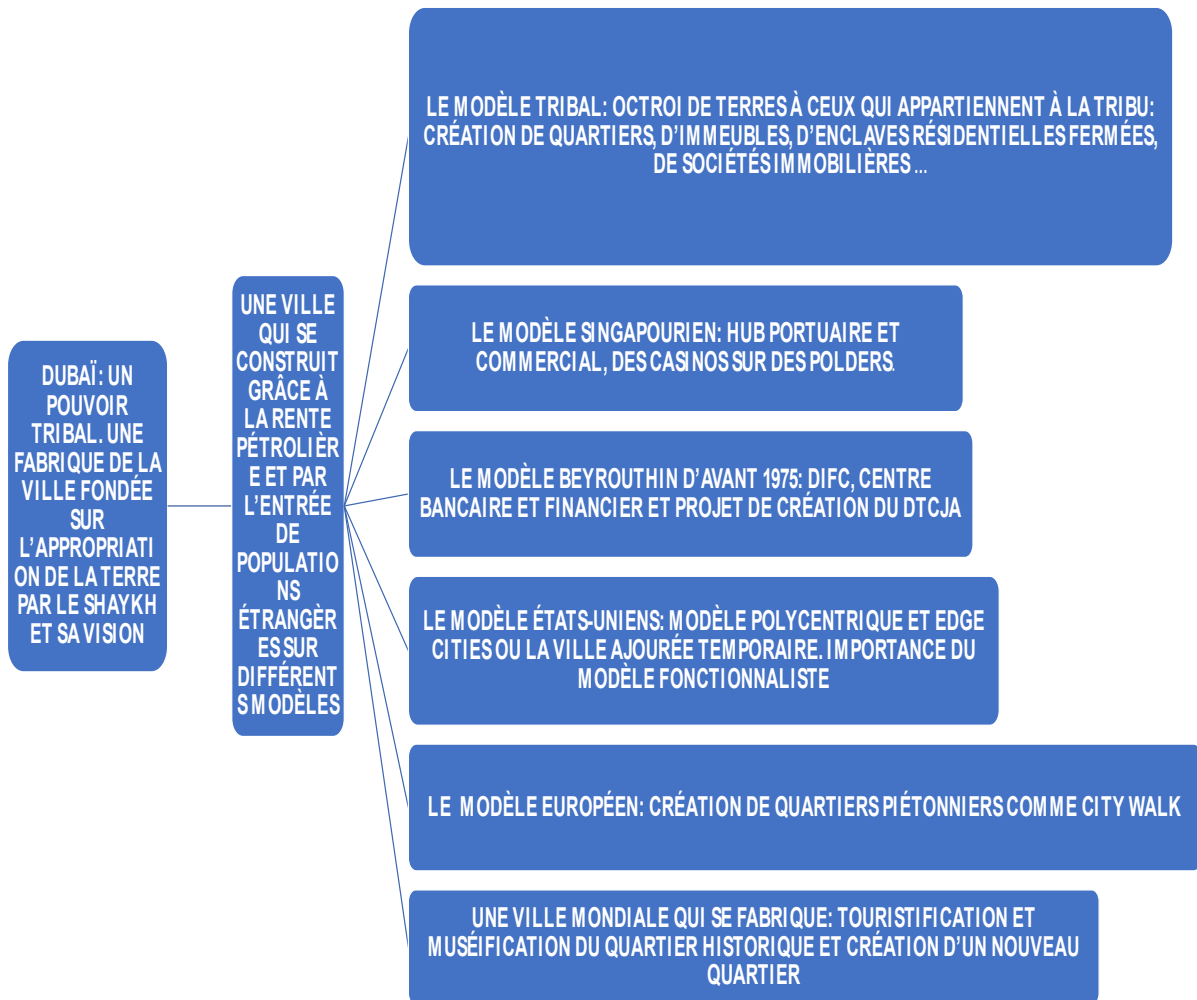
---

<sup>860</sup> Weber (Max), 2013, *La ville*, Les Belles Lettres, Le goût des idées, Paris, 224 pages.

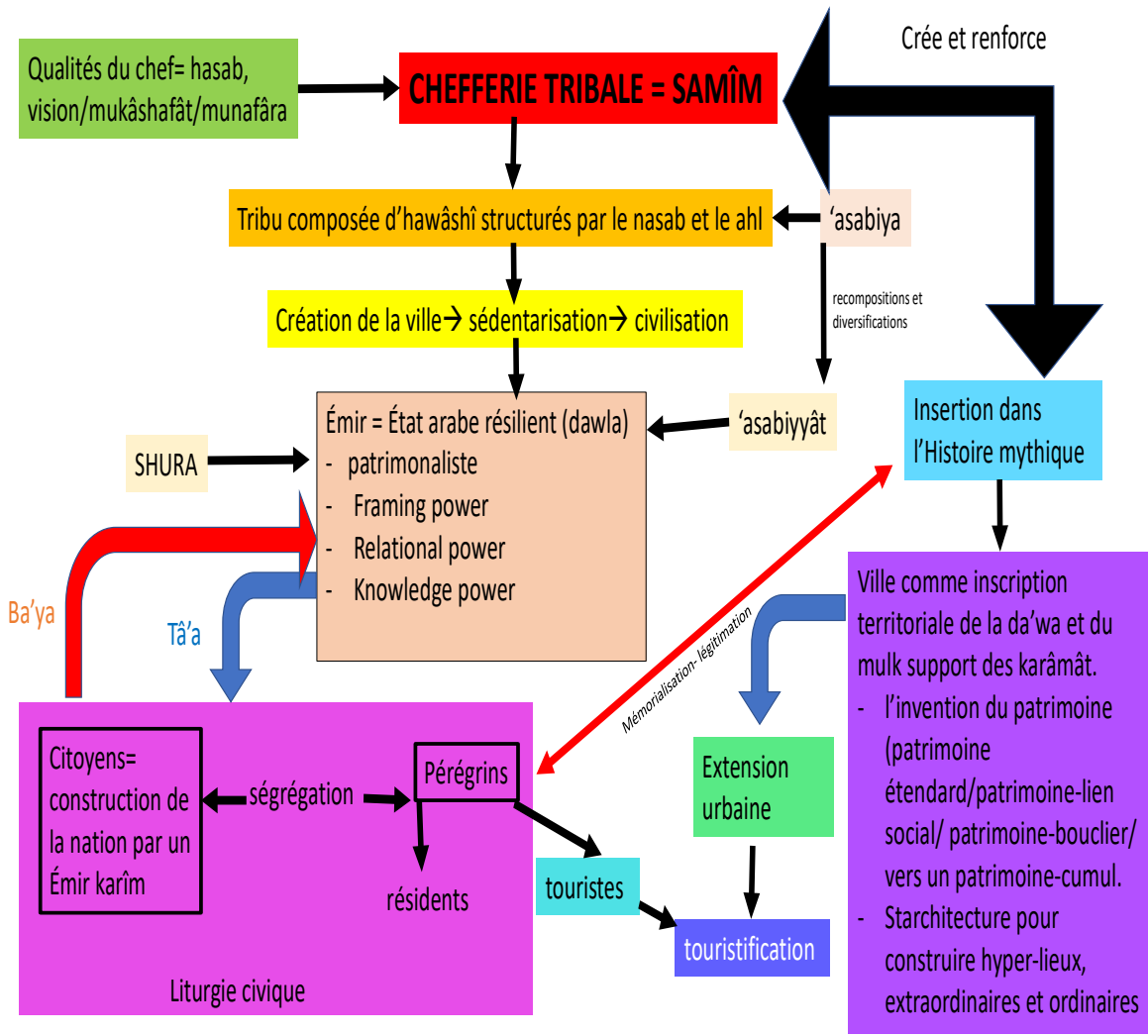
<sup>861</sup> Braud (Philippe), 2018, *Penser l'État*, Le Seuil, Paris, 234 pages.

<sup>862</sup> Montagne (Robert), 1947, *La civilisation du désert, nomades d'Orient et d'Afrique*, Hachette, Paris, 267 pages.

<sup>863</sup> Weber (Max), 2014 (pour la traduction en français), *La domination*, La Découverte, Collection politique et sociétés, Paris, 426 pages.



**Figure 146 :** *La fabrique de la ville de Dubaï : un syncrétisme urbain créateur du modèle tribalo-urbain*



**Figure 147 : Une structure tribale inscrite au cœur du territoire.**

Le pouvoir tribal transforme l'espace en territoire par sa vision qui devient action comme l'ont montré Lefebvre et Raffestin. Le territoire urbain est une projection du pouvoir, du fonctionnement de la société et donc des rapports de force. Il est un livre ouvert à décrypter. C'est parce que Dubaï est devenu un territoire à enjeux que la ville est un territoire du pouvoir racontant les concurrences et les complémentarités à différentes échelles. C'est aussi pour cela que ces concurrences et complémentarités sont le reflet du système tribal et de la société basés sur le don/contre-don et sur l'allégeance.

Raffestin dit : « L'espace « est la prison originelle », le territoire est « la prison que les hommes se donnent ». Mais à Dubaï il faut remplacer le pluriel par le singulier ou par le terme « Émir » pour montrer qu'il est le grand ordonnateur notamment de la ségrégation. L'État délimite le

territoire de son action en en contrôlant les points nodaux et en saturant son maillage par la présence de grandes familles tribales. Est-ce que l'étranger qui vit à Dubaï ou même l'Émirien se sentent enfermés sur le territoire ? Il est difficile de répondre à cette question. Quoi qu'il en soit tant que ceux qui vivent bénéficient de belles aménités et de revenus satisfaisants, je ne pense pas que cette surveillance constante et croissante leur pèse. L'étranger a toujours la possibilité de partir s'il n'est plus satisfait.

Dubaï a emprunté à l'Occident ce qui était transférable et adaptable à sa structure tribale originelle donnant à la chefferie un vernis de modernité. Il semblerait que l'Émir ait lu avec avidité les écrits de Raffestin qui déclare : « *La représentation est un travail de Sisyphe à recommencer sans cesse. Imaginer une représentation stable c'est imaginer l'immobilité, donc la mort ou l'entropisation de l'acteur* ». Réinventer la ville accroît le pouvoir de l'Émir, le stimule, le rend lisible et visible à toutes les échelles. Le dispositif sémique joue donc un rôle crucial dans la fabrique de la ville mondiale et depuis les années de 2000, qui correspondent pour Dubaï, à une entrée de plain-pied dans la mondialisation, l'État est devenu le maître incontestable de la planification urbaine. Le Pouvoir s'est appuyé sur des relais de pouvoir que sont les plus grandes familles tribales qui participent à la construction de la ville. Cet état de fait a été possible parce que l'Émir a repris ses droits tribaux sur l'appartenance de la terre personnifiant du même coup le pouvoir devenu Pouvoir.

La subordination de Dubaï à Abû Dhabî est politique et financière. En effet, en 2008, c'est la famille al-Nahyan qui vole au secours de Dubaï exsangue financièrement en raison de sa politique de construction tout azimuth. Ce rapprochement de circonstance entre Dubaï et Abû Dhabî s'exprime par le changement de nom de la tour la plus haute du monde qui prendra le nom de Burj Khalifa et non plus Burj Dubaï. Cette période succède à une époque de défiance et de concurrence culturelle pendant laquelle l'Émir de Dubaï, qui n'était pas encore au pouvoir, dessinait les contours de sa future politique touristique et culturelle en refaçonant des quartiers entiers de l'Émirat. Les relations entre les deux principaux Émirats se manifestent par un jeu d'alliances matrimoniales et en même temps par des querelles d'honneur et de bienséance ; les relations entre Émirats traduisent des stratégies de séduction et des tensions pour l'obtention de faveurs comme cela était le cas à la cour du roi soleil entre courtisans qui se jalousaient. Effectivement, avec la pandémie de COVID-19 qui a mortifié le monde entier, la concurrence entre les deux Émirats a repris de plus belle car Dubaï s'est fixé comme objectif de devenir le territoire qui se redresserait le plus vite au monde de cette crise sanitaire et économique. D'ailleurs, la gestion de l'épidémie a été distincte entre les deux Émirats. En effet, Dubaï a été soumis à un confinement rapide et stricte contrairement à Abû Dhabî. Ce dernier Émirat n'ayant

pas obtenu les résultats escomptés a dû complètement fermer ses frontières en juin et juillet alors que Dubaï s'ouvrait de nouveau au monde. La concurrence entre les deux Émirats s'est traduite notamment à travers la fixation de l'heure du couvre-feu et des décisions prises quant à la circulation des personnes sur le territoire et vers l'étranger, créant un discours confus et illisible pour les étrangers surtout qui aspiraient à rentrer dans leur pays d'origine pour les congés d'été. D'autre part, cette concurrence s'est traduite par la décision de l'Émir de Dubaï de réformer l'appareil d'État<sup>864</sup> : « *Le Premier ministre des Émirats arabes unis et dirigeant de Dubaï, Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, a annoncé dimanche que son gouvernement avait approuvé l'adoption d'une nouvelle structure gouvernementale, qui implique la fusion de divers ministères et agences dans le but de créer un gouvernement capable de s'adapter aux changements causés par la pandémie de coronavirus. (...) Le Premier ministre des EAU a également déclaré qu'ils annuleront 50% des centres de services gouvernementaux et les convertiront en plateformes numériques dans les deux ans, tandis qu'ils fusionneront environ 50% des agences fédérales entre elles ou au sein des ministères, créant ainsi de nouveaux postes ministériels* ». La médiatisation de ces réformes étatiques doit montrer au monde la résilience du dawla que j'ai appelé État arabe résilient, ainsi que sa modernité en soulignant la volonté de numériser un plus grand nombre de services administratifs et en nommant des femmes à certaines fonctions. Toutefois, ces réformes annoncées ne transforment en rien la nature même du pouvoir qui demeure profondément tribal. Ce ne sont que des effets d'annonce sans grande portée sur la manière de gouverner.

Parallèlement, l'Émir prend des mesures pour relancer l'économie<sup>865</sup>, à savoir la délivrance de visas de 10 ans pour les investisseurs et experts de différents domaines médicaux, la suppression de la TVA de 5% sur les transactions d'or entre professionnels du secteur. *Le Petit Journal* mentionne également qu'« *En mai, l'une des mesures phares annoncées, en plus de celle concernant le Visa pour 10 ans, concernait la possibilité pour des étrangers de détenir 100% des capitaux d'une entreprise aux EAU. Elles étaient suivies en juin par l'annonce du gel des frais de scolarité ainsi que par la suppression des pénalités de retard que prévoyait le Dubai Land Department. C'est en juin également que la taxe sur les réservations d'hôtels est passée de 10 à 7% et que le pays a décidé de modifier les règles applicables pour l'obtention de Visas* ». Ces mesures sont certainement souhaitables mais ne suffiront en rien à relancer la machine économique puisque tous les secteurs-clés sur lesquels l'économie dubaïote repose sont

---

<sup>864</sup> <https://atalayar.com/fr/content/les-émirats-arabes-unis-présentent-leur-nouvelle-structure-gouvernementale>

<sup>865</sup> <https://lepetitjournal.com/Dubaï/reformes-de-nombreuses-mesures-redessinent-le-paysage-economique-233516>

dévastés suite aux conséquences de la pandémie, et étaient déjà en difficulté avant celle-ci. L'État tribalo-libéral devra donc être particulièrement résilient pour continuer à construire sa puissance dont sa puissance économique.

## **2. L'État tribalo-libéral : l'économie pour adosser la puissance.**

Contrairement à ce que dit Weber et comme le souligne Maxime Rodinson, l'Islâm n'est pas obstacle au capitalisme ; cela relève d'un présupposé orientaliste. Quant à la 'asabiyya, elle est également économique notamment à travers la possibilité pour un Émirien de pratiquer la kafala. Économiquement, l'État est omniprésent. Les intérêts de l'État se confondent avec ceux de la tribu qui a diversifié ses domaines d'action. Les hommes de la tribu sont des hommes-liges, relais économiques du Shaykh. La mondialisation fondée sur l'organisation réticulaire a provoqué la retribalisation et permet de renforcer l'État et la nation. Young et Willmott<sup>866</sup> parle « *d'esprit maffia* ». Les membres de la tribu travaillent pour l'État et gèrent parallèlement leurs entreprises ce qui fait émerger des conflits d'intérêt. Ce type de régime économique est appelé par Godelier « *régime d'accumulation tribale* ». Quant à l'Émir qui dispose du pouvoir patrimonial définit par Haller et repris par Weber, on note qu'il n'existe pas de séparation entre le patrimoine privé du monarque et le patrimoine public de l'État. Abdallah Laroui parle quant à lui « *d'État mondain* » car il garantit la paix en possédant l'économie. Le terme davantage employé aujourd'hui est celui d'économie de la connivence. Celle-ci est inhérente au fonctionnement tribal.

La tribu al-Maktûm est née de la scission avec celle des Nahyan, installée à la fin du XVIIIème siècle sur l'île d'Abû Dhabî. Cette dernière était devenue le refuge de ceux qui n'acceptaient pas la vision wahhabite de l'Arabie. Implantée à Dubaï la tribu al-Maktûm est en « *position d'enclosure* » comme le dit Raymond Woessner<sup>867</sup>. Oubliée du monde, la tribu survie grâce à l'agriculture d'oasis, à la pêche et à l'économie perlière en nourrissant des relations commerciales très fortes avec Bombay sur l'autre rive du Golfe.

C'est avec l'arrivée dans les années 1910 d'arabophones sunnites venus de la péninsule de Lingeh en Iran que le commerce portuaire est dynamisé et que le paysage urbain change le long de la Creek. L'Émir a compris qu'en offrant des terres à construire et des libertés économiques, Dubaï bénéficiera de retombées économiques capables d'extirper la population de sa misère

---

<sup>866</sup> Young (M.) et Willmott (P.), 1969, *Family and kindship in East London*, Penguin Books, London, 322 pages.

<sup>867</sup> Woessner (Raymond), 2016, « Dubaï et Abou Dhabi : la naissance d'un emporium », in Cairn.info, Page 155 à 173. URL: <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2016-1-page-155.htm>



tout en éclipsant du même coup le port iranien de Bandar Lingeh comme l'a remarqué Moghadam<sup>868</sup>.

Toutefois, dans les années 1930, la conjugaison de la crise économique mondiale et la concurrence de la perle de culture japonaise bon marché asphyxient l'économie dubaïote qui périclîte. Comme l'a montré Duvignaud<sup>869</sup>, les structures économiques et sociales déjà fragiles s'effondrent et Dubaï bascule dans une léthargie dont elle n'est extraite que par la découverte du pétrole dans les années 60. C'est l'occasion pour la petite ville des États de la Trêve, qui ressemble davantage d'ailleurs à une bourgade, de se réinventer, d'une part économiquement, en fondant sa nouvelle organisation économique sur la rente pétrolière, mais également socialement, en redistribuant à la société les richesses nées de cette manne financière.

Cette nouvelle phase de l'histoire dubaïote engendre une modernisation et une diversification de la cité-État qui expérimente l'économie extravertie en s'appuyant d'abord sur port Rashîd puis rapidement sur le port de Jebel Alî, plus au sud de la ville. Comme le fait remarquer Raymond Woessner<sup>870</sup>, Dubaï est alors un « *territoire suiviste* » puisque : « *tout comme les Tigres asiatiques, il prioritise une base industrielle lourde : port en eau profonde à Jebel Ali en 1972 avec aciérie, pétrochimie et « bassin des réparation navale, le plus grand du monde » à une trentaine de km de Dubaï* ». La ville progresse parallèlement à la mer et en marge des quartiers historiques et centraux de Bur Dubaï et Deira qui se peuplent de travailleurs sans le sous. La nouvelle ville pétrolière, dessinée par de grands cabinets occidentaux d'urbanistes, est horizontale, et procède par étalement urbain. Elle se compose de vastes maisons cubiques d'un étage. Cette forme nouvelle d'urbanité nécessite l'usage de la voiture individuelle pour se déplacer le long du nouvel axe structurant de Shaykh Zayed Road.

La vision de Zayed, père fondateur des Émirats Arabes Unis, a inspiré les Émirats de Dubaï qui ont cherché à diversifier davantage l'économie en observant, dès les années 90, les mécanismes de la mondialisation et de sa territorialisation. Celle-ci s'appuie notamment sur des métropoles de commandement formant l'archipel métropolitain mondial qui ne connecte à l'époque, que les pôles de la Triade. Aucun relais de la mondialisation n'existant entre l'Europe et l'extrême orient, la place était donc vacante. De ce constat a germé l'idée de la fabrique de la cité-État tribalo-libérale qui s'est imposée progressivement comme un nouvel « *archétype* »

---

<sup>868</sup> Moghadam (A.), 2009, « *L'Autre rive : les Iraniens aux Émirats Arabes Unis, entre visibilité et invisibilité* », in La Documentation française, Maghreb-Macherek, Paris, 201 pages.

<sup>869</sup> Duvignaud (J.), 1998, *Le Pandemonium du présent. Idées sages, idées folles*, Plon, Terre Humaine, Paris.

<sup>870</sup> Op. Cit. Woessner s'appuie notamment sur Chaline (C.), 1996, *Les villes du monde arabe*, Armand Colin, collection U, Paris.

pour continuer à reprendre Woessner<sup>871</sup>. Ce nouveau modèle urbain est un syncrétisme car il se nourrit des influences singapourienne, beyrouthine, des edges cities états-uniennes, de la culture arabo-iranienne et du modèle européen. Il est à l'image du cosmopolitisme dubaïote. L'Émir qui s'est approprié la terre au début de l'ère pétrolière la redistribue aux grandes familles tribales qui participent à leur échelle à la fabrique de la ville en se taillant un patrimoine immobilier colossal.

Mais la ville ne peut fonctionner comme un tout cohérent que grâce à ses infrastructures de transport qui sont les axes permettant d'articuler les territoires à plusieurs échelles en les rendant compétitifs et en accélérant donc leur insertion dans la mondialisation. Suiviste et en même temps innovant, la ville de Dubaï doit répondre à un idéal, à une quête quasi ontologique.

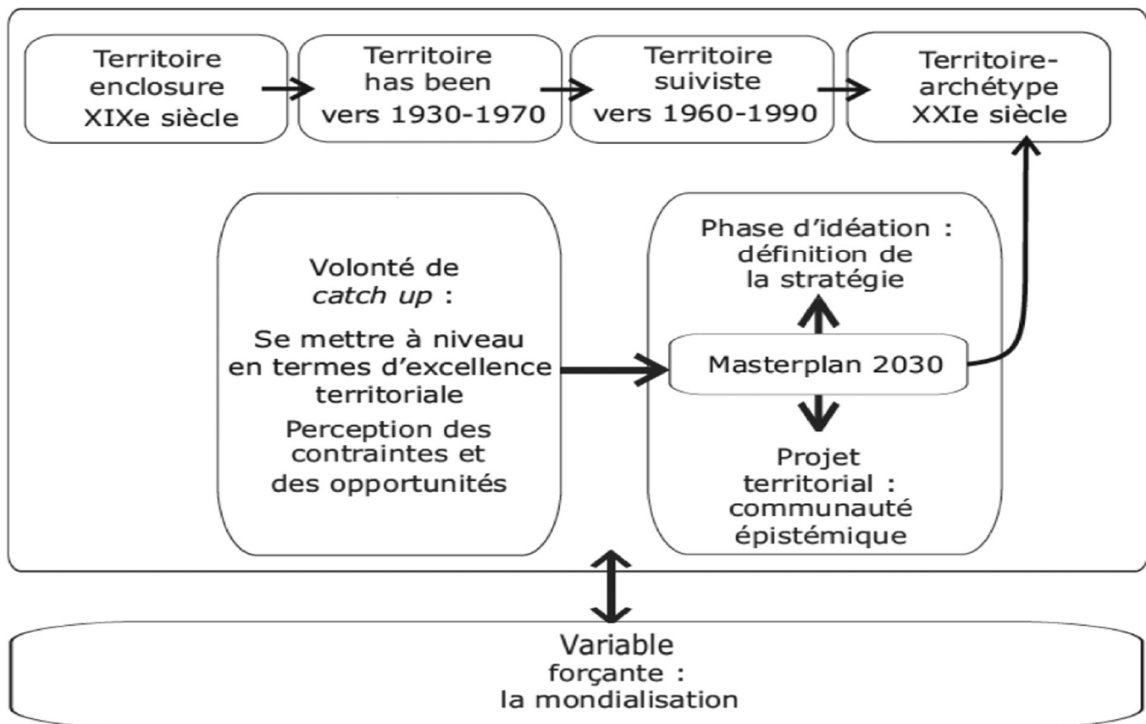
En effet, la fabrique de la ville est un idéal arabe comme le rappelle Boudhiba<sup>872</sup> : « *La société citadine représente le summum de la culture arabe traditionnelle. C'est tout à la fois un sommet et une somme de culture : raffinement de l'esprit, urbanité des manières, niveau de vie assez élevé. Le citoyen se pense détenteur de la vérité et « conservateur » d'une forme de civilisation arabe* ». L'insertion dans la mondialisation est donc l'occasion pour le pouvoir émirien d'une refondation politique, économique et culturelle ; une refondation réelle et fantasmée dont les soubassements articulent tradition tribale et modernité. Les territoires deviennent plus compétitifs comme le montre le schéma emprunté à Woessner<sup>873</sup> qui définit les différentes étapes historico-économiques de la cite-État et le rôle exercé par la mondialisation sur les choix urbains.

---

<sup>871</sup> Op. Cit.

<sup>872</sup> Boudhiba (A.), 1978, *Culture et société*, Faculté des Lettres et sciences Humaines, Tunis.

<sup>873</sup> Op. Cit. Page 159.



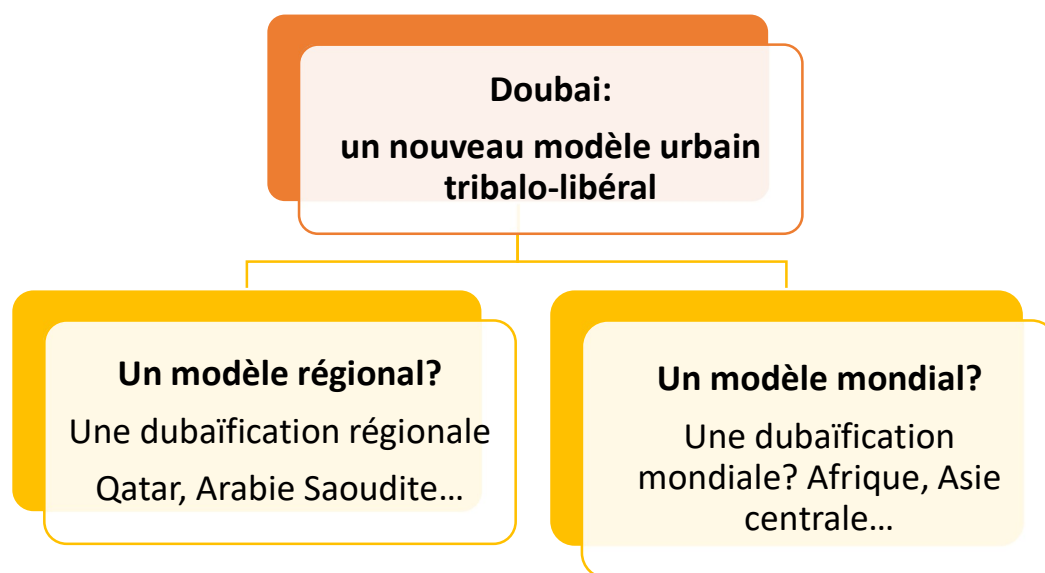
**Figure 148 :** Les étapes historico-économiques de la cité-État selon Woessner.

De cette refondation les Émiriens attendent une reconnaissance internationale capable de faire le deuil d'un passé de domination et de pauvreté. Le complexe d'infériorité, conscient ou inconscient, peut alors être positivé, voire devenir un argument échappant au déterminisme et cautionnant la pertinence du modèle urbain transférable.

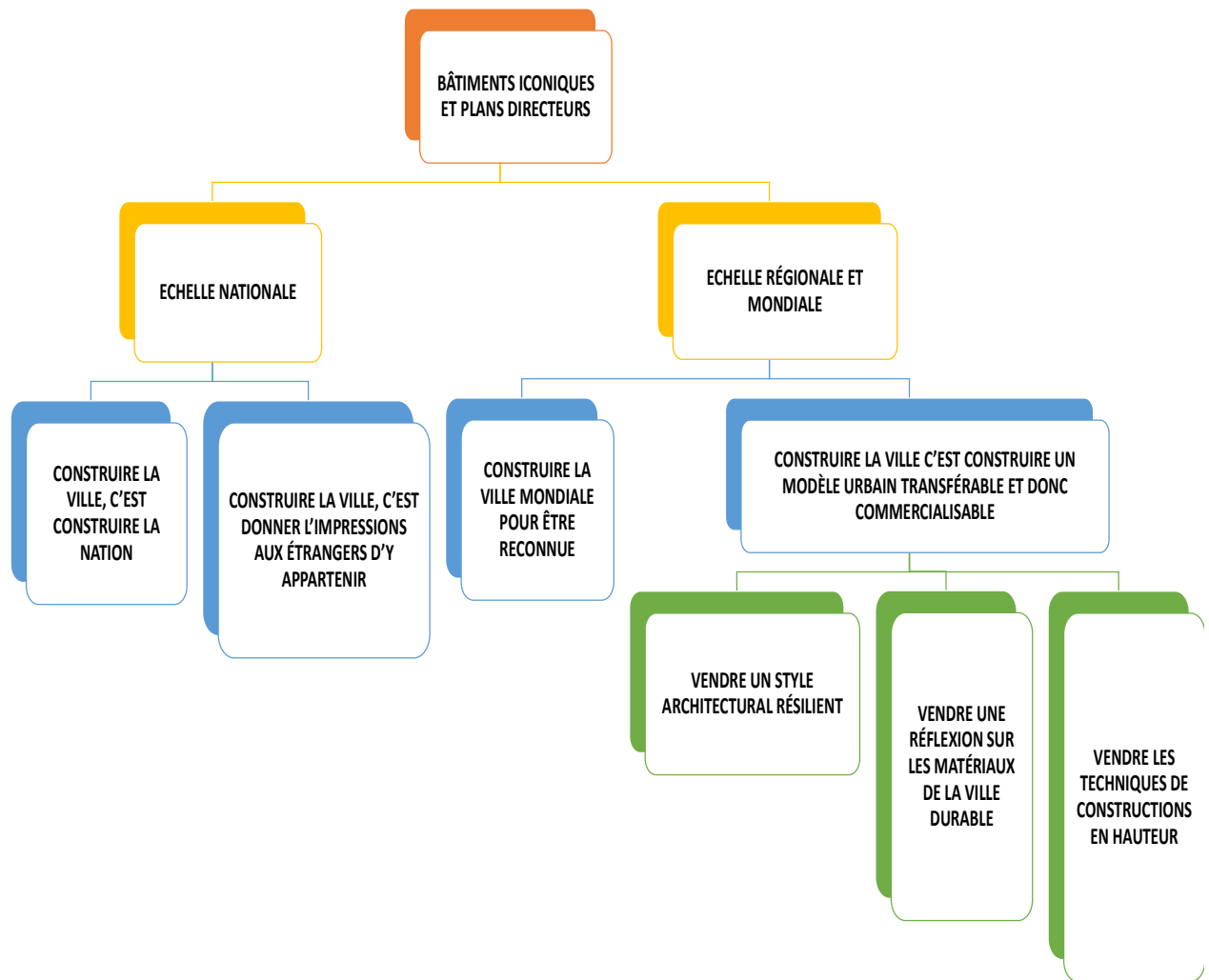
Les Hommes, contrairement aux autres animaux sociaux, ne se contentent pas de vivre en société, ils produisent de la société pour vivre. Ils fabriquent de l'histoire, l'Histoire, et ce, parce qu'ils ont dans leur nature propre la capacité de s'approprier la nature et de la transformer. S'approprier la nature, c'est, pour l'homme, inventer des moyens matériels et idéels pour disjoindre certains éléments des écosystèmes qu'il exploite et les faire servir à ses besoins. Cette action implique la mise en œuvre de rapports sociaux qui lui servent de cadre et de support et qui, quelle que soit l'instance où ils se situent, fonctionnent comme des rapports et notamment des rapports économiques. La part idéale des rapports politiques, économiques et sociaux constitue la raison même de sa naissance. Elle devient un élément structurant de la vision de la ville et de sa fabrique. L'espace urbain devient alors le lieu qui en projetant sa vision idéale sur l'espace urbain dit le pouvoir de domination. Celui-ci est exercé par l'Émir en partenariat avec les grandes familles tribales. Le capitalisme de connivence est d'essence tribale et s'appuie

sur des 'asabiyât renforcées par les succès économiques et politiques de la cité-État. Celle-ci devient le terrain d'une concurrence effrénée entre familles-entrepreneurs qui saturent de leur nom le paysage urbain. Cela pose la question de la violence. Le pouvoir tribal en projetant sa domination dans la morphologie urbaine et à travers l'architecture choisie est-il violent à l'égard des populations assujetties à une ville sur laquelle ils n'agissent pas ? Ou est-ce leur consentement de dominés à leur domination qui est violente ? La ville née du pouvoir tribalo-libéral est-elle violente ? Si oui l'est-elle pour tous ? Si le concept de la ville transférable semble s'imposer, au moins à l'échelle régionale, est-ce parce qu'elle correspond à un type de régime autoritaire et tribal seulement ? Ou peut-elle être généralisée ?

Ce concept de la ville transférable recèle l'idée que Dubaï est une vitrine où tout est en vente comme un grand supermarché de la ville dans lequel les prestataires vendent leur savoir-faire, leur folie architecturale, leur paysage, leur skyline, leurs enclaves résidentielles fermées ainsi que leurs bâtiments iconiques.



*Figure 149A : Le concept dubaïote de la ville transférable.*



**Figure 149B : Le concept dubaïote de la ville transférable.**

Ce concept de la ville transférable a émergé, au fur et à mesure que les plans d'urbanisme devenaient de plus en plus souples et échappaient à la municipalité de Dubaï qui en avait la charge à l'origine, pour devenir la prérogative du seul Émir. La désagrégation de la structure administrative de gestion de la ville correspond donc à une retribalisation économique de Dubaï parallèle à la retribalisation politique énoncée dans la première partie de la thèse. Dubaï Municipality est un organe d'exécution et d'enregistrement. En effet, celle-ci est devenue le larbin des promoteurs immobiliers à qui la fabrique de la ville a été laissée en pâture aux familles tribales et aux entreprises étatiques qui dépècent les territoires vacants octroyés par le Shaykh et fragmentent la ville en des noyaux urbains distincts juxtaposés. Cela nuit à la coordination entre les acteurs de la construction immobilière et RTA, acteur de la construction

d'infrastructures de transport. Cette ville polycentrique s'apparente à une « course au clocher » ou « scramble » de la période coloniale. Quant à l'ouverture du marché de l'immobilier à quelques promoteurs privés, elle n'a pas véritablement permis de compacter la ville ajourée, qui a davantage empiété sur les terres situées au-delà de la E611. Si ce choix a déchargé partiellement l'État de la fabrique de la ville, en attirant des capitaux dont l'origine est incertaine et s'apparente davantage au blanchiment d'argent, les retombées financières pour l'Émirat n'existeront que si les constructions trouvent preneurs et permettent d'impacter favorablement la consommation.

La ville est une nouvelle économie de rente. Comme elle varie selon les fluctuations des cours mondiaux et impacte favorablement, c'est le cas au début des années 2000, ou pas les bourses de l'Émirat et des grandes familles tribales dont les intérêts politiques et économiques se télescopent. En effet, l'État possède des entreprises immobilières et de construction mais dispose aussi de parts dans des entreprises privées et enfin les dirigeants de la cité-État et familles tribales, proches de l'Émir, sont toutes aussi des familles-promoteurs. Individualisme et intérêt commun s'interpénètrent dans ce système tribalo-libéral qui conjugue structure traditionnelle reposant sur la 'asabiyya et structure capitaliste occidentale. En tant que système tribal traditionnel, centré sur l'aura de l'Émir, l'économie est dirigiste et les grandes orientations sont impulsées par ce dernier qui vise le bien collectif. Cela explique la redistribution des richesses par la kafala ou par l'octroi de terres à bâtir. Parallèlement, cette recherche du bien collectif aiguise aussi les appétits capitalistes individuels et la concurrence. Celle-ci se projette sur l'espace urbain et se manifeste par une saturation de celui-ci visible par la présence de grands noms de familles tribales. La lecture de cet espace urbain est un manuel d'économie car il nous permet d'observer la diversification de l'économie des grandes familles tribales et donc de Dubaï, tout en soulignant ponctuellement les manifestations de leur internationalisation. Effectivement, ces familles, dont au premier rang celle des al-Maktûm, ont construit ce que Raymond Woessner appelle un emporium<sup>874</sup>. Leur puissance financière est colossale car les entreprises, la plupart du temps familiales, se sont internationalisées et s'érigent progressivement en véritables FTN. Les rivalités des grandes familles sont à l'image de la compétition inhérente à la mondialisation et s'impriment dans le paysage urbain. Ces familles montrent qu'elles exercent aussi leur munafâra à leur échelle.

---

<sup>874</sup> Ce terme remonte au II<sup>ème</sup> siècle avant J.C à Rome avec la création de la zone logistique urbaine du Tibre qui permettait d'importer des marchandises nécessaires à la ville depuis le port d'Ostie. Ce port était devenu attractif car créateur de richesses.

Cependant, l'Émir demeure le chef d'orchestre de cette diversification en allant dans le sens des attentes de cette mondialisation voire en les anticipant par la quête de l'innovation, véritable maître-mot. C'est en ce sens qu'il lance en 2004 le DIFC pour tenter de s'imposer sur la scène financière avec son CBD flambant neuf qui doit rivaliser avec Bahreïn et prendre de cours les autres pays du Golfe. Le quartier d'affaires devient un véritable incubateur des nouvelles technologies financières dont la banque islamique. Si les banques à Dubaï ont longtemps été vues comme les grandes lessiveuses de l'argent sale en profitant de leur localisation en zone franche, il s'avère que les contrôles et pressions de la gouvernance européenne et mondiale réduisent le rayon d'action du blanchiment. Il existe encore à travers le recours à l'hawala, qui demeure un système ancestral quasi incontrôlable car échappant aux banques, mais il se manifeste de manière plus insidieuse dans l'immobilier.

Quoi qu'il en soit ce quartier d'affaires, associé à celui de Business Bay, renforcent l'axe anisotropique de la ville qui se hérissé de toujours plus de bâtiments iconiques. Ainsi, le musée du Futur renforce cette orientation innovatrice du quartier d'affaires par le choix de son nom mais aussi par son architecture qui articule modernité avec ses formes audacieuses mais aussi la tradition avec la calligraphie arabe.

La mondialisation ayant un impact local, de la résilience de la gouvernance dépend la résilience territoriale, faute de quoi la mondialisation décide du destin de la ville à la place de son Émir. Là encore, la structure souple de la tribu permet dans le domaine économique comme dans le domaine politique, traité dans la première partie de la thèse, de répondre avec réactivité aux mutations de la mondialisation.

Le Shaykh revendique dans la refondation voire la création de l'identité nationale les racines propres à la culture bédouine du désert et des oasis. Cette identité est alors instrumentalisée pour forger le marketing urbain dubaïote en empruntant à la fois aux préoccupations actuelles pour l'environnement mais en se les appropriant par ancrage dans une histoire ancienne fantasmée. En somme, Dubaï absorbe les valeurs du green washing occidental et leur donne une coloration locale pour, comme le dit Besson,<sup>875</sup> « faire métropole » et je dirai même « faire métropole durable et emblématique ». Dans ce domaine, le désir d'innovation et de modernisation s'expriment avec de plus en plus d'ardeur. Mais le désir ne suffit pas, encore faut-il trouver les protocoles pour y parvenir. L'économie de la connaissance, quaternarisante et urbanisante est la finalité. Le développement de l'éducation supérieure fondée sur une offre riche, plus adaptée aux besoins de l'Émirat dans les domaines des sciences exactes et capable

---

<sup>875</sup> Besson (J.), 2013, *Vitesses ferroviaires et inventions des identités métropolitaines*, Mémoire M<sup>2</sup> Recherche, Université de Chambéry.

d'attirer les enseignants-chercheurs les plus illustres est un moyen d'y accéder. Pour convaincre face à des villes mondiales qui recèlent des universités et des laboratoires de recherche prestigieux, l'exposition universelle de Dubaï de 2020, qui deviendra l'exposition universelle 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, doit en être le détonateur. L'objectif semble toutefois très ambitieux. Celle-ci est une théâtralisation de la puissance de la cité-État et de son pouvoir. Cette caverne d'Ali Baba des nouvelles technologies au sens large repose sur la définition même de la mondialisation, à savoir son système réticulaire. Opportunité d'exprimer une liturgie relevant de la religion civique, elle doit être le symbole de la fraternité des peuples qui célèbrent et adulent un pouvoir fêtant son jubilé. L'exposition universelle est beaucoup plus que l'organisation d'un événement mondial, elle doit adouber Dubaï dans la cour des grands de ce monde et légitimer sa capacité à devenir leader de l'innovation en termes de ville durable de demain. Un enjeu de taille pour une ville qui, encore en 2007, était la plus embouteillée du Golfe et dont l'empreinte écologique est encore catastrophique. De l'exposition universelle devrait accoucher un nouveau quartier d'affaires, DTCJA, fondé sur l'innovation et la multiplication des laboratoires de recherche. Le centre de gravité de Dubaï se déplacera dans une ville encore plus étalée vers le sud. Ce quartier est la fusion d'un CBD ainsi que d'un cluster scientifique et que je nomme SDBD (Sustainable Développement Business District). Si Dubaï relève le défi, le SDBD devrait drainer des cohortes de cadres supérieurs du monde entier venant peupler les enclaves résidentielles fermées pour vivre la Dubaï Way of Life. Il faudra toutefois maintenir à flot les fonctions portuaires car bien que DPWorld revête une posture de leader dans le domaine, son rôle tout comme le statut de hub portuaire de Jebel Alî est menacé par une concurrence multi-scalaire. Si les concurrences nationale et régionale peuvent être jugulées par une réactivation puis un renforcement de la coopération au sein du régionalisme que constitue le CCG, l'agressivité chinoise, adossée au projet du siècle et à une puissance militaire croissante, est plus inquiétante. Seules des alliances politico-économiques entre les pays du Golfe, l'Occident et l'Afrique permettraient de faire front face aux assauts de la future première puissance mondiale.

### **3. Le tourisme : soft power et liturgies comme légitimation.**

Quant au tourisme, il s'agit d'un smart power qui sert de liturgie et agit comme légitimation du Pouvoir. Par le symbolisme, le Shaykh renforce la légitimité de l'État. La liturgie sert justement à légitimer la pratique du pouvoir et permet de montrer que l'État protège



la nation. Les stéréotypes ou symboles ou encore géosymboles servent de propagande capable de galvaniser les Émiriens comme les touristes et les étrangers.

La structuration du secteur du tourisme à Dubaï s'exprime dans un contexte de multiplication des flux touristiques à l'échelle mondiale. Le Moyen-Orient, dont les pays du Golfe, tentent de tirer leur épingle du jeu alors que l'image de poudrière de l'Orient arabe continue d'écorner l'image de toute la région. Rémy Knafou déclare qu'« *on ne naît pas touriste on le devient* ». Le tourisme est donc une invention humaine qu'à son tour Dubaï crée à son image mais aussi à celle des impératifs de la mondialisation. Ce territoire qui appartient à l'une des régions les plus chaudes du monde est resté longtemps un repoussoir. Mais la manne financière née de l'or noir a permis de valoriser sa situation de carrefour, entre Occident et Orient. La qualité des transports est alors devenue une courroie de transmission pour articuler Dubaï au monde et développer des pans différents de son économie dont le tourisme. Devenue un hub, la cité-État est aussi une centralité polarisante. Si l'aéroport est un commutateur d'échelles, son articulation à un réseau de transport de plus en plus diversifié à l'échelle locale pave la voie aux touristes en les aiguillant vers un itinéraire touristique balisé.

Le groupe Emirates est le bras armé de cette mise en tourisme du territoire urbain. Après s'être internationalisée la compagnie aérienne ne s'est pas contentée d'acheminer des passagers à Dubaï ou via Dubaï, elle a su innover en se dotant d'une agence de voyages. Celle-ci dynamise les flux de passagers internationaux via Dubaï ou ayant Dubaï pour destination finale. Elle propose également des séjours thématiques et un transit des passagers plus longs s'ils souhaitent découvrir la ville. C'est cette même logique qui explique la présence d'Émirates à port Rashîd pour faciliter l'expérience des croisiéristes.

Les superlatifs sont l'apanage de Dubaï et constituent le socle de son marketing urbain auprès de touristes de plus en plus nombreux et exigeants. Est-ce un effet de mode qui explique le succès de la cité-État ? Il est difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est avant tout la capacité à créer et à le signifier au monde entier qui explique l'intérêt voire l'admiration des touristes. Les processus de touristification de l'espace urbain constituent l'un des moyens de construire la ville mondiale et sa médiatisation via notamment le retour des touristes sur leur expérience du hors quotidien.

Force est de constater que Dubaï s'appuie sur la fusion du hors quotidien et du quotidien. Le hors-quotidien naît de la réalisation de bâtiments iconiques par des architectes de renommée mondiale qui ont carte blanche, si l'Émir valide le projet, pour bâtir les tours les plus folles, les centres commerciaux les plus vastes et les hôtels les plus grandioses et improbables. La starchitecture devient un but de voyage en soit. Le touriste admire alors la prouesse

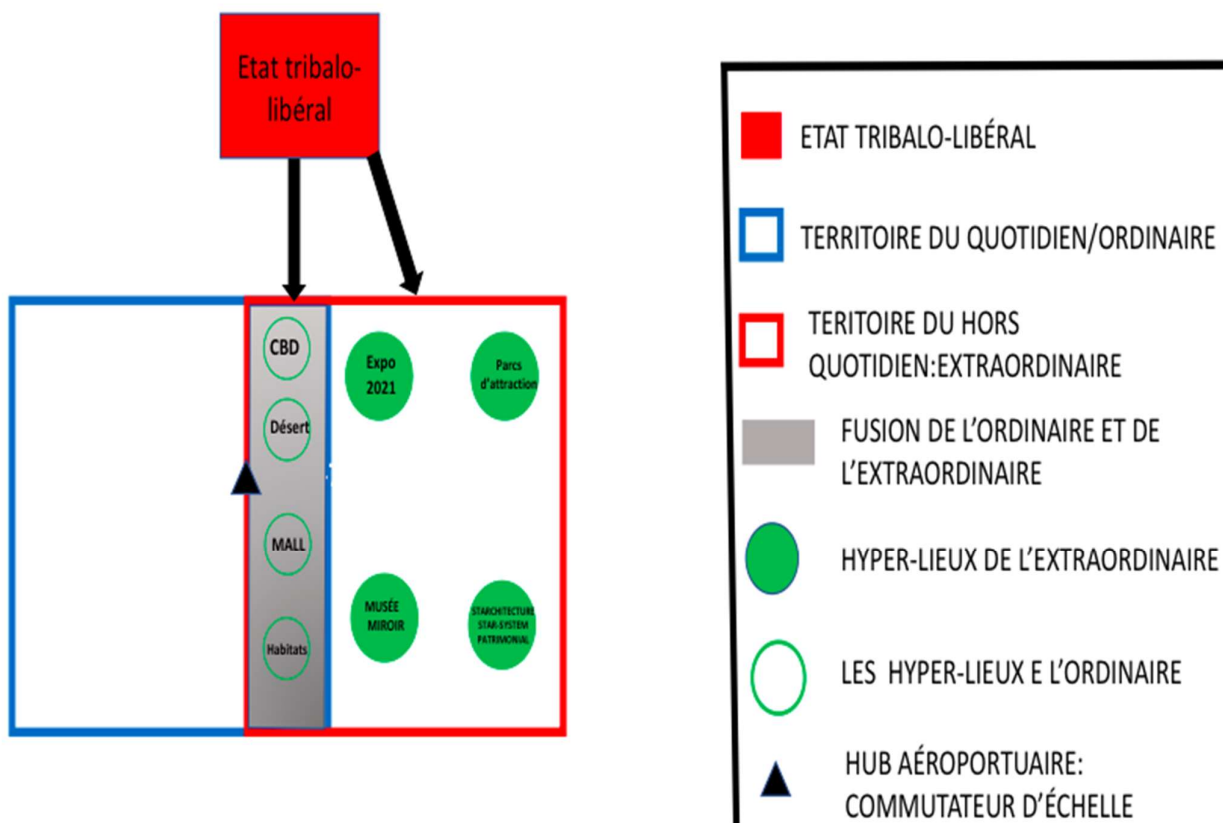
architecturale. Dubaï réinterroge le sens des mots « extraordinaire » et « ordinaire » car la distinction entre les deux termes est particulièrement ténue. En effet, les bâtiments sont extraordinaires par leur prouesse technique et/ou par leur originalité, mais beaucoup d'entre eux sont en même temps ordinaires car destinés aux pratiques du quotidien comme habiter, travailler, faire des emplettes...En somme, extraordinaire et ordinaire fusionnent quand l'ordinaire devient extraordinaire dans les yeux émerveillés du touriste.

Parallèlement, Dubaï dispose également de hauts-lieux hyper-connectés à la mondialisation et extraordinaires, capables de satisfaire le désir du hors quotidien du touriste en quête d'exotisme et d'altérité. Cet extraordinaire s'incarne notamment dans la réalisation de musées et dans une offre surabondante d'activités culturelles et de loisirs de la cité-État qui vise un public de plus en plus diversifié sociologiquement et économiquement. L'expérience touristique vise une récréation temporaire de sa vie en échappant à celle du quotidien. En cela, un des ressorts qu'utilise le tourisme c'est la capacité à faire rêver, certes, mais en laissant entendre que le rêve peut devenir réalité. Dans une société dominée par 88% d'étrangers, l'État laisse entrevoir au touriste l'altérité ainsi que la possibilité que lui aussi en tant qu'étranger pourrait vivre la Dubaï Way of Life. Les plus aisés peuvent d'ailleurs réaliser ce souhait en investissant dans un pied à terre dubaïote.

Mais à Dubaï, contrairement aux sociétés touristiques matures, il n'y a pas de place ni aujourd'hui, ni demain, pour la recherche de lieux touristiques hors des sentiers battus. En d'autres termes, il n'y a pas de place pour la visite de lieux véritablement ordinaires comme les entrepôts d'al-Quoz où travaille un petit peuple industriels, ou encore les camps de travailleurs issus principalement du sous-continent indien. Le pouvoir tribal cherche à faire du tourisme un véritable secteur économique lucratif, dont le touriste lui-même relayerait dans son pays d'origine les mérites du modèle de gouvernance. Les touristes sont donc la meilleure publicité de l'Émir.

Existe-t-il un profil et un seul profil de touriste à Dubaï ? Je pense qu'il en existe deux car celui qui part du principe que Dubaï est une ville artificielle anti-écologique élevée au milieu du sable, dépourvue d'âme et d'intérêt, ne viendra pas. Il nous en reste donc deux autres types, au-delà du touriste d'affaires. Il y a le touriste sceptique mais qui préfère se faire sa propre idée en venant sur place pour valider ou non son idée première. Il y a enfin celui qui sera subjugué par le travail de construction accompli en un laps de temps record et qui se laissera prendre, consciemment ou pas dans les filets de la séduction tendus par le pouvoir tribal. Ces filets consistent en l'altérité théâtralisée, l'audace architecturale, l'abondance, dans tous les sens du terme, dont l'abondance d'activités culturelles et de loisirs pour toutes les classes d'âge et tous

les goûts, la quête du confort rassurant et apaisant...En somme, le touriste cherche simultanément son alter et son ego.



**Figure 150 :** Fusion de l'ordinaire et de l'extraordinaire touristique à Dubai

Être touriste n'est pas naturel mais socialement construit, ce qui pose avec acuité la question de l'apprentissage<sup>876</sup>. Effectivement, la mobilité et le tourisme interpellent les sciences sociales autant du point de vue théorique que de celui des défis méthodologiques qu'elles posent. Mais à ce jour, ce domaine est très peu étudié. Les apprentissages, les expériences subjectives, les transformations du regard, et par conséquent du positionnement social, que les pratiques mobilitaires et touristiques produisent et rendent possibles, demeurent des champs marginaux de l'investigation à l'interface de la géographie, de la sociologie et des sciences de l'éducation. En encadrant le tourisme, la cité-État influe sur les postures individuelles et collectives des touristes. Elle oriente aussi les informations, ou plus précisément la connaissance, que les touristes retirent du voyage. Cette thèse ne fait qu'esquisser un champ que la recherche pourrait

<sup>876</sup> Ce champ de la recherche a été peu investi pour le moment. Toutefois, on note l'existence d'un livre pionnier en ce domaine : Brougère (Gilles) et Fabbiono (Giulia) (sous la direction de), 2014, *Apprentissages en situation touristique*, Lille, PU, collection Education et didactiques, Septentrion, 192 pages.

investir plus massivement notamment en sondant les touristes pour comprendre les acquis de leur voyage à Dubaï et le traitement critique qu'ils font de leur visite.

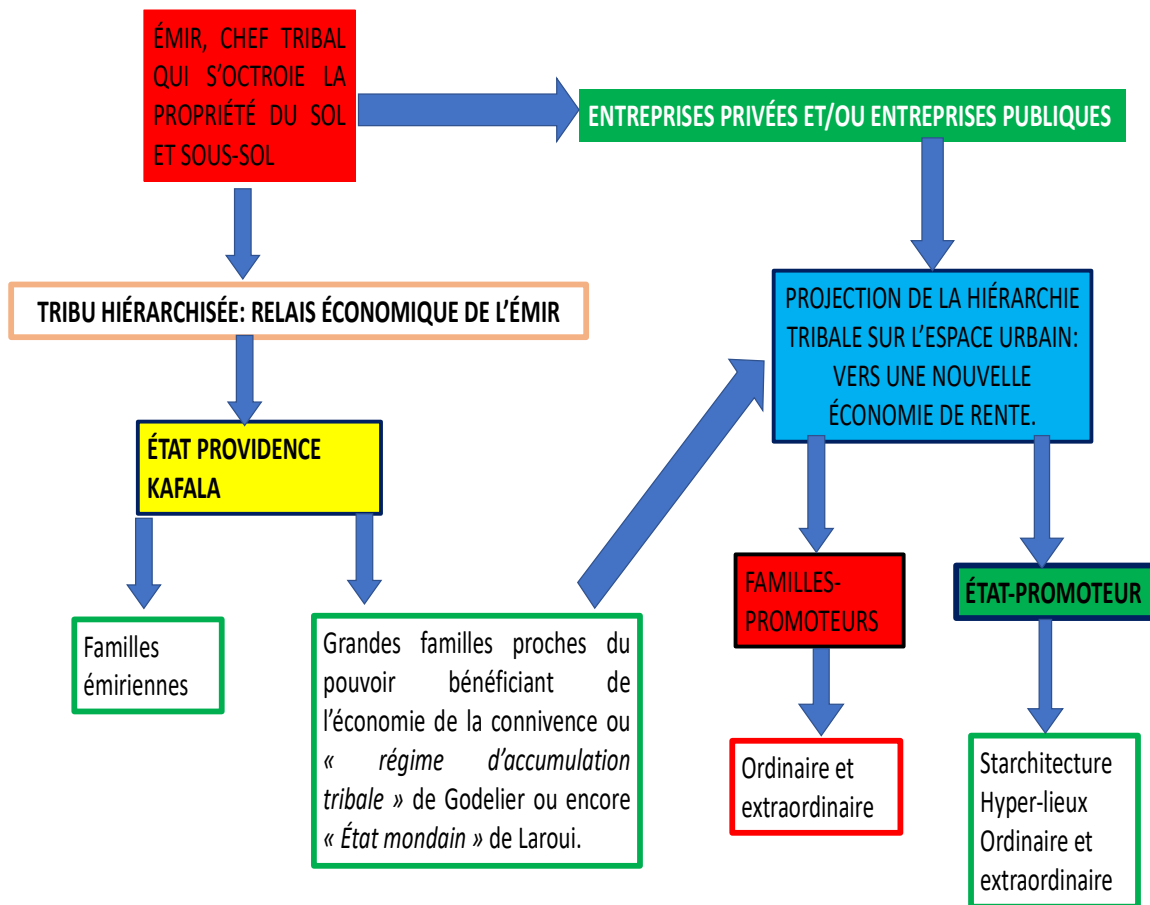


Figure 151 : Les tribus, relais économiques du pouvoir de l'Émir.

#### **IV - Perspectives de recherche : la notion de smart power et le territoire urbain.**

Jamais à cours d'idée, Dubaï explore de nouveaux pans de la puissance en exerçant son smart power<sup>877</sup>. Si la paternité du terme de « smart power » semble revenir à Nye, qui a tenté de le théoriser, la première occurrence apparaît sous la plume d'Anthony Blinken<sup>878</sup>, en 2002, préfigurant ainsi le renouveau de la diplomatie version Obama à partir de 2008. Quant à Suzanne Nossel<sup>879</sup>, elle a également utilisé le terme en en faisant le titre de l'un de ses articles mais quelques mois après Joseph Nye. Le rapport de la « Commission on Smart Power du Center for Strategic and International Studies (CSIS) » coprésidé par Richard Armitage et Joseph Nye intitulé : « *A smarter, More Secure America* » définit ainsi le smart power : « *smart power is neither hard nor soft – it is the skillful combination of both. Smart power means developing an integrated strategy, resource base, and tool kit to achieve American objectives, drawing on both hard and soft power. It is an approach that underscores the necessity of a strong military, but also invest heavily in alliances partnerships, and institutions at all levels to expand American influence and establish the legitimacy of American action. Providing for the global good is central to this effort because it helps America reconcile its overwhelming power with the rest of the world's interests and values*<sup>880</sup> ». Dans son livre, Joseph Nye<sup>881</sup> définit le concept de manière plus synthétique en disant que « *stricto sensu, le soft power est la capacité d'un État à obtenir ce qu'il souhaite de la part d'un autre État sans que celui-ci n'en soit même conscient* ». L'origine de ce concept est états-unienne et a pour but d'entraver la théorie du

---

<sup>877</sup> L'auteur du soft power est Joseph Nye, sous-secrétaire d'Etat sous l'administration Carter, puis secrétaire adjoint à la Défense sous celle de Bill Clinton, avance la notion de *soft power* dès 1990 dans son ouvrage *Bound to Lead*. Depuis, il ne cesse de l'affiner, en particulier en 2004 avec *Soft Power : The Means to Success in World Politics*. Initialement, le *soft power*, tel que pensé par Nye, est une réponse à l'historien britannique Paul Kennedy qui, en 1987, avance que le déclin américain est inéluctable. Il a développé aussi la notion de hard power puis celle de smart power qui associe les deux premières.

<sup>878</sup> Blinken (Anthony), « Winning the war of ideas », *The Washington Quarterly*, volume XXV, n°2, 2002, page 101 à 114.

<sup>879</sup> Nossel (Suzanne), « Smart Power », *Foreign Affairs*, volume LXXXIII, n°2, New York, mars-avril 2004, page 131 à 142. Pour cette dernière le smart power, qu'elle ne définit guère, est lié à l'idée kantienne d'un libéralisme international et aux démocraties libérales.

<sup>880</sup> « La puissance intelligente n'est, ni dure ni douce - c'est la combinaison habile des deux. La puissance intelligente signifie développer une stratégie intégrée, une base de ressources et une trousse d'outils pour atteindre les objectifs américains, en s'appuyant à la fois sur la puissance dure et douce. C'est une approche qui souligne la nécessité d'une armée forte, mais qui investit également massivement dans des alliances, des partenariats et des institutions à tous les niveaux pour étendre l'influence américaine et établir la légitimité de l'action américaine. Assurer le bien mondial est au cœur de cet effort car il aide l'Amérique à réconcilier sa puissance écrasante avec les intérêts et les valeurs du reste du monde »

<sup>881</sup> Nye (Joseph), « Soft Power: the Means to Success in World politics », in *Public Affairs*, New York, page 5.

déclinisme<sup>882</sup> du pays, évoquée par Paul Kennedy<sup>883</sup>. En effet, l'obsession de la puissance et de l'identité construite notamment sur cette dernière est une constante dans la littérature des relations internationales. Pour Barbé, le smart power n'est pas un réel concept précisément défini mais relève d'un opportunisme conjoncturel pour que les États-Unis puissent se convaincre qu'ils ne sont pas décadents mais demeurent une puissance dans un monde dans lequel les relations internationales se reconfigurent avec l'émergence de pôles concurrents ; c'est ce que Nye appelle la « *transformational diplomacy* »<sup>884</sup>. En somme le smart power serait un moyen de repenser la relation aux autres puissances en défendant de manière mutuelle des intérêts communs mais aussi en faisant contre poids aux autres puissances émergentes qui utilisent des concepts du « nation branding » comme ceux de « peaceful rise<sup>885</sup> » ou de « peaceful development » en Chine ou de « panchsheel<sup>886</sup> » en Inde ou encore de « puissance normative » en Europe (reposant sur l'affirmation de valeurs). Comme le note Aurélien Barbé le concept est au service de l'entité politique<sup>887</sup> : « *les mots de la puissance deviennent les moyens de la puissance* ».

---

<sup>882</sup> Joseph Nye a écrit sur le soft power, le hard power et le smart power dans plusieurs articles et livres dont *Smart Power* en 2012 et *The Future of power*. Ces théories ont été reprises par le pouvoir politique états-unien surtout à partir du mandat de Bush. Ses théories ont servi de réponse au « déclinisme » comme l'ont montré Théo Corbucci et Pierre-William Fregonese dans leur article publié le 6 juin 2014, URL : <https://www.nonfiction.fr/article-7095-soft-power-hard-power-et-smart-power-le-pouvoir-selon-joseph-nye.htm>. Le smart power est né d'un débat doctrinal tout comme ceux de soft power et de hard power en 1990, dans l'école de l'interdépendance complexe de Nye, à savoir le débat sur le déclin des États-Unis que notait au début des années 1970 Paul Kennedy. En effet, ce dernier utilise à l'époque le concept d « *imperial over-streht* » ou « *surextension impériale* ». Aurélien Barbé résume en ces termes la théorie de Paul Kennedy dans son article page 68 : « *L'historien y constate un « décalage temporel entre le moment où un État accède à la puissance économique et celui où il traduit cet avantage en puissance stratégique globale, c'est-à-dire militaire et politique. Le paradoxe vient du fait qu'au sommet de sa puissance militaire, l'empire plie sous son propre fardeau. Ce phénomène de l'empire (imperial overstreht) est ainsi l'approche selon laquelle un État, qui a édifié une puissance militaire destinée à protéger ses intérêts économiques ne peut plus faire face économiquement aux engagements militaires. Dès lors, cet État souffre de surextension et décline* ».

<sup>883</sup> Kennedy (Paul), 1989, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Payot, Paris, 989 pages.

<sup>884</sup> Condoleezza Rice, Discours à l'Université Georgetown devant les étudiants de la School of Foreign Service, Washington, 18 janv. 2006. Cf. aussi Condoleezza Rice, *Testimony before Senate*, Foreign Relations Committee, 14 fév. 2006 ; le site Internet [www.fas.org/sgp/crs/row/RL34141.pdf](http://www.fas.org/sgp/crs/row/RL34141.pdf) ; Justin Vaisse, « États-Unis : le temps de la diplomatie transformationnelle », Cahiers de Chaillot, n° 95, nov. 2006, 122 p., disponible sur le site Internet [www.iss.europa.eu/uploads/media/cp095.pdf](http://www.iss.europa.eu/uploads/media/cp095.pdf).

<sup>885</sup> On peut traduire ce slogan par « ascension paisible ». Est utilisé aussi « peaceful development » ou « développement paisible ». La paternité en revient au leader chinois Hu Jintao. Ce dernier souhaitait montrer que la Chine serait respectueuse des relations internationales et ne cherchait en rien le conflit. Cette politique étrangère n'est plus d'actualité avec Xi Jinping qui pratique un nationalisme exacerbé.

<sup>886</sup> Ce mot tiré du sanskrit vient du traité de Paschseeu du 29 avril 1954 conclut entre la Chine et l'Inde concernant le Tibet. Il comprend 5 principes comme le nom du traité le suggère : le respect mutuel envers l'intégrité du territoire et la souveraineté de chacun, la non-agression mutuelle, la non interférence mutuelle, l'égalité et bénéfique mutuels, la coexistence pacifique.

<sup>887</sup> Barbé (Aurélien), « De quoi le smart power est-il le nom ? », *Annuaire français des relations internationales*, volume XIII, 2012, page 65 à 80. Article publié sur le site du Centre Thucydide de l'université de Paris II Panthéon-ASSAS, URL : <https://www.afri-ct.org/article/de-quoi-le-smart-power-est-il-le-nom> et aussi URL : [https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/05\\_Etude\\_Barbe.pdf](https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/05_Etude_Barbe.pdf)

Si le concept de smart power a été créé pour les États-Unis, force est de constater qu'il est repris par Dubaï, qui n'est certes pas une puissance, mais aspire à la construire à travers sa ville mondiale. En effet, le smart power permet de définir la puissance en la construisant et en en faisant une véritable entreprise de légitimation à travers la recherche d'une identité, d'une « mode » et d'une « entreprise de communication » comme le dit Aurélien Barbé ; c'est ce que l'on appelle le « nation branding ». Dubaï excelle dans ce domaine car a su développer très tôt son marketing et ses techniques de publicité destinées à promouvoir l'image et la réputation de la principauté comme une marque. Le smart power comprend donc le nation branding qui s'appuie sur trois piliers que mentionne Aurélien Barbé. Il s'agit de l'identité du pays, étudiée notamment dans la dernière partie de la thèse à travers le prisme culturel et urbain, de l'image et la perception extérieures et de la communication. Le smart power cherche à montrer l'image d'une puissance intelligente ou, en tout cas pour Dubaï, d'une principauté innovante et visionnaire, c'est notamment son objectif à travers le projet de reconversion du site de l'exposition universelle et l'orientation vers l'économie de la connaissance dont notamment la transition écologique. Dubaï déploie son smart power car la cité-État, obsédée par la reconnaissance mondiale veut dire l'avenir et cherche à expliquer ce qu'elle veut devenir. L'usage de plus en plus évident du smart power à Dubaï souligne la persistance de questions ontologiques de la part de l'Émirat. Ce déficit d'identité participe de la contradiction fondamentale d'une nation qui se veut atypique et exceptionnelle par son changement de cap et d'histoire d'une part, mais qui d'autre part souhaite à l'image des autres pays devenir un partenaire à part entière. En somme, le smart power est à l'intersection de ce qui relève de l'exceptionnel et de la normalité. Cette dimension se traduit notamment dans le tourisme analysé dans la partie 3 de la thèse qui articule constamment hyper-lieux et territoires de l'ordinaire. Dans le cadre de ce smart power, Dubaï cherche, depuis peu, à établir une politique étrangère fondée sur le multilatéralisme pour impacter l'opinion publique. Cette quête d'une insertion dans ce que Anne-Marie Slaughter<sup>888</sup> appelle la « réticularisation du monde » se manifeste par un multilatéralisme mouvant et partiel<sup>889</sup> dont témoigne notamment l'engagement des EAU dans la crise syrienne ou le conflit yéménite ou encore la coalition s'opposant au Qatar. En somme, contrairement à la dichotomie soft power/hard power qui ne convient

---

<sup>888</sup> Slaughter (Anne-Marie), « America's edge. Power in the networked century », *Foreign Affairs*, New York, Janvier-février 2009.

<sup>889</sup> Francis Fukuyama promeut l'idée du bien-fondé et de l'efficacité d'un multilatéralisme conjoncturel et imparfait avec l'existence de coalitions qui se font et de défont en fonction des intérêts divergents et convergents. Mais ce multilatéralisme à la carte n'a pour le moment guère fait ses preuves aux Émirats Arabes Unis embourbés dans le conflit yéménite coûteux ni dans la stigmatisation du Qatar. Le CCG est en panne et cela entrave le développement économique et les vastes projets d'infrastructure.

qu'imparfaitement à Dubaï, le smart power est un outil de propagande plus approprié. En effet, il sied parfaitement au régime tribal dubaïote, territoire sur lequel il peut être lu. Cependant, il faut également montrer les limites de ce concept. Effectivement, le concept de smart power est critiqué quant à son manque de scientificité<sup>890</sup>, son approche marketing des relations internationales<sup>891</sup> et son manque d'originalité ; pas étonnant dans ce cas qu'il plaise au chef tribal, structure éminemment traditionnelle. En tant qu'il est un concept vague, il est résilient. En effet, il relève de processus psychologique et agit comme un slogan. D'ailleurs, Aurélien Barbé<sup>892</sup> dans son article montre la polysémie du terme « smart » qui signifie à la fois ingéniosité, débrouillardise, expérience, savoir, ruse, habilité... Bref, ce concept résilient est adapté à un État arabe résilient lui aussi qui vise à assurer sa défense, à affermir sa diplomatie et avant toute chose poursuivre son développement.

Toutefois, le concept de smart power est articulé à la notion de puissance et Dubaï est loin d'être une puissance ni à l'échelle régionale, dominée par la concurrence Arabie Saoudite/Iran, et encore moins à l'échelle internationale. Dubaï vit dans l'idée de la puissance ou devrais-je dire dans le fantasme de la puissance que l'Émir aimerait projeter et qu'il voudrait que le monde perçoive. Effectivement, comme le dit Michael Hearn<sup>893</sup>, le smart power, manifestation de la puissance, est une question de perception : *« elle recèle tous les éléments constitutifs d'une relation psychologique (...). Dans ce sens psychologique, le smart power est un vecteur de perception »*. La puissance est philosophiquement une virtualité ou une potentialité qui précède le passage à l'acte. Comme le dit Hannah Arendt<sup>894</sup>, la puissance est : *« une puissance possible et non une entité interchangeable, mesurable et sûre comme l'énergie ou la force. En raison de cette particularité que la puissance partage avec tous les possibles, qui peuvent seulement s'actualiser et jamais se matérialiser pleinement, la puissance est, à un degré étonnant, indépendante des facteurs matériels, nombre ou ressources »*. Mais si Arendt différencie la puissance et le pouvoir, cela n'est pas vraiment applicable à Dubaï car pouvoir, État, puissance ne sont que les multiples facettes de l'Émir. Ajoutons que la puissance est aussi insidieuse et

---

<sup>890</sup> Le concept de smart power est critiqué pour ses lacunes scientifiques car il reste flou et les définitions varient selon les auteurs et les politiques qui le manipulent, soulignant ainsi son manque d'objectivité. De plus, ce concept a été inventé pour défendre une vision politique, celle de la puissance, en l'occurrence états-unienne et en cela, il s'intéresse aux moyens et non aux objectifs.

<sup>891</sup> Dans le cadre de cette approche marketing que Dubaï utilise aujourd'hui pour commercialiser son territoire et peut-être demain sa gestion des relations internationales, le langage joue un rôle-clé.

<sup>892</sup> Op. Cit.

<sup>893</sup> Hearn (Michael), « La perception », *Revue française de science politique*, volume XXXVI, n°3, 1986, page 317-324.

<sup>894</sup> Arendt (Hannah), 1983, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, page 225.



invisible comme l'ont noté Lukes<sup>895</sup> et Michel Foucault<sup>896</sup>. Effectivement, elle est un processus de décision politique d'inspiration weberienne permettant d'exercer une influence sur les autres acteurs de différentes manières<sup>897</sup>. La puissance revêt aussi une dimension discursive selon Barbé<sup>898</sup> : « toute puissance s'exprime à travers un discours travaillé, réfléchi, adapté à l'interlocuteur et cohérent dans une durée politique. La difficulté discursive de la puissance tient ainsi au domaine international. En effet, plus qu'ailleurs le discours politique dans la sphère internationale est marqué par une nature et des caractéristiques propres : il doit cultiver l'ambiguïté<sup>899</sup>, l'obliquité<sup>900</sup>, l'euphémisme, les codes, les images, les métaphores et permette une multitude d'interprétations, dans le but direct ou indirect de préserver la plus large flexibilité et marge de manœuvre possible ».

Si le champ d'investigation du smart power est vaste, il est un domaine d'étude qui me semble particulièrement intéressant en tant qu'enseignante, à savoir l'étude du pouvoir dubaïote par le prisme de l'éducation et de sa projection sur le territoire. L'école, au sens large du terme, constitue un instrument décisif du pouvoir politique capable de manipuler, d'ancrer des idées pour obtenir l'adhésion des Émiriens comme des étrangers. Le KHDA est l'instrument de ce nouveau pan de la puissance dubaïote en construction. De plus en plus intrusif, cette administration contrôle, inspecte les enseignants et les programmes mais aussi impose sa vision éducative. En effet, il s'agit d'imposer, aux écoles émiriennes et étrangères, une vision dubaïote de l'éducation morale et civique, de l'Histoire et plus largement des sciences humaines, dépourvues de toute dimension critique. Au fur et à mesure que cette instance s'impose, la liberté des systèmes scolaires étrangers s'amenuise. Ce pouvoir qui s'affirme dans le domaine de l'éducation s'imprime sur le territoire notamment par le projet pionnier de la zone franche éducative créée dans le quartier d'Academic City. S'y concentrent les locaux du KHDA mais également des établissements du secondaire et surtout des écoles et des universités. D'autres établissements sont implantés dans tout l'Émirat pour former un maillage plus dense. L'emprise

---

<sup>895</sup> Lukes (Steven), 1976, *Power: a radical view*, Macmillan.

<sup>896</sup> Foucault (Michel), 1975, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 328 pages.

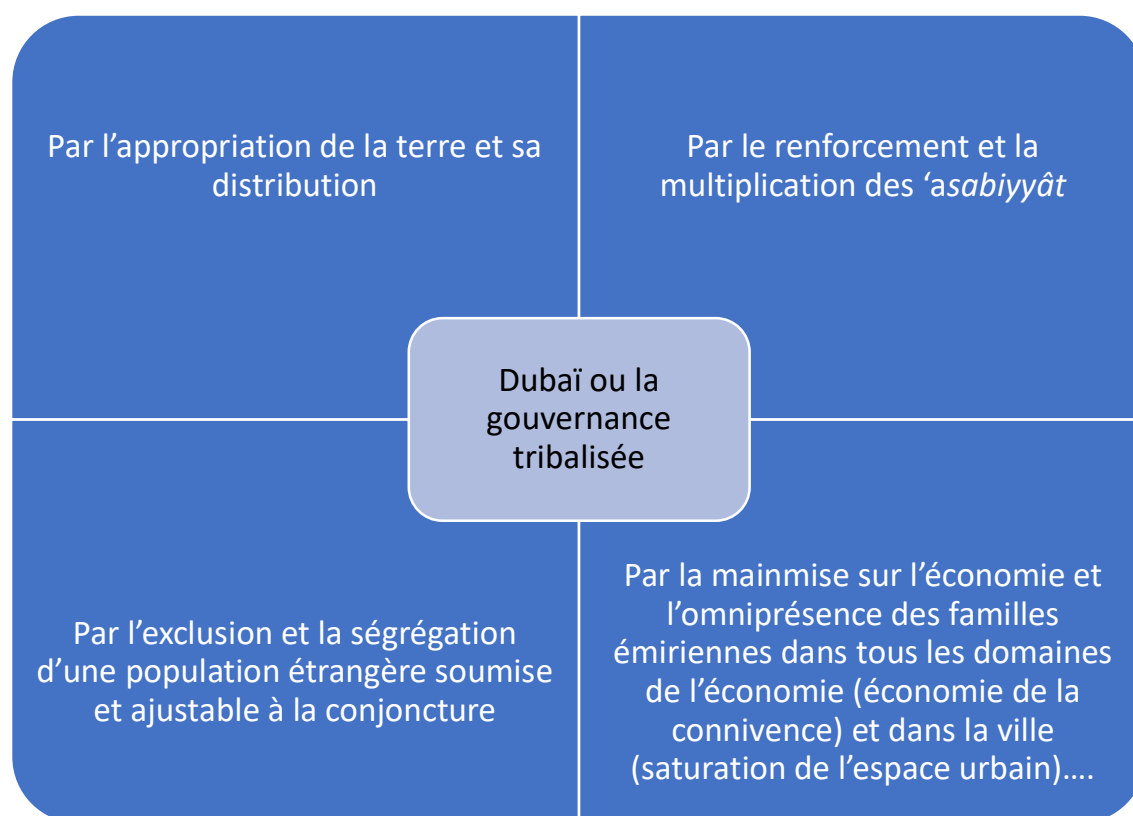
<sup>897</sup> Bachrach (Peter) et Baratz (Morton), « Two faces of power », *American Political Science Review*, n°56, 1962, page 947 à 952.

<sup>898</sup> Op. Cit. Page 67.

<sup>899</sup> L'ambiguïté est une notion évoquée par Martres (Jean-Louis), « De la nécessité d'une théorie des relations internationales », *Annuaire français des relations internationales*, volume IV, 2003, page 19. Il entend par « ambiguïté » : « la gestion méticuleuse des mots oblige à euphémiser les propos, à les enfermer dans un registre très court, jouant sur les nuances sémantiques. Car le diplomate, s'il s'engage, prévoit aussi de se délier. Il se doit de cultiver l'ambiguïté, source féconde d'une pluralité d'interprétation ».

<sup>900</sup> L'obliquité est définie par Villar (Constanze), « Pour une théorie du discours diplomatique, *Annuaire français des relations internationales*, volume VI, 2005, page 47. Il définit l'obliquité ainsi : « nous opposons l'ambiguïté comme qualité d'une pratique sociale à son instrumentalisation et à son actualisation par un mode opératoire, l'obliquité ».

que prend le pouvoir dans ce domaine constitue un nouveau champ d'étude pour le chercheur en géographie urbaine et politique afin de mesurer le déploiement de ce dispositif territorial, la qualité du réseau mais aussi surtout ses insuffisances. Il serait également intéressant de travailler sur le contenu des programmes de « social studies<sup>901</sup> » et d'éducation morale que le KHDA impose dans ses propres établissements mais surtout dans les établissements étrangers car ils sont vecteurs d'un message de la part du pouvoir de l'Émir de Dubaï comme de celui d'Abû Dhabî. L'éducation véhicule une vision du pouvoir, de l'État, de l'organisation sociale et des ambitions économiques capables de manipuler les esprits des plus jeunes apprenants pour célébrer la gloire du régime. Cette pratique est une vieille recette des régimes totalitaires mais également du régime de la IIIème république française par exemple.



**Figure 152 : La gouvernance retribalisée.**

<sup>901</sup> Ce que Dubaï appelle « social studies » est un savant mélange d'histoire, de géographie physique et d'économie.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## **I. LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL ET LES MANUELS GÉNÉRAUX.**

### **1) Dictionnaires.**

- Brunet (Roger), 1992, *Les mots de la géographie*, Reclus, La documentation française, Paris, 518 pages.
- Huriot (J.M.) et Perreur (J.), 1994, « La Centralité », in Auray (J.P.), Bailly (A.), Derycke (P.H.) et Huriot (J.M.), *Encyclopédie d'économie spatiale*, Economica, Bibliothèque de science régionale, Paris, 436 pages. Pages 47-53.
- Georges (Pierre), 2001 (1970 pour la 1<sup>ere</sup> édition), *Dictionnaire de géographie*, PUF, Les grands dictionnaires, Paris, 485 pages.
- Lacoste (Yves), 2009 pour la seconde édition, *De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie*, Armand Colin, Paris, 413 pages.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (sous la direction de), 2013, *Dictionnaire de la géographie, de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1127 pages.
- Marlin (Pierre) et Choay (Françoise), 2015 (4<sup>ème</sup> édition), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Collection Quadrige, Paris, 1008 pages.
- Pumain (Denise), Paquot (Thierry), Kleinschmager (Richard), *Dictionnaire de La ville et l'urbain*, Economica, Villes, 320 pages.

### **2) Manuels de géographie politique.**

- Agnew J, 1994, « The territorial Trap. The Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy*, volume 1, n°1, page 53 à 80.
- Cox (Kevin) & alii, 2008, *Handbook of Political Geography*, Sage Publication, London & California, 640 pages.
- Pounds (Norman John Greville), 1972 (2<sup>nde</sup> édition), *Political Geography*, Mc Graw Hill, New York, 448 pages.
- Gottmann (Jean), « Geography and International relations », *World Politics*, 1951, volume 3, n°2, page 153 à 173.
- Lévy (Jacques), Retailé (Denis), Durand (Marie-Françoise), 1993 (pour la 2<sup>nde</sup> édition revue et augmentée), *Le monde, espaces et système*, Presse de sciences politiques, collection Amphithéâtre, Paris, 597 pages.

- Lévy (Jacques), 1994, *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 448 pages.
- Minghi (Julian V.) and Kasperon (Roger E.) (sous la direction de), 2011 (1969 pour la 1<sup>ère</sup> édition), *The Structural of Political Geography*, Routledge, Taylor & Francis Group, London and New York, 542 pages.
- Raffestin (Claude), 2019, *Pour une géographie du pouvoir*, Bibliothèque idéale des sciences sociales, Ecole normale supérieure, Paris, 346 pages.
- Ratzel (F), 1987, *La géographie politique. Les concepts fondamentaux*, Fayard, Paris, 228 pages.
- Rochefort (R.), 1983, « Réflexions liminaires sur la géographie sociale » in Noin (Daniel-sous la direction de), in *Actes du Colloque de Lyon*, 14-16 octobre 1982, Paris, Centre de Polycopie de l'Université de Paris 1, page 11 à 15.
- Rosière (Stéphane), 2007, *Géographie politique & Géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, collection Universités Géographie, Paris, 426 pages.
- Rosière (Stéphane), 2008, *Dictionnaire de l'espace politique, géographie politique et géopolitique*, Armand Colin, Paris, 319 pages.
- Taylor (Peter), 2018 (7<sup>ème</sup> édition), *Geography: World-Economy, Nation State and locality*, Routledge, London & New York, 390 pages.
- Wackermann (Gabriel), 2000, *Géographie urbaine*, Ellipses, collection Universités Géographie, Paris, 236 pages.
- Wackermann (Gabriel), 2000, *Très grandes villes et métropolisation*, Ellipses, CAPES/Agrégation, Paris, 223 pages.

### **3) Manuels de géographie culturelle.**

- Bonnemaïson (Joël), 1999, *Territoire de l'identité, tome 1. Le territoire, lien ou frontière?*, L'Harmattan, Collection Géographie et cultures, Paris 316 pages.
- Bonnemaïson (Joël), 2005, *La géographie culturelle : cours de l'Université Paris-Sorbonne Paris IV 1994-1997*, Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 152 pages.
- Claval (Paul), 2012 (pour la 2<sup>nde</sup> édition), *Géographie culturelle, une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Armand Colin, Collection U, Géographie, Paris, 351 pages.
- Di Méo (Guy) et Buléon (Pascal), 2005, *L'espace social, Lecture géographique des sociétés*, Armand Colon, collection U, Paris, 303 pages.

- Frémont (Armand), 2009 (2nde édition et 1ere en 1976), *La région, espace vécu*, Flammarion, Champs Essais, Paris, 288 pages.
- Guinard (Pauline), 2019, *Géographies culturelles, Objets, concepts, méthodes*, Armand Colin, Collection Cursus, Paris, 207 pages.

#### **4) Manuel de géographie économique et du tourisme.**

- Géhin (Léo), 2016, *Conseil de coopération du Golfe, Une politique de puissance en trompe-l'œil*, GRIP, Les Rapports du GRIP, Bruxelles,
- Kadiri (Boualem) et Benhacine (Djamal) (sous la direction de), 2016, *La mise en tourisme des territoires dans le monde arabe*, L'Harmattan, Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 336 pages.

## **II. LES OUVRAGES SPECIALISÉS.**

### **1) Ouvrages sur Dubaï émanant du pouvoir politique émirien.**

- Al Maktoum (Mohammed bin Rashid), 2012, *My vision, Challenges in the race for excellence*, Motivate Publishing, Dubaï, 214 pages.
- Al Maktoum (Mohammed bin Rashid), 2013, *Flashes of thoughts, inspired by a dialogue at the government summit 2013*, Motivate Publishing, Doubaï, 144 pages.
- Al-Maktûm (Mohammed bin Rashîd), 2019, *My Story*, Explorer Publishing & Distribution, Dubaï, 306 pages.

### **2) Ouvrages sur les Emirats Arabes unis, Dubaï et le Golfe.**

- Abuthina (Jalal), 2015, *Memories of Satwa*, Dubaï, 136 pages.
- Al-Fahim (Mohammed), 1999, *De la pauvreté à la richesse, l'Histoire d'Abou Dhabi*, Gulf Book Centre, Dubaï, 233 pages.
- Ali (Syed), 2010, *Dubaï Gilded Cage*, Yale, Yale University Press, 360 pages.
- Bonnenfant (P – sous la direction de), 1982, *La péninsule arabe d'aujourd'hui*, CNRS, Paris, 2 tomes (424 pour le tome 1 et 724 pages pour le tome 2).
- Collectif, 2011, *United Arab Emirates (UAE) : Federal Research Study and Country Profile with Comprehensive information, History, and Analysis-Politics, Economy, Military – Abu*

*Dhabi, Dubaï*, US. Government Library of Congress, Smashwords Edition, Progressive Management.

- Cadène (Philippe) Dumortier (Brigitte), 2011, *Atlas des pays du Golfe*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 120 pages.

- Davidson (Christopher), 2005, *The United Arab Emirates, a study in survival*. États-Unis, 332 pages.

- Davidson (Christopher), 2008, *Dubaï the vulnerability of success*, London, 376 pages.

- Davidson (Christopher), 2012, *After the sheikhs, The Coming Collapse of the Gulf Monarchies*, London, 298 pages.

- Davis (Mike), 2007 (pour l'édition française), *Le stade Dubaï du capitalisme, Les prairies ordinaires*, collection « Penser/croiser », Paris, 87 pages.

- Davis (Mike) et Monk (D.R.B) (sous la direction de), 2008, *Paradis infernaux. Les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Les prairies ordinaires, Paris, 315 pages.

- Dubaï Municipality, 2011, *Dubaï 2020 Urban Masterplan, A Smart Approach to Sustainable & Competent Urban Planning for 2020*, gouvernement of Dubaï, Dubaï, 224 pages.

- Gibert (Bastien), Maraut (Axel), Telle (Benjamin), 2005, *Enjeux et perspectives pour Emirats Arabes Unis, Et après le pétrole?*, Paris, L'Harmattan, Entreprises et management, 190 pages.

- Dumortier (Brigitte) et Lavergne (Marc), 2002, *Dubaï et la mondialisation : du souk à la zone franche*, Editions du Temps, Paris, 28 pages.

- Elsheshtawy (Yasser), 2013 pour la seconde édition, *Dubaï Behind an Urban Spectacle*, Routledge, New York et Londres, 294 pages.

- Fuccaro (Nélida), 2009, *Histories of City and State in the Persian Gulf, Manama since 1800*, Cambridge University Press, Cambridge, 257 pages.

- Ghareeb (Edmund) et Al-Abed (Ibrahim), 1997, *Perspectives on the United Arab Emirates*, Trident Press, Londres, 320 pages.

- Guéraiche (William), 2014, *Géopolitique de Dubaï et des Emirats arabes unis*, Nancy, éditions Arbre bleu, 346 pages.

- Heard-Bey (Frauke), 1999, *Les Emirats Arabes Unis*, Paris, Khartala, 494 pages.

*Il s'agit d'une traduction du livre intitulé From Trucial States to United Arab Emirates et publié pour la première fois en 1984.*

- Hurreiz (Sayyid Hamid), 2002, *Folklore and Folklife in the United Arab Emirates*, Routledge Curzon, Londres, 192 pages.

- Ibrahim (Saad Al-Din), 1989, *Les dimensions sociales et culturelles du développement urbain dans les sociétés des pays du Golfe arabe*, Al-Rayad, Al-Taoun, 24 pages.

- Jegou (Monique), 1983, *Les Emirats Arabes Unis*, Paris, Albin Michel, Présence du monde arabe, 198 pages.
- Kanna (Ahmed), 2011, *Dubai, the City as Corporation*, University of Minnesota Press, Mineapolis, 262 pages
- Marchal (Roland – sous la direction de), 2001, *Dubai, cité globale*, CNRS éditions, collection Espaces et milieux, Paris, 134 pages.
- Mirawadeli (Kamal), 2015, *Asabiyya and State. A reconstruction of Ibn Khaldun's Philosophy of history*, Bloomington, USA, 141 pages.
- Normand (Alexis), 2011, *Les Emirats du Golfe, au défi de l'ouverture, Le Koweït, le Bahreïn, le Qatar, les Emirats Arabes Unis*, l'Harmattan, Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 164 pages.
- Piquet (Caroline), 2013, *Les pays du golfe de la perle à l'économie de la connaissance. Les nouvelles terres du libéralisme*, Armand Colin, Paris, 223 pages.
- Potter (Lawrence G.), 2009, *The Persian Gulf in History*, Palgrave Macmillan, New York, 326 pages.
- Sournia (Christine), 1992, *Femmes des Emirats. Portraits d'hier et de demain*, Albin Michel, Paris, 192 pages.
- Zahlan (Rosemarie Said), 1978, *The Origins of the United Arab Emirates: A political and Social History of the Trucial States*, Macmillan, Londres, 299 pages.

### **3) Ouvrages sur la mondialisation et l'économie.**

- Berger (S.), 2006, *Made in Monde. Les nouvelles frontières de l'économie mondiale*, Le Seuil, Paris, 356 pages.
- Bisley (Nick), 2007, *Rethinking Globalization*, Palgrave Macmillan, New York, 288 pages.
- Cadène (Philippe – sous la direction de), 2006, *La mondialisation. L'intégration des pays en développement*, SEDES, collection « DIEM », Paris, 224 pages.
- Carroué (Laurent) et Collet (Didier), 2013, *La mondialisation contemporaine, Rapports de force et enjeux*, Editions Bréal, Paris, 350 pages.
- Carroué (Laurent), 2014 pour la 3<sup>ème</sup> édition, *Géographie de la mondialisation*, Armand Colin, Paris, 295 pages.
- Chaléard (J.L.) et Pourtier (R.), 2000, *Politiques et dynamiques territoriales dans les pays du Sud*, Publications de la Sorbonne, Paris, 256 pages.



- Chapin (F. Stuart- sous la direction de), 2009, *Principles of Natural Resource Stewardship : Resilience-Based Natural Resource Management in a Changing World*, Springer-Verlag, New York, 420 pages.
- Deleuze(Gilles) et Guattari (Félix), 1980, *Capitalisme et Schizophrénie*, Tome II *Mille Plateaux*, Editions de Minuit, Paris. 526 pages.
- Dollfus (Olivier), 2001, *La mondialisation*, Presses de sciences politiques, Paris, 163 pages.
- Delannoy (Sylvia), 2012, *Géopolitique des pays émergents, Ils changent le monde*, PUF, collection géopolitique et géoéconomie, Paris, 178 pages.
- Durand (Marie-Françoise), Lévy (Jacques), retaillé (Denis), 1992, *Le monde, espace et systèmes*, Presses de la FNSP & Dalloz, Paris, 565 pages.
- Ehteshami (Anoushiravan), 2007, *Globalization and Geopolitics in the Middle East: Old Games, New Rules*, Routledge, New York, 258 pages.
- El-Ojeili (Chamsy) et Hayden (Patrick), 2006, *Critical Theories of Globalization*, Palgrave Macmillan, New York, 209 pages.
- Foray (Dominique), 2009, *L'économie de la connaissance*, La Découverte, Paris, 128 pages.
- Grataloup (Christian), 2007, *Géohistoire de la mondialisation*, Armand Colin, collection « U », Paris, 288 pages.
- Jaffrelot (Christophe-sous la direction de), 2008, *L'Enjeu mondial-les pays émergents*, Sciences Po Les presses, l'Express, Paris, 381 pages.
- Le Renard (Amélie), 2019, *Le privilège occidental, Travail, intimité et hiérarchies postcoloniales à Dubaï*, Sciences Po, Les Presses, Monde et Sociétés, 272 pages.
- Londres (Albert), 2012 (pour la dernière édition), *Pêcheurs de perles*, Le Rocher, Motifs n°12, Paris, 191 pages.
- Lorrain (Dominique – sous la direction de), 2011, *Métropoles XXL en pays émergents*, ScienesPo, Les Presses, Paris, 408 pages.
- Matmati (Mohammed – sous la direction de), 2013, *Basculement économique & Géopolitique du monde, Poids et diversité des pays émergents*, L'Harmattan, La librairie des Humanités, Paris, 288 pages.
- Mercier (Guy – sous la direction de), 2004, *Les territoires de la mondialisation*, Presses universitaires de Laval, Québec, 91 pages.
- Schmid (Heiko), 2009, *Economy of fascination. Dubaï and Las Vegas as Themed Urban Landscapes*, Gerbrüder Borntraeger, Berlin, 272 pages.
- Troin (Jean-François), *Les métropoles du sud*, Ellipses, Paris, 158 pages.

- Wallerstein (Immanuel), 2006, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La découverte, collection « Grands repères », Paris, 174 pages.
- Wiedmann (Florian), 2012, *Post-oil urbanism in the Gulf, New Evolutions in Governance and the Impact on Urban Morphologies*, Südwestdeutscher Verlag Für Hoschulschriften, Sarrebruck, 299 pages.

#### **4) Ouvrages sur la ville et sur la ville en lien avec la mondialisation.**

- Adelhah (F.), Marchal (R.), Hanafi (S.), 2002, *Dubaï, cité globale*, CNRS Editions, Paris, 128 pages.
- Antier (G.), 2005, *Les stratégies des grandes métropoles. Enjeux, pouvoirs et aménagement*, Armand Colin, collection « U », Paris, 253 pages.
- Ascher (François), 2006, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob, Paris, 395 pages.
- Auriac (F.), Brunet (R.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & fondation Diderot, Paris, 1986, 343 pages.
- Brenner (Neil), 2004, *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford, 351 pages.
- Chaline (C.), 1996, *Les villes du monde arabe*, Armand Colin, collection U, Paris.
- Chaline (C.), 2010, *Les politiques de la ville*, PUF, Que sais-je ? Paris, 128 pages.
- Choay (Françoise), 2014, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Points, Points Essais, Paris, 464 pages.
- Claval (Paul), 1981, *La logique des villes : essai d'urbanologie*, Litec, collection géographie économique et sociale n°15, Paris, 633 pages.
- Derycke (P.H.), Huriot (Jean-Marie), Pumain (Denise), *Penser la ville. Théories et modèles*, Anthropos, Collection Villes, Paris, 301-320.
- Dorier- Apprill (E. – sous la direction de), 2000, *Les très grandes villes dans le monde*, Editions du Temps, collection « Questions de géographie », Paris, 384 pages.
- Durkheim (Emile), 2015 (6ème édition), *Leçons de sociologie*, PUF, Quadrige, Paris, 246 pages.
- Elsheshtawy (Yasser), 2013 pour la seconde édition, *Dubaï Behind an Urban Spectacle*, Routledge, New York et Londres, 294 pages.
- Entrikin (Nicholas), 1991, *The Betweenness of Place: Towards a Geography of Modernity*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 204 pages.

- Hannerz (Ulf), 1983, *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*, Editions de Minuit, collection Le Sens commun, Paris, 432 pages.
- Harvey (David), 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville, Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Editions Amsterdam, Paris, 91 pages.
- Ibrahim (Saad Al-Din), 1989, *Les dimensions sociales et culturelles du développement urbain dans les sociétés des pays du Golfe arabe*, Al-Rayad, Al-Taoun, page 24.
- Ledrut (Raymond), 1979 (3<sup>ème</sup> édition et 1968 pour la 1<sup>ère</sup> édition), *Sociologie urbaine*, PUF, collection Supérieur, Paris, 223 pages.
- Lefebvre (Henri), 2000 pour la 4<sup>ème</sup> édition, *La production de l'espace*, Anthropos, Librairie de l'architecture et de la ville, Paris, 485 pages.
- Lefebvre (Henri), 2009 et 2013 pour la réimpression, *Le droit à la ville*, Economica Anthropos, Paris, 135 pages.
- Le Goix (R.), 2005, *Ville et mondialisation : le défi majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle*, Ellipses, Paris, 175 pages.
- Lévy (Jacques) et Lussault (Michel) (sous la direction), 2000, *Logique de l'espace, esprit des lieux*. Géographie à Cerisy, Belin, collection Mappemonde, Paris, 352 pages.
- Lorrain (Dominique – sous la direction de), *Métropoles XXL en pays émergents*, Sciences politiques Les Presses, Sciences Po gouvernances, 408 pages.
- Pinçon (Michel) et Pinçon-charlot (Monique), 2007, *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Le Seuil, Paris, 295 pages.
- Pumain (Denise), Derycke (P.H.), Huriot (Jean-Marie), 1996, *Penser la ville. Théories et modèles*, Anthropos, Collection Villes, Paris, 355 pages.
- Roncayolo (Marcel), Paquot (T.), 1992, *Villes et civilisation urbaine – XVIII<sup>ème</sup> –XX<sup>ème</sup> siècle*, Larousse, Paris, pages 158-173. (Traduction et reproduction de Reclus (E.), 1895, « The Evolution of Cities », in *Contemporary Review*.
- Roncayolo (Marcel), 1997 (pour l'édition revue), *La ville et ses territoires*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 285 pages.
- Roncayolo (Marcel), et Bertran de Balandra (Sophie), 2016, *La géographie dans sa ville*, Parenthèses, Marseille, 264 pages.
- Sassen (Saskia), 1994 et 2012 pour la 3<sup>ème</sup> édition, *Cities in a World Economy*, Pine Forge Press, Londres, 424 pages.
- Veltz (Pierre), 1996, *Mondialisation, villes et territoires*, l'économie d'archipel, PUF, Quadrige, Paris, 288 pages.

- Vivant (Elsa), 2009, *Qu'est-ce que la ville créative?*, PUF, Collection La ville en débat, Paris, 96 pages.
- Weber (Max), 2013, *La ville*, Les Belles Lettres, Le goût des idées, Paris, 224 pages.
- Young (M.) et Willmott (P.), 1969, *Family and kinship in East London*, Penguin Books, London, 322 pages.

### **5) Ouvrages sur le pouvoir, l'État et la tribu.**

- Abdu-Alrahman (Oussama), 2000, *Le pétrole, la tribu et la mondialisation*, Beyrouth, Al-Moussassa Al-Arabiya Lildrassat oua Al-Nachr.
- Adoui (Abdulaziz), 1960, *Les racines historiques de la nation arabe*, Dar al-Ilm Ilmalayyin, Beyrouth.
- Adger (W.N.), 2006, Vulnerability, *Global Environmental Change*, 16, p. 268-281.
- Ahmed (Akbar S.) et Hart (David M.), 2007 (2<sup>nd</sup> édition), *Islam in Tribal societies. From the Atlas to the Indus*, Routledge & Kegan, Londres, 354 pages.
- Al-Husri (Satih), 1959, *Qu'est-ce que la nation arabe ? Recherches et études à la lumière des événements et des théories*, Dar al-Islam, Beyrouth.
- Al-Nahyoum (Al-Sadik), 1995 (3<sup>ème</sup> édition), *L'Islam fi al-Asr : qui a volé la mosquée et où est passé le jour du vendredi ?*, Riad El-Rayyes Books Ltd, Beyrouth, Liban.
- Al-Naquab (Khaldoun), 1996, *La lutte de la tribu et la démocratie : le cas du Koweït*, Dar al Saqi, Londres.
- Amselle (Jean-Loup) et M'Bokolo (Elikia) (sous la direction de), 2005 (2<sup>nd</sup>e édition), *Au cœur de l'ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*, La Découverte, Poche, sciences humaines et sociales, Paris, 238 pages.
- Anderson (Benedict), 1983 (2002 pour la traduction), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduction française Pierre-Emmanuel Dauzat, La Découverte, Paris, 212 pages.
- Arendt (Hannah), 2005, *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Points, Points Essais, Paris, 384 pages.
- Arendt (Hannah), 1983, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, page 225.
- Aron (Raymond), 1987, *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 370 pages.

- Badie (Bertrand), 1992, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 334 pages.
- Badie (Bertrand), 1986, *Les Deux Etat : Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam (Espace du politique)*, Fayard, Paris, 334 pages.
- Badie (Bertrand), Birnbaum (Pierre), 1983, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Hachette littérature, Pluriel, 238 pages.
- Barakat (Halim), 1993, *The Arab World, society, culture, and State*, Berkeley, University of California Press, California, 361 pages.
- Bayart (Jean-François – sous la direction de), 1996, *La greffe de l'Etat*, Karthala, Paris, 408 pages.
- Bleuchot (Hervé – sous la direction de), 1996, *Les institutions traditionnelles dans le monde arabe*, Khartala et IREMAM, Paris, 228 pages.
- Bonte (Pierre), Conte (Edouard), Dresch (Paul) (sous la direction de), 2001, *Emirs et présidents, Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, CNRS éditions, Paris, 370 pages.
- Bonte (Pierre), Conte (E.), Hamès (C.) et Wedoud Ould Cheikh A., 1991, *Al-Ansab. La quête des origines. Athropologie historique de la société tribale arabe*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 262 pages.
- Butenschon (Nils A.), Davis (Uris) et Hassassian (Manuel), 2000, *Citizenship, and the State in the Middle East*, Syracuse University Press, New York, 449 pages.
- Braud (Philippe), 1996, *L'Emotion en politique*, Presses de Sciences-Po, Paris, 256 pages.
- Braud (Philippe), 2004, *Penser l'Etat*, Le Seuil, Le Point, Paris, 222 pages.
- Braud (Philippe), 2004, *Violences politiques ; Seuil, Points Essais*, Paris, 256 pages.
- Camau (Michel) et Martinez (Luis), 2005, *L'autoritarisme dans le monde arabe*, CEDEJ, Egypte Soudan, 83 pages.
- Canetti (Elias), 1966, *Masse et puissance*, Gallimard, Paris, 526 pages.
- Chapin (F. Stuart- sous la direction de), 2019, *Principles of Natural Resource Stewardship : Resilience-Based Natural Resource Management in a Changing World*, Springer-Verlag, New York, 401 pages.
- Charnay (Jean-Paul), 2008, *Esprit du droit musulman*, Editions Dalloz, Paris, 218 pages.
- Charolles (Valérie), 2006, *Le libéralisme contre le capitalisme*, Fayard, Paris, 272 pages.
- Collectif, 2007, *The Gulf family, Kindship Policies and Modernity*, Alanoud Alsharek, The London Middle East Institute, London, 198 pages.

- Corm (Georges), 2016, *Pensée et politique dans le monde arabe*, La Découverte, Paris, 352 pages.
- Davidson (Christopher), 2011, *Power and Politics in the Persian Gulf Monarchies*, C. Hurst & Co, United Kingdom, 203 pages.
- Dowod (Hosham) et Jabar (F.A.), 2002, *Tribes and Power: Nationalism and Ethnicity in Middle East*, Saqi Books, Londres, 360 pages.
- Dawod (Hosham- sous la direction de), 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Armand Colin, Paris, 303 pages.
- Dawod (Hosham- sous la direction de), 2013, *La Constante "tribu", variations arabomusulmanes*, Fondation maison des sciences de l'homme, Dermopolis, Paris.
- Dazi-Héni (Fatiha), 2006, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Sciences-Po, Paris, 363 pages.
- Deleuze(Gilles) et Guattari (Félix), 1980, *Capitalisme et Schizophrénie*, Tome II *Mille Plateaux*, Editions de Minuit, Paris. 526 pages.
- Dresch (P.) and Piscatori (J.), 2013 *Monarchies and Nations: Globalization and Identity in the Arab States of the Gulf*, Tauris, London, 320 pages.
- Dupret (Baudouin – sous la direction de), 2012, *La Charia Aujourd'hui, usages de la référence au droit islamique*, Editions de la Découverte, collection Recherches, Paris, 301 pages.
- Durkheim (Emile), 2013 (pour la 8<sup>ème</sup> édition et 1893 pour la 1<sup>ere</sup> édition), *De la division du travail social*, PUF, Quadrige, Paris, 416 pages.
- Durkheim (Emile), 2015 (6<sup>ème</sup> édition), *Leçons de sociologie*, PUF, Quadrige, 246 pages.
- Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2004, *With United Strength: H.H. Shaikh Zayid bin Sultan Al-Nahyan*. Abu Dhabi.
- Evans-Pritchard (E.E.), 1968 (1940 pour la 1<sup>ere</sup> édition), *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Gallimard, collection Tel, Paris, 312 pages.
- Foucault (Michel), 1975, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 328 pages.
- Geertz (Clifford), 1980, *Negara: the Theater State in Nineteenth Century Bali*, Princetown University Press, New Jersey, 312 pages.
- Gellner (Ernest), 1989, *Nations et nationalisme*, Payot, Bibliothèque historique, Paris, 208 pages.
- Gluckman (Max), 2017, *Politics, Law and Ritual in Tribal Society*, Routledge, London & New York, 405 pages.
- Godelier (Maurice), 2010, *Les tribus dans l'Histoire et face aux Etats*, CNRS, Paris, 81 pages.

- Habermas (Jurgen), 2000, *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique, traduction*, Fayard, Paris, 157 pages.
- Herb (Michael), 1999, *All in the family, absolutism, revolution and democracy in the Middle Eastern Monarchies*, State University of New York Press, New York, 352 pages.
- Hobsbawm (Eric), 2001, *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Folio, Folio histoire, Paris, 384 pages.
- Ibn Khaldûn, 1997 (pour la 3<sup>ème</sup> édition), *Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqaddima*, Sinbad, Actes sud, collection Thesaurus, Paris, 1132 pages.
- Jobert (Bruno) et Muller (Pierre), 1987, *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, PUF, Paris, 242 pages.
- Kamrava (Mehran) and Babar (Zahra), 2012, *Migrant Labor in the Persian Gulf*, Hurst & Co, London, 242 pages.
- Kazerouni (Alexandre), 2017, *Le miroir des Cheikhs, Musée et politique dans les principautés du Golfe Persique*, PUF, Proche Orient, Paris, 272 pages.
- Kennedy (Paul), 1989, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Payot, Paris, 989 pages.
- Kostiner (Joseph) et Khoury (Philip S.) (sous la direction de), 1990, *Tribes and State formation in the Middle East*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 351 pages.
- Kostiner (Joseph), 2000, *Middle East Monarchies, the Challenge of Modernity*, Lynne Rienner Publishers, Londres, 340 pages.
- Kostiner (Joseph- sous la direction de), 2000, *Middle East Monarchies, The Challenge of Modernity*, Lynne Rienner Pub, Boulder, Londres, 341 pages.
- Lapierre (Jean-William), 1968, *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, Éditions Ophrys, Paris, 710 pages.
- Lefebvre (Henri), 1978, *De l'État 4. Les contradictions de l'État moderne*, Paris, UGE, 467 pages.
- Lévi-Strauss (Claude), 1983, *Le Regard éloigné*, Plon, Paris, 398 pages.
- Lévi-Strauss (Claude), 1989, *Paroles données*, Plon, collection Terre humaine, Paris, 277 pages.
- Lukes (Steven), 1976, *Power : a radical view*, Macmillan, New York, 200 pages.
- Maffesoli (Michel), 2019, *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La Table ronde, La Petite Vermillon, Paris, 368 pages.
- Marshall Sahlins (David), 1968 (pour la 1<sup>er</sup> édition), *Tribesmen*, Foundations of Modern Anthropology, Prentice Hall, Londres, 118 pages.

- Mirawdeli (Kamal), 2015, *Asabiyya and State. A reconstruction of Ibn Khaldun's Philosophy of History*, AuthorHouse, United Kingdom, 130 pages.
- Mohammed (Zidan), 2007, *État et tribu dans le monde arabe, deux systèmes pour une seule société*, L'Harmattan, Paris, 397 pages.
- Montagne (Robert), 1947, *La civilisation du désert, nomades d'Orient et d'Afrique*, Hachette, Paris, 267 pages.
- Nye (Joseph), 1991, *Bound To Lead: The Changing Nature Of American Power*, Reprint, Basic Books, New York, 336 pages.
- Nye (Joseph), 2005, *Soft Power: the Means to Success in World politics*, in *Public Affairs*, New York, 191 pages.
- Nye (Joseph), 2011, *The Future of Power*, Public Affairs, New York, 320 pages.
- Oulebsir (Nabila), 2004, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 411 pages.
- Picard (Elizabeth – sous la direction de), 2006, *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, collection U, Paris, 334 pages.
- Propper (Karl), 1979, *La Société ouverte et ses ennemis*, tome II, Hegel et Marx, Editions du Seuil, Paris, 352 pages.
- Renan (Ernest), 1992, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Presses Pocket, Paris, 316 pages.
- Rodinson (M.) et Gresch (Alain), 2014, *Islam et Capitalisme*, Editions Demopolis, Paris, 307 pages.
- Rosenthal (Erwin), 1958, *Ibn Khaldoun, the Muqaddimah, an introduction to history*, Londres, 3 tomes.
- Rosière (Stéphane), Cox (Kevin), 2009, Vacchinani-Marcuzzo (Céline), Dahlman (Carl), *Penser l'espace politique*, Ellipses, Paris, 346 pages.
- Roy (Olivier), 1985, *L'échec de l'Islam politique*, Seuil, Esprit, Paris, 167 pages.
- Salamé (G. – sous la direction de), 1994, *Démocraties sans démocrates: politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, Paris, page 199 à 231.
- Sayah (Jamil), 2000, *Philosophie, politique de l'Islam : l'idée de l'Etat d'Ibn Khaldun à aujourd'hui*, L'atelier de l'Archer, Paris, 172 pages.
- Seurat (Michel), 2012, *Syrie. L'Etat de barbarie*, PUF, Proche-Orient, 304 pages.



- Sibertin-Blanc (Guillaume), 2013, *Politique et Etat chez Deleuze et Guattari. Essai sur le matérialisme historico-machinique*, PUF, Collection Actuel Marx Confrontation, Paris, 248 pages.
- Soja (Edward William), 1971, *The Political Organization of Space*, Washington DC, Association of American Geographers, 54 pages.
- Stourdzé (Yves), 2015, *Organisation, anti-organisation*, Repères-Mame, Paris, 168 pages.
- Syed (Ali), 2010, *Dubai: Gilded Cage*, Yale University press and New Haven, London, 360 pages.
- Thiesse (Anne-Marie) 2001, *La création des identités nationales*, Points, Point histoire, Paris, 320 pages.
- Thobie (Jacques), 1985, *Ali et les quarante voleurs, impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Messidor, Paris, 372 pages.
- - Weber (Max), 1971, *Economie et Société*, traduction, collection Recherches en sciences sociales, Plon, Paris, 643 pages.
- Weber (Max), 1991, *L'Ethique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Agora, Pocket, Paris, 285 pages.
- Weber (Max), 2014 (pour la traduction en français), *La domination*, La Découverte, Collection politique et sociétés, Paris, 426 pages.
- Young (M.) et Willmott (P.), 1969, *Family and kinship in East London*, Penguin Books, London, 322 pages.
- Zidan (Mohammed), 2007, *Etat et tribu dans le monde arabe, Deux systèmes pour une seule société*, L'Harmattan, Paris, 397 pages.
- Zimmermann, 1993, *Enquête sur la parenté*, PUF, Ethnologies, Paris, 256 pages.

## **6) Ouvrages sur les migrations et les migrants.**

- Abdulhadi (Khalaf), AlShahabi (Omar) et Hanieh (Adam) (sous la direction de), 2015, *Transit States, Labour, Migration & Citizenship in the Gulf*, PlutoPress, London, 266 pages.
- Ali (Syed), 2010, *Dubai: Gilded Cage*, Yale University Press, London and New Haven, 288 pages.
- Castles (S.) and Miller (M.J.), Hein de Hass, 2014 (The 5th edition), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, Red Globe Press, London, 420 pages.

- Chaudhry (Kiren Aziz), 1997, *The Price of Wealth: Economics and Institutions in the Middle East*, Ithaca, Cornell University Press, collection Cornelle Studies in Political Economy, New York, 344 pages.
- Cornelius (W.A) et al. (eds), *Controlling Immigration: A Global Perspective*, Standford, Standford University Press, Californie, 560 pages.
- Kamrava (Mehran) and Babar (Zahra), 2012, *Migrant Labor in the Persian Gulf*, Hurst & Co, London, 242 pages.
- Khalaf (Abdulhadi), AlShehabi (Omar) et Hanieh (Adam), 2015, *Transit States, Labour, Migration & Citizenship in the Gulf*, Plutopress, London, 266 pages.
- Simon (Gildas), 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand colin, Géographie, collection U, Paris, 255 pages.
- Khoury (P) and Kostiner (J.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 351pages.
- Vora (Neha), 2013, *Impossible Citizens. Dubai's Indian Diaspora*, Duke University Press, Durham and London, 245 pages.

#### **7) Ouvrages sur patrimoine et tourisme.**

- Barbaza (Y), 1966, *Le Paysage humain de la Costa Brava*, Armand Colin, Paris, 718 pages.
- Boudhiba (A.), 1978, *Culture et société*, Faculté des Lettres et sciences Humaines, Tunis, 277 pages.
- Boyer (Marc), 1972, *Le tourisme*, Le Seuil, Paris, 261 pages.
- Brougère (Gilles) et Fabbiono (Giulia) (sous la direction de), 2014, *Apprentissages en situation touristique*, PU, collection Éducation et didactiques, Septentrion, Lille, 192 pages.
- Burns (P.M.), 1999, *An introduction to tourism anthropology*, Routledge, London and New York, 188 pages.
- Cazes (G.), 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny, Bréal, collection « Amphi Géo », Paris, 192 pages.
- Chevalier (Dominique – sous la direction de), *Renouvellements du monde arabe. 1952-1982*, Armand Colin, Paris, 1987, 229 pages.
- Choay (Françoise), 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, La couleur des idées, Paris, 270 pages.

- Choay (Françoise), 2019, *Le Patrimoine en questions – Anthologie pour un combat*, Seuil, Paris, 270 pages.
- Coles (Anne) et Jackson (Peter), 2009 (pour la seconde édition et 2007 pour la première), *Windtower*, UAE, 194 pages.
- Collectif, 2017 (pour la seconde édition), *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Ellipses, Mise au point, Paris, 1995, 160 pages.
- Corbin (A) et alii, 1995, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, Paris, 471 pages.
- Cresswell (T.), 2006, *On the Move: Mobility in the Modern Western World*, Routledge, Londres, 340 pages.
- Cribier (F), 1968, *La Grande Migration d'été des cités en France*, Editions du CNRS, Paris, 404 pages.
- Dewailly (J.M), Flament (E.), 1993, *Géographie du tourisme et des loisirs*, SEDES, collection « Dossier des images économiques du monde », Paris, 288 pages.
- Dewailly (Jean-Michel), 2006, *Tourisme et géographie, entre pérégrinité et chaos?*, L'Harmattan, Paris, 274 pages.
- Duhamel (Philippe) et Knafo (Rémy), 2005, *Les mondes urbains du tourisme*, Belin, Paris, 365 pages.
- Duvignaud (J.), 1998, *Le Pandemonium du présent. Idées sages, idées folles*, Plon, Terre Humaine, Paris, 222 pages.
- Elias (Norbert) et Dunning (Eric), 1994, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Fayard, Essais, Paris, 396 pages.
- Équipe MIT, 2002, *Tourismes. I. Lieux communs*, Belin, collection Mappemonde, Paris, 320 pages.
- Faret (Laurent), 2003, *Les territoires de la mobilité : migration et communautés transnationales entre le Mexique et les États-Unis*, CNRS éditions, Paris, 351 pages.
- Fagnoni (Édith), 2017, *Les espaces du tourisme et des loisirs*, Paris, Armand Colin, Horizon, histoire géographie CAPES agrégation, 816 pages.
- Fagnoni (Edith) et Gravarai-Barbas (Maria) (sous la direction de), *Nouvelles ères urbaines, Nouvelles mobilités touristiques*, PUL, Québec, 2016, 432 pages.
- Florida (Reichard), 2004, *Cities and the Creative Class*, New York, Routledge, Londres, 208 pages.

- Freud (Sigmund), 1953, *Le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, Gallimard Éducation, Folio Essais, Paris, 442 pages.
- Galopin (Marcel), 1997, *Les expositions internationales au XXème siècle et le bureau international des expositions*, L'Harmattan, Paris, 361 pages.
- Gavari-Barbas (Maria), Violet (Philippe), 2003, *Lieux de culture-culture des lieux. Productions culturelles locales et émergence des lieux : Dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 300 pages.
- Gravari-Barbas (Maria-sous la direction de), 2005, *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 618 pages.
- Greffe (Xavier), 1999, *La gestion du patrimoine culturel*, Economica, Paris, 250 pages.
- Heinich (Nathalie), 2009, *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des Sciences de l'Homme, collection Ethnologie de la France, Paris, 286 pages.
- Heinich (Nathalie), 2012, *De la visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique*, Gallimard, Paris, 593 pages.
- Hoerner (J.M.), 1997, *Géographie de l'industrie touristique*, Ellipses, Paris, 255 pages.
- Kadri (Boualem) et Benhacine (Djamal), 2016, *La mise en tourisme des territoires dans le monde arabe*, L'Harmattan, Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 376 pages.
- Kazerouni (Alexandre), 2017, *Le miroir des cheikhs, Musées et politique dans les principautés du golfe persique*, PUF, collection Proche-Orient, Paris, 378 pages.
- Khaznadar, Chérif (Sous la direction de), 2012, *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine?*, Éditions Babel, collection Internationale de l'imaginaire, Paris, n°27, page 375 à 399.
- Knafou (Rémy), 1998, *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, Paris, 250 pages.
- Koselleck (Reinhart), 2016 (1990 pour la première édition), *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'EHESS, Paris, 400 pages.
- Leniaud (J.M.), 1992, *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*, Editions Mengès, Paris, 180 pages.
- Le Quément (Joël), 2011, *L'Exposition universelle de Shanghai, Shanghai, une cite du monde*, L'Harmattan, Paris, 144 pages.
- Lucchini (Françoise), 2002, *Culture au service des villes*, Anthropos, collection Villes, Paris, 266 pages.

- Lussault (Michel), 2007, *L'Homme spatial : la construction sociale de l'espace urbain*, Seuil, Paris, 400 pages.
- Lussault (Michel), 2017, *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Le seuil, collection La Couleur des idées, Paris, 320 pages.
- Maitland (R.) and Newman (P.), 2008, *World Tourism Cities, Developing Tourism off Beaten Track*, Routledge, New York, 159 pages.
- Nora (Pierre- sous la direction de), 2009, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, Quarto, Paris, 1664 pages.
- Rasmussen (Anne) et Schroeder-Gudehus (Brigitte), 1992, *Les Fastes du progrès, le guides expositions universelles, 1851-1992*, Flammarion, Paris, 253 pages.
- Said (Edward W.), 2005 (pour la 3<sup>ème</sup> édition), *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Seuil, Points Essais, Paris, 578 pages.
- Stock (Mathis) & alii, 2003, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, collection Belin Sup, Paris, 299 pages.
- Urry (J.), 1990, *The tourist gaze. Leisure and travel in contemporary societies*, Sage Publications, London, 200 pages.
- Viard (Jean), 1984, *Penser les vacances*, Actes Sud, Arles, 206 pages.
- Wegara (Daniel) et Toëbat (Erica), 2014, *Inspiration Dubaï, Voyage pictural au cœur des Emirats Arabes Unis*, EAU, 63 pages.
- Zukin (S.), 1996, *The cultures of Cities*, Willey Blackwell Publishers, Cambridge, 338 pages.

### **III. REVUES SPECIALISÉES ET COLLOQUES**

#### **1) Articles sur le travail du chercheur.**

- Bourdieu (Pierre), 2001, *Contre-Feux 2, Raisons d'agir*, Paris, 128 pages.
- Bourdieu (Pierre), 2003, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150.
- Callon (M.), 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », in *Sociologie du Travail*, n°41, page 65 à 78.

- Morelle (M.) et Ripoll (F.), 2009, « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique », in *Annales de géographie*, 2009/665-666, page 157 à 168.

## **2) Articles sur les villes.**

- Beguin (Hubert), 1996, *Faut-il définir la ville?*, in Derycke (P.H.), Huriot (Jean-Marie), Pumain (Denise), *Penser la ville. Théories et modèles*, Paris, Anthropos, Collection Villes, 301-320.

- Choay (Françoise), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Centre Georges Pompidou, 1994, Paris, page 26 à 35.

- Glasser (E.L.), 1994, « Economic growth and Urban Density: a Review Essay, Working Paper n°E-94-7, Hoover Institution, Stanford university.

- Huriot (J.M.) et Perreur (J.), 1995, « Centre et Périphérie, fondements et critères », Documents de travail du LATEC n°9505.

- Krugman (P.), 1991, « Increasing, Returns and Economic Geography », in *Journal of Political Economy*, 99, 31, 483-499.

- Marshall (A), 1890 (1st edition), *Principles of Economics*, Macmillan, London. Traduction française par Sauvaire-Jourdan (F.) et Saviniers-Bouyssi (F.), 1906-1909.

- Moriconi-Ebrard (François) et Chatel (Cathy), mars-avril 2013, « Nouvelles hiérarchie des grandes agglomérations et nouvelles formes de peuplement », in *Questions internationales*, La documentation française, , n°60.

- Papageorgiou (G.J.) et Smith (T.), 1983, « Agglomeration as Local Instability of Spatiality Uniform », *Steady-States, Econometrica*, 51, 1109-1119.

- Raffestin (Claude), « Ecogenèse territoriale et territorialité », in Auriac (F.), Brunet (R.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & fondation Diderot, Paris, 1986, 343 pages. Page 175 à 185 pour l'article.

## **3) Articles sur Dubaï, Emirats et monarchies du Golfe.**

- Bloch (M.), 2010, « Dubaï's Long Goodbye », in *International Journal of Regional and Urban Research*, 34 (4), page 943 à 995.

- Bouchareb (S.), 2012, « Dubaï d'en bas, journal de Jumeirah Beach Résidence », in *Critical*, n°10.

- Collectif, *Choosing Dubaï as your Middle East base*, Dubaï, Motivate publishing,

- Collectif, 2015, « Emirats et Monarchies du Golfe », in *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°152, Seuil, Pouvoirs, 216 pages.
- Dubaï Municipality, *Executive Summary Dubai 2020*, Atkins, 2011, 4 pages.
- Dumortier (Brigitte), 2008, « Mondialisation et société de la connaissance aux Emirats Arabes Unis », in *Maghreb Machrek* n°195, Editions Choiseul, Printemps, Paris, 108 pages.
- Foley (Sean), What Wealth Cannot Buy: UAE Security at the Turn of the Twenty-first Century.” In *Crises in the Contemporary Persian Gulf*, ed. Barry Rubin, Frank Cass, 2002, Londres, page 33 à 67.
- ILO (International Labour Organization, 2013, « *Domestic Workers Across the World: Global and Regional Statistics and the extent of Legal Protection* », Geneva.
- Katodrytis (G.), 2009, « The Dubaï Experiment », in *Gulf Revisited, Al Manakh 2*, Abu Dhabi, AMO, Urban Planning Council, Amsterdam, page 38 à 60.
- Molavie (A.), 2005, « Dubaï rising », in *Brown Journal of World Affairs*, 12 (1), page 103 à 110.
- Molavi (A.), 11 mars 2009, « Do not believe reports of Dubaï's demise », in *Financial Times*.
- Mourtada-Sabbah (Nada), Printemps 2006, « Le Golfe arabe entre capitalisme et tradition », in *Maghreb Machrek* n°187, Editions Choiseul, Paris, 124 pages.
- Pacione (Michael), 2005, « City Profile: Dubaï », *Cities*, 220, UK, page 225 à 265.
- Slackman (Michael), November 12 2008, “As Crisis Hits Dubaï, a Nation Rethinks Itself”, *International Herald Tribune*.
- Vohra, (N.), 2011, « From golden Frontier to Global City: Shifting forms of Belonging, « Freedom » and Governance among Indian Businessman in Dubaï », in *American Anthropologist*, 113 (2), page 306 à 318.
- Wirth (Eugen), 2002, « Dubaï un centre urbain modern de commerce et de services dans le Golfe Arabe-Persique », in Cahiers de recherché du GREMMO, monde arabe contemporain, numéro spécial, Lyon, 116 pages.

#### **4) Articles sur la mondialisation.**

- Dorier-Apprill (Elisabeth) et Jaglin (Sylvy), mars 2002, « Gérer la ville, Du local au mondial », Autrepart, n°21, IRD (institut de recherche pour le développement) /éditions de l'Aube, Paris, 198 pages.

- Korobov (Vladimir), 2006, "Models of Global Culture" In *Globalization and Identity: Cultural Diversity, Religion, and Citizenship*, edited by Majid Tehranian and B. Jeannie Lum, 45-53. New Brunswick, NJ: Transaction Publishers.
- Medhi (Abbas), 2004, "Globalization and the Arab World: A Socioeconomic Perspective." In *Globalization, Altruism, and Sociology of Humanity*, edited by Samir Dasgupta, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 227-246.
- Stone (Leonard A.), juin 2002, "The Islamic Crescent: Islam, Culture and Globalization." *Innovation: The European Journal of Social Sciences* 15, no. 2, *Academic Search Premier*, EBSCOhost.
- Duchesne (Alexandre), janvier-février 2014, "Aménager la ville : Ville et développement durable, Dubaï : une (nouvelle) ville mondiale ?", in *Population & Avenir*, n°716.
- Dumont (Gérard-François), février 2012, « La dynamique démographique et les 4 marchés du conseil de coopération du Golfe », in *Accomex*, n°103.
- Longva (A.N.), 2005, « Kipping Migrant Workers in Check: The Kafala System in the Gulf », *Middle East Report*, 29 (211), 20-2.

##### **5) Articles sur le pouvoir et la société.**

- Abid (Samir), 19 avril 2004, « De quelle tribu nous parlons et quel cheikh nous voulons », *Al-Zzaman*, n°1787.
- Adger (W.N), 2000, « Social and ecological resilience: are they related?», *Progress in Human Geography*, 24, pp. 347-364.
- Amar (P.), 2009, « Operation Princess in Rio de Janeiro: Policing « Sex Trafficking », Strengthening Worker Citizenship, and the Urban Geopolitics of Security in Brazil », *Security Dialogue*, 40 (4/5), 513-541.
- Bachrach (Peter) et Baratz (Morton), 1962, « Two faces of power », *American Political Science Review*, n°56, page 947 à 952.
- Bläser (Ralf), 2005, « Socio-spatial opportunities and the power of place. Bankwatch-NGOs in Washington D.C. », in *Géographica Helvetica*, n°4, page 284 à 292.
- Blinken (Anthony), 2002, « Winning the war of ideas », *The Washington Quarterly*, volume XXV, n°2, page 101 à 114.
- Bocco (Ricardo), 1<sup>er</sup> trimestre 1995, « Asabiyat tribales et Etats au Moyen-Orient : contradiction et connivences » in *Maghreb-Machrek*, Paris, n°147, page 3 à 12.



- Boulanger (Philippe), 2009/2, « Les défis géopolitiques d'une nouvelle puissance régionale : les Emirats arabes unis », in *Hérodote*, La Découverte, n°133. Page 136.
- Chevallier (R.), 1976, « Le paysage palimpseste de l'histoire », in *Mélanges de la Casa Velasquez*, XII, page 503 à 510.
- Elsheshtawy (Yasser), 2008, « Transitory Sites: Mapping Dubai's « Forgotten Urban Spaces » », in *International Journal of Urban and Regional Research*, 32, n°4, page 968 to 988.
- Foad (H.), 2009, « The Effects of the Gulf War on Migration and Remittances », *unpublished paper*, Department of Economics, San Diego State University.
- Forstenlechner (I.) and Rutledge (I.J.), 2011, « The GCC's « Demographic Imbalance »: Perceptions, Realities and Policy Options », *Middle East*, 18 pages.
- Freeman (Maurice), 1961, « on the concept of kindred », in *Journal of Royal Anthropological Institute*, volume 91, page 192-220.
- Freeman (G.), 1995, « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States », *International Migration Review*, 29, page 808 à 902.
- Ghabash (M.), 1986, *Immigration and development in the United Arab Emirates*, Al Wafa Press Cairo, Cairo.
- Gottmann (Jean), 1951, « Geography and International relations », *World Politics*, volume 3, n°2, page 153 à 173.
- Hearn (Michael), 1986, « La perception », *Revue française de science politique*, volume XXXVI, n°3, page 317-324.
- Hertog (Steffen), 2010, « the Sociology of the Gulf Rentier systems: Societies of Intermediaries », *Comparative Studies in Society and History*, 52 pages, page 1 à 37.
- Longva (A.N.), 2005, « Kipping Migrant Workers in Check: The Kafala System in the Gulf », *Middle East Report*, 29 (211), 20-2.
- Lori (N.), 2011, « National Security and the Management of Migrant Labor: A case Study of the United Arab Emirates », *Asian and Pacific Migration Journal*, 20 (3-4), page 315-337.
- Luciani (G.), « Rente pétrolière, crise fiscale de l'Etat et démocratisation », in Salamé (G. – sous la direction de), 1994, *Démocraties sans démocrates: politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, Paris, page 199 à 231.
- Luke (Thimothy W.), 1991, « The Discipline of Security Studies and the Codes of Containment : Learning from Kuwait », *Alternatives*, vol.16, page 315 à 344.

- Martres (Jean-Louis), 2003, « De la nécessité d'une théorie des relations internationales », *Annuaire français des relations internationales*, volume IV, page 19.
- Massey (D.), 1999, « Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration », *Population Index*, 56 pages.
- Mc Dowell (L.), 2009, "Working Bodies: Interactive Service Employment and Workplace Identities", Wiley-Blackwill, Oxford.
- Nossel (Suzanne), mars-avril 2004, « Smart Power », *Foreign Affairs*, volume LXXXIII, n°2, New York, page 131 à 142.
- Percot (M.), 2006, « Indian Nurses in the Gulf: Two Generations of Female Migration », *South Asia Research*, 26, page 41 à 62.
- Purcell (Mark), 2002, "Excavating Lefebvre: The Right to the City and its Urban Politics of the Inhabitant", *GeoJournal*, 58:99-108.
- Rochefort (R.), 1983, « Réflexions liminaires sur la géographie sociale » in Noin (Daniel-sous la direction de), in *Actes du Colloque de Lyon*, 14-16 octobre 1982, Centre de Polycopie de l'Université de Paris 1, Paris, page 11 à 15.
- Slaughter (Anne-Marie), Janvier-février 2009, « America's edge. Power in the networked century », *Foreign Affairs*, New York.
- Springborg (R.), 2013, « GCC Countries as « Renier States » Revisited », *The Middle East Journal*, 67 pages.
- Tibi (B.), 1990, « The simultaneity of the Unsimultaneous: Old Tribes and Imposed Nation States in the Modern Middle East », in Houry (P) and Kostiner (J.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 351pages.
- Villar (Constanze), 2005, « Pour une théorie du discours diplomatique, Annuaire français des relations internationales, volume VI, page 47.
- Vogel (Frank E.), "Islamic Governance in the Gulf," in *The Persian Gulf at the Millennium*, eds. Gary Sick and Lawrence G. Potter, St. Martin's Press, New York, 1997, 249-291.
- Wisner (B.), 1993, « Disaster vulnerability: Scale, power and daily life », *GeoJournal*, 30, pp. 127-1240.

## **6) Articles sur le patrimoine et le tourisme.**

- Bonerandi (Emmanuelle), 2005, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, volume 80 (2), page 91 à 100.

- Bonnemaïson (Joël), 1981, « Voyage autour du territoire », in *L'Espace géographique*, tome 10, n°4, page 249 à 262.
- Brunel (Sylvie), août-septembre 2012, « Une planète disneylandisée ? », in *Sciences humaines*, n°240S.
- Brush (B.) and Sochalski (J.), 2007, « International Nurse Migration: Lessons from the Philippines », *Policy Politics Nursing Practice*.
- Burns (Peter M.), 1999, *An introduction to tourism anthropology*, London and New York, Routledge, 202 pages.
- Cominelli (Francesca), Fagnoni (Edith) et Jacquot (Sébastien), 2018, « Les espaces du tourisme et des loisirs : entre ordinaire et extraordinaire », in *Bulletin de l'association de géographes français*, 95-4, 11 pages.
- Dauriac (Jean-Michel), 15 septembre 2016, « Patrimoine et politique, jeux d'échelles et de pouvoir », in *La marge Geographica*.
- Debarbieux (B.), 1993, « Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier », in *L'Espace géographique*, tome 22, n°1, page 5 à 13.
- Dewailly (J.M.), 1991, « Le tourisme est-il une industrie ? », in *L'information géographique*, n°5, page 197 à 202.
- Di Meo (Guy), 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espaces et Sociétés*, n°78, page 15 à 34.
- Di Méo (Guy), 2008, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de Géographie*, volume 660-661, n°2, page 47 à 66.
- Duhamel (Philippe), Knafou (Rémy), « le tourisme dans la centralité parisienne » in Pumain (D.), Le Goix (R.), 2007, *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, page 39 à 64.
- Équipe MIT, 2002, « La mise en tourisme des lieux : un outil de diagnostic », in *Mappemonde*, n°1 (57), page 51.
- Fabry (N.), 2009, « Clusters de tourisme, compétitivité des acteurs et attractivités des territoires » in *Revue internationale de l'intelligence économique*, volume 1, n°1, page 55-56.
- Gavari-Barbas (Maria), 1996, « Le sang et le sol. Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », in *Géographie et Culture*, n°20, page 55 à 68.

- Gravari-Barbas (Maria), « tourisme et patrimoine, le temps des synergies ? » in Khaznadar, Chérif (Sous la direction de), 2012, *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine?*, Éditions Babel, collection Internationale de l'imaginaire, Paris, n°27, page 375 à 399.
- François (H.), Hirczak (M.) et Senil (N.), 2006, « territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, page 683 à 700.
- Gorz (André), mars 1993, « Bâtir une autogestion du temps et des horaires », in *Le Monde diplomatique*, page 13.
- Judd (Dennis), 1999, « Constructing the Tourist Bubble » in Judd (Dennis R.) et Falstein (S.), *The Tourist City*, Yale University Press, London, 340 pages.
- Knafou (Rémy), « Un manuel « classique » de géographie du tourisme », *L'Espace géographique*, Paris, n°2, page 188 à 190.
- Lévi-Strauss (Claude), 2019, *L'identité*, PUF, Quadrige, Paris, 346 pages.
- Lew (A) and Mckercher (B.), 2006, « Modeling tourist movements: A local destination analysis » in *Annals of Tourism Research*, Vol.33, n°2, page 403 à 423.
- Marx (Karl), 1968, « Machinisme, science et loisir créateur, in *Principes d'une critique de l'économie politique* (ébauche 1857-1858), Paris, Gallimard, collection « La Pléiade », Volume II, page 304-312.
- Micoud (André), « Le Bien Commun des patrimoines », in Collectif, 1995, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, La documentation française, École Nationale du Patrimoine, Paris.
- Mitchell (D.), 1995, « There's No Such Thing as Culture: Towards a Reconceptualization of the Idea of Culture in Geography », *Transactions of the Institute of British Geographers*, volume 20, n°1, page 102 à 116.
- Moghadam (A.), 2009, « *L'Autre rive : les Iraniens aux Émirats Arabes Unis, entre visibilité et invisibilité* », in *Maghreb-Macherek*, La Documentation française, 201 pages.
- Monnet (Jérôme), 2010, « Le territoire réticulaire », *Anthropos*, page 91-104.
- Morelle (M.) et Ripoll (F.), 2009, « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique », in *Annales de géographie*, 2009/665-666, page 157 à 168.
- Nasr (Marlène), 1987, « L'univers national arabe nassérien », in Chevalier (Dominique – sous la direction de), *Renouvellements du monde arabe. 1952-1982*, Armand Colin, Paris, Page 17 à 46.

- Poria (Y.), Butler (R.), et Airey (D.), 2003, « Revisiting Mieczkowski's conceptualization of tourism », *Tourisme Géographies*, volume 5, n°1, page 26 à 38.
- Porter (Michael), 1998, « Clusters and competition; new agenda for companies, governments and Institutions », in Porter (M.) (éditeur), *On competition*, Boston, Harvard Business Review Press,.
- Raffestin (Claude), 1986, « Ecogenèse territoriale et territorialité », in Auriac (F.), Brunet (R.), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & fondation Diderot, Paris, page 175 à 185.
- Smith (L.J.), 2004, « The measurement of global tourism: old debates ; new consensus and continuing challenges », in Lew (A.A.) et Hall (C.M.) et Williams (A.M.), 2004, *A companion to tourism*, Malden-Oxford-Victoria, Blackwell Publishing Ltd, Oxford, page 25 à 35.

## 7) Colloques et rapports.

- Di Méo (Guy – sous la direction de), 28 mars 2006, *Approches des terrains de recherche*, colloque organisé par DOC'GEO, UMR ADES (aménagement, développement, environnement, santé et sociétés), Bordeaux, 94 pages et page 20 pour la présente citation.

URL :

[www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/CAHIERS1ADES.pdf](http://www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/CAHIERS1ADES.pdf)

- Di Méo (Guy), septembre 2007, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers-Châtelleraut, France. pp.87-109.

URL:

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>

- Moghadam (A.), 2010, *Rapport de synthèse*, Sénat, République française.
- Oula (A.), 29 et 30 octobre 2012, « Les mégaprojets du Golfe : au-delà de la privatisation de la ville, la place de l'Etat », communication au colloque du GREMMO : Villes, acteurs et pouvoirs dans le monde arabe et musulman, Actes non publiés.
- Péron (F.), 1999, Colloque de géographie sociale de Caen.
- Roncayolo (Marcel), 1967, « Le « centre de la ville » à Marseille », *Urban Core and Inner City*, Actes du colloque de l'université d'Amsterdam, 11-17 septembre 1966, Leiden, E.J. Brill, pages 162 à 182. Cette communication a été reprise dans *Lectures de villes, formes et temps*, Parenthèses, 2002, page 128 et est cité par Francis Beaucire et Xavier Desjardins.

URL :

[http://www.citego.org/bdf\\_fiche-document-123\\_fr.html](http://www.citego.org/bdf_fiche-document-123_fr.html)

- Sasson (Albert), May 24-25 2007, "Research and Development in the Arab States: the Impact of Globalization, Facts and Perspectives," Paper presented at the UNESCO Forum on Higher Education, Research and Knowledge, Rabat, Morocco.

- Williams (Alan.M.), Hall (C.M.) et Lew (A.A.), 2004, « Contemporary themes and challenges in *Tourism research*, in Lew (A.A., Hall (C.M.) et Williams (A.M.), 2004, *A companion to tourism*, Maldern-Oxford-Victoria, Blackwell Publishing Ltd, Oxford, page 611 à 618.

#### **IV. MASTERS ET THÈSES.**

##### **1) Masters.**

- Al-Khazraji (Nathan), 16 juillet 2009, *The culture of commercialism: globalization in the UAE*, thèse sous la direction de John Duke Anthony, Master of Arts of Liberal Studies, Georgetown university, Washington D.C, 86 pages.

URL : <https://repository.library.georgetown.edu/handle/10822/553278>

- Besson (J.), 2013, *Vitesses ferroviaires et inventions des identités métropolitaines*, Mémoire M<sup>2</sup> Recherche, Université de Chambéry.

##### **2) Thèses et HDR**

- Alnasser (Emad), *Le développement du tourisme et de l'hôtellerie à Dubaï : de nouveaux enjeux pour les managers de l'hôtellerie*, thèse en sciences de gestion en préparation depuis le 21 octobre 2012, dans le cadre du CRIT sous la direction d'Alain Kokoswski.

- Debroux (Tatiana), 2012, « Des artistes en ville. Géographie rétrospective des plasticiens (1833-2008) », thèse de doctorat en géographie, Bruxelles, université Libre de Bruxelles, 515 pages.

- Didelon (Clarisse), 23 novembre 1988, *Le Monde comme territoire pour une approche renouvelée du Monde en géographie*, université de Rouen, 321 pages. Publiée sur HAL en 2013 :

URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00871654/file/CDidelonLoiseau-HDR-Vol1.pdf>

-Furlanetto (Guennaëlle), thèse soutenue le 26 novembre 2014, *L'essor contemporain de la croisière maritime. Enjeux et politiques de développement dans les villes portuaires de la Rangée nord-européenne*, université du Havre, école doctorale HRST, 395 pages.

URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02073583/file/FURLANETTO.pdf>

- Lapan (Laurie), L'espace touristique de la grande ville : une approche par les pratiques et les mobilités touristiques. Le cas de la destination Paris, université d'Angers sous la direction de Philippe Duhamel. Thèse n°1284 soutenue le 30 septembre 2013 et visible en ligne : [halshs-archives-ouvertes.fr](https://tel.archives-ouvertes.fr).

- Moghadam (Amin), *Le processus de métropolisation dans le golfe persique ; Dubaï et bandar-abbas entre proximité et distance*, thèse en préparation depuis le 16 janvier 2007 sous la direction de Bernard Hourcade, Paris VII.

- Montagne (Clémence), 2 décembre 2016, *La question des transports dans la fabrique de la ville du Golfe, politiques urbains, projets d'infrastructures et logiques des acteurs. Le cas d'Abu Dhabi et Dubaï (Emirats Arabes Unis)*, thèse soutenue à université Paris IV, sous la direction de Guy Chemla, école doctorale Espace sociétés aménagement. Cette thèse n'est pas accessible en ligne et n'a pas pu être consultée.

#### **IV. SITOGRAPHIE.**

##### **1) Les sites concernant Dubaï.**

###### **Les sites officiels.**

- Le site du BIE (Bureau International des Expositions)  
<https://www.bie-paris.org/site/fr/2020-Dubaï>

- Dictionnaire en ligne Hypergeo  
<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article>

- Le portail officiel du gouvernement de Dubaï en anglais.  
<https://www.smartDubai.ae/>

- Le site officiel de l'ambassade de France aux Émirats Arabes Unis.  
<http://www.ambafrance-eau.org/>

- Les informations économiques sur les EAU de la Mission économique française  
<http://www.ubifrance.fr/emirats-arabes-unis/information-marche.html>

- Le site de l'ONU concernant la conférence Habitat II d'Istanbul en 1996.  
<http://www.un.org/french/ga/istanbul5/declaration.htm>
- Un site intéressant sur le projet Dubaïland  
<http://www.2dayDubai.com/pages/Dubaïland.php>
- Le site d'Emirates Investment Authority  
<http://www.eia.gov.ae/?p=161>
- le site de l'agence de presse des EAU  
<http://www.frenchwam.com>
- Un article sur le projet du grand canal:  
[www.arabianbusiness.com/grand-canal-190881.html](http://www.arabianbusiness.com/grand-canal-190881.html)
- sites du cabinet ou conseil des ministres  
<https://uaccabinet.ae/en>  
<https://www.moca.gov.ae/en/home>
- Pour le FNC.  
<https://www.almajles.gov.ae/Pages/FNCHome.aspx>
- Site du Sénat, avec des informations politiques et économiques sur ce site dont l'article portant sur les EAU s'intitule : « les Emirats Arabes Unis, nouveau tigre au Moyen Orient ? »  
[http://www.senat.fr/ga/ga-021/ga-021\\_mono.html](http://www.senat.fr/ga/ga-021/ga-021_mono.html)

### **Les sites touristiques et commerciaux**

- Le site de promotion touristique.  
<http://www.visitDubai.info/>
- Le site de promotion immobilière qui commercialise les réalisations The Palm et The World  
<http://www.nakheel.com/>
- Le site du promoteur de grands projets urbains  
<http://www.emaar.com/index.aspx?page=home>
- Le musée du futur à Dubaï  
<http://www.club-innovation-culture.fr/musee-du-futur-Dubaï-accelérateur-entreprises-technologiques/>
- le quartier d'Al-Fahidi  
<http://www.dm.gov.ae/Heritage/AlFahidi/samples/AlFahidi/index.html>
- Département de la culture auprès de municipalité:  
<http://www.Dubaiculture.gov.ae/en/Pages/eservices.aspx>



### Les articles de base sur Dubaï au milieu des années 2000

- Al-Sayegh (Fatima), June 1999, "Diversity in Unity: Political Institutions and Civil Society," in *Middle East Policy* 6, no. 4.

<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=43106814&sid=5&Fmt=3&clientId=5604&rQT=309&Vname=PQD>

- Al-Sayegh (Fatima), hiver 2001 "Women and Economic Changes in the Arab Gulf: The Case of the United Arab Emirates," in *Domes*, no. 10.

<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=48293661&sid=5&Fmt=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Atiyah (Hamid S.), "Expatriate Acculturation in Arab Gulf Countries," in *Journal of Management Development* 15, no. 5, 1996.

<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=117542030&sid=5&Fmt=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Bahout (Joseph), Novembre 2006, « Dubaï – Beyrouth : L'ombre et son double », Editions Esprit, page 76 à 85.

[http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ESPRI\\_0611\\_0076&](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ESPRI_0611_0076&)

- Curtiss (Richard H.), juin 1998, "UAE's Dynamic and Modern Cultural Foundation Just Keeps on Growing," in *The Washington Report on Middle East Affairs* 17, no. 4.

<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=59249137&sid=5&Fmt=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Curtiss (Richard H.), 1<sup>er</sup> Décembre 1995 "The United Arab Emirates Today: The UAE; From Bold Dream to Spectacular Reality in One Generation," in *The Washington Report on Middle East Affairs XIV*, no. 5.

<http://0-www.proquest.com.library.lausys.georgetown.edu>

- De la Vega (Xavier), 2008, « Vertiges urbains », in *Sciences humaines*, 10, n°197, page 24.

[www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2008-10-page-24.htm](http://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2008-10-page-24.htm).

L'article correspond à un entretien que l'auteur a réalisé auprès de Mike Davis

- Dumortier (Brigitte) et Lavergne (Marc), 2002, « Dubaï : ville du pétrole ou projet métropolitain post-pétrolier », *Annales de Géographie*.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_00034010\\_2002\\_num\\_111\\_623\\_2085](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_00034010_2002_num_111_623_2085)

- Hokal (Abdullah) et Shaw (K.E.), 1999, "Managing Progress Monitoring in United Arab Emirate Schools," in *The International Journal of Education Management* 13, n° 4.

<http://proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=115923799&sid=3&Fmt=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Janardhan (Meena), 15 décembre 2004, "Film UAE: Dubaï Festival Links Cultures and Minds," in *Global Information Network*.

<http://084proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=76546107&sid=3&Fmt=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Lavergne (Marc), 2007, "Global City, tribal Citizenship: Dubai's paradox", in *"Cities and Globalization: Challenges for Citizenship"*.  
<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00375153>
- Madoré (François), mai 2006, « La France : des territoires en mutation. Nouveaux territoires de l'habiter en France : les enclaves résidentielles fermées », Géoconfluences.  
<http://geoconfluences.enslyon.fr/geoconfluences/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient.htm>
- Tabarly (Sylviane), 2005, « Dubaï, territoire d'un nouveau type dans le monde arabe », in Géoconfluences.  
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/Dubaï-territoire-dun-nouveau-type-dans-le-monde-arabe>
- Schvaneveldt (Paul L.), Kerpelman (Jennifer L.), et Schvaneveldt (Jay D.), "Generational and Cultural Changes in Family Life in the United Arab Emirates: A Comparison of Mothers and Daughters," in *Journal of Comparative Family Studies* 36, no. 1, hiver 2005.  
<http://085proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=786221281&sid=37Fmt=4&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

### **Les analyses sur Dubaï à l'heure de la crise**

- Davis (Mike), « Dubaï, entre la peur et l'opulence », *Mouvements.info*, 2007.  
<http://www.mouvements.info/Dubaï-entre-la-peur-et-l-opulence,32.html>
- Dagor (René-Eric), « Dubaï- jeu, luxe et volupté, » in *Les Grands dossiers des sciences humaines*, 12/2009, n°17, 114 pages.  
[www.cairn.info/magazine-les-grands-dossiers-des-sciences-humaines-2009-12-page-40.htm](http://www.cairn.info/magazine-les-grands-dossiers-des-sciences-humaines-2009-12-page-40.htm)
- Dickey (Christopher), « Dubaï : Is the party over ? », in *Newsweek*, 15 décembre 2008.  
<http://www.highbeam.com/doc/1G1-190249107.html>
- Human Rights Watch, « Building Towers, Cheating Workers », 12 novembre 2006, 71 pages.  
[www.hrw.org/en/reports/2006/11/11/building-towers-cheating-workers](http://www.hrw.org/en/reports/2006/11/11/building-towers-cheating-workers)
- Lavergne (Marc), 2009, « Dubaï, utile ou futile ? Portrait d'une ville rêvée à l'heure de la crise », *Hérodote*, n°133, page 32 à 57.  
<http://www.herodote.org/spip.php?article384>
- Warde (Ibrahim), « Dubaï, chronique d'une chute annoncée ? », in *Le Monde diplomatique*, mars 2010.  
<http://www.monde-diplomatique.fr/2010/03/WARDE/18887>

### **Les analyses sur Dubaï et/ou la mondialisation.**

- Anwar (Syed Aziz), "Globalisation of Corporate America and Its Implications for Management Styles in an Arabian Cultural Context," in *International Journal of Management*

20, no. 1, March 2003.

<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqlink?did=342900811&sid=3&Fmt=4&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Arab News, "UAE Minister Tells Officials to Face Globalization Challenges," 21 avril 2004.  
<http://arabnews.com/services/print/print.asp?artid=43527&d=21&m=4&y=2004&h=UAE>

-Azuelos (Martine), 2016, « L'économie de la connaissance aux États-Unis : concepts, institutions, territoires », *Revue Lisa*, e-journal, Capitalisme, recherche et éducation : le modèle anglais revisité, volume XIV-n°1, PUR.  
<https://lisa.revues.org/8838>

- Chaker (Mohammad Naim), "The Impact of Globalization on Cultural Industries in United Arab Emirates," in *Journal of American Academy of Business*, Cambridge 3, no.1/2, septembre 2003).  
<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=372800101&sid=5&Fmt=4&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Davidson (Christopher M.), "After Shaikh Zayed: The Politics of Succession in Abu Dhabi and the UAE," in *Middle East Policy*, 13, no. 1, avril 2006.  
<http://0proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=1008004931&sid=5&Fmt=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

-Drucker (Peter), 18 mars 2012, « L'économie de la connaissance », #Hypertextual, Organisations, Cultures, 21st Century.  
<https://thehypertextual.com/2012/03/.../l-economie-de-la-connaissance-par-peter-druck>  
[http://commissiondla37.pagespersoorange.fr/Economie\\_Connaissance/DRUCKER\\_Society.pdf](http://commissiondla37.pagespersoorange.fr/Economie_Connaissance/DRUCKER_Society.pdf)

- Foray (Dominique), 2009, "Introduction", in *L'économie de la connaissance*, page 3 à 8. Mise en ligne sur Cairn.info le 01/05/2011.  
<https://www.cairn.info/l-economie-de-la-connaissance--9782707156877-page-3.htm>

- Ignatius, (David), 13 janvier, "Wave of Change in The Persian Gulf," in *Washington Post*.  
<http://0-proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=523826301&sid=3&Fmt=#clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Janardhan (Meena), "UAE: Debate Grows Over Modernity's Effect on Arab Values" in *Global Information Network*, 27 Février, 2007.  
<http://0-proquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqdlink?did=1223731&sid=3&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

- Lee (Eric), avril 1 2005, "Dynamic Dubaï," in *Harvard International Review* 27, no. 1.  
<http://0-www.proquest.com.library.lausys.georgetown.edu>

- Looney, (Robert), avril 2007, "The Arab World's Uncomfortable Experience with Globalization." *The Middle East Journal* 61, no. 2.  
<http://www.proquest.com.library.lausys.georgetown.edu>

- Najjar (Fauzi), 2005, "The Arabs, Islam And Globalization," in *Middle East Policy* 12, no. 3.  
<https://mepec.org/journal/arabs-islam-and-globalization>

- Al-Suwaidi (Abdullah), Winter 2011, "The United Arab Emirates at 40: a Balance Sheet", in *Middle East Policy*, volume XVIII n°4, , page 44 à 58.  
<http://www.uaeinteract.com/Publication.Suwaidi.pdf>

### **Les analyses sur le rebond de Dubaï après la crise de 2008**

- Clémence Montagne, 8 novembre 2013, « Le renforcement du modèle de développement urbain de Dubaï après la crise », *Urbanités*.

<http://www.revue-urbanites.fr/le-renforcement-du-modele-de-developpement-urbain-de-Dubaï-apres-la-crise/>

- Davidson (Christopher), « Dubaï, capitale de l'Iran », in *Outre-Terre* 2/2011.  
Article traduit de l'anglais sur les relations d'affaires étroites entre Dubaï et l'Iran.

[www.cairn.info/revue-outre-terre-2011-2-page-413.htm](http://www.cairn.info/revue-outre-terre-2011-2-page-413.htm).

- Rapport d'information du Sénat, « Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde ? » par Jean-Pierre, chapitre « Dubaï : de la ville portuaire à la ville portuaire, retour aux origines d'une cité entrepôt ? », 2011, avec cartes et photos.

<http://www.senat.fr/rap/r10-594-2/r10-594-28.html>

- Stadnicki (Roman), « Enquête « géophotographique » aux marges des villes du golfe arabe... ou comment dépasser la critique », *Carnets de géographes*, 2012.  
Article en contre-point à l'approche critique des villes du Golfe, qui vise à montrer l'existence d'un laboratoire de la résistance et le réveil des territoires les plus marginalisés. Avec des photos de Manuel Benchetrit.

[http://www.carnetsdegeographes.org/carnets\\_terrain/terrain\\_04\\_04\\_Stadnicki.php](http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_terrain/terrain_04_04_Stadnicki.php)

### **Des compte-rendus d'ouvrages étrangers sur Dubaï**

- Ghorra-Gobin (Cynthia), compte-rendu de l'ouvrage de Schmid (Heiko), 2009, *Economy of fascination. Dubai and Las Vegas as Themed Urban Landscapes*, Berlin, Gerbrüder Borntraeger, 272 pages. Compte-rendu publié en 2009 dans *Géocarrefour* 4/2010

<http://geocarrefour.revues.org/7763>

- Grüntz (L.), 2013, « Dubaï au prisme du travail du sexe », *Métropolitiques*.  
Compte-rendu de l'ouvrage de Pardis Mahdavi, *Gridlock : Labor, Migration and Human Trafficking in Dubai*, Stanford, 2011. L'auteure y, livre une lecture anthropologique des politiques et espaces du travail immigré à Dubaï, et du travail du sexe en particulier.

<http://www.metropolitiques.eu/Dubaï-au-prisme-du-travail-du-sexe.html>.

- Montagne (Clémence), 2012, compte-rendu de l'ouvrage de Yasser Elsheshtawy, *Dubai: Behind an Urban Spectacle*, Londres, 2010, dans *Cybergeo*.

L'auteur, professeur en architecture à l'Université d'Al Ain (Émirats Arabes Unis) prend

souvent le contre-pied des idées reçues sur la ville de Dubaï

<http://cybergeogeo.revues.org/25379>

- Stadnicki (Roman), 2008, "Mike Davis visite Dubaï.", in *EspacesTemps.net*.

A propos du célèbre ouvrage de Mike Davis, Mike Davis, *Le stade Dubaï du capitalisme*, 2007.

<http://www.espacestemp.net/articles/mike-davis-visite-Dubaïum/>

### **Articles sur la politique à Dubaï et la société.**

- Atalayar.entre deux rives, 5 juillet 2020, « Les Émirats Arabes Unis présentent leur nouvelle structure gouvernementale ».

<https://atalayar.com/fr/content/les-émirats-arabes-unis-présentent-leur-nouvelle-structure-gouvernementale>

- Bendourou (Omar), 1988, « Le régime constitutionnel des monarchies et Emirats arabes », in *Persée*, page 429 à 452.

[https://www.persee.fr/doc/ridc\\_0035-3337\\_1988\\_num\\_40\\_2\\_1240](https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1988_num_40_2_1240)

- Bocco (Ricardo), 1<sup>er</sup> trimestre 1995, « Asabiyat tribales et États au Moyen-Orient : contradiction et connivences » in *Maghreb-Machrek*, n°147, page 3 à 12.

- Gonzales-Quijano (Yves), 24 mai 2009, « Femmes arabes dans le Golfe : 2 ou 3 vérités qu'on (ne) sait (pas) d'elles », in *Culture et politique arabes*.

[www.cpa.hypothèses.org](http://www.cpa.hypothèses.org)

- Robertson (Roland), 1995, « Glocalization. Time-Space and Homogeneity-Hétérogeneity », page 25 à 42.

<https://warwick.ac.uk/fac/arts/history/students/modules/hi31v/syllabus/week18/robertson-1995.pdf>

- Ruby (Christian), 5 février 2014, « De la sociologie de la domination », in nonfiction.

<https://www.nonfiction.fr/article-6909-de-la-sociologie-de-la-domination.htm>

- Tétart (Frank), 27 mai 2018, « Emirats arabes unis. Dubaï, l'espace mondialisé par excellence? ».

<https://www.diploweb.com/Emirats-arabes-unis-Dubaï-l-espace-mondialise-par-excellence.html>

### **Des images et reportages**

- Dubaï de nuit, NASA, 2012

<http://eol.jsc.nasa.gov/earthobservatory/CITYLIGHTSOFDUBAÏUNITEDARABEMIRATES.HTM>

- Dubaï, CNES Pléiades, 2012

<http://www.astriumgeo.com/galerieimagesatellite/?img=28650&search=gallery&type=0&sensor=1371&resolution=1376&continent=130&application=0&theme=0>

- Reportage de Thalassa à Dubaï en 2010, 3'43 mn. Avec une fiche du CNDP

<http://www.cndp.fr/expedition-thalassa/toutes-les-escales/escale/article/abudhabi-emirats-arabes-unis.html>

## 2) Articles sur les villes et la politique des villes.

- Adger (W. Neil), 2000, « Social and ecological resilience : are they related ? », *Progress in Human Geography*, 24, pp. 347-364.

<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1191/030913200701540465>

- Adger (W. Neil), 2006, “Vulnerability, *Global Environmental Change*”, *Progress in Human Geography*, 16, pp. 268-281.

[https://www.researchgate.net/publication/235949648\\_Vulnerability\\_to\\_Climate\\_Change](https://www.researchgate.net/publication/235949648_Vulnerability_to_Climate_Change)

- Blanc (Nathalie) et Estèbe (Philippe), 1<sup>er</sup> trimestre 2003 « Géographie et politique : le face à face », in *Ecologie et politique*, n° 27, page 79 à 89.

<http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2003-1-page-79.htm>

- Beaugrand (Claire), Le Renard (Amélie) et Stadnicki (Roman), 2013, « Au-delà de la Skyline: des villes en transformation dans la péninsule Arabique », in *Arabian Humanities*.

<http://cy.revues.org/2636>

- Baumont (Catherine), Beguin (Hubert), Huriot (Jean-Marie), mai 2017, “Définir la ville”, Latec, Laboratoire d’analyse et de technique économiques, de l’université de Bourgogne, faculté de sciences économiques et de gestion de Dijon.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01527276/document>

- Buchheit (Pauline), d’Aquin (Patrick), Ducourtieux (Olivier), 9 mai 2016, « Cadres théoriques, mobilisant les concepts de résilience et de vulnérabilité », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro1.

<http://journals.openedition.org/vertigo/17131> ; DOI : [10.4000/vertigo.17131](https://doi.org/10.4000/vertigo.17131)

- Folke (C.), Carpenter (S.R.), Walker (B.), Scheffer (M.), Chapin (M.) et Rockström (J.), 2010, « *Resilience thinking : integrating resilience, adaptability and transformability*, *Ecology and Society* », 15, 20.

<http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art20/>

- Honvault (Juliette, 2013, « Villes et dynamiques urbaines en péninsule Arabique », in la revue *Arabian Humanities*, le n° 2.

<http://cy.revues.org/2460>

- Géoconfluences.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/Dubaï-territoire-dun-nouveau-type-dans-le-monde-arabe>

- Jeannier (Fabien), 28 août 2017, “Le géographe dans sa ville, de Marcel Roncayolo, avec Sophie Bertran De Balanda”, *Revue Urbanités*.

<https://www.revue-urbanites.fr/lu-le-geographe-dans-sa-ville-de-marcel-roncayolo-avec-sophie-bertran-de-balanda/>

- Parsa (Ali), Ramin (Keivani), Loo Lee (Sim), Seow (Eng Ong,) and Bassam (Younis), 2002, "Emerging Global Cities: Comparison of Singapore and the Cities of the United Arab Emirates," in *Journal of Real Estate Portfolio Management* 8, no. 4.

<http://Oproquest.umi.com.library.lausys.georgetown.edu/pqlink?did=336722701&sid=3&Fmt=4&clientId=5604&RQT=309&Vname=PQD>

-Curien (Rémi), 2017, « Singapour, modèle de développement urbain (durable ?) en Chine. Regard sur 20 ans de coopération sino-singapourienne », in *Perspectives chinoises*.

<https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/pdf/7596>

-Sevin (Olivier), 2012, « Existe-t-il un modèle singapourien de développement urbain ? », in *Belgeo*.

<https://journals.openedition.org/belgeo/8613>

## **2) Sites sur la politique dans le monde et dans le monde arabo-musulman.**

- Braud (Philippe), 1993, "La violence politique: repères et problèmes", *Culture&conflits*, n°9-10, page 13-42.

[https://journals.openedition.org/conflits/406#xd\\_co\\_f=ZDI4MmIyMTctMGlyYi00NjEwLTg2NWQtYjdlMTE0Y2E5YTM0~](https://journals.openedition.org/conflits/406#xd_co_f=ZDI4MmIyMTctMGlyYi00NjEwLTg2NWQtYjdlMTE0Y2E5YTM0~)

- Corm (Georges), printemps 2014, "Crise de légitimité dans la monde arabe", *Grand Angulaire*, Afkar/Idées, page 16 à 19.

<https://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/afkar/afkarideas41/Crise%20de%20legitimite%20de%20Etat%20dans%20le%20monde%20arabe%20-Georges%20Corm.pdf>

-Ruby (Christian), 5 février 2014, "De la sociologie de la domination".

<https://www.nonfiction.fr/article-6909-de-la-sociologie-de-la-domination.htm>

- Treiber (Hubert), 2005, "La "sociologie de la domination" de Max Weber" , *Revue française de sociologie*, 4 (volume 46), pages 871 à 882..

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2005-4-page-871.htm>

-Richard (Yann), 1993, « *La constitution de la république islamique d'Iran et l'Etat-nation* », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, volume 68, numéro thématique intitulé Etats modernes, nationalismes et islamismes, page 151 à 161.

[http://www.persee.fr/doc/remmm\\_0997-1327\\_1993\\_num\\_68\\_1\\_2562](http://www.persee.fr/doc/remmm_0997-1327_1993_num_68_1_2562)

### **Sur le smart power:**

- Barbé (Aurélien), 2012, « De quoi le smart power est-il le nom ? », *Annuaire français des relations internationales*, volume XIII, page 65 à 80. Article publié sur le site du Centre Thucydide de l'université de Paris II Panthéon-ASSAS.

<https://www.afri-ct.org/article/de-quoi-le-smart-power-est-il-le-nom>

[https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/05\\_Etude\\_Barbe.pdf](https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/02/05_Etude_Barbe.pdf)

- Corbucci (Théo) et Fregonese (Pierre-William), 6 juin 2014, « Soft power, hard power et smart power : le pouvoir selon Joseph Nye », Non Fiction.

<https://www.nonfiction.fr/article-7095-soft-power-hard-power-et-smart-power-le-pouvoir-selon-joseph-nye.htm>

- Vaisse (Justin), nov. 2006, « Etats-Unis : le temps de la diplomatie transformationnelle », Cahiers de Chaillot, n° 95, 122 p.

[www.iss.europa.eu/uploads/media/cp095.pdf](http://www.iss.europa.eu/uploads/media/cp095.pdf)

- Rice (Condoleezza), 14 fév. 2006, *Testimony before Senate*, Foreign Relations Committee.

[www.fas.org/sfp/crs/row/RL34141.pdf](http://www.fas.org/sfp/crs/row/RL34141.pdf)

### **3) Sites sur la question des migrants et des migrations.**

-Burns (G.), 2009, “Men Take Lead at the Unemployment Line”, Chicago Tribune, 3 avril 2009.

[http://articles.chicagotribune.com/2009-04-03/news/0904020524\\_1\\_job-losses-job-market-unemployment](http://articles.chicagotribune.com/2009-04-03/news/0904020524_1_job-losses-job-market-unemployment)

-Khalil (A.), 2007, “UAE Denies Mass Expulsion of Striking Asia Workers”.

[www.middle-east-online.com/English/?id=22891](http://www.middle-east-online.com/English/?id=22891).

-Marzooq (A.), 2011, « 780 Monthly Naturalized Individuals in Bahrain », Al-Wasat Newspaper, 19 March.

[Al-Wasatnews.com](http://Al-Wasatnews.com)

-Renaud (Bertrand), 2010, « Dubaï’s Real Estate Boom and Best of 2002-2008: Dynamics and Policy Responses », Housing Finance International, 24 (4), 6-17.

<https://fr.scribd.com/document/423880110/Dubaï-s-Real-Estate-Boom-and-B>

### **4) Sites sur la question culturelle, du patrimoine et de l’identité territoriale.**

- Abdelkéfi (Rabâa), « La représentation de l’Occident dans l’Orientalisme d’Edward Said: théorie ou discours idéologique ? ».

[revel.unice.fr/loxias/index.html?id=2700](http://revel.unice.fr/loxias/index.html?id=2700)

- Anonyme, 14 octobre 2013, « On estime que Dubaï Expo 2020 générera près de 17.7 milliards d’euros » : Philippe Blanchard, chargé de la stratégie à l’Expo 2020, Voyages d’Affaires.

<http://www.voyages-d-affaires.com/interview/estime-que-Dubaï-expo-2020-generera-pres-17-7-milliards-d-euros-philippe-blanchard-charge-strategie-l-expo-2020-8461>

- Atout France ODIT France, 2004, *Parcs de loisirs : état du marché et facteurs d’évolution*, Les cahiers de l’Afit, Panorama de l’offre, 120 pages.



<http://guide-parc-attractions.fr/parc-de-loisirs-parc-dattractions-parc-theme-differences/>

- Comby (Émeline), 28 mai 2017, « hyper lieux, les nouvelles géographies de la mondialisation », compte-rendu des cafés géographiques de Lyon.

<http://cafe-geo.net/hyper-lieux-les-nouvelles-geographies-de-la-mondialisation/>

- Debray (Régis), 7 juin 1990, « Voyage au pays des expositions universelles. Entre Diderot et Disneyland », *Le Monde*.

[https://www.lemonde.fr/archives/article/1990/06/07/voyage-au-pays-des-expositions-universelles-entre-diderot-et-disneyland\\_3998378\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1990/06/07/voyage-au-pays-des-expositions-universelles-entre-diderot-et-disneyland_3998378_1819218.html)

- Deprest (Florence), Duhamel (Philippe), Bruston (Murielle) et Knafou (Rémy), janvier 1997, « Une approche géographique du tourisme », *L'Espace géographique*, 2 :193-204.

[https://www.researchgate.net/publication/262378252\\_Une\\_approche\\_geographique\\_du\\_tourisme](https://www.researchgate.net/publication/262378252_Une_approche_geographique_du_tourisme)

- Djamen Tran (Géraldine), 2015, « La (dé)territorialisation et les changements d'échelle du patrimoine. La co-construction sociale du temps et de l'espace dans la nouvelle étape de mondialisation », in *Espaces Temps*, 14 pages.

<https://www.espacestems.net/articles/la-deterritorialisation-et-les-changements-dechelle-du-patrimoine/>

- Gravari-Barbas (Maria), Fagnoni (Edith), Bonnet-Pineau (Elisabeth), 11 décembre 2015, « Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation », communication lors du Café Géo de Paris.

<http://cafe-geo.net/patrimoine-et-patrimonialisation-de-lobjet-a-la-relation/>

- Filiu (Jean-Pierre), 19 octobre 2011, « La révolution arabe marque la fin de l'orientalisme », in *Libération*. Propos recueillis par Alexandra Schwartzbrod.

[https://www.liberation.fr/planete/2011/10/19/la-revolution-arabe-marque-la-fin-de-lorientalisme\\_768834](https://www.liberation.fr/planete/2011/10/19/la-revolution-arabe-marque-la-fin-de-lorientalisme_768834)

- Harpigny (Guy), 1981, « Les géographes et le patrimoine », *Revue théologique de Louvain*.

[https://www.persee.fr/doc/thlou\\_0080-2654\\_1981\\_num\\_12\\_3\\_1857\\_11\\_0357\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/thlou_0080-2654_1981_num_12_3_1857_11_0357_0000_1)

- Hertzog (Anne), 2011, « Les géographes et le patrimoine », in *EchoGéo*, 18.

<https://doi.org/10.4000/echogeo.12840>

- Knafou (Rémy) et Mazurek (Hubert), 1992, « L'espace touristique français : flux et potentiel », in *Mappemonde*, n°2, pages 38-39.

[https://www.researchgate.net/publication/26445292\\_L'espace\\_touristique\\_francais\\_flux\\_et\\_potentiel/link/57aaa99608ae3765c3b4fd36/download](https://www.researchgate.net/publication/26445292_L'espace_touristique_francais_flux_et_potentiel/link/57aaa99608ae3765c3b4fd36/download)

- Kober (Marc), « Pourquoi l'orientalisme d'Edward W. Said n'est-il pas un japonisme ? », in *Sociétés et représentations*, 2014/1, n°37, page 91 à 105.

<https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2014-1-page.91.htm>

- <https://www.croisiernet.com/ports/287/Émirats-arabes-unis/croisière-Dubaï.html>
  
- Le Figaro, 20 août 2018, « Dubaï va protéger ses gratte-ciel historiques », *Le Figaro*, architecture.  
[https://immobilier.lefigaro.fr/article/Dubaï-va-protéger-ses-gratte-ciel-historiques-\\_49190eda-a228-11e8-bebd-9680eb8f985a/](https://immobilier.lefigaro.fr/article/Dubaï-va-protéger-ses-gratte-ciel-historiques-_49190eda-a228-11e8-bebd-9680eb8f985a/)
  
- Le Hégarat (Thibault), 2015, « Un historique de la notion de patrimoine », in *Hal archives ouvertes*, 12 pages.  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>
  
- Lucchini (Françoise), 1999, « Les équipements culturels au service de la population des villes », *Cybergeo : European Journal of Geography*.  
URL :  
<https://journals.openedition.org/cybergeo/4988>
  
- Maigniez (Pascal), 28 novembre 2018, « Dubaï et sa stratégie touristique : les enjeux d'une cité mondiale », Les conférences de l'IREST, 11<sup>ème</sup> cycle : 2018-2019, Panthéon-Sorbonne, 25 pages.  
[https://www.pantheonsorbonne.fr/feleadm/IREST/conferences\\_de\\_l\\_IREST/Cycle\\_2018-2019/CP\\_conf\\_Dubaï\\_28-11.pdf](https://www.pantheonsorbonne.fr/feleadm/IREST/conferences_de_l_IREST/Cycle_2018-2019/CP_conf_Dubaï_28-11.pdf)
  
- Monnet (Jean), 1998, *La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité*, Cybergéo, n°56.  
<http://www.cybergeo.presse.fr/geocult/texte/monet.htm>
  
- Montigny (Anie), 1996, « Les Arabes de l'Autre rive », in CEMOTI (Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien), 22, page 51 à 82.  
[https://www-persee.fr/doc/cemoti\\_0764-9878\\_1996\\_num\\_22\\_1\\_1344](https://www-persee.fr/doc/cemoti_0764-9878_1996_num_22_1_1344)
  
- Montigny (Anie), 1998, « Turâth comme construction de l'identité nationale au Qatar », in *Cahiers de recherche du Gremmo*, n°6, Lyon, page 23 à 29. Page 23.  
<https://www.yumpu.com/fr/document/read/16706649/turath-comme-construction-de-identite-nationale-au-qatar-gremmo>
  
- O'Connell (kim), 28 juin 2018, « Le musée du futur : la construction la plus complexe du monde en cours d'éclosion à Dubaï, Architecture, Redshift by Autodesk.  
<https://www.autodesk.fr/redshift/musee-du-futur/>
  
- Sebiane (Maho), 2017, « La patrimonialisation des musiques traditionnelles aux Émirats Arabes unis : état des lieux et enjeux d'une politique culturelle en mutation (1971-2010) », 15 pages.  
[journals.lib.unb.ca/index.php/MC/article/view/20227/23329](https://journals.lib.unb.ca/index.php/MC/article/view/20227/23329)

- Veschambre (Vincent), 2007, « Le patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », in *Les Annales de géographie*, n°656, page 361-381.

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm>.

- Woessner (Raymond), 2016, « Dubaï et Abou Dhabi : la naissance d'un emporium », *Cairn.info*, Page 155 à 173.

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2016-1-page-155.htm>

#### **4) Sites sur l'économie et la finance.**

- AFP, 12 avril 2020 « La finance islamique mise sur tech et éthique pour attirer de nouveaux adeptes », *Challenges*.

[https://www.challenges.fr/economie/la-finance-islamique-mise-sur-tech-et-ethique-pour-attirer-de-nouveaux-adeptes\\_705717](https://www.challenges.fr/economie/la-finance-islamique-mise-sur-tech-et-ethique-pour-attirer-de-nouveaux-adeptes_705717)

- Anonyme, 15 novembre 2019, « La dette mondiale dépassera 255.000 milliards de dollars fin 2019, selon une étude », *Reuters*.

<https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKBN1XP216>

- Anonyme, 24 juin 2019, « La finance islamique dans le monde », *La finance pour tous*.

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-islamique/la-finance-islamique-dans-le-monde/>

- Barthélemy (Simon), 27 septembre 2020, « Bordeaux, championne d'Europe de l'énergie solaire », *La Croix*.

<https://www.la-croix.com/Economie/Bordeaux-championne-dEurope-lenergie-solaire-2020-09-27-1201116248>

- Linge (Idriss), 30 juin 2020, « Le Nasdaq Dubaï accueille l'introduction de 1.5 milliard de \$ d'obligations sociales islamiques », *Finance, Agence Ecofin*.

<https://www.agenceecofin.com/finance-islamique/3006-78010-le-nasdaq-Dubaï-accueille-lintroduction-de-1-5-milliard-dobligations-sociales-islamiques>

- URL :

<https://www.ladepeche.fr/article/2017/03/07/2530341-prix-3e-ligne-metro-fait-toujours-polemique.html>

- URL :

<https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/le-solaire-photovoltaïque-en-chiffres>

- URL :

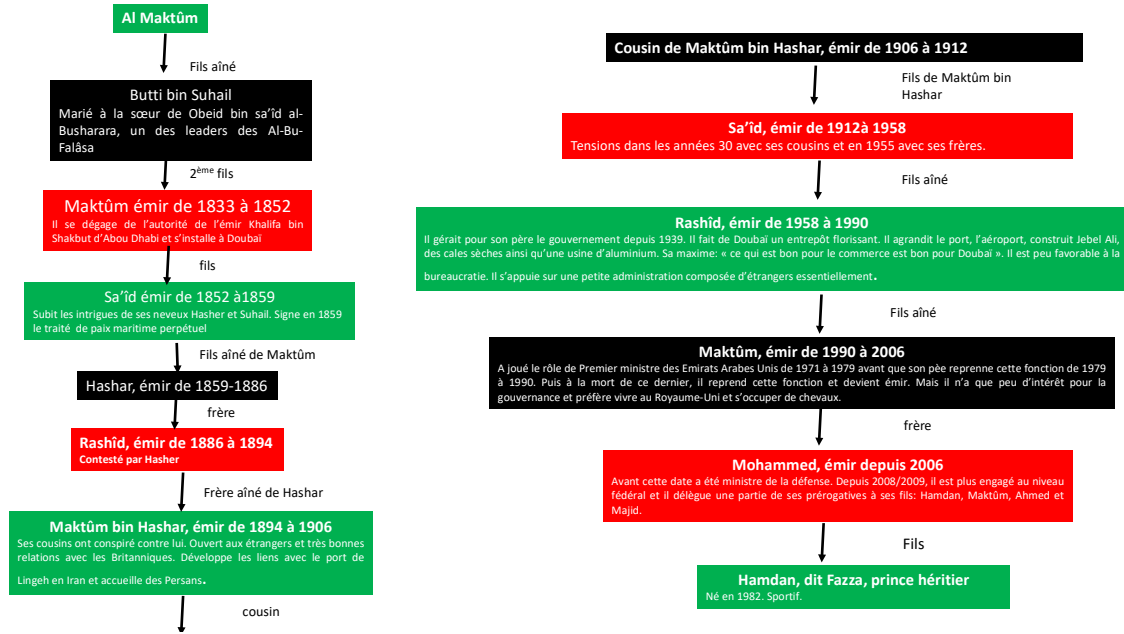
<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/record-du-monde-de-competitivite-du-solaire-pv-26-centimes-le-kwh-a-Dubaï-33695/>

-URL :

<https://www.unenvironnement.org/fr/actualites-et-recits/communique-de-presse/une-decennie-dinvestissement-dans-les-energies>

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE AL-MAKTÛM



Cet arbre généalogique simplifié a été réalisé à partir d'un document donné par monsieur A.

## ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME POLITIQUE TRADUIT.

« Gouvernement de Dubaï, départements et autorité ainsi que conseils :

Mohammed ben Rashid, vice-président, premier ministre et ministre de la Défense des EAU, Emir de Dubaï.

Les personnes les plus importantes autour de Shaykh Muhammad sont Shaykh Ahmad bin Saeed al-Maktûm.

Deux des fils de l'Emir à savoir Shaykh Hamdan et Shaykh Maktûm

Ahmad Humaid al-Tayer

Muhammad Ibrahim al-Shaybanî

Qui font tous partie de cet organigramme

A ces noms on peut ajouter Dhahi Khalfan Tamîn, commandant de la police de Dubaï. Tamîn est connu pour être plutôt efficace mais aussi pour être une personnalité aimable et avenante qui est encline à s'intéresser aux problèmes politiques, sociaux et économiques. Ce qu'il dit est souvent sujet à controverse. Le directeur du bureau de Shaykh Muhammad est le lieutenant général Mussabah Rashîd al-Fattan qui fait le lien avec le ministère fédéral de la Défense. Fattan est aussi responsable de s'assurer que les nouvelles mosquées dans l'Emirat sont construites selon les meilleures traditions architecturales islamiques, ce qui est important pour Muhammad.

**Les départements du gouvernement de Dubaï** sont dirigés par un président (chairman) et un directeur général. Dans de nombreux cas, le Chairman président est l'Emir Shaykh Muhammad al-Maktûm, mais dans les listes ci-dessous Shaykh Muhammad n'est mentionné que lorsqu'il est particulièrement impliqué dans un département. La plupart des départements qui ne sont pas dirigés par Shaykh Mohammedhammad, le sont par le vice-émir (deputy ruler), son adjoint, Shaykh Hamdan ben Rachid, qui montre un intérêt particulier pour ses départements ou par d'autres membres de la famille Maktûm. Tous les départements sont responsables devant le Shaykh même si en pratique certains sont plus autonomes que d'autres.

### 1. Les départements relevant du conseil exécutif.

### **1- La cour de l'Emir (Ruler's court) :**

Son directeur général est Mohammed Ibrahim Al-Shaibanî et le directeur adjoint est Ahmad Mohammed Saeed Ben Humaidan. Le responsable du protocole est Kalifa Said Sulaiman qui s'occupe de gérer les rendez-vous du Shaykh Mohammed. La cour de l'Emir ou Dîwan a été utilisée comme un organe central du pouvoir à l'époque du père de Shaykh Muhammad, Shaykh Rashîd bin Saeed (1958-1990). Mais dans les vingt dernières années son influence a graduellement diminué. Cependant, elle reste en charge des actifs et des institutions de la famille Maktûm incluant notamment l'école de garçons Rashîd dans laquelle la plupart des jeunes Maktûm et des garçons émiriens sont éduqués.

Au sein de la cour, il existe deux départements principaux à savoir celui des affaires financières qui supervise les comptes du diwân lui-même ainsi que de nombreux autres organes du gouvernement dont le département des finances. Il existe aussi le département dit Amiri Affairs c'est-à-dire des affaires émiriennes qui se consacre aux allocations et aux dépenses de la famille Maktûm et qui octroie les aides aux citoyens dubaïotes pauvres que Shaykh Mohammed et Shaykh Hamdan ont décidé d'aider. Cette cour de l'Emir comprend également un conseil social dirigé par Khalifan Hareb ; ce dernier s'intéresse à la question du logement, à l'octroi de terrains et à l'aide financière destinée aux citoyens émiriens. La plupart des membres de la famille Maktûm perçoivent une allocation fixe et guère élevée. Quant aux fils de Shaykh Rashîd, Hamdan, Mohammed et Ahmed, ils s'octroient eux-mêmes l'allocation qu'ils souhaitent.

**2- Le département du développement économique** dont le directeur général est Sami Dha'en al-Qamzi, est responsable de l'enregistrement des entreprises, des copyrights, des agences commerciales et du recensement des données statistiques. Il s'intéresse également à la planification de l'économie, consulte les projets industriels, promeut la production industrielle de Dubaï et encourage les IDE (investissements directs à l'étranger).

**3- Le département des Affaires pétrolières** a pour président Shaykh Ahmad bin Saeed. Il s'agit d'un tout petit département en charge de la comptabilité de la rente pétrolière de Dubaï. Aucun chiffre n'est publié concernant le montant de ces revenus. Toutefois, en 2010, on estime qu'ils s'élevaient à 1 milliard de dollars environ.

**4- La Police** : est un département présidé par Shaykh Mohammedhammad bin Rashîd et son adjoint Shaykh Ahmad bin Rashîd. Le commandement de la police revient à Dhahi Khalfan Tamîm. Les forces de police dubaïotes sont dépendances du Ministère de l'intérieur de la



fédération des EAU. Cependant, les forces de police dubaïotes ont leur propre organisation interne et ont été créées par le gouvernement de Dubaï. Relié à la police se trouve le département général de la sécurité de l'Etat à la tête duquel se trouve Mohammed Al-Qamzi.

#### **5- La Finance :**

Ce département est dirigé par Abdul Rahman al-Saleh. Ce département s'occupe de répartir le budget entre tous les autres départements du gouvernement sachant que le budget le plus important contributeur est le département des affaires pétrolières ainsi que la municipalité de Dubaï. Il a également ses propres sources de revenus provenant de biens immobiliers et d'un impôt de 20% prélevé sur tous les bénéficiaires perçus par les banques étrangères installées à Dubaï. En 2010, les revenus pétroliers qui s'élevaient autour d'un milliard de dollars auxquels s'ajoutent les revenus d'autres départements : impôts, amendes, Salik (péage autoroutier) ... soit 20 milliards de dirhams et l'impôt perçu sur les banques étrangères de Dubaï représente quelques centaines de millions de dirhams.

Ce département qui répartit le budget entre tous les ministères a lui-même des dépenses substantielles représentant 20 à 30% du total des dépenses du gouvernement de Dubaï. Les principales dépenses comprennent la contribution au budget fédéral des EAU, les allocations versées aux membres de la famille Maktûm et les Shaykhs influents (outre la famille Maktûm) de l'Emirat de Dubaï sont autorisés à prélever de l'argent pour leurs dépenses courantes ou leurs investissements personnels. Dans les dernières années, le département des finances est victime d'un déficit notable financé par des achats à crédit auprès de fournisseurs locaux que pour l'instant il est incapable de rembourser.

#### **6- Financial Audit :**

Le directeur général est Yasser Amiri et le directeur général adjoint est Abdullaj Mahammad Al-Huraiz.

**7- Ports, customs and Free Zones corporation (PCFC) :** en 2006, les opérations relevant des ports, des douanes et des zones franches ont été réorganisées. Les activités portuaires et la zone franche de Jebel Ali, qui est la seule zone franche de Dubaï gérée par le PCFC a été transféré à Dubaï World. Le PCFC dispose comme fonction de base de la collecte des taxes douanières qui constitue une source importante de revenus pour le gouvernement dubaïote. Le directeur général des douanes est Ahmad Butti Ahmed Al-Muhairy.

**8- Dubaï Maritime City Authority** : est connecté à PCFC. Ce nouvel organe a été mis en place pour superviser la cité maritime de Dubaï et lui permettre de délivrer aux entreprises qui y sont implantées des permis.

**9- Knowledge and Human development Authority (KHDA)** : Le directeur général est le Docteur Abdullah al-Karam. Depuis le milieu des années 2000 quasiment toutes les écoles de Dubaï dépendent du ministère fédéral de l'éducation, qui reste l'un des domaines les plus ancrés dans le système fédéral de gouvernement des EAU. Dubaï comme d'autres Emirats n'était pas satisfait de la qualité de l'enseignement dans les établissements secondaires. C'est pourquoi en 2005, il a été décidé de créer un conseil de l'éducation qui est devenu en 2007 le KHDA. L'objectif est que le KHDA inspecte les écoles de Dubaï à travers le ministère de la fédération. Mais cet objectif n'a pas fonctionné, par conséquent en 2010, les écoles ont été replacées sous la tutelle du ministère. En 2008, le KHDA a ouvert les bureaux de l'inspection qui s'occupent à la fois des écoles fédérales et des écoles privées. Ces bureaux sont très actifs.

**10- Real Estate Regulatory Authority**: Le directeur est Marwan Bin Gzlitz. La RERA a été instituée en 2007 et est responsable de la régulation des prix du locatif dans le secteur immobilier.

**11- Lands and buildings** : Foncier et construction sont sous la tutelle du président Shaykh Mohammed bin Khalifa bin Saeed Al-Maktûm. Le directeur général est Sultan Bin Buti bin Mujren. Il est responsable de l'enregistrement des transactions immobilières. Il travaille en lien avec la cour de l'Emir.

**12- Road and transport Authority : RTA** : a pour directeur exécutif Mattar Mohammad Al-Tayer qui est chef des travaux publics de la municipalité de Dubaï Ce nouveau département a été fondé en novembre 2005 avec pour but de résoudre les problèmes de congestion des routes. Il est responsable des routes, des ponts et du métro.

**13- Dubaï Technology and Media Free Zone Authority** : a pour président Shaykh Maktoum bin Mohammad bin Rashîd et comme directeur général Ahmed Ben Byat. Le directeur général adjoint est Abdel-Hamid Juma. Ce département émet des permis aux entreprises qui s'installent

à Media City et Internet city. Les actifs immobiliers de ces zones franches ne lui appartiennent pas. Il organise le festival international du film de Dubaï.

**14- Tourism and Commerce Marketing** : a pour directeur général Hilal Saeed Al-Marri. Il promeut le tourisme et les conférences. Il dispose de 14 bureaux dans d'autres pays.

**15- Dubaï Courts** : a pour directeur général le docteur Saeed Bin Hazeem.

**16- Dubaï Municipality** : a pour président Shaykh Hamdan bin Rashîd et comme directeur général Hussein Nasser Lootah qui a pris le relais quand Qassem Sultan a pris sa retraite à la fin de l'année 2005. La municipalité de Dubaï engrange de gros revenus provenant des impôts, des permis, du paiement du parking et des amendes. Ces revenus comprennent les impôts des locations des résidences des étrangers et des locaux commerciaux (5%), des banques (15%) de la taxe hôtelière (10%), des permis de conduire, des taxes sur les alcools et spiritueux (30%), sur les tickets de bus, le service de drainage, le stationnement payant, les taxes payées par les constructeurs. La municipalité est aussi responsable de certains projets en liaison avec d'autres départements.

**17- Dubaï Electricity and Water Authority (DEWA)**: a pour président Shaykh Hamdan bin Rashîd et pour directeur Saeed Mahammad al-Tayer. DEWA s'occupe des opérations de désalinisation et de la production électrique qui sont liées. La capacité de Dubaï en 2010 s'élevait à 7 830 MW et à 330 millions de gallons par jour. Les usines sont essentiellement alimentées au gaz. En novembre 2010, le gouvernement a annoncé sa stratégie pour les vingt prochaines années afin de diversifier ses sources d'énergie. En 2030 il espère produire 20% des besoins énergétiques grâce au nucléaire et 20% grâce au charbon. Il espère aussi que le secteur privé se sera impliqué dans la construction de centrales.

**18- Health and Medical Services** : sont sous la présidence de Shaykh Hamdan bin Rashîd et du directeur général Kazi Saeed Al-Moroshed. Il s'agit de l'un des départements qui engendre le plus de dépenses après la municipalité et la police. En 2007, un nouvel organe a été fondé, le Dubaï Health Authority qui est hiérarchiquement sous la tutelle du département de la santé et qui reporte au conseil exécutif.

**19- Dubaï Health Care City Authority** est présidé par la Princesse Haya Bint Hussain. Cet organe de régulation a été fondé en mai 2011 et supervise les activités de deux institutions gérées par Dubaï Holding à savoir the Academic Medical City, qui à l'origine avait été créé par l'école médicale d'Harvard avant qu'il soit décidé de suspendre cette coopération en raison de son coût trop élevé, et le Centre for Planning and Quality concernant les permis et les accréditations pour les professions médicales et les projets médicaux.

**20- Department of Civil Aviation Engineering Projects:** a pour président Khalifa Al-Zaffin. Cet organe supervise le travail de construction à l'aéroport international de Dubaï et à l'aéroport al-Maktoum.

**21- Dubaï Civil Aviation Authority :** a pour directeur général Mohammad Ahli. Il fait à présent partie du General Aviation Authority des EAU. Cet organisme traite de la sécurité, de l'octroi des permis de voler et d'opérer. Il gère également les droits relevant du trafic aérien et a ouvert le ciel à la concurrence ce qui a permis à Dubaï de devenir l'un des aéroports les plus dynamiques du Moyen-Orient.

**22- Civil Defence :** Le président est Shaykh Ahmad bin Saeed al-Maktoum et le directeur est Ahmed al-Matroushi. Il s'occupe de la brigade incendie. Ce département a été fondé par Dubaï bien qu'il soit sous la tutelle du gouvernement fédéral.

**23- Public Prosecution :** est régi par Essam Al-Humaidan, directeur général. Il relève du département de la justice qui a été divisé en 2004 pour devenir le département de l'action publique et le département des tribunaux de Dubaï.

**24-Islamic affairs and Charities :** est dirigé par Hamad Ahmed As-Shiban qui a le titre de directeur général

## 2. Les conseils relevant de l'executive council.

### **A- Le conseil des affaires économiques, Council on economic affairs.**

Le président de cette institution est Juma al-Majid. Les membres de ce conseil sont ceux qui appartiennent au conseil d'administration de la chambre de commerce. Le conseil des affaires économiques a été instauré en 2004 mais n'est guère actif. Son travail consiste à

conseiller le gouvernement sur les enjeux économiques locaux, dialoguer avec le secteur privé à propos des nouvelles régulations et faire davantage entendre la voix de Dubaï dans l'élaboration de régulations à l'échelle fédérale. Son premier objectif est d'évoquer le montant des loyers.

#### **B- Le conseil des sports, Sports Council.**

Il a pour président Shaykh Hamdan Bin Muhammad al-Maktûm et pour vice-président ainsi que pour directeur du bureau du conseil exécutif Mattar Mohammed al-Tayer. Quant aux membres du bureau, ce sont Ali-Mohammad Bu Jusaim, Ahmad saad al-Sharif, Mohammed Ali Al-Kamali, Ahmed Abdel-Karim Julfar, Khaled Ali bin Zayed, Leila Mohammad Suhail, Saeed Mohammad Harib, Ahmed Mohammad Saif al-Saafar. Ce conseil coordonne et développe le football.

#### **C- Dubaï Exports.**

C'est un organisme mis en place en 2006 qui agit comme une agence de promotion de l'export au sein du département du développement économique. Son directeur général est Saeed al-Awadi. Les membres du conseil d'administration sont des représentants d'organisations semi-gouvernementales tels que la chambre de commerce, des membres des entreprises étatiques et du secteur privé. Son objectif est d'offrir des informations concernant le commerce, de conseiller ceux qui souhaitent se diversifier, d'aider à trouver des clients. Ce conseil s'occupe également des négociations commerciales avec les gouvernements étrangers.

#### **Le gouvernement de Dubaï s'appuie aussi sur un comité suprême fiscal.**

Ce comité a été créé en juillet 2009 avec à sa tête Shaykh Ahmad bin Saeed al-Maktûm. Il compte plusieurs membres dont Mohammad Ibrahim al-Shaibani, Abdullah Abdel-Rahman al-Shaibani, Ahmad Humaid Al-Tayer, Abdel-Rahman al-Saleh du département des finances. Cet organe contrôle le fonds de soutien de Dubaï du département des finances qui perçoit et distribue l'aide financière octroyée à Dubaï directement ou indirectement par Abu Dhabi. Son conseil d'administration est composé du président, Abdel-Rahman al-Saleh, du vice-président Abdel-Aziz al-Muhairy, de Majid al-Ghurair, du Docteur Riad Belhoul, de Mattar al-Tayer et du directeur exécutif Marwan Abedin. Ce comité suprême fiscal doit être consulté avant qu'une institution ne reçoive des actifs. A l'époque de la crise financière, en 2009, Dubaï avait une

dette de 80 milliards de dollars et devait des sommes substantielles à des constructeurs. Il fallait 20 milliards de dollars au service de la dette en 2009, entre 10 et 11 milliards de dollars en 2010 et 19 millions de dollars en 2011. L'argent nécessaire en 2009 a été donné par Abou Dhabi, en partie directement et en partie également à travers la banque centrale des Emirats Arabes Unis. Abou Dhabi et la banque centrale des Emirats Arabes Unis ont demandé qu'au sein de certaines institutions, des changements de personnel soient effectués, la mise en place de ses propres représentants et des garanties. En 2011, le gouvernement de Dubaï a été capable de rembourser une partie de sa dette en avance par rapport à ce qui avait été prévu par la vente d'actifs étrangers de certaines de ses entreprises, en rééchelonnant certaines dettes et en refinançant d'autres par l'emprunt à la banque Emirates NBD. En avril 2012, la banque centrale des Emirats a imposé de nouvelles limites aux banques de prêts pour les gouvernements locaux. Cette limite a été fixée à 15% du capital de base de la banque.

### **Le conseil suprême de l'énergie.**

Le président est Shaykh Ahmed Bin Saeed et le vice-président Saeed Mohammad al-Tayer. Ce conseil a été établi en 2010 pour étudier la diversification des sources d'énergie des Emirats. En novembre 2010, le conseil a annoncé un plan de développement du nucléaire et d'usines fonctionnant au charbon. Associé avec le conseil de Dubaï pour le Carbone, Dubaï Carbon Centre for Excellence, appartenant à DEWA, DUBAL, ENOC et ISTIDAMA Carbon, il offre des conseils aux entreprises pour réduire les émissions de carbone ».

## ANNEXE 3 : L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE DUBAÏ

### 1. Les 3 personnalités-clés de la vie politique de Dubaï : les bras droits de Shaykh Mohammed...

« Mohammad bin Rashid al-Maktûm est vice-président des Emirats Arabes Unis, ministre et ministre de la défense des Emirats ainsi qu'Emir de Dubaï. Il chapeaute l'ensemble de l'organisation des entreprises commerciales de l'Emirat à travers Ahmad bin Saeed al-Maktûm qui est président du comité fiscal, vice-président du conseil exécutif et président de Dubaï World et gouverneur des Emirats. En 1985, Shaykh Ahmed a été désigné comme président de la compagnie aérienne Emirates, alors naissante, puis par la suite a obtenu bien d'autres responsabilités dans les différentes organisations dubaïotes. En 2003, il a été désigné vice-président du conseil exécutif qui correspond plus ou moins au cabinet de Doubaï. Il est également membre du conseil d'administration des investissements de la municipalité de Dubaï et président du conseil suprême de l'énergie. Progressivement, depuis la crise financière internationale de 2008, il est devenu de plus en plus important notamment parce qu'il a été choisi pour réorganiser les finances de l'Emirat aux côtés d'Ahmed Al-Tayer et de Mohamad al-Shaibani. En 2009, il prend le titre de président du comité suprême de la fiscalité et en décembre 2010 il prend la tête de Dubaï World. Il joue le rôle de lieutenant de Shaykh Mohammedhammad.

Ahmed Bin Saeed al-Maktûm travaille en collaboration directe avec :

- Ahmed Humaid al-Tayer. La famille al-Tayer est proche de Shaykh Hamdan et Shaykh Ahmed Humaid al-Tayer est un ami intime. Le père d'Ahmed Humaid était une figure de proue déjà à l'époque de Shaykh Rashid puisqu'il avait le titre de directeur du gouvernement des garages de Dubaï et gérait le parc de voitures de la famille de l'Emir. La famille a obtenu des fonctions importantes dans le domaine commercial dans les années 1980. Les fils de Humaid, à l'exception de Obaid sont des partenaires commerciaux pour les marques Landrover et Ferrari dont ils possèdent des filiales à Dubaï. Le fils aîné, né en 1951, est devenu un ami de confiance d'Hamdan alors qu'il était en poste au sein du ministère des finances et de l'industrie et que Hamdan, quant à lui, en était ministre, de 1971, date de la création des Emirats Arabes Unis jusqu'en

- 2008, date à laquelle le ministère a été divisé pour devenir le Ministère des finances. Ahmed est devenu plus tard ministre fédéral des communications puis récemment député président des organes contrôlés par Hamdan à savoir Enoc et Dubaï. Il est également membre du conseil d'administration du conseil d'investissements de Dubaï. Il est enfin à la tête d'une des plus importantes banques des Emirats Arabes Unis à savoir Emirates NBD. Suite à la crise, il est redevenu une figure de proue du régime en accroissant son rôle et son autorité en prônant une position conservatrice à l'égard des finances de Dubaï. En novembre 2009, il a remplacé Docteur Omar Sulaiman en tant que gouverneur de Dubaï au centre international financier (World Trade Centre). Juste après il a été désigné au comité fiscal suprême. En août 2011, il a été remplacé par le gouverneur du DIFC, Abdullah Saleh. Rapidement après cela, il est entré en désaccord avec d'autres personnes du gouvernement outre Emirates NBD l'obligeant à assumer la responsabilité de la faillite de la banque de Dubaï. Il a démissionné de la banque ainsi que de tous ses postes gouvernementaux. Toutefois, dans les derniers mois de l'année 2011, il est de nouveau de retour dans plusieurs organes de gouvernement.
- Mohammad Ibrahim al-Shaibani. Il a une formation de banquier. Il a travaillé à la Citibank, au département des douanes et à Emirates Bank International puis il a été envoyé par Ahmed Al-Tayer au bureau de Dubaï à Singapour pendant quelques années après que Mohammad Al-Abbar a quitté cette fonction. Ce bureau avait pour but de gérer trois grandes entreprises commerciales contrôlées par le gouvernement de Dubaï dont une banque de l'Emirat qui était en difficulté dans les années 80. Comme al-Abbar, Shaibani a été plus influencé par ce qu'il a appris à Singapour. A son retour, il a occupé un poste au bureau de Londres dont l'objectif était de gérer les investissements et les dépenses des membres âgés de la famille de l'Emir. Cette fonction a mis en contact Shaibani avec Shaykh Muhammad. En 2002, Shaibani est revenu à Dubaï pour ouvrir un bureau dans l'Emirat, lequel était nécessaire pour la fiscalité britannique ; le bureau de Londres ne sert plus que comme une institution dédiée aux affaires étrangères. Puis en 2005 il lui a été demandé de mettre en place les investissements des entreprises de Dubaï, The Corporation of Dubaï, (voir liste plus loin). Cette institution a accru son rôle. Shaibani a ensuite été désigné Directeur du Diwân. En 2008 et 2009, Shaibani était la personnalité politique du gouvernement de Dubaï la plus influente mais aussi la plus concernée par les problèmes financiers de l'Emirat. Le département des finances et le département du contrôle de gestion (audit department) lui reportaient avant d'en référer au conseil exécutif. Shaibani a engagé des enquêtes pour les personnes concernées par



des affaires financières en lien avec les entreprises étatiques de Dubaï. Ces enquêtes, surtout au regard des habitudes dubaïotes, ont été perçues comme particulièrement intrusives et très mal ressenties. Cela a fait de lui un personnage très impopulaire en 2011 et son influence semblait être sur le déclin.

- Mohammad Abdullah Gergawi : provient d'une famille d'origine iranienne. Il a étudié aux Etats-Unis. Il commence sa carrière aux bureaux des permis à la municipalité de Dubaï dans les années 80 puis travaille au département de l'économie et du développement sous l'égide de Mohammad Al-Abbar. Il devient un personnage public lorsqu'il organise le DSF, Dubaï Shopping Festival au milieu des années 90. C'est lui qui est également à l'origine de l'idée de créer Internet and Media City. Il obtient ensuite un poste au bureau exécutif lors de sa création en 2000. Il accède ensuite au poste de président exécutif de Dubaï Holding lors de sa mise en place en 2004. En 2006, il est devenu ministre du cabinet des affaires lorsque Shaykh Mohammedhammad est de son côté devenu Premier Ministre du gouvernement fédéral en janvier 2006. Dans le cadre de son travail au cabinet des affaires, Mohammad Abdullah Gergawi gère l'agenda et les rapports entre le cabinet et les différents ministres. Avec Shaykh Mansour bin Zayed al-Nahyan, président du conseil exécutif du cabinet, il constitue le lien entre Mohammad et le gouvernement fédéral. Depuis le milieu des années 2000, Gergawi défend l'idée que les différentes entreprises étatiques dubaïotes pourraient être concurrentes et accroître leurs activités en empruntant. Beaucoup d'entreprises sont gérées par des personnes qui ont une expérience financière limitée, qui ont acheté des actifs sans réelle valeur à des prix très élevés lorsque le marché était au plus haut. Quand la crise financière a éclaté en 2008 les banques commencèrent à rapatrier leurs emprunts ou arrêtèrent de les renouveler automatiquement. Dubaï a été incapable d'honorer ses dettes. Gergawi a été tenu responsable de cela et blâmé. Il est resté Ministre du Cabinet des affaires et président de Dubaï Holding mais à titre purement honorifique. En 2011, il semble que Gergawi renaisse de ses cendres. Il n'a pas obtenu de nouveau poste et fait profil bas mais il est de nouveau vu à plusieurs reprises avec Shaykh Mohammedhammad. Il a retrouvé un rôle actif au sein de Dubaï Holding ».

## 2...chapeautent les entreprises clés mises en place par Shaibani.

Toutefois, si les membres de la famille président les organismes signalés en rouge, ils sont également présents dans les autres à travers leurs hommes liges à qui ils délèguent partiellement

leur pouvoir. En somme, la famille Maktûm contrôle l'ensemble des entreprises commerciales de Dubaï appartenant à des secteurs économiques très variés.

- 1- « **Fly Dubaï Airline** a pour président Shaykh Ahmed Bin Saeed et comme chef exécutif Ghaith Al-Ghaith.. C'est une compagnie aérienne à bas prix lancée à la fin de l'année 2008.
- 2- **Emirates Group** est dirigé par le président Shaykh Ahmad Bin Saeed et a pour vice-président Maurice Flanagan. Le groupe Emirates pourvoit certains services pour la compagnie aérienne et DNATA. Le groupe est audité régulièrement et publie de manière transparente son rapport annuel concernant l'ensemble de ses activités. Le groupe Emirates comprend deux branches. **La première est Emirates Airline** dont le président est Tim Clark. Le gouvernement de Dubaï a créé Emirates en 1985 avec un capital de 10 millions de dollars, 2 Boeing 727 et le bâtiment dédié à la formation du personnel navigant. A partir de là, Emirates s'est auto-financé à l'aide de ses profits et de prêts bancaires. La compagnie n'a reçu aucune aide financière gouvernementale sauf en 2009 en raison d'une erreur de calcul sur le prix du carburant. La compagnie avait aussi dû réduire ses coûts de fonctionnement et augmenter le prix du billet d'avion. A l'exception de 2009, tous les ans la compagnie a réalisé des profits. Elle est devenue la plus importante compagnie aérienne du Moyen-Orient. En 2006, elle était classée 6<sup>ème</sup> à l'échelle mondiale pour ce qui relève du transport de passagers internationaux et 7<sup>ème</sup> en ce qui concerne l'acheminement du fret en tonne/km<sup>902</sup>. Elle a atteint son record de rentabilité avec 5,4 milliards de dirhams et a pu reverser des dividendes de 2 milliards de dirhams au conseil d'investissement de Dubaï (Investment Corporation of Dubaï).<sup>903</sup>La compagnie aérienne possède Emirates aviation College dans lequel elle forme son personnel. **La seconde branche du groupe Emirates est constituée par le groupe de services et DNATA, Group services and DNATA**). Son président est Gary Chapman. DNATA est né en 1959 sous le nom de Dubaï National Air Travel Agency. Cette société a pris une envergure internationale et gère notamment des opérations à partir d'Australie, de Singapour, de Chine, d'Allemagne, du Pakistan et des Philippines. Cette société inclut la gestion des ressources humaines, médicales, l'information, la

---

<sup>902</sup> En 2018, Business insider classait Emirates au 6<sup>ème</sup> rang des meilleures compagnies aériennes.

<sup>903</sup> [https://www.lesechos.fr/11/05/2017/lesechos.fr/0212065681180\\_comment-emirates-est-devenu-moins-rentable-qu-air-france-klm.htm](https://www.lesechos.fr/11/05/2017/lesechos.fr/0212065681180_comment-emirates-est-devenu-moins-rentable-qu-air-france-klm.htm). Emirates première compagnie aérienne internationale a vu son bénéfice baissé de 82 % pour son exercice 2016-2017. Ces 3 dernières années son chiffre d'affaire n'a pas baissé.

technologie, le cadre légal et la finance. Le Group services DNATA gère MMI qui avec African Eastern<sup>904</sup> alimentent le Duty Free de Dubaï.

- 3- **Dubaï Aviation City Corporation** est une holding qui n'a aucun employé. En effet, Shaykh Ahmed est le seul responsable désigné. Il s'agit d'un organe destiné à consolider les résultats financiers. **Dubaï Aviation City Corporation comprend Dubaï Airports** dont le directeur général est Paul Griffiths qui gère les opérations de l'aéroport le plus dynamique du Moyen-Orient avec plus de 40 millions de voyageurs en 2010<sup>905</sup>. Il gère aussi les opérations réalisées à partir du nouvel aéroport Dubaï World Central appelé Al-Maktoum International qui a été construit à côté de Jebel Ali et dont le trafic cargo a ouvert en juin 2010. Il gère enfin les hôtels près de l'aéroport comme Le Méridien. Les terrains sur lesquels sont construits les aéroports appartiennent à Dubaï Real Estate Corporation. D'autre part, Dubaï Aviation City Corporation possède aussi **Air Navigation Services, Dubaï World Central et Dubaï Corporation For Aviation Engineering Projects**. Cette société a été fondée en 2012 pour planifier, dessiner et gérer la construction des infrastructures de l'aéroport non seulement pour l'aéroport international de Dubaï mais aussi pour DWC et des futurs aéroports.
- 4- **Dubaï Aerospace Enterprise (DAE)** est une société gérée par le Docteur Mohammad Al-Zarouni et qui a comme directeur général adjoint Rashid al-Malik. Le projet a été lancé dans l'été 2006 par le gouvernement de Dubaï et 6 autres partenaires : DAFZ, DIFC, Dubaï International Capital Amlak (entreprise financière), Emaar et Istithmar. L'objectif était de développer les activités et les investissements dans la construction d'avions, la maintenance, la location et la gestion aéroportuaire. L'entreprise n'a pas été très active à ses débuts en raison de la crise mais commence à prendre de l'envergure. Cette entreprise comprend le **SR Technics** acheté en 2006 par Dubaï Aerospace Enterprise à une hauteur de 30%, par Istithmar pour 30% également et par Mubadala, fonds d'investissements d'Abu Dhabi pour 40%. En 2009, Mubadala a racheté les parts d'Istithmar. Le quartier général de SR Technics se situe à Zurich. SR Technics est le leader mondial de la maintenance des appareils.
- 5- **Dubaï Airport Free Zone (DAFZ)** a pour directeur général Docteur Mohammad Al-Zarouni.

---

<sup>904</sup> MMI et African Eastern fournissent l'alcool au Duty free mais possèdent aussi des boutiques discrètes à Dubaï pour vendre l'alcool aux non musulmans équipés d'une licence leur permettant d'en acheter à un prix par ailleurs très élevé.

<sup>905</sup> [https://www.lesechos.fr/05/02/2018/lesechos.fr/0301251592899\\_aeroports---Dubaï-reste-leader-sur-le-traffic-international.htm](https://www.lesechos.fr/05/02/2018/lesechos.fr/0301251592899_aeroports---Dubaï-reste-leader-sur-le-traffic-international.htm). Fin 2017 L'aéroport de Dubaï avait atteint 88 ?2 millions de passagers.

- 6- **Dubai Events and Commerce Promotion Establishment.** La directrice est Laila Suhail. L'entreprise a été créée en novembre 2009. Elle est en charge du DSF (Dubai Shopping Festival) qui se déroule en janvier/février et de Dubai Summer Surprises qui a lieu de juin à août.
- 7- **Silicon Oasis** a pour directeur général Docteur Mohammad Al-Zarouni. Il s'agit d'une zone franche dédiée à l'industrie des semi-conducteurs sur les autoroutes.
- 8- **Nakheel.** L'entreprise a pour président Ali Rashid Ahmed Lootah. Il reporte au Conseil suprême fiscal. Au sein du conseil administratif siègent Khaled Mohammad Salem Bakheet, Khalil Issa Ahmed Awad, Adel Khalifa Al-Shir, Ibrahim Hussain al-Fardan. L'entreprise a pris son envol avec les îles construites sur des polders telles que Palm Jumeirah, Palm Jebel Ali, The World and Palm Deira. Le capital nécessaire à ces développements provient d'emprunts bancaires, des impôts perçus par les douanes portuaires et l'argent des zones franches. Les autres sources de financement proviennent de la vente sur plan d'appartements, de villas voire d'hôtels qui ont séduit essentiellement les Emiriens et les ressortissants du CCG. Force est de constater que les emprunts ont été réalisés à grande échelle d'autant plus que le projet s'est avéré plus onéreux que prévu. La plupart des crédits contractés l'ont été à court terme et lorsque la crise a frappé Dubai fin 2008- début 2009, les ventes se sont effondrées et les clients ont cessé de verser leurs mensualités ; par conséquent, Nakheel s'est retrouvé dans l'incapacité d'honorer ses dettes. En mars 2010 l'entreprise a dû se restructurer afin de faire face à ses 10,5 milliards de dettes en acceptant temporairement le rééchelonnement de sa dette avec un taux d'intérêt plus bas. L'entreprise a par ailleurs fortement réduit les salaires et sa main d'oeuvre. Quant au paiement des intérêts et au financement des travaux, ils ont été honorés par le Fonds de soutien qui dépend du Comité Suprême Fiscal (Supreme fiscal Committee). Les travaux de Nakheel ont été arrêtés à l'exception de ceux de Palm Jumeirah et de certains projets à l'intérieur des terres. Les clients qui n'avaient pas pu obtenir ce qu'ils avaient acheté sur plan se sont vus attribuer d'autres propriétés comme à Jumeirah Village, Discovery Gardens et Ibn Battuta Mall. De l'entreprise Nakheel dépend **LIMITLESS** dont le directeur est Saeed Ahmed Saeed. Comme Nakheel, cette entreprise est chapeauté par Ali Lootah. Elle gère la réalisation de développements immobiliers comme ceux acquis par DP World grâce à ses contrats de gestion portuaire. Les projets englobent Bidadi Knowledge City à côté de Bangalore,

Arabian Canal<sup>906</sup> qui devait contourner Jebel Ali et s'étirer sur 75 km, le centre-ville de Jebel Ali, et Al-Wasal Urban Development à côté de Riyadh. Aucun de ces projets n'a vu le jour.

- 9- **Dubai World.** Le président de Dubai World est Shaykh Ahmed bin Saeed et le conseil d'administration est composé de Mohammad Al-Haibani, Abdel-Rahman Al-Saleh, Hamad Mubarak Bu Amin Sa 'adi Abdel Rahman Hassan Al-Rais, sun Yong Chang. Le directeur général est Andrew Watson. Dubai World a été créé en 2006 pour accompagner les activités commerciales qui étaient avant gérées par les douanes portuaires et le conseil des zones franches (Free Zones Corporation), à savoir la gestion commerciale des ports et la zone franche de Jebel ali et d'autres nouvelles activités très variées. En novembre 2009, l'entreprise a annoncé qu'elle voulait quatre mois de grâce avant de rembourser les dettes dues par Nakheel. Cela a déclenché la crise des dettes à Dubai. Ces dettes ont été rééchelonnées en 2010 (voir les informations concernant Nakheel). Les branches lucratives de Dubai World à savoir les ports et les sociétés de gestion des zones franches ainsi que les cales sèches ont été conservées. Quant aux actifs de Istithmar, ils ont été vendus. Certains projets immobiliers gérés par Dubai Maritime City et Limitless ont été arrêtés et d'autres se sont poursuivis. Les recettes des douanes et les bénéfices tirés des ports, JAFZ et les cales sèches, qui étaient habituellement utilisés pour alimenter le budget du gouvernement, servent actuellement en échange des emprunts contractés par Dubai World. Connecté à Dubai World il existe le **Dubai Customs World**, les douanes internationales de Dubai, qui gèrent le service des douanes aux gouvernements étrangers mais qui n'est pas encore très actif. On trouve également le port et les zones franches internationales, **Port and Free Zones World**, dont le directeur général est Jamal Majid Bin Thanaih. Le Port and Free zones world comprend deux organes principaux. Le premier est DP World dont le président est Sultan Bin Sulayem, le directeur général Muhammad Sharaf et le directeur financier Yuvraj Narayan. DP World gère les ports dont Port Rashid, Jebel Ali et le terminal à conteneurs de Fujairah. Il gère aussi les activités acquises quand DP World a acheté P&O and Inchcape Group en 2006, et d'autres activités de gestion internationale acquises plus tôt par Dubai. 20% des risques de Dubai World étaient flottant sur le marché financier dubaïote en 2007. En octobre 2011, DP World a annoncé un projet d'extension du terminal de Dubai destiné aux croisières. L'autre branche de Port and

---

<sup>906</sup> Ce projet n'a pas vu le jour en raison de la crise. Il a été modifié pour devenir le Grand Canal ouvert en 2016 et dont la taille a été fortement réduite.

Free Zones World est constituée par les zones économiques internationales, **Economic Zones World**. La directrice générale est Salma Hareb. Une nouvelle entreprise a été lancée en janvier 2007 pour installer un parc industriel international. Actuellement quatre centres d'activité existent déjà dont **Jebel Ali Free zone**, la zone franche de Jebel Ali qui gère Djibouti, la Malaisie et le Maroc. Là encore la directrice générale est Salma Hareb. La zone franche de Jebel Ali est la plus ancienne parmi toutes celles de Dubaï. En effet, elle a été fondée en 1985, là où le Sultan bin Sulayman avait construit sa réputation. 6000 entreprises s'y sont installées. Les investisseurs sont pour la plupart liés à l'industrie, du luminaire à l'entreposage, de l'emballage et à la distribution. Il existe aussi le **parc technologique** dont la directrice générale est aussi Salma Hareb. La zone industrielle est vaste et comprend notamment des entreprises pétrolières, de gaz et d'eau de dessalement Enfin, dépend de Economic Zones World la **zone automobile de Dubaï**, Dubaï Auto Zone. Economic Zones World a racheté l'entreprise britannique Gazeley qui construit des centres de distribution et des entrepôts. Enfin, Dubaï World comprend une troisième branche, les Drydocks World. Le directeur général est Khamis Bu Amin. Le conseil d'administration désigné par Mohammad Shaibani rapporte directement au Comité Suprême fiscal, Supreme Fiscal Committee. Construites à la fin des années 70, il s'agit du plus grand complexe de cales sèches au monde puisqu'il est capable d'accueillir plus de 20 vaisseaux simultanément. Y sont construits des navires destinés au forage pétrolier off-shore et au stockage du pétrole. Les activités à Dubaï sont lucratives. Les difficultés sont le fait des activités à l'étranger et notamment à Singapour et en Indonésie achetées avec 2 milliards d'emprunts. **La quatrième branche de Dubaï World est Dubaï Maritime City**. Son directeur général est Amer Ali. A l'origine cette entreprise était impliquée essentiellement dans le développement immobilier afin de construire le long des côtes, près de Port Rashid et des cales sèches, des bureaux, des espaces résidentiels et industriels. Le projet a été arrêté dès 2009 en ce qui concerne la construction hôtelière et résidentielle. Les projets restants ont attiré les entreprises spécialisées dans le transport maritime, les chantiers navals, l'assurance, l'inspection maritime et les agences de fret. Le site de Jadaf installé sur la Creek est destiné quant à lui aux petits navires et a été englobé dans le nouveau projet. **La cinquième branche de Dubaï World s'appelle Dubaï Multi Commodities Centre**. Le directeur général est Ahmed Sultan Ahmed Bin Sulayman. Cet organe est propriétaire de Jumeirah Lakes Towers qui est géré par Nakheel, Dubaï Diamond Exchange et Dubaï Multi Commodities Exchange. **La sixième et dernière branche de**

**Dubaï World est Istithmar World.** Le directeur général est Andrew Watson. C'est une société de fonds privés qui dispose de filiales telles que Istithmar World Capital, Istithmar Aviation et Istithmar Ventures. Istithmar est l'une des premières entreprises étatiques à avoir connu des difficultés. En août 2008 les autorités dubaïotes ont arrêté le vice-président d'Istithmar World, Adel Shirawi ainsi que le directeur financier de l'entreprise, Feras Kaithoum, soupçonné de détournements de fonds à l'époque où les deux hommes avaient des postes-clés dans l'une des filiales d'Istithmar appelée Tamweel. Comme à la fin de l'année 2009, il a fallu vendre tout ou la plupart des actifs d'Istithmar, les dettes de l'entreprise ont été transférées à Dubaï World principalement parce que cette dernière était capable de réaliser des actifs de façon efficace. En 2011, les finances d'Istithmar s'étaient améliorées et Sultan Bin Sulayem qui était resté, à titre honorifique, président a été encore une fois activement impliqué dans l'entreprise. **Istithmar World comprend également Istithmar World Capital** dont les actifs incluent le contrôle des intérêts du Group sud-africain Kerzner. Ce groupe s'occupe du développement immobilier. Les actifs comprennent aussi 10% de MGM Mirage qui appartient aux trois plus grands casinos mondiaux de Las Vegas <sup>907</sup>; ils comprennent aussi ceux de la société Barney, une marque états-unienne de vêtements acheté pour 942 millions de dollars en 2007 ainsi que QE2 liner, Cirque du Soleil, de grands bâtiments à Trafalgar Square, l'hôtel Mandarin Oriental à New York, des parts dans la Standard Chartered Bank, Time Warner, the Hedge Fund GMG Partners et Forsa, un fonds d'investissement pour les femmes. **Quant à Tejari.com**, cette entreprise a été fondée en 2000 et à l'origine a été développée à l'instigation de la Shaykha Lubna Bint Khaled Al-Qassimi de Sharjah qui est devenue ministre fédéral pour le commerce extérieur en 2008. Tejari.com est un site Internet permettant les relations commerciales. Les vendeurs comme les acheteurs s'enregistrent sur le site. A présent, le gouvernement de Dubaï réalise l'essentiel de ses acquisitions par l'intermédiaire de ce site. Quant à **Palm Utilities**, il s'agit d'une entreprise de services spécialisée dans les développements immobiliers. D'autres actifs correspondent à des investissements à Manhattan, P&C immobilier ou l'hôtel Atlantis sur la Palm géré par Kerzner ».

10- « **Dubaï World Trade Centre.** Il a pour président Shaykh Ahmed Bin Saeed et pour directeur général Hilal Saeed al-Maari. Il possède le bâtiment du World Trade Center

---

<sup>907</sup> L'objectif très probable de Dubaï est de créer à son tour des casinos.

qui fut le premier gratte-ciel de Dubaï, ouvert en 1979. Il possède aussi bien d'autres développements dont le Convention Centre et quelques hôtels.

**11- Dubaï supply Authority (DUSUP).** Son président est Shaykh Ahmed bin Saeed. Cette entreprise s'occupe de l'importation du gaz à Dubaï à partir d'Abou Dhabi et Sharjah et approvisionne les consommateurs de DEWA et DUBAL La propre production de gaz de Dubaï, réalisée au large de ses côtes, est utilisée pour maintenir la pression du réservoir. Le gaz du petit champ de Margam est utilisé dans le système même de DUSUP.

**12- Dubaï Pétroleum Establishment.** Il est présidé par Shaykh Ahmed bin Saeed. Cette entreprise a pris les rênes des petits et déclinants champs pétrolifères après la fin du gouvernement avec Conoco en avril 2007. Dubaï Petroleum Establishment travaille directement avec les compagnies pétrolières, principalement avec Petrofac. En 2010, la production de Dubaï représentait environ 60000 barils par jour.

**13- Dubaï Real Estate Corporation.** Le président est Shaykh Maktoum bin Mohammad et le directeur général Hisham Al-Qassem. Le conseil d'administration présenté en juin 2011 comprend Sami Dhaen Qamzi, Abdullah Ahmed Mohammad Rashid Al-Mutawa, Tariq Mohammad Saeed Al-Gaith. La DREC a été instituée en juin 2007. Elle possède toutes les terres du gouvernement de Dubaï dédiées aux projets gouvernementaux. La DREC est connectée à WASL. Cet organisme est présidé par Shaykh Ahmed bin Saeed et par le directeur général Hisham Abdullah Al-Qassim. Il possède plusieurs hôtels, trois Hyatt, Westin, Méridiens, Dusit ainsi que Emirates Golf Club, Dubaï Golf et Creek Club. Il dispose par ailleurs d'actifs qui ne relèvent pas de l'immobilier hôtelier. En effet, formellement WASL est un syndicat immobilier qui a été créé par Mohammad Gergawi à partir de deux organes distincts à savoir le conseil du développement et le département de l'immobilier. Le conseil du développement avait été fondé dans les années 70 sous le patronage de Mohammad Naboodah afin de développer les terrains destinés aux citoyens de Dubaï. Il a réalisé des constructions de bonne qualité, prélever 70% des revenus locatifs pour lui-même et payer la différence aux propriétaires terriens. Le département de l'immobilier gère les actifs immobiliers de la famille de Shaykh Rashid. Après la mort de ce dernier, les propriétés ont été enregistrées en partie au nom du gouvernement et en partie aux noms de ses filles. A partir de 2010, WASL travaille de manière rapprochée avec MERAAS, mais ces deux entreprises n'ont pas fusionné. WASL a le rôle de développeur et MERAAS celui de gérer les projets. En octobre 2011 WASL a annoncé des plans pour redévelopper le Jumeirah Beach Club, agrandir l'hôtel



Méridien de l'aéroport et commencer le développement de Muraqqabat comprenant une partie résidentielle et des bâtiments hôteliers.

14- **MERAAS.** Ce nom signifie « héritage ». Le directeur général est Abdullah Al-Habbal et le directeur financier Mukesh Sudani. Il s'agit du bureau des ingénieurs, appartenant au Diwân, qui a été utilisé pour réaliser de petits projets, essentiellement des logements. En 2007, MEERAS a été en charge de redévelopper le vieux Dubaï et Deira, en commençant par le redéveloppement de Satwa et des espaces situés au sud de la route d'Al-Wasl et de Safa Park. La plupart des bâtiments situés dans ces espaces et planifiés pour être réhabilités appartiennent au gouvernement de Dubaï et à la famille de Shaykh Rashid. MERAAS comprend plusieurs filiales : MERAAS développement, MERAAS investissements, MERAAS santé, MERAAS hôtels et centres commerciaux. Au début 2009 le projet concernant Satwa a été arrêté, les filiales ont été fermées et une large partie des employés a été licenciée. A partir de 2010, MERAAS a travaillé en relation directe avec WASL mais les deux entreprises n'ont pas fusionné. WASL garde le rôle de développeur et MERAAS celui de la gestion des projets.

15- **Meydan City corporation.** Le président et directeur général est Saeed Humaid Al-Tayer, qui est le représentant de Shaykh Mohammedhammad dans toutes les courses équestres. Il s'est occupé du développement de Nad Al-Sheba, hippodrome, l'Hôtel Meydan, l'espace résidentiel et la vente au détail. Bab Al-Shams resort dans le désert appartient aussi à l'entreprise. Les développements en lien avec Meydan ne semblent pas avoir été affectés par la crise financière. Ils sont somptueux et magnifiques. L'entreprise semble même plus solide que bien d'autres développeurs. Saeed Al-Tayer s'occupe aussi du Dubaï Racing Club.

16- **Emaar Properties.** Son président et Mohammad Ali Al-Abbar et son vice-président Hussain Ahmed al-Qemzi. L'entreprise dispose de plusieurs directeurs : Abdullah Mohammad Al-Ghobash, Jamal Majid Bin Thaniyeh, Arif Obaid, Saeed Aldehail, Abdel-Rahman Hareb al-Hareb, Fadhel Abdel-Baqi Alali, Marwan Abedin, Abdullah Saeed Balyoahah, Ahmed Jamal Jawa, Ahmed Thani al-Matrooshi. L'entreprise Emaar a été fondée en 1997 et est considérée comme une entreprise publique car le gouvernement de Dubaï en possède à présent 32% détenus par l'Investment Corporation de Dubaï. Emaar est le plus important développeur dans l'Emirat de Dubaï. Il a notamment construit Dubaï Marina, un grand nombre de maisons mitoyennes, Arabian Ranches, Greens, Lakes, Meadows, Springs et le Burj Khalifa et les développements qui lui sont connectés ainsi que Emirates Towers. A l'automne 2009, l'idée a été émise

que l'entreprise pourrait s'occuper de la majeure partie des activités de Dubaï Holding principalement de Dubaï Properties, Sama Dubaï, Tatweer Real Estate, Mizin et une partie de Dubaïland. En décembre, les directeurs d'Emaar ont décidé qu'ils ne souhaitaient pas en prendre le contrôle.

**17- Dubaï Holding.** L'entreprise est présidée par Mohammad Gergawi et a pour directeur général Ahmed Bin Byat et comme directeur financier Fadel Al-Ali. L'entreprise a été lancée en octobre 2004. Au sens légal du terme, Dubaï Holding est la propriété de Shaykh Mohammedhammad, mais dans la réalité pratique, elle relève de l'Etat de Dubaï. Le capital pour la réalisation des projets provient des ressources financières personnelles du Shaykh, du département des finances, de la vente des terres, des bénéfices réalisés par les activités existantes et des emprunts. L'idée qui a présidé à la constitution de cette entreprise est que la principale source de revenu provient de la vente des terres. Mais au milieu des années 2000 les emprunts augmentent considérablement. Dubaï Holding comprend deux branches principales : **Dubaï Holding Commercial Operations Group et Dubaï Holding Investment Group. Tout d'abord, Dubaï Holding Commercial Operations Group** est présidé par Fadel Al-Ali. Depuis décembre 2009, cette entreprise connaît une profonde restructuration. Tatweer a été dissoute. Initialement, l'idée était que les actifs immobiliers de Tatweer (Tatweer immobilier, Mizin, et des parts de Dubaïland) soient placés sous le contrôle d'Emaar tout comme Dubaï Properties et Sama Dubaï. Mais l'entreprise Emaar a décidé en décembre qu'elle ne souhaitait pas en prendre le contrôle. Les dettes et les bons exceptionnels de la banque DHCOG représentaient à la fin 2010 un total d'environ 4 milliards de dollars. **Dubaï Holding Commercial Operations Group se ramifie en plusieurs entreprises.** Parmi ces dernières **TECOM** investments à la tête de laquelle se trouvent le président Ahmed bin Byat et le directeur général Abdel Latif Al-Mulla. La plupart des activités de TECOM concernent le développement de parcs commerciaux capables d'attirer différents types d'investisseurs locaux et étrangers. TECOM a construit ses bâtiments essentiellement en propriété foncière libre (freehold). Et dans la majorité des cas, TECOM vend les baux (lease) alors même que les bâtiments sont en construction. Dans d'autres cas, la terre est l'objet d'un bail accordé à d'autres entreprises. Certaines entreprises citées plus bas ont des baux. **TECOM est une entreprise très ramifiée qui comprend notamment SMART CITY** dont le directeur est Farid Abdel Rahman. Mise en place pour développer des projets d'envergure internationale liés aux Médias et à Internet Cities, Smart City a de nombreux projets

notamment à Malte et à Cochin au Kerala. **TECOM dispose aussi d'Empower** avec pour directeur général Ahmed Al-Shaffar. Cette entreprise établie en commun avec DEWA (qui détient la majorité des parts) s'occupe du refroidissement urbain et de fournir de l'eau glacée. Elle est connectée à **LOGSTOR** qui est une entreprise en partenariat avec une entreprise danoise qui produit de la tuyauterie pour les réseaux urbains de refroidissement. **TECOM possède aussi Arab Media Group** dont le directeur général est Mohammad Al-Mulla. Les principaux actifs de AMG sont neuf stations de radio. AMG possède aussi une société de publicité extérieure appelée Shoof-Stroer. AMG possède également DONE, une entreprise d'événementiel. En octobre 2009, AMG holding a réduit son importance lorsque la chaîne de télévision et l'imprimerie ont été transférées à Dubaï Media. AMG a été lourdement endettée. Quant à **EMS**, c'est une entreprise dédiée à l'énergie. Son directeur général est Khaled Bushanaq. Cette entreprise fournit des conseils sur la conservation de l'énergie et des services de surveillance de l'énergie. 60% de l'entreprise appartient à TECOM et 40% à des investisseurs jordaniens. **Global Village relève aussi de l'autorité de TECOM.** Le directeur général est Abdel Reda. Global Village est intimement lié au DSF. Il a été partiellement stoppé en 2009 avant d'être relancé. **Dépend également de TECOM E-Hosting Datafort** dont le dirigeant est Yasser Zennidin. L'entreprise s'occupe de projets relevant de l'hébergement électronique, de programme de sécurité informatique et du renforcement de l'infrastructure informatique. Enfin, **la principale branche de TECOM est TECOM business parks** qui est dirigée par le docteur Amina Rostamany. L'entreprise gère les zones franches organisées en clusters : médias, informatique, éducation, science et industrie. Chacun de ces clusters dispose de son propre directeur supervisé par le Docteur Amina Rostamany. Ainsi, on **trouve le cluster scientifique dédié aux Médias** et dirigé par Muhammad Abdullah. **Il se compose de Media City**, zone franche avec principalement des bureaux. Ce cluster scientifique n'est pas entièrement voué aux médias, il possède des actifs dans des bureaux de charme. **Media contient aussi International Media Production Zone.** L'entreprise s'occupe des médias imprimés, de la publication et de l'emballage. Les locataires s'y sont installés depuis 2007. **Media comprend aussi Studio City** dont le directeur général est Jamal Shariff. C'est un projet visant à attirer les entreprises spécialisées dans les films, les télévisions commerciales, la musique et la radiodiffusion. Les locataires s'y sont installés à partir de 2007. **La branche informatique de TECOM Business Parks** a pour directeur Malek Al-Malek **et comprend Internet City** qui est une zone franche

proposant des bureaux principalement mais pas entièrement dévolue à l'information et à la technologie. **La branche informatique de TECOM Business Parks** comporte aussi **Outsource Zone**<sup>908</sup> dont le directeur est Ismail Al-Naqi. Ce projet vise à attirer les entreprises qui fournissent des services de support au commerce. Les locataires s'y sont installés à partir de 2007. **TECOM business Parks s'est investi dans l'éducation** sous la houlette de son directeur général le Docteur Ayub Kazim. La branche éducative se divise en deux avec d'un côté le Knowledge Village qui est une zone franche destinée aux bureaux en lien avec l'éducation et la formation et de l'autre Dubai International Academic City. Cette branche qui appartient à TECOM couvre une surface de 22 millions de m<sup>2</sup> près d'Emirates Road et à proximité de campus universitaires. Le copropriétaire est Knowledge and human Development Authority lequel possède 475 m<sup>2</sup>. TECOM Business Park s'intéresse de près à la science dont la directrice est Aysha Abdullah. Cette branche se ramifie en **Dubai biotechnology and research Park** (Dubitech). Cette entreprise a été établie en 2005. En 2010, l'entreprise dispose de quatre laboratoires : développement de parfums et fragrances...Des entreprises étrangères s'y sont installées comme Serono, Genzyme, Pfizer, Amgen... Une autre branche concerne les énergies renouvelables, **Renewable Energy Technology Park-Empark**. C'est une zone franche de bureaux essentiellement mais pas complètement réservée aux énergies. Les locaux ont été ouverts en 2009. Enfin, **la branche destinée à la science comprend aussi Dubai Healthcare City**. Il s'agit également d'une zone franche. Depuis 2011 Dubai Healthcare City est sous le contrôle de Healthcare City Authority mais la terre et les autres actifs immobiliers restent la propriété de Dubai Holding. Enfin, **TECOM Business Parks s'intéresse à l'industrie à travers Dubai Industrial City** dont le directeur est Abdullah Belhoul. Cette cité industrielle doit être construite près du port de Jebel Ali. Les terres vendues et louées sont une bonne source de revenus.

Quant à **Dubai Holding Commercial Operations Group**, elle possède aussi **Parks and Resorts** gérés par Jurgen Fischer. C'est une entreprise coquille qui a des accords avec des entreprises de loisirs et de divertissements étrangères comme Universal Theme Park ou Legoland et Six Flags. Avant 2009, il avait été planifié de développer des attractions touristiques avec des partenaires. En 2012, toutes les activités sont suspendues. Mais avec l'annonce de l'Expo 2020, elles semblent connaître un nouveau

---

<sup>908</sup> Aujourd'hui Outsource zone a été renommé Outsource city.

souffle<sup>909</sup>. Enfin, **Dubai Holding Commercial Operations Group** possède une troisième branche : Emirates International Telecommunications. Le directeur général est Deepak Padmanabhan. L'entreprise détient tous les actifs de TECOM et de ses filiales dont DU, l'entreprise de téléphonie, 35% de Telecom Tunisie, 60% de Maltacom en lien avec Interoute qui gère la capacité internationale du réseau, 21% de Fourthnet, une chaîne de télévision grecque payante, 40% d'Axiom pour la téléphonie mobile dont la vente de détail aux mains de Faisal Al-Bannai et racheté par TECOM à un prix très élevé. En 2010 l'objectif était d'offrir quelques actions au public mais l'offre a été retirée en décembre de cette même année. Liée à **Emirates International Telecommunications**, existe **Emirates integrated Telecommunications Corporation, DU**. Emirates International détient 20% de cette entreprise qui appartient à DU, le réseau de téléphonie mobile. Les autres actionnaires sont des entreprises publiques dont pour 20% le secteur public, 20% Mubadala, et pour 40% Emirates Investment Authority. **Dubai Holding Commercial Operations Group englobe également Dubai Properties**. C'est Ahmed bin Byat qui joue le rôle de président de cette entreprise. Son directeur général est Khaled Al-Malek. Cette entreprise construit et gère la plupart des développements aux Emirats Arabes Unis. Ses projets incluent notamment Jumeirah Beach Residence, Il s'agissait du plus vaste projet au monde avec 36 tours résidentielles et 4 hôtels. Le projet a été réalisé avant que la crise ne touche Dubai. L'entreprise a réalisé aussi The Villa, un complexe de maisons de style espagnol, Business Bay, un développement de bureaux situés autour et en extension de la Creek de Dubai et Culture Village, un quartier résidentiel et commercial situé sur la Creek. En 2009, Dubai Properties Group a pris le contrôle de projets relevant pourtant d'entreprises distinctes dont Sama Dubai, (qui s'occupe de projets au Moyen-Orient, en Afrique du Nord. Seuls les projets à Dubai et au Qatar perdurent). Quant à Dubailand, c'est une entreprise de Tatweer qui avait développé quelques grands parcs à thème. Mizin, est aussi une filiale de Tatweer avec 3 développements à usage mixte. Tiger Woods Dubai est un parcours de golf et un développement de villas qui a été terminé en 2011. Tatweer Real Estate (immobilier) est à la tête de 300 km<sup>2</sup> de terrains, ce qui sur le long terme constituera un très bon investissement. Depuis 2011, toutes ces sociétés sont gérées par Dubai Properties Group qui ne concentre ses activités que sur Dubai, secteur public, 20% Mubadala, et pour 40% Emirates Investment Authority.

---

<sup>909</sup> Parmi les parcs à thèmes, Legoland a ouvert ses portes le 31 octobre 2016.

**Dubaï Holding Commercial Operations Group englobe enfin Jumeirah Group.** Le président du Jumeirah Group est Gerald Lawless. Le conseil d'administration comprend Gerald Lawless lui-même, Fadl Al-Ali, Ghaith Al-Ghaith (conseiller) et trois directeurs étrangers indépendants à savoir Sir David Michels, Alan Parker et Michael Williams. L'entreprise possède des complexes hôteliers, et des restaurants. Deux chaînes relèvent de cette entreprise à savoir Jumeirah et une nouvelle venue Venu lancée en 2010. L'objectif était de disposer de 60 hôtels ouverts ou en construction en 2012 et de développer Jumeirah et Venu comme des chaînes internationales. **Jumeirah Group englobe Jumeirah Hotels and resorts, Jumeirah Assets et Longwing Asset Management.** Tout d'abord, **Jumeirah Hotels and Resorts**, gère les hôtels et d'autres activités aux Emirats Arabes Unis, Londres, New York, Francfort, Rome, Shanghai... Ses revenus commerciaux ont cru entre 2011 et 2012. L'entreprise possède des hôtels à Dubaï dont le Burj Al-Arab, Jumeirah Beach, Emirates Towers Hotel et bureaux, Madinat Jumeirah (avec les hôtels Al-Qasr, Mina As-Salam, Dar al-Masaf, Souk Madina), Wild Wadi, Bab al-Shams, Jumeirah hospitality. L'entreprise possède aussi Emirates Academy of hospitality Management. A Londres, l'entreprise dispose du Carlton Tower, et des hôtels Lowndes. A New York, l'entreprise gère Essex House. Quant à **Jumeirah Assets**, l'entreprise possède des hôtels. Enfin, **Longwing Asset Management** gère les avoirs, les investissements financiers, l'utilisation des terres, le mobilier... »

« Enfin, l'autre branche de **Dubaï Holding est Dubaï Holding Investment Group qui se ramifie en Dubaï International Capital.** Cette dernière est dirigée par le président Fadel Al-Ali et le directeur général David Smoot. Il existe aussi des directeurs tels que Aidan Birkett et Christopher Rowlands. Au milieu des années 2000, l'entreprise a réalisé d'importants investissements. L'entreprise a acheté le groupe Tussauds pour 1.5 milliard de dollars et dispose de participations dans l'entreprise Daimler-Chrysler pour un montant d'un milliard de dollars ; les deux entreprises ont été vendues en 2007. DIC a acheté également une société d'ingénierie britannique nommée Dowcasters pour 1,22 milliard de dollars. Downcaster est une usine d'industrie aéronautique avec les équipements de General Electric et de Rolls Royce. L'acquisition correspond à la création de Dubaï Aerospace Enterprise. Elle a aussi acheté HSBC, Sony, EADS, Travelodge, ICICI Bank of India et le US hedge Fund Och ziff lequel a souffert d'un effondrement du prix de son action. La plupart des événements ont été peu fructueux. Au milieu des années 2010 la société a vendu les actions de HSBC, Sony, EADS et ICICI et a vendu la plupart des actions du portefeuille du Moyen-Orient. Sa politique était de

garder la majorité des actions dont elle disposait dans cinq sociétés européennes comme Mauser, une société industrielle allemande spécialisée dans l'emballage ; Almatiss, un producteur allemand d'aluminium ; Travelodge ; alliance Medical et Downcasters. Toutes ces sociétés ont besoin d'un soutien financier, mais il était souhaitable qu'elles soient vendues entre 2012 et 2015. Ses dettes s'élevaient en 2010 à environ 3 milliards de dollars. Dubaï Holding Investment Group comprend aussi Dubaï Group. Ce dernier ne dispose pas d'un conseil d'administration mais est présidé par Fadel Al-Ali. L'entreprise a grandi hors du bureau des investissements dont le nom a changé en 2004. L'entreprise est possédée à 51% par Dubaï Holding et à 49% par les intérêts de la famille Al-Maktûm. A l'origine, l'entreprise s'intéresse essentiellement à la diversification de son portefeuille d'investissements plus qu'à l'acquisition de sociétés ou d'importantes parts dans des sociétés. Mais sa politique a changé au milieu des années 2000. En 2009, l'entreprise a commencé à décliner. Elle a absorbé ses filiales, le Dubaï Financial Group, lequel a apporté un grand nombre d'actifs bancaires principalement en provenance du Moyen-Orient, Dubaï First, une société financière. L'entreprise a des actions dans la banque Taib de Bahrain pour 60%, des investissements locatifs au Koweït représentant 18%, 15% d'EFG Hermès, 20% de la banque de Mascate, 15% de la bourse de Dubaï, 20% de la banque populaire Martin et du groupe d'investissements Martin en Grèce. Elle a aussi pris le contrôle des actions de deux autres filiales, Dubaï Insurance Group, principalement 41% de Oman National Investment Holding Company et de Dubaï Capital Group, lesquelles ont des actions au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie, incluant d'importantes actions dans l'entreprise Sphinx Glass et Emirates Cement. La politique est de vendre le plus grand nombre d'actions de ces filiales. En 2010, les dettes s'élevaient à 8 milliards de dollars. Le **Dubaï Group compte trois entreprises dont Dubaï Investment Group, Noor Investment Group et Shuaa Capital. Dubaï Investment Group** dispose d'actions dans Acacia Investment, Markisches Zent, Chiranjeevi Wind Investment Time Broadband Televisions, Sun Hung Kai Financial, Vietnam Asset Management, Emirates cement, GBD Investment. Dubaï Investment Group est lié à **Dig Real Estate**. Ce dernier travaille depuis 2012 avec Silver Pick afin que cette entreprise regarde qu'elles sont les options possibles pour que Dig Real Estate se débarrasse de certains de ses actifs. **Dubaï Group possède aussi Noor investment Group** qui a pour directeur général Hussain Al-Qamzi. Cette banque appartient à hauteur de 25% à Dubaï Group, pour 25% autres à ICD et pour le reste, soit 50%, à d'autres intérêts, dont pour la plupart ceux de Shaykh Maktûm. La banque s'occupe de développer les activités de finance islamique et notamment la banque commerciale, l'investissement bancaire et le takaful. **Au sein de Noor Investment Bank se trouve Noor Islamic Bank** dont le président est Shaykh Ahmed bin

Mohammad bin Rashid Al-Maktoum. Le directeur général est Hussain Al-Qamzi. Cette entreprise appartient à 25% à Noor Investment Group, à 25% à Investment Corp of Dubaï et à 50% à des investisseurs individuels. La banque islamique a ouvert ses portes en janvier 2008 et ses activités ont été réévaluées après décembre 2011 quand il a été découvert que la banque manipulait des sommes énormes provenant de la vente du pétrole iranien, engendrant la colère des Etats-Unis. Enfin, **Dubaï Group abrite Shuaa Capital**. Le président n'est autre que Shaykh Maktûm Bin Hasher Bin Maktûm. Quant au directeur général, c'est Colin Mac Donald. C'est une entreprise cotée pour laquelle Dubaï Holding possède 40% de parts. L'entreprise a été utilisée pour traiter d'activités liées au secteur privé. Elle appartient aussi à certains fonds, représentée par quelques investisseurs institutionnels. Elle se livre à des activités de courtage. Depuis la crise de 2008-2009, elle rencontre des difficultés. Maktûm Bin Hasher a été nommé en 2011 pour la remettre sur pied. Sous sa direction, l'entreprise se concentre sur la gestion d'actifs pour clients privés. L'entreprise appartient par ailleurs aussi à Gulf Finance laquelle prête à de petites et moyennes entreprises dans les pays du CCG ».

**18- « Dubaï International Financial Centre DIFC.** Le président est Shaykh Maktoum Bin Mohammad. Abdel Aziz Al-Ghurair en est le directeur général et Abdullah Saleh le gouverneur. Il s'agit d'une zone « oof shore » pour les banques et autres services financiers. C'est le droit anglo-saxon qui y prévaut. Il y a aussi le DIFC Judicial Authority qui s'occupe des cours de justice. Le DIFC Authority possède l'immobilier, gère les bâtiments et les infrastructures, les permis pour les banques, et les visas. Le DIFC gère aussi des investissements grâce au **Hawkamah**, un institut de gouvernance, et des **investissements** incluant l'entreprise aérospatiale de Dubaï, la banque allemande (Deutsche bank), Euro Next Internet stock exchange et 60% de la maison de couture koweïtienne Villa Moda en particulier. Cela a conduit à la suppression du gouverneur, Docteur Omar Mohammad Sulaiman Al-Hamiri en novembre 2009 et son arrestation en mars 2010. Il a été relâché après avoir payé 14 millions de dollars qu'il avait perçu sous forme de bonus. Le DIFC continue à avoir d'importants emprunts. DIFC comprend aussi le **Waqf Trust Services et 20% de la bourse de Dubaï**.

**19- Dubaï Media Incorporated.** Cette entreprise est présidée par Shaykh Maktoum Bin Mohammad et dirigée par Sami Al-Qamzi. Le conseil d'administration est composé de Hadher Al-Muhairi, Mona Ghanim Al-Murri, Jamal Howeireb, Ameena Al-Rostamani, Abdel-Hamid Jumaa, Hala Badri, Mohammad Saif Al-Miqbali, Ali sultan Al-Haddad. Le directeur général de DMI Channels est Ahmed Said Al-Mansouri. Le directeur DMI Publishing est Dhahen Shaheen. En 2003, DMI a pris le contrôle de Dubaï TV relevant



avant du département de l'information ; En 2009, il a pris le contrôle d'autres actifs dont Arab Media Group qui appartenait à Dubaï Holding. L'entreprise gère 6 chaînes de télévision et des journaux ainsi que des magazines dont Al-Bayan, Emarat al-Youm et Emirates Business.

**20 - Dubaï Media Office.** La directrice est Mona Ghanim Al-Murri. Son travail consiste à promouvoir une image positive de Dubaï sous le titre de Brand Dubaï. Le bureau, qui est une filiale de Tatweer comprend deux branches Dubaï Press Club et Sidra, une entreprise de relations publiques pour les clients du gouvernement.

**Investment Corporation Of Dubaï (ICD).** Le président est Shaykh Mohammedhammad Bin Rashid et le vice-président Shaykh Hamdan Bin Mohammad Bin Rashid. Quant au directeur général, c'est Mohammad Ibrahim al-Shaibani. Les membres du conseil d'administration sont le Shaykh Ahmed bin Saeed, shaykh Maktoum bin Mohammad. ICD a été fondé en 2006 pour que le gouvernement de Dubaï détienne des actions dans le plus grand nombre d'entreprises répertoriées ou non et mises en place ou soutenues par le gouvernement à l'époque de Shaykh Rashid. Elles ont été définies comme des actifs non immobiliers qui ne devaient donc pas dépendre de Dubaï Holding ou Dubaï World. L'idée de regrouper tous les actifs non immobiliers au sein d'ICD était de permettre au gouvernement d'emprunter plus aisément. Avant la crise financière ces actifs étaient également utilisés comme base pour ses propres opérations d'investissements. En 2008, L'entreprise avait emprunté pour 6 milliards de dollars. Cet argent devait équitablement être injecté dans des sociétés portefeuille et pour rembourser. Sous le contrôle de Shaykh Ahmed bin Saeed, ICD possède aussi DNATA et Fly Dubaï ainsi que Dubaï Duty Free.

En 2010, la dette totale d'IDC s'élevait à 6 milliards de dollars dont 4 milliards devaient être remboursés en 2011. Les revenus des sociétés appartenant à ICD, lesquels devaient être versés au budget du gouvernement sont à présent destinés au remboursement des emprunts d'ICD. En 2011, Emirates Group Companies, **Emirates Airline et DNATA ont versé un dividende à ICD de 600 millions de dollars. ICD comprend 7 branches : Emirates National Oil Company (ENOC), Dubaï aluminium (DUBAL), Dubaï Cable (DUCAB), Bourse Dubaï, Listed Holdings, Emirates NBD et Emirates Airline.** En premier lieu ENOC a pour président Shaykh Hamdan bin Rashid et comme vice-président Ahmed Humaid Al-Tayer qui normalement représente Shaykh Hamdan. Le directeur général est Saeed Khoory. Le gouvernement de Dubaï possède l'entreprise qui extrait et distribue le pétrole à travers ENOC

et EPPCO. Les produits sont achetés sur le marché international. L'usine chimique située à Jebel Ali fabrique des résidus de pétrole ultra-légers qu'elle a préalablement importés avant de les casser. En 2009, l'usine chimique a été modernisée et fonctionne depuis à plein régime. L'entreprise a des intérêts économiques dans des terminaux pétroliers à l'étranger et dans le transport maritime. La plus grande partie des activités, incluant les ventes de fuel pour les avions dans les aéroports sont profitables mais d'une manière générale ENOC travaille à perte parce que l'entreprise doit faire face à la concurrence d'Abou Dhabi avec ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company) sur son principal marché, à savoir le marché domestique. Quant à DUBAL, l'entreprise est présidée par Shaykh Hamadan bin Rashid et son directeur adjoint Ahmed Humaid Al-Tayer. Le conseil d'administration est composé de Hilal Khalfan Bin Daher, Saeed Abdullah Ahmed al-Ghurair, Tarek Hussain Khan Saheb, Abdullah Salem Mohammad Al-Manai, Abdel-Wahid Mohammad Al-Fahim. Le directeur général est Abdullah Kalban. L'entreprise appartient entièrement au gouvernement de Dubaï. Elle est née à la fin des années 70 et s'est progressivement développée pour contenir les plus grandes fonderies au monde avec une capacité de 920000 tonnes. L'alumine provient d'Australie et est d'une très grande qualité. En 2009, en partenariat 50/50 avec Mubadala d'Abou Dhabi, DUBAL a fusionné avec Emirates Aluminium (EMAL) dont la ZIP est située au nord d'Abou Dhabi. La technologie est entièrement celle de Dubaï dont la capacité initiale était de 700000 tonnes. Quant à **DUCAB, c'est-à-dire Dubaï Cable**, cette entreprise a pour président Ahmed Al-Shaikh et comme directeur Andrew Shaw. Fondée en 1979, cette entreprise produit des câbles électriques dans une usine située à JAFZ (Jebel Ali Free Zone). Elle est détenue à 50/50 avec une Holding du gouvernement d'Abou Dhabi. **La bourse de Dubaï fait également partie d'ICD.** Son président est Eassa Kazim. ICD en possède 60%, Dubaï Financial Group 20% et les 20% restants sont détenus par DIFC Investments. La bourse de Dubaï possède deux branches, à savoir le NASDAQ Dubaï dont le directeur général est Jeffrey singer. Concrètement le Dubaï International Financial Exchange (DIFX) possède le tiers des parts achetées par NASDAQ OMX en février 2008, le reste appartient à la bourse de Dubaï, actions, actions islamiques... La seconde branche est Dubaï Financial Market dont le président est Eassa Kazim. Il s'agit de la bourse de Dubaï ou Dubaï stock exchange. ICD englobe aussi des holdings répertoriées ou listed holdings comme Emaar 32%, Emirates NBD 56%, Commercial Bank of Dubaï 20%, Dubaï Islamic Bank 30%, Union National Bank 10%, National Bank of Fujairah 10% et Dubaï Investments Company 11%. **ICD comprend aussi Emirates NBD** née de la fusion de la National Bank of Dubaï et d'Emirates Bank International. C'est aujourd'hui la plus grande banque des Emirats Arabes Unis ; le gouvernement en possède 56%. Les banques

appartiennent à Emirates Islamic Bank laquelle est une institution islamique. Dans les années 60, 70 et 80, la National Bank of Dubaï était perçue comme le trésor du gouvernement de Dubaï et en 2010 et 2011 Emirates semble avoir retrouvé ce rôle. Le gouvernement lui a beaucoup emprunté, utilisant ses emprunts pour rembourser ses actions et ses prêts contractés auprès des banques internationales. Cette politique a conduit à un différend entre le gouvernement et la banque du président, Ahmed Humaid Al-Tayer, qui a quitté la banque en août 2011. Il a été remplacé par Shaykh Ahmed bin Saeed. Enfin, Emirates Airline fait partie d'ICD. Son président est Tim Clark ».

## **ANNEXE 4 : LA CONSTITUTION DES ÉMIRATS ARABES UNIS**

### **Émirats Arabes Unis, constitution du 2 décembre 1971**

Titre premier. La fédération, caractéristiques et objectifs fondamentaux. Titre II. Les piliers sociaux et économiques fondamentaux de la Fédération.

Titre III. Les libertés, les droits et les devoirs publics.

Titre IV. Les autorités fédérales.

Titre V. La législation fédérale.

Titre VI. Les Émirats.

Titre VII. Répartition des compétences législatives entre la Fédération et les Émirats.

Titre VIII. Les finances de la Fédération.

Titre IX. Les forces armées et les forces de sécurité.

Titre X. Dispositions finales et transitoires.

La Constitution provisoire de 1971 a été promulguée le 2 décembre, le jour de la proclamation de l'indépendance de l'État. Elle établit un régime fédéral, au sein duquel les sept émirats se partagent le pouvoir, tout en respectant le principe traditionnel de la consultation.

La Constitution est devenue permanente le 2 décembre 1996.

Nous, souverains des Émirats d'Abou Dabi, Dubaï, Ras el Khaimah, Charjah, Ajman, Umm Al-Qiwayn et Fujairah, vu la concordance entre notre volonté et celle du peuple de nos Émirats pour l'établissement d'une Fédération entre ces Émirats, afin d'assurer une vie meilleure, une stabilité plus solide et un rang international plus élevé pour eux et pour l'ensemble de leur peuple.

Dans le but de créer des liens plus étroits entre les Émirats arabes, qui se concrétisent par un État fédéral, indépendant et souverain ; celui-ci sera capable de sauvegarder son entité et celle

de ses membres, coopérera avec les États arabes frères, avec tous les autres États amis membres de l'Organisation des Nations unies, et de la communauté internationale en général, sur la base du respect mutuel et des intérêts et avantages réciproques.

Dans le but également d'asseoir les fondements du régime fédéral au cours des prochaines années sur des bases saines, qui soient conformes à la réalité des Émirats et à leurs capacités à l'heure actuelle ; celles-ci donnent les moyens à la Fédération de réaliser ses objectifs, de renforcer l'entité propre de chacun de ses membres sans que cela soit en contradiction avec ces objectifs, de préparer en même temps le peuple de la Fédération à une vie constitutionnelle libre et digne, et le guident résolument vers un régime démocratique parlementaire pleinement achevé, dans le cadre d'une société arabe et islamique libérée de la peur et de l'inquiétude.

Et comme la réalisation de ces objectifs faisait partie de nos vœux les plus chers et de notre détermination la plus grande, attachés que nous sommes à conduire notre pays et son peuple afin de leur permettre d'occuper une place de choix parmi les États et les nations les plus civilisés.

Pour toutes ces considérations et en attendant de mettre au point la Constitution permanente de la Fédération, nous proclamons devant Dieu tout-puissant, et devant l'opinion publique dans son ensemble, notre approbation de la présente Constitution provisoire, comportant nos signatures, durant la phase transitoire mentionnée dans la présente Constitution.

Dieu est le garant de toute réussite ; Il est le Meilleur Maître et le Meilleur Soutien.

## **Titre premier. La fédération, caractéristiques et objectifs fondamentaux.**

### **Article premier.**

Les Émirats Arabes Unis sont un État fédéral, indépendant et souverain, qui sera mentionné dans la présente Constitution sous le vocable de la Fédération.

Cette Fédération se compose des Émirats suivants : Abou Dabi, Dubaï, Charjah, Ras el-Khaimah, Ajman, Umm Al Qiwayn, Fujairah.

Tout État arabe indépendant peut se joindre à la Fédération, dès lors que le Conseil suprême fédéral donne à l'unanimité son approbation à cette démarche.

### **Article 2.**

La Fédération exerce, dans toutes les matières qui lui sont dévolues en vertu des dispositions de la présente Constitution, sa souveraineté sur tous les territoires et eaux territoriales situées à l'intérieur des frontières internationales des Émirats membres.

**Article 3.**

Chaque Émirat membre exerce sa souveraineté sur son territoire et sur ses eaux territoriales dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence de la Fédération, aux termes de la présente Constitution.

**Article 4.**

La Fédération ne peut en aucun cas renoncer à sa souveraineté ou se départir de toute partie de son territoire ou de ses eaux.

**Article 5.**

La Fédération aura son drapeau, sa devise et son hymne national. La loi déterminera le drapeau et la devise. Chaque Émirat continuera à disposer de son propre drapeau et en fera usage à l'intérieur de son territoire.

**Article 6.**

La Fédération est partie intégrante de la grande patrie arabe, à laquelle la rattachent les liens de la religion, de la langue, de l'histoire et du sort commun. Le peuple de la Fédération est un seul peuple et il fait partie intégrante de la nation arabe.

**Article 7.**

L'islam est la religion officielle de la Fédération, la Charia islamique y constitue une source de législation majeure, et la langue officielle de la Fédération est l'arabe.

**Article 8.**

Les citoyens de la Fédération auront une nationalité unique, qui sera déterminée par la loi. Ils bénéficieront à l'étranger de la protection du gouvernement de la Fédération, conformément aux usages internationaux en vigueur. Un citoyen ne peut en aucune manière être déchu ou privé de sa nationalité, sauf dans les cas exceptionnels prévus par la loi.

**Article 9.**

1. La capitale de la Fédération sera édifée dans une zone, qui sera mise à la disposition de celle-ci par les Émirats d'Abou Daabi et de Dubaï sur leur frontière commune. Elle portera le nom d'Al Karamah.

2. Il sera affecté dans le budget de la première année de la Fédération un montant suffisant pour couvrir les frais des études techniques et de la planification afférents à la création de la capitale. Les travaux de son édification devraient débuter dans les plus brefs délais et ne devraient pas excéder une période de sept ans, à partir de la date où la présente Constitution deviendra effective.

3. En attendant que la capitale de la Fédération soit édifée, Abou Dabi fera office de siège provisoire de la Fédération.

**Article 10.**

Les objectifs de la Fédération consistent à garantir la sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté, de sa sécurité et de sa stabilité, à repousser toute agression contre son entité ou contre celle des Émirats membres, à protéger les droits et les libertés du peuple de la Fédération, et à instaurer une coopération étroite entre les Émirats membres pour leurs intérêts communs, en vue de ces objectifs, en vue de leur épanouissement et de leur progrès dans tous les domaines, et en vue d'assurer une existence meilleure à l'ensemble des citoyens, et cela dans le respect par chaque Émirat de l'indépendance et de la souveraineté des autres Émirats pour ce qui est leurs affaires intérieures, dans le cadre de la présente Constitution.

**Article 11.**

1. Les Émirats membres de la Fédération constituent une unité économique et douanière ; les lois fédérales organisent les étapes successives adéquates en vue de réaliser cette unité.

2. La liberté de circulation des capitaux et des marchandises entre les Émirats de la Fédération sera garantie. Elle ne pourra être entravée qu'en vertu d'une loi fédérale.

3. Seront annulés tous les impôts, taxes douanières et redevances frappant la circulation des biens entre un Émirat membre et l'autre.

**Article 12.**

La politique étrangère de la Fédération vise à soutenir les causes et les intérêts arabes et islamiques, et à renforcer les liens d'amitié et de coopération avec l'ensemble des États et des peuples, sur la base des principes de la Charte des Nations unies et de l'éthique internationale.

## **Titre II. Les piliers sociaux et économiques fondamentaux de la Fédération.**

### **Article 13.**

La Fédération et les États membres coopèrent ensemble, chacun dans le cadre de ses compétences et de ses capacités, en vue de mettre en application les dispositions de ce chapitre.

### **Article 14.**

L'égalité, la justice sociale, la garantie de la sécurité et de la quiétude, et l'égalité des chances pour tous les citoyens sont partie intégrante des fondements de la société. La solidarité constitue un trait d'union entre les citoyens.

### **Article 15.**

La famille est le fondement de la société. Elle est fondée sur la religion, la moralité et l'amour de la patrie. La loi protège son existence, la consolide et la protège de toute déviation

### **Article 16.**

La société est le garant de la protection de la mère et de l'enfant, elle protège également les mineurs et les autres personnes qui sont dans l'incapacité de se prendre en charge pour une raison ou pour une autre, comme la maladie, le handicap, la vieillesse ou le chômage forcé. Elle prend à sa charge de les assister et de les former, dans leur propre intérêt et dans celui de la société. L'ensemble de ces questions sont traitées dans le cadre des lois relatives aux aides publiques et aux assurances sociales.

### **Article 17.**

L'enseignement représente un facteur essentiel pour le progrès de la société. Il est obligatoire dans le cycle primaire et gratuit dans tous les cycles au sein de la Fédération. La loi définira les plans nécessaires pour généraliser l'enseignement à ses différentes étapes et éradiquer l'analphabétisme.

### **Article 18.**



Il est permis aux personnes et aux institutions de créer des écoles privées, en conformité avec les dispositions de la loi, tout en étant soumises au contrôle des autorités publiques compétentes et à leurs directives.

**Article 19.**

La société garantit aux citoyens la protection sanitaire, ainsi que les moyens de prévention et les soins concernant les maladies et les épidémies. Elle encourage la création d'hôpitaux, de dispensaires et de centres de soins publics et privés.

**Article 20.**

La société valorise le travail comme l'un des fondements essentiels de son progrès. Elle oeuvre en vue de l'assurer aux citoyens et de former ces derniers. Elle prépare les conditions propices à cela, en élaborant des législations qui sauvegardent tout à la fois les droits des travailleurs et les intérêts des patrons, à la lumière des législations ouvrières internationales les plus avancées..

**Article 21.**

La propriété privée est protégée. La loi en détermine les limites. Nul n'est dépossédé de son bien, sauf dans les cas où l'intérêt général le commande, conformément aux dispositions de la loi, et en contrepartie d'une indemnité équitable.

**Article 22.**

Les fonds publics sont respectés, et leur protection constitue un devoir pour chaque citoyen. La loi déterminera les cas où le citoyen est sanctionné pour avoir contrevenu à ce devoir.

**Article 23.**

Les richesses et les ressources naturelles de chaque Émirat sont considérées comme la propriété publique dudit Émirat. La société s'attachera à leur sauvegarde et à leur meilleure exploitation possible dans l'intérêt de l'économie nationale.

**Article 24.**

L'économie nationale est fondée sur la justice sociale. Elle se caractérise par la coopération sincère entre l'activité publique et privée. Ses objectifs sont le développement économique, l'augmentation de la production, le relèvement du niveau de vie et la garantie du bien-être aux

citoyens, dans le cadre de la loi. La Fédération encourage la coopération et l'épargne.

### **Titre III. Les libertés, les droits et les devoirs publics.**

#### **Article 25.**

Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Aucune discrimination entre les citoyens de la Fédération, en raison de l'origine, de l'ethnie, des convictions religieuses ou de la position sociale, ne sera tolérée.

#### **Article 26.**

La liberté individuelle est garantie à tous les citoyens. Nul ne pourra être arrêté, fouillé, retenu ou emprisonné que dans le cadre des dispositions de la loi. Aucun individu ne sera soumis à la torture ou à un traitement qui porte atteinte à sa dignité.

#### **Article 27.**

La loi déterminera les crimes et les sanctions. Aucune peine ne sera appliquée pour un acte ou un délit avant la promulgation de la loi y afférente.

#### **Article 28.**

La sanction est strictement personnelle. L'accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'un jugement légal et équitable prouve sa culpabilité. L'accusé a le droit de désigner quiconque qui est en mesure de le défendre lors de son procès. La loi stipulera dans quelles circonstances la présence d'un avocat est requise pour la défense de l'accusé. Il est prohibé de porter atteinte physiquement ou moralement à un accusé.

#### **Article 29.**

La liberté de circulation et de résidence est garantie aux citoyens, dans le cadre de la loi.

#### **Article 30.**

La liberté d'opinion et d'expression par la parole et par l'écrit, et l'ensemble des moyens d'expression sont garantis, dans le cadre de la loi.

#### **Article 31.**

La liberté et la confidentialité de toute correspondance postale et télégraphique ou autres moyens de communication sont garanties conformément à la loi.

**Article 32.**

La liberté de culte, selon les traditions en vigueur, est protégée, à condition que cela ne porte pas atteinte à l'ordre public ou ne soit pas en contradiction avec les moeurs publiques.

**Article 33.**

La liberté de réunion et de création d'associations est garantie, dans le cadre de la loi.

**Article 34.**

Chaque citoyen est libre de choisir son travail, sa profession ou son métier, dans le cadre de la loi et des législations spécifiques à certains de ces métiers ou de ces professions. Il est interdit d'imposer à quiconque un travail obligatoire, sauf dans les circonstances exceptionnelles stipulées par la loi et à condition de l'indemniser. L'esclavage humain est prohibé.

**Article 35.**

La possibilité d'accéder à la fonction publique est offerte à tous les citoyens, sur la base de l'égalité des conditions et conformément aux dispositions de la loi. La fonction publique représente un service national dévolu à ceux qui l'exercent. Le fonctionnaire public, dans l'exercice des devoirs de sa fonction, vise exclusivement l'intérêt général.

**Article 36.**

Les habitations sont inviolables et on ne peut s'y introduire qu'avec l'autorisation des résidents, sauf si les dispositions de la loi le permettent et en prévoient les circonstances.

**Article 37.**

Il est interdit d'exiler les citoyens ou de les bannir de la Fédération.

**Article 38.**

L'extradition des citoyens et des réfugiés politiques est prohibée.

**Article 39.**

La confiscation des fonds publics est prohibée. Et la sanction de la confiscation des fonds privés est soumise à un jugement pénal et dans les circonstances prévues par la loi

**Article 40.**

Les étrangers résidant dans la Fédération jouissent des droits et des libertés inscrits dans les Chartes internationales en vigueur, ou dans les traités et les accords où la Fédération est partie prenante. Ils ont les devoirs y afférents.

**Article 41.**

Chaque individu peut porter plainte devant les autorités compétentes, y compris devant les tribunaux, pour toute violation des droits et des libertés stipulés dans ce titre.

**Article 42.**

Le règlement des impôts et des redevances publiques décidés par la loi est un devoir pour chaque citoyen.

**Article 43.**

La défense de la Fédération est un devoir sacré pour chaque citoyen, et l'accomplissement du service militaire, organisé par la loi, est un honneur pour les citoyens.

**Article 44.**

Il est du devoir de tous les habitants de la Fédération de respecter la Constitution, les lois et les directives promulguées par les autorités publiques pour l'application de celle-ci, de ne pas troubler l'ordre public et de respecter les bonnes moeurs.

**Article 45.**

**Titre IV. Les autorités fédérales.**

Les autorités fédérales sont constituées par : - Le Conseil suprême fédéral. - Le président de la Fédération et son vice-président. - Le Conseil fédéral des ministres. - Le Conseil national fédéral. - La justice fédérale.

**Chapitre premier. Le Conseil suprême fédéral.**

**Article 46.**

Le Conseil suprême fédéral représente la plus haute autorité de la Fédération. Il est composé des souverains de tous les Émirats faisant partie de la Fédération, ou de leurs remplaçants dans leurs Émirats, en cas d'absence ou d'empêchement. Chaque Émirat dispose d'une seule voix lors des délibérations du Conseil.

**Article 47.**

Le Conseil suprême fédéral est en charge des questions suivantes : 1. Élaboration de la politique générale dans toutes les questions relevant de la compétence de la Fédération aux termes de la présente Constitution ; il dispose du droit de regard sur tout ce qui peut contribuer à réaliser les objectifs de la Fédération et à assurer les intérêts communs des Émirats membres. 2. La ratification des diverses lois fédérales avant leur promulgation, y compris les lois relatives au budget général annuel de la Fédération et au bilan de fin d'exercice. 3. La ratification des décrets relatifs à des questions requérant, conformément aux dispositions de la présente Constitution, la ratification ou l'approbation du Conseil suprême, et cela avant la promulgation de ces décrets par le Président de la Fédération. 4. La ratification des traités et des accords internationaux. Cette ratification se fera par décret. 5. L'approbation de la nomination du Premier Ministre de la Fédération, l'acceptation de sa démission et sa révocation, sur proposition du Président de la Fédération. 6. L'approbation de la nomination du président et des juges de la Haute Cour fédérale, l'acceptation de leur démission et leur limogeage dans les cas prévus par la présente Constitution, tout cela se faisant par décret. 7. Le contrôle supérieur sur les affaires de la Fédération en général. 8. Toute autre compétence prévue dans le cadre de la présente Constitution ou dans celui des lois fédérales.

**Article 48.**

1. Le Conseil suprême définit son règlement intérieur, qui comporte son mode de fonctionnement et les modalités de vote sur ses décisions. Les délibérations du Conseil sont secrètes.

2. Le Conseil suprême met en place son secrétariat général, qui sera doté d'un nombre suffisant de fonctionnaires pour l'assister dans l'exécution de ses travaux.

**Article 49.**

Les décisions du Conseil suprême relatives aux questions générales sont prises à la majorité de cinq de ses membres, à condition que cette majorité englobe les deux voix des Émirats d'Abou Dabi et de Dubaï. La minorité se conforme à l'avis de la majorité. Pour ce qui est des décisions du Conseil relatives aux questions exécutives, elles sont prises à la majorité des voix. Le règlement intérieur du Conseil définit l'ensemble de ces questions.

#### **Article 50.**

Le Conseil suprême tient ses réunions dans la capitale de la Fédération. Il est possible que le Conseil se réunisse dans tout autre lieu ayant fait l'objet d'un accord préalable.

#### **Chapitre II. Le président de la Fédération et son vice-président. Article 51.**

Le Conseil suprême fédéral élit parmi ses membres le président de la Fédération et son vice-président. Celui-ci exerce toutes les prérogatives dévolues au président en cas d'absence de ce dernier pour quelque motif que ce soit.

#### **Article 52.**

La durée du mandat du président et de son vice-président est de cinq ans. Leur réélection à ces postes est possible. Chacun d'entre eux, en prenant en charge ses responsabilités, prêtera devant le Conseil fédéral le serment suivant : « Je jure par Dieu tout puissant d'être loyal envers les Émirats arabes unis, de respecter leur Constitution et leurs lois, d'assurer les intérêts du peuple de la Fédération, d'accomplir ma mission avec intégrité et fidélité, et de sauvegarder l'indépendance de la Fédération et l'intégrité de son territoire. »

#### **Article 53.**

En cas de vacance du poste du président ou du vice-président par décès, par démission ou par cessation du pouvoir de l'un d'entre eux dans son propre Émirat pour quelque motif que ce soit, le Conseil suprême sera convoqué dans le délai d'un mois à compter de cette date afin d'élire un successeur au poste vacant pour la durée stipulée dans l'article 52 de la présente Constitution. En cas de vacance simultanée des postes du président et du vice-président, le Conseil se réunira immédiatement à la demande de n'importe lequel de ses membres ou bien du président du conseil des ministres fédéral afin de procéder à l'élection de nouveaux président et vice-président pour occuper les deux postes vacants.

#### **Article 54.**

Les attributions du président de la Fédération sont les suivantes : 1. Il préside le Conseil suprême et dirige ses débats. 2. Il convoque les réunions du Conseil suprême et les clôture, conformément aux mesures qui seront définies par le Conseil dans son règlement intérieur. Le Conseil suprême devra être convoqué dès lors que l'un de ses membres le demande. 3. Il convoque le Conseil suprême et le Conseil des ministres de la Fédération à une réunion conjointe, à chaque fois que cela sera nécessaire. 4. Il signe les lois, les décrets et les décisions de la Fédération, qui seront approuvés par le Conseil suprême, et il les promulgue. 5. Il désigne le président du Conseil des ministres de la Fédération, il accepte sa démission et il le révoque, avec l'agrément du Conseil suprême. De même, il désigne le vice-président du Conseil des ministres de la Fédération ainsi que les ministres, il accepte leur démission et il les révoque, sur la base d'une proposition du président du Conseil des ministres de la Fédération. 6. Il nomme les représentants diplomatiques de la Fédération auprès des États étrangers, ainsi que les hauts fonctionnaires fédéraux civils et militaires (à l'exception du président et des juges de la Haute Cour fédérale), il accepte leur démission, et il les limoge, sur la base de l'approbation du Conseil des ministres de la Fédération. Ces nominations, acceptation de démissions, ou limogeages se feront par décrets et conformément aux lois fédérales. 7. Il signe les lettres de créance des représentants diplomatiques de la Fédération auprès des États et des organismes étrangers, il donne son agrément à la nomination des représentants diplomatiques et consulaires des États étrangers auprès de la Fédération, et il reçoit leurs lettres de créance. 8. Il supervise l'exécution des lois, décrets et décisions de la Fédération, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de la Fédération et des ministres compétents. 9. Il représente la Fédération à l'intérieur du pays, devant les États étrangers et dans toutes les relations internationales de la Fédération. 10. Il exerce le droit de grâce ou de réduction des peines et il approuve les sentences de condamnation à mort, conformément aux dispositions de la Constitution et des lois fédérales. 11. Il décerne les décorations et les médailles d'honneur militaires et civiles, conformément aux lois régissant ces distinctions. 12. Toute autre attribution que lui confèrera le Conseil suprême ou qui lui sera conférée aux termes des dispositions de la présente Constitution ou des lois fédérales.

#### **Chapitre III. Le Conseil des ministres de la Fédération.**

#### **Article 55.**

Le Conseil fédéral des ministres se compose du président du Conseil des ministres, de son vice-président et d'un certain nombre de ministres.

**Article 56.**

Le choix des ministres se portera sur des citoyens de la Fédération connus pour leur compétence et leur expérience.

**Article 57.**

Avant de prendre en charge leurs fonctions, le président du Conseil des ministres, son vice-président et les ministres prêteront, devant le président de la Fédération, le serment suivant : « Je jure par Dieu tout puissant d'être loyal envers les Émirats arabes unis, de respecter la Constitution de la Fédération et ses lois, d'accomplir mon devoir fidèlement et d'assurer pleinement les intérêts du peuple de la Fédération, et de sauvegarder totalement l'entité de la Fédération et l'intégrité de son territoire. »

**Article 58.**

La loi déterminera les attributions des ministres et les prérogatives de chacun. Le premier Conseil des ministres fédéral englobera les ministères suivants : 1. Les Affaires étrangères 2. l'Intérieur

3. La Défense 4. Les Finances, l'Economie et l'Industrie 5. La Justice 6. l'Education et l'Enseignement 7. La Santé publique 8. Les Travaux publics et l'Agriculture 9. Les Télécommunications et les PTT 10. Le Travail et les Affaires sociales 11. l'Information 12. La Planification

**Article 59.**

Le président du Conseil des ministres préside les réunions du Conseil, convoque ce dernier, dirige ses débats, assure le suivi des activités des ministres, et supervise la coordination du travail entre les divers ministères et dans l'ensemble des services exécutifs de la Fédération. Le vice-président du Conseil des ministres exerce l'ensemble des prérogatives du président en cas d'absence de ce dernier pour quelque motif que ce soit.

**Article 60.**



Le Conseil des ministres, en sa qualité d'organe exécutif de la Fédération et sous la haute supervision du président de la Fédération et du Conseil suprême, est chargé d'expédier l'ensemble des affaires intérieures et extérieures qui sont du ressort de la Fédération, aux termes de la présente Constitution et des lois fédérales. De manière plus spécifique, le Conseil des ministres exercera les attributions suivantes :

1. Assurer le suivi de la mise en application de la politique générale du gouvernement de la Fédération à l'intérieur et à l'extérieur. 2. Proposer les projets de lois fédérales et les adresser au Conseil national fédéral, avant de les soumettre au président de la Fédération en vue de les exposer devant le Conseil suprême pour approbation.

3. Élaborer le projet de budget annuel général de la Fédération, ainsi que le bilan de fin d'exercice. 4. Préparer les projets de décrets et les décisions diverses. 5. Mettre en place les règlements nécessaires à l'exécution des lois fédérales, de manière à éviter tout amendement, toute entrave ou toute exemption à leur mise en œuvre, et aussi les règlements contraignants ou les règlements particuliers concernant l'organisation des administrations et des offices généraux, dans le cadre des dispositions de la présente Constitution et des lois fédérales. Il est possible, par le biais d'un texte de loi spécifique ou à travers le Conseil des ministres, de charger le ministre fédéral compétent ou tout autre organisme administratif de promulguer certains de ces règlements.

6. Superviser la mise en application des lois, des décrets, des règlements et des décisions fédéraux, par l'intermédiaire de tous les organismes concernés dans la Fédération ou dans les Émirats. 7. Superviser l'exécution des jugements des tribunaux fédéraux, ainsi que celle des traités et des accords internationaux qui seront conclus par la Fédération.

8. Nommer et révoquer, conformément aux dispositions de la loi, les fonctionnaires fédéraux dont la nomination ou la révocation ne requiert pas des décrets. 9. Contrôler la bonne marche des administrations et des offices généraux fédéraux, ainsi que le comportement et la discipline des fonctionnaires de la Fédération en général.

10. Prendre en charge toute autre prérogative qui lui serait attribuée par la loi, ou par le Conseil suprême, dans le cadre de la présente Constitution.

**Article 61.**

Les délibérations du Conseil des ministres sont secrètes. Ses décisions sont prises à la majorité de l'ensemble de ses membres. En cas d'égalité des voix, celle du premier ministre est prépondérante ; la minorité doit se conformer à l'avis de la majorité.

**Article 62.**

Il est interdit au premier ministre, au vice-premier ministre ou à tout ministre fédéral d'avoir, durant l'exercice de sa fonction, une quelconque activité professionnelle, commerciale ou financière. Il lui est également interdit de traiter commercialement avec le gouvernement de la Fédération ou avec les organismes gouvernementaux des Émirats, ou bien encore de cumuler sa fonction et sa qualité de membre du conseil d'administration d'une société commerciale ou financière. De même, il ne lui est permis d'exercer, à côté de son poste ministériel, qu'une seule autre fonction officielle dans l'un des Émirats, tout en abandonnant l'ensemble de ses autres fonctions officielles locales, au cas où il en aurait.

**Article 63.**

Les membres du Conseil des ministres ont le devoir d'assurer, par leur comportement, les intérêts de la Fédération, de placer l'intérêt général au-dessus de tout, de rejeter totalement les intérêts personnels, et de ne pas mettre à profit, de quelque manière que ce soit, leurs fonctions officielles pour leur intérêt personnel ou pour celui de personnes qui les concernent.

**Article 64.**

Le président du Conseil des ministres et les ministres sont solidairement responsables au plan politique devant le président de la fédération et devant le Conseil suprême fédéral de la mise en application de la politique générale de la Fédération à l'intérieur comme à l'extérieur. Chacun d'entre eux est personnellement responsable devant le président de la Fédération et devant le Conseil suprême des activités de son ministère ou de son poste.

La démission du président du Conseil des ministres, sa révocation, son décès ou la vacance de son poste pour quelque raison que ce soit conduit à la démission de l'ensemble du gouvernement. Le président de la Fédération peut alors demander aux ministres de demeurer à leurs postes provisoirement pour expédier les affaires courantes jusqu'à la formation du nouveau gouvernement.

**Article 65.**

Au début de chaque année financière, le Conseil des ministres présente au président de la Fédération, dans le but de l'exposer au Conseil suprême, un rapport détaillé portant sur les travaux réalisés à l'intérieur, sur les relations de la Fédération avec les autres pays et les organisations internationales, accompagné de recommandations des divers ministères sur les meilleurs moyens de consolider les fondements de la Fédération, de renforcer sa sécurité et sa stabilité, et de réaliser ses objectifs et son progrès dans tous les domaines.

#### **Article 66.**

1. Le Conseil des ministres définit son règlement intérieur comportant l'organisation du travail en son sein.

2. Le Conseil des ministres crée un secrétariat général qui sera doté d'un certain nombre de fonctionnaires pour l'aider à accomplir ses travaux.

#### **Article 67.**

La loi fixera les rétributions du premier ministre, du vice-premier ministre et de l'ensemble des ministres.

### **Chapitre IV. Le Conseil national fédéral. Section 1. Dispositions générales.**

#### **Article 68.**

Le Conseil national fédéral se composera de 40 membres, qui seront répartis sur les Émirats membres comme suit : Abou Dabi - 8 sièges Dubaï - 8 sièges Charjah - 6 sièges Ajman - 4 sièges Oumm Al Qiwayn - 4 sièges Fujairah - 4 sièges

#### **Article 69.**

Chaque Émirat a l'opportunité de désigner, comme il l'entend, les citoyens qui le représenteront à Conseil national fédéral.

#### **Article 70.**

Les conditions pour être membre du Conseil national fédéral sont les suivantes : 1. Être un citoyen de l'un des Émirats de la Fédération et résider de manière permanente dans l'émirat qu'il représentera à l'Assemblée. 2. Être âgé de 25 ans au minimum au moment de sa désignation. 3.

Jouir de ses droits civiques, avoir bonne réputation, ne pas avoir été condamné pour un crime d'honneur et avoir, en tout état de cause, été réhabilité conformément à la loi. 4. Avoir une aptitude suffisante à la lecture et à l'écriture.

**Article 71.**

Il est interdit de cumuler sa qualité de membre du Conseil national fédéral et toute autre fonction publique de la Fédération, y compris les postes ministériels.

**Article 72.**

La durée du mandat d'un membre du Conseil national fédéral est de deux années, prenant effet à la date de sa première réunion. Par la suite, le Conseil national fédéral détermine la date du renouvellement de la période restante jusqu'au terme de la phase de transition mentionnée dans l'article 144 de la présente Constitution. Il est permis de coopter à nouveau un membre du Conseil national fédéral dont le mandat est arrivé à terme.

**Article 73.**

Avant que l'un des membres du Conseil national fédéral n'entame ses activités au sein de cette Assemblée et de ses commissions, il devra, au cours d'une réunion publique de ladite Assemblée, prêter le serment suivant : « je jure par Dieu tout puissant d'être loyal envers les Émirats arabes unis, de respecter la Constitution de la Fédération et ses lois, et d'accomplir mon mandat au Conseil national fédéral et au sein de ses commissions avec fidélité et honnêteté. »

**Article 74.**

En cas de vacance du siège d'un membre du Conseil national fédéral avant la fin de son mandat, pour quelque motif que ce soit, un remplaçant est désigné dans un délai de deux mois, à compter de l'annonce de cette vacance par le Conseil national fédéral, sauf si cette vacance se produit dans un délai de trois mois avant la fin de la législature. Le nouveau membre achève le mandat de son prédécesseur.

**Article 75.**

Le Conseil national fédéral tient ses réunions au siège situé dans la capitale de la Fédération. Il est possible exceptionnellement qu'il se réunisse dans tout autre lieu à l'intérieur de la Fédération sur la base d'une décision adoptée à la majorité des voix de la totalité de ses membres

et avec l'approbation du Conseil des ministres.

**Article 76.**

Le Conseil national fédéral tranche quant à la validité du mandat de ses membres, ou de la déchéance de ceux-ci, s'ils venaient à ne plus remplir l'une des conditions de l'appartenance au Conseil, et cela par un vote à la majorité de la totalité de ses membres, sur la base d'une proposition de cinq de ses membres. De même, le Conseil national fédéral est seul habilité à accepter la démission de l'un de ses membres, et celle-ci devient définitive à compter de la date de son acceptation par le Conseil.

**Article 77.**

Chaque membre du Conseil national fédéral représente l'ensemble du peuple de la Fédération, et non pas seulement l'émirat dont il est le délégué au sein dudit Conseil.

**Section 2. Le système de travail au Conseil national.**

**Article 78.**

Le Conseil national fédéral tient une session annuelle ordinaire, dont la durée ne devrait pas être inférieure à six mois. Elle débute chaque année à la troisième semaine du mois de novembre. Il est possible de convoquer le Conseil national fédéral pour une session extraordinaire, chaque fois que cela sera nécessaire. Lors de la session extraordinaire, le Conseil national fédéral ne peut examiner d'autres questions que celles pour lesquelles il a été convoqué. Toutefois, en dehors des dispositions de l'alinéa précédent, le président de la Fédération convoque le Conseil national fédéral à tenir sa première session ordinaire dans un délai n'excédant pas soixante jours, à compter de l'entrée en vigueur de la présente Constitution. Cette session prendra fin à une date décidée par un décret du Conseil suprême.

**Article 79.**

La convocation du Conseil national fédéral à une session et la clôture de celle-ci se font par un décret promulgué par le président de la Fédération avec l'approbation du Conseil des ministres fédéral. Toute réunion que le Conseil national fédéral tient sans convocation officielle ou dans un autre lieu que celui fixé pour ses réunions aux termes de la présente Constitution, serait nulle et non avenue. Nonobstant, si le Conseil national fédéral n'est pas convoqué pour sa session

annuelle ordinaire avant la troisième semaine de novembre, il sera d'office en session le 21 du mois en question.

**Article 80.**

Le président de la Fédération inaugure la session annuelle ordinaire du Conseil national fédéral. Il y prononce un discours sur l'état du pays et sur les principaux événements et questions importantes de l'année, ainsi que sur les projets et les réformes que compte réaliser le gouvernement fédéral durant la nouvelle session. En cas d'absence du président de la Fédération à la séance inaugurale, son discours peut-être prononcé par le vice-président ou par le président du Conseil des ministres de la Fédération. Le Conseil national fédéral doit former une commission issue de ses rangs pour préparer un projet de réponse au discours inaugural, comportant les observations et les souhaits du Conseil. Une fois approuvée, cette réponse est transmise au président de la Fédération afin qu'il l'expose au Conseil suprême.

**Article 81.**

Il n'est pas tenu rigueur aux membres du Conseil national fédéral pour les idées et les opinions qu'ils émettraient dans l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil ou ses commissions.

**Article 82.**

Il est interdit, lors d'une session parlementaire, que des mesures pénales soient prises à l'encontre de l'un de ses membres, en dehors du cas de flagrant délit, sauf avec l'autorisation du Conseil national fédéral. Si de telles mesures venaient à être prises, en dehors d'une session du Conseil national fédéral, ce dernier devrait en être informé.

**Article 83.**

Le président et les membres du Conseil national fédéral, dès la prestation de serment devant ledit Conseil, ont droit à des émoluments, fixés par la loi, ainsi qu'à une indemnité de transport de leurs résidences au siège du Conseil.

**Article 84.**

Le Conseil national fédéral est doté d'un bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux assesseurs que le Conseil choisit parmi ses membres. Le mandat du président et des deux vice-présidents prend fin au terme de la législature ou à la suite de la

dissolution du Conseil, selon les dispositions du deuxième alinéa de l'article 88. Le mandat des deux assesseurs prend fin dès lors que deux nouveaux assesseurs sont désignés au début de la session annuelle ordinaire suivante. Si l'un des postes du bureau devenait vacant, le Conseil désignerait l'un de ses membres pour occuper le poste durant la période restante.

#### **Article 85.**

Le Conseil national fédéral a un secrétaire général, assisté par des fonctionnaires relevant directement du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil détermine les conditions de leur service et leurs attributions. Le Conseil élabore son règlement intérieur qui est promulgué par un décret du président de la Fédération avec l'accord du Conseil des ministres. Le règlement intérieur détermine les prérogatives du président du Conseil national fédéral, de ses deux vice-présidents et des assesseurs, il définit également, d'une façon générale, tout ce qui concerne le Conseil national fédéral, ses commissions, ses membres, son secrétariat, ses fonctionnaires ainsi que les règles et les procédures des débats et du vote au sein du Conseil national fédéral et des commissions etc. et ce, dans le cadre des dispositions de la présente Constitution.

#### **Article 86.**

Les séances du Conseil national fédéral sont publiques, elles peuvent se tenir à huis clos à la demande du représentant du Gouvernement, du président du Conseil national fédéral ou du tiers des membres de celui-ci.

#### **Article 87.**

Les délibérations du Conseil national fédéral ne sont valides que si au moins la majorité de ses membres est présente. A l'exception des cas où une majorité spéciale est exigée, les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

#### **Article 88.**

Le président de la Fédération, en accord avec le Conseil des ministres, peut reporter, par décret, les délibérations du Conseil national fédéral, pour une durée ne dépassant pas un mois. Lors de la même session, ce report ne peut être renouvelé qu'une seule fois et avec l'accord du Conseil national fédéral, la durée du report n'est pas comptabilisée dans celle de la session ordinaire. Le Président de la Fédération peut également, avec l'approbation du Conseil fédéral suprême,

dissoudre le Conseil national fédéral, le décret de dissolution doit inclure la convocation du nouveau Conseil national fédéral à se réunir dans un délai n'excédant pas 60 jours à partir de la date du décret de dissolution. Le Conseil national

fédéral ne peut pas être dissous une seconde fois pour les mêmes raisons.

### **Section 3. Les pouvoirs du Conseil national fédéral.**

#### **Article 89.**

Dans les conditions et sous les réserves prévues par l'article 110, les projets de loi, y compris les projets de loi de finances, sont soumis au Conseil national fédéral avant leur soumission au président de la Fédération pour présentation au Conseil suprême pour ratification. Le Conseil national fédéral discute ces projets, il peut les adopter, les amender ou les rejeter.

#### **Article 90.**

Le Conseil national fédéral examine durant sa session ordinaire le projet du budget général annuel de la Fédération et les projets du bilan de fin d'exercice conformément aux dispositions du titre VIII de la présente Constitution.

#### **Article 91.**

Le Gouvernement informe le Conseil national fédéral des traités et des accords internationaux conclus avec les autres États et les différentes organisations internationales et en fournit les explications appropriées.

#### **Article 92.**

Le Conseil national fédéral peut débattre tout sujet général concernant les affaires de la Fédération, sauf si le Conseil des ministres considère qu'une telle discussion est contraire aux intérêts suprêmes de la Fédération. Le premier ministre ou le ministre concerné assiste aux débats. Le Conseil national fédéral peut exprimer ses recommandations et définir les sujets à débattre. Si le Conseil des ministres n'approuve pas ces recommandations, il en notifie les raisons au Conseil national fédéral.

#### **Article 93.**

Le Gouvernement fédéral est représenté lors des séances du Conseil national fédéral par le



premier ministre, son adjoint ou par, au moins, un membre du Cabinet fédéral. Le premier ministre, son adjoint ou le ministre compétent répondent aux questions qui leur sont posées par tout membre du Conseil national fédéral dans le cadre des procédures prévues dans le règlement intérieur du Conseil national fédéral.

## **Chapitre V. La justice dans la Fédération et les Émirats.**

### **Article 94.**

La justice est la base de tout gouvernement. Dans l'exercice de leurs devoirs, les juges sont indépendants et ne sont soumis à aucune autorité autre que la loi et leur propre conscience.

### **Article 95.**

La Fédération est dotée d'une Haute Cour fédérale et de tribunaux fédéraux primaires, de la manière stipulée dans les articles ci-après.

### **Article 96.**

La Haute Cour fédérale est constituée d'un président, d'un nombre de juges n'excédant pas cinq. Ils sont désignés par décret du président de la Fédération après approbation du Conseil suprême. La loi fixe le nombre des membres de la Cour, son règlement, les procédures et les conditions de service et de retraite de ses membres ainsi que les critères et les qualifications auxquels ils doivent satisfaire.

### **Article 97.**

Le président de la Haute Cour fédérale et ses juges sont inamovibles. Leur mandat ne peut prendre fin que pour une de ces raisons : - Décès ; - Démission ;

- Expiration des termes de leurs contrats pour les contractuels parmi eux ou la fin de leur détachement ; - Atteindre l'âge de la retraite ; - Incapacité d'assumer leurs charges pour des raisons de santé ;

- Être déchargés de leurs fonctions pour des raisons disciplinaires prévues par la loi et selon les procédures qui y sont précisées ; - Affectation à d'autres fonctions avec leur consentement.

### **Article 98.**

Avant d'exercer leurs fonctions, le président et les juges de la Haute Cour fédérale prêtent serment, devant le président de la Fédération et en présence du ministre de la Justice, et s'engagent à rendre justice sans crainte et sans favoritisme et à être loyaux à la constitution et aux lois de la Fédération.

#### **Article 99.**

La Haute Cour Fédérale est compétente dans les domaines suivants : 1. Les différents conflits entre les Émirats membres de la Fédération ou entre un ou plusieurs Émirats et le Gouvernement fédéral. 2. Statuer sur la constitutionnalité des lois fédérales si un ou plusieurs Émirats la contestent, statuer sur la constitutionnalité d'une législation promulguée par un des Émirats, si sa constitutionnalité ou sa conformité aux lois fédérales sont remises en cause par les autorités fédérales. 3. Statuer sur la constitutionnalité des lois et des règlements en général à la diligence d'un des tribunaux du pays examinant une question donnée, l'interprétation de la Haute Cour fédérale en la matière s'impose aux tribunaux. 4. Interpréter les dispositions de la Constitution sur la requête des autorités fédérales ou du Gouvernement fédéral, l'interprétation de la Haute Cour fédérale est obligatoire pour tous. 5. Demander des comptes aux ministres et aux hauts fonctionnaires désignés par décret, sur leurs actes pendant l'exercice de leurs fonctions officielles, à la requête du Conseil suprême et conformément à la loi en la matière. 6. Juger les crimes touchant directement les intérêts de la Fédération comme ceux relatifs à la sécurité intérieure et extérieure, à la falsification des documents ou des sceaux officiels d'une des autorités fédérales, ou la contrefaçon de la monnaie. 7. Conflit de juridiction entre les tribunaux fédéraux et les tribunaux locaux aux Émirats. 8. Toute autre matière énoncée dans la présente Constitution ou qui peut être lui assignée en vertu d'une loi fédérale.

#### **Article 100.**

La Haute Cour fédérale siège à la capitale de la Fédération ; exceptionnellement, ses assises peuvent être tenues, en cas de nécessité, à la capitale d'un des Émirats.

#### **Article 101.**

Les jugements rendus par La Haute Cour fédérale sont sans appel et obligatoires pour tous. Si La Haute Cour fédérale juge qu'une législation fédérale, une loi, une réglementation locale ou certaines de leurs dispositions sont non conformes à la Constitution, les autorités fédérales ou

locales concernées, selon le cas, doivent prendre avec célérité les mesures nécessaires pour mettre fin à cette violation de la Constitution. Une loi fédérale précise les cas où un pourvoi en appel est possible devant des tribunaux fédéraux contre des jugements rendus par des juridictions locales en matière pénale, civile, commerciale, etc. Les jugements prononcés en appel sont définitifs.

#### **Article 102.**

La Fédération est dotée d'un ou plusieurs tribunaux primaires fédéraux dans la capitale fédérale ou dans les capitales de certains Émirats. Ils exercent leur juridiction dans les cas suivants : 1. Litiges civils, commerciaux et administratifs entre les individus et la Fédération, en tant que plaignante ou défenderesse.

2. Crimes commis dans les limites de la capitale fédérale à l'exception des cas relevant de la Haute Cour fédérale selon l'article 99 de la présente Constitution. 3. Questions relatives au statut personnel, questions civiles, commerciales ou d'autres se produisant entre des individus à la capitale permanente de la Fédération.

#### **Article 103.**

La loi régleme tout ce qui se rattache aux tribunaux primaires fédéraux : leur organisation, leur composition, leurs chambres, leur juridiction locale, leurs procédures, le serment prêté par leurs juges, les conditions de leur fonctionnement et les procédures de pourvoi en appel de leurs décisions. La loi peut établir les recours possibles contre les jugements rendus par lesdits tribunaux devant une des chambres de la Haute Cour fédérale dans des cas précis et selon les procédures qui y sont prévues.

#### **Article 104.**

Dans chaque Émirat, les autorités judiciaires locales ont juridiction dans toutes les questions non assignées à une juridiction fédérale conformément à la présente Constitution.

#### **Article 105.**

A la requête de l'Émirat intéressé, les compétences assignées à ses tribunaux locaux, conformément à l'article précédent, peuvent être transférées dans leur totalité ou partiellement, par une loi fédérale, aux tribunaux primaires fédéraux. Une loi fédérale prévoit les cas où il est

possible de faire appel contre les jugements rendus par les autorités judiciaires locales en matière pénale, commerciale, civile ou d'autres litiges devant les tribunaux fédéraux qui statuent en dernier ressort.

#### **Article 106.**

La Fédération est dotée d'un procureur général désigné par décret fédéral après accord du Conseil des ministres. Le procureur général est assisté par des membres du parquet. La loi détermine les modalités de leur désignation, leur titre, leur promotion, leur retraite et leur qualification ; la loi fédérale de procédures pénales fixe les compétences de cette juridiction, ses procédures et les attributions de la police et les agents de sécurité qui l'assistent.

#### **Article 107.**

Le président dispose du droit de grâce ; il peut gracier ou commuer les sentences prononcées par une juridiction fédérale, avant ou pendant leur exécution, sur recommandation du ministre fédéral de la justice, après approbation d'une commission formée pour une durée de trois ans renouvelable, et composée de six membres sélectionnés par le Conseil des ministres, parmi des citoyens intègres et qualifiés. Les membres de ladite commission assument leur mission gracieusement, les délibérations de la commission sont secrètes et ses décisions sont prises à la majorité des voix.

#### **Article 108.**

Une condamnation à la peine capitale prononcée en dernier ressort ne peut être exécutée qu'après ratification de la sentence par le président de la Fédération qui peut lui substituer une autre peine moins lourde et ce, conformément aux procédures énoncées à l'article précédent.

#### **Article 109.**

Les crimes ne peuvent être l'objet d'une amnistie générale que par la promulgation d'une loi ; Il s'ensuit l'annulation des peines et ou la durée qui en reste à purger.

### **Section 1. Les lois fédérales.**

#### **Article 110.**

### **Titre V. La législation fédérale.**

1. Les lois fédérales sont promulguées conformément aux dispositions du présent article et celles qui s'y rapportent dans la constitution.

2. Un projet de loi devient une loi après les procédures suivantes : a. Le Conseil des ministres prépare le projet et le soumet au Conseil national fédéral. b. Le Conseil des ministres soumet le projet de loi au président de la Fédération pour approbation et soumission au Conseil suprême pour ratification.

c. Après ratification, la loi est signée et promulguée par le président de la Fédération.

3. a. Si l'amendement introduit sur le projet par le Conseil national fédéral est jugé inacceptable par le président de la Fédération ou par le Conseil suprême ou si le projet est rejeté par le Conseil national fédéral, le texte est renvoyé devant ce dernier par le président de la Fédération ou par le Conseil suprême ; en cas de maintien des modifications refusées ou d'un nouveau rejet du texte par le Conseil national fédéral, le président de la Fédération promulgue la loi après ratification par le Conseil suprême. b. Le terme « projet de loi » mentionné dans le présent alinéa désigne le projet présenté au président de la Fédération par le Conseil des ministres avec les modifications apportées, s'il y en a, par le Conseil national fédéral.

4. Néanmoins si la situation exige la promulgation des lois en dehors de la session du Conseil national fédéral, le Conseil des Ministres Fédéral peut les faire promulguer par le Conseil suprême et le président de la Fédération à condition d'en informer le Conseil national fédéral dès sa première réunion

#### **Article 111.**

Les lois sont publiées au journal officiel de la Fédération dans un délai de deux semaines maximum à partir de la date de leur signature et de leur promulgation par le président de la Fédération après ratification par le Conseil suprême. Elles entrent en vigueur un mois après leur publication à moins qu'une autre date ne soit spécifiée dans ladite loi.

#### **Article 112.**

Les lois ne sont applicables qu'à partir de la date de leur mise en vigueur. Il ne s'ensuit aucun effet rétroactif. Toutefois, en cas de nécessité et dans des matières autres que criminelles, la loi peut prescrire le contraire.

## **Section 2. Les décrets-lois.**

### **Article 113.**

En cas d'urgence, le président de la Fédération et le Conseil des ministres peuvent, entre les sessions du Conseil suprême, promulguer des lois fédérales par décrets, à condition qu'elles soient conformes à la Constitution. Lesdits décrets doivent être soumis dans un délai d'une semaine maximum au Conseil suprême pour les ratifier ou les abroger. S'ils sont approuvés, ils prennent force de loi et seront notifiés au Conseil national fédéral à sa prochaine réunion. Si le Conseil suprême les désapprouve, ils cessent d'avoir force de loi à moins qu'il décide d'en confirmer l'applicabilité durant la période écoulée ou d'en régulariser les conséquences.

### **Article 114.**

Aucun décret ne peut être promulgué que s'il est approuvé par le Conseil des ministres et ratifié par le président de la Fédération ou le Conseil suprême selon leurs prérogatives respectives. Après avoir été signés par le président de la Fédération, les décrets sont publiés au journal officiel.

### **Article 115.**

En dehors de ses sessions, le Conseil suprême peut autoriser conjointement le président de Fédération et le Conseil des ministres à promulguer des décrets relevant de son ressort. Une telle délégation ne peut inclure ni la ratification des traités internationaux, ni la proclamation ou la suppression d'un état d'urgence, ni déclaration d'une guerre défensive ou désignation du président de la Haute Cour fédérale ou ses juges.

## **Titre VI. Les Émirats.**

### **Article 116.**

Les Émirats exercent toutes les prérogatives non assignées par la présente Constitution à la Fédération, ils participent ensemble à sa construction et profitent de son existence, de ses services et de sa protection.

### **Article 117.**

L'exercice du pouvoir dans chaque Émirat vise en particulier à maintenir l'ordre et la sécurité

sur son territoire, à y assurer les services publics à ses habitants et à en améliorer les conditions de vie.

**Article 118.**

Les Émirats membres de la Fédération feront tout pour coordonner leurs législations dans les différents domaines en vue de les unifier dans la mesure du possible. Deux Émirats ou plus peuvent, après obtention de l'approbation du Conseil suprême, se regrouper dans une unité politique ou administrative, ou unifier l'ensemble ou une partie de leurs services publics ou établir une administration unique ou commune pour assumer un service.

**Article 119.**

La loi fédérale réglementera de la manière la plus aisée possible tout ce qui concerne l'exécution des jugements, les demandes des commissions rogatoires, les documents juridiques et l'extradition des individus poursuivis entre les Émirats membres de la Fédération.

**Titre VII. Répartition des compétences législatives entre la Fédération et les Émirats.**

**Article 120.**

La Fédération a la compétence législative et exécutive exclusive dans les affaires suivantes : 1. Affaires étrangères. 2. La défense et les forces armées de la Fédération. 3. La sécurité de la Fédération contre toute menace intérieure ou extérieure.

4. La sécurité et l'ordre dans la capitale permanente de la Fédération. 5. Les fonctionnaires fédéraux et ceux du système judiciaire fédéral. 6. Finances fédérales, impôts, taxes et honoraires.

7. Prêts publics de la Fédération. 8. Affaires postales, télégraphiques et télécommunications. 9. Construction, entretien et amélioration des routes déclarées par le Conseil Suprême comme étant des routes principales ainsi que l'organisation du trafic sur de telles routes. 10. Contrôle du trafic aérien et émission des permis aux avions et aux pilotes. 11. Éducation. 12, Santé publique et services médicaux. 13. Billets de banque et monnaie. 14. Mesures, normes et poids. 15. Services électriques. 16. Nationalité, passeports, résidence et immigration. 17. Les propriétés de la Fédération et tout ce qui s'y rattache. 18. Statistiques,

recensements concernant les domaines fédéraux. 19. L'information fédérale.

#### **Article 121.**

Sans préjudice des dispositions de l'article précédent, la Fédération a la compétence législative exclusive dans les domaines suivants : Relations de travail, travailleurs et sécurité sociale ; propriété foncière et expropriation dans l'intérêt public ; extradition des criminels ; banques ; assurances diverses ; protection de la richesse agricole et animale ; législations principales concernant la loi pénale, les transactions civiles et commerciales, le droit des sociétés, les procédures devant les cours civiles et criminelles ; protection de la propriété culturelle, industrielle et technique et les droits d'auteur ; impression et édition ; importation des armes et des munitions à l'exception de celles destinées à l'utilisation des forces armées ou des forces de sécurité appartenant à un Émirat ; autres affaires d'aviation ne relevant pas de la juridiction exécutive de la Fédération ; délimitation des eaux territoriales et réglementation de la navigation en haute mer.

#### **Article 122.**

Les Émirats ont compétence dans tous les sujets non assignés à la compétence exclusive de la Fédération selon les dispositions des deux articles précédents.

#### **Article 123.**

En tant qu'exception à l'alinéa 1 de l'article 120 relatif à la compétence exclusive de la Fédération dans les domaines de la politique étrangère et des relations internationales, les Émirats membres de la Fédération peuvent signer des accords limités à caractère local et administratif avec les États voisins ou les régions proches à condition que de tels accords ne soient pas contradictoires avec les intérêts de la fédération ou avec des lois fédérales et sous réserve que le Conseil fédéral suprême en soit informé à l'avance.

Si le Conseil s'oppose à la conclusion de tels accords, elle est obligatoirement suspendue jusqu'à ce que la Cour fédérale statue dès que possible sur cette objection. Les Émirats peuvent maintenir leur adhésion à l'OPEP et à l'organisation des pays arabes exportateurs de pétrole ou peuvent y adhérer.

#### **Article 124.**



Avant la conclusion de n'importe quel traité ou accord international qui peut affecter le statut d'un des Émirats, les autorités compétentes de la Fédération consultent cet Émirat. En cas de conflit, le sujet sera soumis à la Haute Cour fédérale pour trancher.

**Article 125.**

Les gouvernements des Émirats prennent les mesures appropriées pour mettre en application les lois promulguées et les accords et les traités internationaux conclus par la Fédération, y compris la promulgation des lois, des règlements, des décisions et des ordres locaux nécessaires pour une telle application. Les autorités fédérales doivent superviser l'application, par les Gouvernements des Émirats, des lois fédérales, des décisions, des traités, des accords et des jugements fédéraux. Les autorités administratives et juridiques compétentes dans les Émirats doivent fournir aux autorités fédérales toute aide possible à cet égard.

**Titre VIII. Les finances de la Fédération.**

**Article 126.**

Les revenus généraux de la Fédération proviennent des ressources suivantes : 1. Les impôts et les taxes imposées en vertu d'une loi fédérale dans le cadre de la compétence législative et exécutive de la Fédération. 2. Les salaires et les taxes reçus par la Fédération en échange des services qu'elle fournit. 3. La contribution apportée par des Émirats membres de la Fédération au budget annuel de la Fédération conformément à l'article suivant. 4. Rentes de la Fédération de ses propres possessions.

**Article 127.**

Les Émirats membres de la Fédération réservent une proportion déterminée de leurs ressources annuelles pour couvrir les dépenses du budget général annuel de la Fédération et ce de la manière et selon la valeur fixées par la loi du budget.

**Article 128.**

La loi détermine les règles de préparation du budget général de la Fédération et du bilan de fin d'exercice ainsi qu'elle précise le début de l'année budgétaire.

**Article 129.**

Le projet du budget annuel de la Fédération comprenant les estimations des revenus et des dépenses est présenté deux mois au moins avant le début de l'année budgétaire au Conseil national fédéral en vue d'être discuté et commenté et ce avant d'être soumis au Conseil suprême fédéral, accompagné de ces commentaires pour leur approbation.

**Article 130.**

Le budget général annuel est adopté par la loi. Dans tous les cas où la loi du budget n'est pas promulguée avant le début de l'année budgétaire, un décret fédéral peut décider des crédits mensuels provisoires sur la base du douzième des crédits de l'année budgétaire précédente. Les revenus sont recouvrés et les dépenses engagées selon les lois en vigueur à la fin de l'année budgétaire précédente.

**Article 131.**

Toute dépense non prévue au budget ou dépassant ses estimations et le transfert de n'importe quel montant d'une rubrique à une autre du budget doit faire l'objet d'une loi. Cependant, en cas de nécessité absolue, il est possible de décider cette dépense ou ce transfert par un décret conformément aux dispositions de l'article 133 de la présente Constitution.

**Article 132.**

La Fédération dépense une partie de ses ressources budgétaires annuelles sur des projets de construction et d'équipement, la sécurité interne et les affaires sociales, selon les besoins pressants de certains Émirats. L'exécution de ces projets et leur financement par ces fonds s'opèrent, sous la supervision des services fédéraux compétents et en accord avec les Émirats concernés. La Fédération peut créer un fonds spécial à cette fin.

**Article 133.**

Aucun impôt fédéral ne peut être établi, modifié ou supprimé que par une loi. Aucune personne ne peut être exemptée du paiement de l'impôt en dehors des cas indiqués par la loi. Personne n'est tenu à payer d'impôts, de taxes ou de redevances fédéraux que dans les limites de la loi et de ses dispositions.

**Article 134.**

Il n'est pas permis de contracter d'emprunts publics ou de prendre des engagement entraînant

des dépenses publiques au cours de l'année ou dans le futur que par une loi fédérale.

**Article 135.**

Le bilan de fin d'exercice de l'administration financière fédérale de l'année précédente doit être soumis au Conseil national fédéral dans les quatre mois suivant la fin de ladite année avant sa soumission au Conseil suprême pour approbation, à la lumière du rapport du Contrôleur général des comptes.

**Article 136.**

Une administration fédérale indépendante est créée sous la direction d'un Contrôleur général des comptes, désigné par décret, pour apurer les comptes de la Fédération et des organismes qui en relèvent. Ladite administration peut être chargée de l'apurement de tous autres comptes qui lui seront assignés conformément à la loi. La loi fixe les attributions de cette administration et de ceux qui y travaillent, ainsi que les garanties à assurer à son président et à son personnel afin d'assumer leurs fonctions de la meilleure façon possible.

**Titre IX. Les forces armées et les forces de sécurité.**

**Article 137.**

Toute agression contre un Émirat, membre de la Fédération, sera considérée comme une agression contre tous les Émirats mettant en danger l'existence de la Fédération elle-même. De ce fait, toutes les forces fédérales et locales se liguent pour la repousser par tous les moyens possibles.

**Article 138.**

La Fédération dispose de forces armées terrestres, marines et aériennes sous un commandement unifié. Le commandant en chef de ces forces et le chef d'État-major sont nommés et révoqués au moyen d'un décret fédéral. La Fédération peut avoir des forces de sécurité fédérale. Le Conseil des ministres de la Fédération est responsable directement de toutes ces forces devant le président de la Fédération et le Conseil suprême de la Fédération.

**Article 139.**

La loi régleme le service militaire, la mobilisation générale ou partielle, les droits et les

devoirs des membres des forces armées, leurs procédures disciplinaires et les règlements spéciaux des forces de sécurité fédérales.

**Article 140.**

La déclaration d'une guerre défensive est faite par un décret fédéral promulgué par le président de la Fédération après son approbation par le Conseil suprême. La guerre offensive est interdite conformément aux dispositions des chartes internationales.

**Article 141.**

Un Conseil suprême de défense est installé sous la présidence du président de la Fédération. En sont membres le vice-président de la Fédération, le président du Conseil des ministres de la Fédération, les ministres des affaires étrangères, de la défense, des finances, de l'intérieur, le Commandant en chef des forces armées et le chef d'État-major. Ledit Conseil donne des avis et des consultations sur les sujets concernant la défense, le maintien de la paix et de la sécurité de la Fédération, la formation des forces armées, leur équipement, leur développement et la détermination de leurs postes et campements. Le Conseil peut inviter des conseillers ou des experts militaires ou d'autres personnes à assister à ses délibérations à titre d'observateurs n'ayant aucun pouvoir de décision dans ses discussions. Tous les sujets concernant ce Conseil sont réglés par le moyen d'une loi.

**Article 142.**

Les Émirats membres ont le droit de mettre en place des forces locales de sécurité équipées et prêtes à être intégrées au dispositif défensif de la Fédération pour défendre, si le besoin se fait sentir, la Fédération contre toute agression extérieure.

**Article 143.**

Tout Émirat a le droit de demander l'aide des forces armées ou des forces de sécurité de la Fédération afin de maintenir la sécurité et l'ordre sur son territoire, chaque fois qu'il est

exposé à un danger. Une telle demande est soumise directement au Conseil suprême de la Fédération pour prendre la décision appropriée. A cette fin, le Conseil Suprême peut se faire aider par des forces armées locales appartenant à un des Émirats à condition que l'émirat demandant l'aide et l'émirat fournissant ces forces en conviennent. Si le Conseil suprême n'est

pas en session, le président de la Fédération et le président du Conseil des ministres de la Fédération peuvent conjointement prendre toutes les mesures qu'ils jugent urgentes et appeler le Conseil suprême à se réunir immédiatement.

**Article 144.**

**Titre X. Dispositions finales et transitoires.**

1. Conformément aux alinéas suivants, les dispositions de la présente Constitution sont applicables pendant une durée de cinq années grégoriennes, à partir de la date de son entrée en vigueur selon les dispositions de l'article 152. 2. a) Si le Conseil Suprême considère que les intérêts vitaux de la Fédération exigent l'amendement de la présente Constitution, il soumet un projet d'amendement constitutionnel au Conseil national fédéral. b) La procédure pour approuver l'amendement constitutionnel est identique à celle suivie pour adopter des lois. c) L'approbation d'un projet d'amendement constitutionnel par le Conseil national fédéral exige les deux tiers des voix des membres présents. Le président de la Fédération signe l'amendement constitutionnel et le promulgue au nom du Conseil suprême. 3. Pendant la période de transition, le Conseil suprême adopte les mesures nécessaires pour préparer le projet d'une constitution permanente qui remplacera la présente constitution provisoire. Ledit projet sera soumis au Conseil national fédéral pour y être débattu et adopté. 4. Le Conseil suprême convoquera le Conseil national fédéral en session extraordinaire six mois maximum avant l'expiration de la période de validité de la présente Constitution provisoire. La constitution permanente présentée à cette session sera promulguée selon le procédé établi dans l'alinéa 2 de cet article.

**Article 145.**

Aucune disposition de la présente Constitution ne peut être suspendue, sauf quand la loi martiale est en vigueur et dans les limites indiquées par cette loi. Nonobstant, pendant cette période les sessions du Conseil national fédéral ne peuvent pas être suspendues et l'immunité de ses membres demeure inviolable.

**Article 146.**

En cas de nécessité définie par la loi, la loi martiale est déclarée par un décret promulgué avec l'approbation du Conseil suprême sur la base d'une proposition faite par le président de la Fédération avec le consentement du Conseil des ministres de la Fédération. Un tel décret est communiqué au Conseil national fédéral lors de sa prochaine réunion. Également il est mis fin

à la loi martiale par un décret promulgué avec l'approbation du Conseil suprême quand les raisons qui l'ont suscitée auront disparu.

**Article 147.**

L'application de la présente Constitution n'affecte pas les traités ou les accords signés par des Émirats membres de la Fédération, avec des États ou des organismes internationaux à moins que de tels traités ou accords ne soient modifiés ou abrogés par accord entre les parties concernées.

**Article 148.**

Tout ce qui a été établi par des lois, des règlements, des décrets, des ordres et des décisions en vigueur dans les divers Émirats, membres de la Fédération au moment de la mise en application de la présente Constitution, continuera à être applicable s'il n'est pas modifié ou annulé conformément aux dispositions de la présente Constitution. De même, les mesures et les organisations existantes dans les Émirats, membres de la Fédération, demeurent valides jusqu'à la promulgation des lois les modifiant selon les dispositions de la présente Constitution.

**Article 149.**

En exception aux dispositions de l'article 121 de la présente Constitution, les Émirats peuvent promulguer les législations nécessaires pour réglementer les affaires indiquées dans ledit article sans porter préjudice aux dispositions de l'article 151 de la présente Constitution.

**Article 150.**

Les autorités fédérales font promulguer les lois indiquées par la présente Constitution aussi rapidement que possible afin de remplacer les législations et les systèmes existants, en particulier ceux qui ne sont pas conformes aux dispositions de la présente Constitution.

**Article 151.**

Les dispositions de la présente Constitution ont la primauté sur les constitutions des Émirats membres de la Fédération, et les lois fédérales qui sont promulguées selon les dispositions de la présente Constitution ont la primauté sur les législations, les règlements et les décisions publiés par les autorités des Émirats. En cas de conflit, il est supprimé de la législation inférieure tout ce qui est contradictoire avec la législation supérieure, de telle sorte que la contradiction

disparaisse. En cas de différend, le litige est soumis à la Haute Cour fédérale pour trancher.

**Article 152.**

La présente Constitution entre en vigueur à partir de la date qui sera fixée dans une déclaration publiée par les Souverains signataires de la présente Constitution.

Signé à Dubaï, ce jour le 18 juillet 1971, correspondant au 25 du mois de Joumada Al Awwal 1391.

(signatures des Souverains d'Abou Dabi, Dubaï, Charjah, Ajman, Umm Al Qiwain, Foudjairah).

Pour obtenir davantage d'informations sur le pays et sur le texte ci-dessus, voir la fiche Émirats arabes unis.

Jean-Pierre Maury

**Tiré de <http://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/ae/ae017fr.pdf>**

## ANNEXE 5 : LA PLANIFICATION URBAINE A DUBAÏ

[http://www.dm.gov.ae/wps/wcm/connect/d6cb7697-1a29-4165-99ca-d739e48ca21a/Eng\\_DM+Strategic+Plan+2016-2021.PDF?MOD=AJPERES](http://www.dm.gov.ae/wps/wcm/connect/d6cb7697-1a29-4165-99ca-d739e48ca21a/Eng_DM+Strategic+Plan+2016-2021.PDF?MOD=AJPERES)

### Strategic Plan Of Dubai Municipality 2013 - 2015

Enhancing urban planning policies & achieving balance between land use & sustainable urban development to ensure availability of services

Ensuring environment protection & maintaining natural resources in a sustainable manner

Ensuring environmental health & food safety

Ensuring safety  
(public, health, occupational & construction safety)

Development & beautification of the city

Achieving environmental sustainability

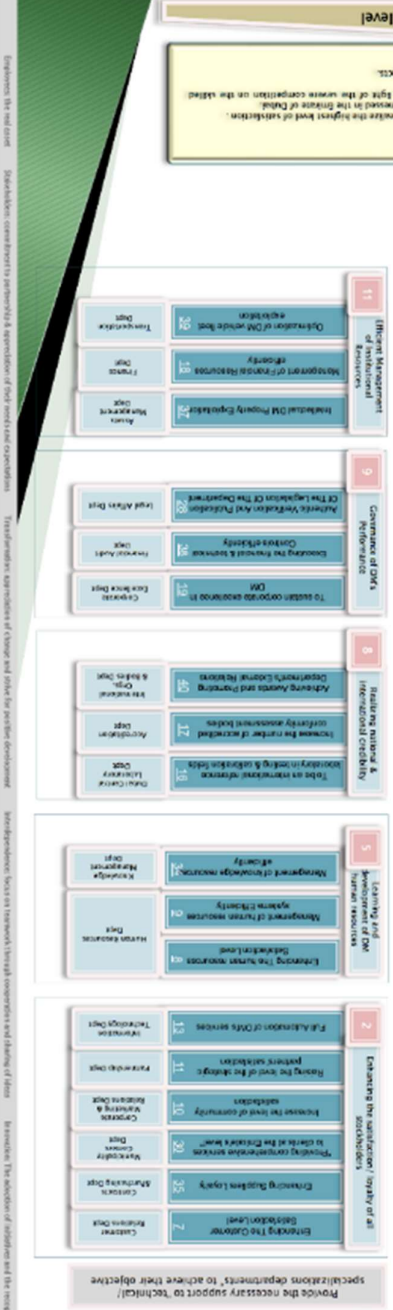
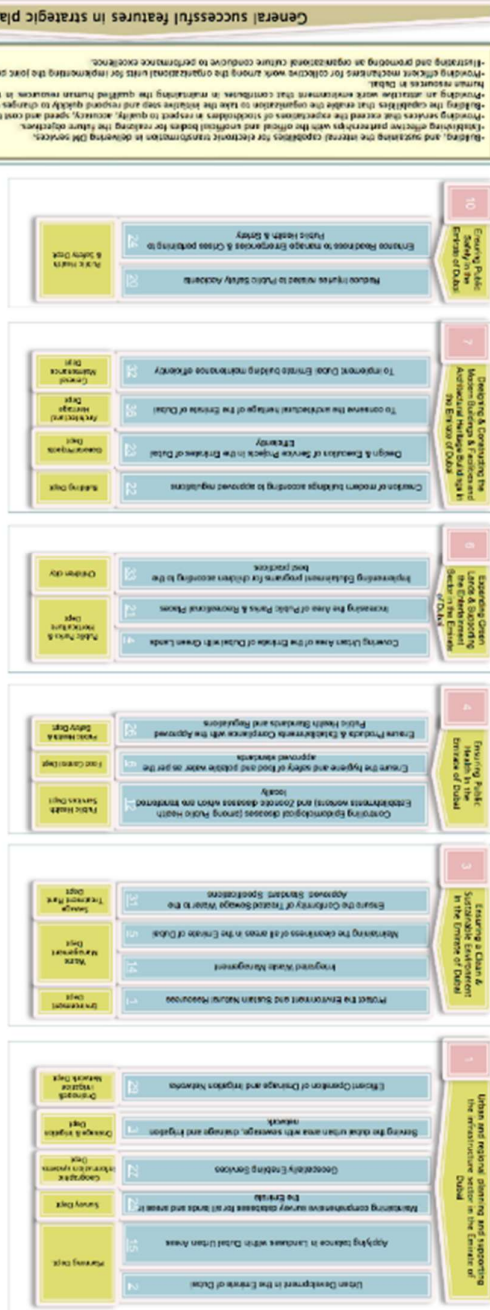
Providing a supporting & motivating infrastructure of resources

Competitiveness, leadership & ensuring trust & customer satisfaction



**Our mission:** working to plan, design, build and manage the municipal infrastructure and other related facilities and services through the appropriate investment in our human and other resources.

**Our vision:** Creating an excellent city that provides the essence success & comfort of living.



strategic directions  
 technical/ specializations strategic goals  
 Strategic Directions  
 Strategic document

# Dubai Municipality Strategic Plan (2016 - 2021)

## 5 Strategic Pillars and 20 Strategic Objectives

Our Vision

Developing a happy and sustainable city

Our Mission

Plan, develop and manage an excellent city that provides the essence of success and sustainable living

Our Values



Value Proposition

Ease of Living, Working and Visiting

Accessible and Excellent Services

Healthy, Safe and Environment Friendly City

Community Happiness



### City Growth

- 8 Sustainable urban planning for a futuristic Dubai
- 9 Manage an advanced infrastructure
- 10 Develop the Building construction sector
- 11 Develop a comprehensive GIS network



### City Excellence

- 12 Enhance confidence in food safety
- 13 Ensure public health and safety
- 14 Maintain the beauty of the city
- 15 Preserve the architectural heritage and archaeology
- 16 Provide smart and integrated services and solutions
- 17 Develop attractive recreational and public facilities



### City Environmental Sustainability

- 18 Environment protection and the sustainability of natural resources
- 19 Integrated waste management
- 20 Implement pioneering sustainability practices

Constructive Partnerships



### Constructive Partnerships and Effective Communication

- 6 Enhance relations with local and international partners and suppliers
- 7 Community engagement and effective communication

Corporate Capabilities



### Creative and Pioneering Municipality

- 1 Attract and retain the best talents
- 2 Develop a smart and integrated IT infrastructure
- 3 Manage assets and financial resources efficiently
- 4 Instill a culture of pioneer-ship and institutional governance
- 5 A Learning organization founded on creativity and innovation

Our strategic journey starts here



Our Vision: Developing a happy and sustainable city

#Creating\_Happiness  
800900  
For Requests & Complaints & Notifications  
www.dm.gov.ae

## ANNEXE 6 : DÉCRET DU SHAYKH CONCERNANT L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 2020

VICE-PRESIDENT AND PRIME MINISTER AND RULER OF DUBAI



الإمارات العربية المتحدة  
UNITED ARAB EMIRATES

سأب رئيس الدولة رئيس مجلس الوزراء حاكم دبي

5 September, 2012

President Ferdinand Nagy,  
Secretary General Vicente Loscertales,  
Representatives of the BIE Member States

Dear Mr. President, Mr. Secretary General, Distinguished BIE Delegates:

Please accept this letter as notification that the Government of the United Arab Emirates is resolute in its ambition and desire to host the 2020 World Expo in Dubai, and in its full and unequivocal support of the UAE's candidacy.

Regional, federal, emirate- and local-level government entities, corporations, small businesses, educational, community and cultural institutes, as well as the public at large have wholeheartedly embraced the quest to host Expo 2020 in Dubai, and recognize doing so is a natural progression of our vision for this nation as we approach our Golden Jubilee in 2021.

I strategically chose members of the Higher Committee, established by decree, to manage the bid process so that the highest levels and broadest reach across the UAE's and Dubai's governments are included, in addition to each one being renowned for their effectiveness and efficiency. We will take every measure needed to support Expo 2020 in Dubai, consistent with the bid dossier and plans submitted to the BIE, and in strict compliance with Article 10 of the BIE Convention of 1928, ensuring the indisputable success of Dubai's Expo 2020 for all involved.

If awarded to the United Arab Emirates, Dubai's Expo 2020 will benefit from its own legal entity responsible for the management, development, operations and financial resources of the Expo; a prominent Commissioner to serve as liaison with the BIE and foreign participants, as well as to oversee the Expo itself; all necessary legislation, policies and procedures to ensure full compliance with our plans and BIE requirements, including requisite funding needed to successfully host Expo 2020 in Dubai.

In the spirit of partnership, the UAE Government with the BIE will establish a joint agreement to ensure that the BIE, its Commissioners, staff and participants' representatives are afforded all

VICE-PRESIDENT AND PRIME MINISTER AND RULER OF DUBAI



الإمارات العربية المتحدة  
UNITED ARAB EMIRATES

سأب رئس الدولة رئس مجلس الوزراء حاكم دبي

necessary privileges, relief of customs duties and fees for imported goods and activities related to the Expo. And in our steadfast desire to secure the widest range of participants to Expo 2020 in Dubai, we have developed an aid package which is both generous and far-reaching, providing technical assistance to help developing nations best showcase their strengths and their societies.

Serving as a global hub for transportation, logistics, new models of economic development and sustainable energy initiatives, Dubai is home to the world's largest supply of humanitarian aid supplies, along with the international and multilateral agencies that administer them. In partnership, the UAE actively explores ways to offer the core building blocks of economic development –access to primary education, clean water, and opportunities to earn a dignified income. Through Expos, the Bureau International des Expositions has a long and distinguished tenure of bringing people and nations of the world together in search of innovations, solutions and progress. Especially at this time of unprecedented change, all nations – developed and emerging – have a compelling interest in connecting minds to build partnerships and explore new paradigms in the service of universal human dignity and sustainable, inclusive development for the 21<sup>st</sup> century.

The UAE believes in the power of collaboration and multilateral engagement, and will engage with the international community to seek collective solutions to global challenges of mobility, sustainability and opportunity, the three sub-themes of our proposed theme, "*Connecting Minds, Creating the Future*", personified by Dubai's journey and the role that we serve as both catalyst and convener.

World expositions have excited and inspired millions of people across the globe by expressing the hopes and desires of their generations and geographies. The UAE and its neighbors are genuinely enthusiastic about hosting Expo 2020 in Dubai, and have already started preparing to do so, including the expansion of our light rapid and public transit systems to the proposed Expo site, and the interest expressed by airlines, hoteliers and vendors to serve Expo 2020 visitors and participants alike. We look forward to bringing Expo to the world, and the world to Dubai's Expo 2020.

Best wishes,

Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum  
Vice President and Prime Minister of the United Arab Emirates  
Ruler of Dubai

# **TABLES**

# Table des matières

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
L'analyse des sources.....	9
Le cadre conceptuel de la recherche. ....	15
Le cadre conceptuel en géographie repose sur la notion de territoire. ....	15
Le cadre conceptuel de la géographie politique. ....	16
Les apports de la géographie sociale et notamment culturelle.....	18
Les apports de la géoéconomie. ....	19
Les apports de la sociologie. ....	20
Les apports de l'anthropologie et du champ politique. ....	20
Le terrain ou l'habitus disciplinaire : au coeur de la méthode de recherche.....	23
« Savoir-faire et le faire-savoir » dans le travail de terrain. ....	23
L'étude de Dubaï ou le terrain comme démarche cognitive permettant d'accumuler du « capital-social ».....	24
L'étude de Dubaï ou le terrain comme démarche cognitive permettant d'accumuler du « capital scientifique ».....	25
Les interrogations épistémologiques.....	26
La question des différences culturelles et politiques : un obstacle à la recherche ?	26
La justification du projet de recherche. ....	29
<b>PARTIE I: UN POUVOIR TRIBAL À LA TÊTE D'UNE CITÉ-ÉTAT.....</b>	<b>40</b>
<b>INTRODUCTION – PARTIE I.....</b>	<b>41</b>
<b>CHAPITRE I.1 : UN POUVOIR OMNISCIENT QUI SE STRUCTURE EN CONJUGUANT     TRIBALISME ET MODERNITÉ. ....</b>	<b>45</b>
INTRODUCTION – CHAPITRE I.1 .....	45
SECTION I.1.A : LE TRIBALISME COMME FONDEMENT D'UN ÉTAT-NATION RÉSILIENT. ....	49
Introduction – section I.1.A.....	49
1. Le concept d'asabiyya comme fondement de l'État. ....	50
1.1. Origine du concept d'asabiyya et de tribu. ....	50

1.2. Un concept résilient qui se conjugue avec celui d'État.....	55
1.3. Diversification et analyse multiscaleire des 'asabiyyât.....	59
2. Le mulk ou l'Homme providentiel à la tête de la cité-État. ....	60
2.1. La question successorale et la légitimité.....	60
2.2. Le mode de gouvernance et sa pérennité. ....	64
2.3. Un territoire sacralisé pour fonder l'unité: « like the legendary phoenix, Dubai would rise from the ashes ». ....	68
3. Un État et une nation tribalisés ou l'invention d'un modèle ?.....	72
3.1. Tribu et nation : deux concepts proches.....	72
3.2... qui permettent le vivre ensemble dans une communauté civique.....	75
4. Une mainmise du pouvoir politique sur le domaine économique.....	77
4.1. Le télescopage des pouvoirs politiques et économiques à Dubai .....	78
4.2. Un système économique d'un nouveau genre : l'État tribalo-libéral. ....	84
4.3. Un État providence qui pérennise le système tribalo-libéral en l'enracinant dans son territoire et en lui donnant de la consistance à l'échelle mondiale.....	92
5-État omniscient et État violent cohabitent à Dubai.....	102
Conclusion – section I.1.A.....	105
SECTION I.1.B : UNE CITÉ-ÉTAT CONCURRENCÉE PAR L'ÉTAT FÉDÉRAL.....	109
Introduction – section I.1.B.....	109
1. Les aspects centralisateurs et les éléments fédéralistes.....	110
2. Les prérogatives du président.....	114
3. Les autorités centrales qui se partagent le pouvoir. ....	116
4. Une constitution qui fait preuve de résilience pour conjuguer modernité et tradition tribale. ....	118
Conclusion – section I.1.B.....	124
CONCLUSION – Chapitre I.1.....	128
<b>CHAPITRE I.2 : LE POUVOIR TRIBAL STRUCTURE PROGRESSIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN.....</b>	<b>136</b>
Introduction – Chapitre I.2.....	136
SECTION I.2.A : PLANIFICATION URBAINE COROLLAIRE DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE .	139
Introduction – section I.2.A.....	139
1. Les transformations économiques dubaïotes expliquent les mutations du port, la croissance urbaine et l'affirmation du pouvoir. ....	140
1.1. L'appropriation de l'espace par l'Émir : propédeutique à la construction d'un système territorial fondé sur les échanges.....	140
1.2. Le port : une étape décisive dans le renforcement du Pouvoir.....	143
2- Les premiers pas vers la planification urbaine pour appuyer le développement économique de Dubai.....	144

2.1. Construire un pouvoir économique en se nourrissant de l'expertise britannique.	144
2.2. L'étalement urbain : expression d'un État rentier dont l'emprise territoriale s'affirme.	148
Conclusion – section I.2.A	154
SECTION I.2.B : LA VILLE AJOURÉE A TRAVERS L'EXEMPLE DE L'ENCLAVE RESIDENTIELLE FERMÉE DE DESERT PALM	155
Introduction – section I.2.B	155
1. Les enclaves résidentielles fermées : la ségrégation socio-économique comme principe de création de la ville.	156
2. Du terrain de polo privatif au complexe résidentiel fermé : vers la diversification économique.	158
3. Médiatisation et diversification économique à l'échelle de l'enclave résidentielle fermée reproduisent les orientations de l'État.	160
4. La multiplication des enclaves résidentielles fermées rend nécessaire la maîtrise des axes de communication.	162
Conclusion – section I.2.B	164
CONCLUSION – Chapitre I.2	167
<b>CHAPITRE I.3 : UN POUVOIR TRIBAL QUI CONTRÔLE LES ÉTRANGERS D'UNE MAIN DE FER DANS L'ESPACE URBAIN.</b>	<b>171</b>
INTRODUCTION – Chapitre I.3	171
SECTION I.3.A : POLITIQUE MIGRATOIRE ET MARCHANDISATION DES ÉTRANGERS PAR LE POUVOIR TRIBAL.	176
Introduction – section I.3.A	176
1. Le système de la kafala : miroir du fonctionnement tribal.	176
2. Des contrôles de plus en plus drastiques au sein de la ville et de l'Émirat.	182
Conclusion – Section I.3.A	188
SECTION I.3.B : POLITIQUE MIGRATOIRE ET URBANISATION	189
Introduction – section I.3.B	189
1. Une politique migratoire créatrice d'une ségrégation urbaine et sexuelle.	189
2. Une politique migratoire qui exclut du droit à la ville.	194
3. Une politique migratoire qui se télescope aux enjeux géopolitiques dans l'espace urbain.	199
Conclusion – section I.3.B	201
CONCLUSION – Chapitre I.3	202
<b>CONCLUSION – Partie I</b>	<b>204</b>



## **PARTIE II : UN POUVOIR TRIBAL QUI PENSE LA VILLE MONDIALE POUR BRILLER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE..... 207**

### **INTRODUCTION – Partie II .....208**

#### **CHAPITRE II.1 : DUBAÏ A FONDÉ SON ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE SUR SON PORT. ....214**

INTRODUCTION – chapitre II.1 ..... 214

SECTION II.1.A : LE PORT A CRÉÉ LA VILLE DE DUBAÏ..... 216

Introduction – section II.1.A ..... 216

1. Naissance d'une ville portuaire et commerciale adossée à l'économie de rente.  
216

1.1 L'extension portuaire fait apparaître... ..... 216

1.2. ...la ville pétrolière. .... 221

2. La création du port de Jebel Alî ou le glissement de la ville vers le sud. .... 224

2.1. De 2000 à aujourd'hui : une croissance portuaire exponentielle qui donne  
naissance à l'émergence d'un nouveau modèle urbain. .... 225

2.2. Le port accélère et diversifie l'économie dubaïote. .... 233

3. Le modèle singapourien a influencé le modèle urbain dubaïote. .... 235

Conclusion - section II.1.A ..... 239

SECTION II.1.B : LE PORT DE DUBAÏ FACE A LA CONCURRENCE..... 241

Introduction – section II.1.B ..... 241

1. La ville portuaire face à la concurrence régionale. .... 241

1.2. Un contexte d'émergence du monde multipolaire... ..... 241

1.2...qui explique la montée en puissance des concurrences aux échelles nationale  
et régionale. .... 248

2. La ville portuaire menacée à l'échelle mondiale..... 250

2.1. Une ville portuaire qui peine à s'imposer sur la scène internationale sans  
pouvoir militaire..... 250

2.2. Une cité-État qui ne peut concurrencer la puissance chinoise. .... 251

Conclusion – section II.1.B ..... 254

Conclusion – chapitre II.1 ..... 255

#### **CHAPITRE II.2 : DIVERSIFICATION, INTERNATIONALISATION ET AFFIRMATION DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DANS L'ESPACE URBAIN. ....257**

INTRODUCTION – chapitre II.2 ..... 257

SECTION II.2.A : UNE VILLE QUI SE DIVERSIFIE POUR DEVENIR UNE PLAQUE TOURNANTE  
BANCAIRE ET FINANCIÈRE. .... 259

Introduction – section II.2.A ..... 259

1. La création du DIFC : un CBD symbole de la fabrique d'une ville mondiale. 260

1-1. Dubaï concurrence Bahreïn et transforme son paysage urbain.....	260
1.2. Une puissance économique et financière qui se projette dans le paysage urbain. .....	263
2. Dubaï : la grande lessiveuse du Moyen-Orient ? .....	267
2.1. Le secteur bancaire dubaïote face au blanchiment.....	267
2.2. Contrôler le blanchiment d'argent à Dubaï : le rôle des organes internationaux.....	271
Conclusion – section II.2.A.....	276
SECTION II.2.B : INTERNATIONALISATION DU MODÈLE LIBÉRALO-TRIBAL OU FIN D'UN MODÈLE ? .....	277
Introduction – section II.2.B .....	277
1. Une ville qui cherche à faire de ses entreprises des FTN.....	277
2. Les instruments de cette internationalisation des entreprises.....	284
2.1. A l'échelle régionale : le CCG est un instrument d'influence économique. 284	
2.2. Dubaï projette son avenir en direction de nouveaux pays émergents grâce à un outil : la chambre de commerce. ....	289
3. Continuer à attirer des entreprises. ....	296
Conclusion – section II.2.B.....	301
Conclusion – chapitre II.2.....	302

**CHAPITRE II.3 : PRIVATISATION ET TRIBALISATION CROISSANTES DE LA PLANIFICATION  
URBAINE. .... 304**

Introduction -chapitre II.3 .....	304
SECTION II.3.A : LA RETRIBALISATION POLITIQUE SE TRADUIT PAR L’AFFIRMATION DE LA TRIBU DANS LA VILLE. ....	306
Introduction – section II.3.A .....	306
1. « Construisez et ils viendront » !.....	306
1.2. Le boom de la construction traduit la reprise en main de la fabrique de la ville par la tribu. ....	306
1.2. Lecture sémiologique du pouvoir : le temps de la « starchitecture ».....	309
2. Les familles tribales saturent l'espace urbain de leur présence : l'impact sur la morphologie urbaine. ....	311
2.1. La famille Al-Habtoor au cœur de la fabrique d'une ville mondiale de culture. 311	
2.2. Alî al-Bwardî, un proche de l'Émir également au cœur de la fabrique de la ville. 317	
2.3. Peut-on parler de capitalisme de la connivence à Dubaï pour expliquer cette saturation de l'espace urbain ? .....	322
Conclusion – section II.3.A.....	324

SECTION II.3.B. : FACE A LA TRIBALISATION ET A LA PRIVATISATION DE LA FABRIQUE DE LA VILLE LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SE DESAGRÈGENT.....	325
Introduction – section II.3.B .....	325
1. La montée en puissance des familles tribales promoteurs immobiliers depuis les années 90.....	325
2. Le télescopage des intérêts politiques et économiques.....	328
3. Le rôle des promoteurs étrangers dans la fabrique de la ville.....	335
Conclusion – section II.3.B.....	339
Conclusion – chapitre II.3.....	340
<b>CHAPITRE II.4 : PERMANENCE DU POUVOIR TRIBAL ET RÉÉCRITURE DU MODÈLE URBAIN : LES AMBITIONS DES ANNÉES 2020.....</b>	<b>343</b>
Introduction – chapitre II.4 .....	343
SECTION II.4.A : L’ENJEU DES TRANSPORTS : CONNECTIVITÉ ET DURABILITÉ.....	345
Introduction – Section II.4.A.....	345
1. Adapter les infrastructures pour articuler les différents noyaux urbains. ....	346
2. Les transports durables ou la nécessité de changer l’image de Dubaï pour renforcer la compétitivité des territoires. ....	350
2.1. Le métro de Dubaï annonce une bifurcation vers une réflexion de la gouvernance tribale sur la ville durable. ....	350
2.2 Vers une multiplication des transports en commun. ....	355
3.L’enjeu des transports redéfinit le fonctionnement des noyaux urbains périphériques. .....	359
Conclusion – section II.4.A.....	364
SECTION II.4.B : L’ENJEU ÉNERGÉTIQUE : VERS L’ÉCO-CITÉ-ÉTAT MONDIALE ?.....	365
Introduction – section II.4.B .....	365
1. Une ville qui doit pourvoir aux besoins énergétiques tout en créant de nouveaux emplois et en protégeant son environnement. ....	365
2. Protection et exploitation d’un patrimoine naturel.....	373
Conclusion – section II.4.B.....	375
SECTION II.4.C : L’ENJEU DE L’INNOVATION : R&D ET GLISSEMENT DE LA VILLE VERS LE SUD..	376
Introduction – section II.4.C .....	376
1. De « construisez et ils viendront » à « innovez et ils viendront » : l’éducation comme propédeutique. ....	376
2. L’exposition universelle catalyseur d’une dynamique de l’économie de la connaissance.....	378
3. Mutations urbaines et territorialisation : « de la rente de situation à la rente d’innovation ». ....	383
Conclusion – section II.4.C.....	389
Conclusion – chapitre II.4.....	391

<b>Conclusion- Partie II.....</b>	<b>394</b>
<b>PARTIE III : UN POUVOIR TRIBAL QUI SE PROJETTE PAR LA MISE EN TOURISME DE SA VILLE.....</b>	<b>399</b>
<b>INTRODUCTION – Partie III .....</b>	<b>400</b>
<b>CHAPITRE III.1 : LE TOURISME COMME RELAIS DE LA CROISSANCE.....</b>	<b>404</b>
INTRODUCTION – Chapitre III.1.....	404
SECTION III.1.A : LA STRUCTURATION DU SECTEUR DU TOURISME. ....	408
Introduction – section III.1.A.....	408
1. L’invention du lieu touristique : de la répulsion à l’attraction.....	409
1.1. Une situation de carrefour : tourisme et accessibilité. ....	409
1.2. Le groupe Emirates : le bras armé du tourisme.....	412
2. La structuration du secteur touristique. ....	417
2.1. De nouvelles entités administratives dédiées au tourisme et leur impact sur le territoire urbain.....	417
2.2. L’offre hôtelière croissante. ....	425
Conclusion – section III.1.A .....	427
SECTION III.1.B : LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SECTEUR TOURISTIQUE ET SES PROCESSUS. .	428
Introduction – section III.1.B .....	428
1. Hors-quotidien et récréation : deux conditions sine-qua-non au tourisme.....	429
2. Hauts-lieux et star-system patrimonial.....	433
2.1. Les hauts-lieux touristiques concourent à enrichir le concept de centralité urbaine à Dubaï. ....	433
2.2. Bâtiments miroirs et soft power artistique : du tourisme à la représentation politique.....	440
Conclusion – section III.1.B.....	444
CONCLUSION – Chapitre III.1.....	445
<b>CHAPITRE III.2 : UN TOURISME QUI REDYNAMISE LA FABRIQUE DE LA VILLE. ....</b>	<b>448</b>
INTRODUCTION – Chapitre III.2.....	448
SECTION III.2.A : POUVOIR TRIBAL ET FABRIQUE DE LA VILLE MONDIALE À TRAVERS LA CONSTITUTION D’UN RÉSEAU TOURISTIQUE : L’EXEMPLE DU MÉGAPROJET DU DUBAÏ WATER CANAL.....	451
Introduction – section III.2.A.....	451
1. Le « branding » : un outil de la politique urbaine dubaïote... ..	452
1.1.Un site et une situation privilégiés pour s’adonner au nation branding. ....	452

1.2. Un projet titanesque par ses infrastructures et onéreux, permettant un partenariat public/privé. ....	456
2....pour renforcer la centralité du quartier de Business Bay et redynamiser Jumeirah en en faisant un pôle touristique.....	458
2.1. Gentrification et extension d'un quartier dévolu au tourisme.....	459
2.2. L'illusion de la nature en ville.....	464
2.3. Un mega-projet sur l'itinéraire touristique de la Creek relayé par des quartiers iconiques.....	467
Conclusion – section III.2.A .....	472
SECTION III.2.B : UNE TOURISTIFICATION DONT L'APOTHÉOSE DOIT ÊTRE L'EXPO 2021 : UN HYMNE À LA GLOIRE DU POUVOIR TRIBAL. ....	473
INTRODUCTION – section III.2.B.....	473
1. Un pouvoir tribal moderne et omniscient qui orchestre l'organisation de l'exposition.....	474
1.1. Les acteurs et la structure organisationnelle. ....	474
1.2. Le cadre juridique souple et novateur. ....	479
1.3. Un marketing urbain multi-scalaire. ....	481
2. Les objectifs de l'exposition universelle. ....	484
2.1. Une exposition entre innovation et foire touristique.....	484
2.2. L'exposition : une occasion pour le pouvoir tribal de fêter son jubilé. ....	489
2.3. L'exposition universelle : un événement historique pour écrire l'Histoire. ....	491
Conclusion – Section III.2.B .....	495
CONCLUSION – chapitre III.2 .....	497
<b>CHAPITRE III.3 : DUBAÏ, VILLE TOURISTIQUE EN QUÊTE D'IDENTITÉ. ....</b>	<b>500</b>
INTRODUCTION – Chapitre III.3.....	500
SECTION III.3.A : LE TURÂTH FANTASMÉ : QUÊTE D'IDENTITÉ ET AFFIRMATION DU POUVOIR TRIBAL.....	504
Introduction – Section III.3.A .....	504
1. Du turâth sha'biy dans les années 1970 avec le « musée-racine ».....	505
1.1. L'effacement des autres dans leur différence et l'indifférence.....	505
1.2.... et la quête de l'identité-nation : pour (ré)écrire l'Histoire . ....	507
2...au quartier-racine.....	510
2.1. La destruction du quartier de commerçants iraniens dans les années 1980. ....	510
2.2. Un patrimoine bafoué face aux attraits de la modernité.....	514
3. Le sauvetage du quartier de Bastakiya : vers une nouvelle définition du turâth....	518
3.1. Les acteurs du sauvetage du turâth.....	518
3.2. De nouvelles institutions instrumentalisent le turâth. ....	522

Conclusion – section III.3.A .....	523
SECTION III.3.B : LE TURÂTH INSTRUMENTALISÉ : FABRIQUE URBAINE ET TOURISTIFICATION. ....	524
Introduction – Section III.3.B .....	524
1. L’interaction patrimonialisation-territorialisation-touristification et fabrique de la ville.....	524
1.1. Patrimonialisation et territorialisation.....	524
1.2. La mise en tourisme de la ville : naissance d’un CTD. ....	526
1.3. Identité et tourisme dans la fabrique de la ville mondiale. ....	527
2. La théâtralisation de l’art et de la culture « traditionnels » au service de la touristification. ....	532
2.1. L’orient fantasmé.....	532
2.2. L’orient des arts. ....	534
2.3. L’Orient glocalisé à consommer.....	537
Conclusion de section III.3.B :.....	540
Conclusion chapitre III.3.....	541
<b>CONCLUSION – Partie III .....</b>	<b>545</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>553</b>
I - Un pouvoir tribal qui s’appuie sur les asabiyyât pour construire l’État. ....	555
1. La tribu résiliente comme le dawla.....	555
2. La ville : la tribu sédentarisée diversifie ses asabiyyât et fait naître la civilisation. ....	557
3. Les ‘asabiyyât et le discours de fondation du groupe.....	558
II - Une société pyramidale. ....	563
1. Samîm et hawâshî.....	563
2. Citoyens et étrangers. ....	564
3. Le touriste, un étranger.....	567
III - La fusion État-Émir : des pouvoirs cumulés projetés sur un territoire urbain. ....	568
1. Vers une définition du pouvoir de l’Émir et de l’État. ....	568
2. L’État tribalo-libéral : l’économie pour adosser la puissance. ....	573
3. Le tourisme : soft power et liturgies comme légitimation.....	581
IV - Perspectives de recherche : la notion de smart power et le territoire urbain. ....	586

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>592</b>
I. LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL ET LES MANUELS GÉNÉRAUX. ....	593
II. LES OUVRAGES SPECIALISÉS. ....	595
III. REVUES SPECIALISÉES ET COLLOQUES.....	610
IV. MASTERS ET THÈSES.....	619
IV. SITOGRAFIE. ....	620
 <b>ANNEXES.....</b>	 <b>634</b>
 <b>TABLES.....</b>	 <b>706</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>707</b>
<b>Table des figures .....</b>	<b>717</b>
<b>Table des annexes .....</b>	<b>723</b>

## Table des figures

Figure 1 :	Les noyaux urbains originels.	30
Figure 2 :	Le phénomène de métropolisation à Dubaï	31
Figure 3 :	La métropolisation à Dubaï	74
Figure 4 :	Mohammad bin Rashîd al-Maktûm et les entreprises commerciales de Dubaï	79
Figure 5 :	Les entreprises commerciales de Dubaï.	79
Figure 6 :	Un système de contrôle phagocyté par le clan al-Maktûm et ses hommes liges : l'exemple du ICD	80
Figure 7 :	Les types de société à Dubaï	87
Figure 8 :	L'organisation de Dubaï Holding (1/3)	88
Figure 9 :	L'organisation de Dubaï Holding (2/3)	89
Figure 10 :	L'organisation de Dubaï Holding (3/3)	90
Figure 11 :	L'organisation de Dubaï World	91
Figure 12 :	Les 22 zones franches de Dubaï	92
Figure 13 :	L'explication du mode de fonctionnement de l'exposition universelle.	95
Figure 14 :	Le legs de l'exposition universelle comme fondation d'une nouvelle centralité : Dubaï Trade Center Jebel Ali (DTCJA)	97
Figure 15 :	Les objections de l'exposition 2020 (2021)	99
Figure 16A :	Les fonctions du FNC	113
Figure 16B :	Composition du FNC	113
Figure 17 :	Le fonctionnement et l'évolution de la confédération tribale des 'Anâza	120
Figure 18 :	La sainte trinité émirienne.	124
Figure 19 :	La politique économique de Zayed dope la croissance	126
Figure 20 :	Naissance de Bastakya	142
Figure 21 :	Dubaï Development Plan de John Harris en 1970	148
Figure 22 :	Les fonctions de la municipalité de Dubaï	150
Figure 23 :	Plan Doxiadis	151
Figure 24 :	Une cité-Etat qui repousse les limites depuis 2012	152



Figure 25 :	Localisation de Desert Palm	157
Figure 26 :	La station d'épuration	157
Figure 27 :	Desert Palm, enclave résidentielle fermée	161
Figure 28 :	Limite théorique de l'urbanisation	163
Figure 29 :	La ségrégation spatiale	164
Figure 30 :	Le fonctionnement des enclaves résidentielles fermées en France	165
Figure 31 :	Une enclave résidentielle fermée à Dubaï	166
Figure 32 :	"Urban business model" à Dubaï	170
Figure 33 :	Localisation des camps de travailleurs	191
Figure 34 :	Photographie d'un camp de travailleurs à Al-Quoz	191
Figure 35 :	La ville pétrolière	222
Figure 36 A:	Les ports dubaïotes	224
Figure 36 B:	La distance entre deux principaux ports dubaïotes	225
Figure 37 :	Le corridor logistique entre le port de Jebel Alî et l'aéroport al-Maktûm	226
Figure 38 :	Dimension et localisation de Port Rashîd	228
Figure 39 :	Les 100 premiers ports à conteneurs du monde en 2016	229
Figure 40 :	Urbanisation et maritimisation autour de Jebel Alî	233
Figure 41 :	Les principaux partenaires commerciaux de Dubaï	244
Figure 42 :	Les principaux partenaires commerciaux des Émirats Arabes Unis en 2017	245
Figure 43 :	Port Rashîd en aval de la Creek	247
Figure 44 :	Les principaux ports du golfe arabo-persique	249
Figure 45 :	Les routes de la soie	252
Figure 46 :	L'encours financier des actifs islamiques en milliards de dollars de 2006 à 2018	261
Figure 47 :	La répartition de la finance islamique dans le monde en 2018	263
Figure 48 :	L'extension spatiale du quartier d'affaires : traduction de la diversification économique d'une puissance en construction.	264
Figure 49 :	Répartition mondiale des entreprises financières en 2019.	266
Figure 50 :	Majid al-Futtaïm	278
Figure 51 :	Le fonctionnement des institutions du CCG	285

Figure 52 :	Les grandes familles proches de l'Émir	290
Figure 53 :	L'ouverture des « Dubaï Chamber » dans le monde	292
Figure 54 :	Les 15 principaux pays de la finance islamique	295
Figure 55 :	Les « Dubaï Chambers » s'implantent dans les pays du sud	296
Figure 56 :	La présence des grandes familles tribales dans le paysage urbain	313
Figure 57 :	Le bureau du groupe Al-Habtoor à Al-Safa 2	314
Figure 58 :	Al-Habtoor City sur Shaykh Zayed Road	315
Figure 59 :	Al-Habtoor polo club, Dubaïland	316
Figure 60 :	L'entreprise Albwardy sous le signe de la diversification	320
Figure 61 :	Hilal Bin Ahmed bin Lootah	326
Figure 62 :	Le processus de planification urbaine à Dubaï	327
Figure 63 :	Le conseil suprême de la planification sous l'autorité de l'Émir	331
Figure 64 :	Privatisation ou tribalisation de la fabrique de la ville mondiale	332
Figure 65 :	Dubaïland, un axe d'urbanisation post-pétrole	334
Figure 66 :	District One, une situation centrale à Dubaï	336
Figure 67 :	Luxe, calme et blanchiment à District One	337
Figure 68 :	District One, l'oasis à deux pas de l'axe anisotropique de la ville	338
Figure 69 :	Les échangeurs pour desservir l'aéroport	347
Figure 70 :	Fluidifier la circulation à Dubaï à travers l'aménagement de la D54, E66 et E311	349
Figure 71 :	Plan du métro	351
Figure 72 :	Les projets de nouvelles lignes de métro en 2007	352
Figure 73 :	Les projets de nouvelles lignes de métro pour 2030	353
Figure 74 :	L'usage des transports en commun à Dubaï	355
Figure 75 :	Les pistes cyclables à Dubaï	357
Figure 76 :	Les enjeux du transport pendant l'exposition universelle 2021	359
Figure 77 :	La localisation de Dubaï Silicon Oasis, une enclave résidentielle fermée	360
Figure 78 :	La construction de la zone franche de Silicon Oasis	361
Figure 79 :	Dubaï Silicon Oasis, une zone franche symbolisée par le « pineapple »	362

Figure 80 :	La construction de bureaux dans la zone franche de Dubaï Silicon Oasis	362
Figure 81 :	Les aménités de l'enclave résidentielle fermée de Cedre à Silicon Oasis	363
Figure 82 :	Les aménités de l'enclave résidentielle fermée de Cedre à Silicon Oasis	363
Figure 83 :	Le parc solaire Mohammed bin Rashid Al-Maktûm	368
Figure 84 :	Des panneaux photovoltaïques à perte de vue	370
Figure 85 :	La répartition des espaces verts à Dubaï	375
Figure 86 :	L'exposition universelle 2021 et ses thématiques	380
Figure 87 :	L'organisation d'ensemble de l'exposition universelle	381
Figure 88 :	La membrane protectrice de l'exposition	385
Figure 89 :	Le legs de l'exposition universelle comme fondation d'une nouvelle centralité : Dubaï Trade Center Jebel Ali (DTCJA)	386
Figure 90 :	Les objectifs de l'exposition 2021	388
Figure 91 :	Le poids du tourisme dans l'économie mondiale	406
Figure 92 :	Dubaï : une situation de carrefour	410
Figure 93 :	La diversité de l'offre touristique	415
Figure 94 :	Le marketing d'Emirates	416
Figure 95 :	L'organisation du DTCPB	417
Figure 96 :	La place du croisiérisme dans le monde	418
Figure 97 :	Les principales routes de croisière	419
Figure 98 :	Dubaï sur la route des croisières	420
Figure 99 :	Dubaï : ville des croisières	421
Figure 100 :	L'organisation spatiale de la ville portuaire et le croisiérisme	422
Figure 101 :	L'agenda évènementiel de Dubaï	423
Figure 102 :	Des administrations pensées en réseau	424
Figure 103 :	L'axe anisotropique de Shaykh Zayed Road	436
Figure 104 :	La typologie des activités touristiques	437
Figure 105 :	Les parcs d'attraction de Dubaï.	438
Figure 106 :	Le musée du futur sur Shaykh Zayed Road	443
Figure 107 :	Les acteurs d'une hyper centralité touristique hyper-connectée	447
Figure 108 :	Une politique fondée sur l'image	454

Figure 109 :	Le mega-projet du grand canal	455
Figure 110 :	Les travaux du grand canal	457
Figure 111 :	Plan du grand canal	457
Figure 112 :	Le Grand canal avec vue sur le Burj Khalifa	458
Figure 113 :	Jumeirah et Bada'a : une gentrification en peau de léopard	459
Figure 114 :	La Gate Tower du Grand Canal	460
Figure 115 :	Mégaprojets urbains, touristiques et défis écologiques	466
Figure 116 :	La localisation du Dubaï Creek Harbour	468
Figure 117 :	Un quartier créé autour de marinas	469
Figure 118 :	Des projets réservés aux Émiriens et aux Occidentaux	471
Figure 119 :	Le cadre organisationnel et opérationnel de l'Expo 2020	476
Figure 120 :	Les prérogatives du Haut Comité	477
Figure 121 :	L'expo 2020 ou l'éloge de la culture bédouine	489
Figure 122 :	Le quartier touristique et historique de la Creek	501
Figure 123 :	Carte localisant le port de Lingeh et la ville de Bastak en Iran ainsi que leur proximité avec Dubaï	511
Figure 124 :	Le quartier iranien de Bastakiya	512
Figure 125 :	La Creek de Dubaï en 1970	516
Figure 126 :	La destruction des maisons à tour à vent de Bastakiya	517
Figure 127 :	La réhabilitation d'une maison à tour à vent à Bastakiya	526
Figure 128 :	Le département des bâtiments historiques de Dubaï à Bastakiya	526
Figure 129 :	Les étapes chrono-spatiales de la création d'un CTD	527
Figure 130 :	Les pères fondateurs	528
Figure 131 :	Le patrimoine au cœur du tourisme	529
Figure 132 :	Le musée-racine dans le fort al-Fahidî.	530
Figure 133 :	Le quartier d'al-Fahidî ou la mise en scène de la vie bédouine	532
Figure 134 :	Une peinture orientaliste qui contraste avec le paysage du souq al-Kabîr aujourd'hui	534
Figure 135 :	Un centre historique qui concentre les galeries	537
Figure 136 :	Un centre historique glocalisé : entre identité arabe et déterritorialisation	538
Figure 137 :	L'Heritage area de Shindagha	542
Figure 138 :	Le quartier d'al-Seef	543

Figure 139 :	Patrimonialisation et territorialisation	546
Figure 140 :	La glocalisation d'un centre historique : l'absence d'habiter	548
Figure 141 :	La co-construction du territoire et du patrimoine à Dubaï	549
Figure 142 :	La fabrique de la ville mondiale et la construction d'un itinéraire touristique	550
Figure 143 :	Les hauts-lieux de Dubaï	551
Figure 144 :	La co-construction du territoire et du patrimoine à Dubaï	562
Figure 145 :	La rente comme soubassement économique et à la fabrique urbaine	567
Figure 146 :	La fabrique de la ville de Dubaï : un syncrétisme urbain créateur du modèle tribalo-urbain	569
Figure 147 :	Une structure tribale inscrite au cœur du territoire.	570
Figure 148 :	Les étapes historico-économiques de la cité-État selon Woessner	576
Figure 149A :	Le concept dubaïote de la ville transférable	577
Figure 149B :	Le concept dubaïote de la ville transférable	578
Figure 150 :	Fusion de l'ordinaire et de l'extraordinaire touristique à Dubaï	584
Figure 151 :	Les tribus, relais économiques du pouvoir de l'Émir	585
Figure 152 :	La gouvernance retribalisée	591

## Table des annexes

<b>ANNEXE 1 : GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE AL-MAKTÛM.....</b>	<b>635</b>
<b>ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME POLITIQUE TRADUIT. ....</b>	<b>636</b>
<b>ANNEXE 3 : L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE DUBAÏ.....</b>	<b>644</b>
<b>ANNEXE 4 : LA CONSTITUTION DES ÉMIRATS ARABES UNIS.....</b>	<b>665</b>
<b>ANNEXE 5 : LA PLANIFICATION URBAINE A DUBAÏ.....</b>	<b>701</b>
<b>ANNEXE 6 : DÉCRET DU SHAYKH CONCERNANT L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 2020 .....</b>	<b>704</b>

## **AVERTISSEMENT**

L'université Lumière Lyon II n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.